This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

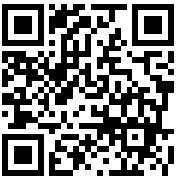

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

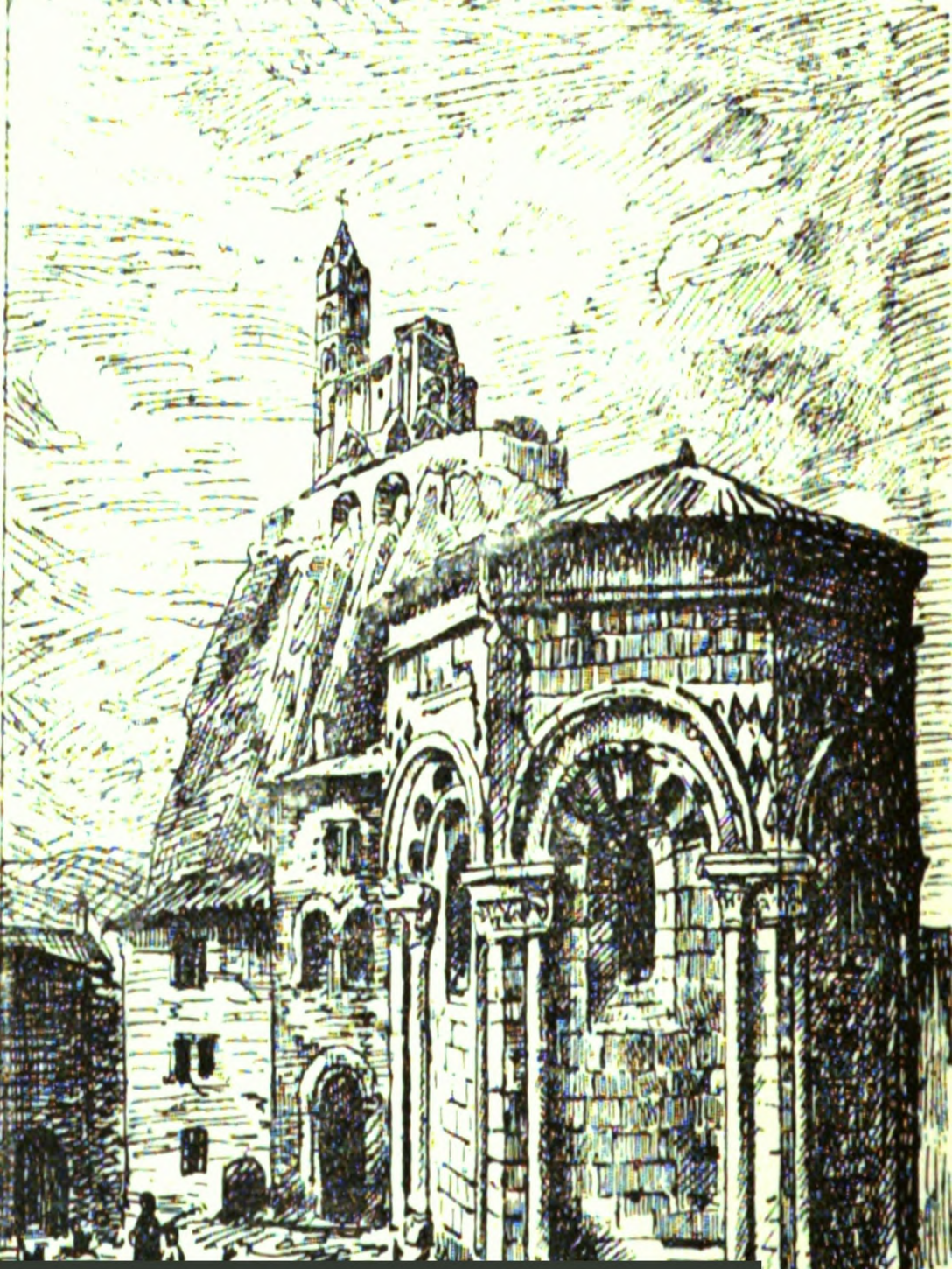

Mémoires et procès-verbaux

Société agricole & scientifique de la Haute-Loire, Le Puy, Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Société scientifique ...

Digitized by Google

AS
162
S68
v. 12

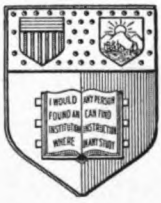

New York
State College of Agriculture
At Cornell University
Ithaca, N. Y.

Library

Digitized by Google

CORNELL UNIVERSITY LIBRARY
3 1924 070 871 821

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

NOTA

La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires.

Il est loisible à chacun des signataires de communications de faire imprimer des tirages à part de leurs œuvres, mais à leurs frais, risques et périls.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ AGRICOLE & SCIENTIFIQUE
DE LA HAUTE-LOIRE

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

1902-1903

TOME DOUZIÈME

LE PUY
IMPRIMERIE R. MARCHESSOU
PEYRILLER, ROUCHON & GAMON, SUCCESSEURS
BOULEVARD CARNOT, 23

MDCCCCIV

Digitized by Google

AS
162
S68
v.12

144066

Digitized by Google

#48-442

Digitized by Google

Heliog. Dujardin d'après le cliche de M. Martin, Phot. au Puy

LE Dr LOUIS CAMILLE MOREL

Président de la Société Agricole et Scientifique

Ancien Député de la Haute Loire

Ancien Maire du Puy

Chevalier de la Légion d'Honneur

(1829 - 1902)

Digitized by Google

I-9

LE DOCTEUR CAMILLE MOREL

ÉLOGE FUNÈBRE

PRONONCÉ A LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE

DANS LA SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 1902

MESSIEURS,

Essayer de perpétuer le souvenir d'amis qui ne sont plus, c'est un adoucissemeut à de justes regrets, et c'est aussi un devoir envers la société qui a su, de leur vivant, honorer les services qu'ils lui ont rendus. On se console en pensant à ceux, et en rappelant d'une manière un peu durable ce qu'ils ont fait, on a l'espoir de provoquer, par le récit de leur vie, l'imitation de leurs vertus. Leur mémoire gagne à être connue et l'hommage qu'elle reçoit contribue à propager l'amour du Bien, en montrant comment ils l'ont pratiqué durant une longue et laborieuse carrière. . . . . .

A ces deux titres, il m'a paru utile de consacrer au docteur Morel les pages qui suivent.

Cette notice, rédigée d'après les notes que j'ai publiées dans *La Haute-Loire* au lendemain de la mort de notre président, ne dira sans doute pas tout ce qu'il a été; elle fixera du moins quelques traits d'une physionomie et d'un caractère qui méritent de n'être pas oubliés.

Peu d'existences, en effet, ont été aussi remplies et aussi simples que celles du docteur Morel.

Né au Puy-en-Velay, il y est mort, et sa tombe est dans les lieux où fut son berceau. Disciple docile et studieux dans les classes du collège où il reçut la première instruction, voué de très bonne heure à une des professions libérales les plus pénibles, appelé par la confiance de ses compatriotes aux conseils de la

Digitized by Google

cité, puis aux conseils de la nation, enfin à la présidence de nombreuses sociétés locales, il a su être tour à tour et sans effort, bon médecin, bon citoyen et faire de sa vie une chose utile à tous.

*
* *

Le docteur Camille Morel vint au monde le 16 avril 1829. Il était fils de Louis-Placide Morel, médecin, rue Saint-Jacques, et d'Eugénie Avinenc.

Depuis plus de deux siècles, les Morel étaient établis au Puy et de père en fils, ils y pratiquaient l'art de la médecine (1). Aussi, presque en naissant, le jeune Camille fut-il destiné à continuer en quelque sorte une profession à laquelle son nom était attaché.

Vers l'âge de dix ans, il fut envoyé au collège de la ville. Les maîtres excellents qu'il rencontra dans notre vieil établissement universitaire lui permirent de faire de très bonnes classes et de se préparer activement aux études spéciales auxquelles il allait se consacrer.

Les humanités terminées, Camille Morel ne séjourna que fort peu au Puy et vers 1850 il se décidait à partir pour Paris afin d'y commencer sa médecine.

Dans la capitale l'étudiant rencontra d'autres compatriotes venus comme lui pour y parfaire leurs connaissances et se mettre en mesure de se créer une situation. Adrien Vissaguet, Emile Vibert et Guelle furent ses camarades et ses amis. Installés près de l'Odéon, tous ces jeunes gens vivaient à peu près en commun et se réunissaient le soir pour causer du pays et pour se faire part des nouvelles venues de ce Velay que l'éloignement faisait aimer davantage. La *colonie* ne perdait du reste pas son temps ; on *bûchait* ferme en vue des examens.

Comme les autres Camille Morel travaillait beaucoup. Ne se préoccupant que du but à atteindre, il laissa s'accomplir, sans y prendre part, les événements politiques qui captivaient alors la jeunesse des écoles et les accents enflammés de Lamartine proclamant la République l'émurent, sans lui faire interrompre le labeur acharné auquel il consacrait exclusivement ses forces.

(1) Voir ci-après les *Notes généalogiques sur la famille Morel.*

Digitized by Google

Le 16 avril 1855, M. Camille Morel présentait au Jury d'examen une thèse intitulée *Recherches à propos de la transfusion du sang*.

Ce travail était consacré à la mémoire du père du jeune homme qui était mort le 14 décembre 1849, à sa mère et à ses amis.

Retraçant d'abord l'histoire d'une découverte qui était alors très discutée, le futur médecin donnait ensuite avec des explications nombreuses et des observations intéressantes le résultat de recherches personnelles et concluait avec une prudence qui révélait l'expérimenteur sérieux, que « la transfusion immédiate est une opération puissante, capable de justifier les grands espoirs qu'elle a pu faire naître aux différentes époques ».

La manière dont il avait soutenu sa thèse valut au nouveau médecin les félicitations de ses maîtres et le diplôme qui lui permettait d'exercer.

M. Morel revint au Puy en 1857.

Aussitôt installé, le docteur, pénétré du rôle social et humain qu'il avait assumé, se consacra corps et âme aux malheureux et aux malades. Cette consciencieuse notion du devoir professionnel fut vite remarquée. La clientèle reprit le chemin du cabinet paternel et les distinctions officielles ne tardèrent pas à signaler davantage encore à l'attention publique le jeune médecin. Rendant hommage non point seulement au nom respecté des parents, mais à la valeur personnelle du praticien, les conseils urbains et départementaux confièrent successivement à M. Morel les postes de médecin-adjoint des hospices (25 mai 1863), de médecin de l'état-civil, du service sanitaire et des prisons. Ne comptant ni son temps, ni sa peine, le docteur s'attachait complètement au soulagement des blessés et des malades.

Voyageant le jour, voyageant la nuit, le repos lui était chose inconnue. Quand il n'était pas penché près de la couche somptueuse et douillette du riche, on le voyait en voiture, se diriger par n'importe quel temps, dans n'importe quel chemin, vers le grabat où le paysan l'appelait. A ses yeux, en effet, tout être souffrant était, dès qu'il pouvait le soulager, quel qu'il fût, égal à tout autre. D'autres que lui n'eussent pu suffire à tant de fatigues. Robuste comme un chêne, le bon médecin pensait aux autres, jamais à lui.

Digitized by Google

Arriva l'Année terrible. Si M. Camille Morel n'eut pas à revêtir l'uniforme de soldat, il n'en sut pas moins remplir son devoir de Patriote. Sans abandonner sa clientèle, il consentit à faire seul le service d'une grande ambulance établie à trois kilomètres de la ville, au château d'Ours-Mons, et pendant un hiver épouvantable, malgré la neige, le vent, le froid si rigoureux partout, terrible dans nos montagnes vellaves, il remplit, avec une exactitude et un dévouement admirables, les fonctions qu'il avait acceptées, sans se dissimuler leur importance et leur difficulté.

Cette conduite fut du reste reconnue en haut lieu et l'abnégation du médecin fut récompensée par la croix de bronze de la Société internationale de secours aux blessés.

Paisiblement, simplement, le docteur reprit après la guerre les occupations qui faisaient de lui un ouvrier de tous les instants, car de tous les points du département des malades désiraient avoir ses soins et connaître son diagnostic.

Je n'ai évidemment pas la compétence nécessaire pour parler de la sûreté de ses méthodes. On me permettra bien de déclarer cependant que le docteur Morel avait à un degré excellent cette faculté éminente du diagnostic que lui avait donnée la fréquentation des personnes du pays et l'étude des maladies locales.

De là venait chez le docteur, de même que chez tous les praticiens d'une haute valeur, une autorité qui frappait les simples spectateurs plus encore que les malades, et qui donnait à toutes ses décisions et à ses conseils un poids sans lequel l'intervention du médecin reste à peu près vaine. Il faut ajouter que la science chez M. Morel était accompagnée d'une grande tolérance et d'une grande bonté.

Cet esprit de tolérance et de bonté était remarquable. Il lui venait de la pratique.

Quand on voit les souffrances humaines de si près, quand on reçoit tant de confidences obligées sur les maux ou les vices de l'âme, on prend l'humanité en une sympathie profonde, qui s'accroît même des efforts consacrés à la guérir; on la plaint bien plus qu'on ne la blâme; et, suivant le divin précepte, on est disposé à pardonner beaucoup à ceux qui ont beaucoup souffert.

Digitized by Google

Le docteur Morel portait l'esprit de tolérance jusqu'à ce point où le sage doit s'en garder, parce qu'elle tomberait dans l'indifférence. Il entrait volontiers dans la pensée de son malade, sans rien abandonner de la sienne, et la bonne humeur qu'il montrait faisait le reste. Le moral était relevé, le patient allait mieux.

Le conseiller du pauvre, l'ami du malade savait du reste les faire profiter des découvertes de la science. Étudiant les procédés nouveaux, il les faisait entrer dans l'usage et en élargissant le cercle de ses connaissances, il élargissait ainsi le cercle de ses bienfaits. Au lendemain de la guerre, la découverte de Jenner, la vaccine, se répandait beaucoup en France ; il s'appliqua à en généraliser l'usage dans le Velay et préserva ainsi la population enfantine du pays de la mort dévastatrice qui faisait tant de victimes en certaines régions. L'Académie de médecine décerna au bienfaiteur de l'enfance une médaille d'argent en témoignage de cette intelligente et utile initiative.

***

Uniquement désireux de faire bénéficier ses semblables de ses études, de son expérience et des progrès scientifiques, M. Camille Morel n'avait pas senti jusqu'à ce moment que son activité, son zèle à la cause commune, pouvaient servir les intérêts généraux. Conseiller municipal depuis 1865, le docteur s'était occupé seulement de médecine. Sur les instances du gouvernement et sur les pressantes sollicitations de ses compatriotes, celui qui se trouvait heureux la veille d'être un simple citoyen comme les autres, ceignait le 1er janvier 1875 l'écharpe de maire de la ville du Puy.

C'étaient les débuts d'une carrière politique qui, sans porter préjudice en rien à l'exercice d'une profession absorbante plus que jamais, devait être encore un moyen de faire le Bien.

***

Je ne m'étendrai pas sur les divers mandats dont la confiance des électeurs investit le docteur Morel. En matière politique, on ne saurait parler longuement sans ressuciter des polémiques auxquelles je veux rester absolument étranger.

Il me suffira de dire que malgré les devoirs impérieux d'une

Digitized by Google

profession qu'augmentait encore la nomination de médecin en chef des hospices, le nouveau maire sut apporter dans ses fonctions la même ardeur, la même énergie et la même aménité que dans l'exercice de son art et que ces qualités réussirent à désarmer les esprits les plus prévenus et les plus malveillants en même temps qu'elles augmentaient l'estime et la considération dont il jouissait déjà auprès de ses concitoyens.

Les élections de 1878 furent du reste la consécration des qualités de l'administrateur. M. Morel sortit le premier dans la liste municipale et ses collègues le prièrent de conserver une écharpe qui devait lui obtenir le 9 février de cette même année la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En janvier 1881, il recevait une troisième fois les suffrages de ses électeurs et une troisième fois il s'asseyait au fauteuil de la présidence du Conseil municipal.

Et ces marques de sympathie et d'estime ne se bornaient pas aux fonctions municipales. C'est ainsi que, successivement, il devint vice-président de la Société agricole et scientifique dont il faisait partie depuis sa fondation, vice-président de l'Association fraternelle des anciens élèves du lycée du Puy dont il avait été l'un des plus fervents promoteurs, membre de la société météréologique de la Haute-Loire, du Conseil d'hygiène, de la commission administrative du lycée, médecin de cet établissement, médecin de la C^ie^ P.-L.-M., etc., etc.

De tels mandats, de tels titres étaient des brevets d'une valeur qui pouvait s'exercer utilement au profit du département et même du pays tout entier.

Le docteur Morel posa sa candidature aux élections législatives du 7 juillet 1878, et fut élu par 7,446 voix contre 7,043 à M. le comte de Kergorlay.

Élu comme républicain, fils d'un républicain qui n'avait pas hésité à s'enfuir du collège à 16 ans pour aller se joindre, comme volontaire, aux soldats de la première République, le nouveau député vint naturellement s'asseoir sur les bancs de la gauche.

« Indépendant de caractère, écrivait de lui à cette époque un journaliste parisien, ne demandant rien, il vote avec ce groupe de députés indépendants dont l'unique objectif est le maintien du gouvernement de la République, qui veulent marcher avec le

Digitized by Google

Progrès, mais sans ébranlement, sans secousse et à mesure qu'il s'impose à l'esprit des populations. »

Aux élections du 21 août 1881, le député fut mis en ballotage et définitivement battu le 4 septembre.

M. Camille Morel rentra au Puy pour s'occuper plus spécialement de la gestion des affaires municipales.

La ville avait déjà eu à bénéficier de son administration prévoyante et sage. C'est grâce à la présence aux affaires du docteur que Le Puy avait été en 1876 le siège d'un concours régional, c'est à cette époque que remontent la construction des nouvelles casernes, la mise en ferme des octrois, l'agrandissement du lycée de garçons, la canalisation des eaux de Vourzac, la construction des Halles, et, au lendemain de l'épouvantable inondation du 7 septembre 1880, la dérivation du cours du Dolaizon.

Des discussions quelque peu vives au sein du conseil, sa nomination aux fonctions d'inspecteur des eaux de Plombières ne tardèrent pas à décider le docteur à quitter la mairie, et le 25 mai 1882, il adressait sa démission au préfet de la Haute-Loire.

M. Cassagneau, secrétaire général, lui accusa réception de sa lettre de démission en ces termes : « Je regrette que M. le Préfet soit absent et ne puisse vous témoigner lui-même les regrets que lui inspirera certainement la retraite d'un fonctionnaire qui a rendu d'incontestables services à la ville du Puy dans le cours d'une administration sage et éclairée, et dont le dévouement envers le gouvernement de la République ne s'est pas démenti un seul instant. »

C'était l'éloge le plus juste et le mieux mérité du passage aux affaires de M. Morel et ce sera le jugement de la postérité.

*
* *

Libéré des soucis et des tracas que son seul dévouement lui avait fait accepter, le docteur Morel revint à ses malades, et son court séjour à Plombières le ramena bientôt au milieu de cette population qui ne lui avait pas toujours été reconnaissante, mais qui gardait cependant le juste souvenir de ses bienfaits.

Digitized by Google

Au Puy, son temps fut partagé entre le souci de la prospérité de la cité et de ses institutions, et le soin des malades.

En 1883, il fut à la tête du comité d'organisation des fêtes de Lafayette. Il avait été à la peine, il était juste qu'il fut à l'honneur. Le discours qu'il prononça à cette occasion est à retenir; je n'en citerai qu'une phrase dans laquelle l'homme avait mis tout son cœur :

« Un jour, disait-il, qu'éclairés par le flambeau de la liberté tous les hommes seront devenus frères, nous ferons tomber les haines nationales, et, avec elles, ces luttes sauvages dont nous avons été naguère les témoins attristés ! Nous verrons tomber les barrières élevées entre les peuples par l'orgueil, par l'ambition et même par la haine de quelques-uns. »

Nobles paroles qui révélaient une fois encore les sentiments intimes de l'orateur, ses aspirations, son désir de fraternité dans le Bien !

Dès le premier abord, à cette époque, M. Morel éveillait l'attention et inspirait le respect. Le corps était légèrement voûté, comme pour témoigner des veilles passées au chevet des malheureux et un grand crâne bossué que recouvraient en arrière de longs et fins cheveux descendant en lignes clairsemées, surmontait une figure rasée encadrée de favoris de neige.

On se sentait bien vite attiré par l'expression douce et véritablement charmante de ce visage aux traits réguliers, car sur cette physionomie presque sacerdotale, la Bonté, une bonté naturelle, avivée encore par la pratique de la vie, avait imprimé ses rides, souriantes en quelque sorte et les nobles stigmates de générosité, d'indulgence et de pitié.

Doux avec les humbles, compatissant aux misérables, bienveillant comme un aïeul, le docteur Morel jugeait les hommes et leurs actes de très haut, avec un intelligence servie par un esprit alerte et souple, toujours en éveil, merveilleusement apte à la conception et à la généralisation.

Il fut élu, le 7 mai 1885, président de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire par 22 voix sur 27 votants. Assidu à toutes nos séances, il ne se contentait pas de diriger nos discussions. Si les intérêts de la Société lui étaient chers, et il le montra en lui procurant un local et en la faisant déclarer d'utilité

Digitized by Google

publique, les questions portées à l'ordre du jour ne lui étaient pas non plus indifférentes. Sa curiosité était inlassable, son universalité de compréhension extrême. Il fallait l'entendre causer au sujet d'une communication ! Son verbe simple expliquait clairement les choses, en déduisait avec lucidité la « substantificque moelle » et en maintenait le souvenir par des exemples topiques, puisés dans l'expérience d'une carrière longue et diverse.

Sur les fléaux humains, sur les associations, sur l'alcoolisme, la tuberculose, les accidents, sur la mutualité notamment, le vénéré président était intarissable. Quand il en parlait, la conviction la plus absolue se trahissait dans son discours, et il arrivait à faire partager aux autres son opinion et ses conséquences.

On se rappelle certainement avec quelle chaleur, il entretint un jour (1) ses confrères des morsures de vipères et avec quel soin il indiqua les précautions à prendre et les remèdes à employer dans la circonstance, malheureusement trop fréquente, où quelqu'un est piqué, et l'on n'a pas oublié les savants rapports qu'il lut ici même sur les warrants agricoles (2) dont il préconisait l'institution et sur l'alcoolisme (3) dont il montrait le danger pour la société tout entière.

D'autre part, le regretté président de cette assemblée ne manquait jamais, quand il le pouvait, de dire publiquement ce qu'il pensait de la question agricole. Que de fois, à l'occasion des concours d'animaux gras, n'a-t-il pas pris la parole pour expliquer aux paysans, ses compatriotes, le besoin d'abandonner la routine pour aller au progrès et surtout pour leur rappeler l'enseignement du clairvoyant Virgile :

> O fortunatos nimium sua si bona norint
> Agricolas !

Et le vieillard ne donnait pas seulement sans compter son temps et sa peine à notre seule Société. Élu en 1885 président de l'Association des Anciens élèves du Lycée de garçons, il s'appliquait ici encore à mériter le choix dont il avait été l'objet, en conservant intactes les traditions de loyale camaraderie dont,

(1) Séance du 6 août 1896.
(2) *Ann. de la Soc.*, XI, 4.
(3) *Ann. de la Soc.*, XI, 115-112.

Digitized by Google

le 11 juin 1876, il avait affirmé la nécessité et en distribuant de sages conseils aux générations nouvelles dans les solennités annuelles des prix.

A ces titres, il faut ajouter que le corps médical l'avait choisi en 1889 comme président de l'Association des médecins de la Loire et de la Haute-Loire.

Les palmes d'officier d'académie venaient, le 14 juillet 1890, récompenser tant d'efforts et de dévouement, et le 27 septembre 1895, le gouvernement de la République décernait à l'ami du cultivateur la croix du mérite agricole.

***

Le médecin subsistait derrière le philanthrope et, je puis bien le dire maintenant qu'il n'est plus, le médecin complétait le philanthrope. Malgré l'âge et des infirmités qui, heureusement n'influaient en rien sur son caractère, le docteur Morel n'avait pas abandonné les clients dont la foule, de père en fils, venait lui demander conseil.

Si le 1er avril 1899, il présentait sa démission de médecin en chef des Hospices (1), il voulait cependant encore contribuer au soulagement des autres, surtout des petits et des pauvres. On eut dit qu'en lui l'affection aiguisait la science et qu'elle stimulait encore, s'il se pouvait, une vocation qui le poussait à ne considérer absolument que le mal et les moyens de le combattre, sans tenir presque aucun compte de toutes les autres raisons.

Son ami, M. le Dr Fabre, nous l'a dit en termes émus : « Que de fois ne l'a-t-on pas vu cloué au lit par la goutte, se lever, les membres enflés et endoloris, pour aller voir des malades moins souffrants que lui ! »

Du reste, cette sympathie et cette sollicitude éclairées pour la cause de la démocratie avaient d'autres témoignages. M. Morel ne le prouva-t-il pas encore, quand, en 1901, il accepta la présidence du Comité de patronage des écoles laïques de la ville du Puy?

(1) Le même jour, il fut nommé médecin en chef honoraire et membre du conseil d'administration.

Digitized by Google

*
* *

La douleur devait malheureusement obliger cet ouvrier inlassable à prendre une retraite dont il reculait sans cesse la date, considérant que l'homme est né pour l'action, et que la vie ne doit être qu'un labeur de tous les instants. Le 19 avril, il présidait le banquet des noces d'argent de la Société agricole et scientifique, mais bientôt, terrassé par la maladie, il dut subir une grave et douloureuse opération. Il parut se relever quelque temps. On le vit, tant était naturel chez lui le besoin de se dévouer et de soulager ses semblables, recevoir des malades et donner des consultations dans son lit (1).

Dernièrement encore (2), il avait voulu présider la séance de la Société agricole et scientifique. Malgré la fatigue, il avait désiré entretenir une fois encore ses collègues d'observations qu'une promenade à Lavoûte lui avait permise et jamais l'on n'avait plus goûté l'érudition vraie, puisée au commerce des hommes et de la nature, de ce causeur simple et toujours intéressant.

(1) Au cours du banquet de la Saint-Charlemagne, le 24 janvier 1903, M. Vachey, proviseur du lycée de garçons, a très heureusement souligné ce dévouement à toute épreuve.

« Je ne puis m'empêcher, moi aussi, de parler d'abord de notre ancien Président, même en ce jour de fête. N'était-il pas la joie même, la gaieté résolue et triomphante, victorieuse des soucis et des pires souffrances ? — Je veux vous dire de lui — l'Association doit être jalouse de connaître tous ses actes — un trait d'une rare énergie et d'une grande beauté.

« Un samedi soir, vers quatre heures, un de nos jeunes élèves se démit le bras, et je fis appeler aussitôt, avec notre président, deux docteurs. Je craignais que sa fatigue, déjà très accusée, ne l'empêchait de venir, ou que sa démarche très lente ne retardât l'opération. Pâle et tout essoufflé, il accourut le premier — en plaisantant, cela va sans dire, — et bravement, en un tour de main, il endormit et opéra notre malade avec un plein succès. Sans s'être départi une minute de sa bonne humeur, si inépuisable, si fine surtout, il nous quitta à cinq heures et rentra bien vite chez lui, d'où il m'écrivit — comme à quelques autres — une lettre saisissante dans sa simplicité, pleine de bonhomie, mais à laquelle les seules circonstances donnaient un air de testament poignant et solennel. Il m'écrivait, — ce qu'il n'avait pas voulu me dire à l'infirmerie — qu'il subirait le lendemain, à la première heure, une grave opération chirurgicale, qui déciderait de sa vie ou de sa mort, — « de sa vie plutôt, ajoutait-il, « car il était bien décidé à rester longtemps encore, le dévoué médecin du Lycée ».

« Telle fut, Messieurs, sa dernière visite médicale, vraiment héroïque, accomplie en riant, au milieu de cruelles douleurs. »

(2) Séance de juillet 1902.

Digitized by Google

Hélas ! la souffrance devait rester maîtresse. Accablé par les deuils et la maladie, le docteur dut se recoucher il y a deux mois environ. C'était pour ne plus se relever, et lui-même le comprit parfaitement. Exerçant une suprême fois son observation perspicace sur sa propre personne, il vit approcher la mort sans en paraître plus ému que lorsqu'il en discernait les signes avant-coureurs chez les autres, et c'est sans crainte qu'il arriva au terme fatal...

Pouvait-il en être autrement pour un homme qui, au soir de la vie, avait la satisfaction de déclarer à ses amis : « J'ai 73 ans, je ne me souviens pas d'avoir fait sciemment du mal à quelqu'un » !

Les funérailles, qu'il avait voulu religieuses, eurent lieu le 4 novembre, et elles furent ce qu'elles devaient être, l'hommage ému d'une ville conduisant à sa dernière demeure l'un de ses plus nobles enfants...

A côté des cortèges officiels : administration préfectorale, représentants du département et de la cité, magistrature, armée, commerce, industrie, écoles, ce fut la population entière, les pauvres comme les riches, les puissants comme les humbles, qui fit escorte au cercueil du bon vieillard. Et quand le long défilé de la population reconnaissante eut pénétré dans la vaste nécropole de Vienne et que le char funèbre se fut arrêté devant le trou béant où la bière allait descendre, des hommes vinrent qui dirent en termes élevés, dignes de celui qui disparaissait, les regrets de tous.

Au nom de l'administration républicaine du département, M. Bonhoure, préfet de la Haute-Loire, vint « saluer avec émotion toute une vie de travail et d'honneur, toute une vie de droiture et de foi démocratique ». M. Félix Boudignon, maire du Puy, apporta « le tribut de mérités éloges à la mémoire de l'homme dont le souvenir, impérissable dans le cœur de ceux qui l'ont approché, restera toujours l'expression de l'urbanité la plus exquise, de la bonté la plus affectueuse, de la fermeté la plus inébranlable, du dévouement le plus sûr et le plus empressé ». Au nom de la Société agricole et scientifique, M. le docteur Coiffier, vice-président, exprima au « brave et vénéré doyen, au cher et zélé président, le suprême hommage de la

Digitized by Google

douleur, du respect et de la reconnaissance » de ses collègues. D'autres encore parlèrent : M. Lavastre, au nom de l'Association des Anciens élèves du Lycée du Puy ; M. le docteur Fabre, au nom des médecins du Puy ; M. Bretegnier, au nom de l'Université ; M. le docteur Kahn, enfin, en qualité de vice-président de la Société des médecins de la Loire et de la Haute-Loire.

Et pour toujours ensuite chacun dit adieu à la bière massive dont les feuilles jaunissantes de ce matin de novembre cachaient déjà la silhouette sacrée.

MESSIEURS,

« Ce qui est le plus nécessaire dans une démocratie, surtout dans une démocratie républicaine, écrivait il y a quelques années M. Glasson (1), c'est une aristocratie ; non pas une aristocratie de naissance et féodale, remontant à l'époque des Croisades, ni une classe des privilégiés de la fortune, mais une aristocratie de l'intelligence et du cœur.

« Cette aristocratie ne redoute aucune attaque injuste et rien ne saurait la détruire.

« En retour de cet incomparable privilège l'aristocratie de l'intelligence et du cœur a reçu la mission de servir la cause du progrès, non pas en protestant contre la démocratie, mais en l'instruisant de ses droits et surtout de ses devoirs. Il lui appartient de répandre les vérités de l'ordre social, d'agir sur l'opinion publique par la parole, par les écrits et surtout par les exemples. »

Cet apostolat, le docteur Camille Morel l'a noblement exercé pendant plus de cinquante ans.

Pour conquérir la situation à laquelle il était arrivé presque sans effort, pour s'imposer à l'opinion publique pendant si longtemps, il faut être supérieur. M. Morel le fut par les qualités de son intelligence et de son cœur.

C'est par la bienveillance et la bonté qu'il a dominé ses concitoyens ; comme médecin, en consacrant au soulagement des malheureux et des petits tout ce qu'un labeur médical constant

(1) Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, 27 novembre 1895.

Digitized by Google

avait créé de ressources dans cette âme honnête, et tout ce qu'un tact ingénieux inspirait à son esprit fin et délié ; comme homme public, par un dévouement incessant, non seulement aux grands intérêts de la communauté, mais à la défense des besoins individuels ; comme homme privé par des amitiés attachantes, sûres et discrètes, dont ceux qui en ont été l'objet, connaissent seuls le prix.

Aussi bien, la mémoire de cet homme excellent ne saurait périr ; son exemple est de ceux qui restent. Profitons-en, et s'il se peut, rendons hommage au docteur Camille Morel en nous-mêmes, je veux dire, soyons des hommes selon son idée de l'homme : des forces au service du Bien, du Beau, du Juste et du Vrai.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

LES FUNÉRAILLES

Voici comment le journal *La Haute-Loire* en a rendu compte dans son numéro du 5 novembre.

Les funérailles du docteur Camille Morel ont eu lieu ce matin.

Non seulement les corps constitués, les amis, les confrères, ont tenu à honneur d'accompagner une dernière fois l'ancien maire, l'ancien député, mais c'est la Cité qui a fait escorte au républicain sincère et clairvoyant, au médecin dévoué, au philanthrope, à l'ami actif et désintéressé de la démocratie vellave.

Aussi bien, dix heures étaient-elles sonnées aux diverses horloges de la ville que le cortège n'était encore pas formé dans la cour de la vieille cité Avinenc où le corps était exposé dans une chapelle ardente.

Cependant, vers dix heures et demie, la levée du corps est faite par le clergé des paroisses du Collège et de Saint-Pierre-des-Carmes, et la longue colonne de congrégations et de sociétés commence à s'ébranler. On entend un roulement de tambour ; c'est le piquet d'infanterie qui rend les honneurs au légionnaire.

Devant le char funèbre, ont pris place les porteurs des couronnes des élèves du Lycée, de l'Association des anciens élèves du Lycée, des médecins du Puy, de la Société des médecins de la Loire et de la Haute-Loire, de la Société scientifique et agricole, des administrateurs des Hospices, du Conseil municipal, des Sourds et Muets, des employés du P.-L.-M., etc., etc.

Viennent ensuite les poêles des diverses sociétés ou compagnies dont faisait partie M. Morel.

Le drap des médecins est tenu par MM. les docteurs Fabre, Vibert, Latour, Abrial ; celui de l'administration des Hospices,

Digitized by Google

par MM. Chaurant, Galland, Carle et Lambert; celui des maires, par MM. Martin, Olivier, Hanriot, Chambonnet; celui des légionnaires, par MM. P. Farigoule, Chaudier, Heraud, Baffie; celui de la Société scientifique et agricole, par MM. Coiffier, Rioufol, Jacotin, Hedde; celui des anciens élèves du Lycée de garçons, par MM. le général Beaugier, Charles Pellissier, J. Bernard et J. Milhit; celui des officiers d'Académie et du Mérite agricole, par MM. Vidal, Dupont, Bretegnier et Huriot; celui du patronage des Écoles, par MM. Gimbert, Pagès, Delande et Ranchet; celui des Retraités et décorés militaires, par MM. Pietri, et trois autres membres de la Société; celui enfin des Sourds-Muets, par des élèves de l'établissement.

M. le docteur Alirol, médecin en chef des hôpitaux, délégué pour porter l'un des coins du poêle des médecins du Puy, n'a pu assister aux obsèques du docteur Morel, ayant été appelé à Saugues, comme médecin du Parquet, pour y pratiquer une autopsie.

Devant le char, immédiatement, entre deux maîtres des cérémonies, vient M. Lyotard, décoré de la médaille militaire, qui porte, épinglées sur un coussin en velours noir, les décorations du défunt : Légion d'honneur, Mérite agricole, Palmes académiques.

Tiré par les chevaux caparaçonnés des hors-classe, s'avance ensuite le char funèbre. Les cordons sont tenus par MM. Bonhoure, préfet; Félix Boudignon, maire; le sénateur Vissaguet, président du Conseil général de la Haute-Loire; Peyrachon, président du Tribunal civil; Rumillet, ancien député de la Haute-Loire; Durieu, président du Tribunal de commerce.

Le deuil est conduit par M. Louis Morel, fils, et par MM. Decolin, Parel, Edouard Terrasse, parents du défunt.

Derrière eux s'étend la longue file des chefs de service, des amis, plus simplement des citadins reconnaissants.

Les membres du conseil municipal de la ville du Puy, revêtus de leurs insignes, sont au complet; les syndicats ont envoyé des délégations également dont les membres viennent grossir la foule et accentuer le caractère de cette grandiose manifestation de respectueuse sympathie.

Digitized by Google

Sur plus d'un kilomètre s'étend ainsi le cortège qu'escortent les sapeurs-pompiers sous les ordres du capitaine Kæppelin.

Successivement, on traverse les places Michelet, du Breuil, les rues Saint-Gilles, Courrerie, la place du Martouret, les rues Chaussade, Crozatier, Saint-Haon, le pont Saint-Barthélemy et le char s'arrête enfin devant la porte de l'église Saint-Pierre-des-Carmes.

Encore que cet édifice soit assez grand, les premiers arrivés seuls peuvent y prendre place et beaucoup doivent stationner en attendant la fin de l'office religieux.

La messe est dite par M. le chanoine Varenne, curé de la paroisse, et l'absoute faite par M. le vicaire général Mounier, délégué spécialement par Mgr Guillois.

Vers onze heures et demie, la cérémonie est terminée; le cortège se reforme et se dirige vers le cimetière du Nord, où l'on arrive vers midi après avoir traversé le pont Saint-Barthélemy, les rues Portail-d'Avignon et Général-Lafayette.

Le caveau de la famille Morel se trouve dans l'ancien cimetière, allée Nord-Est; c'est là que le char funèbre vient s'arrêter.

Le cercueil est placé à l'ouverture de la fosse voûtée où on va le descendre dans un instant, les dernières prières sont dites et la série des discours commence.

Placé sur une petite éminence de terrain d'où l'on domine la foule qui se presse, M. Bonhoure, le premier, prend la parole :

MESSIEURS,

Je croirais manquer à mon devoir, si je ne venais aujourd'hui, au nom de l'Administration républicaine de ce département, adresser un adieu suprême au républicain qui nous quitte. Je croirais manquer à mon devoir, si devant cette mort, je ne saluais avec émotion toute une vie de travail et d'honneur, toute une vie de droiture et de foi démocratique. Ce n'est pas à moi, qui suis un étranger d'origine (non de cœur pourtant) au milieu de vous, ce n'est pas à moi à rappeler ici, devant ses amis, devant ses frères d'armes, ce que fut M. le docteur Camille Morel ! Ce n'est pas à moi, à vous rappeler la fermeté de votre ancien Maire, de votre ancien Député, dans les questions de principes; sa tolérance et sa courtoisie dans les questions de personnes. La population entière de cette ville les a connues. Mais ce que j'ai le droit de vous dire, parce que je l'ai vu

Digitized by Google

personnellement, c'est que tout ce qu'a fait M. le docteur Morel, tout ce qu'il a pensé, il l'a fait, il l'a pensé pour le service des humbles et des déshérités, dans l'intérêt d'une République large, bienfaisante et bonne. Ils s'en vont les uns après les autres, ces vieillards aux cheveux blancs, au dos voûté, à la démarche affaiblie, dont la présence évoquait à nos yeux le temps des luttes incertaines et des combats passionnés. C'est la jeunesse de la République qui disparaît avec eux! Et nous qui avons bénéficié de leurs efforts, nous qui avons trouvé la voie facile et la route aplanie, nous leur devons à tous ces vaillants, obscurs ou glorieux, l'hommage de notre gratitude.

Et voilà pourquoi le républicain que je suis, s'incline très bas devant ce cercueil en adressant à la famille de celui qui n'est plus, l'expression d'une bien vraie et bien profonde sympathie.

M. Félix Boudignon, maire du Puy, lui succède et parle en ces termes :

MESSIEURS,

C'est une tâche triste et pénible qui m'est échue en ce jour de dire, comme maire de notre ville du Puy, au nom de la municipalité, du Conseil municipal et de nos concitoyens, un adieu suprême à l'homme vénérable dont nous avons accompagné la dépouille mortelle jusqu'à sa demeure dernière.

Cependant, il m'est doux de payer à mon tour le tribut de mérités éloges à la mémoire de l'homme dont le souvenir, impérissable dans le cœur de ceux qui l'ont approché, restera toujours l'expression de l'urbanité la plus exquise, de la bonté la plus affectueuse, de la fermeté la plus inébranlable dans ses convictions politiques, du dévouement le plus sûr et le plus empressé.

Et, d'ailleurs, Messieurs, quel spectacle plus touchant et plus réconfortant à la fois, que celui de cet auguste vieillard jouissant de la considération de ses concitoyens, entouré jusqu'au dernier jour de la vénération de toute une cité ! On eut dit qu'il était attaché à cette ville par des liens que seule la mort pouvait briser ; plein de forces, il lui avait donné toute son intelligence, tout son cœur et tout son dévouement; vieillard, il lui laissait encore par l'unité de sa vie, un exemple pour ceux qui lui succédaient, un modèle, un guide pour l'avenir.

C'est qu'à la vérité, Messieurs, cette vénération et cette considé-

Digitized by Google

ration n'étaient que la juste conséquence des services rendus à son pays et à la cause républicaine par M. le docteur Morel et comme maire et comme député républicain, — et encore des précieuses qualités personnelles qui formaient comme l'apanage de l'homme privé.

Que vous dirai-je, Messieurs, du docteur Camille Morel comme maire de la Ville du Puy ? Les traces de son passage sont encore bien visibles pour tous, les choses sont là parlant d'elles-mêmes pour lui, et leur éloquence n'en est que plus sincère et plus significative.

Sorti d'une famille de médecins et après d'excellentes études dans notre Lycée et à la faculté de médecine de Paris, il venait s'établir dans la ville du Puy ; ses qualités ne tardèrent pas à le signaler à ses concitoyens.

En 1863, il avait alors 34 ans, il était nommé médecin adjoint des Hospices et de l'état-civil, et deux ans après, en 1865, il était élu conseiller municipal. Il devait bientôt par son esprit judicieux, conciliant et pratique, par sa profonde connaissance des affaires, son ardent amour de son pays et les sympathies dont il jouissait, être appelé au premier rang, et, en janvier 1875, il devenait maire de la ville du Puy.

Ces fonctions il les a remplies jusqu'en juin 1882, époque à laquelle il se retirait volontairement, craignant que ses multiples occupations, devenues toujours plus absorbantes, ne lui permissent pas d'accorder à la chose publique tout le temps et le dévouement que demandait la gestion de ses affaires.

Mais la ville portait déjà l'empreinte de sa sage et prévoyante administration, la marque d'une impulsion nouvelle et résolue dans la voie du progrès.

C'est à l'initiative du docteur Morel que nous devons, en effet, le premier concours régional de 1876, c'est lui qui en prépara et en assura la laborieuse organisation ; c'est encore à la municipalité dont il fut le digne chef que remontent la construction de nos nouvelles casernes, la mise en ferme des octrois, l'agrandissement de ce Lycée de garçons qui fut l'un des soucis constants de toute son existence.

Nous lui devons encore la canalisation en fonte de la conduite des eaux de Vourzac, la construction du Marché-Couvert, et, au lendemain de l'épouvantable inondation du 7 septembre 1880, la dérivation du cours de Dolaizon.

N'est-ce pas nous, Messieurs, qui sommes les premiers à bénéfi-

Digitized by Google

cier de ces améliorations, à en goûter les précieux avantages ? Et comment ne pas exprimer toute sa reconnaissance pour un homme dont elles furent l'œuvre, dont elles seront toujours le mérite ?

Entre temps, le docteur Morel avait été nommé médecin en chef des hospices et des prisons ; l'année dernière, il fut nommé membre de la Commission administrative des hospices, fonctions auxquelles le désignaient sa haute compétence des affaires hospitalières ; et le 8 février 1878, le Gouvernement de la République récompensait son dévouement en lui décernant la croix de chevalier de la Légion d'honneur, après 21 ans de service ; car encore, dans cette nouvelle sphère d'action, il avait su pousser le sentiment du devoir jusqu'aux dernières limites des forces humaines.

N'est-ce pas là, d'ailleurs, le caractère même de toute sa vie ? Esclave de son devoir, quelle plus belle devise ! Ce fut, Messieurs, le mot d'ordre de toute son existence.

Et l'on s'explique mieux encore aujourd'hui la brillante victoire républicaine qui s'affirma sur son nom, lorsque en 1878, aux élections législatives, la deuxième circonscription du Puy le choisissait comme son représentant à la Chambre.

Tel est, Messieurs, l'homme que vient de perdre notre cité ; l'amour du pays natal fut en lui comme la base des aspirations les plus nobles et les plus généreuses, comme la conséquence de l'amour du Bien, du Vrai et du Beau.

C'est qu'il l'aimait, en effet, sa ville du Puy, il l'aimait comme on aime le sol où l'on a vu naître et pu cueillir les fleurs printanières de la vie ; et, vieillard, il l'aimait encore parce que tout en elle était pour lui sentiment et souvenir, les personnes et les choses.

Aussi, sa mémoire est-elle de celles que garderont fidèlement tous ses successeurs ; elle se perpétuera éternellement dans notre ville, l'éloignement dans le temps ne peut que la grandir encore.

Heureux les hommes, Messieurs, qui laissent un tel passé d'honneur et de dévouement derrière eux ; ils sont l'orgueil et la gloire d'une cité.

Mon cher Monsieur Morel, au nom de cette ville du Puy à laquelle vous avez donné le meilleurs de vous-même, reposez en paix ! D'immenses regrets vous accompagnent ; vous emportez avec vous la sincère estime de tous vos concitoyens.

Adieu, cher Monsieur Morel, adieu !

M. Coiffier, vice-président de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, s'avance ensuite et s'exprime ainsi :

Digitized by Google

MESSIEURS,

Au nom de la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, je viens à mon tour m'incliner respectueusement devant cette tombe et saluer, une dernière fois, celui qui fut, pendant vingt-quatre ans, notre collègue et notre président.

D'autres voix autorisées ont déjà fait, en termes éloquents, l'éloge du médecin émérite, du citoyen dévoué à ses semblables, de l'homme politique que fut le docteur Camille Morel : qu'il me soit permis de dire ici ce qu'a été pour nous, ses collègues de la Société scientifique celui que nous pleurons.

Ne restant étranger à rien de ce qui touche à la petite patrie, et, d'accord avec quelques hommes d'initiative et de cœur, les Aymard, les Rocher, — pour ne citer que les disparus, — le docteur Camille Morel fonda avec eux, dès 1878, la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, destinée à s'occuper, — en dehors de tout esprit de parti, — de notre histoire locale, de nos monuments, de nos richesses archéologiques et géologiques, de notre agriculture, de notre commerce, en un mot de tout ce qui peut, à un titre quelconque, réveiller un souvenir ou réaliser un progrès.

En 1885, le choix unanime de ses collègues le porte à la présidence qui depuis, tous les quatre ans, lui est renouvelée par acclamation.

Sous son active et énergique impulsion, la Société scientifique, longtemps stationnaire, devient rapidement florissante et voit tripler en peu de temps le nombre de ses membres.

De 1878 à 1882, la Société n'avait joui, pour ses réunions, que d'une salle d'emprunt, mise gracieusement à sa disposition par la mairie du Puy; or, son nouveau président lui organise un local à elle, fonde sa bibliothèque, livre à la publicité les procès-verbaux de ses séances, excite l'émulation de chacun, le zèle de tous et fait qu'un grand nombre d'intéressants *mémoires* sont publiés, en peu de temps, par les soins de ses secrétaires. Qu'il me suffise de dire que, sous la présidence du docteur Camille Morel, la Société a fait paraître huit gros volumes de travaux originaux sur notre flore, notre faune, nos industries, notre commerce, nos archives ou sur tous les sujets intéressants, à titres divers, nos intérêts locaux,

Après d'actives et innombrables démarches qu'il exécute presque seul, — malgré son écrasant et journalier labeur de médecin, le docteur Morel voit la société déclarée d'utilité publique et, au mois de mai dernier, fier de son œuvre, il nous réunit pour fêter en

Digitized by Google

commun — et avec quel brio! quel entrain! le 24e anniversaire de sa fondation.

Il y a quelques semaines à peine, touché par un mal terrible, — et dont, avec son sens de clinicien impeccable, il analyse stoïquement, froidement, la marche, la durée, la terminaison, hélas! toujours fatale, — il nous communiquait encore, le sourire aux lèvres, ses observations sur quelques *parasites des végétaux* et il estimait ne faire que son devoir, rien que son devoir, en ne quittant pas trop tôt l'arène publique et en saisissant jusqu'au bout l'occasion d'être utile.

Exact à toutes les séances, toujours sur la brèche, prenant part avec une bonhomie charmante à toutes les discussions, préparant, de longue main, et présidant avec une ardeur toujours nouvelle les concours agricoles, M. Morel était l'âme de nos réunions. Et c'est avec un serrement de cœur, une émotion bien vive que nous, qui l'avons vu si longtemps à l'œuvre, nous lui adressons aujourd'hui un dernier adieu, à lui l'homme cordial et affable par excellence, si jeune d'allures, si respecté de chacun, si sympathique à tous.

Oui, au nom des membres de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, qui se pressent émus autour de votre cercueil, au nom de vos anciens collègues, tous vos amis qui garderont, soyez-en sûr, pieusement votre souvenir, nous vous adressons ici, brave et vénéré doyen, cher et zélé président, le suprême hommage de notre douleur, de notre respect et de notre reconnaissance.

M. Lavastre parle au nom de l'Association des Anciens Élèves du Lycée de garçons.

MESSIEURS,

Encore un mot. Au nom de l'Association des anciens élèves du Lycée du Puy, je viens remplir un pieux devoir, un devoir de reconnaissance en disant un dernier adieu à celui, qui, hier encore, était son président.

En termes éloquents on vous a parlé de sa vie publique, on vous a dit comment le docteur Morel, s'associant au mouvement de réveil et d'indépendance qui suivit les terribles événements de 1870, traversa les luttes politiques les plus ardentes sans laisser derrière lui de haines et de colères. Il avait eu des adversaires, non des ennemis.

Lorsqu'il revint au milieu de nous, les Sociétés dont il faisait partie, tinrent à honneur de le mettre à leur tête, et parmi elles,

Digitized by Google

notre association. Il avait fait ses études au Lycée du Puy, il aimait notre vieil établissement universitaire, s'intéressait à tout ce qui y touchait plus particulièrement, et c'est ainsi qu'il devint un des promoteurs de la fondation de l'association des anciens élèves.

Il présida, le 11 juin 1876, la réunion préliminaire : « C'est une « institution de fraternité et de protection réciproque à établir, « disait-il dans cette première séance; les sociétaires devront se « préoccuper de rechercher les moyens les plus propres à encou- « rager les élèves et à élever les études; l'Association devra, enfin, « exercer un patronage discret et bienfaisant sur ceux de ses « membres que le malheur aura frappés. »

Ces paroles, inspirées par la tendance qui lui était naturelle de faire le bien, étaient le meilleur des programmes; elles servirent de base aux statuts de la Société naissante.

En 1885, le docteur Morel fut nommé président de l'Association, et depuis il fut constamment réélu. Toujours affable, il savait indiquer la direction à suivre, sans jamais imposer son avis, et nous aimions son langage simple, moins soucieux de la forme que du désir de persuader ceux qui l'écoutaient et de conserver intactes les traditions de loyale camaraderie qui unissent les membres de notre Société.

D'autres liens le rattachaient au Lycée : depuis de longues années il en était le médecin principal; ses jeunes malades, pour lesquels il avait toujours un mot de sollicitude familière, étaient heureux de sa visite. Il prodiguait à tous ses soins avec un dévouement infatigable. L'administration du Lycée, témoin chaque jour de ce dévouement, confiante dans sa science prudente et dans son expérience, l'entourait de sa respectueuse sympathie; elle s'associe, aujourd'hui au deuil général.

Mais il ne suffisait pas au docteur Morel de combattre la maladie : l'installation quelque peu défectueuse du Lycée le préoccupait; il songea à créer des aménagements plus conformes aux règles de l'hygiène, plus d'air, plus d'espace, et il eut la satisfaction de pouvoir réaliser son désir d'amélioration. C'est, en effet, pendant qu'il était Maire du Puy, que furent exécutés les travaux d'agrandissement et la transformation du Lycée.

Je m'arrête. Cher Président, ceux qui, comme vous, ont consacré leur existence à faire le bien, à créer ou à soutenir des œuvres utiles ne disparaissent pas tout entiers, leur mémoire reste en exemple. Votre souvenir sera pieusement conservé dans notre Association, il la guidera dans la tâche dont la partie la plus difficile a déjà été accomplie par vous.

Digitized by Google

Au nom de tous ses membres, au nom de ceux qui furent plus particulièrement vos collaborateurs, au nom du Lycée du Puy, adieu.

Au nom des médecins du Puy, M. le docteur Fabre s'approche et d'une voix émue prononce les paroles suivantes :

MESSIEURS,

Le confrère éminent dont nous pleurons la perte a droit encore à quelques paroles de regret et de reconnaissance. Le corps médical a voulu lui adresser, par ma voix, un dernier hommage. Je remplis cette mission avec empressement parce qu'elle me permet de joindre, à ce témoignage public de haute estime, l'expression d'un sentiment personnel d'affectueux souvenir.

C'est un éloge bien sincère et bien désintéressé que celui qu'on vient déposer au bord d'une tombe et c'est ce qui m'encourage à dire du docteur Morel que peu d'hommes ont eu plus de titres à la considération générale.

D'autres vous ont dit que partout où il a passé il a figuré avec distinction ; laissez-moi retracer en quelques mots sa carrière médicale.

Louis-Camille Morel naquit au Puy le 16 avril 1829 d'une famille de médecins. Son grand-père et son père exerçaient avec honneur, depuis près d'un siècle, la médecine au Puy. En suivant leur exemple il semble avoir obéi à une vocation native. Après de brillantes études au Lycée du Puy, il suivit les cours de la Faculté de médecine de Paris et fut reçu docteur le 16 avril 1855. Sa thèse obtint une mention et mérita les éloges du jury. Il revint presque aussitôt au Puy remplacer son père, qui, très âgé et malade au moment de son départ, avait succombé pendant le cours de ses études.

Dès le début de sa carrière médicale, Morel se montra ce qu'il devait être jusqu'à sa mort, bon, dévoué, affable envers tout le monde et infatigable au travail. A peine installé, le souvenir de son père lui attira une nombreuse clientèle qui augmenta encore lorsque le public put se rendre compte de la sûreté de son diagnostic, de son habileté professionnelle et de son dévouement à ses malades.

Nommé successivement médecin adjoint des Hospices, médecin de l'état-civil, du service sanitaire, puis médecin en chef des Hospices, il assura seul, grâce à une activité incessante, pendant la guerre de 1870, le service de l'ambulance établie au château d'Ours-

Digitized by Google

Mons sans qu'aucun des services confiés à ses soins en souffrît. A la fin de la guerre, il reçut, en récompense de la Société internationale la croix de bronze ; quelque temps après, l'Académie de médecine lui décernait une médaille d'argent, comme vaccinateur et enfin, en 1878, la croix de la Légion, juste récompense des services rendus à son pays, lui fut donnée par le Gouvernement.

A cette époque, médecin le plus occupé du Puy, idole de ses concitoyens, Morel connut tous les enivrements de la gloire ; il fut plusieurs fois élu maire de la ville du Puy et enfin député de la Haute-Loire aux acclamations enthousiastes des habitants du Puy. Brusquement et sans raison, un caprice de la foule le jeta bas de toutes ces grandeurs ; redevenu simple citoyen, il abandonna complètement la politique pour se consacrer en entier à ses malades et à ses études, sans que jamais une parole amère soit sortie de sa bouche, alors que, par un triste retour des choses humaines, il lui fut donné de mieux connaître les hommes qu'il ne l'avait fait peut-être au temps de sa prospérité.

Nommé, après la mort du docteur Vibert, médecin du Lycée et du chemin de fer, président de la Société agricole et scientifique, il reçut du gouvernement la croix de chevalier du mérite agricole et les palmes d'officier d'académie.

Jusqu'à la fin de sa vie, il se consacra avec un zèle et une ardeur toute juvénile à l'exercice de sa profession, lui appartenant en entier. Que de fois ne l'avons-nous pas vu, cloué au lit par la goutte, se lever les membres enflés et endoloris pour aller voir des malades moins souffrants que lui. Même dans ces moments-là, il conservait sa bonne humeur et c'était toujours le visage souriant et une parole aimable à la bouche qu'il abordait ses clients. Aussi tous ses malades ont-ils conservé pour lui l'attachement vrai et l'estime reconnaissante qui ne s'obtiennent qu'avec un cœur généreux et un caractère honnête.

Son aménité, la droiture de son caractère, sa notoriété l'avaient fait choisir par le corps médical, en 1889, comme président de l'association des médecins de la Loire et de la Haute-Loire, poste qu'il a conservé depuis à la satisfaction de tous.

Depuis bientôt deux ans, une longue et douloureuse maladie, sur la nature et l'issue de laquelle il ne se fit aucune illusion dès le début, l'obligea de cesser à l'Hôpital les services qu'il y remplissait si dignement depuis 36 ans. Il fut nommé Médecin en chef honoraire et membre du conseil d'administration. — Il essaya de lutter encore contre le mal et continua à visiter sa clientèle, sans que

Digitized by Google

rien ne trahit, aux yeux des malades qu'il allait voir, les souffrances atroces qu'il endurait. — Terrassé par la maladie, il dut subir une grave et douloureuse opération à la suite de laquelle il parut se relever quelque temps et on le vit, tant était inné chez lui le besoin de se dévouer et de soulager ses semblables, recevoir des malades et donner des consultations dans son lit.

Mais, par une cruelle ironie du sort, cet homme qui toute sa vie avait fait du bien, qui pouvait me dire, sans crainte d'être démenti, huit jours avant sa mort : « J'ai 73 ans, je ne me souviens pas d'avoir fait sciemment du mal à quelqu'un », devait encore éprouver une cruelle douleur. Sa femme, la compagne fidèle et aimée de sa vie, la joie de son foyer, qui le soignait avec un dévouement digne de tout éloge, succombait aux émotions causées par sa maladie et mourait presque subitement, il y a deux mois à peine. Depuis, notre confrère ne s'est plus relevé, la vie n'a été pour lui qu'un long martyre dont il appelait la terminaison à grands cris.

Dors en paix, Morel, tu as dignement rempli ta tâche en ce monde, ta vie servira d'exemple aux générations futures de médecins! L'assistance qui l'accompagnait à l'église et qui l'a suivi jusqu'à sa dernière demeure montrent bien mieux que les paroles, les regrets qui s'attachent à la perte de notre vénéré confrère. La présence de toutes les notabilités de notre pays est un témoignage de plus de ces sentiments douloureux pour tous.

Adieu ! cher et vénéré confrère ! Adieu ! au nom de tous.

C'est ensuite le tour de M. Bretegnier, inspecteur d'Académie.

MESSIEURS,

Je ne puis laisser descendre dans la tombe la dépouille mortelle de M. le docteur Morel sans venir, au nom de l'Université, dire un dernier adieu à celui qui fut un de ses plus dévoués amis.

M. Morel tint de très près à l'Université par les fonctions qu'il occupa dans deux de nos établissements publics. Il fut nommé, en effet, il y a 20 ans médecin de l'Ecole normale d'institutrices et il y a 14 ans, médecin du Lycée de garçons.

Il apporta dans ces deux fonctions, avec sa science et son expérience médicales, une rare conscience professionnelle, une régularité, une ponctualité remarquables, qualités nécessaires d'ailleurs à un médecin soucieux de ses malades. Son zèle, son dévouement ne savaient pas compter ; il ne se demandait jamais si le temps qu'il

Digitized by Google

consacrait à nos élèves était proportionné à la modeste indemnité que lui allouait l'État. Il accourait au premier appel et pour peu que le cas sortit des limites d'une indisposition passagère il n'avait pas besoin d'un second appel.

Il apporta surtout dans ses fonctions une qualité précieuse pour le médecin appelé à soigner des enfants et des jeunes filles ; c'était cette douceur, cette patience, cette aménité souriante que nous avons tous connue, qui le rendait si profondément sympathique.

M. le docteur Morel est cher à l'Université à d'autres titres encore, je veux dire la sincérité de son dévouement à l'enseignement laïque en général. Ce n'est pas sans cause que lorsque, il y a un an, quelques personnes dévouées, fondèrent, avec le concours empressé de la municipalité du Puy, un patronage laïque des Écoles, M. le docteur Morel, le vénéré président de l'Association des anciens élèves de notre vieux Lycée, fut immédiatement désigné pour présider le nouveau Patronage. On savait, que malgré son grand âge, le zèle et l'activité de cet excellent citoyen ne seraient pas inférieurs à la tâche.

C'est pourquoi nous avions le devoir d'apporter ici, sur la tombe de cet homme de bien, l'hommage de nos profonds regrets et l'assurance de notre constant souvenir.

Le dernier, M. le docteur Kahn, de Saint-Étienne, vice-président des médecins de la Loire et de la Haute-Loire, exprime les regrets des collègues du défunt :

MESSIEURS,

Des voix éloquentes et autorisées vous ont rappelé ce que fut le docteur Morel comme citoyen et comme médecin. Ma tâche est plus modeste, elle se borne à apporter le suprême hommage de l'Association des médecins de la Loire et de la Haute-Loire au confrère aimé et respecté que, depuis plus de treize années, elle s'honorait d'avoir à sa tête. Avant lui déjà, deux membres de votre corps médical, les docteurs Vibert père et Langlois, avaient occupé la présidence de notre Société, et y ont laissé tous deux un sympathique souvenir; mais celui du docteur Morel restera plus durable encore et plus vivace dans nos mémoires, à cause des circonstances dans lesquelles il fut élu et des services particuliers qu'il a rendus à notre association.

Il arrive à toutes les sociétés, aux petites aussi bien qu'aux

Digitized by Google

grandes, de traverser de ces crises, dues le plus souvent à un malentendu, et dont la violence, exaspérée par l'âpreté des passions humaines, peut aller jusqu'à compromettre leur existence. Heureuses alors celles qui, à ce moment précis, rencontrent l'homme ferme et conciliant qui sait ramener par son action bienfaisante le calme dans les esprits et la paix dans les consciences. Cet homme, notre Société eut le bonheur, à l'heure voulue, de le trouver dans le docteur Morel. Sa grande situation professionnelle, les hautes fonctions dont il avait été investi par la confiance de ses concitoyens, ses qualités personnelles lui conféraient une autorité dont il sut user avec dévouement au profit de la concorde. Et il réussit si bien dans cette tâche, que sous sa direction, notre association a vécu et grandi, et atteint un degré de prospérité qu'elle n'avait jamais connue jusque-là. A cette époque, elle comptait à peine cent membres; aujourd'hui elle en a plus de cent cinquante, et ce progrès lui permet d'augmenter aussi ses efforts pour venir en aide aux déshérités de notre profession. Certes, ces efforts sont encore bien au dessous du but que nous visons, et nous ne saurions nous flatter de soulager assez efficacement les misères qui nous sollicitent, et que le public ne soupçonne même pas. Elles sont, en effet, plus nombreuses qu'on ne le pense, les familles de médecins que la mort prématurée de leur chef vient surprendre au milieu d'une vie heureuse en apparence et jeter du jour au lendemain dans la gêne, parce que celui qui disparaît n'a pas eu assez de temps pour assurer après lui le sort des siens.

Et même, parmi les privilégiés auxquels le destin accorde une longévité exceptionnelle dans notre profession, combien en est-il qui, malgré toute une vie de labeur et de dévouement n'ont pas réussi à acquérir pour leurs derniers jours, non seulement l'*aurea mediocritas* du poète, mais même le strict nécessaire! De telles situations nous paraissent bien rentrer dans la catégorie de ces iniquités dont la collectivité a peut-être tort de ne pas se préoccuper suffisamment. Aussi est-il bon et nécessaire qu'une société comme la nôtre existe, pour adoucir, dans la mesure de ses moyens, ces infortunes imméritées. Et c'est pourquoi nous garderons une éternelle reconnaissance au docteur Morel, à qui notre association doit pour une grande part, son existence et son accroissement.

Ces sentiments unanimes, nous étions heureux de les lui témoigner à toutes nos réunions annuelles, qu'il se faisait un devoir de venir présider, et où sa robuste et allègre vieillesse apportait un élément précieux de joyeuse cordialité. Cette année, pour la pre-

Digitized by Google

mière fois, la maladie à laquelle il vient de succomber l'empêcha de se joindre à nous, et nous en fûmes réduits, non sans une douloureuse arrière-pensée, à lui envoyer de loin nos vœux pour son rétablissement. Mais nous refusâmes, malgré ses instances, de lui donner un successeur, voulant garder à notre tête, jusqu'à sa fin, le président que nous entourions de notre sympathique vénération.

Maintenant qu'il nous a quittés, nous conservons pieusement ces mêmes sentiments à sa mémoire, et c'est leur expression attristée que j'ai l'honneur d'apporter sur sa tombe, pour la joindre au faisceau de respectueux hommages que le corps médical de la Haute-Loire vient décerner ici à son regretté doyen, et la ville du Puy à l'un de ses enfants les plus méritants et les plus distingués.

C'est fini !

Roulant sur l'échelle qui la doit descendre dans le caveau, la bière qui contient les restes du bon vieillard disparaît pour toujours du monde des vivants.

Moins périssable, la mémoire de l'homme dévoué, du républicain loyal, du médecin intègre qu'était le docteur Morel demeurera parmi nous ; dans l'histoire de ce Velay qu'il aima tant et auquel il se consacra jusqu'aux derniers jours, le nom du docteur Camille Morel restera comme une leçon et comme un exemple.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES GÉNÉALOGIQUES

SUR LA FAMILLE MOREL, DU PUY

Les origines de la famille Morel se confondent avec l'histoire de la cité.

Grâce à l'obligeance de M. Ernest Vissaguet, sénateur, et du savant M. Albert Boudon, voici quelques dates.

Dès 1550, on rencontre dans les archives municipales un *Étienne Morel*, marchand, rue Pannessac.

Cet Étienne Morel était marié avec une demoiselle Anne Charmet. De leur union naquit un fils, *Philippe-Philibert Morel*, qui exerça aussi, et dans la même rue, la profession de marchand.

Philippe-Philibert Morel prit, vers 1641, pour femme, une demoiselle Ysabeau Richard, qui devait mourir le 15 juin 1687, comme en témoigne l'acte suivant :

Le 15 juin 1687, fust enterrée dans l'esglise de Saint Pierre La Tour, demoiselle Ysabeau Richard, veufve de Me Philippe Morel, marchant de la rue de Panesac; présents à l'enterrement François Dousset, illitéré et Pierre Delicques, clerc. Signé, Delicques Texier, vic.

(Mar. et mort. de l'Église paroissiale de Saint-Pierre-La-Tour, fol. 116).

De ce mariage, le 20 octobre 1649, était né *Gabriel Morel*. Voici son acte de baptême :

Le vingtième octobre mil six cens quarante neuf est né Gabriel Morel, fils naturel et legitime de sire Philippe Morel, marchant, de la paroisse et ville, et de dame Ysabeau Richard, et a esté baptisé le vingt quatre du dit mois.. Son parrain a esté noble Gabriel Parand et sa marraine damoiselle Françoise Angélique Parand. Présents les soubsignés — Parand, Gabriel Dasguineye. Comboud. Paraud, De Praclaux.

(Livre du Baptist. des fonds bapt. du Puy, fol. 444).

Gabriel Morel qui avait épousé Gabrielle Lambert, mourut le 2 avril 1713, ainsi que le prouve le mortuaire suivant :

Digitized by Google

Le deuxième apvril mil sept cens treize fust enterré à Saint Pierre Latour le sieur Gabriel Morel, âgé de 60 ans, decedé dans la paroisse de Saint Pierre le Monastier. Presents : Jacques Benoit et Jacques Marcon.

Signé : Blanquet, vic.

(Mortuaire de Saint-Pierre-le-Monastier, fol. 82).

Gabriel Morel laissait un fils, *François Morel*, né le 3 octobre 1696. La chose est consignée de la sorte dans les registres paroissiaux.

Le quatriesme octobre mil six cens quatre vingt seize, a esté baptisé Jean François Morel, fils naturel et legitime de sieur Gabriel Morel, marchand et de demoiselle Gabrielle Lambert, mariés. Son parrain a esté sieur Jean Bonnet, marchant et sa marraine demoiselle Antoinette Morel, veufve à feu Perier, marchant, et est né le trois octobre en tour dix à onze heures du soir. — Faict en présence des soubsignés. — Gardès Morel, Brighon, prestre.

(Loc. cit., fol. 40).

Ce François Morel, qui fut le premier de la famille à être « chirurgien », se maria en 1724.

Le vingt et unième mars mil sept cent vingt quatre, sieur François Morel, maistre chirurgien de la présente ville, fils naturel et légitime de feu sieur Gabriel Morel et demoiselle Gabrielle Lambert, mariés, d'une part, et demoiselle Marthe Vallet, fille aussi naturelle et légitime de feu sieur Louis Vallet et honeste, plaisante Mareschal, mariés dans la paroisse de Saint Pierre le Monastier, d'autre part, après avoir fiancé deuement proclamés, ont reçeu par nous, curé des parties soubsigné la bénédiction nuptiale dans l'église de Saint Hilaire, après avoir obtenu des supérieurs la dispense du temps prohibé. Présents : André Clément, Jean Exbrayat, Antoine Pelissier, et Michel Parat, illiterés. Rome, curé.

Registres paroiss. de Saint-Pierre-le-Monastier, fol. 34).

François Morel occupa certaines fonctions publiques. Il est mentionné ainsi dans le *Journal de Rechatin* (7 décembre 1729).

« Le 7 décembre, on a fait l'élection des auditeurs de conte (*sic*). M. du Charroul, cadet, M. Lobeyrac, *Morel* chirurgien et Chapuis, perruquier ».

Son fils, *Jacques-Antoine Morel*, chirurgien également, naquit le 25 février 1737.

Le 25 février 1737, a esté baptisé Jacques Antoine Morel, fils à sieur Jean François Morel et à demoiselle Marthe Vallet, mariés habitant Saint Pierre le Monastier. Son parrain a été M. Jacques Antoine Dupont, conseiller du roy et troisième conseil de la ville du Puy et sa marraine demoiselle Marguerite Profil. Le dit enfant est né ce jourd'huy à dix heures du matin.

Digitized by Google

Signé : Lashermes, Morel père, Dupont, parrain, Buffont, consul, Vallet, oncle, Martin.

(Baptist. de Saint-Jean, fol. 6).

C'est très probablement de ce Morel qu'il est question dans la comédie en quatre actes écrite en 1757 par le futur beau-frère du chirurgien, Clet Antoine.

Dans *Monsieur Lambert*, en effet, nous voyons avec les chirurgiens André, Tholence, Souchon, Coligné et autres un Morel dont on implore le secours.

Secours, Moussu Mouré, aquei diable m'estouffa.

(Scène V.)

Évidemment, il ne peut s'agir que de Jacques-Antoine Morel.

Il se maria deux fois.

Le 26 novembre 1768, ce fut avec Anne-Marguerite Bousse. Voici l'acte religieux.

L'an 1768 et le 26 novembre, fiançailles faictes et la publication d'un ban dument faite sans opposition, dispense obtenue des deux autres et de l'empêchement de parentés devant Delaval, vicaire, tant dans cette paroisse que celle de Saint-Georges, nous prêtre avons donné la benediction nuptiale à sieur Antoine Morel, fils légitime à défunt Jean François Morel, maitre-chirurgien juré et Marthe Vallet, mariés, habitant icelle dans la paroisse de Saint Pierre le Monastier d'une part, et demoiselle Anne Marguerite Bousse, fille naturelle et légitime de vivant Claude Benoit Bousse, marchand, et à défunte demoiselle Marie Catherine Dupont, mariés, habitant dans cette ville dans la paroisse de Saint Georges d'autre part. Présents MM. Antoine Clet, oncle, Benoit Clet, messire Antoine Dijallet, prêtre, Jean Pierre Arnaud, qui ont tous signé.

(Reg. de Saint-Pierre-le-Monastier, f. 55).

Jacques-Antoine Morel participa aux honneurs consulaires. Nommé cinquième consul en 1786, il se vit renouveler le même mandat en 1787 et en 1788.

En 1797 il devint également officier municipal.

Son épouse, Anna-Marguerite Bousse, mourut le 13 octobre 1789. Le 28 décembre 1790, Antoine Morel se mariait une deuxième fois avec Françoise Benoite Marguerite Clet.

Marguerite Clet était la fille d'Antoine Clet, imprimeur, et nièce d'Anne Marguerite Bousse.

Elle survécut à son mari.

Le vingt-neuvième jour du mois de thermidor de l'an XII de la République française (17 août 1804) on enterrait en effet Jacques-Antoine Morel.

Digitized by Google

Jacques Antoine Morel, époux en secondes nopces de Marie Françoise Benoite Clet, veuf en premières de Marie Angélique Marguerite Bousse, decedé ce jourd'huy 29 thermidor à l'heure de midy, à la rue Saint-Jacques, section C, n° 442, âgé de 69 ans, né à ladite ville du Puy, demeurant au Puy, profession d'officier de santé, sur la declaration des citoyens Hyacinthe Benoit, Frederic Clet, marchand, neveu du dit defunt, et par la citoyenne Marie Angelique Bousse, veuve Barbon, ouvrière en dentelles.

Signé : Besqueut, maire.

(Registres de l'état civil du Puy, n° 1109).

Du premier mariage, était né un fils. Les registres de l'état civil de la paroisse de Saint-Pierre-Latour en font ainsi mention au n° 233 de l'année 1774.

« L'an mil sept cent soixante quatorze et le 26me moy a été baptisé Louis Placide Morel, né ce matin, fils de Jacques Antoine Morel, maitre chirurgien et de demoiselle Marie Marguerite Bousse, habitant paroisse Saint-Pierre-Latour. Son parrain a été Placide Morel, maitre chirurgien et marraine demoiselle Marie Elisabeth Dupont, sa tante. »

Louis-Placide Morel fut reçu docteur de l'Université de Montpellier, le 27 pluviôse an XII de la République.

Sa thèse, dédiée à son père Jacques-Antoine Morel, était écrite *sur une fièvre critique, compliquée d'ascite et d'anasarque, terminée par un abcès à la région lombaire, avec des signes indicatifs de l'altération de la matière du rein droit.*

Il avait été marié une première fois à Denise Pacault, mais il n'en eut pas d'enfant.

De son second mariage avec Marie-Eugénie Avinenc, naquit le 16 avril 1829, *Louis-Camille Morel.*

Voici l'acte de naissance du docteur :

L'an mil huit cent vingt neuf, le seize avril à trois heures du soir, par devant nous Henry Marthory, adjoint à la mairie du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, faisant par délégation les fonctions d'officier d'état civil, est comparu Louis-Placide Morel, médecin âgé de cinquante-cinq ans, habitant de cette ville, rue Saint-Jacques section C, n° , lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né ce matin à minuit et demi, de lui déclarant et de dame Marie Eugénie Avinenc, son épouse, auquel il a donné les prénoms de Louis Camille, lesdites déclarations et présentation faites en présence des sieurs François Pinède, employé à l'octroi âgé de cinquante-quatre ans, et François Avinenc, geomètre, âgé de trente-sept ans, demeurant au Puy, lesquels ont signé avec le père et nous le présent acte après qu'il leur en a été fait lecture.

Ont signé : Morel, Pinède, Avinenc et Marthory.

(Extrait des registres de l'état civil de la ville du Puy, année 1829, n° 317).

Digitized by Google

M. LOUIS GUEYFFIER

Le 13 novembre 1903, ont eu lieu, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis, les obsèques de M. Edmond Gueyffier, ancien notaire, vice-président de la Société agricole et scientifique, délégué cantonal.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Privat, économe des hospices; Martin, ancien juge de paix; Vignon, avocat; Hubert, homme de lettres; Delande, ancien proviseur du lycée; Nicolas, ancien professeur.

Précédant le cercueil, on remarquait le drap des anciens élèves du lycée porté par MM. Léon Faure, avocat; Giband, notaire; Valicon, propriétaire; Terrasson, pharmacien en chef des hospices.

De la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire : MM. le docteur Coiffier, Edouard Gazanion, Philippe Hedde, Escomel.

Des notaires : MM. Prosper Philip, Breschet et Rioufol, notaires honoraires, et Touchebeuf, notaire au Puy.

Au cimetière des Carmes, M. le docteur Coiffier, président de la Société, a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Après le deuil tout récent encore, causé par la mort de son président, M. le docteur Camille Morel, la Société Agricole et Scientifique de la Haute-Loire vient d'être, à nouveau, cruellement frappée, en la personne d'un des membres les plus dévoués et les plus sympathiques de son Bureau, son vénéré vice-président, M. Louis Gueyffier.

Digitized by Google

« M. Louis Gueyffier était le descendant direct d'une très ancienne famille de la Lozère (1). Des titres authentiques, conservés dans nos archives locales, font remonter sa famille, par filiation régulière, jusqu'à l'an 1333, où elle faisait partie de la noblesse du Gévaudan et possédait la seigneurie de Bessette, près Langogne.

Cette famille très versée dans les affaires publiques pour ces époques reculées, fournit un ambassadeur à Rome en 1632, un conseiller à la Chambre des Comptes de Paris en 1673, un président à la Cour des Monnaies vers 1712. Sous le règne lointain d'Henri II, on la voit venir s'établir dans l'élection de Brioude, où elle possède les châteaux et seigneuries de Lespinasse et de la Chomette et elle donne naissance, dans les âges suivants, à toute une pléïade d'hommes distingués : baillis, conseillers ou juges au Parlement. Son dernier réprésentant, Jean-François Gueyffier, baron de Talairat, beau diseur et fin lettré, bien connu par ses œuvres littéraires et son *Album poétique*, fut longtemps conseiller général de la Haute-Loire et maire de la ville de Brioude, qui conserve encore son souvenir et qui lui doit un grand nombre de ses embellissements.

Notre regretté collègue, M. Louis Gueyffier, héritier par son père du baron de Talairat, est né au Puy le 3 mars 1819. Après de fortes études dans notre vieux lycée, — alors collège royal — il fit son droit à Paris, fut reçu licencié en 1846, revint dans sa ville natale où il s'allia à la famille Lavastre, et on le vit, de longues années, membre et président de la Chambre des notaires, administrateur et secrétaire zélé de la caisse d'épargne.

Appelé un peu plus tard, par l'héritage du baron de Talairat, à exploiter les importantes terres de Baissat, commune de Saint-Beauzire, il se livra longtemps à la grande culture jusqu'au jour où l'âge et la fatigue le forcèrent à revenir au Puy. Il s'adonna alors tout entier aux travaux de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire qui, dès 1887, le nomma son vice-président et, tous les quatre ans, le réélut par acclamation. C'est comme délégué de notre société que, il y a deux ans, présidant à Brioude le concours agricole départemental, il contracta les premiers germes du mal qui devait l'emporter.

Pendant la maladie du regretté Dr Morel, il présida assidûment toutes nos séances et avec quelle dignité, quelle bonhomie ! Combien douce et amicale était la direction qu'il savait toujours donner aux discussions ! Jamais il ne sortait de ses lèvres que des paroles

(1) Sur l'histoire de cette vieille lignée on consultera avec intérêt l'étude très documentée parue dans les *Tablettes Historiques*, t. VII, p. 392 et sqq.

Digitized by Google

pleines d'aménité et d'exquise courtoisie ! A l'unanimité les suffrages se portèrent sur lui, quand il s'agit de pourvoir définitivement à la présidence de la Société, mais il se déroba, alléguant son grand âge, et depuis, miné lui-même par une maladie implacable, nous ne le vîmes plus, au milieu de nous, qu'à de rares intervalles.

M. Louis Gueyffier ne brigua jamais, ni les fonctions publiques, — dont il aurait été cependant si digne, — ni cette faveur populaire, qui s'est si indissolublement attachée depuis bien des années à l'un des membres de sa famille : sa vie, toute de simplicité et de modestie, se passa loin du bruit, loin des troublantes luttes du forum et il fallait être de ses amis, vivre pour ainsi dire dans son intimité, pour l'entendre affirmer l'indépendance de ses convictions franchement républicaines ; mais la façon dont il les affirmait, logiquement, sans aigreur, sans intolérance, au lieu de lui aliéner ses contradicteurs, ne contribuait qu'à lui gagner leur affection et leur estime.

Notre vénéré collègue s'est éteint doucement, lentement, dans une atmosphère toute de tendresse et de piété filiale, soutenu dans les bras de ses petits-fils, dont il était avec raison si fier, et ses derniers regards n'ont rencontré, au moment suprême, que les regards, — combien affectueux, — de tous les siens.

Messieurs, au nom de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, j'adresse ici un solennel hommage à l'homme bon et bienveillant qui nous quitte. Je dis un dernier « au revoir » au collègue aimé qui, depuis si longtemps, a vécu de notre vie, partagé nos travaux, et, me tournant vers ceux qu'il laisse, vers sa famille, entourée de tant de sympathies et, dans notre petite patrie vellave, si respectée de tous, je la prie d'accepter le témoignage ému de notre douleur et de nos profonds regrets.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

DE LA FONDATION DE LA SOCIÉTÉ

Conformément aux différents votes émis par les membres de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, présents à la séance du 3 avril 1902, pour fêter l'inauguration de la nouvelle salle de ses séances et célébrer en même temps le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, un banquet amical a eu lieu le samedi 19 du même mois, à 7 h. 1/2 du soir, au Grand Hôtel Garnier.

Dans un magnifique salon, autour d'une table parfaitement décorée, sur une simple lettre d'invitation, trente-cinq membres avaient pris place, témoignant ainsi d'une véritable estime réciproque et du haut intérêt qu'ils portaient à la société.

Il n'y avait pas eu de places marquées, sauf pour quelques invités : M. Ernest Vissaguet, sénateur, M. le Maire, M. Bretegnier, inspecteur d'Académie.

Tous les autres membres s'étaient groupés suivant leurs affinités individuelles, ce qui donne à ces réunions beaucoup plus d'animation et d'entrain.

Aussi, tout s'est-il parfaitement passé et la plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant toute la durée de ce dîner, auquel on a fait le plus grand honneur.

Un des membres de la Société, M. Vallery-Michel, propriétaire des sources minérales de Montbel, près de Coucouron, sur les confins de l'Ardèche et de la Haute-Loire, avait gracieusement fait placer sur la table, plusieurs bouteilles de cette eau, dont on a pu apprécier la limpidité et la saveur et que l'on a jugée digne de figurer parmi les eaux de table les plus renommées.

Digitized by Google

Au dessert, lorsque le champagne pétillait dans les verres, le Dr Morel, président de la Société, s'est levé et voulant, dit-il, laisser à cette fête, tout son caractère de simplicité et d'intimité, il s'est contenté, tout d'abord de lever son verre et de boire à la santé de tous les membres présents, les remerciant vivement d'être venus en aussi grand nombre; il a présenté en même temps les excuses de plusieurs collègues qui n'ont pu se joindre à eux, vu l'heure tardive du banquet, vu leur âge et aussi à cause du mauvais temps; ainsi de MM. Louis Gueyffier, vice-président de la Société; Lascombe, son zélé secrétaire; Chaudier, le sympathique directeur de la Ferme École de Nolhac, etc.

Il a levé encore son verre en l'honneur des premiers membres fondateurs de la Société; de MM. Auguste Aymard, Paul Le Blanc, Ernest Vissaguet, Antoine Jacotin, Charles Rocher, Lascombe, etc. Depuis vingt-cinq ans, beaucoup ont disparu; nous ne pouvons donc, ajoute-t-il, boire à la santé de tous, mais un bon souvenir en passant à leur mémoire et notamment, ainsi que le fait observer M. Hippolyte Achard, à celle d'Auguste Aymard, son premier et si zélé président, à la mémoire également de Charles Rocher, avocat, qui nous a laissé de si remarquables monographies et de si précieux ouvrages sur notre histoire locale.

Le président a bu enfin à la continuation de la prospérité de la Société, dont il n'a pas à faire l'éloge, car ce serait, dit-il, faire l'éloge de vous tous; en terminant, il les a remerciés bien sincèrement de leur savante et toujours bienveillante collaboration.

M. Antoine Jacotin, président du Comice agricole, se faisant l'interprète de tous ses collègues, lève son verre en l'honneur de leur président et boit à sa santé. Il reconnaît hautement tout ce qu'il a fait et tout ce qu'il fait encore tous les jours, pour cette Société, dont non seulement il a été un des premiers fondateurs, mais dont il est resté toujours un des plus fermes soutiens.

De chaleureux applaudissements couvrent ces paroles; puis de nombreux chanteurs se sont fait entendre, ce qui a permis de prolonger agréablement la soirée, jusqu'à une heure assez avancée.

On s'est retiré en emportant de cette première réunion les meilleurs souvenirs et en faisant des vœux pour que ce ne soit pas la dernière.

Digitized by Google

PARTIE SCIENTIFIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

L'ÉGLISE SAINT-LAURENT DU PUY

TABLEAUX — INSCRIPTION LAPIDAIRE

MESSIEURS,

A la séance du 7 mars 1901, j'avais eu l'honneur d'appeler votre attention sur une superbe inscription lapidaire qui décore le piedestal de la quatrième colonne (à partir de l'entrée du côté de l'Épitre), dans l'église de Saint-Laurent. Le sens complet de cette inscription, malheureusement mutilée en partie, n'a pu être encore tiré au clair, malgré les recherches minutieuses que j'ai faites depuis. Il m'a paru néanmoins utile, puisqu'un congrès d'archéologues doit se réunir l'an prochain au Puy, de revenir sur cette question avec plus de détails et de vous donner l'exposé des recherches que j'ai faites en vue de compléter la description si intéressante de l'église de Saint-Laurent, faite en 1834, par le savant M. Aymard.

Je n'ai rien à ajouter, en ce qui concerne le précieux monument de Duguesclin, ni sur l'architecture de l'église, si ce n'est une particularité signalée par de Caumont dans un grand nombre d'églises de style ogival secondaire (de 1300 à 1400); c'est une légère déviation de l'axe du chœur par rapport à celui de la nef; on croit généralement que les architectes voulaient par là représenter l'inflexion de la tête du Christ du côté droit au moment où il expira.

Au sujet des vitraux, qu'il me soit permis de regretter qu'ils aient donné lieu au déclassement de cette église comme monument historique et d'espérer qu'un jour ou l'autre on reviendra sur cette mesure.

Digitized by Google

Outre les tableaux du peintre ponot Jean François, si magistralement décrits par M. Aymard, un des ornements de l'église consiste dans une série de portraits des principaux représentants de la grande famille dominicaine ; en voici l'énumération, telle que je pense la reconstituer :

A partir de la porte de droite, en entrant :

N° 1. Emblème, J.-C. sur un globe terrestre, et au-dessous, les flammes de l'enfer. Ce pourrait être saint Vincent Ferrier qui, en 1416, prêcha longuement au Puy et dont les prédications roulaient surtout sur l'enfer.

N° 2. Saint Antonin, archevêque de Florence, décoré du Pallium.

N° 3. Saint Dominique présentant l'église Saint-Laurent, bien qu'il n'en soit pas le fondateur, mais il en avait déterminé l'emplacement. Emblème, le chien porte-flambeau.

N° 4. Dans la chapelle de la sainte Vierge, saint Louis et saint Dominique entourant la sainte Famille.

N° 5. Dans le cœur, saint Hyacinthe, fuyant devant les barbares en Pologne, sauve les saintes Espèces.

N° 6. Saint Thomas d'Aquin, désigné par le soleil sur la poitrine, terrasse Averhoës, un livre d'une main, un glaive de feu dans l'autre.

N° 7. Sur un vitrail, Albert-le-Grand, fondateur de l'église de Cologne.

N° 8. Saint Louis Bertrand tenant un calice qui était empoisonné, d'où sort un serpent après la bénédiction du saint.

N° 9. Saint Raymond de Pennefort quittant les Baléares, en étendant sa chape qui lui sert de voile.

Revenant à l'inscription principale de l'église, je vous demanderai sa reproduction dans nos annales, telle que j'ai pu la reconstituer par une copie faite avec beaucoup de soin, faute d'un estampage que j'ai essayé mais qui n'a pu réussir par suite du trop grand relief des caractères. Mais cette reproduction me paraît très intéressante pour plusieurs raisons : d'abord cette date indiscutable (1341) qui marque sinon la fondation qui s'est étendue évidemment sur un temps assez long après la fondation du couvent sous l'évêque Etienne de Chalencon (1220), mais au moins une importante restauration : puis la beauté des caractères,

Digitized by Google

la singularité de sa position renversée qui semblerait indiquer que ce socle servant de chapiteau, a dû être renversé pour servir de piédestal ; enfin et surtout en raison de l'emploi du langage français à une époque où toutes les inscriptions se faisaient en latin.

La colonne présente circulairement douze pans, séparés trois par trois, par des colonnettes, L'un de ces pans, ainsi que la partie de la colonnette adjacente sont entièrement mutilés et ne pré-

Socle de la colonne de l'église Saint-Laurent du Puy.

sentent aucune trace de lettres ; sur le suivant, partiellement détérioré, on croit lire les deux lettres liées EN ; sur le suivant on lit les lettres LAN ; sur le suivant une large majuscule qui tient tout le paneau M ; sur la base de la colonnette, deux colombes buvant dans un calice ; sur les panneaux suivants CCC, XLI, EVE ; puis sur la base de la colonnette une face barbue, peut-être celle de l'évêque ; sur les trois panneaux suivants, BERᴰ,

Digitized by Google

LEB, RUN; puis sur la colonnette, reproduction du motif des deux colombes; le panneau suivant présente isolée la grande majuscule F, qui est évidemment l'abréviation du mot *fit*, et ne saurait être liée avec les lettres du panneau suivant qui sont AID; cependant la dernière lettre peut également représenter C ou V.

En admettant les lettres AID, l'inscription pourrait être interprétée ainsi : En l'an 1341, Evêque Bernard Lebrun fit (cet ouvrage) aidant (Dieu) : on s'expliquerait facilement la destruction du mot Dieu qui pouvait occuper le douzième panneau, à la suite des nombreuses mutilations dont l'église fut victime à diverses époques anarchiques.

La date 1341 correspond parfaitement à l'épiscopat de Bernard Lebrun (ou Bruni qui fut évêque du Puy de 1327 à 1342).

Une des pierres tombales du sol de l'église porte une autre inscription en minuscule gothique, à peu près illisible, qui m'a paru se rapporter à un prieur du couvent.

Enfin à l'extérieur de l'église, sur les contreforts méridionaux, on voit trois pierres gravées portant une date : sur le premier et le quatrième, la date 1749 (1); sur le sixième contrefort la pierre très usée, ne se laisse pas lire facilement; j'ai cru déchiffrer 1491.

Enfin sur la face nord existe également une pierre avec la date 1750 sur le quatrième contrefort correspondant avec celui du sud, lequel correspond avec la colonne intérieure portant l'inscription. — Cette date serait-elle celle de l'époque où eut lieu le déplacement du chapiteau transformé en piédestal? En tout cas, elle ne saurait aider à donner la solution du problème de l'inscription.

Il y aurait encore à noter la différence d'élévation qui existe à l'intérieur de l'église, entre les niveaux des voûtes des deux nefs latérales, celle du sud étant à un niveau inférieur, ce qui paraît indiquer que, par suite de quelque affaissement, on a été obligé d'augmenter la solidité de la partie méridionale de l'édifice. C'est de ce côté que s'ouvrait autrefois la porte principale qui a été transférée, vers 1840, par M. le curé Eynac, à la partie occidentale, en même temps que fut construite la façade actuelle.

Ph. HEDDE.

(1) La même date 1749 se lit sur la façade du Grand-Séminaire, ce qui paraît indiquer de grands travaux à cette époque qui fut celle de l'épiscopat de Mgr Lefranc de Pompignan.

Digitized by Google

MÉMOIRE

DE

ANTOINE-ALEXIS DURANSON

INGÉNIEUR DES PONTS ET CHAUSSÉES,

SUR LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

INTRODUCTION

ANS son importante histoire de la vicomté de Polignac, M. Truchard du Molin exprimait la crainte que le manuscrit de M. Duranson (1), si souvent mis à contribution par plusieurs de nos historiographes locaux et, spécialement, par M. Mandet, ne soit à jamais perdu pour les curieux de notre passé. Il entrevoyait, dans cette compilation inédite, tout un ensemble de faits et d'événements,

(1). Antoine-Alexis Duranson, fils de Guillaume-Vital, procureur en la sénéchaussée du Puy, seigneur de Fourmagne, et d'Agathe-Françoise-Augustine Berthon du Fromental, naquit au Puy le 17 juillet 1763. Par arrêté du Conseil d'administration du département de la Haute-Loire, du 15 décembre 1790, il fut nommé ingénieur ordinaire de ce département, sous les ordres de M. Pierre O'Farrell, ingénieur en chef, et un arrêté préfectoral, du 18 février 1815, lui confia le poste de second adjoint du Puy. Il mourut subitement à Pradelles, « dans la maison de mesdemoiselles Serres », le 22 août 1820 et, à cette occasion, le *Journal de la Haute-Loire*, du 2 septembre

Digitized by Google

réuni par un esprit critique qui, au cours de sa carrière d'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, avait minutieusement parcouru notre département, interrogeant d'un œil exercé les monuments et les inscriptions, recueillant les épaves séculaires et les vieilles légendes. Et, quand on relit les pages où sont consignées les investigations et les découvertes de M. Duranson, on ne peut se défendre d'un sentiment tardif de reconnaissance pour cet homme qui a su si utilement employer ses loisirs à exhumer, des couches épaisses du silence, les lointains souvenirs des générations qui se sont tour à tour succédées sur le sol de nos contrées. On est heureux d'y découvrir les sources mêmes qui ont alimenté la chronique et la science de notre pays et qui, dégagées des commentaires oiseux auxquels se sont livrés nos contemporains, fournissent de précieux jalons pour l'étude des âges disparus.

En effet, on trouve successivement dans cette œuvre la description des colonnes milliaires de Sanssac-l'Église, de Chomelix, de Saint-Paulien et de Bourbouilloux, la reproduction de l'épitaphe de Monlet près Allègre, le tracé de la voie Bolène dans une partie de la province du Velay, l'énumération des antiquités de Saint-Paulien, l'ancienne capitale des Vellaves, dont M. Duranson déplore la décadence, en nous faisant une triste peinture de la condition misérable de ses habitants, au commencement du XIX^e^ siècle. Puis, il nous fournit d'instructives données sur les monuments lapidaires de Ceyssac et d'Espaly, dont il retrace les péripéties historiques, nous apprend, en passant, que

1820, lui consacra la notice suivante, que nous publions d'après les aimables indications de M. Paul Le Blanc :

« La ville du Puy vient de perdre un de ses plus estimables concitoyens dans la per-
« sonne de M. Duranson de La Bruyère, ancien ingénieur des ponts et chaussées de
« la Haute-Loire, mort à Pradelles, le 21 août 1820.

« Il était atteint d'une maladie chronique qui, depuis plusieurs années, l'avait obligé
« de cesser les fonctions qu'il remplissait avec zèle et d'une manière honorable. La
« bonté de son cœur et la pureté de ses principes lui ont toujours concilié l'estime et
« l'affection des âmes honnêtes. Ces qualités aimables sont à la vérité un héritage de
« famille. Celui qui est aujourd'hui l'objet de nos plus touchants regrets les parta-
« geait avec M. Duranson l'ainé, son tendre père, moissonné à la fleur de son âge,
« dont la vie courte, mais laborieuse a été pleine de bonnes actions. » (Sources : Archives communales du Puy et de Pradelles et Archives de la Haute-Loire, séries L et K.)

Digitized by Google

l'usage des carosses en Velay remonte à l'année 1741, et s'étend longuement sur les antiquités et les légendes du château de Polignac. Il arrive ensuite à la cathédrale du Puy et narre en détail certains incidents de l'histoire révolutionnaire de cette ville, sans oublier cependant son sujet principal, c'est-à-dire la cathédrale, avec ses vestiges gallo-romains et ses curiosités nombreuses. Il poursuit par l'étude approfondie du pont de Vieille-Brioude, et termine par un examen descriptif du baptistère roman d'Aiguilhe près Le Puy.

Cette longue et sèche énumération ne peut donner qu'une bien faible idée du Mémoire qui nous occupe car, en dehors des dissertations principales que je viens de citer, on trouve une foule de détails des plus attrayants. Chacun, suivant l'objet de ses recherches ou de ses goûts personnels, pourra y glaner : l'épigraphiste, des inscriptions multiples et variées ; l'historien, le récit d'événements fait par un témoin oculaire ; l'ethnographe, d'utiles renseignements sur les mœurs, les coutumes et les croyances populaires ; le géologue, des observations sur les bouleversements de notre planète ou les gisements fossilifères; l'amateur d'art enfin, de judicieuses appréciations sur nos principaux artistes et, entre autres, sur Pierre Vaneau, Robert Michel, Guy François et Julien.

Il ne faudrait pourtant pas conclure de ce qui précède que le Mémoire en question soit à l'abri de toute critique et qu'on puisse accueillir, sans contrôle, chacune de ses affirmations. M. Duranson, ne l'oublions pas, écrivait entre 1790 et 1815, c'est-à-dire à une époque où l'archéologie était encore bien hésitante, où l'histoire était le domaine exclusif de quelques rares privilégiés et où l'on s'attachait bien plus au côté matériel de la vie qu'à la culture de l'intelligence. Il faut donc se montrer fort réservé dans ses critiques, en tenant un large compte des impossibilités scientifiques qui ont paralysé l'auteur de cet écrit. Du reste, tout éditeur réellement pénétré de son rôle ne doit pas seulement se borner à transcrire avec fidélité le texte qu'il a sous les yeux ; son devoir est aussi d'éclairer le lecteur, de signaler l'erreur quand il l'aperçoit, en un mot d'utiliser les travaux d'érudition qui, chaque jour, apportent un peu de lumière et de vérité dans le chaos de l'antiquité.

Digitized by Google

C'est la tâche que je me suis imposée et si je suis parvenu à donner à l'œuvre de M. Duranson le cadre dont elle est digne, j'aurai du moins la satisfaction d'avoir sauvé de l'oubli la mémoire d'un concitoyen qui a grandement servi notre département, en amassant les matériaux épars de son histoire et de ses traditions.

Beaurepaire-Saint-Sauveur, 4 mars 1903.

A. JACOTIN.

Digitized by Google

MÉMOIRE DE DURANSON

SUR LE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

I. — Colonne milliaire de Sanssac-l'Église.

Le manuscrit de M. Duranson, malheureusement incomplet de quelques lignes préliminaires, débute par la description de la colonne itinéraire découverte dans le cimetière de Sanssac-l'Église (1) et qui, d'après les *Essais historiques sur les Antiquités du département de la Haute-Loire*, par Mangon de La Lande, parus en 1829, portait l'inscription suivante :

DD NN
IMP M JVL PHILIPPO
PIO FEL AVG
ET M JVL PHILIPPO
NOBILISS CAES
CIVIT VELA
M P VI

Dominis nostris imperatori Marco Julio Philippo pio, felici, augusto et Marco Julio Philippo, nobilissimo Cæsari, Civitas Vellavorum millia passuum VI.

Le diamètre de cette colonne (continue M. Duranson) est de 50 centimètres; elle [est] d'une seule pierre de grès, très dur,

(1) Cf. *Description statistique du département de la Haute-Loire*, par Deribier de Cheissac, page 293, qui indique que cette colonne était déposée, en 1824, dans la cour du château de Barret.

Digitized by Google

que l'on prendrait pour du granit; elle s'est trouvée un peu mutilée vers son sommet et sur le côté à droite de l'inscription.

Deux autres grandes pierres de même qualité et qui paroissent avoir fait partie de ce milliaire, sont employées à l'un des angles dudit cimetière de Sansac; elles servoient sans doute à encadrer la base de laditte colonne et servoient de siège aux voyageurs et à faciliter en outre certains cavaliers à monter à cheval (1).

L'on a lieu de présumer que cette inscription étoit posée à l'endroit même où elle a été trouvée, car elle étoit sur la voie romaine appelée dans le pays *Boulène*, qui traversoit le susdit village de Sansac que, d'une part, les matériaux qui semblent lui appartenir étoient sur la même place et que, d'autre part, on trouve, conformément à l'inscription, six mille pas romains de Sansac à la ville de Velaune, jadis capitale du Velai et qui n'est aujourd'hui qu'une très petite ville, appelée Saint-Paulien, du nom d'un évêque qui fut des premiers à porter la foi et où il fut prélat.

Ayant parcouru, en 1812, la voie romaine appelée dans le pays la *Vio Bolena* et *Bouvina* et *Bovina*, je découvris deux colonnes milliaires pareilles à celle que l'on vient de décrire, l'une entièrement mutilée étoit à la porte du moulin qui est auprès du pont en bois de Chomelis; elle avoit servi longtemps, me dit-on, de piédestal à une croix et qui étoit destinée par le meunier à être convertie en meule pour une marque à chanvre. Je ne puis y reconnaître que quelques lettres, entre autres les mots :

CAES... COS... CIVIT... et MP. (2)

(1) Cette double affectation est confirmée par de Caumont, dans son *Abécédaire d'Archéologie, Ère gallo-romaine,* page 32, note 2.

(2) Cette colonne, donnée au Musée du Puy, en 1826, par la famille de La Chassagne de Sereys, portait d'après Mangon de La Lande (*ouvr. cité*, page 184), l'inscription suivante :

IMP CAES M AVR
..VE.. AL....
DRO PIO FEL AVG
..V. ANTONINI
.AGNI FIL LIVI
..V.. I NEPOT
..... VELL
M P XII

Imperatori Cæsari Marco Aurelio Severo Alexandro, pio, felici, augusto, Marci Aurelii Antonini magni filio, divi Severi nepoti, Civitas Vellavorum millia passuum XII.

Digitized by Google

L'autre qui paroit assez bien conservée se trouve à Saint-Paulien, dans le clos de M. de Soleilhac, où elle fut portée en 1800; elle avoit été découverte dans un champ, avec des quartiers de pierre à peu près semblables à ceux que l'on a remarqués à l'angle du cimetière de Sansac. Les uns et les autres étoient en grès très dur. J'y découvris en entier le mot PHILIPPO, n'ayant pu dans le moment la faire placer à mon aise pour la déchiffrer, je renvoyai à un meilleur tems cette opération. J'estime qu'on pourra lire en entier cette inscription, si toutefois on ne la mutile pour l'employer à quelque usage particulier (1). Je l'ai recommandée à M. de Soleilhac, l'un des pacificateurs de la Vendée, qui en est le propriétaire et dont le père (2) avoit fait un recueil considérable de médailles d'or, d'argent et de bronze et de vases antiques trouvés dans les environs de l'ancienne Vélaune.

Il faut observer que, lorsque le nom des empereurs romains dans les colonnes milliaires est au nominatif, c'est une preuve qu'ils avoient eux-mêmes ordonné la construction des routes sur lesquelles elles étoient placées ou qu'ils en avoient ordonné la réparation. Par une colonne milliaire relatée ci-aprés et trouvée sur la même route ou à bord du ruisseau de Barbouilloux, près Saint-Paulien, on verra qu'un empereur — Cesar princeps juventutis — avoit ordonné lui-même la restauration de cette voie romaine; et lorsque le nom des empereurs s'y trouve au datif, c'est une preuve que les magistrats les avoient érigées en l'honneur des empereurs (3).

(1) Voici d'après Mangon de La Lande (*ouvr. cité*, page 197), l'inscription de cette colonne aujourd'hui déposée dans les collections du musée Crozatier :

DD NN
IMP M JUL PHILIP
PO PIO FELIC AVG
ET M JVL PHILIP
PO NOBILISS
CAES CIVIT VEL
M P III.

Dominis nostris imperatori Marco Julio Philippo pio, felici, augusto, et Marco Julio Philippo, nobilissimo Cæsari, Civitas Vellavorum millia passuum III.

(2) Georges de Chabron de Solilhac, mort le 31 août 1807 (Bouillet, *Nobiliaire d'Auvergne*, tome VI, p. 248).

(3) Ces affirmations sont erronées, car de nos jours Mommsen a établi, dans le *Corpus inscriptionum latinarum* (VIII, page 859), que lorsque les noms sont au nominatif, c'est que la route dépendait de l'état, et au datif, d'une cité.

Digitized by Google

On voit donc pour le milliaire de Sansac que cette route avoit été réparée en l'honneur de l'empereur Philippe. Il est bon de remarquer qu'en expliquant cette inscription, on auroit cru d'abord que cette voie romaine avoit été faite du temps de ce souverain, mais il faut être détrompé en cela et croire que, sous son règne et par l'ordre des magistrats, elle avoit été seulement réparée. Il faut avouer que, sans le secours de la colonne milliaire de Barbouilloux, qui sera relatée ci-après, on auroit pu croire aisément que la construction de cette route ne remontoit qu'à l'an 1000 de Rome : il monta sur le trône l'an 244 de J.-C., il règne 5 ans et 5 mois; il est prétendu que lui et son fils étoient chrétiens (1). Philippe empereur régnoit mille ans après la fondation de Rome et assista aux jeux séculaires qui furent plus brillants que par le passé, par la raison qu'ils arrivoient à l'an mille de Rome (2). Comme on le sait par l'histoire, il fut égorgé à Véronne et son fils le fut à Rome. Afin de régner, il avoit fait égorger lui-même Gordian, jeune prince chéri du peuple.

Je laisse aux connaisseurs à mieux saisir la susditte inscription que moi et à suppléer aux lettres qui manquent. Je me borne à dire que M. P. VI signifie mille passus sex, d'où je présume que le nom du village de Sanssac peut dériver du latin *sex hac* (3). parce que de là à Velaune (Civitas Vellavorum), il y avoit six mille pas romains, ainsi que l'on pourra s'en convaincre en le vérifiant, comme je l'ai fait, et sachant que le milliaire, ou lieue romaine, contenoit 833 toises 2 pieds, mesure du Roi (4), et que la vraie distance est de cinq mille toises.

Il ne sera peut-être pas hors de propos d'expliquer la manière dont se composoit le milliaire romain. D'abord la lieue milliaire

(1) Notamment par Eusébe, dans sa célèbre *Chronique* (liv. VI, chap. 31).

(2) Et en 246 de l'ère chrétienne.

(3) Cette étymologie fantaisiste s'explique par l'ignorance où l'on était alors de la toponymie historique. Sanssac, en latin Sanssacum, est un de ses nombreux noms de lieux de notre département dérivés de *gentilices* ou de *cognomina* romains et du suffixe celtique *acus*. Ajoutons que l'adjonction du mot « l'Église » date au moins de l'année 1567 (Collection C. Falcon, à Espaly-Saint-Marcel, près Le Puy), contrairement à une assertion des *Tablettes historiques du Velay* (tome V, page 108), qui fait seulement remonter cette appellation à la seconde moitié du XVIII[e] siècle.

(4) La distance entre chaque borne milliaire était de 1481 m. 5 c., soit environ 760 toises et non 833.

Digitized by Google

se comptoit à partir du centre de la ville de Rome où étoit élevé une colonne.

Comme je viens de le dire, la lieue romaine étoit de 833 toises deux pieds, trois mille pas font 2497 toises qui équivalent à peu près à la lieue de France qui est ordinairement de 2400 toises. Quatre grains d'orge, pris sur leur large, faisoient un doigt, 4 doigts faisoient la palme, 4 palmes un pied, 5 pieds un pas, 125 pas une stade et 8 stades un milliaire.

Reste d'une colonne milliaire que l'on voit au bord du ruisseau dit Bourbouilloux (en français Bourbeux), prés de la voie Bolène et à environ un quart de lieu de Saint-Paulien :

CAESAR PRINCEPS
JVVENT VIAS ET
PONTES VETVSTATE
CONLAPSAS RESTITVE FT (1).

Sur cette colonne qui n'a plus que quatre pieds 7 pouces de haut, on avait planté une croix qui fut abattue du temps de la Terreur en France (1793).

On prétend que cette colonne était placée au milieu de Vélaune et quelle était la première d'où étaient espacées les autres pierres milliaires. Si on l'attribue à C. Julius Verus Maximus, qui vivoit vers l'an 238 de J.-C., on pourra croire que ce prince avoit ordonné la réparation de cette route et des ponts qui s'y trouvoient; d'où il faut être persuadé que cette voie romaine était des plus anciennes de l'empire romain, puisqu'elle existoit avant l'an 238 de J.-C. Fut-elle entreprise lorsque César traversa les Cévènes et le Velay, pour venir soumettre Vercingétorix, roi d'Auvergne et d'autres rois des Cévènes, toute cette route semble l'annoncer, sçavoir :

(1) Les épigraphistes qui ont étudié cette inscription et, entres autres, l'abbé Lebeuf (*Histoire de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-lettres...*, tome XXV, pp. 143-149) et Bergier (*Histoire des grands chemins*, page 68), estiment qu'elle commençait par ces deux lignes :

C JVLIVS
VERVS MAXIMUS

Si l'on admet cette supposition, on devra donc lire ainsi cette inscription : Caius Julius Verus Maximus, Cæsar princeps Juventutis vias et pontes, vetustate conlapsas [corr. conlapsos] restituere fecit.

Digitized by Google

1° Pons Imperator et, par corruption le Pontempérat (1).

2° le Pont de César près Chomelix (2).

3° les fragments d'inscription trouvés à Monlet, près l'antique château d'Allègre, qui devoit être un poste militaire important, où plusieurs médailles ont été trouvées, portant :

D M
AELIA TVLIA CAESARIS
....TILIAE (3).

4° Un reste d'inscription, sur granite noirâtre, trouvée près du dit Allègre, portant une couronne au milieu de laquelle on lit sus :

...I CAES.

Le travail de la couronne et du rebord sont d'un travail parfait.

5° Les colonnes milliaires trouvées dans le Velay et le Vivarais et le mausolée de Julius Pomponius dans le Gévaudan (4), le camp d'Antoine près de Goudet, etc.

Il sera parlé ci-après de ces objets et à la suite leur dessin sera figuré (5).

II. — Voie romaine traversant le Velay, appelée en patois la Boulène, la Bovina et même la Bouvina.

Cette route se reconnait dans plusieurs endroits du département de la Haute-Loire, notamment auprès du village de Pontempérat sur la rivière d'Ance, de celui de Saint-Georges-l'Agri-

(1) On conserve, de nos jours, dans les collections du musée du Puy, un bas-relief, en granite rose, trouvé au Pontempeyrat et représentant deux personnages nus, dont l'un porte un chevreau sur ses épaules et l'autre joue de la flûte.

(2) C'est la dénomination populaire d'un pont détruit, sur l'Arzon, et connu, au commencement du xv^e^ siècle, sous le nom de Pont-Rougier.

(3) Cette inscription tumulaire ne nous est connue que par la mention de notre auteur.

(4) Ce curieux et important monument funéraire, qui se trouve à Lanuéjols (Lozère), a été successivement décrit dans les *Mémoires de la Société d'agriculture de Mende* (tome XIII, pages 137 et suivantes), dans le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère* (tome VI, pages 228 et suivantes) et dans l'*Abécédaire d'Archéologie, Ère Gallo-romaine*, par de Caumont (pages 458 et suivantes).

(5) Le manuscrit ne comporte malheureusement aucun des dessins annoncés au cours de cette notice.

Digitized by Google

col, du pont de César, en amont de Chomelix, sur la rivière d'Arzon, près de Saint-Geneys, non loin de Saint-Paulien, près du château de Lestrade, à Sansac et à Barret, près du château fort de Monbonnet, et elle tend du Forez au Vivarais (1). Dans quel but avoit-elle été construite et d'où partoit-elle ? C'est ce qui pourra se découvrir par des recherches. Je ne crois pas que jamais aucun auteur en ait fait mention ; cependant si l'on jette un coup d'œil sur les fragments qu'il en reste, on sera surpris d'admiration et d'étonnement qu'il se trouve près de Saint-Georges-l'Agricole et la rencontre de la route du Puy à Craponne, à peu de distance en amont du château de Duret, rien de mieux si magnifiquement construit. La chaussée a régulièrement six mètres (2), les bords en sont bien dressés sur plusieurs endroits ; elle domine le sol tantôt d'un pied et tantôt de deux à trois pieds ; elle est formée de quatre couches de pierres, dont les deux premières sont recouvertes de terre grasse ou ciment, moyennement dur : la première est composée de grosses et larges pierres, la deuxième d'assez grosses pierres quartzeuses et néanmoins poreuses, la troisième de petites pierres grosses comme des noix et la quatrième enfin de graviers menus pareils à celui dont on recouvre nos meilleures routes. D'où vient que cette partie de cette route, si bien conservée, nous transmette la magnificence et les soins que les romains apportoient dans la construction de leurs chemins ? C'est sans doute parce que dans le temps de sa construction ou de sa restauration, il arriva sans doute quelque événement remarquable et que, pour s'opposer à l'ennemi, on dut couper les susdits ponts de César et du Pontempérat, entre lesquels existe le susdit fragment de voie romaine, et que le

(1) Le passage de la voie Bolène dans des localités dépendant aujourd'hui du département de la Haute-Loire, est confirmé par les mentions suivantes, recueillies dans divers documents : de Farigoules à Soulages, commune de Bains (Archives départementales de la Haute-Loire, G. 5 fol. 172 v° et 175); en 1343, à la bifurcation des chemins de Chomelix au Pontempeyrat et à Craponne (Archives nationales, P. 1398[1], c. 641); en 1385, à Fontannes, commune de Chaspuzac et à Chazelle, commune de Saint-Vidal (Archives départementales de la Haute-Loire, série E, terrier de Saint-Vidal, fol. 92 v°, 103 v°, 108 v° et 121); en 1519, à Allentin, commune de Vergezac (ibid., série E, minutes de Jean Martel, fol. 111); en 1604, près de Fay-la-Triouleyre, commune de Saint-Germain-Laprade (collection de feu M. H. Vinay, cadastre de Fay-la-Triouleyre, fol. 67).

(2) C'est la largeur moyenne des voies romaines.

Digitized by Google

passage étant intercepté jusqu'à nos jours, cette partie de chemin a resté comme en état de neuf (1).

L'on avoit certainement attaché de l'importance à cette route, car l'on trouve sur plusieurs points des traces de l'art, tel que colonnes miliaires, inscriptions, bas-reliefs etc., ainsi que des dénominations importantes, telles que les ponts dits de César et de Pontempérat (Pons imperatoris) (2). Il est à observer qu'il fut trouvé, en 1801, lorsqu'on racommoda le gast de la rivière d'Arzon, quelques pierres, tels que corniches, douelles et une pierre carrée, sculptée sur trois faces, sur l'une desquelles étoit un amour réel avec cheveux crépus, tenant d'une main deux trompettes dont les deux embouchures appuient sur ses lèvres et vont en s'écartant l'une de l'autre par le bas. Cette espèce de Renommée domine une guirlande et se trouve, ainsi que cet amour, si admirablement sculptée, avec tant de grâce et de légèreté, sur le granit, que je doute que de nos jours l'on puisse faire mieux. Cette pierre a cinquante centimètres en tous sens, elle est d'un granite grisâtre très dur; en faisant des fouilles dans cette rivière, on parviendra peut-être à découvrir des matériaux aussi agréables à voir que les précédents et même l'inscription que l'on présume y avoir été. Cette voie romaine, dont le nom en patois est *Bovina*, ne feroit-elle pas présumer qu'elle tendoit à Boën, en Forêt? César parle beaucoup des Boeins.

III. — Vélaune, aujourd'hui Saint-Paulien, chef-lieu de canton de la Haute-Loire.

Cette ville qui, d'après différents débris de monuments et d'inscriptions, paroit avoir été régie par les Romains, n'est qu'une très

(1) L'hypothèse historique de M. Duranson est inadmissible, car, contrairement à ses conjectures, la voie Bolène ne traversait pas le Pont de César (Pont-Rougier), mais franchissait l'Arzon au point limitrophe des communes actuelles de Chomelix et de Beaune.

(2) Cette étymologie est contraire aux données fournies par les documents du moyen âge qui, aux époques les plus reculées, désignent toujours ce pont sous des formes vulgaires ou latines correspondant à la traduction française de pont en pierre ou de pierre. A l'appui de ce dire, nous citerons les mentions suivantes : *Pons Enpeyra*, 1311 (Arch. nat. P. 1398[1], cote 650), *Pons Peyrat*, 1343 (id. 1398[1], cote 641), *Pons Lapideus*, 1505 (Archives de la Haute-Loire, minutes de Dompnin), etc.

Digitized by Google

petite ville dont les murs furent reconstruits en l'an 1415. Cette cité a été connue sous les noms de *Ruessium*., de *Civitas vetula,* de *Civitas Vellavorum* et de *Velauna* (1). On ne connaît guère aujourd'hui l'emplacement de son ancienne enceinte; l'on trouve souvent, en fouillant la terre (entre Saint-Paulien et le village de Saint-Geneys et aux environs de ces deux endroits), quantité de médailles d'or, d'argent et de bronze, plusieurs vases et des armures antiques (2). On remarque surtout contre l'église Saint-Paulien un Priape qui est au-dessus de la porte principale et quantité de restes d'inscriptions dont quelques-unes sont à l'envers et que je n'ai pu déchiffrer qu'en partie et qui pourraient cependant l'être toutes par un amateur patient. En voici néanmoins une :

JYLIAE
NOCITVR
NAE R M F
RVFINUS
MARIUS
VXORI CAS
TISSIMAE
PO (3)

Sur la place publique on a posé, depuis l'année 1810, une pierre où sont représentées trois têtes, en voici le dessin. Elle étoit à l'une des limites de la banlieue de Saint-Paulien; il paroit qu'elle y avait été posée du temps du triumvirat. L'on est fondé de s'arrêter à cette idée, en sachant que dans le pays elle s'appelle en patois la *peyre dous treis virs* et en françois, la pierre des triumvirs (4). Cette pierre a 1 m. 32 c. de hauteur et

(1) Nous ne connaissons aucun texte qui désigne la ville de Saint-Paulien sous le nom de *Velauna*. Voici pour les autres dénominations, citées par M. Duranson, les dates et références : Ruessium (en grec Ρουέσσιον), vers 140 (Ptolémée, livre II, chap. 6), Civitas Vellavorum, IIIe siècle (inscription d'Estruscille à Saint-Paulien), Civitas vetula, 940 (*Cartulaire de Brioude*, charte 265).

(2) Le musée du Puy possède un certain nombre de monnaies provenant de ces localités ainsi que des urnes lacrymatoires, des amphores, des lampes, etc.

(3) Cette inscription publiée par le frère Théodore, l'abbé Lebeuf, Mangon de la Lande, Mérimée, etc. doit être ainsi lue : Juliæ, Nociturnæ, Rufini Marii filius, Rufinus Marius uxori castissimæ, posuit.

(4) Nous croyons plutôt que cette pierre provient d'un cippe funéraire, dont l'inscription a disparu.

Digitized by Google

sa largeur, côté dit trois têtes, a 43 centimètres. Sa cîme est terminée par une espèce de fronton, les figures sont méconnoissables, vû qu'elles ont été mutilées.

Sur la même place, et vers son milieu, M. de Soleilhac, maire de cette ville (1), a fait poser une énorme pierre de grès blanc dur, qui fut trouvée dans un champ. Elle a la forme d'un dez à jouer, dont les quatre faces, l'intérieur et le dessous sont évidés en forme d'arceaux par dessous lesquels des enfants peuvent passer en tout sens, le dessus est parfaitement plat et uni, elle est sans aucune espèce d'ornement. Les uns prétendent que c'étoit un autel, et d'autres qu'elle avait pu servir à un tombeau : on va voir cy-dessous la forme (2).

Dans l'intérieur de la ville, on trouve des fragments de sculpture et d'anciennes inscriptions. Dans la basse-cour de M. de Soleilhac, à l'un des angles de la maison, sur une portion de pierre [on voit] ces mots :

HERMA
DIONIS

Hermes signifie en latin, statue de Mercure et *Dionysia* les Baccanales : Dionisius est un nom qu'on donnoit à Bacchus. Combien ces deux seuls mots font regretter le surplus de l'inscription, et combien ne transportent-ils pas l'imagination dans la plus haute antiquité.

Sur un angle de la maison du sieur Jean-Pierre Troubat, où étoit jadis une église, sous le vocable de Notre-Dame du Haut-Solier, on lit encore l'inscription ci-après :

ETRVCILLAE
AVG CONIVG
AVG N
CIVITAS VELLAVOR
LIBERA (3).

(1) Georges-Marcellin de Chabron de Solilhac, né à Saint-Paulien, le 12 octobre 1769, ancien aide-major, général, colonel, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, mort le 20 novembre 1829 (Bouillet, *ouvr. cité*, tome VI, page 248).

(2) L'opinion la plus accréditée est que ce bloc, connu vulgairement sous le nom de *pierre à bœufs*, servait d'autel pour les sacrifices païens.

(3) Estrurcillæ Augustæ, conjugi Augusti nostri, Civitas Vellavorum libera.

Digitized by Google

D'où l'on peut conclure que Vélaune étoit une ville et, par conséquent, d'une grande considération dans un tems très reculé.

Un jour, dans la propriété de M. de Charbonnière, on trouva, à 5 pieds sous terre, un tombeau en pierre dans lequel étoit un cercueil en plomb, où étoit couché et enveloppé à la manière des momies d'Egypte, un jeune enfant; sur la poitrine étoit une petite épée, dont la poignée en argent doré étoit en forme de croix, et sur ses côtés étoient des joujoux d'enfant, tels que petits plats, cruchons, etc., le tout en terre très bien façonnée et de forme antique. On dit que sur la couverture du tombeau, il y avoit une inscription, mais on ne put me la dicter, ni m'indiquer ce qu'elle étoit devenue. On peut voir, chez Mme de Móns, épouse de M. de Charbonière, quelques petits vases antiques qu'elle a recueillis dans des fouilles faites dans ses propriétés.

Sous une fenêtre de l'église du village de Saint-Geneys, qui me paroit avoir fait partie de la ville de Vélaune (1), on voit sur une pierre les caractères ci-après :

LINO VID
N I I
DI VD (2).

Dans le village, il y avoit de belles fontaines : on y voit un reste de fort, ce lieu est plus riant que le Saint-Paulien actuel.

Saint-Paulien, tel qu'il est aujourd'hui, est une ville mal bâtie, le sol en est triste, la campagne est dépourvue d'arbres, la température y est froide. Il y a quelques prairies dans les vallons qui l'entourent. La ville n'a point de fontaine, il faut en sortir pour aller chercher de l'eau à une conque mal tenue, où l'on abreuve les chevaux et où j'ai plusieurs fois vu des insectes dangereux. Les habitants en général sont très laborieux, l'agriculture seule les y occupe. Les femmes y sont presque toutes occupées à faire de la grosse dentelle, ainsi que c'est l'usage dans presque tout le Velay. Les lentilles et le foin que l'on y récolte sont des meilleurs que l'on puisse avoir. Le paysan des environs a l'air pauvre, il est très mal vêtu; ce n'est qu'à force de travail qu'il

(1) Le mot ville, traduction de Civitas, est pris dans le sens de circonscription territoriale.

(2) Cette inscription est trop incomplète pour permettre d'en déterminer le sens.

Digitized by Google

pourvoit à sa subsistance. On voit plusieurs de ces malheureux, après avoir ramassé, eux ou leurs enfants, pendant la semaine, quelques pommes de pin et quelques morceaux secs dans des bois assez éloignés de leur demeure, les charger sur de petites bêtes de somme et les aller vendre au Puy, distant d'environ deux [*corr.* trois] lieues, et passer la journée entière et souvent une partie de la nuit, pour rapporter chez eux en échange 30 ou 40 sols ou quelques denrées qui leur sont de pure nécessité.

On ne voit plus rien dans cette ville, ni dans les environs, qui annonce la grandeur et le génie des Romains. Le sol et les gens, tout y est pauvre; s'il n'étoit quelques restes de monuments antiques, on ne sauroit s'imaginer que les Romains eussent daigné séjourner dans un lieu si froid et si agreste.

Cependant, on ne peut disconvenir que cette ville n'ait été une des premières des Gaules à y admettre la religion chrétienne, et cela est si vrai que l'histoire fait mention qu'en l'an 68 de Notre-Seigueur J.-C., Saint Georges, grec de naissance, y fut envoyé par Saint Pierre pour y prêcher la foi et qu'il fut le premier évêque de Ruession ou Vélaune, et qu'après lui il y résida cinq autres évêques, parmi lesquels on compte Saint Macaire, compagnon de Saint Georges, Saint Marcellin, Rorice. Eusèbe, Saint Paulien qui donna son nom à Ruession (1), capitale du Velay, Saint Vosy (Sanctus Evodius) qui, l'an 230 de J.-C. transféra le siège épiscopal à Anicium, d'après la permission qui lui en fut donnée par le pape Calixte, en l'année 229 de J.-C. (2). Il devait y avoir sans doute dans cette ville quelques églises considérables au moins une cathédrale, de vastes logements pour l'évêque et le clergé. Il devait encore y avoir un

(1) A une époque bien postérieure à son épiscopat, puisque la chronologie des évêques du Velay le fait vivre dans la première moitié du v[e] siècle, et que la mention la plus ancienne du nom de Saint-Paulien (Sanctus Paulianus), appliquée à la ville de ce nom, ne remonte qu'à l'année 1164 (*Chronique de Médicis*, tome I, page 76), et qu'au XIII[e] siècle, nous relevons dans le *sanctorale* de B. Gui (Bibliothèque nationale, ms. latin 7731, fol. 215) la citation suivante : Civitas vetula, mutato postmodum nomine, hodie nuncupatur Sancti Pauliani, a nomine dicti sancti qui fuit episcopus ibidem.

(2) La thèse de M. Duranson sur l'époque du transfert du siège épiscopal de Saint-Paulien au Puy, repose sur de véritables impossibilités historiques. D'abord le pape Calixte est mort en l'an 222 et, en second lieu, Saint Vosy, premier évêque du Puy, ne vivait que vers l'an 657.

Digitized by Google

fort et des remparts, pour mettre à l'abri les nouveaux chrétiens de la persécution de la secte des Druides qui avaient plusieurs autels dans le Velay ; et bien rien n'existe de ces anciens monuments! Les guerres et le temps y ont presque tout détruit, la charrue passe partout et ce n'est que de loin en loin qu'elle soulève de dessous terre tantôt un cercueil, tantôt quelques pièces de monnoye romaines et autres plus anciennes, des vases et des ornements d'hommes et de femmes, d'une structure parfois singulière et souvent admirables par la beauté de leur travail. J'ai vu entre autres un aigle en or, ailes déployées, avec émail blanc, ayant sur la poitrine une couronne au milieu de laquelle se trouvoit un gros saphir, tenant en son bec une perle fine, sur le dos étoit un anneau, sans doute pour y passer un ruban. Deux autres à peu près semblables furent trouvées, il y a très longtemps, aux environs de la ville du Puy, dans des ruines, et servent encore d'ornement à des femmes d'artisans qui les ont un peu dénaturé. Le sieur Breysse, tailleur, et la nommée Frézade, boulangère, habitants du Puy, ont chacun une aigle bien conservée : la grandeur de ces aigles est de plus d'un pouce en tous sens.

En outre des différents bouleversements éprouvée par la ville de Saint-Paulien à différentes époques très reculées, elle ne put être à l'abri d'être incendiée par ceux de la ligue du Puy, pour avoir soutenu le parti d'Henry IV (1). On lit dans les archives de Saint-Paulien une lettre autographe de ce bon roi, par laquelle il remercie les habitants de Saint-Paulien de ses bons et loyaux services et lui accorde le droit d'avoir deux foires de plus, pour servir à les dédommager des pillages et incendies à eux causés par les ligueurs de la ville du Puy (2). Sur le pied droit, à gauche de la porte de la ville de Saint-Paulien, on reconnait une date portant 1415, très mal gravée, autour de cette entrée on reconnoit les empreintes du feu.

(1) La ville de Saint-Paulien souffrit tout particulièrement, en août 1595, au moment du siège et de la prise d'Allègre par le duc de Nemours ; la garnison ligueuse y commit de nombreux excès et c'est à cette époque que ses murs furent démantelés (*Mémoires de Jean Burel*, pages 252 et 253).

(2) Les lettres d'Henri IV portant création de ces foires, sont datées de Lyon, 22 septembre 1595 ; elles ont ont été publiées par notre confrère, M. Lascombe, dans les *Tablettes historiques du Velay*, (tome II, pages 247 et suivantes).

Digitized by Google

Les Polignac ont été seigneurs, de tems immémorial, de la ville de Saint-Paulien (1). Comme on l'a déjà vu, ce pays dépendoit du Velay, puis, par une cession de la terre de Saint-Paulien, de celle d'Allègre, etc., faite au dauphin d'Auvergne, elle dépendit entièrement de la province d'Auvergne (2), où elle paye ses impositions, jusqu'à l'époque de la révolution françoise, qu'elle a été réunie au département de la Haute-Loire. Elle étoit du ressort de Lyon [*corr.* Riom] pour le temporel et du diocèse du Puy pour le spirituel; cette cession est désignée sur la carte dudit diocèse sous le titre d'enclave d'Auvergne.

On sera peut-être bien aise de connaître quelques médailles trouvées dans cette ville ainsi que dans *Anicium* près le Puy qui fut détruite de fond en comble, à une époque qui n'est point connue. Tout ce que l'on sçait de cette ville, c'est qu'elle occupoit, sur la rive gauche de la Borne, l'espace entre le pont d'Estrouilhac et le village d'Espaly, y compris Saint-Marcel, et qu'avant sa destruction elle s'apeloit *Galabrum* (3).

Avant de faire l'énumération des médailles trouvées dans ces diverses cités, il est bon de parler d'un homme célèbre de la ville de Saint-Paulien.

La ville de Saint-Paulien est le lieu de naissance du célèbre Julien [Pierre], l'un des sculpteurs qui font le plus d'honneur à la France. Il naquit en l'année 1737 et mourut à Paris, le 26 frimaire an XIV de la république françoise (4). Il prit les premières notions de son art dans la ville du Puy, chez M. [Gabriel (5)] Samuel, sculpteur et doreur. Là, il eut sous les yeux les beaux modèles qui ont laissé m^rs^ [Pierre] Vaneau et [Robert] Michel, célèbres sculpteurs de la ville du Puy, sçavoir du premier le

(1) C'est en vertu d'un contrat d'échange, passé le 21 juin 1306, que Jean de Commines, évêque du Puy, abandonna à Armand VII, vicomte de Polignac, la temporalité de l'évêché sur la ville de Saint-Paulien, contre la part du vicomte dans le château et mandement de Mercœur (A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, n° 166).

(2) L'annexion de Saint-Paulien et autres villages compris dans la lisière occidentale du Velay à la province d'Auvergne, date de l'année 1321 (A. Chassaing, *Spicilegium Brivatense*, pages 297 et suivantes).

(3) Nous ignorons la source de cette légende historique sur les origines de la ville du Puy qui, selon nous, ne repose sur aucun fondement sérieux.

(4) C'est an XIII qu'il faut lire, Julien étant décédé le 17 décembre 1804.

(5) Cf. Archives communales du Puy, E 81, fol. 37 v°.

Digitized by Google

tombeau de l'évêque de Béthune (1), avec deux autels pour le même objet, et quantité de bas-reliefs d'un travail exquis que l'on voyoit dans l'église de Saint-Maurice et qui ont été mutilés pendant les orages de la révolution françoise, les *quatre Nations* dont on voit les précieux restes au château du Tiolenc, et le deuxième le tableau en relief du *Martyre de Saint-André* (2) qui, ainsi que la statue en grand de la Vierge, font l'admiration de ceux qui vont visiter la cathédrale du Puy. M. Julien étoit d'une petite taille, mais bien prise, sa figure étoit agréable et pleine de douceur; il étoit si modeste qu'il croyoit ne rien savoir, cependant on entrevoyoit dans le peu de paroles qu'il prononcoit qu'il possédoit à fonds la connoissance de l'histoire ancienne. Les ouvrages qu'il a laissés sont : 1° un bas-relief représentant *Sabinus offrant son char aux Vestales pour fuir la prise inévitable de Rome par les Gaulois* (3) 2° il fit, étant à Rome, une copie en marbre de l'*Apollon* et du *Gladiateur,* on les voit au musée de Versailles; 3° un *Gladiateur blessé à mort* (4); 4° la statue du bon *La Fontaine* (5); 5° la belle et charmante *Baigneuse*, du château royal de Rambouillet (6), avec les bas-reliefs qui décoroient admirablement le petit temple de cette baigneuse; 7° *Hygia*, déesse de la Santé (7); 8° et enfin, la statue du *Poussin* qui fut son dernier ouvrage (8). Il est bon de

(1) On attribue généralement au tombeau d'Armand de Béthune, le bas-relief en bois sculpté, représentant le portrait de ce prélat et qui, de nos jours, est déposé dans les collections du musée religieux de la cathédrale du Puy.

(2) Ce « tableau » est de Vanneau et, contrairement aux assertions ci-dessus, nous ne croyons pas que la ville du Puy ait jamais possédé aucune production de Robert Michel, ce célèbre sculpteur ponot étant parti à l'âge de 21 ans pour Madrid, où il exécuta quantité d'œuvres remarquables, dont on trouvera l'énumération dans l'intéressante notice que lui a consacrée M. Paul Le Blanc, dans ses *Variétés historiques et biographiques,* pages 1 et suivantes.

(3) Ce bas-relief a été donné au musée du Puy, en 1858, par M. Experton, sculpteur.

(4) Cette statue est au musée du Puy.

(5) La maquette originale de cette statue est au musée du Puy.

(6) Actuellement conservée au musée du Louvre.

(7) Le musée du Puy possède une très bonne épreuve de cette statuette qui lui a été donnée par la famille de Julien.

(8) Pour les autres œuvres de ce sculpteur, omises dans ce travail, on pourra utilement consulter la *Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire*, publiée par M. L. Pascal dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* (pages 372 et suivantes), ainsi que le travail consciencieux de M. André Pascal, publié plus loin dans ce volume.

Digitized by Google

savoir que m^r^ Julien conçut, étant au Puy pour prendre son air natal, son *Hygia* dont il fit en petit le modèle en terre grasse, et qu'à son retour à Paris, il exécuta en marbre, pour en faire cadeau à son médecin, comme monument de sa reconnoissance pour lui avoir procuré la santé.

Il est à observer que m^r^ Vaneau fut demandé pour aller en Pologne, où il exécuta en marbre le mausolée de Sobieski (1), et que m^r^ Michel fut en Espagne où il fit celui des rois d'Aragon.

Voici ci-après la description des diverses médailles trouvées dans le département de la Haute-Loire (2).

IV. — Ceyssac.

Le village de Ceyssac est à une heure de distance de la ville du Puy; il y existe les ruines d'un château fort, perché au sommet d'un rocher volcanique isolé, qui est entièrement à pic du côté du rocher de Ceyssac, sur le côté opposé est l'église et le village. Ce château avoit appartenu aux Polignac et, avant eux, aux barons de Ceyssac (3).

Ce fut en défonçant un champ, tout près de ce lieu, qu'on découvrit une pierre portant l'inscription ci-après (4); dans cette même propriété, qui appartient à m^r^ Lobeyrac, on trouva aussi des restes de tombeaux formés avec des briques, quelques débris d'ossements et des monnoies très épaisses et entièrement méconnoissables.

Sur le derrière de l'inscription l'on découvre une espèce de déesse assise (5), il est douteux si elle tient un fouet à la main, les proportions en paroissent assez bonnes. La barre que l'on voit

(1) Ce mausolée est dans la cathédrale de Cracovie.

(2) Cette description manque au manuscrit.

(3) Cette baronnie advint aux vicomtes de Polignac, vers le milieu du XII^e^ siècle, par le mariage de Guillaumette de Ceyssac avec Pons III, vicomte de Polignac (Du Molin, *Vicomté de Polignac*, page 44).

(4) Voir la reproduction de cette inscription tumulaire, qui fait aujourd'hui partie des collections du musée du Puy, dans l'ouvrage de M. La Lande (*loc. cit.*, page 143); elle est fort longue, très mutilée et d'une interprétation impossible.

(5) Nous y voyons plutôt un laboureur tenant d'une main un aiguillon et de l'autre une charrue, terminée par une fourche à deux dents.

Digitized by Google

vers le milieu de l'inscription et sur toute sa hauteur, indique des coup de ciseaux qu'un tailleur de pierres y fit, afin de la fendre en deux, sans doute que n'ayant pu y réussir, vu qu'elle paroit être d'un grès très dur, il la laissa telle que nous la voyons encore. Les lignes qui sont effacées sont dues sans doute, partie au ciseau de ce tailleur de pierres et partie au tems qui finit par tout anéantir.

Ce monument n'étoit point connu dans le pays et rien jusqu'à présent n'a pu indiquer ce que signifioient les caractères qu'on y lit. Seroit-ce des noms inscrits sur cette pierre, pour rappeler celui de quelques guerriers ou hommes célèbres, tués dans les environs de Ceyssac? Cela pourroit être, il me semble même devoir tenir à cette idée, en considérant le haut de cette inscription où l'on découvre un D et un M qui signifient *Diis Manibus*. Conséquemment cette pierre ayant été dédiée aux Dieu mânes, on doit supposer qu'elle rappelle le nom de quelques personnages marquants qui ont couvert le champ d'honneur, près du château fort de ce village.

Les personnes qui iront visiter ce lieu ne manqueront pas d'observer les excavations profondes et en quantité que les anciens avoient pratiquées dans le rocher de Ceyssac. Ils y verront ce que peuvent les hommes, lorsqu'ils veulent se mettre à l'abri de l'ennemi. On y verra des chambres, des écuries, les unes au dessus des autres, des cheminées, des armoires, des crèches et des trous au lieu d'anneaux, afin d'y passer des cordes pour y attacher des animaux. On y verra que l'on a percé le roc à jour, afin d'y établir l'église paroissiale. Parmi les ruines de ce château on distinguera des fragments d'inscriptions, dont les lettres ont de 4 ou 5 pouces de hauteur, une belle citerne qui se trouve au haut du rocher, près d'une tour carrée qui y existe encore. Ce château appartient aujourd'hui à m^r^ Roux, médecin.

Le vallon de Ceyssac et très étroit, il est divisé par un ruisseau dont les eaux sont si bonnes pour les prairies, que l'on a qu'à les faire passer peu de mois sur de gros sables, pour y voir croître l'herbe. Les fruits y sont très bons, le côté exposé au midi est couvert de vignes, celui au nord présente quelques champs de peu de valeur, dont les environs paroissent avoir été couverts de pierres, par suite de l'explosion de plusieurs volcans qui semblent avoir désolé tout ce pays.

Digitized by Google

Avant la Révolution, on avoit en projet de faire passer dans cet endroit la route du Languedoc à l'Auvergne, par le Puy et Brioude; déjà on avoit tracé et ouvert une partie de chemin, mais les maleurs du tems firent cesser les travaux, en 1790.

V. — Espally.

Espally est un village, jadis cerné de murs et de fossés; il est situé sur la rive droite et à environ 700 toises au couchant de la ville du Puy. C'est dans le château fort de ce lieu, duquel il ne reste plus que des vestiges, que vint Charles VI, roi de France, notamment en septembre 1389 et le 26 mars 1394 (1), et où Charles VII, son fils, connu alors sous le nom de Dauphin, comte de Guienne, ayant appris la mort de son père, fut proclamé par les seigneurs de sa suite et ceux du Velay roi de France, au mois d'août 1422 (2). Ce fut là aussi que, deux ans auparavant, en 1420 et au mois de [mai (3)], il arma et créa chevaliers les barons de Chalencon, d'Apchier, la Tour Maubourg, de Roche, de Pardiac et les sieurs de Vergezac et de Roussel (4) qui s'étoient distingués contre le duc de Bourgogne. C'est à cette époque que, revenant de la cathédrale du Puy, où il avoit été entendre la messe et où il assista en aumusse et surplis, afin de rendre grâce à notre Dame du succès de ses armes, qu'il dit bonnement aux consuls ou magistrats de la ville du Puy, qui l'accompagnèrent à pied jusqu'au château, qu'il les remerciait de leur politesse et qu'il étoit fâché de ne pouvoir les retenir à dîner, faute de bonnes provisions. Lorsqu'il revint en 1422, il les invita et leur donna un repas splendide, où plusieurs troubadours ou poëtes célébrèrent son élévation au trône des François. En reconnoissance et à

(1) C'est antérieurement au 7 septembre 1389 que Charles VI vint au Puy car, d'après les *Ordonnances*, il se trouvait à Paris à cette date, et c'est le 24 mars 1394 (1395 n. st.) qu'il arriva dans cette ville (Médicis, *ouvr. cité*, tome I, pages 232 et 412).

(2) La date du mois est erronée, car Charles VI mourut le 21 octobre 1422, et c'est du reste dans ce mois-là que l'histoire locale signale la présence de Charles VII à Espaly.

(3) Le 16 mai 1420 (Vallet de Virville, *Histoire de Charles VII*, tome I, page 214).

(4) Voici les noms et prénoms des barons créés chevaliers par Charles VII : Louis de Chalencon, Béraud de Châteauneuf-Randon, comte d'Apchier, Louis de La Tour-Maubourg, Antoine de Lévis, fils de Philippe IV, seigneur de Roche-en-Régnier, Bernard d'Armagnac, comte de Pardiac, Louis de Vergezac et Pierre Rocel.

Digitized by Google

l'exemple de son père qui avoit exempté la ville du Puy de trois années de taille, il défendit qu'aucuns deniers ne fussent perçus pour lui et les siens sur ladite ville du Puy et sa banlieue, pendant l'espace de deux années.

Ce château, duquel il ne reste que des vestiges et que l'on dit avoir été beau et très fort, étoit situé sur un rocher volcanique isolé, autour duquel on peut voir encore de grandes excavations faites pour se mettre à l'abri de l'ennemi. Ce château, après avoir été démoli, en 1164, par des révoltés de la ville du Puy et par quelques seigneurs du Velay qui en vouloient à l'évêque, fut reconstruit sous l'épiscopat de Guillaume de La Roue — de la maison des comtes de la Rode ou La Roue, est le même nom, l'un en patois et l'autre en françois; cette maison existe encore au Puy, elle étoit puissante puisque, pour avoir lutté contre le Roi, leur château de la Rode près Sauges et celui de Saint-Haon furent démolis par ordre du Roi (1) —. Cet évêque reçoit la prélature en 1263 et mourut en 1282 (2).

Ce château étoit un des 18 de la temporalité des évêques du Puy qui furent saisis, en 1402, sur l'évêque Élie de l'Estrange, par ordre du duc de Berry, à cause que ce prélat avoit excité les esprits en faveur de l'antipape Benoit XIII. Le Roi l'ayant reconnu, en 1403, pour pape légitime, fit lever la saisie, à condition que ce prélat lèveroit l'excommunication qu'il avoit lancée contre plusieurs officiers du Roi. Élie, au lieu d'obtempérer, monta en chaire et aggrava de plus fort l'anathème, et s'étant mis à la tête de ses vassaux, s'empara de vive force du château d'Espally, dans lequel il fit sa paix avec le roi Charles VI et le duc de Berry, à condition d'une part qu'on le remettroit en possession de tous les domaines de son église et que, de l'autre, il lèveroit les excommunications qu'il avoit lancées.

En 1465, Jean bâtard de Bourbon, évêque du Puy, étant du parti du duc de Bourbon, l'un des princes ligués contre le Roi, se mit à la tête des ligueurs. Son complot ayant été découvert, le

(1) M. Duranson confond la famille de La Rodde, originaire du Gévaudan, avec celle de La Roüe qui tire son origine d'un château sis près de Saint-Anthème, arrondissement d'Ambert. C'est aux de La Roüe d'Auvergne qu'appartenait le prélat ancien.

(2) Guillaume de La Roue mourut en août 1283 et fut inhumé dans le couvent de La Chaise-Dieu.

Digitized by Google

comte de Foix, gouverneur de la province du Languedoc (1), et le seigneur de Clermont (2), son lieutenant, ordonnèrent à m^r de Raufec de Balzac, [sénéchal de Beaucaire], de marcher contre avec les milices de la sénéchaussée de Beaucaire; ils furent atteints au château d'Espally qui, après un siège de six jours, se rendit audit sieur de Rauffec, et ce fut à cette époque qu'Armand, vicomte de Polignac, et son fils (3) furent arrêtés pour avoir marché au secours de l'évêque Jean de Bourbon.

En 1562, les religionnaires, à la tête desquels étoient le baron des Adrets et le capitaine Blacons, ayant été forcés par les habitants du Puy de lever le siège qu'ils faisoient de leur ville, se retirèrent en partie au château d'Espally qu'ils prirent de vive force et le ruinèrent en le quittant.

En 1574, le s^r la Vacheresse (4), capitaine commandant les religionnaires, s'empara encore de ce château qui fut repris par Antoine de la Tour de Saint-Vidal, qui y fut dangereusement blessé. Il est prétendu que ce fut lui qui fit détruire de fond en comble ce château (5), on n'en connoit pas la cause.

Dans les ruines de ce château, l'on trouve de tems à autre des boulets dont le poids est de 25 livres, poids de marc; on y a trouvé aussi de la mitraille. Il est surprenant que, dans un pays où il n'y avoit que des chemins seulement accessibles aux mulets, on ait pu dans ce temps parcourir tout le Velay avec des pièces de canons aussi fortes. Le château de Saint-Vidal, qui est sur la rive droite de la Borne et à une lieue et demie du Puy et dans ce pays où l'approche est très difficile, fut écrasé, [en juillet 1591], à coups de boulets de plusieurs calibres; l'on y en trouve en quantité, de 25 livres, de 12 livres et demie et 6 livres et un quart. Il est bon d'observer que la première voiture qui parut dans le Velay fut celle du s^r Sahuc-Planiol (6), en 1731, époque à laquelle

(1) C'est Charles, comte du Maine, qui était alors gouverneur du Languedoc.

(2) Pons de Guillem, seigneur de Clermont-Lodève.

(3) Claude Armand XIV, fils de Guillaume-Armand XIII, vicomte de Polignac.

(4) Vital Guyard, bonnetier du Puy (Burel, *Mémoires*, page 32).

(5) Ce fut effectivement le gouverneur Antoine de Saint-Vidal qui, en 1590, fit « abattre les murailles d'Espally et faict tous desmanteller, et mis quatre charges de pouldre, pour faire renverser toutes les voltes dudict chasteau » (Burel, *ouvr. cité*, page 240).

(6) Jean-Pierre Sahuc de Plagnol, mort au Puy, le 4 février 1747, à l'âge de 50 ans (Archives communales du Puy, E 81, fol. 98).

Digitized by Google

l'administration du Velay fit construire le chemin de Lyon à l'Auvergne par Monistrol, Yssingeaux et Fix, que le peuple fut ébahi de voir, disoit-il, une espèce de barraque sur deux roues. Avant ce tems-là, tous les transports se faisoient à dos de mulets; que de peine devoient avoir les guerriers d'alors pour le transport de leurs machines et équipages de guerre qui, comme on le sait, étoient très lourdes !

VI. — Polignac.

Le château de Polignac à demi-lieue environ au nord de la ville du Puy; il est placé au milieu d'un petit vallon très étroit, mais en revanche très productif. Ce vallon est orné de très bonnes prairies, d'un vignoble et de petits vergers assez riants; on y récolte des pois, des haricots, des lentilles et du froment de première qualité. C'est sur un rocher volcanique, à pic de tous côtés qu'est perchée l'antique forteresse de Polignac, où étoit un temple à Belénus (1). Le village de ce nom est construit à l'entour de ce roc et ne contient aucun bâtiment remarquable, à l'exception de son église paroissiale qui est assez bien et autour de laquelle on distingue quelques pierres placées çà et là, dont les unes avec inscriptions indéchiffrables et d'autres avec figures à la manière des Romains (2), paroissent avoir appartenu à des monuments plus considérables. On parvient au plateau du roc de Polignac par un chemin pratiqué dans le roc; son avenue est bordée de murs surmontés d'un petit chemin, pour faciliter de parcourir le haut du rempart. Il y a des meurtrières, des mâchi-

(1) Sans vouloir nous prononcer sur l'authenticité fort contestable de ce monument, connu surtout sous le nom de *Temple d'Apollon*, nous nous contentons de renvoyer le lecteur désireux d'en connaître la description à l'Histoire manuscrite de la maison de Polignac, par Chabron (livre III), à la *Vie des saincts et sainctes d'Auvergne et du Velay*, de J. Branche (page 653), et à la *Description géographique et historique du Velay*, en 1759, publiée dans les *Tablettes historiques du Velay* (tome VI, page 277).

(2) Entre autres une pierre tumulaire, portant une figure en buste et au-dessous l'inscription suivante :

D. M
I MARVLINNI
M

Diis Manibus, Julii Marulinni memoriæ.

Digitized by Google

coulis, de petits corps de garde en forme de tours; trois portes en fermoient l'entrée : à la première étoit un pont-levis (1), à la deuxième étoit une porte en fer qu'on y voyait en 1789 et, à la troisième, il y avoit une herse. Le plateau de cette butte volcanique étoit entouré de fortifications, consistant en gros murs crénellés et flanqués de quantité de grosses et petites tours, à certaines desquelles on apercevoit qu'on y avoit placé des canonières après coup, preuve que cette forteresse existoit avant l'invention du canon. Du centre de ce plateau s'élève une immense tour carrée qui étoit sans doute adossée au surplus des bâtiments considérables, à en juger par les écuries vastes, voûtées et ornées de peintures dont on reconnoissoit de bons restes, en 1789 : on peut présumer que le logement du maître devoit être superbe.

En parcourant l'esplanade de ce roc et à la vue de tant de décombres, on ne peut faire autrement que de réfléchir sur l'instabilité des choses humaines, et surtout de la succession des tems et des révolutions qui s'opèrent sur le globe et surtout ce que les hommes font ou peuvent faire et sur ce qu'ils ont été et sont actuellement. Là l'on voit un roc isolé, dont la hauteur audessus des prairies est de [32] mètres et dont la superficie au sommet est de [34, 186 (2)] mètres, dont la formation nous rappelle un des phénomènes produits des déjections volcaniques qui jadis ont désolé le Velay et plusieurs contrées adjacentes (3). Dans ce roc, actuellement dur, qui a dû être une patte dans le principe, on trouve des granites et du calcaire qui y sont incrustés; on y trouve aussi des laves fondues et qui ont dû appartenir à de plus anciennes scories de volcans ou pierres ponces. On ne peut faire autrement, en réfléchissant profondément, de se convaincre que la présence de la mer a seule pu occasionner ces productions ; l'imagination a beau se transporter aux temps passés, elle ne peut découvrir à quelle époque ces feux souterrains

(1) Et une grille en fer à laquelle on heurtait, pour appeler « le geollier ou portier du chasteau » (Archives de la Haute-Loire, série E, minutes de Demans, notaire, années 1630-1639, fol. 301 v°).

(2) D'après l'extrait de la matrice cadastrale qui nous a été obligeamment communiqué par M. Bellon, maire de Polignac.

(3) Le rocher de Polignac est formé « d'un conglomérat volcanique semblable à ceux des rochers de Corneille, Saint-Michel et Ceyssac » (*Société géologique de France*, réunion au Puy, 1869, page 1080).

Digitized by Google

ont pu bouleverser ce pays ; elle ne peut concevoir comment la mer qui a incontestablement couvert tout le Velay a pu s'en éloigner d'environ 40 lieues. Nul ne pourra révoquer en doute que la mer n'ait couvert de ses eaux la plus grande partie de la Haute-Loire : la présence seule des volcans éteints du Velay en sera une preuve suffisante, mais à plus forte raison lorsqu'on saura que j'ai trouvé à 300 pieds de profondeur, dans les mines de houille du Gros-Ménil, près Brioude, quantité de coquillages de mer, des plantes marines et surtout les restes d'un énorme poisson pétrifié et plusieurs ammonites sur schiste bitumeux, d'une grandeur extraordinaire et dont les analogues ne se trouvent que dans la mer rouge, au dire de MM. Pelatan et Lucas, envoyés dans la Haute-Loire pour le progrès des sciences. Ne sera-t-on pas aussi grandement surpris, lorsque l'on pourra penser que le climat de la Haute-Loire qui, aujourd'hui, est froid, devoit être dans les siècles reculés très chaud et pareil à celui de l'Afrique et de l'Asie méridionale (1), puisqu'il y avoit des éléphants et que l'on en trouve journellement des restes pétrifiés et ensevelis sous des tas de sable et de déjections volcaniques, aux environs de Polignac et surtout autour du mont de Denise qui le domine (2). Quelles réflexions profondes ne peut-on pas faire sur le mouvement de la terre! Ne peut-on pas penser qu'elle incline d'une manière insensible chacune de ses parties dans tel ou tel sens, au point que telle superficie de cette planète, qui jadis a été brûlante ou sous la zone torride, deviendra froide pour revenir, dans plusieurs milliers d'années, au point où elle étoit? Ce qui paroit me convaincre que chaque point de la terre jouit de la douce influence que procure le soleil, c'est que dans les pays méridionaux de l'Amérique, on a trouvé ensevelis sous terre les squelettes de plusieurs animaux qui ne vivoient

(1) D'après M. Marion, la flore paléophytologique de Ronzon, près le Puy, permet de supposer que la température moyenne de nos régions était, comme celle du continent européen, de 23° pendant la période oligocène de l'époque tertiaire (*Descriptions des plantes fossiles des calcaires marneux de Ronzon*, publ. dans les *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, tome XXXII, page 89).

(2) Dans sa remarquable *Description géologique du Velay* (page 178), M. Boule confirme les renseignements de notre auteur sur les brèches anciennes du mont Denise, « recouvertes en stratification discordante par le Pliocène supérieur à *Elephas meridionalis* », et sur les sables jaunes fossilifères, qu'on voit près du cimetière de Polignac et dans lesquels on a découvert de nombreuses molaires de *Mastodon avernensis*.

Digitized by Google

que dans des pays froids, tandis que dans la Norvège et autres pays du nord de l'Europe, on y a trouvé quantité de squelettes d'animaux pétrifiés qui ne pouvoient naître que dans des pays très chauds. Je dis plus, par suite de ce mouvement qui me paroit incontestable, je dis que la mer occupera insensiblement chaque partie de la terre, de telle sorte qu'une ville qui s'en trouve éloignée, je suppose, de cent lieues, se trouvera un jour bordée par la mer et que les terres qui, aujourd'hui, forment des montagnes dans le fond de la mer cesseront d'être l'asile des poissons et des monstres marins, pour être livrées à l'agriculture qui en sera d'autant meilleure qu'après un certain tems d'évaporation et se trouvant imprégnée de sels essentiels, elle produira, pendant une période de plusieurs siècles, d'excellentes récoltes, tandis que les terres de nos plus hautes montagnes, à force d'avoir eu leurs flancs déchirés par la charrue et avoir perdu leurs sels, replongeront un jour et d'une maniére insensible leur sommités dans le sein du vaste océan. C'est à mon avis que la terre reprend ses sels et c'est ainsi, à mon avis, que la terre reprendra ses sels, d'une manière insensible mais certaine. Les sciences feront le tour du monde, elles fleurissent aujourd'hui en Europe, elles avoient pris naissance, suivant nous, dans l'Inde, de là elles gagnent l'Egypte, la Grèce, ensuite Rome, tandis qu'elles quittoient leur ancien berceau de l'Inde et de l'Égypte, au point qu'en certains lieux où fleurissoient les arts, on trouve à peine les vestiges de ces villes célèbres et où l'ignorance est presque à son comble : tout se détruit et tout se régénère.

Tout, à l'aspect des ruines du château de Polignac, annonce l'antiquité. A droite de la troisième porte arrivant sur le plateau du rocher est une tour ronde, assez élevée, entièrement vide, en dedans de laquelle on voyoit, en 1779, une seule poutre qui traversoit son intérieur, et au milieu de laquelle étoit suspendue une chaîne, au fond de laquelle étoit une ceinture en fer que l'on pouvoit ouvrir et refermer par des agrafes. Ayant cherché à savoir à quel usage étoit destinée cette chaîne, il me fut dit que cette tour avoit servi de prison à une dame de Polignac, dont l'époux avoit suspecté la fidélité et que, pour la punir, on l'avoit attachée par le milieu du corps et qu'elle étoit restée suspendue jusques à ce qu'elle y mourut. Il étoit prétendu que

Digitized by Google

son amant, qui étoit un troubadour des plus agréables à voir, sut lui plaire et qu'elle en avoit eu une fille qui avoit les cheveux blonds, hazard que cette couleur seule avoit déterminé son jaloux à être persuadé du crime de son épouse et, par suite, à lui faire subir ce cruel supplice (1). Il m'a été dit qu'il existoit dans la bibliothèque du Roi un recueil de vers et chansons fait par ce troubadour, notamment en l'honneur de cette dame de Polignac, je n'ai jamais pu m'en bien assurer (2).

Dans les ruines, on ne distingue, quant à présent, que deux pierres qui méritent quelque attention et qui ont été dessinées et décrites par plusieurs auteurs (3), mais comme ils n'en ont pas donné les dimensions, j'ai cru devoir les rapporter ici. Cette inscription est une pierre d'un grès blanc, très dur, de la même nature que celle qu'on extrait des carrières de Blavosy, près le Puy. Sa longueur est de 86 centimètres (environ 2 pieds 9 pouces), sa hauteur est de 50 centimètres (environ un pied, 6 pouces) et son épaisseur est de 40 centimètres. Sur le derrière de cette pierre et vers son milieu, est un trou, tel que les Romains avoient coutume de pratiquer, dans les gros quartiers de pierre, pour faci*liter* à y introduire un instrument en fer appelé louve, qui avoit le double but de pouvoir faire frotter ces pierres qu'on tenoit légèrement suspendues sur d'autres qui étoient fixées, pour les bien applanir et pour ensuite les élever aussi haut que l'on vouloit, par le moyen de tours à roue et des grues.

Cette inscription étoit placée à l'angle d'une chapelle chrétienne,

(1) Cette poétique légende des amours de Bellisende de Clermont, sœur de Robert, dauphin d'Auvergne, et femme d'Héracle III, vicomte de Polignac, avec le troubadour Guillaume de Saint-Didier, a été rapportée par la plupart de nos historiens locaux et notamment, Dom Vaissète, Arnaud et Mandet. Mais avant M. Duranson, aucun n'a recueilli la tradition populaire qui veut que la vicomtesse ait expié, par un châtiment terrible, sa liaison criminelle.

(2) Les poésies de Guillaume de Saint-Didier sont conservées à la bibliothèque nationale, fonds français, nos 854, 856 et 1592.

(3) En particulier pour l'abbé Lebeuf (*ouvr. cité*) qui en donne la lecture suivante :

TI CLAVDIVS CAES
AVG GERMANICVS
PONT MAX TRIB
POTEST V IMP
XI PP. COS IIII

Tiberius Claudius, Cæsar Augustus, Germanicus, pontifex maximus, tribunitia potestate V, imperator XI, pater patriæ, consul IIII.

Digitized by Google

dont on voit les restes sur le plateau du dit rocher, à environ 3 mètres de hauteur. Vraisemblablement elle avoit été tirée du temple d'Apollon qui, jadis, étoit presque attenant à la dite chapelle. Aujourd'hui, 14 septembre 1812, cette inscription est parmi un tas de pierres provenant de la démolition de cette petite église qui a été faite par le nommé Hilaire, procureur de la ville du Puy, qui avoit acquis de la nation ce château (1) et qui se plaisoit à tout renverser.

Il est prétendu que l'empereur Claude fut, environ l'an 51 de J.-C., de Lyon à Polignac, pour y consulter l'oracle d'Apollon et que la susdite inscription fut placée sur le temple de ce lieu, afin d'attester au peuple la piété de ce prince, la foi qu'il avoit en cet oracle et sa gratitude pour les grâces qu'il croyoit en avoir reçues (2).

Cet empereur, comme on le sçait, avoit l'air niais; il étoit si stupide qu'il n'avoit jamais pu s'apercevoir, malgré qu'on l'en eût averti, que les trois femmes qu'il avoit successivement épousées vivoient avec des valets. Enfin, pour donner une idée de sa faiblesse, il suffit de rapporter un fait tiré de son histoire. Messaline, sa femme, éperdument amoureuse de Silius, le fait divorcer et l'épouse dans Rome à la face du peuple. Claude arrive, en est instruit et, au lieu de tirer de suite vengeance de cet outrage, il

(1) A la suite d'une tentative infructueuse, faite le 24 germinal an II (11 avril 1794), le château de Polignac et ses dépendances furent définitivement vendus à Antoine-Martin Hilaire, procureur, le 26 floréal suivant (15 mai 1794). L'article du procès-verbal d'adjudication définitive le concernant est ainsi conçu : « Ont « successivement suivy les enchères sur une plate-forme, cy-devant château, élevé « sur un grand rocher, escarpé, composé de plusieurs corps de bâtiments, dont par- « tie sert d'habitation au gardien et partie de grenier, le surplus tombé en ruine, « ensemble une grande tour et champ tant au dessus qu'au dessous, désigné en « l'article 53 du dit verbal, sous condition que les adjudicataires seront tenus de « faire abatre ladite cour, à ses frais et à moindre dommage que faire se pourra et « dans le plus court délay, sans quoi il sera pourvu à ses fraix et dépens, le tout « estimé à la somme de 900 livres » (Archives départementales de la Haute-Loire, série L, Biens confisqués, adjudications définitives, n° 161).

(2) Cette hypothèse ne repose sur aucun fondement sérieux, puisque l'empereur Claude n'est pas venu en Gaule la quatrième année de son pontificat, c'est-à-dire en l'an 47. Nous ajouterons que la complète analogie qui existe entre cette inscription et celle d'une colonne milliaire trouvée à Billom (Puy-de-Dôme), ne saurait laisser de doute sur l'emploi de cette pierre comme borne itinéraire : seuls les noms de la ville capitale et le nombre des milles ont disparus (cf. de Caumont, *ouvr. cité*, page 35).

Digitized by Google

ne s'occupe que de s'enquérir s'il est conservé empereur. C'est sans doute à cause du mépris qu'il avoit inspiré aux peuples que le mot Claude, notamment dans le Velay, est synonyme de nigaud. On entend journellement les habitants dire en patois : « me preines per un Glaude » (tu me prens pour un Claude). A l'appui de ce que j'avance, on voit au village de Jersa la statue sur pierre, d'un granite grisâtre très dur, dont la tête couronnée de lauriers a été abattue et que l'on voit chez un particulier aisé dudit lieu, la figure très bien travaillée est parfaitement semblable à celle que l'on voit sur les médailles de cet empereur. Le surplus du corps se présente majestueusement, orné du manteau impérial, d'un cimeterre, d'une chaussure en brodequin, à ses pieds se voit les restes d'une aigle romaine. Ce buste est fixé par terre par une maçonnerie dont je n'ai pas visité la fondation ; c'est aux amateurs des arts en Auvergne à en chercher plus (1).

Dans le bouleversement de cette forteresse, on trouva plusieurs pierres qui avoient des inscriptions indéchiffrables ; si elles eussent pu être conservées, elles nous eussent peut-être fait connoitre d'autres faits utiles à l'histoire ou au culte d'Apollon. Sur l'une d'elles qui provient de la démolition du temple, on y reconnoit que quatre lettres. Il serait inutile de rapporter la forme de cette pierre, si elle ne faisoit présumer qu'on pourroit en trouver d'autres mieux conservées et dont il seroit bon de tenir note, si le cas arrivoit. Cette pierre est de même nature que la précédente, sa hauteur est de 83 centimètres sur 48 centimètres de largeur, son épaisseur est de 45 centimètres.

L'une des pierres qui mérite le plus d'attention est celle qui représente, ou que l'on dit représenter le masque d'Apollon, ou plutôt de Bélénus, à cause qu'il a la bouche riante. Ce masque est aujourd'hui sur un tas de pierres et sera bientôt méconnoissable, tant il a été mutilé, depuis que ledit Hilaire l'a fait déplacer du lieu où il étoit un peu à couvert. Sa hauteur actuelle, du menton au front, est de 1 mètre 05 centimètres et sa largeur, d'une oreille à l'autre, est de 1 mètre.

En 1779, j'avois observé cettte pierre et y avois reconnu, dans

(1) M. Duranson dit plus loin, en note, que les paysans de Jersat appelaient en patois cette statue « Saint Coudiou » ou Saint Cocu ; ajoutons qu'aucune histoire d'Auvergne n'en fait mention.

Digitized by Google

les renforcements de la barbe, quelque points dorés. M. Besqueut, législateur qui, dans sa jeunesse, habitoit le château, m'a rapporté qu'il y avoit aussi observé plusieurs marques d'or, non seulement dans la barbe mais encore aux cheveux, ce qui fait présumer que cette tête représentait celle d'Apollon. Des personnes prétendent qu'elle recouvroit un puits, façonné en forme de bouteille, qui étoit dans l'emplacement du temple et que les prêtres d'Apollon y entroient dedans par une porte qui étoit au bas et prononçoient ce qu'ils vouloient, de manière que leur voix, qu'ils forçoient sans doute, venoit à échapper par la bouche de Bélénus et se trouvoit considérablement augmentée par l'état sonore de la voûte de ce puits, qui alloit en s'arrondissant et en se rétrécissant de bas en haut. Les peuples venoient consulter le prétendu oracle qu'on révéroit dans ce temple. Cette pierre pouvoit effectivement recouvrir ce puits, en espèce de porte-voix, puisque le diamètre étoit le même et qu'il y avoit autour un reste de rebord tendant à le faire présumer et que, en outre, au fond de ce puits, il y a une issue qui conduit par un petit souterrain.

Dans un bâtiment en ruine ayant été voûté, à droite de la porte de fer entrant à l'esplanade, on voit une pierre de grès ayant fait partie d'un moulin à bras.

On voit encore aujourd'hui, tout près du temple d'Apollon, une énorme excavation dans le roc, qui est creusée en forme de puits; le diamètre de son ouverture est de [42 pieds (1)], sa profondeur, en 1779, étoit de 164 pieds, aujourd'hui elle est beaucoup moindre, attendu que le nouvel acquéreur, pour se débarrasser, y a fait jeter beaucoup de décombres. Des personnes anciennes et dignes de foi m'ont assuré qu'antérieurement à la susdite année, il étoit beaucoup plus profond, que lorsqu'on y lançoit une pierre, il sembloit qu'elle frappoit sur une porte en fer que l'on y avoit laissée tomber et qui s'y étoit embarrassée.

Aujourd'hui, il est très dangereux de s'approcher du précipice — c'est le nom qu'on lui donne — attendu qu'il n'y a plus au fond le parapet qui l'entouroit et que même il s'y est formé un rebord en pelouse, qui va en glissant vers le danger : il y a peu de tems

(1) Cf. Mangon de la Lande, *ouvr. cité*, page 53.

Digitized by Google

qu'un jeune homme y tomba, parce que l'herbe qui y étoit fort sèche lui fit glisser le pied.

Savoir à quoi servoit cet énorme excavation, c'est pour le moment assez embarassant. Plusieurs opinions sont émises : les uns prétendent que ce n'étoit autre chose qu'un puits pratiqué pour avoir de l'eau pour l'approvisionnement de ce château-fort, cependant il existoit plusieurs citernes qui, dit-on, pouvoient suppléer à un puits ; d'autres prétendent que cette ouverture servoit à communiquer avec le village qui est au pied du roc ou pour faire des sorties secrètes, à la faveur d'un souterrain, dont on prétend que l'issue étoit dans la maison de M. Vialatte (1). Cet honnête particulier m'a eu assuré qu'il y avoit un souterrain à la suite de sa maison, dont une partie des voûtes étoit éboulée, mais qu'il n'avoit pu savoir s'il communiquoit au précipice pour deux raisons, l'une que les mofettes (*sic*), à une certaine profondeur, étoignoient les lumières et que, de l'autre, on couroit le risque d'y être écrasé par les pierres qui se détachoient des voûtes, qui étoient pénétrées par l'eau qui découloit en abondance, surtout lors des pluies, que crainte que quelqu'un de sa maison n'eût fantaisie de s'y exposer, il avoit cru devoir en faire murer l'entrée. A mon avis, les sorties ne pouvaient avoir lieu que par le moyen d'un câble, elles devoient s'opérer lentement et ne pouvoient être que peu fructuantes (*sic*). D'autres prétendent qu'à l'emplacement de M. Vialatte il y avoit une ancienne bâtisse qui, par certaines dispositions qui existoient de leur tems, avoit pu leur faire soupçonner que là étoit un petit temple et l'habitation de quelques prêtres d'Apollon qui, de là, communiquoient au précipice par le souterrain susdit et annonçoient à ceux qui étoient en haut le but du pélerinage des personnes qui, au préalable, par une première station, consultoient l'oracle qui étoit le sacellum du bas et dont ils ne connoissoient la décision que lorsqu'ils arrivoient dans le grand temple qui étoit en haut du rocher. D'autres prétendent que cette anfractuosité eut lieu, lorsque les volcans formèrent ce rocher et que la main des hommes n'y a point eu part.

Comme je viens de le démontrer, chacun fait sa version, en

(1) Aucune des fouilles faites à l'époque moderne n'est venue confirmer cette supposition.

Digitized by Google

sorte qu'on ne sçait pour le moment à quelle idée se fixer. Pour parvenir à connoître à fond l'utilité de cet énorme puits, il faudroit le vider à fond, peut-être que par ce moyen on y trouveroit aussi des inscriptions, des statues ou autres choses qui pourroient piquer la curiosité et qui, sans doute, lors de l'établissement de la foi chrétienne, y furent précipités. La dépense pour parvenir à nettoyer ce puits ne seroit point considérable; il me semble que cinq ouvriers adroits et au fait de pareilles opérations, tels que le sont ceux que l'on employe au creusement du puits des mines des environs de Brioude, y parviendroient en trente jours, à l'aide d'un simple tour pareil à ceux dont ils se servent lorsqu'ils commencent à approfondir une ouverture de mine. On pourroit y établir un tour à manège, ce moyen seroit le plus convenable, mais aussi un peu plus dispendieux ; on pourroit louer une de ces machines pour quelques jours aux mines de houille de Brioude, il y en a parfois de relais, la dépense ne seroit pas considérable.

VII. — Statue de Notre-Dame du Puy.

Plusieurs auteurs ont écrit l'histoire de Notre-Dame du Puy, je ne parlerai donc point du tems où elle étoit en vénération, mais bien de l'époque à laquelle elle fut déplacée du riche autel que des chrétiens lui avaient élevé.

La statue de Notre-Dame du Puy, qui y attiroit autrefois tant d'étrangers, parmi lesquels on comptoit d'illustres souverains, et qui favorisoit considérablement son commerce, fut arrachée du maître-autel de la cathédrale, le 30 nivose an II de la République (19 janvier 1794) (1), et transportée dans les archives de la cathédrale. Quelques jours auparavant elle avoit été dépouillée de ses richesses et mise à nu par des prêtres jureurs ou ayant prêté serment.

Noms des soi-disants prêtres qui desservaient la cathédrale, peu avant le 19 janvier 1794 :

Etienne Delcher, natif de Brioude, évêque constitutionnel et frère

(1) Ce fait est confirmé par une lettre particulière publiée dans les *Annales de la Société d'agriculture du Puy*, tome XXXV, page 830.

Digitized by Google

du régicide de ce nom (1); il remplaça Marie de Gallard de Terraube, prélat très vertueux, qui fut obligé de fuir devant les révolutionnaires et se réfugia à [Saint-Maurice], en Suisse, où il mourut (2); Bagès, premier grand vicaire de l'intrus de Brioude; Mallet, aussi de Brioude, deuxième grand vicaire, il s'est déprêtisé; Vialard, du Vivarais; Berthon, de Thueys, en Vivarais, depuis commis à la barrière de Lempdes, près Brioude; Roche, ex-capucin, fusillé à Roche-en-Régnier par des paysans qui l'accusoient de les avoir dénoncés à un comité révolutionnaire; Nolhac, d'Allègre; sans oublier Borie, ex-dominicain du Puy, bon prédicateur, mais sans foi ni honneur, appartenant néanmoins à une famille très honnête, de laquelle il fut abandonné, malgré la richesse que lui avait procuré l'exploitation des perles, diamants, etc. de la statue de Notre-Dame (3). Le bon

(1) Étienne Delcher, fils de Pierre-Antoine, bourgeois, contrôleur des fermes du *Roi* et de Jeanneton Christal, fut baptisé le 23 décembre 1732. Entré dans les Ordres, il devint successivement docteur en théologie, curé de Saint-Pierre de Brioude, évêque constitutionnel du département de la Haute-Loire, puis, après sa démission, curé de Brioude, jusqu'à son décès survenu le 17 août 1806. Il était l'oncle et non le frère — comme le dit à tort M. Duranson — du régicide Joseph-Étienne Delcher, né en 1752, et qui après avoir été gendarme du Roi, avocat en parlement, lieutenant en l'élection de Brioude, fut élu membre de l'Assemblée législative, de la Convention et du Conseil des Anciens et mourut, le 10 février 1802, étant président du tribunal civil de Brioude (Communication de M. Paul Le Blanc).

(2) Après son départ du Puy, l'évêque de Galard se réfugia successivement dans le couvent suisse de Saint-Maurice, à Constance et à Ratisbonne, où il mourut le 8 octobre 1804 (Péala, *Les Martyrs du diocèse du Puy pendant la révolution française*, pages 195, 196 et 218).

(3) Le document suivant, transcrit d'après l'original conservé aux archives de la Haute-Loire (série L), nous semble devoir venger la mémoire du capucin Borie, du moins de ce chef d'accusation :

« Nous, Vital Bertrand, officier municipal, Pierre-Benoît Bonnet, notable, et Joseph « Beaumont, orfèvre, par suite d'inventaire d'après la loi sur les effets d'or et d'ar- « gent des églises, nous avons trouvé inscrustés dans les différents reliquaires, croix « et chasses inventoriés et *remis au district*, le 1er novembre et jours suivants par « nous susdits commissaires, le tout provenant de l'église cathédrale de cette ville « du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, savoir : trois onces, perles « fines de différentes grosseurs; trente-trois diamans, dont seize brilans, pesans « ensemble 6 karats 3/4; deux camées, dont un représente un vieillard assis, un « enfant au milieu, un autre personnage semblant diriger les pas de l'enfant, la tête « et le poitrail d'un cheval derrière, et un animal au bas qui paroit être un cochon; « autre camée, représentant un lyon, tenant quelque chose dans la gueule : le premier « camée ayant la circonférence d'un écu de six livres, à la nouvelle empreinte, le « second moins grand et ovale; seize gros saphirs bruts, pesant 9 onces, 4 gram- « mes; émeraudes et autres pierres fines de différentes grosseurs; autres émerau-

Digitized by Google

sujet nia en justice un billet, parce qu'il croyoit qu'il étoit perdu; lorsqu'il eut prêté serment à la justice de paix qu'il ne devait rien, on lui fit voir publiquement qu'il était un gueux en lui montrant le billet qu'il fut contraint d'acquitter. Ce mauvais prêtre est un de ceux qui ont le plus spolié le trésor de la cathédrale.

L'entrée de Delcher eut lieu au Puy le [7 mai 1791 (1)]; il arriva venant par Borne, où il trouva sur son passage un drap de mort en signe de tristesse de son arrivée et entra par la porte du Puy, dite de Pannessac. Il étoit escorté de quelques sbires de la justice et d'un groupe d'hommes armés de la ville de Brioude. Il étoit à pied, on eût dit à son escorte qu'on menoit un malfaiteur; lorsqu'il traversa les rues pour monter à la cathédrale, tout le monde fermoit les portes et les contrevents des fenêtres, en signe de tristesse. Il fut loger dans un des pavillons du séminaire; lorqu'il voulut jouir des belles promenades de ce local, il trouva dans un contour de la grande allée une potence plantée, ce qui lui fit faire quelques réflexions. Après quelques contre-temps, il s'en fut à Brioude, où il mourut dans le mépris. On dit cependant à sa louange que, tant qu'il fut curé à Brioude, il fut un exemple de vertus, mais que l'orgueil d'être évêque lui fit perdre de vue la discipline ecclésiastique.

Le 8 juin, jour de Pentecôte 1794, quelqu'un ayant cherché à enlever des archives la statue de Notre-Dame, l'avis en fut donné aux officiers municipaux qui déterminèrent de la faire brûler. En conséquence, sur les 5 à 6 heures du soir, les canonniers de la ville, la gendarmerie et un piquet de troupe de ligne, escortant le représentant du peuple Guyardin, alors en mission dans

« des carrées, petits rubis et émeraudes; seize gros rubis bruts et un dit taillé carré « long.

« Fait, clos et arrêté, signé par nous, commissaires, le 20 novembre 1792, l'an 1er « de la République françoise : VITAL BERTRAND, officier municipal; — BONNET — « BEAUMONT, commissaire.

« Vu l'état ci-dessus et oui le procureur syndic, vu aussi l'article 5 du décret du « 3 mars 1791;

« Le Directoire arrête que le dépôt des pierres et pierreries détaillées en l'état ci- « dessus, sera fait entre les mains du receveur du district, conformément à la susdite « loi.

« Au Puy, en Directoire du distrit, le 22 novembre 1792, l'an 1er de la République « françoise : JOHANNY.

(1) Cf. Péala, *ouvr. cité*, page 73, qui nous semble avoir fait de nombreux emprunts au manuscrit Duranson.

Digitized by Google

la Haute-Loire, la mairie (1) et quelques membres du département firent prendre ladite statue, et huit autres la firent mettre dans la charrette du débouteur, sur laquelle un canonnier monta et commit, pendant tout le trajet, toutes sortes d'indécences infâmes. Arrivé aux pieds de l'hôtel-de-ville, des curieux voulant examiner l'objet de la vénération de plusieurs siècles ou peut-être la soustraire aux flammes, la firent porter dans une des salles de la mairie où un cannonnier, nommé Maleysson, coupa d'un coup de sabre le nez de ladite statue qui fut alors reconnue pour être de bois de cèdre, par m^r^ Bertrand Morel, naturaliste, qui avoit opiné qu'elle fut envoyée au Muséum comme objet de curiosité. Puis, il la descendit sur ladite place des exécutions et la livra aux flammes d'un bûcher, qui étoit composé principalement de tableaux et statues d'églises et de quantité de papiers soit disant féodaux et autres rappelant d'anciens faits. Cette opération se fit aux cris de « Vive la république! » La plus grande partie de la ville ne prit point part à cette action; les honnêtes gens alors ou étoient détenus dans des maisons de réclusion, ou se cachoient, ou faisoient bon cœur contre mauvaise fortune. Après que ladite statue eut brûlé d'un côté, un soldat de la garnison prit une longue barre et dit : « A présent que tu t'es rôtie la figure, tourne-toi de l'autre côté », ce qui eut lieu à l'aide dudit bâton. On remarqua à l'instant que les toiles enduites de couleur qui la recouvroient furent brûlées, en procurant un feu bleuâtre, qu'il s'ouvrit une petite porte sur son dos et qu'il en sortit, de la cavité qui y étoit pratiquée et que l'on n'avoit jamais soupçonnée, une espèce de parchemin, roulé en forme de boule, que ledit m^r^ Bertrand Morel vouloit retirer par curiosité, mais qu'il n'osa pas, crainte, dit-il, de passer pour un fanatique. Entre autres personnes de la garde nationale qui furent forcées d'assister là pour faire cercle, je cite, pour avérer ce fait, m^rs^ Urbe, percepteur, et Pellisse, sculpteur, personnes dignes de foi et surtout très estimées des honnêtes gens, je cite aussi m^r^ Bertrand Morel, philosophe du pays.

(1) La mairie était dirigée entre autres par deux allemands, Schisler et Mitch [*corr.* Mitz], et par un nommé Baptiste Pons, du Vivarais, entrepreneur et ci-devant garçon maréchal à la Côte-de-Mayres, m^r^ [Mathieu] Bertrand étant maire, m^r^ Liabœuf, teinturier de Valence et Martin Monique, aussi officiers municipaux (Note de l'auteur).

Digitized by Google

On brûla, en même temps, les bustes argentés des six premiers évêques du Velay : Saint Georges, Saint Vosy, Saint Agrève, Saint Fronton (1), ainsi que la statue de Saint Georges et de Saint Vosy, dont le travail excitait l'admiration des connaisseurs en sculpture : ces deux derniers ouvrages étoient de Vaneau, dont j'ai déjà fait mention (2).

J'ai tout lieu de présumer que la statue de Notre Dame du Puy étoit une Isis ; on en jugera, si l'on veut, par le rapport que je vais faire ci-après, et d'ailleurs m^r de Faujas paroit l'affirmer.

Le soir même de cette scène, qui avoit du rapport aux Bacchanales par les orgies que la soldatesque et la canaille qui gouvernoit alors fit ce jour, qui se trouvoit être celui de la Pentecôte, le déboueur enleva les cendres et les porta dans un champ situé sous Roche-Arnaud, appartenant au s^r Chanal, maître d'école. Quelque tems après, le colon qui labouroit le champ trouva une pierre de jaspe sanguin, gravée en creux, bien polie, parfaitement bien conservée, couleur marron, traversée presque diagonalement par deux veines, dont l'une verdâtre et l'autre rouge foncé, le jaspe est de forme ovale, sa largeur est d'un pouce six lignes, sur treize lignes de longueur et sur deux lignes un quart d'épaisseur. Elle est gravée des deux côtés, l'arrête de cet ovale est rabattue d'un côté d'environ une ligne, en sorte que l'ovale qui cerne l'inscription est plus petit que celui qui renferme les figures égyptiennes, les hiéroglyphes, lettres ou caractères qu'on y aperçoit en même temps. Cette lettre, dont nous donnerons le dessin ci-après, a deux petites brèches qui y furent faites par le susdit laboureur qui, n'ayant pu avec son briquet en faire sortir du feu, la jetta au fils du sieur Chanal, qui la remit à sa mère, qui la fit voir au sieur Valéry, horloger, qui lui en offrit une pendule. Celle-ci, croyant alors que cette pierre avoit plus de valeur, la porta au sieur Beaumont, orfèvre, qui lui donna en échange une petite bague en diamant. Cet antique

(1) On doit considérer ces quatre noms comme cités au hasard, puisqu'ils ne répondent pas à la chronologie régulière « des six premiers évêques du Velay » et que celui de Saint Front appartient à un évêque de Périgueux, du 1^er siècle de notre ère.

(2) M. l'abbé Péala (*ouvr. cité*, page 147) a reproduit en entier, mais avec quelques variantes et sans indiquer la source, le récit de M. Duranson sur le brûlement de la statue de la vierge et des « bustes argentés » des évêques du Puy.

Digitized by Google

piqua ma curiosité et le joignis à ma collection. Cherchant à connoître le mérite de cette espèce d'amulette, je l'envoyai à plusieurs sçavants, et voici le résultat de leur examen :

« Première explication de la pierre isiaque appartenant à « m^r Duranson, capitaine du génie, trouvée à une portée de « fusil de la ville du Puy.

« Jaspe sanguin, gravé en creux; on y voit huit figures et des « caractères grecs et barbares, les unes et les autres tiennent aux « superstitions égyptiennes telles qu'elles avoient été attirées par « différentes sectes, pendant les troisième et quatrième siècles et, « particulièrement, par celle des gnostiques.

« La divinité qui figure le plus dans cette composition est celle « d'Horus; sa figure y est représentée jusqu'à quatre fois : on « le voit aux pieds d'Isis, sa mère, on le voit assis dans une fleur « de lotus (1), on le voit dans un bateau du Nil, en compagnie « d'un épervier, on le voit grandi en forme d'Harpocrate (2); la « main droite approchée à la bouche, le fléau et la corne d'abon- « dance sont ses attributs. Les autres figures sont, outre celle « d'Isis dont on a fait mention, un dieu ami, peut-être Osiris, et « deux génies ou divinités subalternes à genoux, l'une à la tête « d'un ibis et l'autre celle d'un épervier; les caractères, quoique « très bien conservés, n'offrent aucun mot connu, ils forment trois « lignes de caractères sur le revers de la pierre, et sept lignes « sur la face entre les figures.

« Deuxième explication.

« La pierre isiaque, appartenant à m^r Duranson, me semble « gravée à l'époque où les Égyptiens exposoient aux yeux du « peuple assemblé des figures symboliques, pour l'instruire sur « les besoins de la colonie et l'avertir de l'arrivée des saisons « du labourage ou de la moisson. L'épervier est le symbole du « vent étésien septentrional (3) qui, à l'entrée de l'été chasse les

(1) La Bibliothèque nationale possède une sardonyx représentant Harpocrate assis sur le calice d'une fleur de lotus, emblème de la résurrection (Babelon, *Catalogue des camées antiques et modernes de la Bibliothèque nationale*, page 71, n° 141).

(2) Harpocrate est la forme hellénisée du mot égyptien Har pakhrat, qui signifie « Horus l'enfant » (Darembert et Saglio, *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, article *Harpocrates*).

(3) Et aussi le symbole de l'âme chez les Égyptiens (Babelon, *ouvr. cité*, page 95, n° 301), ou l'image d'Harpocrate (Darembert et Saglio, *ouvr. cité*, article *Harpocrates*).

Digitized by Google

« vapeurs vers le midi et qui, couvrant l'Éthiopie d'épaisses nuées,
« les y résout en pluye et fait enfler le Nil dans tout son cours.

« Détail de la médaille. — La première figure à droite en
« regardant la médaille est une Isis, à tête d'épervier, elle est à
« genoux derrière Osiris, sur son trône, qui tient la mesure du
« Nil : la croix et le bâton recourbé servoient à marquer les
« crues du Nil, lorsqu'elles étoient heureuses. La troisième figure
« à droite est un Horus assis sur une fleur de lotus; cette figure
« servoit à marquer le cours du soleil et désignoit au peuple que
« le Nil étoit sur le point de se retirer et qu'il falloit se préparer
« aux travaux de la culture. La quatrième figure est un Osiris
« tenant son fouet; elle est montée sur une barque qui porte un
« épervier en tête, elle annonce que le Nil se retire, l'épervier
« qui vogue sur la nacelle annonce au pays que le vent étésien
« s'achemine vers sa retraite, le fouet marque le retour de la
« culture, c'est-à-dire qu'Osiris chasse la rigoureuse saison. Les
« cinquième et sixième figures représentent la grande déesse Isis
« emmaillotée (1), ayant à ses côtés le petit Osiris. La septième
« est encore un Osiris, ayant à côté d'elle (*sic*) une croix, mesure
« du Nil. La huitième et dernière figure est une Isis à tête de
« cigogne, elle est à genoux et fait le pendant de la première.
« Les caractères qui surmontent les figures sont des inscriptions
« en idiôme égyptien et sont à la portée de ceux qui déchiffrent
« le grec et l'hébreu. Il faut voir le médailler du duc d'Orléans,
« où l'on trouvera peut-être copie figurée de cette médaille, c'est
« un ouvrage de m^r^ l'abbé de la Chau (2).

(1) C'est-à-dire vêtue d'une longue robe et d'un manteau attaché sur la poitrine par un nœud très volumineux qui est l'attribut le plus saillant de la déesse Isis.

(2) Dans son ouvrage intitulé *Description des principales pierres gravées du cabinet de S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans,* Paris, 1780, 2 vol. pet. in-fol., l'abbé de La Chau signale une figure d'Isis, mais sans en donner la description. Cet abbé, de son vrai nom Jean Giraud de La Chau, naquit près de Rosières (Haute-Loire), le 4 décembre 1716; il était fils de François et de Catherine-Gabrielle de Bellidentis de Landes. M. Paul Le Blanc a bien voulu nous signaler la procuration qu'il donna le 4 mars 1789, à Jean Huguet, chanoine de Billom, à l'effet de le représenter à l'assemblée de Riom, pour la nomination des États généraux. Dans cet acte, il se qualifie de « bibliothécaire de S. A. R. mgr le duc d'Orléans et recteur de l'hôpital de la ville de Billon ». Antérieurement à l'ouvrage que nous venons de citer, il avait publié une *Dissertation sur les attributs de Vénus...*, Paris, 1776, in-4°, qui lui valut, le 21 mars 1776, des félicitations de Voltaire et un quatrain des plus lestes de ce célèbre polygraphe sur sa reproduction de la Vénus callypige.

Digitized by Google

« Troisième et dernière explication. — La table isiaque appar-
« tenant à M. Duranson, trouvée tout près de la ville du Puy, est
« une sanguine. Parmi les huit figures qui y sont tracées, il y en
« a quatre qui peuvent également se rapporter à Horus ou Har-
« pocrate : celle du milieu sur un bateau, celle qui la suit à droite
« dans le calice d'une fleur, la petite figure à gauche qui se tient
« auprès d'Isis, enfin le jeune garçon aussi à gauche avec la
« corne d'abondance. Comme cette divinité est un symbole du
« soleil, on pourrait dire que l'enfant auprès d'Isis est le soleil,
« enfant dans l'hyver : sa naissance était célébrée les jours qui
« suivent le solstice d'hiver et précisément le 25 décembre.
« Celui qui s'assied sur une fleur sera le symbole du printemps;
« l'été sera signifié par celui qui est dans le bateau, symbole du
« débordement du Nil; enfin, celui qui tient la corne qu'on sup-
« pose remplie du fruit de la terre peut signifier l'automne. Les
« deux figures à genoux, à tête d'ibis et d'épervier sont des
« génis inférieurs, la plus grande assise peut représenter Osiris.
« Les caractères, quoique bien conservés, sont indéchiffrables, il
« y a des lettres grecques mêlées avec des lettres hébraïques
« et d'autres alphabets de l'Orient. Ce sont des inscriptions
« superstitieuses que les antiquaires appellent des inscriptions
« magiques. L'art de cette pierre et les caractères qu'on y voit
« des deux côtés font présumer qu'elle ne date que du troisième
« siècle de l'ère chrétienne.

« A Paris, 1799, signé E [nnius] Q [uirinus] Visconti (1). »

D'après tout ce que l'on vient de dire, ne peut-on pas présumer que cette pierre étoit dans l'intérieur de la statue de Notre-Dame du Puy, puisque les cendres qui en provenaient furent portées dans le champ du sieur Chanal, ainsi qu'on l'a dit plus haut, et que conséquemment cette statue avoit représenté anciennement celle d'Isis; d'ailleurs, tout dans la forme annonçoit cela. M. Faujas de Saint-Fond paroit avoir adopté cette idée (2), je n'ai parlé de ma table isiaque que pour appuyer son sentiment.

(1) C'est du célèbre antiquaire romain dont il est question.

(2) Dans ses *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, page 423.

Digitized by Google

VIII. — Objets curieux que l'on voit aux environs de la Cathédrale du Puy.

Je ne parlerai point de l'église cathédrale de la ville du Puy, vu que sa description a été faite par M. de Mortessaignes, curé de Pradelles, laquelle se trouve insérée dans l'ouvrage de M. Faujas de Saint-Fond (1); je me bornerai à rapporter ce que j'ai remarqué de curieux dans ses environs, je citerai même quelques objets de son intérieur.

Je dirai, en passant, que certains auteurs veulent que cette église fut fondée par Saint Vozy ou Évode, sous le règne d'Héliogabale, vers l'an 218 de J.-C. (2), qu'elle fut dédiée à la Sainte Vierge par Saint Martial qui y laissa une pantoufle de la Sainte Vierge, l'an 221 de J.-C., en mémoire d'une telle dédicace que Saint Vosy, autorisé par le pape Calixte, y transporta le siège épiscopal, l'an 230; ce siège précédemment étoit, depuis l'an 68 de J.-C., à Vélaune, aujourd'hui Saint-Paulien. L'église de Notre-Dame fut continuée par Saint Scutaire, en 246, et augmentée, en l'an 640, par Saint Bénigne, évêque du Puy; Saint Agrève y fit de grandes réparations et en outre l'augmenta vers l'an 649. Gastellier de la Tour, auteur de l'Armorial du Languedoc, dit que l'église du Puy ne remonte qu'à l'an 245 de J.-C., sous un autre Saint Georges (3). Quoiqu'il en soit, elle est une des plus anciennes des Gaules et la plus ancienne du Languedoc, car celle de Toulouse date de l'an 250, celle de Béziers de l'an 255, de Mende de l'an 262, celle de Nimes de 506. Il paroit que Gastellier a pu confondre la date de la fonda-

(1) *Ibid.*, pages 415 et suivantes.

(2) Nous avons déjà eu l'occasion de signaler les graves erreurs de M. Duranson sur l'époque probable du transfert de l'évêché de Saint-Paulien au Puy. Nous devons ajouter que ses données sur la date de la fondation de la Cathédrale du Puy sont aussi erronnées, car saint Scutaire fut évêque vers 490, saint Bénigne vers 500 saint Vosy vers 660 et saint Agrève vers 680, c'est-à-dire dans des siècles bien différents de ceux indiqués par cet auteur. Quant à saint Martial, premier évêque de Limoges, les uns le font vivre au IIIe siècle de notre ère et d'autres le considèrent comme un disciple de Jésus-Christ.

(3) Voici le passage de Gastelier de La Tour, *Armorial des États de Languedoc*, page 50), auquel il est fait allusion : « L'église du Puy, l'une des plus anciennes des Gaules, eut pour premier évêque saint Georges, il vivoit vers l'an 245 ».

Digitized by Google

tion, 245 ou 246, avec l'année à laquelle, pour la première fois, l'évêque du Velay fut sacré, les précédents ne l'ayant pas été.

En parcourant cette antique basilique, plusieurs objets annoncent qu'à son emplacement, ou tout près de là, il existoit plus anciennement un temple ou tout autre monument qui devoit être superbe, si l'on en juge d'après les restes de frises, de colonnes en marbre, en granite et en porphyre, les divers ornements et restes d'inscriptions que l'on y voit encore, mais qui étoient en plus grand nombre avant la Révolution.

Détail des objets qui peuvent frapper l'œil d'un curieux :

Dans la petite cour du clocher, on voit un reste de l'inscription ci-après placée sur le mur de rampe d'un escalier (1).

Dans la même cour et du côté de la citerne voit encore quantité de biches et un jeune enfant sculptés, qui paroissent avoir appartenu à un temple de Diane. Au-dessus de ces biches, l'on voit une espèce de corniche et une inscription qui paroissent moins anciennes et appartenir au goût du x^e^ siècle (2).

Autour de la sacristie, on voit encore un reste de frise assez bien conservé et d'un bon goût; l'on y aperçoit aussi deux pierres qui ont été employées au hasard. On distingue sur celle du côté de la place du Fort des lettres qui ont seize centimètres d'hauteur, ou six pouces, elles sont bien conservées; l'autre, en face de la maison de Saint-Didier porte les lettres SPO, elles sont de même grandeur que les précédentes. Il est prétendu, par des connaisseurs, que SPO signifient : « Salus populi ».

Sur la même place du Fort, au coin de la rampe qui est près l'évêché, est une grosse pierre de grès très dur, sur laquelle on voit une aigle ayant une espèce de scie sur le dos et tenant dans ses griffes une biche. Elle fut trouvée, avec plusieurs autres, lorsque l'on creusa le milieu de ladite place, M^r^ de Galard étant évêque, afin d'y préparer le moule d'une grosse cloche que

(1) Cette inscription tumulaire n'est pas reproduite dans le manuscrit, mais elle a été décrite par plusieurs auteurs et, entre autres Mangon de la Lande (*ouvr. cité*, page 122) Mandet (*Histoire du Velay*, tome I, page 321) et surtout Allmer (*Épigraphie vellave*, publié dans les *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, tome VI, page 96).

(2) Voir la description de ces monuments lapidaires par A. Aymard, dans le *Congrès scientifique de France*, de 1855, pages 352 et suivantes.

Digitized by Google

l'on y fondit (1), à 4 ou 5 mètres d'hauteur, contre le clocher de Notre-Dame et vis-à-vis l'église des fonds baptismaux. On voit, employé au hazard, un reste de frise, d'un bon goût, sur laquelle sont deux personnages, habillés à l'antique, dont un semble offrir une branche d'olivier„ au-dessous est un reste de corniche aussi très bien orné. Ces pierres sont de grès blanc très dur. On peut juger par le travail qu'on y aperçoit, que le monument qui fut sans doute renversé pour faire place à celui que l'on voit aujourd'hui, devoit être superbe. Contre les premières fenêtres du clocher, du côté de la maison de Saint-Didier, on reconnoit parfaitement le tireur d'épine des anciens, contre l'église des fonds baptismaux, à environ six à sept mètres d'hauteur; là et vis-à-vis le clocher Notre-Dame, l'on distingue sept à huit personnages, sculptés sur marbre blanc, dont M^r^ l'abbé Lebeuf parle dans son ouvrage (2). C'est sans contredit la représentation d'un mariage romain : c'est ce qu'il n'a pas expliqué.

Sur la droite de celui qui regarde et près la maison de l'ancienne prévôté, on reconnoit une inscription qui se trouve si élevée que je n'ai pu la déchiffrer.

De chaque côté de la porte de ladite église, on voyoit, en 1791, étendues par terre, deux belles colonnes en granite de 15 pieds de hauteur, dont les bouts paroissoient avoir été un peu mutilés, leur poli étoit parfait. Elles ont été enlevées, on ne sait par qui ni en quel temps. On y voyoit aussi deux lions en pierre bleuâtre, ayant les jambes cassées. Dans l'église des fonts baptismaux, quatre colonnes en granit et, sans doute appartenant à l'ancien temple sont employées au pied du maître-autel; comme elles étaient devenues noires, au lieu de les regratter, on y passa

(1) C'est le bourdon actuel de la Cathédrale, dont la refonte, ordonnée par délibération du chapitre du Puy, du 18 avril 1788, fut confiée au sieur Barrard, fondeur de Riom, pour le prix total de 1,500 livres (Archives départementales de la Haute-Loire, G 124).

(2) Voici en quels termes : « Au mur de l'église de Saint-Jean, qui regarde l'église cathédrale, se voient « sept figures en marbre blanc, les unes d'hommes, les « autres de femmes, de deux pieds environ de hauteur, dont la draperie est très déli- « cate. A la tête de ces figures est une pierre terminée en pointe, avec cette « inscription :

D. M.
ERASMO.

Digitized by Google

une couleur dessus, en sorte qu'elles ne paraissent avoir aucun mérite.

Dans la cour du prévôt et contre le mur de ladite église qui paroit avoir été bâtie des débris d'un antique monument (1), on voit çà et là des restes d'inscriptions et des restes d'ornements d'architecture qui paroissent avoir été faits à des époques différentes, sous les Romains et dans le 1er siècle. Plusieurs de ces pierres portent l'empreinte du feu, ce qui pourroit faire présumer que l'ancien temple, que des antiquaires prétendent avec raison avoir été élevé à Diane, avoit été détruit par le feu, lors de l'établissement des Chrétiens dans ces contrées qui, par haine de l'idolâtrie n'avoient même pas voulu se servir, dans la construction de la cathédrale, des superbes et énormes matériaux en grès dur qui composoient l'ancien temple de Diane, et qu'ils avoient préféré les enfouir çà et là, afin de faire oublier sans doute aux nouveaux adeptes les marques de leur ancien culte. Dans une frise on aperçoit la tête de Diane ornée de son croissant, elle est renfermée dans un cercle, saisie par des bras qui se courbent autour et semblent la présenter avec grâce au public. Ce reste de frise est à hauteur de l'œil et se trouve assez bien sculpté sur pierre de grès, blanc, dur.

A 20 pieds d'hauteur, contre ledit mur on voit les restes d'un homme entier et nu, dont la sculpture a été détruite par les flammes. A 8 ou 9 pieds d'hauteur, on lit les restes d'inscription ci-après (2). Au-dessous de ces différents caractères, on voit deux ornements dont l'un paroit avoir été un cordon de bâtiment gothique et l'autre d'un genre grec représentant, dit-on, une procession isiaque et que je crois être une arabesque, telle que les Romains les employoient dans leurs frises : c'est dans ces arabesques que se trouve la tête de Diane dont je viens de parler.

En 1813, en fouillant autour de la cathédrale, près le Fort, on trouva une colonne en marbre blanc de 4 mètres de hauteur, j'eus la douleur de la voir rompre par des maçons qui en firent

(1) Dans son savant et luxueux ouvrage sur *l'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy* (pages 69 et 70), M. Noël Thiollier confirme cette opinion sur l'antiquité des débris employés à la construction du baptistère de Saint-Jean.

(2) On trouvera cette inscription dans Mangon de la Lande (*ouv. cité*, p. 124).

Digitized by Google

4 tronçons, afin de supporter un autel en pierre que l'on a fait nouvellement sur la place du Fort. M. Chevalier, président du tribunal, étoit présent lorsqu'on rompit cette colonne, qui étoit d'un beau marbre mais dont les proportions ne me parurent pas belles.

A droite de la porte d'entrée de ladite église, côté du Fort, on a découvert des pierres, à 3 ou 4 pieds en dessous du pavé, qui avoient été recouvertes de plâtras, sur lesquelles on voit une Isis emmaillotée et plusieurs cerfs, toutes de qualité volcanique, un peu friables, en la matière du rocher Corneille, qui n'est au plus qu'à 150 pas de là. Elles sont trés mal sculptées et donnent à connoître qu'elles avoient été employées à un temple de Diane, construit près des ruines du premier qui, comme je l'ai dit, avoit sans contredit subi l'action du feu. Il paroit même que ce temple étoit précisément à la même place où se trouvent ces pierres qui paroissent n'avoir pas été dérangés.

M. l'abbé Lebeuf, dans son ouvrage intitulé [Antiquités du Puy en Velay] prétend que toutes les susdites pierres, ainsi que celles dont nous parlerons ci-après, avoient été apportées de Saint-Paulien (1). Je crois qu'il a erré en cela, puisque la plus grande partie de ces restes de monuments se trouvoit enfouie sous terre et qu'il y auroit eu de la folie d'aller chercher de la pierre au loin, pour venir l'ensevelir sur la place du Fort ou ailleurs. Peut-être qu'il prétendoit que les anciens prêtres du culte païen les avoient fait porter de Vélaune au Puy, pour avec les mêmes pierres y bâtir un temple pareil. Mais peut-on raisonnablement faire un pareil rêve? N'est-il pas plus à présumer qu'à Vélaune il y avoit des temples et qu'en même temps il y en avoit aussi au Puy, que ceux de Vélaune furent renversés, à peu près vers l'an 68 de J.-C., époque de l'établissement des Chrétiens dans cette partie des Gaules et que ceux du Puy ne le furent qu'à peu près vers l'an 245, époque de la fondation de la

(1) Notamment dans les passages suivants de son mémoire (*ouv. cité*, page 145) : « Lorsqu'on bâtit la ville du Puy, à deux lieues de Saint-Paulien, on y transporta beaucoup de débris des temples, des tombeaux et des autres antiquités de cette capitale... » Et, plus loin (page 148) : « On voit dans la ville du Puy plusieurs églises qui ont sept à huit cents ans d'antiquité et dont les murs sont construits de quantité de fragments d'anciennes statues et d'inscriptions du paganisme. Ces morceaux sont des démolitions de la ville de Ruessium... »

Digitized by Google

première église. M. Lebeuf n'examina que quelques objets en passant, aussi n'est-il pas surprenant qu'il ait hasardé cette opinion. Pour se convaincre du contraire, il suffit de dire que les fondations des anciens temples existent tant à l'emplacement des fonts baptismaux qu'à celui de la cathédrale. D'ailleurs, pourquoi les nouveaux chrétiens de Vélaune auraient-ils envoyé aux druides du Puy les débris d'un temple qu'ils avoient renversé, et comment imaginer sans folie que des pierres du rocher Corneille, contre lequel la ville du Puy est adossée, avaient été envoyées à Vélaune, pour après les rapporter à Podium (le Puy), d'autant plus qu'elles sont de qualité friable et que l'on en trouve point de cette espèce dans les ruines de Vélaune, mais bien de grès blanc?

Les ministres du culte des divinités païennes avoient apporté bien plus de soin dans la construction de leurs temples que ceux des chrétiens dans ces contrées. Le choix et l'énorme grosseur de leurs pierres, quoique éloignées de plusieurs lieues, leurs restes d'architecture, le fini de leurs sculptures et leurs colonnes de grès dur sans nombre, celles de marbre, de granit et de porphyre annoncent que leur goût étoit recherché, que leurs temples étoient solides, fastueux et magnifiques et, en un mot, combien plus les arts fleurissoient alors dans cette contrée qu'aujourd'hui où l'on ne trouveroit pas un seul ouvrier pour former un bas-relief le plus simple sur la pierre.

Quoique le vaisseau de la cathédrale du Puy étonne par ses énormes maçonneries et par la singularité de la construction, qui est peut-être l'unique en ce genre, on ne peut s'empêcher d'avouer que l'art d'un architecte distingué ne brille dans aucune partie de cet édifice.

De chaque côté de la porte en fer qui est sur le grand escalier de la cathédrale, on a employé deux petites colonnes en porphire qui paroissent y avoir été posées après coup, leurs chapiteaux ni leurs bases ne sont pas de la même nature et leur travail même entre eux est différent (1). Il paroit que lorsqu'on renversa l'ancien temple elles n'avoient point été ménagées, puisque l'une d'elles avoit été brisée au milieu et que l'on a été obligé

(1) M. Noël Thiollier (*ouvr. cité*, page 35) dit que « ces colonnes sont d'origine étrangère ou proviennent d'un monument antique ».

Digitized by Google

d'y mettre un cercle en fer, et qu'à l'autre on a employé du plomb fondu et autres matières pour remplir le vide occasionné par une brèche qu'on y avoit faite.

Toutes les fois que l'on rencontrera un grand quartier de grès aux édifices qui entourent la cathédrale, on peut présumer qu'il appartenoit à l'ancien temple. L'on a reconnu, dans des démolitions qui eurent lieu à la prévôté, que l'on avoit eu la précaution de cacher les ornements de ces matériaux dans le mortier et de tourner en parement le côté le plus mal travaillé.

En 1787, une pierre représentant les attributs de la religion païenne excitoit la curiosité de tous les antiquaires, elle étoit placée, aux regards de tout le monde, entre les églises de Saint-Georges et de Saint-Vosy (1), peu distantes de la Cathédrale. Comme les enfants la dégradoient chaque jour, M. de Galard la fit déplacer et transporter, ladite année, avec plusieurs autres qu'il fit arracher de la place du Fort dans son parc de Monistrol, où il avoit fait faire un petit muséum où figuroient, dit-on, plusieurs objets d'antiquité pris dans le Velay, très intéressants. Du temps de la Terreur, rien ne fut respecté dans ce parc, on ne sçait plus ce que sont devenues ces pierres, mes recherches ont été vaines à cet égard. Comme je me rappelle la forme de la susdite pierre, je vais la représenter ci-après (2). J'ai ajouté au dessin des susdits attributs, celui d'une pierre où une tête de taureau est représentée en relief, ainsi que les guirlandes, présumant, vu qu'elle étoit dans le cimetière de Saint-Vosy contre l'église et qu'elle se rapporte aux dimensions de la première, que celle-ci en dépendoit. Cette première pierre avoit 3 pieds et demi d'hauteur, sur environ 2 pieds et demi de largeur. Comme elle touchoit presque le pavé de la rue, les enfants ou les chariots l'avoient un peu dégradée, mais comme les figures étoient saillantes d'environ 3 ou 4 lignes, on pouvoit facilement reconnoitre les objets ci-dessus représentés.

Le tombeau de Saint Scutaire, d'une seule pierre, fut trouvé,

(1) Les *Chroniques de Médicis* (tome I, page 339) mentionnent les « pierres entaillées à l'antique », encastrées dans les murs de l'église de Saint-Vosy, et les *Mémoires de Jacmon* (p. 108) contiennent de piquants détails sur le bas-relief priapique qui, selon nous, pourrait bien être « la pierre à tête de taureau » dont parle plus loin M. Duranson.

(2) Le dessin n'est pas figuré dans le manuscrit.

Digitized by Google

il y a à peu près dix ans (1805), dans les caveaux de l'église de Saint-Vozy, que le nommé Séjalon, arpenteur, qui l'avoit acquise de la nation, a fait démolir de fond en comble. Cette pierre sépulcrale, d'un seul bloc de grès dur, a été transportée au clos du sieur Langlade, procureur au Puy, qui en fit l'acquisition (1). Saint Scrutaire ou Scutaire étoit évêque du Puy l'an 246 de J.-C., il remplaça Saint Vozy et Saint Aurèle lui succéda (2). Plusieurs antiquaires prétendent que cette pierre avoit servie plus anciennement au culte des druides et ils en jugent ainsi par des reliefs et plusieurs petits trous que l'on y voit.

Objets curieux qu'on remarquoit dans cette église sous M. Gallard de Terraube, évêque du Puy, et objets qui ont résisté depuis ce vertueux et bienfaisant prélat aux orages de la Révolution. — Avant d'entrer dans l'église, au-dessous de la voûte qui recouvre le grand escalier, il y avoit deux poutres où étoient suspendus des débris de chariots, de chaînes, de boucliers, de lances, cuirasses et autres trophées qu'on disoit signaler deux victoires complètes remportées sous les murs de la ville du Puy, contre les Sarrazins. En avant de ladite voûte, on remarque un grand contrefort qui sert à épauler la façade de la Cathédrale qui, dit-on, fut construit par les Anglais, lorsqu'ils s'emparèrent du pays (3). On y voit [des armoiries] ressemblant à celles d'Angleterre avec deux mots au-dessus de l'écusson qui sont en caractères gaulois : GALBARO GVICHARDI.

De chaque côté dudit escalier et sur le même replat à peu près de l'entrée de l'hôpital, il est bon en passant de voir la sculpture des portes en bois de deux chapelles qui ne sont bonnes à remarquer que par la singularité tant des écritures que des divers tableaux qui y sont représentés grossièrement (4).

De chaque côté de la porte de fer en forme de grillage, il est bon de remarquer deux colonnes en porphyre, dont nous avons

(1) Ce sarcophage, d'origine gallo-romaine et dont on trouvera la description et la reproduction dans les *Chroniques de Médicis* (tome I, page 16) a été acquis par le musée du Puy.

(2) Voir plus haut, ce que nous avons dit de la chronologie des premiers évêques du Velay.

(3) M. Noël Thiollier (*ouv. cité*, p. 30) croit que cet arc-boutant fut construit en 1431.

(4) Cf. Noël Thiollier, *ouvr. cité*, pages 64 et suivantes.

Digitized by Google

déjà parlé et qu'on prétend avoir anciennement servi à un temple païen.

Sur plusieurs marches du grand escalier, on remarquait plusieurs inscriptions :

NI CAVEAS CRIMEN, CAVEAS CONTINGERE LIMEN,
NAM REGINA POLI VVLT SINE SORDE COLI

De chaque côté de ce grand escalier, il y avoit quantité de petites boutiques où l'on vendoit toute sorte de quincaillerie et de merceries grossières, on y vendoit quantité d'épingles, de chapelets qui se fabriquoient soit sous les voûtes de cet escalier soit dans la ville, notamment depuis la rue des Tables, jusque presque à l'ancienne entrée de l'église qui étoit, avant la restauration, presque au milieu de l'église, on avoit l'air de sortir d'un souterrain. Outre cette entrée qui étoit la principale, il y en avoit deux autres qui existent encore à l'extrémité de chaque côté du chœur, ce qui faisoit dire que l'on pouvoit y entrer par le nombril et en sortir par les oreilles. Le commerce des épingles étoit un des plus considérables de la ville, depuis la Révolution on ne fait plus dans la ville ni épingles ni chapelets (1).

Autour du petit [escalier] qui est mesquin, on aperçoit dans des niches plusieurs tombeaux, avec inscriptions en caractères gothiques, dont plusieurs ont été mutilées pendant la Révolution, elles offroient peu d'intérêt.

Au pourtour du cloître, est une chapelle sépulcrale où étoient déposés les évêques lorsqu'ils mouroient : on lit tout autour diverses inscriptions rappelant les noms de plusieurs évêques du Velay. Au dessus de ce cloître est une galerie très vilaine, où néanmoins l'on avoit posé un tableau qui tenoit toute la longueur et la hauteur de cette galerie, côté du rocher de Corneille, qui

(1) Les *Chroniques de Médicis* (tome I, page 315) font mention de la corporation des épingliers du Puy ou « espinoliers », dès l'année 1530, et de son « enseigne de fin taffetas, escartellé de rouge et verd sans croix ». Ils ne formaient pas d'apprentis et la maitrise se transmettait de père en fils (G. Martin, *L'Industrie et le Commerce du Velay aux* XVII^e^ et XVIII^e^ *siècles*, p. 32). Dans ses *Remarques sur le pays du Velay*, publiées par A. Chassaing, M. de Fages signale l'impossibilité où il s'est trouvé, en 1771, de donner des renseignements précis sur cette industrie, attendu que « les fabricants la cachent au public » (page 26). En 1691, le Puy comptait quatorze épingliers et, en 1789, six seulement (Archives départementales de la Haute-Loire, série C, Rôles du vingtième de l'industrie).

Digitized by Google

excitoit la curiosité de tout le monde, tant par la beauté du dessin et du coloris que par la singularité du costume de plusieurs princes et guerriers et gens de suite de l'empereur Charlemagne, lorsqu'il fit son entrée au Puy l'an (1)..... (*sic*). On lisoit dans le cadre, sous les pieds des sept principaux personnages qui y étoient représentés en grand, des vers à leur louange. Je regrette de ne pouvoir mieux faire la description de ce superbe et intéressant tableau, surtout d'en rapporter les stances qui étoient au bas, l'ignorance et la fureur des révolutions qui le brûlèrent m'ont privé de ce plaisir.

L'autre entrée qui est du côté de la petite place du Fort n'offre rien d'intéressant, sinon que le porche est soutenu par des colonnes de pierres volcaniques, de mauvaises qualité et d'un travail bizarre qui contraste singuliérement avec les colonnes du portique de l'évêché qui est touche à touche et dont l'ordonnance est des plus régulières. C'est même sous ce porche qu'il y avoit un tableau représentant Saint Georges recevant les clefs de Saint Pierre. C'étoit un chef-d'œuvre de l'art : pendant la Terreur il fut brûlé et l'on y substitua peu après ces mots : Le peuple français reconnoit l'Etre suprême et l'immortalité de l'âme, et au-dessus des deux portes d'entrée on avait mis : Temple de la raison. Sous ce porche et contre le mur à droite en entrant, on lit encore ces mots : PAPA VIVE DEO. Il y avoit une porte par où entroient les papes, lorsqu'ils venoient à la Cathédrale et que, lorsqu'ils étoient partis, on muroit de nouveau. C'est précisément sous le seuil de cette porte papale qu'en ôtant le crépi du mur, on a découvert des pierres portant des caractères propres au culte de Diane.

Intérieur de l'église. — Avant la restauration de cette basilique faite par le dernier évêque, M. Gallard de Terraube (2), digne des regrets publics, l'intérieur représentoit différents recoins d'autant plus obscurs que, d'une part, tous les vitraux étoient peints et que, d'autre, il y avoit intérieurement deux chœurs entourés de murs. Le premier, à la suite duquel étoit le maitre-autel, étoit cerné au point qu'il n'étoit éclairé que par les

(1) Charlemagne passe pour être venu au Puy en 772 et 800.

(2) Ces fâcheuses restaurations furent faites entre 1778 et 1781 (Noël Thiollier, ouvr. cité, page 31).

Digitized by Google

fenêtres qui étoient dans le chœur, et au-dessous de la nouvelle voûte actuelle, et que le peuple ne pouvoit voir la statue de Notre-Dame que lorsqu'une petite porte, qui étoit en haut de l'autel, étoit ouverte. L'autre chœur étoit au fond de l'église et étoit entouré de murs contre lesquels étoient des stalles, en sorte que l'intervalle des pilastres du milieu de cette église, dans son intérieur, étoit divisé en trois parties distinctes, dont l'une, qui se trouvoit entre les deux chœurs, étoit à la disposition du peuple ainsi que les deux parties latérales, celle du milieu étoit d'autant plus incommode que l'escalier de l'ancienne entrée en occupoit une partie et que, lorsque les vents d'hiver souffloient, on étoit très incommodé du froid, malgré de lourds rideaux de trois pouces d'épaisseur, d'étoffes rembourées, qu'il falloit pousser pour entrer ou sortir. On ne peut se faire une idée exacte de ce que les femmes avoient de peine d'empêcher le vent de faire apercevoir leurs jarretières ; bizarres inconvénients de cette singulière entrée en dessus de laquelle étoient les orgues.

La partie qui étoit occupée par le premier chœur et par le maître-autel étoit ornée de la représentation des douze apôtres, peints à la fresque dans le pourtour de la voûte. La niche de l'autel étoit surmontée de la statue de Notre-Dame qui étoit revêtue, lors des grandes fêtes, d'une robe de drap d'or, d'un collier à plusieurs rangs de perles fines, d'une couronne d'or massif, ornée de pierres précieuses de différentes couleurs et d'un grand prix; quantité de perles fines étoient sous sa couronne, rangées autour de la tête en forme de chevelure. L'Enfant Jésus avoit son chef orné de la même manière que sa mère. Tous les candélabres, qui étoient en grand nombre, étoient en argent, les deux plus près de la Sainte Vierge étoient en vermeil et formoient plusieurs branches. Sur les côtés étoient deux anges adorateurs en argent, d'environ un mètre de hauteur, dont certaines parties étoient dorées.

Dans toute l'église, notamment près du maître-autel, il y avoit une quantité immense de lampes d'argent, une entre autres avoit sept bras garnis de petites lampes qui brûloient jour et nuit. Cette lampe fut donnée par des négociants espagnols, vers l'an 1700, qui feignirent une grande dévotion à la Vierge. Ils firent porter processionnellement cette lampe et la suivirent dans les rues,

Digitized by Google

pieds nus. Par ces moyens odieux, les négociants de cette ville et d'autres des environs leur confièrent leurs marchandises et on entendit plus parler d'eux ; leur banqueroute fut évaluée à un million, ce qui ruina plusieurs négociants.

La partie du milieu était ornée d'une chaise à prêcher en bois, d'un travail fini ; sur les panneaux de la hauteur d'appui étoient représentés en relief *les Quatre Évangélistes*, sur les côtés et au-dessus de la main courante étoient représentés en pied *Saint Georges* et *Saint Vosy*, premiers évêques du Velay. Au dessus de la couverture dominoit le *Père éternel donnant sa bénédiction*. Tous les connaisseurs, principalement les artistes étrangers, venoient rendre hommage au talent de Vaneau, dont il a été parlé ci-dessus.

Dans cette partie étoient les orgues (1), tout d'une pièce, qui furent transportées au fond de l'église. M. Portal, architecte, de la restauration de cette église, trouva le moyen de baisser ces orgues pour les faire passer sous un arceau qui gênoit, de les faire rouler sur des madriers et de les élever de nouveau là où elles sont actuellement (2). Cette manœuvre eut lieu en peu de temps, pendant lequel l'organiste, qui étoit des meilleurs, fit briller son talent. Le plaisir fut troublé par la mort d'un charpentier qui tomba d'un échafaud sur un bénitier de bronze de grand prix.

Les voûtes des parties latérales étoient ornées de quantité de trophées, tels que drapeaux, étendards, etc., pris sur l'ennemi, notamment sur les Sarrazins, sur les Anglais et les infidèles. On y voyoit aussi plusieurs petits vaisseaux suspendus sur les murs des parties latérales. On y voyoit quantité de peintures rappelant des traits miraculeux ; ces peintures étoient pareilles à ces petits tableaux que certains coureurs et vendeurs de chansons exposent en public. On y voyoit des pendus dont la corde s'étoit cas-

(1) La sculpture du buffet de ces orgues commencée, en 1691, par François Tireman, sculpteur de Cambrai, fut achevée, après son décès, survenu l'année suivante, par le célèbre Pierre Vaneau qui reçut du chapitre du Puy une indemnité de 355 livres pour ses honoraires (Archives départementales de la Haute-Loire, G. 162).

(2) Le transfert des orgues de la Cathédrale fut opéré par l'architecte Jean-Claude Portal, entre 1778 et 1782, à l'occasion des restaurations effectuées pour éviter la ruine de la façade et des voûtes de la vieille basilique. (Cf. A. Jacotin, *Réparations à la Cathédrale en 1778*, in-18, s. d., et Paul Le Blanc, *Bulletin de la Société d'Agriculture du Puy*, 3e année, page 16, note).

Digitized by Google

sée, des diables sortant de la bouche des possédés, miracles opérés en faveur de ceux qui avoient confiance à Notre-Dame. Ces dessins coloriés étoient en général très mal faits; on y lisoit aussi des inscriptions de différents caractéres gothiques et romains, les uns en français et d'autres en latins, il y avoit aussi des caractères romains dont les lettres étaient accouplées, telles que Æ, ƐP, ƐE. En général, ces peintures et inscriptions signifioient peu de choses et rappeloient le mauvais goût.

Sur presque tous les points de l'église on voyoit des tableaux ex-voto de différentes grandeurs, les uns bien et d'autres mal peints. On y voyoit aussi quantité de béquilles de bois et des têtes, des bras, des jambes, des cœurs en cire que les personnes reconnaissantes y avoient fait mettre en signe de leur guérison. A l'extrémité, sur la partie latérale de l'église et à gauche regardant le maître-autel actuel, on y voyoit, à six ou sept pieds de haut, des trophées d'armes tels que casques, boucliers, cuirasses, cuissards, gantelets, lances et épées. On y voyoit même un homme sculpté en bois, affublé de pied en cap d'une armure naturelle. Je n'ai pu savoir dans quel but ces objets étoient là, pas plus qu'une grande corne de cerf garnie d'un bois très grand qui étoit à côté de ces trophées.

Sur le même côté et tout près du fond de l'église, on aperçoit les restes d'une horloge, qu'on disoit avoir été pareille à celle que l'on voit dans l'église de Saint-Jean de Lyon, et qui fut détruite par une partie de la voûte de l'église qui, par suite d'un tremblement de terre, croula dessus et l'écrasa (1).

Sur la partie opposée à la précédente, on distinguoit plusieurs tableaux très bien peints, qui ont disparu; la mémoire ne me fournit pas ce qu'ils représentoient. Sur l'un d'eux on y voyoit très bien représentée la *Ville du Puy vue du côté de la place du Breuil*, sur laquelle on voyoit quantité de morts étendus et la

(1) L'horloge de Saint-Jean-de-Lyon, comme celle de la Cathédrale de Strasbourg, est l'œuvre de Nicolas Lipius, de Bâle, et fut faite en 1598 (*Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon*, année 1876, page 404, note). Or, à partir de cette date, les historiens du Velay ne parlent pas du tremblement de terre qui, selon M. Duranson, détruisit « une partie de la voûte de l'église » cathédrale. Nous trouvons seulement dans Médicis (*ouvr. cité*, tome I, page 246) que le 2 février 1427 « la terre trembla en telle sorte que le voultement de l'église de Nostre-Dame du Puy, devers la partie de la chapelle de Sainct Nicolas, en rua jus ».

Digitized by Google

Sainte Vierge descendant des nues. Le coloris en étoit beau, le dessin en étoit aussi parfait, il y avoit une inscription au bas rappelant un vœu des habitants du Puy rendant grâce à Notre-Dame d'avoir été délivrés de la peste. Un pareil tableau fait par le même maître, pour le même sujet, représentoit la ville de Marvéjols.

Vis-à-vis l'entrée de l'église, côté du Fort, on y voyoit le grand tableau qui se trouve aujourd'hui placé vis-à-vis la chaire, lequel représente une *Grande procession faisant le tour d'une croix dorée*, qui étoit au milieu de la place du Fort, et entrant de ce côté dans l'église. Ce tableau contient beaucoup de détails et paroit assez bon. Comme il porte une inscription, je vais la transcrire ci-après :

Vœu faict et randu par tous les Ordres des habitants de la ville du Puy, le 22 avril 1630, rendans grâces à Dieu de les avoir délivrés du mal de peste duquel moururent dix mil et plus desdits habitants, l'année précédente, ceste faveur leur estant arrivée par les prières puissantes de la glorieuse Vierge, leur bonne dame et patronne, de laquelle a esté porté en procession solemnel le sainct Image, comme est icy dépainct.

Accipe devotam merito tibi, virgo tabellam
Scilicet hec meritis gratia parva tuis ;
Anicii quæ memor? Quæcumque infausta repelle.
Semper el afflictis esto levamen. — Amen (1).

Deux autres grands tableaux que l'on voyoit avant la restauration de l'église ont aussi échappé au vandalisme. Il y en a un qui a été peint par Gui, dit le grand François : il représente les six consuls en robe rouge, le procureur de la commune et un jeune homme ayant remporté le prix de l'arquebuse qui, en cette qualité, avoit droit de suivre les magistrats du peuple, lesquels tous ensemble remercient la Sainte Vierge d'avoir délivré la ville du Puy de la peste. La Vierge est représentée descendant du ciel : on y voit aussi un pèlerin ayant des plaies aux jambes.

1. Ce tableau est l'œuvre du peintre anicien, Jean Solvain, qui s'y est lui-même représenté, tenant une palette sur laquelle on lit : *Solvain pinxit*.

Digitized by Google

IX. — Pont de Vieille-Brioude, sur l'Allier.

Ce pont formé d'une seule portion d'arc, sous-tendu par une corde de 28 toises mesurée d'une naissance à l'autre, à une hauteur sous clef de 9 toises, 4 pieds, l'épaisseur de la voûte à ce point est de 7 pieds; la révolution de l'arche a été tracée par un rayon de 14 toises, dont le centre se trouve à 4 toises 2 pieds en dessous de ladite ligne des naissances. Il est à observer que la naissance, côté du village, est plus basse que celle du côté de la rive gauche, que, conséquemment, si l'on mesure l'ouverture de ce pont sur une ligne niveau à la naissance, côté de ladite rive, alors on ne trouvera qu'une ouverture de 27 toises, 5 pieds, 6 lignes. Sa largeur, d'une tête à l'autre, est de 2 toises, 3 pieds, 4 lignes et sa largeur de voie, avant sa restauration (1), étoit de 2 toises, 2 pouces, ce qui donne pour épaisseur de chacun des anciens parapets 1 pied, 6 pouces, 8 lignes. Sur la rive droite, il est fondé sur le roc, tandis que sur la rive gauche, il est fondé sur safre dur ou espèce de cailloux liés ensemble qui ont la consistance du roc.

Ce pont, si l'on en excepte quelques rangs de pierres de grès dur employé vers les naissances, a presque tous ses voussoirs composés de pierres volcaniques, couleur de terre, qui se décomposent à l'air, mais, en revanche, le mortier qui les lie est aussi dur que le roc le plus vif, et c'est à cette dernière qualité que ce pont a dû son existence jusqu'à la révolution française, époque à laquelle on abandonna le projet de reconstruction du pont de la Bajasse (2) pour, avec partie des matériaux déjà approvisionnés, restaurer le pont de Vieille-Brioude.

Plusieurs ont cru que ce pont avoit étoit construit par les Romains (3). S'ils avoient été sur les lieux, ils auroient pu se convaincre que cet ouvrage, qui étonne néanmoins par sa hardiesse

(1) En 1794, et d'après le projet du lavis exécuté, le 8 février 1792, par M. Duranson et dont l'original existe dans le cabinet de M. Paul Le Blanc.

(2) Ce pont avait été successivement emporté par l'Allier, en 1783, 1788, 1790 et 1793 (Abbé E. Peyron, *Histoire de la léproserie et du prieuré de la Bajasse*, pages 144-147).

(3) Et, entre autres, le savant bénédictin Montfaucon qui a accompagné la description de ce pont d'une intéressante reproduction (*L'Antiquité expliquée et représentée en figures*, 2e éd., tome IV, *seconde partie*, page 188 et planche 116).

Digitized by Google

et dont on admire la courbure qui n'a subi aucun affaissement dans toute la révolution de son arc, n'a rien qui annonce l'art, ni le choix des matériaux et le soin scrupuleux qu'apportoient les Romains dans tous leurs travaux, notamment dans ceux de ce genre : on les voyoit élevés avec des quartiers de pierres de taille énormes, bien travaillées et des plus dures, jointes ensemble par des crampons de fer ou de cuivre, et le tout ordinairement orné d'un riche entablement de corniches, quelques morceaux de belle sculpture et quelques inscriptions relevant les époques fastueuses de la république romaine ou de ses empereurs, et, au pont dont il s'agit, tout y est mesquin ou vilain. Il n'y a de merveilleux que de contempler une espèce d'archamiel (1), dont la courbure est parfaite, si l'on en excepte l'épaufrure de plusieurs de ses voussoirs qui, avant la restauration, faisoient l'effet — qu'on me passe la comparaison — d'une belle mâchoire dont plusieurs dents présenteraient des brèches, mais dont les gencives seroient néanmoins en bon ordre. Les tympans de ce pont ainsi que les murs d'avenue et ses parapets sont composés de grosses et petites pierres informes, posées par assises irrégulières, absolument sans goût et, comme je l'ai déjà dit, sans le mortier qui est des plus solides, cet édifice ne seroit point parvenu à notre examen et l'on peut même affirmer que, lors même que les voussoirs en tomberoient, ainsi que nous en avons vu plusieurs, la cohérence seule du mortier suffiroit pour tenir la voûte en l'air pendant quelque temps.

Pour achever de désabuser ceux qui ont prétendu que ce pont, bâti avec les plus mauvaises et les plus vilaines pierres des environs, n'est point un ouvrage romain, je vais rapporter l'époque de sa construction que je découvris à l'aide de M. Rabusson, curé à Fontannes : « L'an mil quatre cent cinquante quatre et le 6e de « juin, fut baillé à prix-fait le pont de la ville de Vieille-Brioude à « Jean Grenier, maçon de Lughat, et à Pierre Estore, maçon de « Saint-Ilpize, et dans l'an révolu fut fait la première arcade de « la crétaison, et fut donné auxdits Grenier et Estore, maçons, « pour faire ledit pont, par les habitants trois cents écus d'or « pour leur vacation, ainsi est à l'obligation grossoyée (2) ».

(1) Nous ignorons le sens de ce terme d'architecture.

(2) Ce document a été publié, mais avec quelques variantes, par M. l'abbé E. Peyron dans son *Histoire de Vieil-Brioude*, page 48.

Digitized by Google

A environ 100 toises plus bas que le pont de Vieille-Brioude, il y avoit quatre piles de pont dont le mortier étoit très dur, mais, comme il n'étoit pas revêtu de pierres de taille et que les avenues avoient à peine 6 pieds, je pense que là étoit un pont en bois, supporté par des piliers en pierre, auquel on substitua le pont que l'on voit encore. D'ailleurs la largeur de voie qu'on apercevoit au-dessus d'une pile, près de la rivière à gauche, ne présentoit qu'une largeur de voie de 8 pieds et, certes, les Romains pratiquoient des passages plus larges et n'étoient mesquins en rien.

Le pont de Vieille-Brioude qui ne servoit qu'au passage des gens à pied et à cheval, a été réparé pendant la Révolution. Il se trouve flanqué de 4 nouveaux contreforts qui sont en prolongement des culées et qui parent à un déversement qu'il auroit infailliblement subi. Ses rampes sont moins rapides et devoient être adoucies un peu plus, conformément au projet, mais à défaut de fonds, sous Bonaparte qui s'emparoit de toutes les caisses pour la guerre, on se restreignit. L'avenue du côté du Puy fut ouverte sur 3 ou 4 toises de large et celle du côté du village de Vieille-Brioude fut considérablement améliorée. Pour cela faire, il fallut abattre plusieurs maisons, battre le roc, tomber une partie du château de ce lieu et faire des comblements considérables. Par tous ces moyens qui ont eu lieu pendant plus de vingt ans, avec de modiques fonds annuels, on est parvenu à faire passer les grandes voitures sur ce pont et éviter par là au gouvernement une dépense de 15 cent mille francs qu'il auroit fallu pour construire un pont à plusieurs arches, à environ demi-lieue plus bas.

La restauration de cet édifice a eu lieu sur les conseils et le projet de M^r^ O'Farrel, ingénieur en chef, et sur les plans et devis de M^r^ Duranson, ingénieur ordinaire.

Vieilhe ou Vieille-Brioude, châtellenie dépendant du comté de Montpensier, dont les religieux [Augustins] ont été supprimés à la révolution de France de 1789; leur église c'est la paroissiale, celle qui l'étoit auparavant est fermée. Le château qui fut démoli pour faire et réparer la traversée du village, en l'an XI et suivants, appartenoit, avant la catastrophe, au fameux duc d'Orléans, le plus grand traître, qui fut cause de la mort de l'immortel Louis XVI.

Digitized by Google

X. — Temple de Diane dans le village d'Aiguilhe et rocher pyramidal d'Aiguilhe, autrement dit de Saint-Michel.

Le temple de Diane, qui existe presque en entier au midi du village d'Aiguilhe et contre l'ancienne clôture de ce lieu, est de forme octogone. Son élévation seroit assez bien, mais les colonnes en pierres volcaniques, qui sont tant à la porte d'entrée qu'aux fenêtres sont sans proportions et même désagréables à voir. La maçonnerie qui est revêtue en entier de pierres volcaniques, que je crois provenir du rocher Corneille, me parut assez bien traitée. Son diamètre intérieur est de [5] mètres [20 centimètres], son élévation à partir du pavé de la rue, jusques par dessus le nouveau toit qui le recouvre, est de [11] mètres. Il étoit éclairé par six fenêtres, de la forme de celles de nos églises. Au centre de la voûte qui sert de calotte à ce monument, il y a une ouverture pratiquée en rond qui répond, sur le pavé du temple, au centre de l'octogone où se trouvoit, mais un peu plus en arrière et tirant vers le *sacellum,* l'emplacement d'un autel druidique, dit-on, car, lorsqu'on eut réparé le pavé, on découvrit un petit canal en forme de nos tuyaux de fontaine, par lequel le sang des victimes avoit cours.

Sans m'arrêter à ce que je n'ai pas vu, mais que cependant raconte un homme très âgé, parfaitement instruit des faits remarquables du Velay, puisqu'il en avoit fait un recueil qui, par malheur, a été la proie des flammes, je dis que la construction est à peu près du IVe siècle (1) et que malgré plusieurs contradictions, je soutiens que ce temple protégé par un mur d'enceinte et au pied d'un roc à pic étoit un temple dédié à Diane, car l'on voyait, en 1789, sur le linteau de la porte principale, les phases de la lune, puis une espèce de patère, puis un soleil mal sculpté, puis encore un petit rond saillant, de la forme d'une petite boule coupée en deux, que l'on disoit avoir voulu représenter une étoile. On en induira ce que l'on voudra, d'après

(1) Quoique d'opinions diverses sur la destination de ce monument, les archéologues les plus compétents et, notamment, M. Noël Thiollier (*ouvr. cité,* page 72), s'accordent à lui assigner la date du XIIe siècle.

Digitized by Google

l'examen de cette pierre, observant que, pendant la Terreur, ce soleil mal sculpté fut [mutilé] par des ignorants qui le prirent pour un signe de féodalité. Malgré leur malice, on reconnoit encore les objets que j'annonce.

Un estimable vieillard, de 95 ans, du lieu d'Aiguilhe, nommé Laurent, m'a dit que le haut extérieur du temple qui fut démoli, vu qu'il s'en détachoit de temps à autres des pierres, étoit terminé et que le sommet était couronné d'une corniche en pierres blanches.

En l'année 1686, on fit de ce temple une chapelle que l'on dédia à Saint-Clair, on abattit toute la façade où étoient représentées des mosaïques, pour y substituer une niche mesquine, telle qu'on la voit aujourd'hui.

Joignant ce monument et sur la gauche en entrant, on distingue les restes d'un ancien bâtiment, où jadis étoit un petit hospice (1), contre le rocher d'Aiguilhe; on voit encore un grand bâtiment qui représente les restes d'un couvent de moines (2).

Certains personnages marquants qui ont visité le susdit bâtiment octogonal d'Aiguilhe prétendent que, sous les premiers chrétiens, c'étoit un baptistère peu éloigné des cathédrales pour y baptiser (3). Cela se peut, mais comment pouvoir accorder cela par deux raisons : la pierre qui est au-dessus de la porte d'entrée démontre le contraire, puisque le soleil et les phases de la lune qui y sont sculptés annoncent le mariage du soleil avec la lune ou d'Isis et d'Osiris, ou autrement le temple de Diane; 2° qu'il existe auprès de la cathédrale le baptistère de Saint-Jean, dont la construction est aussi ancienne que la basilique.

Sur les côtés du susdit temple, on voyoit encore une pierre, en granite, octogonale, longue de 2 pieds 9 pouces, et dont le diamètre étoit de 14 pouces, qui pouvoit avoir servi à supporter l'autel des druides, d'autant plus qu'elle étoit percée dans son milieu, du haut en bas, d'un trou de 15 lignes de diamètre.

(1) Cet hôpital, consacré à Saint-Nicolas, avait été confirmé par l'évêque du Puy. Adhémar de Monteil, le 15 mars 1088 (A. Jacotin, *Preuves de la maison de Polignac*, tome I, page 93).

(2) C'est l'abbaye de Saint-Michel de Séguret fondée, en 962, par Truan, doyen de l'église du Puy (*Gallia christ.*, tome II, col. 755).

(3) Cette opinion a été soutenue de nos jours par MM. de Caumont (*Bulletin monumental*, tome III, page 36) et Paul Le Blanc (*Congrès scientifique de France*, 1855, tome I, pages 138-140).

Digitized by Google

Contre les maisons et vis-à-vis le susdit monument, on voit aussi une pierre octogonale, de grès, de petites dimensions, qui n'est pas percée et qui néanmoins a pu appartenir au susdit temple. On reconnoît, au-dessus des arceaux des fenêtres, tantôt des serpents, des crapauds, etc., tantôt des reliefs insignifiants.

Dans le jardin de Mr Faure qui touche le rocher d'Aiguilhe, on découvrit, avant la révolution de 1789, une prison creusée dans le roc, en forme de citerne, où l'on trouva deux squelettes attachés par de fortes chaînes, qui étoient scellées avec du plomb dans le roc. Que conjecturer de cela, sinon que, sous les druides, ces malheureux périrent là, victimes sans doute d'une indiscrétion.

XI. — Monument de la plus haute antiquité [a Tailhac].

En levant la carte du pays situé entre Langeac et Saint-Flour, je découvris dans un petit bosquet de pins, situé dans la commune de Tailhac, près de Langeac et à environ une lieue un quart au sud-ouest de cette ville, un autel de druides, assez bien conservé, placé sur une éminence de la haute montagne de la Margeride (1). Ce monument, quoique fait avec des pierres telles qu'on avoit pu les prendre à la carrière, sans aucune marque de taille, me parut néanmoins digne d'être remarqué. Les pierres qui le composent sont au nombre de 9, savoir deux grandes pierres dont une forme le pavé intérieur, quatre qui sont posées de champ et fichées en terre d'environ de leur hauteur et l'autre qui est supportée sur les quatre dites pierres représente la couverture d'un coffre carré, les trois autres plus petites sont fichées en terre, de moitié de leur hauteur et sont placées en face de l'autel. Ces pierres, d'un schiste dur micassé de couleur grisâtre, me paraissent provenir d'une carrière appelée Moréri, qui est à trois quarts de lieue de là, peu avant d'arriver au village de La Font-du-Fond.

Plan de cet autel ou des pierres telles qu'elles sont placées :

A
B D C
E

(1) Ce monument est vulgairement connu sous le nom de *Pierre des Fées*.

Digitized by Google

La pierre A, qui sert de couverture à cet autel, ne dut son déversement qu'à un paysan du lieu de la Vialle qui, croyant trouver un trésor caché là, fit une fouille intérieure qui occasionna l'écartement de la pierre B. Cet homme faillit à être dupe de sa recherche mal combinée, car peu s'en fallut que la couverture A ne l'écrasat. Les lignes [qui entourent chacune des lettres moins la lettre E dans le dessein], désignent l'emplacement d'une seule pierre qui sert non seulement de pavé à l'intérieur de cet autel, mais encore de butée aux pierres latérales B et C. Au point E se trouvent trois ou quatre marches intérieures, par où un petit enfant peut seul à présent descendre sous le pavé. Le nommé Jacques Reymond, du lieu de La Vialle, auquel j'ai demandé quelques renseignements, m'a dit que, dans son enfance, il allait se cacher sous le pavé de cet autel, qu'il y avoit une cavité plus profonde car, lorsqu'on frappoit contre terre, on entendoit raisonner sous les pieds. Ce bruit, à mon avis, ne semble pas annoncer une cavité profonde, affectée à cet autel, mais à la disposition de certaines hautes montagnes où pareil bruit se reconnoit, surtout lorsqu'on les traverse à cheval, alors on croiroit marcher sur des voûtes.

Les personnes les plus instruites des environs ne savent rien sur l'origine de ce monument, les archives les plus anciennes n'en font aucune mention. Quelques particuliers prétendoient que c'étoit le tombeau d'un général gaulois, mais ils sont dans l'erreur, car la structure de ce monument annonce un autel druidique, soit par sa forme, soit par sa position dans un bois sur une petite éminence, soit par un trou pratiqué dans la pierre à l'aspect du levant, soit enfin qu'il a du rapport avec d'autres autels de ce genre, dont je me rappelle avoir vu anciennement les dessins.

Dire de presque tous les paysans des environs sur ce monument. — Les habitants des environs de cet autel appellent en patois cet endroit : *La trioula dous Fades,* ce qui veut dire : tuile des fées ou pierre des fées. Ils disent que chacune de ces pierres qui sont très lourdes avoient été portées là par *las fadettes*, des petites fées qui les avoient chargées sur leurs têtes et qui, chemin faisant, filoient leurs quenouilles, que ces fées étoient très petites, blondes et avoient la figure très pâle, qu'elles

Digitized by Google

devinoient tout, que tous les soirs elles se retiroient de pied, à environ deux lieues de là, près du bois dit de Gibertès, où l'on découvre encore un reste de mazure.

XII. — L'Arrondissement de Brioude, Haute-Loire.

On y reconnoit encore les vestiges de trois autres autels druidiques. le premier est près du village de Mazerat-d'Allier (1), le deuxième près de Rougeac et le troisième de la commune de Vieille-Brioude, à 60 pas de la grande route du Puy à Brioude, sur la gauche, vis-à-vis le domaine de Sauvagnat.

Les dimensions et la disposition des pierres de l'ancien autel druidique de Rougeac me paroissent seules dignes d'être mentionnées ici, les autres deux ayant été presque dénaturés, notamment celui de Sauvagnat, dont il ne reste que quatre pierres plantées et dont les autres ont été prises par un nommé Lomenède qui les a transportées dans un moulin qu'il a fait à neuf près Coste-Cirgues, en 1804.

Description des vestiges de l'autel druidique de Rougeac, au 19 juillet 1813. — L'autel druidique de Rougeac est placé sur un tertre qui domine un peu le chemin de Langeac à Rougeac, et n'est pas éloigné du village de plus de 100 pas. On y reconnoit dix principales pierres noirâtres, de qualité basaltique ou laves fondues, aussi dures que le fer, dont neuf varient pour l'épaisseur de 30 à 50 centimètres, une seule qui se trouve placée au milieu, a une épaisseur variée de 35 à 88 centimètres.

On appelle encore dans ce pays l'emplacement de cet autel : *La peyra dous Fadas* et en françois : pierre des fées. Les paysans de cette contrée croient ou racontent que des fées très petites, blondes, pâles et couvertes d'un voile avoient apporté les pierres, dont il est fait mention ci-dessus, sur leur tête, en filant leur quenouille. Les enfants vont de temps à autre danser sur l'emplacement de ce monument, puis se font peur des fées entre eux. Les particuliers aisés des environs n'ont jamais eu

(1) Ce dolmen situé à Morgeac, commune de Mazeyrat-Chrispinhac, est aujourd'hui détruit; ceux de Rougeac, commune de Saint-Eble, et de Sauvagnac, commune de Saint-Éble, et de Sauvagnac, commune de Vieille-Brioude, existent actuellement.

Digitized by Google

connaissance de ce à quoi avoient servi ces pierres, ils racontent que ce pourroit bien avoir été un tombeau gaulois. Le cube de la pierre du milieu est environ 62 pieds cubes : le pied cube de lave fondue en table basaltique pèse ordinairement 202 livres, ce qui porteroit le poids de cette pierre à 12,928 livres.

Digitized by Google

TABLE

DU MÉMOIRE DE ANTOINE-ALEXIS DURANSON

	Pages.
Introduction	47
Colonne milliaire de Sanssac-l'Église	51
Voie romaine traversant le Velay, appelée en patois la Boulène	56
Vélaune, aujourd'hui Saint-Paulien	58
Ceyssac	66
Espaly	68
Polignac	71
Statue de Notre-Dame du Puy	80
Objets curieux que l'on voit aux environs de la Cathédrale du Puy	88
Pont de Vieille-Brioude sur l'Allier	102
Temple de Diane dans le village d'Aiguilhe et rocher pyramidal d'Aiguilhe	105
Monument de la plus haute antiquité à Tailhac	107
L'arrondissement de Brioude (Mazeyrat-Crispinhac, Saint-Eble et Vieille-Brioude)	109

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

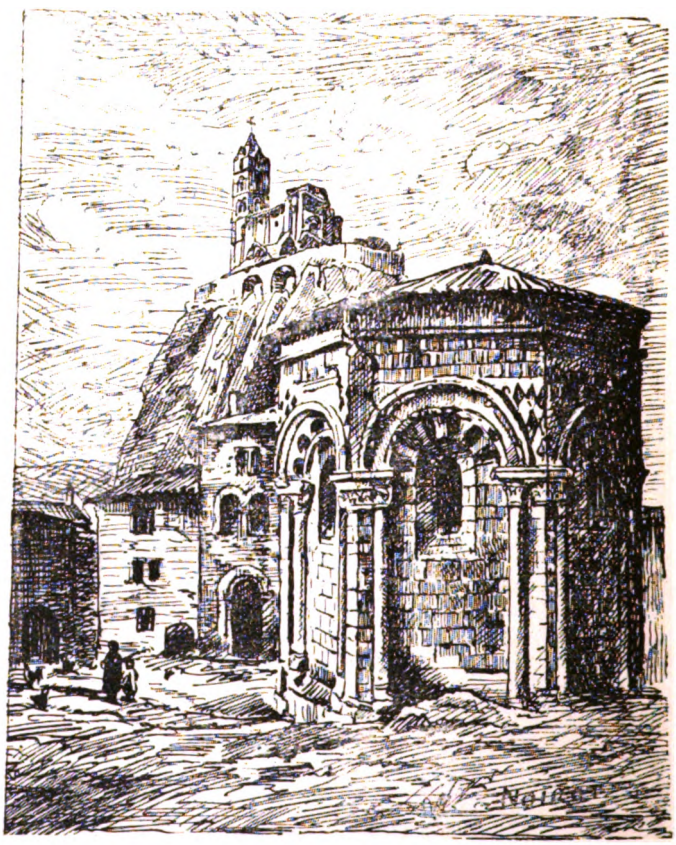

La Chapelle octogonale d'Aiguilhe.

Digitized by Google

LA CHAPELLE OCTOGONALE D'AIGUILHE

OU TEMPLE DE DIANE

Parmi les nombreux souvenirs archéologiques qui remplissent notre cité vellave et ses environs, les plus intéressants ne sont pas toujours ceux qui se présentent dans l'amplitude de leurs formes magistrales.

De même qu'à l'ombre du grand chêne sourcilleux et tout chargé d'années se cachent les coquettes fougères ou les humbles violettes, de même à côté des témoins orgueilleux d'une époque déjà lointaine, existent des vestiges plus modestes, écrasés par la masse qui les domine, mais qui sont non moins beaux et non moins curieux.

Nous pourrions donner en exemple les magnifiques fontaines anciennes du Plot ou du Théron, les merveilleuses maisons des rues Pannessac, Courrerie, Raphaël ou des Farges, qu'on oublie trop, mais nous avons aujourd'hui un sujet qui corrobore aussi bien cette assertion.

Lorsqu'on sort du Puy pour se diriger vers le rocher Saint-Michel et en faire l'ascension, l'œil est captivé dès l'abord par la silhouette unique au monde du dyke et de l'église qui le termine si heureusement. Or, à mi-chemin à peu près, au centre du village d'Aiguilhe, l'on rencontre un petit monument d'aspect ancien qui devrait saisir l'attention par ses proportions originales et son emplacement en bordure des restes de fortifications démantelées. Cette construction est le temple de Diane, du moins c'est sous ce nom que les habitants du pays la désignent et c'est sous ce titre qu'on en parle dans les livres et dans les guides.

Digitized by Google

L'histoire de ce morceau d'architecture est aussi curieuse que l'objet lui-même : elle a été esquissée accidentellement bien des fois et nous ne songerions nullement à la retracer si le délabrement actuel des vieux murs du temple n'appelait la sollicitude des amis de nos richesses artistiques et de ceux qui en ont la garde et s'il n'était récemment tombé entre nos mains un document inédit se rapportant à l'édifice. Pourquoi dès lors ne pas profiter de l'occasion pour revenir sur ce qui a été dit à ce sujet et déterminer d'une manière un peu plus précise et définitive qu'on ne l'a fait jusqu'ici la raison d'être de l'édifice et les diverses phases de sa propriété.

Description.

Un mot de description tout d'abord.

La chapelle, écrit M. Noël Thiollier (1), présente un spécimen unique en Velay d'un plan architectural assez rare, mais dont cependant le XI^e^ et le XII^e^ siècles offrent d'autres exemples. C'est un octogone régulier terminé à l'orient par une abside semi-circulaire. Sur une espèce de soubassement, qui sert de support, s'élèvent extérieurement huit arcades en plein cintres supportées par des colonnettes séparées par des pilastres angulaires.

A l'intérieur, des arcades analogues reposent sur des colonnes engagées d'un quart. Les tambours qui les forment font queue dans le mur et se confondent avec l'appareil. Ces colonnes reposent sur des bases composées de deux tores superposés, séparés par une scotie ; celui du bas est proéminent et aplati ; ces bases sont placées sur des socles carrés qui eux-mêmes sont posés sur un bahut de pierre et placés à chaque angle rentrant de l'octogone, de sorte qu'ils font saillie au-dessus du vide. L'astragale est taillé dans le bloc du fût.

Les arcades intérieures ne sont pas ornées ; l'arête seulement a été abattue. Au dessus de ces arcades, on remarque une corniche indiquant le point de naissance de la coupole, dont chacune des huit sections est indépendante l'une de l'autre ; toutes se réunissent autour d'une ouverture circulaire qui occupe le sommet de la voûte.

Des fenêtres sont percées sur six faces ; les parois orientales et

(1) *L'architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy*, p. 71 sqq.

Digitized by Google

occidentales en sont dépourvues ; c'est là, en effet, que se trouvent la porte et l'abside. Ces fenêtres sont d'assez grande dimension ; les unes à double ébrasement, les autres à ébrasement simplement intérieur sont actuellement murées, à l'exception d'une seule.

D'autres portes d'entrée, en plein cintre, donnaient accès dans la chapelle : l'une plus grande à l'ouest, l'autre plus petite au nord. Cette disposition, qui se retrouve à Montmajor, est digne d'être remarquée.

Une petite abside s'ouvre à l'est ; elle est voûtée en cul de four. Une fenêtre l'éclairait, elle a été murée ; on a pratiqué, au nord, une ouverture carrée, à une époque plus récente. Semi-circulaire sur ses deux faces, cette abside est pourvue intérieurement de trois arcatures appliquées reposant sur quatre colonnettes formées de deux morceaux ; la base est prise dans le bloc inférieur, l'astragale dans le supérieur...

Le niveau du sol semble avoir été abaissé vers l'abside, qui devait être séparée de la chapelle par des marches dont il reste encore des traces le long du mur, et l'appareil en pierres de taille s'arrête à 20 centimètres au dessus du sol actuel. Il est probable que cela devait être, à l'origine, caché par le pavé de l'abside.

A l'extérieur, sept faces sont conçues de la même façon. Chacun des angles de l'octogone est terminé en forme de pilastre avec astragale et chapiteau sur lequel sont sculptées de grandes feuilles d'eau. Ces sortes de pilastres sont flanquées de deux colonnes ; le tout est, en général, recouvert par le même tailloir.

Les claveaux des archivoltes sont alternativement blancs et noirs. La partie extérieure est pareille à chaque arcade : c'est une gorge dans laquelle sont sculptées de petites sphères. La partie intérieure et alternativement ornée, soit de lobes en assez faible relief, soit d'une gorge ; et, dans ce cas, un sujet est sculpté sur chaque claveau de teinte claire ; on y voit des crapauds, des serpents, des lions, des têtes d'hommes et des chats. L'espace compris entre chaque archivolte est rempli par des décorations en mosaïque ; ce sont des losanges alternativement blancs et noirs. Ces mosaïques ne dépassent pas en hauteur le niveau des archivoltes.

La décoration des portes est assez spéciale. Toutes deux sont conçues de la même façon : la baie est recouverte d'un linteau en dos d'âne surmonté d'un arc de décharge plein cintre, avec claveaux alternativement blancs et noirs. Le tympan est garni de décorations d'appareil : au nord, ce sont des losanges noirs, se détachant sur un fond blanc et disposés de façon à former des étoiles ; à l'ouest, la mosaïque du tympan se compose de petits disques noirs et blancs tangent les uns aux autres.

Digitized by Google

Temple de Diane ou Chapelle chrétienne ? Opinions diverses.

Dans quel but avait été construit un monument aussi bizarre de style, à quel usage servait-il ?

La configuration générale de son architecture, les détails qu'on y remarque ont servi, à défaut d'autres références, à établir les thèses les plus diverses.

Les uns, laissant un peu trop, à notre avis, vagabonder leur imagination romantique, ont voulu y voir un temple consacré à Diane, d'autres, plus sages, se sont accordés à y reconnaître un édifice chrétien, l'attribuant tantôt aux Templiers, tantôt aux religieux de l'abbaye de Séguret, et en faisant tantôt une chapelle funéraire, tantôt un baptistère. Nous verrons tout à l'heure quels sont ceux qui peuvent se rapprocher le plus de la vérité ; mettons avant tout les pièces du débat sous les yeux du lecteur.

Nous donnerons d'abord, si l'on veut, l'exposé des arguments spéciaux fournis par M. Mangon de la Lande.

M. Mangon de la Lande qui écrivait en 1826 a consacré tout un chapitre de ses *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire* à la question.

Il est un sujet à traiter, écrit-il (1), sur lequel on a déjà beaucoup dit et beaucoup écrit, ce qui me force d'y apporter l'attention la plus réfléchie. Au reste, quoi que l'opinion que je vais émettre soit nouvelle, elle est simple et peut se lier même à toutes celles qui ont été émises jusqu'à ce jour. Il s'agit d'ailleurs d'un monument existant ; c'est dire qu'il porte encore avec lui quelques preuves ; c'est engager tous les hommes raisonnables à les consulter.

Sur une petite place du bourg d'Aiguilhe, à quelques pas, au sud-est du rocher Saint-Michel et vers le quart, à peu près de la route qui conduit de la base à la sommité du mont Anis, il existe un édifice en rotonde, à huit pans, auquel la tradition et quelques ouvrages historiques ont conservé le nom de petit temple de Diane.

Malgré cette tradition et la dénomination généralement adoptée, quelques écrivains ont émis des doutes sur la destination primitive

(1) *Essais historiques sur les antiquités du département de la* **Haute-Loire**, par Mangon de la Lande, p. 89. sqq.

Digitized by Google

de ce monument. Ceux-ci veulent qu'il ait été originairement un temple chrétien, ceux-là un baptistère; d'autres qu'il n'ait jamais été qu'une chapelle dédiée à Saint-Clair. Il y a dans ces différentes versions, des apparences de vérité qui ne contrarient nullement mes conjectures. *Je pense qu'il a existé en cet endroit une* OEDICULA *ou petit temple tel que les Romains étaient dans l'usage d'en établir non loin des temples qui avaient une certaine célébrité et qui attiraient le concours des peuples;* et si je parviens à prouver, plus tard, qu'un grand temple a été érigé à Diane sur le mont Anis, il restera à peine un doute que celui d'Aiguilhe, situé vers le quart de la montée, y ait été construit comme une annexe ordinaire et peut être indispensable, selon les circonstances, les habitudes et les mœurs du temps.

Mais ce monument, comme tous ceux des païens, a dû être renversé soit lors du triomphe complet du christianisme, soit au VI[e] siècle, lorsque par son édit de 551, le roi Childebert ordonna « qu'on démolit à Paris, et dans tout le royaume, ce qui restait de temples, de statues, d'autels et d'autres marques du paganisme ». Alors, il n'en dut raser que les fondations, et, plus tard, c'est sur ces ruines antiques, que se sera élevé l'édifice actuel, dont il est bon de faire remarquer que la partie supérieure se termine par une coupole au milieu de laquelle on a pratiqué une large ouverture circulaire. Aussi, je suis porté à croire que la base de la rotonde est romaine, et que son élévation actuelle ne daterait que du onzième siècle environ, à en juger par analogie avec d'autres constructions.

Et, sur le motif de cette bâtisse, vers le onzième ou douzième siècle, je crois pouvoir émettre une opinion qui va peut-être en fixer beaucoup d'autres et rétablir un fait entièrement oublié :

L'histoire de l'Académie des Inscriptions fait mention d'un édifice du même genre existant à Mont-Morillon, édifice qui portait habituellement le nom de Temple des Gaulois, à cause de plusieurs restes du paganisme, renfermés dans ses murs. La description qu'on en donne : « Sa voûte, percée par une *ouverture* faite *en cercle*, à l'imitation de celle qu'on a pratiquée au Saint-Sépulcre de Jérusalem » ; sa destination d'*hôpital des pèlerins*, que des antiquaires lui ont récemment attribuée ; ce passage surtout que je transcris : « On voit une pareille chapelle au Puy, en Velay, qui fut bâtie pour les pèlerins, par les ordres d'un évêque de cette ville » ; tout rend probable des débris d'une antique œdicula et que sur les fondations, il a été élevé à Aiguilhe, une chapelle attenant à un hospice destiné aux pèlerins qui allaient ou revenaient de la Terre-Sainte. Les restes mêmes de l'hospice sont encore apparens, et la tradition, parmi les habitants du bourg, atteste son ancienne existence.

Digitized by Google

Il est essentiel de noter ici que le sanctuaire de la chapelle n'est, en quelque sorte, qu'une pièce de rapport. Ce sanctuaire n'a été bâti, nécessairement, hors des anciennes fondations, que pour approprier l'édifice à l'usage du culte catholique. Il paraît même certain qu'il a été ajouté postérieurement à la construction actuelle, puisque les moulures des corniches ne se raccordent point avec celles du temple.

Quoiqu'il en soit, il est temps d'arriver aux preuves qui peuvent faire concevoir quelle fut la destination première, l'origine véritablement antique du monument d'Aiguilhe.

A défaut d'histoire écrite, consultons encore la tradition. Sans doute, on l'a jugée susceptible d'être recueillie, puisque depuis longtemps des ouvrages géographiques et des dictionnaires statistiques n'ont pas hésité à donner au monument qui se voit à Aiguilhe, le nom de petit temple de Diane, nom que d'antiques souvenirs ont pu seuls lui conserver.

D'un autre côté si, sur les lieux, on interroge quelques vieillards, les uns vous répondent que leur petit monument n'a pas toujours été une chapelle; que dans les temps anciens, c'était un temple des huguenots, et on sait ce que veut dire huguenots en langue populaire; d'autres vous racontent qu'en 1816, lorsqu'on fit de cet édifice une chapelle dédiée à Sainte Clair, on découvrit, en restaurant le pavé intérieur, un petit canal, de la forme des tuyaux de fontaine, par lequel les païens faisaient écouler le sang des victimes...

Dans un manuscrit qu'on a bien voulu me communiquer (1), j'ai lu que « sur les côtés du temple, on voyait encore, il n'y a pas longtemps, une pierre octogone en granit, longue de deux pieds neuf pouces et dont le diamètre était de quatorze pouces; que tout annonçait que cette pierre dont les angles correspondaient à ceux du temple, avait servi à supporter l'autel qui se trouvait au centre; qu'il était à remarquer que cette pierre était percée dans son milieu, du haut en bas d'un trou de quinze lignes de diamètre, ce qui devait répondre à un petit canal trouvé sous l'ancien pavé ».

Mais la preuve la plus parlante existe encore et c'est un témoin digne d'être interrogé, parce que tout annonce que ce témoin est un débris du monument primitif.

Au-dessus de la porte occidentale, et comme lui servant de fronton, se trouve une pierre de forme antique. Quoique mutilée à diverses époques, peut-être pour la rendre méconnaissable, elle n'a point encore perdu son caractère. On y reconnaît, sculptés en demi-

(1) Il s'agit sans doute du manuscrit de Duranson publié par M. Jacotin.

Digitized by Google

ronde bosse, les attributs astronomiques de Diane, dans les différentes phases de la lune. Seulement la sphère du centre a subi plusieurs métamorphoses. D'abord elle a dû représenter la lune dans son plein, mais le ciseau du moyen âge en a fait disparaître les signes pour y substituer une croix ; et cette croix disparut à son tour, sans doute à l'époque de la Révolution; c'est ce qu'il est facile de reconnaître en y apportant un peu d'attention. Au surplus, les deux signes qui représentent la nouvelle lune et son dernier quartier sont restés entiers et bien prononcés.

A côté d'une preuve aussi frappante, n'en trouve-t-on pas une encore dans la forme même de l'édifice? Qu'on se rappelle que, « dans le culte lunaire, le temple était rond ; que les assistants assemblés en cercle, à l'extérieur, attendaient, dans un religieux silence, l'instant où la lune allait jeter ses rayons sur l'autel ; qu'alors commençaient les sacrifices », et reconnaissons que ce temple, quoiqu'entre deux pics énormes, était situé de manière à recevoir sans obstacle, à l'orient, les premiers rayons lunaires, selon les heures, les époques et les circonstances qui convenaient aux usages religieux.

En résumé, selon M. de la Lande, le temple a eu une origine païenne, il a été détruit au cours du premier siècle de l'ère chrétienne et restauré comme chapelle catholique au cinquième siècle.

Encore qu'il ne manque pas d'ingéniosité, le système n'a guère convaincu les savants.

Sans doute avant lui d'autres archéologues avaient émis hypothèse semblable. En 1773, Faujas de St-Fond écrivait (1) :

A côté et hors de l'enceinte [du village] est un petit bâtiment en rotonde, d'une belle conservation, qu'on nomme le temple de Diane; mais à part sa forme qui est bonne, les pilastres intérieurs sont si maigres, que si ce petit monument est antique, ce que je ne croirais pas, il est certainement d'un mauvais temps ; il sert de grenier à foin dans ce moment ; pour moi je penserais plus que c'est une chapelle fort ancienne bâtie peut-être sur des ruines d'un temple dédié à Diane; c'est ainsi que le christianisme s'honorait de planter la foi sur les débris du paganisme.

En 1824, d'autre part, M. Deribier de Cheissac (2) donnait bien l'opinion suivante :

(1) *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, p. 242.
(2) *Description statistique du département de la Haute-Loire*, p. 244.

Digitized by Google

Cette chapelle, vulgairement connue sous le nom de Temple de Diane, est de forme octogone. Elle a un petit sanctuaire en dehors d'un de ses côtés et elle est éclairée par des fenêtres latérales. Une ouverture pratiquée au milieu de la voûte servait au même objet, ce qui donne à ce monument un cachet antique que l'ensemble de la construction dément complètement. On croit remarquer sur la porte d'entrée un croissant et un soleil ; de là l'opinion que c'était un temple de Diane.

Ce qu'il y a de plus probable, c'est que sur le même lieu il en a plus anciennement existé un qui a été remplacé par une chapelle, sous l'invocation de S[t] Clair et qui servait de sacellum ou de baptistère. On peut en rapporter l'époque à celle de la première construction de la cathédrale, d'après le style d'architecture qui dans ces deux bâtiments a beaucoup d'analogie. Ce petit édifice aura été construit avec les débris de l'ancien.

Mais ces jugements n'étaient pas précisément scientifiques, et quand plus tard nous eûmes le résultat des recherches de gens foncièrement compétents, ce résultat fut en opposition absolue avec Mangon de la Lande, du moins avec ses premières conclusions.

En 1833 déjà, Nodier, Taylor et de Cailleux émettaient des doutes sur l'antiquité prétendue de l'édifice.

Une petite chapelle, construite sur un plan octogone, et sous le vocable de saint Clair, est au pied du rocher, écrivaient-ils dans les *Voyages pittoresques* (1). Ce monument gracieux, a été considéré par quelques savants, comme un temple de Diane ; *il n'a rien d'antique, il appartient tout entier au moyen âge,* et sa construction doit dater, tout au plus, du IX[e] ou du X[e] siècle. C'est un baptistère, moins vaste, moins somptueux que ceux de Pise ou de Florence, bien humble sans doute, mais bâti à l'instar de ces admirables monuments.

En 1838, Prosper Mérimée était plus affirmatif encore. Voici son opinion, exprimée dans les *Notes d'un voyage en Auvergne* (2) :

Sa forme inusitée a pu seule accréditer son origine romaine, mais

(1) P. 240, sqq.
(2) *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, p. 81 et 82.

Digitized by Google

un examen attentif prouve que çà été une chapelle chrétienne, bâtie sur un plan dont le XI^e^ et le XII^e^ siècle offrent plus d'un exemple, et dont la cathédrale d'Aix-la-Chapelle est un des types les plus anciens et les mieux conservés... »

Après avoir parlé en détail de l'architecture, Mérimée continue :

... Je décris minutieusement ces ornements, que je ne prétends d'ailleurs nullement expliquer, parce qu'ils ont paru à quelques archéologues, une représentation des diverses phases de la lune, d'où ils ont conclu que l'octogone était un temple de Diane. On peut admettre l'explication, sans doute, mais la conclusion semble forcée, et c'est donner beaucoup trop d'importance à ces détails, que supposer d'après ce seul fait l'existence d'un temple païen. Bien plus, ces emblèmes ont fait négliger complètement aux observateurs des indices beaucoup plus sûrs et qui fixent même l'origine de l'octogone. L'appareil, régulier, en moellons, le style de l'ornementation générale la forme des chapiteaux ne peuvent s'appliquer qu'à une chapelle byzantine.

Ces chapiteaux en particulier, ornés de rinceaux ou de crochets, et les soubassements, très bizarres et très variés des colonnettes extérieures, me semblent appartenir à une époque déjà avancée de l'architecture byzantine ; et en les supposant du commencement du XII^e^ siècle, je pense leur donner la date la plus ancienne qui soit compatible avec leur caractère.

Les Templiers, dit-on, avaient des propriétés dans le faubourg d'Aiguilhe. Probablement cette chapelle en faisait partie, car on sait que beaucoup de leurs églises avaient la forme octogone. L'oratoire des Templiers, dans l'arsenal de Metz, offre les plus grands rapports avec la chapelle du Puy et ne s'en distingue guère que par l'allongement de son abside.

L'appréciation du savant inspecteur des Beaux-Arts est certainement la plus rationnelle et celle qui doit inspirer le plus de confiance. Avec M. Paul Le Blanc, nous ferons cependant des réserves sur le dernier paragraphe que nous avons cité.

Assurément l'ordre des Templiers affectionnait les monuments circulaires ou polygonaux, construits à l'imitation du Saint-Sépulcre; en vérité il possédait au Puy une église ayant beaucoup d'analogie avec la chapelle d'Aiguilhe « pour les dé-

Digitized by Google

tails » (1), ainsi que le remarque Arnaud, mais rien n'indique ni dans le cartulaire de ces religieux (2) ni ailleurs qu'ils aient jamais rien possédé à Aiguilhe.

De ce que, d'un autre côté, on rencontre une croix grecque sculptée sur le linteau de la porte, il n'y a pas là une preuve absolue que l'édifice a été bâti par les chevaliers du Temple. M. Le Blanc l'a justement fait ressortir, on retrouve des croix semblables sur un grand nombre de monuments du XII^e^ siècle et notamment sur les antéfixes. Les autres symboles ne sont pas des indices plus certains ; on les a fréquemment employés dans le cours du même siècle. Ainsi l'église de la Chapelande près de Montluçon (Allier), qui positivement n'a jamais appartenu à ces chevaliers, offre sur le linteau de ses portes, une lune et un croissant exactement figurés comme à Aiguilhe.

Ceci nous autorise pleinement à accepter l'avis du vénéré savant brivadois.

S'il était permis d'opposer une opinion à celles que nous venons de discuter, disait M. Le Blanc au congrès scientifique tenu au Puy, en septembre 1855 (3), il y aurait tout lieu de penser que ce monument a été primitivement un baptistère. Il est reconnu, en effet, que la forme circulaire et plus fréquemment la forme octogone, ont été généralement adoptées pour ce genre d'édifices. C'était au milieu de cette enceinte qu'on plaçait la piscine destinée à l'administration du baptême. Cette piscine, posée sur une base, correspondait ordinairement à un petit canal qui servait à l'écoulement des eaux baptismales. Or, on a retrouvé les traces de ce canal et de la pierre qui servait de base à la piscine (4). On avait sans doute conservé au Puy l'usage du baptême par immersion ; ce baptême a été pratiqué jusqu'au XIV^e^ siècle. Aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, l'abbé de Séguret aurait pu administrer ce sacrement d'une manière solennelle. Plus tard, lorsqu'on eut renoncé à ce

(1) Arnaud, *Histoire du Velay*, tome II, p. 380.

(2) Le cartulaire des Templiers a été publié par M. Chassaing dans le tome XXXIII des Annales de la Société académique du Puy. Dans notre ville et sa banlieue les religieux possédaient seulement un moulin sur le Dolaizon, le tènement de la Gazelle et des droits sur quelques maisons du Martouret, ainsi que sur certaines vignes d'Espaly et de Roche-Arnaud.

(3) Tome I^er^ du compte rendu, p. 137-8-9.

(4) Voir plus haut l'extrait du manuscrit cité par Mangon de la Lande.

Digitized by Google

genre de baptême à cause de ses inconvénients, la piscine devint inutile et on le remplaça par des fonts ordinaires.

Des recherches récentes ont du reste à peu près établi d'une manière indiscutable cet usage chrétien du petit temple et nous allons voir qu'il était consacré au culte dès le début du XV^e^ siècle.

Résumons-nous donc. La chapelle octogonale d'Aiguilhe ne fut pas un temple de Diane comme l'a voulu Mangon de la Lande, ni une chapelle funéraire comme l'ont prétendu Guilhabaud et Viollet-le-Duc, pas plus qu'une chapelle de Templiers comme l'a avancé Mérimée. Construite au X^e^ siècle en même temps sans doute que l'hôpital des pauvres désigné dans un parchemin du XI^e^ siècle, elle servit à la célébration du culte chrétien, fut transformée en baptistère dans la suite, puis en oratoire, enfin... en grenier à foin.

Ceci établi, il nous reste à parler des divers propriétaires par les mains desquels l'édifice a successivement passé et l'état dans lequel il se trouve actuellement.

La propriété de l'édifice — ses usages.

Aucun document précis n'est venu jusqu'à ce jour révéler l'année précise de la construction de la chapelle ni par qui cette construction fut effectuée.

Nous possédons il est vrai une confirmation par Guilhaume de Goudet, doyen de l'église du Puy, Adhémar du Monteil et le chapitre, de l'hôpital d'Aiguilhe et de son cimetière.

Cette pièce (1), datée du 15 mars 1088, commence ainsi :

Anno ab incarnatione domini nostri Jhesu Christi millesimo octoagesimo octavo, defuncto videlicet domino Balduino, aniciensis ecclesiae venerabili decano, cum Bernardus, custos ecclesiae sancti michaelis apud aculeam jam perfecisset XENODOCHIUM PULCHERRIMUM *quoque atque honestam domum,* etc.

(1) Original sur parchemin, fonds de l'Hôtel-Dieu du Puy, série A. — I.
M. Adrien Lascombe a donné le texte au tome VIII des *Tablettes Historiques du Velay;* il a été publié également avec quelques corrections par M. Antoine Jacotin dans les *Preuves de la Maison de Polignac.*

Digitized by Google

Faut-il voir dans le mot *xenodochium* la désignation approximative de notre chapelle? Agir ainsi serait sans doute imprudent; *xenodochium* a la signification précise d'hôpital. Aussi porterons-nous toutes nos préférences sur un acte postérieur qui est une preuve plus sûre.

Le 15 décembre 1408, Pierre Desforest, trésorier, et Hugues Tronchet, agissant en qualité de maîtres-administrateurs de l'Hopital Notre-Dame, acceptaient officiellement la résignation de la *chapelle de la vicairie de Saint-Clair d'Aiguilhe*, faite par motif de vieillesse par Johannés Astorge, autrement le Jeune, prêtre donat de l'Hôpital, collateur de la dite chapelle, et pourvoyaient de ce bénéfice Jean Chaussadier, aussi prêtre donat de l'Hôpital, qui en prenait immédiatement possession par la tradition de la barrette, *per traditionem burreti sui,* des nappes, *mapparum*, des clefs, *clavorum*, et des cordes des cloches, *per cordas campanorum*.

Cette résignation dont on trouvera ci-après le texte complet, était faite près du cloître, *infra claustrum*, en présence d'un certain nombre de témoins, entre autres Jean de la Roche, abbé de Saint-Vosy. Elle prouve plusieurs choses d'une manière absolument irrécusable; d'abord que la chapelle existait dès le XIII^e^ siècle (1) sous le vocable de Saint-Clair, puisqu'elle était pourvue d'un mobilier complet et même de cloches, enfin qu'avant 1408, elle était la propriété du dit Ostorge, prêtre donat de l'hôpital.

L'hôpital garda ce don à travers les siècles.

L'importance de la chapelle n'était pas très grande, aussi les mentions en sont elles rares. C'est à peine si sur une liste des redevances annuelles dues à l'hostier de Saint-Pierre-le-Monastier par les curés et par les chapelains pour la fourniture des pains azymes, on signale l'édifice et le cens qu'il payait : *cappella Sancti Clari,* XVI *denarios* (2).

Il ne semble pas du reste que les hospices ne soient inquiétés beaucoup de la conservation du monument. A cause de son médiocre rapport, le culte de Saint-Clair cessa bientôt d'y être

(1) Ceci s'accorde absolument avec les déductions tirées par Viollet-le-Duc, Thiollier et les autres archéologues au seul examen de l'architecture du monument.

(2) *De officio Hostiari Sti Petri de Monasterio Anicii.* MEDICIS, tome II, p. 175.

Digitized by Google

célébré, pour faire place à un magasin de fourrage (1). En 1778, Faujas de Saint-Fond constatait ce nouvel usage, nous l'avons vu plus haut; à peu près à la même époque, Née, prenant des croquis pour l'illustration de son ouvrage *Voyage pittoresque de la France avec description de toutes ses provinces*, donnait une vue de la chapelle, et l'on peut observer en regardant le dessin qu'elle manquait de toiture et était à moitié ruinée.

Les destinations postérieures ne pouvaient contribuer à la réstauration.

Le Sommier général des biens, rentes et revenus des Hospices nous apprend en effet que « conformément à l'article 14 de la loi du 16 messidor an 7 (4 juillet 1799) (2) l'administration afferma « l'immeuble païen d'Aiguilhe » par acte reçu Me Assézat, notaire, en date du 26 fructidor an 9 (13 septembre 1801) à Étienne Bongiraud, d'Aiguilhe, pour 99 ans, commençant le 8 vendémiaire an 10 (30 septembre 1801) « moyennant le prix annuel de dix-huit francs tournois et à la charge par le locataire de supporter les contributions de ce bâtiment et d'y faire à ses dépens les réparations nécessaires ou d'agrément qu'il jugera convenables, lesquelles après l'expiration du bail, tourneront au profit de l'Hôtel-Dieu ».

Étienne Bongiraud s'acquitta scrupuleusement du prix de ferme, le sommier en fait foi; il dut moins bien gérer « l'immeuble païen » et se contenter de réparations sommaires. On s'en convaincra en lisant le rapport suivant adressé le 27 février 1029, au préfet de la Haute-Loire, M. le comte de Waters.

Monsieur le Préfet,

Il existe dans la petite commune d'Aiguilhe un édifice du moyen âge connu sous le nom de temple de Diane ou de chapelle Saint-Clair. Une tradition ancienne le désignait comme étant un monument antique. Faugeas de Saints-Fonds, dans sa description des

(1) La chapelle est restée grange jusqu'en ces dernières années.

(2) Voici cet article de la loi relative à l'administration des Hospices civils :

Art. 15. — Les biens-fonds des hospices seront affermés de la manière prescrite par les lois. Les maisons non affectées à l'exploitation des biens ruraux pourront être affermées par baux à longues années ou à vie, et aux enchères en séance publique, après affiches; ces baux n'auront d'exécution qu'après l'approbation de l'autorité chargée de la surveillance immédiate.

Digitized by Google

volcans du Velay et du Vivarais, l'abbé Lebœuf, dans les mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (1) avaient adopté sans examen, comme on le faisait alors, cette tradition, et la gravure en reproduisit plusieurs fois et d'une manière fort incorrecte la forme et les dimensions. Lorsque nous fûmes chargés (2) de la recherche des antiquités du pays et d'en rédiger les résultats, il ne nous fut pas difficile de faire reconnaître l'erreur, et notre opinion fut entièrement partagée par la Société des antiquaires de France. Quoiqu'il en soit, cet édifice du moyen âge qui semble avoir été un baptistère, quoique dégradé dans les parties exposées aux injures de l'air, se trouve parfaitement conservé à l'intérieur, et dans une certaine partie de sa face extérieure; il offre de l'intérêt et par sa forme, son ancienneté et par les diverses discussions archéologiques dont il a été l'objet.

Il appartient maintenant, depuis la Révolution, aux hospices de la ville du Puy. Ils en retiraient un prix de ferme de 30 francs, impôt payé, et encore le fermier était chargé des réparations. Le bail à ferme avait été passé il y a environ 25 ans par l'administration des hospices, pour 99 ans, mais il avait été vicieux parce qu'il n'avait pas reçu l'approbation du préfet. Bref, le fermier ne remplissait point la condition expresse d'y faire les réparations nécessaires, l'édifice tombait en ruines, il se crut même en droit de céder son bail à un autre individu qui le prenait aux mêmes conditions vis-à-vis des hospices. Ce dernier fermier se crut en droit de dénaturer le monument, il allait y établir un four à plâtre, percer des portes et croisées, etc. Un heureux hasard ayant dirigé nos pas sur ce point, j'arrêtai provisoirement cet acte de vandalisme, je le dénonçai à votre prédécesseur, il convoqua les administrateurs de l'hôpital et M. le maire de la ville. On fit venir l'ancien et le nouveau fermier, ils exhibèrent leur bail à ferme; il ne leur interdisait pas le droit de rien changer à la forme ou à la distribution du bâtiment. On n'avait, sous ce rapport, aucun droit contre eux, mais on s'aperçut des vices de l'acte, et on signifia l'intention de le faire annuler. Les fermiers, convaincus par leurs conseils qu'ils résisteraient vainement, consentirent à la nullité, une légère indemnité fut accordée au dernier fermier. L'administration des hospices ne voulut pas cependant

(1) Nous avons vainement cherché une mention du temple de Diane dans le Mémoire sur les antiquités du Puy en Velay, de l'abbé Lebœuf, inséré à la page 142 du tome XXV de l'*Histoire des Inscriptions et Belles-Lettres*.

(2) En 1814, à la suite d'une lettre circulaire du Ministre de l'Intérieur du 8 avril, chargeant les préfets de choisir une personne habile et zélée pour diriger des recherches sur les antiquités de chaque département.

Digitized by Google

perdre le revenu de 30 francs net qu'elle avait touché jusqu'à ce jour et ne voulut pas non plus faire aucun sacrifice pour les réparations, et l'on ne pouvait espérer un nouveau fermier, à moins d'un long bail qui voulut se charger de tout.

D'un autre côté, M. le Préfet, et depuis longtemps, je regrettais qu'il ne fut point au pouvoir de l'administration d'être la maîtresse de disposer de ce local *comme succursale du Musée...*

La recherche des antiquités nous ayant mis en possession d'un grand nombre de débris intéressants et d'une dimension colossale; la démolition future des bâtiments qui occupent l'emplacement du nouvel évêché nous promettant encore une récolte abondante de nouveaux débris ainsi que les recherches postérieures auxquelles nous aurons à nous livrer si Son Excellence approuve l'allocation faite pour cet objet et par le conseil général, tous ces matériaux divers si intéressants pour l'histoire et pour les arts ne pourront être contenus dans le musée actuel si bien garni, qu'il ne reste aucune place. Je désire donc plus que jamais qu'il soit possible d'obtenir ce local dans lequel nous réunirions uniquement toutes les antiquités romaines que nous pourrons trouver, en lui donnant ce titre ANTIQUITÉS ROMAINES.

Cet édifice connu de tous les étrangers qui viennent nous visiter, acquerrait un degré d'intérêt qu'il n'aurait plus désormais, par suite de l'opinion maintenant partagée qu'il n'est point antique, comme on l'avait cru, mais un édifice du moyen âge. Nous ferions de la place au grand musée pour y classer les divers autres objets de science et d'art que nous devrons ou à la générosité de nos concitoyens ou à la munificence du gouvernement.

J'ai eu l'honneur de vous dire, Monsieur le Préfet, que ce fut au printemps dernier que tout s'est passé; ma longue maladie a laissé cette affaire sans autre suite. Les hospices ou plutôt leur administration, impatiente, vient récemment de passer un nouveau bail à longues années (99 ans), mais avec la clause que l'on ne pourrait rien changer à la forme de l'édifice; nos espérances seraient donc déçues si l'on n'avait réservé un délai de huit jours pour la ratification de l'acte. Il s'en est écoulé déjà quelques-uns, et nous sommes probablement à la veille de voir cette ratification. Je viens vous demander, Monsieur le Préfet, au nom des Arts, d'aviser au moyen de l'empêcher. J'en ai conféré avec M. le président de la Société d'Agriculture et avec M. le Maire. Nous avons pensé que la ville pourrait acheter des hospices l'édifice, sauf à elle à l'affermer et en retirer le produit pour l'intérêt du capital qu'elle y aurait sacrifié, et qui sera bien peu de choses, si nous nous étions trompés dans les

Digitized by Google

résultats que nous espérons dans nos recherches des antiquités ou bien de l'affermer elle-même des hospices, s'ils se refusaient à cette vente ; mais pour cela, M. le maire désire y être engagé par vous, Monsieur le Préfet. J'ai donc cru devoir vous écrire celle-ci en vous priant avec la plus vive instance de vouloir y donner une prompte suite et provisoirement d'écrire à MM. les administrateurs des hospices de suspendre la ratification de l'acte jusqu'à décision définitive de la part de la mairie.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Préfet, avec la considération la plus distinguée,

Le Vicomte DE BECDELIÈVRE.

Le rapport dans lequel le savant fondateur de nos collections artistiques montrait une fois de plus son souci de maintenir les belles choses qui font aujourd'hui notre admiration, fut un avis salutaire. Immédiatement, M. de Waters écrivit au baron de Veyrac, maire du Puy.

Dans sa lettre, datée du 28 février, M. le Préfet proposait au conseil municipal de la ville de faire l'acquisition du monument.

La municipalité, sans se désintéresser de l'offre, mit quelque temps à répondre, et il fallut une deuxième lettre de M. de Waters pour s'en occuper sérieusement. L'assemblée communale décida (délibération du 14 avril 1829), non pas d'acheter l'édifice, mais de le louer pour 99 années. Cette nouvelle proposition fut prise en considération par la commission administrative des Hospices et acceptée en principe.

Le 6 janvier 1830, une ordonnance royale autorisait la concession. En voici le texte :

Charles, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, etc.

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat au département de l'Intérieur,

Notre conseil d'Etat entendu, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article premier. — La commission administrative des Hospices est autorisée à concéder par bail emphitéotique de quatre-vingt-dix-neuf années, à la commune qui est également autorisée à cet effet, un bâtiment connu sous la dénomination de *Temple de Diane*, que ces établissements possèdent près de la ville, sur le territoire du village d'Aiguille.

Digitized by Google

Art. 2. — Cette concession aura lieu moyennant une somme de *trente francs* et autres clauses et conditions stipulées dans la délibération de la commission administrative du 13 avril 1824.

Art. 3. — Notre ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 6 janvier de l'an de grâce 1830 et de notre règne le sixième.

Signé : CHARLES.

Par le roi, le ministre de l'Intérieur,
Signé : *Montbel*.

Une fois l'ordonnance arrivée, il ne manquait plus qu'à rédiger le bail.

Le 16 mars 1830, Me Laribette écrivait la convention. Aux termes du contrat passé moyennant un loyer de 30 francs par an, la ville était chargée « d'acquitter les impôts créés ou à créer, *d'entretenir convenablement et conserver tant dans sa forme intérieure qu'extérieure*, le bâtiment dont elle est locataire ».

MM. Gabriel-François de la Rochenégly, Julien Légal de Nirande, Roche de Mariol, Victor Balme et Sigaud de Lestang, signèrent au nom des Hospices, dont ils étaient les administrateurs. M. le baron de Veyrac, signa en qualité de maire de la ville du Puy.

Conformément à la demande de M. de Becdelièvre, la nouvelle propriété de la ville fut laissée à la disposition de la Société académique. Il ne paraît pas que cette assemblée, pas plus du reste que la commission du Musée, se soient jamais servi de l'autorisation d'en jouir. Une seule fois la Société s'occupa du bâtiment, à l'occasion d'un écroulement partiel survenu en 1844. Le 22 avril de cette dite année, M. Bertrand, président, écrivait à M. Badon, maire, la lettre suivante :

Monsieur le Maire,

Le rapport que j'ai fait à la société dans sa séance du 19 de ce mois, relativement aux réparations que réclame la chapelle dite de Saint-Clair à Aiguilhe et dont vous avez la bonté de vous occuper, a donné lieu à quelques observations que j'ai été chargé de vous communiquer.

On a pensé qu'il serait important que ces réparations fussent

Digitized by Google

faites de manière à rétablir l'appareil de la partie écroulée, tel qu'il était avant l'accident. La comparaison avec les faces adjacentes en donnera le moyen.

Quelques admirateurs passionnés des œuvres du moyen âge ont été jusqu'à demander qu'un plan de restauration fut dressé avant de passer outre, mais le plus grand nombre a été d'avis qu'il suffisait de vous soumettre les observations qui précèdent et de s'en rapporter au zèle de M. Moiselet, qui pourrait au surplus s'entendre, si le cas l'exigeait, avec ceux de nos confrères qui s'occupent plus particulièrement d'archéologie.

Agréez, etc.

M. BERTRAND.

La clause stricte du bail emphithéotique « d'entretenir convenablement et conserver » le bâtiment ne fut pas au surplus des mieux remplies et lorsque en 1869, le conseil municipal d'Aiguilhe demanda à acquérir le temple pour en faire une mairie (1), il put très justement faire valoir que le monument était depuis longtemps « dans un état regrettable », que « la toiture, presque en lambeaux, semble prête à tomber », que la porte était également « en très mauvais état ainsi que plusieurs parties de murailles (2) ».

Aucune suite ne fut cependant donnée à la proposition d'Aiguilhe, et... le temple continua à subir les outrages du temps.

En 1876, le 7 août, la commission des Hospices adressait à la mairie une note signalant le fâcheux état de la toiture et les dégradations des murs ; en 1878, le 12 mars, M. Triffaut, administrateur, écrivait encore à la municipalité à ce sujet, mais il semblait qu'on fut devenu sourd et muet à l'hôtel de ville.

En 1880 enfin, comme le monument menaçait ruines et que M. Vacher, maire d'Aiguilhe, prévenait son collègue du Puy d'accidents possibles, on voulut bien se souvenir des obligations contractées en 1830 et demander un rapport à l'architecte municipal.

A la séance du 14 octobre 1880, M. Martin présenta un devis de 800 fr. que le conseil approuva, chargeant en outre son prési-

(1) Délibération du 24 avril 1869.

(2) Le conseil municipal de cette commune s'était déjà intéressé au monument. Une délibération de cette assemblée, en date du 21 mai 1848, demandait à ce que « le temple Saint-Clair ou chapelle ardente soit mis à la disposition de la garde nationale pour ses réunions ». Nous ignorons si l'on prit en considération ce vœu bizarre.

Digitized by Google

dent de « s'entendre avec les administrateurs des Hospices pour tâcher de convertir en vente définitive le bail emphithéotique en proposant comme prix d'acquisition le prix de ferme capitalisé à 5 0/0, soit 600 fr. ».

L'adjudication des travaux eut lieu en octobre 1881. MM. Boudin et Dubois furent déclarés adjudicataires, le premier au prix de 644 fr. 07, le second au prix de 116 fr. 72, et on opéra les réfections les plus indispensables.

Cependant le projet d'acquisition n'avait pas été abandonné. La question revint à l'ordre du jour du conseil, à la séance du 17 novembre 1885, et M. H. Alirol, maire, reçut mission de proposer à la commission des hospices l'achat « moyennant une inscription de 30 francs de rente 3 0/0 sur l'État français au nom des dits hospices ».

Le 7 décembre, la commission se prononça pour la vente aux conditions indiquées et cette décision fut approuvée par le préfet, le 18 septembre 1886.

Le même jour un acte sous seing privé était rédigé et signé par MM. L. Balme, Auguste Robert, Peyrachon, Schwab, H. Achard et A. Mauras, en qualité d'administrateurs des hospices et par M. Ernest Bonnet, maire du Puy. On y lisait entre autres la disposition suivante :

« De convention expresse, il est bien entendu que la ville du Puy ne pourra jamais faire procéder à la destruction de cet édifice, classé du reste aujourd'hui parmi les monuments historiques de la Haute-Loire (1). »

Une fois en possession définitive du temple, la ville chercha naturellement à en tirer parti et comme il était très difficile d'en faire un local pratique, on songea à le transformer en parure du Jardin public. Eh oui, la merveilleuse petite chapelle, qui s'harmonise si bien dans le décor où elle a été construite, fut menacée de faire pendant à un kiosque quelconque, au Fer à Cheval... Le 24 mai 1889, le conseil approuva ce transport et en fixa l'exécution « dès que les finances le permettraient ». Fort heureusement, les finances ne *permirent* guère la dépense de 8,000 fr. prévue par l'architecte pour cette fantaisie quelque peu barbare ; le temple de Diane resta à Aiguilhe. Cela valait certes bien mieux...

(1) Le temple a été classé en 1887.

Digitized by Google

L'état actuel du monument.

De nos jours, l'intérêt que mérite la chapelle n'a pas diminué, au contraire, mais il est plus clairvoyant. En même temps que les études médiévales devenaient plus sérieuses, le goût s'est fait en général plus délicat, et l'on ne songe plus à modifier mais à restaurer le mieux possible, c'est-à-dire sans détruire, les murailles centenaires où les maîtres d'œuvre d'autrefois ont imprimé la trace de leur talent et du génie de leur époque.

Déjà en 1894, on chercha à préserver l'édifice qui nous occupe des chances d'incendie ou de dégradations en projetant son isolement et le 25 mars 1895, M. Edmond Gueyffier faisait adopter un vœu par le conseil d'arrondissement du Puy précisément dans ce but. Nous ne désespérons pas qu'un jour la chose ne se réalise (1), mais avant de penser aux contingences désagréables, il faut songer au sujet lui-même. Il y a même urgence.

Dernièrement, en effet, il est arrivé un malheur à la chapelle. A la suite d'infiltrations pluviales, de gelées violentes, la partie sud-ouest s'est lézardée dans d'importantes proportions et des pierres de cette façade sont tombées, tandis que la poussée de la masse faisait fléchir les piliers extérieurs d'une manière inquiétante.

A la première nouvelle, M. Proy, architecte, a pris toutes les mesures pour éviter une plus grande catastrophe; des étais ont été placés immédiatement aux endroits menacés, et un rapport spécial a informé la mairie de la nécessité de réparations sérieuses.

(1) Il ne faudra pas oublier toutefois que le dégagement ne doit pas impliquer la déformation.

« Une des plus grandes erreurs de nos « embellisseurs » contemporains, qui n'ont jamais rien compris au moyen âge, a écrit M. Henry Maret, a été de s'imaginer qu'on donnait plus de prix aux monuments en les dégageant. Tout ce fourmillement de ruelles et de masures autour des cathédrales en étaient le fantaisiste et indispensable accompagnement. Souvent même la forme de certains édifices avait pour cause la forme du carrefour dans lequel il s'élevait et auquel il s'adaptait.

« Aujourd'hui, nos vieilles tours isolées frissonnent toutes nues, et, entourées de squares et de bâtisses, ressemblent à un meuble gothique qu'on place dans le salon d'attente d'une gare. »

Le temple d'Aiguilhe ne devra pas être exposé à ressembler à quelque distributeur automatique de chocolat...

Digitized by Google

Les conclusions de M. Proy ont été approuvées par la commission municipale des Travaux publics et de Voirie et à la séance du 10 avril 1903, l'assemblée communale, présidée par M. Félix Boudignon, maire, a voté, sur l'invitation de M. Edouard Terrasse, rapporteur, une somme de cent francs à titre d'indication et pour motiver une demande de secours de la direction des monuments historiques.

A la suite de cette demande, M. Nodet, architecte en chef des monuments historiques, est venu au Puy examiner l'état des lieux. Dans son rapport, l'éminent archéologue a fait connaître au ministre que le monument était enclavé par deux propriétés particulières et que l'on pourrait racheter ces immeubles afin d'opérer le dégagement en exécutant les autres réparations. Dans ce but, la direction des Beaux-Arts a offert d'en payer le montant, à la condition que la ville y participe pour 200 francs.

En séance du 29 novembre 1903, le Conseil municipal du Puy a eu connaissance de cette décision par la Préfecture qui a transmis la lettre suivante :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à M. le Préfet de la Haute-Loire.

La chapelle Saint-Clair à Aiguille qui figure sur la liste des monuments historiques et appartient à la ville du Puy, se trouve actuellement enclavée dans deux propriétés particulières. Cette situation a été aggravée par la construction d'une fontaine sans intérêt artistique accollée contre le pan coupé de la chapelle. La fontaine et des étables installées au rez-de-chaussée d'une des deux maisons entraînent une humidité nuisible à la conservation de l'édifice classé.

Je suis informé par M. l'architecte Nodet qui m'a adressé un rapport sur cette situation que la ville du Puy aurait obtenu une promesse de vente au prix de 3,000 francs pour l'immeuble sis en arrière de la chapelle. La municipalité du Puy serait disposée à contribuer pour 200 francs à cette acquisition.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai décidé, en raison du grand intérêt que présente, au point de vue de l'art et de l'histoire, la chapelle Saint-Clair, de mettre à la charge de mon département la somme complémentaire de 2,800 francs, qui permettra à la ville de réaliser cette acquisition.

Je vous prie de donner avis de cette décision à la municipalité. La subvention de mon département sera ordonnancée dès que j'aurai

Digitized by Google

reçu notification officielle de l'achat par la ville qui doit poursuivre cette opération.

M. Nodet m'a soumis, d'autre part, un devis des travaux de restauration que rend nécessaire l'état de ruine d'une partie de la chapelle. Ce devis s'élève à 6,997 fr. 05. Je suis disposé à l'approuver et à réserver, pour cette entreprise, sur le budget des Beaux-Arts une allocation de 6,000 francs à la condition que la ville du Puy prenne à sa charge le surplus de la dépense.

Vous voudrez bien saisir également de cette question l'assemblée municipale le plus tôt possible pour me mettre à même de donner suite à cette affaire dont l'architecte m'a signalé l'urgence. Je vous adresserai incessamment le devis dont il s'agit après l'avoir approuvé.

Pour le Ministre et par autorisation,
Le directeur des Beaux-Arts.
Signé : MARCEL.

Les fonds nécessaires ont été votés immédiatement et M. Boudignon a pu acquérir, au nom de la ville, la maison de M. Claude Terrasse au prix de 3,000 fr. Cet acte, sous seing-privé, a été ratifié et aprouvé par l'assemblée communale.

Nous nous plaisons à reconnaître, en terminant, que les travaux ont été exécutés avec diligence et qu'ainsi l'on a préservé de la ruine un édifice, modeste d'apparence il est vrai, mais qui n'en représente pas moins, selon Viollet le Duc « l'expression la plus délicate de l'art roman arrivé à son apogée ».

Ulysse ROUCHON

Digitized by Google

APPENDICE

Le titre que l'on va lire provient des archives, fort curieuses, mais encore peu connues, de l'Hôpital du Puy. Il est écrit sur un parchemin de quarante-cinq centimètres de largeur et de vingt-huit de hauteur. La rédaction en est très soignée et la calligraphie commode à lire. Un accident, il est vrai, a occasionné dans la fin de l'acte une petite lacune, mais les quelques mots qui manquent ne sont pas essentiels et n'atténuent en rien l'intérêt d'une pièce qui nous fournit des indications de première importance sur la manière dont on procédait au moyen âge à l'investiture d'un bénéfice et sur l'état dans lequel se trouvait à cette même époque la chapelle d'Aiguilhe.

Le cérémonial de la résignation de la chapelle de la vicairie Saint-Clair faite par motif de vieillesse par Jehan Astorge, autrement dit le Jeune, à l'hôpital, au profit de Jean Chaussadier et la prise de possession de celui-ci, dut, en effet être identique au rituel accoutumé.

Ce rituel était assez compliqué.

Le démissionnaire résignait d'abord son titulariat *pure et libere*, purement et librement, et s'en démettait *per traditionem burreti*, par la déposition de la barrette, c'est-à-dire par l'abandon de l'insigne d'autorité, la barrette faisant partie du vêtement de chœur.

Le désistement était accompli devant témoins. Ceux-ci recevaient ensuite l'acceptation du nouveau bénéficiaire. Cette acceptation était réfléchie et complète, les charges et les honneurs était prévus et envisagés, *cum suis juribus et pertinentiis universis et cum suo honore et onere debitis et consuetis.*

On procédait alors aux formules préliminaires d'entrée en possession : l'imposition de la barrette, *traditio burretti*, et la prestation de serment sur les Saints Évangiles, *receptio juramentis corporaliter per ipsum prestiti ad Dei Evangelia sacrosancta quod deserviet laudabiliter in divinis et aliis necessariis debitis et consuetis, juraque ipsius custodiet et defendet et non alienabit, si alienata sique invenirit redducet ad jus et proprietatem ipsius suo posse.*

Immediatement après, *paulo post ipsa*, excepté au cas d'empêche-

Digitized by Google

ments majeurs, sur la demande de l'intéressé, *eo requirente*, en présence de témoins et en compagnie du notaire, on se rendait au siège de la propriété nouvellement concédée pour y faire une remise solennelle.

S'il s'agissait d'une chapelle, comme dans le cas qui nous occupe, le précédent titulaire ou le titulaire actuel prenait le bénéficiaire par la main, *per manum*, ouvrait les portes et le conduisait à l'autel. C'est là qu'avait lieu la prise de possession réelle, *per traditionem maparum et ostulationem altaris*, par l'action de toucher les nappes de l'autel et le baiser sur le tombeau ou tabernacle des reliques. Le récipiendaire achevait d'entrer en fonctions en recevant les clefs, en tirant la corde des cloches, *claves et cordes campanarum* et en ouvrant et fermant les clôtures des autres dépendances.

A Aiguilhe, Jean Chaussadier entra donc dans la chapelle, conduit par Hugues Tronchet, délégué du chapitre à l'hôpital, *magister hospitalis;* il toucha les nappes, baisa l'autel, tira la corde de la cloche et fit le tour du verger, *virideri*, et de la cour, *claustri*, environnants. Ces indications prouvent que la chapelle déjà nommée de Saint-Clair était alors en pleine prospérité. On y disait la messe et malgré son exiguité l'enceinte recevait les fidèles accourus à l'appel de la cloche... Cette destination demeura la même pendant plus d'un siècle, mais il arriva un jour où l'autel ne fut plus paré, où la voix d'airain ne se fit plus entendre. Le pauvre petit monument allait servir de grenier à foin en attendant de devenir un objet de discussion pour les archéologues... *Et sua fata habent templa!*

In dei nomine, Amen. Noverint universi et singuli presentes pariter et futuri hoc Instrumentum publicum inspecturi et audituri quod anno ab incarnatione Domini millesimo quadringentesimo octavo et die quinta decima mensis decembris, serenissimo principe domino Karolo, Dei gratiâ rege Francorum, regnante, et reverendo patre in Kristo et domino domino Helia miseratione divina episcopo Aniciensi et Vallavie comitte (1) existente, in mei notarii publici et tes-

(1) Elie de Lestrange. Ce prélat qui succédait à Pierre d'Ailly, nommé évêque de Cambrai, fut le chef du diocèse du Puy de 1397 à 1418.

En cette qualité il assista au concile de 1398 et fut partisan de Benoît XIII. Il y soutint énergiquement la légitimité de l'élection du Pontife ; si énergiquement que le roi Charles VI ordonna des poursuites et chargea le bailli du Velay de sommer l'évêque de rétracter les excommunications prononcées par lui, de le contraindre, si

Digitized by Google

tium presentia infrascriptorum et coram nobilibus et venerabilibus viris dominis Petro de Foresta, thesaurario, et Hugone Troncheti (1), canonicis ecclesie aniciensis, tamquam magistris hospitalis (2) dicet

besoin, par la saisie de tous ses biens et revenus, ainsi que par la saisie de tous les biens et revenus de tous ses officiers, et en cas de refus de l'ajourner au Parlement.

De Lestrange, qui était indomptable, lutta à main armée contre le pouvoir royal et il ne se soumit qu'au moment où intervint la déchéance de Benoît XIII.

A cette grande fermeté de caractère s'ajoutait un souci zélé des intérêts du diocèse.

Au cours de son épiscopat, deux jubilés eurent lieu au Puy, l'un en 1407 et l'autre en 1418. Vincent Ferrier vint prêcher pendant les fêtes du second. Odo de Gissey nous raconte que ce prêtre éloquent réunissait la foule des pèlerins à la prairie du Breuil « où il faisoit ruisseler tant de larmes de ses yeux que les assistants pouvoient à peine retenir les leurs, se mettant à crier de piteuse sorte qu'on eust dit que tout estoit perdu ».

Hélie de Lestrange mourut en 1418. « On le porta aux Cordeliers, dit le frère Théodore, revêtu du froc de cet ordre et il reçut les derniers devoirs au milieu des cris des pauvres qu'il nourrissoit et des plaintes universelles que le souvenir de ses vertus faisoit mesler aux chants funèbres ».

Son successeur fut Guillaume de Chalancon.

(1) Cet Hugues Tronchet, qui fut aussi procureur de Louis de Chalencon, prévot de N.-D., nous est encore connu par trois actes où son nom est reproduit :

1° Une collation par le chapitre et *Hugues Tronchet*, mandataire de puissante dame Belonde, veuve de Pierre Goys, seigneur de la Roue, au profit de Jean Cardinal, chorier de l'église du Puy, à la place de feu Pierre Mayengot, à la date de 1392 ou 94 (n. st.) (Archives départementales, série G. 470).

2° Une reconnaissance consentie par Pierre Vacherel, du lieu de Dinhac, paroisse de Roche-en-Régnier, au profit de *vénérable Hugues Tronchet*, chanoine du chapitre N.-D., à la date du 17 mars 1399, reçue M° Burge, notaire. Cette reconnaissance est signalée dans une reconnaissance féodale par Vital Duchamp du lieu de Dinhac en faveur du chapitre cathédral du Puy, le 25 juillet 1781. (Archives départementales, série G. 198).

3° Un engagement solidaire de Pierre Bertrand, caution et Jean Agulhon, clerc de la collégiale de Saint-Paulien, à payer annuellement à l'Université Saint-Mayol la somme de 30 sous tournois, afin d'assurer la célébration de la messe anniversaire, portée *dans le testament de feu Hugues Tronchet*, engagement pris le 20 aout 1416. (Archives départementales, série G. 248).

(2) L'hôpital dont le plus ancien titre connu remonte à 1088, constituant la seigneurie du chapitre du Puy, était dans son entière et seule dépendance. Il déléguait deux chanoines appelés *magistri hospitalis beate Marie de Podio* qui avaient sous leurs ordres un économe pour administrer.

Au XV^e^ siècle, ils furent astreints à rendre compte tous les ans de leur gestion devant un conseil tripartite composé :

1° de l'évêque ou du baile du chapitre.

2° du baile pour le roi de la cour commune et du procureur du roi de la même cour;

3° d'un ou deux consuls et d'un ou deux bourgeois.

Les malades et les pauvres étaient servis par des frères et des sœurs appelés *donats* ou *donates* qui avaient voué à la maison de l'Hôpital leurs personnes et leurs biens.

Les donats de l'hôpital Notre-Dame, clercs ou laïques, portaient comme signe distinctif une petite croix en drap rouge, cousue sur leur vêtement. On les appelle

Digitized by Google

ecclesiæ Aniciensis existens et personaliter constitutus discretus vir dominus Johannes Austorgii alias Juvenis pre[s]biter (1), donatus dicti hospitalis, ut vicarius ac capellanus vicarie ac cappelle sancti Clari Aculee prope Anicium, cuius si quidem cappelle predicte collatio et provisio ac institutio ad dictum hospitale seu magistros ejusdem, cum sit dicta cappella unum de membris ipsius hospitalis pertinere dicuntur; attendens idem dominus Johannes et considerans se fore senem et debilem ad desserviendum eidem capelle in divinis et aliis ipsi capelle necessariis et ne dicta cappella a cetero premissorum occasione suis debitis desfraudetur obsequiis, et ipsi domini magistri dicti hospitali, ad quos infrascripta spectant, cappelle predicte de ydoneo vicario et capellano providere habeant dictam cappellam, cum omnibus juribus et pertinentiis suis, pure et libere in manibus prefatorum dominorum magistrorum hospitalis predicti resignavit et se demisit per traditionem barreti sui; Quibus si quidem resignatione et demissione de dicta cappella per dictum dominum Johannem in manibus dictorum dominorum magistrorum, ut premittitur, factis et per eos receptis, prefati domini magistri ambo insimul pari consensu dictam vicariam sive cappellam vacantem per meram et liberam resignationem, de eadem ut pretactum est, supra factam, incontinenti discreto viro domino Johanni Chaussaderii, presbytero et donato hospitalis predicti, presenti et humiliter acceptanti, tam quam idoneo et sufficienti, contulerunt et donaverunt, cum suis juribus et pertinentiis universis et cum suo honore et onere debitis et consuetis, ac sibi providerunt per traditionem birreti predicti et investiverunt de cappella predicta, cum juribus et pertinentiis suis predictis, recepto juramento per eosdem dominos magistros a dicto domino Johanne Chaussaderii capellano sive vicario dicte cappelle corporaliter per ipsum prestito ad Dei euvangelia sacrosancta, quod dictae cappellæ deserviret laudabiliter in divinis et aliis necessariis debitis et consuetis, ipsis que dominis magistris et eorum successoribus magistris in dicto hospitali erit obediens et fidelis, juraque ipsius capelle custodiet et defendet et non alienabit, si alienata sique inverit, redducet ad jus et proprietatem ipsius cappelle suo posse.

Et ibidem incontinenti prefatus dominus thesauriarius conmagister comisit inquantum ipsum premissa et infrascripta tangunt,

parfois « prebstres croisés » (*Burel*, p. 68) et quelques bulles pontificales les dénomment « *oblati* » oblats.

(1) Dans le terrier des recettes en nature et en argent du chapitre de Sainte-Agrève, figure parmi les débiteurs de 1381 un *Jean Juvenis* qui est sans doute le même qu'ici. (Archives départementales, série G. 533).

Digitized by Google

prenominato domino Hugone, conmagistro suo et dictum dominum Johannem Chaussaderii, cappellanum, in corporalem possessionem seu quasi cappellæ predicte juriumque et penitentiarum ejusdem inducat, se et cum ab eodem fuerit requisitus.

De quibus prefatus dominus Johannes Chaussadierii, capellanus, petiit et prefati domini magistri sibi fieri concesserunt publicum instrumentum per me notarium publicum infra scriptum, sigillo dicti hospitalis sigillandum.

Acta fuerunt hæc Anicii, infra claustrum, anno et die predictis presentibus testibus venerabili viro domino Johanne de Ruppe, baccalario in decretis, abbate sancti Evodii in dicta ecclesiâ Aniciensi (1), Johanne Maygre de Chalmelis (2), Johanne Vitalis de Darsaco, Aniciensis diocesis, et me notario publico infrascripto.

Et paulo post ipsa et eadem die, proefatus dominus Hugo Troncheti, conmagister proedictus, cum dicto domino Johanne Chaussaderii requirente me que notario et testibus infrascriptis, accessit ad dictum locum Aculeæ et ad dictam cappellam sancti Clari et ibidem cepit dictum dominum Johannem Chaussaderii, cappellanum, per manum et aperta cleda sive porta ferri chori dicte cappellæ que erat clausa cum clave, et ad dictum chorum et altare ejusdem duxit et ipsum in possessionem realem et corporalem seu quasi per traditionem maparum et ostulationem dicti altaris pro se et nomine ac vice dicti conmagistri sui dicte capelle juriumque et pernitentiarum ejusdem posuit et in inmisit, deindeque claves dicte capelle et cordas campanarum dicte capelle ipsi cappellano, presenti et acceptanti, in signum hujusmodi possessionis tradidit, postque ad domos et viridarium dicte cappelle idem dominus Hugo

(1) Comme abbé de Saint-Vosy, Jean de la Roche participa à de nombreuses conventions. Nous avons relevé les suivantes :

Foi-hommage de Bertrand de Mazengon, fils et héritier de feu noble Jean à *Jean de la Roche*, abbé de Saint-Vosy, pour le mas et fort de Mazengon. Témoins : Odon, seigneur de Saint-Didier, Jean Cardinal, chorier, et Martin du Pinet, clerc de l'église du Puy (17 septembre 1392). (Archives départementales, série G. 619).

Jean de la Roche, bachelier en décrets et abbé de Saint-Vosy, donne entre vifs à l'Université Saint-Mayol une somme de 300 livres, à répartir entre les chanoines, clercs et serviteurs de l'église du Puy (10 mai 1408). (Archives départementales, série G. 641).

Testament de *Jean de la Roche*, abbé de Saint-Vosy et chanoine de la cathédrale, par lequel il lègue à l'Université une vigne sise au terroir de Chausson près le Puy et institue héritier universel son neveu, Étienne de la Roche, fils de feu Pierre (20 novembre 1409). (Archives départementales, série G. 248).

(2) Jean de Mayres est mentionné dans un hommage du 11 mars 1385 à Bertrand de Chanac, évêque du Puy, pour le village de Rouveyroles, paroisse de Sainte-Sigolène. (Archives départementales, série G. 33).

Digitized by Google

dictum cappellanum duxit et per traditionem prime parte claustri dicte cappelle, ipsam claudendo et apprehendo dictum cappellanum, de dictis domibus et viriderio in possessionem, ut supra, posuit.

De quibus idem dominus Johannes Chaussaderii petiit instrumentum, prout supra.

Acta fuerunt hæc ultimo gesta tam in dicta cappella quam claustro ejusdem, ut supra continetur, presentibus testibus supradicto domino abbate Anthonio Tailhafer, clerico dicti domini Hugonis, Guigone lo Chapus, filio, Johannis Jabresso, illuc repperto, et me Beraudo de Ruppe, notario auctoritate regiâ publico et curie spiritualis Aniciensis eciam jurato notario (1), qui huic instrumento publico vice mea scripto et de nota per..... suscripsi manu propria et signo me regio solito ipsum signavi, requisitus supra in testimonium premissorum.

DE RUPPE.

Archives hospitalières du Puy.
B 245. Armoire IJC. titre 2, n° XXX bj.

(1) Nous avons trouvé une seule mention de ce notaire. C'est une sentence de Guillaume Audet, *lieutenant de Beraud de la Roche*, bailli de la cour du Puy, condamnant, à la date du 30 août 1402, André Fabre à payer à l'Université Saint-Mayol la somme de cent mille livres tournois, montant des arrérages des censives, assis sur une maison sise dans le mandement du cloître. (Archives départementales, série G. 229).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Manuscrits.

Archives départementales de la Haute-Loire. Série A. et G.
Archives municipales du Puy. Série P. 257-260.
Archives des Hospices du Puy. Série B. 245.
Sommier général des biens, rentes et revenus des hospices du Puy. (1789-1830).

Ouvrages imprimés.

Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Tome XXV.

Faujas de Saint-Fonds. — *Recherches sur les volcans éteints du Vivarais et du Velay*, 1778.

Arnaud. — *Histoire du Velay*. — Le Puy. La Combe, 1816.

Deribier de Cheissac. — *Description statistique du département de la Haute-Loire*. — Le Puy, La Combe, 1824.

Mangon de la Lande. — *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, Saint-Quentin, Tilloy, 1826.

Nodier, Taylor et De Cailleux. — *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*.

Prosper Merimée. — *Notes d'un voyage en Auvergne*. — Paris, Fournier, 1838.

Caumont. — *Bulletin monumental*. Tome VIII, Paris, 1842.

Congrès scientifique de France. Tome I (Rapport de *M. Le Blanc*). M.-P. Marchessou, 1855.

Malègue. — *Guide de l'Étranger dans la Haute-Loire*. Le Puy, M.-P. Marchessou, 1866.

Guilhabaud. — *Architecture du* VI^e^ *au* XVIII^e^ *siècle*, tome I.

Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*. Tome I.

N. et F. Thiollier. — *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*. — Le Puy, Régis Marchessou, 1900.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOURS DE CORAILHE

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR

Si le génie poétique naît du spectacle impressionnant des merveilles de la nature, des bouleversements du sol, du contraste d'une végétation luxuriante avec les arides tristesses des hivers rigoureux, on peut assurément dire que le Velay est la terre des poètes. Nulle part, en effet, le travail de l'enfantement de notre planète n'a été aussi laborieux, nulle part la campagne n'offre autant de diversité sous l'influence successive des saisons. C'est au contact de ces fortes impressions que s'est formée l'inspiration lyrique de nos troubadours, de Pons de Chapteuil, de Garin d'Apchier, de Guillaume de Saint-Didier, de Pierre Cardinal et de tant d'autres moins célèbres qui ont su s'isoler dans la conception harmonieuse de leurs pensées, pour chanter la tendresse exaltée de leurs amours. Mais, peu à peu, sous la pression sanglante de l'invasion étrangère, l'instinct de la conservation remplace la sentimentalité, et, pendant près de deux siècles, la muse vellave s'assoupit, pour

Digitized by Google

ne s'éveiller qu'au moment de la Renaissance et prendre sa part de vie intellectuelle.

Nombreux furent alors ceux qui, suivant l'expression du chroniqueur anicien Médicis, composèrent « en la science gaye de rimerie » et nombreux aussi furent les encouragements qui saluèrent leurs efforts puisque, à partir de la seconde moitié du XVI[e] siècle et grâce aux générosités de Guillaume de Saint-Marcel et d'André du Jeune, la ville du Puy célébra de véritables jeux floraux. Il faut pourtant reconnaître que nos poètes de cette époque sont loin d'égaler l'originalité et la verve de Marot, le noble langage de Ronsard, le style étincelant de Régnier ou la pureté littéraire de Malherbe. Mais ils rachètent ces qualités géniales par une grande variété dans leurs productions, abordant toutes les formes de l'art poétique, depuis le sonnet, l'ode, l'élégie, la traduction en vers d'auteurs latins, les rondeaux, jusqu'à l'épopée lyrique.

C'est à ce dernier genre que s'essaya un maître apothicaire du Puy, du nom d'André Corailhe, lequel devint consul en 1570, assista, le 15 mars 1573, en qualité de témoin, au testament de Claire de Glavenas, veuve de Jean de Marcenat, et mourut en laissant de sa femme, Laurence Roussel, un fils posthume qui fut baptisé, le 16 février 1581, sous le prénom de Barthélemy et embrassa plus tard la carrière de médecin.

A défaut de détails biographiques plus complets sur André Corailhe, nous possédons du moins un poème de lui sur les guerres religieuses du Velay et les terribles agitations dont il fut le témoin et peut-être même l'acteur. Ce poème parut à Lyon, en 1574, en une brochure in-8° de 13 pages et sous le titre de : *Discours en forme de chanson de la reprinse des villes et chasteaux occupés par les Rebelles de Vivarez, au pays de Vellay, faicte par monsieur de Sainct Vidal;* il n'a été jusqu'ici signalé par aucune bibliographie locale. Il est écrit en vers pentamètres que nous nous garderons bien de donner comme un modèle de prosodie. Notre apothicaire avait pu acquérir dans son art des talents particulièrement appréciés de ses contemporains, puisqu'ils l'élevèrent aux dignités consulaires, mais, en poésie, il ignorait les règles subtiles de la césure, de l'hiatus ou de l'élision.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, son *Discours* est digne des honneurs de la réimpression, surtout à cause de son insigne rareté. Si la versification en est pénible et irrégulière, si le style en est ampoulé, si les idées manquent souvent d'ampleur et d'élévation, du moins a-t-il le mérite d'être inspiré par une conviction un peu naïve mais sincère, et son auteur aurait pu prendre pour épigraphe la célèbre phrase de Montaigne : « C'est icy un livre de bonne foy. »

Beaurepaire-Saint-Sauveur, 1er avril 1903.

A. JACOTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

DISCOVRS

EN FORME DE CHANSON DE LA REPRINSE

des villes & chasteaux occupés par les Rebelles de Viuarez, au pays de Vellay, faicte par mõsieur de sainct Vidal gouuerneur pour le Roy audict pays, ceste presente annee mil cinq cens soixante quatorze.

Par André Corailhe du Puy.

A LYON,

PAR BENOIST RIGAVD.

1574

Avec permission.

Digitized by Google

Digitized by Google

ODE DE L'INCURSION

DES HVGVENOTZ REBELLES,

Au pays de Vellay et de la defaicte, que le Seigneur Baron de Sainct Vidal, Gouverneur pour le Roy au dict pays, en a faict. Et se chante sur le chant de Sommiere.

Ores ie veux evertuer ma plume,
Car mon desir de plus en plus s'alume,
Pour declarer le subiect que j'ay pris,
Le temps et lieu quand Vellay fut surpris,
C'est de Ianvier le propre jour dixiesme,
L'an mil cinq cens soixante quatorziesme.

Du Viverez quelques trouppes rebelles,
Et nos voysins s'accompaignans d'icelles,
Vindrent saysir en ce mesme matin,
Les fortz d'Adyac, Espaly, Sainct Quentin,
Pensant au Puy mesme cas entreprendre
Au despourvu, s'hasarder le surprendre

On estimoit que la derniere tresve,
Ne fust esté de durée si brieve,
On n'aspiroit rien moins qu'à guerroyer,
Mais se vouloit un chascun employer
A inventer ioyeuses mascarades,
Sans tirer lors (helas) harquebusades,

Digitized by Google

Le chef qui prit devers Hyspal' addresse,
Pour se saisir de si grand forteresse,
Fut un voisin évadé de la hard,
Vn hazardeux né du Puy nommé Guyard
Qui n'y trouvant aucune sentinelle
Pour descouvrir, bien tost s'empara d'elle.

Monsieur du Puy Seigneur d'icelle ville,
Et de Volhac le Capitaine habille
Des citadins du Puy accompaignez,
S'y transporter ne se sont espargnez,
Pour les sommer bien tost vouloir entendre,
Ville & chasteau (cõme estant siens) luy rendre.

Mais ce voleur d'un exhonté langage,
C'estant acquis le butin & bagage,
Disoit tout haut que c'estoit la saison
Pour s'emparer d'une telle maison,
Et qu'il tiendroit de ses gens la recolte,
Dans Polignac, dans Bouzols, dans la Volte.

Il n'y eut lors personne tant sensee,
Qui ne chargeast une triste pensee,
De voir en ieu un si prompt changement
Suyvi de pres d'un estonnement,
D'avoir laissé surprendre en telle sorte,
Si pres du Puy, place tant belle et forte.

Le Puy à lors admirant ce désordre,
Ne sçavoit plus, fors que ses levres mordre,
En descouvrant devant iour ce chasteau,
Y remarquant maincte mesche & flambeau,
Levoit des yeux à demy la prunelle,
A la façon d'une honteuse pucelle.

Mais le Seigneur de Dieu des exercites
Non incité d'aucun de noz merites,
Pour nous garder et garentir de mal,

Digitized by Google

Nous envoya le guerrier Sainct Vidal,
En geste & faict, remarqué le Mars mesme,
Preux et vaillant en diligence extreme.

Car d'Espally la ville print par bresche,
Sans craincte avoir de l'harquebuse à mesche,
Si qu'à le voir, maint couhard estourdi
Haussoit le cuer, et devenoit hardy,
Faisant à coup à la trouppe mutine
Habandonner à chacun la courtine,

Puis de Febvrier, au second jour s'hazarde,
Sans de son corps prendre soigneuse garde,
Pour assaillir le chasteau à son tour,
Harquebusé fut de la vieille tour,
Si que causant l'importante blesseure,
Ce vif assaut fut differé pour l'heure.

Mais luy qui a nature Martialle
Sentant au lict la douleur de la balle,
N'ayant sa force esgalle à son vouloir,
Il employa son Cesarin sçavoir,
Vsant d'un bon & ruzé stratageme,
Faisant que Guyard fut occis des siens mesme.

Les assiegez furent saysis de craincte,
Doubtant sentir une semblable attaincte,
Veu qu'il estoit gay, et qu'il reconvalu,
Dans Espaly estre n'eussent voulu.
Concluent lors de luy ceder la place,
Mais qu'en seurté conduyre ailleurs les face.

Ayant plus fort son bon heur favorable
De son grand coup heust succes agreable,
Car aussi tost qu'il s'asseura marcher
A ceux d'Adyac, son sang vendit bien cher.
De Sainct Qnentin la compagnie toute
S'en deslogea de peur, à vau de routte.

Digitized by Google

En poursuivant dextrement la fortune,
Que son pretest luy rendoit opportune,
S'achemina vers le fort de Chaptuel,
Qui au Vellay nuyre pouvoit tout seul
Plustost son bien, & ses forces destruire
Que de pouvoir à se rendre l'induyre.

Tant oppressa ce fort inexpugnable
Qu'il le raza. Ceux dedans au semblable.
De mesme en feyt, par acte nompareil
A belle Combe, & à Bessemorel :
Faysant rougir sa bien trenchante espee,
Dedans le sang des rebelles trempee.

Bruyant ainsi sa grande renommee,
Des ennemis au regret extimee,
Vindrent à luy tous ceux de Montgirauld,
Craignant sentir d'iceluy quelque assault,
Luy requerir qu'il luy pleust condescendre
Pour à pitié & à mercy les prendre.

Pour de Vellay faire ample delivrance,
S'achemina vers la ville de Tence,
Où de rechef en un bras fut blessé.
Ce nonobstant pour cella n'a cessé
Entour les murs la ville recognoistre,
Et aux dangers plus evidens se mettre.

En luy donnant un assault et allarme,
Les assiegez y firent grand vacarme,
Qui en voyant un second preparer
Furent d'advis plustost parlementer.
Mais reffusez, d'une juste furie
Feit tost finir leur miserable vie.

Ce fort guerrier suyvi de son armee
Pelle mesle dans le feu et fumee
D'un mesme cueur, & d'un zelle poulsés

Digitized by Google

Comparoissoyent, sautans dans les fossés.
Et d'autre endroit entra par escalade
Le preux Sughac, par force et grand bravade.

De ces pendars il feit grande deffaicte,
D'aucuns d'iceux n'apoincta la requeste,
Leur apprenant de ne se prendre à luy
Ny mesmement au bon Seigneur du Puy,
Qui a razé ses chasteaux et domayne,
Pour nous garder d'une nouvelle peyne.

En cest exploict renversa mortz par terre
Les factieux qui pouvoient faire guerre.
Cella sachant les rebelles dans Montz
Craignans sentir ses fouldroyans canons,
Furent d'advis de nuict prendre la fuyte
Espouventez de luy, & de sa suyte.

Ayant du tout par force et industrie
Les Huguenotz chassé de sa patrie,
Estant Montioux, ensemble l'Isle occis,
Lors Beaudiné hors de sa charge assis,
Luy envoya son tambour avec lettre,
Luy promettant contre luy rien commectre.

Combien bon Dieu ce iour nous fut prospere
Quand il t'ha pleu pour nous tant vouloir faire,
Nous décorer d'un si bon Gouverneur,
Qui a receu un immorter honneur,
En nous purgeant d'une telle vermine,
Qui ville & champs vouloit metre en ruine.

Donnez Seigneur au Roy la cognoissance,
Luy conferer condigne recompence,
Car on n'a veu aucun gouvernement
Qui en brief temps, ait faict si bravement :
Faictes le donc (ô Dieu) longuement vivre
Luy envoyant un filz pour tost l'ensuivre.

And. Courailhe du Puy.

B.

Digitized by Google

Digitized by Google

ELEGIE

Sur la victoire & bon heur qu'a heu
la ville du Puy, contre les Rebel-
les, les conjurés ennemis,
tant aux premiers
que presens
troubles.

* *
*

Ville du Puy, de Languedoc seconde,
Episcopale des plus dignes du monde,
Tu te peux dire avoir heu ce bon heur,
D'avoir chassé, sur toy l'entrepreneur,
Qui t'a assailly par deux diverses foys,
Durant le regne de Charles Roy François.
Tu las chassé, & mis en desarroy,
Au grand regret des ennemis du Roy.
Tesmoing Blascon, qui t'avoit assiegee,
Au premier trouble d'une puissante armée,
Apres avoir mis à sac Montbrison,
Tué, meurtry, plusieurs mis en prison,
Disant qu'en brief auroit la mascharade,

Digitized by Google

Quoy qu'il coustast. Mais heut la bimbarade,
Estant contrainct fuyr à vau de routte,
De peur d'avoir de Sainct Vidal la routte,
De Senetaire ton Prelat, & la Tour
Qui te gardoyent iour & nuict à leur tour,
Des Citadins secondez à otrense,
A ce besoing monstrerent leur vaillance.
Et maintenant en la presente année,
Qu'ilz te pensoyent tenir bien enfermee,
Tenant Adiac, Espaly, Sainct Quentin,
Sur le Vellay prins un lundy matin,
En as esté (Dieu graces) delivree,
Par gens de pied, de cheval à livree,
Soubz la conduicte de ton bon gouverneur
De sainct Vidal, de ces Gueux ruineur.
De quoy sera eternelle memoire,
Tant que Barbeaux nageroit par my Loire.
Rendez à Dieu louanges immortelles,
Peuple du Puy, & tous loyaux fideles,
Merciez le de vostre delivrance,
Et le priez pour la paix de la France.
Ainsi serez en sauvegarde & ombre,
Sans craincte avoir d'aucun malin encombre.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE LA CATHÉDRALE DU PUY

MANUSCRIT DE L'ARCHITECTE MALLAY

Ainsi que nous l'avions indiqué l'année dernière, nous publions une monographie de la cathédrale du Puy, écrite par l'architecte Mallay. Nous nous sommes déjà expliqué sur l'œuvre accomplie par cet architecte et nous n'avons pas à y revenir. Nous devons cependant ajouter que la notice imprimée ici est plus intéressante à certains points de vue que celles déjà publiées. Il s'agissait de travaux sur l'église du Monastier et le château de Polignac, édifices qui subsistent tels ou à peu près qu'ils étaient alors. La cathédrale du Puy a été au contraire, presque en entier reconstruite depuis; et la monographie de Mallay, quoique sujette à caution sous plusieurs rapports, ne nous donne pas moins une idée de l'état dans lequel se trouvait cet admirable édifice avant qu'on ait porté sur lui une main parfois sacrilège.

On connaît trois monographies de la cathédrale du Puy écrites par Mallay; celle dont nous publions le texte est à beaucoup près la plus longue et la plus complète. Une autre, la plus courte, a été imprimée en 1843 dans les *Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne*. Le manuscrit de la troisième, qui est intermédiaire entre les deux, porte la mention *inutile* paraissant écrite de la main même de l'auteur.

Ces trois manuscrits se complètent cependant l'un par l'autre. Ils prouvent tout au moins que les idées de Mallay adoptées généralement sans conteste jusqu'à une époque assez rapprochée de nous n'étaient pas bien fixes. C'est ainsi qu'en comparant les différents états de la pensée nous verrons qu'il a souvent varié d'un

Digitized by Google

siècle ou deux, en ce qui concerne les dates attribuées aux différentes parties de l'édifice.

Ces monographies sont plus intéressantes à un autre point de vue. Mallay en avait envoyé une copie au Ministère des Cultes; or nous avons pu, grâce à l'obligeance de MM. Turcot et Champ Rigot, retrouver dans les archives du ministère une série de dessins qui éclairent son texte. Nous en reproduisons ici même les plus curieux.

L'œuvre accomplie par Mallay à la cathédrale du Puy a été jugée très sévèrement. Nous ne pourrons pas l'absoudre de toutes les critiques dont il a été l'objet; mais nous ferons dès maintenant remarquer que les reconstructions qu'il a faites, étaient généralement rendues nécessaires par l'état précaire dans lequel se trouvait l'édifice. Cela résulte clairement d'un rapport de Viollet-le-Duc envoyé au Puy à l'époque des travaux, rapport également conservé aux archives du Ministère des Cultes, et dont nous indiquerons en note quelques-unes des conclusions (1). Les restaurations exécutées alors, furent mêmes à deux ou trois exceptions près faites assez scrupuleusement. Le plus grand coupable fut Mimey qui, en 1865, fit disparaître l'ancien chevet pour le reconstruire sur des données absolument fantaisistes.

Comme pour les manuscrits de Mallay précédemment imprimés, nous publierons in-extenso le texte de la monographie et nous indiquerons en note les adjonctions ou les corrections que nous croirons devoir y faire.

Noël THIOLLIER.

(1) Ce rapport est imprimé *in extenso* dans mon *Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, p. 186 à 191.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DE LA CATHÉDRALE DU PUY

L'histoire de Notre-Dame du Puy est encore à faire; cette omission, toutefois, sera bientôt réparée : les recherches auxquelles se livre M. l'abbé Caillau et l'ouvrage qu'il est sur le point de publier, diminuent de beaucoup la tâche que je m'étais imposée et réduisent mon travail à la description archéologique et architecturale de ce précieux joyau de notre couronne monumentale.

J'aurais hésité, je l'avoue, à entreprendre une histoire complète de l'église du Puy, tandis que c'est avec bonheur que je ferai la description des beautés incomprises que renferme cet édifice.

Le succès justifiera-t-il cette entreprise? Je l'ignore, mais ce que je sais et puis dire avec conviction, c'est que depuis trois ans, j'ai étudié sous toutes ses faces, dans son ensemble comme dans ses détails, un monument qui, pour bien d'autres ainsi que pour moi était une lettre close; je crois avoir trouvé le mot de l'énigme.

Cette présomption de ma part est justifiée par la position qui m'est faite : chargé de la restauration de cet édifice, j'ai dû me livrer à des investigations constantes, à des démolitions nombreuses, à des études continuelles. Chaque fait nouveau observé avec soin conduisait à de nouvelles recherches, à des découvertes nouvelles; l'enchaînement des faits se reconstituait à travers les restaurations, les changements, les réparations opérés à diverses époques.

Digitized by Google

Je n'ai pas trouvé, on doit le penser, l'état ancien tel que le donnent Oddo de Gissey et le frère Théodore, mais sur tous les points j'ai dû relever des traces certaines, recueillir des indices, des preuves palpables et c'est sur des données positives dont j'ai tous les attachements que j'ai pu faire mon travail.

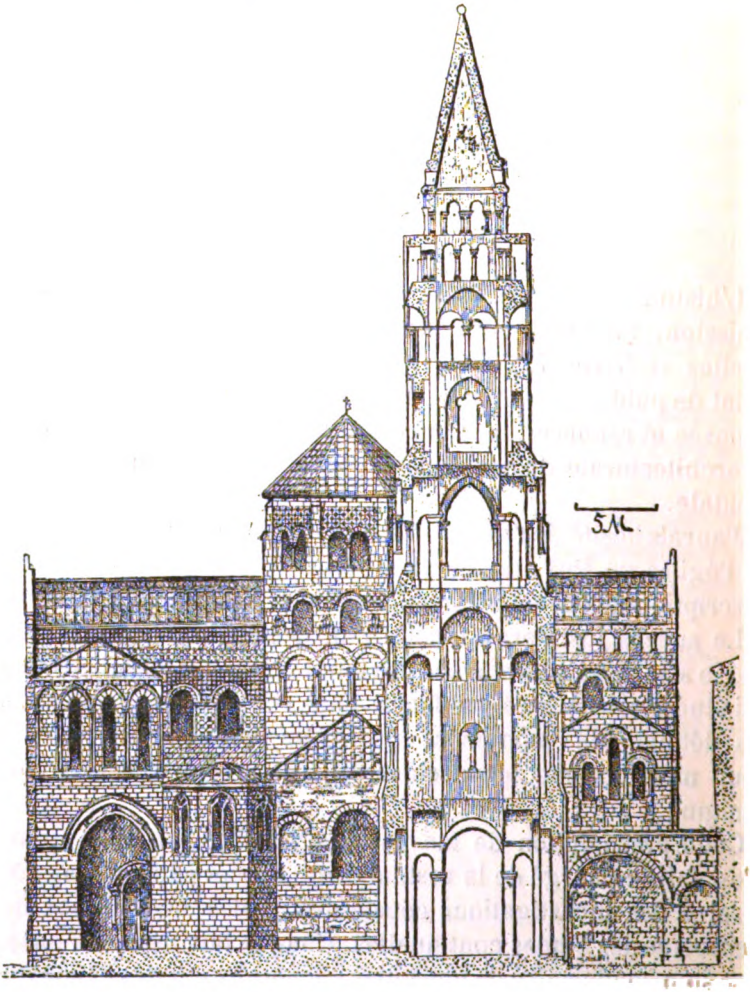

Fig. 2. — CHEVET DE LA CATHÉDRALE DU PUY AVANT LES RESTAURATIONS.

Pour ne parler que des choses dont je suis sûr, de ce que j'ai vu, de ce qui dérive des découvertes faites, je ne remonterai pas

Digitized by Google

à la construction de la chambre angélique dont Scutaire fut l'architecte sous l'épiscopat de Saint-Vosi, il peut en rester quelques traces ; les blocs gallo-romains qui sont employés dans la partie inférieure du mur apsidal (fig. 2), les briques romaines, les fragments de bases antiques (1), les tailloirs en briques (2) des colonnettes des niches, les murs en petit appareil au milieu des autres murs, le pilier Nord et la partie de l'arc au-dessus lui appartiennent peut-être. Il n'y a pas de certitude et c'est comme présomption que je donne le plan des découvertes faites et la combinaison qui s'y rattache. Je prends mon point de départ au premier agrandissement de la Chambre angélique dont j'ai tracé le plan (3).

Cette première Église qui tient plutôt pour la forme de la croix grecque que de la croix latine se composait de trois nefs coupées par des branches de croix terminées au Sud et au Nord par des apsides demi-circulaires. Des absides carrées répondaient à l'Est aux trois nefs.

Un clocher carré (fig. 3), s'élevait au-dessus de la coupole (4)

(1) Le chevet a été démoli par Mimey en 1865 ; la partie inférieure paraît avoir été reconstruite dans son état primitif, il est bâti en grand appareil allongé dans le bas et en petit appareil avec quelques mosaïques dans le haut. Dans la partie inférieure on voit des fragments de bas reliefs antiques représentant de grands animaux. On avait utilisé dans le haut des fragments d'une corniche antique. A mi-hauteur environ, se trouvent des arcades aveugles dont le fond est également en petit appareil. Le mur oriental du bras sud du transept et le prolongement des bas-côtés au-delà du transept sont construits, dans le bas, en grand appareil avec trous de crampon, et, plus haut, en petit appareil. Cette partie du monument, qui est peu élevée et qui est éclairée par des fenêtres assez basses, pourrait être fort ancienne. Il y a cependant lieu d'observer qu'on ne peut pas tirer un argument bien sérieux des dimensions de l'appareil car le mur oriental du rez-de-chaussée du clocher est aussi construit en petits moellons ; or, il n'est pas antérieur à la fin du XIe siècle.

(2) Ces tailloirs sont actuellement peints, et il est impossible de savoir en quels matériaux ils sont construits.

(3) (Feuille 2) ces plans n'ont pas été retrouvés.

(4) La tour lanterne actuelle est entièrement neuve, et, dans sa reconstruction, Mallay a cru devoir l'élargir d'un mètre environ afin de la faire porter en plein sur les quatre grands arcs doubleaux et les quatre piles du transept. En outre, le soubassement de la coupole a été élevé de plus d'un mètre au-dessus de son ancien niveau de manière à ce que son bandeau inférieur fut dégagé au-dessus des faitages, des combles de la nef.

Viollet-le-Duc avait d'abord pensé que cette tour devait être originairement composée de plusieurs étages, soit qu'un seul étage eut été reconstruit, soit qu'on eut démoli ceux qui couronnaient la tour. Au cours d'un de ses voyages il avait vu, avant

Digitized by Google

centrale; l'édifice avait trois portes, à l'Ouest, au Nord et au Sud; cette dernière suivant la tradition était réservée aux Pontifes et

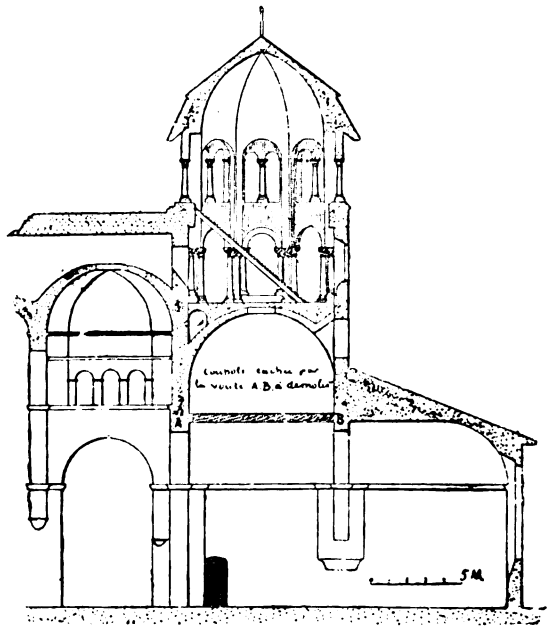

Fig. 3. — TOUR LANTERNE ET CHEVET DE LA CATHÉDRALE DU PUY EN 1840. *D'après un dessin de Moiselet.*

portait le nom de porte des Papes; sur le linteau est gravé PAPA VIVE DEO. L'édifice était éclairé, dans la nef, par quatre

la démolition de la tour, une ouverture qui lui faisait supposer que le monument n'était point achevé; et il ajoutait que la coupole apparente actuelle termine le monument d'une façon contraire aux exemples connus et existant dans l'Auvergne et le Velay. Nous ferons observer cependant que la cathédrale du Puy est un monument exceptionnel dans la région, qu'on y observe une série d'influences diverses et que les architectes avaient parfaitement pu aller chercher leurs modèles hors du Velay. Il existe en effet des tours analogues à Saint-Paul à Lyon et à Notre-Dame des Doms à Avignon. Viollet-le-Duc semble, du reste, avoir changé d'avis, car dans son dictionnaire raisonné V p. 180 note, il donne une courte description de la cathédrale, et il indique « qu'une lanterne s'élève sur le centre de la croisée ».

Il est donc assez difficile de savoir si cette tour a jamais contenu des cloches. Le chroniqueur Médicis indique bien que de son temps il y avait à la cathédrale du Puy des cloches dans le *grand* et le *petit* campanier, mais l'expression de *petit campanier* pourrait peut-être s'appliquer aux arcades des pignons de façade. Avec la disposition actuelle de la tour lanterne, la chose eut été impossible; mais si on en juge

Digitized by Google

grandes baies romanes géminées, à l'Est, par trois croisées demi-circulaires dont une géminée; quant à celle indiquée dans la branche de croix sud, je la regarde comme moins ancienne.

Puisque j'ai parlé de la porte des Papes, je ne dois pas laisser subsister plus longtemps l'erreur dans laquelle sont tombés tous les historiens; les recherches faites ont établi d'une manière péremptoire que la prétendue porte des Papes était un monument funéraire élevé à la mémoire de Scutaire, successeur de Saint-Vosy, architecte du premier édifice. Le monograme du Christ, l'inscription supérieure, celle de la frise, la forme des lettres et des ornements, la proportion des pilastres et du fronton, tout est de la même époque, de la décadence.

L'ornementation intérieure était riche (1), plus de soixante colonnes aux chapiteaux élégants et variés étaient disposées sur les piliers, sur les murs, dans les croisées. La décoration polychrome étalait sur toutes les surfaces planes ses couleurs vives et habilement nuancées; on peut en juger par les fragments trouvés sur les deux voûtes des chapelles Nord et dans une des arcades murées de la Chapelle du Saint-Crucifix (2).

L'extérieur était plus simple; construits avec des débris gallo-romains, les parements n'avaient aucune régularité; on trouve ça et là des sculptures et des inscriptions, de l'appareil régulier *insertum* et de la maçonnerie ordinaire *emplecton*. Aucune règle sérieuse n'a présidé à la construction, les arcs des portes

par un mauvais dessin exécuté par l'architecte Moiselet, en 1840 et conservé au ministère des cultes, une voûte, percée au centre d'ouvertures de petites dimensions séparait l'étage supérieur de la partie inférieure; on aurait, dans ce cas, pu y disposer des cloches.

Il est aussi d'autres considérations indiquant que la tour lanterne devait être dépourvue de cloches : il aurait tout d'abord fallu qu'elle eût possédé un ou plusieurs étages de plus, dans ce cas elle aurait suffi à loger un nombre considérable de cloches: dès lors quel besoin aurait-on eu de bâtir un autre clocher à côté? et, de plus, nul document ne permet d'affirmer l'existence d'étages supérieurs; d'autre part, Mallay ne jugeant pas la disposition ancienne assez solide, avait cru nécessaire de la modifier afin de faire porter la tour en plein sur les grands arcs. Cette disposition ancienne aurait-elle été compatible avec l'hypothèse d'une surcharge très lourde imposée à ces arcs. Enfin, pour croire que les pignons ajourés de la façade ont été bâtis à usage de cloches, il y a cette raison que les constructions similaires abondent dans le diocèse du Puy.

(1) Elle était trop riche pour être du IXe siècle.

(2) On appelle ainsi le prolongement du bas-côté nord au-delà du transept. Cette partie de la cathédrale a été entièrement rebâtie.

Digitized by Google

et des croisées offrent seuls un appareil régulier, l'appareil roman, sans clés, avec des claveaux alternes de deux couleurs et de faible dimension couronnés d'une archivolte à billette. Le clocher est revêtu de mosaïques sur une de ses faces; les colonnes qui le décoraient présentent les caractères et l'ornementation de celles du bas, la construction est la même, on n'y remarque aucune différence; il faut en conclure que ce premier édifice est d'un seul jet et qu'il est antérieur au IXe siècle.

Je me fonde pour l'indication de cette date sur les caractères généraux que je vais indiquer sommairement. Ce sont : 1° les débris gallo-romains (1) et l'appareil employé; — 2° les réminiscences de l'art antique dans la proportion des fûts de la plupart des colonnes, entre autres les deux en granite du Chœur, celles en porphire de la porte. Ces colonnes subissent la diminution d'un sixième à partir du tiers et sont galbées, les fûts portent l'astragale et le congé de ceinture; (2) — 3° les tailloirs lourds et chanfreinés sont de la première époque romane, les entrelacs des corbeilles appartiennent à la première période bysantine (3); 4° la corniche de l'apside provenait d'un Édifice gallo-romain, elle est intacte sur un point (4).

La chambre angélique avait fait place à un édifice plus vaste mais qui bientôt devint trop petit à son tour; la renommée mira-

(1) Ce n'est pas là une raison.

(2) Cette raison n'est pas non plus péremptoire; j'ai eu l'occasion de démontrer que cette pratique s'était conservée en Velay jusqu'à une époque assez moderne. C'est ainsi qu'on rencontre l'astragale taillé dans le même bloc que le fut à l'abside de l'Église abbatiale de Doue qui est du milieu du XIIe siècle, aux galeries du cloître; et même au porche sud est de la Cathédrale qui est de la fin du XIIe siècle.

(3) Aux colonnes qui supportent les tribunes du transept, et aux colonnettes des arcatures qui ornent les absidioles occupant l'extrémité des bras de la croix, les tailloirs se profilent en un bandeau, un double onglet et un cavet. Certains d'entre eux portent même un petit cartouche gravé en creux; mais ce sont là des profils qu'on rencontre en Velay jusqu'au début du XIIe siècle. Ce qui est certain, c'est que cette partie de la cathédrale a subi, à l'époque romane des remaniements assez considérables, dont il sera question plus loin.

(4) Pour donner une idée bien exacte de l'Église de Notre-Dame du Puy, avant le XIe siècle et depuis cette époque jusqu'au XIIe, je suis entré dans beaucoup de détails pour la partie graphique. Ainsi, sur la feuille n° 2, j'ai donné le plan à la hauteur des croisées et la coupe sur la ligne AB. Sur la feuille H, j'ai réuni les fragments gallo-romains. Les chapiteaux, les bases, les mosaïques, les cordons sont dessinés sur la feuille 5; enfin, sur la feuille 6, je donne deux des fresques dans l'état où elles ont été trouvées (*Note de Mallay*). Ces dessins n'ont pas été retrouvés N. T.

Digitized by Google

culeuse de la vierge du Mont Anis, s'étendait rapidement, franchissait d'immenses espaces et pénétrait dans les contrées les plus lointaines.

La place manqua bientôt pour recevoir les nombreux pélerins qui, de tous les points de la France, de l'Espagne et de l'Italie venaient courber leur front devant l'Image vénérée de la Mère du Christ, implorer sa puissante intervention, lui confier leurs douleurs et se mettre sous sa sauvegarde.

Il fallut donc agrandir l'édifice : deux travées furent ajoutées, les colonnes en saillie furent posées, l'étage de forme octogone du clocher fut construit et la preuve de ces différents faits résulte :

1° de la démolition du parement intérieur en pierre de taille et de l'incrustation d'une nouvelle maçonnerie bien distincte à laquelle se relient les piliers carrés et les colonnes adossées.

2° de la construction d'une seconde voûte et de quatre arceaux reposant sur les reins de la coupole (1) supportant les piliers et les colonnes ajoutées après coup et en porte à faux sur les massifs du bas (2).

3° de la différence de la maçonnerie et de l'appareil de tout cet étage avec la maçonnerie de la partie carrée.

4° des traces de peintures trouvées sur les anciens murs et sur lesquelles on a appliqué de nouvelles maçonneries (3).

Cette seconde période de construction présente à l'observateur attentif des faits curieux à étudier; l'adjonction de deux travées se prolongeant jusqu'à la déclivité du rocher et s'arrêtant là, sans oser aller plus loin, n'est pas un des épisodes les moins intéressants de l'histoire monumentale de N.-D. du Puy. Si le courage à manqué pour lancer l'édifice sur la pente, comme on l'a fait plus tard, on a cherché à s'en dédommager sur les autres parties du monument, en leur faisant une physionomie toute nouvelle, en dénaturant la pensée primitive, en

(1) Il est aujourd'hui impossible de vérifier ces différentes assertions car toute cette partie de la cathédrale a été reconstruite d'une façon homogène.

(2) Peut-on tirer un argument sérieux de cette disposition en porte à faux ? Ce n'est pas certain car cette disposition n'est pas isolée au Puy, où chaque étage du grand clocher est disposé en porte à faux sur l'étage précédent.

(3) Ces maçonneries étaient-elles de l'époque romane ? Il est difficile de l'affirmer car toute cette partie de la cathédrale avait été remaniée au XVIII[e] siècle.

Digitized by Google

donnant plus d'élévation à l'intérieur sans se préoccuper de l'effet extérieur. Procédons par ordre et suivons pas à pas les changements opérés.

Soit que par suite de son exhaussement les bases sur lesquelles reposait le clocher angélique ne présentassent plus toutes les garanties désirables de solidité, soit que l'effet ait été produit par une de ces commotions souterraines dont nous retrouverons un exemple plus tard, il n'en est pas moins positif que les piliers supportant la coupole centrale, s'étant affaissés, l'on y ajouta d'autres piliers, d'autres colonnes et que les arcs furent doublés (1). Cette modification dans la forme des piles aurait pu passer inaperçue si d'autres changements plus importants n'avaient été opérés. C'est évidemment lors de la construction des deux travées, c'est-à-dire au XI^e^ siècle que les voûtes en berceau de la grande nef furent élevées; c'est également à la même époque que les branches de croix furent exhaussées (2) et que l'aspect général de l'édifice fut complètement modifié. Pour arriver à l'établissement des voûtes, à la surélévation des branches de croix, il fallut nécessairement changer les bases trop faibles; les piliers de la nef furent donc renforcés et des piles carrées lourdes et sans ornement furent appliquées contre les murs des branches de croix contre les piles engagées déjà existantes.

Il résulta de ce nouvel état de choses que de trois étages apparents dans le principe, le clocher angélique n'en conserva plus qu'un. Les deux autres disparurent en partie cachés par les voûtes (3).

C'est également à cette période qu'il faut faire remonter la

(1) Ces arcs sont pourtant tous *simples*. S'agirait-il d'un doublement dont le sens de la largeur? La chose, autant qu'on peut en juger en l'état actuel et inexacte car la maçonnerie de ces arcs est bien liée à l'exception de celle de l'arc séparant le carré du transept du chevet.

(2) Le fait parait être exact; il est démontré par la construction faite après coup à l'intérieur des bras du transept de gros pieds-droits rectangulaires destinés à supporter les doubleaux du transept. La reprise est surtout visible dans le bras méridional du transept. Ce travail eut lieu à l'époque romane car les pieds-droits ainsi relancés après coup ont été couverts de peintures qui paraissent être du XII^e^ siècle et dont on peut voir de curieux restes dans la tribune du transept nord.

(3) La chose est possible, mais il est impossible de s'en rendre compte aujourd'hui. Il résulte en effet du rapport de Viollet-le Duc, que j'ai publié : *Architecture religieuse* p. 187, que toute cette partie de l'église a été reconstruite par Mallay d'une façon fantaisiste et sans tenir compte des constructions antérieures.

Digitized by Google

construction de la tour Saint-Mayol et d'une partie du cloître. Je dois expliquer ma pensée à cet égard.

Lorsque la cathédrale du Puy eut pris une certaine importance lorsque ses richesses tentèrent la cupidité de ces hommes, qui, de tout temps, n'ont rien respecté, les évêques durent songer à un lieu de refuge où, en cas d'attaque, ils pouvaient mettre en sûreté les trésors du temple et les ministres attachés à son service. Telle fut je crois l'origine de la tour Saint-Mayol dont je place la construction à la fin du xe siécle ou au commencement du xie. Ce premier monument dont il a fallu démolir la partie supérieure pour préserver les bâtiments de l'Hôtel Dieu et le cloître des dangers que présentait le mauvais état dans lequel il était, avait une double destination, il devait servir de prison dans la partie inférieure et de forteresse dans la partie supérieure qui était crénelée.

En assignant la date du xe ou xie siècle, je n'ai pas oublié de constater que dans l'étage souterrain on remarque deux arcs ogives (1), mais l'on sait que les arcs de cette forme ont été employés à des époques bien plus reculées.

Une partie du cloître dont l'origine est au moins aussi ancienne à en juger par le caractère des colonnes, des ornements, de la décoration multicolore, a subi plusieurs reconstructions ; les fragments conservés de la galerie adossée au mur nord de l'église appartiennent à l'époque la plus ancienne, les galeries Est et Nord viennent ensuite, la galerie Ouest est la plus moderne.

Il est facile de saisir les différences (2) à première vue, la galerie Sud a ses colonnes historiées, les chapiteaux cubiques, les bases pures ; les colonnes à l'Est et au Nord, ont les fûts cylindriques, les corbeilles plus légères et plus ornées ; le parement extérieur au-dessus des arcs est décoré de mosaïques où la tuile rouge et les joints larges, saillants et peints sont d'un bon effet. La galerie à l'Ouest n'a qu'une décoration bicolore, mais en revanche

(1) C'est arc brisé qu'il faut lire, Mallay employait le mot ogive dans ce sens. C'est donc, au bas mot au début du xiie siècle que la tour Saint-Mayol aurait été construite car, c'est à cette époque que l'arc brisé a fait son apparition en Velay, je crois l'avoir démontré (*Architecture religieuse* passim).

(2) Malgré ces différences, qui sont réelles, il est difficile d'admettre que cette partie du cloître soit aussi ancienne.

Digitized by Google

les chapiteaux sont d'une grande délicatesse, d'un dessin plus étudié, d'une forme plus gracieuse ; la corniche qui règne sur trois des côtés, est, malgré les transpositions qui ont eu lieu, un des spécimens les plus curieux de l'architecture byzantine.

Laissons la Tour Saint-Mayol et les traditions qui s'y rattachent, quittons le cloître dont les dessins donnés ne reproduisent qu'une partie des beautés, puisque les chapiteaux qui couronnent les colonnes sont au nombre de cent vingt-six, revenons au corps de l'édifice et cherchons à quelle époque furent exécutées les peintures murales qui couvraient les parois intérieures de toute la partie que nous venons de décrire. En rentrant dans l'intérieur, signalons en passant la porte en fer à jour, qui donne sur le cloître et qui mérite comme ouvrage de serrurerie un dessin spécial.

Les peintures murales qui décoraient l'intérieur de la Cathédrale du Puy, appartiennent à des époques et à des écoles différentes ; celles de la chapelle de la branche de croix nord et de l'arcade adossée au chœur (1) sont les plus anciennes ; la première représente la visite des saintes femmes an tombeau du Christ, la seconde, le martyre de sainte Catherine, la troisième montrait Dioclétien assis sur son trône assistant au martyre des chrétiens, les deux têtes principales étaient bien conservées, au dessus étaient les inscriptions suivantes *Diocletianus Carnifices.*

Celles de la branche de croix Sud, en grande partie, viennent ensuite, mais ne sont pas de la même école ; elles sont dues au pinceau d'artistes grecs. Tout dans ces peintures dont je donne quelques exemples (2), rappelle l'école du bas empire. Les vêtements largement drapés ont de la noblesse mêlée à une grande roideur, les plis sont anguleux, les extrémités sont démesurément longues, les couleurs sont vives et le Christ bénit à la manière grecque.

Dans ces pages vigoureuses de dessin et de coloris, calculées pour être vues à distance, on trouve, pour l'ancien testament, Moïse, Ezéchias et David, Jonas sortant du corps de la baleine, l'eau jaillissant du rocher, etc., etc. ; les scènes du Nouveau Testament donnent lieu à de grandes pages, telles que l'entrée à

(1) Ces peintures n'existent plus.

(2) Ce dessin ne nous a pas été communiqué. Il serait cependant intéressant de le retrouver car ces peintures n'existent plus.

Digitized by Google

Jérusalem, la Cène, Jésus bénissant ses Apôtres, un martyr, etc. Quoique d'époque différente, je citerai avant de quitter la branche de croix sud, un fragment qui parait appartenir au XVe siècle (1).

Pour donner une idée de la manière dont les artistes ont conçu et exécuté leurs peintures murales, j'en prendrai deux dans le nombre : la Cène et le rocher de Moïse.

Dans la première on voit une table demi-circulaire autour de laquelle sont rangés les douze apôtres : à gauche, à l'extrémité de la table Jésus-Christ, que l'on reconnaît à son nimbe crucié bénit le calice que lui présente un serviteur placé sur le devant.

La table est à fond jaune avec bordure fond blanc semé de dessins jaunes, verts et bleus ; une partie manquait : sur celle conservée on voit un chandelier à trois pieds, deux couteaux, un poisson et un pain.

L'autre tableau, à côté, est séparé par une colonne à spirales cannelées, il représente Moïse faisant jaillir l'eau du rocher en le frappant avec sa baguette; le rocher a la forme d'un autel cubique, sculpté sur sa face principale ; treize personnages, dans une attitude admirative, sont groupés autour du rocher. Au-dessus de la tête de Moïse qui n'a pas de rayons lumineux on lit *Moyses*.

Dans la partie supérieure où l'on voit Jésus-Christ bénissant ses apôtres, on remarque que sept des nimbes sont bleus et cinq jaunes comme celui du Christ.

Deux des trois arcades du clocher ont conservé leurs sujets : Moïse et David bénissant l'un à la manière latine, l'autre à la grecque.

Il ne faut pas omettre que, dans la scène de la bénédiction, une main nimbée sort d'un nuage et donne à un treizième apôtre nimbé en jaune des tablettes sur lesquelles devaient se trouver des inscriptions qui ont disparu. Une remarque assez curieuse, c'est que dans ces deux tableaux, juxta superposés, le Christ a la barbe en collier et cinq des apôtres sont barbus, dans l'autre, Jésus-Christ et ses disciples sont imberbes et les pieds nus; les Hébreux, dans le tableau de Moïse sont chaussés.

Sur les piliers, sur les murs, on trouve Zacharias, Sophonias, Samuel, David et plusieurs autres prophètes dont les noms ont

(1) Ces peintures ont également disparu.

Digitized by Google

disparu, mais qui ont conservé leurs tablettes avec des inscriptions en partie effacées.

L'entrée à Jérusalem ne peut être passée sous silence; à droite est la ville; sur un des battants de la porte flanquée de deux tours, on lit..... LEM, au-dessus des crénaux est un personnage qui a l'air de saluer l arrivée du Christ.

En avant de la porte, sont cinq hommes en tunique; ils portent des palmes et étendent sous les pieds du cheval qui porte le Sauveur une robe blanche et une robe jaune sur lesquelles sont pointillées des demi-rosaces qui ont l'air d'empreintes de fer.

Le Christ, vêtu d'une robe blanche, est monté sur un cheval blanc, aux sabots rouges; il bénit de la droite, à la manière latine, et dans la main gauche, il porte un rameau; trois hommes le suivent; comme lui, ils ont les pieds nus, mais ils n'ont pas de nimbe.

La même scène est répétée au-dessous. Trois enfants portant des palmes, étendent sous les pieds d'un cheval blanc aux sabots noirs une robe rouge sur laquelle on distingue onze empreintes blanches. On lit au bas : *Ocurrunt pueri Cantant ... dem ..... ini*

Sur le parement opposé, est une grande page qu'il est difficile de décrire exactement dans l'état de dégradation où elle se trouve. Au-dessous, sont les traces d'un crucifiement qui devait être très remarquable; on y retrouvait encore la partie supérieure du Christ avec le nimbe ordinaire et le jupon bysantin, le soleil, deux des saintes femmes et deux anges portant la lance et l'éponge. La croix était à fond rouge avec bordure noire semés de dessins jaunes. Un peu plus loin étaient deux fragments qui semblaient appartenir au xv^e^ siècle.

Les peintures de la branche de croix nord, sont d'une autre école et d'un autre temps; il suffit de jeter un coup d'œil sur la planche 20 pour voir la différence de style (1).

A droite en entrant, est l'archange saint Michel, terrassant le démon; à côté se trouve le jugement de Salomon en partie effacé. Sous les trois arcades du fond, on voit, dans celle du milieu,

(1) Ces peintures existent encore mais la planche ne nous pas été communiquée.

Digitized by Google

saint Étienne écrasant entre ses poings la tête d'un dragon et dans les arcades à droite et à gauche deux personnages dans l'admiration.

Dix figures sans légende ni inscription, dont huit nimbées et deux soldats, sont placées sur les piliers ou sous les arcs ; une scène de martyre, à demi-effacée, quelques bordures et la main nimbée bénissant à la manière grecque. Goliath, terrassé par David termine la nomenclature de ce qui reste dans cette partie de l'édifice (1).

Si les traces sont rares, la cause des pertes est facile à saisir ; des reprises nombreuses, des démolitions partielles, des raccords faits sans goût, des effets de tassements considérables se sont réunis pour ne laisser de la décoration polychrome que ce qui était indispensable pour en déterminer l'effet, le caractère et l'époque.

Sous la couche épaisse de poussière et de fumée qui couvre les voûtes et les parois de deux travées construites au XI^e^ siècle, dans la partie inférieure, sous le porche, on trouve une suite de figurines du plus grand intérêt et d'une école encore différente. Le Christ, les apôtres, les anges, sont divisés sur les parois des murs, sur les piliers, sur les voûtes. J'en ai dessiné huit.

Ces différentes peintures, appartiennent, je crois, celle de la branche de croix sud aux XI^e^ et XV^e^ siècles : les premières sont faites par des artistes grecs, les secondes par des artistes italiens.

Celles de la branche de croix nord sont de la fin du XII^e^ siècle et sont dues au pinceau français ; celles du porche qui datent du XIII^e^ siècle, sont des produits de l'école italienne.

J'ai voulu épuiser, sans transposition tout ce qui concernait la décoration polychrome ; il me reste à parler maintenant de quatre portes qui présentent de l'intérêt.

La première, celle de la branche de croix sud est remarquable par les deux lions en bois sculpté de la partie supérieure (2),

(1) Dans le bâtiment à l'est, dans l'embrasure d'une fenêtre du premier étage, j'ai trouvé une peinture murale d'un grand intérêt et je me suis empressé d'en relever le dessin. Deux rois maures, la couronne sur la tête, le manteau doublé de vair et d'hermine, sont assis devant un damier ; l'un tient un cornet et s'apprête à jeter le dé ; deux serviteurs en burnous, dont l'un tient un flambeau, sont derrière les joueurs (*Note de l'auteur*). Au cours de réparations faites en 1903, des ouvriers stupides ont passé de la couleur noire sur les yeux des personnages.

(2) Cette porte n'est plus en place et il m'a été impossible de savoir si elle avait été conservée.

Digitized by Google

par les marteaux en bronze à tête de tigre, par le guichet à croisillon de fer, par les pentures et la toile qui couvrait le bois.

La deuxième, dans la branche de croix nord, façade est, a de belles pentures et des marteaux en bronze, les anneaux manquent; elle était couverte en peau.

Le tympan était remarquable par les bas-reliefs, les peintures et les mosaïques qui le décoraient ; j'en donne un dessin.

Sur les planches 22 et 23 (1), je donne deux panneaux de portes sculptées placées sous le porche et qui donnent entrée, celle de droite aux anciens fonts baptismaux (2), celle de gauche à la chapelle des morts ; toutes ces sculptures, d'un très grand intérêt, étaient peintes, à en juger par quelques traces, d'un rouge vif sur les vêtements et de brun jaune sur les terrains.

Ces portes ont été si souvent et si minutieusement décrites, qu'il est inutile de parler de chaque panneau, de citer les vers léonins qui en indiquent le sujet, de parler de la bordure formée de caractères arabes. Je préfère me renfermer dans ce qui n'est pas connu et ce qui m'appartient.

Il reste encore à indiquer, dans la seconde période de construction, le grand clocher qui dut être commencé au XI^e^ siècle, lorsque les travaux d'exhaussement des branches de croix et de la voûte de la grande nef vinrent enlever au clocher angélique sa forme et sa destination première.

Le XII^e^ siècle a vu finir ce travail qui ne manque pas d'un certain mérite, comme disposition, comme effet, comme hardiesse de construction.

Nous sommes arrivés à la troisième période de la construction de la cathédrale du Puy; nous y comprendrons, outre les deux dernières travées et la façade principale, le porche de la place du For, le bâtiment fortifié et la chapelle des morts. Nous n'indiquerons que pour mémoire et par des teintes plates, les constructions faites dans les années postérieures, telles que les sacristies, bâtiments de maîtrise, magasins, etc. Une division par paragraphe devient indispensable pour éviter toute confusion.

(1) Ces planches ont été publiées dans *L'ancienne Auvergne et le Velay*.

(2) Cette dénomination de *chapelle de fonts baptismaux* paraît inexacte, car la chapelle Saint-Jean a servi jusqu'à la fin de l'ancien régime de baptistère unique aux paroisses du Puy.

Digitized by Google

§ I.

Construction des deux dernières travées.

Le besoin d'espace croissait en raison directe du nombre des pèlerins qui se rendaient à Notre-Dame-du-Puy ; on dut songer à un nouvel agrandissement et à prolonger l'édifice sur la déclivité du rocher.

L'entreprise était hardie puisque il fallait aller chercher un sol résistant à dix-sept mètres en contre-bas du pavé de l'église, construire une première église souterraine uniquement destinée à couvrir une partie de l'escalier et à servir de vestibule à l'Hôpital, à la chapelle du baptême et à celle des morts.

C'est à partir de cette époque que la cathédrale du Puy a pris l'aspect monumental et pittoresque que nous lui connaissons (1). En comparant l'église du XI^e^ siècle avec les constructions du XII^e^, on se demande, au premier abord, pourquoi le style du premier édifice n'a pas été suivi dans les agrandissements successifs, pourquoi les pilastres carrés ont remplacé les colonnes engagées, pourquoi l'on est revenu ensuite aux piliers cruciés avec colonnettes dans les angles, mais, la question reçoit une solution facile lorsque l'on songe que de demi-siècle en demi-siècle il y avait *modification* dans les formes, dans les détails d'ornementation; que l'on s'inquiétait peu d'avoir un édifice régulier : qu'il s'agissait avant tout, d'imprimer à la partie nouvellement faite, le cachet de l'époque, c'était du reste la seule date inscrite au front des monuments.

Pour se rendre un compte exact de la disposition générale, il faut, partant de l'entrée du dernier porche (fig. 4) gravir les cinquante-sept premières marches pour arriver à l'entrée du second porche sous lequel sont établies quarante-cinq autres marches qui conduisent au point d'où l'on arrive par une rampe droite de vingt marches au milieu de l'église. « On entrait, dit le frère Théodore, dans l'église de Notre-Dame par le nombril et l'on en

(1) Dans le travail publié dans les *Annales scientifiques et littéraires d'Auvergne* (année 1843, p. 37). Mallay place au X^e^ siècle la construction des troisième et quatrième travées et au XI^e^ la construction de la seconde et de la première.

Digitized by Google

sortait par les deux oreilles. » C'est ainsi qu'était désignée l'ouverture placée au centre, sous le buffet des orgues, et les deux portes à l'est dans les branches de croix nord et sud.

Nous avons franchi les cent vingt-deux marches dans leur

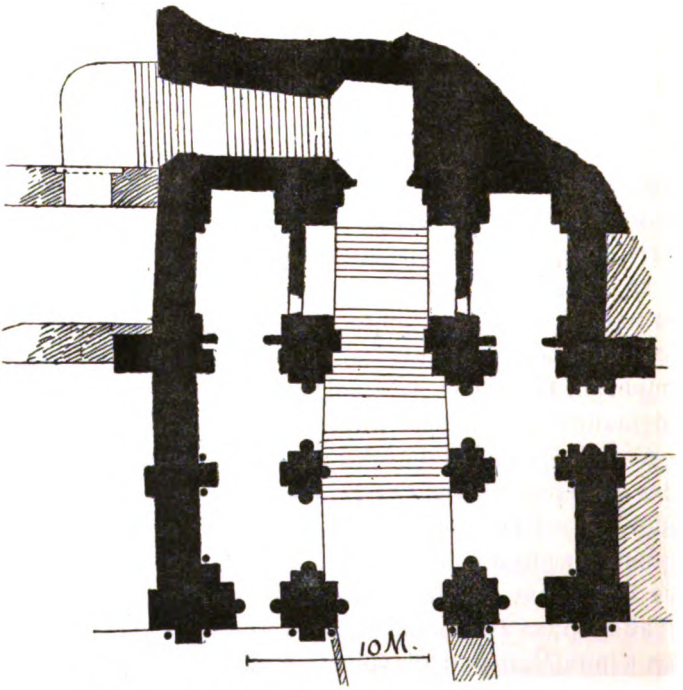

Fig. 4. — Plan du grand porche de la Cathédrale.

ancienne disposition. Nous avons examiné en passant les lourds piliers du porche avec les colonnes engagées ; nous avons jeté un coup d'œil sur les portes sculptées et sur les peintures dont il a été parlé ; cherchons maintenant les changements apportés dans l'intérieur ; ils sont nombreux.

En premier lieu, le mur de face a été coupé et remplacé par des piliers lourds couronnés d'un arc très fort ; les deux travées à l'ouest ont été élargies ; des piliers cruciés avec des colonnes dans les angles ont donné à cette partie de l'édifice des proportions plus légères et l'ornementation des chapiteaux est devenue plus finie et mieux traitée.

Digitized by Google

Les changements ne se bornent pas à cette modification dans la forme des piliers.

L'intérieur de l'édifice, presque tout entier a pris une physionomie nouvelle; les gros piliers du transept ont encore été renforcés, la voûte en berceau de la grande nef a fait place à six coupoles, établies successivement, mais à des époques différentes, à en juger par l'ornementation.

Les deux premières n'ont pas de colonnettes et étaient peintes, au dire du frère Théodore; les deux suivantes avaient des colonnes et les deux dernières à l'ouest, indépendamment d'une décoration plus riche, présentent dans les voûtes comme dans les arcs, une légère courbure ogivique qui se retrouve dans les grandes arcades du porche et dans certaines parties de la façade.

Pour ne pas revenir, plus tard, sur les coupoles, je dirai que les traces évidentes des voûtes en berceau ont été trouvées pendant les démolitions, que des peintures ont été découvertes derrière la voûte des deux premières coupoles, juxtaposées sans liaison contre le parement du clocher angélique. Je dirai également que la démolition d'une partie de cette coupole a prouvé deux choses; la première, c'est que la base seule de la coupole était ancienne et que les deux tiers dans la partie supérieure étaient d'une construction plus moderne (1); la seconde, c'est que ces coupoles étaient éclairées dans leur partie supérieure par des lanternons.

Les preuves à l'appui de ces deux assertions sont nombreuses; la base est en maçonnerie de blocage, peu résistante; la partie au-dessus est en claveaux appareillés d'une grande dimension et liés ensemble par un mortier très dur.

Dans la première partie, on a trouvé de nombreux fragments romano-byzantins; dans la partie supérieure, un chapiteau et divers débris du XIV^e^ siècle étaient employés comme moellons.

Quand à l'ouverture du lanternon, elle était construite en pierre de taille de forte dimension. Une partie de ces constructions juxtaposées a subi plus tard un tassement assez fort et des lézardes très fortes se sont déclarées: au lieu de faire des repri-

(1) Cette coupole avait été réparée au XVIII^e^ siècle, les devis ont été publiés dans *L'Architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*, p. 181 et suiv.

Digitized by Google

ses solides en bonne maçonnerie, on a établi au-dessous un bâtiment en charpente que l'on a bâti et hourdé en plâtre.

Façade ouest.

La façade principale de la cathédrale du Puy a une hauteur totale de quarante-sept mètres depuis sa base au-dessus des fondations ; à partir de la cinquante-septième marche, elle n'a plus que trente-sept mètres jusqu'au sommet du grand pignon.

L'entrée principale de 5 m. 15 c. de largeur sur 13 m. de hauteur, est accompagnée à droite et à gauche de deux autres baies qui n'ont, entre les colonnes, qu'une largeur de 2 m. 30 sur une hauteur de 10 mètres, 3 arcades aveugles à colonnes règnent au-dessus de ces trois ouvertures ; le tout est couronné par un grand cordon qui se trouve à 14 m. 75 c. de la cinquante-quatrième marche. Entre ce cordon et un deuxième placé à 7 mètres de distance, sont percées les trois grandes croisées qui éclairent l'édifice à l'ouest, celle du milieu avec un arc ogive a une largeur de 3 m. 20 c. et une hauteur de 5 mètres. Les deux autres n'ont que 2 m. 75 c. sur 4 m. 50 c. ; elles sont plein ceintre (fig. 5).

La lourdeur des massifs entre ces ouvertures est dissimulée par de petits contre-forts et des colonnettes couronnées de chapiteaux à feuilles sur lesquelles reposent des arcs trilobés dont les claveaux sont alternés blancs et bruns ; la voussure des croisées est fortement accentuée et de larges chanfreins achèvent de donner du mouvement à cette partie de la façade. Au-dessus, sont trois amortissements distincts de forme et d'ornementation différente. Celui du milieu se compose de cinq arcades séparées par des colonnes, celle du milieu est ouverte, les quatre autres sont aveugles.

Ces arcades ont 1 m. 25 c. de largeur sur 5 m. de hauteur ; elles sont couronnées par un large cordon à biseau qui sert de base à trois autres arcades aveugles supportées par des colonnettes de hauteurs différentes. L'arcade du milieu est ogivique ; les deux autres sont plein ceintre et lobées ; un fronton sous un angle de 45° forme le couronnement.

Le fond de ces arcades est en mosaïque à deux tons avec les joints-rouges ; celle du milieu porte l'inscription suivante :

Digitized by Google

A Aymon Mallay, architecte à Marie.
M L'amortissement du nord est moins élevée ; il se compose
A dans la partie inférieure de trois arcades aveugles à colon-
A nes et dans le haut d'une arcade ouverte et d'un fronton.
MR Celui du sud a trois arcades irrégulières, aveugles et dans le haut une arcade ouverte à colonnes ; un fronton la couronne.

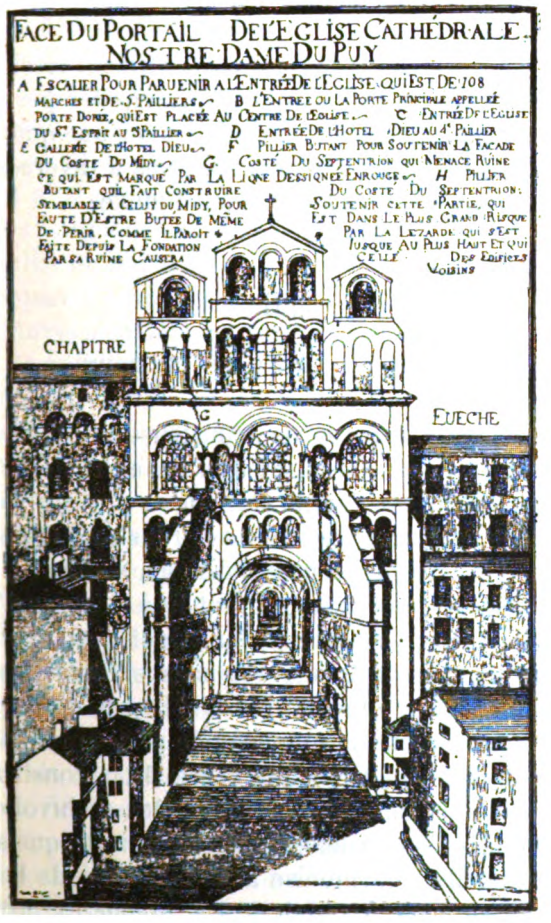

Fig. 5. — Façade de la Cathédrale du Puy en 1737.
D'après un dessin de Jean de Clapier.

Arrivant aux détails on voit que les cinquante-quatre colonnes qui décorent cette façade, sont bien en place ; elles ont été

Digitized by Google

disposées, non d'après les règles établies, mais suivant l'effet qu'elles étaient appelées à produire; les cordons et les moulures des croisées sont largement traités, l'emploi de pierres de différentes couleurs, les mosaïques de la partie supérieure, la peinture des colonnes et des chapiteaux, les oppositions de tons, la différence des détails, tout, jusqu'aux irrégularités, semble avoir été calculé pour donner un caractère original et grandiose en même temps.

Tels sont les traits généraux qui caractérisent le corps principal de la cathédrale du Puy aux trois principales périodes de sa construction. Nous aurons à voir encore dans une quatrième partie, quelles furent les changements apportés à diverses époques, nous allons, avant, passer en revue les annexes.

§ II

Porche de la place du fort.

Il serait difficile de trouver une construction plus originale et plus digne d'un examen sérieux : tous les extrêmes s'y rencontrent et s'y coudoient. A l'angle sud-ouest, c'est un lourd pilier de 2 m. 40 c. de côté dont les faces externes sont dépourvues de toute espèce d'ornements. En regard, au contraire, les deux demi-piliers adossés aux murs, offrent une richesse d'ornementation extraordinaire; pas un point sur lequel l'artiste n'ait déposé quelque ornement; les futs des colonnes et des pilastres sont striés, gauffrés, perlés, annelés; les chapiteaux de la plus belle facture byzantine servent de support à de riches archivoltes dont la première est isolée et reliée à la masse de la construction par trois supports seulement. Les claveaux des archivoltes et des nervures sont décorés d'ornements variés dans lesquels la grâce et le fini des détails s'harmonise avec la beauté de l'ensemble. Ce porche, lorsqu'il était réduit à ses premières proportions, devait être d'un effet magique; plus tard, on y a ajouté un étage qui en dénature le caractère.

La première partie appartient au XI^e^ siècle; la deuxième est du XV^e^; les plans et les détails ne laissent aucun doute à cet égard.

Digitized by Google

§ III

Batiment fortifié.

La tour Saint-Mayol, avons-nous dit, était le lieu de refuge de l'évêque et de son clergé dans les temps de trouble, mais à mesure que la puissance des seigneurs prit de l'accroissement, à mesure que les idées temporelles opposèrent plus de résistance à l'autorité spirituelle; lorsque enfin les sires de Polignac bravèrent les armes à la main les foudres de l'excommunication, les évêques songèrent plus sérieusement à se mettre à l'abri contre les entreprises des seigneurs et des bourgeois et le bâtiment, dit des Mâchicoulis, fut élevé.

Cette construction qui, par sa hauteur, son étendue, sa solidité, ses moyens de défense, pouvait présenter toutes les garanties voulues de solidité, pendant les guerres civiles, était composée de cinq étages voûtés, les deux inférieurs servaient de caves et de magasins, le troisième au niveau de l'église servait probablement de salle capitulaire, j'ai trouvé sur le mur est et nous avons mis à jour, avec M. Prosper Mérimée, une magnifique peinture représentant les quatre arts libéraux, la grammaire, la logique, la réthorique et la musique; j'ai relevé les calques de cette magnifique peinture murale du XVI^e^ siècle et j'en ai donné une description détaillée.

Le quatrième étage servait de logement et a été affecté plus tard à la tenue des séances des États du Velay; le cinquième étage ou la plate-forme, couverte par un toit était le lieu de défense d'où, à l'aide des créneaux, des mâchicoulis et des meurtrières, on pouvait repousser toutes les attaques.

Ce bâtiment, aussi élevé que la cathédrale, avec sa façade unie, sans ornements, mais couronnée de mâchicoulis et de créneaux, produit une impression profonde. Ses tons noirs tranchent avec les tons blancs et bruns de l'antique basilique et servent d'ombre à sa décoration.

Il est impossible de rester froid devant ces deux édifices dont le caractère architectural et la destination étaient si différents; dans l'un, riche d'ornementation et de poésie, le pardon atten-

Digitized by Google

dait le pécheur; l'autre, aux formes dures et sévères, consacrait le principe de la force brutale ; il opposait aux puissants efforts, aux entreprises des seigneurs séculiers, que nous résumerons dans l'antique manoir de Polignac qui élevait en face ses tours crenellées et sa vaste enceinte, assise à pic, comme un nid d'aigle sur la crête d'un immense rocher il opposait la force à la force.

§ IV

Chapelle des Morts.

Puisque j'ai compris dans la troisième période de construction tous les changements faits du XII^e^ au XIV^e^ siècle inclusivement, je ne dois pas passer sous silence : 1° la construction de la chapelle des morts dans le prolongement de la branche de croix nord (1) ; les croisées sont ouvertes entre les arcades du cloître; au-dessous sont de vastes caveaux de sépulture.

La partie la plus intéressante de cette chapelle est une peinture murale qui occupe tout le fond au sud et dont l'exécution semble appartenir au XIII^e^ siècle et avoir eu des artistes grecs pour auteurs.

Au centre, le Christ est en croix, la Sainte-Vierge et Saint-Jean sont à droite et à gauche ; au-dessus dans deux panneaux sont deux anges qui soutiennent le soleil et la lune. Plus bas, à droite et à gauche sont les quatre grands prophètes ; un groupe de dix anges est au-dessus.

Cette scène est encadrée d'une riche bordure et d'une inscription ainsi conçue : *Hæc est centum minus duo facta diebus.* Cette peinture qui n'occupe pas moins de 28 mètres de surface est très remarquable ; c'est un hasard qui me l'a fait découvrir sous une couche épaisse de mortier; la partie inférieure a souffert, mais le haut est intact ; j'en ai relevé le dessin tout entier et les détails.

2° Le chœur a été mis en communication avec la chapelle du Saint-Crucifix au moyen d'une porte, ce qui peut faire supposer que cette chapelle était utilisée comme sacristie ;

(1) Cette chapelle semble avoir été l'ancienne salle capitulaire.

Digitized by Google

3° La chapelle à droite a été modifiée et terminée en polygone (1); la voûte a été élevée, garnie de nervures et d'écussons armoriés à la clef, une autre chapelle donnant dans la galerie de la branche de croix sud a été construite au-dessus du porche;

4° Divers tombeaux qui devaient être richement sculptés, mais entièrement mutilés aujourd'hui, avaient été placés dans le cloître et sous les arceaux du grand clocher;

5° La grande façade ayant été ébranlée par le tremblement de terre de 1475, on construisit, pour la soutenir, un éperon d'une grande résistance, mais d'un effet déplorable comme aspect (fig. 5).

Pendant la démolition, j'ai trouvé entre deux pierres, dans un lit de mortier fin, la double empreinte en cire blanche d'un sceau portant l'agneau pascal avec le nimbe et le pennon et cette inscription : *agnus dei qui tollis peccata mundi.*

6° A la même époque, deux croisées à ogives dans la branche de croix nord et la voûte a été reconstruite en partie.

A dater du XVII^e^ siècle, ce ne sont plus de simples changements, des améliorations, des agrandissements que nous aurons à signaler. Nous aurons au contraire de nombreuses mutilations à enregistrer, très sommairement pour ne pas nous arrêter sur un sujet aussi triste.

On commence par supprimer l'entrée par le milieu de l'église; on fait tourner l'escalier à gauche pour aboutir au bâtiment fortifié dont une partie sert de vestibule, l'autre de sacristie pour les messes. Pour obtenir cette entrée, on détruit la majeure partie de la galerie du cloître la plus ancienne.

Le chœur est fermé par des cloisons en maçonnerie; les branches de croix nord et sud sont séparées par des murs du reste de l'édifice, celle du sud est en partie détruite et sert de grenier; celle du nord devient passage public; les petites chapelles demi-circulaires sont murées et M. de Caumont est excusable lorsqu'il dit que la cathédrale du Puy est une basilique à trois nefs : bien d'autres l'ont jugée ainsi.

La voûte de la grande coupole du clocher angélique et celles de la branche de croix qui les touche sont baissées au moyen d'un bâtis en charpente, littelé et hourdé en plâtre; les peintures

(1) Cette abside polygonale a été détruite.

Digitized by Google

des grandes coupoles disparaissent sous les ornements Louis XV; le chœur s'arrondit, la grande chapelle de droite est convertie

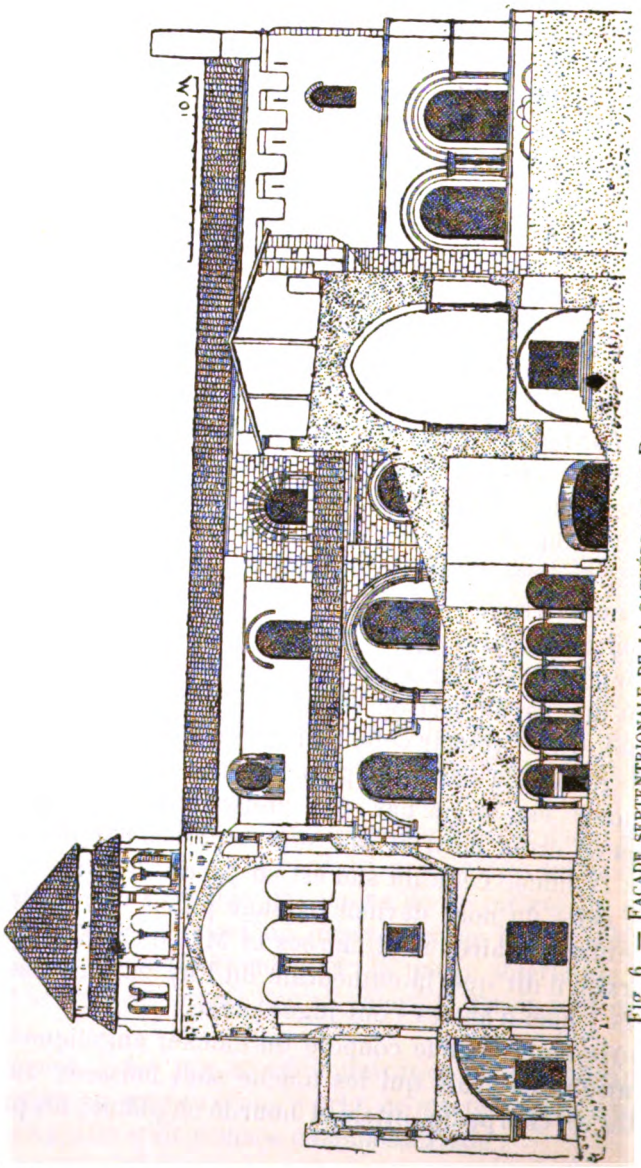

Fig. 6. — Façade septentrionale de la cathédrale du Puy avant les restaurations.

en sacristie, on en construit une autre à la suite; de tous côtés

Digitized by Google

poussent des constructions parasites, sans caractère, sans utilité; de toutes parts, le vieil édifice est enclavé, mutilé, privé d'air et lumière; le plâtre et le bois remplacent la pierre.

En cachant le danger, on pense le faire disparaître et, pendant qu'à l'intérieur, les piliers s'écrasant sous la charge, augmentent chaque jour la chance des accidents, l'extérieur orné de moulures et badigeonné d'une manière coquette, enveloppe l'édifice d'un voile mensonger; de même le fruit piqué par un vers conserve un certain temps son velouté et sa fraîcheur, mais un moment arrive où la chûte est soudaine.

Tel était le danger qui menaçait la cathédrale du Puy, lorsque la sollicitude éclairée du gouvernement a prévenu une catastrophe inévitable en ordonnant des travaux de restauration et de consolidation par la description desquels je vais terminer cette notice.

Travaux de restauration.

La description et le détail des travaux exécutés dans l'ordre où ils ont été faits sera le moyen le plus simple pour faire comprendre les diverses opérations qui ont été entreprises.

La première, après avoir fait étayer, a été de démolir et d'enlever les murs, les pans de bois, les cloisons, les fausses voûtes qui changeaient radicalement la face de l'édifice en plan comme en élévation.

La forme ancienne, étant nettement accusée, on a commencé par la restauration de la branche de croix nord. Le pignon a été rétabli dans son ancien état; les mosaïques ont été réparées et complétées, la voûte, à moitié détruite, a été refaite. Les chapelles demi-circulaires qui avaient été murées, dans lesquelles on avait établi un plancher et qui ont servi de réduit ou de cachette, ont été démasquées et restaurées.

Le rétablissement de toute la branche de croix nord, dans son ancien état, a été complété par la modification des croisées en ogive, par la continuation de la galerie dans l'épaisseur du mur et par l'ouverture du grand arc sur le chœur et la restauration des arcs et des colonnes du bas.

La branche de croix sud devait être reconstruite dans son

Digitized by Google

entier; un hasard providentiel avait conservé des jalons indicateurs (fig. 7). En démolissant le bâtiment qui avait été construit sur l'emplacement d'une partie de la branche de croix, on a trouvé la partie inférieure des deux chapelles demi-circulaires et la base de l'escalier conduisant à la galerie supérieure.

Il a été facile de marcher à coup sûr et de rétablir fidèlement les lieux.

Le porche de la Place du Fort menaçait ruine; des lézardes profondes sillonnaient toute la partie supérieure et le gros pilier d'angle du bas était fortement attaqué; des fissures nombreuses le pénétraient d'un parement à l'autre; un grand nombre de pierres étaient fendues, d'autres écrasées : il fallait cependant conserver intact ce premier spécimen de l'architecture romano-byzantine. La partie haute, celle construite à la fin du XIII^e^ siècle a été démolie après avoir fait numéroter chaque pierre : les pierres brisées du bas ont été placées en recherche; six tirans en fers, dont les trous ont été percés à la mèche, ont été placés dans le pilier d'une face à l'autre; du ciment clair a été coulé jusqu'à refus complet, dans les lézardes; un chainage croisé a été placé au-dessus de la voûte et le premier étage a été rebâti d'après les numéros des pierres.

La corniche a été complétée et les modillons absents ont été remplacés soit par des pierres taillées d'après les vestiges, soit par des dessins étudiés dans le même sentiment; au nombre de ces derniers figurent la Margueritte et ses chiens, à côté, le portrait de M. T., artiste de valeur qui a désiré que sa figure et son col de chemise passassent à la postérité.

Le clocher angélique, la coupole centrale, les piliers qui la supportent ont été attaqués immédiatement après. On a dû voir par la description des lieux et l'examen des plans, que les piliers avaient cédé sous l'effort de la charge supérieure, qu'ils avaient été renforcés à plusieurs reprises, mais que le mal était arrivé à un degré tel que leur démolition était forcée, leur remplacement dans des conditions meilleures inévitable.

Comment, et sur quelles bases devait s'accomplir l'opération? Pouvait-on se contenter des premiers piliers avec les colonnes et les niches? Fallait-il adopter la seconde disposition avec toutes les colonnes adossées? L'avantage était-il plus grand en prenant

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

des dispositions nouvelles ? Devait-on enfin, s'astreindre à conserver les hauteurs actuelles en desaccord avec le reste de l'édifice ?

La solution de ces différentes questions ne présente pas de difficultés sérieuses et si l'on écarte la troisième question de même que la première, puisqu'il est évident que ces constructions ne peuvent supporter le clocher angélique tel qu'il a été modifié; si d'un autre côté, on admet qu'il est inutile de chercher des formes nouvelles lorsque l'on a sous les yeux des exemples tirés du monument lui-même, on trouvera la réponse. On objectera sans doute que la seconde combinaison n'a pas résisté plus que les autres; la raison en est bien simple; c'est que le corps du pilier était en moellon friable avec revêtement en pierre de taille de 20 centimètres d'épaisseur seulement.

Lorsqu'en effet de tassement s'est produit sur ces piles à la suite de la surcharge qui leur était imposée, au lieu de les reconstruire d'une manière solide, on s'est contenté d'appliquer sans raison deux piliers dosserets et deux colonnes qui n'ont pas présenté assez de résistance pour supporter seule le poids supérieur.

Il n'en eut pas été de même si le pilier tout entier, d'après cette nouvelle forme, avait été en pierre de taille dans toute son épaisseur, et, en le construisant ainsi, en calculant l'épaisseur des claveaux et la résistance à opposer, on obtiendra de bons résultats.

Devait-on conserver les hauteurs actuelles ou devait-on rendre au clocher angélique sa hauteur première au-dessus des voûtes ? J'étais d'avis de la seconde proposition et voici les motifs sur lesquels je me fondais. Lors de la première construction modifiée, le clocher angélique avait ses deux étages apparents ; la deuxième période de construction, en amenant l'exhaussement des voûtes de la nef, des branches de croix et des couvertures, n'a laissé apparente qu'une partie des arcades simulées du premier étage.

Plus tard encore, la construction des coupoles a masqué entièrement la décoration du côté de la grande nef; le troisième étage du clocher, seul a été en évidence il n'était pas en harmonie avec le reste de l'édifice et j'ai pensé qu'il était convenable de lui donner au-dessus des constructions existantes son élévation première.

Digitized by Google

Cette opinion, combattue par une partie des membres du conseil des bâtiments civils, n'a pas été approuvée.

L'objection faite à ce projet était plausible ; on disait que l'élévation du clocher angélique nuirait à l'effet général, qu'il se rapprocherait trop du grand clocher, que ce serait enlever une partie de l'effet produit par ce dernier et qu'il valait mieux reconstruire le clocher angélique dans sa forme actuelle.

C'est ce qui a eu lieu, quoique cette décision fut contraire à ce que je pensais.

Le clocher angélique a été reconstruit avec ses deux coupoles et sa galerie intérieure, ses colonnes géminées en porte à faux, ses mosaïques et ses corbeaux simples et sans ornements (1).

Le mur à l'est, dans toute son étendue, a été décoré de mosaïques et de colonnettes suivant les parties existantes ; la seule modification apportée, c'est que la coupole du clocher angélique a été couverte par une calotte en plomb au lieu d'être terminée par un toit en tuiles romaines.

Les deux travées à la suite du clocher angélique, à l'ouest, ont été reprises partiellement pour les piliers et pour les voûtes, entièrement pour les coupoles en partie détruites et masquées par des bâtis en charpente et des enduits en plâtre.

Une découverte importante a été faite sur ce point : les murs de face nord et sud dont le parement extérieur était en maçonnerie de moellon très grossière avait bouclé ; malgré son épaisseur de 1 m. 20 c., des lézardes et des bouclements m'inspiraient des inquiétudes sur sa solidité.

J'ai fait faire des sondages en ma présence et je n'ai pas tardé à voir que le mur dans son épaisseur n'était pas de la même époque et qu'un contremur de 0 m. 50 c. avait été bâti après coup.

J'ai fait procéder immédiatement à la démolition et j'ai trouvé sur les deux faces, des croisées géminées avec claveaux alternés et joints rouges, mosaïques et colonnettes au-dessus (fig. 7). Je me suis empressé de reproduire avec la plus scrupuleuse attention ces deux façades en utilisant le plus possible les matériaux en état de servir et en remplaçant les matériaux qui étaient

(1) Mallay n'indique pas les déplorables modifications de détail apportées par lui dans la reconstruction de ce clocher et dont nous avons parlé plus haut.

Digitized by Google

mauvais par d'autres de même nature et mis en œuvre dans des conditions semblables.

Les deux travées à la suite avaient peu de chose à faire, quelques piliers à reprendre en sous-œuvre, des chapiteaux, des colonnettes à remplacer, des chainages à établir et des reprises dans les voûtes des deux coupoles.

Façade principale.

Les deux travées construites au XII^e^ siècle et la grande façade avaient été mal fondées; un déversement sensible, des lézardes nombreuses, une séparation sensible entre la dernière partie et l'édifice antérieur m'inspiraient des craintes sérieuses.

J'avais espéré pouvoir conserver cette partie si importante de l'édifice en faisant des empâtements solides à la base, en plaçant de puissants chaînages, en reprenant les parties mauvaises, c'est dans cet ordre d'idées que le projet a été présenté.

Le conseil des bâtiments civils, en présence d'une difficulté aussi grave, a demandé l'envoi sur les lieux d'un inspecteur général. Monsieur Caristie a été désigné et cet habile architecte s'est livré sur les lieux à un examen approfondi de la question. J'ai fait faire sous ses yeux et d'après ses indications les fouilles nécessaires; des sondages ont été opérés dans les murs, les *aplombs* ont été relevés avec soin et les conclusions de son rapport ont été que la façade ne pouvant pas être conservée, il *fallait* le démolir ainsi qu'une partie des deux travées.

Un nouveau projet a été étudié dans ce sens. Soumis au conseil des bâtiments civils et approuvé, les travaux ont commencé immédiatement dans l'ordre que j'avais indiqué et avec les précautions dont le détail était développé dans mon projet.

Sans m'arrêter aux difficultés d'une semblable entreprise, et sans vouloir suivre pas à pas la marche des opérations, je dois indiquer les procédés mis en œuvre pour conduire à bonne fin une œuvre de cette importance.

J'ai commencé par faire murer d'une manière solide toutes les arcades de la quatrième travée dont les piliers étaient solidement établis sur le rocher; j'ai fait pratiquer ensuite quatre tranchées

Digitized by Google

de deux mètres de largeur sur dix mètres de longueur qui ont été remplies en bonne maçonnerie et élevées à la hauteur du palier de la grande arcade.

Sur ces éperons, on a établi suivant les dessins approuvés, quatre étais dont les pièces principales avaient 12 mètres de longueur sur 0,40 d'écarissage ; ces étais étaient calculés de manière à maintenir la partie à conserver pendant que l'on démolirait les deux travées jusqu'à la hauteur du pavé de l'église, la première travée du grand porche jusqu'à la hauteur du palier et la façade jusque dans les fondations.

Ce premier travail, exécuté sans accident, on a procédé aux fouilles nécessaires pour les nouvelles fondations; on a enlevé toutes les roches qui ne paraissaient pas solides, on a coulé du beton entre tous les vides dans uue hauteur d'un mètre et, sur ce sol, on a planté les piles et la façade en pierre de taille et tous les intervalles ont été remplis en maçonnerie ordinaire jusque sous le dallage du grand porche.

Pour avoir une idée de la difficulté et des dangers que présentait cette opération, il suffit de dire que la base des fondations est à vingt-deux mètres en contre-bas du dallage de l'église à quarante mètres plus bas que les coupoles conservées.

Arrivé à la hauteur du grand porche, il n'y avait plus de difficultés sérieuses, un dessin d'appareil de l'ancienne façade avait été relevé, les mêmes dispositions ont été suivies; les pierres des claveaux, des cordons et des archivoltes, les chapiteaux, les colonnes, les corniches avaient été numérotés. Tout ce qui était bon a été remis en place sans changement.

L'établissement de l'escalier principal dans toute la largeur de la façade ainsi que je l'avais proposé dans mon premier projet, avait soulevé de l'opposition, dans le sein du conseil des bâtiments civils, les uns acceptaient le perron dans toute la largeur de l'édifice, les autres le voulaient dans la largeur de la grande nef seulement avec des terrasses à droite et à gauche, la majorité voulait l'escalier réduit, deux fausses rampes séparées par un bahut plein d'une grande sévérité de formes. C'est le parti qui a été adopté et exécuté.

Une autre modification importante a eu lieu; la travée droite arrivant au centre de l'église a été ajournée; et, à partir du der-

Digitized by Google

nier palier on a dirigé deux rampes, à droite et à gauche, pour aboutir à deux portes latérales ouvertes au sud et au nord ; on arrive à l'une par le cloître qui a été restauré, et à l'autre par une galerie construite dans la cour de l'Évêché.

Après la restauration du clocher exécutée partie par partie d'après ce qui existait, la façade Est de la chambre angélique a été remise en état, la chapelle du XV^e^ siècle a été restaurée et les fenêtres garnies de vitraux ainsi que les croisées de l'église.

A l'époque où je terminai les grands travaux de restauration et qu'il ne restait plus à s'occuper que de la décoration intérieure, je disais à ce sujet « quel magnifique travail pour un artiste ; « que de belles pages à composer, à exécuter sur ces grandes « surfaces planes, sur ces arceaux, sur ces coupoles, partout « au-dessus des colonnes striées ou gauffrées, s'enrouleront « dans les archivoltes, sur les douelles, dans les frises et les cor- « dons, ces capricieuses arabestes, ces fantasques rinceaux de la « décoration byzantine.

« Au-dessus des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament les « légendes miraculeuses de la Vierge du Mont Anis trouveront « leur place : et c'est dans ces sujets surtout que l'imagination « d'un artiste chrétien pourra se développer et s'étendre en s'ins- « pirant des pieuses traditions vivantes encore dans la mémoire « des peuples, inscrites dans les ouvrages que nous ont laissé le « frère Théodore, Oddo de Gissey, Dominique Branche et tant « d'autres. Heureux celui qui attachera, d'une manière digne, « son nom à une œuvre semblable. Les verrières précéderont les « fresques et leur prêteront appui ; ainsi dans les croisées hautes, « les saints qui ont illustré le Velay ; dans les grandes baies la « vie et les miracles de la Vierge. Cet ensemble achevé, que « l'on dise si la cathédrale du Puy n'a pas retrouvé son antique « splendeur... Que l'on se figure, pendant un jubilé, une foule « innombrable, gravissant la rue des Tables, se perdant sous les « arceaux du porche, traversant l'église toute resplendissante de « mille feux, inclinant son front pieux devant l'image révérée de « Notre-Dame et les prières s'élevant au Ciel, au milieu des flots « d'encens et d'harmonie... Qu'on dise s'il sera donné de voir un « spectacle plus beau... »

Digitized by Google

En résumé.

La chambre angélique conserve des traces de sa construction primitive; au IXe siècle, elle fait corps avec l'édifice élevé à cette époque, elle en forme le chœur.

L'église du IXe siècle se retrouve toute entière; elle se compose de trois nefs terminées par des apsides carrées ; les branches de croix étaient franchement accusées et terminées au sud et au nord par de doubles chapelles demi circulaire. Les voûtes étaient basses et le clocher angélique avait deux étages apparents.

Dans la période de construction du IXe au XIe siècle, l'église est agrandie de deux travées; les voûtes de la grande nef et des branches de croix sont exhaussées et cachent un étage du clocher angélique dont la forme est modifiée par la construction de l'étage octogonal.

La tour Saint-Mayol et la première travée du cloître appartiennent à la même époque ainsi que quelques fresques de l'intérieur et une partie du grand clocher; les quatres portes principales offrent de beaux spécimens de la sculpture, de la peinture, des bronzes et de la serrurerie de l'époque. Au XIIe siècle, on construit deux travées, la façade et l'escalier; les coupoles remplacent les voûtes en berceau ; le grand clocher est terminé; le porche de la place du Fort est construit, les nouvelles galeries du cloître sont élevées; l'intérieur est décoré de peintures qui donnent un nouvel éclat à l'édifice.

Plus tard, le porche de la place du Fort, est surélevé d'un étage, la chapelle sud se termine polygonalement, la chapelle des morts est construite ainsi que le bâtiment fortifié, dit des mâchicoulis.

Nous avons embrassé l'ensemble des travaux du IXe au XVe siècle; tout ce qui a été fait depuis n'a fait que dénaturer l'édifice.

En 1843, on a reconnu qu'un danger sérieux menaçait la cathédrale du Puy; des études ont été ordonnées, les plans ont été approuvés et la restauration a été entreprise.

Les principaux travaux comprennent : 1° Le rétablissement des branches de croix nord et sud ; 2° la reconstruction des quatre piliers de la coupole centrale et du clocher angélique ; 3° la con-

Digitized by Google

solidation des deux travées à la suite et le rétablissement des façades sud et nord ; 4° la reprise des troisièmes et quatrièmes travées ; 5° la reconstruction des deux dernières travées et de la façade ; 6° l'établissement de la sacristie dans la chapelle des Saintes-Reliques ; 7° le grand escalier ; 8° la restauration du clocher ; 8° les verrières.

Il ne m'a pas été donné de terminer la décoration intérieure ; il est des influences contre lesquelles on ne peut lutter ; il n'est pas possible de résister lorsqu'on est frappé par derrière...

Je puis toutefois dire hautement et avec une conviction intime que c'est avec amour que j'ai entrepris et continué une œuvre sur laquelle s'étaient concentrées toutes mes affections d'artiste.

Digitized by Google

Digitized by Google

VOYAGE DE FERGON DE LA PACAUDIÈRE

MANDATAIRE DU DUC DE MONTPENSIER

(1561)

ROCHE-EN-RÉGNIER — LE PUY — BRIOUDE — VIEILLE-BRIOUDE & LÉOTOING

Au lendemain de Pavie, à la suite de la sentence du 27 juillet 1527, déclarant le connétable Charles de Bourbon « atteint et convaincu du crime de lèze majesté (1), ordonnant que ses armes et enseignes seraient effacées et décretant tous ses biens feodaux tenus de la couronne de France retournés à icelle et tous ses autres biens confisqués », François Ier et Louise de Savoie, sa mère, se partagèrent les domaines par une transaction du 27 août 1527 (2) et le roi en garda la totalité en 1531.

Vainement les héritiers de Charles de Montpensier s'élevèrent-ils contre des actes de représailles dont ils étaient victimes; la clémence n'intervint pas et la justice complète (3) se fit attendre jusqu'au règne de François II.

(1) Rappelons en passant que la conspiration criminelle fut découverte vers la mi-août de l'an 1523 et que le roi fit arrêter Antoine de Chabannes, évêque du Puy, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier. Le prélat ne fut rendu à la liberté qu'en 1526 par suite du traité de Madrid.

(2) Les lettres-patentes annonçant par le roi la reprise des biens compris dans cette transaction, démontrent que la baronnie de Roche et les terres du dauphiné d'Auvergne avaient été attribuées en 1527 à la mère de François Ier.

(3) En août 1538, par acte daté de Blois, le roi donna une partie de l'héritage détourné au prince de la Roche-sur-Yon, neveu du connétable par sa mère Louise de Bourbon.

Digitized by Google

Ému à juste titre par les instances répétées des princes frustrés, le roi signa le 27 novembre 1560, une transaction délaissant au duc de Montpensier les terres et seigneuries « en telle intégrité, droict et estat qu'elles estoient lorsque feue dame Anne de France et Charles de Bourbon en jouyssoient ».

Le premier acte du duc de Montpensier fut naturellement de prendre possession des domaines enfin restitués et pour cela il choisit deux des meilleurs officiers de sa maison : François de Saint-Hilaire, écuyer, et Étienne Fergon, sieur de la Pacaudière, secrétaire.

Les deux délégués reçurent procuration entière et complète pour connaître la nature et l'étendue des droits divers appartenant à chaque seigneurie, pour renouveler les baux qui étaient sur le point de se terminer et régler les différends en cours.

Saint-Hilaire et Fergon s'acquittèrent scrupuleusement de leur mission et le dernier en consigna les résultats en un long rapport qui reçut dans la suite le titre de *Procès-verbal de ce que le sieur Fergon a faict pour la prinse de possession des terres de Beaujolloys et Dombes et de ce qu'il a géré dans les autres terres des duc et duchesse de Montpensier ès provinces du Bourbonnais, Auvergne, Berry et Poictou.*

C'est ce travail, œuvre personnelle de Fergon, qu'a édité un ami du document, M. E. Longin (1), et il se trouve que la publication est pour nous du plus vif intérêt.

Parmi les possessions du duc de Montpensier se trouvaient, en effet, la baronnie de Roche-en-Régnier et ses dépendances, ainsi que les terres de Vieille-Brioude et de Léotoing.

La propriété de Roche-en-Régnier par les Bourbons remontait à 1463.

Le 20 janvier de cette dite année, Antoine de Lévis, comte de Villars et seigneur de la Roche, céda, malgré l'opposition de sa famille, la baronnie à Jean, duc de Bourbonnais. Les considérants de l'acte étaient assez curieux : « Personnellement établi, Antoine de Levis, comte de Villars et seigneur de la Roche,

(1) *Procès-verbalde ce que le sieur Fergon a faict pour la prinse de possession des terres de Beaujolloys et Dombes et de ce qu'il a geré dans les autres terres du duc et duchesse de Montpensier ès provinces de Bourbonnois, Auvergne, Berry et Poictou*, édité et annoté par C. LONGIN. Lyon, librairie Brun, 1901.

Digitized by Google

considérant que, comme il se propose d'embrasser la carrière ecclésiastique, il lui sera nécessaire de fréquenter la cour de Rome et d'y résider, ce qui ne peut se faire sans de grandes dépenses, à raison de l'honorabilité et de l'état de la maison d'où il sort; qu'en outre, il est engagé pour de fortes sommes envers plusieurs personnes; que Jean de Levis, son frère, et ses autres parens n'ont nul souci de lui venir en aide, et qu'enfin par ce que tel est son bon plaisir; — a vendu à Jean, duc du Bourbonnais et d'Auvergne, tous ses droits successifs, biens, meubles et immeubles, noms, actions, qui peuvent lui appartenir en vertu du testament de feu le seigneur comte de Villars, et ce pour le prix de vingt mille écus d'or neufs coins et armes de France... (1) ».

Vieille-Brioude et Léotoing, d'autre part, appartenaient à la même famille des Bourbons depuis le XIVe siècle.

D'abord propriété des dauphins d'Auvergne, ces deux fiefs passèrent avec le comté de ce nom à Louis II de Bourbon, lorsqu'il épousa, le 19 août 1321, Anne, fille de Béraud II, dauphin d'Auvergne et de Jeanne de Forez (2).

Ainsi donc, pour exécuter pleinement son mandat, Fergon vint séjourner quelques jours en Velay. Il arriva à Roche le 8 avril 1561, « jour de foyre » et présida aux enchères d'afferme de la seigneurie, « ensemble la couppe du boys et tailhys de Myonne pour cinq années », dont l'adjudication fut « bailhée et estroussée » à Me Antoine Bremand, praticien, moyennant 1345 livres « payables à deulx tenues par moitié, sçavoir est Noel et Sainct-Jehan ». Fergon s'occupa encore en compagnie des « officiers » de Roche « à reguarder aux affaires de la seigneurye et deslibérer sur icelles » et le 10, il partit pour Le Puy.

Son passage en cette ville était indispensable.

En effet, l'année précédente, un édit du roi François II avait rétabli le siège du sénéchal du Puy et comme la baronnie de Roche ressortait de cette juridiction, il importait de voir le jugemage et de le disposer favorablement afin qu'il lui plut « prandre

(1) Le document, qui se trouve aux archives nationales (Titres de la maison ducale de Bourbon) est cité dans la savante monographie de *Roche-en-Régnier* par Truchard du Molin, éditée librairie Dumoulin, 13, quai des Augustins, Paris.

(2) Du Lac de la Tour d'Aurec. *Précis historique du Forez*, t. I, pp. 158 et 159.

Digitized by Google

en protection ce qui se présenteroict désormais devant luy, proceddant de la baronnye ».

Le mandataire du duc de Montpensier rencontra le meilleur accueil auprès de Gérard de Changet, et après avoir reçu « en la maison et seigneurialle près le rocq Corneille » la foi et hommage des chanoines, il put se rendre à Vieille-Brioude, y procéder à la vérification des terriers et sermonner d'importance un certain Maron qui était moins consciencieux que lui, puis gagner Brioude et Léotoing où il afferma cette dernière seigneurie pour trois années au prix de quatre cents livres et « deulx douzaines de fourmaige de Beesse ».

Très détaillé, le récit du voyage est des plus captivants, car à côté des renseignements qu'il donne sur les lieux visités, il révèle un homme.

« Dans ce rapport, écrit à ce sujet M. Longin, Fergon se montre un serviteur aussi intelligent que dévoué à son maître. Après avoir pris ses intérêts à cœur pendant son voyage, il lui rend ensuite fidèlement compte de sa gestion, même pour les choses les plus minimes. On remarquera la sagesse et le soin avec lequel il traite les affaires de son prince, la prudence qu'il met à choisir les officiers des seigneuries. L'homme s'y montre tout entier. On l'entend parler et on le voit agir avec toute l'autorité que donnent le bon sens et la raison. Nous avons sous les yeux l'intendant d'un grand seigneur du XVI^e^ siècle dans l'exercice de ses fonctions, et il les remplit avec prudence et modération ».

Le style du journal de voyage se ressent de ces qualités. L'expression est claire, juste, pittoresque; très souvent le mot est neuf et son originalité primesautière est charmante. Involontairement l'on songe à la langue d'Etienne Médicis, imagée, énergique, libre dans ses allures. L'une et l'autre donnent fidèlement la couleur du temps.

Pour toutes ces raisons, nous considérons comme utile la publication spéciale des quelques pages consacrées à notre pays par Fergon ; elles forment, croyons-nous, un supplément des plus heureux aux chroniques déjà connues de ce « luoc plaisant et delectable » qu'on appelle le Velay.

Ulysse ROUCHON.

Digitized by Google

Roche-en-Régnier.

Le dimanche jour de Pasques, sixiesme d'apvril, je partys dudict lieu (1) pour m'acheminer à Roche en Regnyer et y estre en bailh de la ferme dudict lieu, que j'avoys assignée au mardi IIe jour ensuivant; et ainsi que j'estoys à cheval, me bailhé ung pacquet que mondict seigneur m'escripvoict, dacté du IIIe jour d'apvril, auquel n'ayant pour lors moyen de faire responce, pour la haste que j'avois d'aller audict Roche, je fus coucher à Sainct-Chaulmont (2), et le lendemain estant à la disnée à Frémigny (3), je fis une despesche à mondict seigneur, par laquelle je respondoys à cesdictes lectres et luy donnoys aussi advertissement de ce qui c'estoict passé pour ses affaires despuys mon dernier pacquet, mesmes je luy envoyois quelques lectres d'aucuns ministres de Genefve, qui c'estoient truvez ès basles dont est parlé cy-dessus (4).

Laquelle despesche faicte et mise ès mains du chastellain dudict Frémigny, parant de monsieur le lieutenant Fournel, pour la luy faire tenyr; d'aultant que je la luy adressoys et prioys par une lectre la faire tenyr à mondict seigneur par la voye de la poste, je fus coucher à Monistrol.

Et le lendemain, VIIIe jour dudict moys, estant arrivé sur les neuf heures du matin audict Reoche, je trouvay monsieur le trésorier Gaby [ou Gabry] et conterolleur Popellat qui m'y actendoient dès le jour de Pasques, et après avoir leu les lectres qu'il avoit pleu à Madame m'escripre par ledit sieur trésorier, et esté informé par les officiers dudict Roche des certificatz par lesquelz il apparoyssoict que, suyvant ces lectres à eulx par ci-davant escriptes par madicte Dame et moy, ilz avoient faict proclamer le bailh et adcense de ladicte seigneurye de Roche à Craponne, al Beigle (5), le Puy et aultres lieulx circonvoysins, et, voyant les mecteurs venuz et en bonne dévotion d'enrichir ladicte ferme, après avoir parlé en particullier à quelques ungs d'entre eulx et faict toutes les menées à

(1) De Lyon où avait eu lieu l'assemblée du Parlement des Dombes.
(2) Saint-Chamond (Loire).
(3) Firminy (Loire).
(4) Il s'agit de l'introduction en France de livres de propagande protestante, « tous lesquelz livres, qui estoient de l'impression de Genefve et composez par Calvin, Viret, Bulinger, de Bache et aultres ministres de la dicte ville ». Ces ouvrages furent saisis et un procès fut fait aux colporteurs.
(5) Allègre.

Digitized by Google

moy possible pour leur donner bon couraige, je feis cryer par ung sergent, par tous les lieulx et places de la foire qui se tenoit ledict jour audict Roches (2), que qui vouldroict mectre à la ferme et adcense, il eust à se trouver en la salle de la confrérye où présentement on alloict en faire le bailh, ensemble la couppe du boys et tailhys de Myonne pour cinq années.

Cella faict, je me transporty, à la compaignye dudict tésorier, bailhy et officiers de Roche et tout plain de gentilzhommes qui estoient venuz à la foire, en la salle de ladicte confrérye, où, après plusieurs encherres, ladicte accense fust bailhée et estroussée à Me Anthoine Brémant, praticien dudict Roche, pour cinq années et cinq cueilletes, commançant à la feste de Sainct-Jehan Baptiste prochaine venant, et finissant à pareilh terme lesdictes cinq années révolues et passées, pour en payer par ledict Brémant, oultre les charges et modifications entierres plus à plain contenues par l'hobligation de ladicte adcense, la somme de treize cent quarante cinq livres, payables à deulx termes par moytié, sçavoir est Noël et Sainct-Jehan, qui est d'augmentation et de creue, plus qu'à la préceddante ferme, de cinquante cinq livres par an; pour la sûreté du payement de laquelle ferme ledict Brémant a bailhé caution des personnes de Me Victal Vacherel, lieutenant du dict Roche, et Estienne Pastel, marchant de la dicte ville; et encore qu'il nous ayt esté certiffyé bien riches et solvables, néantmoings ledict Brémant est encores obligé d'en bailher d'aultres, demeurans et ayans biens en la seneschaulcée d'Auvergne où bailhiaige de Montpencier.

Et quant à la vente du boys tailhis dudict Myonne vendue pour cinq années cellon les couppes et aux restrinctions (2), plus ample-

(1) En août 1402, à la demande de Philippe de Lévis, seigneur de la Roche et vicomte de Lautrec, Charles VI établit à Roche-en-Régnier deux foires, l'une, le mardi après trois semaines de Pâques et l'autre le mardi avant la Toussaint (Arch. nat. Trésor de Chartres, JJ. reg. 157 n° 74). En janvier 1579, Henri III confirma en faveur des habitants de Roche, à la demande de son oncle, le duc de Montpensier, leur seigneur, les trois foires et le marché qu'y avaient établis ses prédécesseurs, savoir la première foire, le 23 janvier, la seconde, le 16 août, la troisième, le 8 décembre et le marché, le mardi de chaque semaine. (Soc. Ac. du Puy, XXXI, p. 197).

(2) Pour éteindre d'anciennes et prévenir de nouvelles contestations, une transaction intervint au sujet de cette forêt, le 9 mars 1310, entre Guigon V, d'une part, et les syndics des habitants de Roche.

Il y était stipulé, entre autres conventions :

« Qu'il demeure interdit aux habitants de prendre aucun arbre de sapin, de pin, de chêne et de hêtre dans l'intérieur des limites, mais qu'en dehors tout bois sera reputé mort et leur appartiendra comme par le passé, à la charge par chaque habitant, homme ou femme, ayant feu dans ledit château, bourg et franchises, de payer chaque

Digitized by Google

ment portée par l'obligation, a esté estroussée à Victal Ardailhon, demourant audict Roche, et à Anthoine Brémant et Estienne Bonafont, ses pleiges (1), à la somme de cinquante cinq livres, qui est unze livres pour chaicune desdictes cinq années.

Ledict jour estant retourné du bailh de ladicte ferme et en la maison dudict bailhy de Roches, ce vint présenter devant moy ung (de la ville) du Puy, soy disant procureur de messieurs du chapître Nostre-Dame dudict lieu du Puy, lequel, à ceste quallité, m'offrit faire la foy et hommaige pour raison de la rente de Douhan, qu'ilz tiennent dudict Roche. Mais d'aultant que sa procuration ne me sembloict assez suffisante, et aussi qu'il n'estoict du corps dudict chapître et que le faict meritoict, bien que l'ung d'eulx vint en personne, joinct aussi que j'avoys sceu qu'il avoict pleu au Roy establyr ung siège royal en la ville du Puy, où désormais les causes dudict Roches ressortiront et nom plus à Nismes et qu'il estoict très nécessaire que j'allasse faire une recommandation des affaires de mesdictz dame et seigneur à monsieur Changet, pourveu de l'office de juge maige dudict sieige, je remis la réception de ladicte foy et hommaige au lendemain que j'espéroys estre audict Puy.

Le lendemain, neufiesme jour dudict moys, fust employé à reguarder aux affaires de la seigneurye et deslibérer sur icelles, comme il est plus amplement porté par les articles et des libérations, signées des officiers dudict Roche, que j'emporte. Par icelles apert que j'ai receu de Estienne Bonafous la somme de dix livres, sur et en déduction de dix huict livres tournoiz qu'il debvoict pour les deniers d'entrée d'ung bailh à luy faict de la mestayrye des Fouchiers pour

année à la fête de la dédicace du bienheureux saint Michel et perpétuellement un métau de froment et une poule;

« Que pour tout arbre vif d'essence sapin coupé sans permission dans la forêt de Mione, le délinquant paiera au seigneur une amende de 67 sols et d'une demi *pignadaire* ; mais que si, dans les huit jours bien comptés après la coupe de l'arbre, l'auteur du fait n'a été ni reconnu ni condamné, aucune poursuite n'aura lieu, aucune amende ne sera prononcée;

« Que si un garde affirme par serment devant le seigneur et les syndics des hommes de Roche qu'il a surpris dans son cantonnement de la forêt de Myone des porte-faix chargés de bois vif, il sera cru dans cette affirmation, mais ceux-ci en payant l'amende ci-dessus fixée pourront emporter le bois coupé;

« Que celui qui ferait ou ramasserait de la ruche * dans ladite forêt encourt l'amende de 67 sols et d'une demi *pignardaire*, et au cas où on trouverait de la ruche dans la maison, il sera tenu d'en déclarer la provenance. » *Histoire de Roche-en-Régnier*, par Truchard du Molin, p. 42-43.

(1) Cautions.

* *Rouche*, c'est-à-dire écorce.

Digitized by Google

unze années, et que le reste il le promect payer et mectre entre les mains du procureur de Madame, laquelle touteffois, il supplye très humblement le luy voulloir donner par aumosne, en considération des pertes et dommaiges qu'il a souffertz et souffre tous ces jours à poursuyvre Lerrasse prétendant la moytié de ladicte mestairye.

Ce treuve aussi par lesdictes deslibérations l'argentier Congnerd [ou Cougnerd] avoir cy-devant receu de la vefve du sieur de Lessac la somme de seize livres tournoys, ponr composition de vente à elle faicte d'une acquisition de son mary, faicte du sieur des Champs, de laquelle somme de seize livres tournoys ledict Congnard doibt tenir compte à Madame, si faict ne l'a.

Appert semblablement, par lesdictes deslibèrations, accord et composition avoir esté faicte à Montagne, greffier du dict Roche, pour grossoyer et mectre en ung livre rellié treize nouvelles recongnoyssances ou arrentemens de molins et coulonbiers à la somme de sept livres tournoiz, qui luy doibt estre bailhée au prochain voyaige du dict trésorier Gaby, en fournissant par ledict Montaigne du dict livre portant en grosse et en bonne forme lesdictes recongnoyssances qu'il a, pour raison de chaicune desquelles j'ay promis luy faire bailher dix solz tournoiz.

Quant au surplus des affaires du dict Roche, elles se recongnoystront par la lecture de ladicte deslibération.

Ledict jour, le bailhy dudict Roche me présenta quelques partyes qu'il a fournyes, par le commandement et suyvant les lectres de Madame, tant pour envoyer à Thoulouze que pour le voyaige de deulx hommes qu'il a par deulx foys envoyé à Champigny, lesquelles partyes montant trente une livre quatre solz six deniers je payée audict bailhy, comme apert par sa quictance qui est au pied desdictes partyes.

Me fust aussi présenté une requeste pour Madame que les habitans du lieu de Vertore font, par laquelle il luy remonstrent qu'encore qu'ilz soient ses subiectz, justiciables et rentiers, néantmoings le sieur de Chateauneuf et Rochebonne les a tirés en procés par devant le séneschal de Beaucaire et Nismes, en demande de huit septiers seilhe, quatre septiers avoine, dix-huict solz en argent et quatre poulhayes, qu'il prétend estre de censive et directe avec les arreraiges de quarente ou cinquante ans; laquelle demande estant directement contre les droictz et debvoirs de ma dicte Dame, et la ruyne toutalle d'eulx et de leurs villaige, il a supplyé très humblement les deffendre et prandre la guarentye dudict procés et commander à ses officiers dudict Roche d'en faire la poursuite ad ce qu'il ayt moyen vivre soubz son auctaurité.

Digitized by Google

Du faict porté par laquelle requeste m'estans songneusement informé et veu les terriers à ceste fin, j'ay trouvé les cens et revenuz que Madame et Monseigneur prennent sur ledict villaige de Vertore estre fort bien recongnues et confrontées par les terriers du dict Roche despuys six vings ans, et monter chaicun an environ trente charges de bled, dix huict livres en argent, dont les fermiers sont fort bien payez et reçoipvent les lotz et ventes des héritaiges qui se vendent en ladicte parroisse. Au contraire ledit Rochebonne n'a jamais esté payé du contenu en sa demande, et est le procès qui le renouvelle discontinué de cinquante ans pour le moings, joinct que son tiltre, que j'ay veu, n'a aucune confrontation, mais seullement est assigné sur telz et telz habitans du dict Vertore avec ces motz : *absque dominio*, qui démonstre assez qu'il n'est pas seigneur direct, encores que le contenu en sa demande lui fust adjugé. Et n'estoict que j'ay craint mectre Madame en procès à Nismes, qui est ung lieu mal aisé, loing et où elle n'a aucun conseilh, je n'eusse failhi de faire joindre madicte dame en cette instance qui sera, comme je pensse, renvoyée au Puy, suyvant l'eedict du Roy contenu par l'érection du siège présidial de ladicte ville du Puy ; s'il se renvoye, les officiers ont promis d'en advertyr ma dicte Dame, qui de son cousté trouvera moyen de faire parler audict Rochebonne pour accorder de ce differand, lequel est de très grande considération, d'aultant qu'elle perdroict la rente et cencif cy-dessus, si l'intention du dict Rochebonne sortoict effect.

Et pour mieulx le renger à la raison, j'ay enjoinct aux officiers dudit Roche faire saisyr sa terre et seigneurye de Rochebonne, tenue en fief du dict Roche, par faulte de foy et hommaige non faict. Il tient aussi une maison qu'il a près Villefranche de Monseigneur à cause de Beaujoloys ; et est celluy par lequel je feis une despeche à Monseigneur, estant audict Beaujoloys, et qu'il me dict qu'il avoit entendu que mesdictz seigneurs estoient couroussez contre luy pour raison de quelque procès qu'il avoict contre leurs suiectz ; mais d'aultant que je ne sçavoys que c'estoict et qu'il ne me disoict poinct pour raison de quoy c'estoict, je ne peus luy en faire aultre réponce.

J'ay receu semblablement une aultre requeste adressant à Madame, présentée par Estienne Chirozat, mosnier de Flacelleyres (1), par laquelle il remonstre avoir par cy-devant print à grand cens ledict molin qu'il avoict faict bastir et edifier sur la rivière de Loire, laquelle, c'estant desmesurément creue l'année

(1) Village de la commune de Vorey.

Digitized by Google

passée, auroict emporté sa maison et molin, tellement qu'il a esté despuys contrainct le quicter et gulpir. Néantmoings il supplye très humblement madicte Dame, en considération de sa perte, luy voulloir bailher la place du dict moulin à nouveau et moindre cens et rente, et il le fera rebastyr à ses despens. A quoy n'ayant peu pourveoir, pour aultant qu'il ne me bailha sa dicte requeste que le jeudy, ainsi que je voulloys monter à cheval, je luy promis la rapporter à Madame et luy faire par les premiers entendre son bon vouloir sur icelle.

Le Puy.

Le jeudy après disner, dixiesme dudict moys, nous partismes du dict Roche pour aller au Puy, et le lendemain matin nous fusmes veoir monsieur Changet, à présent juge maige dudict lieu, comme dict est dessus (1) ; auquel nous fismes recommandation des affaires

(1) Par un édit donné à Paris au mois d'octobre de l'an 1551, à la poursuite et requête des députés, des consuls et habitants du Puy, et moyennant la finance de vingt-cinq mille livres qu'ils versèrent entre les mains du trésorier de son épargne, le roi Henri II créa et érigea dans cette ville un nouveau siège de sénéchal et présidial, composé d'un sénéchal, un président, un lieutenant général civil, un lieutenant criminel, un lieutenant particulier, neuf conseillers, dont un garde des sceaux, un avocat et un procureur du roi.

Les offices de ce nouveau tribunal érigé au Puy furent enchéris et vendus peu de temps après à la maison consulaire de cette ville. Girard de Changet, originaire de Riom, docteur es-droits, acquit la charge de juge-mage au prix de 2,000 livres.

Sur les sollicitations et remontrances des habitants et des officiers du siège présidial de Nimes, assistés du syndic et député des états du Languedoc, Henri II révoqua et annula l'édit d'octobre 1558, et rétablit au préjudice du Puy et en faveur du siège de sénéchal et présidial de Nimes.

Le roi Henri II étant mort quelque mois après, de nouveaux députés furent dépêchés par la ville du Puy à la cour de François II et leurs démarches ne furent pas sans succès, car le roi, par un édit donné à Blois, au mois de juin de 1560, révoqua celui d'avril 1550.

On lit l'édit d'Henri II dans le n° 2 du *Bulletin des recherches historiques*, p. 53.

« La ville en étant informée, écrit à ce sujet l'historien Arnaud, ainsi que du retour du juge-mage, Girard de Changet, les consuls revêtus de leur robe rouge allèrent au devant de ce magistrat, qu'ils accompagnèrent jusqu'à l'église de Notre-Dame. Entre autres préparatifs faits pour célébrer son entrée, on avait construit une espèce de fontaine d'où jaillissaient deux filets, l'un d'eau, l'autre de vin.

« Girard de Changet fut mis en possession de son office, dans le consistoire du bailliage du Velay, le 15 janvier suivant, par Michel du Faur, seigneur de Saint-Jory, président au Parlement de Toulouse, qui fut nommé commissaire pour l'exécution de l'édit concernant l'érection du siège de sénéchal au Puy, et qui se rendit dans cette ville pour remplir sa commission ».

Digitized by Google

de ma dicte Dame, le priant que, suyvant la bonne affection qu'il a tousjours portée à son service et de celluy de Monseigneur, il luy pleust prandre en protection ce qui se présenteroict désormais devant luy, proceddant de leur baronnye de Roche, où nous avons trouvé jusques icy toutes choses en si mauvais estat ; mesmes pour l'exercice de la justice, qu'elle avoict très grand grand besoing de son ayde et service, louant Dieu de quoy il avoict esté pourveu de l'office dudict juge maige. A quoy ledict sieur Changet fist réponce qu'il n'obliroict à s'employer desi bon cœur à tout ce qui regardera lo service de Madame et de Monseigneur, qu'ilz auront, comme il espère, très juste occasion de se contenter de luy ; et que, pour tesmoignaige de la bonne volunté qu'il en a, il appelloict le lieutenant et procureur du dict Roche illec présents à tesmoing sy, tout incontinent qu'il fut pourveu du dict office de juge-maige, il ne les adverty pas et somma de luy communiquer des affaires de mesdictz dame et seigneur, pour leur y faire service en tout ce qu'il pourroict. Ce que ayant esté certiffyé par lesdictz lieutenant et procureur, je luy en feis les plus honnestes remercimens que je peus, et l'ayant prié d'y continuer et promis faire rapport à mesdictz dame et seigneur de son bon voulloir, je prins congé de luy.

Le lendemain au matin, jour de vendredy, unziesme dudict moys d'apvril, je feuz ouyr la messe en l'esglise de Nostre-Dame dudict Puy, après laquelle monsieur Don official dudict lieu, nepveu de messieurs de Rostaing (1), me vint trouver, accompagné d'ung grand nombre des aultres chanoines de ladicte esglise du Puy, pour me prier recepvoir la foi et hommaige qu'ilz debvoient à mesdictz dame et seigneur pour raison d'une rente qu'ilz ont au villaige de

C'est le même Changet dont Médicis cite les prouesses en 1562.

« En ce temps, par devant ou après plusieurs et diverses condamnations, ont esté dictes par monsieur maistre Gérard de Changet, homme de cellebre vertu, juge-mage de monseigneur le seneschal du Puy, contre les envenimés crapaulx huquenaulx du Puy et austres estrangiers que au Martoret tant en effigie que aultrement, furent actuellement excequtés ». *Médicis*, I, p. 532.

(1) Voici quelques mentions se rapportant au personnage dont il est ici question : Jacques de Rostaing, aumônier de la reine, prévôt de la cathédrale du Puy (1550-1579) et abbé de Bonnefon et de Pebrac, accompagna dame Philiberte de Clermont à son pèlerinage au Puy, le 12 juin 1554. *Médicis*, I, p. 461.

Reconnaissance de Marguerite Solton, à Jacques de Rostaing, abbé commendataire de Pébrac, et prévôt du chapitre, pour une maison sise dans ladite ville, rue des Portes, *sive* de Vienne, au cens annuel de 12 deniers tournois (17 sept. 1555).

Reconnaissance consentie par François Chaudéon en faveur du prévôt de Rostaing pour un *chazal* [emplacement] de maison sise au Puy, rue de Vienne (30 avril 1558). (*Arch. dép.*, série G. 140.)

Digitized by Google

Duhac (1), tenue de ladicte baronnye de Roche, et leur faire main levée de la saisye qui en avoict esté faicte, le tout suyvant la charge que j'en avoys et les lectres qu'il avoict au paravant pleu à madicte Dame en escripre à leur faveur à ses officiers dudict Roche, et la remise que j'en avois faicte estant au dict lieu.

Après laquelle requeste et leur avoir remonstré que, sans la faveur et recommandation du susdict sieur abbé de Puybracq, ma dicte Dame n'accorderoit la dicte main levée actendu le peu de debvoir qu'ilz ont faict de faire ladicte foy et hommaige despuys xx ans que ma dicte dame avoict faict faire ouverture de ses fiefz, nous accordasmes de recepvoir à l'après disnée ladicte foy et hommaige en la maison et seigneurialle que ma dicte Dame a audict Puy près le Rocq de Cornilh (2); ce qui fust faict en la personne de Me Antoine Verdier, chanoine de la dicte esglise du Puy, procureur commis par le dict chapitre pour ce faire, comme le tout apert par la procuration qu'il a laissée entre mes mains, et coppie de la réception du dict hommaige, que j'emporte avec moy, portant main levée de la saisye faicte de ladicte rente, auparavant laquelle accorder je feis rembourser le procureur dudict Roche estant pour lors avec moy, comme dict est dessus, des fraiz et mises qu'il avoict faict pour ladicte saisye.

(1) Dinhac, commune de Roche-en-Régnier.

Nous ignorons à quelle date le chapitre commença à bénéficier de cette rente, mais elle existait encore au dix-septième siècle. L'inventaire de la série G des archives départementales contient au nº 178 deux pièces qui le prouvent. C'est un plan du terroir et village de Dinhac et une reconnaissance féodale avec droits de lods et d'investiture, consentie par Vital Laschamps, de Dinhac, en faveur du chapitre, pour ses biens immeubles sis audit lieu de Dinhac (27 juillet 1781). Cette reconnaissance vise des actes de 1291, 1367, 1399, 1438, 1440 et 1580, et mentionne noble Guigon, seigneur de Roche-en-Régnier en 1291; Guillaume de Borne, chanoine, syndic du chapitre Cathédral, Jean Baudin, chanoine de Saint-Georges (du Puy) également en 1291, et Hugues Tronchet, chanoine de la cathédrale en 1399.

(2) Comme tout le baronnage du Velay, les seigneurs de Roche avaient au Puy un hôtel portant leur noms et leurs armes, sorte d'annexe de leur fief, résidence d'occasion pour les affaires publiques et domestiques, pendant la semaine des grandes fêtes religieuses.

C'est là que le lendemain de la fête de sainte Lucie (14 décembre 1571), saine d'esprit mais débile de corps et sentant que sa vie maladive allait lui échapper, Jamage de Jaujac, la jeune épouse de Guigon IV, exprima ses dernières volontés (Arch. nat., *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, I, 1399[2] côte 811).

C'est là également, dans l'hôtel des seigneurs de Roche, *situs in claustro Anicii*, que Dauphine de la Tour fit son testament le 25 septembre 1323.

Digitized by Google

Vieille-Brioude.

Le samedy, douziesme dudict mois d'apvril, nous fusmes coucher à Vielhebriode, où estans arrivez, j'envoye quéryr le chastellain et procureur dudict lieu, et après leur avoir demandé ce qui avoict esté fait touchant la veriffication du terrier dudict Vieilhebriode faict par Maron, ilz me firent entendre qu'ainsy que le lieutenant Jeuf et eulx y voulloient procedder, suyvant ce qui avoict esté par cy-devant accordé, ledict Maron c'estoict porté pour appelant, de sorte qu'au moyen de cest appel tout estoict demouré là et n'en avoict peu estre faict aultre chose. Et pour aultant que ledict Marron estoict pour lors audict Vieilhebriode et je l'envoys incontinant quérir, et, estant venu, je commenceys à me plaindre bien fort de luy de ce qu'il proceddoict de si mauvaise foy à la veriffication desdictz terriers et descharge de l'obligation que nous avons contre luy, luy disant que, puysque nostre passiance n'y pouvoict rien proffic-fficter, j'estoys deslibéré ne partyr de ce païs là que je ne l'eusse rengé à la raison par quelque voye que ce fust, et que je ne fauldroys de me saisyr de sa personne et le retenyr prisonnier tant qu'il eust satisfaict à sez debvoirs. Quelques appellations qu'il eust interjectées ou peust sy-après interjecter.

Desquelles menaces faisant semblant d'estre estonné, il commança à me bastir ung monde de pensés et entre aultres que, au moyen de sa pauvreté, il ne sçauroict faire les frais de ladicte veriffication, quant bien il y seroict tenu, ce que touteffoys il n'es recours à son obligation, qu'il disoict avoir racquictée et deschargée comme il estoict tenu, et que outre cella, il n'est pas seul obligé à faire lesdictz terriers, mais avec luy feu Granat, les héritiers duquel debvoient estre poursuyvyz comme luy; néantmoingt, il offroict de procedder tout présentement à ladicte veriffication par devant moy; qui fust cause que, toutes choses laissées, nous y employasmes tout le reste dudict samedy et la journée entière du lendemain, qui estoict le dimanche. Mais d'aultant qu'il n'estoict possible la faire bien et deuement en si peu de temps que j'avoys à demourer là, pour m'aller trouver aux assignations des aultres baulx à ferme, je me contente de veoir sommairement ce que montaict le vieilh et susdict nouveau terrier pour congnoistre la deffectuosité dudict nouveau, que nous trouvasmes plus court que le vieilh de cinq livres, dix huict solz, cinq deniers obboles pitte, par argent, par fourmant, de II septiers, II coppons, II tiers et demy coppon; par seigle, de

Digitized by Google

IIII septiers, VII couppons, IIII couppons ; par avoine, de V septiers, II couppons, I coppon et II tiers de coppon ; par orge, I coppon, IIII couppons demy et quart; par gellines, II tiers et quart de gelline ; par manœuvres, de II tiers et tierce partye de manœuvres; et est ledict nouveau terrier plus ample que le vieilh en vins de XIII potz, I quart et demye choppine.

Despuys lequel extraict faict, ledict Maron a remonstré avoir d'aultres nouvelles recongnoissances pour employer audict terrier nouveau, et que mesmes les debvoirs qu'il doibt de son chef n'y sont pas incérez, combien qu'il en ayt bailhé et faict recongnoissance en parchemin, qui est ès mains de Me Estienne Grannat, praticien et notaire royal audict Veilhebriode, tous lesquelz debvoirs incérez et remis audict terrier nouveau, il se trouverra peu ou poinct deffectueux. Par quoy, du consentement dudict Maron mesmes a esté prins jour avecques le lieutenant Jeuf, le chastellain et procureur dudict Vielhebriode, de s'y assembler le second jour du mois de may prochain suyvant, et là faire fin à ladicte vérifflcation. Et affin que, par faulte d'ordonner des fraiz d'icelle, elle ne demeure sans estre faicte, j'ay chargé ledict lieutenant Jeuf avencer les fraiz qu'il fauldra faire pour sa despence durant icelle, avec promesse de l'en faire rembourser par Madame : et si par la dicte vérifflcation ledict nouveau terrier se trouve bien faict, j'ay promis envoyer audict Jeuf une lectre d'office de notaire pour le filz du dict Maron nommé Loys Maron, qui lui sera bailhée sur et en déduction de l'argent qui se trouvera estre deub audict Maron père par l'obligation de la perfection du dict terrier.

Quant aux autres affaires de ladicie seigneurye de Vielhe Briode, il y a esté pourveu cellon que plus amplement appert par la deslibération qui en a esté faicte avec les officiers du dict lieu et ledict lieutenant Jeuf, dont j'en porte ung double signé d'eulx. Au premier article desquelles deslibérations est parlé d'ung procès que Madame a perdu contre madamoyselle de Servissas par faulte d'avoir terrier plus entien que ceulx que la dicte damoiselle a produictz, dont l'ung et le plus vielh est de l'an quatre cens trente troys, où il est bien besoing adviser de pourveoir suyvant ledict article, s'y fair se peult.

Le lundy quatorziesme jour dudict moys d'apvril, auquel avoict esté assignée et publiée aux lieux circonvoisins la ferme dudict Vieilhe Briode pour bailh, et estrousse en fust faicte à Estienne et Jehan Beauregardz, frères, preceddantz fermiers, derniers plus haultz encherisseurs, et pour cinq années et cinq cueillettes consécutives, commençant à la feste de Saint-Jehan Baptiste prochain et finissant à semblable jour, lesdictes cinq années révollues et accom-

Digitized by Google

plyes, et ce pour la somme de quatre cens livres pour chaicun an et aux mesmes charges et restinctions de la preceddante ferme, comme le tout apert par la dicte obligation qui en fust depuys passée à Briode par ledict Favre, notaire royal, le quinziesme jour dudict moys et an.

Brioude.

Le quinze et seiziesme dudict moys, je feuz en la compaignye desdictz trésorier Jeuf et aultres officiers en la ville de Briode, pour faire le bailh à ferme de la seigneurye de Léotoing, qui avoict esté publyée et assignée sellon que entiennement on avoict acoustumé de faire; et encores qu'il se trouvast plusieurs mecteurs, néantmoings pour le mauvais mesnaige de Jehan Jacquard, procureur pour le roy à Uson (1), et ses aultres compessoniers qui ont tenu en adcense ladicte seigneurye les cinq années dernières, elle estoict sy descriée qu'il ne se trouva personne qui la voulut enchérir à plus hault pris que troys cens soixante et dix livres par an; et pour aultant que le rabbais m'en sembloict merveilleusement lourd, et craygnant que ma dicte Dame y print occasion de mal contentement, je ne voulu l'estrousser aux encherisseurs, mais employer despuys tous les moyens qu'il me fut possible à trouver fermiers qui en voulussent bailher meilheure raison, tant que finablement j'en ay fayct bailh à Me Claude Pécoulh, chastellain de Moriac (2), Anthoine et Pierre Chambaulz frères, sire Jehan Verdier, Guyjon de Pouzay (3), et ce pour troys années commançant à la Sainct-Jehan-Baptiste prochaine et finissant à pareille jour, lesdictes troys années révollues, pour le pris et somme de quatre cens livres par chaicun an, et deulx douzaines de fourmaige de Beesse (4), le tout payables et aux mesmes charges et obligations de la preceddante ferme comme il apert plus amplement par l'obligation de la dicte adcense faicte par devant Charles Lenseigne, notaire royal, le dix septiesme jour dudict moys, l'an 1561.

(1) Usson, arrondissement d'Yssoire (Puy-de-Dôme).

(2) Mauriat, canton de Saint-Germain-Lembron (Puy-de-Dôme).

(3) Je serais assez porté à croire que Guyjon n'est pas un nom propre, mais indique une profession : il faudrait donc lire : « Jehan Verdier, Guyjon de Pouzay » — « Guyjon » serait la même chose que « guion » qui veut dire « guide » d'après Lacume de Sainte-Palage et Godefroy-Pouzay, sur la carte de Cassini, est situé entre Saint-Herem et Voldable; c'est sans doute aujourd'hui le hameau de Pouseix, commune de Marengheol, canton de Saint-Germain-Lambron (Note de l'éditeur).

(4) Besse en Chaudesse (P. de D.).

Digitized by Google

Léotoing.

De ladicte ville de Briode, je m'en allé audict lieu de Léotoing, auquel lieu, après avoir fait la visitation du chasteau, et regardé aux réparations quy y sont nécessaires, je feis bailh et vente à frère Loys Autier, prieur de Léotoing, Me Guillaume Raby et messire Rigault Mémard, prebstre habitant du dict lieu, et Me Jehan Cholnez, de la coppe du bois tailhis que mesdictz dame et seigneur ont audit Léotoing et de cinquante arbres mortz, vendus à part, à raison de cinq solz pièce, le tout pour la somme de six vingtz douze livres dix solz tournois, payable de la feste nostre Dame d'aoust prochaine en ung an, comme le tout apert par l'hobligation qui en a esté passée par devant Halchat, notaire du duché de Montravel (1), le xvne jour du dict moys d'apvril, an susdict.

Au dict lieu de Léotoing, ledict Jacquard, précéddant fermier, ce plaignant merveilheusement des pertes qu'il a faicte à la ferme du dict lieu, me requist y avoir esgard, et en ceste considération le faire tenyr quicte d'une partye de ce qu'il debvoict au trésorier pour les termes escheuz. De quoy l'ayant reffuzé comme de chose que je ne pouvoys ny ne debvois entreprandre de faire, il me pria en voulloir présenter une requeste à ma dicte Dame en sa faveur, qu'il avoict dressée et à laquelle il a ataché les mémoires de ses pertes, ce que je luy ai promis faire et l'advertyr de ce qui luy aura pleu en ordonner.

Allant dudict Léotoing à Vodable, et passant par le villaige de Lande, suyvant la promesse que j'avois faicte à monsieur de Montagu, chanoine de Briode, et ce que m'avoict escript et prié madamoiselle de Montravel, je fus veoir ladicte de Montravel en sa maison, qui est au dict Lande (2), et là, après plusieurs propos du procès qu'elle a avecques Madame et Monseigneur pour raison du droict de la tailhe au quatre cas que Madame a droict de prandre sur les habitans dudict Lande, et auquel ilz ont esté appoinctez à faire enqueste, et les pièces pour ce faire envoyées aux officiers du dict Léotoing, nous demourasmes d'accord pour éviter aux grandz fraiz qu'il faul-

(1) Mont-Ravel, en latin du moyen âge *Mons Ravellus*, était une ancienne seigneurie près d'Arlanc, et ceux qui en portèrent le nom ne furent pas tous étrangers au Velay. Le *Gallia christiana* range un G. de Montravel au nombre des prévôts de l'Église du Puy, de 1275 à 1298. Un Jean de Montravel, dit de Bouteyrol, était seigneur de la Prade dans le mandement de Roche-en-Régnier en 1343 et 1348.

(2) A Lempdes (Haute-Loire).

Digitized by Google

dra faire pour lesdictes enquestes et longueur du dict procès, vuider le tout par une voix amyable, et prinsmes à assignation pour ce faire à la my-octobre prochaine en la ville de Paris, pendant lequel temps ma dicte dame et elle se doibvent communiquer l'une à l'aultre les lectres et pièces qu'ilz ont consernans ce faict; et est oultre accordé que le delay de faire lesdites enquestes est prolongé jusques à la my-novembre prochaine, comme du tout ladicte de Montravel escript à Madame et à son conseilh de Paris, et qu'il est plus amplement porté et desduict par le premier article des desliberations des affaires des seigneuryes dudict Léotoing et Vouldable, faictes avec les officiers d'icelles le 18e jour dud. present moys; par lequel premier article il appert que j'ay bailhé pour Madame la somme de 60 solz, et y est bien nécessaire debvoir et pourveoir diligemment tant au contenu dudict premier article que aux aultres desdictes deslibérations des affaires de Léotoing et de Voldable.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ANCIENNES HOTELLERIES

DE LA VILLE DU PUY

Au moyen âge, Le Puy fut, on le sait, une des cités les plus commerçantes et les plus industrieuses du midi de la France. Favorisée naturellement par son emplacement, au confluent des grandes artères reliant les provinces méridionales à celles du Nord, lieu réputé d'un pèlerinage célèbre, notre ville bénéficia facilement dès le XI^e^ siècle de ces conditions exceptionnelles et devint rapidement un centre très actif de production et de transit.

A période fixe, les manifestations religieuses amenaient la foule dans nos murs; chaque année, aux mois des approvisionnements, les marchands s'arrêtaient ici pour y traiter avec les courtiers. Stimulés par cette affluence considérable et ce mouvement de population, les artisans, les commerçants vinrent nombreux s'installer au Puy, y apporter leur savoir et leur talent tandis que les étrangers y laissaient leur argent.

Les nouvelles industries ne furent naturellement pas les seules à jouir de ces bienfaits, les industries secondaires virent également s'ouvrir pour elles une ère de prospérité. Les hôtelleries entre autres, et cela se conçoit aisément, durent aux circonstances un développement extraordinaire.

Chaque jour plus empressés, les dévots, les marchands, les voyageurs, les personnages de marque, hâtèrent la construction de nouveaux logis et la modification des rares tavernes qui avaient suffi jusqu'alors à l'alimentation passagère des villageois des environs. L'établissement de Guillaume Grasmanent, aux Grazes de

Digitized by Google

Notre-Dame, ne fut plus assez grand. A côté de la *Teste de Bœuf* et dans les divers quartiers, principalement sur les voies les plus directes de la basilique, s'élevèrent bientôt des multitudes de perches et de serviettes « monstrant signe de taverne (1) » et conviant chacun à venir y vider les pots de vin clairet de la Val ou le jus piquant des côtes de Vivarais (2). Si bien que le bon chroniqueur Médicis pouvait, en 1544, au milieu du XVI^e^ siècle, enregistrer la présence de cent « botiques d'hosteliers et taverniers (3) » et nous montrer l'importance de leurs propriétaires en nous contant de quelle manière la corporation figurait aux processions et cortèges derrière une enseigne de taffetas gris à la croix blanche, entre les potiers et les fondeurs.

Les anciennes hôtelleries du Puy n'avaient cependant pas toutes la même renommée. Ainsi qu'il arrive encore aujourd'hui l'emplacement à proximité des affaires, le confortable, l'affabilité sans doute aussi de l'hôtesse et le charme de servantes accortes, attiraient les préférences des catégories de clients qui créent une réputation et assurent l'avenir. Aussi bien, s'il serait malaisé de vouloir parler de toutes les tavernes que possédait la cité, il est relativement facile d'indiquer celles que la notoriété avait effleuré de son aile puissante et dont les contemporains nous ont transmis le souvenir.

(1) « Quant aulcun vouloit ouvrir taverne nouvelle le temps passé qui n'estoit usagière, on métoit une perche a sa fenestre avec une serviete pendent que monstroit signe de taverne, et metoit-on aucunes fois à la porte sueille et voirres avec du vin dedans demonstrant le vin qu'on y vendoit, fust clairet, rouge ou blanc. » *Médicis*, I, p. 302.

Le 6 février 1526, Jehan Mage modifia un peu cet usage et fit pour la première fois annoncer à tous les carrefours l'ouverture de son cabaret comme la chose se pratiquait déjà en Auvergne et dans le Lyonnais.

L'enseigne laissée tout d'abord au libre arbitre de chacun, fut par édit de Henri III daté de 1577 décrétée d'utilité publique en ce qui concernait les aubergistes. Voir à ce sujet notre étude parue dans le volume *Velay et Auvergne*, Imprimerie R. Marchessou, le Puy, 1903.

(2) Le vin de Laval ou la Val était le vin du pays; cette dénomination lui venait sans doute, de ce que les vignes des environs du Puy étaient toutes cultivées dans les vallées de la Borne, du Dolezon et de la Loire, c'est-à-dire la val ou le creux du Puy. Le vin de Vivarais était appelé vin *de foras*.

(3) *Médicis* II, p. 261. Les hôteliers avaient leur « confrairie » aux Jacobins le jour de sainte Marthe. Aux processions ils portaient douze torches de cire.

Digitized by Google

Hôtelleries du quartier des Farges : L'Ecu de France, le Faucon, la Pomme, le Chapeau Rouge, la Fleur de Lys. Les Hôtelleries de la Campane, de la Balance, du Grand Pas, etc.

Deux rues semblent avoir été particulièrement le rendez-vous des étrangers et des francs buveurs, la rue des Farges et la rue Saint-Gilles.

La rue des Farges possédait les grandes maisons aux écuries immenses; aussi c'était là que descendaient la plupart du temps les seigneurs, les évêques ou les capitaines de passage en Velay.

Le *Faucon* était le gite favori.

Placé au haut de la montée à main droite, à peu près exactement sur le terrain occupé auparavant par l'*Escu de France* (1) et actuellement par le couvent des sœurs de Saint-Pierre, l'hôtel avait aussi une entrée rue de Louche.

On en rencontre déjà la mention dans les titres du commencement du XIV^e^ siècle. Au livre des *Debitaux et fondations* autrement *Livre Rouge reçeu par divers notaires*, se trouve la vente par Pierre Gabriel, « hoste de l'hostellerie du *Faucon* », à Saint-Vosy, d'une rente de 22 sols tournois assise sur une maison de la rue des Farges moyennant 20 écus d'or, poids ancien. Cet acte est du 12 décembre 1435 (2).

(1) L'*Escu de France* est signalé dans les actes publiés au XIII^e^ siècle. C'est ainsi qu'en 1432, un arrêt intervenu en la cour du parlement de Toulouse, confirmait la sentence du sénéchal seigneur de la Roche-Aymon, gouverneur du Languedoc, donnée au profit des consuls contre les gens d'église et les nobles du pays, par lequel « les estats et le departement des deniers royaulx, et la nomination de receveurs au diocèse ne se feront sans que les consuls soient appelés, et leur appartiendront ledit département, l'élection et l'institution de receveurs aussy bien qu'aux dits gens d'église et nobles » Le 4 novembre 1493, Jean Nicolas, conseiller en la cour commune, exécuteur dudit arrêt, assigna les gens d'église et les nobles, par devant lui, au Puy, « au logis de l'Escu de France. » (*Titres et privilèges de la ville du Puy*, publié par Aymard. Soc. Acad. du Puy, xv. 2. p, 730).

Le 27 janvier 1407, Jacques Juayre, « hostelier à l'enseigne de l'Escu de France », rue des Farges, prend, du consentement de l'Université Saint-Mayol et moyennant une somme de 310 livres tournois, le lieu et place d'un sieur Rogier qui, par suite des dispositions testamentaires de noble Jean de Bonas, était tenu de payer à la dite Université une rente annuelle de 6 livres et 14 sous tournois, « assise sur un pré sis à Vals. » (*Archives départementales*, G. 248).

(2) *Archives départementales*, G, 642, cahier, fol. 65.

Digitized by Google

Le 22 décembre 1530, nouvelle transaction où il est question du *Faucon*. L'acte est passé entre l'Université Saint-Mayol toujours et Baptiste Chilhac « hoste de l'hostellerie du Faucon » au sujet des modifications à apporter dans la construction d'une maison qu'il avait fait édifier rue de Louche laquelle était attenante à un immeuble appartenant à ladite université. Il s'agissait sans doute d'un agrandissement de l'hôtel (1). Dès cette époque du reste, il recevait des personnages de marque.

En 1536 « puissant seigneur monseigneur de Saint George en Normandie, parent et allié de monseigneur le vicomte de Polignac, duquel les entrailles furent enterrées à Saint-Laurens, au sépulchre des seigneurs vicomtes » y trépassa à son retour du camp du Roy-lès-Avignon.

La même année, à la fin du mois de septembre, un sieur Tournon, capitaine, vint également s'y installer. Cet officier était, paraît-il, nanti d'une commission patente l'autorisant à exiger du diocèse des vivres à sa « bende », au moment de son passage. La prétention du militaire faillit amener une bataille et changer Le *Faucon* en forteresse de guerre. On apprit en effet que la troupe de Tournon comptait de quinze à seize cents hommes ; la chose effraya les États qui voulurent éviter à la ville les ennuis de la réquisition. « Brief, dit Médicis, tous les Estats, cuydans revocquer ledit passaige promirent audit cappitaine que, s'il trouvoit moyen que ladite bende et gendarmerie passat le Diocese sans se arrester dedans, ils luy donnroient volentiers la somme de soixante escuts. » La chose fut acceptée et les soixante écus versés. Le peuple malheureusement crut, peut être avec raison, à une supercherie et le 3 octobre suivant une nombreuse foule de bourgeois et d'artisans monta au *Faucon*, « menassant ledit cappitaine que, s'il ne rendait ledit argent, ils le tueroient tout roide. » Le propriétaire de l'hôtel, qui était déjà sans doute ce Jean Chilhac dont le nom est mentionné au compois de 1544 (2), trouva la plaisanterie de

(1) *Archives départementales*, G. 230.

(2) *Compois* dit La Margot, 1544. p. 87.

« Me Jean Chilhac nore, une maison à l'enseigne du *Faulcon* avec aussy aultres membre de chambres et estable dernier par lui acquis et jadis estant du logis de l'*Escu de France* confine du devant avec la maison de la relicte de Jacques Gérentes fornier, et l'aultre coté avec la maison de François Monet et aultres maison dudit Chilhac et du dernier avec l'estable et jardin dudit Chilhac et que ledit Chilhac a acquis des hoirs

Digitized by Google

goût médiocre et craignant des représailles il fit mander les consuls, mais la présence des magistrats municipaux ne calma guère la populace. Un des révoltés prit même la parole et affirma que « si ce cappitaine s'en alloit sans retourner l'argent, ils le payeroient de leurs bources ». En présence de ces hommes échauffés dont quelques-uns portaient des « bâtons à feu », les consuls, auxquels s'étaient joints les juges ne savaient où donner de la tête quand on apprit la présence en ville du vicomte de Polignac. On choisit le seigneur comme arbitre; il pénétra au *Faucon* et exposa la situation à l'étranger. Les pourparlers aboutirent à la reddition de l'argent et bientôt le vicomte sortit et put calmer les esprits en montrant une bourse pleine (1).

L'hôtellerie n'était pas plus à l'abri des fantaisies atmosphériques que des séditions populaires.

En 1547, le mercredi 20 juillet, au moment où « un assignat » (2) se trouvait occupé dans une chambre de l'auberge à lever certains deniers du Roy, « comptant iceulx deniers avec ung nombre de gens de ladicte ville, la fouldre, après ung grant tonnerre, ou bien le folet se trouva léans parmi eulx; que leur fit tant d'ennuy et espoventement qu'il n'y avoit personne que ne fut hors de son bon propos » (3).

Pendant les guerres de religion, qui eurent on le sait une répercution fort importante chez nous, le *Faucon* fut une sorte de quartier général.

Saint-Vidal y tenait ses assises en 1574, et lorsque le capitaine Guyard fut tué, « d'un coup de pistolet au travers du corps », c'est là qu'un paysan d'Espaly nommé Crespe vint porter la nouvelle au chef des catholiques, à l'évêque et aux consuls qui s'y trouvaient assemblés (4).

de François Auguste Lafont, estimé ensemble tout le demeurant du susdit logis de l'*Escu de France* estant divisé en quatre parties et pour la susdite partie à la somme quarante sept livres dix solz et toute l'ancienne maison du *Faulcon* dessus confinée a esté estimée à 105 livres et pour ainsin le tout ensemble estimée à deux cens douze livres dix solz. Donne de cens aux s^rs du Chapp^re Nostre Dame comprins la partie de l'*Escu de France* avoyne unze carton deux deniers deduit ».

(1) *Médicis*, I, p. 377.

(2) Un assignat était le receveur de la taille royale. Il passait dans les villes et villages à périodes fixes.

(3) *Médicis*, I, p. 44.

(4) *Burel*, p. 36.

Digitized by Google

Les 4 et 5 août 1590 arrivèrent au Puy avec leurs trains les barons et principaux gentilshommes du pays. Ils venaient pour siéger aux Etats et pour assister Saint-Vidal. Quelques uns d'entre eux, M. de Marminhac, M. de Maumeyre (Louis de Langon), son frère utérin, M. de Vergezac entre autres furent logés au *Faucon*, et le successeur de Chilhac, François Obrier, dit Petit, toucha, d'après Charroas, pour frais de séjour 106 écus (1). Pour l'époque c'était raisonnable.

Les comptes des receveurs pour la Ligue nous fournissent la nomenclature relativement précise des clients illustres que le *Faucon* eut l'honneur de recevoir les années suivantes.

Denys Brunel relate dans ses cahiers que le 28 août 1592. J. Obrier reçut « vingt cinq escus pour la despense de M. de Bains, venu en cette ville avec une suite de cinq chevaux pendant cinq jours, pour juger des contraventions aux articles de la trève » (2).

Le même Brunel constate en 1592 que l'hôte du *Faucon* a touché « 234 escus pour la dépense faicte en son logis au mois de novembre et décembre 1592 par des sieurs gentilshommes et autres qui ont assisté et accompagné M. de Lestrange, gouverneur de la ville, allant trouver le sieur prince de Nemours à Ambert pour le traité de la trève faicte en ce pays » (3). Le 10 novembre 1593, François, cardinal de Joyeuse se rendait en compagnie de son frère le duc Henri auprès du pape pour solliciter l'absolution d'Henri IV qui venait de se convertir à la religion catholique; il s'arrêta un jour au Puy avant de gagner Lyon. La suite des deux seigneurs fut logée chez divers hôteliers de la ville. Jacques Obrier eut « pour despance faicte en son lougis par le sieur de Chabanolles et autres » (4) 23 escus 10 sols de salaire et lorsque quelques jours plus tard de Lestrange alla trouver Mme la marechalle de Joyeuse à Saint Bonnet en Forez, avant de partir les gentilshommes de la suite logèrent chez Genestet, à la *Lune*, dont nous parlerons un peu plus loin et chez Obrier (5). Ce dernier toucha 106 escus pour sa part.

(1) *Burel*, p. 238, note.
(2) *Id.*, p. 328, note.
(3) *Id.*, p. 338, note.
(4) *Id.*, p. 360, note 2.
(5) *Id.*, p. 340, Compte de Denys Brunel.

Digitized by Google

En 1594, les étrangers de marque continuèrent à affluer au *Faucon* (1).

Le duc de Ventadour avait entrepris une expédition en province « pour faire connaître le roi de Navare ». A cette occasion, Jacques Oubrier, reçut le 6 septembre 1594, deux cent quatre vingt six écus quarante sols pour dépense faicte par les sieurs de Bains, du Theolenc, Castrevièilhe, la Bastide et La Combe, en nombre de 36 chevaux et dix hommes de pied (2), et quelques semaines après quatorze escus trente cinq sols « pour l'entrétenement d'un cheval du sieur de la Combe, gentilhomme de Mgr de Lestrange que fust blecé lorsque Mgr de Ventadour passa avec son armée en ce pays » (3).

Passons quelques années.

(1) On trouvait à cette époque également un *Faucon d'Argent* qui jouit pendant quelques années d'une importante renommée.

En 1590, MM. d'Adiac, de Champestières et de la Motte logèrent les 4 et 5 août chez Vidale Belleulh qui était alors l'hôtesse du *Faucon d'Argent* (1). Il lui fut versé (compte de Charroas) quelques mois après « 18 escus pour despence par elle fournye le dimanche 14e octobre pour ung desjeuner, disner et gouster de Messieurs du Puy, de Sainct Vidal, d'Adiac, de Montvert avec leur suite, MM. l'Official, consulz, commis du pays pour l'audiction des comptes et plusieurs aultres cappitaines et soldatz estans allés accompagner ledict sr de Saint Vidal, gouverneur, au lieu de Brive, où le dit sieur du Puy estoit venu expressément pour conférer avec led sr de Saint Vidal de plusieurs affaires importans le bien et repos d'icellui » (2).

Le 31 décembre 1592, Marie de Bartanay, vicomtesse de Joyeuse, se mit en route de St Etienne pour venir au Puy. « Le sieur de Lestrange l'alla quérir à Monystrol avecque sa companye, envyron cent hommes à chival. Après, saichant qu'elle estoict proche d'arriver les isles furent mandées pour l'y aller au devant ycy à Brive; ce que fuct faist et alla louger au *Faulcon d'Argent* (3).

En 1593, Vidale Belleulh était morte, mais Jehan Belleulh, curateur des hoirs, fut chargé de loger une partie de la suite du cardinal de Joyeuse. Il reçut de Colomb, receveur pour la Ligue, 18 écus 15 sols « pour la nourriture des chevaulx des sieurs d'Autebert et autres de la suite de Mgr le duc de Joyeuse » (4).

En 1598, le seigneur de Vic, president et conseiller privé au conseil du roi vint au Puy « par commandement de sa majesté faire les consuls et leur commander d'eslire six des vingt quatre balhés par listes par sa d. majesté » ; il descendit au *Faucon d'Argent* (5).

(2) *Burel*, p. 379.

(3) *Id.*, p. 380, note.

(1) *Burel*, p. 238.

(2) *Id.*, p. 242. Compte de Charroas.

(3) *Id.*, p. 340.

(4) *Id.*, p. 360. La sœur de Jean Belheul, N. Belheul, veuve de Lavastret, se maria en deuxièmes noces au chroniqueur Jean Burel.

(5) *Id.*, p. 467-8.

Digitized by Google

« Audict an 1600, écrit Burel, et la sepmeyne avant Nohé, fust mandé conseil à la maison commune pour donner responce à ceulx des Estatz quy ont desliberé de metre ugne dasse par tout le peys. Donc fust conclud que la dasse nous pourroict apointer un grand préjudice à nostre ville ; et comme l'on heust remonstré à messieurs des Estactz, ont advisé de fère venir tous les créanciers au logis du *Faulcon*. » De Saint-Just, sénéchal, le sieur de Gondras, baron de Loudes, le sieur d'Adiac « et aultre bonne compagnye ensemble les principalz de la grand esglize Nostre Dame » assistaient à la réunion. Le premier consul, Hugues de Fillère (1), prit la parole et l'on finit par décider que pour acquitter les dettes du pays, on recourrait à l'imposition de tailles et non à une taxe sur les marchandises (2). C'est encore là que le vicomte Gaspard de Polignac donne quittance, le 17 janvier 1602, des droits de lods pour Villeneuve, de Brives, à Jacques Le Blanc, notaire du Puy (3).

On le voit, le *Faucon* était une espèce de succursale de la maison consulaire. En 1603 du reste, son propriétaire était consul et l'on comprend que Jean de Chastes, seigneur de Saint-Just, sénéchal, ait choisi cette demeure pour y terminer ses jours, le 8 février de cette même année (4).

Durant toute la première moitié du dix-septième siècle, le *Faucon* continua à jouir de cette importance extraordinaire.

Sur la fin d'octobre 1639, le conseiller de Carlincas, de Toulouse, accompagné de son fils et du tresorier général du roy à Montpellier, vinrent au Puy et s'installèrent au *Faucon* « pour fère des informations et après faire et parfaire les procès de tous justiciers, officiers et autres qui ont faict fère d'impositions trop excessives et extorsions et extraordinaires tant à la ville que au pays (5). »

(1) Hugues de Fillère, docteur es droits, sgr de Bornette, le Cheylon, le Charrouil, etc., lieutenant-général civil et criminel de (1628-46) « un des capables hommes de sa vocation de juge que soit dans le Languedoc » ; ses enfants et petits-enfants ont tenu à diverses reprises une place importante dans nos annales locales. Nous mettrons en relief leur rôle dans l'étude que nous préparons sur la *Seigneurie du Charrouil*, château situé près de Loudes et possédé par la famille Fillère de 1619 à 1789.

(2) *Jacmon*, p. 482.

(3) *Archives départementales*, minutes de Gallien, notaire.

(4) *Jacmon*, p. 487.

(5) *Id.*, p. 146.

Digitized by Google

En mai 1640, l'armée du duc d'Anghien, fils du prince de Condé, était de passage dans nos montagnes. Le duc s'arrêta au Puy et coucha deux nuits au logis du *Faucon* où l'évêque et le vicomte de Polignac, gouverneur, vinrent le trouver (1).

La même année au mois d'août, la maison avait changé de propriétaire, mais l'évêque de Mende tint à loger « une partye de son traing » chez Jehan de Crespon (2). Le 4 mars 1643 également, le curé du Brignon, Aulagnier venait de la Voûte du Puy où il avait été « advertir Mgr. le Viscomte et l'informer d'un crime »; il soupa « au logis de la *Fauconne* près les ff. mineurs (3). »

La ruine matérielle sinon économique guettait malheureusement le vieil hôtel. Le 8 août 1646, « entour minuyt », le logis qui appartenait alors à « monsieur le secrétaire Chilhac » (4), ainsi que

(1) *Jacmon*, p. 154.

(2) *Id.*, p. 163. C'est chez ce même Crespon que logea le 2 novembre 1657, le commissaire de Paris chargé de juger le différend existant entre le vicomte de Polignac et l'évêque au sujet des marchés.

(3) *Éphémérides vellav.* de l'abbé Peyrard, p. 63.

(4) « Monsieur le secrétaire » Chilhac était le descendant d'une très ancienne famille bourgeoise du Puy qui a été mêlée pendant deux siècles de très près à la vie publique de la cité.

Les archives nous fournissent à ce sujet quelques renseignements qui ne seront peut être pas déplacés ici, ajoutés aux indications de notre texte précédent.

Le 25 avril 1488, Jeanne-Gabrielle, veuve de Michel Chilhac, vendit à l'Université Saint-Mayol 40 sous de rente à percevoir sur deux maisons du Puy, moyennant 40 livres tournois. (*Archives départementales*, série G, 251).

Le 9 novembre 1530 fut rédigé le contrat de mariage entre Jean Chilhac, notaire au Puy, fils de Baptiste, d'une part et Jeanne Paraud, fille de Mathieu Paraud, du Puy. (*Archives départementales*, série G, 21, f° 108).

Le 22 décembre 1530 eut lieu la transaction, dont nous parlons dans notre texte, entre l'Université Saint-Mayol et Baptiste Chilhac, hôte du *Faucon* au sujet de modifications à apporter dans la construction d'une maison, rue de l'Ouche. (*Archives départementales*, série G, 230).

Burel parle souvent de Jean Chilhac qui fut le secrétaire du consulat et avait peut-être succédé à Pierre Bourgoigne qui, exerçait ces fonctions, d'après Médicis (1, p. 251) en 1456.

En 1579 « maistre Jehan Chilhac, notaire royal » était 2e consul, mais le 7 janvier 1590, à la réunion du st Laurent, c'est « M. le secrétaire Chilhac » qui fait « responce aux sieurs de la noblesse que la ville ne volait aultre paix que celle faicte à Chadrac et ne voloient rien entendre au faict des Politicques jusques que Dieu nous aura donné un roy très chrestien et catholicq ».

Jean Chilhac s'occupa très activement des affaires de la communauté.

Le 17 janvier 1593, il fut délégué du Puy pour la tenue des États au Monastier, « pour pourvoir aux impositions et affaires ».

Le 3 août 1596, il assista à la réunion, au couvent des Carmes, de la commission

Digitized by Google

la maison du *Mouton*, adjacente, s'écroulèrent en grande partie engloutissant » ung homme quy estoit couché en une chambre, ou

d'exécution de l'édit de pacification « et règlement des affaires du Puy », et la 25 octobre de la même année, il présenta à M. de Chalvet de la Rochemonteix, délégué du Parlement de Toulouse, « le memoyre de tous les conseilz tenuz en le maison de ville ».

Un fils de même prénom dut lui succéder, car c'est encore un Jean Chilhac qui est secrétaire de la maison consulaire en 1646.

Le 9 novembre de cette année, il est question au conseil de sa succession aux affaires.

Voici l'extrait de la délibération, prise dans les registres municipaux :

« Sur la proposition faicte par Monsr Me Gaspard Gerentes, docteur et advocat en lad. cour et premier consul de lad. ville adcisté de sieurs Jacques Ranquet, bourgeois, Pierre Mosac, notaire royal, Jean Portal, Charles Genestet et Mathieu Royet marchans et consuls ses collègues.

« Que M. Jean Chilhac, notaire royal et secretaire de ceste maison consulaire, ayant servy en qualité de secretaire pendant trente ans et davantage, les sieurs consuls qui ont esté en charge et la presente communauté, les hommes et les biens et sans aucun reproche et aussi Me Jean Chilhac, son père ayant aussy advant luy exercé lad. charge et secretaire pendant l'espace de cinquante ans et davantage, se voyant déjà dans sa vieillesse, ayant M. Jean-Pierre Chilhac, son fils, dans l'estat agi pour pouvoir adcister sond. père en cedit office, et le secretaire desirant de l'advance et pourvoir aud. office après luy avoir donné requeste tendant à ce qu'il pleust au conseil voloir luy octroyer la survivance aud. Jean-Pierre Chilhac son dit fils aud. office de secretaire dans lequel il désire de rendre ses services a lad. communauté avec autant d'assiduité, probité, et fidelité que ses ayeul et pere ont faict dans lad. charge requerant voloir deliberer.

Sur quoy a esté deliberé par voix et opinion uniforme que pour les bons et agréables services rendus à la presant communauté tant par led. Me Jean Chilhac secretaire son père que par Me Jean Chilhac son ayeul quand vivant aussy secretaire l'espace de quatre vingts années et davantage et sur l'asseurance qu'ils ont de la capacité probité et fidelité dud. Me Jean-Pierre Chilhac fils. Ont dict estre juste et raisonnable de lui octroyer la survivance dud. office et secretaire pour pendant la vie de son d. père relacter comme luy et en son absence aux actes qui concerneront l'office et charge de secretaire delad. communauté. Et apres son deuds. Laquelle deliberation ayant esté resolue et arrestée auroit esté mandé venir par Pierre Jouve, secretaire et sauvegardier de lad. maison consulaire, led. Me Jean-Pierre Chilhac auquel en plaine assenblée, lesd. sieurs Jourdan, lieutenant principal, et Ravissac, balif de lad. ville en la présance desd. sieurs consuls et cons. susdits, a esté presté le serment sur le libvre de lad. mais. du consulaire par led. Me Jean Chillac, lequel moyennant iceluy a prouvés de fidelement relacter lesdits actes concernant la fut. communauté soubz led. Me Jean Chilhac son père pendant sa vie, servir et assister tant lesd. sieurs consuls que communauté tant que lui sera possible. De quoy lui a esté octroyé acte par moy Pierre mareschal, notaire royal et scindic de lad. ville presens par escrire led. acte. » (*Archives municipales*, série BB 2).

Le fait est consigné dans les *Mémoires* de Jacmon :

« Ce vandredy, 9e decembre 1646, ledict sieur Jehan-Pierre Chilhac, filz à maistre Jehan Chilhac, notaire royal du Puy, a esté reçeu secretaire de la maison consullaire de la dicte ville au lieu et place de son dict père par Messieurs les consuls et conseille de la dicte ville. »

Digitized by Google

il fust trouvé au bout de quelques jours tout brizé, leurs meubles rompus (1). »

Dans la rue des Farges, sur la même rangée que le *Faucon*, on rencontrait encore la *Pomme* et le *Chapeau Rouge*.

Encore que ces deux établissements ne partageassent point l'heureux destin de leur voisin, ils étaient assez fréquentés.

La *Pomme*, où le 7 décembre 1428, le sénéchal de Beaucaire et de Nîmes rendait une sentence portant défense aux officiers de la cour commune et aux tabellions de la ville du Puy de faire des informations à propos de contraventions non visées par la loi Cornelia (2), avait primitivement été la maison des Coubladour (3), consuls dès 1530. Elle semble avoir été surtout prospère au temps des luttes religieuses du seizième siècle. En 1590, son hôte, Jacques Johanny, logeait MM. de Saint Haon et de Jonchères (4), en septembre 1592, Brunel, le fidèle receveur de la Ligue, comptait au même Johanny « cent deux escus pour la dépense faicte en son logis par du Guoys, le cappitaine Barratier, Gravier, sergent Pauche, la Chapelle et corporal Blanchon avec

Nous savons par le même chroniqueur du décès de Jean Chilhac.

« Notta que son dict père est décédé au mois de decembre 1652. »

J.-P. Chilhac dut moins être dévoué aux choses de la communauté, car le 6 septembre de cette même année 1652, des poursuites étaient exercées contre lui pour détention de papiers publics.

En 1664, Jean-Pierre Chilhac exercait encore. Parmi les censitaires de l'abbaye Saint-Pierre-La-Tour, à cette date, nous trouvons en effet son nom avec la mention « secretaire du Consulat. »

En 1696, un Jean Chilhac était avocat et portait pour armoiries : *d'azur à un faucon d'or et au chef de même*, mais il avait été remplacé par Pierre Besset, comme secrétaire de la ville du Puy (*Armorial général de France*, n° 15, f° 360 et sv.) C'est encore un Jean Chilhac, avocat en Parlement, 1er consul, qui présida en 1723 à la confection du Compois du Puy (*Bullet. de la Comm. des Etudes Historiques de la Soc. Acad.*, p. 16 et sv.)

(1) *Jacmon*, p. 226.

(2) *Archives municipales* FF. 7. Ce document renferme en outre de cette mention des extraits du patois du pays qui montrent que notre idiome n'a guère changé à travers des siècles. On y rencontre des phrases de cette nature : *Maistre Jehan, lzieu non ey pas dict aquo qué avès script...*

(3) Noble Jacques Pome, sr de Montreal, une maison aux Farges à l'enseigne de la Pome faisant plusieurs parties une ruelle passant dessoub, confine avec la boutique d'André Yllaire dict Bardilhe et la maison du Chappeau Rouge et de l'autre avec la maison de André Borrel, chaussatier, extimé à deux cents 40 livres. — La Margot, *Compois de 1544*, p. 86. Voir à la fin de cette étude les notes sur la famille.

(4) *Burel*, p. 238.

Digitized by Google

4 hommes de pieds, depuis le 9 juillet 1592 jusqu'au 5 août suivant, à raison de 50 sols l'homme à cheval et 20 sols l'homme à pied » (1), et lors du voyage de MM. de Joyeuse, en 1593, le même Johanny recevait du receveur Colomb « pour despence faicte en sa maison par les sieurs de Piallaprat et autres 23 escus 20 sols (2). » C'était l'âge d'or de la *Pomme* et la décadence était proche. Celle du *Chapeau Rouge* paraît avoir été plus rapide encore.

Cet hôtel qui appartenait en 1544 à Gaspard Duperier (3) nous est surtout connu par l'incident survenu en 1548 et dont Médicis nous a laissé le récit suivant :

« Audict an, sur le xxv^e^ du moys de jullet, fust establie en garnison en ladicte ville du Puy, la moytié de la compaignie de monseigneur le Duc de Montpensier, que estoient en nombre vingt hommes d'armes et quarante archiers et aultant en avoyt au pays. Sy advint ledict jour que, l'ung des seigneurs Consuls de ladicte ville pourvoyans ès affaires d'icelle garnison, vint à luy ung des habitans luy dire que quelcun d'iceulx gensdarmes luy avoit desrobé ung sien chien qu'il aymoit beaucop, priant icelluy consul trouver moyen le luy faire recouvrer. A quoy ledict seigneur consul s'y employa par doulces et humaines paroles. Mais le dict gendarme lui nya tousjours, combien que ledict seigneur consul sçavoit bien toute la verité du faict. Or, comment qu'il en fut, fut par gré ou par force, on entra dans le logeis du *Chappeau rouge* là où̀t en une chambre on trouva ce chien qu'ils emmenarent. Sy sortirent plusieurs paroles tant pour ceste cause que pour la fourniture de l'avoyne et aultres avivres que demandoient iceulx gensdarmes, tellement que par procès de paroles, entre aultres, le cappitaine ou bien son lieutenant dict au consul qu'il estoit serviteur du Roy. A quoy le consul luy respondit que aussi estoyt-il serviteur du Roy comme luy. Lors, l'ung des gensdarmes (qui là estoyt présent), luy dict qu'il avoyt menty, et, sur ce, d'une temeraire audace, comme

(1) *Burel*, p. 429.

(2) *Id.*, p. 338.

(3) M^e^ Gaspard Duperier, docteur, une maison aux Farges faisant enseigne du Chappeau roge confine avec la maison de M^e^ Jacques Valentin notaire et de l'aultre coté avec la maison de André Illaire dict Bardilhe et de noble Jacques Pome, s^r^ de Montréal et dernier avec la maison de Vincens Billod bonnetier ayant yssues du dernier, estime attendu l'antiquite de lad. maison et ruyne d'icelle à cent soixante livres donne de cens avoyne troys cartons six sols, deduict lesd. cens represente cent cinquante troys livres. — *Compois de 1544*. La Margot, p. 85.

Digitized by Google

ung fol indeterminé, s'efforça de luy bailler sus la joue, se ledict consul ne fut prins garde. Dont cest oultraige ainsi estre faict à l'ung des seigneurs consuls, fit enflamer les habitans par telle colère qu'en ung instant, les portaulx de la ville, ensemble les maisons desdicts habitans furent fermées. Et congnoyssans les gensdarmes ceste mutination, se retirarent dans leurs lougeis au *Faulcon*, se fortiffiant en establissant, pour garder d'entrer, les degreds et portes, d'arches, coffres, tables, tresteaulx, bancs et escabelles, despavés les carreaulx des chambres pour getter, se besoing estoyt. Tantost le peuple de ce adverty, eussiez veu courir, l'ung de çà, l'aultre de là, et venir par trouppes celle part avec espèes et aultres arnoys invasyves, par merleuse fureur. Ce que causoit effroy de veoir le tumulte et tourbe populaire ainsi anymée et esmeue. Lesquels promptemeut assiegharent le logeis du *Faulcon*, où estoient la pluspart desdicts gensdarmes. Celluy qui cest oultraige avoyt osé entreprendre, dès incontinent, par la porte derriere s'enfuyt, devant qu'on s'en print garde, par le moyen de l'ung de ceulx de ladicte gendarmerie que luy fist prendre et affubler de l'abillement d'ung sien palfrenier. Et lequel ainsi incongneu se conduict vers le seigneur vicomte de Polignac. Mais les gens de la ville, non apaisés, trouverent moyen de apprehender le cappitaine et le conduyre en prison, dont a grand peyne le peurent-ils garantir jusques à la court du Roy (1), où ils le myrent, pour éviter la fureur du peuple que luy eussent faict desplaisir de sa personne, se plus avant ou fut allé. Et là estant, fut advisé et prudemment considéré par aulcuns saiges citoyens pleins de probité que de ce pourroyt yssir quelque grant escandale, attendu que le cappitaine se defendoyt, disant qu'il n'en estoit point cause et qu'ils eussent leur action contre celluy duquel procedoit l'oultraige, et que tant à luy que à toute sa bende leur desplaisoyt moult de ceste desconvenue. Ce que après, lesdicts gensdarmes, perseverans en leur dire, monstrarent, par faicts et signes que ce moult leur desplaisoyt. Toutesfois, celluy que ce avoit faict ne se trouva oncques depuys en ville. Sy fut ledict cappitaine relaxé (2). »

En même temps que le *Faucon*, la *Pomme* ou le *Chapeau Rouge*, existait au Puy un hôtel de la *Fleur de lys d'or* dont la fortune semble dater de la dernière partie du seizième siècle. A cette date, en effet, nous le trouvons souvent signalé dans les comptes des Receveurs de la Ligue.

(1) A Saint-Léonard.
(2) *Médicis*, I, p. 414 sqq.

Digitized by Google

En août 1590, M. de Montvert, venu au Puy pour assister Saint-Vidal avec les autres barons et principaux gentilshommes du pays, logea chez Catherine Reynard, l'hôtesse de la *Fleur de lys d'or* (1).

La même année, « le jour après les feste de Nohé », un certain nombre de seigneurs des environs vinrent au Puy pour préparer la paix entre l'évêque et de Chaste. Chorroas nous assure qu' « à dame Catherine Reynard il fust payé quatorze escus, cinquante sols, pour vingt et un pots muscat et quatre vingt cinq pots de vin blanc et clairet portés au couvent des Jacobins du Puy au mois de janvier 1591 à Mrs de Chalancon, de la Tour-Maubourg, d'Adiac et de Bonneville » (2). Il faut convenir que nos ancêtres avaient au moins une manière gaie de cimenter les alliances!

Nous avons vu plus haut qu'au mois de novembre 1593, le duc de Joyeuse vint au Puy. L'hôtesse de la *Fleur de Lys* y trouva son compte et Gaspard Gérentes consigne dans son registre à l'article dépenses : « A Catherine Reynard, la somme de cent onze escus que luy a esté dediée pour avoir forny de vin à Mgr le duc de Joyeuse lorsqu'il estoyt en ceste ville, suyvant l'arrest du compte qu'en a esté faict par l'argentier dudict sieur duc, comme appert en ung des articles des frais de l'assiette et acquit du 16e may 1594 » (3).

Le passage au Puy du duc de Ventadour, en août 1594 ne fut pas sans rapporter quelque argent à la maîtresse-femme qui dirigeait la *Fleur de Lys*. A cette occasion, elle toucha « 24 escus pour despence par elle fournie aux canoniers et aultres qui assistoyent à la plate-forme de Sainct-Agrepve lorsque l'armée du duc de Ventadour traversa ce pais jusques aux portes de ceste ville » (4).

Catherine Reynard eut en somme pas mal de chance, plus en tous cas que cet André Mage, qui logeait en 1588, place du Pla de la Monède, à la *Campane*, les quelques vingt jésuites formant le noyau du futur collège (5), plus aussi qu'Anné, de la rue Saint-Jacques, chez qui en 1590, il y eut « grant tumulte et seddition avec les gens du sieur de Pozols pour le mécompte de deux liards

(1) *Burel*, p. 338.
(2) *Id.*, p. 173.
(3) *Id.*, p. 361 note.
(4) *Id.*, p. 380.
(5) *Id.*, p. 106.

Digitized by Google

de pain », tumulte qui se termina par la décharge de deux arquebuses et deux morts (1), plus encore que Jean Bastide, à la *Balance*, de la rue Saint-Jacques, et plus que son successeur Sébastien Bonneton dont le principal titre et peut être le seul profit fut d'être « dernier consul » en 1632 (2) ; plus enfin que cette La Perge, hôtesse du *Grand Pas*, en 1635, qui fut tuée par son mari « à cause qu'elle c'estoit rendue palharde » (3).

Citons encore en passant le logis de la *Fortune*, rue du Chamarlenc ; celui de *Saint-Sébastien* (4), ouvert par Louis Marty, rue Chaussade ; le *Porchet Nègre*, sis rue de Vienne, dont le propriétaire Jean Luquet alias Nica, vendait, le 17 novembre 1440, à l'Université Saint-Mayol une rente annuelle de quinze livres tournois, à prélever sur des maisons sises rue Saint-Gilles moyennant cent livres tournois (5) ; l'*Ange*, dans la rue de Vienne aussi, signalé dans une vente du 29 décembre 1440 par laquelle l'Université acquiert de Jean Armand, le propriétaire, une rente de soixante sous tournois, assise sur des maisons de la rue de Vienne, moyennant soixante livres tournois (6).

N'omettons pas non plus les *Trois-Rois*. En mai 1590, quelques semaines après le départ d'Urfé qui avait accompagné Saint-Vidal au Puy pour le siège d'Espaly, Jacques de la Tourette, gendarme de la compagnie de M. de Saint-Sorlin, vint réclamer « de la part de M. d'Urfé, des échevins de Lyon et de M. de Beaucroissant », lieutenant dans ladite compagnie « sept cens et tant de cens », écrit Chorroas dans son Compte, restés dus à ce dernier. En attendant son paiement, l'envoyé fut logé, aux frais du pays, chez Claude Jouvhomme, hôte des *Trois-Rois* (7).

Le 1er octobre 1640, le curé du Brignon, Aulanier, était venu au Puy en compagnie de M. Lapora, procureur de Toulouse. Le curé coucha chez Villars, au magasin de la Croix, « faubourg de la rue Saint-Jacmes, logis du *Taureau* (8) ».

(1) *Burel*, p. 184.
(2) *Jacmon*, p. 72.
(3) *Id.*, p. 93.
(4) *Compois de 1544*.
(5) *Archives départementales*, série G 251.
(6) *Id.*
(7) Compte de Chorroas. *Burel*, p. 231.
(8) *Eph. Vellav.* de l'abbé Payrard, p. 365.

Digitized by Google

Diverses autres fois, Aulanier séjourna au Puy. Il nous indique dans son journal les diverses hôtelleries où il coucha. En 1654, ce fut chez la *Marquise* (1), en 1682 chez la *Violette* (2) « hoste de la porte des Farges », en 1683, le 23 septembre « à l'occasion du synode » chez Vernet, à la *Croix d'or* (3).

Les Hôtelleries du quartier Saint-Gilles : Le logis d'Aulbeny, La Trosille, Le Mont-Vert, etc. Les dernières hôtelleries.

Arrivons maintenant au quartier Saint-Gilles et aux deux importantes hôtelleries qu'on y rencontrait au seizième et dix-septième siècles : le *logis d'Aulbeny* et la *Lune*.

Le logis d'Aulbeny était situé en dehors des portes, du côté du couvent des Cordeliers, tout en haut de la prairie du Breuil.

Au milieu du quinzième siècle, il appartenait à un certain Jacquet d'Aubigny qui probablement l'avait fait construire et qui donna son nom un peu défiguré à l'immeuble.

En 1458, Louis Astraud, docteur es lois, lieutenant du sénéchal de Beaucaire et de Nimes, y séjourna plusieurs semaines et c'est dans cette hôtellerie que Pierre Abeuf, Guy de Lobeyrac et Guillaume Eyraud, consuls, vinrent lui signifier l'appel qu'ils interjetaient d'une ordonnance du sénéchal prescrivant aux sergents royaux du Velay de n'exécuter aucuns actes, même les lettres de la chancellerie du roi et les arrêts du parlement, s'ils n'étaient au préalable insinués à Nimes ou munis du *placet* du sénéchal (4).

La maison appartenait en 1544 à Sebastien Gibellin (5), qui était

(1) *Eph. Vellav.*, p. 155.
(2) *Id.*, p. 159.
(3) *Id.*, p. 351.
(4) *Archives de l'Hôtel-de-Ville,* roul. en parchemin. (Comm. de M. A. Jacotin).
(5) *Compois,* 2e partie, n° 344. « Sebastien Gibellin, hostellier, une maison au fauxbourg Saint-Gilles, un pré et deux jardins y attouchant faisant carrés de trois côtés confinant la maison et avec la maison de Philip Chanut rue entre deux extime à cent vingt et une livre, doit de cens à Saint-Mayol trois livres sept sols quatre deniers avoine six cartons geline deux et demye plus au consulat onze sols deduit led cens reste à soixante douze livres dix solz ».

Etienne Medicis, le chroniqueur, possédait également une maison en cet endroit. Elle est côtée sous le n° 347.

Digitized by Google

en 1533, consul du Puy, et exerçait en même temps le métier de drapier (1).

Le 13 janvier 1584, le duc d'Uzés, connu surtout sous le nom de comte de Crussol à cause de sa participation aux guerres civiles, à la tête des religionnaires, s'y arrêta et y reçut les hommages des consuls Guy Bordel dit Yrailh, Jean Barthelemy, dit Simon, Jean Colhabaud, Bertrand Bergonhoux dit Pascal, Antoine Boyer, notaire, et Michel Lavastret, qui avaient pour la circonstance revêtu la robe rouge des grandes cérémonies ainsi que le chaperon servant d'insigne spécial à leur fonction (2).

Antoine Gibellin fut le dernier propriétaire de ce logis insigne et voici comment.

En 1594, au plus fort des guerres de religion, le sénéchal de Chaste et les royalistes formèrent le projet de s'emparer par surprise de la ville du Puy en entrant à l'improviste par Saint-Gilles. Une femme du peuple passant près de la salle où étaient arrêtés les derniers préparatifs entendit malheureusement les politiques développer les principales lignes de l'attaque. Elle informa immédiatement le premier consul François Colomb du fait. Il était temps. Le complot devait s'exécuter le lendemain. La nuit suivante la ville allait être surprise par les royalistes secondés par plusieurs habitants d'intelligence avec eux. Les lieux de rassemblement étaient la maison de Claude Libot, quatrième consul, rue Saint-Gilles (3), celle de Dulac, sieur de Gratuze, rue Chenebouterie (4), et

(1) *Compois de 1544* et *Médicis*, II, p. 259.

(2) *Burel*, p. 84. Le chroniqueur ajoute que le lendemain du jour de l'arrivée du duc, « lesdictz sieurs consulz retornarent audict logis d'Aubeny donner le bonjour audit seigneur duc continuant le service ja presenté, luy portarent des confictures et lequel sieur le leur remercia bien fort, leur offrant fère toute faveur s'ilz avoient affaires devers le roy pour la ville, les y secourir et aider ».

(3) Cette maison est ainsi mentionnée dans le *Compois de 1544* : « Claude Libotz, fondeur, une maison à la rue Saint-Geri respondant au Jardin des Moynes [Saint-Pierre-le-Monastier], confiné avec la maison d'Anthoine Teyssier et de l'aultre côté avec la maison de Jean Dullac estimée à 100 livres... ». Sur Cl. Libot, cf. *Burel*, pp. 105, 362, 382.

(4) « Sire Jacques Dulac, sieur de la Gratuze, borgeois, une maison en la Chenabaterie avec une aultre maison dernier traversant le chanton de Philibertz confiné avec la maison de Loys Frontalier et de l'aultre côté avec la maison de Charles Bonefont, du dernier avec la maison de noble Guillaume de Lobeyrac, sieur de Glavenas, estimée à cens cinquante livres ». *Compois de 1544*.

Sur Dulac, cf *Arch. départementales*, série G, 219, et *Burel*, pp. 69, 106-7, 389, 396, 405, 410.

Digitized by Google

celle de Flurien d'Orvy, ancien capitaine général, rue Pannessac (1).

Colomb avertit de suite le gouverneur Lestrange. Celui-ci fit investir discrètement les trois maisons susnommées et on y trouva plusieurs individus en armes. Ils ne purent expliquer leur présence en cet endroit, ils bafouillèrent et finalement furent constitués prisonniers. Ils avouèrent bientôt du reste. Gratuze entre autres déclara que quatre cents hommes postés au faubourg du Breuil, *à l'hôtellerie de Gibellin,* devaient se présenter à la porte Saint-Gilles le 16 octobre, au matin. A ce moment, la sentinelle ferait tinter cinq fois la cloche et on entrerait dans la ville, revêtu du signe de ralliement qui était, pour l'infanterie, la cocarde blanche et pour la cavalerie l'écharpe de même couleur. Les premiers entrés crieraient bien haut : Vive la paix et point de citadelle, « ruze et cautelle », bien propre, selon Burel, à séduire le peuple.

Ainsi documenté, Lestrange n'eut garde de troubler le projet de l'ennemi et le jour venu, dès l'aube, la porte Saint-Gilles fut ouverte comme de coutume et la diane fut sonnée dans les postes. Après une brève harangue, le gouverneur se mit à la tête de la milice et après être sorti du ravelin on se mit à longer les fortifications dans la direction de Saint-Jacques. A ce moment, les royalistes qui étaient embusqués chez Gibellin tentèrent d'intimider la petite troupe et l'un d'eux, le sieur de Vaux, tira un coup d'arquebuse qui tua net Jean Barthélemy. Cette première décharge de mousquet devait être fatale, car des rangs des miliciens en partit un second qui étendit raide mort de Vaux lui-même.

Confiant dans ses intelligences avec les royalistes de l'intérieur, Chaste et ses hommes sortirent alors de l'hôtellerie, franchirent la première porte et se trouvèrent dans la cour du ravelin. C'est ce qu'attendait Lestrange. A peine le dernier mousquet eut-il dépassé le pont levis que, par un retour offensif, il commanda

(1) En 1544, cette maison appartenait à Claude Orvy. Elle est ainsi qualifiée dans le *compois* « une maison en Panassac respondant au Chamarlenc confinée avec la maison d'Antoine Dussap et de l'autre avec les hoirs de la maison de Guillaume Blanc estimée à cent quarante cinq livres... ». Un certain nombre de pièces concernant la famille Orvy, entre autres le testament de Claude [27 avril 1555] se trouvent aux *Arch. départementales,* série G, 383. Cf. aussi *Médicis,* I, pp. 387, 519, 541 ; II, pp. 206, 209, 227, 231, 259, 260 et *Burel,* pp. 328, 343, 398, 405, 411-2-3.

Digitized by Google

d'occuper la porte. Serrés dans le ravelin et pris des deux côtés, les royalistes furent perdus et massacrés d'une manière à peu près complète. Cent trente-neuf hommes « bien nombrés » périrent sur place.

Les lieux qui avaient servi de cachette aux politiques devaient naturellement supporter également la défaite. Trente-deux maisons furent détruites et le *logis d'Aulbeny*, auquel on avait déjà mis le feu au moment de l'action, fut complètement rasé. Ce travail demanda quinze jours, d'après Burel, « faisant le dit logis grand difficulté de tumber (1). »

Un autre hôtel du même quartier la *Croix-Verte*, avait eu un sort analogue, quoique dans d'autres circonstances, dix ans auparavant.

« Audict an 1584, écrit Burel, dans ses Mémoires, le conseilh de la ville assemblé, conclurent que pour agrandir la plasse au devant la porte Saint-Gilles et descouvrir icelle, à ce qu'on eust moien de veoir l'ennemy approuchant de la ville, de achepter deux maisons avec leurs jardins qu'estoient à la dicte place en l'une desquelles pendoit pour enseigne la croix verte appartenans es hoirs de maistre G. Pradier et lesquelles acheptèrent sept cens livres et par ce moien les dictes maisons furent abbatues et la place rendue plus grande (2). »

La *Lune* devait avoir un destin plus heureux que ses voisines. Dès 1500, nous en trouvons la mention et pendant un siècle et demi la vénérable taverne profila son rameau symbolique au-dessus des fêtes et des troubles de la cité.

Le plus ancien titre, signalant le vieux logis, qui soit arrivé à notre connaissance, est un inventaire rédigé le 24 mars 1503. Nous en reparlerons plus loin ; pour l'instant, il nous suffira d'indiquer qu'à cette date, la gérance de l'immeuble appartenait à maistre Guilllaume Bossilhon, notaire royal, en qualité de co-tuteur des enfants et héritiers de noble Guilhaumette de Mercueur, veuve de Jehan Amblard, et que les fermiers en étaient Guillaume Golbert, muletier, et sa femme Françoise Rosse. Guillaume Bossilhon dut en devenir le propriétaire définitif (3).

(1) *Burel*, p. 390 et *passim* à la suite.
(2) *Id.*, p. 87.
(3) *Compois*, p. 278. « Les hoirs de Me Guillaume Bossilhon, une maison en la rue Saint-Geri, appelée la *Lune* respondant au chanton de Poa en Gayta confiné avec la

Digitized by Google

En 1590, la *Lune* avait une certaine importance. L'hôtellerie fut choisie par M. de Pouzols au moment de la réunion des Etats, au commencement d'août et Jacques Genestet, qui en était le maître et qui avait sans doute succédé à Vidal Genestet, toucha pour ce séjour d'après Charroas la coquette somme de 106 écus environ (1).

L'année 1592 vit passer à la *Lune* un certain nombre de grands personnages. Nous trouvons dans le compte de Denys Brunel, commis pour la Ligue à la recette des deniers extraordinaires et de l'imposition des munitions converties en deniers pour 1592, mars à mai, la note suivante :

« A sire Jacques Genestet, hôte du logis de la *Lune*, 245 escus pour la dépense faite à sa maison par MM. de Chalancon du Villar, d'Adiac, de Bonneville, de Bronac, du Mazel et autres sieurs de la noblesse ou gens de leur suite, sejournans en la présente ville pour la négociation de la trève (6 may) (2). »

D'autre part, nous voyons par le compte de Denys Brunel, commis pour la Ligue à la recette de l'aide, octroi et frais de l'assiette de juin 1592, que Jacques Genestet, de la *Lune*, et Jacques Obrier, du *Faucon,* reçurent à cette date 213 ecus 50 sols « pour la despence faicte en leurs logis aux mois de décembre et janvier derniers par les sieurs gentilz hommes et aultres qui ont assisté et accompagné le sieur Gouverneur [de Lestrange] allant trouver M^me^ la mareschale de Joyeuse à Saint-Bonnet en Fourestz et après acompagné jusques à Sainct-Flour (4). »

maison des hoirs de Jacques Sauron, et de l'autre côté avec la maison de M^e^ Jacques Garnier, estimé à deux cents livres, doibt de cens au S^r^ Prieur de Saint-Pierre avoyne deux cartons et troys solz sunt dernier deduict led. cens reste à cent quatre-vingt-seize livres. »

(1) *Compois de 1544* et *Médicis,* II, p. 60. Jacques Genestet est signalé comme ayant participé à cette époque à une œuvre de bienfaisance : « vindrent du pays de Viveroys et aultres pays des environs du Puy grand quantité de pauvres en nombre de plus de 4000 hommes et femmes, et ensemble de petits enfants, se retirer dans la ville et faulxbourgs, en estant tous ramplis mourant de faim, crians et plourans, chose pitoiable et lamentable. Et on fit la soupe en des chauderons des ouvroirs, mesmes de Jacques Genestet. *Burel,* p. 63.

A la même époque un Pons Genestet était conducteur des munitions de guerre et reçut pour cela trois pots de vin. *Burel,* p. 285.

(2) *Burel,* p. 238.

(3) *Id.*, p. 323, note.

(4) Compte de G. Colomb. *Burel,* p. 360.

Digitized by Google

L'année suivante, François, cardinal de Joyeuse, qui se rendait en compagnie du duc Henri, son frère, chef de la Ligue, auprès du pape pour solliciter l'absolution d'Henri IV qui venait de se convertir à la religion catholique, s'arrêta au Puy.

Une première fois alors Jacques Genestet toucha 21 escus 40 solz « pour despance faicte en sa maison par le sieur de Pouzols et autres (1) », venus en ville quelques jours avant l'arrivée du cardinal. Une seconde fois, Genestet, qui décidément était favorisé, reçut » 101 escus sol pour partie de la depense faicte en sa maison pour l'entretenement et nourriture des chevaux de Mgr le duc de Joyeuse pendant son séjour dans la présente ville en novembre 1693 au payement de laquelle les sieurs consulz ont été condamné par sentence du seneschal du Puy, sauf leur remboursement contre le pays; le compte de ladite dépense arrêté par Sirvent, maître d'hôtel du duc » (2).

A cette occasion, la *Lune* servit d'ailleurs de lieu de réunion communale, et Burel nous rapporte que « le duc de Jonyeuse entra même dans le lougis de la Lune où il se mist à parler de ces affaires [les levures des deniers] avecque les depputés de Polignhac, pour remedier en ces impositions et garnisons; où feust dict que les impositions dernières faictes ne se lèveront de six moys, et celles du peys de troys moys ou ceulx du contraire party prandront la troiziesme partye des deniers et la ville la reste (3) ».

A peu près à la même époque, nous rencontrons encore le nom de l'hôte de la *Lune* dans les comptes des commis de la Ligue. Brunel verse à Jacques Berenger, poudrier, et à Jacques Genestet, 22 ecus 20 sols, soit pour l'achat d'un quintal de poudre envoyée au capitaine Pont, de son vrai nom Antoine Berengier, commandant 16 arquebusiers au château de Bouzols, soit pour la dépense faite par le capitaine « passant en ceste ville du Puy pour aller faire un voyage vers Mgr de Nemours » (4).

Ceci se passait le 22 février 1594; en 1595, l'hôtellerie eut à héberger « un beau-fils de Monsieur du Mayne » Henri des Prez, seigneur de Montpezat, second fils de Melchior des Prez, seigneur

(1) Compte de Denys Brunel, *Burel*, p. 340.
(2) Compte de Mathieu Vallat, consul, en 1593, n° 35, *Burel*, p. 360.
(3) *Burel*, p. 360.
(4) *Id.*, p. 328, note.

Digitized by Google

de Montpezat, sénéchal du Poitou et lieutenant du roi en Guyenne, et d'Henriette de Savoie, le même qui devait passer à l'évêché de Montauban puis devenir capitaine de cinquante hommes d'arme et enfin être nommé gouverneur successif de Muret et de Grenade (1).

Au lendemain de la clôture des hostilités entre royalistes et ligueurs, Mathieu de Chalvet de Rochemonteix, président en la seconde chambre des enquêtes de la Cour et Parlement de Toulouse, conseiller du Roi, fut délégué au Puy pour se faire remettre et détruire tous registres et mémoires ayant trait aux troubles récents. Il arriva à l'hôtellerie de la *Lune* le 25 octobre 1596 et fit publier immédiatement une ordonnance assignant par devant lui « maistres Robert Barthelemy, prethandu lieutenant du prevost estably en la dicte seneschaucée, Vidal Guérin, son greffier, Geoffre Brunel, Eymar et François Barrys, commis au greffe de ladicte seneschaucée, maistre Jehan Chilhac, secretaire de la maison consulaire de ladicte ville, et autres qu'il appartiendra pour venir exiber et remetre devers luy, tous et chascuns les regestres, actes et desliberations tenues en ladicte maison de la ville, procedures, santances et jugemens qu'ilz en ont eu leur pouvoir, faictes, prinses et données contre les susdictes et autres à raison de l'entreprinse et dessainct par eulx faict en octobre 1594 pour remetre ladicte ville à l'obéyssance de sa Majesté, pour estre les regestres rayés et biffés et tous les actes, jugemens et santances qu'ilz auront expédiées sur leurs ditz regestres, estre lacerés et rompus suyvant lesdictz arrestz, et ce, à peyne de deux mil escus, que, à faulte de ce fère, leur sera déclaré, et d'y estre constrainctz par corps. De mesmes, maistre Jehan Pradier, scindic des chanoynes de l'esglize cathedralle Nostre-Dame du Puy afin d'exhiber et remetre devers nous le libvre tenu au chappitre de ladicte esglize, appelé Brosolary, [Prosolarium] contenant l'institution des fondations, processions et autres devotions et de remetre pareilhement devers nous l'escharpe et placard qu'avoyt esté mis au dessoubz en l'une des pilles de ladicte esglize, ainsin et Jean Burel, dict Boudon afin d'exiber et remetre le libvre et memoyres par luy tenus, consernant ce qui s'est passé en ladicte ville pandant ces troubles... » (2).

Robert Barthélemy et ses greffiers furent fidèles à la convocation

(1) *Burel*, p. 428.
(2) *Id.*, p. 455.

Digitized by Google

ainsi que Jean Chilhac. Maître Jehan Pradier apporta le Brosolary ou Prosolarium ainsi que l'écharpe de Chaste et Jehan Burel présenta son manuscrit à M. de Rochemonteix, lequel, dit-il, « en faisoict grand admiration des pourtrais de apches et granades qu'estyont pourtrais au dict livre qu'estiont trouvés au logis de Gibellin (1).

Le 15 juillet 1607, Pierre Gay, huissier en la Cour de Aides à Montpellier, se trouvait à la *Lune*, et c'est là que le père Portallier, syndic des Jésuites, vint le chercher pour sevir contre le curé de Solignac qui mettait de l'obstruction dans la perception des dimes de S[t] Martin et S[t] Andéol de Solignac.

Le 18 février 1609, le cardinal de Joyeuse repassa dans notre ville. « Les sieurs consulz ly allarent au devant pour le recepvoir à la porte S[t] Gilles, habillés de leurs robbes et chapperons rouges et l'acompanyarent jusques au logis de la *Lune;* et le cappitaine de la ville monsieur de Massibran, avec plusieurs aultres notables de la ville, allarent le prandre dans le village de Val, estans tous à à cheval; là le salluarent et acompanyarent jusques au logis de la *Lune*, où il demeura en ceste ville tout le jeudy, et le vendredy partit pour s'en aller à Lyon, bien qu'il faisoict malvés temps d'hiver, estant premier consul en ladicte année noble Jean d'Orvy, sieur de la Tour Danyel, le segond sire François Licques, bourgoys et ses companyons » (2).

Vers 1609, raconte Jacmon, un capitaine étranger soupait tranquillement dans l'une des salles de la *Lune*; un inconnu s'approcha tandis qu'il mangeait et le tua d'un coup d'estoc. Un moine de Polignac, nommé Danval, fut, paraît-il, accusé du forfait et mis en état d'arrestation, mais « par le moyen de ses amis et de l'intelligence du jolher et des grands, il se sçauva de la dicte prison (3) ». Il faut avouer que Danval n'avait pas des géoliers bien sérieux et qu'ils étaient sensibles comme ceux du très moderne Boulaine aux arguments pécuniaires!

En 1633, les nommés Boudon, de Montpellier, et Motte, d'Anduze, avaient acheté du roi le « regretaige ou permission de vendre

(1) *Burel*, p. 454. Heureusement le chroniqueur ne présentait qu'une copie expurgée de ses mémoires et il avait eu soin de mettre en lieu sûr son vrai manuscrit.
(2) *Burel*, p. 499.
(3) *Jacmon*, p. 88

Digitized by Google

de sel à la part où ilz voudront aulx diocezes du Puy, Gevoldant, Rouargue, Foretz et Vivarais ». Ne se souciant que fort peu du tort qu'ils portaient ainsi aux habitants de la Saulnerie (1), les adjudicataires vinrent se faire installer et mettre en possession par un président de Montpellier, par le juge-mage et par le consul Chabanon et se faire ainsi autoriser « pour fère des inffórmations contre les contrevenantz et faire les inhibitions et deffance à ceulx de la rue Saulnerie qui vendent de sel de n'en poinct vendre, sur payne de conffisquations et de grosses amandes et de punission corporelle sans avoir la permission des susdicts commissère et partiszens. » Ils logèrent chez Charles Genestet, hôte de la *Lune*, qui leur afferma pour la vente « une de ses bouticques et une chambre avec quatre licts et un petit estable » par acte reçu Me du Faym, notaire royal de cette ville et moyennant la somme de cinquante escus tous les ans (2).

En 1639, le ban et l'arrière ban du pays de Velay fut convoqué par le sénéchal de Chaste. A cette occasion, une ordonnance fut publiée où l'on lisait entre autres articles : « Quant aulx inhabilles et excusables pour malladye ou autrement de rendre le servisse personnellement, avons ordonné qu'ilz seront tenus payer les taxes par nous faictes à raison de leurs fiefz, routes, bien nobles et autres et celles mestre entre les mains du sieur de Pinhac recepveur esleu, ou de son commis, à qui nous en avons faict le bailh qui tiendra son bureau pour ladite recepte, et ce, dans trois jours prochains en ceste ville du Puy, maison et logis de la *Lune* ou à celluy de son commis, jouxte et conformément à l'estat sur ce par nous dressé et deslivré au sieur de Pinhac (3)... »

Le 25 novembre 1645, « sire » Charles Genestet, hôte de la *Lune* et « aussy marchant » fut nommé consul (4) et en cette qualité prit part l'année suivante à la rédaction des nouveaux statuts de la maison consulaire (5). Le souci des affaires publiques, le négoce détournèrent peu à peu alors Genestet de son hôtellerie

(1) Le privilège des bons *Saleiroux* remontait aux premières chartes de franchise de la commune. Il fut confirmé par lettres patentes d'Henri II, au mois de mai 1548. Voir sur ce sujet l'intéressante note de M. Chassaing, Préface de *Médicis*, p. XIX.
(2) *Jacmon*, p. 61-62.
(3) *Id.*, p. 141.
(4) *Id.*, p. 220. Ch. Genestet fut également consul en 1662.
(5) *Id.*, p. 227.

Digitized by Google

et la *Lune* se transforma bientôt en magasins. Ces magasins durent être prospères, car ils changèrent les propriétaires en négociants et bientôt en bourgeois (1).

(1) Charles Genestet, fils de Jacques et de Anne Chappat, eut de son mariage avec Jacqueline Pagès, quatre enfants :

1° Magdeleine qui épousa, le 19 janvier 1663, Gabriel Bergonhon, seigneur de Rachat. 2° Jacques, chanoine. 3° Gabriel, marchand, marié le 19 janvier 1670, à Ursule Dolezon. 4° *Jean Ignace*, marchand, marié à Ysabeau Valentin.

Du mariage de ce dernier naquirent cinq enfants :

1° Charles, né en 1671, marié le 5 février 1699 à Marguerite Martel;

2° Jacqueline, mariée le 6 juin 1699 à Jean-André Rousson ;

3° Marie Genestet, mariée le 9 août 1694 à Raymond Peyret, procureur du roi en la cour commune du Puy;

4° Arcons Genestet, jésuite;

5° Anne Genestet, née en 1685, mariée le 9 janvier 1702 à Étienne Treveys.

De son mariage, *Charles Genestet-Martel* eut huit enfants dont trois filles :

1° Marie-Marguerite-Elisabeth, mariée le 3 novembre 1725 à Antoine Guillet, de Lyon.

2° Antoinette, mariée en 1736 à Nicolas Pichot, notaire.

3° Jeanne-Marie, mariée en 1740 à Claude-Dominique Raynaud, seigneur de Chambeyrac, morte en 1788.

Parallèlement aux Genestet, hôteliers de la *Lune*, puis marchands, se développèrent d'autres branches de la même famille.

De ce nombre fut le rameau **Genestet de Seneujols.**

Un frère ou un cousin germain de Jacques Genestet-Chappat, *Vidal Genestet*, « forbisseur », mort après 1656, se maria à Ysabeau Goutte et en eut six enfants :

1° Claude, chanoine, qui testait le 6 janvier 1691 devant Me Thivel, notaire au Puy (*Arch. départementales*, série E) ;

2° Clauda, mariée le 29 janvier 1650 à Claude Morel, notaire, secrétaire de la maison consulaire, et dont la fille, Marie-Ysabeau Morel, devait épouser Mathieu Paul, marchand ;

3° et 4° Antoinette et Magdeleine, religieuses ;

5° Jean, chanoine ;

6° *Jacques* « forbisseur », 2e consul du Puy, seigneur de Seneujols et d'Auteyrac, qualifié de « bourgeois » par Jacmon, marié le 10 novembre 1641 à Marguerite Chabanon. Il mourut le 12 janvier 1710, laissant trois enfants :

1° Claude, chanoine, prévôt de la cathédrale du Puy de 1699 à 1708, qui, pour illustrer la thèse de théologie qu'il soutint en Sorbonne, confia à l'habile burin de Jollain la gravure du beau portrait d'Armand de Béthune, dont la planche est conservée au Musée Crozatier et qui figura au procès-verbal du 22 avril 1711 constatant la levée du corps des saints Vosy, Scutaire, etc., évêques du Puy, faite à l'église collégiale Saint-Vosy (*Arch. communales*, GG, 5 *bis*).

2° Marguerite, qui épousa Jacques de Colin, seigneur des Roys et de la Sauvetat, et en eut Marguerite des Roys, épouse de Pons Gaspard de Pinot, seigneur de Montchal ;

3° *Claude Dominique*, qui fut seigneur de Seneujols, marchand et bourgeois.

Son fils *Jacques de Genestet*, seigneur de Seneujols, baron de Montbonnet et de Malmande, secrétaire du roi, maison et couronne de France, fut un véritable personnage.

Digitized by Google

Le vieux logis fut remplacé au dix-huitième siècle par la *Trosille*

Dès son enfance, il hérita de grosses successions dans les lignes tant paternelle que maternelle qui le rendirent le plus riche capitaliste du Velay. Il épousa par contrat du 24 août 1715 à Paris, Marguerite de Fay, fille de Jacques de Fay, baron de la Tour-Maubourg et de Chabrespine, et sœur de Jean-Hector de Fay, marquis de la Tour-Maubourg, maréchal de France.

L'office de juge-mage, lieutenant général, qu'exerçait Pons Gaspard de Pinot, ayant été saisi, adjudication fut faite de cet office à Jacques de Genestet, le 17 mai 1715, par les commissaires nommés par arrêt du conseil pour juger en dernier ressort les affaires concernant les biens des condamnés pour crime de fausse monnaie. De plus, Jean-Joseph Berard, sieur de la Sagnière, s'étant volontairement démis de son office de président-présidial par acte du 26 juin 1715, Jacques de Genestet en bénéficia; il fut pourvu de ces deux offices par lettres patentes du 10 août 1716 et solennellement installé au Puy le 24 mai suivant par Jean-Joseph de Gras de Lignac, conseiller, commissaire de ce député. Il avait abandonné alors le vieux logis de la rue Saint-Gilles et demeurait dans l'ancien hôtel de Montlaur, dit de Grataloup, près du Fort Notre-Dame. (Cet acte, a été publié par A. Chassaing, dans *La Haute-Loire* du 8 février 1892).

En 1702, il acquit de M. de Chatilon, héritier de L. de Nerestang, duc de Gadagne, mort sans postérité, la baronnie de Saint-Didier-la-Séauve et eut par suite le droit d'entrer deux fois aux États du Velay comme baron de Montbonnet et baron de Saint-Didier. Il y assista en 1718 et 1719.

Devenu propriétaire de Bonassou près Vals en 1727 (série G, 620), il vint habiter Aurec, en 1734. En 1736, il assista avec Marguerite, sa femme, au mariage de sa nièce, Marie-Marguerite-Éléonore de Fay-Maubourg, avec le comte de Gerlandes.

Le 3 août 1754, il prêta hommage de toutes ses seigneuries de Saint-Didier et il mourut peu après subitement d'apoplexie, le dimanche à 10 heures du matin, le 22 décembre 1754, à l'âge de 67 ans. Il fut enterré à Aurec. M^me^ de Seneujols devait décéder le 15 novembre 1761.

Il avait eu trois fils : 1° Jean-Marie-Hector, seigneur de Mirmande qui, tonsuré, obtint à Rome, en 1737, le prieuré d'Aurec et mourut à 17 ans. Il est inhumé dans la tombe des prieurs de cette église;

2° Jean-André-Philibert de Genestet, seigneur d'Auterac, puis chevalier de Seneujols, né en 1725, mort sans alliance à Aurec, le 29 octobre 1758.

3° *Claude-Palamède-Jacques-Vincent*, né en 1718, qui devint l'héritier universel.

Le *marquis de Nerestang*, *baron de Saint-Didier*, *Aurec et Oriol*, fut admis aux États en 1755; prêta hommage des susdictes seigneuries, ainsi que de Saint-Just le 16 décembre 1776. Il fournit aveu et dénombrement le 29 juin 1779. Il mourut en 1786. Il avait épousé le 24 mai 1755 demoiselle Jeanne-Marie de Thélis, née en 1733, fille d'Abraham, comte de Thélis et de Élisabeth Boudinot du Breuil, née le 2 avril 1706, de laquelle il eut :

1° Jeanne-Marie-Rose, qui épousa le 7 février 1775 Antoine Chauvet de la Chance;

2° Barthélemy-Hugues-Jean-Jacques, né le 5 octobre 1760, mort sur l'échafaud pendant la Révolution;

3° *Jean-Hector-Eléonor*.

Celui-ci, né le 15 août 1757, eut pour femme demoiselle Marie-Louise de Besse, née à Auliac (Puy-de-Dôme), fille de M^me^ de Besse, née de Rochechouart, sœur de la comtesse de Montboissier, nièce de Georges de Besse, bailli de Malte, guillotiné à Paris le 5 juillet 1794, à 59 ans.

Jean-Hector-Éléonor de Genestet avait été nommé maire d'Aurec. Il démissionna

Digitized by Google

ou *Treille*, maison renommée, située au coin de la rue de la Clau-

en 1791, et se retira dans le Lyonnais, où il demeura quelques mois pour se soustraire aux instances unanimes des habitants de cette commune.

Au moment de la Terreur, il fut arrêté et exécuté à Paris avec sa femme, le 28 juin 1794, comme convaincus de « s'être rendus les ennemis du peuple en se faisant les complices de Capet et distributeurs de sommes que le tyran employait pour soudoyer les prêtres réfractaires à l'aide desquels on voulait fomenter la guerre civile, en secondant les projets de la ci-devant cour pour renverser la liberté ».

Le député du district de Monistrol, Balthazar Faure, contribua puissamment à cette arrestation. M. Albert Boudon qui nous a fourni avec sa bienveillance ordinaire de précieuses indications, cite dans *Les Municipalités Révolutionnaires* (III, pp. 296-7), une lettre qui est probante.

Jean-Hector-Éléonor de Genestet et Marie-Louise de Besse laissaient un fils, *Palamède de Genestet*, marquis de Saint-Didier.

Marié en 1810 à sa cousine Laure de Besse, il a laissé deux filles, mariées l'une à M. Théodomir d'Orcières et l'autre à M. Frédéric Amable de Lausanne, et deux fils :

1° Hector, marquis de Saint-Didier, qui habite Clermont.

2° Eugène, comte de Saint-Didier, qui habite Autun.

Le père de Charles Genestet, hôte de la *Lune*, Jacques Genestet, avait eu d'Anne Chappat outre Charles, deux autres enfants : 1° Pierre-Christophe, 2° Catherine, mariée à Jean Barthélemy, tanneur.

Par son mariage avec Catherine Libot, Pierre-Christophe fonda une nouvelle branche de la famille, les **Genestet-Libot** dont devaient sortir les **Genestet-Planhol.**

Du mariage de Pierre-Christophe et de Catherine Libot naquirent en effet :

1° Catherine, mariée en 1673 à Jean Bertrand ;

2° Vital Genestet, marchand à Bayonne, puis au Puy.

Ce dernier eut de son mariage avec Jeanne Jay deux fils ;

1° Jean-Claude, mariée le 12 juin 1700 à Louise-Françoise Yrailh ;

2° Pierre-Marie, marié le 18 janvier 1711 à Jeanne Thomas.

Tandis que de cette dernière union, naissaient deux fils :

1° Vital de Genestet, marié en 1730 à Jeanne Blanc-Duclaux, et

2° Jean-Christophe, marié à Magdeleine Lashermes, les Genestet-Yrailh avaient cinq fils :

1° Jean-Louis, religieux à Doue ; 2° Jean-Auguste, capucin ; 3° Vidal-Augustin ; 4° Gaspard ; 5° Pierre-Christophe.

Pierre-Christophe, consul du Puy en 1735, marié en 1725 à Ysabeau Nolhac, et mort le 30 octobre 1770 eut onze enfants, parmi lesquels :

Antoine-Genestet, marchand, *seigneur de Planhol*, né le 22 octobre 1740, marié le 28 mai 1768 à Agnès Perrin, mort le 8 décembre 1811.

De cette union, naquirent quatorze enfants dont deux fils formèrent deux maisons :

1° Jean-François-Régis-Christophe-Antoine *Genestet de Talhac*, né en 1777, marié à Donate Redond.

2° Jacques-Antoine-Christophe-Auguste *Genestet de Planhol*, né le 30 octobre 1772 et qui épousa en 1806, Marguerite Cohade d'Augerolles, d'Issoire.

Il en est issu, au dix-neuvième siècle, quatre frères qui, après avoir passé leur jeunesse au pays natal et fait leurs études au collège du Puy, ont servi dans les armes :

1° *Gustave Genestet de Planhol*, né en 1805, général de division de cavalerie, mort

Digitized by Google

zon, aujourd'hui de l'Ange, et tenue par Philippe Hedde, consul en 1766 (1).

A la même époque, on rencontrait au faubourg du Breuil le *Mont-Vert*, tenu par Lamotte (2). L'avocat Rechatin nous cite à ce sujet le trait suivant : « Le 6 may 1724, de nuit, le sieur de Lestand, fils à Me Delorme, avait, paraît-il, bu pas mal au *Mont-Vert*. En sortant il se laissa égarer par l'obscurité profonde de la rue et alla se jeter dans la « rase » qui coupait alors le Breuil sur sa longueur; le lendemain, on trouva le bonhomme mort asphyxié par l'eau. Pour un ivrogne, c'était une fin assez bizarre!

Nous pourrions nous arrêter sur ce beau fait et clore cette revue rapide des anciennes hôtelleries de la bonne ville du Puy. Nous voulons cependant, cela pour terminer cette partie de notre étude par un souvenir, nous voulons ajouter un mot pour les maisons très avenantes où l'on se donnait rendez-vous dans la première moitié du dix-neuvième siècle.

L'enseigne nous a transmis le souvenir de la *Fleur de Lys*, tenue par la famille Teyssot et dont les droits de lods furent cause d'un long procès (3) et les vieux Ponots ont transmis à leurs fils un souvenir complaisant pour *les Trois Cœurs* tenu par la plantureuse mère Falcon.

C'était un cabaret d'assez piètre mine à la porte basse, au plafond enfumé, qui se cachait tout près du théâtre, dans la rue de la Comédie.

La tenancière avait fait son tour de France et récolté dans ses pérégrinations les recettes culinaires des cents pays où l'avait

à Versailles, 2° *Marie-Louis-Joseph-Henri Genestet de Planhol*, 3° *Armand-Jacques-Marie-Joseph Genestet de Planhol*, et 4° *Charles Genestet de Planhol*.

Le fils d'Henri, *René de Planhol*, fut capitaine au 11e cuirassiers et mourut le 8 novembre 1891 dans une expédition en Afrique. Un volume de vers du capitaine a été publié chez Lemerre en 1897 avec une préface de Fr. Coppée. M. H. Mosnier en a rendu compte dans *La Haute-Loire* du 22 octobre 1897.

Ajoutons à ces renseignements que les armoiries des Genestet étaient, au dix-huitième siècle, d'*azur au cœur d'or ailé d'argent*.

(1) Philippe Hedde, né à Ypres, en Flandres, en 1638, était le père de J.-A. Hedde, fabricant de dentelles et premier président du Tribunal de Commerce. Il mourut en 1768.

(2) Ce *Montvert* ne serait-il pas le même établissement que celui où mourut, en 1655, d'après le curé du Brignon, Jacques Gonnet, des Ceyssous, « étudiant en rhétorique chez les PP. Jésuites du Puy »?

(3) *Arch. municipales*, cc. 87.

Digitized by Google

conduite sa fantaisie. Et cela sentait si bon dans sa cuisine... et elle régalait si bien ses hôtes que sa réputation franchit bien vite les confins de son quartier pour être connue bientôt de la ville entière.

Et quand les gourmets voulaient « manger l'argent de la

cagnote », c'est aux *Trois Cœurs*, qu'ils se rendaient en rasant quelque peu la muraille, non pas qu'il se commit des crimes dans le petit salon de la Mère, mais parce qu'on avait quelque vergogne à sacrifier à sa gourmandise ailleurs qu'à l'hôtel recommandé, le boulevard n'ayant pas encore consacré la mode des cabarets.

Cédant à une habitude ancestrale, les rouliers et les muletiers de passage (1) ne dépassaient pas le quartier Saint-Gilles.

La rue du faubourg du Breuil, appelée à cette époque rue des Mulets, était du reste tapissée de glorieuses enseignes près desquelles se balançait le traditionnel fagot de genevrier. Il y avait le *Cheval Blanc*, l'*Hôtel de France*, de la *Méditerrannée*, l'*Écu de France*, le *Chapeau Rouge*, le *Levant* et les *Trois Mulets*, ce der-

(1) Sur les muletiers, voir notre étude dans *Velay et Auvergne*, op. cit., p. 257.

Digitized by Google

nier situé d'après Chassaing, sur l'emplacement même du logis d'Aulbeny.

Nous n'avons pas de chronique sur ces auberges aux noms fameux, nous ignorons si elles furent traversées par des gens de marque, mais nous pouvons croire que la cuisine y était bonne, l'hôtesse aimable, les servantes jolies, car les muletiers étaient des connaisseurs, et saluer en passant ces maisons connues à deux cents lieues à la ronde et dont le chemin de fer, et par conséquent la brièveté des voyages et la rapidité des communications et des transits, devaient seuls amener la ruine et la disparition.

Le mobilier d'une hôtellerie au seizième siècle.

Nous venons de dire un mot du confort que trouvaient les muletiers dans les auberges du siècle passé. Les voyageurs d'autrefois étaient-ils aussi bien traités? Quelle idée se faire de ces logis du *Faucon*, de la *Pomme* ou du *Lys d'argent*? Étaient-ils bien agencés, les chambres étaient-elles nombreuses, vastes et bien meublées? La question est intéressante; nous sommes heureux d'y pouvoir répondre par un document des plus curieux que M. Chassaing découvrit au cours de ses recherches aux archives départementales et qui était resté dans les riches cartons du savant éditeur de nos chroniqueurs vellaves (1).

Il s'agit d'un inventaire des meubles meublants du logis de la *Lune* établi, le 24 mars 1503, au nom des enfants et héritiers de défunte noble Guilhaumette de Mercœur, veuve de feu messire Jehan Amblard, à la requête des tuteurs Guillaume Bossilhon et Anthoine Baron de Florac, pour Guillaume Golbert et Françoise Rose, son épouse, au moment de passer un bail de l'hôtellerie.

En le lisant ci-après, on sera heureux d'y rencontrer des renseignements curieux et l'on se convaincra que si les hôtels ponots du seizième siècle ne présentaient pas sous le rapport du luxe les mêmes ressources que nos modernes caravansérails, ils offraient un abri familial et commode où l'on devait être tout à son aise.

(1) Nous en devons l'obligeante communication à M. Georges Boudon, que nous remercions ici bien vivement.

Digitized by Google

Sans doute les chambres n'étaient pas éclairées à l'électricité, mais il y avait de bons lits. L'eau ne coulait pas à tous les étages, mais les draps étaient blancs et chaudes les couvertures. Les tapis y faisaient peut-être défaut et les parquets n'étaient probablement pas cirés, mais dans la vaste salle qui servait de cuisine et de salle à manger, les flammes de la grande cheminée étaient gaies et les mets qui cuisaient dessus savoureux. Si nous ajoutons à cela que la physionomie des propriétaires n'avait rien de gourmé et ne ressemblait guère au masque glacial des domestiques stylés, on conclura que le passé valait bien le présent et qu'à tout prendre l'excellente réputation de nos vieilles hôtelleries était parfaitement justifiée.

24 mars 1503. n. st.

Pro liberis et heredibus quondam nobilis Guilhaumete de Mercuer, relicte quondam domini Johannis Amblardi, inventarium, traditum Guillelmo Golberti et Francesie Rossa conjugibus, V^c^ secundo XXIIII^ta^ Marcii.

Sequntur bona mobilia existencia intra domum de la Luna, carrerie Sancti Egidii Anicii, sub inventario tradita per magistrum Guillelmum Bossilhonis, notarium regium Anicii, tanquam cotutorem liberorum et heredum quondam venerabilis viri domini Johannis Amblardi, de Anicio, videlicet, probo viro Guillelmo Golberti, muletario Anicii et Francesia Rossa, conjugibus Anicii, die XXIII^a^ mensis marcii anno Domini millesimo Quingentesimo secundo.

I. *Primo, in appotheca domus predicte :*

1. Una strysilla et una corda que te a la porta (1) ;

2. Una archa (2) barrada de fer an sarrailha et clauf cayrada, pres de la trapa ;

3. Una granda archa nova de blat faicta en aresta, bona, an sarrailha et clauf, apres la primeyra ;

4. Una autra granda archa nova de blat faicta en aresta, an sarrailha et clauf, après la secunda ;

(1) L'inventaire étant rédigé en langue vulgaire est curieux indépendamment de sa valeur documentaire. Il pourrait servir à reconstituer dans ses lignes principales le vieux parler vellave, comparé à l'idiome des chartes du Temple, publiées par M. Chassaing, à celui des *Instrumenta* de Chamalières et des poésies des troubadours.

(2) Coffre. Archa : locus ubi res venales exponuntur, *Du Cange.*

Digitized by Google

5. Ung charret de pratz sans fons an quatre rodas de sobre la tersa archa;

6. Ung grand armas : an quatre meghas, veilh, après la tersa archa, an dous sarrailhas;

7. Una archa apres lo dit armasi, cayrada, garnida de barras, sarrailha et clauf de fer;

8. Una autra petita archa pres de la porta de l'estable, an sarrailha;

9. Una autra granda archa nova, cayrada, garnida de sarrailha et clauf, pres doux eschaliers de la cosina;

10. Dous grandas archas veilhas faictas en aresta per tenir blat, sarradas an clauf, desoubs los eschaliers que montant a la sala davant;

11. Ung armasi et mur sobre la trapa garnis de portas et ung farroilh;

12. Dous grandas taulas sans treyteaux, una veilha et l'autra asses bona;

13. Ung lyner de fusta (1);

14. Una chambra de potz que fay attenadour an la porta et sarrailha, dins laqual a ung armasi et mur a deux meghas (2) et ung ferroilh.

II. *En montant à la cosina :*

15. Ung bechet (3) de peyra et dessus una deuilha (4) per escleyrar jusquas a la primeyra porta.

III. *In camera appellata chambra escura :*

16. La porta an sarrailha;

17. Ung grand chadaleyt garnid de garna et de palha, an lo chabes et dimey sobreseal de tealha pincta;

18. Ung petit chadaleyt garnid de garna et de palha;

19. Ung petit prestin et une petita archa sans couvertura;

20. Una archa nova, an lo cubersel, sans barra ny sarralha;

21. Una autre archa el pe del petit leyt, an sarralha, barra et clauf de fer;

22. Quatre perghas de fer;

23. Ung rastel cosut el mur;

24. Ung chandalabre de cornas de mouto pendut el mey del sol a doas deulhas.

(1) Un tas de menu bois.
(2) Battants.
(3) Bassin.
(4) Petite lampe, synonyme de *chaveil*.

Digitized by Google

IV. *En la cosina :*

25. Tres portas sans sarrailhas ;
26. Una taula a deux treyteaux ;
27. Ung balmastre a IIII meghas, veilh, au los cubersels a sarrailhas ;
28. Ung becheyrier veilh ;
29. Dous archas veilhas, cayradas, sans sarrailha la una et l'autre au sarrailha et clauf ;
30. Ung fornet de peyra ;
31. Ung dreyssadour (1) de fusta veilh per tenir la veyssela ;
32. Ung rastel cosut el mur ;
33. Ung dreyssadour de peyra per tenir los jarlos et molas de veyre ;
34. Una grand eygueyra de peyra.

V. *El coing de l'autra part de ladita chambre :*

35. Ung autre dreyssadour per tenir vineygreyras et autres chauses necessares.

VI. *In camera près de la chambra escura :*

36. Los eschaleyrs per lay moutar de la botica ;
37. Ung petit chadaleyt garnid de garna et de palha.

VII. *Denant la cosina :*

38. Una granda archa cayrada, an sarrailha et clauf ;
39. Una petita archa de que lo cuburel es rot en douas pessas, sans sarrailha ;
40. Ung malastruc queysso an son cubersel ;
41. Una autre archa veilha sans clauf ;
42. Ung grand mortier de peyra.

VIII. *En la chambreta devant la cosina :*

43. De bressols, una archa sans cuberto et plusors autras chausas de petita valour.

IX. *En l'autra denant la chambre pincta :*

44. Ung balmastre an tres meghas, an sarrailhes ;
45. Ung grand armasi et mur an doas meghas, garnid de portas et sarrailhas sive ferrolh ;
46. Ung autre petit armasi et mur, sans porta.

(1) Buffet.

Digitized by Google

X. *En la chambre pincta :*

47. La porta an sarrailha et clauf ;

48. Ung grand chadaleyt garnid de garna et de palha ;

49. Ung sobre seal, ung chabes de fusta, los listeaux per mectre las cortinas ;

50. Ung petit chadaleyt garnid de garna et de palha ;

51. Una archa el pe del petit leyt, garnida de barras, sarrailha et clauf;

52. Ung banc tornis an sa barra ;

53. Una taula et sing treyteaux ;

54. Ung buffet au sarrailha sans clauf ;

55. Darrier lo grand leyt, una garda rauba an porta sans sarrailha ;

56. Lo retrayt garnid de porta ;

57. Ung armasi el mur garnid de porta sans sarrailha, a ung bot (1) de la chamynea ;

58. Ung autre armasi garnid de porta et ung ferroilh, a l'autre bot de ladita chamynea.

59. Ung coulador entre ladita chambre et la sala derrier, garnid de portas et de fenestras ;

60. Ungs eschaliers de fusta per montar el dit coulador ;

61. Doas fenestras et ung veyrial dessus, garnid de portas ferraduras et lours ferroilhs.

XI. *En la sala darrier :*

62. La porta an sarrailha et clauf ;

63. Ung grand banc tornis an sa barra ;

64. Una grand taula et dous treyteaux ;

65. Ung grand banc feuilhat ;

66. Ung grand chandalabre de corna de sers pendud el mey del sol ;

67. Tres chadaleytz garnids de garna et de palha, los listeaux per mectre las cortinas ;

68. Ung armasi an quatre meghas, garnids de portas et ferraduras, sans sarrailhas ;

69. Lo paravent ban et entier, garnid de ferraduras ;

70. Totas les fenestras garnidas de portas et los veyriaux de la fenestre croseyra.

XII. *En la chabana* (2) *sobre ladita sala derrier :*

71. Doas perghas, doas cordas tendudas per eyssumar (3) los draps :

(1) Bout.
(2) Réduit.
(3) Étendre.

Digitized by Google

72. Ung grand jocadour fayt de poas ;
73. La porta de ladita chabane sans sarrailha.

XIII. *En la chambra appellada la botiqua sobra l'estable [de la charreyra] sainct-Jacme :*

74. La porta an sarrailha et clauf;
75. Dous chadeleytz garnids de garna et de palha, et los listeaux per mectre las cortinas ;
76. Una poas que fay taula, et doust reyteaux, una pergha ;
77. Las fenestras garnidas de portas ;
78. Doas cayssas d'iranges amb una couvertura ;
79. Una archa an sarrailha et clauf.

XIV. *In camera appellata dous osseaulx, sobre la dita chambra de la botiqua :*

80. La porto an sarailha et clauf ;
81. Ung grand chadaleyt garnid de garna et de pailha et los listeaux per mectre las cortinas ;
82. Una grand poas dins lo mantel del fornel ;
83. Ung charret sans fons ;
84. La fenestras garnidas de portas ;

XV. *El mey dous eschaliers quant on monta vers ladita sala.*

85. Una porta garnida de sarralha et clauf;
86. Lo paravent ferrat et boclat ;
87. Ung grand chandalabra de corna de sers pendant el mey del sol ;
88. Ung torchier pendut el dit sol ;
89. Ung grand chadaleut garnid de garna et de palha, et los listeaulx per mectre las cortinas ;
90. Una coucheta garnida de garna et de palha ;
91. Un grand banc tornis an sa barra ;
92. Una grand taula et dous treyteaulx ;
93. Ung autre grand banc tornis sans barra, vers las fenestras, et una taula coyghada el sol ;
94. Ung grand mortier de peyra ;
95. Una archa pres la coucheta an sarrailha et clauf ;
96. Una autra archa an nozadas sans sarrailha ;
97. Ung buffet a dousmeghas, un tiradour et una sarrailha sans clauf;
98. Ung drap de la tres Déesses plantat el mur (1) ;

(1) Sans doute une tapisserie.

Digitized by Google

99. Una granda eschala nova;

100. Las fenestras garnidas de portas, IIII veyriaux de veyrias auxquals sont las armas de l'ostal.

XVI. *En la chambra derrier ladita salla :*

101. Ung grand chadaleyt garnid de garna et de palha, los listeaux per mectre las cortinas ;

102. Ung chadaleyt garnid de garna et de palha ;

103. Las fenestras garnidas de portas.

XVII. *Denant ladita chambra :*

104. Una petita garda rauba an sarrailha et clauf.

XVIII. *El seal ubert derrier ladita sala :*

105. Ung cachapeis de fusta a l'entour ;

106. Tres archas veilhas, garni das debarras de fer, sans sarrailhas;

107. Una granda et longa eschala per montar en las trioulissas;

XIX. *En la chambra sobre la cosina :*

108. La porta an sarrailha et clauf;

109. Dous petis leytz sans fons, garnids de garna et de palha.

XX. *En la secunda sala devant :*

110. Los eschaliers de fusta per lay montar et de dessoubz una ban de cayres de trioules rots ou entiers ;

111. La porta an sarrailha et clauf;

112. Ung chandalabre de corna de sers pendud el mey del sol;

113. Tres chadaleytz sans fons garnids de palha ;

114. Ung banc tornis au sa barra ;

115. Una granda taula ;

116. Ung buffet sans portas;

117. Doas pratz veulhes per afeulhas.

XXI. *En la chambra sobre ladita chambra escura :*

118. La porta an sarrailha et clauf;

119. Ung leyt garnid de garna et de palha, et ung chabes rectes tiary de fusta ;

120. Ung autre leyt garnid de garna et de palha, ung chabes de fusta;

121. Ung autre leyt garnid de garna et de palha ;

Digitized by Google

122. Ung grand banc, ung petit banc, una pergha.

XXII. *En la cava :*

123. Dous seulhs (1) seau et ung autre seulh gros cort ;
124. Una archa veilha sans barra ny sans sarrailha ;
125. Una peyra d'oly talhada sans couvertura.

XXIII. *El premier estable :*

126. La porta davant an ung chadenat, una sarrailha et clauf ;
127. Lo dit premier estable garnid de tres rastelhers et tres manghadoyras, una deulha de fer penduda el mey ;
128. Denant lo pos, ung banc ;
129. Ung chier de peyras ; despeus la porta que l'on sailh del premier estable, jusquas à la porta del segond estable, a la man gaucha, el denant deldit pos.

XXIV. *Le segond stable* :

130. Garnid de doas manghadoyras et dous rastelliers una deulha de fer el mey estachada.

XXV. *En l'autre estable apres :*

131. Tres manghadoyras et tres restelhers.

XXVI. *En l'estable de la charreyra Sainct Jacme :*

132. Dous rasteaux (1) râteliers et doas manghadoyras.

XXVII. *El pontil de la charreyra Sainct Jacme :*

133. Quatre grandas archas per tenir blat, sarradas de sarralhas et claufz.

XXVIII. *En la sala :*

134. Una granda taula et ung grand banc ;
135. Ung grand chadaleyt et ung petit leyt garnids de palha ;
136. Una archa petita an sarrailha ;
137. Las fenestras garnidas de porta.

Que quidem bona superius declarata dicti Guillelmus Golberti et Francesia Rossa conjuges, dicta Francesia uxor cum licencia dicti Guillelmi ejus mariti, presentis, licenciam dantis, et ambo simul et qui libet ipsorum in solidum et pro toto promiserunt bene gubernare, non alienare et illa reddere et restituere dicto magistro Guillelmo Bossi-

Digitized by Google

lhonis et Anthonio Barronis de Floraco, tutoribus dictorum liberorum et heredum, dicto magistro Guillelmo Bossilhonis presenti, etc., et Anthonio Barronis absenti, dicto Bossilhonis pro eodem Barronis una mecum notario presente et stipulante, etc., alterive ipsorum seu cui pertinebit, etc.; tociens, etc.; et ita promiserunt et juraverunt dicti conjuges, cum licentia qua supra, actendere, etc,; curiis tribus (1) Anicii, conventionem regie Nemausi, per captionem personarum, licet, etc.; se et bona sua obligando, ypothecando et sub mittendo, etc.; renunciavit dicta mulier beneficio cenatus (2), etc., et ambo insimul epistole divi Adriani et literis quinquennalibus, etc ; et voluerunt, etc ; de quibus, etc.

Actum in dicta domo de la Luna, testibus presentibus Ludovico Marcerii, fabro Anicii, Matheo Reynaudi, loboratore Anicii, Vitale Pardrani Anicii, et me Jacobo.

BOERII.

Archives départementales de la Haute-Loire, série E, protocole de Jacques Boyer, notaire. rég. installé *Pater*, fol. 44 verso-48 verso.

(1) C'est-à-dire la cour commune, la cour du baillage royal du Velay et la cour de l'officialité.

(2) Senatus-consulte vellave.

Ulysse ROUCHON.

Digitized by Google

APPENDICE

(Voir page 221)

La famille DE COUBLADOUR (*de Copulatorio*, *del Coblador*) qui tire son nom de Coubladour, village de la commune de Loudes, appartenait à la plus ancienne bourgeoisie du Puy.

Dès le commencement du treizième siècle, le nom est mentionné dans les actes publics.

Vers 1236, Gilbert de Saint-Germain, chevalier, vendait à *Jean de Coubladour*, baile de Saint-Georges, deux sous et demi de cens à percevoir annuellement sur le terroir de Chassende, moyennant 60 sous, monnaie du Puy. (Archives départementales, G, 386). Le même Jean de Coubladour est témoin dans un échange entre le chapitre Saint-Georges et les templiers du Puy d'une rente de 6 setiers de vin sur la vigne de Papelengue contre une rente de 20 sous du Puy, assise sur une vigne à Lioussac, du 16 mars 1254, ainsi que dans l'achat d'une vigne sise à Ronzade, du 12 novembre 1266. (Archives départementales G, 386).

Les titres authentiques nous fournissent également le nom d'un *Jacques de Cobladour* qui demeurait au Puy en 1288.

D'autre part, le Répertoire général des Hommages de l'Évêché du Puy (1154-1741), publié par M. Lascombe, nous a conservé le souvenir d'un *Bertrand de Coubladour* qui, en 1309, reconnaît tenir en fief « une maison ou curtil au Puy, rue de Louche, appelée Guillaume Julien, près du four de Guillaume Julien, rue entre les deux, et les maisons de Barthélemy de la Recluse ».

En 1318, *Bertrand et Raymond de Coubladour*, sans doute les fils du précédent, renouvelaient le même hommage, ainsi qu'en 1327 et en 1343.

A cette époque, le nom de *Raymond* revient souvent dans les actes.

En 1330, il est inscrit comme censitaire dans la Lièvе des censives et revenus de la collegiale de Saint-Agrève (Archives départementales G, 531). En 1362, Raymond rend un hommage semblable à celui de 1309, rendu par Bertrand de Coubladour. Le 2 avril 1369, il vend à la Collégiale sa maison de la rue Saint-Julien ou de l'Ouche des Farges, au prix de 10 livres d'or et le 5 décembre 1377, 9 sous de rente assise sur une vigne du terroir de Genebret, au prix de 9 livres tournois

Digitized by Google

(G, 522). En 1383, il rend hommage semblable à celui de 1348 rendu par *Jean* et *Pierre de Coubladour* (oncles ou cousins); en 1388, il figure parmi les fondateurs de messes de Saint-Agrève (G, 583); en 1389, enfin il rend hommage comme en 1383.

A la fin du quatorzième siècle vivait en outre un *Jacques de Coubladour* qui figure en 1381 sur le terrier des débiteurs de la collégiale Saint-Agrève (G, 533); en 1408, une *Catherine de Coubladour*, veuve de Simon Rochier, et en 1444, un *Beraud de Coubladour* sont mentionnés dans le registre répertoire des monitoires, lettres et actes divers de la cour de l'Official du Puy (G, 259).

Jusqu'à cette époque, il est difficile de déterminer exactement les liens de parenté de ces divers personnages. Avec *Jean de Coubladour*, nous sommes mieux fixés. Voici une généalogie à peu près sûre grâce aux aimables indications de M. A. Boudon.

Le 18 juin 1510, noble Jean de Coubladour, dit Rome, sgr de Jalasset, dont le père était sans doute *Pierre de Coubladour*, qui vivait sous le règne de Louis XI, agissant comme mandataires de François de Lafayette, sgr de Saint-Romain, vendait à l'Université Saint-Mayol une rente annuelle de 20 livres, assise à Saint-Romain, moyennant 400 livres tournois (G, 252). Le 24 juillet 1517, le même donnait investiture à Jacques Gelet, notaire au Puy, d'un champ sis au terroir de Rive (G, 20) et nous avons à la date du 28 février 1531, une quittance délivrée par noble Miracle Guitard, veuve de noble Jean de Coubladour, comme tutrice légale de ses deux enfants, à Jacques Cortils, notaire du Puy, pour une somme de 100 livres tournois que le dit Cortils devait à Jean de C. pour prix d'acquisition d'un champ (G, 21).

Jean de Coubladour qui était consul en 1440-1, 1445-6 et 1485-6, eut deux fils : *Hugues*, chanoine et vicaire du Puy qui, en 1526, donna pour l'édification de Saint-Sébastien « trois ivres tournois » (Med., II, p. 208), et *Jacques*.

Jacques de Coubladour devint capitaine mage de la ville. C'est en cette qualité que l'an 1512 et le 11 juillet, il figura à la procession de la sainte Image à cheval « avec 3 trompetes » (Médicis, I, p. 198), après avoir, le 24 mai, fait sur le Breuil « la monstre en armes » des habitants du Puy (Id., p. 283).

Le 28 mars 1513, il fut témoin dans l'hommage et foi à Godefroy de Pompadour, évêque du Puy, par le seigneur de Montlaur, chevalier, pour diverses terres dans le Velay (G, 21). Le 9 décembre de la même année il était élu consul et s'appliquait en compagnie de ses collègues à régler les différends existant entre la ville et le vicomte de Polignac (Médicis II, p. 17). En 1525, il fut réélu consul ainsi qu'en 1529-30 et 1533-34. Il termina à cette époque le procès relatif à l'administra-

Digitized by Google

tion de l'Hôpital Saint-Sébastien et eut l'honneur en 1533, d'être à la tête de la municipalité pour recevoir François Ier (Id., I, p. 538). Héritier de Guillaume Rogier, du Puy en 1534 (G, 358), il fut consul encore en 1548.

Le 14 mars 1549, il donna quittance des lods et investisons en faveur d'Étienne Médicis, marchand du Puy, de deux portions de prés sis au terroir de Marminhac, appelés *Del Pradal*, acquises suivant actes reçus le 1er par Me Pierre Dompuy, notaire, le 21 septembre 1546, et le 2e par Mathieu Faucon, notaire, le 12 février 1547.

Il dut mourir quelques années plus tard.

Il laissait quatre enfants : 1. Clauda, mariée à Michel Spert (1), 2. Jean, baron de Montréal, 3. Hugues, abbé de Saint-Pierre-la-Tour, 4. Guichard de C. de Jalasset.

Hugues de Coubladour était en 1535 prieur de Saint-Blaise de Jonzac, prieuré sur les bords de la Loire, entre Farges et Cussac. Le 8 juillet 1565, il était chanoine du Puy et recevait en cette qualité au même temps de Jean de Bourges procuration de l'évêque de Sarcus à l'effet de percevoir les redevances de l'évêché. (G. 26). C'était le second témoignage épiscopal de confiance reçu par Hugues ; nous connaissons en effet à la date du 15 juillet 1531, un vidimus par le bailli du Velay du contrat d'afferme des revenus de l'évêché du Puy, consenti le 4 février 1531 (n. st.) par l'évêque Antoine de Chabannes au profit de Jean de Montagnac, juge en la cour commune, Guillaume et Jean de Lobeyrac, Hugues de Coubladour, chanoine, moyennant le prix annuel de 6,400 l. tournois (G, 107). D'autres actes de la même époque mentionnent la personnalité de H. de C : un bail à rente, signé le 1er juillet 1548, des « revenus, fruicts, profficts et esmolumens » de l'évêché du Puy consenti par François de Sarcus, évêque, au profit de Hugues de Coubladour, abbé de Saint-Pierre-La-Tour, pour le prix annuel de 3,000 l. tournois (G, 107) ; une transaction du 20 août 1556, entre le même et les habitants de Cussac, Malpas et Tarreyres, par laquelle ces derniers s'engagent à servir au dit abbé une rente de deux setiers seigle, mesure du château de Solignac, et de plus à donner une somme de 100 livres, pour réparer l'église du prieuré de Saint-Blaise ; un accord par lequel les habitants du Monteil reconnaissent, à la date du 11 octobre 1560, que l'abbé H. de C. et ses successeurs ont droit de percevoir sur eux une rente de six deniers d'argent et un demi boisseau de seigle et qu'en outre ils sont tenus de donner un écu d'or à chaque changement d'abbé et de laisser librement pacager le bétail de ce dernier sur leurs communes.

(1) Voir la *Monographie de Volhac*, par M. de Vinols, Soc. Acad., XXXV, p. 119.

Digitized by Google

A la même époque vivait un *Antoine de Coubladour* dont nous ne savons rien si ce n'est qu'en 1554, il était consul et en 1562, l'un des six capitaines de la ville. C'était sans doute un oncle du précédent.

Le frère de l'abbé de Saint-Pierre-la-Tour, *Jean, baron de Montréal*, marié à Catherine Maurin de Chateauneuf, eut 4 fils :

1° *Hugues de C. baron de Montréal* qui épousa Alix de Licques en 1570. Il est mentionné en 1584-86 dans le livre des « arreyrages des cens » dus par divers à l'Université Saint-Mayol (G. 219). En 1589, de concert avec le chanoine Genestet, il fut chargé par les consuls de présider aux réparations à faire aux fossés de la ville du côté de la porte de Jayant et auprès de la tour Saint Jehan jusques à la tour des Grailles (Burel, p. 166). Sa descendance fut maintenue noble par jugement du 29 août 1669.

2° *Jacques, sgr de Jalasset*, marié en 1585 à Françoise de Marquèse. Il fut nommé syndic de la Confrérie de la Sainte-Croix, fondée le 3 mai 1589, dans l'église Sainte-Claire du Puy. En décembre 1592, Denys Brunel, receveur pour la ligue, lui versa « 43 escus, 49 sols, pour frais et despenses qu'il a fait du mandement de M. M. du pays pour assister et accompagner M. de Lestrange, gouverneur, en la ville d'Ambert en Auvergne pour trouver le duc de Genevin et de Nemours » (Burel, p. 338). En 1593, il reçut en qualité de consul le Duc et le Cardinal de Joyeuse à la porte Saint-Georges près Saint-Vosy » (Burel, p. 360).

3° *Guillaume de Coubladour*, sgr de Chanéac, fut le premier titulaire du siège de septième conseiller en la sénéchaussée, créé en 1622. Il en fut pourvu le 17 juin 1623, et fut reçu à Toulouse en septembre 1622. Il épousa la fille de Vidal Lobeyrac, marchand de la rue Saint-Gilles, Anne Lobeyrac, dont nous connaissons le testament fait le 31 octobre 1629. Dans ces dispositions, A. de C. élit sa sépulture à l'église Saint-Georges, à laquelle elle donne une rente annuelle de 30 sous pour célébrer une messe dans la chapelle de feu Jacques Bertrand, sieur de Massibran, son premier mari; lègue 1,000 livres aux Capucins pour les réparations de leur église, 150 livres à chacun des couvents des Jacobins, Cordeliers, Carmes et Claristes; de plus elle donne à Antoinette Lobeyrac, sa sœur, veuve de François Violon, conseiller à la sénéchaussé 1,400 perles, à Guichard de Coubladour, chanoine de l'église du Puy, une chaîne en or de 300 l. « pour fère ung calice », à l'église cathédrale « une enseigne de diamants y en ayant treize et de diamants au milieu » et un collier composé de 13 diamants « avecque de grosses perles » (G. 384).

4° *Guichard de Coubladour*, chanoine, qui nous est connu par une vente du 8 novembre 1625 par laquelle son père Guillaume, conseiller

Digitized by Google

en la sénéchaussée, lui cède une maison sise dans la maison du cloître pour 300 livres (G. 200) et par le don ci-dessus mentionné.

A la même époque vivaient *Hugues de Coubladour, seigneur de Jalasset* et *Guilhaume de Coubladour,* chanoine.

Hugues de Jalasset se trouvait le 23 juillet 1589 avec la vicomtesse de Chaste et l'évêque du Puy qui allaient baptiser un enfant de Jean du Boys, seigneur de Chadrac, à Saint-Marcel. Burel (p. 149) le dénomme « ennemy capital de la ville, ayant porté les armes pour le sieur de Chaste, tout le temps des trobles ». Le 13 juin 1594, le même reçut de Roqueplan « 30 escus pour le remborcier de semblable somme due au feu sieur de Saint-Didier, lieutenant de M. de Chaste, pour vente et delivrance d'un grand pétard qui fut employé à l'exécution de la prise de la tour du Saint-Christophe et de la ville de Blanzac, dont il n'aurait eu aucun paiement (Burel, p. 376).

Guilhaume de Coubladour comparaît dans un procès-verbal du 4 septembre 1593 contenant les dires d'experts chargés par François Colomb, lieutenant des terres du chapitre, d'évaluer les réparations nécessaires pour rendre habitable une maison sise au cloître, et récemment acquise par G. de C., à François de Lucques, aussi chanoine (G. 200).

Jacques de Coubladour-Marquèse eut quatre enfants, deux filles : *Françoise,* mariée en 1611, à Jean Brun de Lanthenas, *Anne*, mariée à M. Bompard, médecin,

et deux fils : 1° *Hugues de Coubladour de Jalasset*, baron de Saint-Privat, marié à Marguerite Daurier. Il fut premier consul en 1616 et en 1623. En cette qualité il assista le 3 juillet 1617 aux États du Velay et c'est chez lui que descendit Just de Serres, évêque du Puy, le 8 février 1621 à son arrivée dans la ville. Il eut deux enfants : *Pierre de Coubladour, seigneur de la Sauze*, capitaine général de la ville en 1678, marié à Marie Nuel, *Marcellin de Coubladour, sgr de Jalasset,* marié à Jeanne Barry.

2° *Jean de Coubladour*, consul en 1639 et en 1640, marié en 1612, à Marie de Jacquet dont il eut un fils, *Jacques,* marié en 1664, à Claudine Talon de Cadilhac, et deux filles Françoise, et Marie-Fleury, mariée à François Besqueut.

Le 8 novembre 1613, Jean de Coubladour, qui était seigneur de Marignac, au diocèse de Clermont, vendit à Hugues de Fillère, seigneur du Charrouil, des cens sis à Coubladour, Vaures, Vazeilles, ainsi que le péage de la Traverse, par le prix de 1800 livres tournois (G. 52).

Hugues de Coubladour-de-Licques eut deux fils :

1° *Guillaume, baron de Chanéac,* conseiller en la sénéchaussée, marié d'abord à Marie de Jourdain et en secondes noces le 27 février 1615 à Marie Fleury de Chardon des Roys, fille de Jean et de Marie de Cha-

Digitized by Google

lencon-Rochebaron, et mort en 1643 à la suite d'une épidémie de fièvre chaude.

Il laissait cinq filles : *Antoinette,* dame de Chanéac, mariée à Jean de la Taille, seigneur de Chambon, *Helix,* mariée à François de Montréal, seigneur de Corsac, *Marguerite,* dénommée « demoiselle de la Chapelle de Chanéac, religieuse de Saint-Amand près Clermont » dans une obligation de 23,000 livres, souscrite en 1672 par A. Tronson, directeur du Séminaire du Puy (G, 316), *Marie,* connue sous le nom de « demoiselle de Saint-Martin, novice à la Visitation du Puy » par une donation du 5 mai 1680, faite à l'église Saint-Georges d'une somme de 400 livres pour l'entretien à perpétuité du luminaire de la chapelle de l'Enfant-Jésus, dépendant de la dite église (G. 384).

2° *Jacques, baron de Montréal,* marié à Françoise Lemaistre, dont il eut :

Jacques de Montréal, consul en 1640 et 1641. Il se maria en 1630 à Antoinette de Morangiés assista avec Jean de Coubladour aux États généraux de la province (Arch. communales, BB[2]) et mourut le 3 avril 1642, ainsi que nous l'apprend Jacmon : « Ce troisième jour d'apvril est allé de vye à trépas noble Jacques de Coubladour, seigneur et baron de Montréal, habitant quand vivoit de la ville du Puy, d'une maladye appelée goutte, où sa femme a esté de la maison de M. de Moranger » (Jacmon, p. 179).

De ce mariage était né *Just de Coubladour.*

Just de Coubladour, compromis en 1535, d'après Jacmon, dans une affaire de meurtre sur Pierre de la Leys, dit de la Sébastianne, boulanger, rue des Farges (J. p. 92) se maria en 1656 à Ysabeau de Pons de Ligonès. Le 14 novembre 1677, il passait une transaction avec l'évêque de Béthune au sujet de la mouvance d'une maison sise au Puy, rue de Séguret (G. 75).

Il eut pour fils *Hugues, baron de Montreal,* marié à Magdeleine Bolon, de Tence.

La descendance de Hugues fut sans mâle. Nous lui connaissons deux filles : *Isabeau,* mariée à Jacques de Chazot, *Marie Magdeleine,* mariée à Claude de Fay de Solignac, qui ajouta à son nom celui de baron de Montréal.

L'habitation des Coubladour au Puy se trouvait rue des Farges aux n[os] 7 et 17 actuels. Les deux maisons sont remarquables par leur architecture élégante. L'on est surpris agréablement en rencontrant dans ce coin de la ville, aujourd'hui si pauvre, des galeries, des tourelles, des portes et fenêtres avec nervures, retombées et panaches, écussons armoriés et autres sculptures de style gothique fleuri.

Les Coubladour portaient : *d'azur à 3 heaumes d'or à la visière baissée, 2 en chef et 1 en pointe.*

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE L'INCENDIE DE L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU

EN 1574

L'abbaye de la Chaise-Dieu n'est pas seulement célèbre par son ancienneté, l'illustration de plusieurs de ses abbés, ses richesses et sa puissance, mais aussi par le style grandiose de son architecture. Édifiée par Saint-Robert, vers le milieu du XI^e^ siècle, elle devint bientôt un sanctuaire vénéré que le monde chrétien enrichit de ses pieuses libéralités, et dans lequel les âmes meurtries purent s'abîmer dans l'isolement et la prière. Nul site du reste n'était plus propice au recueillement, et seule l'âpre brise qui gémissait au travers des sombres forêts de sapins, parvenait à troubler ceux qui venaient chercher dans cette morne solitude le calme, l'étude et peut-être l'oubli.

Pourtant, malgré l'intérêt des souvenirs qui se rattachent à ce grand monastère, malgré l'abondance de ses titres qui ont survécu aux orages de l'humanité et à l'œuvre destructive du temps, aucune plume érudite n'a encore sérieusement tenté d'en retracer les évolutions ; la chronique sèche et aride des abbés de la Chaise-Dieu publiée par la *Gallia Christiana* a en effet inspiré l'œuvre de M. D. Branche, et quant à l'étude de M. Maurice Faucon, nous reconnaîtrons volontiers son mérite, mais en ajoutant qu'elle n'est pour ainsi dire qu'un chapitre isolé de l'histoire de cette abbaye.

En attendant qu'un chercheur doué d'une patience bénédic-

Digitized by Google

tine et d'une compétence plus expérimentée que la nôtre ait compulsé les parchemins poussiéreux dans lesquels se trouvent consignés les fastes de cette maison religieuse, nous croyons devoir publier un document entièrement inédit sur un incendie qui, le 3 août 1574, détruisit une partie de ses bâtiments.

Ce document comprend deux parties : le procès-verbal de la visite des bâtiments et l'expertise des réparations. Nous devons tout d'abord rendre hommage au zèle scrupuleux avec lequel les experts accomplirent leur mission; en effet, grâce aux multiples renseignements qu'ils nous donnent, on peut aisément se figurer l'abbaye telle qu'elle était à cette époque. Les nombreux édifices qui se pressaient autour de sa magnifique basilique attestaient encore une puissance plusieurs fois séculaire, mais qui, malgré la vigilance et la fermeté des religieux, succombait sous les atteintes de ses ennemis; entourée de ses remparts désormais inutiles dans cette lutte inégale, peuplée de défenseurs dévoués mais impuissants et sans chef, l'abbaye de la Chaise-Dieu en imposait toutefois par son étendue et la multiplicité de ses dépendances. A l'est du grand cloître, et séparé de ce dernier par le dortoir, se trouvait le petit cloître. Au-dessus de l'allée ouest, et s'appuyant contre le dortoir, étaient trois chambres et une cuisine; à l'extrémité s'ouvrait la chambre du maître des enfants. Là prenait la seconde allée qui se dirigeait vers les bâtiments de l'ouvrerie et de la chamarerie, laissant successivement à main droite la maison des hôtes, deux chambres et la chambre du prieur mage. Venait ensuite la troisième allée qui, partant de la maison du chantre, passait le long de l'infirmerie, et se rejoignait contre l'hôtellerie avec la quatrième allée. Celle-ci longeait la chapelle du collège et se terminait au dortoir; au-dessus se trouvaient le logement du procureur du couvent, la cuisine de l'aumônerie et une partie du logement du prieur second. Mentionnons encore à l'ouest du dortoir la librairie, un célestin et le grand réfectoire de l'abbaye, au midi les bâtiments de l'officialité, et nous aurons une idée de l'importance de cet incendie sur lequel on ne possédait encore aucun renseignement précis.

Pour sauver le monastère d'une destruction totale, les religieux employèrent le seul moyen de défense dont ils disposaient, et qui consistait à démolir sur une certaine étendue les couvertures des

Digitized by Google

édifices les plus proches. C'est ainsi que l'on enleva une partie des toitures de l'allée du grand cloître attenante au dortoir, de l'officialité, de l'infirmerie, du logement du procureur et de la cuisine de l'aumônerie.

Parmi les bâtiments qui eurent le plus à souffrir, citons le dortoir, complètement détruit jusqu'à hauteur des voûtes sur lesquelles il reposait, et l'église du collège, appelée d'abord chapelle du collège Grégorien, puis église des novices, située au sud-est de la grande église : la couverture en fut brûlée et la voûte en partie ouverte.

Ce n'était pas la première fois que le feu exerçait ses ravages dans l'enceinte de l'abbaye : déjà un acte de 1435 signale un incendie qui détruisit plusieurs chambres « plures camere que diu combuste fuerunt » (1), et, à la date du 25 août 1497, la *Gallia Christiana* raconte que la toiture de l'église fut réduite en cendres (2). Il n'en fut pas de même en 1574, et les experts évaluent à 18,000 livres environ la somme nécessaire pour réparer les dommages causés par le sinistre; cette dépense est supportée moitié par l'abbé, moitié par les religieux.

Il est fort probable que les réparations ne furent pas effectuées telles qu'elles sont énoncées dans le procès-verbal d'estimation : on dut profiter de l'occasion pour modifier la disposition de cette partie des bâtiments, et se borner au strict nécessaire. Les abbés commendataires s'occupaient surtout de tenir leur rang à la Cour et demeuraient pour la plupart inconnus de leurs religieux ; si par hasard ils daignaient leur rendre visite, ils se faisaient alors escorter d'une nuée de serviteurs et de gens d'arme qui s'abattait sur le monastère et en repartait chargée de butin. La source des libéralités était du reste tarie : Clément VI et son neveu, Grégoire XI, reposaient depuis deux siècles dans leurs riches sarcophages.

Nous avons cru devoir annexer à ce document les quelques rares plans conservés de nos jours dans le fonds de la Chaise-

(1) Archives départementales de la Haute-Loire, série H, fonds de la Chaise-Dieu, liasse bâtiments.

(2) *Gallia Christiana*, tome II, col. 348. — Le même ouvrage mentionne en outre un incendie qui, le 24 avril 1695, consuma presque entièrement le monastère (*Ibid.* tome II, col. 351).

Digitized by Google

Dieu, et qui complètent fort heureusement nos explicatio premier représente le fort avec ses remparts et les édifi s'y trouvaient compris. Le second est celui des bâtime l'abbaye dont le cardinal de Rohan, exilé à la suite de l' ire du collier, ordonna la démolition; il ne devait rester que ceux nécessaires aux fermiers pour renfermer leurs grains. Le reste fut rasé, et l'emplacement devenu libre prit le nom de cour abbatiale. L'auteur de ce plan nous donne même la perspective des bâtiments, de telle sorte que nous avons sous les yeux une véritable vue de cette partie de l'abbaye qui disparut vers la fin du XVIII^e siècle. Le troisième plan ne porte aucune mention, mais il nous est facile d'y reconnaître le dortoir dont il est longuement question dans le procès-verbal : construit sur voûtes, on y accédait par un escalier à vis bâti à l'intérieur d'une tour qui occupait le milieu de l'édifice. Nous devons donc en déduire qu'il fut réparé après l'incendie. Quant au dernier bâtiment, nous le voyons figuré à l'est de la chapelle du collège sur l'ancienne vue de l'abbaye publiée dans le *Monasticon gallicanum*.

Nous pourrions traiter encore plus longuement ce sujet si captivant, et nous engager plus avant sur cette route presque inexplorée; certes, il y aurait là matière à une intéressante étude sur les bâtiments du monastère de la Chaise-Dieu. Nous avons voulu simplement révéler une particularité importante de son histoire, et nous nous estimerons heureux, si la divulgation du procès-verbal qui nous occupe apporte son contingent d'utiles renseignements à l'œuvre que M. Noël Thiollier se propose d'élever à l'archéologie religieuse de la Basse-Auvergne.

C. JACOTIN DE ROSIÈRES.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAL

DE L'INCENDIE DE L'ABBAYE DE LA CHAISE-DIEU EN 1574

L'an mil cinq cents soixante quatorze et le septiesme jour de septembre se sont comparus par devant nous Jacques Dubourg, docteur es droicts, conseilher du Roy et de la Royne mère, maistre des requestes ordinaires de l'hostel de ladicte dame, présidant et lieutenant général en la seneschaulcée et siége présidial d'Auvergne les religieulx et convent de la Chaisedieu par noble Annet de la Rochebrian, l'ung d'iceulx, avec maistre Jehan de Basmaison et Guilhaume Brunet leur advocat, et le seigneur grand prieur de France, abbé de ladicte abbaye (1), par noble Amable Myet, vicaire général, et Françoys de Hervieu, procureur dudict sieur abbé; lesquels religieulx, par la voix et organe dudict de Basmaison en la présance de maistre Gerauld Arnauld, substitud et procureur du Roy audict siége, nous a sommairement faict entendre les ruynes, pertes et desmolitions advenues en ladicte abbaye le troyziesme jour d'aoust dernier, et nous a faict plusieurs remonstrances et réquisitions contenues en nostre requeste de laquelle la teneur s'ensuyct.

A monsieur le présidant et lieutenant général d'Auvergne : supplyent les vénérables religieulx et convent de la Chaisedieu, comme dès le quatorziesme jour du moys d'aoust dernier passé ils nous ayent faict entendre l'inconveniant du feu advenu en ladicte abbaye et monastère le troyziesme jour dudict moys, qui auroit bruslé le dourtoir, couverture de l'esglize du collège, le

(1) Henri d'Angoulême.

Digitized by Google

clochier, fondu les cloches, aussi bruslé la maison du prieur maige et maisons circonvoysines, cloistres, galleries, chambres proches et contigues dudict dourtoir, comme il vous apperra oculairement en faisant ladicte visite, revenant tous les lieulx bruslés que les hediffices enfoncés et abbattus pour empescher la violance dudict feu et le cours dudict incendi se estoit réduit en carreure de troys ou quatre cents brasses, et ledict monastère par ceste occasion incommode d'habitation et demeure et neausion (?) ausdicts religieulx, pour la vériffication duquel accident de feu advenu, dommaiges, pertes et ruynes et desmolitions ensuyvyes et aussi pour pourvoier à la vériffication, restitution et restauration desdicts hediffices vous auroyent supplyé vous transporter sur les lieulx.

Monsieur le procureur du Roy en ladicte senneschaulcée appellé avec les vicaire ou procureur de monseigneur l'abbé, grand prieur de France, affin du tout faire procès verbal, examens, vériffications par tesmoingts sur les faicts que vous seront à ceste fin baillés ce que avez ordonné estre faict dès ledict jour, et que pour cest effet vous transporteries en ceste ville pour l'importance de l'affaire à ce jourd'huy aussi auroict de sa part ledict sieur procureur du Roy nommé pour son substitud audict négoce de ce faict, maistre Gerauld Arnauld, procureur audict siége, lequel ce seroict aussi transporté en ce lieu. Ce considéré, vous plaira procedder à la vériffication desdictes ruynes, incendis, dommaiges advenus pour cause dudict feu et aultres choses en deppendans, sellon les faicts que lesdicts supplians mectent par devers vous pour estre proceddé sur iceulx, tant par voye de descente sommaire veriffication par expers, que par preuve de tesmoingts et aultrement; comme par vous sera ordonné pour l'enqueste faicte, procès verbaulx et procédures estre ordonnés sur la réparation et restitution desdictes ruynes ainsin qu'il appartiendra par raison et à ceste fin ne veullent empescher que le comparant pour monseigneur leur abbé, grand prieur de France, ou le substitud dudict sieur procureur du Roy, ayent communiquation tant de la présant requeste que faicts pour faire leurs déclarations et vous feres bien et aprés escript pour tout le chappitre et convent H. Peyret, Brunet procureur desdicts sieurs.

Nous ordonnons que ledict substitud dudict procureur du Roy

Digitized by Google

ou le procureur de mondict seigneur le grand prieur auront communiquation de la présant requeste et desdicts faicts, pour, iceulx ouys, estre proceddé et ordonné sur le contenu en icelle comme varrons estre a faire.

Faict à la Chaisedieu, le septiesme jour de septembre mil cinq cents soixante quatorze, et après signé Dubourg.

Nous, vicaire général en l'abbaye de la Chaisedieu et procureur en ladicte abbaye pour monseigneur l'abbé de ladicte abbaye, grand prieur de France, ayant veu ladicte présant requeste et faicts baillés par lesdicts religieulx et convent, déclairons ne volloir empescher l'enterinement d'icelle et vérifficación d'iceulx faicts, ains le requierent avec lesdicts religieulx et convent pour la descharge dudict seigneur abbé et en foy de ce nous sommes ycy soubz signés lesdicts jour et an, et aprés signé A[mable] de Myet, F[rançoys] de Hervieu.

Arnauld, substitud audict procureur du Roy, ayant heu communiquation de la présant requeste ensemble des faicts et articles attachés à icelle par ordonnance de monsieur le présidant lieutenant général d'Auvergne, aussi veu l'acte capitulaire desdicts religieulx et convent du monastère de ladicte abbaye de la Chaisedieu, dacté du septiesme du présant moys de septembre, contenant entre aultres choses les viccaire et procureur général de monseigneur le grand prieur de France, abbé de ladicte abbaye de la Chaisedieu, avons faict déclaration ne volloir empescher ladicte requeste ne semblablement ladicte vérifficación des faicts portés par icelle. Je déclaire pour le Roy ne volloir empescher ains le requiers que en premier lieu soict par vous proceddé et informé comment l'accident du feu porté par ladicte requeste et faicts est advenu, et par la faulte de qui; et à ceste fin les religieulx de ladicte abbaye estre examinés; pour après ce faict estre par vous proceddé à la vérifficación des aultres faicts comme varrés estre à faire par raison tant par vérifficacions d'expers sommaires prinses des ruynes et bruslement advenus, que par preuves de tesmoingts, et aprés signé Arnauld.

Veu lesquelles requeste et déclaration, nous avons ordonné que lesdicts religieulx, abbé et convent s'accordroyent d'expers, massons, charpentiers et sarreuriers, lesquels vériffiroient par le menu toutes les ruynes, desmolitions et réparations, et nous

Digitized by Google

rapportront par serement et par escript le contenu en icelles, et pour quel pris on pourroit remectre toutes lesdictes choses desmolies en l'estat qu'elles estoyent auparavant ledict feu, et quelles réparations doibvent estre faictes les premières pour la conservation des principaulx bastimens et hediffices restans en ladicte abbaye; et que cependant par nous seroict proceddé à la vériffication desdicts faicts, et à ceste fin examiné les tesmoingts que nous seront présantés de la part dudict substitud et religieux, abbé et convent.

Suyvant laquelle ordonnance, lesdicts religieulx, abbé et convent, comparans comme dessus en la personne dudict substitud dudict procureur du Roy, nous ont présanté pour expers Armand Vachier, Pierre des Aigues, maistres massons, Durand Deleir, Pierre Boyer, Pierre de Benau, maistres charpentiers, Guilhaume Mosnier, Anthoine Begon et George Chouvy, sarreuriers, tous habitans de ladicte ville, et Loys Giron, varrier, desquels ils se sont accordés, nous ont requis de recepvoir le serement desdicts expers, lesquels ont promis et juré de satisfaire fidelement au contenu en nostre précédant ordonnance, ce que nous leur avons enjoint et du tout nous en faire rapport.

Et le mecredy huictiesme desdicts moys et an, lesdicts expers, en la présance des comparans pour lesdicts religieulx, abbé et convent, ont mis en nos mains leur rapport cy après transcript, lequel, amprès avoir faict faire lecture d'icelluy en la présance desdicts expers, substitud dudict procureur du Roy et des comparans pour lesdicts religieulx, abbé et convent, lesdicts expers ont affirmé, certifflé et attesté contenir vérité et déclairé ne sçavoir signer: sensuyt la teneur dudict rapport.

Aujourd'huy mecredy, huictiesme du moys de septembre mil cinq cents soixante quatorze, nous, Armand Vachier, eaigé de quarante ans, Pierre des Aigues, eaigé de quarante ung ans, maistres massons, habitans de ceste ville de la Chaisedieu, Durant Deleir, eaigé de quarante ans, Pierre Boyer, eaigé de cinquante ans, Pierre de Benau, eaigé de trente ung ans, maistres charpentiers de ladicte ville, Guilhaume Mosnier, eaigé de cinquante ung ans, Anthoine Begon, eaigé de cinquante ans, et George Chouvy, eaigé de trente ung ans, sarreuriers en ladicte ville, maistre Loys Girond, varrier, après serement par nous

Digitized by Google

faict et presté cejourd'huy es mains de monsieur le présidant Dubourg, lieutenant général d'Auvergne, de procedder bien et loyaulement à la visitation et vériffication des ruynes, desmolitions, pertes et dommaiges advenus pour raison du feu et incendi en l'abbaye de la Chaisedieu, qui auroict bruslé une partye d'icelle, et aussi de vériffier par mesme moyen extimer et arbitrer les réparations nécessaires pour remectre lesdictes ruynes, et restituer les hediffices desmollys en leur entier, la matière pour ce nécessaire, et le pris de la main des ouvriers qui pourroyent avoir les prisfaicts de remectre lesdicts hediffices et bastimens desmollys, lesquels nous avons suyvy, veu et visité les lieulx bruslés, abbatus et rompus pour raison dudict feu, et ung lieu après l'aultre, lesquelles ruynes et réparations nécessaires nous rapportons en la forme et manière qui s'ensuyct :

Premièrement, avoir visité une grand salle appellée la salle du dourtoir dudict convent, laquelle est posée sur voultes et en laquelle on monte par une viz de piarre de tailhe pozé dans le rond d'une tour joignant audict dourtoir et en l'endroict du mylieu d'icceluy, l'entrée duquel avys commance à l'allée du grand cloistre joignant ladicte salle du dourtoir du cousté de nuyct, et y a trente quatre degrés jusques au replat de la première porte par laquelle on entroict audict dourtoir dudict cousté; et de ladicte première porte jusques au plus hault de ladicte tour y a trente six marches, au plus hault de laquelle tour y a une aultre porte par laquelle on entroict au galetas dudict dourtoir, et laquelle tour de ladicte haulteur de soixante dix marches solloit estre couverte en poincte ronde de thuylle creux, comme ils ont veu du temps de leurs souvenances et comme habitans de ladicte ville et chose notoire; laquelle tour, puys ladicte première porte et replat d'icelle, est entièrement bruslé, et a esté le feu si viollant qu'il a bruslé les piarres de tailhe comme les pieds droicts montans et lundars (1) desdictes portes première et seconde, crevé les marches dudict avys puys ledict premier replat de la première porte jusques en hault, puys lequel premier replat et la première porte fauldra renouveller le viz et murailhe de ladicte tour.

(1) Forme altérée du mot provençal *lumda*, qui signifie linteau.

Digitized by Google

Sommes entrés en ladicte salle du dourtoir par ladicte première porte et replat, laquelle avons trouvée chargée de marran du feu, charbons, cendres, thuylles brisées en tous les endroicts de ladicte salle dudict dourtoir ; la longueur et largeur de ladicte salle nous avons arpenté et mesuré à la thoyse et vériffié la longueur de ladicte salle du dourtoir estre de trente une thoyse et la largeur dans œuvre de cinq grandes thoyses; les murailhes duquel dourtoir et salle ont esté bruslées et pour la grand violance du feu du planchier, couverture et soublazement qui estoit de boix posé sur la voulte; le tout ayant esté bruslé et consommé, que lesdictes murailhes en sont crevées et les piarres esclattées, lesquelles il fauldra abbatre si on veult rebastir et remetre ledict dourtoir jusques au fur de la voulte et entour l'haulteur de troys thoyses de murailhe, qui revient, ayant esgard à la longueur de la salle telle que dessus, à deux cents thoyses de murailhe, ausquelles murailhes des deux coustés sont encores apparans les bouches qui pourtoient les pouldres du planchier du gallatas de ladicte salle, qui sont en nombre vingt ung ; comme aussi y a encores apparans des crenellets estans à la sommité des murailhes des deux coustés, sur lesquels repozoyent les coubletz (1) et verges qui portoyent la couverture de ladicte salle du dourtoir faict en pavilhon, laquelle couverture ils ont veu auparavant le feu estre de thuylle plat, le tout ayant esté bruslé et consommé; et les croyziéres estans au bout de ladicte salle bruslées et esclattées; à laquelle salle du dourtoir et au bout d'icelle, du coustè de nuyct, joinct une grand salle appellée la salle de la librairie, avons vériffié la porte par laquelle on entroict d'une salle en l'aultre estre bruslée et les pieds droicts et lundars de piarre de tailhe d'icelle, et en oultre se seroict le feu mys à la couverture de ladicte salle de la livrairie sur laquelle couverture panchoit le pavilhon de la salle du dourtoir, et auroict le feu bruslé la longueur de huict thoyses de la couverture de ladicte salle de la librairie, et troys thoyses en largeur, maiz n'auroict plus avant pénétré, aussi n'auroict endommaigé la voulte qui estoit au dessoubz de ladicte couverture.

De ce mesme coustè de nuyct, joignant à ladicte salle du dour-

(1) Du mot provençal *coblet*, employé pour désigner les soliveaux ou poutrelles.

Digitized by Google

toir, avons vériffié les couvertures des allées du grand cloistre qui estoyent soubstenues de la murailhe dudict dourtoir et couvertes de thuylle creu, avoir esté enfoncées et brisées pour interrompre le cours du feu, les chevrons, aiz et thuylle qui les portoyent, et de l'estandue de quatorze thoyses de longueur et troys de largeur, maiz que puys ledict feu ledict cousté des grands cloistres et allée d'icelluy a esté freschement et de neuf recouvert d'aiz seulement et sans aulcun thuylle de présant. Aussi avons vériffié que dudict cousté de nuyct joignant au pavilhon de la salle du dourtoir et à la tour bruslée, la couverture du grand refectoire de ladicte abbaye, la couverture duquel refectoire chebvrons, aiz, thuylle creux fust entièrement enfoncé lors dudict feu, comme ils ont veu auparavant que le feu advint et qu'ils veirent et aydarent à abbatre et enfoncer lors dudict feu mesmes lesdicts Boyer, Delair et Benauld, laquelle couverture ils ont vériffié estre de la longueur de vingt cinq thoyses et six de largeur, laquelle couverture a esté de nouveau remise puys ledict feu comme nous avons veu, cogneu et aulcuns de nous avoir esté employé pour remetre ladicte couverture pour les grands et irréparables dommaiges que l'abondance des eaux donnoit aux ediffices inférieurs dudict refectoir.

Aussi avons vériffié que dudict mesme cousté de nuyct joignoit au bout du pavilhon de ladicte salle du dourtoir et dudict cousté ung celestin, la couverture duquel abutissoit de l'aultre cousté audict refectoire que ladicte couverture a esté bruslée comme il se recognoit oculairement, et le marran de ladicte couverture tout bruslé par terre, l'estendue de laquelle couverture du celestin estoit de six brasses de longueur et troys brasses de largeur ; et la couverture des allées appellé le passaige que l'on va de la maison de Monsieur au grand cloistre, lesquelles couvertures joignoyent à ladicte salle du dourtoir, avons vériffié lesdictes couvertures de ladicte allée avoir esté brisées et enfoncées, thuylle, aiz, chebvrons, lesquelles allées contiennent en longueur douze thoyses et en largeur cinq ; maiz avons vériffié qu'on a commancé à recouvrir lesdictes allées de nouveau de puys ledict feu advenu qui fust le tiers jour du moys d'aoust dernier.

Aussi avons vériffié les couvertures du domaine de l'officialité qui sont du cousté de midi avoir esté rompues et enfoncées, et

Digitized by Google

l'estendue d'icelles de quatorze brasses en largeur et sept brasses en longueur, toutes lesquelles couvertures furent enfoncées et rompues lors dudict feu, et pour empescher le cours d'icelluy, et que à neuf lesdictes couvertures auroyent esté remises comme ils ont veu et recogneu, et pour avoir par nousdicts charpentiers susdicts esté employés à renouveller lesdictes couvertures.

Pareilhement avons vériffié dudict cousté de midi les salles ou allées couvertes dans lesquelles estoyent posés les retraicts et privés communs, lesquelles couvertures avons vériffié estre de la longueur de dix sept thoyses et de quatre thoyses en largeur, lesdictes couvertures avoir esté enfoncées et rompues tant les aiz, chebvrons, thuylle que pouldres, et n'estre encores remises ne recouvertes.

Aprés avons suyvy les lieulx abutissans à ladicte salle du dourtoir du cousté de jour, duquel cousté abutist à ladicte salle du dourtoir l'esglize appellée l'esglize du collège, et sur la couverture d'icelle penchoit la couverture du pavilhon, de manière que le feu se seroict mis à la couverture de ladicte esglize, et icelle couverture bruslée entièrement d'un bout à aultre comme aussi le clochier qui estoit de boix et fondu les cloches que y estoit, et avons vériffié que la voulte de ladicte esglize sur laquelle estoit posée ladicte couverture, que la rigueur du feu a esté telle audict endroict qu'il a crevé ladicte voulte et icelle ouverte de l'estendue de quatre thoyses en longueur et de six thoyses en largeur, la longueur de laquelle esglize et couverture avons vériffié estre de vingt cinq thoyses et de la largeur de six thoyses, les vitres de laquelle esglize dudict cousté ont esté grandement endommaigées.

Duquel cousté de jour et joignant les murailhes de ladicte esglize du collège commance la carreure du petit cloistre qui est carré, contenant de circuit quarante sept thoyses, sans comprandre les allées dudict cloistre qui sont de la largeur de deux thoyses.

Sur l'allée duquel petit cloistre abutissant la murailhe de ladicte salle du dourtoir, laquelle allée estoit couverte, et sur icelle estoyent posés une partye des hediffices du prieur second estant posée une partye en la murailhe du dourtoir par laquelle on alloit du dourtoir dans ladicte maison du second prieur, et laquelle porte et piarre de tailhe d'icelle ont esté bruslés, comme aussi

Digitized by Google

troys chambres et une petite cuysine qui estoyent posées sur les allées dudict petit cloistre dudict cousté qui abutist à ladicte salle du dourtoir.

Au bout de laquelle allée avons vériffié par l'entrée de la porte en la chambre appellée la chambre du maistre des enfans qui est toute bruslée, et les pieds droicts et manteau de chemynée comme aussi les planchiers, chambres, estudes et galleries qui estoyent au dessoubs, par lesquelles galleries on alloit du dourtoir aux privés communs, et les couvertures desdicts hediffices le tout bruslé et consommé et les murailhes d'ung cousté abbatues à une thoyse de terre, contenant le bas desdictes chambres quatre thoyses de largeur en carreure.

Aussi avons vériffié la couverture de la petite fontaine et une chambre joignant à icelle avoir esté bruslé et consommé par feu.

Et continuant le circuit dudict petit cloistre puys ledict carré de la petite fontaine allant contremont vers les maisons de l'ouvrerie et chamarerie, et du cousté de la main droicte de ladicte allée, avons vériffié par l'entrée d'une porte respondant à ladicte allée par laquelle on entre en la maison appellée la maison des hostes, ladicte maison avoir esté bruslée hault et bas, couverture, planchiers, chemynées, et les murailhes des deux coustés enfoncées jusques à une thoyse de terre, estant ladicte maison de la largeur de six brasses en carreure.

Sur lequel carré de la petite fontaine, contremontant vers la chamarerie où y avoit deux chambres sur ladicte allée dudict petit cloistre, qui ont esté entièrement abbatues, et ledict petit cloistre en cest endroict descouvert.

Et joignant ladicte chambre des hostes et du cousté de la main droicte de ladicte allée et après la maison appellée la maison des hostes, estoit la maison et superfice de maison du prieur maige, le bas et dessoubs de laquelle estoit en partye de l'ouvrier, du chamarier et du chantre, contenant en estandue unze thoyses en longueur et six en largeur, tout lequel hediffice a esté enfoncé du fonds en comble, premières et secondes chambres, gallatas et planchiers, chemynées et murailhes, jusques à une thoyse de terre pour éviter la furie du feu, ainsin que nous avons veu et vériffié, et que lesdicts domaines et bastimens estoient en leur entier auparavant ledict feu advenu.

Digitized by Google

Et du cousté de la main gaulche en ladicte allée dudict petit cloistre et dudict cousté, ont esté aussi ruynées et desmolyes deux chambres de l'ouvrerie, et les planchiers enfoncés.

Comme aussi avons vériffié avoir esté enfoncé au planchier et couverture de la maison du chantre qui est carré dudict petit cloistre dudict cousté, entour l'estendue de six thoyses de ladicte couverture.

Et sur l'aultre allée dudict petit cloistre, prenant du carré de la maison du chantre, allant contre l'hostellerie où sont pozés les bastimens de l'enfermerie, avons vériffié les couvertures de six maisons de ladicte enfermerie avoir esté abbatues et myses par terre pour empescher le cours du feu, comme aussi avoir esté abbatue une grand allée du maysonnaige de ladicte enfermerie, contenant ladicte allée en longueur vingt une thoyse et en largeur six thoyses dans œuvre, la couverture de laquelle allée est encores par terre ; et quant aux chambres de ladicte enfermerie ont esté de nouveau couvertes ainsin qu'ils ont veu tant pour y avoir besoigné par aulcuns desdicts charpentiers, et les aultres pour la cognoissance qu'ils ont sellon leur art, et que les couvertures, chevrons, aiz et thuylle ont esté de nouveau pozés, et qu'ils ont veu comme habitans que lesdictes ruynes advindrent à occasion dudict feu.

Et de l'aultre cousté dudict petit cloistre qui joint tout le long de l'esglize appellée l'esglize du collège, et finissant à la murailhe dudict dourtoir, sur ladicte allée et planchier d'icelle estoyent pozées les maisons du procureur du convent, la cuysine de l'aulmosnier, et une partye des maisons du prieur second, laquelle allée dudict cousté contient en longueur treze thoyses, laquelle maison dudict prieur second, comme dict est, fust bruslée, et quant es maisons desdicts procureur et aulmosnier qui estoyent sur ladicte allée furent abbatus et enfoncés les couvertures et planchiers d'icelles pour éviter la suytte du feu.

Quant au cousté de bise de ladicte salle du dourtoir joinct ung lieu vague entre le bout de ladicte salle et la grand esglize, duquel cousté ny a heu aultre accident ainsin que a esté par nous vériffié.

Lesquelles ruynes, desmolitions, pertes et dommaiges sont si grandes, si importantes, que ils ne pourroyent particulièrement

Digitized by Google

désigner les interests desdicts lieulx bruslés, desmolis et enfoncés pour une plaine et asseurée certitude, joinct que les choses estoyent lors de la construction de moindre valleur et de présant que l'extimation de toutes choses est doublée.

Et si la salle où estoict ledict dourtoir n'est promptement couverte et réparée, les voultes qui sont au dessoubs d'icelle et qui sont de présant descouvertes, soubs lesquelles sont les lieulx du chappitre et les caves, que lesdictes voultes se destranperont et y a grand péril qu'elles se rompent et crevent, joinct que ladicte voulte est chargée de l'haulteur de genoulh de marran et reliques du feu.

C'est tout ce que nous experts, depputés et commis pouvons rapporter des ruynes desmolitions des lieulx par nous visités avoir esté bruslés et desmollys accause du feu aux domaines et maisonnaiges de ladicte abbaye et convent de la Chaisedieu.

Et quant aux fraicts, despenses et employ qu'il conviendroict faire pour remectre lesdicts bastimens en leur premier estat, dient et rapportent par le serement qu'ils ont faict et presté :

Que pour le regard de la tour joignant ledict dourtoir, il fauldra abbatre ladicte tour et marches d'icelle despuys le premier replat de la porte jusques au hault, et renouveller la viz de nouvelles marches pour le moingts d'une douzaine, et de deux portes, l'une entrant au dourtoir, et l'aultre au gallatas d'icelluy, et faire lever la couverture de ladicte tour, et en icelle employer de thuylle creu ung mylier, quinze livres ; chebvrons, douze à quatre sols pièce, quarante-huict sols ; ung saulmier, dix livres ; aiz, demy grosse, sept livres dix sols ; cloux, deux cents, quinze sols ; la main de l'ouvrier pour la couverture, vingt cinq livres.

Quant à la massonnerie, nousdicts extimons la conduicte de ladicte tour et la haulteur de trente six marches et la fourniture d'une douzaine de marches, comprenant sable, chaulx, et sans comprandre la menue piarre, la somme de huict vingts livres.

Et pour les deux portes de piarre de tailhe, tant pour la piarre que pour la main, la somme de trente cinq livres.

Quant aux réparations de ladicte grand salle appellée du dourtoir, si on veult carronner le dessus de la voulte qui sert de premier planchier, sera nécessaire par le moingts quarante milliers de carrons, chescun carron de demy pied en carreure, qui

Digitized by Google

reviendront, à raison de douze livres le millier porté à pied d'œuvre, à quatre cents quarante livres ; la main du maistre paveur ou blanchisseur qui feroict ledict pavé, comprenant la forniture de chau, sable et mortier pour faire ledict pavé que nous extimons pour vingt cinq charges de chaux à vingt cinq sols la charge, trente une livre ; sable, cinquante chares à deux sols six deniers le char, six livres cinq sols ; la main du maistre, quatre vingts livres.

Et si on veult faire ledict premier planchier sur ladicte voulte d'aiz polyes et double joinct, fauldra pour le moingts, sellon le compas et mesure qui a esté par nous compassé en longueur et largeur de ladicte salle, mil aiz de sappin à raison chescun aiz d'ung pied de largeur et une thoyse de longueur, que seroict à raison de vingt cinq sols la douzaine des ais, la somme de cent six livres. Et pour la façon du maistre charpentier qui pozera ledict planchier, la somme de deux cents cinquante livres, et en clouz quatre milliers, dix sept livres.

Et en ce cas que ledict planchier soict faict d'aiz, sera nécessaire à engraver dans les murailhes tant que s'estend ladicte voulte, et pour pozer lesdicts planchiers mectre des chebvrons pour le moingts quarante huict solyveaulx de cinq thoyses chescun solyveau et de la carreure d'ung pied, que seront à raison chescun solyveau la somme de quarante sols chescun, qui est en tout la somme de quatre vingts seze livres comprenant la main du maistre qui les pozeroit en œuvre avecques ledict planchier.

Que il est nécessaire abbatre toutes les murailhes de ladicte salle du dourtoir jusques au fur de la voulte pour icelles rebastir, qui reviendra pour le moingts à deux cents thoyses de murailhe, les fraicts et despens de ladicte desmolition, transport et charroy de marran, à deux cents livres. Et pour rebastir lesdictes murailhes de la mesme haulteur qu'elles sont de présant, nous extimons estre nécessaire pour chescune thoyse de murailhe quatre charges de chau et troys foys pareilhe quantitée de sable, qui est, à raison la charge de la chaulx de vingt cinq sols, la somme de cent sols pour thoyse, revenant à mil livres, et le sable, à deux sols six deniers pour charrette, à troys cents livres. Et pour la main des ouvriers maistres massons, à raison la

Digitized by Google

thoyse de murailhe carrée en hault de trente sols, comprenant la maneuvre, revenant ladicte façon à troys cents livres.

Et pour cinq croyziéres entiéres qu'il fault accommoder audict dourtoir, à raison la croyziére de la somme de cinquante livres, fournissant la piarre et mises en œuvre, la somme de deux cents livres.

Plus fault vingt huit fenestres bastardes pour les celules, pour chescune de façon et forniture de tailhe quinze livres, revenant à quatre cents vingt livres.

Pour aultres troys portes qu'il convient faire audict dourtoir, les deux du cousté de jour par lesquelles on yra sur le petit cloistre et sur les galleries vers les privés communs, et par l'aultre dans la salle de la librairie, pour chescune desdictes portes, pour la piarre de tailhe d'icelles pour la main et icelles pozées en œuvre, la somme de dix huit livres pour chescune, qu'est pour lesdictes troys portes la somme de cinquante quatre livres (1).

Pour le planchier hault sur lequel sera le gallatas dudict dourtoir, est nécessaire pour ledict planchier vingt une pouldre de cinq thoyses et demye longueur et de troys demy pieds de carreure, pour l'achapt de chescune pouldre cinq livres, qui seront cent cinq livres d'achept et mis en œuvre, revenant le tout à cent et cinq livres. En aiz pour la couverture dudict planchier, huict grosses aiz d'ung pied de largeur et une thoyse de longueur, qui seront à la raison que dessus les aiz la somme de six vingts livres. Et en sollyveaulx pour pozer lesdictes aiz mil solyveaulx, chescun solyveau de pin de la longueur de deux thoyses et de la haulteur d'ung dour (2), qu'est, à raison de troys sols le solyveau, la somme de cent cinquante livres. En cloux la quantité de six milliers, qu'est la somme de vingt cinq livres quatre sols six deniers. Pour la main de celluy qui fera et posera ledict planchier, pollira les carrera les pièces et solyveaulx et iceulx metra en œuvre, troys cents cinquante livres.

Pour les fenestraiges et assortimens desdictes croyziéres et

(1) En note, d'une écriture du commencement du XVII[e] siècle :

Amour de femme
Conseilh de fol

(2) Pour *dor*, vieux mot signifiant une mesure qu'on représente par le poing serré.

Digitized by Google

veyriaulx en bois de menuserie et lesdictes cinq portes, pour chescune croyziére dix livres, pour chescun veyrial quarante sols, qu'est cinquante six livres pour les vingt huit veyriaulx, pour chescune porte cinquante sols, qu'est pour les cinq douze livres dix sols.

Pour la couverture de ladicte salle du dourtoir est nécessaire pour le moingts six vingts milliers de thuylle plat, qu'est, à raison de douze livres le millier porté à pied d'œuvre, somme toute quinze cents livres pour lesdicts six vingts milliers de thuylle plat, laquelle quantité de thuylle est nécessaire à raison de demy pied de carreure chescune thuylle, par le compartiment et compassement qui a esté par nous faict par thoyses, et chescune thoyse par nombre de thuylle, et heu esgard à l'haulteur du festre dudict pavilhon qui est de dix thoyses de chescun cousté de poincte de pavilhon, qui sont vingt thoyses de pendant, et en longueur trente une thoyse, qui revient à six cents thoyses de couverture.

Pour ladicte couverture faicte en pavilhon est nécessaire quarante grosses d'aiz, tant pour la couverture que pour les lyteaulx, chescune aiz de la largeur et longueur que dessus, qu'est pour lesdictes aiz six cents livres. Coublets garnys et grands chebvrons pour tenir la couverture, neuf vingts, de la longueur de dix thoyses chescun, qu'est, à raison de troys livres dix sols le coublet garny, la somme de six cents trente livres, et la fustaye pozé sur la crete et hareste dudict pavilhon qui reviendra à la somme de quarante livres. Pour la main des ouvriers qui couvriront la salle du dourtoir, apresteront le boix, feront et poseront [ly]teaulx, poseront et attacheront le thuylle, la somme de six cents livres. Plus en chaulx pour les morenes et ramplir les liteaulx et nécessités de ladicte couverture, en chaulx, quatre charges, vallans cinquante livres. Plus six vingts charrettes sable, quinze livres. En cloux de sappin ou chayne, la quantité de cent milliers et demy, qu'est, sellon la commune valleur, la somme de quatre cents livres. En gros cloux sive crochés d'ung pied, d'ung sol pièce, six milliers, vallans la somme de troys cents livres.

Pour vingt huict celules ou chambretes qu'il fauldra dresser audict dourtoir, fauldra memborser dix livres pour chescune,

Digitized by Google

qu'est, pour lesdictes vingt huit celules, deux cents quatre vingts livres. En brique, pour chescune celulle quatre milliers, à raison de quinze livres le millier, pour chescune celulle ce monte soixante livres. Pour la séparation et distinction desdictes celulles que pour une couchette en chescune d'icelles qu'il conviendra faire, qu'est en somme, pour toutes lesdictes celulles, seze cents quatre vingts livres. Plus en chaulx et sable, huict charges pour chescune celulle à la raison que dessus, la somme de troys cents quatre vingts huict livres. Pour la main des ouvriers qui feront lesdictes celulles, la somme de quinze livres pour les charpentiers pour chescune, et douze livres pour les massons pour chescune celulle, qu'est vingt sept livres pour celulle, revenant pour toutes à la somme de sept cents cinquante six livres.

Pour réparer la couverture de ladicte salle de la livrairie, fault deux milliers thuylle creu qui coustroit trente livres, à raison de quinze livres le millier; vingt chevrons de troys brasses de longueur; cinq verges de cinq brasses, qui reviendroict à l'achept à vingt livres ; sept douzaines aiz, à vingt cinq sols la douzaine, huict livres quinze sols; cloux, dix sols; la main de l'ouvrier pour le remetre, vingt cinq livres; somme toute de ladicte réparation de couverture de ladicte salle, quatre vingts quatre livres cinq sols.

Et pour la couverture de allées du grand cloistre qui ont esté rompues comme il est dict cy dessus en la vériffication des ruynes, sera nécessaire employer quatre milliers de thuylle qui reviennent, à la raison que dessus, soixante livres, et pour la main de l'ouvrier dix livres, et y a grand péril que ladicte voulte demeure descouverte.

Et pour recouvrir le celestin cy devant désigné au rapport des ruynes, sera nécessaire pour ladicte couverture quatorze grands chebvrons, de quatre brasses de longueur à quinze sols le chebvron qui sont dix livres dix sols d'achept; deux grands sommiers de la longueur de cinq brasses que nous extimons vingt livres; plus sept verges de la longueur de deux brasses et demye que nous extimons cinq livres cinq sols; huict douzaines d'aiz de la longueur de deux brasses à la raison que dessus ce montent dix livres; thuylle creu, des milliers, trente livres; la main de l'ouvrier que nous extimons vingt livres; pour le chaulx et sable, cent sols.

Digitized by Google

Et pour la réparation des allées du passaige que l'on va à la maison de Monsieur, cy devant déclairée au rapport des ruynes, rapportent qu'il y a encores huict thoyses de longueur et troys de largeur qui sont encores ruynées et descouvertes, pour la réparation desquels fault troys sommiers de troys thoyses de longueur, à quatre livres la pièce, sont douze livres; plus huict verges de quatre thoyses de longueur, à vingt sols pièce, que sont huict livres; plus deux douzaines de chebvrons de troys thoyses de longueur, à dix sols pièce, sont douze livres; plus douze douzaines d'aiz qu'est, à la raison que dessus, quinze livres; plus thuylle, troys milliers, qu'est, à la raison que dessus, quarante cinq livres; chaulx et sable, sept livres pour quatre charges; plus la main de l'ouvrier, trente livres.

Toutes les aultres ruynes dudict passaige et maisons de l'officialité qui ont esté recouvertes l'estendue du restat de treze brasses de longueur et quatorze de largeur, ont esté au fur des susdictes huict brasses de mesme despens, fraicts et fournitures.

Et quant à la couverture des ruynes advenues au refectoir telles qu'ils ont cy devant rapportées, ont esté employés quinze sommiers carrés de la longueur de six brasses et d'ung grand pied de carreure, qu'est à raison de six livres pièce, qu'est quatre vingts dix livres; plus vingt cinq verges, à vingt cinq sols pièce, trente livres; plus six douzaines de chebvrons de quatre brasses de longueur, à quinze sols pièce, qu'est quarante cinq livres; plus en aiz, quatre grosses d'une thoyse de longueur et ung pied de largeur, qu'est, à la raison que dessus, soixante livres; plus ung millier de cloux, quatre livres quatre sols; plus six milliers thuylle, à la raison que dessus, soixante dix livres; plus pour les mains des ouvriers, huict vingts livres; lesquelles réparations faictes nous avons vériffié telles que dessus de nouveau faictes et pour y avoir esté employés à ce faire.

Et pour la réparation de la couverture de l'esglize appellée du collège, pour raison des ruynes cy devant rapportées, avons vériffié estre nécessaire pour remetre ladicte couverture vingt grands sommiers garnys de tenaz de la longueur de six brasses et en carreure troys demy pieds, à raison de sept livres pièce, sept vingts livres; en chebvrons quatre vingts de quatre brasses de longueur, à raison de quinze sols pièce, soixante livres; plus

Digitized by Google

en aiz, cinq grosses, à quinze livres la grosse, sont cent quinze livres; plus vingt verges de dix brasses de longueur, à raison de vingt cinq sols pièce, vingt cinq livres; plus quatre grands pièces appellées bancs pour soubstenir les sommiers, à vingt cinq sols pièce, cinq livres; en clouz, quatre livres cinq sols; en thuylle creu, douze milliers, à la raison que dessus, neuf vingts livres.

Et pour dresser le clochier fauldra metre pour le moingts douze grosses pièces de chayne en carreure en forme de poincte de diament, qu'est, à raison de troys livres pièce, trente six livres; thuylle plat, troys milliers, à la raison que dessus, trente cinq livres; chaulx, six charges, à raison de vingt cinq sols la charge, qu'est sept livres; et pour la main de l'ouvrier qui levera et pozera la couverture dudict clochier et eglize du collège, deux cents livres,

Pour desmollir la voulte de ladicte esglize de l'estendue que nous avons rapporté cy dessus, icelle voulte remetre en son entier, fournir la tailhe nécessaire, chaulx, sable et maneuvre, et comprenant la main des ouvriers, nous extimons sellon nos advis et sellon notre art que le prisfaict ne pourra estre à moingts de six cents livres.

Et pour les réparations des ruynes du petit cloistre, sellon que lesdictes ruynes sont par nous cy devant esté rapportées, est nécessaire metre ung premier planchier à l'allée dudict cloistre, que prend sa longueur despuys la murailhe du collège de l'esglize de la chappelle et en contre bas vers le carré de la petite fontaine, et à l'entrée de la chambre appellée la chambre du maistre des enfans, ladicte allée de la longueur de quatorze thoyses et de la largeur de deux, laquelle allée est toute descouverte, pour faire le premier planchier de laquelle sera nécessaire poser unze grosses pièces de boix en carreure d'ung pied et demy de la longueur de quatre brasses, à vingt sols pièce, unze livres; plus en aiz, douze douzaines, quinze livres; plus huict douzaines solyveaulx, de la longueur de six brasses et demye, à raison de troys sols pièce, quatorze livres huict sols.

Et pour faire le second planchier, sera nécessaire quatre douzaines de chebvrons, de la longueur de troys thoyses et en carreure de demy pied, à raison de dix sols pièce, vingt quatre livres; plus aiz, une grosse, quinze livres; plus cloux au planchier, demy millier, quarante troys sols.

Digitized by Google

Pour la couverture de toute ladicte allée, il fault huict sommiers avec leurs tenatz d'ung pied de carreure et de longueur de troys thoyses, à raison de cent sols pièce, qu'est quarante livres; plus vingt quatre verges de longueur de quatre brasses, à raison de vingt sols pièce, qu'est vingt quatre livres; plus chebvrons, troys douzaines, à vingt sols pièce, dix huit livres; plus pour le thuylle de toute ladicte couverture, cinq milliers, à raison que dessus, soixante quinze livres; plus en chaux, deux charges, cinquante sols; plus en sable, dix sols; plus pour la main de l'ouvrier qui fera lesdicts premier et second planchier de toute ladicte allée, cent livres.

Pour remetre sur ladicte allée et planchiers les maisons du prieur second et aultres qui auroyent celulles sur ladicte allée, peuvent revenir à six douzaines aiz ou membreures, trente livres.

En entrant dudict bout de cloistre en la maison appellée la maison du maistre des enfans, qui a esté bruslée comme nous avons rapporté, sera nécessaire pour le premier planchier sept grands pièces de carreure demy pied et de troys brasses et demye de longueur, à vingt sols pièce, sept livres; quatre douzaines aiz, à la raison que dessus, cent sols; pour le second planchier, quatre pouldres de troys brasses et demye de longueur de la carreure que dessus, à troys livres pièce, douze livres; cinq douzaines de traves à troys sols pièce, neuf livres; pour les deux portes, une douzaine d'aiz, vingt cinq sols; pour ladicte couverture et thuylanye fauldra deux sommiers garnys, de la longueur de cinq brasses, à cent sols pièce, dix livres; sept verges de la longueur de quatre brasses, à vingt sols pièce, sept livres; plus deux douzaines chebvrons, à cinq sols pièce, six livres; plus cinq douzaines d'aiz, six livres cinq sols; plus troys milliers de thuylle, quarante cinq livres; cloux, ung millier, quatre livres deux sols quatre deniers; plus pour la main de l'ouvrier qui fera et posera lesdicts planchiers et couverture et aprestera toutes les susdictes pièces, quatre vingts livres.

Pour la massonnerie sera nécessaire abbatre la murailhe moyteyaulx (*sic*) d'entre ladicte maison et la maison des hostes, icelle rebastir de nouveau, comme aussi celle du cousté de la murailhe du cousté de midi, de l'haulteur de quatre thoyses, faire deux chemynées, une en bas et l'aultre en hault, fournir la tailhe des

Digitized by Google

pieds droicts, manteau de chemynée, et la tailhe de deux portes de la chambre basse et deux demy croyziéres, l'une en bas et l'aultre en hault, laquelle fourniture et tailhe, chaulx et sable nous extimons valloir troys cents livres, et la main du maistre qui conduyra l'œuvre, deux cents livres.

Et pour remetre la chambre qui est au derrier de ladicte chambre du maistre des enfans, qui est aussi bruslée et ruynée, seront nécessaires six pouldres en carreure d'ung pied de la longueur d'une brasse et demye, à dix sols piéce, troys livres; plus une douzaine et demye d'aiz, trente sept sols et demy; plus au second planchier pareilhe quantité de pouldres, d'aiz, à mesme pris que dessus; plus pour lesdicts deux planchiers six douzaines de travetz, à troys sols piéce, dix livres seze sols; et pour la couverture et thuylanye de ladicte seconde chambre fault troys sommiers garnys, de la longueur de deux brasses, à cinquante sols piéce, sept livres dix sols; cinq verges, à quinze sols piéce, soixante quinze sols; plus vingt chebvrons, à dix sols piéce, dix livres; plus quatre douzaines d'aiz, cent sols; ung millier et demy de thuylle, vingt deux livres dix sols; troys cents de clouz, vingt cinq sols; pour les fenestraiges, (*sic*); pour la main de l'ouvrier, trente livres.

Et reprenant l'aultre carré du petit cloistre commançant au carré de la petite fontaine, montant contre la maison de la chamarerie et du chantre :

Pour la réparation et réfection de la couverture de la petite fontaine et remetre la chambre appellée la chambre de Bourbon, qui joignant la couverture de ladicte fontaine et s'espendoit du coustè de ladicte main gaulche jusques au domaine de l'ouvrerie, ce qui a esté tout bruslé, fault lever les murailhes de tous coustés de la haulteur de deux thoyses pour le moingts, faire deux chemynées, deux fenestres à demy croyziére, fournir tailhe, sable, chaux, pour quoy faire et pour la main de l'ouvrier, extimons le pris faict ne pouvoir moingts estre que de deux cents cinquante livres; et pour la charpenterie de deux planchiers, couverture de thuylanye et de ladicte petite fontaine, forniture de troys pouldres de la longueur de quatre brasses, de carreure d'ung pied et demy, à raison de cent sols piéce, quinze livres; trevets, quatre douzaines, à troys sols piéce, sept livres quatre

Digitized by Google

sols; quatre milliers de thuylle, soixante livres; plus en aiz, une grosse et demye; en chebvrons et verges, vingt livres; pour la main du maistre qui conduira ladicte œuvre, soixante livres.

Et pour les réparations des ruynes advenues au planchier des chambres dessus l'ouvrerie qu'est la maison du prieur maige, sera nécessaire metre douze pièces de la longueur de six brasses et d'ung pied de carreure, à raison de soixante dix sols pièce, qui revient à quarante deux livres; aiz, huict douzaines, que sont dix livres; et au second planchier sera nécessaire dix huict pièces d'ung pied de carreure, cinq brasses de longueur, vallant troys livres; aiz, huict douzaines, dix livres; et pour les couverts, troys sommiers garnys et de longueur de six brasses, ung pied de carreure, extimés cent sols; neuf verges de la longueur de cinq brasses, à vingt cinq sols pièce, unze livre cinq sols; plus quatre douzaines chebvrons de quatre brasses de longueur, à raison de quinze sols pièce, dix huict livres; plus aiz, quinze douzaines, dix huict livres quinze sols; huict cents de cloux, troys livres cinq sols; thuylle creu, six milliers, soixante cinq livres.

Et au petit comptoir joignant la chambre de ladicte ouvrerie, fault reffaire le planchier et metre deux pièces de quatre brasses de longueur, à troys livres pièces, six livres; travets, deux douzaines, à troys sols pièce, troys livres douze sols; deux douzaines aiz, cinquante sols. Et sur la chambre dernière de ladicte ouvrerie, regardant sur le jardin, fault metre quatre douzaines de solyveaulx, à troys sols pièce, cinq livres huict sols; sept douzaines d'aicts, huict livres quinze sols. Et pour la thuylanye et couverture fault metre troys sommiers de six brasses de longueur et de carreure d'ung pied, à cinq livres pièce, quinze livres; douze verges, à quinze sols pièce, neuf livres; deux douzaines chebvrons, à dix sols pièce, douze livres; plus d'aiz, une grosse, quinze livres; cloux, sept cents, cinquante six sols; thuylle, quatre milliers, soixante livres; plus la main de l'ouvrier, soixante livres. Pour la massonnerie, fault conduyre une chemynée et reffaire troys brasses de murailhe, cinquante livres; pour la main, trente livres.

A la maison de monsieur le chantre y fault reffaire une tra-

Digitized by Google

vail (1) sur la vitz contenant une thoyse et demye, pour laquelle reffaire y fault quatre solyveaulx ou travets d'une thoyse et demye de longueur, à six sols pièce, ce monte vingt quatre sols; aiz, deux douzaines, cinquante sols; clouz, ung cent, huit sols. Pour la couverture, troys grands pièces de boix de troys thoyses de longueur, à troys livres pièce, sont neuf livres six sols; six chebvrons de la longueur de troys thoyses, à raison de six sols pièce, sont trente sols; quatre verges de mesme longueur, pièce dix sols, sont quarante sols; aiz, une douzaine, vingt cinq sols; thuylles, cinq cents, sept livres dix sols; pour la main du maistre, dix livres.

Plus à la grand chambre fault faire ung planchier, auquel fault metre quatre pouldres de la longueur de quatre thoyses et deux pieds et demy de carreure pièce, à vingt cinq sols pièce, vingt sept livres dix sols; quarante chebvrons de six brasses, à vingt cinq sols pièce, cinquante livres; deux grosses d'aiz, trente livres; ung millier de cloux, troys livres quinze sols; plus six milliers de thuylle, quatre vingt dix livres; la main du maistre charpentier, six vingts livres.

Et de l'aultre cousté dudict petit cloistre duquel l'allée joinct de long l'esglize du collège, au dessoubs de laquelle allée sont les logis de l'aulmosnier de ladicte abbaye et du procureur du convent d'icelle, est nécessaire pour réparer lesdictes ruynes qui sont de la longueur de cinq brasses et quatre de largeur, que lesdicts bastimens ont esté enfoncés, pour les remetre et recouvrir fault quatre sommiers garnys, à raison de troys livres pièce, douze livres; cinq verges de la longueur de cinq brasses, à vingt cinq sols pièce, six livres cinq sols; cloux, deux cents, quinze sols; thuylle, ung millier, quinze livres; la main de l'ouvrier, vingt livres.

Aussi sera nécessaire pour la réparation des allées et galleries où estoyent pozées les aizes et retraicts communs, et pour recouvrir et remetre les couvertures enfoncées, ayant esgard à la longueur qui est de quinze brasses et quatre de largeur, dix sommiers garnys de quatre brasses de longueur et ung pied de carreure, à cinq livres pièce, cinquante livres; quinze verges de

(1) Poutre.

Digitized by Google

quatre brasses de longueur, à vingt cinq sols pièce, dix huict livres quinze sols; quatre douzaines chebvrons, à dix sols pièce, vingt quatre livres; deux grosses d'aiz, trente livres; ung millier de cloux, troys livres quinze sols; six milliers de thuylle creu, quatre vingts dix livres; la main de l'ouvrier, cent livres. Et pour la massonnerie, fault faire une esquelle et creste tout le long de chaulx et sable, qui pourra revenir à cent livres.

Toutes lesquelles réparations nous rapportons au plus juste pris et raisonnable qu'il nous semble sellon l'art.

Extimons les meubles qui se sont dépéris et consommés par feu pour ce que n'avons heu plaine congnoissance, et que ce n'est de leur art, ne aussi les cloches fondues.

Et pour le regard des ferremens nécessaires à l'accommodement desdictes réparations :

Premièrement, convient faire à la porte de l'entrée dudict dourtoir deux barres de fer avec deux gons et sarreure, qu'ils ont extimé à la somme de six livres. Plus en ladicte chambre fault metre à six portes qu'il y a fault metre à chescune une sarreure, ensemble leurs bandes et gons, extimés pour une chescune porte six livres, le tout monte trente six livres.

Plus en ladicte chambre dudict dourtoir y a vingt huict fenestres bastardes de troys pieds et demy de hault et en largeur de deux pieds, chescun son panyer de fer d'ung quintal chescun, et aultres pertes qu'ils extiment pour chescune fenestre douze livres dix sols, montant le tout la somme de troys cents cinquante livres; à laquelle chambre y a aultres cinq fenestres appellées croyzières, à chescune desquelles fault faire son panyer de fer d'ung quintal pour chescun, et pour chescune croyzière ils extiment à la somme de trente sept livres, que montent lesdictes fenestres ou croyzières la somme de sept vingts huict livres. Et pour l'aultre ferrement qu'il est besoing metre ausdictes croyzières, ont dict ne pouvoir estre à moingts que de la somme de huict livres.

Et pour les ferremens qu'il convient faire et metre aux chambres du prieur second, ont dict ausdictes troys chambres il y a troys portes ausquelles fault metre troys sarreures avec leurs clefs, gons et barres, qu'ils extiment l'ouvraige faict à la somme de six livres.

Digitized by Google

Et oultre lesdictes troys portes susdictes, à la chambre du mylieu y a aultres troys portes, ausquelles est besoing metre troys sarreures fermans à clef, avec les barres et gons plus grandes que les précédantes, qu'ils extiment à la somme de huict livres. Et à l'aultre et dernière chambre à une porte est besoing metre une sarreure avec sa clef, barres et gons, qu'ils ont extimé à la somme de quatre livres. Ausquelles chambres y a une fenestre demy croyziére et six petites fenestres ou veyriaulx, pour laquelle remetre en estat ont extimé à la somme de cinq livres, et pour lesdicts veyriaulx, à raison de vingt cinq sols pour chescun, ce monte six livres dix sols. A laquelle dernière chambre y a une aultre porte pour entrer au dourtoir, à laquelle est besoing metre une sarreure, barres et gons, qu'ils ont extimé à troys livres.

Et aux chambres du maistre des enfans, à la chambre basse, à l'entrée d'icelle et à la première d'icelles y estant faicte la porte, y sera besoing metre une sarreure fermant à clef d'ung tour et demy avec ses barres et gons, qu'ils ont extimé cinq livres dix sols. A la première chambre aussi y a une aultre porte sortant au veuble (1) et pour aller aux aultres chambres, à laquelle aussi sera besoing metre une semblable sarreure et clefs, gons et barres, telles que dessus, extimées à cinq livres dix sols. A laquelle chambre aussi, du cousté de midi, y a aultres deux portes ausquelles fault metre telles et semblables sarreures, clefs et ferremens que dessus, qu'ils extiment à la somme de unze livres.

Et au second estaige et chambre de ladicte maison des enfans y a aultres deux portes comprins celle du privé, ausquelles est besoing metre à chescune une sarreure et clefs, barres et gons, et les deux comprins qu'ils ont extimé à huict livres ; à laquelle chambre y a deux fenestres, l'une en croyziére et l'autre en veyrial, pour lesquelles remetre en estat de ferrement ont dict qu'elles ne se remetront à moingts de la somme de six livres.

Et aux chambres appellées les chambres des hostes est besoing metre à la première porte de la chambre qui sera faicte

(1) Mot encore usité dans le langage vulgaire du pays, et servant à désigner un petit hangar d'angle situé dans une cour, au derrière de la maison (communication de M. Paul Le Blanc).

Digitized by Google

une sarreure avec sa clef d'ung tour et demy, extimée, avecques les barres et gons, à six livres; à laquelle chambre aussi y a une aultre porte sortant au jardin, où y fauldra metre aultre semblable et clefs que dessus, lequel ont extimé à six livres; en laquelle chambre y a deux fenestres, l'une croyziére entière et l'aultre demy croyziére, pour lesquelles ferrer à barres de fer comme elles estoyent les ont extimées à neuf livres; et pour deux veyriaulx estans à la chambre du hault, pour lesquelles barres de fer comme elles estoyent, les ont extimées quatre livres; et auprès de ladicte porte du jardin y a une aultre petite fenestre ou veyrial faict en croix, pour laquelle remetre en fer comme elle estoit, ont extimé à troys livres.

Et pour entrer à la cave de l'ouvrerie, à la porte qui sera faicte sera besoing metre une sarreure avec sa clef, laquelle, avec les barres et gons, coustera troys livres; et au dessus de ladicte cave, à la chambre que y est, la porte y estant remise, sera besoing y metre une aultre sarreure à clefs telle que dessus, qu'ils ont extimé à semblable somme de troys livres; à laquelle chambre y a deux fenestres basses, pour lesquelles barrer de fer comme elles estoyent et faire les aultres ferremens nécessaires, ont extimé le tout à quatre livres.

Et à la chambre du prieur maige, y a esté trouvé troys portes, ausquelles et à une chescune d'icelles est besoing metre une sarreure avec sa clefs, gons, barres et cloux, qu'ils ont extimée à la somme de dix huict livres; ausquelles chambres y a quatre fenestres ou veyriaulx, pour lesquelles remetre en estat de barres de fer ou aultres ferremens, huict livres; en ladicte chambre y est de besoing ausdictes quatre fenestres, l'une desquelles appellé couchele et les aultres veyriaulx, ce montant toutes lesdictes fenestres huict livres.

Et à la chambre appellée de l'eschete (?), qui est au dessoubs la maison du sir chamarier, est de besoing metre deux portes, ausquelles sera aussi besoing y metre deux sarreures avecques leurs clefs d'ung tour et demy, pour lesquelles faire avecques les barres et gons cousteront, sellon l'extimation, la somme de sept livres.

Et à la chambre appellée la chambre de Bourbon, y conviendra faire aussi deux portes, ausquelles fauldra aussi metre et appozer

Digitized by Google

deux grands sarreures avecques leurs clefs, barres et gons, lesquelles cousteront pour la façon ou pozure la somme de sept livres ; et à ladicte chambre y a une fenestre de demy croyziére, pour laquelle metre les ferremens y nécessaires extiment iceulx troys livres ; au dessoubs de laquelle chambre y a une petite porte pour entrer à une petite cave, à laquelle porte fault metre une sarreure avec sa clefs, barres et gons.

Et quant à l'hediffication et remission des vitres qu'il convient faire et metre audict dourtoir, celules et chambres qui ont esté bruslées et ruynées à occasion dudict feu, en premier lieu, audict dourtoir, aux cinq fenestres croyziéres y fault metre à chescune desdictes fenestres quatre paneaulx, chescun de troys pieds, le tout ce monte soixante pieds ; et aux celulles dudict dourtoir, à chescune celulle une vitre de deux pieds, et par ce ycy soixante dix pieds.

Et au collège dudict convent, y fault metre et appozer trente cinq paneaulx ayant chescun troys pieds, qu'est en tout cent cinq pieds.

Et à la chambre du prieur maige, prieur second, de l'ouvrier, des enfans et de Bourbon cy devant déclairées et expéciffiées, y fault metre et appozer trente cinq paneaulx, chescun paneau de troys pieds, que vient en nombre du tout cent et huict pieds.

Que montent toutes lesdictes vitres et paneaulx troys cents quarante troys pieds de vitre, ce montant, à raison de dix sols le pied, la somme de cent soixante unze livres dix sols tournoys. Et pour metre et apposer lesdicts paneaulx et vitres, y convient metre et apposer verges cent dix neuf, à raison de deux sols chescune, ce monte vingt une livre huict sols.

Et le vendredi dixiesme jour desdicts moys et an, se sont comparus par devant nous lesdicts religieulx, officiers et convent, par lesdicts de Basmaison et Brunet, leur advocat et procureur, lesquels nous ont dict et remonstré, en la présance dudict Arnauld, substitud dudict procureur du Roy, et des vicaire et procureur qui ont comparu pour ledict sieur abbé, qu'il nous appert, par les enquestes sommaires prinses, rapport d'experts, vériffication des lieulx, des diligences qu'ils ont faict à la vériffication du feu advenu en ladicte abbaye, des ruynes, desmolitions et pertes procédans dudict incendi, des fraicts qu'il conviendra

Digitized by Google

faire pour les remetre, qu'il leur a esté impossible advancer plus tot l'exention de ce faict, que de présant la sayson ne souffre la bastir pour la rigueur du froid qui commance en ceste montaigne, cependant les voultes des salle du dourtoir, librairie, de l'esglize et aultres lieulx demeurent descouverts de manière que, adevenant les neges, pluyes et aultres injures du temps, lesdictes voltes se ruyneront et enfonceront, qui reviendroict à interests inestimable et irréparable, par quoy cependant que le sieur abbé et convent préparent la matière pour remetre lesdicts hédiffices en leur entier, et que l'hyver entrant se passera est nécessaire pourvoir à quelques légières couvertures sur lesdictes voultes et lieulx principaulx importans, lesquelles néanmoingts ne seront si petites qu'elles ne se montent pour le moingts mil ou douze cents livres de la main ou matière, il nous pleist ordonner que le seigneur abbé, comme chef, contribuera à icelles sellon la cottité acoustumée et mesme des fraicts, mises et despences qu'il a convenu faire pour la présante visitation, qu'est d'une moytié, et lesdicts religieulx à l'aultre par provision, sans préjudice des cottes pour prévenir à une plus grande ruyne eminente, et actandant à la presse de la matière et la sayson du temps pour bastir et remetre à perfection lesdicts ediffices ruynés, et pandant ladicte provision et exention d'icelle il nous pleist leur expédier les procès verbaulx faicts, enquestes, rapport d'experts et vériffication par nous faictes, pour du tout estre envoyé audict sieur abbé et à messieurs de son conseilh et d'eux pourvoier ainsin que lesdicts religieulx et convent verront estre à faire. Lesdicts vicaire général et procureur dudict seigneur abbé de la Chaisedieu, ayant heu communiquation desdictes remonstrances, déclairent, sans préjudice des droicts dudict sieur abbé, que, actandu l'éminant péril et injure du temps et pour la conservation du bastiment et voultes de ladicte abbaye, que, pour faire lesdictes réparations légières contenues ausdictes remonstrances, ils n'empeschent qu'il ne soict prins sur les fermiers dudict sieur abbé ung tiers des denie[r]s que peuvent couster lesdictes réparations légières, pourveu et moyenant ce que lesdicts religieulx, convent et officiers payent les deux aultres tiers, et au surplus ont recquis communiquation des procès verbaulx, inquisitions et attestations par nous faictes, pour le

Digitized by Google

tout communiquer audict sieur abbé et à messieurs de son conseilh, pour en deslibérer comme il verra estre à faire par raison. Ledict Arnauld, substitud susdict, ayant veu les remonstrances et réquisitions desdicts religieulx et convent, ensemble la responce faicte par lesdicts général et procureur dudict seigneur abbé de la Chaisedieu, déclaire pour le Roy qu'il adhère esdictes réquisitions et (1)..... que chescun d'eulx contribue..... pour l'éminant péril notoire..... vollant empescher qu'ils n'ay[ent] communiquation de toutes les procéd[ures] par nous faictes. Sur quoy [veu] par nous les remonstrances faictes par lesdicts religieulx, officiers et convent de ladicte abbaye de la Chaisedieu, ensemble le rapport des experts et aultres procédures et vériffications par nous faictes [des] ruynes et desmolitions advenues en ladicte abbaye le troyziesme jour d'aoust dernier passé, déclaration et réquisition du substitud du procureur du Roy et des vicaire général et procureur du seigneur abbé ausquelles lesdictes remonstrances, par notre ordonnance, ont esté communiqués et tout considéré; nous, pour les causes contenues esdictes remonstrances, avons ordonné et ordonnons que promptement et.....
..... (2)

(1) Les lacunes proviennent d'une déchirure marginale.

(2) Le manuscrit est incomplet de ses derniers feuillets.

Archives départementales de la Haute-Loire, série H, fonds de l'abbaye de la Chaise-Dieu, liasse bâtiments, expédition du XVIe siècle (26 × 21) de 67 feuillets papier.

Digitized by Google

EXPLICATION DES PLANS

PLAN I.

A. Porte du Fort par où passent les charrettes.
B. Le Fort. (1)
C. Logement du portier.
D. Bassecourt du portier.
E. Degré pour monter aux remparts.
F. Appartement à un ancien religieux.
G. Autre appartement à un autre.
H. Grand logis du sacristain.
I, L. Enceinte de l'abbaye et guérite.
M. Grandes escuries.
N. Bassecourt commune.
O. Bassecourt du sacristain.
P. Bassecourt des escuries.
Q. Passage pour les charrettes, etc.

PLAN II.

1° L'étendue des bâtiments de l'abbaye, tant en superficie qu'en perspective, est entourrée et distinguée audit plan par une couleur rouge.

2° La figure 1re des perspectives représente la façade d'un ancien batiment où se tenoient autre fois les audiances, sous lequel et à un des coings joignant le batiment du convent marqué A passe le passage de la porte d'entrée, marquée au plan par la lettre B, et passant par l'arçau marqué C, pour entrer dans la grande cour.

3° La figure 2 représente la façade d'une vieille salle donnant dans

(1) Dans un acte du 24 février 1616, cette tour est appelée la tour rouge, et désignée comme servant de « corps de garde en temps de guerre ». — Archives départementales de la Haute-Loire, série H, fonds de la Chaise-Dieu, liasse chambrier.

Digitized by Google

la grande cour où étoit aussi autre fois une petite chapelle, sous laquelle et à un des coings passe un passage commun entre M. l'abbé et le convent passant sous l'arçau marqué D, l'étendue de ladite salle marquée audit plan par la lettre E.

4° La figure 3e représente la façade d'un vieux batiment où il y avoient chambres et cave, et à présent en greniers, donnant dans la grande cour du cotté de bize, marqué audit plan par la lettre F.

5° La figure 4e représente la façade de certains colidort ou cloître en ruine donnant dans la petite cour joignant le réfectoir du convent du cotté de bize, marqué audit plan G.

6° La figure 5e représente la façade d'un vieux batiment où étoient la cuisine, office et autre aisance de l'abbaye, marqué audit plan par la lettre H, donnant dans ladite cour du réfectoir du cotté de jour.

7° La figure 6e représente la façade méridionnale desdits vieux batiments énoncés auxdites figures 4 et 5 cy dessus, donnant dans la cour joignant le jardin dudit convent, où il y a une gallerie passant sur l'arçau marqué I, et un autre plus bas marqué L qu'est la sortie du passage venant de l'entrée D et passant ensuite sous l'arçau marqué M, au bas desquels batiments est une prison dont la porte d'ycelle est marquée par la lettre N, et du même aspect, et sous les batiments du convent, est une porte marquée Q, où est un passage coulant sous une voute et allant sortir vers l'arçau marqué P pour entrer dans la cour joignant le susdit reffectoir, dans lequel M. l'abbé a droit de passer.

On observe que, de tous les batiments cy dessus, il n'y a que les greniers marqués F et représentés par la figure 3 qui soient utils a la bassialle pour l'usage des fermiers, pour lesquels il seroit facile de faire l'entrée du cotté de la place publique marquée Q, affin de donner la liberté auxdits fermiers d'entrer et sortir à leur commodité.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-LOIRE

LE DIRECTOIRE ET L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE

DE 1790 A 1800

INTRODUCTION.

§ 1. *L'ancien Velay : son organisation.* — § 2. *Vœux de trois ordres en 1789.* — § 3. *Formation du département de la Haute-Loire.* — § 4. *Les premiers administrateurs.*

---

§ 1.

L'ancien pays des Vellaves avait une réelle unité géographique : il était constitué par cette région qu'entourent la vallée de l'Allier supérieur, les monts du Vivarais et des Boutières, et qui, en y ajoutant toutefois la plaine de l'Emblavès, forme le bassin du Puy, arrosé par une partie du cours de la Loire. Cependant les limites historiques de cette contrée, qui avait au XVIII^e^ siècle 235,000 habitants, ne se confondaient pas exactement avec ses limites géographiques.

Au XIV^e^ et au XV^e^ siècles, le Vivarais était parvenu à s'annexer plusieurs paroisses du Velay. Charles VII, en 1452, enjoignit à des commissaires de la sénéchaussée de Nîmes de régler cette question : son ordonnance ne fut pas exécutée. Toutefois, en 1558, quand le roi créa la sénéchaussée du Puy, cette portion du haut Vivarais y fut réunie. Au XIII^e^ siécle, l'Auvergne avait empiété de son côté sur la rive droite de l'Allier, et maintenu ses empiè-

Digitized by Google

tements, malgré une décision de Philippe-Auguste. En 1320, le parlement de Paris ordonna que la baronnie d'Allègre ferait partie du bailliage d'Auvergne. Ensuite le Velay perdit peu à peu trente-six paroisses, qui restèrent dans les limites du diocèse du Puy, mais furent enlevées à son gouvernement. En 1465, sous Louis XI, soixante-deux autres paroisses furent unies au comté de Forez, en faveur de Louis de Bourbon, à la suite de la Ligue du bien public (1).

Malgré l'extension de l'autorité royale, l'évêque du Puy, en 1789, conservait encore, dans les Etats du pays, une situation prépondérante.

L'assemblée de l'assiette, qui répartissait les impôts directs, et réglait quelques dépenses d'utilité publique, comptait un commissaire principal et un commissaire ordinaire (le sénéchal du Puy ou en son absence le juge-mage), qui n'avaient point voix délibérative. L'Église y était représentée par l'évêque, président-né de ces états, le doyen, le prévôt de la cathédrale, un chanoine député par le chapitre, l'abbé du Monastier, les prieurs de Goudet, de Grazac, de Chamalières, du Bouchet-Saint-Nicolas, et le bailli de Devesset ou leurs envoyés; la noblesse, par le vicomte de Polignac, les barons de Loudes, de Bouzols, de Maubourg, de Dunières, de Lardeyrol, de Beaudiné, de Villard, de Queyrières, de La Brosse, de Saint-Didier-Nérestang, de Montbonnet, de Roche, de Sanssac, de Jonchères, de Saint-Haon, de Saint-Vidal, de Vachères, ou leurs envoyés; le tiers état, par les six consuls du Puy et les premiers consuls de deux villes sur les huit qui étaient représentées à tour de rôle (Monistrol, Craponne, Yssingeaux, Saint-Didier-Nérestang, Roche, Montfaucon, Le Monastier, Solignac); enfin par le syndic, le secrétaire-greffier et le receveur des tailles. Le syndic et le greffier étaient amovibles.

Les délibérations de ces États locaux devaient être approuvées

(1) Mémoire de M. B. Rousson fils, avocat, envoyé le 28 novembre 1789, par le comité permanent de la ville du Puy, à MM. les députés de la sénéchaussée à l'assemblée nationale. Bibl. municipale du Puy, n° 6711.

« Certains portent à 240,000 âmes la population du Velay ; et à 17,000 celle de la ville du Puy. »

M. Maxime Rioufol a donné dans *Velay-Revue* une carte des limites du Velay, de l'évêché du Puy et du département de la Haute-Loire.

Digitized by Google

par les États du Languedoc, qui de leur côté réglaient eux-mêmes la part des charges de la province que le Velay devait supporter.

Une commission permanente, appelée *administration*, comprenait seulement l'évêque ou son représentant, M. de Polignac ou son délégué, le premier consul du Puy, le syndic et le greffier.

La chambre diocésaine, dite *Chambre noire,* répartissait sur les biens ecclésiastiques et les bénéficiers les impositions spéciales du clergé (don gratuit et décimes ecclésiastiques).

§ 2.

Lorsque Louis XVI permit enfin à tous ses sujets d'élire les États généraux, les trois ordres du Velay furent d'accord pour réclamer contre l'organisation des États locaux et la répartition des taxes royales dans le Languedoc. Les principaux seigneurs, avec le temps, avaient usurpé le droit de représenter le clergé et la noblesse du pays ; quant au Tiers État, il n'était pas réellement représenté, depuis que les maires achetaient leurs charges au lieu d'être élus. Les États étaient trop onéreux. Le Velay supportait en outre une trop forte part des impôts du Languedoc. Le second ordre du clergé n'avait pas de représentation. Le Tiers se plaignait encore de n'avoir que trois députés contre dix du clergé et dix-sept de la noblesse. L'assemblée protesta enfin contre toute élection que ferait le consul du Puy aux États généraux sans y appeler les députés et les municipalités du diocèse.

Le 20 janvier 1789, l'assemblée des trois ordres du Velay, réunie dans l'église des Carmes du Puy, adressa au roi des remerciements pour avoir doublé le nombre des députés du tiers, réclama le vote au scrutin et par tête, au lieu du vote par ordre, l'égalité devant l'impôt, protesta contre la prétention des barons du Languedoc de nommer les députés de la noblesse pour la province, et demanda des États analogues à ceux du Dauphiné, qui à l'avenir se réuniraient dans chaque diocèse du Languedoc alternativement. Elle régla aussi que chaque paroisse nommerait six députés pour porter ses vœux à l'assemblée du district,

Digitized by Google

laquelle à son tour en choisirait six autres pour porter les siens à l'assemblée de diocèse ou de sénéchaussée. L'assemblée des trois ordres nomma pour députés MM. Labruyère, curé de Grazac; le marquis de Latour-Maubourg; Lavie et Mathieu Bertrand. Les délégués des paroisses durent former des assemblées de district, qui à leur tour allaient envoyer à l'assemblée de bailliage soixante-douze députés chargés d'élire deux députés du Tiers État (1).

Les idées nouvelles avaient pénétré dans le Velay, et le bas clergé, comme partout, s'unissait au Tiers, ainsi qu'à une minorité de la noblesse, pour réclamer des réformes libérales (2). Un certain nombre de curés organisèrent même, le 3 avril 1789, une assemblée scissionnaire, qui délibéra dans une salle du collège, pendant que l'assemblée officielle, où prédominait l'évêque, se réunissait dans une autre.

Le 3 avril, le clergé du Velay réclama la limitation de la liberté de la presse, de la licence des théâtres, de la tolérance des protestants; la réunion de conciles provinciaux tous les cinq ans et d'un concile national pour opérer des réformes; la suppression des appels comme d'abus au Conseil d'Etat dans les cas où il serait question du maintien de la discipline; la restitution au clergé du droit de faire des unions bénéficiales (3); la réserve de l'usage des monitoires en chaire contre les crimes (4); la libre publication des rescrits de la cour de Rome; un plan nouveau d'éducation, avec la création d'une *Société nationale*, à défaut du rétablissement des Jésuites; la mise à la charge de l'Etat des dettes contractées par le clergé pour lui venir en aide, et l'établissement

(1) Bibl. du Puy, plaquette n° 4149, 22 décembre 1788. L'assemblée avait été convoquée par plusieurs notables. Voir, dans la *Conférence* sur les martyrs du diocèse du Puy, la réplique de l'abbé Desgranges. Le Gévaudan se plaignait d'être classé comme possédant 1/18 des biens du Languedoc tandis qu'il en avait tout au plus 1/30 (Louis André. *Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère*. Marvéjols, Guerrier, 1894). Selon le clergé du Velay, ce pays était à tort taxé entre le seizième et le dix-septième de l'imposition totale du Languedoc, et surchargé d'un cinquième, quoique un vingtième du sol seulement produisit deux années sur trois, et un tiers tous les trois ans : les impositions s'élevaient à 21 livres 15 sous par tête.

(2) M. Gonnet, professeur d'histoire au lycée d'Annecy, prépare un ouvrage sur le clergé de la Haute-Loire pendant la Révolution.

(3) C'est-à-dire de réunir plusieurs bénéfices pour assurer un revenu convenable à un seul possesseur de divers prieurés, de plusieurs chapelles, etc.

(4) Le monitoire était un avertissement d'avoir à dénoncer l'auteur d'un crime, soupeine de l'interdiction des sacrements; les intendants des provinces les faisaient faire.

Digitized by Google

d'une imposition équitable sur le clergé français, après un relevé de ses biens et revenus (1); la suppression des économats et des officiers surveillant les biens du clergé ; le règlement de la dîme, l'abolition des privilèges de l'ordre de Malte et du droit de prévention par lequel Rome nommait à divers bénéfices; la protection des corporations religieuses; des mesures contre les excès du luxe et de la mendicité ; la résidence des abbés commendataires (2); l'unification du catéchisme et de la liturgie; la diminution des taxes spéciales au Velay, où des curés à simple portion congrue (3) payaient 160 livres, des vicaires 30 livres, des bénéficiers, du tiers au quart de leur revenu net; l'établissement d'un conseil gratuit pour juger les contestations entre les citoyens jusqu'à la valeur de 600 livres; l'organisation d'une caisse pour assurer des pensions aux prêtres et secourir les paroisses pauvres; la suppression du casuel forcé; la réorganisation des circonscriptions paroissiales. Pour le royaume, le clergé du Velay souhaitait le vote par ordre, la réunion périodique des Etats généraux, le consentement libre de l'impôt, la garantie de la liberté et de la propriété, la publicité des finances, la fixation à six ans du remboursement de tout emprunt nouveau, la simplification des impôts, l'abolition des exemptions en matière de taxes, dont jouissaient le clergé et la noblesse; la limitation de nouvelles fonctions publiques et lettres de noblesse, et la diminution des frais de procédure. Sauf sur la question du vote par ordre, le clergé du Velay était d'accord avec le tiers pour réclamer le rétablissement des anciennes libertés qu'avait fait disparaître la centralisation royale ; et cet énoncé peut donner une assez bonne idée de l'instruction et de la netteté de vues qu'avaient les rédacteurs de ces doléances.

Celles de la noblesse ne sont pas moins dignes d'attention. La franc-maçonnerie avait répandu parmi elle des idées réformatrices (4). Elle demande le consentement de l'impôt et la sanction

(1) Le roi devait au clergé de France 136 millions de livres, à lui prêtés par l'assemblée quinquennale.

(2) Abbés nommés par le roi et non astreints à la résidence dans les abbayes.

(3) La portion congrue était une pension de 500 livres payée au curé-vicaire par le curé titulaire non résidant.

(4) M. Maxime Rioufol a publié la liste des nobles présents à l'assemblée de la sénéchaussée du 3 mars 1789 (*La Révolution dans le Velay* : *Velay-Revue* 1901, p. 514.)

Digitized by Google

des lois pour les Etats généraux ; la répartition égale des taxes sur tous les fonds de terre, sans exception pour ceux des nobles; la réunion triennale des Etats généraux ; la liberté individuelle, celle de la presse ; le respect de la propriété des grades et des offices ; des Etats provinciaux nouveaux, avec la réforme de ceux du Velay, « contraires aux droits du citoyen » ; la diminution des taxes de la région ; la responsabilité des ministres en matière d'administration financière et d'abus d'autorité ; la publication des pensions et la suppression de celles qui n'étaient point méritées ; l'abolition des intendances des provinces et des offices de finances ; la rédaction d'un nouveau code ; l'obligation pour les notaires d'être licenciés en droit (1), l'abolition du centième denier, des douanes intérieures, de la dîme, du casuel, des quêtes, des annates (2), des ordres religieux, sauf de ceux qui se dévouaient à l'éducation ; la fixation d'un traitement aux curés et vicaires ; la réduction des revenus du haut clergé ; celle des bénéfices accumulés ; l'obligation de la résidence ; l'inviolabilité des prérogatives de la noblesse ; la suppression des charges qui la conféraient de droit (3) ; l'accession à la noblesse pour ceux qui se distinguaient dans le service, l'administration, la magistrature et la commerce ; la diminution du prix du sel et des droits sur le fer ; la vente des biens domaniaux pour éteindre la dette de l'Etat;

La Parfaite Union fut créée au Puy en 1765 ; *La Parfaite Sincérité*, en 1804, les *Amis éprouvés*, en 1808 ; la *loge de Saint-Julien*, de Brioude, date de 1774 ; celle des *Vrais amis*, d'Yssingeaux et l'*Etroite Union* du Monastier (celle-ci fondée en 1775) existaient en 1805 (*Annales de la société d'agriculture*, 1871, p. 400 ; *Echo du Velay*, 29 décembre 1896 : Dr Francus : *Les loges maçonniques de l'Ardèche et de la Haute-Loire avant la Révolution*) *La Parfaite union* dura jusqu'en 1823. Les trois loges du Puy formaient le chapitre Saint-Jean.

Dans une brochure maçonnique, je relève les noms de J.-B Grenier, ex-législateur, Jean-Antoine-Christophe Dauthier, sous-préfet d'Yssingeaux, Chapsal, général de division, Hyacinthe Clet, Pierre-Benoît-Frédéric Clet, imprimeur, Alexis Duranson, ingénieur, Maringault, général de brigade... et dans un manuscrit ceux de : Dauthier-Saint-Sauveur, sous-préfet ; Chapsal, général retraité ; Beaufort, général ; on sait que le général Lafayette était franc-maçon.

(1) Beaucoup de notaires étaient juges seigneuriaux et jugeaient les contraventions légères qui rapportaient des amendes au seigneur. Ils faisaient aussi fonctions d'hommes d'affaires.

(2) Taxe payée au pape par un bénéficier la première année.

(3) Charges de conseillers aux parlements, aux chambres des comptes, aux cours des aides, charges municipales, bureaux de finances, Conseil d'Etat, bailliages, 900 secrétaires du roi, etc.

Digitized by Google

le partage des biens communaux; la réunion de l'abbaye du Monastier au collège du Puy pour créer des bourses, dont moitié serait réservée à la noblesse pauvre; la création d'un chapitre gratis pour les filles nobles du Velay (1).

On remarquera, en particulier, la fermeté avec laquelle les nobles réclament l'abolition des abus qui régnaient dans l'ordre du clergé, et la noble générosité qui les fait renoncer à leurs exemptions d'impôts.

Le Tiers-Etat de la sénéchaussée du Puy demanda le vote par tête et non par ordre, la rédaction préalable d'une constitution, la réunion périodique des Etats généraux, le libre consentement par eux des lois, des impôts et des emprunts, la liberté individuelle, celle de la presse, celle de la correspondance, la suppression des gabelles et de la régie des tabacs, des charges de finances, des douanes intérieures, des péages et des impôts sur le commerce; l'uniformité des poids et mesures; l'abolition de la dîme, du casuel, du centième denier, des droits réunis, des droits d'hypothèques; la diminution de ceux de greffe et de contrôle, la suppression des tribunaux d'exception pour la noblesse et le clergé, des loteries, des milices en temps de paix, des droits féodaux; l'élection des municipalités, l'abréviation des procédures, la réforme de la pénalité, la division du royaume en nouveaux départements, l'abolition de la vénalité des charges de judicature, l'acquisition gratuite et au concours de celles des notaires; l'obligation de la résidence pour les bénéficiers; l'aliénation des biens d'Eglise jusqu'à concurrence des dettes du clergé; la réduction de celui-ci, la création d'écoles payées sur les biens ecclésiastiques; l'égalité devant l'impôt; la reconstitution des Etats provinciaux du Languedoc, sur le modèle de ceux du Dauphiné; l'établissement au Puy d'une Bourse consulaire (2).

Brioude voulait la périodicité des Etats généraux, le rétablissement des Etats d'Auvergne, supprimés au XVII^e^ siècle, l'abolition des privilèges en matière d'impôt, de la gabelle, des douanes

(1) Ces doléances ont été publiées par M. Jacotin, archiviste du département (*La Haute-Loire*, 21 février 1889).

(2) Cahier d'instruction et demandes pour les députés du Tiers-Etats de la sénéchaussée du Puy en Velay. Bibl. du Puy : 4005.

M. Maxime Rioufol a publié *in-extenso* les doléances des trois ordres du Velay (*Velay-Revue*, 1901).

Digitized by Google

intérieures; la réforme des lois, la restitution aux tribunaux ordinaires de la connaissance des contestations auxquelles donnait lieu la perception des impôts, la création de juges de paix, l'augmentation des présidiaux (tribunaux de première instance), la limitation des corvées seigneuriales; le droit pour le Tiers-Etat d'arriver aux grades militaires, une commission permanente dans l'intervalle des Etats (1).

Les bourgs et les villages, dans le Velay comme ailleurs, s'inspirèrent de modèles de cahiers rédigés à Paris : quelques doléances de villages sont conservées aux archives départementales, et nous en tirerons seulement ce qui peut donner une idée de la misère du paysan. Chaudeyrolles s'écrie : « Les charges royales emportent la cinquième partie de nos revenus. Le seigneur emporte la sixième partie de la récolte et souvent davantage... Il prend le quatrième denier de chaque vente. » Mezon et Chaudeyrolles demandent qu'il n'y ait d'autre appel en justice qu'au sénéchal du Puy : des plaideurs étaient revenus de Toulouse en mendiant leur pain. La Tour, Sainte-Sigolène, Chabrespine, Cublaize veulent une nouvelle législation « si claire et si précise qu'il ne soit plus besoin de gens d'affaires », la destruction des corporations religieuses qui ne s'adonnent point à l'enseignement, et l'emploi de leurs biens à l'établissement de maisons d'éducation et de charité (2). Goudet réclame une chambre ardente pour juger les déprédations des employés de fisc, qu'il traite de vermine; la Chapelle de Loudes voudrait la destruction de toute sorte de mendicité, « qui accable surtout les campagnes. » Seveyrac veut qu'un tiers de la dîme serve à créer dans chaque paroisse un grenier d'abondance pour les pauvres, et le paiement de la dîme en argent au desservant, pour que le cultivateur soit libre d'enlever sa récolte au moment convenable. Châteauneuf dit que les tailles ont plus que doublé depuis trente-cinq ans. Clément-sous-Pradelles demande la suppression de la milice « comme destructive de l'agriculture par la

(1) Cahiers de doléances, instructions et pouvoirs généraux donnés aux députés de la ville et chef-lieu d'élection de Brioude. Bibl. du Puy.

(2) Archives départementales. Signé Jean-Louis Morel de La Chapelle, avocat au parlement.

Les paroisses élurent un député par cent individus âgés de vingt-cinq ans.

Digitized by Google

désertion des individus effrayés et par les contributions des agriculteurs à acheter des hommes qui ne font aucun service (1) ».

§ 3.

Plusieurs cahiers des villages du Velay, comme d'autres parties de la France, renferment de touchantes expressions d'amour et de reconnaissance à l'égard du roi. « Qui peut penser, s'écriaient les habitants de Cordes, sans verser des larmes de joie, que Sa Majesté va descendre de son trône pour l'environner de ses sujets, les consulter sur les réformes des abus, sur le bien même qu'elle leur prépare ! »

D'autant plus grande fut la désillusion, quand on apprit que le faible monarque avait été entraîné à renvoyer ses ministres et à réunir des troupes autour de Paris. Le 17 juillet 1789, les trois ordres de la ville du Puy, réunis aux Cordeliers, déclarèrent traitres à la patrie ceux qui oseraient suggérer la moindre atteinte à la liberté ou sûreté d'action des membres de l'assemblée nationale, et tous ceux qui avaient pu détourner le roi de ses intentions paternelles. Ils décidèrent l'armement de la bourgeoisie, pour prévenir les malheurs que pourraient susciter les coupables entreprises des ennemis de la patrie, ou de ceux qui oseraient profiter des troubles qui l'agitent, pour écarter toutes sortes de désordres et veiller à la sûreté publique (2).

L'assemblée triompha du roi, grâce au soulèvement des Parisiens et à la défection des gardes françaises : elle supprima la dîme et les droits féodaux, et se prépara au mois de septembre

(1) Le tome V des Archives parlementaires de Mavidal et Laurent contient les doléances du Puy.

Furent élus aux États généraux : pour le clergé, l'abbé Privat, curé de Craponne, de la Bastide, curé de Paulhaguet; pour la noblesse, les marquis de La Tour-Maubourg et de La Fayette ; pour le Tiers-État, Bonet de Treiches père, lieutenant-général et juge-mage au Puy; Richond (François-Régis-Benoît), avocat au Puy ; Maurice Branche, avocat à Paulhaguet.

(2) Ces notables étaient les chanoines de Lobeyrac et Rocher, les curés Dorlhac et Dubourg, le baron de l'Estrade, MM. de Vachon, de Chardon, de Lascombe aîné, de Nirandes, Roche de Pouzols, lieutenant principal, Pellissier, avocat du roi; Lobeyrac, Gouy d'Orzilhac, Barthélemy fils, avocats; Treveys, Genestet, Perrin, Bertrand, Morel, bourgeois, et Roussel, notaire.

Digitized by Google

à remplacer les provinces par des départements, pour unifier la France. Le Gévaudan se trouva alors rival du Velay : dès le 10 décembre 1789, l'assemblée de Saugues envoya son maire et un délégué au Puy pour conférer sur la réunion de son voisin : les habitants de Saugues voulaient être séparés du Gévaudan, parce que les monts de la Margeride et d'Aubrac étaient impraticables la moitié de l'année (1), Ces projets causaient une vive effervescence : Chanaleilles, Thoras, Vazeilles. Croisance, Grèzes, Venteuges, Cubelles, etc., firent des réclamations (2).

C'est le 15 janvier 1790 que l'Assemblée nationale fit du Velay le département de la Haute-Loire. « Elle lui enleva, dit feu l'abbé Péala, une douzaine de paroisses qu'elle donna aux départements de la Loire (3), du Puy-de-Dôme, et en lui adjoignant un assez grand nombre de paroisses du diocèse de Saint-Flour et quelques-unes des diocèses de Mende et de Viviers. »

Dés le 26 novembre 1789, MM. Calemard de La Fayette, conseiller, Giraud et Vialette, procureurs au siège présidial du Puy, en vertu d'une délibération du comité permanent de la ville, allèrent faire une tournée pour décider certaines municipalités à vouloir bien faire partie du département. A Saint-Paulien, le notaire Lascombe, syndic, répondit que Riom et Clermont lui avaient envoyé une députation, et qu'il préférait, ainsi que ses confrères, ressortir du département de Riom, « où ils avaient pris les premiers éléments du droit et de la pratique, qu'ils regarderaient ladite ville de Riom comme leur lieu de naissance par rapport aux inclinations qu'ils y avaient depuis longtemps contractées, qu'ils convenaient des avantages, de la proximité et des liaisons de commerce avec notre ville, mais que néanmoins il ne pouvait nous assurer de la réussite de notre demande. » A Chomelix, les envoyés du Puy trouvèrent d'excellentes dispositions, sauf chez un membre du comité, qu'ils invitèrent à dîner « dans la crainte qu'il ne formât une cabale. » De Craponne, M. Vialatte partit pour Sauvesange, Viverols et

(1) Arch. de la commune de Saugues, AA. I.

(2) Soc. d'agric. de la Lozère, 1882, p. 52-53. Au mois de juillet 1790, ces villages furent unis au Velay.

(3) Lire *Rhône-et-Loire*. L'évêché comptait 135 paroisses, dont 99 composant le Velay proprement dit ; et 6,000 protestants environ y étaient disséminés (*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy pour l'année 1788*).

Digitized by Google

Usson, pendant que MM. Calemard de La Fayette et Giraud allaient visiter Saint-Pal-de-Chalencon, Tirange, Apinac, Estivareille, Merle et Saint-Hilaire. A Tiranges, le sieur Riberon répliqua qu'il serait plus avantageux de ressortir du département de Montbrison, éloigné de six lieues seulement. Mme d'Apinac parla de la même manière. Au contraire, les gens de Saint-Hilaire, après une courte délibération au cimetière, donnèrent un avis favorable, à l'exception du notaire Richard, qui, ayant postulé en qualité d'avocat au bailliage de Montbrison, craignait de se mettre à dos les habitants de cette ville, où il espérait revenir. M. de Vissaguet, seigneur de Chomelix, reçut très bien les délégués à Saint-Pal-de-Chalencon. Mais les notables de Sauvesange répondirent qu'ils avaient déjà demandé à faire partie du département d'Ambert. Rien n'avait pu obtenir une délibération favorable de l'assemblée de Viverols; cependant on avait gagné quelques adhésions de particuliers : Montbrison n'en était d'ailleurs éloigné que de trois lieues. Contrairement au curé d'Usson, le notaire Noyand se montra défavorable aux prétentions des Ponots. Pontempeyrat et Saint-Bonnet-le-Château étaient déjà gagnés à la cause de Montbrison (1).

Le 27 février 1790, MM. les députés de Maubourg, le curé de Craponne, Bonet de Treiches, Richond et Grenier, Rousson, Charbonnel de Jussac, Merlin, Reynaud, Bonnet de Chabannolles, délégués du Puy, Jamon, délégué de Montfaucon, Faure et de Pieyre, députés d'Yssingeaux, l'abbé Moulin, délégué de Saint-Didier, Gueffier de Talayrat et Croze, délégués de Brioude, décidèrent que le département ne comprendrait que trois districts, pour restreindre les frais d'administration, et réglèrent leurs limites en tenant compte des difficultés de communication. Les chefs-lieux furent le Puy, Brioude et pour le 3e district, Montfaucon, Yssingeaux et Monistrol alternativement. On détermina le même jour les chefs-lieux de canton. Il n'y eut d'autre incident que la sortie de deux délégués, mécontents de ce que le 3e canton n'avait qu'une médiocre étendue (2).

(1) Saint-Hilaire fait partie de la Haute-Loire comme Saint-Pal-de-Chalencon. Le Pontempeyrat fait partie de la commune de Craponne; Saint-Bonnet-le-Château est du département de la Loire. — Archives de la Haute-Loire.

(2) Maxime Rioufol. *Le Velay pendant la Révolution* (*Velay-Revue*, 1902). — D'après : Archives Nat., NN. 145[4]).

Digitized by Google

Le 19 août 1790 furent nommés huit commissaires pour la fixation des limites de la Haute-Loire avec les départements voisins : les administrateurs de ces derniers promirent oralement de ne rien réclamer sur l'ancien Velay.

A la suite de plusieurs réclamations faites par des villages, le département de la Lozère demanda qu'on lui réunît le canton de Saugues : mais Cubelles, Charraix et Prades voulurent rester unis à la Haute-Loire. Les administrateurs de ce département reconnurent la difficulté du passage de l'Allier et du chemin du Puy à Saugues; mais ils firent valoir que les paroisses voisines de Saugues ne pouvaient se rendre à Mende pendant la moitié de l'année. La Lozère n'eut pas gain de cause. Pradelles écouta les vœux d'une délégation électorale de la Haute-Loire (1).

Le 2 décembre 1790, un membre du bureau de l'impôt parla en ces termes au Conseil général : « Votre bureau aime à se persuader qu'il réclame avec succès sur le département du Cantal les municipalités de Molonpise, d'Auriac, de Laurie, de Cusseau, celle de Moledée et de Leyvaux; il fera valoir leur vœu bien manifesté d'être réunies au canton de Blesle, district de Brioude; à l'appui de cette réclamation, il fera usage des délibérations formelles de ces communautés. Il réclame sur le département du Rhône-et-Loire les municipalités de Saint-Bonnet-le-Château, de Montarcher, de La Chapelle-d'Estivareilles, de Merle, d'Usson, celles d'Apinac et de Saint-Hilaire, de Jonzieu et Marlhes : certaines de ces municipalités ont manifesté leur vœu; et des relations de commerce et d'habitude les appellent toutes au département de la Haute-Loire : elles ont douze lieues à parcourir pour se rendre au chef-lieu de leur département, et les plus éloignées ne sont qu'à neuf lieues de la ville du Puy; sur celui de l'Ardèche, les paroisses Sainte-Eulalie, Le Cros de Giorand, Saint-Cirgues,

(1) *Reg. de corresp. du bureau du contentieux*, septembre 1790. Le Velay eut Saugues avec dix lieues carrées, mais le Gévaudan eut en remplacement Villefort et Meyrueis. (*Délibérations de l'administration départementale de la Lozère et de son directoire de 1790 à 1800* — par Ferd. André, archiviste, I, p. 10, Mende, Privat, 1882). Paulhaguet et Brioude aimèrent mieux être réunis au Velay qu'à la Haute-Auvergne. Malgré les réclamations de Saint-Flour et le mécontentement de Langeac, qui voulait devenir chef-lieu de district, l'Assemblée, le 29 janvier 1790, réunit Brioude au Velay pour former le département (Ernest Vissaguet, *La Haute-Loire*, 25 août 1886).

Digitized by Google

Bonnefoy, La Chartreuse, Le Béage, Issarlès, La Chapelle-Graillouze, Coucouron, Lamère, La Villatelle et Lespéron. Votre département sera bien plus fondé à demander que la majeure partie des communautés qui dépendent du district d'Ambert, département du Puy-de-Dôme, soit réunie au département de la Haute-Loire : il insistera sur le vœu du plus grand nombre ; sur le vœu présomptif de toutes, qu'elles auraient exprimé si elles n'eussent été séduites par les intrigues de ces hommes que leur présomption seule appelle aux charges d'administration ou de judicature. Il exposera que ces paroisses, éloignées de dix-huit lieues de Clermont, ne sont qu'à six, huit ou dix lieues du Puy ; il dira que les relations du commerce, d'industrie, de production, l'uniformité du sol et du climat ne furent jamais mieux réciproques ; et pour démontrer toute la justice de la réclamation, votre directoire indiquera la carte, qui seule peut assurer le succès ; il la soumettra même à la vérification de commissaires nommés à cet effet. Tels sont, Messieurs, les motifs qui ont déterminé votre bureau à vous faire ce rapport, dans la pleine confiance que vous prendrez des arrêtés qui en procureront l'exécution.

Le 5 juin 1790, le comité de constitution, sur la demande des habitants de Riotord, réunit cette paroisse et celle de Clavas au département de la Haute-Loire. Mais Riotord se ravisa et demanda d'être rattaché à Rhône-et-Loire. Le 13 septembre, le procureur général syndic de ce département, en avertit celui de la Haute-Loire. Ce dernier protesta, en affirmant que très peu de particuliers avaient signé la nouvelle pétition. Le curé Pauze avait signé la première comme la deuxième. Les administrateurs ajoutaient que leurs collègues de Rhône-et-Loire leur avaient promis de ne rien prendre des anciennes dépendances du Velay. Saint-Just-le-Velay, Saint-Just-les-Feugeyrolles, Saint-Just-en-Cornillon avaient suivi l'exemple de Riotord. Ces villages voulaient arriver ainsi à diminuer leur juste-part de contribution aux dépenses de l'administration, de la justice et des cultes (1).

Le district de Saint-Etienne voulut même se rattacher la paroisse de Riotord pour se prévaloir d'un droit de possession

(1) Reg. des délibérations du directoire du département de la Haute-Loire, 28 octobre 1790.

Digitized by Google

auprès de l'Assemblée constituante : ses administrateurs écrivirent alors au juge de paix de Montfaucon sur un ton de hauteur inconvenante et menacèrent d'envoyer à Riotord un détachement de garde nationale. Le député Bonet de Treiches, il est vrai, sut faire valoir des arguments très forts en faveur de la Haute-Loire : le département du Puy était déjà très resserré : il était à celui de Lyon pour le territoire comme un est à deux, pour la population comme un est à trois, et pour les contributions comme un est à six : il était 36 fois moins important; car « la masse ou la force des départements est en raison composée de l'étendue de leur territoire, de leur population et de leur contribution. » La Haute-Loire, qui avait cédé Clavas, garda Riotord, Saint-Ferréol et Saint-Just (1).

Il est certain que la Haute-Loire est une région plus étendue que ne l'était le Velay en 1789, et néanmoins ne forme qu'un département trop petit et peu favorisé de la nature.

Chacune des 137 paroisses de l'ancien Velay comprenait plusieurs *mandements* ou *collectes* formés par des hameaux de la montagne : Tence en comptait jusqu'à treize. Ces mandements se crurent autorisés à former autant de municipalités; Mais l'administration nouvelle du département réunit les trois qui composaient la paroisse de Saint-Just-le-Velay, et supprima celle de Grazac, qui s'était détachée de Rocoules.

Le 20 octobre 1790, le département fut prié par le district d'intervenir d'urgence : « la majeure partie des municipalités

(1) 23 mars 1791. Reg. du procureur général syndic. — Registre du district de Monistrol.

Le 25 février 1791, le directoire accueillit avec satisfaction les demandes des municipalités d'Apinac, Rozières, Merle, Leymier, Usson, Saint-Hilaire et Estivareilles; mais celles-ci restèrent attachées à Rhône-et-Loire.

Le 5 décembre 1791, un rapport fait au nom du bureau du contentieux du département demanda qu'Usson, Estivareilles, Rozier, Aspinac, Seignier, Merle, Montarcher, La Chapelle Saint-Hilaire, Saint-Maurice-en-Gourgois, Marlhes, Jonzieux, Saint-Paul-en-Cornillon, fussent distraites de Rhône-et-Loire; Devesset, Saint-André-des-Effangeas, Saint-Romain-du-Désert, Saint-Agrève, Le Béage, Saint-Eulalie, Le Cros-de-Géorand, Saint-Cirgues, Bonnefoy, La Villetote, Lesperon, Issarlès, La Chapelle-Grazouille, Coucouron, Lafarre, La Narce, de l'Ardèche; Malompize, Auriac, Laurie, Molède, Leivaux, La Bastide, Chazelles (en vertu des pétitions de ces communes), Saint-Poncy, Massiac, La Chapelle-Laurent, Rezade, Bonnac, Saint-Victor et Selon, du Cantal Sauvessanges, Eglisolles, Lachaud, Viverolles, Medeirolle, du Puy-de-Dôme. — Cette demande fut infructueuse (M. Rioufol, *loc. cit.*)

Digitized by Google

étaient formées à la hâte, sans principe, sans règle, sans proportion, et sans aucune combinaison d'ensemble » ; les unes par paroisses, les autres par mandements (1). L'intervention du département ne remédia qu'insuffisamment à ces défauts : car, à l'époque du consulat, un préfet constata qu'il y avait lieu de diminuer notablement le nombre de municipalités (2).

§ 4.

Le département fut divisé en trois districts, dont les chefs-lieux furent le Puy, Brioude, Monistrol ; et en 282 municipalités (3).

On sait que les citoyens actifs, ou électeurs du premier degré, devaient payer une contribution égale à trois journées de travail : le prix de la journée (10 à 15 sols) était constaté par les administrations des districts. Le district du Puy comptait, en 1790, 15,377 citoyens actifs ; celui de Brioude 10,550 ; celui de Monistrol 7,707 ; le total était de 33,634. Les électeurs de second degré, qui élisaient les députés et les administrateurs, étaient choisis parmi les plus aisés, propriétaires ou usufruitiers d'un bien évalué sur les rôles de contribution à un revenu de 200 journées de travail dans les villes au-dessus de 6,000 âmes, de 150 dans les petites villes et les campagnes, ou locataires d'une habitation évaluée à un revenu de 150 ou 100 journées de travail ; ou enfin métayers ou fermiers de biens évalués 400 journées de travail. Le nombre de ces électeurs de second degré était seulement de 143 pour le Puy, de 115 pour Brioude et de 88 pour Monistrol.

L'administration d'un département, d'après la loi du 22 dé-

(1) Le 28 novembre 1792, le Conseil général réduisit les municipalités rurales à une paroisse. Vals protesta inutilement le 9 décembre. Le 28 février 1793, le gouvernement cassa cette décision.

(2) Archives nationales F² II. Haute-Loire 1. Lettres du préfet Lamothe au ministre de l'intérieur. Communication de M. Ch. L'Hôpital, inspecteur d'académie, ancien professeur d'histoire au lycée du Puy.

(3) C'est l'assemblée électorale du 4 juillet 1790 qui émit le vœu que le chef-lieu du district alternât entre tous les chefs-lieux de canton du district provisoire d'Yssingeaux.

Digitized by Google

cembre 1789, comprenait 36 membres élus; elle se subdivisait en un directoire permanent et un conseil du département. qui siégeait un mois chaque année. Le directoire, composé de 8 membres, avait à sa tête un président, un vice-président, avec un procureur-général syndic, qui prenait préalablement connaissance de tous les rapports et donnait son avis sur toute délibération. Ils étaient renouvelables tous les deux ans. Ces administrateurs veillaient à l'exécution des lois, répartissaient les contributions directes entre les districts, surveillaient la perception et le versement des contributions, ordonnaient le paiement des dépenses et s'occupaient de l'administration générale du département.

Ils pouvaient révoquer ou suspendre les directoires de district (1).

Le 1er juillet 1790, sur une lettre circulaire adressée par MM. Lormet, La Bruyère et Roche de Pouzols, commissaire du roi au département de la Haute-Loire, à chacun des 32 cantons du département, l'assemblée électorale se réunit, et la séance fut ouverte par un discours de M. Lormet (2). Les doyens d'âge

(1) Le 9 juillet 1790, les électeurs du district du Puy élurent administrateurs du district M. Pipet, curé de Saint-Pierre-Duchamp, président; Jean-Louis Gaubert, secrétaire; Boulangier, Morangiès, Hilaire Pauilhard, membres du directoire; Jean-Gabriel-Mathieu Bertrand, procureur-syndic; Sauvelon, Rochette, Chevalier, Mazoyer, La Grange, Surrel-Raneuf, Molette, Bardon et Bleu, administrateurs (*Reg. du district*, 18 août). Le 2 septembre 1791, à la suite d'un tirage au sort pour la sortie de la moitié des administrateurs, MM. Savelon, Rochette, Pierret et Chevalier restèrent en fonctions pour le conseil, MM. Boulangier et Morangiès pour le directoire; le curé Pipet fut éliminé pour refus de serment. M. Lagrange fut élu président le 15 octobre, M. Liogier de Craponne y remplaça Morangiès.

— Le 9 septembre 1790, le conseil du district de Brioude nomma M. du Luc du Cluzel président de son directoire, de La Grange, Vidal, Belmont, membres, Croze, procureur-syndic.

— Le directoire d'Yssingeaux comprit MM. André Joucerand, président, Damien Paillet, Faure, Laulanier, procureur-syndic. Monistrol fut choisi comme chef-lieu du district. MM. Laulanier et Faure, démissionnaires, furent remplacés par MM. Marnas et Darnaud. M. de Vazelhes fut peu après procureur-syndic. (Maxime Rioufol, *Velay-Revue*, 1902, p. 227).

(2) Il y avait 304 électeurs de second degré présents sur 346.

Noms des cantons : Le Puy, Rozières, Roche, Craponne, Allègre, Saint-Paulien, Loudes, Saint-Privat, Saugues, Saint-Julien, Fay, le Monastier, Goudet, Pradelles, Solignac, Cayres, Brioude, Langeac, Paulhaguet, La Voûte, Saint-Ilpize, La Chaise-Dieu, Auzon, Blesle, Lempdes, Monistrol, Bas, Montfaucon, Tence, Saint-Didier, Saint-Pal-de-Chalencon, Yssingeaux.

Digitized by Google

firent fonctions de président et de scrutateurs. Chaque canton nomma un commissaire pour vérifier les pouvoirs des électeurs. Le même jour, à trois heures de relevée, dans l'église du Collège, une autre réunion ne put se mettre d'accord sur l'acceptation de M. Forelier, conseiller au sénéchal et présidial du Puy, comme électeur du canton de Monistrol.

Le 2 juillet, M. l'avocat Monredon fut élu président, et M. Joseph-Étienne Delcher, avocat au parlement de Brioude, secrétaire. Le soir, les électeurs prêtèrent serment et des scrutateurs furent élus : MM. Reynaud, du Puy, Lagrange, Dupin, Faure, maire d'Yssingeaux. Le lendemain, on exclut trois électeurs nommés hors de leur canton ; et on vota des adresses à l'assemblée, au roi, au général de La Fayette. Le corps municipal et l'état-major de la garde nationale du Puy furent reçus solennellement dans le lieu des séances, au milieu d'applaudissements unanimes ; et une députation rendit aussitôt cette visite.

Les cantons demandèrent à l'Assemblée nationale une division plus égale du département en trois districts, et l'alternance du chef-lieu de chaque district entre tous les chefs-lieux de canton « comme le seul moyen d'arriver à l'égalité parfaite de l'administration, de prévenir le danger de la permanence et de l'influence des villes sur les campagnes. »

Le soir, on élut à liste double, comme membres du département, MM. Lavie, avocat au Monastier, de Vissaguet, avocat à Saint-Pal-de-Chalencon, Lagrevol, avocat à Monistrol, Lemore de La Faye, avocat à Tence, Ribeyron, bourgeois de Tirange, La Bruyère, avocat à Montfaucon, Prieur, notaire royal à Blesle, Fournier La Tourraille, notaire à Saint-Ilpize. Un second scrutin nomma MM. Chevalier, avocat à Fay, Porrat Delolme, avocat à Craponne, Pelissier de Monredon, avocat du roi à la sénéchaussée, Vidal, avocat à Lavaudieu, Chabannes, bourgeois de Lavoulte, Vissac, notaire royal à Champagnat, Bouchet, avocat à Saint-Pal-en-Chalencon, Dupeloux, chevalier de Saint-Louis à Saint-Romain. Liogier de Pieyre, bourgeois d'Issingeaux. Un troisième scrutin élut MM. Roche de Pouzols, maire du Puy, Lobeyrac, avocat au Puy, Rioux, de Vergezac, Benoît, notaire à Saint-Just, Gallet, avocat à Craponne, Rome, maire de Solignac, Lemestre, maire de Coubon, Harent, notaire d'Al-

Digitized by Google

lègre, Richard d'Aubrat, avocat à La Chaize-Dieu, Fabre, avocat à Paulhaguet, Fauriès, prieur de Pebrac, Bonafox, curé de Lempdes, Montbriset de Montfleuri, docteur en médecine, Delormet, maréchal de camp, Gueffier-Taleyrat, avocat à Brioude, Guigonnet, bourgeois de Saint-Didier, Chavanon, avocat à Monistrol, Jamon, avocat à Montfaucon, Souvignac, cultivateur à Dunières. Mais l'assemblée annula le choix de M. Gueffier, parce qu'il était subdélégué de l'intendant du Languedoc, c'est-à-dire comptable des deniers publics ; et cela malgré la protestation de la plupart des électeurs de Brioude. M. Dubleau, de Langeac, le remplaça (1).

Le 8 juillet, de Lavie fut élu procureur général syndic, et remplacé par M. Manson, de Grèzes. L'assemblée demanda une cour de département pour Le Puy et un tribunal de 1re instance dans chaque chef-lieu de canton.

Le 18 août, après confirmation par l'Assemblée nationale du procès-verbal de l'élection des membres du corps administratif, M. Louis-Philibert de Lormet, maréchal de camp, fut élu président du département; puis on élut directeurs MM. Roussel, de Vissaguet, Gallet, Monfleuri, Lagrevol, Roche de Pouzols, Dubleau, Richard et de Monredon, M. Lagrevol, démissionnaire, fut remplacé par M. Jamon, et M. Monredon fut désigné comme suppléant du procureur général syndic (2).

Le 4 septembre 1790, le directoire du département visita le couvent des Capucins et décida de s'y installer : le père gardien demanda seulement qu'on y laissât quatre religieux : cinq autres, dont trois prêtres et deux frères, étaient dans l'intention de profi-

(1) Le 11 novembre 1791, le général Lafayette, élu à l'unanimité membre de l'administration, fut vivement prié d'accepter, pour faire triompher la constitution, des obstacles suscités par la malveillance.

(2) Le terme de *Conseil général*, dès cette époque, désigne quelquefois le *corps administratif* ou conseil d'administration du département.

Les administrateurs s'organisèrent le 7 novembre en bureau de l'impôt, du contentieux, des biens nationaux, des travaux publics.

Le 12, ils fixèrent leur traitement à 6 livres par jour.

Le directoire, réuni le 20 août 1790 au collège, choisit M. Roche de Pouzols pour vice-président; et nomma secrétaires commis MM. Tallagros, André Dupuy, Boret et Gueyffier, de Brioude. Les chefs de bureau eurent un traitement de 1200 ou de 800 livres; les commis, de 600 livres (25 décembre 1790. Délib. du Directoire ; règlement).

Digitized by Google

ter de la liberté que leur assurait un décret de l'Assemblée nationale. Le couvent fut jugé assez étendu pour que le district y fût aussi installé. On emprunta la somme nécessaire pour payer un premier trimestre de leur pension aux cinq religieux qui désiraient se retirer dans leurs familles (1).

On organisa les bureaux de l'impôt, du contentieux, du clergé, des travaux publics, du procureur général syndic et du secrétaire général : les cinq premiers comprenaient chacun un chef et deux commis.

Le traitement de chaque membre du directoire était de 200 livres ; celui du procureur général syndic, de quatre mille, d'après les décrets des 31 août, 1er et 2 septembre.

La session annuelle du Conseil départemental se tint à l'avenir le 1er octobre, après une messe solennelle. Les membres du directoire ne pouvaient siéger qu'après avoir fait arrêter leurs comptes. Le président siégeait derrière un bureau ; les administrateurs sur deux lignes latérales, et le procureur général syndic devant un autre bureau, au milieu de la salle et en face du président. Le secrétaire occupait un bureau plus petit à côté du président (2).

Le tribunal civil du Puy fut installé le 14 décembre ; le tribunal de commerce, le 3 avril 1791 ; et le tribunal criminel, le 1er septembre suivant (3).

(1) Pendant la nuit du 6 au 7 décembre 1791, un incendie brûla le couvent occupé par les deux corps administratifs, avec la bibliothèque qui y avait été organisée.

(2) Les employés étaient le 7 avril 1792 : Gros, secrétaire du procureur général syndic ; Gueyffier, Cartel, Champagnac, Durastel, chefs de bureaux ; André, Sénac, Aubert, Combette, Dagier, premiers secrétaires commis ; Astier, Defour, Toupin, seconds secrétaires commis ; Monteyremard, Chastel, Hanut, employés surnuméraires.

L'année 1790 vit disparaître, avec le parlement de Toulouse, le sénéchal et présidial du Puy (que remplaça un tribunal civil), la prévôté de la maréchaussée, la cour commune du Puy, tribunal de l'évêque, l'officialité et toutes les justices seigneuriales.

(3) Juges : MM. Vissaguet, père, président, Lobeyrac, Dorlhac, Chevalier, Lemoro, juges ; président du tribunal de commerce, M. Hedde ; jurés, MM. Chabalier, Dessaigne, Guichard et Besqueut. M. Souteyran fils fut installé juge de paix pour le canton rural le 1er janvier 1791 ; MM. Giraud et Brun, pour les cantons urbains, le 21 avril, M. Joseph-Antonin Bonet de Treiches fut président du tribunal criminel, l'avocat Boudinhon, accusateur public, Arnaud greffier (M. Rioufol, *Velay-Revue*, 1902, pp. 329-330).

CHARLES GODARD.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

L'établissement du nouveau régime dans le Velay.

(1790-1792).

---

§ 1. *L'ordre public : garde nationale ; garnison ; sociétés politiques.* — § 2. *Les impôts.* — § 3. *Les travaux publics et les ateliers de charité.* — § 4. *L'agriculture et le commerce.* — § 5. *Les affaires ecclésiastiques : la vente des biens du clergé et les assignats ; la fermeture des couvents d'hommes ; la constitution civile du clergé ; l'évêque, les chanoines et le Conseil général ; l'élection du nouveau clergé ; le serment constitutionnel ; mesures prises pour assurer la liberté des cultes ; violence des partisans des insermentés ; décisions prises au sujet des prêtres réfractaires.* — § 6. *L'affaire du camp de Jalès et les prêtres réfractaires.* — § 7. *La patrie en danger.*

§ 1.

Si la garde nationale du Puy s'organisa dès l'époque du 14 juillet 1789, celles des bourgades voisines ne s'organisèrent qu'un peu plus tard, en partie à la nouvelle d'actes de brigandages commis dans le Vivarais. L'ordre public fut rapidement assuré ; et, le 2 février 1790, on vit se réunir au Puy 3,163 hommes qui représentaient 15,000 citoyens armés, et comprenaient des détachements des gardes nationales d'Allègre, Craponne, Fay, Langeac, le Monastier, Monistrol, Montfaucon, Saint-Paulien, Paulhaguet, Le Puy, Roche-en-Régnier, Saugues, Tence et Yssingeaux. Le général La Fayette fut proclamé généralissime des gardes nationales du Velay, et M. de Lestrade colonel-général.

La fête du 14 juillet 1790 se célébra au Puy comme partout sans incident notable.

L'administration, fort satisfaite de la discipline du bataillon de chasseurs corses en garnison au Puy, ne put obtenir un régiment entier et un autre de dragons.

Digitized by Google

Il s'était formé au Puy et dans plusieurs bourgades des Sociétés des Amis de la Constitution, qui encourageaient les administrateurs et les municipalités à suivre la voix révolutionnaire, et recommandaient la défiance à l'égard des aristocrates (1).

Lorsque Louis XVI, au mois de juin 1791, quitta Paris et essaya de chercher un refuge à Metz, au milieu des troupes de M. de Bouillé, la défiance des sociétés populaires se trouva justifiée, et les partisans d'un accord entre le roi et la révolution furent bouleversés. Il y eut alors parmi eux un véritable affolement. Dès le 24 juin, un courrier extraordinaire avertit le directoire du département. Celui-ci organisa un comité de 16 membres qui, deux jours après, s'adjoignait les membres des administrations, les directoires du département, du district, de la municipalité, le conseil général de la commune, les tribunaux du district et de commerce, les juges de paix, leurs assesseurs, les greffiers et quelques officiers de la garde nationale. Ce conseil, qui comptait près de 80 membres, fut présidé par le maire du Puy, M. Reynaud, et annula les membres des deux directoires. Par crainte d'un complot des aristocrates, on fit ouvrir les lettres adressées à des personnes suspectes, dont plusieurs furent emprisonnées à la maison commune. Cependant des plaintes parvinrent au Département : un grand nombre de municipalités réclamèrent et obtinrent la dissolution de cette commission dictatoriale, en

(1) Il n'est pas possible de donner un exposé des rapports du département avec ces Sociétés, dont les registres ont disparu. M. Vissaguet a toutefois publié dans *Velay-Revue* en 1900 quelques délibérations intéressantes. Le 16 septembre 1789, le consul Dolézon, Rousson fils, Beaumont, curé de Saint-Pierre-des-Chazes, conseiller au présidial, de Soulage et Faure, dénoncèrent au président de l'Assemblée nationale l'agitation inquiétante du peuple au Puy, qui depuis 6 jours avait effrayé les citoyens en élevant une potence dans la ville (M. Rioufol, *Velay-Revue*, 1901, p. 136).

« Au Puy-en-Velay, dans une ville de vingt-sept mille âmes, le présidial, le comité des vingt-quatre commissaires, les 200 dragons, les 800 hommes de la garde bourgeoise, sont « tous paralysés, tous engourdis, par la plus vile populace. Les voies de douceur n'ont fait qu'augmenter son insubordination et son insolence. » Elle proscrit qui bon lui semble, et depuis six jours, une potence, dressée par ses mains, annonce aux nouveaux magistrats la destinée qui les attend. » Que deviendrons-nous, disent-ils, cet hiver, en un pays pauvre, où le pain manque ? Nous allons être en proie aux bêtes féroces. » (Archives nationales, D. XXIX, 1. Lettres de curés, consuls, conseillers au présidial, et principaux négociants du Puy-en-Velay, 11 septembre 1789);.. » Autour du Puy-en-Velay, un orage terrible, une grêle affreuse, une pluie diluvienne, ont ravagé le pays, effondré les terres (Taine : *Les Origines de la France contemporaine. La Révolution*, tome I, p. 74-75).

Digitized by Google

vertu d'un décret du 18 juillet, qui garantissait l'inviolabilité des correspondances, et d'une assurance formelle de l'assemblée nationale « qu'elle avait pourvu à la sûreté et à la défense de l'empire » (1).

Le 6 août, le directoire du département envoya son adhésion aux décrets des 15 et 16 juillet, qui ordonnaient des poursuites contre M. de Bouillé, et la suspension du roi jusqu'à ce qu'il eût accepté la constitution.

« La constitution, dit ce directoire, touche à son terme; les principes qui en sont la base doivent rester inaltérables : en la présentant au monarque, que son acceptation libre ne soit point partielle ; qu'il n'intervienne entre nous et lui aucune espèce de traité. Des Français, fiers de la liberté, pourraient-ils voir sans pâlir d'effroi une telle transaction ? Ils la repousseraient, et bientôt, n'en doutez pas, un vœu national ferait de la seconde législation une assemblée régénératrice et constituante. »

Le parti royaliste constitutionnel fit enfin accepter au monarque la constitution de 1791 (2).

A cette époque agitée, la Haute-Loire ne vit pas se former des bandes de brigands comme certains départements voisins : quelques propriétaires furent inquiétés par les paysans. A Volhac, ceux-ci menacèrent leur seigneur, M. Chardon des Roys, de le pendre à uue potence qu'ils élevèrent dans sa cour, parce qu'il avait augmenté la mesure des grains qu'il leur réclamait. Le procureur de la commune de Coubon avait pris part à cette manifestation. L'assemblée départementale fit arrêter trois des coupables. Elle ordonna l'arrestation de quatre habitants de Saint-Privat, pour enlèvement de placards municipaux, apposition d'affiches tendant à troubler l'ordre et la tranquillité, et démarches soutenues qui avaient excité le peuple au refus de payement des impôts, cens et dîmes (3).

La délibération suivante donnera une idée de l'état d'esprit des administrateurs, notables fort aisés, d'opinion modérée, et

(1) 18 juillet 1791. L'administrateur Véalle Dubleau fut arrêté pour avoir exprimé, dans sa correspondance privée, des sentiments contre-révolutionnaires.

(2) Furent élus à l'Assemblée Législative : Laurent, Reynaud, Lagrevol, Delcher, Rougier de Flageac, Hilaire Latourette, Jamon.

(3) Délib. des 5 et 13 novembre 1790.

Digitized by Google

par suite adversaires décidés de toute manifestation hostile aux propriétaires.

Séance du 10 novembre (1790) au soir.

« ... Le bureau du contentieux a fait un rapport duquel il résulte que la ville de Craponne avait destiné le prix de la seconde herbe de la prairie du Croizet, pour le payement des intérêts d'une somme de 10,500 livres et progressivement du capital de cette somme empruntée pour la réfection de ses pavés, que ce règlement avait été autorisé par ordonnance des ci-devant Etats du Languedoc en date du 26 décembre 1782, et celle du commissaire départi (1).

Que le 24 juillet dernier et au moment où la municipalité voulait faire procéder à l'adjudication de la seconde herbe dont il s'agit, qui avait lieu chaque année à la chaleur des enchères, les nommés P. B. et V. M... publièrent au son du tambour dans toute la ville qu'il était ordonné à tous les particuliers qui avaient des bestiaux de les conduire de suite au pacage dans la prairie sous peine d'être lanternés ; qu'il y eut effectivement une potence dressée dans ladite prairie ; B. et M. suivirent les maisons des particuliers qui avaient des bestiaux et les forcèrent à les envoyer au pacage, ce qui a été continué, et a privé la ville de Craponne d'une ressource infiniment précieuse.

Que la municipalité a porté ses plaintes à l'assemblée nationale, et que son comité des recherches a renvoyé au département pour y être statué après vérification des faits.

Que ces mêmes faits sont constatés par les instructions transmises au département.

Que la municipalité a demandé en outre d'être autorisée à continuer la ferme des secondes herbes de la prairie du Croizet, et à faire le même emploi du prix qui en proviendra, qu'enfin elle réclame des dommages et intérêts à raison de sa privation de cette seconde herbe.

L'affaire longtemps discutée, ouï le procureur général syndic, l'assemblée, considérant que le signal du gibet ne se reproduit que trop ; que ses suites ne peuvent être qu'affreuses ; qu'on ne saurait prévenir de pareilles scènes qu'en punissant sévèrement leurs auteurs ; a délibéré l'arrestation des nommés P. B. et V. M., à la réquisition du procureur général syndic, et à la diligence de la

(1) L'intendant qui administrait la province.

Digitized by Google

municipalité de Craponne, qui sera tenue de rendre compte de ce qu'elle aura fait à cet égard.

Que la municipalité de Craponne demeure autorisée à continuer la ferme de la seconde herbe de la prairie du Croiset, pour le prix en être employé suivant sa distination, avec défense de troubler en aucune manière soit la municipalité dans la ferme de l'herbe dont il s'agit, soit ceux qui en seront les adjudicataires (1). »

Diverses municipalités du département avaient arrêté de faire aux propriétaires une sommation de leur exhiber ou déposer en quelque lieu public les titres en vertu desquels ils prétendaient percevoir les droits de cens, champart et autres, faute de quoi, le payement de ces droits leur serait refusé.

Le 20 novembre 1790, le procureur général syndic rappela l'article 1er du titre III de la loi du 15 mars : « Seront simplement rachetables et continueront d'être payés, jusqu'au rachat effectué, tous les droits et devoirs féodaux ou censuels utiles qui sont le prix et la condition d'une concession primitive de fonds. »

Le conseil départemental ordonna aux officiers municipaux de veiller à l'exécution des décrets, avec droit de requérir la troupe réglée et la garde nationale pour rétablir l'ordre dans les lieux où il aurait été troublé, et faire arrêter les perturbateurs : la même mesure fut prise au sujet des dîmes.

M. Prieur, de Blesle, avait réclamé une diminution de ses taxes à cause des dégâts affreux commis dans ses propriétés par des inconnus. La municipalité, sachant qu'il était menacé d'incendie, envoya les gardes nationaux faire patrouille pendant la nuit autour de sa maison. Mais ces gardes nationaux eux-mêmes crièrent : « A la lanterne ! » et il fallut enlever la marque distinctive de la maison, un écriteau portant ces mots : *Prieur, gradué, notaire du roi.* Ensuite d'autres répétèrent : « Le père et le fils ne peuvent en échapper : il faut qu'ils y passent. » Le lendemain, à divers coins de rue, on afficha des dessins à la plume représentant un homme pendu, avec cette inscription :

(1) Le peuple du Puy éleva encore, pendant l'hiver de 1790-1791, une potence de 24 pieds pour épouvanter les aristocrates (*Velay-Revue*, 15 janv. 1901, p. 39 : art. de M. Vissaguet sur Lanthenas).

Digitized by Google

Prieur et son fils à la lanterne (16 décembre 1790). Aussi le procureur général syndic pouvait-il dire : « Ou se plaint de toute part des dégâts qui se commettent journellement et presque toujours à l'insu des propriétaires dans les champs, les prés, les bois, les vignes, les récoltes, soit par des personnes, soit par des bestiaux. Les bois et domaines nationaux sont livrés surtout dans ce moment à des dévastations et dégradations inouïes. » Sur sa proposition, le Conseil général ordonna aux communes d'établir des gardes champêtres.

Le procureur général syndic fit encore ces observations au sujet de la non rentrée des impôts directs (séance du 11 décembre 1790).

« On trompe le peuple, on lui persuade qu'en différant de payer on sera forcé de faire une remise de tous les arrérages...

« Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle force le conseil du district de Brioude vous dénonce l'abus d'autorité des municipalités dans la répartition de l'impôt; vous avez lu dans le procès-verbal de ce district combien il était urgent d'arrêter un pareil désordre. Jamais l'arbitraire ne fut plus oppressif. Jamais le propriétaire honnête ne fut plus vexé sans oser même se plaindre de ses maux... Votre bureau vous observe que (*sic*) dans chaque canton vous avez un administrateur ou du district ou du département et que vous devez charger un chacun de ces administrateurs de se transporter dans le chef-lieu du canton d'un district voisin à celui qu'il habite un jour fixé, que ce jour sera indiqué par une missive à tous les maires et consuls de chaque municipalité, qu'il serait enjoint à ces derniers de porter les rôles, que la missive sera lue aux prônes huit jours avant l'assemblée, que cette lettre énoncerait l'objet de la mission du commissaire, que tous les citoyens fondés seraient autorisés à porter ou à envoyer un mémoire auxdits commissaires... »

Ces mesures furent insuffisantes. Le 26 janvier suivant, ce fonctionnaire dut insister sur l'opposition générale à la perception de deux impôts indirects, celui du tabac et celui des aides ou équivalent (1).

(1) Impôt pour les dépenses de guerre étendu par Charles VI à des provinces qui en étaient exemptes auparavant.

« Au mois de mars 1790, Necker déclare que le déficit dans le recensement de la

Digitized by Google

« La première de ces contributions, dit-il, a toujours été regardée comme la plus douce et la plus imperceptible des impositions, comme l'une des plus habiles inventions fiscales : pourquoi cette branche de revenu, qui rapportait annuellement au Trésor public près de 30 millions, se trouve-t-elle tout à coup desséchée? C'est que partout, jusque sous les yeux même de l'administration, il se fait une contrebande ouverte de cette denrée. Les fraudeurs, enhardis par le désordre du moment, ne craignent pas d'en vendre publiquement sur les places, dans les rues, dans les hôtelleries : le bas prix auquel ils le donnent amorce les consommations et anéantit le débit des bureaux.

« Que dis-je ? Nombre de bureaux, cherchant à se dédommager de la diminution qu'ils éprouvent dans leur premier débit, osent se livrer au même trafic, et fraudent ainsi tout à la fois, et les fermes d'où ils se fournissent très peu, et le particulier, à qui ils ne laissent pas que de vendre toujours au même prix.

« Ce n'est pas tout. Ce qui doit singulièrement étonner, c'est que des officiers municipaux, dont l'un des devoirs les plus essentiels est de veiller à ce que les droits non supprimés soient recouvrés comme par le passé, donnent l'exemple le plus pernicieux et le plus répréhensible, en favorisant ou exerçant eux-mêmes ce commerce prohibé.

« Les gardes de la ferme, redoutant les insurrections du peuple égaré, n'osent pas se montrer et remplir leurs fonctions : les faux tabatiers demeurent impunis ; et la contrebande prend chaque jour de nouveaux accroissements.

« Il en est à peu près de même des aides ou équivalent.

« Les redevables, toujours féconds en prétextes pour se soustraire au payement de cet autre droit, se sont figurés, du moins dans la partie du Velay, qu'il avait été détruit avec l'ancien régime du Languedoc : attachés à cette erreur, ils l'ont répandue de tous côtés. Cette contribution était discréditée, calomniée : il s'est élevé de faux bouchons dans tous les lieux et pour ainsi dire à chaque porte. Les cabaretiers n'ont plus gardé aucune circonspection. Les commis ont été repoussés, même par des corps municipaux. Les boissons n'ont cependant pas baissé de prix ; et les fermiers ont été ruinés, sans que le trésor public ait reçu le produit ordinaire du droit.

« Il est temps, Messieurs, d'arrêter ces désordres, de réprimer

gabelle monte à plus de quatre millions par mois, c'est-à-dire aux quatre cinquièmes de la recette ordinaire, et le monopole du tabac n'est pas mieux respecté que celui du sel. » (Taine, *La Révolution*, I, 356).

Digitized by Google

ces nouveaux abus, en rappelant aux officiers municipaux leurs devoirs, et aux citoyens l'intérêt qu'ils ont de ne point frauder les contributions publiques et de les payer fidèlement. Car, je le répète, le gouvernement ne peut se soutenir sans contributions; et sans gouvernement les particuliers n'auraient plus aucune garantie de leur liberté, de leur sûreté, de leurs propriétés. »

En vertu d'un décret du 26 mai 1790, le directoire envoya aux municipalités un arrêté sévère, pour leur enjoindre de faire prêter main forte aux gardes et employés.

Il en résulta un conflit avec le maire du Puy, M. Reynaud, et la municipalité. Celle-ci, en dépit d'un arrêté du directoire qui dispensait ses commis du service de la garde nationale, mit des garnisaires chez les réfractaires à raison de 12 sols par heure et les condamna à 6 livres d'amende. Ces décisions furent annulées et rapport en fut fait à l'assemblée nationale et au roi. Le 11 février, une affiche du maire, injurieuse pour le directoire départemental, lui valut une réplique nouvelle (1). Le 18, les administrateurs envoyèrent une nouvelle plainte à l'Assemblée nationale.

Un autre conflit eut lieu entre la municipalité du Puy et les directoires du département et du district. Les droits de pesage avaient été supprimés par un décret du 24 mars 1790 : la municipalité, par une ordonnance de police, contraire à ce décret, interdit de peser et mesurer à domicile. Les directoires prirent parti pour une demoiselle Senac à qui ses poids avaient été enlevés : il fallut l'intervention du ministre de l'intérieur pour que le maire les rendît.

§ 3.

Le peuple pouvait alléguer sa misère aggravée pour excuse de sa mauvaise volonté à payer l'impôt. Du reste, les administrateurs essayèrent de lui venir en aide au moyen des travaux publics. Le 19 août 1790, l'assemblée départementale autorisa l'ingénieur O'Farrell à présenter un état des routes du département (2).

(1) Boudon. *Les municipalités du Puy pendant la période révolutionnaire.*

(2) M. O'Farrell fut nommé ingénieur en chef ; M. Duranson fut sous-ingénieur du district du Puy ; M. Gueffier de la Baume pour celui de Brioude; M. Debard pour celui de Monistrol.

Digitized by Google

D'après son rapport, les routes formaient une étendue de 85 lieues, dont l'entretien coûtait annuellement 81,766 livres 17 sols 6 deniers. Sept ponts en bois coûtaient 390 livres 10 sols.

L'administration fit pousser activement les travaux commencés.

En outre, le 14 décembre 1790, le conseil d'administration du département, pour développer le commerce et soulager la misère du peuple au moyen d'ateliers, fit ouvrir un chemin de communication de Saugues au Puy jusqu'à Monistrol-d'Allier tout d'abord; un autre de Saint-Just jusqu'au delà de Chomelix, sur la route du Puy à Craponne, ayant une étendue d'une lieue et demie; un de Fay au Puy sur une longueur d'une lieue et deux tiers; une route du Vivarais au Forez, de Tence aux environs de Saint-Didier, sur une longueur de 4 lieues, pour unir les parties déjà achevées; une ébauche de Saint-Pal à Bas sur une étendue de 3 lieues; une autre de Tence à Yssingeaux sur une longueur de 2 lieues; une de Brioude au Gévaudan par Langeac, sur la même longueur; une de Brioude à Blesle, sur une étendue d'une lieue un tiers; on répara 300 toises du chemin de Paulhaguet à Brioude par Notre-Dame-de-Grâce; l'ingénieur en chef et trois commissaires durent étudier un projet de route du Rhône-et-Loire au Cantal, et un autre du Puy à Ambert. Pour ces travaux, une somme de 23,000 livres fut imposée.

A la demande de la municipalité, le directoire départemental

Les O'Farrell descendent d'un noble irlandais qui suivit Jacques II en France. Leur généalogie est dans l'Armorial du Languedoc, par la Roque. Pierre O'Farrell fut chargé, sous les auspices de son frère, ingénieur de cette province, de diriger les ouvrages de la côte de Mayres, la construction du pont Saint-Jean sur la route de Lyon, l'ouverture de la route de Taulhac, celle de l'avenue d'Espaly; après 1790, il fit élever le pont Saint-Barthélemy, tracer la route du pont d'Estroulhas au sommet de la côte Sainte-Anne, percer et assainir les boulevards du Puy, élargir le pont de Vieille-Brioude. Il requit l'église Saint-Laurent pour le service militaire, celle des Carmes pour les travaux publics, et empêcha ainsi leur démolition. Elu candidat suppléant au Corps législatif, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur et inspecteur divisionnaire. Membre du Conseil général depuis plusieurs années, il fut nommé maire du Puy en 1825, sut réorganiser les finances de la ville, restaurer le collège, faire planter la grande allée à l'extrémité du Breuil, etc. Des regrets unanimes marquèrent la fin de cet administrateur intègre, prudent, affable, orné de toutes les vertus du chrétien et du citoyen (Notice nécrologique, communiquée par son arrière-petit-fils. — Voir : *Voyage de Monnet*, publié par M. Henri Mosnier dans *La Haute-Loire*, 27 mars 1875).

Digitized by Google

décida qu'il y aurait au Puy un atelier de charité au boulevard, entre la porte de Saint-Gilles et celle de Saint-Jacques, pour travailler aux ouvrages arrêtés par le conseil général sur la route du Languedoc à l'Auvergne. Trois autres ateliers furent établis à Brives, sur le chemin de Saugues, depuis la ville du Puy, et à Cheix sur celle de Loudes, où travaillaient jusqu'à quatre cents ouvriers. L'absence de toute subvention du gouvernement fit suspendre quelque temps leur fonctionnement, malgré la nécessité urgente de secourir un nombre bien grand d'hommes sans travail. Mais le directoire du département fit bientôt créer de nouveaux ateliers dans tous les cantons « autant que les localités et l'intérêt public pourraient le permettre (1). » La Société des Amis de la Constitution du Puy offrit d'avancer 2,500 livres pour le rétablissement des ateliers de charité dans le canton. Elle porta ensuite son œuvre jusqu'à 6,000 livres, sous condition de remboursement sur les deniers promis le 10 décembre 1789 par l'Assemblée nationale. Le directoire répondit qu'il acceptait « avec sensibilité ». Sur 80,000 livres promises, il n'en restait plus à dépenser que 2,723 pour remplir la portion du canton du Puy, qui faisait travailler cent ouvriers. Le directoire répartit entre les cantons le nombre des ouvriers en triplant celui des électeurs : le district du Puy comptait 429 indigents sans ressources et valides, celui de Brioude, 345, celui de Monistrol, 253. On les établit pour cinq mois encore dans les ateliers.

Le 4 mars, les ateliers furent suspendus.

Il y eut ensuite, au 14 mars 1791, 32 ateliers de charité (un par canton), dont 6 pour l'ouverture de nouvelles routes.

Les travaux à exécuter étaient, dans le district du canton du Puy, le canal de la Loire au-dessus du pont de Brive, la réparation du chemin de Cheysse et de celui des Capucins ; dans le canton de Solignac, la réparation du chemin de Solignac au Puy, joignant le chemin de Tarreyres ; dans celui de Monastier, la régularisation de la rivière Charitat ; dans celui de Cayres, la réparation du chemin de Cayres au Puy ; dans celui de Loudes, celle du chemin de Sanssac au Puy ; dans celui de Saint-Julien, le nouveau chemin de Saint-Julien au Puy sur la longueur d'une

(1) Délibér. des 10 et 29 juin 1791.

Digitized by Google

demie-lieue, et la régularisation de la rivière de Gaigne; dans celui de Saint-Privat, le chemin descendant vers l'Allier; dans celui de Saugues, la descente nouvellement tracée jusqu'à la ville; dans le district et canton de Brioude, l'ouverture de la côte de Vieille-Brioude; dans le canton de Blesle, celle du chemin de Brioude à Blesle; dans celui de Langeac, le perfectionnement du chemin près de Chanteuge; dans celui de Roche la réparation du chemin de Roche à Vorey, et de celui de Vertaure à Vorey (1).

L'importance de ces travaux était telle, pour le maintien de l'ordre public, que certaines municipalités du canton de Cayres les ayant suspendus, le directoire du département en ordonna la reprise (2). Au mois de mai, 80,000 livres furent accordées pour ces ateliers (3).

En juin, il y eut une gelée qui nuisit beaucoup aux produits du sol. Une loi du 9 octobre 1791 accorda encore 70,000 livres au département, et un décret du 16 août le dégreva de 316,000 livres. Mais ces secours étaient loin de compenser même le quart des pertes subies par suite des inondations de l'automne précédent.

Au lieu d'ateliers de charité, insuffisants et peu durables, ne pouvait-on créer des industries nouvelles, capables d'assurer du travail à un grand nombre d'ouvriers pendant une série indéfinie d'années? On se préoccupa d'exploiter des mines diverses, et surtout des mines de houille, à la faveur d'une législation plus libérale que celle de l'ancien régime (4). Le registre de l'administration renferme la délibération suivante :

(10 novembre 1790). « M. Bonafox a présenté un mémoire sur

(1) Le 23 vendémiaire an 3, le département demanda l'achèvement de la route du Puy à Roanne par Craponne. Le 1er brumaire, le district de Brioude insista auprès du département pour l'achèvement de la route de Nîmes à Clermont par Alais, Villefort, Langogne, Saugues et Langeac : des ci-devant nobles l'avaient fait dévier pour donner plus de prix à leurs propriétés. Le 7 brumaire, le département demanda l'achèvement de la route de Clermont à Marseille par Aubenas et le Pont Saint Esprit.

(2) 16 avril.

(3) La somme ne fut pas remise immédiatement aux administrateurs.

(4) M. Maxime Rioufol a constaté qu'en 1758, Jeanne de Grézelles, abbesse de Bellecombe, fit rechercher de la houille près du hameau de Courcoules, et que l'exploitation fut peu rémunératrice (*Velay-Revue*, 1901, p. 157).

Digitized by Google

l'exploitation des mines de charbon, dans le district de Brioude, où il exprime avec énergie l'abus des concessions et privilèges exclusifs, l'interruption actuelle de tous travaux en cette partie, les tristes effets qu'a déjà produit et que produira infailliblement encore cette cessation, soit par rapport au commerce en général, soit par rapport à plusieurs paroisses, qui ne trouvant de ressources que dans ce genre de travail, vont être voués à la plus grande indigence.

M. Bonafox expose enfin l'indispensable nécessité de présenter incessamment un régime moins oppressif et uniforme sur un objet de bien public aussi intéressant.

L'assemblée a renvoyé au bureau de bien public, avec invitation de présenter leur rapport avec ses vues dans le plus bref délai. »

Le 3 décembre 1790, l'assemblée pria les députés du département de réclamer au corps législatif une loi qui supprimerait les concessions de mines accordées, afin que les propriétaires pussent les exploiter : une réclamation de la municipalité de Sainte-Florine avait amené cette délibération.

§ 4.

L'état de l'agriculture préoccupait à bon droit les administrateurs. On sait que l'hiver de 1788-1789 fut d'une rigueur exceptionnelle dans toute la France, puis l'été marqué par de terribles orages. Les céréales se vendirent par suite fort cher pendant toute l'année 1790 et pendant la suivante.

Un rapport de l'administration, le 29 septembre 1790, s'exprime en ces termes :

« Il n'existe plus de grains de l'année dernière : le prix excessif auquel il s'est vendu a fait que chaque particulier n'a conservé que ce qui lui était nécessaire jusqu'à la récolte..... Il est aujourd'hui reconnu que les trois quarts des montagnes n'ont pas de grains pour se conduire jusqu'à Pâques. Cependant cette partie fait plus des deux tiers de la superficie; elle était dans l'usage de s'expatrier pendant l'hiver, ce qui diminuait d'une part la consommation, de l'autre apportait des ressources pour aider à acquitter les impôts. Dans ce moment tout présente une inaction pour le prochain hiver. Les bras restent sur leurs foyers; ils en multiplient la dépense, sans presqu'aucune utilité. »

Digitized by Google

Pour comble de malheur, des orages épouvantables sévirent sur le département.

Du 3 au 6 octobre, la route de Pradelles au Puy fut dégradée par une inondation (1).

Le 21 novembre 1790, un membre du bureau de l'impôt fit lecture d'un mémoire adressé à l'assemblée nationale pour obtenir des secours :

« Le 10 et le 11 novembre dernier, comme au jour du déluge, l'on vit descendre du haut de ces montagnes des milliers de torrents : ils n'ont laissé après eux qu'un roc décharné, qu'un roc sec et aride; leur dépôt a couvert les vallées ; ils ont gonflé les rivières et les ont changées en fleuves, de sorte que l'espace qui les séparait de leurs limites naturelles n'offre plus qu'une mer; les prairies ont été emportées, coupées ou remplies de cailloux, les semences ont été déracinées, les propriétés confondues, les plantations détruites ou altérées : pas une ville qui n'ait souffert, pas un bourg qui n'ait perdu ; tous les villages, tous les hameaux ont été endommagés. Partout on découvre des ruines : les moulins ne se comptent que par les débris de leurs chutes; il en est dont il ne reste pas de vestiges; on ne connaît de chaussées que par le souvenir de leur ancien emplacement; tous les ouvrages d'art qui ont résisté ont souffert et exigent des réparations énormes ; plusieurs ont disparu ; un grand nombre touchent à leur ruine entière ; les grandes routes dégradées n'offrent partout au voyageur effrayé que des gouffres ; l'éboulement des terrains, le renversement des clôtures ont intercepté les communications entre les villages les plus voisins; grand nombre de maisons se sont écroulées et les meubles entraînés. Ce n'est pas encore là la fin du tableau. On le dit en frémissant : ce qu'on n'avait jamais vu, ce qu'on n'avait jamais entendu d'une manière si effrayante dans une saison pareille, le ciel tout en feu, le tonnerre roule en fracas, les animaux mêmes sont émus, le déluge survient et le bœuf mugissant dans son étable périt dans les eaux ; des moutons en troupe fuient la mort, mais ils grossissent les torrents et se précipitent avec eux.

Le père, dans l'effroi, traînait son fils pour le dérober à la fureur des flots; et le père et l'enfant sont engloutis.

Peignez-vous, Messieurs, après un pareil fléau, la calamité d'un peuple dont les cris de douleur annoncent le désespoir ; peignez-

(1) Rég. du directoire du dép. 8 janv. 1793.

Digitized by Google

vous son déplorable sort, peignez-vous si l'infortune fit jamais éprouver rien de plus cruel ? ah ! formez-vous si vous le pouvez une idée juste de cette dévastation générale, qui pour nous être toujours présente par le récit de nouveaux malheurs renouvelle nos tourments. Et quel est ce peuple qui souffre tant de maux ? Le même, Messieurs, que vous avez toujours vu opprimé par les impôts, le même que les chaleurs brûlantes de l'été dernier ont privé presque de toutes ses récoltes, le même qui souffrait encore des fléaux de la gelée et de la grêle des deux années précédentes ; ce même peuple qui voit encore dans ce moment les limaçons dévorer le peu de semence qui lui reste..... »

— Les administrateurs réclamaient un secours minimum de cinquante mille écus, Ils obtinrent 45,000 livres seulement (1).

La misère navrante des montagnards, et la disparition des anciennes autorités, les amena bientôt à dévaster les forêts, si précieuses pour retenir la terre le long des pentes, et à augmenter le nombre des chèvres qui paissaient sur les coteaux au grand détriment des bois et des halliers. Les administrateurs prirent la délibération suivante :

Séance du 8 décembre 1790.

« Le conseil a délibéré et arrêté ce qui suit :

Article 1er. Il est fait inhibitions et défenses à toutes personnes sans distinction de tenir des boucs, chèvres et chevreaux et de les faire dépaître dans l'étendue du département aux endroits culti-

(1) 15 décembre. — En 1792, on évaluait à 2,693,782 livres 16 sols 6 deniers les pertes subies par suite des inondations d'octobre et novembre 1790. La récolte « était de mémoire d'homme celle qui donnait le plus d'espérance ». Le mois de juin 1791 fut marqué dans la Haute-Loire par de telles gelées, que les récoltes furent détruites au point que certains cantons ne pouvaient ensemencer leurs terres. Le département remit 22,000 livres aux directoires du district, qui durent avec cette somme acheter des grains et en faire la répartition.

Un décret du 16 août 1791 dégreva par suite la Haute-Loire d'une somme de 316,000 livres.

Il y eut ensuite des inondations ; puis un tel hiver, suivi au printemps de gelées tardives, que l'on apprécia la perte aux deux tiers de la récolte. Le 15 mai 1792, les administrateurs réclamèrent un nouveau dégrévement. Le 9 juin 1792, le ministre de l'intérieur, en vertu d'un décret du 9 mars, qui ordonnait l'achat de dix millions de grains étrangers, fit délivrer 15,000 quintaux de blé aux commissaires du département. Une partie de ces grains fut déposée dans les magasins de la Voulte-sur-Rhône.

Digitized by Google

vés et où il y a des vignes, vergers, jardins, prairies, saulayes, bois taillis et dans aucun autre bois et ailleurs que dans les lieux totalement incultes; à peine de dix livres d'amende pour la première fois et de vingt-cinq livres en cas de récidive ; comme aussi à peine de saisie des chèvres, qui seront tuées et vendues publiquement.

Art. 2. Il sera néanmoins loisible à tout particulier d'avoir des boucs, chèvres et chevreaux en les tenant renfermés dans ses étables et basse-cour sans pouvoir les laisser voguer et répandre au dehors, sinon pour les mener dépaître sur son propre fonds; auquel cas, les dites bêtes seront attachées à une corde qui sera tenue par une personne préposée à leur garde ; en sorte qu'elles ne puissent causer aucun dommage ; lesquels particuliers ne pourront toutefois les faire dépaître dans ceux de leurs propres fonds où il y aurait des vignes, vergers, jardins, prairies, saulayes ou bois; le tout sous les mêmes peines que dessus.

Art. 3. Il est enjoint aux officiers municipaux des lieux de veiller à l'exécution des deux articles précédents, de dresser procès-verbal de chaque contravention, et de l'adresser au procureur général syndic pour y faire statuer par le directoire du département d'après l'avis du district, à peine, en cas de négligeance marquée de leur part et de refus aux réquisitions ou dénonciations qui pourraient leur être faites à cet égard par quelque propriétaire, de répondre en leur propre nom de tous dépens, dommages et intérêts.

Art. 4. Les dénonciateurs ainsi que ceux qui auront fait la capture d'aucune desdites bêtes trouvées en contravention profiteront de la moitié de l'amende qui aura été prononcée; dont l'autre moitié sera appliquée à l'hôpital du lieu s'il y en a, ou distribuée aux pauvres nécessiteux de la paroisse par le curé d'icelle en présence du maire, ou autres officiers municipaux.

Art. 5. Il sera permis à tout particulier qui trouvera desdites bêtes dans son fonds de les arrêter ou faire arrêter.

Art. 6. Ceux qui viendront à user des voies de fait, menaces ou rébellion à l'occasion des susdites dépenses seront poursuivis extraordinairement à la requête du procureur général syndic, sur la dénonciation qui lui en sera faite (1).

(1) Le 6 février 1725, les États du Languedoc, informés que les chèvres nuisaient aux bois et aux arbres fruitiers, en sollicitèrent l'expulsion du Conseil d'État. Celui-ci fit défense d'en tenir, à peine de 600 livres d'amende et de 200en cas de récidive, outre la confiscation; mais il donna l'autorisation à l'Intendant d'accorder les permissions nécessaires pour les lieux où on pourrait en tenir sans dommage.

Il est regrettable que le conseil général du département ait, le 14 décembre 1790,

Digitized by Google

Le procureur général syndic, le 12 décembre 1790, rappela que les États de la province avaient obtenu un arrêt du Conseil d'État du roi, rendu le 12 octobre 1756, qui interdit de défricher les terres plantées en bois sur les montagnes, sous peine de 50 livres d'amende pour chaque arpent défriché, de manière à préserver la région de la disette du bois et de la destruction des pâturages par la chute des terres que les pluies entraîneraient. Il fut en conséquence interdit de faire des défrichements dans la montagne sans une permission de la maîtrise des eaux et forêts, ou, en défaut, des juges du district. Les propriétaires furent tenus de planter des arbres à 30 pieds l'un de l'autre et à une toise du fossé des chemins royaux ou vicinaux. Leur destruction était punissable d'une amende de 60 livres; et, en cas de récidive, de la peine du fouet, conformément à l'article 8 de l'arrêt du conseil du 3 mai 1720.

§ 5.

L'organisation ecclésiastique allait subir autant de changements que l'organisation civile et politique du royaume.

L'Assemblée nationale, dans la célèbre séance de la nuit du 4 août, supprima en principe les dîmes ecclésiastiques; mais elle décida qu'on les percevrait encore jusqu'au moment où elles seraient remplacées. Le 29 septembre 1789, un décret prescrivit de faire porter à la monnaie l'argenterie des églises « qui ne ne serait pas nécessaire pour la décence du culte divin. » Sur la proposition de Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, elle mit à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques, à charge pour la nation de pourvoir aux frais du culte et au traitement des prêtres (2 novembre 1789).

La plupart des municipalités n'ayant pas pris la peine de répondre à la demande d'un état des biens nationaux, le conseil général du département, le 7 décembre 1790, autorisa les dis-

supprimé les pépinières du Velay et vendu les arbres qu'elles contenaient, « sauf à accorder des primes d'encouragement aux particuliers qui se livreraient à la culture des arbres. » Voir *Echo du Velay*, 13 mai 1893.

Digitized by Google

tricts à nommer des commissaires pour se transporter dans toutes les municipalités et faire ce travail indispensable, avec un tableau de la valeur des grains, des bestiaux et des volailles; ils durent aussi se procurer les baux et sous-baux des biens nationaux affermés (1).

Les assignats, qui représentaient la valeur des biens nationaux, ne furent pas vus d'un bon œil en province. Le 1er janvier 1792, cent francs d'assignats ne représentaient au Puy que 80 livres (2).

Le 14 novembre 1790, M. Lavie, procureur général syndic, se déclara contraire aux prétentions des receveurs qui refusaient les assignats.

« ... Dans ces temps calamiteux où le numéraire devient chaque jour plus rare, où la misère s'accroît à vue d'œil, où les désastres se multiplient de toutes parts, où les éléments semblent conjurés contre cette contrée infortunée, où le commerce éprouve de nouvelles entraves par le refus que les habitants des campagnes, toujours méfiants, font du papier monnaie dans les foires et marchés (où ils se sont portés souvent à des excès contre ceux qui voulaient les payer en assignats, préférant de ne pas vendre leurs bestiaux, leurs denrées, malgré le besoin qui les pressait), je pense qu'il est de l'intérêt public de ce département, non seulement d'obliger les receveurs à prendre les assignats ou promesses d'assignats qui leur sont présentés par les collecteurs, mais encore de leur enjoindre, ainsi qu'à tous autres percepteurs des deniers publics, d'échanger avec le numéraire effectif de leurs caisses les assignats ou promesses d'assignats qui pourraient leur être présentés par les citoyens, soit pour faciliter les payements, soit pour vivifier un pays déjà trop appauvri et à qui il ne reste que cette ressource pour sou-

(1) Le 6 décembre 1791, le conseil constata qu'au 1er octobre précédent, la vente des biens immobiliers avait déjà produit, dans le district du Puy, 2,620,937 livres, dans celui de Monistrol, 1,210,947 livres, 10 sous ; dans celui de Brioude, 1,931,096 livres; quoique l'estimation n'eût été respectivement que de 1,469,491 livres, 613,908 livres et 880,602 livres. Les biens ecclésiastiques du département avaient été évalués 7,768,227 livres, y compris 3,760,000 de valeurs incorporelles (rentes, créances, etc.). M. Rioufol évalue à cinq ou six millions la valeur réelle de ces biens dans la Haute-Loire. (*Velay-Revue*, 1902, p. 285).

(2) Le 14 avril 1792, les nombreux manouvriers du Puy se plaignaient de subir des pertes en échangeant les assignats qu'ils recevaient pour salaire : le directoire du département reçut 2,400 livres de Toulouse en monnaie de cuivre, et les répartit promptement entre la municipalité du Puy et les trois districts.

Digitized by Google

tenir son faible reste de commerce et procurer à ses habitants le moyen de pourvoir aux premiers besoins de leur subsistance. »

« Cet échange est déjà permis en partie par l'article 3 du décret rapporté (1), et je ne saurais croire que le gouvernement improuvât une extension qui ne peut que donner le plus grand crédit aux assignats et favoriser de plus en plus leur circulation. Combien en effet n'augmenterait pas la confiance, si le particulier avait à espérer de pouvoir échanger avec le numéraire effectif qui se trouverait dans les caisses publiques un papier-monnaie qu'il se voit obligé de négocier à perte avec quelques agioteurs?

« D'ailleurs, Messieurs, il faut trancher le mot, et se résoudre par un dilemme hors de réplique : ou les assignats valent le numéraire effectif, ou ils ne le valent point.

« S'ils valent l'argent comptant, comme le porte le décret et comme j'aime à le croire, quel inconvénient peut-il y avoir de renvoyer au trésor de l'Etat une monnaie que l'Etat a mise en circulation? Si au contraire il ne vont pas au pair de l'argent et supposé qu'il y eût quelque chose à perdre ou quelque risque à courir, ce doit être une raison de plus pour faire décider ce reversement.

« Il y aurait, j'ose le dire, trop de stupidité de la part des provinces d'échanger ainsi leur argent pour un papier douteux : la misère de notre département ne permet guère un pareil sacrifice ; et un cultivateur ne devrait pas sans doute épuiser et donner jusqu'au denier de la veuve pour faire la fortune des agioteurs de la capitale : c'est un principe du droit naturel consacré par le droit civil que *sitientibus agris nostris aqua necessaria non est danda vicino...* » (2).

L'Assemblée décida que les collecteurs ne seraient pas obligés de justifier que les assignats ou promesses d'assignats leur avaient été donnés en paiement des impositions.

Un décret du 13 février 1790 abolit la mort civile qui frappait les religieux des deux sexes, et les autorisa en outre à sortir de leurs couvents. Pour les hommes, dans chaque département, ceux des religieux qui déclareraient vouloir continuer de vivre en communauté pourraient se retirer dans un couvent destiné à leur servir de maison de retraite.

Dans le district du Puy, où il y avait 6 couvents d'hommes,

(1) Du 12 septembre.

(2) Quand nos champs ont soif, l'eau qui nous est nécessaire ne doit pas être donnée au voisin.

Digitized by Google

renfermant 68 religieux, la moitié de ceux-ci demandèrent à rentrer dans la vie civile. Dix couvents de femmes renfermaient 262 religieuses : une seule profita de la liberté accordée par le décret. Le district de Brioude comptait 8 couvents d'hommes : 15 ou 16 religieux seulement voulurent encore vivre la vie commune, dans le couvent des Capucins de Langeac ; et sur 52 religieux, 35 rentrèrent dans le monde. Le district de Monistrol vit cinq capucins seulement continuer de vivre selon leur règle; et au contraire une seule religieuse rentrer dans la vie civile, sur 93 que comptaient les couvents de filles (1).

Le 11 décembre 1790, au sujet des hôpitaux, le procureur général syndic s'exprima en ces termes :

« ... Les bénéficiers, les membres des chapitres, les prêtres, les ecclésiastiques de tout rang, les communautés, les maisons religieuses qui n'exerçaient pas activement la charité, en fournissant aux besoins des pauvres du lieu de leur domicile, versaient annuellement des sommes considérables dans les caisses des hôpitaux. Les particuliers aisés, les citoyens de tout état, de toute condition, en dictant leurs volontés dernières, n'oubliaient jamais de faire insérer dans leur testament un legs pieux en faveur des pauvres.

« De cette manière, telle maison de charité dont la dotation n'excédait point 6,000 livres pouvait étendre la somme de ses bienfaits jusqu'à la concurrence de 50,000 livres.

« Les choses ont bien changé depuis la Révolution !

« Il est malheureusement donné aux meilleures institutions humaines d'entraîner toujours après elles quelque inconvénient fâcheux. Les réformes que vous avez faites, Messieurs, soit dans l'état civil du clergé, soit dans les autres classes de la société, désirables en elles-mêmes, indispensables à tous égards, ont tari la

(1) *Registre de correspondance avec les comités d'aliénation et affaires ecclésiastiques*, 31 octobre 1791. Le 11 décembre, défense fut faite aux religieux de célébrer l'office public et de porter les marques distinctives de leur ancien état (*ibid.*).

M. l'abbé Péala dit à tort : « les couvents d'hommes et de femmes furent tous supprimés sans exception. « C'est seulement le 17 août 1792 que l'assemblée législative ordonna la fermeture de tous les couvents, et le lendemain qu'elle supprima les congrégations, même vouées au service des hôpitaux, en prohibant leur costume. Elle n'assura une pension aux religieux hommes que moyennant la prestation d'un serment civique.

L'abbaye de La Chaise-Dieu fut la maison de refuge des religieux ci-devant rentés, et celle de Langeac, où était établi un couvent de capucins, fut réservée aux autres (17 mai 1791).

Digitized by Google

source des offrandes volontaires qui faisaient prospérer nos établissements de bienfaisance; et il serait peu sage, peu raisonnable, de compter désormais sur le superflu de ceux qui se trouvent réduits au strict nécessaire. Cela étant, un déficit immense entre la recette et la dépense est facile à calculer, surtout si l'on fait attention que le revenu fixe de chaque établissement a plus ou moins souffert par la suppression sans indemnité des dîmes et droits personnels qui en faisaient partie.

« Les besoins et les secours à donner ne sont cependant pas moindres : ils sont même plus nombreux, plus multipliés.

« Non seulement la bienfaisance publique doit s'étendre, comme par le passé, sur le vieillard dont l'activité est épuisée, et sur le malheureux journalier que la maladie accable et dont les forces sont suspendues par quelque infirmité; non seulement elle doit continuer à pourvoir à la conservation, nourriture, entretien et éducation des enfants trouvés, mais encore il faut qu'elle fournisse des moyens de subsistance aux personnes valides qui n'en peuvent plus trouver dans les travaux publics, dans ceux de la campagne, et même dans les ateliers de charité; il faut qu'elle en fournisse aux artistes, aux fabricants, aux malheureux ouvriers que la stagnation des affaires, l'inertie commerciale et industrielle prive de leurs occupations ordinaires; il faut qu'elle en fournisse aux habitants des campagnes que les calamités de toute espèce, les gelées, les grêles, les inondations ont réduit à la dernière des infortunes ; il faut qu'elle en fournisse à ceux que sustentaient habituellement les communautés et maisons religieuses, et qui s'en voient aujourd'hui nécessairement abandonnés; il faut qu'elle en fournisse enfin aux victimes de la débauche et de la séduction, qui étaient autrefois à la charge des hauts justiciers et qui sont actuellement sur le compte des départements.....

« La plupart des fiefs possédés par les ci-devant bénéficiers et corps religieux sont assujettis envers les habitants des villes, bourgs ou paroisses où étaient situés les principaux manoirs à une redevance annuelle, vulgairement appelée aumône. Tous les particuliers domiciliés ont une égale part à prétendre dans la distribution de ces aumônes, de façon que le but de l'instituteur est complètement manqué : le patrimoine du pauvre passe entre les mains du riche et souvent même la portion de ce dernier est plus considérable par cela même qu'il en a moins besoin (1) ».

(1) Le procureur-général syndic proposa en conséquence que cette portion d'anciennes redevances fût affectée aux hôpitaux et au soulagement des pauvres; et qu'une portion des revenus des biens devenus nationaux leur fût réservée, pour faire taire les réclamations intéressées des ennemis de la révolution.

Digitized by Google

Le 12 juillet 1790, l'Assemblée nationale vota la constitution civile du clergé, sous l'inspiration des jansénistes Camus et Lanjuinais, du canoniste gallican Durand de Maillane, et surtout de Mirabeau. Lanjuinais, à la tribune, qualifia le pape d'évêque de Rome ; et Camus s'écria : « Qu'est-ce que le pape ? Un évêque, ministre de Jésus-Christ, comme les autres, dont les fonctions sont circonscrites dans le diocèse de Rome... Il est temps que l'Eglise de France, toujours jalouse de ses libertés, mais pas toujours assez forte pour les maintenir, soit délivrée de cette servitude. » Mirabeau affirma que les membres du clergé n'étaient que « des officiers de l'Etat. »

La constitution civile du clergé supprima les 136 diocèses de France et les remplaça par 83 nouveaux, groupés en 10 métropoles ; les évêques et les curés durent être élus par les électeurs de second degré ; chaque évêque recevrait l'institution canonique de son métropolitain ; puis écrirait au pape des lettres de communion pour l'avertir de son élection.

Louis XVI, à qui son entourage fit craindre une insurrection, sanctionna le 24 août ce décret, qui mettait l'Eglise dans l'Etat, et transformait en fonctionnaires élus les membres du clergé.

Le 30 octobre, les prélats députés à l'Assemblée publièrent une « Exposition de principes sur la constitution du clergé » à laquelle tous les évêques, sauf quatre, donnèrent leur adhésion.

L'évêque du Puy, ayant eu connaissance par le procureur-général-syndic du décret du 29 septembre 1789 qui ordonnait l'aliénation après inventaire du mobilier superflu et des ornements des ornements des églises, répondit « qu'il n'en connaissait pas

Le Conseil général envoya ce mémoire à l'assemblée nationale. Le 14 décembre, il décida de conserver l'établissement relatif aux insensés déjà formé dans l'hôpital général du Puy, fixa leur nombre à 15, leur pension à 150 livres, aux frais du département pour les pauvres, dont la situation serait vérifiée pour le district.

Le 20 novembre 1790, sœur de Jésus, du Tiers-ordre de saint Dominique, rappelait au Département que depuis 25 années elle se dévouait aux prisonniers du Puy, qu'elle avait épuisé pour eux sa petite fortune et sa santé : les prisonniers n'avaient point de paille, parce qu'elle n'avait plus les mêmes ressources, la charité s'étant refroidie. L'ancienne administration du Velay lui donnait 72 livres par an : elle les faisait servir aux besoins des prisonniers, avec 200 livres que cette administration leur allouait à titre d'aumône. Si l'on ne venait promptement à son secours, elle serait obligée, « avec les regrets les plus amers, d'abandonner ces malheureux à toute la rigueur de leur triste sort. »

Digitized by Google

de superflus, qu'il ne croyait même pas qu'il pût y en avoir dans tout ce qui devait contribuer à la solennité du culte dans la première église du diocèse; que c'était d'ailleurs un dépôt sacré qu'il devait transmettre à ses successeurs avec la même fidélité qu'il lui avait été transmis à lui-même; que sa conscience lui interdisait de prendre aucune part à l'exécution de l'Assemblée nationale relative au clergé, jusqu'à ce que le Souverain Pontife eût déterminé, de concert avec l'Eglise de France, la conduite à tenir; que s'il ne s'était encore permis aucune démarche publique au sujet de ces décrets, c'était qu'il avait craint d'aggraver le mal par trop d'empressement pour le bien, qu'il les priait de suspendre leur propre démarche jusqu'à ce que le Saint-Siège se fût expliqué; que c'était là le moyen de conserver ensemble la bonne harmonie à laquelle ils étaient obligés, eux et lui, de concourir (1) ».

Le conseil d'administration du département prit alors la délibération suivante :

Séance du 27 novembre 1790. (2)

« Le bureau du clergé, auquel vous avez renvoyé, Messieurs, l'examen de la lettre de M. l'évêque du Puy, adressée à l'assemblée, en réponse à celle à lui écrite, en votre nom, par le procureur général syndic, aurait désiré y trouver l'expression de cette obéissance, de cette soumission à la loi, dont il devait l'exemple à tant de titres. Vous la connaissez, messieurs, cette lettre; avec quelle surprise n'y avez vous pas vu jusqu'où il porte sa résistance aux décrets, et avec quel art il la colore?

« Quel en est le motif? l'intérêt personnel : principe de discorde, de schisme et des maux de l'anarchie. Quels en sont les prétextes? La religion, la conscience, l'exemple de certains évêques.

« Que commande donc la religion, cette religion sainte, qui servit si souvent de voile aux desseins et aux complots des hommes? Soumission parfaite aux lois des empires, amour, paix, union, désintéressement, sacrifice. La lettre du sieur Evêque porte-t-elle aucun de ces caractères?

(1) 19 novembre 1790 (A. Péala). *Résultat d'une conférence ecclésiastique du diocèse du Puy, tenue en l'année 1844, sur les martyrs du diocèse du Puy pendant la Révolution française.* Le Puy, Gaudelet, 1845, br.-8°, p. 37.

(2) Le rapport n'est pas du procureur syndic Lavie, très opposé à la constitution civile du clergé, mais de M. de Vissaguet.

Digitized by Google

« Comme si la religion ne disait pas qu'il ne peut être de société e de bonheur sans la loi ; comme si elle n'avait pas jugé que la nation a pu retirer un dépôt qu'elle n'avait confié que pour un temps, il veut s'obstiner à garder ce dépôt; il veut transmettre à son successeur les biens de son église.

« Comme si le maître de l'évangile se fut jamais mêlé de politique, il veut ou juger le pouvoir législatif, ou mettre le pouvoir exécutif en opposition avec lui-même ; il veut renvoyer l'exécution des décrets jusqu'à ce que le Roi, revenant sur ces pas, ait consulté le souverain pontife sur cette exécution même.

« Comme si l'assemblée nationale avait entrepris sur le dogme et sur la doctrine; comme si les limites de la puissance spirituelle et de la puissance temporelle n'étaient pas aujourd'hui irrévocablement fixées, il veut nous ramener au temps d'ignorance et d'erreurs, où l'on voyait l'autel disputer le trône au milieu des scènes les plus sanglantes. Comme si les décrets ne rappelaient point le clergé à son premier état, il ne veut pas que sa conscience lui permette d'exécuter ceux qui, en lui imposant des sacrifices, le rapprochent davantage de son modèle et de son maître.

« Il ose s'étayer de l'exemple de ses collègues à l'épiscopat: ce n'est pas sans doute de celui de M. Chabot, évêque de Saint-Claude, qui, dans son mandement du premier juin dernier, nous assure « qu'il est entré dans le plan de l'Homme-Dieu, que la religion ne dérogerait rien aux institutions politiques, qu'elle se plierait au contraire sans répugnance aux diverses formes du gouvernement, et qu'au milieu des révolutions elle ne formerait qu'un vœu, celui de ne pas abuser de son nom pour égarer son peuple. »

« Veut-il donc marcher sur les traces des évêques de Toulon, de Tréguier, de Sénez, de Quimper, de Vence et de Soissons, qui luttant vainement contre la constitution par des protestations indécentes et des mandements incendiaires, ne peuvent qu'allumer le feu de fanatisme et remplir par des scènes affreuses le passage inévitable du despotisme à la liberté ?

« Comme si jamais nous pouvions cesser d'être ce que nous sommes, il ose nous proposer d'entrer dans ses vues et dans ses principes. Sans doute qu'il n'a pas prêté le serment civique, mais nous, Messieurs, qui l'avons si souvent répété, qui devons l'avoir si profondément gravé dans nos cœurs, oublierons-nous un instant les devoirs qu'il nous impose ? Cet instant serait-il celui où la chose publique est le plus en danger ? Eh ! que nous doivent pas nous faire craindre la résistance de certains évêques, leur coalition entre eux et leurs chapitres ?

Digitized by Google

« Laisser encore exister les corporations du ci-devant clergé, ne pas les dissoudre, ne serait-ce pas entretenir au milieu de nous un foyer de complots et de révolte ? et ne devons-nous pas l'étouffer dans son principe ?

« Si nous avons sévi, messieurs, contre des hommes, qui, peut-être ignorants ou séduits, ont cherché à s'opposer à l'exécution des décrets, resterions-nous tranquilles lorsque le premier pasteur du département annonce la résistance la plus réfléchie ? Demeurerions-nous dans l'inaction dans un moment critique où notre silence pourrait avoir les suites les plus funestes ? »

Le conseil du département envoya une copie de la lettre de Mgr. de Galard à l'Assemblée nationale. Conformément au décret du 12 juillet, il prononça la dissolution des chapitres, cathédrale, collégiale et autres communautés séculières, et leur interdit de célébrer l'office en commun avec leurs signes distinctifs ; il ordonna l'inventaire des ornements et vases sacrés, la mise sous scellés des effets mobiliers laissés par les religieux qui avaient abandonné leur couvent (1).

Des commissaires, le 7 décembre, furent reçus par les chanoines, qui protestèrent de leur soumission aux lois, et présentèrent même l'inventaire des objets mobiliers de la cathédrale. Le conseil départemental les laissa continuer leurs fonctions, sans marques distinctives toutefois, jusqu'à la réorganisation de la paroisse. Ils firent imprimer à 300 exemplaires une allocution faite aux commissaires : mais, sur les reproches qui leur en furent faits, ils témoignèrent leurs regrets et remirent cette brochure à l'administration.

« Il n'est personne, dit à ce sujet le procureur-général-syndic, qui ne souffre de se voir enlever son état, quoiqu'il n'existe que par abus, et il est dans la nature humaine de jeter quelques cris sur sa destruction. Vous avez l'âme trop magnanime pour ne chercher que des criminels..... Vous savez que tous les esprits ne sont pas mûrs pour se prêter de bonne grâce à la révolution qui vient de s'opérer ; et je crois que le meilleur moyen d'en assurer le succès, c'est d'épuiser tous les moyens de la faire chérir, au lieu de la rendre odieuse et pour ainsi dire insupportable à ceux qui s'en trouvent les tristes victimes (2)... »

(1) Le 27 novembre 1790, l'administration avança 400 livres sur leur pension aux PP. Roche, Bonnet et Fabre, qui déclarèrent vouloir quitter le couvent des capucins où déjà le district était installé, et vivre dans le monde.

(2) Séance du 13 décembre. Par une lettre du 9, les chanoines avaient demandé l'autorisation de célébrer l'office divin en qualité de simples ecclésiastiques (*Reg. des lettres du proc. général*).

Digitized by Google

Le décret du 27 novembre 1790, qui exigeait un serment d'obéissance à la constitution civile du clergé de la part des vicaires, curés et évêques, ne fut sanctionné par Louis XVI que le 26 décembre, par crainte d'une émeute nouvelle (1).

M. Lavie, procureur-général-syndic de la Haute-Loire, fut du nombre des administrateurs qui regardèrent comme abusive cette exigeance de l'assemblée.

Le 18 février 1791, le directoire de ce département reçut hommage de la brochure manuscrite de M. Delcher, curé de la paroisse de Saint-Pierre-de-Brioude, sur le serment constitutionnel. M. Roche de Pouzols, vice-président, MM. Gallet et Véalle-Dubleau refusèrent de discuter la question de son impression et sortirent de la salle. M. Lavie déclara que le directoire n'avait pas à lui donner son approbation en la faisant imprimer et distribuer; attendu que la plupart de ses membres n'entendaient rien à la théologie.

« Pour porter un jugement éclairé sur la grande question du serment civique, il faudrait être pleinement versé dans la connaissance des principes politiques et religieux sur lesquels elle doit être décidée; il faudrait avoir sous les yeux et le mandement que discute M. Delcher, et les autorités employées dans l'un et dans l'autre ouvrage, afin d'en vérifier l'exactitude, se pénétrer de leur esprit, et en faire une juste application; sans quoi ce serait juger comme la multitude sans connaissance de cause, ce serait s'élever au-dessus de sa sphère et porter témérairement la main à l'encensoir. »

Mais MM. Monfleuri, J.-B. Jamon et Richard, contrairement à ces conclusions, déclarèrent qu'il fallait éclairer l'opinion, « quand des émissaires sans doute soudoyés » colportaient dans les campagnes des écrits qui invitaient à la résistance; et ils décidèrent que le mémoire de M. Delcher serait imprimé à 700 exemplaires. La minorité ne put prendre cette décision que par suite de l'abstention des autres membres du directoire.

La Société des Amis de la constitution fit répandre des écrits qui recommandèrent aux électeurs de choisir un évêque et des curés patriotes.

« Que votre choix, dit-elle, nous donne dans l'Evêque que vous allez nommer un ministre des autels et non un courtisan; un homme

(1) Debidour : *Histoire des rapports de l'Eglise et de l'Etat en France de 1789 à 1870.*

Digitized by Google

éclairé qui soit capable de nous instruire, et non un ambitieux, qui, n'ayant que sa vanité à contenter, mette toute sa gloire à nous dominer, et qui croie y réussir en couvrant les murailles mêmes de nos temples de son écusson et des inscriptions de la flatterie de ses adulateurs (1). »

La société fit aussi appel à cet esprit d'égalité qu'avait de plus en plus méconnu l'ancien régime. Louis XVI et l'abbé de Vermont, directeur de la feuille des bénéfices, n'accordaient plus d'évêchés qu'à des nobles. Ces évêques, nommés grâce à leur haute naissance, dédaignaient un prélat roturier, qui possédait, disaient-ils, un évêché de laquais. « Le fils du laboureur, du fermier, de l'artisan, dit encore la Société des amis de la constitution d'Yssingeaux, pourra désormais occuper dans l'Eglise la place la plus éminente, si son mérite l'y appelle. On n'entendra plus dire d'un ton méprisable : Ce n'est que le fils d'un paysan; il est trop heureux d'être vicaire (2). »

Le 27 février 1791, les électeurs de second degré, assemblés dans la cathédrale, au nombre de 175 sur 343, ne s'arrêtèrent ni aux protestations faites par des mères de famille dans une adresse imprimée, ni à celle que fit M. Lavie, procureur-général syndic, ni au refus des électeurs du Monastier de prendre part au vote; et le lendemain, M. Etienne Delcher, curé de Saint-Pierre-de-Brioude, fut élu évêque par 75 électeurs sur 145 votants (3). M. Lavie, après sa déclaration courageuse, donna sa démission.

Un bref de Pie VII, daté du 13 avril, interdit la prestation du serment.

Dans le district du Puy, sur 108 curés, 18 seulement se conformèrent au décret du 27 novembre 1790. Le corps électoral remplaça 80 d'entre eux; 10 cures furent supprimées en principe. Mais, au 3 novembre 1791, 30 curés élus seulement avaient pris possession de leur cure, et 2 avaient démissionné; 12 autres furent nommés les 20, 21 et 22 novembre. Un rapport d'un sous-préfet, écrit en l'an IX, s'exprime ainsi : « Le chapitre noble de

(1) Signé : François Dessaigne, président; Vital Bertrand, Célestin Tardy, médecin, secrétaires. Bibl. du Puy, n° 4121.

(2) *Avis patriotique aux habitants des campagnes...*, Bibl. du Puy, n° 4109.

(3) Voir dans l'ouvrage cité de M. l'abbé Péala le discours de M. Lavie (p. 60) et la protestation des mères de famille (p. 57).

Digitized by Google

Brioude avait rendu sa domination si insupportable dans la ville et les campagnes et avait traité le clergé inférieur avec un tel mépris, que les premières idées de liberté se propagèrent avec unanimité dans les cantons de Brioude, Lempdes, Blesle, Auzon et Saint-Ilpize : presque tous les prêtres y firent le serment. Les prêtres des cantons de La Chaise-Dieu, Langeac, Lavoulte et Paulhaguet ou ne prêtèrent pas le serment ou le rétractèrent... »

Sur 119 curés du district de Brioude, 58 jurèrent : vingt curés élus prirent possession de leur cure; et au 3 novembre 1791, 40 des anciens curés y avaient encore conservé leurs fonctions.

Sur 35 curés du district de Monistrol, 14, à la même date, étaient assermentés; et les 21 autres, insermentés, avaient été remplacés (1).

L'assemblée nationale n'avait pas exigé le serment des prêtres qui n'étaient pas curés ou vicaires ; elle intervint même, par son décret du 7 mai 1791, pour assurer aux insermentés la liberté de dire la messe, à la condition de ne pas pousser à la révolte contre la constitution civile. Or, les insermentés avaient partout averti les fidèles qu'ils restaient les pasteurs légitimes, et que leurs prétendus remplaçants n'étaient que des intrus. Il en résulta de nombreux froissements, parfois des conflits assez graves, surtout dans les localités où deux curés adversaires disaient la messe dans une même église. Le directoire du département et ceux des districts s'efforcèrent de maintenir la liberté du culte, malgré les mesures arbitraires prises par plusieurs municipalités, à la demande, plus d'une fois, des sociétés des amis de la constitution. Il en fut ainsi au Puy, à La Chaise-Dieu, à Chaspignac, à Saint-Pierre-de-Champ, à Saint-Julien, à Grazac, au Bourget (paroisse de Retournac), à Saint-Just, à Vals, à Saint-Vincent, à Blesle, etc. (2) Les Filles de Saint-Joseph furent protégées à Tiranges, à Grazac, à Saint-Pierre-Duchamp, à Bauzac, contre des municipalités qui leur interdisaient le port de leur costume et l'accès

(1) *Reg. de Corresp. avec le comité d'aliénation et affaires ecclésiastiques*, 3 novembre 1791. La loi du 9 juin 1791 réduisit à 4 les 7 paroisses du Puy : la Cathédrale, Saint-Georges (aujourd'hui Saint-Laurent), Saint-Pierre-des-Carmes, et pour la banlieue La Chartreuse de Brives (Albert Boudon : *Les municipalités du Puy de 1789 à 1889*).

(2) Boudon : *Municipalités du Puy*. 7 décembre 1791. Reg. du directoire départemental : 23 septembre 1791, 30 septembre, 9 février 1792, 12 octobre, 15 octobre,

Digitized by Google

de leur chapelle. A Saint-Pierre-du-Champ, les partisans des assermentés avaient enfoncé à coup de hache les portes de l'église, saccagé tout, descendu les cloches, et pris les armes que leurs adversaires possédaient. Dans la nuit du 7 au 8 mars 1792, le commandant de la garde nationale de Saint-Maurice et de Saint-Pierre-du-Champ fit tirer sur des habitants de Vernoyal qui s'enfuyaient, saccagea la maison du notaire Plagniac sous le prétexte d'y chercher des armes, traita de même le sieur Vassel à Besse, et les emmena prisonniers, en les accablant d'outrages, à Saint-Maurice, puis à Roche. Les captifs, pour ne pas être massacrés par leurs ennemis en passant à Retournac, promirent une bouteille de vin à chaque garde national ; ils s'engagèrent même à payer toute la dépense et à s'abstenir de toute poursuite. Le commandant menaça les habitants de Vorey, par une affiche, de les emprisonner ; il ajouta verbalement qu'il détruirait la « maison du culte. » Par crainte d'une révolte générale dans le département, le directoire fit intervenir la gendarmerie afin de mettre à la raison ce commandant (1). A Chaspinhac, l'administrateur Liogier arriva trop tard pour empêcher la garde nationale du canton de Rosières de brûler le mobilier de l'église réservée au prêtre insermenté, et de briser la vaisselle de ses partisans (2).

Mais des violences nombreuses furent aussi commises par les partisans des prêtres insermentés (3).

« Les prêtres non assermentés, dit un rapport, abusent de la profonde ignorance dans laquelle sont les habitants des campagnes sur les matières de religion, dénaturent à leurs yeux les bienfaits de la Révolution et font entrevoir un sujet de désolation dans toutes les opérations de l'assemblée nationale qui tendent à rappeler la discipline de l'Église à sa première institution ».

22 octobre, 27 octobre, 9 novembre, 21 septembre 1791 (envoi de 15 soldats à Saint-Pal au sujet des menaces des amis de la Constitution), 22 septembre 1791 (le club de Craponne prétend empêcher le curé insermenté de confesser, prêcher et faire communier). Voir Reg. district Monistrol, 3 septembre, 9, 20 août, 19 septembre 1791.

(1) 16 mars 1792.

(2) 18 mars 1792.

(3) Le 3 juin 1791, Augustin Liogier écrivait du Villard que le club monarchique du Monastier entrainait beaucoup de paysans et leur faisait abhorrer la Révolution. Il demandait que le club du Puy envoyât cinq ou six bons citoyens instruits pour les éclairer.

Digitized by Google

« Vous le savez, Messieurs, à Landos, un vicaire fanatique a déterminé les paroissiens, par ses insinuations perfides, à faire le siège de la maison de leur curé assermenté, à se livrer contre lui aux voies de fait les plus violentes et les plus condamnables, à l'obliger enfin à abandonner ses fonctions pour prévenir un assassinat.

« A Allègre, des ecclésiastiques intolérants et persécuteurs ont tout mis en usage pour répandre la douleur et l'amertume dans le sein d'un pasteur à qui le cri de la conscience a arraché une adhésion légale à la constitution civile du clergé. »

« Mais ces deux délits ne sont pas les seuls dont vous ayez à provoquer la punition, il nous arrive de toutes parts des plaintes et des réclamations contre les prêtres non assermentés. »

« Un moyen unique, un moyen qui aurait pu être employé avec efficacité dans le temps, c'était le remplacement des fonctionnaires non assermentés immédiatement après la nomination de l'évêque. L'assemblée électorale a, je crois, commis une grande faute en ne se livrant pas sur le champ à cette opération, qui pourrait seule mettre le peuple à l'abri des insinuations empoisonnées qui lui ont été prodiguées depuis ».

A la majorité absolue, le directoire décida qu'il n'y avait pas lieu à délibérer jusqu'après le remplacement des curés insermentés.

L'agitation s'accrut partout ; et la division troubla même un grand nombre de familles. « Tous les prêtres qui ont fait le serment de se soumettre à la constitution, disaient les insermentés, sont séparés de l'Église universelle, hors de laquelle il n'y a point de salut. Le peuple, en reconnaissant pour pasteurs ces mêmes prêtres, qui sont des intrus, des loups ravissants, des hommes sans religion et sans mœurs, renonce par là à sa religion, se trouve séparé de l'Église et se dévoue de lui-même au prince des démons, qui est l'auteur de toutes les innovations que la France voit opérer dans son sein (1) ». Les insermentés qualifiaient même à tort d'hérétique une constitution qui était seulement ultra-gallicane et par suite schismatique.

Les assemblées électorales furent troublées par suite dans plusieurs localités, particulièrement au Monastier, à Saugues, à

(1) Délib. de la commune de Saint-Maurice de Lignon, district de Monistrol, 6 août 1791. Voir Délib. du district de Monistrol, 9 août 1791.

Digitized by Google

Loudes, à Coubon et à Craponne, au sujet des élections politiques ou municipales (1). Le directoire départemental ordonne aux municipalités d'envoyer à chaque district un état nominatif des prêtres qui les habitaient, et aux prêtres qui résidaient au Puy de se présenter tous les jours devant la municipalité. Ces mesures ne suffisaient pas à faire cesser le trouble des consciences. Le 18 décembre, le lendemain de l'incendie du local du département, dont les deux partis s'accusèrent réciproquement, le maire nouveau du Puy, M. Bertrand, conduisit à Vals la force armée pour empêcher un prêtre insermenté de dire la messe dans une église de religieuses, et reprocha au juge de paix Souteyran d'aller dans un temple non constitutionnel. « Je ne veux connaître, répondit ce magistrat, que les arrêtés du directoire du département; je ferai mon devoir et je ne veux pas me damner pour les beaux yeux de la Constitution (2) ». Un grand nombre de maires et d'autres agents municipaux avaient les mêmes sentiments. Aussi, sur le passage des assermentés, murmurait-on souvent : « Prêtre apostat ! renégat ! loup-garou ! suppôt de l'enfer ! ministre de Satan ! » (3). La moitié des habitants du district de Brioude, les quatre cinquièmes de ceux des districts du Puy et de Monistrol voyaient avec la plus grande peine l'établissement des curés constitutionnels (4). Ceux-ci n'étaient pourtant pas tous méprisables : plusieurs étaient tout à fait sincères et de vie régulière (5). François Barthélemy, allant prendre possession de la cure constitutionnelle d'Alleyras, le 9 octobre 1791, en compagnie de trois amis, fut assailli sur la route, dans le bois appelé Peigne Mejot ou las Oubaresses, par trente hommes armés, qui le traitèrent de coquin et le rouèrent de coups. « Nous voulons, lui criait-on, garder notre ancien curé : et si nous sommes forcés de prendre un curé constitutionnel, nous

(1) 27 juin 1791 (lettre du District); 1er juillet 1791 (lettre du procureur syndic, 19 octobre 1791 (Reg. des observ. du district du Puy); 13 octobre 1791 (affiche injurieuse pour les administrateurs, transmise par le directoire du district); 13 et 21 novembre 1791 (Reg. des avis).

(2) *Réfutation de l'opaque éclaircissement fourni par M. Bertrand.* — Bibl. du Puy, 3986. Pièce.

(3) Abbé Cornut.

(4) Reg. de correspondance avec les comités d'aliénation... 31 octobre 1791.

(5) Abbé Peyron : Mémorial de l'abbé Glaize. M. Péala est trop sévère.

Digitized by Google

voulons le choisir nous-mêmes sans que les messieurs du Puy s'en mêlent. » — Le curé Barthélemy s'enfuit jusqu'à Mezembles. « Miséricorde ! criait son compagnon Pomier : laissez-moi du moins me confesser ! — Va te confesser au diable ! » lui répondit-on. Des femmes parlaient d'empoisonner les burettes si Barthélemy revenait. Celui-ci dut s'installer dans une auberge et se mettre entre les mains des chirurgiens. A Saint-Marcel d'Espaly, un attroupement lança des pierres à l'ancien chanoine Dolezon, à l'ancien carme Gros et au prêtre Sabatier, en criant à des voisins de sonner les cloches pour les faire assommer (1). A Allègre, on lança des pierres contre l'église et la cure, on mit des cordes dans l'escalier de la chaire pour en interdire l'accès à l'ex-capucin Grellet : d'après un procès-verbal, une femme aurait déclaré que son confesseur lui avait ordonné d'agir de la sorte (2). Vidal, vicaire de Dunières, élu curé de Lapte, subit tant d'insultes, qu'après deux mois, il préféra la cure de Loudes. L'ancien procureur de la commune, nommé Durieu, fut accablé de coups, eut les cheveux arrachés et fut menacé d'être pendu : il avait demandé au département l'éloignement des assermentés et fait venir peu avant la garde nationale d'Issingeaux. Le maire, qui avait démissionné, fut réélu (3). Il fallut envoyer deux brigades de gendarmerie, 25 soldats et 12 gardes nationaux du Puy, pour faire cesser à Craponne les voies de fait et les attroupements (4). On dut envoyer à Laussonne deux administrateurs, à la suite d'une émeute qui empêcha le curé Bérard de prendre possession du presbytère, malgré l'aide à lui donnée par les gendarmes. L'ex-carme Nicolas, qui le remplaça, fut installé par la garde nationale du Puy, qu'on assaillit à coups de pierres (5). Les gens de Laussonne parlaient de se coaliser avec cinq ou six communes voisines. Quand le curé Dumont vint à Saugues, les bou-

(1) 8 octobre 1791. Le directoire envoya un de ses membres avec la force armée arrêter les perturbateurs.

(2) Reg. des avis. District. 8 et 3 avril 1791.

(3) 9 juin 1791. Voir Reg. du district de Monistrol : 19 septembre 1791.

(4) 22 juin 1791. Le 18 mars 1792, les dix-neuf vingtièmes des Craponnais réclamèrent que l'église fût rendue au prêtre assermenté. Une balle tua le brigadier Laval-Beaufort (abbé Maîtrias : *Esquisse sur Craponne. Ann. de la Soc. d'Agric. de la Haute-Loire*).

(5) Abbé Péala, *op. cit.*, p. 84-87, note.

Digitized by Google

langers refusèrent du pain à l'aubergiste qui l'avait reçu ; et l'on disposa dans l'église un drap funèbre avec des têtes de mort : l'administration lui donna une escorte de vingt soldats commandés par un officier (1).

Il y eut des menaces ou des violences dans quantité de petites paroisses : le département presque tout entier, sauf dans les villages où les anciens curés avaient prêté le serment, était agité de la manière la plus déplorable (2).

Au commencement de 1792, les violences recommencèrent ; on en signala sur plusieurs points du département : « à Sanssac, Saint-Jean-de-Nay, Loudes, Chaspuzac, Polignac, Issingeaux, Rozières, Chaspinhac, Beaulieu, La Voulte, Saint-Vincent, Mézères, Solignac, Saint-Jean La Champ, Saint-Christophe, Beauzac, etc. Le 1er mai, il fallut faire aller à Saint-Just 80 gardes nationaux avec une brigade de gendarmerie et l'administrateur Richard. La garde nationale de Pradelles fut envoyée aux confins de la forêt de Bauzon, où se cachaient des brigands qui dévastaient les campagnes. En mars et avril, les municipalités du Puy et d'Issingeaux supprimèrent la « maison du culte » réservée aux « non conformistes » ; et des révolutionnaires parcoururent les campagnes pour brûler leurs temples. Glavenas et d'autres villages s'agitaient (3). »

A Yssingeaux, les partisans du clergé constitutionnel s'ar-

(1) 3 décembre 1791 (Reg. du directoire). — Abbé Fabre : *Notes sur Saugues.*

(2) Agitation à Landos (avril) Saint-Julien (9 8bre : Reg. avis. district).—Saint-Pierre-Eynac, (ib.) Prézailles, Freycenet La Cuche (ib. 14 octobre) ; Arlempdes, Saint Geneys de Fix (19 novembre ib.) Chaspignac, Solilhac (5 décembre). L'amnistie votée au mois de septembre par l'Assemblée parait avoir amené une accalmie. Du 24 au 28 février il y eut à Mende des troubles assez graves (André. *Essai sur la Révolution* dans la Lozère).

(3) La municipalité du Puy décachetait les lettres et faisait jeter en prison un horloger pour avoir écrit que l'on s'attendait à quelque malheur; elle emprisonnait aussi ceux qui s'agenouillaient pour prier devant les églises fermées. Les citoyens qui avaient loué l'église Saint-Pierre-Latour au District, étant allés trouver la municipalité, furent accablés d'injures par des mauvais sujets, qui les menacèrent de renverser l'église sur eux à coups de canon. La municipalité refusa au procureur syndic du district de nommer un commissaire pour la reconnaissance des scellés, et il fut menacé par les municipaux ainsi que par le peuple. Le département, le district et le tribunal étant sans forces contre les clubistes : quinze mille personnes restaient ainsi privées d'églises. Une dénonciation anonyme en informa le ministre Delessart. (7 septembre 1791). — Celui-ci recommanda la tolérance. (Archives de la Haute-Loire. Document non classé). Voir Reg. pétitions distr. Monistrol : 4, 10, 26 février, 5 mars.

Digitized by Google

mèrent et répandirent le bruit que la ville était menacée. Mais le maire, M. Jean-André Faure-Lavarenne, refusa de demander des secours aux municipalités voisines, et renvoya les gardes nationaux d'Araules. Le Puy fut averti qu'on s'armait à Yssingeaux. L'administrateur Boulangier y fut envoyé avec deux brigades de gendarmerie et 200 gardes nationaux. En même temps, la garde nationale de Monistrol se mettait en mouvement. La municipalité de la ville accourut et annonça aux gardes nationaux que la paix était proclamée. Cependant des rixes s'élevèrent : les gens d'Araules, poursuivis, tirèrent sur ceux du Puy. Les gardes nationaux, ayant eu deux blessés, ripostèrent par une décharge qui tua trois hommes, deux femmes, et blessa cinq autres personnes : ils occupèrent la ville par force. Des gens paisibles qui s'étaient mis à leurs fenêtres y furent salués par des coups de fusil. Le sonneur fut tué dans le clocher, et l'oratoire des « non-conformistes » fut saccagé. Ensuite les vainqueurs sonnèrent le tocsin, qui fit accourir de toutes parts huit à dix mille gardes nationaux dans cette petite ville de 2,500 habitants.

Au milieu d'un tumulte inouï, tout y fut saccagé. Au Mas Boyer, la maison de campagne de M. Pandreau fut livrée aux flammes. Cependant la garde nationale du Puy fit de louables efforts pour rétablir l'ordre; après y être parvenue, elle quitta la ville et emmena 23 prisonniers (1).

La guerre fut déclarée à l'Autriche au mois d'avril 1792.

(1) Bibl. du Puy. Relation du temps, n° 6742. (13 mars). Prisonniers : Jean-André Faure (maire), Jean Cl. Delouche, officier municipal, Math. Marcelin, Joseph Grenouillet, Lareveure (?), homme de loi, P. P. Souchon, prêtre, Jacques Roche, prêtre, Pierre Boncompin, Jacques Peyrachon, J.-Cl. Bonnet, Jean-Pierre Perrin, Antoine Aulagnier, Jean-Antoine Pipet, Jean-Cl. Peyrot, tous d'Issingeaux; J.-J. Pradier, ci-devant curé de Mézères, Jean-Antoine Vallery, prêtre, du lieu de Planèze, paroisse de Mézères; Antoine Meymard, d'Allignac, Jean-Louis Aulanier, de Vesial (?), Jean-Pierre Chevalier, de Lallier, Laurent Roche, de Freycenet, Jean-Étienne Bonnet, de La Fayette, François Obrier, de Lameil, paroisse de Glavenas, Amable Poulin, de Belle-Combe, Jean-Pierre Granchier, d'Amavis. — Chamouroux cadet et Debreux, chevaliers de Saint-Louis, étaient désignés comme les chefs de l'attroupement (Arch. de la Haute-Loire). — Voir l'ouvrage de M. Péala, p. 97-99.

Le 22 septembre 1792, une décision du tribunal criminel de la Haute-Loire annula les procédures instruites contre les détenus : MM. Souchon, Pradier Delouche, Peyrachon, Bernard père et fils, Pipet, Gris, Valeyre, Obrier, Nezeis, Teissonnier, dit Périer (de Glavenas) furent traduits du Puy à Yssingeaux; mais le 24, tous les détenus s'enfuirent, moins Faure et le prêtre Souchon.

Digitized by Google

Quelques échecs des troupes françaises firent concevoir des espérances aux parents et amis des émigrés. Près d'Aubazat, canton de Lavoulte, un ancien grand vicaire réunissait les mécontents dans le château de M. Dubleau. Le 8 août 1792, quatre habitants de Tence dénoncèrent au District de Monistrol plusieurs prêtres réfractaires (1).

« Ces prêtres, disent-ils, agissent aujourd'hui avec plus d'audace, et parcourent continuellement les villages et ceux des paroisses voisines, et ensuite les femmes et hommes ignorants publient ouvertement que la main de Dieu va frapper les législateurs, les corps administratifs, les prêtres sermentés et les patriotes. Ils disent encore qu'ils ont vu une bulle du 22 juillet dernier, par laquelle notre saint Père le pape excommunie du consentement du roi tous les exécrables et abominables patriotes, et que la terre doit bientôt les engloutir; publient de même qu'ils n'attendent qu'une invasion de la part des émigrés pour se montrer et qu'ils sont prêts à soutenir les prêtres non sermentés et leur religion, au péril de leurs vies. Des épouses insinuent à leurs époux que le commerce qu'ils ont n'est qu'un commerce de débauche, que leurs enfants ne sont que le fruit malheureux d'une prostitution criminelle, que leurs familles ne peuvent pas s'allier avec une famille qui assiste aux messes des prêtres sermentés ; c'est d'après de tels raisonnements que les citoyens sont journellement aux prises. Tantôt des fanatiques menacent et maltraitent des patriotes, et tantôt ceux-ci insultent des fanatiques » (2).

La municipalité du Puy avait répondu aux menaces en faisant arrêter le curé de Saint-Georges et en destituant le principal Proyart : le directoire lui recommanda une grande modération (13 avril 1791). Mais, en réprouvant les expressions violentes de la municipalité, il ordonna aux professeurs du séminaire de prêter serment ou de se retirer. La ville fut autorisée à acquérir huit canons fondus avec les cloches supprimées; et bientôt les

(1) Bergonhon-Rachat, Jean-Pierre Souvinhat, Jacques Péala de Tence, Jacques et Jean Juge, de La Brosse, Celle, de Cheneveilles, Chourme, de Villars. — La municipalité d'Issarlès (Ardèche) protégeait 15 réfractaires. On y venait de La Fare, de Chaderon (?), de Cayres, de Loudes même (1er novembre). A Saint-Martin, on venait entendre « la bonne messe » du prêtre Boyer, depuis Le Brignon, Arlempdes, Goudet, etc. (ib.).

(2) Le bref en question est du 19 mars.

Digitized by Google

canonniers terrorisèrent les non-conformistes, forcèrent même les femmes à entrer dans les églises des assermentés. Le 13 janvier 1792, la garde nationale du Puy fut portée par le District à 10 compagnies de 90 hommes ; et le 6 février, 132 bonnets furent accordés à deux compagnies de grenadiers « pour que ce signe non équivoque de valeur et de courage répandît l'effroi parmi cette caste nombreuse mais timide d'ignorants fanatiques et d'aristocrates sans raison qui tentaient de renverser ou modifier la constitution » (1).

Le 19 août 1791, sur l'avis du District de Monistrol, le Directoire départemental ordonna que les curés insermentés se retireraient dans leur famille avant huit jours. Le 7 septembre, il interdit les chapelles des religieuses, et menaça de faire fermer toutes celles où l'on prêcherait contre la constitution civile du clergé. Les chapelles des hôpitaux, collèges et prisons furent interdites aux insermentés. Le 20 août, on appliqua la loi du 19 juin sur les nouvelles circonscriptions des paroisses du Puy, ce qui permit de faire fermer tous les temples (2). Des visites domiciliaires effrayèrent les mécontents.

Le 7 avril 1792, le directoire départemental renvoya au ministre de l'intérieur une pétition qui réclamait que les insermentés fussent expulsés du département. « La fureur du fanatisme, dit-il, l'intolérance des opinions religieuses, réclament évidemment une de ces grandes mesures propres à ramener le calme et la paix. »

§ 6.

L'année 1792 fut marquée encore dans la Haute-Loire par des tentatives d'agitation qui se rattachent à l'affaire du camp de Jalès dans l'Ardèche. Quelques royalistes hardis, aventureux, plus remarquables par la fécondité de leur imagination que par

(1) Reg. des avis. — Le 17 décembre 1791, à la suite de l'incendie du local du Département, la municipalité obtint du directoire départemental la fermeture de l'église de Saint-Jean de Jérusalem, réservée aux « non-conformistes ».

(2) Un notable, acheteur d'une chapelle, excitait la municipalité à refuser l'église Saint-Pierre-Latour, pour louer celle qu'il possédait (Document cité plus haut : 7 septembre 1791). Quelques mois après, cette église Saint-Pierre-Latour, enfin ouverte au culte, était incendiée par les patriotes. (Péala).

Digitized by Google

la solidité de leur jugement, essayèrent à plusieurs reprises, dans le Cantal, la Lozère, la Haute-Loire et l'Ardèche, d'organiser un soulèvement populaire contre l'Assemblée législative, au nom des princes et de la religion. L'ancien constituant Charrier, qui habitait Nasbinals en Lozère, le prêtre réfractaire Claude Allier, originaire du département, son frère Dominique, audacieux contrebandier, s'entendirent avec le comte d'Artois et le comte de Provence, qui donnèrent des pouvoirs à un ancien officier, le comte de Saillans. Celui-ci voulait occuper Nîmes et le Puy, avant de marcher sur Lyon, et de là sur Paris. La lenteur des royalistes et la complication de leur plan de campagne, qui nécessitait bien des allées et venues, permit à leurs adversaires d'avertir les autorités locales. Le 8 juillet, les administrateurs de la Haute-Loire écrivirent à Terrier, ministre de l'intérieur, et au président de l'Assemblée législative, pour leur faire connaître les projets de M. Saillant. Une proclamation de celui-ci annonçait aux royalistes de l'Ardèche une attaque contre la ville du Puy, et désignait imprudemment deux royalistes de la Haute-Loire, MM. La Blache et Lestang, qui devaient se mettre à la tête des catholiques. La garde nationale du Puy les arrêta à Vabrettes et à Saint-Front le 6 juillet. Le général de Montesquiou promit d'envoyer le 72e régiment d'infanterie et un bataillon de la Gironde au secours des patriotes de la Haute-Loire et de l'Ardèche. De Vienne, son lieutenant Châteauneuf-Randon envoya au Puy 60 dragons. En même temps, sur la dénomination du maire du Puy, l'administration du district demanda à celle du département d'envoyer des forces au Monastier et à Pradelles, pour y faire arrêter le comte de Saillant et le chevalier de Melon, qui s'y étaient réfugiés « comme prévenus du crime de lèse-nation national » (*sic*) (2).

Deux commissaires furent envoyés dans l'Ardèche pour faire une enquête, et correspondre, au moyen d'émissaires choisis par la municipalité du Puy, avec celle-ci et avec le département. Les

(1) Claude Allier était né à Mende le 5 juillet 1748 (Louis André, *Essai sur l'histoire de la Révolution en Lozère*, Marvejols, imp. Guerrier, 1894, in-8°, p. 74. — Voir *Rev. des Deux-Mondes*, 1881, t. II (articles de M. Ernest Daudet sur les royalistes du Midi, démontrant que les mécontents de Mende, par jalousie contre ceux de Jalès, devancèrent le mouvement.)

(2) Reg. des avis sur pétitions, 9 juillet.

Digitized by Google

soldats du 1er bataillon des volontaires nationaux des Pyrénées furent répartis au Puy, à Pradelles et à Yssingeaux. Le 1er bataillon des volontaires de la Haute-Loire, à peine formé, fut envoyé aussi dans cette dernière ville. Toutes les gardes nationales du département furent mises en réquisition. Ce déploiement de forces et l'arrestation des chefs royalistes intimidèrent les mécontents, qui n'osèrent point prendre les armes.

On apprit bientôt la prise du camp de Jalès, la reprise du château de Bannes, et la dispersion des quinze cents royalistes qui seuls avaient répondu à la convocation de Claude Allier et de du Saillant (1).

Dès le 15 juillet, le département de la Haute-Loire, averti que les vaincus cherchaient à se réfugier dans les villes de Monistrol et de Pradelles, y envoya deux délégués, pour vérifier les passeports et requérir au besoin la force publique.

Le Directoire du département prit par suite l'arrêté suivant :

« Du dix-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatre de la liberté, présents en directoire, MM. Monfleuri, vice-président, Richard, Marnas, Boulangier, Ribeyron et Chabannes, administrateurs, F. M. Vissaguet, procureur général syndic,

« Le directoire délibérant sur les événements arrivés à Bannes, à Jalès et dans les environs, a reconnu : 1° que le projet des contre-révolutionnaires était de s'emparer de la ville du Puy ; 2° que plusieurs prêtres dissidents étaient ou principaux agens ou complices de cet abominable projet ; 3° qu'il est plus que probable que des relations étaient entretenues avec quelques-uns des prêtres insermentés de la Haute-Loire ; 4° que le refus de ces prêtres d'acquérir, en prêtant le serment civique, le titre honorable de citoyen français, les met dans le cas d'être soupçonnés d'adhésion ou de participation aux complots des malveillants ; 5° que malgré la chute du rebelle Saillant, l'arrestation d'un grand nombre de ses affidés, la dispersion de plusieurs autres, il serait dangereux de croire à un calme apparent et de s'abandonner à une sécurité souvent trompeuse.

Considérant que des mesures répressives contre les prêtres insermentés deviennent indispensables : adoptées généralement, enveloppant sans distinction l'innocent et le coupable, elles seroient hors

(1) Dominique Allier fut battu à Saint-André de Cruzières par le général d'Albignac. Peu après, M. de Saillans fut massacré aux Vers (E. Daudet).

Digitized by Google

de la loi, mais il est possible de les concilier avec la sévérité des principes et la garantie des droits reconnus et proclamés par la Constitution.

« Considérant que de l'emploi de ces mesures commandées par la gravité des circonstances il en résultera la paix intérieure et la privation pour les ennemis de la patrie du moyen sur lequel ils attachent le plus d'espoir.

« Arrête, après avoir ouï le procureur général syndic, les dispositions suivantes comme mesures de police et de sûreté :

« Article Ier. Les municipalités surveilleront avec plus d'activité que jamais la conduite de tous prêtres non assermentés séculiers ou réguliers résidans dans leur territoire, et enverront dans les trois jours de la réception du présent arrêté au procureur syndic de leur district l'état nominatif desdits prêtres pour être transmis au directeur du département.

« Art. 2. Il est expressément recommandé aux municipalités de dénoncer au directoire de leur district les prêtres dissidents qui par leur discours ou par tout autre moyen égarent le peuple et cherchent à altérer la tranquillité publique.

Art. 3. En cas de négligence de la part des municipalités à se conformer à ce qui est prescrit par l'article précédent, quatre citoyens actifs seulement, s'ils sont de la paroisse où résideraient des prêtres dans le cas de la dénonciation, et dans le cas contraire, huit citoyens actifs du canton pourront dénoncer les manœuvres de ces mêmes prêtres au directoire du district en y affirmant la sincérité des faits.

« Art. 4. Les directoires de district vérifieront dans trois jours les faits dénoncés et adresseront le tout immédiatement avec leur avis au directoire du département.

« Art. 5. Le directoire du département, d'après la dénonciation, la vérification des faits y contenus et l'avis du district, prononcera s'il y a lieu la translation au chef-lieu du département du prêtre insermenté, convaincu ou violemment soupçonné d'avoir cherché à compromettre la tranquillité des citoyens.

Art. 6. La municipalité du Puy veillera à la sûreté des prêtres qui soront dans le cas de venir résider au chef-lieu et cependant elle constatera leur présence par un appel nominal qu'elle fera faire chaque jour à heure fixe.

Art. 7. Les prêtres dans le cas de l'article cinq, qui ne se seront pas conformés à l'arrêté du directoire du département dans les vingt-quatre heures de la notification qui leur en aura été faite à la requête des procureurs syndics de district par l'intermédiaire des municipa-

Digitized by Google

lités, y seront contraints par la force armée; à cet effet les municipalités sont autorisées à requérir la gendarmerie nationale.

Art. 8. Si par la nature des dénonciations il y avait lieu à plus forte peine ou à une détention provisoire, le directoire statuera selon les circonstances et d'après les moyens indiqués par la loi.

Art. 9. Demeurent exceptés des dispositions du présent arrêté les septuagénaires et ceux dont les infirmités sont notoires, à moins qu'il n'y ait des délits contre l'ordre public à leur imputer; et dans ce cas la dénonciation en sera faite dans la forme ci-devant déterminée.

Art. 10. Le présent arrêté sera imprimé à la diligence du procureur général syndic, envoyé à tous les directoires de district et par eux transmis aux municipalités de leur ressort, pour y être lu, publié, affiché et exécuté selon sa forme et teneur.

§ 7.

Le 11 juillet, à la nouvelle de l'arrivée des troupes autrichiennes et prussiennes sur nos frontières, l'assemblée législative proclama la patrie en danger. Les administrateurs de la Haute-Loire firent cette proclamation sans attendre l'autorisation du pouvoir exécutif.

« Aujourd'hui vingt-trois juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté, dans l'une des salles du collège provisoirement destinée à tenir les séances de l'assemblée administrative du département de la Haute-Loire, se sont réunis au Conseil général, ensuite de l'envoi qui leur a été fait par le suppléant du procureur général syndic, de la loi du huit de ce mois, relative aux mesures à prendre lorsque la patrie est en danger.

« MM. Prieur, président, Monfleuri, vice-président, Lafaye, Rome, Ribeyron, Boulanger, Meyer, Grangeon, Marnas, Lemaistre, Gallet, Benoit, Delolme, Richard, Charretier, Lobeyrac, administrateurs, de Vissaguet, procureur général syndic, Roussel, secrétaires.

L'assemblée ainsi formée, il a été fait lecture de la loi qui fixe les mesures à prendre quand la patrie est en danger, en date du huit de ce mois, et de l'acte du corps législatif, qui déclare que la patrie est en danger, en date du douze de ce mois.

Le procureur général syndic a prononcé un discours relatif aux circonstances : ce discours a été vivement applaudi, et l'insertion au proces-verbal en a été arrêtée :

Digitized by Google

Suit le discours :

« Messieurs, votre réunion a pour motifs les dangers proclamés de la patrie. Des ennemis, une ligue de tyrans, leurs satellites, tout semble conspirer contre la déclaration des droits et la constitution sage que s'est donnée un peuple libre.

« Cette constitution serait-elle un frêle édifice, et des hommes qui ont eu assez de force, assez d'énergie pour secouer les chaînes du despotisme, auraient-ils la lâcheté de reprendre des fers? Non, Messieurs, non... Le sentiment de la liberté et de l'égalité, ce sentiment sublime, est aujourd'hui trop fortement prononcé pour qu'il puisse s'affaiblir. Les Français pourraient-ils cesser d'être libres, après avoir eu la volonté et le noble courage de le devenir?

« La Constitution est notre évangile politique, c'est l'arche d'alliance qui doit réunir tous les citoyens de l'empire : rallions nous-y plus que jamais. A cet effet ouvrons cette session par un serment solennel ; jurons tous sur la bannière du département d'être fidèles à la nation, à la loi et au Roi, de maintenir la constitution de *tout* notre pouvoir et de vivre libre ou mourir ! »

A l'instant toute l'assemblée a prêté le même serment.

« Qu'il est beau, ce moment... Le serment que nous venons de prononcer, tous les pouvoirs constitués, des milliers de Français l'ont renouvelé depuis peu sur l'autel de la patrie : ils n'y seront point parjures ; transportés d'un saint enthousiasme, armés pour la cause la plus belle, ils la feront triompher.

« Je dois maintenant appeler votre attention sur deux objets principaux : paix, union, sûreté des personnes et des propriétés dans l'intérieur du département : moyens de force à préparer pour combattre les ennemis du dehors.

« C'est là, Messieurs, ce qui doit nous occuper sans relâche : le vaisseau de la Constitution est principalement confié à la direction des corps administratifs : votre zèle éclairé, votre surveillance active, votre patriotisme contribueront efficacement à la garantie de tout naufrage. »

« — Sur la réquisition du procureur général, il a été arrêté que les administrateurs qui ne sont pas encore rendus prêteront le même serment avant de prendre séance.....

Sur l'observation qui a été faite par plusieurs membres qu'un des moyens d'arrêter les dangers de la patrie était d'accélérer le payement des contributions, et d'avoir sans retard des registres pour inscrire les défenseurs de la nation.

Digitized by Google

L'assemblée arrête qu'il sera fait une adresse relative aux circonstances (1).

On prit encore cette délibération :

Séance du 25 juillet au matin.

... « L'assemblée... arrête, ouï le procureur général syndic, qu'il sera fait des adresses successives jusques à ce que la patrie sera déclarée n'être plus en danger ; que ces adresses seront courtes, en style familier.

« La première de ces adresses sera calquée sur l'acte du corps législatif qui déclare que la patrie est en danger.

« Ces adresses seront imprimées en placard au nombre de quinze cents exemplaires. Les municipalités en remettront un exemplaire à l'un des habitants des principaux villages de leur commune pour être affiché.

La municipalité fera certifier de cette affiche, et elle-même en certifiera dans huitaine le directoire de district ainsi que de l'affiche au chef-lieu.

« Il a été aussi arrêté qu'il sera nommé deux commissaires à chaque district à l'effet de se concerter avec tous les pouvoirs constitués, et prendre les mesures les plus efficaces pour assurer la tranquillité publique.

— La motion de rendre les séances publiques a été ajournée.

Séance du vingt-neuf juillet mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la liberté.

« ... Il a été proposé plusieurs projets d'adresse aux législateurs. L'assemblée a adopté la suivante, et arrête qu'elle sera communiquée au district de cette ville et à la municipalité.

« Législateurs,

« Il ne nous est pas permis de vous dissimuler nos craintes et nos sollicitudes.

« La Constitution est menacée ; les ennemis du dehors veulent la

(1) Reg. du conseil général du département de la Haute-Loire en surveillance permanente, commencé le 23 juillet 1792 et fini le 28 janvier 1793 l'an second de la République. Nous regrettons de n'avoir pu trouver le registre d'inscription des volontaires.

Digitized by Google

renverser à force ouverte; les factieux du dedans (1) tendent au même but sous le masque du patriotisme.

« Souvenez-vous que vous avez juré de la maintenir : souvenez-vous que vous avez voué à l'exécration publique tout projet de l'altérer. Le moment est venu de montrer que vous êtes fidèles à vos serments.

« Repousser les puissances étrangères, anéantir toutes les factions, réunir tous les partis, voilà vos devoirs, voilà ce qu'attend de nous le peuple français.

« Sans doute vous ne tromperez pas son attente, et, quoiqu'en disent des gens corrompus et mal intentionnés, le parjure et la trahison n'entreront jamais dans l'âme des représentants d'un grand empire » (2).

Le 29 juillet, des gardes nationaux de Loudes, Sanssac, Saint-Remi et Saint-Jean-de-Nay, que leurs officiers avaient cru devoir conduire à Séneujols pour intimider les prêtres réfractaires, amenèrent au Puy cinq de ces derniers, avec deux particuliers, malgré les efforts de leurs officiers pour les en empêcher. Le conseil général leur rappela qu'il fallait un ordre du directoire pour transférer au chef-lieu des prêtres réfractaires. Mais il fit garder ceux-ci en prison, parce que leur vie était menacée. Pendant la nuit du 29 au 30 juillet, les officiers municipaux, abandonnés à leurs propres forces, résistèrent jusqu'à une heure très

(1) Les Jacobins, qui voulaient le renversement de Louis XVI.

(2) Le 21 juillet, les administrateurs du district et la municipalité du Puy adhérèrent à cette adresse.

Le conseil général du département nomma un comité de salut public spécialement chargé de surveiller les mécontents dans le district du Puy : il le composa du procureur général syndic, de deux membres de l'administration départementale, de deux du conseil du district du Puy, du procureur syndic du district, de deux membres de la municipalité et du procureur de la commune. En outre, il provoqua la formation d'un comité analogue auprès des deux districts de Brioude et de Monistrol; et il exhorta les maires à correspondre avec ces comités (*a*).

Mais beaucoup de maires étant eux-mêmes partisans du clergé insermenté, et par suite hostiles à l'Assemblée législative, ces exhortations n'eurent que peu de succès.

Le 25 juillet, le conseil général arrêta que les districts lui adresseraient un tableau des curés et fonctionnaires publics de leur arrondissement, indiquant ceux qui n'étaient point à leur poste. Mais, par une bizarre contradiction, il ne voulut pas obliger les curés conformistes à prendre tous possession de leur cure « afin d'empêcher le fanatisme de se propager. »

(*a*) Reg. du Conseil général, et Reg. des lettres communes aux trois districts.

Digitized by Google

avancée contre les gardes nationaux des campagnes, qui exigeaient qu'on leur livrât les détenus. Le lendemain, l'administration fit mettre en liberté, mais avec injonction de rester au Puy provisoirement le curé Bay, son oncle, le ci-devant vicaire Arnaud, Pélissier, abbé de Liques, Jeamme, abbé de Montbonnet, et les fils de sieur Porral.

Le 4 août, le conseil général fut averti que la municipalité de Saint-Privat était menacée « par de mauvais citoyens »; que Saugues l'était par des gardes nationales voisines; que les gardes nationaux de Loudes, Saint-Remi et Sanssac voulaient recommencer les arrestations de prêtres réfractaires. L'assemblée décida que si des réfractaires étaient encore amenés prisonniers, on ne laisserait entrer au Puy que 15 gardes nationaux d'escorte.

Quatre jours après, les conseillers généraux reçurent copie, des administrateurs de l'Ardèche, d'un plan d'attaque du Puy, qui devait être incendié en cas de résistance, et apprirent d'eux par MM. de Chabannes (de Pradelles), et Queyron, procureur de cette commune, étaient complices des rebelles. Ils ordonnèrent aussitôt l'envoi de cent gardes nationaux avec un détachement de dragons pour les arrêter, M. Queyron parvint à s'échapper. M. de Chabannes, menacé par les gardes nationaux de l'escorte fut rapidement amené au Puy par les dragons, mais, en dépit des efforts des administrateurs, massacré par le peuple au milieu des soldats (1).

Dans toute la France, des violences à l'égard des contre-révolutionnaires coïncidaient malheureusement avec l'élan magnifique qui allait refouler l'envahisseur au-delà de nos frontières.

(1) Albert Boudon. *Les municipalités du Puy pendant l'époque révolutionnaire* (donne le récit officiel). M. Boudon représente M. de Chabannes comme « inoffensif. »

(*A suivre*).

CH. GODARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

FAC-SIMILE C. ROBERT

LITH. A. LAURENT-MONIET

LA TRINITÉ

Digitized by Google

LE PRIEURÉ ET LE PÈLERINAGE DE LA TRINITÉ [1]

De tous les sites du canton de Paulhaguet un des plus sauvages et pourtant le plus visité est bien celui que l'on appelle la vallée de la Trinité, dans la commune de Montclard.

Une modeste église repose dans ces gorges solitaires.

A voir cet austère ermitage accroché au flanc d'un roc, près d'un maigre ruisseau, au confluent de trois vallons, enserré dans des pentes abruptes couvertes de bois, de genêts et de rochers, on se demande qui a bien pu avoir l'étrange pensée d'élever une chapelle en l'honneur de la Trinité dans cet étroit ravin à peine éclairé par les rayons du soleil.

Mais on connaît l'origine des nombreuses églises et prieurés que l'on retrouve dans des lieux perdus au sommet des montagnes comme la Chaise-Dieu, au fond des vallées profondes comme les Chazes, Pébrac, Blesle. L'accomplissement d'un vœu, le désir de se dérober aux regards des hommes, ou bien quelque autre motif de ce genre a seul pu, sans doute, décider la cons-

(1) M. Aymard, qui a toujours eu une tendance marquée à rapporter aux Gaulois ou aux Romains la signification des noms de lieu de la Haute-Loire, attribue à la dénomination de Trinité une antique origine. Dans les Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire (tome III, p. 401), il dit « que la forme trinitaire se rencontre dans les religions les plus anciennes et que, de tout temps, des propriétés remarquables ont été données au nombre trois. Il est donc naturel de supposer, ajoute-t-il, que la Trinité a été en honneur dès l'époque gauloise et que le moyen âge a continué une vieille tradition, en faisant de cette localité le but d'un pélerinage. »

M. Paul Le Blanc diffère d'opinion avec M. Aymard ; et nous croyons qu'il est dans le vrai en émettant l'idée que cette appellation de Trinité « provient plutôt de la forme triangulaire du rocher sur lequel a été construite l'église. On sait, en effet que les chrétiens représentent la Trinité sous la forme d'un triangle, au milieu duquel est inscrit, en caractères hébraïques, le nom de *Jéhovah*, etc. »

Digitized by Google

truction de cette chapelle dont l'origine est inconnue et, suivant l'expression consacrée, *se perd dans la nuit des temps.*

« Elle préside depuis des siècles à la rude et sévère poésie « des lieux qui l'entourent. Il semble que de pareils sites ne « puissent se voir qu'en rêve! aussi une admiration en quelque « sorte religieuse vous saisit-elle lorsque l'on contemple pour la « première fois ce paysage (1). »

Humble ermitage au début, comme en témoigne la naïve gravure jointe à cette notice, et qui remonte à deux siècles au moins, l'édifice a fait place à une église à trois nefs « aux formes élé- « gantes, aux lignes architecturales étudiées..... Cette petite « merveille est due au zèle et aux soins persévérants de M. l'abbé « Fabre, qui a vécu pendant 35 ans dans cette solitude, se con- « tentant souvent, pour toute subsistance, d'un peu de pain noir « et de l'eau du torrent (2). »

Sa reconstruction remonte à 1892, 1893 et 1894. La vieille cloche d'autrefois, à la voix de laquelle sont venues se joindre celle de quatre autres dues à de généreux donateurs, fait retentir de son gai carillon les échos de la vallée, et la foule, à l'époque des pélerinages, se presse au pied des deux clochers qui surmontent l'église.

Notre gravure, dont M. Paul Le Blanc possède un exemplaire de format plus petit édité à Saint-Flour, reproduit l'agreste chapelle de la Trinité autour de laquelle, agenouillés ou debout, se tiennent de nombreux pèlerins, porteurs de bannières.

Devant le sanctuaire on voit différents animaux, tels que chevaux, vaches, chèvres, moutons, etc. On y remarque également une ruche. Des croix surmontent les hauteurs voisines.

En haut, et à gauche de l'image, apparaissent dans une *Gloire* bordée de nuages, les trois personnes de la Trinité sous les symboles connus : savoir, le Père éternel sous la figure d'un vieillard, la main gauche posée sur un globe, la droite tournée vers le Fils; le Fils, sous la figure d'un homme fait, tient la croix de la main droite, tandis que la gauche est tournée vers le Saint-Esprit, figuré par une colombe.

(1) *Semaine religieuse* du diocèse du Puy du 6 juin 1902, article de M. l'abbé Félix Comte.
(2) Ibidem.

Digitized by Google

Le tout représente ainsi la *procession* du Saint-Esprit *ex patre filio que*, dogme qui sépare les catholiques des schismatiques grecs.

Aux premiers jours du mois de mai cette solitude se peuple comme par enchantement : ce sont les paroisses voisines qui, tous les dimanches, se succèdent dans le pélerinage de la Trinité. Mais le jour aux spectacles les plus émouvants est celui de la fête de la Trinité. Dès le samedi à midi, arrivent de nombreux pélerins de l'Ardèche, de la Lozère, du Forez, du Cantal, du Puy-de-Dôme. Il en est qui font ce voyage depuis 40 ans, demandant l'hospitalité de nuit à un angle de la chapelle ou à quelque grange voisine. Le lendemain, dès sept heures du matin, on voit débouchant de tous les sentiers, au sommet de toutes les montagnes, les habitants des contrées voisines conduits par leurs curés, croix et bannières en tête, avec leurs congrégations aux costumes blancs, avec leurs confréries de pénitents chantant de toute la force de leurs robustes poumons : *Sancta trinitas*, *unus Deus*, *miserere nobis*.

Après l'accomplissement de leurs dévotions dans la vieille chapelle, les pèlerins se séparent par groupes pour prendre le repas qu'ils ont apporté, puis les processions se reforment pour retourner dans leurs paroisses. A 2 heures, l'ermitage est rentré dans sa solitude accoutumée.

A côté de cette célébrité des temps présents, la vallée de la Trinité a eu ses gloires dans le passé. Elle a des jours marqués dans l'histoire.

Un manuscrit de l'église de Brioude, rédigé au commencement du dix-huitième siècle par un de ses prévots, nous apprend qu'une milice composée de 80 chevaliers se serait formée pour garder la basilique et protéger les pélerins qui venaient en foule au tombeau de Saint-Julien. A l'époque de l'invasion des Normands, une grande bataille aurait été livrée dans la vallée de Montclard au-dessus de la Trinité. « L'église de Brioude, dit l'auteur du manuscrit, conserve encore dans ses annales le nom des chefs de ces valeureux guerriers ainsi que les lieux où ils donnèrent les batailles les plus meurtrières contre les Normands dans la vallée de Montclard dans lesquels chocs plusieurs de ces braves militaires périrent pour s'être opposés à leur descente dans le pays de Brioude (858 à 896) ».

Digitized by Google

Lorsque l'ère des invasions eut pris fin, ces chevaliers quittèrent la cuirasse et l'épée pour prendre le rochet et l'aumusse. Cette prétendue origine du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude aurait été révélée pour la première fois au XIII[e] siècle. Ce n'est, au dire de plusieurs, qu'un roman inventé par le chapitre dans l'intérêt de ses privilèges.

Mais dans toute légende il y a souvent un fonds de vérité historique. Peut-être faudrait-il rattacher à cette époque la construction de la chapelle, et plus tard, du prieuré qui nous occupe.

A quelque distance, au-dessus de la vallée, dans un site un peu plus découvert, on aperçoit les ruines d'un château féodal qui porte le nom de château de Cusse.

Vers 1181, nous disent les Chroniques, Héracle II de Polignac « touché par le repentir des actes de brigandage et de déprédation dont il s'était rendu coupable, promit aux chanoines de Brioude de réparer les dommages qu'il leur avait causés, estimés environ à deux mille marcs d'argent, en pillant et en brûlant la ville de Brioude et le village de Saint-Germain-Lembron. Faisant, pour la première fois, sans doute, honneur à sa parole, il vint dans les premiers jours de septembre 1181 à Brioude accompagné de Pons II, son père et de Guillaume VII. Il entra dans la ville, pieds nus, vêtu d'un sarreau de toile, la corde au cou, un cierge à la main et en récitant des prières. Arrivé devant le porche de Saint-Julien, il se prosterna, fit amende honorable, l'aveu public de ses crimes et le serment de les réparer tous. Il prit alors devant le chapitre assemblé l'engagement de céder à l'abbaye le château de Cusse et ses dépendances, ainsi que ses terres de Salzuit et de Berbezit qu'il veut tenir en fiefs du chapitre, avec interdiction pour lui et ses héritiers de ne jamais les aliéner, etc. (1) ».

C'est ainsi que le prieuré de la Trinité, bâti sur les dépendances du château de Cusse, est resté aux mains du chapitre de Brioude pour passer ensuite entre celles des moines de La Chaise-Dieu.

Des documents échappés aux ruines du château de Vals-le-Chastel nous disent l'antiquité et la célébrité du pélerinage, mais dans cette foule de gens accourus de tous les points pour remplir

(1) Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire (*Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*. Tome XI, page 667).

Digitized by Google

leurs devoirs religieux et faire bénir du sel en vue de préserver leur bétail des épizooties, se manifestaient parfois de graves désordres; nous en voyons la preuve dans des manuscrits provenant des archives de la maison Du Crozet de Cumignat. Jean de Rochebaron était seigneur de Vals-le-Chastel en 1532. Un inventaire de cette chatellenie, daté de la même année, contient la mention suivante :

« Plus le dit seigneur dit que environ les fins et limites de la « Justice de Vals-le-Chastel, du cousté du midi, a une belle et « petite église fondée à l'honneur de la Sainte-Trinité, à laquelle « a grant pèlérinaige et y vont veilher plusieurs habitans de la « seigneurie, laquelle chapelle est environnée de grands bois, « pierres et rocz et, pour ce, plusieurs gens de male affaire s'y « transportent le dit jour et illec commettent destroussement et « ravissemens de filhes; et fut advisé que les seigneurs se trans- « porteraient à la chapelle ledit jour et de présent le chastel- « lain et officiers de Val font crier à haulte voix la feste de la « Trinité que les hommes de chaque maison ayent à comparoir « suffisamment *embastonnés* au lieu de la Trinité le samedi, veilhe « de la Trinité. »

Ainsi, d'après le document ci-dessus, tous les seigneurs voisins du pèlerinage réunissaient leurs hommes armés de bâtons et avisaient pour protéger les pèlerins.

A la date de 1567 une note extraite d'un inventaire des biens délaissés par feu noble Jean Poulier, s^r^ de Cusse, porte la mention suivante :

« Assence par François de Vichi, s^r^ de Cusse, à Jean « Nugier, du *ban d'ahost et table* de la Trinité (1).

D'après le dictionnaire de Lacurne Sainte-Palaye, le ban d'Ahost ou d'août signifie « le mois de l'année où l'on acquittait certain droit ou devoir de servitude : où l'on faisait la publication de certains règlemens utiles au bien de la moisson : où les officiers de justice informaient des abus et délits commis dans l'étendue de leur juridiction, durant le cours de l'année etc. »

On percevait, sans doute, comme on le faisait jadis au Puy, un droit sur les *tables* dressées autour de la chapelle où le

(1) Papiers de M. de Causans.

Digitized by Google

pèlerin se munissait de souvenirs pieux, tels que croix, chapelets. images, etc.

La Trinité était de temps immémorial un but de pèlerinage, aussi bien que Saint-Ferréol près Brioude et Notre-Dame-de-Grâce près de Salzuit; de fervents fidèles s'y rendaient aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Un compte des luminiers de la cure de Saint-Préjet-de-Brioude porte en 1634 « Plus j'ai fourni la dépense pour que nous portames la proucession à la Sainte Trinité le lundi de la Pentecôte XXX sols ». En 1637, la dépense s'élève à 58 sols.

On lit sous la signature de M. Roche, curé de Solignac-sur-Loire : « Dimanche, cinquièsme jour du moys d'aoust 1635, je soubsigné Estienne Roche, prestre et curé de Saint-Vincent de Solignac, ai pourté la procession à la très saincte église de la Trinité en Auvergne, diocèse de Sainct-Flour, où il y avait une belle compagnie de gens. Il n'y avait aucun écclésiastique que messire Jacques Veysseyre, prestre du dict Solignac et curé de Sainct-Julien-de-Chapteuil et moy. J'ai célébré messe au grand autel de la très saincte-Trinité, la feste de la Transfiguration, et nous sommes retournés, où il faisait le plus horrible temps de tonnayres, éclairs et tempestes que j'ay jamais vu; il y avait pardon en ladicte église, et il y avait une des plus grandes presses que j'aye encore vues. »

En 1641, et le 5 du même mois, le curé Roche se rendit encore en procession à la Trinité, y célébra la messe et, au retour de ce pélérinage rencontra sous le village de la Malouteyre Mgr. Just, évêque du Puy et abbé de Montebourg qui le félicita de son voyage à la Trinité (1).

Le 16 août 1647, le curé Roche était à la Trinité, où nous avons été, dit-il, « réçus à grand honneur par le R. P. prieur de la saincte Trinité et comte de Brioude, lequel nous a présenté à diner. Près du grand autel du côté droit, il y a un tombeau de pierre Villeneuve, où j'ai demandé à qui appartenait. Ils m'ont dit qu'il n'y a pas longtemps que messire de Cusse le fist ouvrir où on lui trouva un homme tout entier, qui avait la barbe jusqu'à ceinture et qui faisait beaucoup de miracles etc., etc., ». (2)

Dans ses coutumes locales de la haute et basse Auvergne, Cha-

(1) Recherches historiques sur Solignac-sur-Loire par l'abbé Allezard, page 30.
(2) Ibidem, pages 31 et 32.

Digitized by Google

brol, à l'article Cusse, dit : « cette paroisse a été réunie à celle de Monclar par décret de Joachim-Joseph d'Estaing, évêque de Saint-Flour, du 15 mai 1701.

« Il y a dans cette paroisse un prieuré appelé la Trinité, à la nomination du prieur de la Bajasse, dont le bénéfice est réuni à l'hôpital de Brioude. »

Aujourd'hui les *embastonnements* ne sont plus de saison et les scènes de violence ont cessé dans les vallées conduisant à l'ermitage. Le pèlerin ne rencontre plus dans les sentiers déserts que quelque bûcheron armé de sa cognée ou quelque bergère au milieu de son troupeau, mais il y trouve le calme et la paix d'une profonde solitude et son oreille n'est bercée que par le chant des oiseaux, le murmure du ruisseau et l'écho qui renvoie d'une colline à l'autre la voix harmonieuse des cloches du monastère (1).

(1) Les éléments de cette notice nous ont été fournis par M. l'abbé Bonnefoy, chanoine de la cathédrale du Puy et M. Lachenal, ancien receveur des finances à Brioude. Je me plais de leur en témoigner ici la plus vive reconnaissance.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARRESTATION

DE Mme DE LA FAYETTE ET DE SA FAMILLE

AU CHATEAU DE CHAVANIAC (1792)

La Fayette donna sa démission de commandant général de la milice parisienne, le 8 octobre 1791. Dans le but de prendre quelque repos et d'enlever sa famille aux émotions d'une ville aussi troublée que Paris, il se rendit à Chavaniac, lieu de sa naissance. Il emmenait avec lui sa femme et ses trois enfants : Anastasie-Louise-Pauline, née le 1er juillet 1777, Georges-Louis-Gilbert, né le 24 décembre 1779, Antoinette-Emilie-Virginie, née le 17 septembre 1782.

La tranquillité qu'il avait rêvé de trouver en Auvergne fut de courte durée : le 14 décembre, il était nommé commandant de l'armée du Centre, et le 9 juillet 1792, de l'armée du Nord. Le 19 août suivant, il quittait la France avec 22 de ses officiers.

A partir de ce moment, la situation des habitants du château de Chavaniac devint des plus critiques. Mme de La Fayette et sa famille allaient être soumises à de dures épreuves. C'est le récit, malheureusement inachevé, de ces épreuves, que l'on va lire. Il est l'œuvre d'Anastasie de La Fayette, alors âgée de 15 ans.

Le manuscrit appartenait à Edmond-François de La Fayette, petit-fils du général, sénateur de la Haute-Loire. Lorsqu'il me le communiqua, il me fit espérer qu'il retrouverait la suite. Il est décédé à Paris le 11 décembre 1890, sans avoir pu mettre sa promesse à exécution.

Digitized by Google

Anastasie de La Fayette épousa à Wimold, en Allemagne, le 9 mai 1798, Juste-Charles-César de Fay, comte de la Tour-Maubourg. Elle est décédée, à Turin, le 24 février 1863.

PAUL LE BLANC.

Digitized by Google

SOUVENIRS DE Mlle ANASTASIE DE LA FAYETTE

Le dimanche 24 août, après dîner, nous étions tous réunis dans la chambre de maman. Elle attendait en silence les nouvelles de papa ; elle seule, de la famille, savait le décret de l'Assemblée. A côté d'elle, ma tante (1), appuyant de temps en temps son visage sur les mains, plus malheureuse encore qu'à l'ordinaire, regardait cependant avec surprise l'état de sa nièce, ne disait presque rien, et soupirait quelquefois.

M. le curé (2), essoufflé de quelques coups de volant, assis auprès de ces dames, attendait les gazettes avec impatience, avant de faire sonner le premier coup des Vêpres. Mlle Marin, déjà bien triste du peu qu'elle savait, l'engageait, à voix basse, à ne plus faire attendre tout le village, et faisait signe à Mlle Maillard de tout préparer pour aller à l'église. Anastasie, honteuse d'avoir joué un peu, était appuyée sur la commode, avec un visage morne, et n'osait dire un mot.

Georges et Virginie se parlaient dans un coin, mais bien bas. M. Frestel (3), étendu dans le fauteuil à jouer, relisait les anciens logographes. M. Vaudoyer (4), debout, ayant attrapé l'air convenable, n'osait faire un mouvement de peur de le perdre. Son commis, M. Legendre, debout aussi, l'imitait d'autant plus facilement qu'il était affligé de la maladie de son ami M. Dysson (5).

(1) Louise Charlotte de La Fayette, veuve de Jacques de Guérin de Chavaniac, baron de Montéoloux, en Gévaudan. Elle décéda à Chavaniac (Haute-Loire), le 6 mai 1811, âgée d'environ 92 ans.

(2) Pierre Durif, curé de Chavaniac.

(3) Précepteur de Georges de La Fayette.

(4) Antoine-Laurent Vaudoyer, architecte chargé de moderniser le château de Chavaniac.

(5) Fermier que papa avait fait venir d'Angleterre. (*Note du mss.*)

Digitized by Google

Au troisième signe de Mlle Marin, Mlle Maillard se réveilla d'un assoupissement ordinaire, mais léger, regarda maman d'un air bien triste, et sortit de la chambre. M. le curé ayant, deux ou trois fois, regardé à sa montre, à la pendule, à la fenêtre, prit le chemin de l'église sur la pointe du pied. Mlle Marin passa dans sa chambre. Ses portes s'étant refermées, tout rentra dans le silence.

A chaque instant, le cœur battait plus fort ; on ne parlait plus de Michel (1). Plus le moment de son arrivée approchait, plus maman devenait pâle ; enfin, elle se leva, et nous la suivîmes chez Mlle Marin. A peine y fûmes-nous entrées, que M. Frestel nous apporta les lettres. Elles apprenaient le départ de papa. La joie de maman fut proportionnée aux angoisses dans lesquelles elle avait passé les jours précédents ; tout ce qui l'environnait fut tout de suite heureux. Dans ce moment, ma tante entra : « Y a-t-il des nouvelles de mon neveu ? » dit-elle. « Oui, ma tante, lui répondit maman, il est hors de danger, il est parti ! »

« Il est parti, Madame ! » s'écria ma tante, le regard fixe, les yeux hagards, et en frappant du pied. Puis, sanglotant avec violence, elle marcha vers un coin de la chambre où, tantôt arrachant son bonnet et sa robe, tantôt frappant ses mains et ses genoux contre la muraille, elle répétait, dans un état qui devenait pire à chaque instant : « Je ne le reverrai plus ! Je ne le reverrai plus ! Il est parti ! »

Pendant que maman se soutenait par son bonheur, que Virginie pleurait, dans un coin, de l'état de ma tante, que M. Frestel et Mlle Marin étaient occupées à empêcher la joie de maman de trop éclater, que Georges et Anastasie, loin de pouvoir soigner ma tante, n'avaient pas la force de supporter sa vue, Mlle Maillard lui ôtait son collier et la faisait asseoir. Mais son état n'en était pas moins violent ; une demi-heure se passa avant qu'elle eût la faculté d'entrer dans sa chambre, où Mlle Grenier la conduisit enfin.

Alors maman alla dans la sienne, où elle employa tout le papier marqué qu'elle put trouver, à faire des billets pour ses

(1) Commissionnaire qui allait à Brioude chercher les lettres (*Note du mss*).

Digitized by Google

créanciers. Son cœur était si allégé, qu'elle arrangea bien vite ses affaires. Elle envoya mon frère chez ma tante, comme celui qui pouvait le plus la distraire, s'il y avait possibilité ; mais il n'y réussit pas. Sa présence semblait renouveler sa douleur, et elle ne pouvait écouter le peu qu'il avait à lui dire. Tous les gens de la maison vinrent, l'un après l'autre, féliciter maman ; M. Vaudoyer lui-même, avec une vive sensibilité et une joie sincère.

Ces félicitations étaient d'autant plus touchantes que Michel avait annoncé qu'on allait venir de Paulhaguet (où se tenait, ce jour-là, l'assemblée primaire), brûler et piller la maison. En conséquence de cet avis, maman, aidée de M. Frestel, rangea ce qui lui restait de papiers, en brûla un grand nombre, résolut de mettre les meubles les plus précieux dans le cabinet des archives, et d'éloigner ses enfants. C'était pour cacher Georges qu'ils se creusaient inutilement la tête, lorsqu'un jeune homme de quinze ans vint offrir en secret à maman, de la part de son père, un sûr asile pour lui : c'était le fils de M. le curé de Conangles (1), petite paroisse fort écartée dans les montagnes, dans les environs de la Chaise-Dieu.

Il fut regardé et reçu comme un ange envoyé du Ciel. Il était venu à pied, et, comme il devait bientôt recommencer sa route, on le fit coucher et on lui prépara secrètement à souper. Maman vint nous porter des ordres à ce sujet, et, pour qu'il n'y manquât rien, sa tendresse décida que Langeac (2) serait le supplice de ses filles : « A présent, disait-elle, je vais bien m'occuper de vous et de moi ! »

Cependant, la volonté de maman était irrévocable ; le soleil se couchait, l'heure manquait et les gosiers se serraient. Georges est envoyé dans la chambre où était caché son généreux conducteur. Nous allons chez ma tante pour lui dire adieu, au moins en pensée, sans lui apprendre notre fuite, et maman fait préparer les chevaux qui devaient emmener ses filles. On veut qu'elles mangent. On veut qu'elles parlent. Elles n'osent souffler. A force

(1) C'était un ancien citoyen de Siaugues, qui s'était fait prêtre après son veuvage, étant père de deux enfants. Il était ancien curé, mais très aimé et très tranquille, ayant prêté serment. (*Note du mss*). Il se nommait Portal.

(2) Lafayette avait acquis la terre de Langeac en 1786.

Digitized by Google

d'avoir de droits à réclamer, elles ne pouvaient en faire valoir aucun, et, aussi dociles que les meubles qu'on déménageait de la chambre à maman, mais beaucoup plus malheureuses, on nous emballe dans le cabriolet, et nous partîmes au bruit des sanglots de quelques femmes du village.

Nous étions toutes deux, avec Mlle Marin, dans le cabriolet, Mlle Maillard le suivait à cheval, accompagnée d'Evrad à pied.

M. Carton était aussi à cheval et, malgré tous les sentiments douloureux qu'il éprouvait, n'était pas insensible à la satisfaction de faire décamper du château de Langeac Mme Valney et ses enfants (1), que maman priait de laisser sa place aux siens. On craignait le passage de Saint-Eble, petit village à moitié chemin de Langeac, et notre effroi fut extrême en apercevant un homme courir après la voiture, un bâton à la main. Ce n'était qu'Evrad. M. Carton prit les devants et, comme nous allions doucement, il arriva bien avant nous à Langeac.

Mme Valney n'ayant pas de nouvelles de son mari à Paris lors du 10 Août, l'attendait à tous les instants. Elle était couchée, ainsi que ses trois enfants et ses deux servantes. Il était onze heures. Mme Valney, entendant frapper à la porte, s'imaginant que c'était son mari, courut l'embrasser, lorsqu'elle aperçut M. Carton, qu'elle n'aimait pas autant : « Il faut partir, s'il vous plaît, Madame, dit M. Carton en levant un pied. — Pourquoi donc, Monsieur ? répondit Mme Valney, pâle et tremblante. — C'est un sacrifice que Mme de La Fayette demande de vous ; ses enfants sont réduits à fuir les brigands : sans doute vous ne lui refuserez pas de leur céder cette chambre ! — En cas que ce soit Mme de La Fayette, dit Mme Valney, à qui je n'ai rien à refuser, je vais aller chez Mme Ponthier (2). » Alors, elle réveille ses enfants, les fait marcher clopin-clopant chez Mme Ponthier. Plus de vestiges du ménage Valney, si ce n'est un lit et une malle.

Cependant la voiture arrivait au bac. Nous n'eûmes pas la force d'en sortir. Tout passa ensemble, et nous grimpions, en cahotant, le pavé pointu de Langeac, lorsque nous entendîmes crier : « Arrêtez ! Arrêtez ! »

(1) Mme Valney était une américaine à qui on avait prêté le ci-devant château de Langeac. (*Note du mss*).

(2) Femme de M. Ponthier, fermier du grenier à sel.

Digitized by Google

Aussitôt, un petit homme en chemise s'accrocha au cabriolet et avança la tête en disant : « Georges est-il là ? — Quel est cet homme ? dit Mlle Marin ? — L'abbé Damourette ! (1) répondit-il : Georges est-il avec vous ? — Non, M. l'abbé, répliqua Mlle Marin. — Tant mieux ! Tant mieux ! reprit-il. Dans quel moment vous arrivez ! Vous allez au château ? Je m'en vais vous y conduire. Allez ! cocher ».

Il lui montra le chemin et disparut à l'instant. Nous tournâmes dans la cour, et l'on tira tout le monde, avec peine, du cabriolet. La femme du garde, jolie, parée, mais dont tout le maintien exprimait l'effroi, donna le bras à Mlle Marin pour monter l'escalier. Elle en avait besoin : « *Peccaïre ! Peccaïre !* pauvres enfants ! pauvres demoiselles ! s'écria-t-elle en levant, en pleurant, ses jolis yeux bleus au ciel ; et vous venez dans la ville comme dans un lieu de repos, et, pas plus tard que ce matin, il y a eu, ici, une émeute affreuse ; il n'y a que trois heures qu'elle est apaisée ! »

« Miséricorde ! dit Mlle Marin, en s'asseyant sur la première chaise qu'elle rencontra ; nous fuyons les brigands, et nous trouvons une émeute ! — C'est un temps bien horrible ! reprit la femme du garde. On a manqué de tuer un homme tout près d'ici ; cela fait dresser les cheveux à la tête ! Encore ! dit Mlle Marin. — *Peccaïre !* voilà Mlle Virginie qui dort ! Pauvres enfants, qu'ils font pitié ! — Comment ! vous n'êtes pas plus avancées ! s'écria Evrad, entrant dans la chambre avec Mlle Maillard, accablée de tristesse et de paquets. Allons ! Allons ! dépêchons-nous pour coucher cette enfant ! — Vous avez bien raison, Evrad, lui répondit Mlle Marin, Virginie est morte de fatigue ! — Ah ! Mlle Maillard, nous sommes dans une jolie retraite, si vous saviez ! — Je sais tout cela, interrompit Evrad, mais couchons vite cette enfant qui dort tout debout ; nous verrons après. — Il n'y a que deux lits, Mesdemoiselles, dit la femme du garde, mais vous vous en arrangerez bien pour cette nuit ! — Couchons vite cette enfant ! répétait toujours Evrad. — Non pas dans le grand lit ! disait Virginie, ouvrant à peine les yeux. — Qu'elle ne s'inquiète pas ! répliqua Evrad ; elle couchera avec sa sœur ! ».

(1) Clément-Pierre-Servant d'Amourette, doyen du chapitre de Saint-Gal de Langeac.

Digitized by Google

Et l'on mit Virginie dans le lit : « A présent, dit Mlle Marin, en se rasseyant, je suis un peu soulagée ; reste à savoir comment nous..... » Au même instant la porte s'ouvrit : « Encore des visites, s'écria-t-elle ! » C'était toute la famille Chauchat, de la poste, mère, fils aîné et fils cadet. La première raconte qu'elle était couchée, et qu'elle s'était levée à l'instant, pour lui offrir ses services : « Ces demoiselles sont bien tombées ! » répondit Mlle Marin.

— Mme de La Fayette, Mademoiselle, interrompit le fils aîné, je donnerais mon sang pour cette famille ! — Vous êtes bien bon ! » répondit Mlle Marin.

Pendant les protestations de son frère, le fils cadet remplissait la chambre de matelas : « Mais vous vous privez ! disait Mlle Marin. — Vous êtes trop bon ! exprimait Anastasie. — En voilà bien assez, ajoutait Mlle Maillard. — Point du tout ! point du tout ! répondait la mère ; il n'y a pas un seul bon patriote qui ne risquât sa vie pour M. de La Fayette et sa digne épouse ! Mais nous vous gênons, je pense, à l'heure qu'il est ! » Et ils se retirèrent, accompagnés de tous nos remerciements.

Nous nous couchâmes, Anastasie et sa sœur dans le lit de Mme Valney, Mlle Marin dans celui de M. Carton, et Mlle Maillard sur les matelas que M. Chauchat avait apportés. Le lendemain, nous apprîmes que la municipalité nous avait pris sous sa protection, par un arrêté.

Aussitôt après notre départ de Chavaniac, maman monta chez mon frère, l'aida, ainsi que M. Frestel, à faire leur toilette de paysans, leur dit adieu, et, après leur avoir donné la bénédiction, le cœur bien ému, car elle prévoyait que son absence pourrait être plus longue que celle de ses filles, elle avait appris, en ce jour, que son plus grand bien avait échappé, et elle avait mis en sûreté le moindre.

Ce fut vers minuit que les voyageurs sortirent de la maison, l'un après l'autre, et en silence, de peur d'être aperçus par quelqu'un du village. Louis les suivait à quelque distance. *Jacques Jeannot* et *Pierre* étaient les noms avec lesquels ils se rappelaient lorsqu'ils se perdaient : ils avançaient avec peine dans les pierres et les bois. Le jeune Portal tirait le grand sabre qui pen-

Digitized by Google

dait à son côté, pour s'escrimer contre tous les chiens qu'ils entendaient (car ils ne pouvaient rien voir, la lune étant couchée), et, à la faveur de l'obscurité, il se glorifiait d'avoir tué ou blessé deux ou trois chiens.

Après plusieurs heures d'une marche fatigante, ils s'égarèrent et, mourant de soif, ils cherchaient à tâtons, avec les pieds et les mains, s'ils ne rencontreraient pas quelque lieu humide qui pût faire espérer un ruisseau. Portal, qui connaissait si bien le voisinage, ne pouvait leur servir de guide dans le pays où il était perdu lui-même, à sa grande confusion. Ils marchaient toujours, sans savoir s'ils avançaient. Enfin, ils sentirent, avec une vive joie, que leurs pieds se mouillaient et, se mettant tous à quatre pattes, ils burent avec avidité de cette eau mêlée de boue. L'aurore commençait à éclairer le pays; peu de temps après, Portal reconnut avec ravissement le bois dans lequel ils allaient entrer. C'était pourtant encore assez loin de Conangles.

M. Frestel et Georges, harassés de fatigue, s'y couchèrent sous un arbre et s'y endormirent. Louis, ne craignant pas pour eux, s'en retourna à Chavaniac, et Portal alla les annoncer à Conangles. Il revint bientôt, accompagné de son frère, avec des provisions pour déjeuner, ce qui leur fut un réveil agréable. Ayant repris des forces, ils se mirent en marche deux à deux, M. Portal avec le curé, Georges avec Portal, et c'est ainsi qu'ils arrivèrent dans la cuisine d'une jolie maison qui n'était pas le presbytère, mais appartenait à M. le curé. Ils y trouvèrent sa mère, âgée de plus de quatre-vingts ans, bien grande, bien belle et bien bonne, et sa petite fille, sœur de leur guide, âgée de seize ans.

On montra aux deux voyageurs l'échelle par laquelle on montait à une chambre à deux lits qui leur était destinée. M. le curé faisait les honneurs de sa maison et de tout ce qui était dedans avec une bonté, une générosité et une simplicité charmantes. Son vin, dont il ne manquait pas d'offrir à tous ceux qui venaient le voir, était aussi bien bon et les repas se faisant dans la cuisine, M. Frestel et Georges étaient obligés, par des visites fréquentes, de remonter souvent leur échelle, et alors, ils se couchaient sur leurs lits, de peur qu'on ne les entendît marcher. Les deux enfants de la maison servaient à table et reprenaient la place

Digitized by Google

que laissaient leurs hôtes, au premier bruit qu'on entendait à la porte. Tel était le genre de vie qu'on menait à Conangles, au milieu de bien des inquiétudes pour ce qui était resté dans le monde.

Maman qui, très fatiguée de la journée de la veille, était resté dans son lit plus tard que d'ordinaire, y était encore, lorsque deux coups de canon qu'elle entendit dans le lointain, la firent lever précipitamment. Craignant que ce fût le signal des brigands, dont on menaçait, elle alla aussitôt chez ma tante, qu'elle trouva un peu remise, lui parla du départ de ses enfants et ensuite des deux coups de canon qu'elle venait d'entendre. Le premier objet l'attendrit ; les coups de canon l'effrayèrent un peu. ne croyant pas, disait-elle, que le mal pût jamais venir d'ailleurs que de ce maudit Paris. On sut, quelque temps après, que les coups de canon avaient été tirés pour la fête de Saint-Julien, patron de Brioude.

Mais le calme ne fut pas de longue durée. Un billet anonyme arriva, qui annonçait à maman qu'elle était menacée de toute part, et qui la conjurait de se déguiser en paysanne et de s'aller coucher dans les bois de Vissac.

Un avis plus effrayant suivit de près. Deux hommes d'Allègre, bien connus, venant du marché, y avaient rencontré une femme du Puy qui rapportait qu'on s'y rassemblait sur la grande place, pour venir brûler Chavaniac. Maman et ma tante convinrent alors de leur plan de campagne. Il fut résolu que, s'il venait des gens de Brioude, on les attendrait de pied ferme et qu'on parlementerait; mais que, si l'on venait du Puy, comme cela était beaucoup plus dangereux, on prendrait le parti de la retraite (1). On tira les chaises à porteurs de la remise, et l'on s'assura de deux hommes les plus forts du village, qui devaient transporter ma tante au fond d'un ravin. Maman se munit d'un habit de paysanne pour elle et pour M^lle^ Benjamin, dont elles devaient se revêtir et gagner les bois. Michel, le meilleur coureur du pays, fut envoyé en vedette à Villeneuve.

Ces précautions étant prises, les dames se mirent à diner et, plus l'heure avançait, plus on se rassurait sur la crainte de l'arri-

(1) M. de Chabannes, citoyen de Pradelles, y avait été assassiné peu de temps auparavant (*Note du mss.*).

Digitized by Google

vée des brigands. Après le dîner, Mme Combette (1) arriva la bouche plus pincée que d'ordinaire, et, après avoir gémi, les larmes aux yeux, de tous les maux qui menaçaient la maison, elle annonça qu'un monsieur du Puy, qui s'y intéressait beaucoup, avait dîné chez elle, n'osait pas entrer à Chavaniac, mais demandait à maman un moment de conversation, quelque part ailleurs. Maman promit de le rencontrer sur le chemin d'Aurac (2), qui était très solitaire, et promit de s'y rendre à la chûte du jour. Elle s'y rendit, en effet, accompagnée de Mercier, et M. de Nicolaï (3) (c'était le nom du personnage) fut exact au rendez-vous.

Maman avait une violente migraine et ne pouvait plus se tenir sur les jambes : ils s'assirent sur l'herbe du pré adjacent à celui du moulin, d'où personne ne pouvait les voir, pendant que Mercier faisait la ronde. Aux protestations de l'intérêt le plus obligeant et le plus sincère, M. de Nicolaï joignit des avis utiles. Il dit à maman qu'il ne croyait qu'il y eût précisément un pillage à craindre à Chavaniac, pour ce jour-là ou le lendemain, mais que, d'après ce qu'il avait entendu de différents côtés, il était persuadé qu'il se méditait des projets sinistres, lui offrit un asile dans sa maison de Saint-Just.

Il lui conseilla de cacher sa famille, de s'absenter elle-même quelque temps de Chavaniac, en demandant qu'on mît, sur sa porte, le scellé d'une administration, pour en imposer aux brigands.

Comme maman lui exprimait sa reconnaissance, il lui parla de papa. Elle fut bien étonnée de lui entendre dire : « Je respecte infiniment M. de La Fayette. Je ne lui trouve qu'un tort, c'est de ne pas s'être servi de son crédit pour faciliter l'entrée des Princes ! »

La conversation finie, maman rentra, et rendit compte à ma tante, et se coucha, ce dont elle avait grand besoin. Le lendemain matin, maman se réveilla guérie de sa migraine. Elle pensa aux exilées, et M. Vaudoyer voulut bien se charger d'aller leur porter des nouvelles de Chavaniac.

(1) Mme Combette, aubergiste d'Aurac, ancienne femme de chambre de ma tante. (*Note du mss.*)

(2) Saint-Georges-d'Aurac, chef-lieu de commune, très rapproché de Chavaniac.

(3) M. de Nicolaï était neveu de M. et de Mme de Saint-Just, anciens amis de la famille, mais ces dames ne le connaissaient pas personnellement. (*Note du mss.*)

Digitized by Google

Les vingt-quatre heures qui s'étaient écoulées depuis que nous étions à Langeac, s'étaient passées dans de cruelles inquiétudes. Nous nous succédions à la fenêtre pour regarder du côté de la chapelle Sainte-Anne, le point le plus éloigné d'où l'on pouvait voir arriver de Chavaniac. Virginie, qui était de sentinelle à neuf heures du matin, aperçut un homme à cheval. Nous accourûmes toutes et nous crûmes reconnaître M. Vaudoyer. Nous le vîmes passer le bac, avec bien de l'impatience, et nous allâmes le recevoir sur l'escalier. Il nous raconta la journée du lundi, les avis, les craintes de Chavaniac, les siennes et le courage de maman, qui était le refrain de tous ses discours : « M^me^ de Chavaniac se soutient, ajouta-t-il; sa santé ne s'est pas ressentie de l'horrible état où elle était dimanche, et, depuis le danger, elle a repris des forces. »

Il nous transporta de joie en nous disant que maman viendrait nous voir le lendemain. En effet, le soir du mercredi, nous la vîmes paraître sur son petit cheval, à la bienheureuse chapelle Sainte-Anne, et, bientôt, nous fûmes réunis pour une demi-heure. Nous en reprîmes si bien l'habitude, que ce fut une nouvelle séparation lorsqu'elle repartit. Elle nous apprit que ma tante avait eu, la veille, une violente colique d'estomac, mais qu'elle était mieux. Elle nous instruisit aussi d'une démarche qu'elle avait faite : la prudence exigeait qu'on se munît, contre les brigands, d'un scellé de Brioude, et une pareille demande l'assurait de n'avoir rien à redouter de ce côté. Elle ne voulait pas, cependant, agir en vertu d'aucune loi sur les émigrés, ni, par conséquent, s'adresser au District, qui était chargé de l'exécution des décrets qui y avaient rapport.

Elle résolut (et ce fut aussi l'avis de ma tante) d'écrire au président du tribunal et de lui demander des commissaires, comme pour mettre les créanciers en sûreté. La réponse fut que ce fût l'affaire du District, qu'il en enverrait le lendemain, et ce fut pour les attendre que maman nous quitta si promptement. Les commissaires Vidal et Salveton (1) arrivèrent à Chavaniac le jeudi 29 août; ils firent l'inventaire et posèrent le scellé, le tout

(1) Vidal était procureur de Brioude, un peu voleur à ce que l'on disait, et presque toujours ivre, mais, du reste, un bon homme. Salveton était un jeune notaire spirituel, fort jacobin, poltron et méchant. (*Note du mss.*)

Digitized by Google

d'une manière très respectueuse. Maman et ma tante assistèrent à la rédaction du procès-verbal, le mot d'*émigré* ne fut pas prononcé, et l'on ne parla de papa que comme *absent*. On y écrivit, sous la dictée de ces dames, qu'elles seraient toujours charmées d'être caution des sentiments patriotiques de M. de La Fayette et de prouver qu'elles avaient recherché, loin de la craindre, la surveillance des autorités constituées et demandé la protection de la loi.

Salveton se disputa, le soir après souper, avec maman, sur le jacobinisme, mais avec politesse; le lendemain, à déjeuner sur les vexations religieuses. Après quoi, les commissaires repartirent si pénétrés de l'état de ma tante et de ce qu'ils avaient vu à Chavaniac, qu'on rapporte que Salveton pleura en le racontant à sa mère.

Un voyage de maman à Brioude, sous prétexte d'y louer un logement pour suivre ses affaires, parut encore un bon moyen pour se procurer la tranquillité. Cela montrait de la confiance, et était propre à rassurer sur les projets d'émigration qu'on craignait beaucoup de sa part. Dès le vendredi au soir, elle allait partir, et le cheval était au cabriolet, lorsque Michel apporta les lettres, parmi lesquelles il y avait une lettre de papa, datée de Rochefort. C'était la première depuis son départ. Elle apprenait qu'il était arrêté. Elle exprimait ses sentiments.

Après s'être enfermées quelques moments tête à tête, pour n'avoir point de témoin des différentes et déchirantes impressions qu'une telle lettre produisait sur leur cœur, et l'avoir lue et relue ensemble, ma tante se saisit de la lettre, conjura maman de tout cacher, et fut d'avis de ne pas déranger son voyage à Brioude, comme il était annoncé. Elle jugea, de son côté, que cela valait mieux, et l'espérance que donnait papa que sa captivité ne serait pas longue, lui fit aussi trouver plus prudent de n'en pas publier la nouvelle.

Elle partit donc, accompagnée de M^lle^ Benjamin et de Mercier. Elle arriva, vers 9 heures du soir, devant la porte de M. de Longpré, maire de Brioude, pour y prendre des renseignements sur le quartier le plus paisible, où elle voulait un logement. Pendant qu'elle était arrêtée à cette porte, on lui répondait que M. de Longpré était à la campagne. Un jeune homme vêtu en

Digitized by Google

garde nationale s'approcha du cabriolet, et lui dit que, comme M. le Maire était absent, il lui demandait, en qualité de municipal, la permission de lui offrir ses services; qu'il pourrait peut-être lui faire trouver un logement, mais qu'en attendant, il la suppliait de vouloir bien descendre chez sa mère; que son père, qui ne devait revenir que le lendemain du Puy, lui enverait bien l'avantage de la recevoir. Alors, maman découvrit que ce jeune homme était le fils de M. de Talairat (1), ci-devant subdélégué de l'Intendance, qu'elle se rappelait avoir dû être fort peu content d'elle, dans quelques occasions. Mais le fils était ardent révolutionnaire, dès 1879, encore zélé fayettiste. Son père était juge du tribunal du département; le fils avocat distingué. Sa générosité, en ce moment, ne l'était pas moins, et maman accepta ses services avec reconnaissance.

Il lui donna le bras pour descendre de la voiture. Pendant le chemin, il lui fit remarquer une des rues, en lui disant : « Voilà, madame, la place où nos concitoyens avaient élevé, l'année dernière, un arc de triomphe à M. de La Fayette; les vrais patriotes le rétabliraient aujourd'hui de bien bon cœur! » Maman fut reçue de M^me^ de Talairat de la façon la plus obligeante (elle jura peu ou point du tout, ce soir-là). On trouva un logement qui était à louer dans une rue très écartée, et maman s'y rendit aussitôt après souper.

Pendant la journée du lendemain, qui était celle de l'arrivée des électeurs (2), maman resta très retirée, et reçut seulement quelques visites. La première fut celle de M. Grenier (3) qui vint, accompagné d'un patriote, officier municipal. Après quelques compliments, et les assurances d'un intérêt sincère, faites d'un air aussi embarrassé que touché, il fut question de mesures de prudence que l'occasion requérait, et l'une des plus lumineuses qui vint à l'esprit de M. Grenier, fut de conseiller à maman, pour

(1) Jean Gueyffier de Talairat, avocat en parlement, conseiller du roi, élu en l'élection de Brioude, mort au Puy, sur la paroisse de la Cathédrale, le 4 octobre 1792, père de Jean-François Gueyffier de Talairat, littérateur, mort le 3 juillet 1850, anobli par ordonnance royale du 26 octobre 1819.

(2) Les élections pour la nomination des députés à la Convention et des membres de l'administration départementale avaient lieu à Brioude. Cette réunion, très mouvementée, dura du 2 au 8 septembre.

(3) Jean-Baptiste Grenier, ancien constituant, très dévoué à La Fayette.

Digitized by Google

le lendemain qui était dimanche, de choisir la messe du curé constitutionnel, entre celles qui se disaient dans l'église de Saint-Julien de Brioude. Elle lui répondit que ce qu'elle ne s'était pas cru permis dans le temps de la Constitution ne le lui paraissait pas davantage dans le moment présent; qu'elle était venue à Brioude pour être en sûreté contre toute espèce de violence, mais que, si on mettait sa tranquillité au prix de quelque bassesse, elle s'en retournerait à Chavaniac.

Ces deux Messieurs n'en parlèrent plus, et lui firent leurs adieux en l'assurant qu'elle n'avait rien à craindre dans la ville de Brioude, et, comme on vint dire à maman qu'ils s'occupaient d'elle avec beaucoup d'intérêt et se préparaient à la venir voir, elle répondit qu'elle prendrait à insulte tous les témoignages d'intérêt qu'elle n'aurait pas partagés d'avance avec M. de Lafayette et par lesquels on prétendrait séparer sa cause de la sienne, qui était très différente de celle des émigrés qu'elle regarderait toujours comme ennemis (1). Les patriotes semblaient partagés entre la crainte des électeurs jacobins et brigands qui arrivaient de toute part, criant contre la modération de la ville de Brioude, et la crainte des aristocrates aidés des Prussiens, qu'on croyait au moment d'entrer à Paris. Leur effroi de ces deux dangers augmentait à tout moment.

M. Alphonse Aulagnier, électeur d'autant plus redoutable qu'on le disait avoir été de la compagnie de Jourdan, l'Avignonais, et que, trois semaines auparavant, il avait été forcé de montrer ses épaules et de prouver, par là, qu'elles n'étaient point marquées — ce même Aulagnier avait dit publiquement, dans la salle de la Commune de Brioude : « Quelle opinion peut-on avoir du patriotisme d'une municipalité qui a M^me^ de La Fayette dans ses murs, et qui la laisse libre? »

De l'autre côté, M. Grenier recevait une lettre timbrée d'une ville ennemie, qui lui annonçait que les trois grands scélérats La Fayette, La Tour-Maubourg et Bureau de Pusy étaient arrêtés, et que les petits scélérats comme lui et ses pareils auraient bientôt leur tour. Cette lettre fut portée, sur-le-champ, au District

(1) Le bruit courut que maman avait dit qu'elle désirait que les émigrés fussent hachés en morceaux, ce qui choqua beaucoup leurs femmes et leurs enfants. (*Note du manuscrit*).

Digitized by Google

par M. Grenier. Il fallait parer au danger le plus pressant, celui d'être soupçonné de recevoir les billets doux des pays étrangers; mais l'impression qu'elle produisit fut terrible, et rien n'était égal aux angoisses de M. Grenier, qui vint, cependant, vers le soir, offrir à maman de faire, avec elle, une petite promenade dans ses vignes. Maman reçut aussi, dans la journée, une visite de M. Maigne, négociant de Brioude, qui lui fit de très touchantes protestations d'attachement pour papa, et qui lui offrit de faire sortir Georges de France, ce qu'elle n'accepta pas, sachant que c'était, en effet, un homme très obligeant, mais fort indiscret.

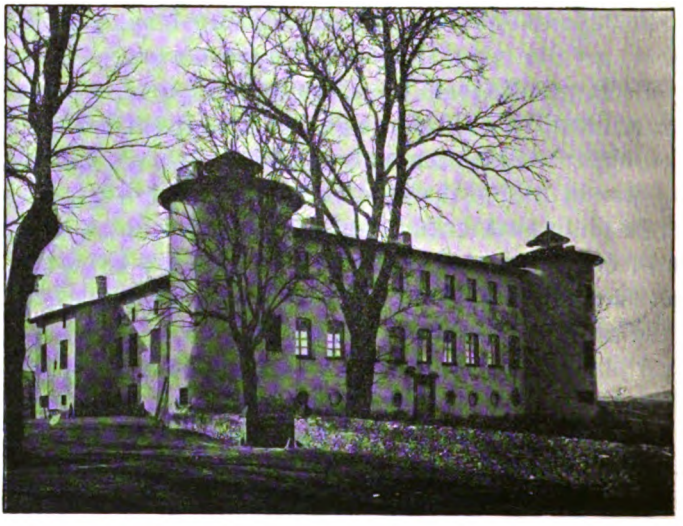

CHATEAU DE CHAVANIAC-LAFAYETTE (*État actuel*).

Le lendemain, qui était Dimanche, maman alla, de bonne heure, à la messe d'un prêtre non assermenté, et rentra fort paisiblement chez elle, pour n'en plus sortir, ce que la prudence exigeait, car tous les électeurs étaient arrivés, de manière qu'il y avait peu de sûreté dans les rues; mais, en revanche, les grands chemins étaient plus praticables, puisqu'on ne craignait plus de les y rencontrer. Aussi maman devait-elle retourner le lendemain.

Les visites qu'elle reçut, ce jour-là, furent : 1° celle de l'ab-

Digitized by Google

besse de Vorey (1), qui reprit, dans la conversation, tous les événements passés de la Révolution, de quoi maman fut fort impatientée, désirant qu'une visite d'aristocrate, ne fût pas longue. La deuxième, de M. Branche (2), le député, qui fut courte, le pauvre homme étant électeur et plus mort que vif. Enfin, une de M. de Talairat père, qui, arrivant du Puy, recevant les excuses de quelques électeurs qui s'étaient engagés, depuis plusieurs jours, à dîner chez lui, et qui le refusèrent dès qu'ils apprirent que sa maison avait été profanée par la présence de maman, vint la voir aussitôt, et répondit de tous ses remerciements pour les bons procédés de sa famille : « Assurément, Madame, cela vous est dû sous tous les temps, mais à bien plus forte raison à celui-ci! »

La journée de ce Dimanche 2 septembre, quoique loin d'être aussi atroce que celle de Paris, fut assez orageuse à Brioude : il y eut, le soir, des danses de Sans-Culottes autour de l'arbre de la Liberté, et les sons de ces bruyantes orgies pénétraient jusqu'à la maison de maman, et ne laissaient pas d'inspirer quelque terreur.

Elle se coucha, cependant, à 11 heures du soir. A peine avait-elle mis sa tête sur son chevet, qu'elle entendit frapper à coups redoublés à la porte de la rue. M^lle^ Benjamin y courut aussitôt, et ramena à maman un citoyen de Clermont, marchand confiseur qui venait de lui fournir une petite provision de sucre, café, et qui, inquiet de son payement, venait la prier de reprendre ses marchandises. Maman y consentit volontiers et, quoique cette visite fût un peu empressée, elle l'aimait encore mieux que celle des électeurs qui dansaient sur la place du Postel.

Le lendemain, de grand matin, comme maman se disposait à partir pour aller dîner avec nous à Langeac, et retourner ensuite le soir auprès de ma tante, M. Grenier entra chez elle; il lui dit que, d'après les mauvais propos des électeurs et les scènes de la veille, il paraissait nécessaire qu'elle se cachât, et lui offrit une vieille maison de M. de Longpré, située à quatre lieues de Brioude, où se trouvaient de grands souterrains : ce n'était pas la première fois qu'on lui parlait de pareille chose. M. de Talai-

(1) Madame de Cheminades de Lormet.
(2) Maurice Branche, ancien constituant, né à Paulhaguet.

Digitized by Google

rat lui avait proposé de la conduire au Mont-Dore, et d'y mener la famille après elle, pour y rester tout l'hiver préservée par les glaces. Mais maman avait, pour toute mesure de ce genre, une répugnance presque invincible. Cependant, le danger des électeurs lui parut si pressant, qu'elle avait déjà accepté les services d'un boulanger qui devait la conduire dans le vieux château, lorsque M. Grenier, étant à peine sorti de la chambre, M. Guitrandy (1) y vint lui dire qu'il avait suivi, la veille, à son intention, les pas des électeurs, que leurs propos ne signifiaient rien, et qu'il n'y avait aucun danger à son retour à Chavaniac.

Il n'eut pas de peine de la persuader du parti qu'elle désirait si vivement de prendre, demanda tout de suite ses chevaux, et se mit en route pour Langeac, MM. de Talairat père et fils l'ayant conduite jusqu'à la voiture, tout aussi ouvertement qu'ils l'eussent fait en 1791. Maman fut reçue de nous à Langeac avec des transports de joie. Elle voulut bien nous assurer qu'elle ne regrettait pas l'asile qu'on lui avait offert loin de nous, et, après que nous eûmes dîné ensemble, bonheur que nous n'avions pas eu depuis une semaine, elle retourna près de ma tante, qui fut ravie de la revoir.

Nous fûmes condamnées de rester encore à Langeac toute la semaine, pendant laquelle on apprit les horreurs du 2 Septembre, les progrès des ennemis en France, et la *Gazette de Perlet*, à qui nous avions dû de connaître les lettres de papa au département d'Ardennes et à la municipalité de Sedan, rapportait aussi avec quelle célérité on avait expédié un courrier aux princes de Bourbon, pour leur apprendre son arrestation, ce qui nous effraya beaucoup. Ma tante reçut, pourtant, une lettre de lui, qui laissait encore l'espérance d'une prochaine liberté. Cependant, nous redoublions nos instances pour retourner à Chavaniac, et nous obtînmes, enfin, une lettre de maman, qui nous permettait de revenir, au moins pour quelques moments. Il y avait quinze jours que nous étions bannies, et nous partîmes le 8 septembre, de bon matin, dans le cabriolet, ainsi que Virginie, Anastasie à cheval, accompagnée de M. Carton et d'Evrad. Les paquets restaient, car on donnait à ce voyage le nom d'une visite, mais Anastasie et Virginie se promettaient bien, entre

(1) Jean-Ignace Guitrandy, chirurgien établi à la maison.

Digitized by Google

elles, et dans leur cœur, de ne pas venir les rechercher dans cette heureuse route. M. Carton lui-même était de bonne humeur.

Arrêtés à Rougeac (1) par les félicitations de la famille Jacob, le nez du père fut trouvé très bien, la taille de la mère élégante, et les compliments de la fille gracieux, car on approchait de Chavaniac : « Bien obligés! Laissez-nous passer ! » fut notre seule réponse à toutes leurs politesses, et bientôt nous aperçûmes Chavaniac plus charmant que jamais. Il nous sembla même que nous nous rapprochions de mon frère, et, cependant, il nous manquait beaucoup. Anastasie, apercevant du chemin ces dames sur le balcon, n'osait pourtant pas presser son cheval, parce qu'Evrad était à pied, et voulait la suivre, mais l'obligeant petit cheval se mit de lui-même au galop. Le cabriolet l'eut bientôt atteint, et nous entrâmes dans la cour accompagnés d'un grand nombre de femmes du village, et surtout de petites filles.

Ma tante et Monsieur vinrent au-devant de nous, et nous les trouvâmes au bas de l'escalier. Ma tante, vêtue de sa bourrette violette (2), était pâle comme la mort. Maman n'était pas changée, et nous remontâmes ensemble, ivres de joie. On ramassa toutes les écuelles de la maison, et nous nous mîmes à déjeuner. Ma tante tira de son estomac les lettres de papa qu'elle y tenait cachées. Maman s'en empara et, après les avoir lues, les remit dans son portefeuille. Nous fûmes ensuite à la messe (c'était fête). A chaque nouvelle circonstance de la journée, notre joie sembla se renouveler. Les sœurs vinrent nous voir après dîner, et, au milieu du plaisir qu'on témoignait de notre retour, nous lisions bien, sur tous les visages, et en particulier sur celui des petites filles, l'effroi dont chacun avait été saisi pour soi et pour la maison.

On parlait déjà de nous renvoyer à Langeac. Une prière courte et fervente, pour cette nuit à Chavaniac, où nous couchâmes ravies de ce succès. Le jardinier de M^me^ l'abbesse de Bellecombe (3), qui était venu voir ma tante, n'avait pas peu contribué à nous le faire obtenir, car il avait dit que les Mar-

(1) Petit village de la commune de Saint-Eble.
(2) Robe de chambre en étoffe de bourre de soie.
(3) M^me^ de Retz, abbesse de Bellecombe, ordre de Citeaux, diocèse du Puy,

Digitized by Google

seillais étaient à Saugues, petite ville à deux lieues de Langeac, où ils allaient bientôt passer.

Le lendemain, dimanche 9 septembre, M. le curé ne dit pas la messe, mais l'abbé Damourette la dit à la chapelle, de grand matin, puis se remit en habit de couleur, et en queue, pour attendre le retour de Mercier qu'on avait envoyé à Langeac vérifier les faits ; il arriva lorsque l'on était encore dans la petite salle : « Eh bien, Monsieur, lui demandait-on de tous côtés, les Marseillais sont-ils à Saugues ? — Eh non, tout ça c'est des histoires, on ne savait pas seulement ce que je voulais dire ! ! — Vous croyez donc qu'ils ne viendront pas ? — Est-ce que je sais, moi ? — Mais vous dites qu'on n'en parle pas ! — Eh ! je vous l'ai déjà dit, on s'est moqué de moi seulement, avec toutes mes peurs ! » Et personne n'osa plus lui parler. L'abbé Damourette se retourna chez lui.

D'autres avis alarmants furent donnés à ces dames. Un électeur des environs d'Yssengeaux, honnête homme et ami de M^me^ de Bellecombe, vint, à son retour de Brioude, par un chemin détourné, acquitter la parole qu'elle avait exigée de lui, de lui rapporter des nouvelles de ma tante. Il dit, en grand secret, qu'il se tramait quelque chose, que certains électeurs se préparaient à quelque expédition, qu'on ignorait si c'était contre les prêtres ou contre Chavaniac.

On murmurait toujours du passage prochain des Marseillais. Maman ne voulait pas encore tourmenter M^lle^ Marin, si tendre, si faible et si lasse, et ne lui parla de ses inquiétudes que très légèrement, mais elle prit Anastasie en particulier pour lui faire une confidence qui l'enorgueillissait encore plus qu'elle ne l'alarmait. Elle lui dit que les brigands pouvaient venir à tout instant, même pendant la nuit ; qu'alors le seul parti à prendre était de fuir dans les bois, Virginie dans les bras de quelqu'un. La place de ma tante était marquée depuis longtemps : « M^lle^ Marin voudra suivre Virginie ! répondit Anastasie. Comment pourra-t-elle courir, elle qui marche si doucement ? Et si elle reste dans le village, comment la prendra-t-on pour une paysanne ? Comment ses petits souliers à talons pourront-ils paraître des sabots ? — Il n'y a pas cependant d'autre moyen, disait maman, que de la faire sauver par les femmes du village ! »

Digitized by Google

On soupa tristement : Mercier, derrière la chaise de maman, balbutiait, en grognant, quelque chose qui ressemblait, à la crainte des Marseillais, quoiqu'on se fût moqué de lui à Langeac : « Il ne fait pas bon ici... ! Tout tuer... ! tout piller... ! Ils ne sont pas loin d'ici... ! Faut vous tous enfuir, d'abord ! » dit-il, en élevant la voix, tandis qu'il donnait une assiette à maman. Mercier interrompit Mlle Marin : « Vous nous avez tranquilisés ce matin, est-ce que nous sommes pas en révolution ? Vous ne croyez jamais personne, ce qu'on vous dit d'abord ! » reprit Mercier brusquement. Son grognement diminuant peu à peu, bientôt on ne l'entendit plus. On s'alla coucher sans rentrer dans le salon, et la nuit fut fort tranquille.

Le lendemain, lundi 10 septembre, vers sept à huit heures du matin, une troupe nombreuse de gens armés fondirent de la manière la plus subite sur Chavaniac. Comme une partie d'entre eux entraient dans la basse-cour, ils rencontrèrent M. Legendre qu'y s'y promenait et, le prenant pour mon frère, deux soldats se saisirent de lui et l'adossèrent contre un arbre en lui défendant, sous peine de la vie, de remuer de là. On vit une paysanne qui passait par là, on la prit par le bras et on la chassa de la cour. On posa des sentinelles à toutes les portes, M. Legendre, toujours collé au même arbre, regardait d'un œil hagard ces sinistres arrangements.

C'était l'heure du lever de ma tante, Mademoiselle avait pris sa vieille bourrette et la cafetière démanchée où elle portait, chaque matin, le déjeuner de ma tante et, ayant accroché plusieurs fois, en soupirant, la quenouille toujours attachée à son côté, était parvenue jusqu'au bout de son raide et obscur escalier et se trouvait déjà au milieu de la galerie, lorsqu'apprenant ce qui se passait, elle fondit dans la chambre de ma tante en criant : « Levez-vous, Madame, levez-vous vite ! — Qu'avez-vous donc, Benoîte ? dit ma tante, en ouvrant ses rideaux. — Ah Jésus ! Marie ! répondit Mlle Benoît, regardez par la fenêtre : ils ont déjà rempli le parterre... ! Faites vite vitement, Madame ! — Madame ! s'écria Mlle Grenier, s'élançant en toquet de sa petite chambre et les yeux hors de la tête. Ah ! Mlle Benoît, je suis dans un trouble ! Je crois qu'ils vont escalader la maison par ma fenêtre ! — Mais qui donc, Grenier ? demanda ma tante. — Eh !

Digitized by Google

qui ? Madame, vous m'impatientez avec vos *qui ?* Les soldats de toutes les façons, de toutes les couleurs, armés jusqu'aux dents, répondit Mlle Grenier. — D'où viennent-ils donc ? reprit ma tante. — De l'enfer, Dieu me pardonne ! dit Mlle Benoît, en poussant un profond soupir. — Pour savoir d'où ils sont, je n'en sais pas le premier mot, répliqua Mlle Grenier ; mais Madame, dépêchez-vous-donc, je les entends ! »

D'un autre côté, comme Anastasie allait dire bonjour à maman, elle rencontra Mercier qui lui dit : « Voilà 200 hommes du Puy qui arrivent ! — Il faut au moins sauver la petite ! s'écria Evrad, fondant avec précipitation dans la chambre où l'on habillait Virginie. — Oui, mon cher ami, répondit Mlle Marin, toute troublée, mais où ? — Au Vernet, où je pourrai, reprit-il. J'aurais peut-être le temps ! — Attendez, Evrad, qu'on lui noue ses cordons ; elle s'enrhumera ! dit Mlle Marin. — Qu'elle s'enrhume si elle veut ! répliqua t-il. Qu'on me la donne vite ; je n'ai de ressource que dans la porte du balcon ; ils sont sûrement à l'autre, avec toutes vos lenteurs ! » Et il prit Virginie dans ses bras. Ouvrant la porte, il vit la salle à manger déjà remplie de soldats ; il mit aussitôt Virginie à terre et la rendit, toute attrapée, à Mlle Marin et à Mlle Maillard, l'une et l'autre pâles comme la mort.

Cependant Mercier entrait dans la chambre de maman, en balbutiant d'un air décomposé : « Voilà un militaire du Puy ! » Au même moment, la porte du salon s'ouvrit, et maman vit paraître un homme d'une grandeur gigantesque (1) en habit de bourgeois et son fusil sur l'épaule. Maman lui demanda ce qu'il voulait ; il lui répondit : « N'ayez pas de peur ! Ce sont seulement des gens du Puy ; il y a un commissaire ! »

Pendant qu'il parlait, des soldats de divers uniformes, la bayonnette au bout du fusil, vinrent, occuper le salon, Maman dit tout bas à Mlle Benjamin : « Il faudrait, au moins, tâcher de sauver mes enfants ! » Alors cet homme, qui était arrivé le premier, voyant que maman se retournait du côté de Mercier et d'Evrad, qui entraient par l'autre porte, s'approcha de l'oreille de Mlle Benjamin : « Que personne ne sorte de la maison, ou tout le monde est massacré ! »

(1) Il était soupçonné d'être complice de l'assassinat de M. de Chabannes. (*Note du mss.*).

Digitized by Google

Malgré son effroi, M^lle^ Benjamin eut la présence d'esprit de se saisir d'une lettre que maman avait commencée pour Conangles et qu'elle eut occasion de brûler un moment après. A peine eut-elle communiqué à maman l'avis qu'elle venait de recevoir, qu'on vit s'ouvrir la porte de son coin noir et entrer un homme d'une figure sinistre, les yeux hagards, une lèvre fendue, vêtu d'une redingote couleur capucin, bordée en bas de drap cramoisi et qui ressemblait parfaitement à un échappé des galères. Il était suivi de deux officiers et de quelques fusiliers : « Oserai-je vous demander qui vous êtes, monsieur? dit Maman, en l'arrêtant à la porte. — Le commissaire, Madame ! répondit-il. — Votre nom, s'il vous plaît? — Alphonse Aulagnier ! (1) Madame. — Vos ordres, Monsieur? — Je vais vous les montrer, Madame ! »

Aussitôt que maman eut entendu le nom d'Alphonse Aulagnier, elle se rappela ce qu'elle avait entendu dire de lui, de sa société avec Jourdan, et songea qu'il fallait peut-être se préparer à la mort. Comme elle regardait autour d'elle, elle aperçut Anastasie, triomphante d'être restée à Chavaniac, qui venait lui dire bonjour et l'appeler *maman* pour ôter tout le moyen de la renoncer.

Au même instant parut ma tante qui arrivait par le même passage noir, derrière M. Aulagnier. Son visage changeait à chaque instant de couleur d'une manière différente, et les sentiments de douleur et de la plus vive indignation s'y peignaient tout autour. Le peu qu'elle dit à M. Aulagnier se réduisit à demander si maman ne pourrait pas rester à Chavaniac avec une garde.

Tout le monde entra dans la chambre. M. Aulagnier montra ses ordres. Il y en avait un du Comité de Sûreté générale de l'Assemblée législative, signé *Ingrand*, *Chabot*. Il portait que la femme La Fayette serait prise, avec ses enfants, s'ils étaient rencontrés avec elle, et emmenés à Paris avec eux dans une maison de sûreté, et une lettre de M. Rolland, qui chargeait M. Aulagnier de l'exécution de cet arrêté, de concert avec le Département. Elle était datée du 2 septembre.

Maman ne montra aucun effroi de cette destination, se promettant de le faire changer, si elle pouvait arriver jusqu'à une municipalité raisonnable qui voulût bien répondre d'elle, en la

(1) Le futur auteur de l'*aperçu sur la géologie du département de la Haute-Loire*. Au Puy, 1823, in-8, alors le plus fougueux terroriste du Puy.

Digitized by Google

gardant sa prisonnière. Elle sentit que le plus pressant était de s'assurer une protection civile ; que, d'ailleurs, il était désirable d'abréger le séjour de cette troupe, afin qu'elle ne pensât ni à Georges, ni à Virginie, ni à piller la maison, et elle les engagea à faire mettre promptement les chevaux et à partir sans délai pour le Puy. M. Aulagnier observa que ses ordres portaient de se saisir des papiers de maman. Elle se pressa de détacher et de lui donner ses poches.

On se mit à les visiter, on prit ses clefs, ses portefeuilles, et, comme on lui promettait d'y fouiller devant tous ceux qui étaient là, elle essaya de sauver un très petit portefeuille où se trouvait une vieille lettre de papa, qui pouvait compromettre MM. de Lamothe, alors persécutés, et le remettait à ma tante, lorsqu'un vilain officier de troupe de ligne, en faisant une grimace horrible, dénonça cette infidélité. Maman fut obligée de remettre le portefeuille : « La lettre qu'on y trouvera, dit-elle, ne peut que nous être utile, et ne compromet que des gens que je ne peux pas souffrir. Mais j'ai accepté ma conscience ! »

On ouvrit alors le secrétaire de maman, son écritoire, ses tiroirs, et, pendant qu'on examinait et qu'on s'emparait de tous les papiers qu'on pouvait trouver, elle s'échappa, un moment, pour entrer dans notre chambre qui était cernée à l'extérieur, mais qui communiquait, par l'intérieur, à la sienne. Elle y trouva Virginie toute en pleurs, détenue par M^lle^ Marin et M^lle^ Maillard. Maman lui dit : « C'est un brigand, je n'ai plus que mon *In manus* à dire ! Cachez Virginie sous ce devant de cheminée ! » Ma tante arriva au même instant: en disant : « Mettez-la en paysanne ! » Et elle sortit aussitôt avec maman et Anastasie, laissant M^lle^ Marin en pleurs, M^lle^ Maillard pétrifiée, et Virginie enragée de douleur et de jalousie.

A son retour dans sa chambre, M. Aulagnier lui remit, d'un air très fier, trois assignats de cent sols, qu'il avait trouvés parmi les lettres, qu'il garda toutes. Il y en avait deux de papa depuis son arrestation : « Vous y verrez, Monsieur, dit maman, que, s'il y eût des tribunaux, il y eût apporté sa tête, bien sûr qu'il n'y avait aucune action, dans sa vie, qui pût le compromettre aux yeux des vrais patriotes ! » A quoi M. Aulagnier répondit : « Les tribunaux, à présent, seront l'opinion publique, Madame ! D'ail-

Digitized by Google

leurs, peut-être que M. de La Fayette se justifiera. Il y a bien du monde, au Puy, qui croit que celui qui a plus de tort, dans cette affaire-là, c'est M. de la Colombe, Madame ! »

La chambre était toujours environnée de soldats. Maman se mit à causer avec un de ceux qui portaient l'uniforme blanc, qui lui parut avoir une assez bonne physionomie. Elle lui demanda le nom de son régiment : « Nous sommes, répondit-il, une compagnie du régiment de Médoc ; on nous a renvoyés au Puy, parce que nous avons eu une histoire à notre régiment ; nous avons tué un de nos officiers. Mais que voulez-vous ? C'était un aristocrate ! »

Maman passa, ensuite, dans la galerie, pour attendre que les chevaux fussent prêts, ce qui fut assez long, parce que le cocher (venu depuis peu d'Issoire) s'était retiré dans le foin, dans une grange du village. Anastasie suivait maman, ainsi que ma tante qui, avec une générosité qui lui fit trouver simple de quitter Chavaniac et de partager le sort de maman, même à Paris, déclara qu'elle voulait la suivre partout. Maman sentit le prix de cette bonté, l'accepta avec une tendre reconnaissance, et elle lui parut une sauvegarde pour elle et pour sa fille.

Tandis qu'on faisait les préparatifs du départ, les soldats admiraient les réparations de la galerie : « Il est bien étonnant, disaient-ils, de faire de si belles choses pour s'en aller, et trahir après ! — Ah ! Monsieur, il n'y a pas de plus grand patriote que mon pauvre neveu ! s'écria ma tante en s'essuyant les yeux. — Quand il aura trahi, dit maman, je consens qu'on me coupe la tête ; je demande seulement qu'on en soit sûr, auparavant ! — Mais quand même se serait, interrompit un des soldats, vous n'en seriez pas la cause assurément ! — Monsieur, répondit maman, après ce qu'il a fait, et pensant ce qu'il pense, s'il marchait contre son pays, au lieu d'être aimé de nous comme il l'est, il serait digne de nos malédictions ! C'est bien fort, reprit maman, reprit Anastasie, mais nous ne pourrions plus tant l'aimer, car il ne serait plus le même ! » Cela fit rire les soldats d'un air assez bénévole.

On procédait à la visite des chambres de la maison, et, cependant que M. Aulagnier, accompagné des officiers, était chez M. Dysson, quelques soldats entrèrent chez ma tante.

Digitized by Google

Mlle Benoîte y était restée. « Où est le traitre La Fayette? dirent les soldats. — Dans sa peau! répondit Mlle Benoite. » Alors, apercevant le portrait de papa, ils le percèrent à la tête et au cœur. Ils virent plusieurs portraits de famille et, s'adressant à Mlle Benoît : « De qui sont ces portraits? demandèrent-ils; de grands aristocrates, sans doute? — Ce sont d'honnêtes gens qui ne sont plus, répliqua Mlle Benoît, et, s'ils étaient encore, tout n'irait pas si mal! »

Ils se mirent, ensuite, à forcer l'écritoire de ma tante, et allait mettre en pièces la boîte où elle gardait son tabac. Après cette dernière visite, ils sortirent de la chambre, retrouver M. Aulagnier, qui venait de finir les siennes, et avait oublié la chambre où était Virginie.

On vint dire que les chevaux étaient mis, et maman, ma tante, Anastasie, Mlle Benjamin, Mlle Grenier montèrent dans la berline (1) avec des toiles propres à faire rire quelques paysans, spectateurs satisfaits, s'ils n'avaient pas eu, dans ce moment, plus de terreur et d'envie de pleurer que de disposition à rire.

M. Aulagnier était à cheval, à côté de la voiture, rangeant sa troupe, tandis que Louis, avec son zèle accoutumé, vint à la portière demander assez haut : « Irai-je toujours voir M. Georges? — Sûrement; taisez-vous! lui répondit maman. — Mlle Virginie reste donc? dit M. Vaudoyer, arrivant par l'autre portière. — De grâce, laissez-nous, Monsieur! » s'écria maman. Et M. Aulagnier donna le signal du départ. Les seuls officiers étaient à cheval avec lui; les fusiliers entouraient la voiture, et l'on se mit en marche au petit pas, d'autant plus que les soldats étaient excédés de fatigue.

Mercier, Saint-Flour et Evrad se mêlèrent parmi eux, afin de mieux faire connaître leurs dispositions, et cherchaient, avec un zèle touchant, les moyens d'être plus utiles. On voyageait très paisiblement; on s'arrêta à Villeneuve pour boire un coup, et l'on hésitait d'y faire descendre pour dîner. Mais, ayant aperçu les femmes qui pleuraient en voyant passer la voiture, et après s'être moqués d'elles, on se décida à pousser jusqu'à Fix. Dans ce moment, Evrad s'étant approché, maman le conjura de retourner à Chavaniac, désirant ardemment de faire savoir, à ce qu'elle y

(1) M. Aulagnier l'appelle une « chaise de poste » au procès-verbal (*Note du mss.*)

Digitized by Google

avait laissé dans de si cruelles inquiétudes, des nouvelles un peu consolantes. Evrad s'en retourna donc, et la marche recommença, Elle fut très difficile. Jusque-là, la crainte de maman était qu'on allât trop vite (car le moindre accident arrivé à un soldat aurait pu coûter cher). Mais, à la montée de Fix, quatre chevaux avaient bien de la peine à tirer cinq personnes dans la voiture, avec tout ce qui pouvait tenir de soldats, qui s'étaient assis ou accrochés, et qui avaient déposé leurs fusils tout alentour et sur l'impériale.

Le cocher, cependant, était si bon que, malgré la frayeur dont il était saisi, et la manière dont son cœur et ses coudes étaient serrés, on arriva très heureusement au haut de la montagne. A Fix, on entra dans la cour de l'auberge, on tira ces dames de la voiture, et on les conduisit dans les deux moins mauvaises chambres de la maison.

Ayant mis des sentinelles à chacune des portes, qui ne devaient laisser entrer que les domestiques, on les y laissa tranquilles, et maman, respirant un peu, regardait avec attendrissement, tantôt ma tante, tantôt sa fille, à qui elle voulait bien montrer que sa présence lui faisait plus de bien que de mal. Elle comparait son état présent à celui où elle était trois semaines auparavant, quand elle craignait, à chaque instant, pour la vie de papa et se trouvait bien mieux. Elle s'imaginait que la nouvelle de cette aventure pourrait faire honte à ses geôliers, et elle jouissait de cette pensée. Anastasie sentait tout son bonheur de n'avoir pas été séparée de maman, mais elle était troublée par l'idée du chagrin de Virginie. Ma tante, à qui le sentiment de la peur est inconnu, n'était inquiète, pour maman, que de l'idée du voyage de Paris. Mais déjà la prison lui était insupportable : « Croiriez-vous, disait-elle, que je grille d'aller me promener dans ce communal, moi qui ne sors jamais de mon trou ! »

M^lle^ Benjamin, toujours contente quand elle était avec maman, ne songeait pas aux dangers, et M^lle^ Grenier n'était occupée que de ma tante, et était fort courageuse. Mercier entra dans la chambre, pour voir si ces dames n'avaient besoin de rien, et leur apprendre que les soldats n'avaient pas l'air mal disposés, et que M. Aulagnier l'avait prié à dîner. Maman le remercia, les larmes aux yeux, de son attachement et de son zèle : « C'est tout simple, ça ! dit Mercier fort attendri, et, regardant d'un air péné-

Digitized by Google

tré toutes les prisonnières les unes après les autres, il s'en retourna à son poste, auprès de M. Aulagnier.

Le maître de l'auberge et sa femme s'occupèrent, avec un grand zèle, de M. Aulagnier et de sa troupe, et deux jolies petites filles, dont l'aînée avait environ douze ans, furent chargées du soin des prisonnières, et s'en acquittèrent avec une sensibilité très aimable. Ma tante ne dîna pas, et ne prit que son eau sucrée. Ces demoiselles dinèrent fort bien, ainsi que maman qui, à jeun aussi, était plus agitée qu'abattue.

Les officiers vinrent, à chute du jour, demander très poliment l'heure à laquelle ces dames voulaient partir le lendemain, et demandèrent à maman si deux heures ne lui conviendraient pas. Maman leur répondit que le plus tôt lui paraissait le mieux, et, en effet, elle ne trouva pas du tout préférable que la troupe ait le temps de s'enivrer à l'auberge. Ma tante ne trouvait pas qu'il fût fort prudent de se mettre en marche à pareille heure, en telle compagnie, mais elle ne fit part à maman de cette inquiétude.

Les officiers étant sortis, les prisonniers voulurent essayer de dormir quelques heures. Ma tante s'était mise à genoux sur une chaise pour dire ses prières, et Anastasie, dans un autre coin avec maman, disait tout haut : « Tâchons de nous mettre dans l'état auquel nous voudrions être au moment de notre mort! lorsqu'on entendit les soldats courir en criant : « *Aux armes! Aux armes!*

Ces dames crurent, aussitôt, qu'on venait les délivrer et qu'une bataille allait s'ensuivre : « Ils vont se tuer, ma tante ! dit maman tout effrayée. — Eh ! Madame, laissez-les faire ! Qu'ils se tuent, s'ils veulent! » répondit ma tante. Anastasie tremblait qu'on ne la tuât dans la bataille.

Enfin, M^lle^ Grenier découvrit la cause de ce grand vacarme : la femme d'un gendarme stationné à Fix qui avait été couturière à Chavaniac, avait voulu venir voir ces dames; on l'en avait empêchée en coupant son tablier avec un sabre. Son mari qui, comme elle en convenait elle-même, n'était point *réitéré* (1), vint s'en plaindre d'assez mauvaise humeur.

Ces dames, remises de cette allerte, se reposèrent sur les deux

(1) Expression dont elle se servait, au lieu d'*illettré*, pour dire qu'il ne savait ni lire, ni écrire (*Note du mss.*)

Digitized by Google

lits qui étaient dans leur chambre, et y établirent Mercier pour leur servir de garde du corps, en l'engageant à se mettre sur un matelas par terre, car il était très fatigué. Le bon Saint-Flour qui avait, dans cette circonstance, montré aussi beaucoup de zèle, fut établi par ces dames, dans la chambre de Mlle Benjamin et de Mlle Grenier. Après leur avoir fait leurs adieux, maman le chargea de retourner à Chavaniac, aussitôt qu'il l'aurait vu arriver en sûreté au Puy, où il voulait encore l'accompagner. Mais ma tante dormit quelques instants; Anastasie, quatre heures de sommeil le plus profond, dans le même lit que maman, dont cette vue fut le seul repos, car elle ne ferma pas l'œil de toute la nuit, pendant laquelle elle entendit la troupe s'éveiller successivement et s'égayer d'une manière assez bruyante. Elle était fort aise qne ces joies fussent abrégées et qu'on songeât à se mettre en route dès une heure et demie du matin.

A deux heures, la femme de l'aubergiste entra dans la chambre de ces dames : elle les assura que la troupe ne paraissait pas mal intentionnée pour elles, mais que, sûrement, elles iraient à Paris. Maman avait l'espérance de l'éviter, mais cette pauvre femme allait toujours répéter à ma tante que cela était immanquable.

Les bonnes petites filles vinrent apporter du bon lait de Fix. On en avale un peu et l'on caresse beaucoup les petites filles. Les prisonnières descendirent ensuite, et trouvèrent M. Aulagnier fort poli; il les emballa de nouveau dans la voiture et, ayant disposé sa troupe dans le même ordre que la veille, on se remit à marcher au clair de la lune, maman ayant bon courage, ma tante trouvant le choix de l'heure assez imprudent, Anastasie faisant de tristes réflexions sur la facilité qu'il y avait de les assassiner, et tout le monde ayant un maintien fort calme.

Cependant, on avançait dans un profond silence; ces dames commencèrent leur prière du matin (1)...

(1) A peine arrivée au Puy, Mme de La Fayette fut introduite devant l'administration départementale, à qui elle imposa le plus grand respect par la noblesse de ses réponses et la dignité de son maintien. Elle obtint de retourner, ainsi que sa famille à Chavaniac, promettant d'y rester prisonnière sur parole. Toutefois, la municipalité, devait, tous les quinze jours, certifier la présence de la noble captive.

Bientôt l'on redouble de surveillance. En mars 1793, le Département envoya une députation chargée de visiter une seconde fois tous les papiers du château. L'on n'y

Digitized by Google

trouva rien de suspect. Le 12 novembre suivant, Mme de La Fayette reçut l'avis qu'elle allait être arrêtée. Le soir même, un commissaire du Comité révolutionnaire de Brioude, Grauchier, arrive au château à la tête d'un détachement de la garde nationale de Paulhaguet. Le lendemain, il conduisit sa prisonnière à la maison d'arrêt de Brioude.

Mme de Chavaniac fut mise en arrestation au mois de janvier 1794, mais, en raison de son grand âge, elle fut autorisée à ne plus quitter sa demeure. Elle avait auprès d'elle ses deux petites nièces.

Le 27 mai 1794, l'ordre arriva de conduire Mme de La Fayette à Paris. Trois jours après, elle partit, et fut écrouée, le 7 juin, à la Petite Force et, le 25 du même mois, à la prison de l'Egalité. Elle fut rendue à la liberté le 22 janvier 1775. Après un court séjour en Auvergne, elle partit pour l'Allemagne, avec ses deux filles, pour aller partager la captivité de son mari. Voir Mosnier (Henry) : *Le château de Chavaniac-La Fayette*. Le Puy, imp. Marchessou, 1883, in-8, et *Mémoires de la Société*, tome III. (Extrait de la *Nouvelle Revue rétrospective* de décembre 1900.)

Digitized by Google

PIERRE JULIEN

SCULPTEUR

SA VIE ET SON ŒUVRE

1731-1804

AVANT-PROPOS

Julien appartient par son œuvre au dernier quart du XVIII^e^ *siècle. C'est à cette époque que les travaux de Winckelman, du comte de Caylus entraînent les esprits vers l'étude de l'antiquité. On parle de style idéal, — celui des statues gréco-romaines —; mais les artistes, les sculpteurs surtout, à l'exemple de Pigalle, continuent à s'inspirer de la nature. Caffiéri, Houdon, Pajou se contentent de faire de bons portraits, de bien rendre la nature dans toute sa vérité. Clodion suit une route bien personnelle et produit une œuvre considérable dont le charme est parfois un peu léger. — L'esprit antique n'a point entamé l'œuvre de ces artistes.*

A côté d'eux, Julien suit aussi sa voie préférée, la Grâce et la Nature avec un certain reflet classique, qui ne ressemble en rien à la copie des antiques si recommandée par les esthéticiens de la future école académique. Le portrait n'est point son affaire; il se porte de préférence vers les sujets qui prêtent aux belles formes, aux lignes harmonieuses. La distinction qu'il met dans ses œuvres semble empruntée à la Grèce et non

Digitized by Google

à Rome, ses figures s'imprègnent, comme malgré lui, d'une certaine poésie reflétant la naïveté et la douceur de l'artiste. L'étude constante de la nature le ramène à une saine réalité et lui fait éviter l'écueil de mièvrerie où le pousse son tempérament. Son œuvre est robuste, et s'éloigne du style parfois relâché des sculpteurs de la première partie du siècle, elle est naturelle et n'emprunte rien aux gestes conventionnels si chers aux novateurs. Grâce et Nature telle est l'œuvre de Julien.

Au point de vue biographique, il n'y a sur Julien, à vrai dire, que la Notice historique sur la vie et les ouvrages de Pierre Julien, *par Joachim Le Breton, notice que son auteur, membre de l'Institut et secrétaire perpétuel de la section des Beaux-Arts, a lue à la séance publique du 6 vendémiaire an* XIV *(20 septembre 1805).*

En 1840, Mandet, dans son Histoire du Velay, *au tome VIII consacré aux écrivains, poètes et artistes, publie une courte notice sur Julien. Aux détails que Le Breton a déjà donnés, Mandet ajoute quelques renseignements qu'il tient d'amis personnels du sculpteur.*

Dans la Revue universelle des Arts, *tome XVII, Du Seigneur, statuaire, fait réimprimer la notice de Le Breton, et ajoute en appendice les envois de Julien au Salon d'après les différents livrets de l'époque.*

Les Tablettes historiques du Velay, *année 1871, reproduisent le travail de Du Seigneur.*

Enfin M. Louis Pascal dans sa Bibliographie du Velay et de la Haute-Loire *a donné un résumé substantiel des œuvres de Julien (1).*

Pour compléter ces premières données et préciser les faits, nous avons eu recours, chaque fois que nous l'avons pu, aux documents authentiques, puisés dans les cartons des Archives Nationales, ou des fonds particuliers (2). Nous avons retrouvé dans des minutes notariales des pièces assez précieuses, en

(1) Nous avons publié dans la *Gazette des Beaux-Arts*, avril et mai 1903, deux articles sur Julien.

(2) M. Bohet de Courbière à Saint-Paulien, M. de Croze au château de Chassagne, M. Paul Le Blanc à Brioude, nous ont communiqué de précieux documents ; qu'ils veuillent bien agréer nos sincères remerciements.

Digitized by Google

particulier l'inventaire après décès et le testament de Julien. Pour la partie critique, nous avons dépouillé différents périodiques de l'époque et parcouru plusieurs de ces nombreuses brochures qui paraissaient, comme aujourd'hui, à l'occasion du Salon. Plusieurs visites à Rambouillet nous ont permis de nous rendre compte des travaux de Julien pour la Laiterie de la Reine. Partout où nous avons connu l'existence d'une œuvre de Julien nous sommes allé l'étudier sur place. Nous avons exécuté nous-mêmes tous les clichés photographiques.

Dans un premier chapitre nous étudierons les débuts de Julien au Puy, à Lyon, à Paris, à Rome; dans un second chapitre son retour à Paris, sa réception à l'Académie, ses premiers Salons; dans un troisième, son complet développement dans les œuvres de La Fontaine *et du* Ganymède*; dans un quatrième la décoration de la Laiterie de la Reine, son œuvre principale; dans un cinquième ses travaux pour Montpellier, l'église Sainte-Geneviève à Paris, les Tuileries, le Salon de 1789 et la statue du Poussin; dans un sixième chapitre, son voyage au Puy, les Salons de 1795 et 1799; dans un septième chapitre, sa correspondance, son mariage et enfin dans un huitième chapitre, le Salon de 1804, son testament, son décès, sa succession. Les documents seront placés dans le texte, à moins que leur trop grande longueur n'oblige à les renvoyer aux pièces justificatives. Des tables alphabétiques par noms de personnes, de lieux, d'œuvres cités faciliteront les recherches.*

Présenté comme thèse à l'Ecole du Louvre, nous publions aujourd'hui ce travail pour livrer aux curieux, aux amateurs d'art, une biographie d'artiste pouvant les intéresser. Heureux serons-nous, si nous avons pu mettre un peu plus de lumière dans la vie et l'œuvre de cet éminent artiste qui, trop souvent relégué au second rang, peut marcher de front avec les premiers sculpteurs de son temps.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PIERRE JULIEN

Sculpteur

(1731-1804)

Heliogr. Dujardin.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE A SAINT-PAULIEN. — APPRENTISSAGE AU PUY : ÉCOLE LOCALE DE SCULPTURE. — ÉLÈVE A L'ÉCOLE ROYALE DE DESSIN DE LYON, A L'ACADÉMIE ROYALE DE PARIS. — PRIX DE ROME. ÉCOLE DES ÉLÈVES PROTÉGÉS. — SÉJOUR EN ITALIE.

Pierre Julien est né à Saint-Paulien (1), l'antique Ruessium, capitale des Vellaves. De nombreux fragments lapidaires provenant de monuments anciens, des restes d'arène assez vaste, et une importante voie de communication, la *Bolène*, témoignent de la prospérité de la cité sous la domination romaine. Siège épiscopal jusqu'au VI^e^ siècle, Ruessium change son nom contre celui de Saint-Paulien, son dernier évêque. Sur le tombeau du saint pontife s'éleva une majestueuse basilique, transformée en une belle église à trois nefs et à quatre chapelles rayonnantes (2). Avant la Révolution, l'intérieur était décoré de nombreuses œuvres d'art. De nos jours, ce monument imposant est encore l'orgueil de Saint-Paulien.

C'est dans cette ville aux nombreux vestiges du passé, que Julien a vu le jour. Son père était maître menuisier. Voici son acte de baptême d'après les anciens registres de la paroisse Saint-Georges (3) :

« L'an mil sept cent trente un et le vingtième jour du mois de

(1) Saint-Paulien, chef-lieu de canton du département de la Haute-Loire, près de 3,000 habitants, à 14 kilomètres du Puy-en-Velay.

(2) L'intérieur de l'église a subi au XVII^e^ siècle des modifications profondes : les trois nefs ont été réunies en un seul berceau brisé et les quatre chapelles couronnées par les tours s'élevant jusqu'à la hauteur des combles et servant de contrefort.

(3) Archives communales de Saint-Paulien, série E^4^. — Avant la Révolution, Saint-Paulien avait trois paroisses : la collégiale Saint-Georges, Notre-Dame du Haut-Saulier, et Saint-Paulien hors les murs.

Digitized by Google

juin a été battisé par nous chanoine et vicaire soussigné, Pierre Julien né d'aujourd'huy, fils légitime à Vital Julien, m[e] menuisier et à Marie Pagnac, mariés de la ville de Saint-Paulien, illiterés, fait en présence d'André Bonnefoux et Jean-Pierre Garron soussignés.

« Bonnefoux, Garron, Chambon, chanoine et vicaire. »

Avec Pierre, il y avait au foyer paternel, Jacques, Jean, Vital, Antoine, Catherine et Anne (1). Plus tard, Antoine et Anne

Vue de l'église de Saint-Paulien (1827).

allèrent habiter Vals-près-le-Puy; un des fils resta à Saint-Paulien; Catherine s'établit dans un village de la paroisse (2).

Notre futur sculpteur n'avait que huit ans au décès de sa

(1) Jacques, né le 5 octobre 1718, Jean le 30 mars 1721, Vital le 14 février 1724, Catherine le 29 octobre 1728, parrain Alexandre Armand, Anne le 28 mai 1734, et Antoine (nous n'avons pas retrouvé son acte de baptême, mais nous connaissons son existence par les documents de la succession Pierre Julien.

(2) Sous le Directoire, en juillet 1798, Catherine Julien cacha, dans une maison à Anazac, Grellet André, religieux capucin du couvent du Puy.

Digitized by Google

mère (1) et sa jeune sœur Anne, cinq ans seulement. Nous verrons que les deux benjamins de la famille furent unis pendant toute leur vie par la plus étroite amitié.

Son instruction dut être des plus sommaires. Ses journées se passent à veiller sur les troupeaux qui lui sont confiés. Il occupe alors ses loisirs à pétrir de la terre, puis à reproduire de son mieux tout ce qui l'entoure. Ses esquisses, pour être grossières, n'en dénotent pas moins un talent naissant. Un oncle du petit artiste, religieux de la Compagnie de Jésus, sut apprécier ces dispositions. Il conduisit son neveu au Puy et le plaça en apprentissage chez un sculpteur-doreur G. Samuel.

Cette petite ville de province était encore, à cette époque, un centre artistique plus considérable qu'on ne saurait le penser. Lieu de pèlerinage des plus fréquentés jusqu'aux Guerres de Religion, le Puy-Sainte-Marie recevait dans ses murs de riches visiteurs de la France entière et de l'Espagne. Nombreuses étaient les boutiques des orfèvres au pied du sanctuaire de la *Vierge noire;* les œuvres de ces artistes locaux sont encore en grand nombre dans la région. — Aux temps modernes, le pèlerinage perd de son prestige; la vie artistique se maintient pourtant, peintres, sculpteurs, artisans, exécutent de nombreux travaux pour les congrégations religieuses et les corporations laïques.

Étienne Martellange (2), architecte, coadjuteur temporel chez les Jésuites, construit à partir de 1605 l'église du Collège

(1) « L'an 1739 et le vingt six mars est décedée Marie Pagnac de cette ville parre Saint-George, âgée environ de quarante cinq ans, et a été inhumée le vingt sept dans le cimetière de la susd. parre pnt Mathieu Raveyre et Joseph Roux illiterés enquis.

« Begon, vic. »

(2) Né à Lyon en 1568 du peintre Étienne Martellange, maître des métiers de la corporation, fit avec ses deux frères, Benoit et Olivier, profession aux jésuites à Avignon en 1590, dut aller à Rome jusqu'en 1604. Durant trente ans il construisit huit collèges de la compagnie Le Puy, Vienne, Moulin, Vesoul, Dijon, La Flèche, Paris, Roanne. Retiré en 1637 au noviciat de Paris, il travaille à ses ouvrages de dessin et de peinture. Décédé le 3 octobre 1641, il fut inhumé dans l'église du Noviciat. Ses travaux attribués plus tard à Stella lui ont été restitués par M. Charvet de Lyon.

Consulter : *Biographies d'architectes, Étienne Martellange 1569-1641*, par E.-L.-G. Charvet. Lyon, Glairon Mondet, 1874, in-8°, 240 p. et *Notice sur la vie et les travaux d'Étienne Martellange, architecte des Jésuites (1569-1641)*, par M. Bouchot. Paris, 1886. — Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XLVII, 1886.

Digitized by Google

au Puy, et dirige vraisemblablement les décorations sculpturales. — Rétables et tabernacles en bois se répandent dans le pays, *Gabriel* et *Claude Crouzet, Vital Layes* en construisent un grand nombre vers le milieu du XVII[e] siècle.

Durant le dernier quart de ce même siècle, un évêque du Puy, grand ami des lettres et des arts, Monseigneur de Béthune (1), attache à sa personne, un sculpteur de tout premier mérite, grand virtuose de la sculpture sur bois, *Pierre Vaneau* (2). Ses œuvres pour rappeler souvent de trop près le style de Michel-Ange, témoignent pourtant d'une étonnante maîtrise, et sont animées d'une vie intense : *La Vierge* et le *Saint-Jean* du groupe de la *Chapelle de la Croix* à Brioude sont de vrais chefs-d'œuvre. Le travail capital de Vaneau était le monument grandiose, qui devait s'élever dans la cathédrale du Puy, pour célébrer le triomphe de Jean III Sobieski sur les Turcs à la bataille de Vienne, et aussi pour servir de sépulture à monseigneur de Béthune. Les bas-reliefs et les statues de ce monument et plusieurs autres panneaux sont longtemps restés dans la région et ont dû inspirer les artistes locaux.

Dans son atelier à l'angle de la rue des Tables et de la ruelle conduisant au jeu de Paume et à la chapelle Saint-Maurice, *Mathieu Bonfils* (3), élève et beau-frère de Vaneau, transmet,

(1) Armand de Béthune, né le 7 août 1635 à Dolainville, diocèse de Paris. Étudie à Ponthvoy, à Bordeaux, à la Flèche. — 1652, chanoine de Bordeaux. — 1[er] juillet 1661 évêque nommé de Saint-Flour, ensuite évêque du Puy. — 12 juillet 1265 consacré dans l'église des Feuillants à Paris. — 25 août 1665, entrée solennelle au Puy. — 18 octobre 1687, fondation du couvent du Refuge au Puy. Sa riche collection d'objets d'art en son château de Monistrol-l'Évêque, près de 2,000 toiles. — 10 décembre 1703, meurt à Monistrol. — 26 décembre, inhumé dans la chapelle Saint-Maurice, couvent du Refuge au Puy. — Son frère François Gaston, marquis de Béthune, avait épousé Marie-Louise de la Grange d'Arquien, sœur de Marie-Casimire, reine de Pologne, voir : *Notice sur Armand de Béthune*, par l'abbé A. Achard. Le Puy, Mey, 1902.

(2) Pierre Vaneau, né le 31 décembre 1653 à Montpellier, a dû étudier en Italie. Marié le 17 juin 1682 à Marie Hoctein. — Sculpteur attitré de Mgr de Béthune, à 200 livres par mois, son atelier à Monistrol. Œuvres nombreuses au Puy, à Brioude, à Monistrol. — Décédé au Puy le 27 juin 1694. N'a pu exécuter toutes les œuvres qui lui sont attribuées. Son père Jacques Vaneau, et son frère Simon étaient aussi sculpteurs. Consulter : *La vie et l'œuvre de Pierre Vaneau, sculpteur français du XVII[e] siècle et le monument de Sobieski*, par Marius Vachon, Charavay frères, éditeurs, 1883, Paris.

(3) Mathieu Bonfils, né vers 1667 à Saint-Bonnet-le-Château en Forez, est attiré à Monistrol, travaille sous Vaneau dont il épouse la sœur Isabeau, 13 mars 1691. Se

Digitized by Google

pendant un demi siècle, à de nombreux jeunes gens, les leçons du maître. Les frères *Pierre* et *François Layes, Joseph* et *Jean Marcon, Jean-Pierre* et *Jean-Claude Portal* (1), fils de *Claude Portal* dit *Bains*, architecte, les frères *Robert* et *Pierre Michel* (2), enfin *Gabriel Samuel*, par un apprentissage sérieux chez Bonfils, acquièrent une exécution brillante, qui donne aux œuvres nombreuses de cette petite école régionale une réelle valeur artistique.

Gabriel Samuel, le maître de Pierre Julien, est né au petit village d'Huelle, paroisse de Sainte-Sigolène (3). Il travaille

fixe au Puy, exécute un grand nombre d'œuvres, en particulier pour le séminaire (quittances du 31 mars et 28 novembre 1730). Marié en secondes noces à Agnès Marie Saint-Martin (18 novembre 1727). Décédé au Puy, le 2 mai 1741 âgé environ de 85 ans.

(1) Jean-Claude Portal cadet, le plus connu des Portal, est né au Puy le 5 mars 1726, Il était à la fois architecte, sculpteur, expert, organisateur des fêtes. Marié une première fois, le 17 juillet 1753, à Marie-Gabrielle Beraud, il épouse en secondes noces, Marie Jallet, le 26 juin 1763. De 1763 à 1766, il est occupé à la construction de l'Hôtel de ville. Du mois de janvier au mois de mai 1779, il exécute les plans, devis et modèles pour la restauration de la cathédrale. Les travaux commencés le 20 mai 1779, sont terminés le 20 août 1782. Pendant ce temps il fournit à un serrurier de Monistrol, des dessins grandeur nature pour les grilles du chœur de la cathédrale. Du 13 septembre 1784 au 15 mai 1785, il exécute une belle œuvre de sculpture, la chaire de Notre-Dame du Puy. Décédé le 22 pluviôse, an VIII. — Pour ses difficultés avec le chapitre de la cathédrale au sujet du payement des réparations, voir un intéressant *Mémoire pour le sieur Jean-Claude Portal cadet, contre messire Bertrand*, au Puy, de l'imprimerie de Gaspard Benoît Clet, petit in-4°, 49 pp.

(2) Robert Michel, né au Puy le 8 novembre 1721, fait son apprentissage chez Bonfils. En 1738 est encore compagnon sculpteur au Puy. Travaille à Lyon, Montpellier, Toulouse. En 1740 est à Madrid. Exécute de nombreux travaux pour les palais royaux et les églises de la capitale. A la création de l'Académie Saint-Ferdinand en 1752, est nommé sous-directeur et premier sculpteur de la Chambre du roi. En 1785, directeur général de l'Académie. — Meurt le 31 janvier 1786. — La plupart de ses œuvres existent encore en Espagne, et témoignent autant de son réel talent que de sa grande habileté. Sur Robert Michel, voir : *Variétés historiques et biographiques de l'Auvergne et du Velay*, par Paul Le Blanc. Le Puy, Marchessou fils, 1885, in-8°, 108 p.

Son frère Pierre (don Pedro) Michel, né au Puy 27 octobre 1728. Débute au Puy. Est attiré à Madrid par Robert. Obtient en 1753 la première médaille donnée par la Junta. Reçu académicien en 1758. Nommé sous-directeur de l'Académie en 1785. Remplace son frère comme premier sculpteur de la Chambre du roi Charles IV. En 1804, directeur de l'Académie. Décédé le 15 novembre 1809. — Voir : *Galeria biographica de artistas espanoles del sigle XIX*, par Manuel Ossorio y Bernard. Madrid 1868.

(3) Voici son acte de baptême, d'après les registres déposés à la mairie de Sainte-Sigolène : « Le 8e apvril [raturé] 12e may 1689 a esté baptisé Gabriel [*sic*] fiz naturel et

Digitized by Google

d'abord chez son père, maître menuisier. A vingt-deux ans il vient au Puy à l'atelier Bonfils. Son apprentissage commence le 3 juillet 1711 et doit durer trois ans et demi (1). Émancipé le 31 janvier 1719, il épouse le 6 juin 1713 Marguerite Assezat, et vient s'installer comme maitre sculpteur dans la rue de la Sabaterie conduisant à l'église du Collège. Avant 1730 devenu propriétaire d'une maison à l'extrémité de la rue de la Chaussade près de la rue du Portail d'Avignon, il y établit définitivement son atelier (2). Se remarie le 29 juillet 1739 à Marie-Françoise Laporte.

Une œuvre de Samuel, datée de 1735, se trouve à l'église paroissiale de Craponne, c'est la chaire à prêcher (3). Les bas-reliefs qui la décoraient, les *Quatre Evangélistes et saint Caprais*, ont été mutilés à l'époque révolutionnaire (4). De 1746 à 1748, il exécute un tabernacle pour l'église paroissiale de Polignac (5) : aujourd'hui cette œuvre est disparue. A l'atelier Samuel se trouvaient Anastase Bonguiot, Joseph Gros, né vers 1714 en Italie à Carpiniano, diocèse de Novare. Samuel est décédé le 24 novembre 1758 (6).

legitime de autre Samuel et Catherine Masson du lieu dhuelle parre de Sainte-Sigolene estan né le 10e desd. moy et an, a esté son parrain Gabriel Masson du lieu de Cornassac susd. parre, et marraine Clauda Fayolle dud. lieu dhuelles en pnce de Me Claude Fogiere prebtre vicaire dud. Sainte-Segolene soubsigné et Vital Verdier illitere avec les parties enquis et requis hors le parrain qui a signé

« MASSON, BAILLARD, curé. »

(1) Voir le contrat apprentissage de Samuel aux Pièces justificatives.

(2) Actuellement n° 82 de la rue Chaussade, propriété de Mme veuve Bastide.

(3) Voir le prix fait de la chaire aux Pièces justificatives.

(4) Les boiseries du chœur, œuvre de Vaneau, ont subi le même sort, ainsi que les décorations de la chapelle Sainte-Reine.

(5) Prix fait passé en 1746 par Samuel et le père Poussonnet, syndic du collège du Puy. Le tabernacle fut terminé et payé en 1748. — Voir Archives départementales. Fonds du Collège.

(6) Le 24e dud. [novembre 1758] mourut Gabriel Samuël âgé d'environ 76 ans fut enterré le lendemain dans l'église de S. Pierre Monestier presens fabre et renard [prêtres]. Legal vic (Archives comm. du Puy E 95, f. 21).

Dix ans après la mort de Samuel, sa veuve Françoise Laporte, et Jeanne-Françoise Samuel épouse de Joseph Debar vendirent le 26 janvier 1768, à demoiselle Marianne Badiou la maison de la rue de la Chaussade, au prix de 1,800 livres. Augustin Porral de Saint-Vidal créancier réclamait 150 livres, Brun, collecteur des tailles, 60 livres, et Dieudonnat, horloger, demandait la légitime de son épouse Marguerite Samuel décédée.

Joseph Debar était parent de Claude Debar, ingénieur, dont le fils Joseph était inspecteur des ponts et chaussées.

Digitized by Google

C'est dans cet atelier de la rue de la Chaussade, prenant jour par une large porte au puissant arceau surbaissé, que Julien reçoit les premiers éléments du dessin et du modelage. Il exécute d'abord de simples travaux d'ornementation, et bientôt aide son maître à tailler dans le chêne ou le noyer quelques statues de saints. Ces sujets, toujours les mêmes, développaient peu l'esprit, mais donnaient à la main une grande sûreté dans l'exécution, qualité que Julien conservera. — A l'enseignement reçu chez Samuel, le jeune apprenti dut ajouter l'étude des beaux modèles de sculpture laissés par Vaneau et son école. Avant de quitter Le Puy pour se rendre à Lyon, Julien avait déjà reçu une éducation artistique assez avancée (1).

Son oncle l'appelle à Lyon et le confie à Perrache (2), sculpteur et professeur à l'École de dessin et de géométrie de la ville. Cette école venait d'être fondée en 1757 par une société d'amateurs et d'artistes, comme nous l'apprend, dans un *Mémoire* (3) du 19 février 1758, son infatigable promoteur, l'abbé Antoine Lacroix, vicaire général de Lyon. Le dessin, la peinture, la sculpture et la géométrie sont enseignés par MM. Frontier, Nonnotte, Perrache et Gournet. Parmi les amateurs, membres fondateurs de l'École, se trouve le baron de Juys, procureur au bureau des Finances de Lyon, le protecteur et le mécène de Julien comme nous le verrons dans la suite (4).

(1) Un des premiers essais de Julien, lorsqu'il était à l'atelier Samuel, une terre cuite, se trouvait chez M. Badiou de la Tronchère, sculpteur, décédé à Vals-près-le-Puy le 18 octobre 1888. C'était un *Orphée dans les nuages*, jouant du violon. Malgré cet anachronisme, l'idée était jetée sur l'argile avec une facilité extraordinaire. Nous n'avons pu retrouver cette œuvre de début.

(2) Perrache (Antoine-Michel), fils de Michel Perrache, sculpteur, né à Lyon le 23 novembre 1726, mort dans la même ville le 10 octobre 1779, élève de son père auquel il érigea un mausolée dans l'église des Carmélites. En 1765 il conçut le projet d'agrandissement de Lyon par le moyen d'une chaussée reliant cette ville à une île considérable. C'est la place Perrache.

(3) Archives municipales de Lyon GG École royale de dessin. Inventaire Chappe xx, f. 391, 10e pièce.

(4) Jean-Marie de Lafont de Juys, né le 14 juillet 1729, baron de Juys, seigneur de Curis et du marquisat de Miribel, avait acquis en 1751 la charge de procureur du roi au bureau des finances qu'il revendit en 1775. Comme son père, Gilbert de Lafont, il était amateur des arts et protecteur des artistes. Il envoya à Rome le sculpteur lyonnais Chinard, dont il avait plusieurs œuvres originales dans son cabinet. Il mourut sans enfants et par testament du 26 août 1780, il fit héritier universel son cousin, Louis de Lafond, seigneur de Saint-Paul (en Jarez près Saint-Chamond). Celui-ci périt victime

Digitized by Google

En 1753 furent fondées trois médailles, l'une pour le dessin, l'autre pour la sculpture et la dernière pour la géométrie. Julien obtint la 1re médaille donnée pour la sculpture. Plein d'espoir pour l'avenir de son élève, Perrache l'amène à Paris et le recommande à Guillaume II Coustou.

Arrivé dans la capitale, probablement vers la fin de 1758, Julien suit avec docilité les leçons de son maître, et en peu de temps acquiert une rare habileté, que Guillaume II Coustou (1) mettra plus tard à contribution. Son heureux caractère lui fait de nombreux amis parmi ses camarades d'atelier : Beauvais, Dejoux (2), Quatremère de Quincy lui resteront fidèles toute la vie (3).

Comme élève de l'Académie royale, nous voyons les efforts de Julien couronnés de succès. Le 31 décembre 1760, il remporte la première médaille de quartier; Barbier, peintre, la seconde, et Tamine, sculpteur, la troisième.

Il s'écoule quatre ans avant que Julien soit admis au concours du grand prix de Rome. Le 31 mars 1764, Beauvais, Sénéchal,

de la Terreur, le 26 novembre 1793. Il est probable que ses biens immobiliers et entre autres, l'hôtel de la rue de l'Arsenal, furent alors confisqués. M. de la Balmondière l'aurait acquis et c'est par scrupule de conscience que sa fille l'aurait légué aux religieuses du Sacré-Cœur. Le reste des biens de Louis de Lafont de Saint-Paul passa à sa veuve et héritière testamentaire, Marie-Antoinette Favre de Varennes, qui les laissa en grande partie à son neveu Marc-Antoine Hervier décédé en 1821. La famille Hervier est actuellement représentée par les familles Poitebard, Finaz, Flachat, de Mailhet-Vachères. La collection de Juys a complètement disparu, nous n'avons rien retrouvé auprès des héritiers de ces riches amateurs d'art.

(1) Guillaume II Coustou, fils de Nicolas Coustou, petit-fils de Coysevox, et neveu de Guillaume Coustou, est le moins célèbre de cette famille d'artistes, né à Paris en 1716, et mort au même lieu le 13 juillet 1777. Ses œuvres principales sont : *Vénus et Vulcain*, le *Tombeau du Dauphin*, la *Visitation* à la chapelle de Versailles, le premier fronton de Sainte-Geneviève.

(2) Claude Dejoux, né en 1731 à Vadans près Arbois (Jura), mort à Paris le 18 octobre 1816. Travaille à Lons-le-Saunier, à Lyon, à Marseille. Vient à Paris entre à l'atelier G. Coustou. Reste six ans à Rome. Reçu académicien en 1779 avec le *Saint-Sébastien mourant*. Auteur du *Catinat*, du *Philopœmen*, d'un *Achille* colossal. Exécute le modèle d'une *Renommée*, de 25 pieds de hauteur pour remplacer la croix du Panthéon qui n'a jamais été exécutée en bronze.

(3) Duranson, ingénieur des Ponts et Chaussées, né au Puy en 1763, avait connu Julien en 1790 et 1795. Dans son *Mémoire* manuscrit et publié par M. A. Jacotin, nous trouvons ce portrait de l'artiste : « M. Julien étoit d'une petite taille, mais bien prise, sa figure étoit agréable et pleine de douceur; il étoit si modeste qu'il croyoit ne rien savoir, cependant on entrevoyait dans le peu de paroles qu'il prononcoit qu'il possédait à fonds la connoissance de l'histoire ancienne. »

Digitized by Google

Vallée, Milot, Julien, Bourieff et Pilon, sculpteurs, sont désignés pour la dernière épreuve du grand prix. Beauvais, le camarade de Julien, obtint le premier prix.

L'année suivante, à l'examen des travaux du 30 mars, Sénéchal, Pilon, Julien, Boizat, Stouff et Bourieff sont admis au grand prix. Le 31 août 1765, l'Académie rend son jugement : « Les suffrages comptés en présence des commissaires..., le sr Julien, de Saint-Polien du Puy en Velay, qui a fait le bas-relief marqué H, a été jugé mériter le premier prix de sculpture (1). » Ce n'est que le 15 décembre 1766 que Monsieur le Directeur général fait la distribution des grands prix accordés pendant l'année 1765.

Joachim Le Breton (2) dans sa *Notice historique* (3) sur Julien nous apprend que le bas-relief représentait *Sabinus offrant son char aux Vestales, pour fuir, au moment où les Gaulois allaient s'emparer de Rome.* Il ajoute en note : « Ce bas-relief fut placé dans la maison de Mlle Guimard, à Pantin. Il y est encore (1805) ». Qu'est-il devenu?

Imbu des idées de son temps, Le Breton prétend découvrir dans ce morceau de sculpture les qualités de l'antique alors en faveur. Il nous représente Julien comme le rénovateur de l'art, « se dérobant au joug bizarre de l'école ». Cette appréciation semble bien exagérée. Julien a fait de la bonne et saine sculpture, ainsi que les autres grands artistes du XVIIIe siècle, mais il ne peut pas être considéré comme un chef d'école.

Le musée du Puy possède un buste *Albinus*, plâtre signé, *Julien fcit* (4). Sur la fin de sa vie, Julien avait chargé Lestrade,

(1) *Procès-verbaux de l'Académie royale de Peinture et de Sculpture*, par An. de Montaiglon, t. VII, p. 305.

(2) Le Breton (Joachim), littérateur français, né à Saint-Méen (Bretagne), en 1760, mort à Rio-Janeiro en 1819. Sur le point de recevoir les ordres au moment de la Révolution, vint à Paris : sous le Directoire, chef de bureau des Beaux-Arts au ministère de l'Intérieur. Admis dès 1796 à l'Institut, secrétaire de la classe des Beaux-Arts. Concourut activement à la formation du Musée National. En 1815 attaque les étrangers spoliateurs du Louvre, de là sa disgrâce. On lui doit des *Notices* sur divers membres de l'Institut, un *Rapport sur l'état des Beaux-Arts* pour le concours des prix décennaux en 1810.

(3) *Notice historique sur la vie et les ouvrages de Pierre Julien*, par Joachim Le Breton. Paris, Baudoin, imprimeur de l'Institut, in-12, 28 pages.

(4) *Catalogue de la section des Beaux-Arts, peinture, dessins, gravure et sculpture*, par Vilbert, conservateur, 1872. — Section de sculpture, n° 38. Albinus offrant...

Digitized by Google

un ancien élève, d'exécuter l'œuvre en marbre. Lestrade resta possesseur du modèle et du marbre jusqu'à sa mort, en 1825. Ils passèrent à M. T***, sculpteur, dont le fils termina le marbre en 1858. Le modèle original échut alors à M. Experton qui l'a donné au musée du Puy à la demande de M. Vibert.

ALBINUS, PAR JULIEN
(Musée du Puy).

Ce buste de 0 m. 46 est sans doute l'exécution grandeur nature, du personnage principal du bas-relief pour le prix de Rome. Cette œuvre prestement enlevée, pleine de naturel, d'une douce expression, est loin du style froid et conventionnel dont parle Le Breton.

Digitized by Google

Comme tous les grands prix, Julien, avant de partir pour Rome, passa trois années, de 1765 à 1768, à l'École des élèves protégés (1). Il y reçut les leçons de Louis-Michel Vanloo, nommé, en 1765, gouverneur de l'école à la mort de son oncle, Carl Vanloo. Depuis 1755, Dandré-Bardon était professeur d'histoire. L'intervention de ce peintre antiquaire, homme de lettres, fut plus nuisible qu'utile aux élèves protégés. C'est lui qui contribua beaucoup, par son enseignement, à développer les idées de retour à l'antique, et quel antique que le sien ! C'est lui qui, en traînant Vien et David, fournit à toute une génération d'artistes sinon l'idée, du moins les moyens d'opérer une révolution dans le goût.

Julien dut écouter modérément ces leçons : pourtant nous le verrons à Rome occupé à de nombreuses copies d'antiques, et si plus tard ses œuvres ont un reflet antique, l'esprit qui les anime semble plutôt puisé à la belle sculpture athénienne que procéder des froides statues de la Rome impériale, modèles préférés de l'école de David. Par le charme classique de ses œuvres il tiendra le milieu entre le réalisme correct et magistral de Houdon et l'idéalisme faux et déclamatoire des novateurs.

Les élèves protégés recevaient annuellement la somme de trois cents livres et se trouvaient sous le même toit et à la même table que leur gouverneur. Les pensions furent d'abord régulièrement payées, mais à partir de 1767, on ne verse que de rares acomptes à Louis-Michel Vanloo et dès 1769 tout secours est supprimé. M^me^ de Pompadour qui a créé ce mouvement des arts vient de mourir, la Du Barry entre en faveur et ses créatures se vengent des favoris du régime précédent ; de Marigny, frère de Mme de Pompadour, ne reçoit plus d'argent du contrôleur Terray, créature de la Du Barry. En 1775, Pierre, premier peintre du roi, fait un rapport défavorable pour l'Ecole qui est supprimée.

Le Trésor se décide enfin à payer ce qu'il doit depuis plusieurs années. Julien reçoit 375 livres pour un an et 3 mois de pension qui lui restent dus. Il donne une quittance générale qui se trouve aux Archives nationales (2):

(1) *L'École royale des élèves protégés* par Courajod. Paris, J.-B. Dumoulin, 1874, in-8°.

(2) Archives Nationales. Série O^1^ 1928^35^. Ecole des élèves protégés.

Digitized by Google

« Je reconnais avoir reçu de M. Pierre, premier peintre du roy, la somme de neuf cents livres pour les trois années de pensions qui m'avoient été accordée. »

A Paris, le 12 février 1775.

Pierre Julien, s.

Dans ce même fond des Archives nationales on trouve les quittances d'autres élèves, rédigées dans les mêmes termes et portant approximativement la même date.

Julien a terminé ses trois années d'étude à l'Ecole royale des Elèves protégés. Il ne lui manque plus que son brevet d'élève sculpteur à l'Académie de Rome pour se mettre en voyage vers la capitale des arts. Vanloo et Cochin font les démarches nécessaires auprès de M. le marquis de Marigny, directeur général des Bâtiments (1) et le 6 juin 1768 le brevet est délivré :

Brevet d'élève sculpteur à l'Académie de Rome pour Pierre Julien, natif de Saint-Paulien, âgé de trente et un ans, élève de Coustou, premier prix du 31 août 1765.

En outre de ce brevet, sorte de passe-port indispensable, le gouvernement remettait aux nouveaux élèves de l'Académie de Rome une somme de 300 livres pour les dépenses de la route,

(1) Archiv. Nat. O¹ 1941. — Mémoire présenté à M. le marquis de Marigny, Commandeur des Ordres du Roy, directeur et ordonnateur général des bâtiments de sa majesté par le sieur Van Loo, chevalier de l'ordre du Roy, directeur de l'Ecole Royale des élèves protégés.

« Deux places de pensionnaires à l'Académie royale de Rome étant vacantes, j'ai l'honneur de vous proposer pour les remplacer, le sieur Bardin, peintre, natif de Montbard en Bourgogne âgé de 31 ans, élève de M. Pierre, et le sieur Pierre Julien, natif de Saint-Paulien, âgé de 31 ans (1), élève de M. Coustou.

« Je vous supplie, Monsieur, de leur faire délivrer à chacun le brevet nécessaire pour le voyage d'Italie qu'ils sont en état l'un et l'autre de faire avec succès et qu'ils ont mérité par les grands prix qui leur ont été adjugés par l'Académie en 1765. »

De son côté, Cochin, secrétaire perpétuel de l'Académie, fait un extrait des registres pour les prix de Rome de 1765 et adresse son mémoire au directeur général.

« Monsieur,

« J'ay l'honneur de vous présenter le mémoire ainsi qu'il en est d'usage pour vous supplier de vouloir bien ordonner que les brevets de Pensionnaires du roy à Rome soyent expédiées en faveur des deux élèves peintre et sculpteur. Je m'y prends de un peu de bonne heure parce que l'année dernière les pensionnaires coururent des dangers pour être partis dans une saison trop avancée.

« Je suis avec un profond respect, etc..... Cochin. »

(1) Julien, né en 1731, a donc trente-quatre ans. Il y a une erreur de trois ans.

Digitized by Google

représentant aujourd'hui quelque chose comme 900 francs de notre monnaie (1). Alors le voyage durait plusieurs semaines, et quelquefois les voyageurs couraient de vrais dangers, comme cela était arrivé aux deux partants de l'année précédente.

Julien et son compagnon de voyage arrivèrent à Rome le 1er décembre 1768 (2). Il est heureux de retrouver au palais Mancini son ami Beauvais, son compagnon d'atelier chez leur maître Coustou. Ils occupent le même logement. Natoire, le directeur de l'Académie de Rome, nous l'apprend incidemment dans une lettre du 25 mars 1772 : «... Les sieurs Julien et Beauvais, comme j'ay l'honneur de vous le dire sont à côté des cuisiniers dans la partie des entresols par le grand escalier ». Dans sa correspondance, Natoire ne nous fournit pas de renseignements sur Julien, d'ailleurs le directeur de Rome est très sobre de renseignements sur les pensionnaires. Beauvais après avoir obtenu une prolongation de logement part pour la France le 10 juin 1772. Parmi les autres camarades de Julien au palais Mancini se trouvaient Lagrenée, Lefevre, Calais, Alizard, Vanloo, Bardin, Ménageot, Vincent, Boisot, Boucher, Sénéchal. Heurtier, Raymond, Poyet, Tubeuf.

Le séjour de Julien à Rome va bientôt expirer. Il doit céder son logement le 1er décembre 1772. A-t-il demandé une prolongation de séjour? c'est peu probable, du moins il n'en est fait aucune mention dans la correspondance de Natoire. Toutefois il ne reprend pas immédiatement le chemin de la France. Il séjourna encore à Rome près de trois mois, comme nous l'apprend une lettre de Natoire. « Le sieur Julien, sculpteur, après avoir passé quelque temps à Rome depuis qu'il a fini la pension, part ces jours-cy pour s'en retourner en France, je viens de lui donner la gratification accoutumée (3).

« Je n'ai que du bien à vous dire de ce jeune artiste lequel a fait de très bonnes études, quelques ouvrages qu'il a fait pour M. Hau-

(1) Arch. Nat. O1 1922A4. Exercice 1768, 6 juin. Ordonnance de 300 livres au sieur Julien, élève sculpteur, nommé pensionnaire à Rome par gratification pour ses frais de voyage qu'il va faire pour se rendre à l'académie de Rome.

(2) Lettre du 25 janvier 1769 adressée à M. de Marigny par Natoire, au sujet de l'état des pensionnaires, Le 1er décembre 1768 est la date d'arrivée de Julien et de Bardin.

(3) Cinquante-six écus romains.

Digitized by Google

cart jadis président, luy feront honneur pour sa conduite, il n'y a rien à lui reprocher.

Rome, le 24 février 1773.

NATOIRE.

Quels étaient les ouvrages qu'il a faits pour le président Haucart? Le Breton dans sa *Notice* parle de copies en marbre de l'*Apollon* et du *Gladiateur* : « Ces deux figures de trois pieds de proportion sont au musée de Versailles, où elles rappellent à tous les yeux la beauté des originaux, en attestant aux artistes combien il faut de talent et d'habileté pour approcher de modèles qui sont inimitables. » L'éloge est exagéré, bien que l'exécution offre des sérieuses difficultés.

Outre ces deux ouvrages, Julien avait fait des moulages sur des antiques, nous en voyons l'attestation dans son *Testament* et l'*Inventaire après décès*. Il choisit Dejoux, son intime ami, pour son exécuteur testamentaire et il ajoute : « J'espère qu'il voudra bien accepter comme une faible marque de ma reconnaissance mes plâtres moulés sur antique qui sont 1° L'Apollon du Belvédère, 2° le Gladiateur, 3° le Germanicus, 4° Castor et Pollux, 5° l'Hermaphrodite. » Ces moulages, lorsqu'il fut procédé à l'*Inventaire*, se trouvaient dans son second atelier, cour du Louvre, ayant entrée sous le portique du côté de la rue du Cocq.

Ces travaux considérables ne sont-ils pas pour nous une révélation? Dès maintenant Julien ne nous apparaît-il pas comme subjugué par le charme juvénile d'un corps aux belles lignes rythmiques et aux pures proportions classiques? Plus tard le *Ganymède versant le nectar à Jupiter*, le *Gladiateur expirant*, les figures d'*Erigone*, de *Léda*, l'*Amour adolescent*, *Narcisse se mirant dans l'eau*, et l'incomparable *Jeune fille à la chèvre*, semblent se rattacher à ces premiers travaux. La vue des chefs-d'œuvre antiques a vivement impressionné Julien : non ces statues au geste théâtral et figé qui seront, pendant la Révolution et les premières années du XIX^e^ siècle, regardées comme les seuls chefs-d'œuvre grecs, mais ces œuvres plus calmes où l'esprit de la belle époque artistique de l'Attique respire encore.

Digitized by Google

CHAPITRE SECOND

RETOUR EN FRANCE : MONUMENT DU DAUPHIN. — JULIEN SE PRÉSENTE A L'ACADÉMIE. IL EST REFUSÉ. — REÇU ACADÉMICIEN : *Le Gladiateur mourant.* — SALONS DE 1779 ET 1781.

Avec ses précieux moulages, Julien reprend le chemin de la France. Il est impatiemment attendu par Guillaume Coustou pour travailler au mausolée du Dauphin. Avant son départ pour Rome, Julien n'avait pu collaborer à cet ouvrage, l'exécution n'ayant commencé qu'en 1769.

La commande du monument avait eu lieu le 26 novembre 1766 (1). C'est en effet, à cette époque que M. de Marigny écrit à Coustou qui venait de lui soumettre les dessins et le devis : « Je vous autorise à son exécution, la somme de 150 mille livres à laquelle monte votre devis vous sera ordonnée au fur et à mesure qu'il me sera rendu compte de l'avancemeut de cet ouvrage ».

Coustou travaille plus de deux ans à son modèle. Le 24 février 1769, M. le directeur des bâtiments lui écrit pour lui parler des marbres. Un bloc depuis longtemps délivré à M. Pigalle pour le groupe de l'*Education et de l'Amour* n'a pas été employé. Ce beau marbre peut servir pour l'exécution des deux principales figures du *Tombeau*. Un second bloc déposé sur le quai du Louvre servira pour les deux figures du Temps et de l'Hymen. Le 19 mars, les blocs en question sont délivrés.

Au moment où commença l'exécution du Mausolée, Julien est pensionnaire de 1re année à Rome. Il ne sera de retour à Paris que dans la première moitié de l'année 1773. Coustou a déjà travaillé quatre ans à exécuter le monument. Quatre années vont

(1) Archives nationales O1 1905.

Digitized by Google

encore s'écouler avant son complet achèvement. Coustou pensait que tout serait terminé pour l'ouverture du salon, le 15 août 1777. Mais une lettre du 12 août 1777 nous apprend que le ciseleur a encore pour quinze jours de travail pour la pose des bronzes et qu'il demande deux mois pour les dorer : « En conséquence, M. Coustou(1), qui désire que cet ouvrage ne soit exposé au public que lorsqu'il sera entièrement fini, prie M. Pierre de faire retrancher du livret du Salon la note qui annonçait que l'on pourrait pendant le temps qu'il durera voir le mausolée à l'atelier. »

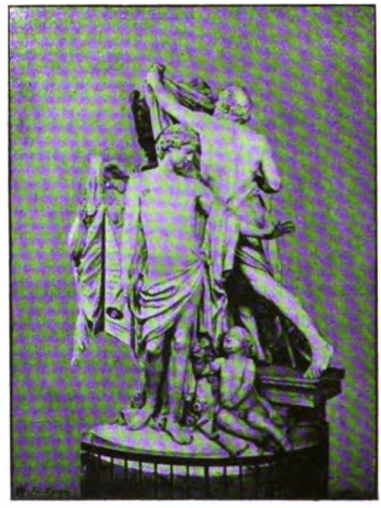

TOMBEAU DU DAUPHIN
(Cathédrale de Sens).

Les critiques s'accordent à dire que Julien a pris une part assez considérable à l'exécution du mausolée. Anatole de Montaiglon dans un article de la *Gazette des Beaux-Arts* (2), conclut ainsi : « Malgré l'inscription gravée sur le fragment de frise [*Guillaume Coustou 1777*], l'œuvre n'est pas tout entière de la main de Coustou; on dit que l'une des figures d'hommes, au moins, est entièrement exécutée par l'habile sculpteur P. Julien,

(1) Cette lettre datée du 12 août 1777 semble supposer que G. Coustou est encore vivant, cependant il est décédé le 13 juillet 1777.

(2) *Gazette des Beaux-Arts* ; 2e pér., t. XXII (1880) p. 231.

Digitized by Google

élève de Coustou, et le collaborateur de ses travaux avant comme après son voyage de Rome. On peut admirer cet œuvre en parfait état de conservation, dans la cathédrale de Sens. Le monument était au XVIII[e] siècle et à la Restauration, au milieu du chœur en avant du maître autel de Servandoni, il est maintenant dans une chapelle du déambulatoire, à droite de celle de la Vierge. Le tout un peu féminisé est de l'exécution la plus brillante et la plus délicate. »

Revenu de Rome en 1773, Julien ne se présente à l'Académie qu'en 1776. Il est plus que probable qu'il passe ses trois années à faire avancer la commande de Coustou, un peu lent dans ses travaux. Ce labeur de simple praticien témoigne du respect et du dévouement de l'élève pour le maître; mais un prix de Rome âgé de 45 ans ne peut rester indéfiniment en tutelle.

Bien que peu encouragé par Coustou, Julien se présente à l'Académie pour être agréé. Il envoie le *Ganymède versant le nectar à Jupiter changé en aigle*. Julien subit l'humiliation rare d'un refus. Pourtant cette figure de *Ganymède*, même avec ses défauts, était bien supérieure au grand nombre de celles qui avaient jusqu'alors ouvert les portes de l'Académie. Nous la retrouverons légèrement modifiée au salon de 1775, et aujourd'hui elle est loin d'être déplacée au musée du Louvre. Pourquoi cette rigueur excessive? Faudrait-il penser, comme certains semblent l'insinuer, que le maître ne voulait émanciper l'élève que lorsque ses propres travaux seraient finis?

Julien fut très affecté par ce refus. Triste et découragé, il voulait abandonner l'art pour demander l'emploi de sculpteur de proues de vaisseaux à Rochefort. Heureusement ses amis parvinrent à lui faire avoir une plus juste opinion de lui-même. Ce furent le président Hocquart, le baron de Juys, de Lyon, qui lui demandèrent l'exécution en marbre de cette même figure de Ganymède; ce furent Quatremère de Quincy, étudiant avec ou plutôt, sous Julien dans l'atelier de G. Coustou, et enfin son digne ami Dejoux, alors à Rome.

Encouragé par eux, Julien se représente. Il est reçu à l'unanimité.

« Aujourd'hui, samedi 25 avril [1778], l'Académie s'est assem-

Digitized by Google

blée à l'ordinaire. En ouvrant la séance, M. Pigalle, adjoint et recteur, a présenté à la Compagnie le sieur Pierre Julien de Saint-Polien en Auvergne. Après les voix prises à l'ordinaire, et avoir reconnu sa capacité, l'Académie a agréé sa présentation. M. le Directeur lui ordonnera ce qu'il doit faire pour sa réception. »

Dans la séance du 2 mai, l'Académie fixe les travaux à exécuter par Dejoux, Julien et Foucou. Julien devra exécuter en marbre, pour sa réception la figure du *Gladiateur mourant* sur laquelle il a été agréé. L'année suivante, à la séance du 27 mai 1779, Pigalle, recteur, présente Julien, sculpteur, qui a fait apporter son morceau de réception. Les voix prises, l'Académie l'a reçu académicien. Et le 10 avril, il prend séance.

Le *Gladiateur mourant* fut très apprécié. Dejoux dans une lettre que nous possédons, fait le plus grand éloge de cette figure de marbre. Nous reproduisons en entier cette lettre d'un sculpteur, ami intime de Julien.

A Monsieur Brunelle, sculpteur, au Puis en Velay.

Monsieur et cher ami,

Je vous demande milles pardon si je n'ai pas répondu à votre obligente lettre plustot, c'etoit dans les vues de vous faire part de la satisfaction que je viens de recevoir de l'académie en donnant le marbre de mon saint-Sébastien pour ma réception, et croyé que j'ai trop à cœur de conserver un souvenir et des sentiments de votre part pour ne pas vous faire part de toute la vivacité des miens, je voudrois bien être apportée de vous engager à venir dans cette Belle Capitale ou notre ami Julien y tient la place la plus distinguée, sa figure de marbre qu'il a donné a l'académie pour sa réception est digne à tous égards des belles productions grecques et Romaines, je vous assure que personne n'a entré à l'académie avec autant d'honneur, votre patrie doit triompher de vous avoir donné un tel sujet.

Faites en s'il vous plaît part à Mademoiselle Julien sa sœur de ma part en l'assurant de mon très humble respect donnez-moi de vos nouvelles et vous me ferez plaisir.

J'ai l'honneur d'etre avec tout l'attachement possible monsieur et ami votre très obéissant serviteur.

Dejoux.

Paris, ce 10 août.

Digitized by Google

Ce marbre de trois pieds de proportion se trouve au Musée du Louvre, au milieu des autres morceaux de réception. Le *Saint-Sébastien* de Dejoux, son sujet de réception, daté aussi de 1779 est bien faible relativement à celui de Julien. D'ailleurs quel est le marbre de cette intéressante et importante série, qui soit supérieur au *Gladiateur mourant ?* L'anatomie est scrupuleusement

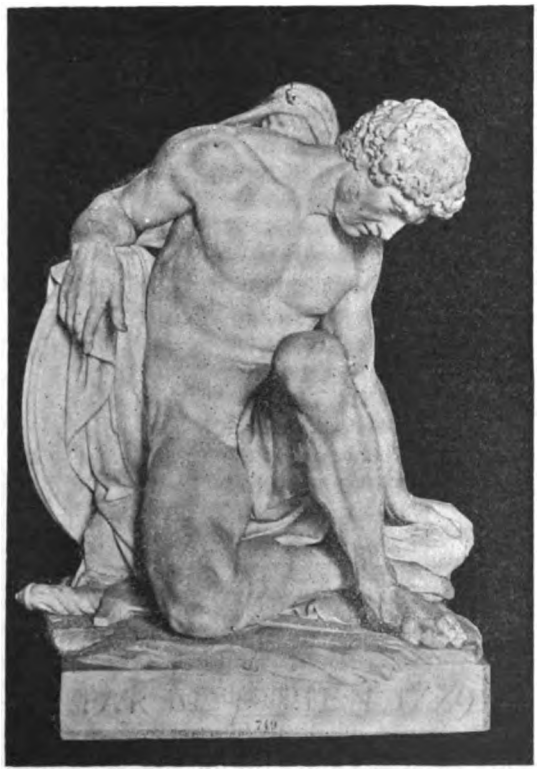

LE GLADIATEUR MOURANT, PAR JULIEN
(Musée du Louvre).

observée, le faire de l'auteur rend bien la fermeté et aussi le moelleux des chairs ; l'attitude générale exprime l'affaissement du lutteur qui sent la vie lui échapper et veut se soutenir encore quelques instants pour contempler la couronne de laurier placée à ses pieds ; mais ses forces diminuent, il va défaillir et tomber pour

Digitized by Google

ne plus se relever. Ce morceau témoigne d'une grande maîtrise. L'excessive rigueur de l'académie nous a valu un des meilleurs morceaux de réception, peut-être même le meilleur.

Julien, après ces pénibles débuts, pourra maintenant, en sa qualité d'académicien, prendre part aux salons, qui avaient lieu cette époque tous les deux ans (1). Sa personnalité va s'affermir et se développer. Ses envois seront presque toujours bien accueillis.

Au salon de 1779, Julien expose trois œuvres; son marbre de réception, un bas-relief, *les Nymphes coupant les ailes à l'Amour*, et une *Tête de femme;* le livret ajoute : « cette femme est coiffée d'un voile et couronnée de fleurs comme les jeunes filles dotées par le pape et le sacré collège à l'église de la Minerve à Rome. »

La critique fut très favorable à Julien. Le *Continuateur de Bachaumont* (2) s'exprime ainsi : « On trouve du nerf dans le *Gladiateur mourant* de M. Julien, malgré l'abandon du corps très bien exprimé. Il possède parfaitement l'anatomie; peut-être les mains sont-elles soignées avec trop de délicatesse pour sa situation. Car cet artiste a, quand il le veut, de la douceur ou du moelleux dans le ciseau; ce que prouve sa *Tête de femme* coiffée d'un voile et couronnée de fleurs; elle est d'une suavité charmante. Les fleurs sont artistement travaillées et le voile a presque la transparence de la gaze. »

Un deuxième critique, qui intitule son travail : *Ah! Ah! Encore un critique au salon!* n'est pas moins élogieux : « M. Julien, un Gladiateur mourant. Il est composé avec génie et supérieurement rendu. Ce n'est pas du marbre, c'est de la chair; c'est un malheureux qui expire et dont on partage la douleur; en un mot, cette figure est toute âme. On ne voit pas souvent des morceaux de réception de cette force : aussi l'artiste a-t-il eu un scrutin blanc comme un marbre. »

Que sont devenues ces trois œuvres ? Le *Gladiateur mourant* est au Louvre, venant de Saint-Cloud. Le modèle en plâtre est mentionné dans l'*Inventaire* après décès. Le grand bas-relief se

(1) *Notes et documents inédits sur les expositions du* XVIII^e^ *siècle*, par J.-J. Guiffrey.

(2) Tome XIII, 3^e^ lettre, p. 264.

Digitized by Google

trouvait aussi dans l'atelier en janvier 1805, et a dû disparaître à la vente du 19 mars de la même année (1). La *Tête de femme* n'est point portée sur l'inventaire ; de son vivant, Julien dut la céder à quelque amateur. D'ailleurs, au Salon suivant, nous voyons un sujet à peu près semblable commandé à l'artiste par M. de Vandreuil (2).

A la séance de l'Académie du 28 avril 1781 (3), Julien fait demander l'*Atalante* pour en exécuter une copie en marbre et la fait transporter dans son atelier du Louvre (4). Il est très vraisemblable que cette statue ait été exécutée pour le baron de Juys. Actuellement elle est la propriété de M. Vincent de Saint-Bonnet (5), et porte gravée, sur le tronc d'arbre, la signature *Julien sculpteur.*

Rien de charmant comme la pose presque aérienne de cette jeune fille disputant à ses rivaux le prix de la course. Le pied qui la supporte semble à peine effleurer le sol ; la pose de son corps penché en avant, ses deux bras étendus vers le but qu'elle semble déjà toucher sont aussi gracieux que naturels (6).

(1) Catalogue de vente : *Julien statuaire, 19 mars 1805. Vente de son atelier, marbres, plâtres, terres cuites, tableaux pastels, dessins, estampes,* F.-L. Regnault, expert.

(2 A la vente de Mme C. Lelong (11-15 mai 1903), a figuré, sous le numéro 704, un buste en biscuit, grandeur nature, de jeune femme, la tête couverte d'une draperie retombant sur les épaules et retenue par des couronnes et des guirlandes de feuilles. Fin du XVIIIe siècle, hauteur, 0,62 centimètres. — Ce biscuit ne serait-il pas une reproduction de l'œuvre originale de Julien, *Tête de femme voilée ?*

(3) « Aujourd'hui samedy 28 avril... le secrétaire a demandé à la compagnie, au nom de M. Julien, sculpteur académicien, la permission de faire transporter dans son atelier au Louvre la figure de l'Atalante antique pour l'exécuter en marbre. L'Académie croyant ne pouvoir refuser une pareille demande à l'un de ses membres, le lui a octroié, avec la condition d'en donner son récépissé à M. le trésorier et de la remettre après son travail en bon état dans les salles de l'Académie. »

(4) L'almanach royal nous donne pour Julien d'abord trois domiciles : rue Neuve-de-Richelieu, place de la Sorbonne et cours du Louvre. A partir de 1784 son unique adresse est cours du Louvre. Nous verrons, plus tard, ses démarches pour obtenir le premier logement libre au Louvre.

(5) Au château de Saint-Bonnet-les-Oules (Loire). M. Octave Vincent, avocat, décédé le 19 septembre 1862, avait plaidé pour Mlle de La Balmondière, et avait acquis de cette dernière la statue en marbre. A la Révolution, M. de la Balmondière avait acheté l'hôtel du baron de Juys. Ce marbre est très bien conservé. Seul l'avant-bras gauche, brisé en deux endroits, a été réparé par M. de Ruolz et les doigts par l'un des meilleurs ouvriers de Fabisch.

(6) Voir *Les châteaux historiques du Forez*, par Aug. Broutin, 1883. Chevalier, Saint-Étienne.

Digitized by Google

L'ATALANTE, COPIE PAR JULIEN
(Saint-Bonnet-les-Oules).

Digitized by Google

Si Julien se dispose à exécuter une copie en marbre quelques mois avant le Salon, c'est que son envoi se trouvait déjà prêt. Au salon de 1781, nous le voyons représenté par deux figures en marbre et plusieurs esquisses :

Figure d'Erigone, en marbre de deux pieds de proportion. Elle appartient à M. de Duplaa, président à mortier du parlement de Pau en Béarn;

Tête de vestale, en marbre de grandeur nature, appartient à M. *** (ce marbre a fait partie du cabinet du comte de Vaudreuil, grand fauconnier de France);

Plusieurs esquisses sous le même numéro.

Julien commence à être recherché par les amateurs. Le président Hocquart, le baron de Juys, le comte de Vandreuil, lui commandent des travaux. Ses protecteurs, le duc de Nivernais, M. de Buffon, le cardinal de Bernis, doivent aussi posséder quelques-unes de ses œuvres.

Voyons si la critique lui est aussi favorable qu'à sa première apparition au Salon. Il est vrai que son envoi est des plus modestes.

Diderot, dans son *Salon de 1781*, n'adresse que des blâmes à notre artiste. La *Figure d'Erigone* est « sans expression, mal dessinée; le corps est ce qu'il y a de moins mal. » Pour la *Tête de Vestale*, « les touches y sont dures et sèches, point de noblesse. »

L'art de Julien, fait de grâces pures, d'une antiquité mieux connue, ne pouvait convenir à Diderot qui ne s'est jamais prononcé d'une manière bien explicite sur son type idéal de beauté. « Est-ce la Vénus de Médicis, l'Apollon du Belvédère, ou ce modèle du milieu du XVIII^e^ siècle, où le sentiment de la beauté antique, encore mal épuré, cherche à se confondre avec une coquetterie toute française. Il est vrai que Diderot défend la Vénus de Médicis que certains artistes ne trouvaient pas assez *provocante*, expression qui caractérise bien le genre de beauté mis à la mode par Watteau et Boucher. » Ainsi s'exprime Bougot, dans ses *Essais sur la critique d'art*.

Le Continuateur de Bachaumont (1) est plus encourageant.

(1) Tome XIX, p. 316.

Digitized by Google

« La figure d'Érigone de M. Julien est d'une grande expression et le marbre d'une blancheur parfaite. Sa Tête de Vestale exprime plus le chagrin que le recueillement, on la jugerait moins une prêtresse de l'antiquité qu'une recluse de nos jours dont une tristesse sombre n'est que trop le fréquent attribut, du reste le faire en est superbe ! »

Panard au Salon est élogieux pour Érigone : « Belles proportions, contours agréables et voluptueux, détails gracieux, chairs d'un moelleux achevé, attitude vraie et attrayante, sagesse et facilité de dessin, dont l'exécution aisée paraît n'avoir rien coûté au ciseau de l'artiste. »

Ces figures durent aller dans les collections particulières de leurs propriétaires. Chez le comte de Vandreuil, au milieu de mille curiosités, on voyait des copies de l'antique, des figures moderne de Julien, de Boizot, de Clodion.

A peine deux années se sont-elles écoulées depuis l'entrée de Julien à l'Académie, que le 8 décembre 1781, il est nommé professeur-adjoint, avec Berruer, Ménageot et Suvée (1).

Du mois de février 1781 au mois de septembre 1782, Julien ne prend aucune part aux délibérations de l'Académie. Il se trouvait à Lyon, comme nous l'apprend un des comptes rendus :

« Aujourd'hui 26 janvier 1782, M. Julien, sculpteur et adjoint à Professeur et présentement à Lyon, ayant fait demander que la Diane antique soit déposée chez M. de Joux, académicien, pour en faire une copie pour lui, l'Académie accorde la dite demande. » Cette copie était probablement destinée au président Hocquart ou au baron de Juys.

A ce moment de son existence, Julien en a fini avec les pénibles débuts de sa carrière artistique. Son talent s'est développé, la critique lui a été favorable, il vient d'être nommé adjoint à Professeur ; nous allons voir sa réputation officiellement consacrée par la commande de la statue d'un des grands hommes. Avec le La Fontaine, Julien arrive au complet développement de ses qualités artistiques.

(1) *Procès-verbaux de l'Académie*, etc.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME

Salon de 1783 et 1785 : La Fontaine, Ganymède. Concours aérostatique.

Une lettre, en date du 12 mai 1782 (1), adressée par M. d'Angivilliers à M. Pierre, désigne Pajou, Caffiéri, Bridan et Julien pour exécuter les quatre statues des Grands Hommes du Salon de 1783. Dans cette lettre M. Le Directeur général rappelle à M. Pierre le projet d'engager les artistes chargés de l'exécution des statues, d'en faire un petit modèle de 15 à 18 pouces pour pouvoir être exécuté en porcelaine à la manufacture de Sèvres. On propose de donner de 600 à 1,000 livres pour payer ce surcroît de besogne.

Comme les autres artistes choisis avec lui, Julien s'engageait à présenter au Salon de 1783 le modèle de la statue commandée, et deux ans après la même œuvre en marbre de dix pieds de proportion, moyennant 10,000 livres d'indemnité. Léger bénéfice, mais ces travaux n'en étaient pas moins recherchés parce qu'ils mettaient en vue leur auteur.

Julien rentre à Paris, pour travailler à son modèle du *La Fontaine*. Nous le voyons prendre part aux séances de l'Académie, en décembre 1782, mars, juin, juillet, août 1783.

Le 25 août, jour habituel de l'ouverture du Salon, est arrivé. Sur le livret nous relevons l'envoi de Julien : *La Fontaine* (avec cette notice) « La Fontaine travaillait partout où il se trouvait. Un jour la duchesse de Bouillon, allant à Versailles le vit le matin rêvant sous un arbre, elle l'y retrouva le même soir au même endroit et dans la même attitude. L'artiste crut devoir saisir ce moment. »

(1) Arch. Nat. O¹ 1214. Table du registre des Renvois et décisions.

Digitized by Google

— modèle de six pieds de proportion : cette figure doit être exécutée en marbre pour le roi. »

— *Un berger tuant un serpent.* — Figure en plâtre, grandeur nature.

— *Un jeune Camille.* — Tête en marbre.

— *Les Nymphes coupant les ailes à l'amour.*

A cette même exposition se trouvaient le *Turenne* de Pajou, le *Molière* de Caffiéri, le *Vauban* de Bridan. Voyons la critique :

Le *Mercure* (1) dit que « le *La Fontaine*, grand modèle en plâtre par Julien, est parfait. On retrouve le bonhomme tout entier dans cette figure si ingénue, si franche, si aimable. »

Le *Continuateur de Bachaumont* (2) apprécie successivement les quatre envois pour les statues des Grands Hommes de France. Il donne la palme à Julien. « M. Pajou a représenté Turenne semblant dans l'intention de défendre la couronne de France. On trouve indécent de faire ainsi dépendre d'un seul homme le sort d'une nation entière. Pose fière, vêtement d'un rendu fini. » — Bridan pour Vauban ne reçoit ni critique ni éloge. — « Caffiéry dans son Molière, statue outrée entièrement à refaire; au lieu d'un énergumène l'artiste aurait dû représenter le comédien au sourire fin et malin. »

« *Julien.* — Les connaisseurs s'accordent assez à regarder l'auteur du *La Fontaine* la quatrième et dernière statue qui devait paraître cette année, comme celui qui a le mieux réussi. C'est un chef-d'œuvre pour l'expression. « La Fontaine travaillait par-« tout.... » M. Julien nous avertit que c'est ce moment qu'il a choisi. Le bonhomme, ainsi que Boileau et Racine appelaient La Fontaine, est rendu ici dans toute sa vérité. Il a cette immobilité, cette végétation insensible du fablier qui, suivant la comparaison de Mad. de la Fayette, produisait des fables comme un pommier produit des pommes. Les accessoires sont charmants. Le Renard le regarde et semble s'étonner de la simplicité de celui qui l'a si bien peint et mis si finement en scène. Autour du socle de la statue sont en bas-relief les fables principales de cet auteur. »

L'impartialité au Sallon dédiée à Messieurs les critiques

(1) N° de septembre 1783, p. 122.
(2) T. XXIV, 3e lettre, 26 septembre 1783.

Digitized by Google

présents et à venir dit que « le Public n'a pas voulu reconnaître Molière dans la figure de M. Caffiéri.

« Il a plus accueilli La Fontaine par M. Julien, il croit y retrouver la bonhommie l'insouciance et la simplicité de cet inimitable Fabuliste. Le sculpteur, par la tête du jeune Camille que l'on voit de lui au Sallon, ne laisse pas douter que l'exécution en marbre ne devienne très brillante et n'achève de mettre le dernier sceau à sa réputation. »

Les éloges sont donc unanimes et d'ailleurs bien mérités. Mais poursuivons et attendons l'exécution en marbre pour juger l'œuvre.

Ici vient se placer un concours assez original ouvert à tous les sculpteurs membres de l'Académie, concours qui ne reçut pas d'exécution. Il s'agissait d'un monument à élever aux Tuileries pour perpétuer le souvenir de la première expérience aérostatique faite à Paris en 1784. L'enthousiasme fut général en France à la suite de cette première tentative. La Direction générale décida l'érection d'un monument à l'endroit même où le ballon s'était élevé. Tous les sculpteurs de l'Académie furent invités à ce concours et presque tous y répondirent (1).

Le 4 avril 1785, Pierre demandait des ordres au Directeur général « au sujet des modèles, fallait-il les exposer au Salon ? devait-on les payer ? »

Il fut répondu « qu'on ne les avait pas trouvés assez beaux pour être soumis au jugement public. » — Le monument ne fut pas exécuté et le projet tomba dans l'oubli.

Julien relégua son esquisse dans un coin de son atelier ; nous la retrouverons mentionnée dans l'*Inventaire* après décès.

Ces projets furent-ils payés? Certains du moins, ceux de Pajou et de trois autres sculpteurs (2).

(1) Le 4 mars 1784, Pajou informa le Directeur général qu'il a terminé les dessins et les modèles du monument. Julien, Gois annoncent aussi avoir terminé ce qu'ils ont imaginé en vertu de l'ordre qu'ils ont reçu. Ensuite viennent des avis semblables de Mouchy, le Comte, Berruer, Houdon, P. Huez. — Arch. Nat. O 1225.

(2) Lettre du Directeur général adressée à M. Pajou : « 29 mars 1786,... Je fais cesser avec plaisir l'inquiétude que vous me marquez sur ce que vous avez à espérer de vos Etudes d'un monument relatif à l'expérience aérostatique en décembre 1783, en vous annonçant que j'y attribue un honoraire de 1,600 livres. Je désire en conséquence

Digitized by Google

Une lettre (1) du 20 juin 1784 adressée par Julien à M. d'Angivillers pour lui demander du marbre, nous apprend que l'artiste va se mettre à l'exécution du *La Fontaine* (2). Il se met au travail avec ardeur, une année à peine le sépare de l'ouverture du Salon. — Entre temps, notre artiste est nommé membre de la commission chargée de l'examen des envois de Rome. « M. Gois, professeur, M. Julien, adjoint, M. Loir, conseiller et MM. les secrétaires examineront demain 30 janvier à onze heures dans les salles de l'Académie les ouvrages de l'Académie de Rome. » Le 5 février a lieu la lecture du rapport.

L'époque du Salon est arrivée, Julien envoie deux marbres et une esquisse :

Jean de la Fontaine, figure exécutée en marbre pour le roi.

Ganymède versant le nectar à Jupiter changé en aigle, figure de marbre de 3 pieds 2 pouces de proportions, appartient à M. le baron de Juys.

L'amour silencieux, esquisse, terre cuite.

Julien vient de produire deux œuvres donnant bien la note de son tempérament artistique : réalité épurée et poétisée dans le *La Fontaine*, forme gracieuse et rythmée dans le *Ganymède*.

La statue de *La Fontaine* est-elle un portrait du grand fabuliste? Non, probablement : Julien ne devait posséder que de rares documents iconographiques sur La Fontaine. D'ailleurs notre artiste n'est point un portraitiste ; dans son œuvre nous ne voyons figurer aucun buste de personnage contemporain, excepté un buste officiel de Napoléon. Et cependant tous les critiques du temps saluent Jean de La Fontaine, en passant devant le marbre de Julien, tant la ressemblance est parfaite. C'est que l'artiste s'est efforcé de nous donner l'âme plutôt que les traits du grand poète. Chargé de faire la statue de La Fontaine, Julien, âme simple et naïve devait nous donner un chef-d'œuvre.

que le modèle soit déposé à l'hôtel des antiques, ainsi que le seront les trois autres : et quant à votre paiement je crois pouvoir vous assurer qu'il sera prompt. » — (Arch. Nat., O¹ 1149).

(1) Arch. Nat. O¹ 1237, Enregistrement des lettres adressées au directeur général.

(2) Vers cette même époque Julien conclut, le 27 octobre 1784, un traité avec les Etats de la ville de Montpellier, pour une statue à élever sur la place du Peyrou. Comme cette affaire ne reçut son dénouement qu'en 1789, nous en renvoyons l'examen à plus tard.

Digitized by Google

L'artiste se préoccupe-t il de trouver une belle pose académique pour son modèle? Nullement. Assis sur une sorte de petit tertre fait de pierre et de gazon, appuyé contre un arbre, où vient s'enrouler un cep de vigne, La Fontaine, les jambes croisées, le bras droit appuyé sur une branche, le stilet à la main, tient de

LA FONTAINE, PAR JULIEN
(Palais de l'Institut).

la gauche un rouleau de papier, où il vient de tracer le sujet de ses malignes méditations: *Le Renard et les Raisins*. La tête est très expressive: le regard plonge au loin, à la fois rêveur et réfléchi, avec une pointe de malice tempérée de bonhommie; les lèvres à peine closes et relevées aux commissures nous laissent

Digitized by Google

entendre discrètement : « Ils sont trop verts, dit-il, et bons pour des goujats ».

Cette perfection de l'expression et de la pose se trouve encore accrue par la vérité du costume et la sobriété des accessoires.

La question du costume est à l'ordre du jour. Faut-il donner à un homme le costume de son temps ? C'est ce qu'avait fait Caffiéri pour son Corneille du Salon de 1779, ainsi que Houdon pour Tourville au Salon suivant.

Le directeur anonyme (1) d'un des journaux les plus estimés de l'époque, le *Journal de Paris*, ne désapprouve point cette innovation. « Une hardiesse du sculpteur Caffiéri, ç'a été de le rendre dans la vérité du costume du temps le plus exact, de ce vêtement épais qui fait ressortir davantage l'esprit, le saillant de la physionomie. »

L'auteur des *Observations générales sur le Salon en 1783* ne peut souffrir le costume moderne. — « Convenons que rien n'est plus ingrat, pour la sculpture surtout, que notre costume. Le génie de l'artiste doit se glacer à la vue des formes bizarres de nos habillements. Des manchettes, une cravate, des boucles, des milliers de boutons : le moyen d'ennoblir tous ces détails ! La belle Nature est comme ensevelie sous cet ajustement gothique avec lequel nous nous croyons si beaux. Sous la toge des anciens à travers leur cuirasse nous suivons toutes les formes de leur corps, mais qui est-ce qui reconnaîtra le plus beau torse lorsqu'il sera enveloppé d'un juste-au-corps, d'une veste ? Nos culottes ne seront pas plus propres à accuser le nud, et dans les bottes de Catinat et de Vauban les jambes sublimes de l'Apollon du Belvédère feraient la même chose pour les yeux que les deux ceps tortueux sur lesquels est enté le corps d'un bancale. Cependant l'on pourrait rendre ces costumes moins lourds et moins chargés ; il est même susceptible de simplicité jusqu'à un certain point. Pourquoi ces plis si multipliés ? Pourquoi tant de mouvement dans toutes les parties de vos draperies, demanderais-je aux artistes ? Il leur sera encore plus difficile de répondre si on les interroge sur le choix des attitudes et le genre d'expression qu'ils ont donné à leurs personnages. »

(1) Bachemont — (le n° 270, 27 septembre 1779).

Digitized by Google

Cette citation est un peu longue, mais nous n'avons pu résister au plaisir de la donner dans sa plus grande partie. C'est bien l'enseignement nouveau, des Daudré-Bardon, des Winckelman, c'est le programme de la future école classique ; aux artistes de le suivre. Ces paroles ne vont pas rester longtemps sans écho, au Salon suivant 1785, apparaît le retentissant tableau du *Serment des Horaces* ; la nouvelle école a trouvé son chef : c'est David.

Le bon public, en se promenant dans la cour du Louvre s'arrête avec plaisir devant la statue de La Fontaine, et ne se trouve pas le moins du monde offusqué de voir notre fabuliste en longue perruque, cravate retombante, justeaucorps ne dessinant point le torse, larges manchette à boutons, culotte courte, souliers à boucles, et pour bien draper notre personnage un large manteau laissant libre l'épaule et le bras droit, couvrant l'épaule gauche et négligemment jeté, mais non sans art sur les genoux. Plis un peu pesants, mais contribuant si bien à faire ressortir la finesse des traits.

Bientôt les fervents de l'art nouveau ne voudront plus que toge, casque, type idéal, profil grec (celui de l'Antinoüs). Nous verrons que Julien dans sa statue du Poussin, a sacrifié dans une certaine mesure à la mode nouvelle.

Pour le moment il reste naturel dans la pose et le drapé, et se montre sobre dans les accessoires. Au pied de la statue, un renard et le volume des œuvres du poète, sur le socle un certain nombre de fables gravées en relief à peine accusé et pas d'attribut. Cette sobriété va lui conquérir l'estime de l'auteur des *Observations* cité précédemment. Voici ce qu'il pense des attributs : « Les peintres du douzième siècle faisaient sortir de la bouche de leurs personnages des rouleaux où étaient écrits leurs noms, ou quelques mots qui servaient à les faire distinguer et à indiquer le sujet du tableau. Cet usage ne me paraît guère plus ridicule que celui où sont aujourd'hui nos sculpteurs d'environner leurs statues d'un millier d'attributs, des tas de bombes, des canons, des plans de fortifications sont autour de Vauban. »

A ce même Salon, Julien exposait le marbre plus petit que nature du *Ganymède*. Belle étude de jeunes adolescents, au corps élancé et bien proportionné. Le jeune pâtre phrygien debout, le poids du corps portant sur la jambe gauche, tient de la main

Digitized by Google

droite une aiguière, ploie gracieusement le bras et verse le nectar dans le vase que tient la main gauche : l'aigle à ses pieds, les ailes éployées, de ses yeux de feu regarde le jeune adolescent. L'ensemble respire la grâce juvénile, les muscles sont encore peu

LE GANYMÈDE, PAR JULIEN
(Musée du Louvre).

développés, ce qui donne au corps beaucoup de sveltesse, les lignes sont harmonieuses et rythmées par suite du juste balancement du corps. L'aigle est fiévreusement campée, tandis que le jeune pâtre a une attitude un peu molle.

Digitized by Google

Les marbres du *La Fontaine* et du *Ganymède* furent très bien accueillis par les critiques.

L'auteur du Salon de l'*Année littéraire* (1) vient de passer devant le *Philopœmen* de Dejoux, aux muscles secs et décharnés : « Quittons vite Philopœmen pour admirer la statue de La Fontaine exécutée en marbre par M. Julien. C'est à coup sûr la plus belle de toutes celles qui sont exposées aux regards du public. L'inimitable La Fontaine respire sous le marbre et le nom de l'artiste passera à la postérité la plus reculée avec celui de son divin modèle. »

Le peintre anglais au salon de Peintures trouve que « le Ganymède de Julien est d'une beauté ravissante, le rendu et l'exécution superbes, ses formes tiennent beaucoup de l'antique. Enfin c'est la nature dans son beau.

« Il a rendu en marbre cette fameuse figure, que le public a tant admirée. En effet, elle est très admirable, d'une supériorité étonnante, d'une finesse, d'un rendu et d'une vérité sublime... et l'on crie : c'est La Fontaine! M. Julien mérite à tous égards un titre à l'immortalité. »

La statue de *La Fontaine* ne le cède point au *Pascal* de M. Pajou, c'est l'opinion de l'auteur du *Discours sur la peinture*. « Nous ne devons pas oublier, ajoute-t-il, d'inviter les amateurs à venir voir dans le salon, le *Ganymède* de M. Julien, et les jeunes artistes à l'étudier, il nous a paru d'un grand fini, et dans les plus belles proportions. »

Cette même année, Pajou exposait sa *Psyché abandonnée :* L'ordre lui fut intimé d'avoir à la rapporter dans son atelier. Le *Continuateur de Bachaumont* (1) fut fort étonné de cette intimation, ce qui lui fit trouver dans le *Ganymède* des intentions que l'auteur n'avait pas voulu y mettre :

« Revenu au salon et m'attachant à détailler les sculptures que je n'avais presque pas observées jusqu'à ce moment, il en saute une à mes yeux d'un faire délicieux, mais cent fois plus dangereux que la Psyché. C'est le Ganymède de M. Julien. L'artiste a déployé tout son talent pour faire mieux travailler l'imagination sur cette anecdote scandaleuse du plus grand et du plus libertin

(1) T. VII, p. 24.
(2) T. XXX, IIIe lettre, p. 200.

Digitized by Google

des Dieux; l'aigle de ses yeux de feu semble dévorer le séduisant échanson. Il le serre de près de son aile. Je ne sais, mais il me semble que c'était bien là le cas où le zèle du pasteur aurait pu s'échauffer. . . Je m'arrête et reprend mes fonctions de critique amateur ou plutôt admirateur. On ne peut mieux travailler le marbre, ce morceau remporte tous les suffrages. »

Comment peut-on penser que Julien ait employé tout son talent pour atteindre un pareil but! C'est la grâce et l'harmonie des lignes qui l'ont attiré. Ce thème lui a servi de prétexte pour traduire en marbre un épiderme vivant et frémissant, pour fixer la vie dans ce qu'elle a de gracieux et de juvénile. Poursuivre un autre but n'est plus de l'art.

Que deviennent ces deux œuvres?

Le *Ganymède* était la propriété du baron de Juys comme nous l'apprend le libellé du Livret. En l'an X la statue se trouvait à Versailles dans le musée spécial de l'École française. La Révolution dut enrichir le musée de cette œuvre d'art, propriété d'un proscrit. Actuellement cette statue se trouve au Louvre.

Pour le *La Fontaine* nous avons à nous occuper de la statue en marbre, du modèle en plâtre, et de la réduction en biscuit de Sèvres, ces trois œuvres existent encore.

Comme les autres statues des Grands Hommes de la France, le La Fontaine, à la clôture du salon de 1785, fut déposé dans les magasins du Louvre, attendant sa destination (1). A l'époque de la Révolution on songea à utiliser cette collection. On disposa de La Fontaine en faveur de l'Institut. On ne sait pas au juste la date de cette émigration, mais Landon nous apprend dans ses Annales (p. 71) qu'en 1804, c'était un fait accompli et remontant probablement à plusieurs années. Le La Fontaine se trouve placé dans le vestibule de la salle des séances, au fond de la troisième travée et à droite.

Le modèle en plâtre du La Fontaine resta d'abord dans l'atelier de Julien, jusqu'en 1802. A cette époque notre artiste fait des démarches auprès de Lenoir pour faire placer sa statue dans le musée des Monuments français.

(1) Voir le *Guide des amateurs*, par Thiéry, 1787, t. II. p. 26.

Digitized by Google

Le 22 thermidor an X (10 août 1802), Alexandre Lenoir, administrateur des monuments français s'adresse au Ministre de l'Intérieur et l'informe que l'on peut remettre au desservant de la succursale de Saint-Germain-des-Prés une statue en marbre représentant sainte Marguerite sans nuire à la collection. Et il ajoute : « Mais elle est placée dans le dix-septième siècle et va laisser un vide que je vous prie (1) citoyen ministre, de remplacer par le modèle en plâtre de la statue de Jean de La Fontaine par le citoyen Julien, membre de l'Institut, qui dans ce cas se trouverait en regard avec le modèle de celle de Pierre Corneille par Caffiéry, quej'ai l'intention d'exposer dans le dix-septième siècle. »

« Le célèbre Julien désire voir sa statue de La Fontaine dans mon Musée. Il ne réclame pour ce chef-d'œuvre qu'une somme de mille francs, que l'on pourrait prendre sur les fonds destinés aux encouragements.

« Citoyen ministre, si cette proposition peut vous plaire elle me flatterait et elle replacerait : 1° dans Saint-Germain-des-Prés une statue qui l'ornait autrefois; 2° elle ornerait le Musée d'un bel ouvrage élevé à la mémoire d'un des plus célèbres philosophes que la France ait produits.

« Salut et respect. « Lenoir. »

L'autorisation pour l'achat ne se fit pas longtemps attendre. Le 30 thermidor an X (18 août 1802) le ministre de l'Intérieur autorise Lenoir à donner la statue de sainte Marguerite « et à acquérir du citoyen Julien, pour la somme de mille francs, le modèle en plâtre de la statue de Jean de La Fontaine qui est indispensable dans la salle du dix-septième siècle ».

« Je vous salue..., Chaptal ».

Le dépôt au musée des Petits-Augustins (l'École des Beaux-Arts actuellement) eut lieu une quinzaine de jours après : Denon en fait demander le certificat.

Paris, le 26 fructidor, an XI (13 septembre 1802).

J'ai l'honneur de saluer le citoyen Lenoir et le prie, de la part de M. Denon, de lui envoyer un certificat qui atteste auprès du Ministre de l'Intérieur le dépôt dans le Musée des Monuments fran-

(1) *Inventaire des Richesses d'Art en France*, t. III, p. 65 et 282.

Digitized by Google

çais de la figure de Jean La Fontaine par le citoyen Julien. S'il peut la remettre au porteur de la présente, il m'obligera beaucoup.

Son dévoué serviteur Lavallée.

Note de Lenoir : j'ai remis le certificat demandé au porteur.

Le musée des Monuments français fut supprimé vers la fin de l'année 1814 et la plupart des objets restitués à leurs possesseurs. (1) Comme la statue de La Fontaine avait été achetée par l'administration du Musée, elle séjourna dans quelque salle de ces bâtiments devenus l'École des Beaux-Arts.

En 1858 la Société académique du Puy, sur l'initiative de M. Aymard, son vice-président, fit des démarches auprès du Gouvernement pour obtenir le précieux modèle, qui lui fut accordé (2).

Le Musée du Puy conserve avec un religieux respect ce plâtre sur lequel Julien a fait prendre corps à son idée créatrice, pour venir ensuite comme à une source féconde, puiser la vie, qui devait animer le marbre placé à l'Institut. On voit sur la statue les têtes de clous servant de repère pour la mise au point ; c'est donc bien le modèle original.

Une réduction du La Fontaine, en biscuit de Sèvres, se trouve aussi au musée du Puy. On sait que M. d'Angivilliers, préoccupé de trouver de bons modèles, avait donné ordre aux artistes chargés d'exécuter les statues des Grands Hommes, de faire en terre cuite une réduction de leurs œuvres. La manufacture de Sèvres reproduisait ensuite en porcelaine ces différentes statuettes et les amateurs pouvaient se les procurer pour une somme de 250 livres.

(1) Année 1817. Décembre. Remise à Madame Goinard (ou Guimard) de deux figures en plâtre de Julien, lui appartenant et représentant la *Baigneuse* et la *Bienfaisance*. Remises le 31 mars 1817. (*Inventaire général des richesses d'art en France*, t. III, p. 291.)

Dans ce même *Inventaire* (t. I, p. 253, et t. III, p. 213), il est porté d'un joli petit groupe d'enfants exécuté en marbre par Puget et acheté à un particulier de Toulon à la sollicitation de M. Julien sculpteur, membre de l'Institut. — Lenoir adresse au ministre (8 vendémiaire an X, 30 septembre 1801) un mémoire chargé de treize signatures des artistes les plus célèbres, pour acquérir ce groupe pour le Musée ; suivent les signatures, Julien, Moitte, Houdon, Dejoux, F. le Comte, Pajou, Maison, Renou, B. Giraud, Blaise, F. F. Lemot, Foucou, Roland. L'œuvre est au Louvre (n° 202, *Description des sculptures des temps modernes*, par H. Barbet de Jouy, édition 1873.)

(2) *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, t. XXII, p. 6.

Digitized by Google

Le 7 février 1786 (1), le baron de Juys demande à M. le Directeur général, par l'intermédiaire de Darcis, une figure des Grands Hommes, celle de La Fontaine, et M. d'Angivilliers s'engage à satisfaire son désir. Le Musée du Puy posséde-t-il la réduction acquise par le baron de Juys ? Le catalogue du Musée Crozatier ne nous donne aucun éclaircissement à ce sujet.

Julien devait avoir une prédilection particulière pour son œuvre du *La Fontaine*, qui lui avait valu tant de succès. Tandis que toutes ses œuvres se trouvaient dans ses ateliers du Louvre, nous voyons, d'après l'*Inventaire* dressé après son décès, figurer dans son atelier de l'Institut, une seule petite statue en plâtre, La Fontaine.

La réputation de Julien était désormais consacrée. Aussi voyons-nous le roi lui-même faire appel à son talent pour décorer somptueusement la Laiterie de la reine à Rambouillet.

(1) Arch. Nat. O 1225.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE QUATRIÈME

LAITERIE DE RAMBOUILLET. QUESTION DES MARBRES : CORRESPONDANCE A CE SUJET. — LEUR MISE EN PLACE. — PAYEMENT DES TRAVAUX. — LES MARBRES SOUS LA RÉVOLUTION : TRANSPORT A VERSAILLES, A MALMAISON. — BAS-RELIEFS ET MÉDAILLONS PERDUS.

Louis XVI faisait ses délices à Rambouillet (1); Marie-Antoinette ne pouvait souffrir cette « crapaudière. » Connaissant les goûts champêtres de sa royale épouse, Sa Majesté résolut de lui faire une agréable surprise. Il fit construire par Thevenin, l'architecte du domaine de Rambouillet, une laiterie, gracieux monument où la reine pourrait venir se rafraichir en savourant les douceurs du frais laitage. — Le devis s'éleva à 143.000 livres, mais il dut certainement être dépassé (2). Construit en grès, dans un très bel appareil, ce petit temple se compose de deux pièces : la première circulaire, la seconde rectangulaire. Le jour est plongeant, venant des voûtes décorées de

(1) Le duc de Penthièvre vendit le duché de Rambouillet à Louis XVI, à titre singulier, sans union à la couronne, moyennant seize millions, par acte devant Me Momet et son confrère notaires à Paris, le 29 décembre 1783. — Archiv. nat. O1 3863.

(2) Voir la notice historique sur le domaine de Rambouillet par M. D. A. 1849. — L'auteur, qui a sûrement puisé à des documents authentiques, a négligé d'indiquer ses sources.

Digitized by Google

caissons à rosaces. Les murs sont nus et attendent quelque décoration sculpturale.

Julien est choisi pour cet important travail : c'est l'œuvre le plus considérable de sa carrière artistique. La commande lui est faite en novembre 1785. Les esquisses sont assez avancées en mars 1786, et tous les modèles terminés en septembre, l'exécution en marbre a commencé avec la collaboration de Dejoux et Foucou, le tout est en place en juin 1786, le rocher sera refait dans les premiers mois de 1787. — Et maintenant précisons les faits et recourons aux documents authentiques.

Nous n'avons pu retrouver aux Archives Nationales la lettre de commande du directeur général. L'ensemble de ces œuvres, leur sujet, et leurs dimensions nous sont connus par des documents dont nous parlerons plus tard. Julien doit exécuter une figure en ronde-bosse, *la Baigneuse*, placée sous un rocher; deux grands bas-reliefs, chacun de 11 pieds de longueur sur 3 pieds de largeur, représentant l'*Education de Jupiter chez les Corybantes*, et *Apollon, berger chez Admète. Mercure lui enlève ses troupeaux;* un grand médaillon de trois pieds, une *Mère allaitant son enfant;* quatre petits médaillons de deux pieds représentant les *Travaux d'une métairie;* un autre médaillon de deux pieds, une *Vache nourrissant son veau.*

A la fin de l'année 1785, Julien se trouvait à Lyon chez le baron de Juys, son mécène, pour refaire sa santé. Il occupait, sans doute, ses loisirs, à tailler amoureusement dans le marbre quelque copie de statue antique pour décorer la riche demeure de son bienfaiteur (1). A ce moment une lettre venant de la direction générale des bâtiments du roi, lui fait connaître les travaux qui lui sont destinés pour Rambouillet. Un court délai lui est accordé pour les exécuter. Il s'empresse de répondre, le 20 novembre (2), à M. le comte d'Angivilliers, pour le remercier et lui annoncer qu'il va aussitôt commencer les esquisses.

(1) L'hôtel du baron de Juys était situé près de la place Bellecour, rue de l'Arsenal, nos 7 et 9, actuellement rue du Plat nos 23 et 25, propriété de l'Institut catholique. Il n'y a plus d'œuvres de Julien.

(2) Arch. Nat. O1 1918, n° 469.

Digitized by Google

Liège le 29 9bre 1785

Monsieur

C'est sans doute moins à quelques foibles succès qu'à mon zèle que je dois votre bienveillance; vous avés pénétré le secret de notre émulation, et vous voulés bien m'encourager; il est digne de vous, Monsieur, qui êtes le ministre des arts de les protéger jusques dans les sujets qui se montrent le moins à vos regards, et qu'une juste modestie en a toujours placé à une distance convenable.

Mr Robert m'a instruit de l'intérêt que vous daignés

preuve à ma situation, et de la précieuse permission
que vous m'avez donné de vous en informer moi-même; l'air
de Lion, et le repos ont presque opéré un miracle, et si
mon état se soutient je puis me promettre le bonheur
de répondre à vos intentions; si je tarde plus tard
d'être occupé pour sa majesté, je trouve infiniment
flatteur de l'être par votre choix, et sous vos ordres.
quelque court que soit le délay que vous me prescrivez
il suffit à mon activité, que ne puis-je répondre de même
des hazards, de la santé; mais tous les hommes vivent
sous les loix de la même incertitude

j'espère, Monsieur, pouvoir vous donner bientôt
des preuves de mon zèle en vous adressant si vous le

desirez, les esquisses de l'ouvrage de Rambouillet
je vous supplieray de me faire passer les —
observations qui vous seront dictées par la sureté de
votre gout, et l'étendüe de vos lumieres.

Je suis avec respect

Monsieur

Votre très humble, et très
obéissant serviteur
Julien
hotel de Jesus a Lyon

Digitized by Google

Julien laisse aussitôt le ciseau pour l'ébauchoir, et se met à pétrir fiévreusement la glaise. Pendant deux mois, il produit esquisses sur esquisses autant que ses forces le lui permettent. Ses idées prennent corps; la santé lui est revenue, il va partir pour Paris : dans son atelier, il pourra travailler plus commodément. Il quitte Lyon et arrive à Paris le 6 février, comme nous l'apprend une lettre de Robert adressée à M. d'Angivilliers :

Monsieur le comte,

Je vous donne pour nouvelle que Julien est arrivé hier de Lyon bien portant, il trouve qu'il lui sera infiniment plus commode de s'occuper icy des travaux de Rambouillet sur lesquels je l'ay un peu pressé et qu'il a le plus grand désir de continuer sous vos yeux, il est si empressé de vous en parler que si vous ne venez pas à Paris cette semaine il ira à Versailles.

Du lundy soir 7 février 1786 (1).

Robert.

Julien dut trouver sûrement le directeur général et agiter même la question des marbres, comme on le verra dans la lettre suivante, où il parle aussi de modèles de bas-reliefs ronds, de figure en ronde-bosse, d'esquisse de la figure et de sa niche déjà faite.

21 mars 1786, Paris.

Monsieur,

Permettez que j'ai l'honneur de vous prévenir que j'ai tout à l'heure deux modèles de faits, les quatre petits bas-reliefs ronds: et, qu'en conséquence je fus hier au magazin des marbres du Roy pour choisir celui qu'il me faut pour exécuter celui dont le modèle est entièrement fini, il n'y a que le bloc n° 418 qui puisse faire l'affaire pour ne pas prodiguer de plus gros blocs.

Il ne me manque plus actuellement, Monsieur, que votre permission d'enlever ce bloc, et de le faire apporter dans mon atellier, pour que tout de suite je puisse metre quelqu'un après celui dont le modèle est fini.

J'ose donc vous prier, Monsieur, de faire écrire un mot à M. d'Ascis [Darcy, inspecteur des magasins] à ce sujet pour qu'il m'envoye au plutôt ce marbre n'ayant pas de temps à perdre.

(1) Arch. Nat. O : 1919, année 1787 : n° 67 bis.

Digitized by Google

Quant à celui de la figure de ronde bosse nous n'avons pas pu le trouver dans le magazin où vous, Monsieur, m avez ordonné d'aler le prendre et en revenant j'en ai remarqué un sur le port appartenant au Roy.

M. Robert, Monsieur, a du vous prévenir que l'esquisse de la figure était faite de même que sa niche. Et lorsque vous l'aurez vu et que les quatre modèles ronds seront terminés, je me mettrai à modeler la figure, si vous, Monsieur, êtes content de sa composition.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect.

Paris, le 21 mars 1786.

Julien.

Ainsi, à cette époque, fin mars, sur les quatre médaillons ronds (de 24 pouces, 0m 66), Julien a terminé complètement le modèle de l'un d'eux, puisqu'il va « mettre quelqu'un après » pour l'exécuter en marbre; un deuxième doit être très avancé, il parle au début de sa lettre de « deux modèles de faits »; et les deux autres le seront sous peu. — L'esquisse de *la Baigneuse* avec le rocher est terminée, il suffit que le directeur général approuve l'idée, et Julien exécutera alors le modèle grandeur nature. Il reste encore à faire les esquisses de deux médaillons et des deux grands bas-reliefs, et cependant Julien s'occupe déjà de la question des marbres; question souvent difficile à traiter, et exigeant une correspondance assez considérable.

Au mois de septembre, Julien a fait son choix. Pour le transport des marbres à son atelier du Louvre, surgit un léger malentendu; il en informe la direction générale qui lui répond (1) :

19 septembre 1786.

M. Julien, sculpteur du Roi, au Louvre.

Je juge par votre lettre, Monsieur, qu'il y a eu du malentendu entre M. Darcis et moi sur le transport des marbres que vous avez choisis pour Rambouillet. J'écris à l'instant pour suppléer à ce malentendu et qu'il ne soit pas perdu désormais un seul instant.

Je préviens M. Pécoul de s'occuper sur le premier avis que vous lui donnerez du travail nécessaire pour former dans votre atelier le massif sur lequel il convient de fixer les marbres auxquels vous aurez à travailler.

(1) Arch. Nat. O1 1149. — Même source pour les deux lettres suivantes.

Digitized by Google

Le même jour M. Darcis, inspecteur, reçoit des instructions de la Direction générale.

A Versailles, 19 septembre 1786.

A M. Darcis, inspecteur,

Monsieur le Directeur général n'étant pas encore de retour ici, je ne puis vous procurer un ordre ministériel pour la délivrance des marbres nécessaires à M. Jullien sculpteur, employé pour Rambouillet, et dont vous m'avez remis la note rédigée d'après le choix de cet artiste. Il est très intéressant qu'il les ait le plus tôt possible dans son atelier du Louvre. Je vous prie en conséquence, de prendre les mesures les plus promptes pour le transport, qui se trouvera suffisamment autorisé par l'ordre que je présenterai au premier travail de M. le Directeur général et que je vous ferai passer ensuite.

A la même date des ordres sont donnés à M. Pécoul.

19 septembre.

A M. Pécoul, rue du Coq,

Je suis autorisé par M. le D. G. à vous demander d'établir dans l'atelier de M. Julien, sculpteur du roi au Louvre, un massif en moelon suffisant à fixer et soutenir des tranches de marbre sur lesquelles il doit exécuter des bas-reliefs qui lui sont ordonnés.

Je vous serai obligé de vouloir bien y donner les soins nécessaires lorsque les choses seront disposées comme elles vont l'être sous peu de jours pour cet objet.

Pendant ces négociations, Julien se livra à un travail de tous les instants : les modèles des deux grands bas-reliefs sont très avancés, l'un est fini, l'autre est sur le point de l'être. Notre sculpteur s'étant procuré un bloc de marbre superbe pour le premier bas-relief, en demande un autre aussi beau pour le second bas-relief, le marbre des magasins du roi étant « tout vilain ».

De Paris, ce 16 octobre 1786 (1).

Monsieur,

Comme le marbre que M. Leterrier a fourni pour un des bas-

(1) Arch. Nat. O¹ 1919, année 1786, n° 298.

Digitized by Google

reliefs ne suffit pas pour tous les deux et qu'il est infiniment plus beau que celui que j'avais choisi dans ceux du Roy, je vous demande s'il faut que je fasse d'autres recherches pour celui qui reste encor à faire pour lequel je suis après le modèle, ou s'il faut que je me serve de celui du Roy qui est tout vilin et qui par conséquent jurera auprès de l'autre pour le discordant qu'il y aura entre ces grands bas-reliefs et qui ni orait que ce dernier qui ne soit pas de beau marbre. J'attens votre réponse, Monsieur, pour faire les démarches nécessaires pour en avoir d'autres si vous le jugez à propos, je me crois obligé de vous instruire de tout ceci pour que nous n'ayons rien à nous reprocher je crois que M. Letherrier aura notre afaire, si vous le trouvez bon.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect possible...

Julien.

Le désir de Julien d'avoir de beau marbre, reçut pleine satisfaction. M. d'Angivilliers lui fit répondre par Cuvillier (1) :

A Fontainebleau, ce 20 octobre 1786.

A M. Julien, sculpteur du Roy,

Comme M. le Directeur général m'a nettement expliqué, M., ses intentions sur les ouvrages dont il vous a chargé pour Rambouillet et que leur destination exige le marbre le plus pur, il ne faut pas vous fixer à celui que vous aviez compté prendre dans le magazin du Roi, puisque sa qualité ne répond pas à l'objet; et puisque le s[r] Leterrier peut en fournir de convenable il ne faut pas hésiter à lui demander le cube qui vous est nécessaire et que vous vous bornerez sûrement à la plus juste mesure. Je présume de l'honnêteté du s[r] Leterrier qu'il se contentera d'un juste bénéfice de commerce sur une marchandise dont le prix nous est parfaitement connu.

J'ai l'honneur d'être bien sincèrement votre

Cuvillier.

Esquisses et modèles sont terminés, et les marbres presque tous livrés. Le travail d'exécution a commencé en avril 1786, par les quatre petits médaillons, quelques mois après pour la figure en ronde-bosse, et maintenant les sculpteurs sont après les grands bas-reliefs.

Toutes les sculptures sont en place à la Laiterie, lorsque la

(1) Arch. nat. O[1] 1179.

Digitized by Google

cour vient à Rambouillet à la belle saison l'année suivante. La fin des travaux était donc fixée en juin 1787. En moins d'une année, Julien pouvait-il seul exécuter en marbre cet ensemble d'œuvres assez important? Ce n'était pas possible ; aussi avait-il eu recours à ses amis Dejoux et Foucou.

Dejoux se trouvait à Rambouillet en février-mars 1787 (1), et le modèle de l'un des grands bas-reliefs étant déposé dans son atelier à la mort de Julien, preuve qu'il avait dû travailler à l'exécution en marbre soit à Paris soit à Rambouillet. — Foucou, aussi, a collaboré : dans une lettre au Directeur général (2), il demande la faveur d'exécuter l'une des statues des Grands Hommes et s'exprime ainsi : « ayant aidé M. Julien à faire un des bas-reliefs pour Rambouillet il a eu la bonté de vous prier de me nommer pour faire une figure pour le Roy. » Tous ces beaux marbres sont transportés à Rambouillet. Les grands bas-reliefs sont encastrés dans les murs de la salle rectangulaire, les médaillons mis à leur place respective, au fond *La Baigneuse* dans les enfractuosités du rocher.

Julien immobile considère l'effet produit : le groupe en marbre se détachant sur une ombre profonde, acquiert une blancheur et une transparence incomparables ; les bas-reliefs s'harmonisent bien avec le ton de la pierre, le jour plongeant leur donne de la profondeur. — L'harmonie de la couleur c'est bien, mais la vie communiquée à un marbre c'est mieux encore. N'est-elle pas vivante cette chèvre qui se penche pour se désaltérer à une eau limpide coulant du rocher? Et cette jeune fille qui avance doucement le pied vers l'onde qui l'entoure et jette un regard prudent autour d'elle, ne va-t-elle pas à l'instant glisser de son siège rustique pour se plonger dans l'eau bienfaisante? L'effet cherché est atteint, tout cet ensemble concourt à produire la sensation de la vie : Julien est pleinement satisfait. Le rocher, il est vrai, ne se dessinant pas assez par masses, sera refait. — Tout est prêt, la Cour peut venir.

Marie-Antoinette, accompagnée de sa suite, se dirige vers les nouvelles constructions du roi, situées au loin dans le parc. De chaque côté de la grille d'entrée sont placés deux pavillons : la

(1) Arch. nat. O^1 1920. Lettre du 10 septembre 1788.
(2) Arch. nat. O^1 1920. Lettre du 15 juillet 1787.

Digitized by Google

reine les visite. Quel n'est pas son étonnement en sortant, de voir un peu au loin un petit temple ! Une haute palissade, que l'on venait de faire disparaître, avait d'abord caché à sa vue le gra-

LA LAITERIE DE LA REINE A RAMBOUILLET
Fronton décoré d'un médaillon par Julien.

cieux monument. Elle avance, et lit sur le fronton « Laiterie de la Reine ». Les portes s'ouvrent, elle se trouve dans une salle ronde : tout autour des consoles de marbre blanc chargées de coupes de porcelaine remplies d'un frais laitage. D'autres portes viennent de s'ouvrir, et la reine contemple avec une muette admiration l'œuvre de Julien. Tout est calme ; le silence n'est interrompu que par l'harmonieuse mélodie de l'eau tombant à travers les rochers dans les bassins. C'est la nature mêlant sa voix aux jouissances esthétiques que procure la contemplation

Digitized by Google

de toutes ces œuvres d'art. La reine est pleinement satisfaite de l'agréable surprise de son royal époux. Julien est félicité par le roi et toute la cour.

L'heure des compliments passée, Julien aborde la délicate question du prix de ses travaux. Il a parlé au Directeur général de 64,000 livres; mais M. d'Angevilliers semble avoir arrêté son prix à 41,000 livres. Julien lui écrit, de Paris, le 9 juin 1787 (1).

Monsieur le Comte,

Je suis si heureux du succès dont vos bontés me donnent l'assurance et d'avoir répondu à votre confiance au de la bien surement de mon espoir, que je me soumet entièrement en tout ce qu'il vous plaira de régler sur l'espoir (apparemment le prix) de mes travaux; je ne me suis déclaré sur les différens articles comme je l'ai fait que parce que j'ai contrevenu en rien des justes estimations; quand j'aurai exécuté le dernier bas-relief j'aurai surement dépensé et déboursé bien surement au moins trente-quatre mil livres, sur lesquels ma vie n'a pas beaucoup conté. La nécessité d'avoir fait au terme donné, m'a fait payer à tous les ouvriers et à tous les modèles beaucoup plus qu'on ne paye quand on n'est pas pressé et je vous supplie de croire que si vous m'accordez les 64,000 livres de ma proposition, je ne serai pas encore en égalité du gain que fait un artiste auquel vous accordez pour une statue simple dix mille livres, dont il lui reste moitié : Je crois voir que votre calcul, Monsieur le Comte me réduirait à 44,000 livres. Je ne veux point contredire votre sentiment si vous jugez à propos de n'y pas changer. Mais je vous suplie de vous rendre vous même arbitre sur ce que je peux mériter et que je n'ai calculé à 64,000 livres que parce qu'après y avoir bien peiné je l'ai cru juste ; au reste je dirai encore une fois à Monsieur le Comte que je ne me plaindrai point de sa décision.

Je suis avec le plus profond respect, M. le Comte,

Julien.

De Paris, ce 9 juin 1787.

Quelle fut la décision du Directeur général? Julien fut-il payé complètement? cela paraît peu probable. Nous voyons, en effet, que le sculpteur écrit à la Direction des Bâtiments, le 5 mai 1789, pour solliciter un secours sur la cassette du roi, pour ses travaux

(1) Arch. nat., O¹ 1919, année 1787, n° 133.

Digitized by Google

de Rambouillet. Le Directeur ne lui répond que le 3 juin. Entre temps, le 13 mai, il est remis à l'artiste 3,000 livres à compte. Le 19 mai, Julien donne quittance de cette somme.

Maison du Roi.

Je soussigné, Pierre Julien sculpteur, reconnois avoir reçu de M. Marc-Antoine-François-Marie Randon Delatour, administrateur du Trésor Royal, la somme de trois mille livres par les mains de M. ··· a compte des ouvrages de sculpture que je fais pour le service de Sa Majesté. Dont quitte. A Paris le dix neuf may mil sept cent quatre-vingt-neuf.

Julien.

Voici la lettre du Directeur général (1).

Versailles, 3 juin 1789.

A M. Julien,

Vous avez pu juger, Monsieur, par l'expédition que je vous ai faite le 13 may d'un secours d'argent que je n'avais pas négligé la lettre que vous m'aviez écrite le 5 du même mois. Je la reprends spécialement aujourd'hui pour vous observer qu'on vous a induit en erreur en vous faisant entendre que les ouvrages de la nature du vôtre se payent sur la cassette du Roy. Cette cassette a des charges auxquelles elle suffit à peine. Quoiqu'il en soit, reposez-vous je vous en prie, sur les soins que je prendrai de faire solder votre compte et d'abréger les délais autant qu'il sera possible (2).

Le comte d'Angivilliers parle d'abréger les délais pour solder le compte, mais nous sommes à la veille de la Révolution.

Si la question du prix de ses travaux n'a pu être réglée à son entière satisfaction, Julien pense trouver une compensation dans les applaudissements de la foule nombreuse qui se pressera au Salon de 1787. Quel ne fut pas son désappointement en recevant à la veille de l'ouverture du Salon une lettre (3) signée du Directeur général !

(1) Arch. nat. O¹ 1182. Lettres du Directeur concernant les entretiens, gages... Registre des lettres de l'année 1787.

(2) La fin de la lettre a trait au logement de Julien, nous la donnerons plus tard.

(3) Arch. nat. O¹ 1180.

Digitized by Google

Versailles, 8 août 1787.

Je vais, Monsieur, vous faire éprouver un petit chagrin, mais vous connaissez si bien mon estime et mon amitié pour vous, que vous jugerez aisément que ma résolution est déterminée par des circonstances auxquelles il m'est impossible de me refuser. Ce petit chagrin consistera dans le parti que je prends de ne point faire transporter au prochain salon, la précieuse et charmante figure dont votre cizeau a enrichi la Laiterie de Rambouillet vous perdrez de recevoir dans la capitale les éloges que cet ouvrage mérite si justement ; mais vous aurez reçu ceux qui pouvaient vous intéresser le plus, c'est-à dire les éloges du Roi et les suffrages de toute la Cour. Ainsi votre ouvrage n'est point ignoré, et il ne passera désormais personne à Rambouillet qui n'y porte le désir de le voir. Il ne me reste qu'un regret, c'est celui que le tems ne vous ait pas permis de vous procurer un plâtre dont l'exposition au Salon eut très bien suppléé l'original. Au reste je vous engage à vous consoler un peu du contretems, par l'idée que la figure dont il s'agit est, dans le fait, assez connue, pour que ceux qui ne l'auront pas vue, y supposent un talent au moins égal à celui dont vous avez donné une preuve si complette dans la figure de Lafontaine.

J'ai l'honneur d'être, M. votre...

M. le Directeur prodigue les fleurs, et le groupe reste à Rambouillet. Nous savons maintenant pourquoi Julien n'a point pris part au Salon de 1787. Il dut ressentir vivement ce fâcheux contretemps, mais il ne fit rien paraître. A la fin de l'année il vient refaire le rocher qu'il trouvait trop lourd. Construit en grès, les ouvriers n'avaient pu le travailler que difficilement. Il le reprend en pierre de Vergelé bien plus tendre. Plusieurs sculpteurs sont sous ses ordres, Dejoux est du nombre. Thévenin, l'architecte du roi, en fait venir deux autres pour avancer les travaux, comme il nous l'apprend dans une lettre (1).

Rambouillet, le 12 février 1789.

Monsieur le Comte,

La construction du rocher est entièrement finie, les sculpteurs de M. Julien sont après. J'en ay fait venir deux afin d'avoir plutôt fait. J'espère qu'ils avanceront bien ce mois cy, et qu'ils auront fini au plus tard devant le 15 de mars, ils y travaillent avec plus d'assi-

(1) Arch. nat. O[1] 1904.

Digitized by Google

duité et de courage que dans les grais. Les masses se disposent bien et je pense que l'ensemble en sera mieux que l'autre.

Je compte encore rester icy jusqu'au 20 ou 25 de ce mois pour hâter les sculpteurs.

Je suis avec respect.

Thevenin.

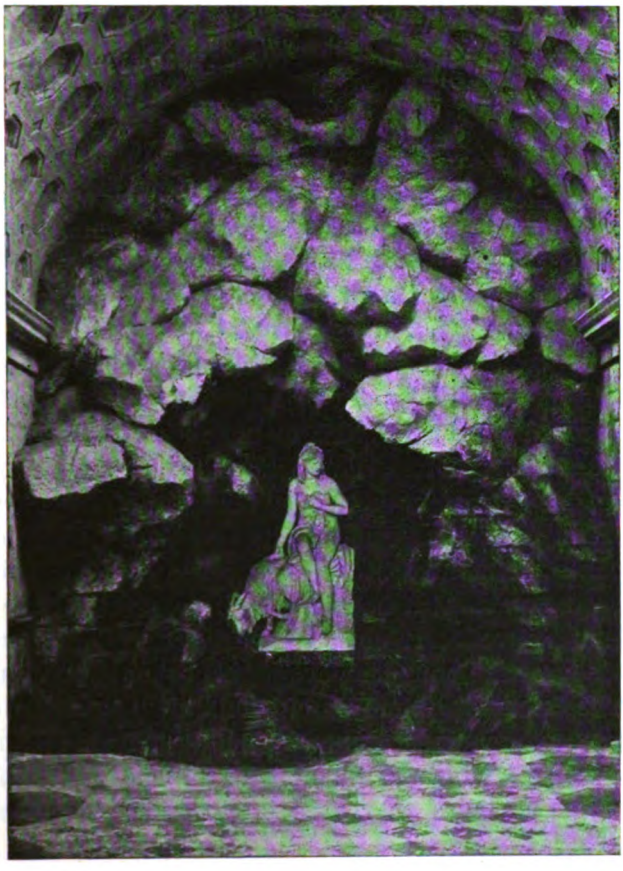

INTÉRIEUR DE LA LAITERIE DE LA REINE A RAMBOUILLET (1).

Tous les travaux sont finis en avril. Désormais, la reine peut

(1) On a remplacé sur cette photogravure la *Suzanne* de Beauvallet, qui s'y trouve aujourd'hui, par la *Jeune fille à la chèvre*, actuellement au Musée du Louvre.

Digitized by Google

venir dans ce riche pavillon respirer la fraîcheur et savourer la douceur du lait qu'elle a fait servir. Hélas ! ce plaisir ne dure pas longtemps ! Les dernières chasses eurent lieu en juillet-août 1788 ; le roi et la cour quittèrent Rambouillet pour ne plus y revenir (1).

La Révolution est commencée. Le 21 mai 1791, le roi est dépossédé et Rambouillet compris dans la liste civile. — Julien peut maintenant exposer son œuvre ; nous verrons en effet *La Baigneuse* figurer au Salon de 1791. L'exposition terminée, le marbre est rapporté à Rambouillet et replacé sous ce rocher si bien disposé pour ce groupe.

Après la tourmente de 1793, où périrent tant d'œuvres artistiques, la Commission temporaire des arts s'occupa de réunir soit au Musée central des arts à Paris, soit au Musée national à Versailles, les œuvres qui avaient une valeur scientifique et artistique.

Les sculptures de la Laiterie de la reine n'attirèrent point l'attention jusqu'en 1796. A ce moment se pose la question de la vente du domaine de Rambouillet comme bien national, on se demande ce que deviendra la Laiterie. Dans la séance du 1er fructidor an IV (18 août 1796), un membre du Conseil de conservation des objets d'arts et de science « propose qu'il soit écrit au Ministre de l'intérieur pour l'inviter à faire réserver de la vente de Rambouillet, au cas où cette propriété nationale serait soumissionnée, le monument de la Laiterie dans l'intérieur de laquelle se trouvent neuf bas-reliefs en marbre et une figure de grandeur naturelle. Il observe que cette Laiterie peut être un objet de curiosité pour les voyageurs et que la sculpture fait connaître le talent distingué du citoyen Julien, sculpteur français, et que ce monument peut être facilement fermé par une enceinte puisqu'il n'occupe qu'un petit espace de terrain dont la distraction ne nuira en rien à la propriété du domaine de Rambouillet.

Le conseil accueille ces observations et adopte la proposition qui lui est faite d'inviter le ministre à excepter ce monument de la vente si elle a lieu.

(1) Arch. nat. F¹ 171 1308. — Voir aussi *Réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements*, 27e session, 1897, p. 638 et suiv. : *Les Pérégrinations d'une statue*, par M. Lorin.

Digitized by Google

La vente de Rambouillet n'a point lieu, mais Jollain expert, conservateur au Musée central, est chargé par le conseil de conservation des objets d'arts de passer au château pour visiter et faire un rapport. Le 21 brumaire an V (11 novembre 1796), Jollain rend compte de sa mission (1):

D'après la lettre du ministre des Finances en date du 25 vendémiaire dernier (16 octobre) adressée au Conseil de conservation des objets de sciences et d'arts, et après l'autorisation que vous m'avez donnée le 1er de ce mois (22 octobre) portant que je suis chargé de faire effectuer le transport à Paris du tombeau de Diane de Poitiers et des vitraux peints d'après les dessins de Raphaël, qui sont dans une chapelle annexée à la ci-devant paroisse d'Anet; comme aussi par un autre pouvoir du même jour, vous m'avez autorisé de passer par Rambouillet, afin de vous rendre compte des objets d'arts qui sont renfermés dans la laiterie.... Dans ce voyage, j'ai passé par la commune de Rambouillet. Je me suis adressé au citoyen Fourneau, concierge et jardinier de la laiterie. Après lui avoir montré mes pouvoirs, il m'a conduit de suite à la laiterie, où j'ai vu la Baigneuse et la chèvre de Julien dans un bel état de conservation, plus un médaillon de 3 pieds de diamètre, quatre autres de 24 pouces, et un cinquième dans le tympan du fronton de 30 pouces aussi de diamètre; deux grands bas reliefs de chacun 11 pieds de long sur 2 pieds 6 pouces de haut : le tout en marbre blanc et représentant différents sujets de la vie champêtre, du même auteur et très bien conservé.

Quoique ces objets ne courent pas de risque dans l'endroit où ils sont, cependant, comme la vente du château peut s'effectuer d'un instant à l'autre, je vous demande que vous m'autorisiez à les faire enlever le plus tôt possible, afin de profiter du restant de beau temps que nous avons à avoir, et que vous écriviez au citoyen Fourneau pour qu'il n'y apporte aucun empêchement et pour lui servir de décharge.

A Paris, 21 brumaire an V de la République.

Les sculptures passèrent l'hiver à la Laiterie. Au mois de germinal an V (mars-avril 1797), la statue en marbre et les bas-reliefs sont transportés à Versailles. A cette époque Dardel, conservateur pour les sculptures au Muséum national du départe-

(1) Voir l'*Inventaire général des richesses d'art en France*, t. I, p. 91, document XCIV.

Digitized by Google

ment de Seine-et-Oise, Damarin, secrétaire du Conservatoire, et Fatou, garde meuble, se rendent à Rambouillet, pour le transport, à Versailles, de la statue de Julien. Voici l'état des dépenses (1).

Etat des dépenses extraordinaires du conservatoire du Musée National de Versailles pour les mois germinal an V^e^ de la République.

Scavoir :

Pour trois jours de loyer d'une voiture qui a transporté les citoyens Dardel, Damarin et Fatou à Rambouillet. Ci joint le reçu du citoyen Richard montant à quarante-cinq francs, cy.... 45

A compte donné à Rambouillet au citoyen Goufier entrepreneur, pour le déplacement et encaissement de la statue de Julien apportée et placée dans le Musée de Versailles, montant suivant le reçu à trente-six francs, cy..... 36

Mémoire du menuisier employé pour fourniture et encaissage de la statue, réglé a quatorze francs trente-cinq centimes et acquitté par le citoyen Guillemet, cy..... 14,35

Mémoire du charpentier qui a fourni la caisse dans laquelle a été placée la statue pour son transport à Versailles, réglé à vingt-deux francs dix centimes, et acquitté pour cette somme par le citoyen Enguard : cy..... 22,10

Mémoire du citoyen Dardel, pour fraix de séjour à Louveciennes et trois jours de résidence à Rambouillet montant à vingt-trois francs trente centimes. Acquité, cy..... 23,30

Mémoire du citoyen Fatou, pour déplacement et autres frais dont il est chargé..... 34,30

Mémoire des dépenses faites, à Paris, Louveciennes et Rambouillet par le secrétaire du conservatoire, lesquelles sont détaillées dans l'état ci-joint. Acquitté..... 101,10

Vu et approuvé par le conservatoire, à Versailles, le 21 floréal, an V^e^ de la République française une et indivisible.

A. G. Dardel, *Directeur.* — Damarin, *Secrétaire.*

Dans cet état de dépense, il n'est parlé que de la statue de

(1) Arch. Nat. F 17 A 1062. Musée de Versailles.

Digitized by Google

Digitized by Google

Hélioé Dujardin

JEUNE FILLE A LA CHÈVRE

(Musee du Louvre)

Digitized by Google

Julien. Dans la séance du 21 germinal, au conseil du conservatoire, le transport des bas-reliefs est aussi mentionné dans la lettre du receveur de Rambouillet.

11 germinal an V (10 avril 1797) (1).

« Le receveur de la régie de l'enregistrement de Rambouillet donne avis au conseil que les citoyens Dardel et Damarin, membres et commissaires du conservatoire du Muséum de Versailles, ont fait enlever et conduire à Versailles, en vertu des pouvoirs émanés de leur conseil et apostillés par le département de Seine-et-Oise, la Baigneuse et les bas-reliefs de la laiterie de Rambouillet, ouvrage du c^en^ Julien.

« Le conseil propose que cette lettre soit adressée au ministre de l'intérieur avec les observations convenables sur ce transport. »

Trois ans plus tard, en l'an VIII, cinq médaillons furent encore enlevés.

Actuellement, il ne reste plus à la laiterie de Rambouillet, qu'un seul médaillon, le plus petit, celui qui est placé dans le tympan du fronton. Il mesure 0 m. 680, et non 0 m. 825 ou 30 pouces comme l'indique Jollain. Sur les parties hors du mur, on ne voit pas de signature, mais il ne peut y avoir de doute sur l'auteur. Ce petit bas-relief circulaire représente une *vache allaitant son veau* et le léchant amoureusement. Julien, dans sa jeunesse, n'avait-il pas assisté à ce tableau de vie et de tendresse maternelle ?

Les deux grands bas-reliefs ont disparu de la laiterie : leur place est encore très reconnaissable. *L'éducation de Jupiter*, en trois blocs, et *Apollon chez Admète*, en deux blocs, étaient encastrés sur les murs latéraux de la salle rectangulaire dans un enfoncement de 3 m. 500 de longueur sur 0 m. 950 de hauteur, et à 2 m. 825 du sol : Jollain donne aux bas-reliefs 3 m. 660 sur 0 m. 825, dimensions sensiblement les mêmes. Le vide qu'ils avaient laissé, a été comblé avec soin, par l'emploi de pierres de même appareil que celui des murs. Malgré cela, l'emplacement rectangulaire des bas-reliefs est très visible, et se trouve révélé par la présence, sur une même ligne, de trois joints verticaux consécutifs, preuve d'une réfection postérieure.

(1) — Arch. Nat. F 17 A 1308.

Digitized by Google

Le grand médaillon de trois pieds de diamètre, *Une Mère allaitant son enfant*, devait probablement être placé au-dessus de la porte de la salle rectangulaire, dans l'œil-de-bœuf de 1 m. 160 de diamètre et 0 m. 150 de profondeur.

Pour les quatre médaillons de 24 pouces (0 m. 660), représentant des *Travaux de métairie*, leur place est incertaine. Etaient-ils disposés dans la salle circulaire? ou se trouvaient-ils de chaque côté des grands bas-reliefs?

La *Jeune fille à la Chèvre* ne fit pas un long séjour au Musée national de Versailles. En 1802, elle s'y trouve encore. Nous voyons, en effet, dans le *Catalogue de l'École française*, an X, figurer, sous le nom de Julien, quatre œuvres : *Une nymphe*, le *Gladiateur* et l'*Apollon* d'après l'antique, *Ganymède* donnant à boire à Jupiter sous la forme d'un aigle. L'année suivante, à Paris, la Galerie des tableaux du Sénat conservateur est ouverte au public le 7 messidor an XI. Naigeon l'aîné, conservateur de la Galerie des Rubens, des Lesueur, a fait placer à l'intérieur du palais des statues modernes de Pajou, de Delaitre, de Lange, sous la Rotonde se trouve une *Baigneuse* par Julien. Actuellement la *Jeune fille à la Chèvre* est au Musée du Louvre, salle Chaudet.

Le modèle original de la *Baigneuse* existe-t-il encore? c'est peu probable. A la mort de Julien, il se trouvait dans son deuxième atelier du Louvre; l'*inventaire*, en effet, cite « le modèle en plâtre de la *Baigneuse*, sujet de grande proportion ». Que devint-il à la vente de l'atelier? — Vers 1852 (1), des membres de la Commission du Musée du Puy, croyant savoir que le modèle original était placé dans l'atelier d'un artiste de Paris, chargèrent M. de Becdelièvre de l'acquérir; mais le modèle ne s'y trouvait pas. On dut se contenter d'un moulage envoyé par le Musée du Louvre. Une réduction de M. Barbedienne a popularisé ce chef-d'œuvre.

Sur la fin de sa vie, au mois de thermidor an XII, Julien exécute, en marbre, une copie de la *Baigneuse*, pour le château de Juys. Ce marbre doit exister encore, dans quelque collection particulière.

(1) Annales de la Société d'agriculture, science, arts et commerce du Puy, t. XVII, p. 40-41, t. XIX, p. 118.

Digitized by Google

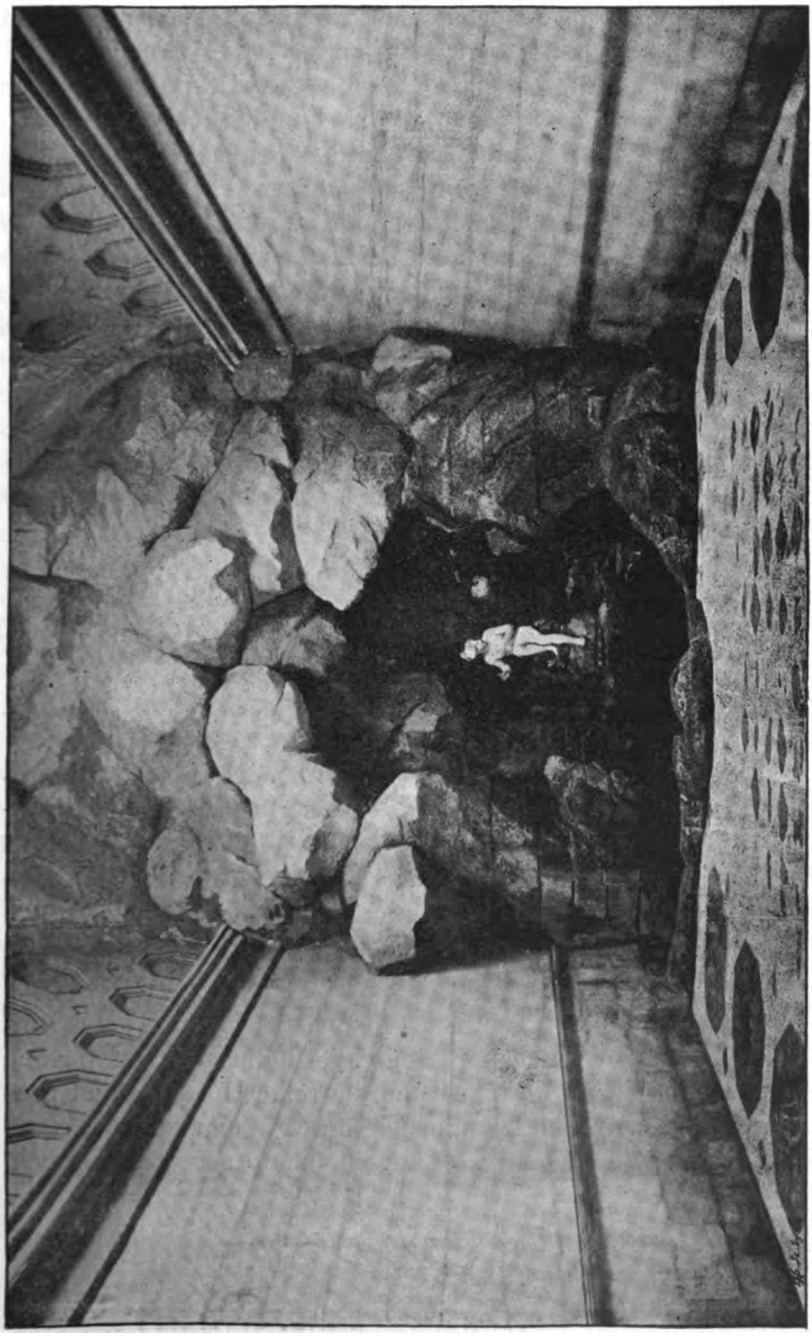

VUE INTÉRIEURE DE LA LAITERIE DE RAMBOUILLET, SUR LES MURS LATÉRAUX SE TROUVAIENT LES GRANDS BAS-RELIEFS.

Digitized by Google

Les deux grands bas-reliefs et cinq médaillons furent transportés à Malmaison. Joséphine de Beauharnais épouse Napoléon Bonaparte le 18 ventôse an IV (8 mars 1796), à l'exclusion de toute communauté de bien. Le 2 floréal an VII, elle acquiert en son nom personnel, de M. et M^me^ Lecoulteux, le domaine de Malmaison (1). Elle occupe ses loisirs à l'embellissement de sa vaste propriété, où elle accumule les œuvres d'art. La façade du château est décorée de statues en marbre, enlevées aux jardins de Marly. Le premier consul dut demander pour Malmaison les marbres de Rambouillet. Lenoir s'introduit (1806) et prend le titre de *Conservateur des objets d'art de la Malmaison*, après celui d'administrateur du Musée Impérial des Monuments français. Il préside au placement des antiquités dont il a rédigé le *Catalogue historique et raisonné*, catalogue en dix chapitres, comprenant deux cent quatre-vingt-quatre objets. Les numéros 219, 220 et 221 de ce catalogue manuscrit ont trait aux œuvres de Julien :

Ouvrage de feu M. Jullien, membre de l'Institut Impérial :

219. Quatre bas reliefs ronds formant médaillons de 2 pieds de diamètre... représentant des travaux d'une métairie le tout sculpté en marbre blanc par Jullien.

220. Un grand médaillon en marbre blanc représentant une femme allaitant son enfant : sculpté par Jullien.

221. Une grande frise en marbre blanc composée de cinq morceaux formant ensemble 22 pieds de long sur 3 pieds de haut, représentant les divers plaisirs de la vie champêtre, le tout sculpté par Jullien.

Nota : ces dix morceaux précieux d'un beau travail et d'une belle composition ont été exécutés pour la Laiterie du château de Rambouillet.

L'impératrice Joséphine meurt le 29 mai 1814, sans avoir fait de testament. Le chevalier Soulange-Bodin pour le prince Eugène, et le baron de Vaux pour la reine Hortense font procéder à l'inventaire par le ministère de M^e^ Commandeur, commissaire priseur, assisté de M. Lenoir, expert pour les antiques,

(1) Joséphine impératrice et reine, par Masson (Frédéric). Paris, Ollendorf, 1899, in-8°, 462 p.

Digitized by Google

médailles, statues, vases, etc. L'inventaire commence le 8 juillet 1814, pour se poursuivre jusqu'au 25 mars 1815.

L'article 14e est consacré aux objets d'arts et d'antiquités, statues, vases, serres; sous le n° 1520, sont mentionnés : « dix bas-reliefs en marbre provenant de la laiterie de Rambouillet représentant les plaisirs et les devoirs de la campagne, composés et sculptés par Julien, prisés quinze cents francs (1). Ces marbres avec d'autres objets d'art se trouvent placés « dans une pièce étant sous le théâtre et dite Salle des Antiques ». — « M. le chevalier Soulange et M. le baron Devaux reconnoissent que leurs commettant ont été respectivement mis en possession dès avant ce jour et dans une proportion égale à celle qui leur est attribuée par le présent partage, des biens meubles et effets mobiliers corporels dépendant de la succession de Sa Majesté, à l'exception cependant de la majeure partie des tableaux, statues, objets d'arts d'antiquité et de curiosité composant les collections et la galerie de Malmaison, lesquels derniers objets quoique partagés ont été laissés et sont encore en la garde pour le compte de chacun des co-partageants, auxquels la remise en sera faite à la première réquisition de chacune des parties. »

Le prince Eugène, duc de Leuchtenberg, a-t-il réclamé ces marbres pour sa Galerie de Munich? La reine Hortense les a-t-elle fait transporter à son château d'Arenberg près de Constance? ou ont-ils disparu à la vente de la Galerie de la Malmaison, le 24 mars 1819 (2)? — L'auteur, bien informé, de la *Notice sur Rambouillet* (1849) prétend qu'ils ont été vendus « après la mort de l'impératrice Joséphine et achetés par les Anglais ».

A la mort du prince Eugène, décédé à Munich, le 21 février 1824, l'estimation des objets mobiliers de Malmaison est faite par Pierre-Louis Delaunay, commissaire-priseur du département de la Seine. Le 6 septembre a lieu la prisée des objets d'art dans les différents appartements du château. A la salle des Antiques sous le Théâtre se trouvent : « huit grandes figures

(1) *L'Amour et Psyché*, *Hébé*, la *Danseuse* et *Paris* par Canova sont estimés 30,000 fr. La *Pudeur* par Cartelier, 8,000 fr. *Cyparisse* par Chandet, 8,000 fr. *L'Amour* par Tassaërt 600 fr.

(2) *Objets d'art anciens et modernes, meubles et autres diverses curiosités provenant des châteaux et de la galerie de la M**** (Paillet expert).

Digitized by Google

grandeur nature, travail français (1,500 fr.), deux obélisques, l'*Amour* par Tassaërt, bas-relief par Girardon, *Neptune* colossal par Puget.

Les marbres de Julien ne figurent pas dans cet inventaire : ils ne doivent plus se trouver à Malmaison (1). Sur les divers catalogues de la Galerie Leuchtenberg à Munich, ils ne sont pas non plus mentionnés. Le fils du prince Eugène, Maximilien, par son mariage avec la fille aînée de Nicolas Ier, entre dans la famille des Romanowski; devenu prince russe, il quitte la Bavière pour sa nouvelle patrie. Ces marbres, aujourd'hui disparus, ont-ils été transportés en Russie? — N'est-il pas plus probable qu'ils se trouvent ignorés, dans quelque collection particulière (2)?

Quant aux modèles de ces sculptures nous les voyons portés sur l'Inventaire après décès. Dans l'atelier de Dejoux, cour du Louvre, n° 14, se trouvaient des objets appartenant à feu M. Julien, c'étaient : « trois bas-reliefs en plâtre, sujets de Jupiter chez les Corybantes et Apollon chez Admète. » — « Trois bas-reliefs ronds, sujets de femmes battant le beurre, exécutés à Rambouillet », étaient placés dans le premier atelier de Julien au Louvre. Tous ces modèles durent disparaître à la vente du 19 mars 1805.

Il est regrettable que tous ces bas-reliefs restent ignorés. Des moulages, pris sur les œuvres originales, permettraient de reconstituer, à la Laiterie de Rambouillet, un ensemble très décoratif, et tout à la gloire de Julien.

(1) La propriété de Malmaison fut mise en vente vers la fin de 1827. En juin 1829, Hagerman, banquier suédois, devient acquéreur. Marie Christine, reine d'Espagne, l'achète en 1842, et la céda en 1861 à Napoléon III. M. Osiris est actuellement le propriétaire de Malmaison.

(2) Au sujet de ces œuvres perdues, une note parue dans *The Athenæum*, et dans l'*Intermédiaire des curieux et des chercheurs*, est restée sans résultat. Des recherches en Russie n'ont pas abouti non plus.

Digitized by Google

CHAPITRE CINQUIÈME

Travaux pour Montpellier, pour les Tuileries et le Panthéon. — Salon de 1789, modèle du Poussin.

Avant de reprendre la suite des salons, nous allons parler des travaux de Julien pour la ville de Montpellier, pour les Tuileries et le Panthéon.

Le milieu de la place du Peyrou à Montpellier est décoré de la statue équestre de Louis XIV, érigée en 1718. — Le baron de Fougères, en 1771, proposait, pour accompagner la statue du Roi, de dresser « sur les quatre grands piédestaux qui occupent les quatre coins de la place » quatre groupes de deux personnages chacun (1). — Le 31 décembre 1776, l'archevêque et primat de Narbonne, président né des États du Languedoc, fit sur la question un rapport où il est dit : « que plusieurs artistes ont présenté des dessins pour l'exécution de cette idée, que ceux du sieur Raymond, architecte, ancien pensionnaire du Roi, lui ont paru ainsi qu'aux différentes personnes qui les ont vus, le mieux remplir les vues que l'on se proposait.

Pour juger de l'effet on va exécuter un des groupes. Raymond choisit Clodion, qui coule en plâtre le groupe de *Condé et Turenne*. Il est mis en place le 27 novembre 1778. Pour l'exécuter en marbre, les États du Languedoc concluent, le 15 octobre 1780, un traité avec Clodion. Les huit articles qui le composent, sont répétés dans les trois autres traités passés le 27 octobre 1784 avec Pajou, Julien (2) et Moitte.

(1) La question de la décoration de la place du Peyrou à Montpellier a été complètement élucidée par M. Henri Lechat, dans un article paru à la *Gazette des Beaux-Arts*, en août 1894.

(2) L'architecte Raymond et Julien s'étaient connus, à Rome, durant leur séjour au palais Mancini.

Digitized by Google

Par ce traité (1) Julien s'engage, dans six articles consécutifs, à exécuter le groupe représentant le chancelier *Daguesseau* et le président *Lamoignon* de dix pieds de haut, debout, avec leurs attributs respectifs et costume de leurs temps, de décorer le piédestal d'un bas-relief de la *Justice*, de diviser le groupe en quatre blocs, de terminer le modèle en 1785 et l'exécution en marbre en 1791 ; il lui sera payé 30,000 livres pour le groupe et le bas-relief. L'artiste exécutera l'œuvre avec soin.

Les délégués des États à Paris ne pressent point les quatre sculpteurs. D'ailleurs, les marbres ne sont commandés que le 10 janvier 1787, au s[r] Fabre de Montpellier ; les dimensions des blocs lui seront indiquées lorsque Pajou, Julien et Moitte auront arrêté invariablement leur modèle.

Les premiers marbres demandés par le s[r] Fabre à Carrare, n'étaient pas encore rendus au port de Cette quand on décida, en 1789, de résilier tous les traités. Les actes de résiliation de Julien, Pajou, Moitte et Clodion sont aux archives de Montpellier. Ils revinrent aux commissaires du Languedoc, accompagnés d'un rapport de l'architecte Raymond, qui expliquait le bien fondé des indemnités réclamées par les artistes.

Julien n'avait à peu près rien fait, il ne réclamait que 1,200 livres (20 décembre 1789).

Pajou avait fait les modèles de son groupe et des études, il demandait 2,400 livres (17 décembre 1789).

Moitte avait fait les modèles du groupe et du bas-relief, il demandait 3,000 livres (18 décembre 1789).

Quant à Clodion sur 14,000 livres il avait déjà reçu un à compte de 11,000 livres.

Ainsi Julien n'a à peu près rien exécuté pour le groupe de Daguesseau et Lamoignon, et le bas-relief de la Justice. Dans l'inventaire de son atelier, il n'est rien signalé, ni esquisses ni modèles pour Montpellier.

Pour les Tuileries, il s'agit simplement d'un travail d'entretien et de réparation. Julien vient en aide à Dejoux, chargé de l'entretien et le nettoyage des figures des jardins de Versailles, Trianon, et Marly, et probablement aussi du palais des Tuileries.

(1) Nouvelles archives de l'Art français, 1876, pp. 400-405.

Digitized by Google

Une quittance du 30 juin 1788, nous apprend qu'à cette époque, Julien et Dejoux travaillent aux Tuileries à des ouvrages de sculpture : « Je soussigné Pierre Julien et Claude de Joux sculpteurs reconnois avoir reçu de Messire Antoine Jean-Baptiste Dutartre, écuyer, conseiller du Roy, trésorier général des Bâtiments de sa majesté, la somme de trois mille livres à compte des ouvrages de sculpture que nous faisons au pavillon de Flore au palais des Thuileries à Paris dont quitte (3). »

Le pavillon de Flore ayant été entièrement reconstruit sous le dernier Empire, il ne reste rien aujourd'hui des sculptures de Julien et de Dejoux. D'ailleurs, il ne s'agit point d'œuvres originales, mais de simples travaux d'entretien.

Au Panthéon, Julien avait fait œuvre d'artiste. L'église Sainte-Geneviève venait à peine d'être terminée, en 1791, que Pastoret lance sa fameuse proposition de transformer l'église en Panthéon français. Plusieurs sculpteurs avaient travaillé à la décoration du monument. Quatremère de Quincy, commissaire du département à la direction et administration du Panthéon, imagine tout un ordre de commandes nouvelles : toutes les sculptures sont refaites.

Nous connaissons le fronton de Coustou, représentant une croix rayonnant au milieu de nuages et d'anges adorateurs par une gravure de Poulleau d'après le dessin de Lequeu. — Rondelet dans ses *Mémoires* nous a conservé les noms des autres artistes chargés de sculptures.

A Bovet (Beauvais) le grand bas-relief dominant la porte centrale représentant Sainte-Geneviève distribuant des aumônes.

A Julien le bas-relief de l'arrière corps à droite, Sainte-Geneviève guérissant les yeux de sa mère.

A Dupré, celui de l'arrière-corps à gauche. Sainte-Geneviève recevant une médaille de Saint-Germain.

Houdon et Boizot, les deux bas-reliefs des deux portes inférieures Saint-Pierre et Saint-Paul.

Pour l'intérieur de l'église l'abbé Ouin-Lacroix parle des décorations des quatre nefs, (il entend par là les quatre bras de la croix grecque).

(1) Nouvelles archives de l'art français, t. IX (1882), p. 32.

Digitized by Google

Afin de donner plus d'unité et d'intérêt aux sculptures des quatre nefs, Soufflot consacra chacune d'elle à un objet particulier.

1° L'ancien Testament dans la nef d'entrée ; déjà Moïse, Aaron, Josué, David y avaient été exécutés par les artistes Julien, Dupré, Bovet.

2° L'église grecque, dans la nef septentrionale, quatre docteurs Saint-Athanase, Saint-Basile, Saint-Jean-Chrysostome, Saint-Grégoire de Nazianze étaient sculptés par Julien, Dejoux.

3° La nef méridionale pour l'église latine. Les modèles, déjà coulés en plâtre demeurèrent inexécutés, ainsi que les bas-reliefs de la nef du sanctuaire.

Julien avait donc eu une bonne part à la décoration de Sainte-Geneviève, un bas-relief et deux statues au moins, si non trois ou quatre. Il ne s'agissait pas seulement des modèles, mais des statues exécutées en marbre, que sont-elles devenues, ainsi que les œuvres des autres artistes? Faut-il penser qu'elles ont été détruites à la révolution? c'est possible ; mais cependant dans cet œuvre considérable, tout n'a pas dû disparaître. Quelques églises ne donnent-t-elles pas asile à quelques-unes d'entre elles?

Julien, dans ses sculptures religieuses, a-t-il su leur imprimer la gravité qui leur convient, comme il a mis à propos la vie dans le La Fontaine, la grâce dans le Ganymède?

Nous allons, maintenant, reprendre la suite naturelle des faits, et nous occuper du Salon de 1789.

Le 10 février 1788, la liste des sculpteurs susceptibles d'être désignés pour les statues des grands hommes pour le prochain Salon, est soumise à M. le directeur général. Le 4 avril, Pajou, Julien, Motte et Foucou, sont choisis. Le 1er mai, les sujets leur sont communiqués : M. Pajou fera le modèle du chancelier *de Lamoignon*, M. Julien celui du *Poussin*, Moitte *J. D. Caffieri*, et Foucou le *connétable du Guesclin*. Foucou, le collaborateur de Julien à Rambouillet, devait sûrement à ce dernier la faveur d'avoir été choisi pour faire la statue de du Guesclin. Julien n'oubliait pas ses amis, si Dejoux est nommé à la place de Dupré pour l'entretien des sculptures de Versailles, Marly et des Tuileries, c'est que Julien aura fait valoir son talent auprès de M. le comte.

Digitized by Google

Le 25 août est arrivé ; sur le livret du Salon, nous voyons figurer trois œuvres de Julien :

LE POUSSIN, PAR JULIEN
(Palais de l'Institut.)

Poussin, figure de 6 pieds, pour le Roi. L'auteur suppose ce célèbre peintre sortant de son lit pour tracer une composition qu'il a méditée toute la nuit.

Léda, figure en marbre de 3 pieds environ de proportion : elle appartient à M. le baron de Juys, de Lyon.

Figure de l'*Etude*, en plâtre, d'environ 2 pieds 1/2 de proportion.

Dans sa statue du *Poussin*, Julien a sacrifié aux idées de son temps. L'école de David triomphe : désormais le nu à l'antique, les poses académiques et théâtrales, la toge et le manteau

Digitized by Google

à la romaine sont indispensables pour qu'une œuvre soit vraiement artistique, ait du style. Tout est convention, la vie réelle est écartée.

La grâce sincère, peut-être un peu mièvre, que Julien avait su mettre jusque là dans ses œuvres, valait bien les gestes « appris » qui régnèrent alors et parfois même aujourd'hui dans les œuvres d'un bon nombre d'artistes allant chercher dans les musées, de beaux gestes, au lieu de s'inspirer de la vie et de nous la communiquer sous une forme plastique, comme Rude dans le *Départ*, Carpeaux dans la *Danse* de l'Opéra et, de nos jours, M. Constantin Meunier avec ses études d'humbles travailleurs. Enthousiasme patriotique, souffle lyrique, dur mais noble labeur accompli, n'est-ce pas la vie!

Julien, pour se mettre au goût du jour et nous donner une étude de nu, est obligé de se mettre l'esprit à la torture. Il suppose que Le Poussin sortant du lit vient esquisser une composition. Grâce à cette supposition les bras et les jambes pourront être nus, ainsi qu'une partie de la poitrine.

Le peintre, enveloppé dans une sorte de toge, est assis sur une caisse, la jambe gauche nue, le pied posé sur un tabouret. Il s'apprête à dessiner sur une tablette qu'il tient de la main gauche et qui est appuyée sur une gaîne antique ornée de la figure de Minerve. A ses pieds, une palette chargée, garnie de ses pinceaux et d'un appui-main. La figure est expressive, les nus assez bien traités, la jambe droite pourtant semble pesante, le manteau jeté sur l'épaule, et couvrant la jambe droite, forme des plis trop lourds.

Consultons les critiques du temps ; ils reproduisent fidèlement avec des nuances différentes, les idées esthétiques de leur époque.

Le *Journal de Paris* dans son numéro du 16 novembre 1789, dit au sujet du modèle en plâtre du Poussin : « Je louerai l'artiste d'avoir mis dans la figure beaucoup de nud; il devrait même y en avoir davantage. Les grands hommes n'appartiennent pas aux modes, il est ridicule de les y assujettir. Je trouve le haut de la figure trop chargé d'étoffe et les jambes un peu fortes. »

L'*Année littéraire* (1) s'exprime ainsi : « Vous vous rappelez sûrement, Monsieur, d'avoir vu au sallon il y a quatre ans une

(1) Tome VI, p. 272.

Digitized by Google

superbe figure de La Fontaine par M. Julien, le même artiste a exposé cette année, celle du Poussin dans laquelle on remarque le même génie, la même expression. M. Julien l'a représenté « sortant de son lit, pour tracer une composition qu'il a méditée toute la nuit ». Cette pensée suppose un désordre pittoresque très avantageux pour l'artiste. Le Poussin est enveloppé de son manteau jeté avec goût; mais M. Julien ne devrait pas oublier que dans une statue nationale, l'observation du costume est de rigueur; que dans le dernier siècle on portait des chemises, que ce léger vêtement pouvait être employé de manière à ne point masquer le nud, et que cette omission produit nécessairement un anacronisme ridicule.

« Une petite figure de Léda a beaucoup de caractère et de mérite, mais la tête un peu maniérée; j'aurais aimé que l'on retrouvât dans la tête le goût et le caractère de l'antique. »

Les questions du nu et du costume préoccupent beaucoup les esprits. Les avis sont partagés.

Le nu recherché à cause des belles lignes, des formes plastiques, est de plus en plus abandonné pour la science anatomique, non d'après la nature animée, mais d'après l'antique tel que les statues gréco-romaines nous le font connaître. Plus tard, à l'époque de l'Empire, sous prétexte de style héroïque, de sublime, des portraits représentent des personnages contemporains complètement nus! Cette aberration provenait de l'amour irraisonné que l'on avait pour l'antiquité. Un portrait doit être sincère et puisé dans la vie réelle. Transformer un personnage contemporain en héros, en demi-dieu de l'Olympe! Le simple bon sens est offusqué.

La question du costume était aussi à l'ordre du jour. L'artiste, prétendait-on, doit être « libre, et non esclave des modes ». Et c'est la mode à la romaine qui va triompher! sans doute le costume moderne offre des difficultés, le statuaire n'a point la ressource du drapé, les plis sont maigres et n'ont rien de l'ampleur de la toge antique artistement disposée. Mais pour un portrait on ne peut sortir de la réalité, il faut nécessairement se conformer au costume du temps.

Et pourquoi le costume du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles serait-il moins esthétique que celui du temps de César ou d'Auguste? Y

Digitized by Google

aurait-il par hasard désaccord entre les riches habits et les somptueux intérieurs de l'époque de Louis XIV ou de Louis XV? Loin de là : tout nous charme au contraire et nous paraît vivant et naturel. Les chefs-d'œuvre anciens doivent nous servir pour l'étude, pour la formation du goût; mais vouloir que le beau réside uniquement dans la pose et le drapé de la statuaire antique est absolument faux. La vie, à toutes les époques, a fourni des thèmes plastiques qui se valent, l'art antique doit nous ouvrir les yeux pour les voir, mais là se borne son rôle. De la copie indispensable pour la formation, on doit passer à l'œuvre « vue » pour ne pas tomber dans la sculpture archéologique faite de souvenirs d'art antique. Et l'on arrive à représenter un personnage du XVII^e^ siècle, vêtu d'un simple manteau, lui couvrant à peine les épaules, pour trouver l'occasion de faire du nu « comme les anciens ». Le costume moderne n'est pas un obstacle insurmontable pour le chef-d'œuvre, c'est une difficulté : à l'artiste de savoir la surmonter et d'en triompher.

Julien, pour la statue du *Poussin,* s'était donc laissé séduire par les idées de son temps, mais ce n'était qu'une simple concession. Il reste toujours le sculpteur du naturel et de la grâce, comme nous le prouve, à ce même salon, la belle figure de Léda, à laquelle un critique reproche de n'être pas assez dans « le goût et le caractère de l'antique ».

Le modèle en plâtre de *Léda* figure dans l'Inventaire de l'atelier, il n'y est point fait mention du modèle du Poussin.

Digitized by Google

CHAPITRE SIXIÈME

VOYAGES DANS LE VELAY. — SALON DE 1791. — LOGEMENT AU LOUVRE. — SALON DE 1795. — MEMBRE DE L'INSTITUT. — PROPRIÉTÉ A CRÉCY. — SALON 1799. — MEMBRE DU JURY POUR DES CONCOURS. — SALON DE 1802.

La Révolution a commencé : au milieu des troubles de la capitale, Julien soupire après le calme. Il veut revoir son pays natal et désire acquérir une propriété aux environs du Puy (1). Au printemps de 1790 il prend le chemin du Velay. De Lyon, où il est arrivé au commencement d'avril, il écrit à sa sœur Anne se trouvant chez son ami Brunel au Puy, rue des Farges. Il doit s'arrêter à Yssengeaux, chez M. Bonnet de Treiches.

Lyon, le 4 avril 1790.

Me voilà, mes bons amis, a Lyon depuis jeudy dernier, je serois party hier si ma malle eut été arrivée, car je commence a m'ennuyer bien fort icy quoique M. Dufraisse ou je suis logé, face tout ce qui peut pour me sortir de l'ennuit, j'ay encore jusqu'à samedy, jour de départ de la messagerie, a rester dans cette ville et s'il en partait une plutôt, je l'apprandrois volontier.

Je ne sais pas encore sur si je ne marreteray pas a la compaigne de M. Bonnet ou M. Chabanole son fils est actuellement, cette campogne n'est pas bien éloignée dyst Jeau, au surplus je vous le fairay sçavoir par le messager qui conduira ma malle surement a la messagerie ou jiray la prendre a mon arrivée ; je tacheray de faire mon possible pour aller adroiture au puy, si je puis me défendre des nstences de M. De Chabanole qu'un de ses amis d'j St-Geau doit avertir lors de mon passage dans cette ville, adieu, mes bons amis, je

(1) Julien avait donné procuration à son ami Brunel, pour lui acheter une propriété au moment de la vente des biens nationaux.

Digitized by Google

brule d'envie de vous embrasser et de vous dire de vive voix combien je vous suis attaché. Julien.

Je prie toute la famille Brunel de recevoir mon profond respect.

Julien brûle du désir de revoir parents et amis. Il est accueilli avec beaucoup de déférence par les esprits les plus cultivés de la cité. L'ingénieur Duranson, dans ses *Mémoires*, trace de notre artiste un portrait bien fidèle, que nous avons déjà reproduit.

HYGIE, PAR JULIEN
(Musée du Puy).

Pendant son séjour au Puy ou durant son second voyage dans le Velay en 1796, Julien occupe ses loisirs à esquisser rapide-

Digitized by Google

ment quelques sujets. Deux maquettes, au musée du Puy, exécutées en glaise rougeâtre du pays, doivent vraisemblablement appartenir à cette époque. Ce sont : la *Matrone d'Éphèse*, et

MATRONE D'ÉPHÈSE
(Musée du Puy).

la nymphe *Echo poursuivant Narcisse*. La matrone éplorée est assise sur le tombeau de son époux, couverte de longs voiles de deuil, elle se penche sur l'urne, tandis que l'amour s'avance traîtreusement par derrière et lui enfonce un trait dans le cœur.

C'est aussi au Puy, que Julien aurait créé le modèle de la déesse de la Santé, *Hygie*. Duranson, dans ses *Mémoires*, place cette remarque : « Il est bon de savoir que M. Julien conçut, étant au Puy pour prendre son air natal, son Hygie dont il fit en petit le modèle en terre grasse, et qu'à son retour à Paris, il l'exécuta en marbre, pour en faire cadeau à son médecin, comme monument de sa reconnaissance pour lui avoir procuré la santé. »

Digitized by Google

— La fille d'Esculape est revêtue d'une tunique talaire sans manches et d'un manteau. Elle tient dans la main droite la coupe destinée au serpent enroulé autour de son bras, dans la main gauche un choix d'herbes et de fleurs.

Au musée du Puy se trouvent deux terres cuites en plâtre coloré, de 0 m. 74 de hauteur, représentant *Hygie*. Les cheveux en torsades cotonneuses sont traités de la même façon que dans le buste d'*Albinus* ou le groupe de la *Jeune Fille à la Chèvre*. La pose et le drapé sont d'un maître; on les dirait imités d'une terre cuite de Pompéi.

Ces deux statuettes proviennent de la famille Julien à qui elles avaient été envoyées par Dejoux exécuteur testamentaire du sculpteur défunt. Dans une lettre (1) du 30 germinal an XIII (25 avril 1805), adressée à M. Dugone, maire de la ville du Puy, Dejoux annonce l'envoi d'un buste en terre cuite de Napoléon par Julien (2), et il ajoute en *post-scriptum* :

Cette même caisse marquée D. C. n° 1 contient aussi trois petites figures en plâtre d'environ 2 pieds 1/2 de hauteur représentant Igia, déesse de la santée, production aussi de feu M. Julien, mon ami, dont l'une appartient à M. Boudinon, colonel de la garde nationale, ainsi que la petite esquisse de terre cuite qui représente la même déesse, sont aussi pour le même plusieurs petits enfants de plâtre blanc.

La 2me de ces figures est pour M. Armand, greffier au tribunal et tuteur du neveu de M. Julien, et M. Bereaud à Vals.

La petite esquisse ouvrage aussi de feu M. Julien, représentant la Maternité avec deux enfants, appartient à M. Bereaud, menuisier, qui en a fait l'acquisition à la vente de feu M. Julien son oncle, à M. son père à Vals.

Ci joint la petite notte du caissier et emballeur.

Paris, ce 30 germinal de l'an XIII.

DEJOUX.

Cette note s'élevait à 96 livres 5 sols. Les frais avaient été divisés en quatre parties égales : sur une observation de M. Armand, ces frais furent réduits à 18 livres, le buste de l'em-

(1) Archives municipales du Puy, K 45.
(2) Nous parlerons plus loin de ce buste, exécuté d'après nature.

Digitized by Google

pereur étant beaucoup plus pesant que les autres objets. M. Dugone délivre la quittance suivante à M. Armand :

Comme receveur de la commune du Puy, j'ai reçu de monsieur Armand premier greffier du Tribunal civil, tuteur de l'enfant mineur d'Antoine Julien et héritier en partie de M. Julien statuaire mort à Paris la somme de dix-huit francs des mains et deniers dudit Armand et ce pour le port et embalage de la figure de la deesse Igia, ouvrage de son oncle, envoyé de Paris et adressé a la commune avec d'autres objets. Dont quittance, au Puy ce 4e Thermidor de l'an 13.

DUGONE, receveur de la commune.

C'est à cette époque en 1790 ou 1791, que Julien devient acquéreur d'une propriété à Vals, consistant en une maison d'habitation (1), située sur la place publique, et séparée de l'église par le chemin du *Puy*, en un enclos appelé de *Brioude*, et deux vastes prairies dites *del pont* et du *Roussou*.

Durant son séjour au pays natal, Julien rendit visite à ses amis. Il alla en particulier à Grazac chez Bonet de Treiche, le futur conventionnel et directeur de l'Opéra. Ils firent tous les deux des excursions dans les environs, comme nous l'apprend le billet suivant adressé à M. Brunel commissaire à terrier et membre du conseil de la commune au Puy.

Grazac, le 20 août 1791.

Monsieur,

Je profite de la voye de mon domestique que j'envoye au Puy, pour scavoir de vos nouvelles et de celles de notre ami Julien. Je vous prie de remettre a mon domestique les bottes, que je prétai à M. Julien dans le voyage que nous fimes a Ventresac et qu'il doit vous avoir laisser.

Je me propose de fixer bientôt ma résidence à Monistrol, si vous passés de ce côté, j'espère que vous me ferez l'honneur de me demander.

J'ai l'honneur d'être avec un très sincère attachement Monsieur votre très h. et t. ob Sr.

Bonet Chabannolles.

(1) Cette maison sert aujourd'hui d'école communale.

Digitized by Google

Julien ne dut probablement retourner à Paris que pour le Salon de 1791. Le livret mentionne : « Une pendule en marbre », et au n° 790 : « Figure en marbre, grandeur naturelle, accompagnée d'une chèvre. » — Comme nous l'avons déjà dit, au sujet de ses travaux pour Rambouillet, Julien n'avait pu envoyer au Salon sa statue de la *Jeune Fille à la Chèvre*. Le roi ne possédant plus, à titre privé, le duché de Rambouillet, ce marbre put être transporté à Paris pour le Salon.

Cette figure fut très bien accueillie par la critique. « N° 790. Baigneuse aussi belle que la Vénus de Médicis par M. Julien, » ainsi s'exprime Chéry dans *Explication et critique impartiale*. L'auteur de *Lettre d'artiste, sur les ouvrages exposés au Salon de 1791* n'est pas moins élogieux : « On a encore admiré avec étonnement jusqu'où l'art pouvait porter la grâce des mouvements, la finesse des chairs, la légèreté de la peau dans cette jeune *Nymphe* sortie des mains de M. Julien. Quelques connaisseurs la regardent comme un des chefs-d'œuvre de la sculpture française. » Ces éloges sont-ils exagérés ? nous ne le pensons pas.

Julien ne paraît point aux Salons jusqu'en 1795. Avant de parler de son envoi, occupons-nous d'une question secondaire au point de vue des arts, mais regardée par les artistes comme importante et surtout pratique : la question du logement au Louvre.

Un nombre assez considérable d'ateliers étaient disposés au rez-de-chaussée du palais du Louvre, principalement autour de la cour intérieure. Les artistes faisaient agir parfois les personnages les plus influents pour obtenir un de ces ateliers tant convoités. Les plus commodes et les plus spacieux étaient naturellement les plus recherchés. Souvent l'artiste y aménageait un petit logement, ce qui était fort économique.

Jusqu'ici Julien n'a occupé qu'un modeste atelier attenant à l'Académie. Le roi, très satisfait de ses travaux décoratifs de la Laiterie, lui a promis un vrai logement, le premier qui sera vacant sera le sien : ce qui ne se réalisa point. Deux ans plus tard, Julien rappelle au directeur général la promesse du roi. M. le comte lui répond le 3 juin 1789 :

... « Je suis bien loin de perdre de vue le besoin que vous avez

Digitized by Google

d'un logement, le droit que vous y avez acquis par vos talents et l'espoir que je vous en ai donné. Les occasions qui vous ont paru s'en présenter ne me laissaient point de moyens de remplir et vos vues et les miennes; voilà pourquoi elles vous ont échappé. Vous devez compter que je saisirai avec empressement le premier moment favorable. »

Julien doit se contenter de la promesse de M. d'Angivillers. Un mois plus tard, notre artiste se berce de l'espoir d'obtenir le logement d'André Bardon décédé. M. Pierre lui a fait savoir le 3 juillet 1789 (1), que l'atelier lui est destiné. Mais les compétiteurs sont nombreux et bien appuyés. Le peintre Dumont a envoyé, le 22 juillet, un mémoire à la Reine : le mémoire approuvé par Sa Majesté est renvoyé au directeur général, qui écrit de sa main sur la marge : « le premier logement est promis à M. Julien. » Mais ni Julien, ni Dumont n'obtinrent le logement vacant.

Nous allons les retrouver en présence à la mort de Cochin. M. Pierre, le 3 mai 1790, adresse la lettre suivante à M. le Comte, pour lui indiquer ceux qui sont les plus méritants pour jouir des pensions ou emplois de Cochin. Pour le logement, Pierre écrit : « Quant au logement des Galleries, le S^r^ Vincent en aurait une partie et y conserverait le dépôt des dessins. — L'autre serait donnée au S^r^ Dumont, peintre distingué dans son genre et justement honoré des bontés de la Reine; les charges d'une famille qu'il soutient presque au delà de ses forces le rendent infiniment favorable; et ces considérations réunies permettent de différer encore l'exécution de l'espérance que sa Majesté avait bien voulu donner à l'estimable M. Julien sculpteur, du premier logement vacant aux Galleries et qu'il peut attendre moins incommodément depuis qu'il est placé provisoirement dans un petit logement tenant à l'Académie. » — Dumont obtient probablement le logement des Galleries, et Julien reste dans son petit logement provisoire.

Il y est encore deux ans plus tard. Nous voyons en effet (2), qu'à la mort de Caffiéri, survenue le 21 juin 1792, son logement du

(1) Archives Nationales O^1^ 1225.
(2) Archives Nationales O^1^ 1914.

Digitized by Google

Louvre est devenu l'objet des démarches de nombreux artistes : Mme Guyard, Foucou, Julien, Sauvage, Aug. St Aubin, sans compter M. Faur, secrétaire du duc de Richelieu font des démarches dans ce but. — Julien a-t-il obtenu le logement de Caffiéri ? ou est-ce seulement pendant la Révolution qu'un bon atelier lui a été accordé ?

Lorsque Bonaparte, à cause du désordre qui régnait dans la cour du Louvre, fit évacuer les Galeries du Louvre, par l'arrêté du 3 fructidor an IX (21 août 1801), Julien reçut un logement dans les bâtiments du Palais des Arts, ci-devant des Quatre Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut. Ce contretemps ennuie beaucoup Julien, qui s'en plaint, à son ami Armand, dans une lettre du 11 pluviôse an X (31 janvier 1802)... « et par surcroix, lon nous force de sortir du Louvre, demenagement qui me coutera peut-être plus de 100 Louis, a moi sculpteur, pour mes ustencilles d'atelier et mes marbres, ce qui joint a l'etat de mon neveu me fait tourner la tétte. »

L'appartement occupé dorénavant par Julien était situé dans l'aile droite du palais, au premier étage, entrée rue de Seine ; il se composait d'une antichambre, salle à manger, chambre à coucher, vue sur la place du Palais, d'une cuisine avec deux chambres au dessus. Son atelier se trouvait dans la cour intérieure, au rez-de-chaussée, du côté droit, — Julien conserva aussi ses ateliers du Louvre, comme l'établit l'*Inventaire* après décès. L'entrée se trouvait sous le portique du côté de la rue du Coq ; on pénétrait dans un premier atelier, un second était attenant, au dessus se trouvaient un cabinet, et diverses pièces d'entresol. Ainsi, vers la fin de sa vie, Julien avait un logement si longtemps attendu.

Au Salon de 1795, Julien envoie : *la Tendresse maternelle*, proportion de nature ; *Narcisse se mirant dans l'eau* : Echo rebutée se retire honteuse et confuse, mais lentement, dans l'espoir que Narcisse sera touché de son amour ; *l'Amour adolescent*, soulevant son bandeau pour bien viser celui contre qui il décoche son trait ; *la Charité*, représentée par une femme qui donne le sein et à boire à des enfants. Ces quatre esquisses d'un pied de proportion.

Digitized by Google

Jamais peut-être Julien n'avait fait un envoi répondant mieux à ses goûts de tendresse et de grâce. Aux tableaux sanglants de cette époque troublée, Julien oppose *la Tendresse maternelle*,

NYMPHE ECHO
(Musée du Puy).

la Charité, scènes reposantes de famille. Les partisans de David s'enthousiasment pour Brutus et Caton, Julien nous montre *Narcisse se mirant dans l'eau*, ou *l'Amour adolescent* décochant ses traits enflammés.

Digitized by Google

Notre artiste poursuit toujours son rêve de beauté : la grâce de la première jeunesse est pour lui l'idéal. Vie, souplesse, belles lignes, harmonieuses proportions se trouvent réunies dans le corps délicat de *Narcisse* et de *l'Amour*. — Julien fait un pas en avant : il aborde le problème de la maternité. Ce n'est, il est vrai, qu'une variante de son thème favori, il va étudier la vie dans une seconde jeunesse. La mère remplit son devoir providentiel auprès de son jeune enfant ; elle tient un vase et se penche pour lui donner à boire, et le petit corps, en se soulevant, dessine des courbes délicieuses.

Ces sujets gracieux, puisés à la source de toute beauté, qui n'est autre que la nature vue par un artiste, n'étaient point dans le goût du temps, ils ne respiraient pas assez l'antique, et leurs « traits s'écartaient de cette ligne de beauté consacrée par le goût et par les Grecs ».

Ainsi s'exprime un critique du temps Amaury-Duval. Dans la *Décade philosophique an IV,* l'article est signé Polyscope. Mais citons le passage en entier, il nous fera connaître les goûts esthétiques de ce temps :

Passons en revue les derniers ouvrages de nos modernes Praxitèles...

J'ai fait une singulière observation : tandis que vos peintres de la nouvelle école transportent dans leurs tableaux, copient bien servilement toutes les statues, tous les groupes antiques, nos sculpteurs vont, je crois, chercher dans les tableaux de l'ancienne école française, l'attitude affectée et l'expression grimacière de leurs figures. Tous les sculpteurs font sourire leurs modèles. Dans tous les visages qu'on nous a offert, les traits s'écartent de cette ligne de beauté consacrée par le goût et par les Grecs. On n'a même pas cherché à dissimuler, à cacher en laissant tomber les cheveux sur le front, la trop grande élévation de cette partie.

Mais répondent les artistes, nous faisons des portraits. Pourquoi les exposer en public. Apprenons au peuple, il en est temps, à se connaître en vrai beau, tant que nous donnerons la pomme a la gentillesse, au joli : une figure chiffonnée doit toujours être une figure laide.

Je ne citerai que les ouvrages dans lesquels j'ai reconnu quelque mérite. La liste ne sera pas longue, que les autres profitent des sages conseils que leur donneront comme moi, tous ceux qui ont

Digitized by Google

formé leur goût dans les arts par la contemplation des beaux monuments antiques dans tous les genres.

Un groupe de Chaudet, est ce qui m'a paru se rapprocher le plus du bon style. (Une femme revêtue en Minerve, invite un jeune adolescent à obtenir un rameau qu'elle tient à la maison.)

L'artiste Julien a voulu représenter la tendresse maternelle par une femme qui donne à boire à un enfant dans un vase qu'elle tient. On ne voit pas trop en quoi cette action toute simple rappelle plus que toute autre la tendresse d'une mère. Il y a trop peu d'expression dans la tête de la femme, à peine regarde-t-elle l'enfant qu'elle désaltère. La draperie est maigre, la chevelure de l'enfant beaucoup trop fournie et bouclée avec affectation. Mais l'ensemble a quelque grâce : on sent que c'est là l'ouvrage d'un artiste habile qui l'aura fait avec hâte et distraction.

Le buste d'Anacharsis par Houdon est digne de cet artiste. Je ne cesserai de répéter à nos jeunes sculpteurs que le moment approche où la Nation occupera leurs ciseaux : Nos places, nos édifices publics doivent être décorés par eux : encore « une fois qu'ils étudient ces Anciens qui décoraient aussi les places et les édifices d'Athènes et de Rome ».

Malgré la longueur de ce passage, nous n'avons pu résister au plaisir de le citer presque en entier. C'est le programme de l'art archéologique. L'idéal se trouve dans les statues antiques, aux artistes de les copier : les peintres ont déjà suivi le conseil, ils « transportent dans leurs toiles tous les groupes antiques », tandis que les sculpteurs (ces rétrogrades) vont « chercher dans les tableaux de l'ancienne école française l'attitude affectée de leurs figures » Profil de l'Antinoüs, front réduit à ses vraies proportions : voilà le type idéal de beauté, pour former le goût du peuple. Et Julien ose encore s'inspirer de la vie, de la nature, de son idéal à lui ! le téméraire. La nature doit être corrigée et ramenée au type antique. — Ainsi la révolution s'opère en art comme en politique.

Que sont devenues ces esquisses du Salon de 1795 ? Dans l'atelier de Julien, après son décès, se trouvent trois groupes « sujets de *Maternité* ». Un groupe en plâtre, composé de deux figures, la *Maternité*, est de grandeur naturelle. Notre artiste voulait donc exécuter son esquisse de 1795. Qu'est devenu ce modèle ? — Une des petites esquisses fut envoyée à Bereaud, de Vals, le parent de Julien.

Digitized by Google

Dans l'atelier figurent aussi deux petits modèles en terre de *Narcisse*; cette figure a reçu un commencement d'exécution en marbre, il est en effet parlé « d'un moyen bloc dégrossi pour une figure de Narcisse ». Toutes ces œuvres, esquisses et marbres, ont dû disparaître à la vente de l'atelier.

L'Institut de France venait d'être fondé en octobre 1795. Julien Pierre, élu le 12 décembre 1795, membre de la classe de littérature et Beaux-Arts, occupe le n° 90 par ordre de nomination. Au moment de la réorganisation de l'Institut, il est nommé par arrêté du 28 janvier 1803, membre de la classe des Beaux-Arts, section de sculpture.

Julien ne reparaît au Salon qu'en 1799. Il n'est pas resté à Paris tout ce temps. Il est devenu possesseur d'une modeste propriété à Crécy en Seine-et-Marne. Dans l'Inventaire après décès nous voyons qu'il est fait mention de « trois lettres missives et notes de réparations faites à la cy-devant maison curiale de Crécy, département de Seine-et-Marne, dont l'usufruit avait été acheté en commun par M. Julien et Madame Dutrou depuis devenue son épouse, pour moitié chacun et le survivant d'eux et la nue propriété par M. Lemot statuaire qui y réunira l'usufruit après le décès de Madame Julien ».

Dans les environs, Julien achète à Lemot, par acte du 28 thermidor an VI (16 juillet 1798), douze hectares de terre à Villemareuil, canton de Crécy, et cent cinq ares de bois dans la commune de Haute-Maison, pour la somme de 6.000 fr. payée comptant, mais avec faculté de réméré.

Julien voulant se décharger de l'embarras que lui cause l'administration de ces propriétés, et désirant s'assurer un revenu fixe et l'augmenter, propose de lui faire la rétrocession de ces biens, moyennant une rente viagère de 600 fr. Lemot accepte cet arrangement (1).

Ces goûts pour la belle nature n'empêchent pas Julien de faire son envoi au Salon de 1799, où il expose : « *L'Étude assise et appuyée sur un tombeau égyptien,* figure en marbre de 60 cent. sur 40 cent., appartient à l'auteur; *le Temps,* groupe

(1) Cet acte se trouve tout au long aux pièces justificatives.

Digitized by Google

représentant le temps portant un globe contenant une pendule, marchant sur des ruines, et accompagné de son génie qui lui montre un sablier, hauteur 1 m. 30, largeur 0 m. 40. »

Cet envoi, pour ne point appartenir à la grande sculpture, ne réflète pas moins le goût du temps. Les arts que l'on a appelés jusqu'ici secondaires sont en train de se transformer. La campagne

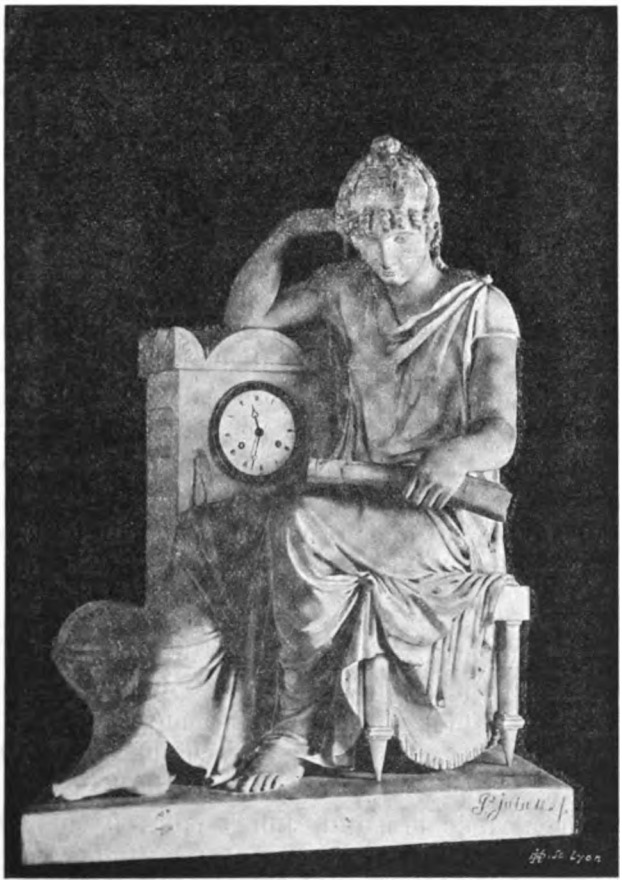

L'ÉTUDE, PAR JULIEN
(Collection de M. Cramail, à Rueil).

d'Égypte a fait découvrir les trésors d'art de l'antique civilisation des Pharaons : on s'inspire de ces œuvres anciennes qui ont contribué pour une bonne part à la formation du style empire.

Digitized by Google

Cette figure de *l'Étude* est en tous points fort bien réussie. Assise sur un tabouret, *l'Étude* appuie le bras droit sur un tombeau antique et la main gracieusement ployée retient la tête légèrement inclinée, de la main gauche elle soutient sur ses genoux un rouleau de papier où sont gravées des figures géométriques, à ses pieds un globe terrestre. Les cheveux traités en torsades laineuses sont bien la signature de Julien, et font une heureuse opposition avec le fin profil de l'*Etude* à l'expression méditative. Les bras, les mains surtout sont traités avec une grande maîtrise. Un simple manteau aux plis artistement disposés ajoute encore du charme à cet ensemble harmonieux, traduit dans un marbre d'une blancheur et d'une transparence incomparables. Ce marbre est signé sur le socle, à la partie antérieure et à droite *P. Julien f.* Sur le mouvement d'horlogerie on lit : *Jean-Baptiste Petit à Paris.*

Ce beau marbre se trouvait dans l'atelier Julien lors de l'Inventaire. Au moment du partage de la succession, le 26 mai 1807, cette pendule fut retenue par Bereaud, un des héritiers, et vendue par lui. Actuellement elle est la propriété de M. Cramail à Rueil.

Le modèle en plâtre existe aussi, l'ensemble est le même, avec quelques variantes dans les détails, au lieu d'un globe terrestre il y a un coq, le tombeau n'a pas d'ornementation, il est simplement surmonté d'une lampe antique. Ce plâtre appartient à M. Albert Bertrand, du Puy.

Julien ne prend point part au Salon de 1801. A la clôture (21 novembre 1801), il est nommé membre du jury. Cette assemblée se compose de quinze membres : six peintres, cinq sculpteurs, deux architectes, deux graveurs; les sculpteurs choisis sont : Julien, Moitte, Pajou, Dejoux et Rolland.

Comme membre de l'Institut, Julien fait souvent partie des commissions nommées pour l'examen de quelque concours. Le 17 frimaire an X (8 décembre 1801), a lieu le jugement des esquisses pour le concours de la bataille de Nazareth, Julien et Pajou, parmi les sculpteurs, représentent l'Institut. Gros qui obtient le prix devra exécuter ce tableau sur vingt-cinq pieds de proportion : Bonaparte l'empêchera.

Après la paix d'Amiens, le 25 mars 1802, a lieu un concours.

Digitized by Google

Julien fait partie du jury. Retenu par un violent rhume, il envoie un billet pour s'excuser :

Vous m'avez fait l'honneur de me nommer un des membres du jury pour examiner et juger s'il y a lieu, les projets qui sont dans la Galerie d'Apollon destinés au Concour de La paix D'amien ; mais une

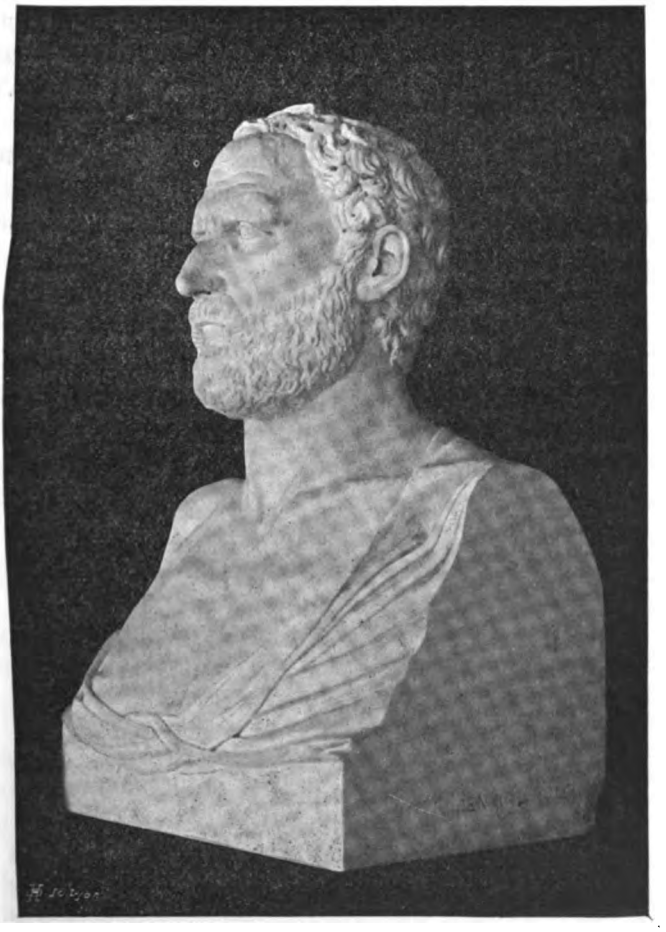

DÉMOSTHÈNES, PAR JULIEN
(Palais de Fontainebleau).

indisposition d'un violent rhume qui, ordinairement tombe dans ma poitrine, et tourne souvent en catarhe, ce qui m'est arrivé trois fois

Digitized by Google

en sept ans, ce qui m'est absolument hors d'état de m'y rendre, ainsi je vous prie citoyen Ministre d'accepter ma démission.

J'ai l'honneur d'être avec respect votre concitoyen.

JULIEN, membre de l'institut national.

Au Salon de 1802, Julien n'envoie qu'un buste en marbre, celui de *Démosthènes*, destiné à la galerie des Consuls. Cette œuvre bien exécutée se trouve au palais de Fontainebleau dans la Galerie de Diane, ancienne Bibliothèque. Ce marbre porte cette signature : par JULIEN DE LA HAUTE-LOIRE, AN X. L'œuvre mesure 0 m. 65 de hauteur.

Le modèle en plâtre se trouvait dans l'atelier au moment de l'Inventaire. Il est en effet mentionné « deux bustes en plâtre. Démosthènes et Camille ». Ces deux plâtres sont aujourd'hui disparus.

Digitized by Google

CHAPITRE SEPTIÈME

Sa correspondance. — Son mariage.

Jusqu'ici nous ne nous sommes occupés que de l'artiste et de ses œuvres; nous allons maintenant pouvoir analyser l'homme, grâce à sa correspondance avec des amis et découvrir dans cette âme un grand fond de bonté et d'honnêteté. Son attachement pour ses parents se manifeste à chaque instant, malgré les demandes importunes de secours, qui ne cessent de lui être adressées. Nous allons publier ces lettres, en trop grand nombre peut-être, mais dans chacune d'elles se trouveront quelques détails intéressants, nous faisant pénétrer plus avant dans cette âme droite et aimante. Ces modestes écrits, comme de beaux marbres, portent aussi la signature de l'artiste et doivent être sauvés de l'oubli.

Le 14 juin 1801, Julien écrit à l'un de ses amis à Lyon, chez lequel il était descendu, lors de son premier voyage dans le Velay, en 1790. Cette lettre est adressée « au citoyen Dufraisse, marchand tapissier à Lyon » (1).

Du palais national des Sciences et des Arts, ce 25 prairial an 9.

... J'ai le plus grand plaisir d'apprendre que vous jouissez d'une bonne santé, et je suis bien flaté de l'intérêt que Madame votre épouse prend à la mienne qui ne serait pas mauvaise si ce n'était les douleurs que mon pied me cause de tems à autre, c'est un ennemi avec lequel il faut que je vive le restant de mes jours, qui sûrement ne doit pas être longs, ayant déjà 70 ans; aussi, mon bon ami, je n'ai plus cette vivacité bouillante que j'avois, même avant mon accident, qui n'auroit pas été si pernitieu à un jeune homme qu'à moi. Tout a

(1) Lettre donnée, en septembre 1837, à la Société académique du Puy, par M. Richond des Brus, député.

Digitized by Google

une fin, je m'approche de la mienne, ce qui me tranquilise est, que je crois avoir parcouru ma carrière en honnête homme et je n'ai fait en cela que mon devoir ;

Je loue infiniment vos nobles sentiments envers mes dames vos sœurs, je souhaite bien sincèrement que vous puissiez les effectuer, tant pour vous que pour elles.

Adieu mon bon ami, aimez-moi toujours autant que je vous aime, de loin comme de près.

Je voudrais bien remplir le désir de madame votre épouse qui est de nous revoir, ce dont je désespère par le manque de force à pouvoir voyager, au point que je crains de ne plus recevoir ma sœur que j'aime toujours tendrement.

Le citoyen Dejoux est bien sensible à votre souvenir ainsi que le citoyen Blaise, ils me chargent l'un et l'autre de vous en dire autant de leur part, adieu encore une fois, je vous embrasse de tout mon cœur et vous prie d'en faire autant pour moi, à Madame Dufraisse, Vous obligerez.

Votre fidel ami.

JULIEN.

Julien, sans fausse gloire, se juge lui-même dans ces quelques mots : « tout a une fin, je m'approche de la mienne, ce qui me tranquilise est, que je crois avoir parcouru ma carrière en honnête homme et je n'ai fait en cela que mon devoir : » Ce témoignage d'honnêteté, jaillissant spontanément d'une conscience droite, est le plus enviable couronnement d'une belle carrière.

Les lettres qui vont suivre sont toutes adressées à M. Bernard Alexis-Armand, greffier en chef du tribunal civil du Puy, compatriote et ami intime de Julien. Le 30 décembre 1803, il sera nommé tuteur d'Antoine Julien, fils de Benoît Julien, neveu du sculpteur. La maison de M. Armand était contiguë à celle de la famille Julien (1). En qualité de bon voisin et d'intime ami de Julien, M. Armand écrit, fin décembre 1801, à notre sculpteur pour lui demander un secours pour son neveu Benoît, actuellement dans la gêne à cause de son état maladif. Julien répond le 31 janvier 1802 « au citoyen Armand de Saint Polien, présentement au Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, Au Puy ».

(1) M. Armand deviendra acquéreur de la maison Julien, le 3 novembre 1824.

Digitized by Google

Paris, ce 11 pluviôse, an X (31 janvier 1802).

Monsieur et ami,

L'intérêt que vous prénez ames parents et àmoi, me fait oser vous écrire ces deux mots pour vous prier de vouloir bien continuer vos bontés auprès de mon neveu Benoit Julien. Le tableau que vous vous êtes donné la peine de me faire concernent sa situation, ne me sort point de l'idée, plus je lis et relis votre lettre, et plus je suis pénétré d'affections, au point que je ne puis me livrer à mes occupations journalières, jusqu'à croire, que vous n'avez peut-être pas encore reçu ma lettre pour vous, insserée dans une de ma seur, relativement à son silence à me répondre en me faisant savoir si elle a donné les 50 écus que je lui ai marquois de vous remettre pour le pauvre affligé que j'ai toujours en ma présence ; daignez s'il vous plait lui être favorable et me faire savoir si vous avez touché pour lui la somme citée ci-dessus ; lorsque je pourai lui en faire parvenir autant, je ne le négligerai pas, j'espère et me flate que vous voudrez m'en instruire par un mot d'écrit, et me marquer si ma sœur et le dit neveu, sont de bonne intelligence, vous obligerez sincèrement celui qui, à juste titre met toute sa confiance à vos bontés, et croyez moi pour la vie, le plus reconaissant et fidèle ami.

Julien.

P. S. Je prie Madame Armand, de recevoir l'assurance de mon profond respect, sans oublier toute la famille à laquelle je m'intéresserai tant que je vivrai, je vous prie de me donner des nouvelles de votre pied.

Je sai parfaitement, que je passe toujours pour être riche, je le serais sans la révolution, qui, m'a tout oté, et par surcroix, lon nous force de sortir du Louvre, déménagement qui me coutera plus de 100 Louis, à moi sculpteur, pour mes ustencilles d'atelier et mes marbres, ce qui joint à l'état de mon neveu me fait tourner la tête.

Julien fait parvenir un secours de 50 écus à son neveu, il est tout disposé à continuer ses envois d'argent. A ce moment, Julien jouissait d'une fortune suffisante pour tenir son rang de membre de l'Institut et de sculpteur. Outre ses divers honoraires, Julien possédait un capital de 8,000 francs déposés au mont de piété, 6,000 francs de mobilier, 1,870 francs de rentes viagères, et 2,292 francs de rentes sur l'Etat. Ce qui lui faisait un revenu fixe de 4,162 francs.

Digitized by Google

On trouvera tout au long les trois rentes viagères aux pièces justificatives. Le citoyen François Frédéric Lemot sculpteur, demeurant à Paris, au Palais national des sciences et des arts, constitue, le 28 messidor an VI (16 juillet 1798), au profit de Julien, une rente viagère de 600 fr. — Une deuxième rente de 550 fr. est consentie le 16 thermidor, an VIII (4 août 1800), par dame Jeanne Etienette Etevenet, veuve du citoyen Jean Dutrou, demeurant à Paris, petite place de la liberté, n° 116, division des gardes françaises, pour une somme de 6,000 fr., dont 2,000 fr. ont été remis par dame Marie Anne Suau, veuve de Jean Pierre Beraud, menuisier, demeurant chez Julien, statuaire. — La troisième de 720 fr. constituée par Jean-Baptiste Labour, négociant, à Paris, rue Saint-Honoré, hôtel des Américains, n° 170, avec réversibilité sur Marie-Anne Suau, veuve de Jean-Pierre Beraud, parent de Julien.

Le 22 février 1802, Julien écrit de continuer les secours à son pauvre neveu.

Paris, 3 ventose, an X de la république (22 février 1802.)
Rep. le 8 germinal, an X.

Monsieur et digne ami,

Les preuves d'intéret que vous prenez ames parans et amoi, me font oser me servir du mot d'ami enver vous : enhardi par les preuves non équivoque, je prands cette liberté, mon peu de facilité à escrire. me prive de vous peindre toute m'agratitude avos sentimens genereux : parces deux mots a vos bontes, vous vous en pénetrerez facilement, inspiré par tout ce que vous faites pour mon pauvre neveu, qui coute que coute, continuez s'il vous plait, vos biens faits au près du Malheureu que tel que vous me le dépeignez est sans sessesse présent à mes jeux, au point que pour lui auter l'inquiétude de ce que deviendront ses anfans, si je pouvois me mettre un peu au dessus de mes affaires, j'appélerois le plus jeune ou près de moi et sa mère n'aurait qu'à penser à l'ainé qui lui sera bientot utile a cultiver leur petit bien; le tems et la providence fairont le reste.

Quand aux desburses que vous faites aupres du pauvre affligé, je vous les fairois bien passer par la poste s'il m'en couté pastant. votre prononcé dans votre derniere lettre a cet egard, me tranquilise infiniment.

Le petit desagrement que venez d'eprouver concernant le tablissement de Mademoiselle votre fille ainees ne devroit par vous inquieter, je crois avec plaisir que le party que vous prenez d'y renoncer

Digitized by Google

avec la même personne, n'est que louable, je serois de votre avis, d'autant plus que votre demoiselle est encore bien jeune, elle ne l'est surement pas, pour la raison, le talent, les grasses par le don de la nature et la belle education; qui avant qu'elle ait atteint lage de 18 ans, il s'empresantera d'autres qui equivaller celui la.

La partie que vous me faites l'amitié de me proposer d'aller avec vous au mond'or, me seroit bien agréable si je pouvais l'effectuer, d'abord mes forces me le refusent ou point que je désespère de revoir mon pays natal et ce n'est pas sans peine; an mon age l'on doit rester au coin de feu a prier dieu pour sa vie éternelle, voila ou j'en suis actuellement.

Pour ce qui concerne le secré relativement a ce que vous avez eu la bonté de me dire au sujet la mesintelligence entre ma sour et la famme du pauvre mouribon qui peut être nexiste til plus maintenant, soyez bien convincu de ma discretion a ce sujet comme a bien d'autre chose; je lui marque seulement que quelqu'un arrivé depuis peu du pays, mavoit dit qu'on le soupssonné, je m'en fais point de mauvaise humeur à ma sœur, mais bien aux parants qui l'entourent, je ne finirois pas si j'ecoutais le penchant de mon cœur enver vous, je me borne a vous prier de témoigner a Madame Armand, les sentiments de reconnaissances et de pénétration dont je suis redevable et a me dire votre très reconnaissant et ami.

Votre concitoyen

Julien.

P. S. Le citoyen Dejoux me charge de vous en dire au tant de sa part.

Si ce n'étoit mésuser de vos bontés, je vous prierois de me dire si le jeune enfant mentionné cidessus, promet avoir quelques intelligences, ainsi que son age, pardont mille fois pardont, je ne sai si vous pouvez lire mon grifonage que j'ai de la peinne moi même de déchifrer.

Julien, pour refaire sa santé, s'est rendu à Chalifert en Brie, d'où il écrit le 21 avril 1802. Il s'occupe toujours de ses parents, et veut appeler auprès de lui son petit neveu qu'il avait vu, en 1796, à son dernier voyage au pays natal.

Monsieur et digne ami,

D'aprés votre zel am'obliger, j'ose revenir a vous pour vous prier d'achever ce que vous avez si bien commencé, il est question que le citoyen Vergézac que j'ai vu ces jours derniers, madit qu'il devoit

Digitized by Google

sous peu faire un voyage au puy et revenir de suite a paris, et je lui demandai s'il pouroit se charger de donner a ma sœur 150 livres pour le pauvre malade Julien mon neveu, suposant que ma sœur ne put faire cette deuxième avance qu'elle retiendroit sur ce qu'elle me fait passer tous les ans, il me promis le faire avec plaisir, que faute de moyens a ma sœur, je les lui compterai sans retard à son retour a paris : sur cette somme vous voudriez bien retenir ce que vous avez avansés.

Il est question maintenant d'un objet de plus grande importense concernant le citoyen Vergézac et que voici. Le dit sieur me propose d'acquérir un de mes prés portant le non cité au dessous de vals, me disant que la rivière avoit fait un grand déga à ce prés par les grosses eaux de l'hiver dernier, ce dont je ne doute nullement d'après ce que je vis a mon dernier voyage au païs, que cette piésse avoit considérablement soufert depuis l'espace de 5 ans que j'en avois fait l'acha, au point que si j'eusse trouvé quelqu'un qui eut voulut l'acheter a un prix raisonable, je m'en serois défait, bref, comme cette rivière se jette par sa pente de mon côté et que celui de l'autre côté de la ditte riviere gagne ce que je perds, c'est de l'aveu du citoyen Vèrgezac a qui apartient le prés entagoniste au mien, et que sans doute en l'acquérant ces deux piesses nen feraient qu'une en aportenent qu'au même maitre ; il faut qu'il y trouve son intérêt puisqu'il me propose 12 pour cent par an et le remboursement de la somme de l'acquisition, a mes colatéraux aprés ma mort. Comme je ne suis du tout point au courant de ces sortes d'affaires, je la soumais a votre sagesse si vous vouliez rendre ce service aux deux parties, ce qui fairoit grand plaisir au citoyen Vergezac et a moi, a en juger seulement par l'acquisition que vous lui avez fait faire avec le citoyen Blanc, je souhaite bien sincèrement trouver l'aucasion de vous témoigner ma gratitude.

Vous ne me parlez plus de votre malheureux accident, avez-vous été aux bains du mont d'or l'effet qu'ils peuvent vous avoir faits. Quand au mien, j'ens souffre beaucoup plus que l'année dernière et ma santé s'affaiblit de mois en mois ; et pour cela j'ai pris le parti d'aller à la campagne à 8 lieues de Paris, d'ou j'ai le plaisir de vous écrire, pour la rétablir s'il est possible, et pour peu que je réussisse, j'appelerai auprès de moi, le petit neveu Julien, qu'il tache de se fortifier à l'ecriture et à la lecture dieu veuille m'accorder encore des jours pour pouvoir le mètre en n'état de se tirer d'affaire ; il me parut à mon dernier voyage à Saint polien que son regard n'était pas ordinaire, ce qui me fit de la peine, je voudrois bien que ce défaut fut corrigé. Mais surtout, qu'il soit sage, soumis et obéissant,

Digitized by Google

je fairai le reste, je ne dis rien de ce projet à ma sœur crainte de jalousie à ceux qui sont auprès d'elle.

Tout embrouillé que puisse être ma rédaction, mon écriture et ortographe, j'espère que par votre intelligence, l'abitude aux affaire et l'usage du monde, vous vous pénétrerez de mes sentiments pour vous et votre respectable épouse a qui je vous prie de présenter mes respects et mon amitié a vos aimables enfants, a en juger par ceux que j'ai eu le plaisir de voir; vous obligerez celui qui est pénétré de l'estime et de la considération qui vous son dus a tous égard.

Votre très humble serviteur et ami.

Julien,
membre de l'institut national.

De Chalifert embrie, ce 17 floréal an X.

M. Dejoux est sensible a votre souvenir, il vous en dit autant. Ne soupconnez pas l'ouverture de ma lettre c'est moi-même qui l'ai décachetée pour un article que j'avais oublié.

M. Armand écrit à Julien pour lui annoncer la mort de son neveu Benoît, décès qui lui est déjà connu par la lettre de sa sœur Anne. Notre sculpteur se plaint de la cupidité de ses parents; il reprend sa lettre jusqu'à trois fois : ce qui prouve en lui un état de surexcitation, qui contribuera pour une bonne part, sans doute, à lui faire prendre à la fin de sa vie une détermination grave, commandée d'ailleurs à sa conscience d'honnête homme.

de Paris ce 26 messidor an X.

Monsieur et digne ami,

Comment puis je hasarder a vous écrire moi-même ne faisant que grifonner et ne mettant pas autrement bien l'ortographe si vous craignez avoir manqué, d'après ce que vous me dites que si le départ du courier ne vous eut pressé, vous auriez fait transcrire votre lettre, qui toutes sont autant d'epitre pour moi, que vos enfants sont heureux de recevoir l'éducation que vous leur donnez et que d'après ce que je vois dans votre derniere écritte à ce que je pense par M. votre fils, savent en profiter, je vous en fais mon sincère compliment.

Je savais déjà par ma sœur la mort de mon pauvre neveu qui ne m'a du tout point surpris d'après ce que vous me marquates a votre avant derniere, dieu lui ait fait miséricorde. Si je suis venu a son

Digitized by Google

secours ce n'est pas que j'en aie bien le moïens, mais pénétré de sa situation, je me serois plutôt privé du nécessaire pour le soulager; mes parens rapport a cela sendoute, me croient ici dans la plus grande opulence a en juger par leur importunité auprès de vous, pour vous prier de me demander pour eux, un pour rétablir le devant de sa maison et les autres mille choses; j'ai il y a quelques années envoyé pour le rétablissement de cette même maison, et aujourd'huit l'on revient a la charge pour le même objet, qu'ils apprennent que je ne suis point un Crésus qui a la vérité sous la révolution je les aurais mis tous a leur aise, et je le serois aussi, présentement infirme pour ainsi dire d'un pied, et accablé par les années, il faudroit que je ne penssasse qua eux pendant que j'ai asses affaire a moi, ils voudroient a ce que je vois, faire de moi, une vache a lait.

Que ne puis-je vous ouvrir verbalement tout ce que j'ai sur le cœur mon digne ami, je vous dirois des choses a leur egard qui vous dégouteroient a vous appitoyer pour eux l'on ne peut pas toujours trasser sur le papier des choses qui fairait rougir concernant leur cupidité, ce qui me fait vous repeter que je voudrois etre né enfant naturel, non que mes parens ne soyent honnetes gens; je me souviens qu'un jour M. Dessoliac chez qui j'eus l'honneur de diner me fit l'éloge de leur probité ce qui me flata beaucoup.

il me coute singulièrement a ne pouvoir répondre a la grandeur de votre ame obligeante et a la sensibité de votre cœur plein de zele a etre util a mes parens et a moi, que ne puis je vous en temoigner ma reconnaissance sans borne de pénetration, ainsi qu'a la démarche a visiter et parcourir mon prés de roussou, de même qu'au detaille innombrable que vous vous donnez la peine de me faire surtout ce qui me concerne, métez moi en même d'y répondre autrement que par des paroles, mais suivent mes moyens.

je fini en vous prient de me croire pour la vie le plus reconnëssent des hommes obligés, non, je ne puis trouver expretions asses penetrantes a vous temoigner ma senssibilité, c'est ainsi que je vous prie de me croire a jamais votre serviteur et ami.

Julien.

P. S. Je prie Madame armand de recevoir ma sensibilité a son souvenir ainsi que mon profond respect que j'ose lui présenter sans oublier votre aimable famille quoique je connoisse pas tout le contenu, mon peu de facilité a écrire et a mesprimer ne me perment pas de vous dire tout ce que je pense.

Si j'ai tardé si longtemps a répondre a votre obligente lettre, c'est

Digitized by Google

que j'attendois le retour de M. Vergesac a paris qui, avant son départ d'ici me dit qu'il ne serait pas plus d'un moi a y revenir, j'oublie surement a vous dire bien de chose puisque vous voulez bien m'écouter; tout m'échape de la mémoire.

S'est bien moi qui doit vous prier de m'escuser sur mon barbouillage, qui n'a ni pied ni tête et qui mériteroit d'être transcrit, pour peut être ne pas le mieu faire, j'ai pour toute ressource, recour a votre indulgence.

ma sœur ne manquera surement pas de vous faire part du mot que je lui ai écrit.

j'oublié de vous dire que M. Dejoux me charge de vous dire mille chose de sa part, il vous aime bien et il vous aime davantage depuis qu'il a entendu la lecture de votre derniere etant présant lorsque je la reçus.

C'est bien singulier que mes parens de la maison natale, reclament auprés de moi pendant que feu mon pere qui avoit 8 a 9 persones a sa charge, vivait asses aisement du produit de son pètit bien, desquel ma sœur et moi, n'avons pas touché un liard, et ceux qui l'habitent aujourd'huit ne peuvent pas vivre n'etant que trois, cela suspasse mon imagination, au surplus, je ne sai que faire, ma sœur vaira ce qu'elle pourra leur donner sur les 50 écus que je la prie d'avancer encore pour moi, ce qui complaitera la somme de quatre cens cinquente livres qu'elle aura donné, si elle peut le faire sans se gèner comme je lui dis.

Le 1er août 1802 Julien envoie un billet confidentiel à M. Armand. Sa sœur elle-même le pousse à mettre ordre á ses affaires en faveur de ses parents de Vals. Il n'est point de cet avis. Ces importunités de sa famille l'obsèdent.

Paris, le 13 thermidor an X.

Monsieur et digne ami,

permetez que je vous face, une confidence que j'ai sur le cœur et que je ne puis faire a ma sœur crainte que sa aille aux oreilles de ceux qui sont aupres d'elle, ma précédente a celle ci, dans laquelle j'insserrai une lettre pour vous en réponse, a celle que vous avez eu la bonté de m'écrire m'annonçant la mort de mon neveu, laquelle ne vous a pas été remise je ne sais par quelle raison. Mais qu'elle vous donnera d'après ce que je lui recomment de faire, je lui marquois en me paignant de l'indiscrétion de mes parants qui me croient ici un milord, jusque lui dije, a me faire ecrire d'arranger mes affaires

Digitized by Google

en faveur de ceux qui sont a vals, et elle me dit toujours, ma sœur qui parle, qu'elle ignore ceux qui ont eu la trocité de me faire ecrire ainsi, que ca n'est surement pas ceux de nos parens qui sont près d'elle, pendant que je sais le contraire, je veus croire qu'elle n'en sait rien.

En conséquence de ce, je vous prie de lui dire en secret, que ce sont ceux qui l'entourent.

pardont si je vous ecrit sur une demi feuille, vous devinerez la raison.

ma précédente mévite de nous dire ce qu'elle contient, il ne me reste plus qu'a vous presenter mes respects a vos dames et mes complimens a messieurs vos fils. Vous obligerez bien sincerement votre reconnaissant et concitoyen.

Julien.

Julien, sur le point de se marier, « ne serait-ce que par les principes d'éducation et de moralité », comme il le dit lui-même, envoie un mot à M. Armand pour lui demander son « acte baptistère », lui recommandant bien de ne mettre à son nom qu'une seule lettre L.

Paris, ce 24 fructidor an X (11 septembre 1801).

Monsieur et digne ami,

je viens soliciter encore votre bon cœur a rendre service qui, est de me faire expedier mon acte Batistere qui me sera d'un grand secour pour toucher mon peu de rente viagère qui me sont restées sur l'état, je ne puis trouver ceux que ma sœur m'a fait passer dans le tems de ces plassements qui etoient bien avont la Révolution. Comme tout a changé d'ordre, il faut maintenant que cet acte ne soit pas fait par la main des pretres, vous voudrez bien s'il vous plait faire en sorte que les noms et prenoms de feu mon père et mere soient bien exacts ainsi que les mins de même, que le jour et l'année de ma naissance. Ma sœur m'en fit passer un fait ou se trouva deux elles au lieu d'une il fallut en faire venir un autre.

Je pense que ma sœur vous aura entierement satisfait des avances que vous avez faites pour secourir le pauvre défunt, si cela n'est, faites le moi savoir, je vous les fairai parvenir de suite.

Je voulais faire venir le petit neveu Julien aupres de moi, mais ne le puis encore. Comme il est jeune pour venir a paris j'attendroi deux ou 3 ans, afin qu'il soit en même de se tirer d'affaire. Si je venois a lui manquer ce que je dois craindre a mon age, je voudrois

Digitized by Google

qu'il sache un peu sa langue, par principe, je fournirai, pour cela, trois a quatre cens frans tout les ans s'il a quelques intelligences, je ne voudrais pas que sa mere connut la somme que je pourrai donner que peu a peu, le courier ne me donne que le tems de me dire etre le plus auprès de vous Julien je prie vos dames de recevoir l'assurence de mon respect.

A cette époque avancée de son existence, Julien renonce à la vie de vieux célibataire, et par contrat de mariage du premier jour complémentaire an X (18 septembre 1802), dame Jeanne-Etienette Etevenet, veuve Dutrou, va devenir son épouse, comme l'acte en fait mention : « Lesquels dans la vue du mariage qu'ils se proposent de contracter ensemble et dont la prononciation sera incessament faite conformément à la loi,... en presence de leurs parens et amis ci-après nommés, savoir ; du côté du futur époux, Barthelemy Blaise statuaire, dames Leroux, Leneveux, Dugas ; du côté de la future, Mathieu Crucy, architecte, Jules César Denis van Loo et dame Thérèse Manajoli son épouse, amis communs des futurs, et dame Marie Jeanne Pélissier épouse de Claude Dejoux statuaire et membre de l'Institut national, amie commune des futurs,... Fait à Paris en la demeure des citoyens et dame Labour sise rue Saint-Honoré, n° 170, division des gardes françaises... »

Le mariage célébré, les nouveaux époux habitent le logement du Palais des Arts. Grâce à l'*Inventaire* après décès, nous pouvons nous faire une idée de cet intérieur. Nous négligeons de parler du mobilier, pour ne nous occuper que du côté décoration : tableaux, statues, gravures.

Dix-huit tableaux, gouaches et gravures ornent l'anti-chambre, sept sont placés sous verre, on y remarque surtout une peinture à l'huile, une *Tête de Saint-Pierre*, et une gravure la *Vue du Pont-Neuf*.

La salle à manger est ornée de cinq paysages ou sujets allégoriques avec cadres en bois peint, d'un plâtre de l'*Apollon du Belvédère* sur socle en bois : il s'y trouve aussi des portraits de famille, un buste en terre cuite sur pied en marbre, et deux portraits peints sur toile avec cadres en bois doré et sculpté.

Dans la chambre à coucher les murs sont décorés de sept tableaux, on y remarque principalement un *Paysage* de Vanloo

Digitized by Google

il y a aussi douze esquisses ou dessins dans des cadres dorés (ce sont probablement des cadeaux de ses amis), une grande gravure de Moreau, le *Sacre de Louis XVI*, et sept portraits gravés de peintres ou de sculpteurs. Il y a aussi des portraits de famille, cinq peintures ou sculptures.

Comme bibliothèque Julien possède les *Mémoires* de l'Institut, plus de 20 volumes et des livraisons, 45 volumes de la *Vie des Peintres* ou du *Grand Dictionnaire historique*, trois volumes sur l'*Astronomie*, un volume des *Métamorphoses* d'Ovide, un volume sur la *Colonne Trajane*, un portefeuille de dessin et d'estampes. Une partie de ces ouvrages se trouvait dans ses ateliers du Louvre à son décès.

Julien ne fait part de son mariage à son ami que le 11 janvier 1803.

Paris, le 26 nivose an X de la Rèpublique.

Monsieur et cher ami,

plus je lis et relis vos charmantes lettres et plus je me vois incapable d'y repondre, ce qui fait que je remes de jour en jour au lendemain ce que je devrois faire le jour même.

Vous me parlez sansésse de mes parents et vous ne me dites rien de votre aimable famille, pas même de votre santé ni de celle de madame votre respectacle epouse de qui tous ceux qui ont l'honneur de la connaitre m'en font le plus grand reci, mais j'aimerois infiniment mieux, l'apprendre de vous-même, sans doute que mademoiselle votre ainée est mariée a en jugée par les demandes à vous faites pour la posséder il y a environ un an et demi. Ce n'est surement pas la curiosité qui me fait vous le demander, c'est seulement l'intérêt que je prends a tout ce qui vous touche de près.

Oui, cher ami, je me suis marié a lage de 71 ans, ce qui faira dire que je commence par ou les autres finissent je n'ai jusqu'a présent pas lieu de m'en repentir. dieu veuille que cela continue ainsi que je l'espeire suivant les apparences, ne seraice que par les principes d'education et de moralité, je puis n'enflater. M. Dessoliac fils la vue une fois chez moi, il y eut l'été dernier deux ans accomply. Comme cet honnête M. possède one peut pas en douter, les calites mensionnées ci dessus, il poura en parler pertinament. je me doutai bien que ma sœur et mes autres parents ne verraient pas cela d'un bon œil, mais la vie d'un vieu garçon est trop incipide pour que malgré ma volonté a ne vouloir faire de la peine a ma sœur, mes besoins le requeroient d'un jeur a l'autre et j'ai fini a en faire le pas ;

Digitized by Google

et comme vous me dites fort bien que ce n'est pas l'élant de lamour qui m'y a exite, a ne pas en douter, s'est l'attachement d'amitié qu'elle m'a témoigné lors de mon accident qui pendant lequel elle n'a discontinuer de venir journalement me faire compagnie jusqu'a 10 heures du soir, pendant 2 mois et demi au moins.

je viens maintenant au petit neveu Julien qui pour lequel mon intention est de le faire aller aupres de ma sœur a vals ; l'on m'a dit que ce vilage possedoit un pere ex cordelier, qui y enseigne la jeunesse a lire, ecrire, calculer et le latin, cet enfant spatrié de ses camarade, pourra mieu profiter et employer son tems que dans l'endroit natal et se degrosir au point a pouvoir entreprendre un etat ou metier suivent son goust et ses dispositions, et peut-etre un jour pouvoir etre utile a sa sœur, s'est ce que je souhaite.

Eh la cher ami, bien impossible a moi de pouvoir entreprendre le voyage d'ici au puy, si vous ne venez me revoir a paris, je désespeire d'avoir le plaisir de vous revoir, je crois vous avoir entendu dire lors de votre voyage a paris, que votre intention etoit d'y mettre un de vos fils dans un pensionat. MM. hilere et biloer ont chacun un fils dans un pensionat, ils me font le plaisir de venir me voir de temps a autre, quel seroit pour moi, celui d'en voir un des votres, et de vous voir encore une fois et pouvoir de vive voix, vous témoigner ma sincère reconnaissance a l'intérêt que vous prenez a tout ce qui me concerne.

Mon epouse me charge de vous dire ainsi qu'a Madame Armand toutce que les sentimens d'estime suxgère pour quelquune qui le mérite autant que vous, et moi qui me dit pour la vie le plus reconnaissant de vos amis.

Julien.

P. S. je vous prie de ne pas m'oublier auprès de madame et demoiselles Armand a qui je vous prie de presenter mon très humble respect, et amitié a vos fils. M. Dejoux me charge de le rapeler a votre souvenir.

Ce n'est que le 10 mai que M. Armand reçoit une lettre de son ami. Au début de sa lettre, Julien s'excuse de son retard, il lui parle longuement de ses enfants, et enfin s'entretient avec lui du malheureux sort de sa propre famille :

Je viens maintenant a mes pauvres parents, lesquels je vois avec peine, s'éteindre tous les jours ; quand je dis avec peine je me trompe sans doute, n'ayant pas de la fortune pour faire leur course en

Digitized by Google

honnet homme dans ce bas monde, qui n'est qu'un tissu de peine et de tourmant : j'envie souvent leur sort, quoique l'on craigne la mort : je me croirais bien heureu si je fusse mort a lage de ma petitte niesse Julien : je ne veux pas dire en cela que je sois pas faché d'apprendre par vous qui etes veridique, la délicatesse du tempérament de mon petit neveu Julien, lequel je pense, est actuellement a vals près de sa tente, cousins et cousines, et que ma niesse Marguerite en prendra soins comme son enfant.

Je vois par votre derniere que vous desesperez revenir a paris, ce qui m'avoit presque détermine a ahasarder de faire ce voyage avec M. Montellier pour vous voir conjointement a madame Armand et ma sœur, que je crains ne plus avoir ce plaisir. Mais certains petits objets que j'ai a finir ici, me privent davoir cette douce jouissance avant de mourir.

Je finis, Monsieur et digne ami, en vous priand d'etre bien l'interpréte auprès de Madame Armand, des sentiments destime et du respect de la part de mon epouse et de moi, sans oublier votre aimable famille.

J'ai l'honneur d'etre avec estime et consideration, Monsieur et ami votre concitoyen et ami.

Julien.

P. S. M. Dejoux à qui votre souvenir faira toujours grand plaisir, ma charge de vous dire autant de sa part. Nous parlons souvent de vous et de votre amabilité. — Cette lettre vous parviendra par M. Perrusel negocient au puy.

En septembre, Julien écrit à son ami, pour lui annoncer l'accident qui est arrivé à sa sœur de Vals, et le prie s'il y a lieu de lui venir en aide. Il veut lui parler d'une autre affaire, mais il faut attendre : « la poire n'est pas encore mûre », en attendant ses lettres devront lui être adressées chez son ami Dejoux, et pourquoi pas à son domicile du palais des Arts ? Ses secours répétés ne sont peut-être pas du goût de madame Julien.

Paris, le 20 thermidor an XI (7 septembre 1803).

Monsieur et Digne ami,

Les marques d'amitié que vous temoignez dans vos lettres, me font oser vous prier de ne point abandonner ma malheureuse sœur, qui comme vous savez son doute, vient d'eprouver un accident bien facheu a son age. Si toutefois elle avait besoin de quelque argent, faites moi le plaisir de venir a son secours, je vous en tiendrai

Digitized by Google

compte a votre réquisition. Je viens de lui faire passer quelque chose, ce ne seroit que au cas que cela ne sufise pas.

J'aurai surement besoin de vous dans quelque temps. La poire n'est pas encore mure pour ne devoir vous en parler maintenant. Si vous m'honorez d'un mot de réponse, a votre loisir, vous voudrez bien s'il vous plait me dire quelque chose de votre aimable famille. Je prie Madame Armand de recevoir l'assurense de mon profond respect, sans oublier M. et demoiselles vos filles ainsi que mon amitié à MM. vos fils. Vous obligerez

Votre serviteur et ami

Julien.

P. S. Je marque a ma sœur, de s'adresser a vous, si elle a besoin de secour, je l'assure que vous vous y preterez avec plaisir. Si vous me faites le plaisir de mecrire, je vous prie de m'adresser vos lettres chez mon ami Dejoux, aux Galleries du Louvre n° 4, il me charge de tout plain de choses obligentes de sa part.

Durant les mois de décembre 1803, janvier et février 1804. Julien est malade et éprouve beaucoup de difficultés à écrire. Madame Julien correspond le 19 décembre, et en février avec M. Armand, elle l'entretient du jeune Julien.

« Nous vous sommes infiniment obligé de lavi qué vous nous doné de le mettre dans une pansion au puy il y fera plus dans un anné qu'il ne ferois à Saint-Pollien en quatre, en conséquence mon mary vous suplie de vouloir bien prandre cet enfant sous votre protection et de vouloir le plasser comme vous ferie d'un des votres... M. Julien me charge en outre de vous prier Monsieur, de dire a M. Chabalier son voisin à Vals qu'il n'est nullement disposé de rien vandre de son domene qu'il n'entend pas quel peut être le droit de ce M. contre lui, il espère faire un voyage cet autonne, il s'en occupera... »

Julien est remis et correspond avec M. Armand, le 19 mars, le 23 avril, le 1er juin, au sujet de son petit neveu, et des fils de son ami. Il fait passer des fonds à sa sœur pour l'éducation d'Antoine Julien, et explique sa conduite en vrai honnête homme qu'il est.

... « je vous prie, Monsieur et cher ami, de garder le secré au sujet des fonds que je cherche a faire passer a ma sœur, raport a mon épouse, quoi qu'elle ne soye pas intéressée ; à la vérité, je l'ai assez

Digitized by Google

avantagée a mon mariage, pour qu'elle se trouve contente; ces fonds ne proviennent pas de ce que j'ai gagné depuis que nous sommes ensemble je ne croi pas lui faire aucun tord en cela.

Si Monsieur votre fils vient a Paris, je le prie de venir débarquer chez moi jusqu'a ce qu'il ait trouvé a se loger comodément.

Mon peu de facilité a ecrire ne me permet pas de vous en dire d'avantage, il me sera bien plus aisé de m'étendre verbalement quand j'aurai le plaisir de vous voir cet autone, si ma santé peut me permetre de faire le voyage.

Je vous prie d'être mon interprete auprès de madame Armand, en l'assurand de mon profond respect et mes civilites a toute votre respectable famille.

Mon epouse me charge de vous en dire autant pour elle ainsi que M. Dejoux.

Je ne vous quiterois si je suivois l'efussion de mon cœur, aconferer avec vous.

J'ai l'honneur d'etre, Monsieur et ami votre tres humbre serviteur et ami.

Julien.

A ce moment une nouvelle société vient de se fonder, l'empire est proclamé. Le 15 juillet 1804, Napoléon distribua dans l'église des Invalides, les grandes décorations de la Légion d'honneur. Le 28 messidor an XII (17 juillet 1804), Julien (Pierre), membre de l'Institut national, IIe section, sculpture, est nommé membre de la Légion d'honneur, et signe la formule de serment :

« Je jure sur mon honneur de me dévouer au service de l'Empire : à la conservation de son territoire dans son intégrité; à la défense de l'Empereur, des lois de la République et des propriétés qu'elles ont consacrées, de combattre, par tous les moyens que la justice, la raison et les lois autorisent, toute entreprise tendante à rétablir le régime féodal, à reproduire les titres et qualités qui en étoient l'attribut; enfin de concourir de tout mon pouvoir au maintien de la Liberté et de l'Egalité.

Julien statuaire. (1) »

Dans les deux dernières lettres, du 10 et du 15 août, que Julien adresse à son ami, loin de s'enorgueillir de sa nouvelle distinc-

(1) Grande Chancellerie de la Légion d'Honneur : Enregistrement n° 3,516, fol. 16.

Digitized by Google

tion, il n'en fait même pas mention et ne s'occupe que des intérêts de ses parents, des frais de pension de son neveu :

... « Comme j'écris a ma sœur, j'ai cru devoir vous dire un mot a ce sujet afin que vous de votre coté, cherchiez a vous en instruire plus pertinament je voudrois pouvoir en cela vous dire quelque chose de plus postif, et si je puis y réussir, je vous le fairoi savoir sans retard.

Le deusième payement du petit neveu Julien doit s'aprocher je ne sai si ma sœur poura y faire face je lui ai écri a ce sujet, et pour qu'elle trouva un moyen de lui faire parvenir quelques fonds pour que nous puissions mètre au même pansionat, le plus jeune des fils a georgeon qui ne doit avoir que 8 ans et demi, tout cela de vous a moi, a l'insu de mon epouse, bien que cet argent est a moi de droit, au lieu que si je l'eusse gagné depuis que nous sommes ensemble, il lui en reviendrait la moitié. Vous voyez Monsieur et ami, ma confience en votre amitié. Si vous me faites un mot de réponse, je vous prie de l'adresser à M. Dejoux, aux Galleries du Louvre, Rue des Orties, n° 4; de même que j'écris a ma sœur.

Se n'est pas que je sois mécontant de mêtre marié, mais il seroit facheu a mes colatéraux de ne pas avoir ce qui peut leur revenir de droit. »

Dans cette dernière lettre à un ami, Julien renouvelle d'une manière plus pressante son témoignage de profonde reconnaissance, il doute que ses forces lui permettent de faire le voyage du Puy, et voudrait mettre ordre à ses affaires avant de mourir.

A Monsieur, Monsieur Armand grefier || au Puy chef-lieu du département || de la haute-Loire || au Puy.

Paris, le 27 thermidor an XII.

Monsieur et cher ami,

j'ai eu le plaisir de voir M. votre fils avec la meilleure prevention du monde a son egard. Son maintien, sa douceur et son beau phisique previent entierement en sa faveur. Comme je me flatte d'etre un peu phisionomiste, je ne serai surement pas trompé. je suis seulement faché que vous ne l'ayez pas engagé a méttre pied a terre chez moi, je l'aurois recu de mon mieu.

Comme il doit vous ecrire sous peut, j'insserre ces deux mots dans une de ses lettres, pour vous faire un millon de remerciment des bontés que vous avez pour mes parents et pour moi, lesqu'elles je vous prie de vouloir bien continuer, ehlas, que ne puis-je y répondre

Digitized by Google

autrement que par ma bonne volonté, aussi je vous prie de disposer de moi, en tout ce que vous me croirez capable, et en cela, me permetriez vous que si toute fois cet aimable enfant eut besoin de quelque argent, et même de lui en faire l'offre si je le croyois dans ce cas, car je serois faché de le voir dans la peine ce n'est pas qu'il m'en aye donné les moindres atteintes, ce que j'en dis n'est que pour la venir suposée.

je ne sai si ma frele santé poura me permettre de faire le voyage du puy ainsi que je l'ai projété depuis longtemps, pour cela faire, il faudroit que je trouvasse une voiture bien commode et un bon et aimable compagnon tel que vous. Ah ! si vous pouviez effectuer la lueur d'espérance, de pousser de rion ici aux vacances prochaines, et que vous voulussiez soufrir que je fusse votre compagnon pour votre retour, je n'ésiterais pas un instant, sans cela je serai forcé d'attendre au printemps si ma santé peut se rétablir.

Adieu, Monsieur et cher ami, je vous quitte en vous prian d'etre l'interprete de mon epouse et de moi, auprès de Madame Armand et Madame votre fille ainsi qu'a toute votre famille, a laqu'elle je serai toute ma vie atache.

s'est dans ces sentiments que je vous prie de me croire pour la vie votre compatriote.

Julien,
membre de l'Institut et de la légion d'honneur.

P. S. Mon ami Dejoux toujours flaté au-dela de toute expression seroit bien aise de vous voir ici, il me charge de vous dire un millon de choses pour lui.

j'oublié de vous dire que Monsieur votre fils a été voir M. Lebreton qui m'avoit chargé de le lui envoyer, il est enchanté de son maintien je veus dire. M. Lebreton tribun.

(en marge) ma sœur vous faira surement part de la lettre que Je lui a écrite la semaine derniere dans la qu'elle elle en contient une pour vous, et ou je m'explique au sujet de nos intérés pecuniers, que je voudrais bien mettre a labri pour mes colatéraux avant de mourir.

Julien voit ses forces l'abandonner; ce n'est qu'à grand'peine qu'il a pu terminer son marbre du *Poussin*, qu'il va exposer au Salon de 1804, sur le point de s'ouvrir.

Digitized by Google

CHAPITRE HUITIÈME

SALON DE 1804 : STATUE DU POUSSIN. — PROJET DE TOMBEAU POUR LE MARÉCHAL DE VAUX. — BUSTE DE NAPOLÉON. — SON TESTAMENT. DÉCÈS ET HONNEURS FUNÈBRES. — INVENTAIRE, SUCCESSION.

Le gouvernement du Consulat avait repris le programme de l'ancien régime et faisait terminer la série des statues des Grands Hommes. Vers la fin de 1801, le marbre n'est pas encore commencé. Landon, dans son *Précis historique des Produits des Arts*, nous dit, parlant d'un projet de monument pour Le Poussin, à ériger aux Andelys, que « le sculpteur Julien doit exécuter sa statue en marbre. Le modèle en plâtre se voit dans son atelier, au Louvre (1) ». L'artiste met plusieurs années pour exécuter le marbre; ses forces déclinent et ce n'est qu'à grand peine qu'il se trouve prêt pour l'ouverture du salon de 1804.

L'exposition de la statue du Poussin eut lieu au Luxembourg comme nous le dit l'auteur des *Lettres impartiales sur les expositions de l'an XIII* (2). « Allons vite près du Poussin, de M. Julien, ouvrage en marbre et digne du grand peintre dont il éternise l'image. Nous regrettons seulement pour dire toute la vérité, que l'artiste n'ait pas exécuté le marbre lorsqu'il en créa le modèle; il y eût conservé la même fermeté et la même chaleur que l'âge et le temps ont peut-être tempérées. Mais cette obser-

(1) En mai 1802, une souscription est ouverte pour élever un sacellum ou petit monument à la gloire de N. Poussin : Julien doit faire don de son modèle en plâtre lorsque le marbre sera terminé. Ont déjà souscrits : Baltard arch., Bavic gr., Chaudet sc., David p., Gérard p., Julien sc., Landon p., Legouvé, Lenoir, Méhul, Mérimée p., Normand, Percier, arch., Talma art. au Théâtre français.

(2) Par P. Voirat, d'après Barbier. Lettre XLI.

Digitized by Google

vation ne dérobe rien du mérite de cette statue, qui par la pose, la ressemblance et la correction, sera toujours digne des regards des connaisseurs. »

La statue du Poussin obtint une « mention des plus honorables » quand furent décernés les prix décennaux en 1810. Actuellement le marbre se trouve au palais de l'Institut, dans la seconde travée du vestibule, à gauche de la porte d'entrée de la salle des séances. La statue mesure 1 m. 55 de hauteur sur 1 m. de largeur. Le plâtre qui entoure le socle rond, pour le rendre carré, dissimule la signature et les inscriptions qu'a pu graver le sculpteur. Le modèle en plâtre ne figure point dans l'Inventaire. Probablement Julien a dû le donner pour le monument de Nicolas Poussin aux Andelys.

Julien devait aussi exécuter un buste du Poussin. Cette œuvre fut laissée inachevée. Dans son testament il charge M. Blaise son élève « de finir le buste du Poussin en marbre, dont le modèle est par moy presque fini ». Ce modèle fut terminé par Blaise avec l'agréement de Julien encore vivant.

Dans ce même testament, Julien, après avoir nommé M. Dejoux son exécuteur testamentaire, ajoute : « Je désire qu'il veuille bien aussi se charger de la continuation des ouvrages par moy commencés dans mes atteliers du Louvre et du Palais des Arts à l'exception du buste du Poussin... »

Ces ouvrages étaient des statues que Julien devait exécuter pour M. Armand Jean-François Seguin, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 25. Ces travaux, en voie d'exécution, furent estimés par Lemot, Villette et Blaise, tous trois sculpteurs. Ils pensent qu'il serait dû à la succession Julien la somme de 2,710 francs. M^me^ Julien assure qu'il a été donné des acomptes à M. Julien. Et par la liquidation de la succession nous voyons qu'il reste dû, par les héritiers à M. Seguin, la somme de 1,333 fr. 33 centimes.

Dans l'Inventaire figure un projet pour le *Tombeau* du maréchal de Vaux (1). Le maréchal appréciait beaucoup le talent de

(1) Le maréchal de Jourda de Vaux, né au château de Vaux, en Velay, le 5 mars 1705, pacificateur de la Corse, mort à Grenoble le 14 septembre 1788.

Digitized by Google

son compatriote et désirait vivement faire sa connaissance. Il écrivait, en effet, en 1785 : « Je suis fâché de l'indisposition qui va priver la capitale de la célébrité de M. Julien. Je désire que le séjour de Lyon rétablisse sa santé et me permette de faire sa connaissance au printemps prochain. J'ai vu avec admiration le chef-d'œuvre qui représente Lafontaine. C'est dommage que le ciseau du sculpteur ait besoin de se reposer. » — Le maréchal avant de mourir aura recours à ce ciseau pour se faire élever un mausolée. Dans le testament du maréchal, passé à Grenoble, le 26 juillet 1788, devant Me Trinché notaire, se trouve cette close :

Il sera pris sur le total de ma succession une somme de 10,000 livres que je prie M. Jullien sculpteur à Paris d'employer à un Mosolée qui doit être placé dans la chapelle de mon château de Vaux, le Mausolée devant être fait, voituré et placé, pour les dites 10,000 livres, je laisse à la discrétion et honnêteté de M. Jullien de le faire avec le plus de soin qu'il lui sera possible, ainsi qu'à l'amitié de mes filles de pourvoir à ce qu'il soit placé à un temps convenable.

Je veux qu'il soit employé 16,000 livres à bâtir une chapelle de 30 pieds de diamètre, octogone, à l'extrémité de la cour de mon château de Vaux..., que la dite chapelle ait une autre chapelle souterraine..., où sera placé mon cercueil dans l'épaisseur du mur. Je déclare que ce n'est point par orgueil que j'ordonne cette chapelle ni ce mausolée, mais afin que cela puisse être profitable à mes parents si la maison de Jourda de Vaux dure quelque temps.

Ce mausolée reçut-il un commencement d'exécution? (1) C'est peu probable. Le cercueil renfermant la dépouille mortelle du maréchal fut déposé provisoirement dans l'église de Retournac. Sous la Terreur ce cercueil fut ouvert, et les cendres profanées. Après la Révolution, l'une des filles du maréchal, Mme la marquise de Vauborel, fit élever un obélisque à la mémoire de son père, dans sa propriété de Paray près de Villejuif, dans les environs de Paris. Très probablement Mme de Vauborel n'a pas dû recourir à Julien pour élever ce monument. Au château de Vaux il n'existe pas de chapelle octogone, ni de mausolée.

Une dernière œuvre de Julien, aujourd'hui perdue, est un

(1) Le modèle en plâtre se trouvait dans l'atelier de Julien, après son décès.

Digitized by Google

buste en terre cuite de l'empereur Napoléon, fait d'après nature et de grandeur naturelle. A ses derniers moments, Julien chargea Dejoux son ami, d'en faire don à la ville du Puy sa patrie. Le 25 avril 1805 (1), Dejoux écrit à ce sujet au maire du Puy :

Paris, le 30 germinal de l'an XIII.

M. Dejoux, statuaire, à M. Dugone, maire de la ville du Puy.

J'ai l'honneur de vous adresser une caisse marquée D. G n° 1 *contenant d'abord, le buste en terre cuite de l'Empereur* et Roi Napoléon, fait d'après lui-même, de grandeur naturelle, par feu M. Julien statuaire, membre de l'Institut National et de la Légion d'honneur. Comme ce célèbre statuaire m'a nommé son exécuteur testamentaire, pour remplir ses dernières volontés. Je m'acquitte donc de ce devoir, envers la ville du Puy sa patrie, et dont vous êtes Monsieur, le premier Magistrat. A ce titre, je vous prie de faire placer ce Buste de l'Empereur, dans une des sales de vos séances. Le talent de votre compatriote ajoutera sans doute a l'intérêt d'un monument auquel rien ne doit manquer pour passer a la Postérité.

J'ai l'honneur de vous saluer avec respect.

DEJOUX, aux galeries du Louvre.

Pendant neuf ans, de 1805 à 1814, ce buste orna la salle des délibérations du conseil municipal. A la chute de l'empire ce buste fut caché et remis en place à l'époque des Cent jours. Sous la Restauration, on résolut de le faire définitivement disparaître. Le 6 décembre 1815, le préfet écrivit au maire :

Monsieur le Maire,

Un Buste De l'usurpateur assez fini, a été Donné Dans Le Temps, a la mairie Du Puy, par le celebre Jullien.

Les ministres De l'intérieur Et De la police reclament ce Buste, qui, quoique Derobé aux Regards, Du public, Et Relegué dans les magasins, ne peut plus être conservé sans scandale, je vous prie de le faire Embaler secretement et transporter à la préfecture, D'où Recouvert De votre sceau, et Du mien, il sera Envoyé a Paris.

J'ai l'honneur De vous saluer avec une Parfaite considération.

Vicomte de SARTIGES.

Au bas de la lettre de la main de M. Dugone : ai répondu le 23 janvier 1816 et envoyé le buste.

(1) Archives municipales, le Puy, K 45.

Digitized by Google

Ce buste a-t-il été envoyé à Paris ? Cela semble douteux. Il ne figure pas sur le registre d'entrée au dépôt des marbres du ministère de l'Intérieur, les Beaux-Arts relevant alors de ce ministère. Peut-être un jour sera-t-il retrouvé et la ville du Puy pourra-t-elle le réclamer comme sa propriété.

Comme nous l'avons vu, Julien, accablé par la maladie et aussi par l'âge, n'a terminé qu'à grand'peine sa statue du Poussin. Sa carrière est finie : la maladie fait peu à peu des progrès. Le 4 brumaire an XIII (26 octobre 1804), il songe à mettre ordre à ses affaires. Voici son testament dans toute sa teneur :

Par devant Me Claude Oudinot et Auguste Jean Baptiste Defaucompret, notaires à Paris soussignés. Et en présence de M. Auguste Paul Mouricault, peintre d'histoire, demeurant à Paris rue des deux portes Saint-Jean, no 8.

Et de M. Jean Villette, sculpteur, demeurant à Paris quay de l'École no 5. Tous deux témoins pour ce requis.

Est comparu M. Pierre Julien, membre de l'Institut national de France et de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, pavillon du Palais des Arts cy devant des quatre nations, entrée par la rue de Seine.

Trouvé dans une chambre au premier étage dépendante dud. pavillon ayant vüe sur la place dud. Palais des Arts, assis dans une Bergère, malade de corps, mais sain d'esprit, mémoire, jugement et entendement, ainsy que les notaires et témoins soussignés s'en sont convaincus par sa conversation.

Lequel dans la vüe de la mort et apres avoir recommandé son âme à Dieu, a fait, dicté et nommé ausd. notaires soussignés en présence desd. témoins, son présent testament, ainsy qu'il suit.

Je donne et lègue à ma chère épouse l'usufruit et jouissance pendant sa vie des rentes constituées à moy appartenantes sur l'État, ainsy que des intérêts du capital à moy dû par M. et Mme Labour demeurant à Paris rue Feydau, outre douze cens francs de rente viagère dont je lui ai fait donnation par mon contrat de mariage avec elle.

Je donne et lègue à ma petite nièce seule fille de madame Bureau ma nièce demeurante à Vals, chef-lieu du département de la Haute-Loire, la somme de trois mille francs à une fois payer.

Je donne et lègue à Jacques Talamandier, mon cousin, natif de Saint-Porien cydent Auvergne, et qui doit être maintenant dans la cydent normandie une somme de Trois cents francs à une fois payer.

Je donne et légue à Marie Anne Siau veuve de M. Beraud, menui-

Digitized by Google

sier, ma gouvernante, depuis plusieurs années, la somme de quinze cent francs à une fois payer.

Je donne et légue à M^lle^ Lambert, ma filleule, fille de feu M. Lambert sculpteur, une somme de Trois cens francs à une fois payer. Et dans le cas ou lad. D^lle^ Lambert viendrait à me prédécéder, j'entends que cette somme appartienne a sa mère à laquelle aud. cas j'en fais don et legs.

Je donne et légue à mon filleul, fils de M. Lestrade sculpteur et mon ancien élève, une somme de Trois cens francs à une fois payer.

Je nomme pour mon exécuteur testamentaire M. Dejoux, mon intime amy, membre de l'institut national de france et de la légion d'honneur.

J'espère qu'il voudra bien me donner cette dernière marque d'estime et d'amitié. J'entends qu'il ait la jouissance de nos biens que j'ai le droit de luy conférer d'après le code civil.

Je désire qu'il veuille bien aussy se charger de la continuation des ouvrages par moy encommencés dans mes attelliers du Louvre et du palais des arts, à l'exception du buste du Poussin dont je vais parler. Je ne puis les confier à personne qui puisse mieux que luy les achever.

J'espère qu'il voudra bien accepter comme une faible marque de ma reconnaissance mes plâtres moulés sur antique qui sont 1° *L'appollon du Belveder*, 2° le *Gladiateur*, 3° le *Germanicus*, 4° *Castor et Pollux*, 5° *L'hermaphrodite*.

Je prie M. Blaise, statuaire, de vouloir bien se charger de finir le Buste de Poussin en marbre dont le modèle est par moy presque fini. Il mérite ma confiance et je suis persuadé que le gouvernement ne peut faire un meilleur choix.

Je revoque tous testaments, codiciles et autres actes de dernières volontés que j'aurais pu faire avant le présent testament auquel seul je m'arrête comme contenant mes dernières volontés.

Ce fut ainsi fait, dicté et nommé par led. testateur en présence desd. témoins auxd. notaires, soussignés et ensuite à luy, par l'un desd. notaires, son collègue présent lû et relû, qu'il a dit avoir bien entendu et y persévérer.

A Paris dans la chambre cy devant désignée où lesd. témoins et lesd. notaires mandés pour le présent testament se sont rendus l'an treizième de la république le quatre brumaire sur les trois heures de relavée et led. testateur signé avec lesd. témoins et lesd. notaires ces présentes après lecture faite d'icelles écrites entièrement par led. M^e^ Oudinot, l'un desd. notaires.

P. Julien, A. P. Mouricault,
Villette, Defaucompret, Oudinot.

Digitized by Google

Ce devoir accompli, Julien attend patiemment la mort. Le 17 décembre notre artiste rend le dernier soupir. Les *Petites affiches* font paraître une petite note nécrologique. Quelque temps après, Landon dans ses *Précis historiques des Arts* renouvelle cette brève notice : « Les arts viennent de perdre M. Julien, membre de la classe des beaux-arts de l'Institut national, un des premiers sculpteurs de l'école actuelle. On lui doit plusieurs morceaux célèbres tels que la Baigneuse du palais du Sénat ; la statue de La Fontaine, placée dans la salle de l'Institut, etc., etc. Dans un âge avancé il travaillait encore avec assiduité ; il a exposé au salon de cette année, une statue du Poussin terminée seulement depuis quelques mois. »

Les obsèques eurent lieu à Saint-Germain-des-Prés, ainsi que le prouve une quittance présentée par M^me^ veuve Julien au moment de la succession, quittance s'élevant à 330 fr. La dépense pour l'administration des inhumations fut de 497 fr. Sur les registres de la paroisse de Saint-Germain-des-Prés, nous n'avons pu retrouver l'acte de décès, les registres les plus anciens ne remontant qu'à l'année 1806.

Comme membre de la Légion d'honneur, un détachement de soldats lui rendit les honneurs militaires. Le gouverneur de Paris reçut les ordres suivants :

A M. le maréchal Murat.

M. Julien, sculpteur, membre de l'institut et de la légion d'honneur, vient de mourir et ses obsèques se feront demain 27 frimaire a une heure précise du soir, il demeurait au pavillon des 4 nations je vous prie de vouloir bien donner des ordres pour que les honneurs qui lui sont réglementairement dûs d'après l'art. 1^er^ du titre 26 du décret impérial relatif aux cérémonies publiques, soient rendus à M. Julien. Agréez...

Le fils aîné de George Bereaud écrit de Paris le 21 décembre, à sa grand'tante Anne Julien et lui dit quelques mots des funérailles : « Je finis, ma chère tante, en vous racontant l'honorable enterrement qui a été fait ; il a été dit une grand'messe où ont assisté une grande quantité de prêtres, la légion d'honneur, tous ses amis et une compagnie de soldats. Ils l'ont accompagné mais tous montaient en voiture. Il nous avait recommandé de lui faire

Digitized by Google

un enterrement bien honorable : cela a été fait, Mais tous ses amis et le gouvernement étaient bien chagrins d'avoir perdu un homme si savant. »

La succession est ouverte ; les héritiers naturels sont : 1° demoiselle Anne Julien sa sœur, 2° Marguerite Julien, sa nièce, épouse George Beraud, 3° Antoine Julien, son petit neveu, fils de Benoit Julien. M. Armand est nommé tuteur d'Antoine Julien mineur (1).

L'*Inventaire* commencé le 1er pluviose an XIII (21 janvier 1805) se poursuit les jours suivants. Comme souvenir de famille il est réservé aux héritiers l'aigle de la Légion d'honneur et trois médailles d'argent, à Madame Julien une médaille d'or et une médaille d'argent. Les portraits de famille ne sont aussi mentionnés que pour mémoire. Tous les marbres, maquettes, terres cuites ou plâtres sont décrits dans cet inventaire, ce qui en fait un précieux document, que l'on trouvera aux pièces justificatives.

Le 4 janvier 1805, M. Armand, tuteur d'Antoine Julien, écrit à M. Dejoux, exécuteur testamentaire, pour lui adresser les procurations des héritiers et l'acte de tutelle du jeune Julien. Dejoux lui répond le 4 février 1805 (2) ; il lui fait parvenir une copie du testament, et dit que l'on procédera bientôt à la vente du mobilier et des ateliers.

Le 7 février, madame Julien annonce à M. Armand l'envoi de deux portraits de Julien (3). Un seul arrive à destination. Il est aujourd'hui perdu.

La vente de l'atelier a lieu le 19 mars. Louis Soulié dans sa *Bibliographie des ventes*, indique cette date sous cette rubrique : *Julien statuaire, 19 mars 1805. Vente de son atelier, marbres, plâtres, terres cuites, tableaux, pastels, dessins, estam-*

(1) Antoine Julien, né à Saint-Paulien, en 1782, étudie à l'école Rochefort du Puy. Devenu prêtre, est placé vicaire à Thoras, se retire au Puy et meurt le 25 mars 1856.

Jean-Pierre Toussaint Beraud, né à Vals-près-Le Puy, en 1817, mort à Lyon, en 1888, arrière-petit-neveu de Julien était un sculpteur d'un certain talent. Il étudie à Lyon, produit des œuvres originales pour diverses églises : ses œuvres principales, des bustes et des statues, se voient au château de Moncelard à Tassin près de Lyon. — Praticien habile, il exécute pour Fabisch, l'*Assomption*, l'*Immaculée-Conception*, la *Descente de Croix*, *Béatrix* et *Jephté*.

Michel Dussuc, né à Chavagnac près Saint-Paulien, en 1825, aussi arrière petit-neveu de Julien, a travaillé à Paris où il a exécuté un certain nombre de bustes.

(2) Voir ces deux lettres aux pièces justificatives.

(3) Voir aux pièces justificatives la lettre de Madame Julien.

Digitized by Google

pes. F. L. Regnault expert. » Malgré toute sorte de recherches, il ne nous a pas été possible de retrouver ce livret de vente, qui ne nous eut pas appris grand chose, à moins qu'il ne fut annoté avec prix des œuvres et noms des nouveaux possesseurs. Cette vente s'éleva au chiffre 14,183 fr. 85.

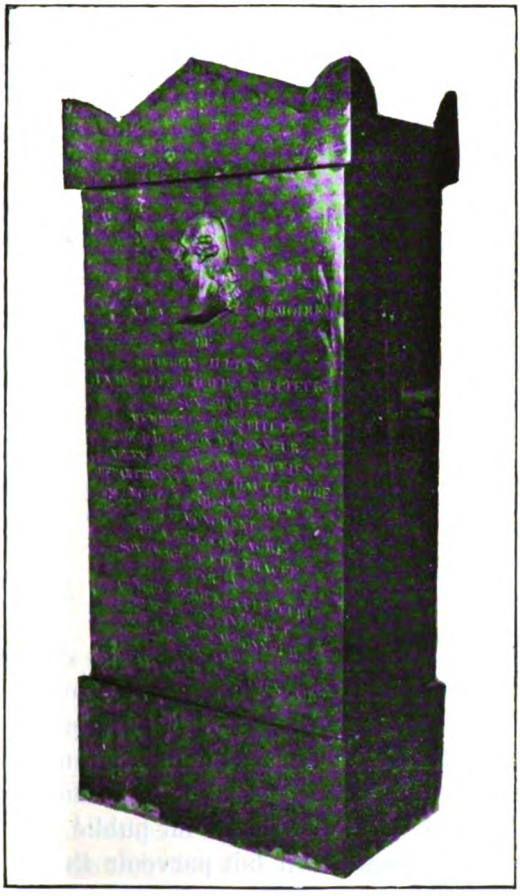

PIERRE TUMULAIRE, EN L'HONNEUR DE JULIEN
(Musée du Puy).

La liquidation et partage de la succession Julien eut lieu le 26 mai 1807(1).

(1) Voir aux pièces justificatives.

Digitized by Google

Les amis de Julien n'oublièrent point sa mémoire. Dejoux fit placer, dans le jardin des monuments français, une pierre tumulaire où se trouve en relief le portrait de Julien. En dessous est gravée l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE
DE
PIERRE JULIEN
UN DES PLUS HABILES SCULPTEURS
DE SON SIÈCLE
MEMBRE DE L'INSTITUT
DE LA LÉGION D'HONNEUR
NÉ EN 1731 A SAINT-PAULIEN
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE
MORT A PARIS EN 1804.

CE MONUMENT
LUI A ÉTÉ CONSACRÉ
SON IMAGE A ÉTÉ RETRACÉE
PAR
CLAUDE DEJOUX SCULPTEUR
MEMBRE DE L'INSTITUT
DE LA LÉGION D'HONNEUR
SON AMI
SON EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE (1).

Beauvais de son côté avait retracé les traits de son ami. C'est un médaillon ovale, Julien est vu de profil. Une épreuve en plâtre de ce médaillon se trouve au musée du Puy, provenant vraisemblablement de M. Brunel ou de M. Boudignon, amis de Julien (2).

Le 20 septembre 1805, Le Breton fit en séance publique de l'Institut l'*Eloge* de Julien. Cet éloge fut publié, par son auteur, en petite brochure. Dejoux en fait parvenir 45 exemplaires au maire du Puy.

(1) En 1815, ce petit monument fut transporté au cimetière du père Lachaise. Il se trouve depuis 1854, au musée du Puy.

(2) Ce médaillon est reproduit en photogravure sur la couverture de l'ouvrage. — Au Musée du Puy se trouve un dessin aux deux crayons, retraçant peu fidèlement les traits de Julien. On attribue ce dessin à Vincent. L'encadrement ovale semble ajouté.

Digitized by Google

Paris, le 19 brumaire an XIV (4 novembre 1805).

Monsieur le Maire,

J'ai reçu la somme de 35 livres que vous m'aviez annoncé devoir m'être remise par M. Bertrand fils. Il me reste a vous remercier de votre obligeante lettre et de tout ce que vous me dittes de flatteur sur l'ouvrage de Mon feu ami Julien. Lié avec lui pendant sa vie de la plus étroite amitié je m'intéresse vivement a tout ce qui touche sa mémoire. Ainsi je prends part d'avance aux honneurs que la ville du Puy, compte rendre communs et à l'original du portrait (1) et a son auteur.

Je vous fait passer Monsieur le Maire 45 exemplaires de l'éloge qui a été fait de M. Julien dans la derniere séance publique de l'Institut. Cet hommage sincère rendu au talent et a la vertu a été fort approuvé ici et je ne doute pas qu'il ne trouve des approbateurs aussi zélés dans la patrie de l'illustre défunt.

Si comme vous me le donnez a entendre vous vous proposez de faire son eloge dans la ceremonie que vous projettez j'ose croire que vous voudrez bien par mon entremise faire part a l'institut du procès verbal de cette ceremonie et du temoignage d'estime que les compatriotes de M. Julien, lui rendront par votre organe. Je me chargerai d'en faire hommage en votre nom, et au nom de la ville du Puy, au corps entier de l'institut.

J'ai l'honneur d'être avec respect.

Dejoux sculpteur,
Membre de l'Institut et de la légion d'honneur,
rue des Petits Augustins, n° 14.

Probablement cette cérémonie n'eut pas lieu : nous n'avons pas retrouvé de procès-verbal à ce sujet dans les registres de délibération de la municipalité du Puy.

Un buste de Julien par Experton fait en 1840, et admis au Salon de 1841, a été inauguré à Saint-Paulien, le 13 septembre 1857. Le procès-verbal de l'inauguration de ce buste se trouve aux archives municipales de Saint-Paulien (2).

« L'an mil huit cent cinquante sept, le treize septembre à midi, sous la présidence de M. Prosper Philip, maire de la commune de Saint-Paulien, assisté de MM. Vital Delaigue et Jean-André Merle adjoints et du Conseil municipal, a eu lieu sur la place de cette

(1) Il s'agit du buste de Napoléon.
(2) Archives municipales de Saint-Paulien D⁷ f. 40 v°.

Digitized by Google

ville, l'inauguration solennelle du buste de Julien, célèbre sculpteur, né à Saint-Paulien, le 20 juin mil sept cent trente un.

Cette circonstance et la célébrité acquise par cet artiste lui valaient des droits à la reconnaissance de ses compatriotes. C'est à ce titre que la municipalité de Saint-Paulien par une heureuse combinaison, a fait coincider l'inauguration du buste du célèbre sculpteur, avec la fête patronale de la localité.

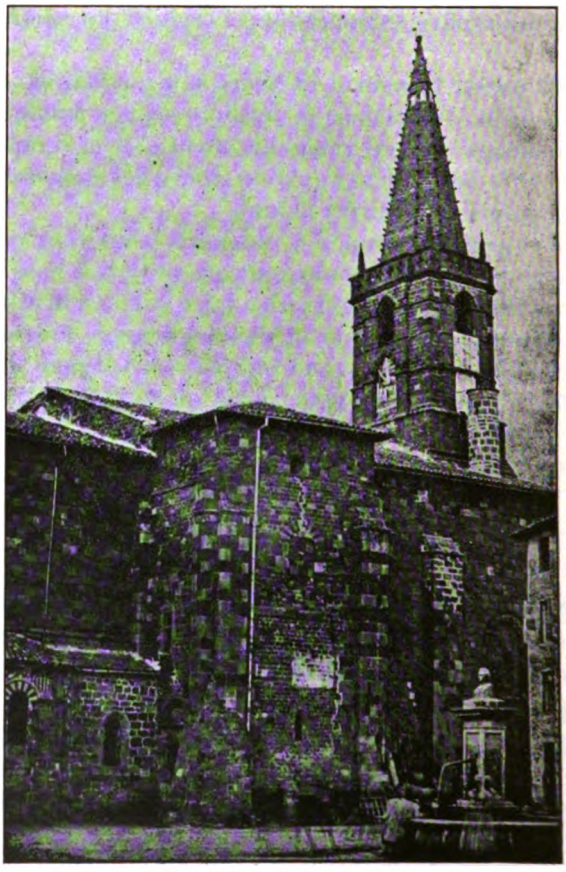

BUSTE DE JULIEN, PLACÉ AUTREFOIS SUR UNE FONTAINE DE SAINT-PAULIEN.

Cette cérémonie a amené dans les murs de Saint-Paulien un concours immense. M. le Maire, dans une courte allocution a rendu hommage à la mémoire de l'artiste. La biographie de Julien, faite

Digitized by Google

par M. Louis de Vinols, membre de la Société d'agriculture, a été lue publiquement. M. Vibert, membre de la même société, a aussi lu une pièce de vers que la solennité projetée lui avait inspiré. M. Charles de la Fayette, président de la Société d'Agriculture, esquissant à grands traits la vie de Julien, a montré dans un discours remarquable, ce que peuvent l'étude, le talent et la persévérance dans le chemin qui conduit à la gloire... »

Ce buste était placé sur une fontaine nouvellement construite au milieu de la place de Saint-Paulien. Actuellement il se trouve sur la façade de la mairie. A-t-il gagné à ce déplacement ? Nous ne le pensons pas.

Un autre buste de Julien, par Janson (1870) se voit à l'Institut au bas de l'escalier conduisant aux bureaux de l'administration et à la bibliothèque. Il est reproduit en héliogravure en tête de ce travail

Peut-être un jour cet éminent artiste, aura-t-il sa statue érigée sur l'une des places de la ville du Puy-en-Velay.

Digitized by Google

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

CONTRAT D'APPRENTISSAGE DE GABRIEL SAMUEL, CHEZ MATHIEU BONFILS, SCULPTEUR.

Nous Mathieu Bonfil m^e Esculteul de cette ville Dupuy et Antoine Samuel du lieu duelles paroisse de Sainte Sigoullene (1) soubnés avons passé les pactes et convantions suivantes a scavoir qué moyd Bonfil ay pris pour aprentif Gabriel Samuel fil dud. Antoine pour luy aprendre et enseigner le metier désculteul dont jé fais profession de mon possible sans luy rien scellér ny cachér le apprentissage fait pour lé térme de trois années et demy quy prendront leur commencement Dujourd'hui et finiront a pareil jour et cé moyennant la somme dé cent livres que moydit Samuél promet de payér aud. s^r Bonfil a deux payemenz esgaux, le premier a la prochaine feste de saint Barthelemy et le second un an apprés auquel apprentissage moydit Gabriel Samüel mé suis et sobmis de la licence et permission de mond. pere et promés dexecuttér led. apprentissage pandant lesd. trois années et demy, et dobeir et entendre aud. s^r Bonfil en touttes choses honnettes et licittes et luy estre fidelle en tout et moyd Bonfil promés de mon cotté comme dessus de luy apprendre et enseigner led. mestier et estat désculteul dont je fait profession et dé le nourrir, blanchir, et coucher et le conduire en tout en bonne vie et mœurs et moydict Antoine Samüel me rends caution aud. s^r Bonfils de la fidelité et du service de mond. fil et de payement de lad. somme de cens livres. En foy de quoy avons fait les presentes doubles au Puy cé troisiesme julliet mil sept cens onze en presances des soubnés.

BONFILZ, SAMUEL, Pierre SICARD, SAMUEL, P. MEMENT.

(1) Huelle petit hameau de la commune de Sainte-Sigolène dans la Haute-Loire.

Digitized by Google

II

Prix-fait de la chaire de Craponne, G. Samuel, sculpteur.

Prix fait de la chaire de Craponne moyenant 575[l] consenty par M^re^ Caprais devinols curé, et M. pierre porrat, et Joseph montaigne marguillers à S^r^ Gabriel Samuel sculpteur, pierre clavel, baptiste boule et louis vignon menusier.

L'an mil sept cent trente cinq et le vingt septième jour du mois d'avril avant midy pardevant le notaire royal du nombre réduit et reserve de la ville et mandement de Craponne Establis en leurs personnes M^re^ Caprais de Vinols S^r^ dumontel docteur en théologie prieur et cure de ladite ville, pierre porat S^r^ duclusel seigneur de santignac les giroux, et sieur Joseph montagne marchand bourgeoix marguillers de la fabrique de l'eglise paroissialle dud. craponne par deliberaon de ville dune part, et S^r^ Gabriel Samuel maitre sculpteur de la ville du Puy, pierre clavel, joseph boulle et louis vignon maitres menuisiers hant dud. craponne. Lesquels conjointemt avec led. Samuel ont promis comme sobligent de faire et construire une chaire a précher pour lad. Eglise paroissiale dud. craponne le tout bois de noyer que lesd. menusiers seront tenus de fournir a leur fraix et depans de même que de faire tout ce quy conviendra de faire profeon. Chacun deux pour un tier et led. S^r^ samuel ne sera tenu de fournir aucune chose mais si faict bien de faire ou faire faire toute lesculpture quy conviendra suivant le dessin et plan signé de sa main qu'il nous a lessé et le tout conformemt a icelluy et par expres y placer les quatre evangelistes en boix que dessus, saint capraix dans le dossier de lad. chaire, et une renomée au couronnement dycelle et dajouter aud. plant une pante de fleurs a chaque coin dycelle, lacquelle d. chaire faicte et parfaite conformemt aud. dessin et plant et au que dessus ils promettent aussy comme sobligent solidairemt lun pour laut et lun deux sauf pour le tout sansd arrondaon et aut. benefice et droict a quoy ont expressemt renoncés, Lavoir posee et placée a la pille ouest actuellemt la chaire quy existe a la feste de Saint-Michel archange prochaine. Le tout moyennt le prix et somme de cinq cens soixante quinze livres et quil sera fourny par lesd. S^rs^ marguilliers tous les cloux et

Digitized by Google

ferremants necessaire pour la construction ou patement de lad. chaire, de laquelle d. somme lesd. Srs porrat et montagne marguilliers et en cette qualité sœulemt ont présentement et reellement payés ausd. Samuel clavel boulle et vignon celle de cent vingt livres qu'ils ont pris dont en quitte lesd. Srs marguilliers. Lesquels en leur qualité que dessus prométtent comme sobligent de payer celle de quatre cent vingt cinq livres parfaisant lautre prix du pnt prix fait scavoir celle de cent vingt-cinq livres a moitié ouvrage et le restant dud. prix a louvrage parfaict et posé et duemt conditioné letout a point eta, car ainsy lesd. pties lont promis et juré tenir, et le tout garder et observer soubz. lobligaon soumion de leurs biens solidairemt a le gard desd. entrepreneurs aux requions de toutes cours rigueurs avendiu renonciation. faict et recité aud. craponne maison curiale en pnce de Sr Vital mosnier me grammairien et mathieu pecard tisserand hant dud. craponne soubsnés avec lesd. tiers excepté led-vignon quy ne la sceu de ces enquis et ont aprouves cinq mots réturés et le renvoy suivant : et de ceux de lad. fabrique et my et les desd. Srs baillants.

CLUSEL, BOULLE, SAMUEL, MOSNIER, DUMONTEL curé, PECARD, PORRAT, DUCLUSEL, Joseph MONTAIGNE, GALLET notaire.

III

RENTE VIAGÈRE CONSENTIE PAR FRANÇOIS-FRÉDÉRIC LEMOT, SCULPTEUR, EN FAVEUR DE PIERRE JULIEN, SCULPTEUR

Par devant les notaires publics au département de la Seine résidens à Paris soussignés.

Furent présents le citoyen François Frédéric Lemot sculpteur demeurant à Paris, au Palais national des sciences et des arts, d'une part,

Et le citoyen Pierre Julien, aussi sculpteur, membre de l'Institut national de France, demeurant à Paris au Palais du Louvre, division du Muséum, d'autre part,

Lesquels ont dit que par acte passé devant Oudinot l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son collègue, le vingt-huit

Digitized by Google

messidor de l'an six (16 juillet 1798) dument enregistré led. citoyen Lemot a vendu au citoyen Julien douze hectares quatre vingt treize ares environ de terre (trente arpens quarante cinq perches) situés terroir de Villemareuil, canton de Crecy, département de Seine-et-Marne, et cent cinq ares un déciare (deux arpens dix perches) de bois situés commune de la Haute Maison, aux charges, clauses et conditions insérées au contrat et en outre moyennant le prix de six mille francs qui ont été payés comptant aud. citoyen Lemot par led. citoyen Julien.

Que pour led. contract le citoyen Lemot s'est réservé la faculté de reméré, mais que cette faculté de rentrer dans la possession et la jouissance des biens cy dessus désignés accordée aud. citoyen Lemot moyennant pareille somme de six mille francs ne devait être exercée par ce dernier qu'après le décès du dit citoyen Julien aux héritiers duquel il devait remettre lad. somme;

Que cependant le citoyen Julien voulait se décharger de l'embarras que lui cause l'administration desd. biens désirant d'ailleurs s'assurer un revenu fixe et l'augmenter, a proposé aud. citoyen Lemot de lui faire la rétrocession desd. biens et d'exercer la faculté de réméré qu'il s'est réservée moyennant la somme de six mille francs qu'il garderait entre ses mains pour le principal de laquelle il constituerait aud. citoyen Julien une rente viagère sur le pied de dix pour cent franche et exempte de la retenue de toute imposition.

Led. citoyen Lemot ayant accepté la proposition à lui faite par ledit citoyen Julien, ce dernier a par ces présentes, rétrocédé aud. citoyen Lemot, acceptant pour lui, ses héritiers et ayant cause, les biens qui viennent d'être désignés.

Pour par led. citoyen Lemot sesd. héritiers et ayant cause faire et disposer desd. biens comme de chose leur appartenante à compter du premier nivôse prochain.

Cette rétrocession et exercice de réméré tout consenti par led. citoyen Julien, à la charge par led. citoyen Lemot qui s'y oblige, 1° de payer à comptes dud. jour premier nivôse prochain les contributions foncières qui pourront être dues sur lesd. biens;

2° d'entretenir les baux qui peuvent exister si mieux n'aime led. citoyen Lemot en expulsant les fermiers les indemniser et faire en sorte que pour raison de ce led. citoyen Julien ne puisse être poursuivi recherché ni inquiété;

3° De payer les droits d'enregistrement et autres frais auxquels ces présentes pourront donner ouverture et lieu;

Et en outre moyennant la somme de six mille francs pour laquelle led. citoyen Lemot a par ces présentes créé et constitué, a promis et

Digitized by Google

s'est obligé de garantir fournir et faire valoir, aud. citoyen Julien acceptant pour lui sa vie durant

Six cents francs de rente annuelle et viagère franche et exempte de la retenue des impositions subsistant présentement ou qui pourraient avoir lieu pour la suite.

Laquelle rente qui de convention expresse ne commencera à courir que du premier nivôse prochain, led. citoyen Lemot promet et s'oblige payer aud. citoyen Julien en sa demeure à Paris ou au porteur de la grosse des présentes en quatre payements égaux de trois mois en trois mois, pour le premier payement avoir lieu et être fait le premier germinal prochain, le second le premier messidor suivant et ensuite ainsi continuer le payement des arrérages de la 3e rente viagère tant qu'elle aura cours et sera due.

A savoir et prendre lad. rente sur les biens présentement vendus qui demeurent par privilège spécial expressement réservés affectés et hypothéqués au principal de lad. rente et au service exact des arrérages d'icelle, et en outre le citoyen Lemot y affecte oblige et hypothèque la ferme de Bercheses sise commune de Pontault, canton de Tonrnaz, même département de Seine et Marne, ensemble les appartenances et dependances de lad. ferme.

Au moyen de la présente constitution et sous la foy que la rente viagère sera exactement payée par led. citoyen Lemot, et encore sous la réserve dud. privilège, le citoyen Julien rétrocède aud. citoyen Lemot tous les droits de propriété qu'il a sur lesd. biens, voulant qu'il en soit de nouveau saisi et mis en possession par qui et ainsi qu'il appartiendra, voulant, constituant, donnant pouvoir. Et encore led. citoyen Lemot au moyen des présentes demeure déchargé du prix de lad. rétrocession.

Arrivant le décès dud. citoyen Julien lad. rente viagère de six cent francs demeurera éteinte et amortie au profit dud. citoyen Lemot et ses biens seront déchargés de toute affectation à cet égard.

Led. citoyen Lemot reconnaît que le citoyen Julien lui a remis l'expédition de l'acte dud. jour vingt huit messidor de l'an six et dont décharge.

Pour l'exécution des présentes les parties élisent domicile en leurs demeures susd. auxquels lieux nonobstant, promettant obligeant, renonçant.

Fait et passé à Paris en l'étude le vingt cinq brumaire an huit de la république française une et indivisible et ont signé,

MORISSEAU, F. LEMOT, JULIEN, OUDINOT.

Enregistré à Paris au bureau de l'unité le vingt cinq brumaire

Digitized by Google

an huit de la République française vol. 85 fol. 130 caze 2. Reçue co[e] retenu et frais deux cens soixante quatre francs compris le décime par franc.

IV

Rente viagère consentie par Jeanne-Etienette Etevenet en faveur de Pierre Julien.

Par devant les notaires à Paris soussignés, fut présente dame Jeanne Etienette Etevenet veuve du citoyen Jean Dutrou, demeurante à Paris, petite place de la liberté n° 116 div. des gardes françaises.

Laquelle a par ces présentes, créé, constitué, promis et s'est obligée de garantir, fournir et faire valoir

Au citoyen Pierre Julien, sculpteur statuaire, membre de l'institut national, demeurant à Paris, cour du louvre, au palais national des sciences et des arts, division du museum et à la dame Marie Anne Sciau veuve du citoyen Jean Pierre Berreau menuisier demeurant chez le dit citoyen Julien, ce accepté pour eux, leurs héritiers et ayant causes par le dit citoyen Julien, pour ce présent;

Cinq cens cinquante francs de rente viagère, exempte de toutes retenues d'impositions présentes et futures, que la dite veuve Dutrou promet et s'oblige payer, en numéraire métallique et non autrement, d'abord au dit citoyen Julien, en sa demeure à Paris, où au porteur de la grosse des présentes, en quatre termes de payements égaux, de chacun cent trente sept francs cinquante centimes, dont le premier qui, de convention entre les parties, à commencé à courir dès le premier thermidor, présent mois, echerra et sera exigible le premier brumaire an neuf, le second le premier pluviose suivant pour ainsi continuer de trimestre en trimestre jusqu'au jour du décès du dit citoyen Julien qui aura seul, jusqu'à cette époque, le droit d'en toucher les arrérages, et à compter du jour du décès du dit citoyen Julien, la dite veuve Beroz si elle lui survit, commencera à jouir de la dite rente de cinq cens cinquante francs dont les arrérages seront également payés, par la dite dame Dutrou, qui s'y oblige, de trois en trois mois et jusqu'au jour de son décès.

Digitized by Google

Pour par les dits citoyens Julien et dame veuve Beroz faire et disposer ensemble de la dite rente, en toute propriété et comme de chose à eux appartenante et en jouir de la manière ci-dessus déterminée, à compter du dit jour premier du présent mois, jusqu'au jour du décès du survivant d'eux, à compter duquel jour la dite rente demeurera éteinte et amortie.

A l'avoir et prendre spécialement et par privilège, attendu l'emploi ci-après déclaré, sur une maison sise à Paris, rue d'Enfer, en face de celle des ci-devant chartreux, n° 160, division de l'observatoire, que la dite dame Dutrou a acquise de dame Alexandrine Dutrou, épouse séparée de Benigne Joseph Varin, sa fille, par contrat passé devant Morin, l'un des notaires soussignés et son collègue, le vingt-un thermidor de l'an sept, dument enregistré, sur laquelle maison, pour sûreté du privilège et hypothèque qui doivent résulter en leur faveur tant du présent contrat que de la quittance qui sera donnée à la dite dame Dutrou de tout ou partie du prix de l'acquisition par elle faite de la dite maison rue d'enfer, lesdits citoyen Julien et dame veuve Beroz feront faire une inscription contre lad. dame Dutrou aux frais de cette dernière.

Cette constitution faite moyennant la somme de six mille francs, en numéraire métallique, que la dite dame Dutrou reconnait avoir reçu du dit citoyen. Dont quittance.

Déclare le dit citoyen Julien que dans cette somme de six mille francs, par lui présentement payée, est entrée celle de deux mille francs qui lui ont été remis par la dite veuve Beroz à l'effet de la présente constitution.

Et pour d'autant opérer le privilège ci-dessus mentionné la dite dame Dutrou déclare que la somme de six mille francs qu'elle vient d'emprunter, sera par elle employée au payement de partie du prix de la dite maison rue d'enfer; promettant d'effectuer incessamment le dit emploi, de déclarer dans la quittance qu'elle en retirera que les deniers présentement empruntés y sont entrés, afinque les dits preteurs soient subrogés aux droits, privilèges et hypothèques de la dite dame Varin, et de fournir sous un mois au plutard à ses frais, aux dits citoyen Julien et dame Beroz extraits en bonne forme de lad. quittance contenant lesd. déclaration et subrogation, et des autres pièces nécessaires à l'appui du dit privilège, à peine etc.

Car ainsi et pour l'exécution des présentes lad. dame Dutrou a elu domicile en sa demeure susd. auquel lieu, promet, obligeant, renonçant

fait et passé à Paris, en la demeure de lad. dame Dutrou le seize

Digitized by Google

thermidor en huit de la République, et ont signé ces présentes où cinquante un mots sont rayés et nuls.

P. JULIEN — H. ETEVENET.
OUDINOT — MORIN.

V

RENTE VIAGÈRE CONSENTIE PAR JEAN-BAPTISTE LABOUR ET SON ÉPOUSE, EN FAVEUR DE PIERRE JULIEN.

Par devant les notaires à Paris soussignés furent présents Jean-Baptiste Labour, négociant, et Adelaide Julie Bonhomme son épouse qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant à Paris, rue honoré, hôtel des américains nº 170, division des gardes françaises.

Lesquels... se sont obligés de fournir... au citoyen Pierre Julien, artiste statuaire, membre de l'Institut national dnt à Paris au Palais du Louvre, acceptant tant pour lui, ses hoirs et ayant cause, que pour Marianne Sciau veuve de Jean-Pierre Beraud demeurante avec lui à cause de la reversibilité ci après stipulée.

Sept cents vingt francs de rente annuelle et viagère... s'obligent solidairement de payer au dit citoyen Julien né le vingt juin mil sept cens trente-un, pendant sa vie et jusqu'à son décès... époque à laquelle, la dite rente sera et demeurera éteinte, à l'exception cependant de cinquante francs... réversibles au profit et sur la tête de la dite Marianne Siau veuve Beraud si elle survit aud. citoyen Jullien. Avoir et prendre la dite rente de sept cent vingt francs sur une maison sise à Paris rue Honoré nº 170 division des gardes françaises appartenant au citoyen et dame Labour, sur laquelle lesd. rentiers pourront prendre une inscription hypotécaire.

Cette constitution de rente est faite sur le pied de douze pour cens moyennant la somme de six mille francs que les dits constituants reconnaissent avoir reçu savoir du citoyen Julien cinq mille huit cens francs et de la dame Beraud pour son bénéfice et survivance, deux cents francs dont quittance.

Telles sont les conventions des parties qui pour leur exécution ont élu domicile en leurs demeures susd.

Dont acte fait et passé à Paris, en la maison des américains le

Digitized by Google

cinq termidor de l'an neuf de la République française et ont signé après qu'il a été rayé dix neuf mots co[e] nuls.

A. J. BONHOMME — LABOUR.
LAFOND — JULIEN.
MONNET.

VI

MARIAGE ENTRE LE CITOYEN JULIEN ET MADAME VEUVE DUTROU.

Par-devant les notaires Publics au département de la Seine résidens à Paris soussignés.

Furent présens.

Le citoyen Pierre Julien, sculpteur statuaire, demeurant à Paris au ci-devant collège des quatre nations, division de l'unité; fils majeur de défunts Vital Julien, maitre menuisier à Saint-Paullien, département de la Haute-Loire, et de dame Marie Pagnac sa femme; stipulant pour lui et en son nom. D'une part.

Et dame Jeanne Etiennette Etevenet, veuve avec un enfant de Jean Dutrou, demeurante à Paris petite place de la liberté n° 116 *ter* des gardes françaises et stipulant aussi pour elle et en son nom. D'autre part.

Lesquels dans la vue du mariage qu'ils se proposent de contracter ensemble et dont la prononciation sera incessament faite conformément à la loi, en ont préliminairement arrêté entr'eux les clauses et conditions civiles de la manière et ainsi qu'il suit en présence de leurs parens et amis ci-après nommés, savoir :

Du côté du futur époux.

Du citoyen Barthélemy Blaise, statuaire ami et dame Marie Anne Watteblet veuve du citoyen Jean Poullet, amie.

De dame Héleine Jeanne Leroux, épouse de Nicolas Vautrat, employé, fillieule et amie du futur époux.

Demoiselle Marguerite Louise Leneveux fille majeure, amie.

Et dame Marie Anne Dugas, veuve du citoyen Jean Louis Gosse amie.

Et du côté de la future.

Du citoyen Mathieu Crucy, architecte, ami, de Jules César Denis

Digitized by Google

Vanloo et de dame Thérèse Manajoli son épouse, amis communs des futurs.

Et de dame Marie Jeanne Pélissier, épouse du citoyen Claude Dejoux, statuaire et membre de l'Institut national, amie commune des futurs.

Article premier.

Il y aura, entre les futurs époux, communauté de tous biens meubles et conquets immuables suivant la coutume de Paris au désir de laquelle leur future communauté sera régie et partagée encore bien que par la suite ils vinssent à établir leur domicile à faire des acquisitions de biens en pays sujets à des lois, coutumes et usages contraires auxquels ils dérogent et renoncent expressément.

Art. 2.

Malgré cette communauté ils ne seront cependant point tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre antérieures à la prononciation de leur mariage; et s'il y en a elles seront payées par celui d'eux de qui elles procéderont, sans que l'autre, ses biens ni ceux de la communauté en puissent être nullement tenus.

Art. 3.

Les biens que le futur époux apporte et qu'il se constituë en dot, consistent, 1° en la somme de huit mille francs à lui due par le Mons de piétié.

2° En celle de six mille francs montant de l'évaluation faite entre les parties amiablement, des meubles meublans, effets mobiliers, ustensiles de ménage, argenterie et autres objets, et des habits, linge hardes et bijoux à son usage personnel.

3° En sept cens vingt francs de rente annuelle et viagère constituée à son profit par la citoyenne et dame Labour, suivant un contrat passé devant Morin l'un des notaires soussignés qui en a la minute et son collègue, le cinq termidor an neuf, dûment enregistrée.

4° En cinq cens cinquante francs de pareille rente annuelle et viagère à lui constituée sur sa tête et celle de Marie Scieau, veuve du citoyen Jean Pierre Beraud, par lad. dame veuve Dutrou future épouse, suivant un autre contrat passé devant led. citoyen Morin notaire qui en a aussi la minute et son collègue, le seize thermidor de l'an huit, enregistrée;

5° En six cens francs de rente annuelle et viagère constituée à

Digitized by Google

son profit par le citoyen Lemot sculpteur suivant un contrat passé devant Oudinot et son collègue notaire à Paris le

6° En une inscription de cent soixante dix sept livres de rente perpétuelle sur l'État numérotée 1121 vol. 2;

7° En une autre inscription de deux cens cinquante cinq livres de pareille rente perpétuelle sur l'État numérotée 2160 vol. 4;

8° En une inscription de quinze cent cinquante francs de rente viagère sur une tête, tiers consolidé aussi sur l'État, numérotée 583 vol. premier;

9° En une autre inscription de deux cens francs de rente viagère sur deux têtes, de même sur l'État numérotée 734 vol. premier;

10° Et en une autre inscription de cent dix francs de pareille rente viagère également sur deux têtes n° 136 vol. 1er;

Et les biens que la future épouse apporte et qu'elle se constitue pareillement en dot consistent ;

1° En une maison sise à Paris, rue d'Enfer, n° 160 en face des cidev. Chartreux ;

2° En six cent francs de rente annuelle et viagère constituée à son profit par feu le citoyen Pécoul, entrepreneur de bâtiment suivant un contrat passé devant Lambot qui en a gardé la minute et son confrère notaires à Paris, le onze juin mil sept cent quatre vingt onze, enregistrée ;

3° En une inscription tiers consolidé de deux cent cinquante neuf francs de rente perpétuelle sur l'État, dont vingt neuf francs lui appartiennent en toute propriété et deux cent trente francs en usufruit seulement, quand à la nue propriété de ces deux cent trente francs, elle appartient à Dame Alexandrine Dutrou, sa fille et femme de Benigne Joseph Varrin ;

4° En une autre inscription tiers consolidé de deux cent quarante francs de rente aussi viagère, sur la tête et sur celle de lad. dame Varrin sa fille qui en jouira après son décès ;

5° En sept actions chacune de cinquante francs de rente perpétuelle au capital de mille francs, sur la caisse des rentiers, établie à Paris ;

6° Et enfin en la somme de six mille francs montant de l'évaluation faite à l'amiable entre les parties des meubles meublant, effets mobiliers, ustensiles de ménage, argenterie et autres objets appartenant à la future épouse et des habits, linge, hardes, dentelles et bijoux à son usage personnel, de tous lesquels biens elle a justifié au futur époux qui le reconnait et s'en décharge envers elle et les siens par le seul fait de la prononciation du mariage projetté,

Digitized by Google

Art. 4.

Des biens actuels des futurs époux, il en entrera de part et d'autre en communauté jusqu'à concurrence de la somme de six mille francs et le surplus de ces biens avec ceux qui pendant ce mariage leur reviendront et écheront, à chacun tant en meubles qu'en immeubles, par concessions, donations, legs ou autrement, seront respectivement exclus de la dite communauté.

Art. 5.

Si durant le mariage il est vendu ou aliéné quelques biens propres de communauté de l'un ou l'autre des futurs époux, le remploi s'en fera ainsi que le prescrivent les dispositions de la coutume de Paris; et si lors de la dissolution de la dite communauté ce remploi n'était pas effectué il le serait sur les biens en dépendans, et même en cas d'insuffisance à l'égard de la future épouse seulement sur les biens propres de communauté des futurs époux.

Art. 6.

Si la future épouse ou les enfans qui pourront naître du mariage renonçait à la communauté lors de sa dissolution, ils reprendront tout ce qu'elle aura apporté en mariage avec tout ce qui pendant sa durée lui sera avenu et échu tant en meubles qu'immeubles par succession, Donation, legs ou autrement; le tout franc et quitte des dettes et hypothèques de la dite communauté quand bien même la future épouse s'y serait obligée ou y aurait été condamnée, auquel cas elle et ses enfans seront acquittés, garantis et indemnisés par ses héritiers et sur les biens du futur époux.

Art. 7 et dernier.

Les futurs époux voulant se donner des marques de l'estime et de l'attachement qu'ils ont dit avoir l'un pour l'autre sont par ces présentes fait donation entre vifs mutuelle, égale, réciproque et irrévocable, en la nécessaire forme que donation puisse valoir, ce qu'ils acceptent respectivement; savoir : le futur époux à sa future épouse, si elle lui survit, de douze cens francs de rente annuelle et viagère, exemptée de toutes retenües quelconques, dont elle jouira pendant sa vie à compter du jour du décès du futur époux, et qui sera payable par portions égales de six mois en six mois.

Et lad. future épouse à son futur époux s'il lui survit, de la moitié

Digitized by Google

de l'universalité des biens meubles et immeubles qu'elle délaissera au jour de son décès, quelques soient la nature et le lieu de la situation de ces biens ; donc pour led. futur époux s'il survit à la future épouse jouir de la moitié des dits biens à compter du jour du décès de celle-ci en usufruit seulement, sa vie durant, sans être tenus de donner caution, mais à la charge toutefois de faire faire un fidèle inventaire des biens de la future epouse.

C'est ainsi que le tout a été convenu et arrêté entre les parties, promettant, obligeant, renonçant. Fait et passé à Paris,

En la demeure du citoyen et dame Labour, sise rue Saint-Honoré, nº 170 division des gardes françaises, l'an dix de la République française, une et indivisible le premier jour complémentaire à midi et ont signé ces présentes dans le cours desquelles vingt quatre mots ont été rayés comme inutils et nuls.

P. JULIEN, J.-E. ETEVENET, J.-A. BONHOMME, LABOUR, BLAISE, M. CRUCY, MANAJOLI, M. A. WATTEBLET, P.-J. LEROUX, M.-E. LENEVEUX, M.-J.-P.-M.-A. DUGAS, MORIN, OUDINOT.

Enregistré à Paris le deux vendémiaire an XI de la République, reçu six francs soixante centimes.

P. JACOB.

VII

INVENTAIRE APRÈS LE DÉCÈS DU SIEUR JULIEN.

L'an treize de la République française le lundy premier pluviôse quatre heures de relevée.

A la requête de Mme Jeanne Etienneste Etevenet, veuve en premières noces de M. Jean Dutrou et en deuxièmes noces de M. Pierre Julien statuaire, membre de l'Institut et de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, pavillon du Palais des arts cydevant des quatre nations entrée sur la rue de Seine.

Lad. dame représentée par M. François Millet demeurant à Paris, rue des quatre fils au Marais, nº 10, fondé de sa procuration générale et spéciale à l'effet des présentes passées devant Me Oudinot l'un des notaires à Paris soussignés qui en a la minute et son collègue le

Digitized by Google

vingt neuf nivôse an treize duement enregistrés et en vertu de cette procuration led. s^r Millet stipulant pour lad. dame Julien à cause de la communauté de bien qui existe entre elle et led. s^r Julien suivant le contrat de mariage dont une exposition sera cy après inventoriée, laquelle communauté led. s^r Millet réserve à la dite dame la faculté d'accepter ou de répudier, ainsi qu'elle le jugera à propos.

Et encore lad. dame Julien donataire dud. s^r Julien suivant led. contrat de mariage et sa légataire suivant son testament cy après énoncé.

Plus à la requête de M. Claude Dejoux, membre de l'Institut national de France et de la Légion d'honneur demeurant à Paris gallerie du Louvre, n° 4, rue des Orties.

Stipulant en ces présentes, au nom et comme ayant été nommé par led. feu s^r Julien, exécuteur du testament par lui fait devant M^e Oudinot l'un des notaires signés qui en a la minute et son collègue, et en présence de témoins, le quatre brumaire an treize duement enregistré,

Et en présence de M. Jean-André Beraud menuisier demeurant à Paris, rue des Saints Pères vis à vis de l'hospice de la Charité, stipulant en ces présentes, au nom et comme mandataire :

1° De dem^lle Anne Julien, fille majeure, demeurant en la commune de Vals près Le Puy, département de la Haute-Loire ;

2° De dame Marguerite Julien, épouse autorisée suivant la prononciation cy après énoncée de M. Georges Beraud demeurant en la même commune de Vals ;

3° Et de M. Bernard Alexandre Armand, greffier en chef du tribunal civil de première instance de l'arrondissement du Puy y demeurant qui a stipulé en la prononciation cy après énoncée au nom et comme tuteur de Antoine Julien, mineur, fils de Benoît Julien et de Marie-Anne Jouvehomme sa femme.

Le tout ainsi qu'il résulte d'une seule et même prononciation générale et spéciale à l'objet de présenter que lad. dame Julien, lesd. s^rs et dame Beraud et led. s^r Armand ont passé aud. s^r Beraud compte devant Roussel notaire à la résidence du Puy, qui en a gardé minute et en présence de témoins le onze nivôse dernier et dont une expédition duement enregistrée et légalisée et duement cy annexée après avoir été dud. s^r Beraud certifiée véritable, signée et paraphée en présence des notaires soussignés.

Procuration.

L'an treize et le onze nivôse (1^er janvier 1805), après midi par

Digitized by Google

devant nous Jean Louis Roussel notaire à la résidence du Puy, chef-lieu du département de la Haute-Loire, et en présence des témoins cy après dénommés et qualifiés.

Furent présente demoiselle Anne Julien fille majeure vivante de ses revenus habitante du lieu et commune de Vals, sieur George Béraud propriétaire, et dame Marguerite Julien son épouse de lui autorisée, le dit sieur Béraud stipulant tant en son nom propre et privé que comme mari et maître des biens dotaux de la dite Marguerite Julien, aussi habitant du dit lieu de Vals, et sieur Bernard Alexandre Armand greffier en chef du tribunal civil de première instance de l'arrondissement du Puy y habitant, en qualité de tuteur d'Antoine Julien, mineur, fils des défunts sieur Benoît Julien, et de Marie-Anne Jouvehomme vivant propriétaire habitant en la ville de Saint-Paulien, les dites Anne Julien, Marguerite Julien épouse Béraud, et le dit Antoine Julien, mineur, héritiers chacun pour un tiers de feu M. Pierre Julien membre de l'Institut national de France, et de la Légion d'honneur, décédé à Paris le vingt six frimaire dernier.

Lesquels ont fait et constitué pour leur procurateur général et spécial M. Jean-André Beraud menuisier demeurant à Paris rue des Saints-Pères vis à vis l'hospice de la Charité.

Auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms faire procéder aux reconnaissances et levée des scellés qui ont été apposés après le décès de M. Julien et par suite à l'inventaire des objets dépendants de la succession, le tout conjointement ou concurremment avec madame Julien sa veuve, faire... etc.

Fait et passé au Puy dans notre étude, en présence des sieurs Jean Antoine Boyer huissier près le tribunal civil du Puy y habitant et de Louis Terasse traiteur, habitant dudit Puy, et après lecture faite, lesdits témoins sont signé avec les dites Béraud, Marguerite Julien son époux, Armand tuteur, et nous dit notaire la dite demoiselle Anne Julien ayant déclaré savoir signer, mais ne pouvoir le faire vu les infirmités que son grand âge lui a laissé et la faiblesse de sa vue, de ce duement requise et sommée.

Enregistré au Puy le 12 Nivose an 13e.

Nous Jean Joseph Choussy juge au tribunal civil du Puy certifions et attestons que Me Roussel qui a reçu l'acte et signé l'expédition cy dessus, est vraiment notaire public à la résidence du Puy.

Au Puy ce douze nivoze an treize.

J.-J. CHOUSSY

Par le tribunal,
BERNARD.

Digitized by Google

Extrait des minutes du greffe de la justice de paix du canton de Saint-Paulien.

Aujourd'hui neuf nivose an treize de la république et le premier de Lampire.

Devant nous Jean Bonnefoux juge de paix du canton de Saint-Paulien par intérime, en remplacement de M. Charbonnier démissionnaire, assisté de Sr Jean Baptiste Garron greffier de justice :

Sont comparus à l'auditoire de la justice de paix, sieur Baptiste Giraud et marianne jouvehomme sa femme, cette dernière femme en première noce de sieur Benoît Julien propriétaire habitant de cette ville de Saint-Paulien, laquelle d. jouvehomme nous a dit avoir été nommée le cinq vendemiaire an douze, tutrice d'Antoine Julien son fils mineur... Mais ayant convolé en seconde noce avec led. sieur Baptiste Giraud a perdu la dite qualité de tutrice. Elle a obtenu de son mari la permission de convoquer de nouveau la famille de son fils mineur pour délibérer devant nous pour la nomination d'un nouveau tuteur, qu'en vertu d'ycelle ils ont fait comparaitre devant nous aujourd'hui six parent dudit mineur. savoir du côte paternel, Sieur Georges Beraud, demeurant à Vals cousin germain par aillance dudit déf. Benoît Julien, Mathieu Boudoul et autre Mathieu B. oncle et neveu à Saint-Paulien, le 1er cousin germain paternel, et le 2e cousin au second du mineur, et du côté maternel sieurs Jacques et Barthélemy Jouvehomme frères oncles maternel dud. mineur, le sieur Mathieu Amiguet grand oncle maternel tous habitant de cette ville de Saint-Paulien.

Et les dits parents après avoir délibéré entre eux et en notre présence ils ont déclaré qu'ils seraient dans l'intention de luy choisir un tuteur hors de la famille. de nommer monsieur Bernard Alexandre Armand greffier en chef du tribunal civil du Puy comme étant un ami reconnu de la famille du mineur et du mineur lui-même comme ayant veillé à son éducation depuis la mort de son père et cela tant par attachement pour luy que par les grandes liaison d'amitié qui existaient entre lui et défunt monsieur Julien membre de l'institut oncle et bienfaiteur du mineur, en conséquence il a été arrêté que le conseil de famille assemblé se rendrait auprés dud. Armand qui se trouve aujourd'huy en cette ville de Saint-Paulien dans sa maison et auprés de sa famille pour l'inviter à accepter ladite charge de tuteur, ce qui ayant été fait led. Armand a leur solicitations, et defférant aux sentiments d'affection qui l'unissait avec monsieur Julien et par respect pour sa mémoire, a declaré qu'il

Digitized by Google

acceptait la dite nomination de tuteur et en conséquence nous juge de paix avons confirmé la délibération desdits parens... déclarent s'en rapporter entièrement à luy sur le genre d'éducation qu'il voudra luy donner ainsi que pour la manière de gérer et administrer ses biens... led. Armand icy présent devant nous a accepté lad. charge de tuteur et a prété le serment de bien et fidèlement remplir les fonctions qui luy sont déférés. Desquelles acceptations et serments avons donné acte tant audit Armand qu'aux parents ici assemblés.

Enregistré a Allègre le neuf nivose an treize.

GRELLET.

Collationné GARRON gr.

Suite de l'acte d'inventaire.

Etant ici observé que led. Sr Armand a été nommé a lad. qualité de tuteur.....

Lad. demoiselle Anne Julien de son chef habile à se dire et porter héritière pour un tiers dud. feu et Pierre Julien son frère germain.

Lad. dame Beraud par représentation de feu Antoine Julien son père qui était aussi frère germain dud. S. Pierre Julien.

Et led. mineur Antoine Julien aussi habile à se dire et porter héritier pour semblable tiers dudit Pierre Julien son grand oncle paternel et ce pour représentation de feu Benoît Julien son père qui était lui-même fils de feu..... Julien autre frère germain dud. feu Sr Julien de Cujus.

A la conservation des droits et intérêts des parties et de qui il apprendra il va être par Me Oudinot et son collègue demeurant à Paris soussigné procédé à l'inventaire fidèle et description exacte de tous les meubles meublant ustensiles de ménage, habits, linge, hardes, argenterie, bijoux, deniers comptants, objets d'art, titres, papiers, renseignements et autres choses dépendant de la communauté et de la succession dud. Sr Julien de Cujus, le tout trouvé et étant dans les lieux cy-après désignés, dont partie dépendante dud. palais des arts dit cy-devant des quatre nations où led. Sr Pierre Julien est décédé le vingt-six frimaire an treize.....

... La prisée de ces dits objets qui en seront susceptible sera faite par M. Bernard Michel Turgan commissaire priseur, demeurant à Paris grande rue Tarranne n° 26 à ce présent, lequel a promis faire lad. prisée eu égard au cours du temps.

Etant observé qu'après le décès de M. Julien il a été apposé des

Digitized by Google

scelés par M. Godard juge de paix, du 10e arrond. et qu'il ne sera procédé aux opérations qu'à la fur et à mesure que lesd. scellés auront été par lui reconnus sains et entiers et comme tels levés et otés au désir de son ordonnance à ce jourd'huy étant en suite de son procés verbal d'apposition de scellés en date du vingt six frimaire aud. an treize.

Dans une cave.

Premièrement. Deux tonneaux vides, 150 bouteilles vides, 100 bouteilles pleines de vin rouge ordinaire prisées..... 90

Dans une autre cave.

1/2 stere de bois à brûler, planches, un baquet..... 18

Dans une cuisine au premier étage ayant vue sur la rue de Seine et sur le quay.

Une fontaine de grés dans sa cage d'osier, robinet d'étain et pied de bois.

Une table sur ses quatre pieds en bois de hêtre.

Une table à manger de forme ronde et ployante.

Un bas de buffet, en bois de chêne fermant à deux vanteaux avec tablette de marbre Sainte-Anne.

Trois chaises foncées de paille.

Un rideau de lyonnaise bleue et blanche, deux autres rideaux de toile de coton blanche.

Un peau ferré le tout prisé..... 28

Deux chenets avec pomme de fer, pelle et pincette, une étouffoir, un soufflet de cuisine, un pot au lait, une bouilloire du levant, une autre bouilloire du levant, une autre item plus grande, un panier à bouteille, un autre ordinaire, prisée..... 7

Dans le dit buffet.

Un miroir de toilette dans un cadre de bois frêne, une caraffe, un pot à eau, un sucrier de porcelaine à fleur, quatre vases et deux souscoupes de porcelaine blanche, un entonnoir en verre..... 6

Item, treize tabliers de cuisine, 28 torchons, 11 serviettes.

... Item six casserolles et quatre couvercles de cuivre rouge, deux chaudrons de moyenne grandeur en cuivre jaune..... 48

Item 17 plats, 109 assiettes, 9 tasses et souscoupes de.....48

Dans une chambre en entresol au-dessus de la cuisine et ayant même vue.

Item, une couchette etc... un secrétaire à abattant en bois de noyer... un morceau de tapisserie..... 120

Item, un miroir de toilette, dix gravures sous verre dans leur cadre

Digitized by Google

en bois peint verni, représentant des vues de port, perspectives et autres sujets, prisés. 20

Dans une petite chambre au-dessus de la précédente et ayant vue sur la rue de Seine.

Item trois draps de toile de ménage, quatre torchons, sept serviettes deux tabliers. 28

Dans un antichambre en entrant dans l'appartement au premier étage.

Item, une commode en bois de rose à deux petits et trois grands tiroirs, avec anneaux et entrées de serrure en cuivre une autre commode aussi en bois de rose et de palissandre la première adessus en marbre des Pyrennées, la seconde marbre de Saint-Anne 2 fauteuils, 3 chaises. 60

Item, une glace dans son parquet de bois peint en gris baguettes sculptés et dorées, tableau au dessus; une autre glace... avec tableau sur toile...

Item, dix-huit tableaux, gravures et gouaches de diverses formes et grandeur dont sept sous verres, dont en peinture une tête de Saint-Pierre, et en gravure une vue prise du pont neuf, et paysages, prisés en semble. 24

Dans une salle à manger ensuite, ayant vue sur rue de Seine.

Item, secrétaire.., commode de forme ronde en bois d'acajou... dessus en marbre blanc.., une bergère en satin broché... etc... 100

Item, une glace en deux morceaux.., une autre glace... avec tableau de forme ronde. 170

Item, un petit déjeuner...., un appollon du belvédère en plâtre sur son socle de bois, cinq tableaux dont quatre petits dans leur cadre de bois peint, représentant des paysages et autres sujets allégoriques. 15

Item, une paire de rideaux de taffetas vert et blanc une autre petite paire de rideaux de garat. 24

A l'égard d'un buste en terre cuite, sur son pied en marbre et de deux tableaux peints sur toile, dans son cadre de bois sculpté doré, il n'en a été fait aucune prisée comme ayant été déclarés portraits de familles pourquoi ils ont seulement été tirés ici pour mémoire. Il a été vaqué...

Jour de jeudy quatre pluviôse aud. an treize.

Dans une chambre à coucher ayant vue sur la place du Palais des Arts.

Digitized by Google

Item, une pendule à cadran d'émail et à sonnerie et à secondes, avec balancier de cuivre dans sa boëtte d'acajou avec pied en cuivre, portant le nom de Janvier, une autre pendule.

Item, six petits fauteuils, quatre chaises, une bergère, une table à jouer en bois d'acajou, avec ornement en cuivre...

Item, sept tableaux de diverses formes et grandeur dans leur cadre de bois sculpté doré, dont un paysage de Vanloo, douze esquisses ou dessins dans leurs cadres en bois doré dont deux seulement sous verre, représentant divers sujets historiques et allégoriques, une grande gravure sous verre dans son cadre de bois peint sculpté doré, dessin de Moreau, représentant le sacre du Roy Louis XVI, sept gravures dans leur cadres de bois sculpté doré, représentant portraits de différents peintres et sculpteurs, le tout prisé..... 48

A l'égard de cinq autres portraits tant en peinture qu'en sculpture et de diverses formes et grandeur et d'un buste en plâtre, il n'en a été fait aucune prisée.

Item, un secrétaire en bois de placage.

Dans un petit cabinet à droite de l'alcôve une commode en bois de placage, dessus marbre pyrenée.

Dans un autre cabinet à gauche de l'alcôve, une chaise persée, avec son vase, deux porte-manteaux.

Dans l'alcôve.

Un lit, deux traversins, deux oreilliers deux matelas..... 160

Dans la cuisine désignée d'autre part, tout le linge revenu de la lessive.

Item, treize chemises à usage d'homme, tant bonnes que mauvaises; deux gillet de flanelle, huit mouchoirs des Indes rouges, un autre de toile blanche, quatre coiffes de nuit, un petit bonnet de coton, un caleçon de toile, un autre mouchoir de couleur, le tout prisé.. 36

Dans une cassette roulante placée sous le lit de la dite chambre à coucher.

Item, un habit de drap bleu foncé, brodé en soie verte costume de l'Institut, un habit de tricot de soie, une culotte de tricot de soie, un habit de soie et coton doublée en soie, une veste de tricot de soie noir, un habit de drap fond brun doublé de soie verte et culotte de droguet doublées de taffetas blanc, deux culottes de nankin, le tout renfermé dans une enveloppe de toile ouvrée..... 48

Dans led. secrétaire cy-devant inventorié 2 m. 1/2 de dentelles vieilles Malines, 2 m. 1/2 de fonds bruxelles, 2 m. de dentelle de valenciennes 140

Dans la seconde commode inventoriée de l'antichambre une redingotte aussi de drap bleu, une autre redingotte aussi de drap bleu à

Digitized by Google

boutons de métal, un habit de drap maron boutons de métal, une culotte de casimir verte, une culotte de drap noir, un gillet de soie une redingotte de drap gris mélangé, deux gillets dont un de velours à fleurs dont un de casimir, un gillet de tissu d'argent avec gallon en or, une culotte de velours, une culotte de satin turc, un habit de drap vert, un gillet de velours avec bordure verte, avec deux chapeaux à la française..... 80

Dans le secrétaire inventorié dans la salle à manger suit l'argenterie.

Item, six couverts à fillets d'argent poinçon de Paris pesant 1150 gr. 05 à 21 fr. l'hectogramme. 241,50

Item, six petites cuillières à café aussi à filet d'argent poinçon de Paris, deux cuillères à soupe, quatre cuillères à ragoût... 199,80

Item, six couverts d'argent poinçon de Paris..... 188,50

Item, un gobelet à pied, un gobelet à bouillon, et un petit poellon d'argent poinçon de Paris..... 122,28

Suivent les bijoux.

Item, cent vingt jettons d'argent, poinçon de Paris..... 203

Item, une tabatière d'or, prisée..... 240

Item, une paire de boucles d'argent pour souliers à l'usage d'homme, une petite paire de boucles d'argent..... 12

Item, une montre à cadran d'email portant le nom de Beauvallet, dans sa boëtte d'or n° 254, une chaine d'un seul chainon avec clef, le tout en or, une autre montre à cadran d'émail portant le nom de Lami sous le n° 650, dans sa boëtte d'or guillochée avec une chaine à deux branches avec cachet et petite breloque, aussi en or. Lesd. deux montres étant à répetition, prisée ensemble 210

Item, une bague d'une pierre verte émeraude forme carrée accompagnée de deux petits brillants sur le corps de la bague qui est montée en or..... 192

Item, une canne de jonc à pomme d'or, prisée..... 42

Huit pluviose aud. an treize huit heures du matin.

Dans un des placards d'armoire de lad. chambre à coucher et sur lequel étaient apposés les scellés.

Item, dix-huit volumes, brochés et cartonnés in-4° et in-18, dont cinq volumes des mémoires de l'Institut, trois volumes, connaissance des temps à l'usage des astronomes, deux volumes in-4° grand dictionnaire historique, un volume les métamorphoses d'Ovide théâtre de Cayano et autres sujets, prisées.... 12

Digitized by Google

En procédant lad. Dame Julien, le s. Dejoux et le dit s. Beraud ont requis les notaires soussignés de se transporter au Palais du Muséum pour comprendre au présent Inventaire les objets d'arts et autres dépendant de lad. communauté et succession, et étant dans deux ateliers qu'occupait led. feu s. Julien, et ils ont signé.

Veuve ETEVENET — MILLET. — BERAUD.

A quoi obtempérant Lesd. officiers publics s'étant transportés avec les Parties aud. Palais du Muséum, il a été ez lieux cy-après désignés, procédé ez même requêtes présences et qualités que des autres parties à la continuation du présent Inventaire de la manière et ainsi qu'il suit:

Suivent les objets d'arts et autres choses trouvés et étant dans les lieux cy-après désignés et dont la prisée sera également faite par led. s. Turgan commissaire-priseur, en présence et de l'avis néant moins du s. François Leandre Regnault, peintre, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, cul de sac des cy-devant feuillantines division de l'Observatoire, expert nommé à cet effet, par les parties et qui a promis de donner en son âme et conscience son avis sur lad. prisée.

Et ont led. s. Regnault et Turgan signé ces présentes après lecture faite.

REYGNAULT — TURGAN

Dans un premier atelier Cour du Louvre, ayant son entrée sous le portique du côté de la rue du Cocq.

Premièrement. . . . . .

Un petit modèle en terre, représentant Narcisse.

Un projet pour le tombeau du maréchal de Vaux, modèle en plâtre.

Un grand bas relief en hauteur, sujet d'une bacchante, en plâtre...

Un Idem, en largeur, sujet de nymphe qui coupent les ailes de L'amour pendant son sommeil, plâtre coloré.

Trois Idem, de forme ronde, sujet de femmes qui battent le beurre ces morceaux en plâtre exécutés à Rambouillet. Le tout par feu M. Julien. . . . . .

Deux selles, deux établis, trois traiteaux, dix caisses, quatre tonneaux et plusieurs planches en sapin, prisés ensemble cent francs cy. 100

Dans un second atelier, attenant celui cy-devant désigné.

Item, un modèle en plâtre de la baigneuse, figure de grande proportion. . . . . .

Digitized by Google

Un groupe en plâtre composé de deux figures, sujet de la maternité, exécution de grande proportion. . . . . .

Un gladiateur mourant, moyenne figure en plâtre. . . . . .

Une figure de Tems soutenant un globe : modèle en plâtre . .

Une Leda . . . . . } . . . . . .

Une Erigonne. . . . . } Trois très petites figures, modèles en plâtre

Une statue du Poussin. } . . . . . .

Un modèle en plâtre destiné à représenter un ballon aérostatique.

Une petite maquette, Enfant assis, il est en terre.

Deux bustes en plâtre, l'un de Démosthène et l'autre de Camille.

Un moyen bloc dégrossi, pour une figure de Narcisse. . . . .

Trente six bosses en plâtre, têtes, pieds, mains, bas reliefs. Le tout de feu M. Julien. . . . . .

Huit selles de différentes formes, deux tréteaux, une échelle, plusieurs tonneaux, planches et autres ustensiles. Prisés ensemble quatre cent cinquante francs cy 450

Item, L'appollon du belvédère, le gladiateur, le germanicus, Castor et Pollux et l'hermaphroditte et cinq figures en plâtre moulés sur antique, prisés ensemble cent cinquante francs. 150

Dans le cabinet au-dessus dud. atelier.

Item, quatre modèles, figures du Poussin. . . . . .

Trois grouppes sujets de la Maternité. . . . . .

Trois Idem, femmes et enfant. . . . . .

Deux petits amours . . . . . .

Un Narcisse. . . . . .

Une baigneuse . . . . . .

Une figure du tems . . . . . .

Une Leda. . . . . .

Une minerve . . . . . .

Une hygie. . . . . .

Un Arion . . . . . .

Une bacchante. . . . . .

Un amour. . . . . .

Un autre amour . . . . . .

En tout vingt-deux très petits modèles, un en cire quatorze en terre et sept en plâtre. . . . . .

Dix bas-reliefs, sujets divers et projets de tombeaux. Très petits morceaux en terre et en plâtre. . . . . .

Deux bustes en plâtre, un de Calcas, grand prêtre, et un de femme, le premier est très petit. . . . . .

Une pendule en marbre blanc, sujet d'une femme représentant

Digitized by Google

l'Étude, elle est assise près d'un tombeau, la d. pendule n'a pas de mouvement.....

Le tout de feu M. Julien.....

Deux Vestales en plâtre par Beauvais.....

Douze morceaux divers en terre et en plâtre ....

Un portefeuille de dessins et d'estampes.....

Un vol. colonne Trajanne..... .....

Un portefeuille vide.....

Deux selles, un petit cric, trois scies, une table, une devanture d'armoire en sapin, et trois caisses avec outils et vieilles ferrailles.

Quarante-cinq volumes dont Vies de peintre, Dictionnaires historiques, etc.....

Prisés ensemble quatre cents francs. Cy..... 400

Dans les pièces à l'entresol au dessus desd. ateliers :

Item deux moules en plâtre.....

Un grand bas-relief en plâtre.....

Deux portes à panneaux avec leurs chambranles.....

Deux portes d'armoires.....

Deux portes vitrées.....

Une glace de cheminée sans parquet.....

Six vieilles serrures.....

Dix-sept volumes et livraisons, dont les mémoires de l'Institut, etc.....

Ensemble cinquante francs cy..... 50

De retour au Palais des arts cy devant des quatre nations et étant dans un atelier au rez-de-chaussée à droite dans la cour.....

On a procédé à la continuation du présent inventaire ezd. requêtes présences et qualités, ainsi qu'il fait.

Item, une statue de Lafontaine petite figure en plâtre .....

Un petit bloc de marbre blanc.....

Deux jalousies.....

Un buffet non monté.....

Un petit poëlle de fayence .....

Deux selles.....

Un marche pied.....

Une échelle et deux tonneaux .....

Prisés ensemble deux cents francs..... 200

Il a été vacqué tant a l'examen, qu'a décrire et priser les objets cy devant inventoriés, depuis lad. heure huit du matin jusqu'à celle de quatre de relevée par vacation triple .....

Digitized by Google

Ce fait tous lesd. objets ont été remis en la gerence et possession de lad. dame Julien qui s'en est chargée comme gardienne judiciaire pour en faire la représentation, quand et a qui il appartiendra.

Et la vacation pour la continuation du présent inventaire a été remise à demain quatre heures de relevée.

Étant signé avec lesd. notaires après lecture faite :

E. ETEVENET, DEJOUX, BERAUD, MILLET, TURGAN, REGNAULT, DEFAUCOMPREZ, .

Neuf pluviôse aud. an treize quatre heures de relvée au désir de l'assignation prise par la clôture de la précédente vacation il va être par les notaires à Paris soussignés et en la demeure desd. s. et V. Julien procédé à la continuation du présent inventaire ez même requêtes, présences et qualités que des autres parts et de la manière et ainsi qu'il suit, reconnaissance et levée desd. scellés préalablement faites par M. Godard, juge de paix

Dans le secrétaire de la salle à manger sur lequel avait été apposés lesd. scellés :

Papiers :

Premièrement, l'expédition en papier du contrat contenant les clauses et conditions civiles du mariage dud. S. et V. Julien, passé par devant Me Morin qui en a la minute et son collègue notaire résident à Paris, le premier jour complémentaire an dix, duement enregistré le deux vendémiaire suivant et inséré à Paris le vingt-trois nivôse an onze sous le n° 761 du vol. 2.

Il résulte dud. contrat de mariage qu'il a été établi entre les futurs époux communauté de biens meubles et conquêts immeubles suivant la coutume de Paris au désir de laquelle lad. communauté serait régie, gouvernée et partagée; mais que néant-moins lesd. futurs époux ne seraient pas tenus des dettes et hypothèques l'un de l'autre antérieures à la prononciation de leur mariage.

Les biens desd. futurs époux a été dits consister :

1° En la somme de huit mille francs qui lui était du par le mont de piété . . . . . .

2° En celle de six mille francs montant de l'évaluation faite entre les parties des meubles meublants, effets mobiliers, ustensiles de ménage, argenterie et autres objets et avec habits, linges hardes et bijoux à l'usage personnel desd. futurs époux. . . . . .

Digitized by Google

3° Et sept cent vingt francs de rente annuelle et viagère constituée au profit dud. s^r Julien par les d. s^r et v^e Labour suivant contrat passé devant Morin qui en a la minute et son collègue, le cinq thermidor an neuf duement enregistré . . . . . .

4° En cinq cent cinquante francs de pareille rente annuelle et viagère constituée au profit dud. s^r Julien sur sa tête et sur celle de Marie Scieau, veuve de Jean-Pierre Beraud par mad. Dutrou lors future épouse suivant autre contrat passé devant led. Morin notaire qui en a aussi la minute et son collègue le seize thermidor an huit [4 août 1800], enregistré . . . . . .

5° En six cents francs de rente annuelle et viagere constituée au profit dud. s^r Julien par le s^r Lemot sculpteur suivant contrat passé devant M^e Oudinot, l'un des notaires sous-signé qui en a la minute et collège le dment enregistré . . . . . .

6° En une inscription de cent soixante-dix-sept livres de rente perpétuelle sur l'État numérotée 1121 du vol. 2 . . . . . .

7° En une autre inscription de deux cent cinquante-cinq francs de pareille rente perpétuelle sur l'État numérotée 2160 vol. 4 . . .

8° En une inscription de quinze cents cinquante francs de rente viagère sur une tête tiers consolidé, aussi sur l'État n° 583 du volume 1^er. . . . . .

9° En une autre inscription de deux cents francs de rente viagère sur deux têtes de même sur l'État n° 734 vol. 1^er . . . . . .

10° Et en une autre inscription de cent six francs de pareille rente viagère également sur deux têtes n^os 136 vol. 1^er . . . . . .

Et les biens de la lors future ont été dit consister . . . . . .

1° En une maison size à Paris, rue d'enfer, n° 190 en face des cy-devant Chartreux . . . . . .

2° En six cents francs de rente annuelle et viagère constituée à son profit par M. Pécoul, entrepreneur de bâtiments, suivant contrat passé devant Lambot qui en a gardé la minute et son collègue notaire à Paris le onze juin mil sept cent quatre-vingt-onze. Enregistré . . . . . .

3° En une inscription tiers consolidé de deux cents cinquante-neuf francs de rente perpétuelle sur l'État dont vingt-neuf francs lui appartenaient en toute propriété et deux cent-trente francs en usufruit seulement, à l'égard de la nue propriété de cette portion, elle a été ditte appartenir à V. Alexandrine Dutrou, sa fille, veuve de Benigne Joseph Varrin . . . . . .

4° En une autre inscription tiers consolidé de deux cent quarante francs de rente aussi viagère sur l'État sur sa tête et sur celle de lad. veuve Varrin, sa fille, qui en doit jouir après son décès . .

Digitized by Google

5° En sept actions de chacune cinquante francs de rente perpétuelle au capital de mille francs sur la Caisse des Rentiers établie à Paris, sous les n°s 3975, 76, 77, 78, 79, 80, 31, 110. Les six premières sur le registre 16 et la septième et dernière sur le registre 125.

6° Et enfin en la somme de six mille francs montant de l'évaluation faite à l'amiable entre les parties de meubles meublant, effets mobiliers, ustensiles de ménage, argenterie et autres objets appartenant à lad. veuve Dutrou, future épouse et des habits, linge, hardes, dentelles et bijoux à son usage .....

De tous lesquels biens le lors futur époux s'est chargé envers lad. veuve Dutrou et les siens par le seul fait de la prononciation de leur mariage.

Des biens des futurs il a été mis de part et d'autre en lad. communauté une somme de six mille francs et le surplus des biens avec ceux qui pendant led. mariage leur reviendraient et échoiraient à chacun d'eux, tant en meubles qu'immeubles, par succession, donacion, legs ou autrement, ont été respectivement exclus de lad. communauté.

La clause relative au remploi des biens qui seraient aliénés par l'un ou l'autre des futurs pendant le mariage a été stipulée comme à l'ordinaire.

Il a été stipulé que si la future ou les enfans qui pourraient naître dud. mariage renonçaient à lad. communauté lors de sa dissolution ils reprendraient tout ce qu'elle aurait apporté en mariage, avec tout ce qui pendant sa durée lui serait avenue et échu tant en meubles qu'en immeubles par successions, donations legs ou autrement, le tout franc et quitte des dettes et hypotheques de lad. communauté, etc., etc. .....

Enfin led. contrat de mariage est terminé par une donation par led. s^r Julien à lad. veuve, alors future et autre donation par lad. veuve aud. s^r Julien; donation qui ne voudraient que pour et au profit du survivant .....

Et il résulte de la stipulation faite à ce sujet que le d. s^r Julien a fait donation à lad. veuve Dutrou de douze cents francs de rente annuelle et viagère exemptes de toutes retenues, dont jouiront pendant sa vie à compter du jour du décès dud. lors futur époux et payables de six mois en six mois, à l'égard de la donation faite par lad. dame Dutrou lors future épouse aud. s^r Julien, il n'en a été porté que pour ordre attendu qu'elle se trouve annihilée par le prédéces de M. Julien.....

Laquelle expédition a été cottée, paraphée et enregistrée, unique cotte.

Digitized by Google

Item. L'expédition d'un acte passé devant Morin, notaire à Paris qui en a la minute et son confrère, le vingt-un thermidor an sept duement enregistré, contenant vente par Alexandrine Dutrou épouse séparée de biens, de Benigne Joseph Varrin, architecte et de lui autorisée, à la d. dame veuve Julien, d'une maison size à Paris, rue d'Enfer en face cy devant Chartreux, n° 160, plus amplement désignée aud. contrat. La d. vente faite moyennant quatorze mille francs en déduction de laquelle lad. veuve Julien a été autorisée à retenir par ses mains, du consentement de la venderesse, celle de dix mille deux cents francs dont quatre mille francs pour le remboursement et extinction des quatre cents francs de rente viagère qui lui étaient dus par lad. veuve Varin et son mari solidairement, deux cens francs pour arrérages échus de lad. rente et six mille francs de rente viagère due par led. s[r] et dame Varin aud. Micault de L'harelay m[e] de loy. Le tout plus amplement expliqué au d. contrat. . . . . .

A l'égard de trois mille huit cens francs restant du prix de lad. vente, ils ont été stipulé payables aussitôt après le contrat, de transcription avec intérêt à cinq pour cent sans retenue.

Led. contrat a été transcrit du Bureau des hypothèques à Paris le neuf fructidor an sept sous le n° 51 au 2[e] registre.

Ensuite de ce contrat sous les expéditions de deux quittances étant ensuite l'une de l'autre passées devant led. M. Morin et ses collègues auprès de la minute dud. contrat, ces sept floréal et six fructidor an neuf, dument enreg. Résumé — 1[re] quittance. Veuve Julien a payé à la veuve Marganne 7.578 fr. 80 c. pour principal intérêts et frais pour ordre établi au tribunal de première instance du département de la Seine pour la distribution du prix de lad. vente.

2[e] quittance. Veuve Julien a payé aux S. A. V Etignart 1315 fr. 02 montant de leur collocation dans le dit ordre.

Quittance de 1250 fr. payés par lad. veuve Julien pour les frais et honoraires auxquels avait donné lieu led. ordre de M[e] Baudelogne avoué au tribunal de première instance le 5 floréal an IX.

Déclare lad. veuve Julien qu'elle n'a pas les autres titres de propriété à lad. maison qui compose le premier article de son apport en mariage.

Item, la grosse d'un acte passé devant Lambot qui en a gardé minute à Paris 11 juin 1791. Rente viagère en faveur de veuve Julien par Charle Pierre Pécoul.

Il est observé que lad. rente forme le second article de l'apport en mariage de lad. veuve Julien.

Digitized by Google

Item, deux inscriptions du grand livre 1re 259 fr. 2e de 240 fr. sont les 3e et 4e articles de l'apport en mariage.

Item 7 actions de 50 livres de rente à la caisse des rentiers les actions composent le cinquième article de l'apport en mar.

Item, deux pièces dont la 1re acte dev. Me Morin 5 therm. an IX 720 fr. de rente au profit dud. feu Julien par Jean Baptiste Labour négociant et Adelaïde Julie Bonhomme son épouse de lui autorisée, lad. rente revercible jusqu'a concurrence seulement de cinquante francs au profit et sur la tête de Marie Anne Sciau veuve Beraud

Et la 2e est un bordereau d'Inscription pris au bureau des hypothèques à Paris 24 th. an IX vol 44, no 251. Lad. rente fesant le 3e art. de l'apport en mariage dud. feu Julien.....

Lesquelles deux pièces ont été cottées, paraphiés et inventoriées l'un et l'autre cotte six.

Item, deux pièces dont la première est la grosse d'un acte passé devant led. Me Morin 16 th. an VIII contenant constitution par lad. veuve Julien au profit dud. feu Sr Julien devenu son mari sur sa tête et sur celle de lad. veuve Beraud à 550 fr. de rente viagère.

Et la seconde est le bordereau de l'Inscription prise à Paris le 5 fruct. an IX sur la maison rue d'enfer dont le contrat d'acquisition a été cy devans Inventorié. Lad. rente formant le 4e art. de l'apport en mariage dud. S. Julien. .....

Lesquelles deux pièces ont été cottées, paraphées et inventoriées l'une Ce l'autre, cotte..... ..... sept

Item, trois pièces dont la 1re est la grosse d'un acte passé devant Oudinot le 25 Brumaire an VIII contenait constitutions par François Frédéric Lemot au profit dud. feu S. Julien de 600 fr. de rente annuelle et viagère sur la tête dud. Julien, lad. rente faite par les causes exprimées aud. acte.

Et les deux autres pièces sont les bordereaux d'inscription prises tant à Meaux qu'à Melun, sur les biens dud. S. Lemot pour sureté et conservaon de lad. rente. Lad. rente composant le 5e article de l'apport en mariage dud. feu S. Julien.....

Item, un billet souscrit par led. S. Labour le 27 frim. an XII au profit M. Bonhomme a ordre de la somme de 3,675 payable le 25 frim. de l'an XV. Au dos dud. billet est l'ordre dud. A. Bonhomme sans date au profit de M. Julien.

En procédant M. Dejoux a représenté l'origine d'un procès-verbal dressé par MM. Lemot, Villette et Blaise tous trois statuaires le trois pluviose présent mois. constatant le transport par lesd. susnommés dans les ateliers dud. feu S. Julien d'après lequel procès-

Digitized by Google

verbal lesd. susnommés ont évalué ce qui peut revenir à la succession dud. feu Sr Julien des ouvrages commencés par ce dernier et dont la confection a été confiée par lui aud. Dejoux son exécuteur testamentaire : D'après le dit procès-verbal il semblerait résulter qu'il serait dû auxd. communauté et succession Deux mille sept cent dix francs pour le commencement des ouvrages, mais comme les blocs sur lequel led. feu Julien a travaillé ne sont québauchés que les pierres ont été fournies par led. Seguin qui avait chargé led. S. Julien des ouvrages et que led. S. Dejoux ignore si led. S. Seguin lui confiera la confection des ouvrages, il n'est ici parlé dud. procès-verbal que pour renseignement.

Laquelle pièce a été cottée paraphée et Inventoriée unique cotte.

Déclare lad. veuve Julien que led. S. Seguin a payé des à comptes aud. feu S. Julien sur lesd. ouvrages, mais qu'elle ignore quel en est le montant.

Item, la grosse d'un acte passé devant Me Oudinot le 30 frimaire an XII, contenant constitution par lesd. S. et De Labour au profit desd. S. et D. Julien de 1320 fr. de rente annuelle et viagère réduisible à 1100 fr. au profit de madame Julien dans le cas où elle survivrait à son mari.

En marge de la grosse dud. contrat est le bordereau de l'inscription prise sur une maison située à Paris, rue, no 170 dette l'hôtel des Américains et sur une autre maison située à Paris rue Feydeau no 24 apartenantes aux S. et De Labour, pour sureté et garantie du service exact de lad. rente viagère.

Vendredi 12 pluviose an XIII. Continuation de l'Inventaire des papiers.

En procédant Me Dejoux a représenté les cinq extraits d'Inscription qu'il a déclaré avoir retirés des mains de S. Lefbvre demt rue de Clery, auquel le défunt les avait confiés pour en toucher les arrérages au fur et mesure des échéances.

Suit l'énoncé desd. inscriptions. 1° — L'extrait délivré par Fagnan le 11 germ. an VII d'une Inscription faite au grand Livre de la dette publique, d'une rente de 177 fr. au nom dudit S. Pierre Julien.

2° — de 255 fr. Les deux rentes formant les articles 6 et 7 de l'apport dud S. Julien.

3° — 1558 livres de rente, tiers consolidé, sur la tête dud. S. Pierre Julien *né le 20 juin 1731*. La ditte rente portée sous le no 583 du vol. 1er, et formant l'art. 8e de l'apport en mariage dud. S. Julien.

Lequel extrait d'Inscription en date du onze germinal an six a été cottée et paraphée et inventorié unique cotte :

Digitized by Google

4° — rente de 200 fr. au nom dud. S. Pierre Julien, sur sa tête et sur celle de Claude Baroud avec énonciatiun qu'au décés dud. S. Julien, Claude Odille, Joseph Baroud aurait droit à lad. inscription et aux arrérages dùs sur la tête dud. Claude Baroud son frère

La quelle rente forme l'art 9e de l'apport en mariage dud. S. Julien.

5° — rente de 110 fr. au nom dud. S. Julien sur la tête et sur celle de Anne Julien Labour, avec énonciation que lad. veuve Anne Julien aurait droit, après le décès de son frère, à lad. Inscription et aux arrérages dus.

Suivant les papiers renfermés dans le secrétaire de la salle à manger sur lequel avaient été réapposés lesd. scellés.

Item, deux pièces dont la première est convertion faite double entre led. S. Seguin et led. feu S. Julien relativement aux ouvrages de l'exécution desquels celui-ci était chargé par led. S. Seguin et dont il est parlé des autres parts..... .....

La seconde est une lettre missive dud. S. Seguin. Item onze pièces qui sont bordereaux lettres missives et autres pièces pouvant servir de renseignements de famille et autre.....

Item dix pièces qui sont différents mémoires acquittés, quittances et autres pièces pouvant servir de décharges lesquelles n'ont été plus au long énoncées à la réquisition des parties, mais elles ont cependant été cottées et paraphées.

En procédant led. A. Millet a représenté quatre pièces qui sont :

Quittances des contributions tant mobilières que foncières dud. S. et veuve Julien, tant pour solde sur l'an douze que sur l'an treize.

Déclare que led. S. Millet que sur les sommes payées suivant lesd. quittance, il ne lui est rendu que la somme de quatre vingt seize fr. quatre vingt dix c. pour lui avancée sur les impositions de l'an treize a cause de la maison de la rue d'Enfer et il a signé pour toute réserve de droit.

Item, une reconnaissance donné par led. feu Julien de divers effets appartenant à M. Blaise et déposés aud. S. Julien, laquelle pièce a été cottée.

Item, trois pièces qui sont lettres missives et notes de réparaon faite à la cy devant maison curiale de Crecy dept de Seine et Marne dont l'usufruit avait été acheté en commune par M. Julien et Madame Dutrou depuis devenue son épouse pour moitié, chacun et le survivant d'eux et la nue propté par M. Lemot statuaire qui y réunira l'insufruit après le décès de Madame Julien.

Digitized by Google

Déclare lad. veuve Julien que les titres de lad. propté sont entre les mains de Me Lemot et elle a signé :

ETEVENET.

Elle a fait diverses dépenses dont elle justifiera.

A l'appui de la présente déclaration elle a représenté la quittance du premier vicaire de S. Germain des Prés sommée à trois cent trente francs et celle de l'administr. des inhumations sommée à quatre cens quatre vingt dix sept livres..... ....

Déclare led. S. Dejoux qu'il a touché les appointements qui étaient dus à feu M. Julien tant comme membre de l'Institut que comme professeur de l'Ecole de peinture et de sculpture pour le mois de frimaire et montant à deux cens quatre vingt dix francs.

Et qu'il ignore ce que peut-être du par le gouvernement sur la statue en marbre du Poussin exécutée par M. Julien et exposée cette année au Muséum.

Lundi 29 pluviose an XIII, inventaire par addition de quelques objets dépendant de la succession de feu M. Julien et qui par oubli n'ont pas été compris dans l'Inventaire précédent.

Dans la demeure de M. Julien.

1° — Une tabatière ronde, prisée..... 80 fr.

Et l'égard 1° de l'aigle de la Légion d'honneur, dont feu M. Julien était décoré.

2° — D'une médaille et de quatre autres médailles en argent provenant des prix que les travaux et les talents de M. Julien lui avaient fait obtenir à diverses époques de sa carrière.

Il n'en a été fait aucune prisée, attendu que ces objets sont d'un trop grand prix pour les héritiers de M. Julien, et que d'ailleurs ils doivent rester à sa famille, pour laquelle, ils seront des témoignages parlant de son mérite et de la gloire qu'il s'était acquise.

En procédant, M. Dejoux a déclaré avoir dans son atelier du Louvre divers objets appartenant à la succession de M Julien et il a requis les notaires sousignés à s'y transporter avec les autres parties et lui pour comprendre lesd. objets dans le présent inventaire.

A quoi obtempérant lesd. notaires se sont de suite transportés avec les parties et led. s. Turgan commissaire-priseur en l'atelier de M. Dejoux situé cour du Louvre n° 14.

Premièrement. Trois bas-reliefs en plâtre. Sujets de Jupiter chez les Corybantes et Apollon chez Admète, un torse en plâtre, un chambranle de cheminée en fonte, prisés vingt-quatre francs, cy.... 24

Digitized by Google

De retour chez madame Julien, ces parties ont déclaré qu'il était à leur connaissance que M. Blaise statuaire, correspondant de l'Institut national, indiqué au Gouvernement par M. Julien dans son testament cy-devant énoncé pour exécuter le buste du Poussin en marbre, commandé au défunt, a (led. s. Blaise) terminé avac l'agrément de M. Julien encore vivant, le modèle en terre dud. buste, et que conséquemment M. Blaise a droit au payement que le Gouvernement eut fait à M. Julien lui-même. Et ont les parties signé.

Millet ETEVENET DEJOUX

Tous les objets cy-devant inventoriés, ont été laissés, savoir.

Lad. tabatière à madame Julien et les objets inventoriés au Louvre à M. Dejoux. Lesquels s. Dejoux et veuve Julien se chargent du tout. Et il est observé à l'égard de lad. médaille d'or qu'elle a été laissée à M. Julien comme lui ayant été donnée pour pièce de ménage par led. feu s. Julien, ainsi qu'elle l'a déclaré.

Une médaille d'argent a également été laissée à madame Julien.

Et quand aux trois autres médailles et à l'aigle de la légion d'honneur, ils ont été remis aud. s. Beraud qui s'en est chargé pour les remettre à ses commettants lesquels, ainsi que lad. veuve Julien ne seront pas tenus à faire la représentation desd. objets, à cause des motifs pour lesquels lesd. objets n'ont pas été prisés.

Fait clos et arrêté lesd. jour et an, et ont signé avec lesd. notaires après lecture faite.

TURGAN H. ETEVENET
DEJOUX MILLET
DEFAUCOMPREZ OUDINOT

Enregistré à Paris le 8 ventôse an XIII et reçu douze fr. vingt centimes.

BERNARD

VIII

LETTRE DE M. ARMAND, AMI DE JULIEN, A CLAUDE DEJOUX, SCULPTEUR.

Le Puy, le 14 nivose an 13.

Monsieur,

C'est avec la plus grande affliction que j'ai appris la mort de notre

Digitized by Google

ami commun, M. Jullien. Le coup en a été pour moi d'autant plus frappant, que la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire, me l'annonçait comme hors d'affaire; cette nouvelle je vous le déclare m'a laissé autant de regret, que peut en laisser la mort d'un père, ce n'est pas moi seul qu'elle a affecté, toute ma famille en a été consternée, et la sienne ne l'a pas été moins, sa pauvre sœur en est dans un état qui fait craindre pour elle, et pourquoi n'en serions nous pas tous affectés, il était si bon parent et si bon ami, que nous devons regarder sa mort comme une perte irréparable; Madame Jullien a sans doute dû éprouver dans cette occasion beaucoup de chagrin, elle doit être encore dans un état d'abbatement, qu'il y aurait peut-être de la mal-adresse de lui écrire, crainte de réveiller ses chagrins, lorsque vous trouverez un moment opportun, je vous prie, de lui témoigner combien je prend part à la perte qu'elle a fait perte que je partage moi-même.

D'après la lettre qu'a écrit M. Beraud son petit neveu, il est question que les héritiers adressent une procuration, pour les représenter; les héritiers sont, Mademoiselle Jullien, la mère du jeune Beraud, et le petit Jullien dont j'ai surveillé l'éducation jusqu'à présent : comme cet enfant est dans les liens de la minorité, un conseil de famille s'est assemblé pour lui nommer un tuteur, il eut été convenable que ce conseil l'eut pris dans la famille; mais je ne sais pour quelle considération, ils ont voulu me déférer cette charge, ils m'ont fait une députation, pour me prier de déférer à leur choix, et les expressions dont ils se sont servis, ont fait que j'ai accepté cette pénible charge, elle le sera moins pour moi, si j'ai la satisfaction de voir toutes les affaires d'intérêt, se terminer amicalement, vous, Monsieur, qui l'avez assisté jusqu'à sa dernière heure, devez connaître quelles étaient à cet égard ses intentions, aussi ses héritiers me chargent-ils de vous dire, que vous serez le régulateur de tout, tous s'en rapportent entièrement à vous, et tous respecteront religieusement tout ce que vous ferez, ils ignorent et j'ignore aussi quelles sont les dispositions de M. Jullien, quels sont les droits et avantages de madame, mais quels qu'ils soient, ils respectent les volontés de leur frère et de leur oncle; et me chargent de vous dire, qu'ils n'entendent les contester en manière aucune.

Pour répondre à la demande du neveu, nous vous adressons une procuration en blanc, telle et conforme au projet qu'il a envoyé, si vous ne pouvez l'accepter vous même, lui pourra l'accepter et la remplir de son nom; j'y joins aussi une expédition de l'acte de tutelle qui a été fait à l'occasion d'Antoine Jullien petit neveu; je pense qu'avec ces deux pieces, l'on pourra faire procéder a la levée des scellés, à

Digitized by Google

l'inventaire et autres opérations, en attendant qu'on remplisse ces préliminaires, je vous serais obligé, Monsieur, d'instruire la famille de M. Jullien ou moi de ses dispositions de dernière volonté; vous sentez que la qualité de tuteur qu'on m'a déféré, m'impose de grandes obligations, et notament celle de faire part au conseil de famille des démarches que j'ai fait pour la recherche des droits du mineur; vous voudrez bien, Monsieur, vous conserter pour tout cela avec M. Beraud fils petit neveu M. Jullien qui est auprès de vous, et si vous le croyez capable de pouvoir veiller aux intérêts de sa tante, de sa mère et de son cousin, vous pourrez lui déférer la procuration.

Recevez l'assurance de mon respect et de toute la famille de M. Jullien qui me charge de vous faire agréer les leurs *ainsy qu'a madame Jullien. Votre obéissant serviteur.*

ARMAND.

IX

LETTRE DE CLAUDE DEJOUX A M. ARMAND.

Paris, le 11 pluviôse de l'an XIII.

Monsieur,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre en datte du 14 Nivôse dernier.

Après que M. Julien, eu pris lecture de votre lettre comme j'eus l'honneur de vous l'écrire, je lui demandai que voulez-vous mon ami, que je réponde à Monsieur Armand, relativement à votre état présent. M. Julien me répondit, dite à Monsieur Armand, que j'espère sortir dans peu et que tout yra bien. Mais je pensois tout différemment que lui. Ainsi, je ne pouvais vous écrire Monsieur, que ce qu'il m'avait dicté lui-même.

Je félicite bien vivement les parents de feu M. Julien, de vous avoir choisi pour le tuteur d'Antoine Julien, ils ne pouvaient faire un meilleur choix, et je vous pris, Monsieur, de recevoir mon remerciement d'avoir bien voulue accepter cette tutelle. Cela remplie parfaitement les intentions de feu M. Julien.

Comme exécuteur testamentaire, charge que je remplirai avec tout le zèle qui est du à la confiance que M. Julien, mon ami m'a déféré.

Je n'ai pû ni du me charger de la procuration comme étant excu-

Digitized by Google

teur testamentaire; mais pour remplir les intentions des héritiers et les votres, Monsieur. J'en ai chargé M. Beraud petit neveu de feu M. Julien, lequel est très en état de remplir cette honorable tâche.

J'ai remis aussi l'acte de tutelle à M. Oudinot, notaire, rue de l'université.

J'avois bien prévû que la nouvelle de la mort de notre ami M. Julien, produirait à ses parents de vifs regrets, et particulièrement à M^lle^ Julien sa sœur, à laquelle je vous prie de présenter mes respects ainsi qu'a la respectable famille Beraud, et bien des amitié à M. votre pupile lequel je félicite de ce qu'il est sous vos auspices, je suis bien sensible à la confiance que MM. les héritiers de feu notre ami veulent bien m'accorder, ainsi qu'a la votre Monsieur.

Vous trouverez Monsieur, ci incluse une expédition du testament de feu M. Julien, qui vous arrivera à la vérité un peu tard, mais ce n'est point de ma faute attendu que le notaire s'était chargé de vous la faire parvenir.

On procède à l'inventaire, et la vente, et la vente (*sic*) sensuivera le mobilier à ce qu'il parait ne sera pas conséquent mais après les résultas, nous vous ferons passer les pièces.

Les plâtres antique, que M. Julien m'a légués provenaient d'une comission que le gouvernement avait formée pour ces objets d'arts, et il fit hommage aux membres de cette commission de ces même plâtres dont M. Julien était un des membres, voilà Monsieur, pourquoi je les ai acceptés.

J'ai l'honneur d'être Monsieur avec l'intérêt que vous m'inspiré, votre très obéissant serviteur.

DEJOUX.

P. S. M. Julien, m'avait donné en dépôt, les quinze cents francs, portés audit testament, pour Marie Anne Siou veuve Beraud, laquelle somme j'ai déclaré après son décès, je fit de suite faire une quittance au notaire en y rappelant le legs dont il est fait mention dans le testament, et je l'ai payé, aussi de suite.

M. Beraud, que j'ai placé chés un habile maître, Monsieur, vous prie de recevoir l'assurance de son respect, je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'accuser la réception de la présente, j'ai eu le plaisir de voir ici Monsieur votre digne fils, mais je n'ai pas eu celui de lui donner à diner, quoiqu'il me l'avoit fait espérer.

Cette expédition est la mienne, laquelle est datée.

Digitized by Google

X

Deux Lettres de Madame Julien a M. Armand.

A Monsieur, Monsieur Armand greffier du département de la aute loire, au puy.

Monsieur,

Avec que toute autre personne que Monsieur Arman je cherche-roit à méxcuser du long retar que j'ai mis à répondre à la letre obbligante et plaine d'interois que vous avais bien voulu m'écrire, les veille et les fatigue de plus de trois moy sans avoir pu sover se que javais de pluscher, ajouté a sela les suite désagréable quentraine après sois une tel perte, je vous assure que ma tête nai pas encore bien remise et que vous aite le premier qui je peu écrire je me suis mis dix fois... je suis encore appesantie, ma tête nay pas a moi je norai pa de pene à répondre a ma belle seur insi qu'au neveux de valse il ne mon pas écri il me semble que les plus afligé doive comter sur des consolation il feaux prandre son parti sais se que je tacheré de faire.

Le neveu Berot masure que mon peuti neveux Julien et dune samté bien déliquate que la majeure partie de lanné qu'il voix à pene bon dieu à quoy pouraton le destiner sais se qui mennuye infiniment, mais si tan il et en bone mien vous avais bien voulu vous charger de lui tenire lieux de père, je nais pas de..... que vous avais des bonté pour luy je vous suplie de vouloire bien les lui continuer je me flate qu'il répondra parfetement à la tante que je me sui faite par sa soumition ou tan qu'il dépendra de mois de lui aitre hutile jansaisiré toutes les occasion, je vous prie de lui faire mais amitié, daigné faire agréer à Madame votre épouse la suransse de mon attachement, et vous prie d'etre convincu de estime et attachement sincere que conservera toutes la vie votre servante.

Etevenet Julien.

Paris, le 18 pluviôse an XIII.

Vous avais surment veu M. votre fils a son pasage à lyon je vous oré une obligation de plus si vous voulé bien men doner des nouvelle

Digitized by Google

il et rare de rancontrer un enfans mieu né et plus hemables, il mavais bien promis de mécrire mais il nai pas son maître il est esclave de sais devoirs son servisse et sa parole, je seroit bien trompé s'il ne fesois un trais grand chemain en peu de tan, toutes la gloire en retombera sur son *digne père*.

Jé un portrait a vous faire passer je sois que lon vous en na destiné un autre vous voudré bien garder celui qui vous plaira davantage selui que je vous en voix et le pandan dun que lelève de M. Julien a fait et soigné pour mois vous le jugeré et feré se qu'il vous plaira M. Boudignion veu bien se charger de ma letre je le prie de vouloire bien se charger de mais excuses au plais de vous.

XI

Liquidation et partage de la succession de M. Julien.

Le vingt-six may mille huit cent sept, à neuf heures du matin, sont comparus par devant Me Claude Oudinot, notaire impérial, résidant à Paris soussigné.

Mme Jeanne Etienette Etevenet, veuve en premières noces de M. Jean Dutrou et en deuxième de M. Pierre Julien, statuaire, membre de la Légion d'honneur et de l'Institut, demeurant à Paris, rue d'Enfer, no 51.

Stipulant en son nom personnel à cause de la communauté de biens... et encore comme donataire dud. sieur son mari aux termes dud. contrat et sa légataire à titre particulier... d'une part.

M. Claude Dejoux, membre de la Légion d'honneur et de l'Institut de France, demeurant à Paris, rue des petits Augustins, no 14, légataire.

Le sieur Jean-André Beraud, menuisier, demeurant à Paris, rue des Saints Pères, vis-à-vis l'hospice de Charité.

Stipulant au nom et comme procureur fondé : 1o de demoiselle Anne Julien, fille majeure, demeurant en la commune de Vals-près-Le-Puy, département de la Haute-Loire; 2o et de dame Marguerite Julien, épouse autorisée suivant la procuration cy après énoncée de M. Georges Beraud, demeurant en la même commune de Vals.

Et le sieur Auguste-Paul Mouricault, peintre, demeurant à Paris, rue des deux portes Saint-Jean, no 4, division des droits de l'homme.

Digitized by Google

Stipulant au nom et comme procureur fondé de M. Bernard Alexandre Armand, greffier en chef du tribunal de première instance du Puy, suivant sa procuration spéciale à l'effet des présentes passée devant Roussel, notaire au Puy qui en a la minute et son confrère, le huit brumaire an quatorze... tuteur...

Enfin en présence de Me Jean-Étienne Gabeloteau, homme de loi, demeurant à Paris, rue de l'Université, n° 4.

Stipulant au nom et comme procureur fondé de M. Claude Pigeyre propriétaire à Saint-Paulien, suivant sa procuration spéciale à l'effet des présentes passée devant Armand, notaire à Saint-Paulien qui en a minute en présence des témoins, le treize mars dernier, dans laquelle procuration led. sieur Pigeyre a stipulé comme subrogé tuteur dud. mineur Julien, nommé à lad. qualité par délibération de ses parents et amis en date du cinq vendémiaire an douze, laquelle délibération constate que led. Pigeyre a accepté lad. charge.

Anne Julien, dame Beraud, fille d'Antoine Julien, le mineur Julien, fils de Benoit Julien, neveu du défunt, chacuns pour un tiers. Il est a observer que led. sus nommé ne sont héritiers que sous bénéfice d'inventaire aux termes de la délibération faite au greffe du tribunal civil de première instance du département de la Seine, le sept frimaire an quatorze par le sieur Beraud sus nommé comme procureur fondé desd. héritiers majeur et du tuteur dud. mineur.

Lesquels ont dit qu'après le décès dudit sieur Pierre Julien il a été fait... inventaire... qu'attendu qu'il ne dépendait aucun immeuble desd. communauté et succession il ne s'agissait plus que de procéder à la liquidation et partage des biens en dépendant ainsi qu'à la reddition et acceptation du compte à rendre par led. sieur Dejoux de l'exécution testamentaire qui lui avait été confiée, mais comme il y avait un mineur on ne pouvait procéder que judicièrement; lad. dame Julien et lesd. héritiers se pourvurent en conséquence par devant le tribunal civil de première instance du département de la Seine et par jugement rendu contradictoirement à l'audience de la deuxième section du même tribunal le quatorze janvier mil huit cent six..., il fut ordonné qu'il serait procédé aux liquidations, compte et partage, devant M. Jean-Louis Denizart, juge que led. tribunal a commis à cet effet, qui leur a donné acte de leur comparution et les a renvoyé devant Me Oudinot pour procéder au partage ainsi qu'il résulte de l'ordonnance en date du onze février mil huit cent six.

Lesd. dame Julien, sieurs Dejoux, Beraud et Mouricault cyd. noms et qualités en présence dud. sieur Gabeloteau ont présenté cejourd'huy une expédition de lad. ordonnance au dit Me Oudinot et l'ont

Digitized by Google

requis de procéder aux liquidation et partage... ainsi qu'a la rédition de l'exécution testamentaire dud. sieur Dejoux, enfin à la fixation des droits de lad. veuve et desdit héritiers.

Ont signé le procès-verbal.

DEJOUX, GOBELOTEAU, A.-P. MOURICAUL, J.-E. ETTEVENET, BERAUD.

Et à l'instant led. Me Oudinot obtempérant à la réquisition a donné acte aux comparants de leurs comparution, dire et réquisitions et leur a déclaré qu'il allait s'occuper de l'opération pour laquelle il avait été commis.

Led. Me Oudinot les a ajournés et convoqués au vingt neuf du présent mois de may à dix heures du matin en son étude.

Et le dit jour 29 mai 1807, à 10 heures du matin ont comparu dame veuve Julien, lesd. sieurs Beraud, Mouricault, Dejoux et Gabeloteau, lesquels ont dit qu'ils comparaissent pour la liquidation. Aussitôt led. Me Oudinot a représenté led. état de liquidation, projeté sur douze feuilles de papier de timbre de soixante-quinze centimes et dont on va faire l'analyse :

D'abord on y a établi les qualités des partis, ensuite on a fait quatre observations préliminaires pour l'intelligence du travail projetté : 1° le contrat de mariage, apport et donation; 2° n'ont recueilli aucun héritage n'ont pas eu d'enfant; 3° le testament de M. Julien : *a*) l'usufruit à Mme Julien des rentes à lui appartenant *b*) les cinq mille quatre cent francs de legs; 4° l'inventaire et l'exécution testamentaire. On annonce a cet égard que M. Dejoux sur le montant desd. legs a payé deux mille cent francs. Il reste dû par la succession 3,300 francs de legs.

Le travail est ensuite divisé en quatre opérations principales.

Pour la première on établit la masse active des biens de la dite communauté, la masse passive et la récapitulation :

La masse active composée de 24 articles s'élève à.....	20,239 43
La masse passive composée de 10 articles s'élève à...	3,430 88
Il reste net pour bénéfice de communauté.....	16,808 60
Ce qui donne à la veuve pour la moitié et aux héritiers pour semblable portions.....	8,404 30

Dans la seconde opération la récapitulation on a formé la masse active en trois articles..... 14,611 10

La masse passive se compose de deux chapitres, le premier en trois articles a pour objet les dettes et charges particulières de la succession ou des héritiers telles que les frais du convoy et de deuil et les droits de mutation..... 1,246 12

Le second chapitre en quatre articles, donation, legs.. 13,364 98

Digitized by Google

Ce qui forme un total égal à l'actif, il n'est rien resté cy. Néant.

La troisième opération établit le compte de recettes de M. Dejoux, de..... 7,871 25

La dépense en deux chapitres dont l'un pour les legs payés et l'autre pour les dettes particulières s'élève à... 2,429 93

M. Dejoux doit pour reliquat de son compte..... 5,441 32

Les sommes reçues par Mme veuve Julien s'élèvent à... 3,404 93

Dans la quatrième opération on a fixé les droits de Mme Julien et ceux des héritiers.

Les droits de Mme Julien sont de deux espèces : les unes en toute propriété, les autres en usufruit.

Ceux en toute propriété se composent : 1° des bénéfices de la communauté..... 8,404 30

2° Diverses dettes payées par la d. dame Julien, cy..... 611 30

3° Frais de convoy et de deuil payé par Mme Julien.... 1,084 34

4° Legs qui restent dus et que l on charge Mme Julien de payer..... 3,300 »

5° Frais de jugement, ordonnance, honoraires, enregistrement..... 1,161 18

Total des droits en propriété..... 14,551 32

Les droits en usufruit se composent : 1° capital des rentes sur l'Etat..... 6,206 80

2° capital dû par les sieurs Labour et de..... 3,258 18

Total des droits en usufruit..... 9,464 98

Lesquels étant ajoutés à ce qui reviendra à madame Julien en propriété forment la somme de..... 24,016 30

Les droits des héritiers Julien ont ensuite été fixés. Au moyen de ce que tout l'actif de la succession a été absorbé, il ne leur est rien resté dont ils puissent jouir actuellement, mais ils ont droit à la nue propriété des sommes dont il a été fait prélèvement à cause de la jouissance en usufruit léguée à madame Julien pour led. sieur son mari, c'est-à-dire de deux rentes perpétuelles sur l'état, l'une de cent soixante-dix-sept francs et l'autre de deux cents cinquante-huit francs dix-huit centimes faisant partie du capital des s. et de Labour, et lesd. héritiers jouiront desd. rentes de lad. portion de capital au décès de madame Julien.

Enfin cette opération est terminée par les fournissements qui doivent être faits au profit de lad. veuve Julien pour la remplir de ce qui lui revient, on a démontré qu'il était dû à madame Julien en toute propriété la somme de..... 14,551 32

Digitized by Google

Pour lui fournir ladite somme il a été dit qu'il lui serait abandonné :

1° La somme de 5,042 fr. 70 due par madame Julien à cause des adjudications à crédit à elle faites par le sieur Turgan commissaire-priseur qui a vendu les meubles et effets desd. communauté et succession cy..... 5,042 70

2° La somme de 245 fr. 55 montant de pareille adjudication à crédit au s. Beraud..... 245 55

3° La somme de 5,441 fr. 32 montant du reliquat du compte Dejoux..... 5,441 32

4° La somme de 3,404 fr. 93 reçue par madame Julien reliquat de son compte..... 3,404 93

5° Et enfin 416 fr. 82 à prendre sur 3,675 du per s. et d° Labour 416 82

Total 14,551 fr. 32 égal a ce qui revenait en toute propriété à la dame Julien et dont elle doit jouir de la même manière.

On a vu qu'il revenait à madame Julien en usufruit la somme de 9.464 fr. 98. Pour lui fournir cette somme il a été dit qu'il lui serait abandonné : 1° Le capital évalué des rentes sur l'état montant de la somme de 6,206 fr. 80..... 6,206 80

2° Et trois mille deux cent cinquante-huit fr. Labour... 3,258 18

Total égal à ce qui revient en usufruit à lad. dame Julien 9,464 98

Telle est l'analise de l'état de liquidation, compte et partage représenté par led. M. Oudinot aud. comparants.

Ceux-ci ayant reconnu que tous les calculs étaient exacts, que les droits de chacune des parties y étaient fixés avec la plus grande équité, ont déclaré unanimement qu'ils approuvaient ledit état.

Mad° Julien et lesd. sieur Beraud et Mouricault ont déchargé led. sieur Dejoux de toutes choses également quelconque relativement a l'exécution dont il a été chargé ou diverses recettes et payements qu'il a faits en sad. qualité.

...Lad. dame Julien au moyen du fournissement qui lui a été fait s'est chargée du payement des legs qui restent dus et des frais relatés en lad. opération, promettant et s'obligeant de faire en sorte que pour le tout lesd. héritiers ne puissent être inquiétés ni poursuivis.

Et pour assurer plus positivement auxd. héritiers le remboursement après décès de lad. somme de 3,258 fr. 18 faisant partie de celle due par les sieurs et dame Labour, elle a affecté et hypothéqué spécialement et jusqu'à concurrence de lad. somme une maison lui appartenant size à Paris, rue d'enfer, n° 160.

... Au soutien des abandonnements qui ont été faits à lad. dame Julien. Elle est restée en possession du consentement des représen-

Digitized by Google

tants desd. héritiers, de tous les titres, pièces et papiers qui ont formé les diverses cottes de l'inventaire énoncé en lad. opération.

Enfin lad. dame Julien a reconnu avoir reçu de M. Dejoux qui lui a payé au moyen des abandonnements à elle faits la somme de 5,441 fr. 32 montant du reliquat de son compte, dont décharge.

On a vu dans la dite opération que les deniers provenants de la vente des meubles avaient été remis par le sieur Turgan commissaire priseur chargé de lad. vente aud. sieur Dejoux; celui-ci en sad. qualité, et les autres héritiers en déchargent led. s. Turgan.

Et ledit proces verbal a été lu et signé après lecture par lesdits comparants ez dits noms et qualités et par ledit M. Oudinot.

GABELOTEAU, DEJOUX, BERAUD. A. P. MOURICAULT. J. E. ETEVENET.

Enregistré à Paris au bureau du 10e arrondissement le 5 juin 1807, au 1er 113 folio 193. Reçu 71 fr. 83.

Procuration.

Napoléon par la grâce de Dieu et les constitutions de la République Empereur des français à tous présents et avenirs salut faisons, savoir que Le vingt cinq mai mil huit cent sept après midy par devant Assezat et son collegue notaire de l'arrondissement et résidence du Puy. A comparu Georges Beraud époux de Marguerite Julien, cultivateur propriétaire demeurant au lieu et commune de Vals, lequel agissant et stipulant comme administrateur légal de la personne et des Biens de Marianne Beraud leur fille mineure demeurant avec eux audit Vals degré ledit Beraud père a fait et constitué pour son procureur général et spécial M. Dejoux membre de l'Institut, auquel il a donné pouvoir toucher et recevoir de qui il appartiendra la somme de trois mille francs légués à sa fille par testament Julien.

Enregistré au Puy le trente may 1807 reçu 1 fr. 10, La grange signé, légalisation Dorlhac, contresigné Juserrand greffier.

État de liquidation, compte et partage des biens dépendant de la communauté qui a existé entre feu Pierre Julien et Jeanne Etienette Etevenet veuve en 1re noces de M. Jean Dutrou, et en 2e de Pierre Julien que de la succession de ce dernier.

Noms des héritiers. Quatre observations : 1° Clauses du contrat de mariage. 2° Pas d'enfants. 3° Testament. 4° Décès, inventaire,

Digitized by Google

M. Julien est décédé à Paris, le 26 frimaire an treize. Des scellés sont apposés le même jour par M. Godard juge de paix du dixième arrondissement. Et le premier pluviose de la même année et jours suivants il a été fait par Mr Oudinot notaire qui en a la minute et son collègue, inventaire des biens, meubles, bijoux, argenterie et effets mobiliers, deniers comptes, titres, papiers et renseignements dépendant de la communauté...

La prisée des objets qui en étaient susceptible a été faite par Me Bernard Michel Turgan commissaire-priseur; en présence et de l'avis à l'égard des objets d'arts seulement (les médailles, croix, portraits) du sieur Reynaud peintre expert nommé par les parties.

... Tous les autres effets ont été vendus par le ministère dud. sieur Turgan suivant son procès verbal en date du trois ventose an treize et jours suivants.

Le produit de lad. vente sauf le montant des adjudications faites à crédit à Madame Julien et auxd. héritiers, et la déduction des frais de scellés inventaire, vente et autres a été remis aud. s. Dejoux en sad. qualité.

Ce dernier a payé ensuite plusieurs des legs faits par led. sieur Julien savoir:

1° A lad. dame Siou, veuve Beraud, quinze cent francs, suivant quittance reçu par led. Oudinot qui en a la minute 12 nivose an XIII 1,500

2° A la demoiselle Lambert 300 fr. suivant autre quittance du 1er thermidor an XIII..... 300

3° Au sieur Lestrade père comme administrateur naturel et légal des biens de Pierre Lestrade son fils 300 fr., quittance du six frimaire an quatorze étant également à la suite des quittances cy-dessus.

Total des sommes payés par ledit Sieur Dejoux, sur les legs en argent faits par led. Sieur Julien cy..... 2100 fr.

Après avoir fait les observations qui étaient nécessaires par l'intelligence des présentes, on va procéder aux diverses opérations que commandent l'apurement et la fixation des droits et reprises des parties.

Opérations.

1re opération. Masse générale des biens de la Communauté par dépouillement de l'Inventaire.

Art. 1er. — On a observé des autres parts que tous les meubles et effets mobiliers ont été vendus par le ministère de Me Turgan à l'exception des objets légués à Me Dejoux et de ceux dont la nature commandait la remise faite à Madame Julien, soit aux héritiers.

Digitized by Google

Lad. vente a produit suivant led. procès-verbal la somme de quatorze mille cent quatre vingt trois francs, cinq centimes.

Mais sur cette somme on a prélevé suivant le compte de Me Turgan,

1°. La somme de trois mille cent dix francs quatre vingt quatre c. pour les frais privilégiés de vente, les honoraires et vacations de M. le juge de paix, qui a apposé les scellés, de M. son Greffier, du notaire qui a procédé à l'inventaire dont il a été parlé et enfin de M. Reynaud expert en présence desquels les objets d'art ont été inventoriés cy..... 3,110 84

2°. La somme de 633 fr. 30 payée tant à M. Dorumangin médecin du défunt qu'à M. Lestrade jeune pour journées arrêtées par M. Dejoux et enfin à ce dernier pour avance et déboursés par lui faits à cause de l'atelier dud. sieur Julien cy..... 633,30

Le rèliquat de la vente s'est pour lors trouvé de la somme de 10.438, 91 qu'on portera en la présente masse.

Mais pour parvenir à établir régulièrement le compte d'exécution testamentaire de M. Dejoux il est nécessaire d'observer que cette somme n'a pas été versée entièrement entre les mains dud. sieur Turgan attendu qu'il a fait diverses adjudications à crédit à Madame Julien, aux héritiers, à M. Lestrade jeune et à M. Dejoux.

Effectivement sur la somme de dix mille quatre cens trente huit francs quatre vingt onze centimes qui formerait le reliquat de Me Turgan, il a été adjugé divers effets.

1° A Madame Julien pour la somme de 5.042 70.....	5.042	70
2° A M. Beraud pour la somme de 245 fr. 55.....	245	55
3° Aux héritiers pour la somme de 1.000 fr.....	1,000	»
4° A M. Dejoux pour la somme de 329 15.....	329	15
5° A M. Lestrade Jeune pour la somme de 225 50.....	225	50
	6.842	45

Partant il n'eut resté entre les mains de M. Turgan que la somme de trois mille cinq cents quatre-vingt seize fr. quarante-six c. 3.596 46

Laquelle somme il a versé entre les mains dud. sieur Dejoux exécuteur testamentaire.

Art. 2. — Il s'est trouvé en deniers comptant suivant led. Inventaire une somme de 2.642 fr. savoir 1947 fr. remis à Madame Julien sur les deniers comptants lors de l'apposition des scellés, et 695 fr. de surplus, le tout remis également à la dite dame Julien qui en fera rapport cy..... 2.642 fr.

Papiers. Les rentes viagères ont cessé.

Art. 19e Les cottes 14 et 15 renferment deux inscriptions de rente viagères tiers consolidé sur l'état l'une de deux cents francs sur la

Digitized by Google

tête du sieur Julien et de Claude Odille Joseph Baroud avec énonciation qui au décès dud. Julien, Baroud aurait droit à lad. rente et aux arrérages échus.

Etant observé que les titres de ces deux rentes ont été remis aux personnes y ayant droit. (Articles IX et X de l'apport en mariage).

La cotte vingt est une reconnaissance donnée par le sieur Julien de divers effets appartenant au sieur Blaise et qui lui ont été rendu.

Côte 21e. — La maison de Crecy est la propriété de Lemot statuaire qui y réunira l'usufruit après le décès de Madame Julien.

Art. 23e. M. Dejoux a déclaré en fin du dit inventaire qu'il avait touché les appointements dus à M. Julien comme membre de l'Institut et professeur de l'école de peinture et de sculpture pour le mois de frimaire an treize — 240 fr.

Art. 24e et dernier. M. Dejoux a depuis reçu la somme de 1.290 90 qui restait dus au dit sieur Julien par le gouvernemeut pour la statue du Poussin.

Total de la masse active de lad. Communauté cy..... 20.239 43

Masse passive.

Art. 4. Il était encore dû au sieur Duter peintre pour ouvrages par lui faits pour M. Julien la somme de 154 fr. 56 suivant mémoire taxée laquelle somme a encore été payée par led. sieur Dejoux.

Art. 5. On prélèvera également la somme de 1.333 33 dus à M. Seguin par lad. communauté.

Art 6. On portera en la dite masse la somme de 255 fr. 18 payée par le dit sieur Dejoux à M. Duvergier à cause de frais, vacations, déboursés et honoraires auxquels ont donné lieu le jugement au tribunal civil de première instance du département de la Seine, le 14 janvier 1805 pour parvenir aux liquidations et partages, et l'ordonnance de M. Denisart juge dud. tribunal qui a renvoyé les parties devant led. M. Oudinot.

Art. 9. Honoraires Oudinot 660 fr.

Art. 10. Enregistrement.. 200 fr.

Le total des dettes et charges s'éléve à la somme de 3.430 83

L'actif s'élevant à 20.239 43 et les dettes à 3.430. Il reste 16.808 60 dont la moitié 8,404 30 à Madame Julien et l'autre moitié aux héritiers. Madame Julien a bénéfice d'accepter la communauté autrement elle n'aurait que 6.000 fr. d'apport.

Deuxième opération.

La Masse active de la succession s'élève à..... 14,611 10

Digitized by Google

CHAPITRE I. CHARGES. MASSE PASSIVE.

Art. 1er. 46 fr. pour les frais d'inhumation de M. Julien payée à l'état civil du dixième arrondissement.

Art. 2. 1,084 fr. 34 pour les frais de convoy de M. Julien et du deuil de made Julien ainsi que de sa cuisinière payée par made Julien.

Art. 3. 115 fr. 79 pour droit de mutation et déclaration de succession fait par M. Dejoux pour les héritiers. Total..... 1,246 12

CHAPITRE II. DONATIONS ET LEGS.

Art. 4. Julien avait fait pour 5,400 fr. de legs mais il ne doit être prélevé que la somme de 3,900 fr. attendu que M. Julien avait déposé de confiance dès l'an neuf une somme de quinze cens francs entre les mains de son ami M. Dejoux pour lad. somme être remise a lad. de Beraud qui avait été longtemps au service de M. Julien. Cette somme a servi a assurer en faveur de lad. Dame le legs que M. Julien avait alors l'intention de lui faire et qu'il lui a fait depuis par led. testament. Le dépôt étant fait avant le mariage, la somme ne fait point partie de la communauté.

Total de la masse passive..... 14,611 10 = Néant.

Troisième opération.

Avant de fixer les droits des parties on va procéder au compte que rend M. Dejoux des sommes qu'il a recues et payées. On établira ensuite par ordre le compte des sommes reçues par mademoiselle Julien.

Compte Dejoux. Recettes : Art. Ier fera compte M. Dejoux de la somme de 3,526 fr. 46 par lui reçue de M. Turgan c. p. sur le produit des meubles et effets mobiliers provenant desd. communauté et successions, laquelle somme forme avec celle de 6,842 fr. 45 montant d'adjudication a crédit faites à divers, et celle de 3,744 fr. 14 montant des frais et payements faites par M. Turgan en l'acquit de la succession la somme de 14,183 fr. 85 égale au prix de l'adjudication desd. effet mobiliers suivant le procès verbal dudit Sr Turgan.. 3,595 46

Art. 2. Led. S. Dejoux comptera aussi de la somme de 329,15 montant des adjudications qui lui ont été faites à crédit par le dit sieur Turgan de quelques effets mobiliers desd. com. et succ.

Art. 9. M. Dejoux fera recette de 225 fr. 15 par lui reçue de M. Lestrade par les adjudications à crédit aux héritiers Julien.

Digitized by Google

Total des sommes dont le Sr Dejoux doit compte..... 7,891 25
Total des dépenses faites par M. Dejoux..... 2,429 93
En conséquence M. Dejoux doit payer à la succession.. 5,441 32
Sommes reçues par Madame Julien..... 3,404 93

Quatrième opération.

Fixation des droits et repris des parties.

A Made Julien en toute propriété 15,551 fr. 32 usufruit.. 9,464,98

Fournissement pour les 14,551 32. Il sera abandonné 1° la somme de 5,042 fr. 78 due par Made Julien elle-même pour les adjudications à crédit a elle faites par le sieur Turgan la quelle somme elle retiendra.

2° la somme de 245 fr. 55 due par M. Beraud pour pareille adjudications à crédit. Total..... 14,551 32

Pour lui payer la somme de 9,464 fr. 28 il lui sera abandonné rentes état et Labour..... 9,464 28

Ainsi tout l'actif est absorbé par ce qui revient à Made Julien, mais elle ne prélève en toute propriété qu'une partie des sommes, qu'à légard de deux rentes perpétuelle sur l'état et des trois mille deux cens cinquante huit francs 18 faisant partie du capital dû par les siens et dame Labour. Elle n'en avait que la jouissance pendant sa vie ; or ce qui revient aux héritiers du sieur Julien dans la succession de ce dernier est seulement le droit à la nue propriété des rentes perpétuelles sur l'état et de la dite portion du capital du sieur et Dame Labour.

Approuvé, certifié exact, signé et paraphé par lesd. sus nommés en présence dud. M. Oudinot au désir d'un procès-verbal dressé par lui ce jourd'hui 29 mai 1807.

DEJOUX — A. P. MOURICAULT.
GABELOTEAU — BERAUD.
J. E. ETEVENET.

Lettre. Monsieur Beraud m'a remis de confiance douze cent quatre-vingt-dix-neuf fr. 90 centimes que je tiens à la disposition des héritiers Julien. Lad. somme provenant du reliquat du prix de la statue du Poussin.

Paris, ce 17 octobre 1806.

OUDINOT.

Monsieur Beraud m'a remis ci dessus mille francs dont je me charge.

Paris, ce 4 avril 1807.

OUDINOT.

Digitized by Google

Compte de M. Oudinot pour les héritiers Julien. Il a reçu 1° du commissaire priseur..... 3,996 46

De M. Millet.....	836 »	M. Oudinot a payé à Mlle Lambert.....	300 »
De M. Lemot.....	143 33	Au Sr Lestsade excédent de son legs.....	74 95
De M. Dejoux appointem. pour.....	300 »	A M. Duter.....	154 56
De Beraud stat. Poussin....	1,299 90	Il lui revient pour le partage..	600 »
Du même pour la pendule...	1,000 »	Il ma remis.....	5,500 »
	7,075 69	plus 480 l. 20 louis faisant...	474 07
		.....	7,103 58
		.....	7,075 69
		il devait.....	37 89

Par devant Me Drugeon et son collègue notaires impériaux à Paris soussignés, fut présent M. Armand Jean-François Seguin, propriétaire, demeurant à Paris, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 25, premier arrondissement.

Lequel a par ces présentes fait et constitué pour son procureur général et spécial M. Christophe Caton Goujon, demeurant à Paris, rue des Saints Pères, n° 10, auquel il donne pouvoir de pour lui et en son nom, toucher et recevoir des héritiers et représentants du sr Julien, ou de tout autres qu'il appartiendra, la somme de treize cent trente-trois francs trente-trois centimes du au constituant, par la succession dud. sr Jullien, pour raison des avances faites à ce dernier par led. sr Seguin sur le prix de statues qu'il s'était obligé à lui faire, et qu'il n'a pu terminer; de toute somme reçue donner quittance, consentir mention et subrogation, sans garantie a défaut ou refus de payement exercer toutes contraintes et diligence n'en faire, citer et comparaître en tous bureaux de faire et former toute demande devant tous tribunaux et autorités compétentes.

Fait et passé à Paris en la demeure dud. sr Seguin l'an dix-huit cent sept le huit may et a signé avec led. notaire, après lecture faite.

ARMAND SEGUIN, DRUGEON.

Je reconnais avoir reçu de Madame veuve Julien, la somme de 1,333 fr. 33 pour ce qui restait dû par la succession Julien à M. Seguin à cause des avances par lui faites à M. Julien pour les travaux qu'il doit lui faire et de laquelle dette Madame Julien a été chargée par le partage des biens.

A Paris, ce 27 juin 1807.

Digitized by Google

13 mars 1807.

Procuration.

Napoléon par la grace de Dieu et les constitutions, empereur des français et roi d'Italie à tous présents et a venir, salut, sçavoir que par devant nous Amable Alexis Armand, notaire impérial à la résidence de la ville de Saint-Paulien, chef-lieu de canton, département de la Haute-Loire, soussigné et en présence des témoins cy après nommés, a été présent, Claude Pigeyre, propriétaire, habitant de ce lieu et commune de Saint-Paulien, subrogé tuteur judiciairement nommé par délibération de parent du cinq vendémiaire an douze, à la personne de sieur Jean-Antoine Julien, fils de défunt sieur Benoit Julien... en sa qualité de subrogé tuteur a par ces présentes créé et constitué pour son procureur général et spécial M. Jean-Étienne Gobeloteau, homme de loi, demeurant à Paris, rue de l'Université, n° 4..... pour tout besoin, la présente procuration en présence de Jean-Pierre Richard et Jean Soulier, propriétaire habitants à Saint-Paulien, soussignés, Pigeyre ne savoir signer,

ARMAND, notaire impérial.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UN JANSÉNISTE

EXILÉ A LA CHAISE-DIEU

JEAN SOANEN, ÉVÊQUE DE SENEZ

Lorsque le moine Robert fonda l'abbaye de la Chaise-Dieu en 1052, il pensait en faire un asile de charité, un centre de travail, physique aussi bien qu'intellectuel, non une prison ou un lieu de disgrâce. Il arriva cependant, et à plusieurs reprises, que le cloître solitaire, perdu au milieu des bois de ce coin reculé de la Basse-Auvergne, devint la forteresse libre où les coteries religieuses et un pouvoir despotique envoyèrent ceux qui leur déplaisaient finir leurs jours. Si pendant plusieurs siècles, la vaste abbaye ne servit de résidence qu'à la population laborieuse et calme des moines silencieux, au XVIII^e^ siècle, ses vieux murs abritèrent jusqu'à des princes de l'Église, des prélats au nom glorieux dont l'esprit avait choqué ou dont les actes avaient été en contradiction avec le caractère dont ils étaient investis. On a présente à la mémoire la disgrâce du cardinal de Rohan et l'on se souvient du coup d'autorité qui transforma en 1784, l'orgueilleux aumônier de la Reine en simple abbé provincial. Le cas de Rohan n'était pas le premier dont la Chaise-Dieu ait eu à enregistrer les humiliantes conséquences ; il avait un précédent dans l'exil de *Jean Soanen, évêque de Senez.*

Quel était donc ce prélat et quelle était la faute grave qui

Digitized by Google

l'avait obligé à abandonner les douceurs de la vie épiscopale pour les austérités de la règle de Saint-Benoît ? C'est ce que je voudrais expliquer brièvement tout d'abord pour dire ensuite un mot d'un séjour qui devait se terminer par un acte dont on a discuté longtemps la réalité (1).

Dans ces notes, je me suis inspiré du travail très documenté qu'a fait paraître en juin 1902, M. Élie Jaloustre dans le *Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne*. On consultera avec fruit cet ouvrage, ainsi que la *Vie de messire Jean Soanen, évêque de Senez,* par Gautier, né à Louviers, Cologne, 1750, 2 volumes, in-4°.

Les portraits qui illustrent le présent travail appartiennent : le premier à M. Paul Le Blanc, le second à la Société académique de Clermont-Ferrand. Je remercie vivement ici mes aimables correspondants de leur obligeance.

Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

Jean Soanen et ses démêlés avec les Jésuites. Sa condamnation. — Son exil. — Sa vie à La Chaise-Dieu. Sa mort.

Jean Soanen naquit à Riom le 10 janvier 1647.

Entré à l'Oratoire pour y faire ses études théologiques, le jeune homme eut pour directeur le père Quesnel dont il admira bientôt les enseignements et dont il partagea les conceptions religieuses. Aux leçons du père, Soanen joignit un talent de parole très apprécié, si apprécié qu'après avoir quelque temps professé les humanités, il fut appelé à la cour en 1686 et en 1688 pour y prêcher le carême. Fénelon eut l'occasion d'entendre l'orateur et on a de lui des lettres où il compare l'éloquence du jeune clerc à celle de Massillon lui-même et où il engage ses correspondants à le considérer comme un modèle.

Ces brillantes qualités attirèrent sur le prêtre l'attention royale ; il fut député à l'assemblée de la congrégation en 1690 et le 8 septembre 1695 il était nommé évêque d'un petit diocèse perdu dans les Alpes méditerranéennes, Senez, aujourd'hui chef-lieu de canton du département des Basses-Alpes.

Soanen s'en alla avec bonheur occuper le siège où l'avait appelé la confiance de Louis XIV. Il y aurait vécu paisiblement le reste de ses jours dans l'exercice de la charité, si les événements n'en avaient décidé autrement.

On sait à quel point les querelles religieuses étaient vives à la fin du XVII^e^ siècle. Les sectes étaient nombreuses et en se disputant la prééminence elles créaient des conflits dont la répercussion se faisait sentir jusqu'à la cour. C'est ainsi que les Jésuites soutinrent longtemps la lutte avec les Jansénistes.

Ceux-ci devaient malgré leur courage rester les vaincus car leurs adversaires étaient tout puissants dans les conseils du roi. On le vit bien en 1713. Le père Quesnel venait de publier un ouvrage intitulé *Réflexions morales*. Le livre fut immédiate

Digitized by Google

ment taxé de « fausseté, d'hérésie et de blasphème » et on sut amener le roi à demander sa condamnation à Rome. Le pape répondit par la bulle *Unigenitus*.

Cette bulle fit le malheur de Soanen. Le prélat imita quatorze de ses collègues français et refusa de recevoir l'acte pontifical. Une fois sur le chemin de la révolte, l'évêque ne s'arrêta pas là et les lettres succédèrent aux lettres, les voyages aux voyages, pour démontrer l'injustice de la condamnation du père Quesnel. En 1721, il signa même une adresse à Innocent XIII protestant solennellement contre la bulle et en février 1727 il publia une Instruction pastorale où il expliquait sa conduite. Ce mandement fut déféré au concile d'Embrun. On pense à quelle sorte d'examen il donna lieu et quel fut le résultat de l'enquête.

Jean Soanen fut non seulement censuré mais suspendu de ses fonctions sacerdotales et exilé par ordre du roi à la Chaise-Dieu.

A l'époque où l'évêque de Senez vint s'installer au cloître, l'abbaye avait déjà perdu de l'importance acquise au moyen âge. Il n'y avait plus comme autrefois de 300 à 400 moines dans ses cellules étroites, c'est à peine si on en comptait une quarantaine.

Il parait cependant que l'exercice du culte y avait encore conservé toute sa pompe et tout son éclat ; c'est du moins ce qui ressort d'une relation anonyme dont le manuscrit appartient à M. Vernière et qui est citée dans le travail de M. Élie Jaloustre.

« Vous seriés édifié de la manière dont ces religieux font l'office; avec quelle gravité, avec quelle piété ne sont-ils pas devant le Dieu trois fois saint! Ils chantent posément ses louanges, gardant exactement la médiante, et donnant à l'esprit le tems d'estre éclairé et au cœur d'estre attendri par le feu dont les psaumes sont pleins. J'aurois bien souhaité assister à l'office de la nuit que le silence profond de toutes les créatures, la solitude entière en présence de Dieu seul, l'obscurité des objets qui cèdent à la vraie lumière des âmes rendent plus frappant et portent à une prière plus pure et plus fervente, mais la chose ne me fut pas possible, ne logeant pas dans l'abbaye. J'entendis seulement, dès la première nuit, le beau carillon de leurs cloches dont le son approche de celui des cloches de Notre-Dame de Paris. Ils me montrèrent leur trésor où je

Digitized by Google

remarquai, entre autres reliques, le chef de saint Robert, leur fondateur, un bras de saint Thomas, l'apôtre, et un autre de saint Martin de Tours. »

C'est parmi ces hommes simples que Soanen se reposa des luttes et des amertumes de son existence impétueuse.

Il fut logé dans l'aile du monastère proche de l'infirmerie. L'installation du prélat est ainsi dépeinte dans la relation que je viens de citer.

« Sa chambre est d'une grandeur raisonnable, entourée de cloisons de bois. Des planches y tiennent lieu de pavé. La cheminée est telle qu'on en voit dans les anciens châteaux; on l'a rétrécie par en bas, sur le modèle des nôtres, boisée en entier, et sur laquelle on voit un tableau plus long que large, représentant, je pense, le mystère de l'Annonciation. Cette cheminée laisse, de chaque côté, en avançant dans la chambre, des enfoncements dont on a profité pour mettre, dans l'un, du bois, et faire de l'autre la chapelle du prélat, qui se trouve derrière son bureau. Elle est simple, et si petite que le prêtre, quand il est au bas de l'autel, se trouve à la porte, et qu'on est obligé de mettre le livre en dehors du maître-autel, sur un pupitre attaché à la muraille. C'est là l'unique chambre du prélat, où il mange, où il travaille, où il prie Dieu, où il reçoit son monde. Je ne parle pas d'une petite garde-robe qui est près de son lit, faite seulement depuis quelques années, et donnant dans la chambre de ses domestiques, sans qu'il y ait, à ce que je crois, de porte de communication qui seroit cependant nécessaire... Voici l'inventaire des meubles que j'ai vus dans la chambre : ce sont les plus riches que la communauté ait pu lui prêter :

« Une tapisserie de verdure, sur laquelle on a placé les portraits de Mgr de Montpellier et du saint Diacre, accompagnés de différentes estampes, encadrées sous verre. L'une représente la Bulle fulminée, et l'autre l'appel de la Sorbonne. Les deux autres sont des fleurs en broderies. Outre cela, quelques fauteuils de tapisserie, un lit de même à quenouilles, avec une couverture d'indienne, sur lequel on voit durant le jour un grand carreau qui sert à mettre sur les pieds du s[t] prélat pendant la nuit. Quelques livres par terre, dans un coin; un bureau couvert de maroquin, mais de bois blanc, de même qu'une grande armoire et un prie-Dieu couvert à moitié d'un reste de vieux tapis... On voit aussi un portrait du saint Diacre, et le prélat a fait enchâsser dans son anneau pontifical un morceau de la chemise de

Digitized by Google

ce Bienheureux, qui lui fut donné par M. le conseiller Paris, quand il fut exilé dans l'Auvergne.

La même relation nous fournit des renseignements intéressants sur l'emploi du temps de l'exilé.

« Le saint Evêque se lève à cinq heures, été et hiver, fait la prière avec ses domestiques, dit *Primes* avec eux, et l'on termine par une lecture des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*. Chacun se retire ensuite pour réfléchir sur ce qu'il a entendu lire... *Tierces* se récitent à neuf heures, pour servir de préparation à la messe où le prélat assiste avec un respect profond, une frayeur toute sainte et une telle ferveur qu'il est impossible que ceux qui le voyent ne se sentent échauffés par le feu qui l'anime sensiblement dans le temps de ces redoutables mystères... On dit *Sextes* à onze heures, qui sont suivies du diné. Ce saint prélat paraist, en récitant les prières que l'on fait avant et après le repas, plutôt un ange qu'un homme. Il bénit la table avec l'humilité d'un pauvre... Il imite les saints prélats de l'antiquité qui faisoient lire à leur table quelque livre plein d'instruction et de piété, afin qu'en même tems que le corps est nourri d'une viande matérielle, l'âme soit nourrie de la parole de Dieu... Le livre qu'on lisoit, durant le séjour que j'ai fait, estoit l'*Histoire des empereurs*, par M. de Tillemont. S'il y a des étrangers, on s'entretient de choses aussi saintes que celles que l'on lisoit. Après une demi-heure de conversation, tout le monde se retire pour laisser reposer le saint Evêque...

« Les occupations du soir sont les mêmes que celles du matin. Il dit *Nones* à trois heures, *Vespres* et *Complies* à cinq. Si le tems le permet, il va se promener, soupe à six heures, et fait la conversation jusqu'à huit, qu'il dit pour le lendemain *Matines* et *Laudes*. Elles durent une heure...

« M. de Senez vouloit, au commencement de son exil, assister à tous les offices de la communauté, mais on eut soin d'arrester son zèle, à cause du grand froid qui est dans cette petite ville, encore plus sensible à l'église qu'ailleurs. Il se contente donc d'y aller les dimanches et les festes, à Vespres et à la Grand'Messe. Sa place est la première stalle à main gauche, de l'autre côté de l'abbé. Son aumosnier est en surplis dans les stalles d'en bas. Les autres jours, il dit son office avec cet ecclésiastique et ses domestiques... »

« Il prend le matin une tasse de chocolat. On sert à midi une soupe, un bouilli, une entrée. Le soir, du rôti et une entrée. Un dessert à dîné et à souper, qui varie selon les saisons. Celui du saint prélat est

Digitized by Google

une compote de pommes. S'il y a des étrangers, il fait donner un plat de plus et augmenter les autres... Il fait gras tous les jours d'abstinence, confus de ne pouvoir suivre l'Eglise dans sa pénitence, car on l'a vu, les premières années de son exil, qu'il avoit quatre-vingts ans, faire maigre exactement et jeûner les vendredis et les samedis. Sa collation étoit, ces jours-là, deux onces de pain dans une soupe faite avec quelques goutes d'huile. On se souvient encore avec édification des petites altercations qu'il avoit avec son cuisinier à qui il deffendoit rigoureusement de servir de la volaille...

« Il mange sur la fayance. S'il a quelque argenterie, comme des couverts, un gobelet, une écuelle, deux paires de flambeaux, c'est tout.

« Sans sa croix pectorale qui est en or, vous le prendriez pour le plus simple curé de nos campagnes. Sa soutane est d'un drap commun; ses bas paraissent très grossiers. On ne le voit porter ni cordon ni ceinture d'or. Un jour une personne voulant avoir par respect pour lui quelque chose qu'il eût porté et surtout le camail dont il s'étoit servi il y a 43 ans, le jour de sa consécration, elle en fit faire un très beau qui fut mis à la place du vieux. Le saint évêque s'en aperçut trop tard, et le trouvant peu convenable à la vie pauvre dont il fait profession, et à ses cheveux blancs, il ne put, en le voyant, s'empécher de rougir..... »

Dans sa retraite, Soanen ne demeura pas absolumennt étranger avec le dehors. Il se plût souvent à se ressouvenir de son rôle d'autrefois, à donner des conseils et à faire des exhortations. En juin 1731, il adressait à ses « très honorées sœurs en J.-C. » une lettre où il disait entre autres :

« C'est donc évidemment une grande grâce pour tant d'illustres vierges de votre saint ordre qui en divers lieux sont arrachées à leurs autels, ou dispersées, pour être captives et trouvent des geolières impitoiables chez leurs propres sœurs, parce que une vertu plus régulière devient le seul crime qu'il faut punir. C'est donc un véritable bonheur pour tant de dignes filles de Saint-Benoit et de Saint-Bernard qui ont regardé avec la constance de la Foy le renversement des plus célèbres temples de la pureté et de la pénitence ..

« Ayez entre vous et vos sœurs d'Orléans comme en d'autres lieux, cette jalousie de Dieu dont parle l'apôtre, en vous efforçant pour la grâce de J. C. de les surpasser toutes en zèle pour sa cause. »

L'évêque rencontra du reste de vives sympathies parmi les moines.

Digitized by Google

« On n'en a vu aucun, raconte le rédacteur de la relation anonyme, qui n'ait reconnu son innocence, l'injustice de sa condamnation et qui n'ait eu horreur dn conciliabule d'Embrun. En 1729, dans une assemblée capitulaire qui se tint au mois d'avril, de vingt-trois capitulans dix-sept signèrent un acte d'adhésion à sa cause qu'ils lui mirent entre les mains. Combien de ma connaissance, me disoit un religieux très digne de foi, qui lui ont remis des actes d'appel et d'adhésion à sa cause, d'autres des rétractations de la signature du Formulaire! Je n'ai jamais ouï dire à aucun : je reçois la Constitution. Ils ont toujours paru y être opposés. Je ne sache que le Père Prieur d'aprésent et son prédécesseur qui se soient déclarés autrefois pour la Bulle... Le prélat, les voyant si attachés à sa cause, n'a pas fait difficulté de choisir parmi eux un confesseur. Celui à qui il s'adresse actuellement (Dom Crespat) est un homme respecté, aimé, estimé dans sa congrégation où il a été supérieur plusieurs fois et le seroit encore sans les deffenses du Roi; homme d'esprit, plein de piété, très bon religieux, ami zélé de la vérité à laquelle il a rendu témoignage dans toutes les occasions... C'est à ce religieux, à qui on m'avoit recommandé, que je m'adressai pour être introduit chez le Prélat. » (1).

On était donc janséniste à la Chaise-Dieu. Quoi d'étonnant dès lors que cette terre ait été choisie pour l'exil d'un janséniste!

Cependant la santé du prélat était chancelante. Au mois de septembre 1740, il eut une attaque d'apoplexie; des douleurs rhumatismales s'ajoutèrent à la décrépitude physique; au mois de

(1) En se rendant à la Chaise-Dieu, l'admirateur de l'exilé passa au Puy. Il constata que les rues étaient malpropres, les maisons mal bâties, excepté celles de la haute-ville « où demeure la noblesse ». La visite à la cathédrale lui inspira les lignes suivantes:

« Cette église qui paraist ancienne est petite, noire, sans symétrie. On y entre par le milieu, comme si on vouloit sortir d'une cave (*sic*). L'erreur populaire, dont le clergé même est imbu, c'est qu'elle a été dédiée par les anges. Le sanctuaire est un demi-cercle assez bien orné. Il y a trois autels, un de chaque côté, dans l'enfoncement de la muraille, et le maitre-autel qui est à la romaine. La place du Saint-Sacrement dans nos églises est occupée dans celle-là par une statue de la Sainte Vierge très fameuse dans le païs, de la grandeur de la moitié du bras, et revestue d'un habit prétieux. On ne sçauroit rendre à la mère de Dieu plus d'honneurs extérieurs que dans ce temple. On y vient de toutes parts recourir à son intercession.

« Vous trouvés des pèlerins priant Dieu trés dévotement à quelque heure du jour que ce soit. Sans parler des cierges qui sont sur l'autel, il y a quinze lampes attachées à la grille du chœur, fermée seulement par en bas, qui brûlent continuellement. On y dit une infinité de messes et on en a fondé une solennelle pour chaque jour. »

Digitized by Google

novembre 1741, la maladie prit un caractère tel que l'on sentit proche la fin du vieillard.

La mort guettait en effet l'exilé.

« Depuis le 10 jusqu'au 15 et même jusqu'au 25 décembre, lit-on dans les *Nouvelles ecclésiastiques*, le saint Evêque disoit régulièrement l'office canonial avec les personnes qui étoient auprès de lui; et le seul moyen de le tirer d'un assoupissement plus ou moins grand qui lui est toujours resté depuis cette dernière attaque, étoit de lui proposer la récitation de quelque psaume particulier, ou de quelques heures de l'Office du jour. Dans les derniers jours, l'assoupissement étoit quelquefois si profond, que l'on ne pouvoit venir à bout de réveiller le malade pour lui faire prendre un bouillon. Il n'y avoit alors qu'à dire le premier verset d'un Psaume : le malade aussitôt disoit le second, puis le quatrième, et ainsi de suite jusqu'à la fin; après quoi, le bouillon étoit pris et l'assoupissement recommençoit... Comme on lui annonçoit, pour le consoler, que l'on alloit dire dans *un moment* un tel Office : « Puis-je, dit-il, répondre d'un jour, d'une heure, d'un quart d'heure et même d'un moment? » Cependant rien de fâcheux ne survenoit; les nuits étoient tranquilles; l'appétit se soutenoit pendant le jour; l'esprit étoit sain, la connaissance entière, et la parole assez distincte pour être entendue, en sorte que le médecin lui trouva encore le 20 décembre assez de force pour lui donner une médecine qui eut tout l'effet qu'on en pouvoit désirer, mais qui, le 21 et le 22, l'affaiblit au point que l'on ne crut pas devoir différer de lui donner l'Extrême-Onction. Le Père Prieur en fit la cérémonie le 22, sur les trois heures et demie du soir, et il l'accompagna d'une exhortation du même goût que celle qu'il avoit faite en administrant le saint Viatique.

La faiblesse ne fit qu'augmenter et ce fut bientôt la fin.

Le 25, l'évêque n'était plus et Rechatin, le bon bourgeois ponot dont les *Tablettes* ont reproduit le curieux journal, pouvait écrire :

« Le 25 décembre 1740 est décédé Monseigneur de Soannem, (*sic*), évesque de Senez, à l'abbaye de la Chaise-Dieu, ordre des Benedictins, sçavant et grand prédicateur, nay à Riom, en Auvergnhe, le dernier qui a survécu des quatre evesques qui avoient donné dans l'erreur de Jansenius. *Il se retracta à la mort.* »

Digitized by Google

Il se rétracta à la mort ; nous verrons tout à l'heure l'importance de cette assertion.

Les obsèques eurent lieu trois jours après le décès, le jour des Saints-Innocents.

Une lettre de cachet avait défendu d'inhumer l'évêque de Senez dans l'église de l'abbaye. Voici comment on procéda à l'enterrement, d'après dom Crespat.

« Pendant la nuit, raconte ce bénédictin, on lava le corps du défunt et on l'habilla en évêque. Il demeura dans la chambre tout le lundy et le mardy matin. On y avoit dressé un autel où on célébra des messes pendant les deux matinées, les prêtres se succédant les uns aux autres. On disposoit, en attendant, la chapelle pour y exposer le corps; l'autel fut tendu en noir, on tendit une bande d'étoffe noire tout autour de la ditte chapelle; on travailloit en mesme tems à préparer son tombeau qu'on a muré et pavé tout autour. On a mis dans les murs trois barres de fer pour poser la bierre. Ce tombeau est placé à l'entrée du sanctuaire de la ditte chapelle qui est dans le cloistre, et qu'on appelle communément la chapelle du collège.

« A cette entrée du sanctuaire, il y a une grande tombe dans laquelle on a placé le tombeau.

« On fit les funérailles le mercredy matin. Les lanternes des enfans et chantres étoient couvertes de taffetas noir. La levée du corps faite, la communauté défila. Quatre prêtres de l'Oratoire portèrent les quatre coins du poële; quatre de nos religieux portèrent le corps sur leurs épaules, ce qu'ils firent d'eux-mêmes, sans que cela fût concerté, et on fit le tour du cloistre.

« Arrivés au milieu de la nef de la grande église, on y posa le corps on finit le répons commencé en y entrant, après quoy on le porta dans le chœur, sur un tombeau blanc qui s'y trouve, lequel fut couvert du poële. L'autel étoit fort illuminé et il y avoit deux cierges allumés aux petits autels du tour du chœur. (J'ay oublié qu'au milieu de la chapelle on dressa un catafalque dont le dais fort élevé étoit soutenu par quatre colonnes; douze grands cierges de 7 pieds de haut étoient autour, et six à l'autel. Ce fut sur ce catafalque que le corps fut exposé : tout le luminaire fut en cire blanche

« La grande messe fut chantée posément et par de bonnes voix. Etant finie, quatre des anciens de la communauté entrèrent au chœur, revêtus de chape, pour faire les absoutes et les cérémonies requises. Le R. P. Prieur ayant fait la sienne, on reconduisit le corps à la chapelle, en faisant un second tour du cloistre. Y étant arrivé,

Digitized by Google

on mit le corps dans un cercueil de plomb, revestu de planches; on le plaça ensuite sur les trois barres de fer et on le couvrit de la grande tombe dont il est parlé sans y jeter de terre. Cette tombe n'est chargée d'aucune gravure ni figure. Enfin on n'a rien oublié pour conserver ce précieux dépôt qu'on a confié à la terre jusqu'à la résurrection générale.

« On a remarqué que les membres de ce saint corps ne se sont points raidis, qu'ils ont conservé leur flexibilité comme en état de vie, et que les chairs sont restées molles, ce que le médecin a trouvé fort extraordinaire.

« Voicy l'épitaphe que le saint évêque a déclaré vouloir être mise sur son tombeau : *Ego Joannes, olim episcopus, nunc pulvis.*

« Il faut espérer que l'intention du saint prélat sera exécutée, m'ayant toujours dit qu'il vouloit qu'après sa mort on fît pour luy les mesmes prières que pour nos confrères quand ils meurent, et la mesme charité aux pauvres.

« On a commencé icy le trentain et on a mis la croix à la table du P. Prieur. Notre communauté a paru fort sensible à la perte qu'elle fait. Mgr. de Senez l'aimoit tendrement et ne cessoit de me repetter qu'il bénissoit Dieu tous les jours de l'avoir mis dans cette abaye où il n'avoit reçu que des marques d'amitié; qu'il n'y avoit jamais eu le moindre chagrin et qu'il ne s'y étoit jamais ennuyé un moment. »

Ainsi termina ses jours Jean Soanen, de Riom, évêque de Senez.

Il est des existences plus brillantes, il n'en est pas de plus honnêtes que la sienne. En considérant la vie du prélat, on découvre un esprit élevé, ardent, combattif, on ne trouve pas un motif à lui reprocher une action déloyale, une manœuvre basse ou perfide, un calcul intéressé, une complicité coupable. Il serait difficile d'en dire autant de Rohan dont je parlais en commençant et qui devait en 1784 venir séjourner lui aussi à la Chaise-Dieu, car son exil ne fut pas la conséquence d'une audace, mais la peine d'une malhonnêteté et d'une duplicité impardonnables. L'éloignement de la société ordonné en 1726 avait été une mesure de prudence, celui de 1774 fut sans doute un acte de justice...

Digitized by Google

JEAN SOANEN

Evéque de Senez

(D'après une peinture conservée dans sa famille, à Riom.)

Digitized by Google

Rétractation de Soanen.
Ses déclarations au curé de La Chaise-Dieu.

Le silence ne se fit pas immédiatement sur l'existence de l'évêque. On a vu que, même au lit de mort, partisans et adversaires n'avaient pas désarmé, chacun désirant faire sa propriété du cadavre de l'ancien réfractaire et lui prêtant ses sentiments.

Au lendemain du décès, les polémiques continuèrent.

Une question très importante en effet était attachée à sa fin et on voulait y donner telle solution qui paraissait la plus favorable à chacun. On avait fait circuler le bruit que M. de Senez s'était retracté à son lit de mort, il y en avait assez pour déchainer de nouvelles controverses. Catholiques, Jésuites et Jansénistes se disputèrent donc la dernière pensée du défunt. Les uns soutinrent la rétractation, les autres la nièrent. Qui avait raison? Sans entrer dans des considérations qui paraîtraient fastidieuses, l'on peut assurer que les premiers n'avaient pas tort et la preuve en est dans le factum que nous allons publier et dont l'authenticité et la bonne foi sont prouvées par les lettres qui le suivent et qui ont été reconnues indiscutables.

Digitized by Google

RELATION

FIDELLE ET EDIFIANTE
DES DERNIERS SENTIMENTS
DE MONSEIGNEUR
DE SOANEN,
EVÈQUE DE SENEZ
AU LIT DE LA MORT

Et de la rétractation publique de son Apel au futur Concile (1).

On reçut hier la nouvelle de la mort de M. Soanen, Evêque de Senez, par les gens que M. Rossignol, Intendant de la Province, avoit envoyez par ordre du Roy, pour le nantir des papiers de cet Evêque, qu'on sçavoit être mourant depuis plus d'un mois..

Sa mort arriva le 25 Décembre 1740, après une maladie que le grand âge rendoit incurable, sans cependant lui ôter rien de ce grand jugement, ni de cette solidité de raison, qui fit toûjours son caractere... Ce qu'il nous interesse le plus de vous aprendre, c'est qu'on a eu la consolation de découvrir dans cet Evêque mourant des sentimens bien opposez à ceux qu'il avoit si constamment montré jusqu'ici pour les affaires de la Religion.

Voici une Copie fidelle de ce qu'écrit là-dessus le Curé de la Chaise-Dieu, où est mort cet Evêque, à M. le Supérieur du petit Seminaire de Saint-Sulpice de cette ville (2).

Je ne sçaurois, Monsieur, vous exprimer assez la joye de mon ame, ni vous témoigner combien toute notre petite Ville vient d'être édifiée pour la conversion si peu attenduë de M. de Senez. C'est ici, je vous l'avouë, que j'adore et que je reconnois la hauteur des jugemens de Dieu et l'infinité de ses miséricordes sur les ames les plus égarées.

J'étois à dîner avec M. Piot, mon ami et votre confrere, lors-

(1) Ce document publié par M. Jaloustre a été communiqué par M. Paul Le Blanc qui possède l'original.
(2) Clermont-Ferrand.

Digitized by Google

qu'un domestique de M. de Senez vint me trouver de sa part et me dire que Sa Grandeur me prioit instamment de me rendre chez lui au plutôt, et d'y amener avec moi mon Vicaire et quelqu'autre Ecclesiastique de confiance, si je le pouvois. Notre dîné fut fini à l'instant, et j'eus même tout à coup je ne sçai quel pressentiment de ce que je vais vous apprendre, et de ce qui va vous ravir.

Je me rendis donc vers une heure, suivi de M. Piot et de mon Vicaire, dans l'appartement qu'occupe M. de Senez chez les Peres Benedictins... Je trouvai, en entrant dans l'antichambre, le Père Prieur avec trois de ses Moines qui s'entretenoient avec le Médecin et le Chirurgien; le domestique qui m'avoit apellé, m'anonça et me fit entrer dans la chambre du Malade, avec M. Piot et mon Vicaire, et nous y fûmes suivis du Père Prieur et des autres qui étoient avec lui.

M. de Senez qui les aperçut, les salua fort poliment par des signes de main et de tête; mais il leur fit dire par son Domestique, qu'il les prioit de se retirer, parce qu'il avoit à nous parler; il ordonna même à ce Domestique de se tenir hors la porte, et d'empêcher que personne n'entrât que par son ordre, non pas même son Aumônier.

Dès que ces Reverends Pères furent sortis, M. de Senez demanda à boire de la tisane qui étoit tout auprès; je me pressai de lui en presenter moi-même, sans apeller le Laquais, et il me répondit avec sa politesse ordinaire : « Que je suis heureux, « M. le Curé, de recevoir dans mes derniers momens de si bons « offices de votre main !... Mais ce ne sont pas là les seules obli- « gations que je veux vous avoir... Approchez, Messieurs, je « vous prie, et si j'ai eu le malheur de vous scandaliser jusqu'ici « par ma révolte ouverte contre les Décisions de l'Eglise, que « j'aye la consolation de vous édifier par mon sincere retour, « par ma soûmission et une rétractation autentique de tout ce « que j'ai fait, dit ou écrit en faveur des Sectaires, les Secta- « teurs de Jansenius et de Quesnel, son disciple...

« Je sens approcher à la hâte le dernier de mes jours : mais je « benis la divine misericorde, qui après une si longue nuit de té- « nèbres et d'aveuglement, fait enfin luire à mes yeux le beau jour « de la vérité, et tout l'éclat ravissant de son soleil de Justice; trop « heureux mille fois de pouvoir encore expier par ma rétractation,

Digitized by Google

« et par tout ce qu'il me reste de sanglots et de larmes, le grand « scandale que j'ai causé dans l'eglise de Jesus-Christ. C'est dans « le sein et la communion de cette Eglise Sainte que je désire « mourir ; et c'est vous, Messieurs, que je conjure de vouloir bien « être les dépositaires de mes derniers sentiments, et les témoins « de mon sincère repentir. »

Que penserez-vous, Monsieur, de mon étonnement et de ma surprise à un discours pareil à celui de l'Evêque de Senez ; je sentois presque tous mes sens interdits, et tout ce que je pouvois faire, c'étoit de benir intérieurement le Seigneur, et d'admirer ce grand chef-d'œuvre de sa miséricorde. M. de Sénez continuoit de parler, lorsqu'une foiblesse le prit, ce qui nous obligea d'appeller le Médecin et le Chirurgien, que le Père Prieur n'abandonnoit point... On donna au Malade des cordiaux dont il usoit, et qui étoient presque son unique aliment ; à peine fut-il revenu de cette foiblesse qu'il pria de nouveau tous ceux qui étoient entrez, de sortir, et de le laisser seul avec nous.

Je vous avouë, Monsieur, que moi, M. Piot et mon Vicaire étions si frapez, que nous n'osions ouvrir la bouche pour répondre à ce venerable Prélat : les larmes qui couloient de ses yeux et des nôtres, furent pour quelque moment toute notre lugubre conversation ; mais enfin il reprit la parole, et s'adressant à moi « : M. le « Curé, me dit-il, refuserez-vous de m'entendre à cõnfesse, et de « m'accorder la grande grâce de l'Absolution ? Quelque miserable « pecheur que je sois, quelque rapport que j'aye eu jusqu'ici avec « Saul, le Persecuteur de l'Eglise et des Saints, n'aurez-vous pas « la charité d'être pour moi un nouvel Ananie ? Vous me voyez « ici frapé comme lui sur le chemin de Damas ; mais la lumière « celeste me luit, et les écailles de mes yeux sont enfin tombées « comme les siennes, mais je voudrois de tout mon cœur avoir le « tems de travailler, et de souffrir autant que lui, pour les intérêts « de la verité, que j'ai travaillé et souffert pour les intérêts « du mensonge. »

Cela suffit, Monseigneur, lui répondis-je à l'instant ; les marques que vous nous donnez de votre douleur sont si peu équivoques, que je vous en crois sur votre parole. Je regarde, et vous devez regarder comme moi, votre rétractation et votre retour aux vrais sentimens de la Catholicité, comme un de ces grands prodiges que

Digitized by Google

se réservoit le Seigneur pour confondre l'opiniâtreté des Sectaires, pour dessiller les yeux à ceux que vos Ecrits et votre exemple avoient engagez dans des routes si écartées de la vérité, et affermir de plus en plus dans la foi de l'Eglise les véritables Fidèles.

« Ah! Mr. le Curé, me répliqua-t-il, plusieurs vies, et aussi lon-
« gues que celles dont Dieu m'a favorisé jusqu'à ce moment, suffi-
« roient-elles pour dédommager cette Eglise des maux que je lui
« ai foit pour mon entêtement? Profitons donc, je vous prie, des
« momens precieux que la divine Miséricorde me laisse.

« Helas! à quels excès d'aveuglement ne me suis je pas livré
« de moi-même, malgré les connoissances que j'avois tâché d'ac-
« querir par le plus pénible travail, et sur tout malgré les lumieres
« dont Dieu avoit bien voulu gratuitement éclairer mon esprit?...
« Après avoir annoncé dans les Chaires Chrétiennes, les verités
« les plus ortodoxes; après avoir été honoré, malgré l'obscurité de
« ma naissance, et mon indignité personnelle, du titre et du carac-
« tère d'Evêque, c'est-à-dire d'intrépide défenseur de la vérité...
« j'ai eu la foiblesse de me laisser surprendre par l'esprit du men-
« songe; et sa séduction m'a fait criminellement embrasser un sis-
« tême diabolique, qui n'est connu que de ceux qui l'embrassent,
« sous le serment du plus inviolable secret, et qui a pour but, dans
« le vrai, la ruïne de la bonne Catholicité... Un parti factieux, qui
« sous le faux prétexte de maintenir les droits incontestables, et
« incontestez, de l'Etat et des libertez de l'Eglise de France, ne
« conspire rien moins que d'anéantir l'Eglise Romaine. Comme
« si J. C. ne nous avoit point assuré que les portes de l'enfer ne
« sçauroient prévaloir contre elles... Voilà mon crime, ô mon
« Dieu! Mais parce que je sçai et que je croi fermement que vous
« êtes mort pour les pecheurs, et les plus pecheurs, comme pour
« les plus justes; j'espere avec une entiere confiance que vous
« me le pardonnerez, ce grand crime... Voilà, Messieurs, con-
« tinua-t'il en se tournant vers nous, voilà ce qui m'a malheu-
« reusement engagé, non seulement à autoriser, mais à défendre
« opiniâtrément par mes paroles et mes Écrits... des prestiges,
« des faux miracles, des convulsions, des frenesies; ou plutôt un
« vrai fanatisme, ouvrage monstrueux de Satan, et dont la seule
« raison et la bonne-foi auroient dû me faire rougir. »

Il étoit alors près de quatre heures, et je compris qu'il n'y

Digitized by Google

avoit point de tems à perdre; je fis donc écarter Mr. Piot et mon Vicaire, et je reçus la Confession de Mr. de Senez: avant que je lui donnasse l'Absolution, il me dit de faire aprocher ces deux Ecclesiastiques; lorsqu'ils furent près de son lit, il voulut se lever sur son séant et se découvrir la tête, mais nous l'en empêchâmes; alors, tenant les mains jointes et les yeux tous baignez de larmes: « Soyez témoins, Messieurs, et aprenez, je vous en conjure, à toute « l'Eglise, que Dieu m'a fait la grace de sortir de mon aveugle- « ment, et que fidèle à cette grace, je retracte non-seulement l'apel « que j'avois fait au futur Concile de la Bulle *Unigenitus*, mais « encore tout ce que j'ai jamais fait, dit, ou écrit en faveur des « réfractaires à cette décision de l'Eglise; j'en demande ici hum- « blement pardon à Dieu, à notre très-saint Père le Pape, au Roi, « à tous mes Confreres, à toute l'Eglise Catholique, et en parti- « culier à tous les Fidèles du Diocèse de Senez. »

Ses forces diminuoient et je me crus obligé de l'interrompre pour lui dire de se tranquiliser et d'espérer en Dieu avec une ferme confiance, après une démarche aussi héroïque que celle dont il vouloit que nous fussions les témoins.

« Non, non, Mr. le Curé, reprit le Malade, ce que fais à pré- « sent n'est que pour vous rassurer vous-même sur le grand bien- « fait de l'Absolution que je vous demande; car lorsque vous me « ferez la grace de m'aporter le saint Viatique, je me réserve de « dire, en présence de toute la Communauté des Benedictins, et « devant tous les autres Assistans, tout ce que je viens de vous « déclarer devant ces deux Mrs... Ce n'est pas d'aujourd'hui con- « tinua-t'il, que je me suis déterminé, par la grace de Dieu, à faire « cette rétractation, il y a bien du tems que j'y pense et que j'y « travaille... Tenez, me dit-il, ouvrez ce cabinet, et m'aprochez, « je vous prie, une cassette que vous y verrez; je la lui présentai, « et la tenant de ses deux mains, il la baisa plusieurs fois... Voilà, « nous dit-il, un dépôt que je vous confie pour être remis après « ma mort entre les mains de M. le Cardinal Ministre... Il est « bien tems que je donne à Son Eminence un éclatant témoi- « gnage de mon estime et de ma confiance, j'ai toujours eu pour « lui une extrême vénération, et je l'en aurois depuis longtems con- « vaincu, si la cabale séditieuse, dont j'étois l'esclave, ne m'en avoit « empêché... Finissons, je vous prie, et reconciliez-moi au plûtôt « avec mon Dieu. »

Digitized by Google

A ces paroles, Mr. Piot et mon Vicaire s'écartèrent du lit et se mirent à genoux dans un coin de la chambre; à peine j'eus achevé de lui donner l'absolution et de reciter, avec lui, quelques Prieres, que nous entendîmes grater à la porte.

Deux Mrs étrangers, plus Séculiers qu'Ecclesiastiques par leurs vêtemens, se présentèrent demandant à parler à M. l'Evêque; c'étoit, à ce que j'ai apris depuis, deux Chanoines, bons Apellans, l'un d'Auxerre et l'autre de Troyes, qui font dans ces Provinces les collectes des Freres unis pour la bourse commune, et qui sçachant M. de Senez si malade, étoient venus en poste, sans doute, pour recevoir sa dernière bénédiction.

Un Domestique les annonça, et comme je vis qu'ils entroient sans attendre même la réponse de cet Evêque, je crus qu'il convenoit que je m'éloignasse de son lit pour laisser approcher ces deux étrangers; dès-que le Malade les aperçut il les salua et leur tendit la main, sans cependant les connoître; mais après avoir oüi quelques paroles du compliment que lui faisoit le premier... « Ah! « Mrs. leur dit-il, vous avez donc le malheur d'être dans d'aussi « mauvais sentimens que ceux que je viens de rétracter tout-à- « l'heure! Je vous plains, mes chers Messieurs! Je vous plains! « Je me déplore moi-même, et je benis le Seigneur de vous avoir « amenez jusqu'ici pour être les témoins de mon repentir et de « ma reconciliation avec l'Eglise Catholique, dont je m'étois « séparé intérieurement par mon apel au futur Concile, d'une « Bulle dogmatique qui condamne des propositions aussi condam- « nables que celles du Pere Quesnel; j'ai vécu trop long-tems, « et je me glorifiois de vivre extérieurement dans le sein de cette « Epouse de J. C., seule maitresse de la verité; mais j'y vivois « trompé par votre cabale, comme un Loup dans la Bergerie; « comme un meurtrier de mon propre troupeau; comme un faux « Catholique, mille fois plus nuisible et plus dangereux qu'un « vrai Héretique connu...

« Je me meurs, Messieurs, je me meurs, et à Dieu ne plaise que « j'abuse plus long-tems de la grande grace qu'il m'a faite enfin, « en me faisant sentir toute l'horreur de mon entêtement et de « ma revolte; profitez de mon exemple, je vous en conjure. « Voyez ici de vos yeux, non pas ce prétendu prisonnier de « Jesus-Christ; titre orgueilleux et sacrilège que l'aveuglement de

Digitized by Google

« ma passion m'avoit fait prendre, autant pour flatter mon amour « propre, que pour m'assurer les hommages d'une Secte qui me « reconnoissoit pour son Coriphée. Mais un... »

Nos deux Etrangers n'eurent pas la constance d'en entendre davantage, et jettant sur moi des regards furieux, ils sortirent sans répondre un seul mot à M. de Senez; je me raprochai alors de son lit, et je lui demandai s'il désiroit recevoir le saint Viatique: « Hélas! me répliqua-t'il, c'est l'unique grace que je vous demande. Ces Etrangers se sont-ils retirez? On lui répondit qu'ils étoient déjà loin. Dieu leur touche le cœur, s'écria-t'il, et leur fasse la même grace qu'à moi... Mr. le Curé, avertissez, je vous prie, le Pere Prieur, afin que tout se fasse ici avec la décence convenable. »

Je laissai Mr. Piot et mon Vicaire avec le Malade, et j'allois à la chambre de ce R. Pere, lorsque je le trouvai sur mes pas en conversation secrete avec les deux Etrangers : je le pris en particulier, et lui dis ce dont il s'agissoit : « Puisque M. l'Evêque vous a « apellé, me repondit-il brusquement, c'est à vous de faire vos « fonctions : vous êtes Curé, et il est Evêque, cela suffit; au reste, « comme je viens d'aprendre ses nouvelles dispositions, n'attendez « pas que ni moi ni ma Communauté assistent à cette cérémonie... Tant pis pour vous, lui repliquai-je, mon Revérend Pere, ni le Public, ni la Cour ne seront pas édifiez de votre conduite.

Je rentrai dans la chambre de M. de Senez et je lui apris la reponse du Prieur... « Beni soit Dieu, me dit-il, helas, que je les « plains! ils aprehendent donc que mon exemple les convertisse « Eh bien, Mr. le Curé, prenez mes Domestiques, et faites vous « même tout ce qu'il faut; pourvû que je reçoive mon Dieu de « vos mains, je suis content. »

Pendant que j'étois avec le Malade, mon Vicaire et Mr. Piot avoient été disposer toutes choses : Mr. le Juge de la Chaise-Dieu, son Lieutenant et son Greffier, suivis d'un grand nombre de personnes Séculieres, se rendirent à l'Eglise pour accompagner le très-saint Sacrement, et les Domestiques de M. de Senez avoient préparé dans la chambre tout ce qui étoit nécessaire.

Dès que le Malade entendit la sonnete, il demanda à se lever et à s'habiller, pour recevoir son Dieu avec plus de respect; mais le Medecin, qui étoit à côté de lui, lui representa comme moi, qu'il

Digitized by Google

n'étoit pas en état de changer de situation, et que sa foiblesse étoit trop grande, pour risquer quelque accident dans une aussi sainte Ceremonie.

A peine mon Vicaire assisté de M. Piot, eut reposé sur la table les saints Mysteres, que M. de Senez se découvrit la tête, et tenant ses mains jointes, il adora Jesus-Christ par des actes de foi si touchans et si vifs, que tous les Assistans fondoient en larmes. A ces actes de Foi, il en ajoûta de semblables de Contrition, d'Amour, d'Esperance, tous dignes de sa piété et de son rare génie. Comme il se reposoit, je pris le tems de lui dire moi-même quelques paroles d'édification, dont certes il n'avoit pas besoin, mais que je croyois nécessaires au saint Ministère que j'exerçois; il les écouta attentivement, et lorsqu'il s'apercut que je finissois pour me disposer à lui administrer le Saint Viatique... « Attendez un « moment, me dit-il, je n'ai pas encore fait tout ce que je dois « faire pour décharger ma conscience du lourd fardeau qu'elle a « porté si tranquilement jusqu'à cette heure, que j'apelle ma « sortie de l'Egypte. » Alors, comme s'il avoit repris de nouvelles forces, il se leva de lui-même sur son seant, la tête découverte, et tenant le Crucifix des deux mains: « Messieurs, dit-il d'une « voix qu'il n'avoit pas eu de long-tems, me voici au lit de ma « mort, et sur le point de rendre compte au Souverain Juge, non « seulement de mon ame, mais encore de toutes celles que j'ai eu « le malheur de seduire par mon exemple et par mes écrits. « Dieu qui ne veut pas la mort, mais la conversion du pecheur, « m'a fait la grace de dissiper enfin mes tenebres, et de m'ins- « pirer le courage de réparer, autant que je le puis, dans l'état où « vous me voyez, le grand scandale que j'ai donné à tous les « Fidèles.

« Je déclare donc ici, en présence du Corps adorable de Jesus- « Christ mon Sauveur, et devant tous ceux qui se trouveront « presens; je déclare, dis-je, et proteste que je meurs dans le sein « de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, uni de senti- « mens et de communion avec son Chef visible et avec tous les « membres; et que pour cela, je rétracte ici publiquement l'Apel « que j'eus le malheur d'interjetter au futur Concile de la Bulle « *Unigenitus*; priant de me pardonner, par son infinie miséri- « corde, toutes les mauvaises démarches que j'ai faites en faveur

Digitized by Google

« d'une cabale seditieuse, ennemie de l'Eglise et de la verité. Plût « à Dieu, continua-t'il, que ma voix, de cette obscure retraite et « de ce lit de ma mort, pût retentir dans toutes les parties du « monde, pour faire entendre mes derniers sentimens et la vive « douleur de mon âme : mais j'ai remis à M. Curé un dépôt, qui « fera bientôt ce que je ne puis faire à present dans le peu de tems « qui me reste. »

Un torrent de larmes couloit de ses yeux : en finissant ces paroles, il me remit le Crucifix après l'avoir baisé plusieurs fois, avec une tendresse et une piété, qui seule pourroit bien s'exprimer elle-même... « Que vous êtes bon, ô mon Dieu ! disoit-il d'une voix « plus basse ; que vous êtes plein de misericorde ! de vouloir, après « tous les égaremens de ma vie, vous donner encore à moi à la « mort, comme un gage d'une éternité glorieuse, dont je me suis « rendu si indigne ; mais votre misericorde, ô Dieu Saint ! surpasse « infiniment toutes nos miseres ; mais c'est pour mon salut que « vous avez versé tout votre sang sur la Croix. Venez-donc, ô Dieu « de mon ame ! ô Dieu de mon cœur ! c'est vous que je désire, « c'est vous seul que je veux pour mon éternel héritage. »

Des sentimens si pieux, et des expressions si touchantes dans la bouche de ce venerable Mourant, étoient pour toute l'assemblée un spectacle de religion si frappant, que nous étions tous comme immobiles autour de son lit ; et je ne sortis de mon ravissement, que parce que je m'aperçus que son zele pour notre édification diminuoit beaucoup de ses forces.

Tout le monde se mit à genoux, et après avoir fait les prieres ordinaires, je lui demandai ce qu'il est de coûtume de demander à un malade dans ces conjectures. Il répondit à tout avec une fermeté et une presence d'esprit étonnante ; il récita ensuite le Simbole des Apôtres ; et après quelques nouveaux actes de Foi, de Contrition et d'Amour, il reçut de mes mains le Saint Viatique. Tout le monde se retira, parce qu'il me témoigna vouloir être seul, pour mieux s'entretenir avec Dieu, et le remercier des grandes faveurs qu'il venoit de faire à son ame : il n'y eut que le Médecin et deux Domestiques qui resterent dans sa chambre, où pas un Moine ne parut pendant toute cette longue cérémonie.

Voilà, mon cher Monsieur, l'état où je viens de laisser M. de Senez ; je me hâte de profiter de la commodité de M. l'Abbé Piot,

Digitized by Google

qui veut partir absolument demain pour Clermont : lui-même a été le témoin et l'admirateur de tout ce que je vous marque dans cette lettre. Mais j'ai cru qu'un détail circonstancié, quoiqu'un peu long n'avoit rien de trop, pour vous apprendre une nouvelle aussi intéressante à toute l'Eglise, et si propre à confondre les ennemis aussi de la Catholicité, qui abusoient si insolemment de l'autorité de M. de Senez, en l'abusant lui même par leurs captieuses et damnables maximes.

Je compte que notre Malade n'ira pas loin, la foiblesse de son corps redouble d'instant en instant, sans qu'on puisse lui donner ni de grands remedes, ni une nourriture solide; et les cordiaux, comme je vous ai déjà dit, sont presque l'unique aliment qui lui convienne.

Benissons à jamais le Seigneur d'un si merveilleux changement, qui ne peut-être l'effet que de la droite du Très-Haut; et prions avec ferveur la divine misericorde, de faire la même grâce à ceux qui l'ont suivi, ou qu'il avoit engagé dans ses mauvais sentimens. Je ne manquerai pas de vous marquer très exactement tout ce qui se passera ici au sujet de ce venerable Mourant, Priez Dieu pour lui et pour moi. M. Piot ne me laisse plus que le tems de vous assurer, que je suis, etc.

En finissant ma Lettre, j'aprends que M. l'Intendant vient d'envoyer ici, par ordre du Roy, le Lieutenant du Prevôt de la Maréchaussée, et le premier Huissier de la Cour des Aydes, pour se saisir des papiers de M. de Senez : ils ne trouveront autre chose que la Cassete dont je vous ai parlé; car tout le reste de ses Ecrits a été brûlé par son ordre.

A la Chaise-Dieu, le 25. Decembre 1740.

EXTRAIT D'UNE LETTRE DE M^r^ L'INTENDANT d'Auvergne, à M. l'Evêque de *****.

Je vous aprends, Monsieur, une nouvelle frapante, mais sure. L'Evêque de Senez vient de mourir, et il est mort bon Catholique, retractant publiquement son apel, parfaitement soumis au Pape, et donnant toutes les marques d'un repentir véritable... J'avois ordre du Roy d'envoyer à la Chaise-Dieu, pour me saisir de ses

Digitized by Google

papiers. Mais on n'a trouvé qu'une cassette, cachetée à trois sceaux, et adressée à M. le Cardinal Ministre. Cet Evêque défunt la remit avant sa mort au Curé de la Chaise-Dieu devant deux témoins Ecclesiastiques. Elle contient, à ce qu'il a déclaré en mourant, cinq grandes Lettres, ausquelles il travailloit depuis long-tems dans le projet de sa reconciliation à l'Eglise: elles sont toutes écrites de sa propre main, et signées à chaque page. La premiere est adressée à son Eminence M. de Fleury. La seconde, au Roi. La troisième, au Pape. La quatrième, qui est un Ouvrage de 80. feüilles, à toute l'Eglise, et en particulier au Diocese de Senez. Enfin la derniere, qui paroît assez longue, est à M. de Tancin, Archevêque de Lion. Il y a encore dans cette cassette une espece de Codicile, qui contient sans doute le testament de cet Evêque. Comme j'avois ordre de me nantir de ses écrits, j'ai crû que je pouvois ouvrir la cassette, de peur de surprise. Mais ayant trouvé tous les papiers et lettres bien cachetées, je n'ai pas crû devoir aller plus avant; et ayant remis les sceaux à la cassette, je l'ai faite partir: Je compte même que la Cour la recevra comme de bien gracieuses étrennes. Que pensez-vous, Monsieur, de la consternation de la secte Jansenienne? Elle est extrême dans ces cantons, et l'alarme y paroit generale. Voilà la maîtresse colomne du Quesnelisme abattuë. Cet édifice d'iniquité est donc bien prêt à crouler: Dieu le veüille, pour le bien de l'Eglise et de l'Etat, auquel vous travaillez avec autant de succés que de zele.

Au reste, je prévois bien que les Auteurs des Nouvelles Ecclesiastiques, consternez et confus de cette grande merveille, si propre à les convertir, s'ils sont tant soit peu de bonne-foi, ne manqueront pas de faire mention de moi pour la premiere fois dans leurs infamantes Gazettes. Sans doute même qu'ils auront la hardiesse de me démentir; mais je m'en console par avance. Que faire contre un lâche Imposteur qui rougit de paroître et de se nommer? Je suis M. avec tout mon attachement ordinaire, votre, &c... *Signé* ROSSIGNOL.

A Clermont-Ferrand, le 30. *Decembre* 1740.

APOSTILLE A LA LETTRE PRECEDENTE

J'oubliois de vous dire, Monsieur, qu'il m'est revenu que la

Digitized by Google

Cour depuis long-tems avoit envoyé un paquet adressé au Pere Prieur des Benedictins de la Chaise-Dieu, avec ordre de ne l'ouvrir qu'après la mort de M. de Senez. Cet ordre a été religieusement observé par les Moines, et ce n'a été qu'après l'instant du trépas de cet Evêque qu'on a fait l'ouverture dudit paquet, devant le Juge du lieu, assisté de plusieurs témoins séculiers... On n'y a trouvé qu'une défense expresse du Roy d'inhumer le corps de M. l'Evêque de Senez, ni dans l'Eglise, ni dans le cimetiere commun des Chrétiens Catholiques, avec permission cependant à ces Moines de l'enterrer *incognito* dans quelque Chapelle interieure de leur monastere, et cela pour menager, comme il convient, l'honneur de l'Episcopat.

Les Moines paroissoient disposez à s'en tenir scrupuleusement à cet ordre, pour des raisons qu'il vous sera aisé de comprendre : mais comme on n'avoit point le tems d'informer la Cour de la conversion si miraculeuse de M. de Senez, et de ses retractations autentiques, dont le public avoit été le témoin, M. le Curé, dépositaire de ses derniers sentimens et de la précieuse cassette, se chargea de tout : il pria M. le Juge, et tout ce qu'il y a de plus distingué dans cette Villotte, d'assister aux funerailles, et tout s'y fit, par les soins de M. le Curé, avec tout l'éclat et la magnificence possible dans ces fortes de petits endroits; cependant pour ne pas contrevenir absolument aux ordres du Roy, le lieu de la sepulture fut déterminé par les Moines, dans une Chapelle assez propre, qui est sous leur Infirmerie... Il est bon que vous soyez instruit de ces circonstances assez agravantes pour la memoire du pauvre Défunt. *Requiescat in pace.* Et vous portez-vous toûjours bien, et soyez mon ami comme je suis le votre, etc.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUX DOCUMENTS

SUR

LES THORRILHON DE CRAPONNE

Le canton de Craponne a donné le jour à une ancienne famille dont les membres ont rempli les plus hautes fonctions. Nous nous contenterons de mentionner quelques-uns des plus remarquables. Dans son *Esquisse historique sur Craponne*, l'abbé Maitrias cite comme consuls de cette ville, de 1589 à 1600, Jacques Thorrilhon, en 1739, Joseph Thorrilhon de Prades, en 1779 et 1780, P. J. Thorilhon.

L'historien Arnaud nous apprend que, en 1695, Jean Thorrilhon de Vacheroles, seigneur dudit lieu, demeurant à Craponne, compris dans le rôle de la noblesse de la sénéchaussée du Puy fut astreint à une taxe comme possédant fief (1).

Jacques II, roi d'Angleterre, chassé de ses états après avoir perdu en 1690 la bataille de la Boyne, vint chercher un refuge en France auprès de Louis XIV qui, ayant pris chaudement son parti, eut à soutenir une guerre contre les Anglais, les Espagnols et les Hollandais.

Pour faire face à cette coalition, le grand roi fit appel aux milices citoyennes, et celles de Craponne organisées par Jean Thorrilhon, seigneur de Vacheroles (2), eurent pour capitaine Ignace-Maurice Thorilhon.

(1) Histoire du Velay, T. 2, pages 230 et 231.

(2) L'armorial général de France donne à Jean Tourrillon (*sic*), sieur de Vacherolles, bailly de Craponne, les armoiries suivantes

D'azur, à une bande d'or, chargée d'un lion et d'une tour de sable.

Digitized by Google

En 1656 et le 20 septembre, Gaspard Armand, vicomte de Polignac et Louis-Armand de Polignac, marquis de Chalancon, vendent, par acte notarié, le domaine noble du Crozet, avec ses appartenances et dépendances à noble Jean Thorillon, sieur de Vacheroles.

En 1685, des calvinistes tentèrent d'assassiner devant la porte du collège du Puy Jean Thorrillon, sieur de Prades, capitaine au régiment de Tournézi, mort plus tard sous les murs de Casal en Piémont.

Le 5 décembre 1726, Louis XV nomme conseiller-maire de la ville de Craponne, Dominique de Thorillon, office que son père Ignace-Maurice avait rempli durant plusieurs années. L'ordonnance royale, écrite sur parchemin jadis scellé, est ainsi conçue (1) :

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Par édit du mois d'aoust 1692, le feu roy notre très honnoré seigneur et bisayeul ayant créé des offices de nos conseillers maires dans toutes les villes et communautés de notre royaume, Ignace-Maurice de Torrilhon fut pourveu de celuy du lieu et communauté de Craponne, diocèse du Puy, en notre province de Languedoc, lequel office ayant été depuis suprimé par notre édit du mois de juin 1717, nous l'avons depuis rétably par autre notre édit du mois de novembre 1718 et par notre déclaration du 25 janvier 1724, et étant nécessaire de pourvoir audit office dont ledit Ignace-Maurice de Torrilhon a fait les fonctions jusqu'à son décès depuis lequel sa veuve et héritière nous a nommé Dominique de Torrilhon, son fils ; scavoir faisons que pour la pleine et entière confiance que nous avons en la personne dudit Dominique de Torrilhon et en ses sens, suffisance, prud'hommie, capacité et expériance, fidélité et afection à notre service, pour ces causes et autres à ce nous mouvant, nous luy avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'office de notre conseiller maire ancien du lieu et communauté de Craponne, diocèse du Puy, généralité de Montpellier, que tenoit et exerçoit déffunt Ignace Maurice de Torrilhon, son père, dernier possesseur, pour ledit office avoir, tenir et doresnavant exercer, en jouir et user par ledit de Torrilhon aux honneurs, autorités, prérogatives, prée-

(1) L'abbé Maitrias a publié, dans sa notice sur Craponne, un extrait de cette ordonnance, pages 114 et 115.

Digitized by Google

minances, franchises, libertés, privilèges, exemptions, attributions, pouvoirs, fonctions, droits, fruits, proffits, revenus et émolumens audit office appartenans et y attribuées, tels et semblables et tout ainsy qu'en a jouy ou deu jouir ledit déffunt de Torrilhon, son père, et qu'en jouissent les pourveus de pareils offices, pourveu toutesfois qus ledit de Torrilhon ait atteint l'age de vingt cinq ans accomplis requis par les ordonnances, suivant son extrait baptistaire du douze novembre mil six cens quatre vingt dix sept, duement légalisé cy avec autres pièces attachées sous le contrescel de notre chancelerie, à peine de perte dudit office, nullité des présentes et de sa réception. Si donnons en mandement à notre sénéchal du Puy ou son lieutenant général audit lieu que, luy étant aparu des bonnes vie, mœurs, conversation, age susdit de vingt cinq ans accomplis, requis par les ordonnances, religion catolique apostolique et romaine dudit de Torrilhon et de luy pris et receu le serment, en tel cas requis et accoutumé, il le recoive, mette et institue de par nous en possession et jouissance dudit office, l'en faisant jouir et user ensemble des honneurs, autorités, prérogatives, preéminances, franchises, libertés, privilèges, exemptions, attributions, pouvoirs, fonctions, droits, fruits, proffits, revenus et emolumenssusdits, pleinement et paisi blement, et à luy obéir et entendre de tous ceux et ainsy qu'il appartiendra ez choses touchant et concernant ledit office. Car tel est notre plaisir : en témoin de quoy nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes. Donné à Paris, le cinquième jour du mois de décembre, l'an de grace mil sept cens vingt six et de notre règne le douzième.

Au dos est écrit : par le roy signé Vrigny. Enregistré au controlle le cinq décembre 1726. Signé de Saint-Hilaire. — Déposé aux minutes le cinq décembre 1726, pour mons^r Hallé, signé Carpot.

(Original sur parchemin jadis scellé).

L'auteur de l'*Esquisse historique sur Craponne*, à l'occasion de l'arrivée en cette ville, en 1755, d'Ignace-Maurice de Vacheroles dit « que sa majesté lui avait donné le commandement d'une compagnie de nouvelle levée pour le régiment d'Auvergne. Il avait été ordonné que le point de ralliement serait à Craponne. Cette réunion produisit une certaine agitation. Les nouvelles recrues embauchèrent un grand nombre de jeunes gens de la ville pour grossir le petit bataillon, ce qui eut lieu au grand regret et à l'extrême désolation des familles » (1).

(1) *Esquisse historique sur la ville de Craponne*, par l'abbé Maitrias, page 126.

Digitized by Google

Le membre le plus illustre de la famille Thorrilhon est sans contredit Joseph Thorrilhon du Bourg de Vacheroles, dont M. Truchard du Molin a publié la biographie dans son étude sur les officiers généraux de la Haute-Loire.

Il naquit à Craponne le 4 février 1732 et y mourut le 8 août 1806. Capitaine en 1755, il fit toutes les campagnes d'Allemagne de 1757 à 1762. Nommé, en 1771, chevalier de saint Louis, lieutenant-colonel en 1780, colonel en 1791, maréchal de camp en 1792, il était en l'an IV général de division (1) et commandant en chef de la force armée dans le département de la Haute-Loire.

La commission conférant à François-Joseph Thorrilhon le grade de lieutenant-colonel et que nous reproduisons ci-après nous a été communiquée, ainsi que la pièce précédente, par M. Tinayre, propriétaire à Craponne.

A. LASCOMBE

Commission du lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lyonnais pour le s^r François-Joseph Thorillon du Bourg de Vacherolle.

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à notre cher et bien amé le S. François-Joseph Thorillon du Bourg de Vacherolle, capitaine commandant dans le régiment d'infanterie d'Auvergne, salut. La charge de lieutenant-colonel du régiment d'infanterie de Lyonnois, dont étoit pourvu le s^r chevalier de Brienne, étant à présent vacante par sa promotion au grade de maréchal de camp en nos armées, et désirant la remplir d'une personne qui ait toutes les qualités requises pour s'en acquitter dignement, nous avons estimé que nous ne pouvions faire pour cette fin un meilleur choix que de vous pour les services que vous nous avez rendus dans toutes les occasions qui s'en sont présentées, où vous avez donné des preuves de votre valeur, courage, expérience en la guerre, vigilance et bonne conduite, et de votre fidélité et affection à notre service. A ces causes, et autres à ce nous mouvant, nous vous avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons, par ces présentes, signées de notre main, lieutenant colonel dudit régiment d'infanterie de Lyonnois pour, en ladite qualité

(1) *Ibid.*, page 119.

Digitized by Google

de lieutenant colonel, commander ledit regiment, le conduire et exploiter sous notre autorité et sous celle de notre très cher et bien amé cousin le P. de Condé, colonel général de notre infanterie françoise et étrangère, la part et ainsi qu'il vous sera par nous ou nos lieutenans généraux commandé et ordonné pour notre service ; et nous vous ferons payer, ensemble les officiers sergents et soldats dudit régiment, des états, appointemens et soldes qui vous seront et à eux dûs, suivant les montres et revues qui en seront faites par les commissaires et contrôleurs des guerres à ce départis, tant et si longuement que ledit régiment sera sur pied pour notre service, tenant la main à ce qu'il vive en si bon ordre et police, que nous n'en puissions recevoir de plaintes ; de ce faire vous donnons pouvoir, commission, autorité et mandement spécial. Mandons au S. marquis de Bouzolz, mestre de camp commandant dudit régiment, et, en son absence, à celui qui le commande, de vous recevoir et faire reconnoître en ladite charge, de tous les capitaines, officiers subalternes, sergents et soldats dudit régiment; et à tous qu'il appartiendra, qu'à vous, en ce faisant, soit obéi, car tel est notre plaisir. Donné à Versailles, le vingt quatrième jour de juin, l'an de grâce mil sept cent quatre vingt et de notre règne le septième.

Signé : Louis.
par le roy,
Le chevalier de Montbard.

En marge est écrit : Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, prince du sang, pair et grand maître ds France, lieutenant général des armées du roy, chevalier de ses ordres, gouverneur et lieutenant général des provinces de Bourgogne et Bresse, colonel général de l'infanterie françoise et etrangère, vu la présente commission par laquelle le roy a commis, ordonné et établi le S. François-Joseph Thorillon du Bourg de Vacherolle, capitaine commandant dans le régiment d'infanterie d'Auvergne en la charge de lieutenant colonel du régiment d'infanterie de Lyonnais vacante par la promotion de M. le chevalier de Brienne au grade de maréchal de camp, pour en ladite qualité de lieutenant colonel commander ledit régiment, le conduire et exploiter sous l'autorité du roy et la nôtre.

Nous, en vertu du pouvoir que nous en avons, à cause de notre place de colonel général de l'infanterie françoise et étrangère, mandons à M. le marquis de Bouzolz, mestre de camp commandant du régiment de Lyonnois et, en son absence, à l'officier qui le commande, de recevoir et faire reconnoitre mondit Sr Dubourg, en ladite charge de lieutenant colonel dudit régiment, et ordonnons à

Digitized by Google

tous ceux qu'il appartiendra de lui obéir et entendre ès choses qui la concernent. En foi de quoi nous avons fait expédier la présente, que nous avons signée et fait contresigner par le secrétaire général de l'infanterie françoise et étrangère.

Donné à Chantilly le 12 septembre 1780.
Signé : Louis-Joseph DE BOURBON.

Au dessous est écrit :
par son altesse sérénissime
BOULOGNE DE LASCOURZ.

(Original sur parchemin dont le sceau manque par suite de mutilation).

Digitized by Google

LES COMBATTANTS FRANÇAIS

DE LA GUERRE AMÉRICAINE

La guerre de l'indépendance américaine suscita en France et surtout dans notre département, pays d'origine de Lafayette, un vif enthousiasme.

A la première nouvelle du soulèvement des Américains contre les Anglais, celui qu'on a honoré du titre de héros des deux mondes, équipa un navire à ses frais et, accompagné de plusieurs de ses compatriotes (1) débarqua le 13 juin 1777 dans le port de George-Town.

Nous n'avons pas à le suivre dans les combats où il montra de brillantes qualités militaires.

La capitulation de York-Town, que défendait lord Cornwallis, un des meilleurs généraux de la Grande-Bretagne, anéantit la puissance anglaise et amena la paix générale, qui fut signée le 20 janvier 1783.

A son retour en France, Louis XVI nomma Lafayette maréchal de camp.

Un ouvrage récent, offert à la bibliothèque municipale du Puy par le ministre de l'instruction publique, nous fait connaître les noms des soldats et officiers de notre région qui prirent part à la guerre de l'indépendance américaine. Cet ouvrage porte le titre suivant :

Les combattants français de la guerre américaine 1778-1783. — Listes établies d'après les documents authentiques

(1) Parmi eux se trouvait Louis-Ange de la Colombe, du Puy-en-Velay, âgé de 22 ans, embarqué sur le navire la *Victoire*, le 21 mars 1777.

Digitized by Google

déposés aux archives nationales et aux archives du ministère de la guerre, publiées par les soins du ministère des affaires étrangères.

Nos compatriotes figuraient dans des régiments exclusivement français désignés par les noms de Gâtinais (dénommé plus tard Royal-Auvergne), Touraine, Hainault, Foix, Dillon, Auxonne, Metz, Bourbonnais, Soissonnais et Saintonge. Le chiffre de ce contingent, qui s'élevait à plus de six mille hommes, non compris les volontaires et des milliers de marins, montre à la fois la générosité et le libéralisme du gouvernement d'alors. Au nombre des volontaires contentons-nous de citer Jean-André Veyron, baron de La Borie, né au château de la Borie, paroisse de Saint-Jeures de Bonas, le 30 novembre 1733, mort à Sainte-Lucie peu après 1783. Il était maréchal de camp, chevalier de Saint-Louis et avait suivi en Amérique le comte de Rochambeau, commandant des forces françaises, pendant que Lafayette était à la tête des troupes américaines.

A. LASCOMBE.

ARMÉE DE TERRE

RÉGIMENT DE GATINAIS.

Lieutenant-colonel.

De l'Estrade (Claude), né au Puy le 5 avril 1730 (1), brigadier par distinction le 5 décembre 1781 pour ses actions courageuses à Yorck en Virginie.

Capitaines.

De Vachon (Pierre-Charles-François), né le 12 avril 1742 à Retournac : a reçu la croix de chevalier de Saint-Louis le 5 décembre 1781 pour la prise d'Yorck.

Le chevalier de Chalendar (Jean-Baptiste-Marguerite), né à Bounal (Bonas) (2), diocèse du Puy, le 16 avril 1751. Belle conduite à

(1) M. Truchard du Molin donne comme date de sa naissance le 5 avril 1729. Claude-Amable-Vincent de l'Estrade fut nommé maréchal de camp le 9 mars 1788, chevalier de saint Louis le 19 février 1763 et mourut le 7 mai 1801.

(2) Jean-Baptiste-Marguerite de Chalendar, qui s'était établi en Lorraine, y est mort vers 1822.

Digitized by Google

Yorck : fait prisonnier au combat du 12 avril 1782, sur le vaisseau « le Caton ».

De la Rochenegly (Gabriel-François), né à Chamblas le 4 octobre 1757, blessé à Savannah : fait prisonnier au combat du 12 avril 1782 sur le vaisseau « le Caton ».

Sous-lieutenant.

De Bonneville (Jean-Pierre-Louis), mort le 7 juillet 1780.

Compagnie de grenadiers.

Bernier (Michel), né au Puy (1754), S. (1) 21 mars 1773, mort le 22 juin 1780.

François (Victor), né au Puy (1761). S. 22 juillet 1777. Congédié le 4 janvier 1784.

Magne (Louis), né au Puy (1758), S. 3 mai 1777, mort le 6 avril 1782.

Mathieu (Jean), dit l'*Éveillé*, né au Puy (1741). S. 14 juillet 1781.

Léotard (Jean-Baptiste), né au Puy (1759). S. 17 mai 1777.

Valour (Benoit), dit *Divertissant*, né à Saint-Pal-de-Mons (Velay), (1752). S. 1er août 1779, mort le 6 août 1780.

Boyer (Mathieu), né à Hanel-en-Velay (?) (1756). S. 12 décembre 1775. Congédié le 30 novembre 1783.

Livernois (Jean-André), né au Puy (1759), S. 12 décembre 1775, mort le 29 octobre 1781.

Devert (Laurent), né au Puy (1757). S. 12 décembre 1775, mort le 16 décembre 1780.

Pernin (Charles), né au Puy (1757). S. 21 mars 1775. Congédié le 30 novembre 1783.

Vignon (Jean-Baptiste), né à Craponne (1749). S. 25 mars 1767. R. pour 8 ans le 4 septembre 1772.

Petre (Jean-Pierre), né au Puy (1758). S. 6 juin 1777, mort le 23 février 1783.

Descourt (Rémi), né à Saint-Front (1757). S. 7 août 1774, mort le 25 mai 1780.

Holagnier (André), dit *Villeneuve*, né à Yssingeaux (1750). S. 5 décembre 1768. Congédié le 28 octobre 1783.

Gardet (Pierre), dit *La Tulipe*, né à Chavagnac (1758). S. 1er août 1779. Resté au régiment du Cap, le 30 avril 1783.

(1) Abréviations : S = Entrée au Service; R = Rengagé.

Digitized by Google

RÉGIMENT DE GATINAIS (1). — ROYAL-AUVERGNE.

Compagnie de chasseurs.

Hérault (Jean-Claude), né au Monastier (1752). S. 15 mars 1769, mort le 4 septembre 1781.

Bertrand (Jean), né au Puy (1753). S. 23 septembre 1773, mort le 4 décembre 1780.

Daurier (Charles), né à Saint-Paulien 1761 (2). S. 20 mars 1777.

Assier (Jean), né à Domeyrat (1754) S. 8 janvier 1778, mort en 1781.

Plotou (Ploton?) (Pierre), dit *la Pointe*, né au Puy en 1750. S 24 mars 1776. Congédié le 24 mars 1784.

Bolle (Jean-Mathieu), né au Puy (1740). S. 12 juillet 1781.

Resteing (Rostaing?) (Joseph), né au Puy (1763). S. 5 mars 1780, mort le 20 octobre 1782.

Noël (André), né au Puy (1750). S. 6 avril 1780, mort le 31 octobre 1782.

Hiroux (Joseph), né à Douche-Saint-Nicolas (Velay) (Le Bouchet-Saint-Nicolas?) (1753). S. 27 janvier 1774.

Vigouroux (François), dit *César*, né au Puy (1754). S. 9 janvier 1777, mort le 20 septembre 1782.

Leiogier (Liogier? Jean-Martin), dit *Belle humeur*, né à Saint-Maurice-de-Lignon (1753). S. 1er août 1779.

RÉGIMENT DE TOURAINE.

Costail (Sidet (sic), dit *Runoir*, né à Langeac (1753). S. 12 juin 1780, mort à Williamsbourg le 4 novembre 1781.

Chaudet (Antoine), dit *Digne*, né à Loudes (1759). S. 19 mai 1780.

Blanchon (Jean-Blaise), dit *Deschamps*, né à Chamalières, près le Puy (1762), S. 3 novembre 1777.

Barthélemy (Jean), dit *Liotard*, né à Arquejols (1764). S. 9 avril 1781, mort au Cap le 14 juin 1782.

Chambon (Baptiste), né à Cuffy (Cussac ou Ceyssac), près le Puy (1760). S. 27 octobre 1780, mort au Cap le 20 août 1782.

(1) Une ordonnance du 11 juillet 1782 changea le nom du régiment et lui donna, en récompense de sa belle conduite en Amérique, le titre de Royal-Auvergne.

(2) Soldat en 1777 dans le 18e régiment d'infanterie, Daurier fit, dit son biographe M. Truchard du Molin, les campagnes d'Amérique de 1777 à 1783. Nommé général de brigade le 19 floréal an 2, il mourut à Nancy le 29 mai 1833. Il était commandeur de la légion d'honneur, chevalier de saint Louis et baron de l'empire.

Digitized by Google

Deschaux (Pierre), né à Queyrières (1754). S. 21 octobre 1775, congédié le 22 novembre 1783.

Vantageol (Antoine), né au Puy (1745). S. 17 octobre 1765. R. pour 8 ans le 15 mars 1780.

Riot (Jean), dit *Naïf*, né à Chavagnac (1759). S. 14 octobre 1778, mort au fort Royal, le 18 décembre 1781.

Régiment d'Hainault.

Reynaud (André), dit *Dupuy*, né au Moulin (Velay) (1747). S. 8 mars 1766, mort à la Grenade le 26 juin 1780.

Jimbert (André), né au Puy (1760). 1er octobre 1776.

Régiment de Foix.

Baget (Martial), dit *Saint-Julien*, né à Brioude (1756). S. 2 avril 1778.

Régiment de Dillon.

O' Farell (Claude), lieutenant.

O' Farell (Emmanuel), lieutenant en second.

O' Farell (Jacques), lieutenant en second.

O' Farell (Emmanuel), sous-lieutenant.

Régiment d'Auxonne.

Conort (Jean-Baptiste), né à Marminiac (1753). S. 29 novembre 1779.

Royron (Jean-François), né à Saint-Hostien (Velay), (1752). S. 20 novembre 1775.

Régiment de Bourbonnais.

Compagnie du Plessis.

Ossepez (Louis), né au Puy (1762), entré au service le 11 mai 1780, réformé le 30 novembre 1783.

Régiment de Soissonnais.

Compagnie de Marin (1).

Lafond (Jean), dit *Julien*, né à Brioude, Auvergne (1750), entré au service le 24 mars 1777.

(1) Le comte de La Tour-Maubourg (Marie-Charles-César-Florimond de Fay) était colonel de ce régiment, en 1788.

Digitized by Google

RÉGIMENT DE SAINTONGE.

Compagnie de grenadiers.

Bozac (Jean), né à Chadron (1745). S. 4 juillet 1779. Congédié le 19 avril 1784.

Compagnie de Montfort.

Bonet (Jean-Claude), dit *Bonnetier*, né à Saint-Acques (sic) Velay (1759). S. 18 mai 1778. R. pour 8 ans, le 5 octobre 1783.

MARINE

Dans la liste des milliers de marins qui prirent part à l'expédition américaine nous n'avons relevé que deux noms de la Haute-Loire. Ce sont les suivants :

ESCADRE DU COMTE D'ESTAING.

Guichard (André), du Puy, surnuméraire sur le vaisseau « le Marseillais ».

ESCADRE DES COMTES DE GUICHEN ET DE GRASSE.

Grenier (Guillaume), de Brioude, surnuméraire sur le vaisseau « le Vaillant ».

Digitized by Google

Digitized by Google

LE VIPÉRICIDE COURTOL EN COSTUME DE PEAUX DE VIPÈRES

(Le cliché est dû à l'extrême obligeance de M. A. Boyer, l'habile et sympathique président de notre photo-club.)

Digitized by Google

COURTOL LE VIPÉRICIDE

Le deux décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, s'exhibait au Puy, sur la place du Breuil un personnage peu ordinaire; de la tête aux pieds, il était habillé d'un complet composé d'un casque à visière à quatre pointes, habit à la française, gilet, culottes, guêtres, le tout fabriqué d'étroites lamelles les unes blanc d'argent, les autres couleurs d'argent oxydé.

Il occupait une toute petite tente, presqu'en face du café de Paris, et il montrait certains reptiles, de différentes dimensions, nageant dans des bocaux d'alcool, et d'autres momifiés, et fixés dans des attitudes diverses, sur de grands cartons blancs, dont quelques-uns portaient imprimées des listes de chiffres, tandis que dans des cadres sous verre, on pouvait lire différents articles de journaux, de revues illustrées, françaises ou étrangères concernant le personnage et donnant sa photogravure.

Le costume et l'homme n'étaient pas communs, le premier était composé de neuf cents peaux de vipère et le second était de son principal métier *vipéricide*.

Bien qu'il s'exhibât à la foire comme un bateleur, il n'était pas, pour deux sous, ni charlatan, ni saltimbanque; timide, poli, réservé, d'une gaieté humouristique lorsque s'en présentait l'occasion, mais plutôt sérieux, il avait le respect de la vérité et rien de ce qu'il fallait pour la parade, ou de la façade hyperbolique et bouffonne qui entraîne les badauds.

Ce n'était pas un vulgaire pauvre diable, c'était *quelqu'un*.

Pourquoi alors s'exhibait-il ainsi?

Eh mon Dieu parce qu'il était moins que riche (en dépit de ses services exceptionnels, périlleux, héroïques même, puisqu'ils

Digitized by Google

devaient entraîner sa mort) et qu'il espérait en se montrant à la foire ajouter quelques sous à son maigre budget ordinaire.

Eh bien ce personnage pittoresque, cette singulière individualité, c'était, vous le savez, notre concitoyen Courtol, le tueur de vipères, un peu méconnu du pays jusqu'à ce que le journal *La Haute-Loire* lui eut consacré quelques articles qui, plagiés, démarqués par les journaux parisiens et les journaux étrangers, finirent par le rendre célèbre dans les deux continents, puisque des revues anglaises lui consacrèrent illustrations et notices et que l'exposition de Chicago lui proposa d'exhiber son fameux costume.

Et cette célébrité n'était pas usurpée, car, avant de mourir victime d'un de ces vénimeux reptiles qu'il pourchassait à outrance, il en avait tué un nombre vraiment effrayant; contrôlé maintes fois, soit par le chiffre des primes allouées par la préfecture, soit par le compte que Courtol lui-même nous en fit à plusieurs époques et qui augmentait avec une progression dont je ne surpris jamais la sincérité en défaut, en dépit de mes questions fréquemment renouvelées à ce sujet.

Donc par le nombre de ces horribles bêtes dont il a expurgé notre département, et dont je réserve le total pour la fin, par sa mort qui a couronné, si tragiquement, si héroïquement, sa vie modeste et intrépide dont les risques multipliés et les résultats si bienfaisants eussent équivalu dans les temps anciens à un des travaux d'Hercule, Courtol a plus que mérité que son nom et son souvenir figurent dans les Annales de notre Société qui a d'ailleurs maintes fois reconnu ses services, sinon en proportion de leur importance, du moins autant que le lui permettaient ses ressources.

Voici donc les détails biographiques que j'ai rassemblés sur notre tueur de vipères.

Courtol était Parisien, il naquit en effet dans la capitale en 1834. Il ne connut pas sa mère, morte en lui donnant le jour, et à l'âge de trois ans il perdait son père. Il avait été mis en nourrice en Bourgogne, il y resta comme pupille de l'assistance publique, et à douze ans fut placé comme petit domestique chez de braves fermiers qui le traitaient comme leur enfant et dont il avait gardé un très reconnaissant souvenir.

Digitized by Google

Désigné par le sort pour le service militaire, il fait en 1856 la campagne de Crimée, il a la main gauche gelée, le chirurgien est obligé de lui enlever, presque en entier les muscles de la base du pouce droit, parce que la gangrène s'y est mise. Comme de plus il a fait bravement son devoir, on le porte pour la médaille militaire qui doit lui être conférée, après sa rentrée en France, à Toul où il est en garnison au moment où le maréchal Canrobert doit y passer une grande revue.

En s'informant de ceux qui ont été blessés, Canrobert, lorsqu'il arrive à Courtol, qu'on lui avait désigné, lui demande :

— Et toi, tu as été malade?

— J'ai eu la main gelée, maréchal.

— Laisse voir.

Le soldat ôte son gant.

— Çà te gêne?

— Non, maréchal.

Désintéressé par cette réponse, Canrobert passe à un autre.

— Imbécile! dit à Courtol son capitaine en colère, sois tranquille la médaille te gênera encore moins que ta blessure! On la donna au plus ancien sergent de la compagnie, et à lui huit jours de salle de police pour excès de naïveté.

Ceci est un trait caractéristique de la physionomie de Courtol, intelligent, mais par trop simple et droit, il ne sut jamais se faire valoir.

Au lieu de la médaille militaire qui lui aurait valu une pension, il n'eut que celle de Crimée qui ne rapportait que l'honneur.

Plus tard amené et fixé au Puy par son mariage, — ses instincts et ses goûts étant plutôt ceux d'un coureur des bois — bien qu'il eut appris le métier de tailleur — il s'employa pour un pharmacien de notre ville à cueillir des plantes médicinales qu'il apprit ainsi à bien connaître. Ces expéditions par monts et par vaux, convenaient à ses goûts, à ses penchants, il aimait la nature, sa flore et sa faune, il appréciait le charme des fleurs et du paysage. Il était bien doué originellement; bien que, je l'ai dit, il fut Parisien, sa tête du type celtique comme la pluplart de celles des Bretons, des Auvergnats et de quelques Vellaves, était de forme ronde; en science anthropologique c'était un brachycéphale et d'une capacité cérébrale au-dessus de la moyenne. Le front

Digitized by Google

large indiquait l'intelligence, l'œil méditatif à l'abri d'une arcade sourcillière un peu saillante était d'une pénétrante sagacité.

Il avait la patience ingénieuse, la ténacité, l'endurance du montagnard toujours victorieux des difficultés d'une existence très dure et souvent harrassante. S'il eut été instruit, il aurait fait un excellent naturaliste. Il avait une physionomie douce et bonne sous le rude vernis d'un homme des bois, et en dépit de ses courses accidentées d'imprévu, il se préoccupait de ne pas rentrer trop tard pour ne pas inquiéter sa femme, avec laquelle, après avoir élevé plus que difficilement une nombreuse nichée, il faisait un vrai ménage de Philémon et Baucis. Pour la distraire dans ses heures de solitude, il lui avait donné comme demoiselle de compagnie, devinez qui? — Une tortue..... La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a, et lui ne pouvait pas plus.

Pour achever de suggérer de lui une impression pittoresque et nuancée, je dirai, sans vouloir le moins du monde le rabaisser, que sa caricature animalisée aurait donné la tête d'un sagace et bon chien de chasse. Mais si avec sa veste couleur pouzolane, ses housseaux montant au genou, son teint basané, il avait quelque chose du chasseur, observé plus minutieusement il avait la physionomie d'un inventeur, d'un *trouveur*.

Et en effet, ce qu'il savait en trouver des vipères!

Voici comment il avait commencé :

— Vous qui êtes toujours à courir les champs et les bois, lui dit un matin un facteur de Polignac en tournée, vous devriez tuer des vipères, comme font plusieurs de mes collègues, la prime est de *cinquante centimes* par tête.

Le conseil n'était point tombé dans l'oreille d'un sourd, et Courtol avait tellement d'aptitude pour cette chasse que dès sa première saison il avait tué *dix-sept cents vipères*. D'année en année le chiffre ne faisait que s'accroître et Courtol touchait des mandats de cinquante, de quatre-vingt francs d'un seul coup; en l'année 1893 il prend trois mille vipères et touche quinze cents francs; il passait à l'état de budgétivore et même de *lupivore* car on était obligé d'empiéter pour le payer sur la prime des loups.

Loin de moi la moindre intention de critiquer des fonctionnaires de la préfecture que j'ai connus bienveillants et complai-

Digitized by Google

sants, mais ceux de cette histoire ne sont plus en fonction, et leur conflit avec le vipéricide est trop amusant pour être passé sous silence.

N'y aurait-il pas eu moyen de demander au ministère *ad hoc* une subvention particulière pour le chapitre vipère, vu la surabondance qu'il y en a dans notre département?

Je ne sais si l'on aurait réussi, toujours est-il que le budget débordé se mit à chicaner le vipéricide. Comme il fallait aussi lui payer les têtes de vipéraux, on prétendit (ces ophidiens étant vivipares) que Courtol accouchait avant terme les femelles qu'il prenait pleines, et qu'il présentait des têtes de mort-nés.

— Il faudrait donc que j'apporte les vipères vivantes, dit ironiquement Courtol.

— Parfaitement, lui répond le budget.

— C'est bien, fait-il. Et le lendemain, il arrive un peu avant la fermeture des bureaux avec un bocal contenant le chiffre fatidique de treize reptiles tous frétillants. Il était trop tard pour les reconnaître, on met le bocal sur la fenêtre; pendant la nuit le vent le fait tomber dans la cour et voilà les vipères échappées.

En grande hâte on court chez le vipéricide. Imaginez un tel nombre de vipères chez vous, et vous aurez un *fac-simile* de l'état d'âme du personnel administratif.

Courtol, riant sous cape, fut assez adroit pour reprendre une douzaine de vipères et assez malin pour ne pas retrouver la treizième, afin de laisser son monde sous le coup d'une crainte salutaire. Aussi ne lui en demanda-t-on plus de vivantes.

Un certain temps après l'affaire du bocal, un grand chef revint pourtant à la charge et accusa Courtol, qui avait repris de plus belle ses hécatombes, de garder chez lui, jusqu'à leur accouchement les femelles pleines et de faire de l'élevage. Il le menaça même d'une visite domiciliaire pour constater le fait, et puis de lui faire restituer les primes touchées, et de le faire condamner à de la prison.

Courtol ne put s'empêcher de rire.

— Mais, si je gardais des vipères chez moi, dit-il, il faudrait que je les élève dans mon lit, car je n'ai pas la place dans ma seule chambre.

Digitized by Google

En me racontant ces petits démêlés avec le budget il en riait encore socratiquement.

Après un premier mouvement de découragement, il finit par se résigner, le pauvre, lorsqu'on lui diminua la prime de moitié, 25 centimes au lieu de 50 par tête, et moitié moins pour les vipéraux.

C'est vers cette époque là, que je connus Courtol. Bien qu'il eut déjà la soixantaine, il était encore solide et vert, avait les cheveux noirs qu'il portait longs, ainsi que sa barbe grisonnante. Assez grand et conformé pour la marche, il avait le petit pied du Parisien. Soit timidité de sa part soit sauvagerie d'homme des bois, il m'avait plusieurs fois glissé dans les mains comme une anguille de buisson, mais quand j'eus pu l'attirer chez moi, je ne me contentai pas, comme les reporters qui font de l'erpétologie en chambre, des légendes qu'on racontait, je fis avec lui une petite excursion dans le vallon de Vals, pour me renseigner *de visu*.

Dans mon inexpérience, j'avais choisi l'après-midi, au lieu du matin qui vaut beaucoup mieux pour cette chasse; les vipères en effet comme les félins dont elles ont la pupille linéairement rétractile poursuivent leur proie surtout la nuit, et au petit jour on les surprend qui rentrent dans leur quartier et s'enroulent dans un gîte exposé au levant pour faire la sieste en digérant.

Lorsque le soleil au contraire est trop ardent, la vipère se glisse dans quelque trou rocailleux ou sous d'épais buissons où l'on ne peut la traquer. C'est une sybarite, elle n'aime qu'une chaleur tempérée, et ce jour là le soleil était trop chaud, de plus il ventait et la vipère craint le vent. N'importe l'expédition n'en fut pas moins très intéressante et ce vallon de Vals est si joli, si pittoresque!

Tout en suivant mon trappeur, tantôt le long du lit frais et murmurant du ruisseau parfumé de saponaire, tantôt sur les bords rocheux du ravin escarpé, mon regard s'arrêtait dans les intervalles des sombres et durs contreforts basaltiques, sur quelque mignonne oasis de verdure, coquette comme une villageoise d'opéra-comique avec de sapides roses rubigineuses dans ses cheveux ébourriffés, et à sa gorge, à sa ceinture des bouquets de lis martagon, de digitales pourpres, de campanules bleues, de reines des prés odorantes.

Digitized by Google

Et de temps en temps je me baissais pour cueillir une fraise dont le provoquant écarlate éclatait sur un divan moussu couleur émeraude, dans quelque boudoir abrité de noisetiers, lorsque tout à coup le vipéricide, arrêtant brusquement ma fantaisie imprudente, me montrait devant nos pieds quelque chose comme un bracelet de féroce Méduse quadruplement enroulé et sinistrement taché de noir ; avec la détente d'un ressort une tête aplatie, en fer de lance, aux yeux cruels se dressait, sa gueule s'ouvrait sifflante et, dans la livide muqueuse buccale, deux crocs aigus se projetaient avec de venimeuses menaces qui s'épuisaient en vains efforts sur le bâton qui la frappait. Ah non ! Dans ces ravissants paysages, le serpent sous les fleurs est rien moins qu'une métaphore poétique !

Il y a de quoi frémir en songeant qu'ils sont si nombreux dans nos régions, ces si vénimeux reptiles. On se demande avec effroi comment l'on n'est pas piqué plus souvent.

Lorsque la bête hideuse, tentait, bien que touchée, de s'enfiler dans quelque trou, ou sous un buisson, Courtol la traversait d'une petite fourche qui armait son second bâton. Une fois prise il lui tranchait la tête, mais si le corps présentait quelque particularité comme forme, volume ou coloration, il l'emportait tout entier.

Sur la demi-douzaine capturée ce jour-là, je fis trois autopsies séance tenante, et je fus très surpris de la grosseur des proies que je trouvai dans ces estomacs. L'un contenait un fort mulot, le second deux taupes dont l'une énorme et enfin le dernier deux jeunes alouettes ayant assez de plumage pour voler. Ces proies diverses avaient été rallongées, ramollies par l'insalivation et réduites par simple pression à la forme d'un cornichon.

La vipère comme les autres ophidiens, engloutit des animaux d'un diamètre bien supérieur au sien, car la gueule de ces reptiles est pour ainsi dire indéfiniment extensible, puisque leurs maxillaires ne sont que juxtaposés et non fixés, par exemple comme les nôtres, par des condyles solidement articulés et étroitement ligamentés.

La voracité reptilienne entrecoupée de jeûnes prolongés est surprenante : Courtol a trouvé dans une vipère une couleuvre plus longue qu'elle même, la queue de la seconde était repliée,

Digitized by Google

pour pouvoir tenir dans l'estomac de la première. Une autre fois, il rencontre une vipère morte pour avoir voulu engloutir un crapaud énorme; elle avait trop présumé de l'élasticité de sa gueule, et le batracien était resté en détresse à mi-chemin.

Mais comment la vipère arrive-t-elle à capturer des animaux bien plus agiles qu'elle? En voici l'explication : dans les chasses crépusculaires ou nocturnes, dès qu'elle a rampé sournoisement à portée de la proie, toujours se dissimulant, elle se rassemble, puis subitement se détend comme un ressort, fait saillir ses crocs qu'elle plante dans sa victime, puis se replie et attend, — pas longtemps, parce que l'autre tombe presqu'aussitôt engourdie, paralysée, par l'effroyable venin, et lorsque la proie ne bouge plus, la vipère s'en empare. Je ne parlerai pas de la fascination dont malgré l'exceptionnelle connaissance qu'il avait des mœurs de ces ophidiens et les innombrables observations qu'il avait pu faire, Courtol n'avait jamais été témoin.

A l'époque de notre excursion de Vals, il avait déjà détruit près de dix mille de ces venimeuses bêtes sans compter les vipereaux, et dès lors, chaque fois qu'il faisait quelque capture intéressante, il venait me la montrer.

Un jour je le vis le bras en écharpe, il avait été piqué. Je lui offris mes soins, il me remercia évasivement et me dit qu'il se traitait à sa façon. D'ailleurs, ajouta-t-il avec insouciance, ce n'est rien, c'est un jeune qui m'a légèrement éraflé, j'ai eu un peu d'enflure, un peu d'engourdissement, mais bientôt il n'y paraîtra plus.

Je savais qu'il avait une eau et un onguent de sa fabrication dont le principal ingrédient était, je crois bien, de la graisse de vipère, — comme dans cette mixture abracadabrante de la thériaque, qui figure encore dans notre pharmacopée, et je n'insistai pas, car il passait pour un peu sorcier et ne se souciait pas d'un contrôle trop médical, du reste, il avait été déjà piqué une autre fois, encore légèrement il est vrai, car il ouvrait l'œil, et il s'en était tiré tout seul. Je ne croyais pas du tout à sa drogue, je pensais que maintenant il jouissait d'une certaine immunité de vaccination, toutefois, je l'avertis de ne pas trop s'y fier, une jeune fille de Peredeyre était morte quelque temps auparavant après avoir mis son pied nu sur une vipère qui la piqua deux fois, tandis qu'elle

Digitized by Google

descendait d'un cerisier. Un jeune homme de Chadrac, quelques mois après, était décédé aussi de la même mort, et vers le même temps je donnais mes soins à une dame de la ville qui depuis environ deux mois avait le bras enflé, engourdi et encore très douloureux par suite d'une piqûre de vipéreau, et dont elle souffrit très longtemps.

Il est certain qu'à ce métier Courtol risquait journellement sa vie, et l'événement n'a que trop justifié cette sinistre prévision. Je m'étonnais que ses services ne fussent pas mieux appréciés, et c'est alors que par quelques articles dans *la Haute-Loire*, je m'efforçai d'attirer l'attention sur le courageux vipéricide. J'en insérai aussi dans la *Revue scientifique*, dans *La Nature*, dans *Les Lectures pour tous* qui (ces deux dernières) donnèrent son portrait gravé, avec son fameux costume de peaux de vipères. Tous ces articles furent pillés, démarqués, ce fut une mode et pendant une saison quand on ne me plagiait pas, on inventait des vipéricides. Si j'en parle ce n'est pas par rancune d'auteur volé, mais pour indiquer combien notre héros local avait excité d'intérêt. Notre si sympathique et verveux poète, Louis Hubert lui consacra de spirituelles strophes dont nous citerons les vers ayant trait au fameux costume :

Il prend le drap sur les vipères
Qu'il va chercher dans leurs repaires
Peut-être la mode en viendra ?
C'est égal, quel drôle de drap!
.....
Pour un complet, c'est un complet
Pantalon copurchic, jaquette
Une cravate, une casquette
Sans doute aussi le caleçon,
Le tout ayant bonne façon.
Il n'y manque que la chaussure,
Il la fera c'est chose sûre.
Dans tous les cas, c'est peu banal
Très fin de siècle, original.

En 1896, notre société m'ayant fait l'honneur de me déléguer à Paris au congrès des sociétés savantes des départements, j'y fis un rapport dans la section d'erpétologie sur notre vipéricide. C'est à partir de cette époque que des Magazines étrangers, le *Wilde World*, le *Harmsworth* demandèrent à Courtol des notices

Digitized by Google

biographiques accompagnées de sa photographie en costume. Et notre humble concitoyen jusque là aussi obscurément qu'héroïquement dévoué, était maintenant célèbre.

On lui demanda, je l'ai dit, son complet pour l'exposition de Chicago, mais il ne voulut pas le risquer ne trouvant pas suffisantes les garanties offertes.

Il avait été aussi en pourparler avec l'Exposition de Lyon, et il proposa d'y exhiber son costume plus — *quinze cents vipères.*

A cette proposition qui ne manquait pas de piquant, les administrateurs poussèrent avec ensemble des cris d'épouvante en levant les bras au ciel.

Quinze cents vipères! Mais la peste et le choléra n'eussent pas mieux fait le vide dans le Parc de la Tête d'or!

Et dare dare, on refusa.

Bien que cet échec ruina des espérances de gloire et de profit: — C'est ma faute, disait le vipéricide avec une douceur non sans malice, j'avais oublié d'avertir que mes quinze cents vipères seraient en bocal, ils ont cru que je les apporterais vivantes!

Ses relations ne se bornèrent pas aux journaux, aux revues aux expositions, il fut aussi en rapport avec des savants : le docteur Calmette de l'Institut Pasteur de Lille, le docteur Phisalix de notre Museum, lui demandèrent, l'un des vipères vivantes, l'autre du venin — pour leurs expériences. Prendre et manipuler ces si méchantes bêtes tout en vie, c'était encore plus dangereux qu'incommode, mais notre homme ne reculait pas pour si peu : il se fabriqua un engin composé d'une canne armée à son extrémité supérieure d'un déclic faisant jouer un long ressort à boudin au moyen duquel s'ouvrait ou se fermait à volonté une sorte de pince de homard à l'extrémité inférieure. Mais le reptile une fois pincé, il fallait ensuite l'introduire dans une boîte pour l'emporter, le sortir de celle-ci pour l'emballer avec soin, et c'était ensuite tout une histoire pour faire accepter ce colis frétillant et surtout peu rassurant, par le chemin de fer. Et puis comme il fallait ménager la bête, pour prendre une vipère vivante il en laissait parfois échapper plusieurs.

Il avait bien inventé un piège qui consistait en une sorte de cage double dont la porte d'entrée était machinée de telle sorte que sous la plus légère poussée elle s'ouvrait de *dehors en*

Digitized by Google

dedans mais sans *vice versa*, de façon à ce que les males attirés par une femelle emprisonnée dans la seconde cage, ne pouraient sortir une fois entrés. Il en avait parfois ainsi capturé jusqu'à une quinzaine au moment du frai. Mais les paysans qui ne se rendaient pas compte de l'utilité de ce piège, le brisaient pour tuer la prisonnière ou l'emportaient et cela si fréquemment que, ces cages coûtant à Courtol beaucoup de peine et quelqu'argent, il finit par y renoncer.

Il avait un autre truc plus simple, toujours à l'époque du frai, il frottait avec le bas ventre et les organes sexuels d'une femelle, les chaussures de son fils Tonin, puis il l'envoyait devant en quelque endroit favorable; lui venait ensuite et tuait les mâles qui sortaient derrière les talons de son fils; l'amour les aveugle à un tel point qu'ils suivent même une femelle morte que l'on traîne après soi.

Cette époque de frai était fertile en aubaines. Un matin d'avril Courtol trouve dix-huit mâles (il put les compter après) se disputant une femelle; craignant de ne pouvoir les tuer tous en tas, et d'être piqué en les recueillant, il les éparpille à coups de chapeau pour les assommer plus distinctement. Dix-sept restent sur le carreau. Il revient le lendemain au même endroit et retrouve la femelle ventre à ventre avec un mâle; en tapant et en relevant son bâton, il envoie à son insu, l'un des reptiles sur une haie d'aubépine, et tandis qu'il cherche dans le bas, la vipère lui dégringole dans le cou par l'entrebaillement du col de la chemise.

« Ca y est, se dit-il, avec un frisson.... »

Mais ce n'était pas encore pour cette fois, cette vipère était morte.

En temps ordinaire, les captures sont plus difficiles : par un phénomène de mimétisme semblable à celui des perdrix et des lièvres de couleur blanche dans la neigeuse Russie, des alouettes crayeuses de la Champagne, les vipères, disait, Courtol sont noirâtres, grisâtres ou rougeâtres selon la couleur de leur terrain d'origine, de plus elles ont encore la précaution d'assortir leur gîte occasionnel à leur nuance, et notre patient observateur les a vues se *mirer* pour ainsi dire en comparant leur robe à leur lit et s'enrouler seulement lorsqu'elles avaient trouvé l'accord. Aussi à moins de connaître d'avance leurs endroits de prédilection,

Digitized by Google

et d'avoir l'œil spécialement exercé, on met le pied dessus sans s'en apercevoir ; là où je ne voyais rien, Courtol allongeait prestement un coup de bâton et faisait une prise. Il guettait surtout au revers des pentes et des talus, non loin des fossés et des tranchées, car la vipère a parfaitement conscience de la lenteur relative de sa reptation, et, au contraire du lièvre qui préfère monter, il lui est bien plus facile de fuir rapidement en dégringolant qu'en serpentant en plaine.

Ces conditions réservées, la vipère affectionne les vieux murs, les clapiers exposés d'un côté au levant, de l'autre au couchant, de façon à ce que — à travers les trous, elle puisse passer facilement et, selon la température, de l'une à l'autre exposition. Elle aime aussi à ce qu'il y ait de l'eau pas loin de son domaine. Ainsi en dépit de l'altitude, j'en ai tué une lovée près d'une source sur le versant du Mezenc regardant l'abbaye de Bonnefoi, et d'autres dans ma propriété de Brives près d'un tonneau d'arrosage au pied d'une vieille muraille exposée comme je l'ai dit.

La vipère exigeante en fait de conditions de domicile n'en change pas facilement, si vous en voyez une au repos et qu'elle vous échappe, retournez au même endroit à la même heure le lendemain et vous la retrouverez. Ce n'est qu'après avoir été traquée deux ou trois fois qu'elle déménage.

Courtol non seulement connaissait les mœurs, les habitudes, le terrain des vipères, mais il était de plus servi, pour cette chasse fatigante par des jarets d'acier. Il marchait parfois des quatorze ou quinze heures de suite sans autre viatique qu'un crouton de pain et l'eau des fontaines, comme le jour où ayant appris qu'un jeune homme était mort d'une piqure à Saint-Paulien, il y partit du Puy à quatre heures du matin et ne rentra qu'à sept heures du soir après avoir fait de nombreuses captures.

Parmi ses chasses aux vipères, il y en a d'absolument étonnantes : dans un après-midi, à la Bernarde, il en a tué cinquante, une autre fois dans le vallon de Ceyssac en deux jours, cent quatre. En 1901 entre Fix et Lachaud, au mois de septembre, en deux matinées consécutives il en capture deux cent trente, le lendemain, à Chavaniac près d'une ferme dont la fermière n'osait, par crainte de ces venimeuses bêtes, aller chercher dans le buisson les œufs de ses poules qui s'y cachaient pour couver, il en tue

Digitized by Google

soixante-cinq ce qui pour ces trois jours faisait un total de *deux cent quatre-vingt-quinze*. Enfin quand il est mort il avait détruit en chiffres ronds vingt mille vipères et autant de vipéraux, en tout le nombre formidable de *quarante mille*.

Ici pas de légende comme celle inventée par des erpétologistes en chambre à propos d'un certain Jean Serpent, plutôt de Tarascon, bien qu'on l'ait donné comme Auvergnat, et qui, non content de fantastiques hétacombes jamais vérifiées du reste, aurait apprivoisé les vipères comme des poussins, et en sifflant des bourrées, les aurait fait venir au devant de lui en dansant.

Les chiffres que je viens de donner, je les ai notés soigneusement et recueillis dans maints interviews de la bouche même de Courtol qui était, je le répète, très véridique et ne savait ni ne voulait faire le boniment.

Depuis que *La Haute-Loire* avait mis en lumière sa personnalité et les signalés services qu'il rendait au département, Courtol était devenu populaire. Lorsqu'on le rencontrait sur le Breuil allant à la Préfecture, porter ses têtes de vipères, avec son air un peu dépaysé de trappeur de bêtes malfaisantes, on aimait à lui faire fête d'un bonjour amical, et même certains Messieurs très estimables allaient jusqu'à la poignée de main. Tout en prenant avec lui des airs de condescendance, on n'en n'aimait pas moins, à se frotter en quelque sorte à sa popularité, car petit à petit il devenait une *célébrité* locale.

Mais on n'apprécie réellement l'importance des services qu'il a rendus que depuis sa mort.

Des fermiers, des vignards, des châtelains de notre région, se demandent maintenant avec une appréhension presque frissonnante, qui les délivrera du nombre effrayant des venimeux reptiles dont chaque année l'intrépide trappeur faisait des massacres. La veille même de sa mort, au Creux, près de Peyredeyre, près de l'endroit où avait été piqué il n'y a pas longtemps la jeune fille qui en mourut, il avait tué dix-sept vipères. Autour du château de Malaval où l'on était très reconnaissant, très généreux pour lui, à son dernier printemps, il en avait pris quatre-vingts dont une qui avait douze petits.

Des riches comme des pauvres, il était très aimé, ce brave homme toujours serviable, disaient ses voisins, gai, avec une

Digitized by Google

pincée de sel ironique à l'occasion (il s'était surnommé lui-même *la bête à vipère*). Il supportait avec une patiente philosophie les mauvais jours, content de ses bonnes jambes, de son excellent estomac et de sa vigueur souple et leste qui lui permettait encore, à soixante-huit ans, de sauter d'un arbre à l'autre comme un écureuil, au lieu de perdre son temps à descendre pour remonter, lorsqu'on lui permettait de ramasser des cônes d'épicéa.

Sa dernière et tragique expédition eut lieu le mardi matin, 12 juin 1902, il partit pour les environs de Saint-Paulien, en prévenant sa femme de ne pas s'inquiéter s'il ne rentrait pas le soir, qu'il comptait faire bonne chasse.

Dans l'espace de moins de deux heures il avait pris douze vipères, mais la dernière, qui était très grosse, l'avait piqué à la main gauche, et une jeune fille qui lavait du linge l'avait vu à ce moment « batailler » furieusement avec son bâton ; il avait dû se défendre énergiquement contre ce reptile exceptionnel, car on l'a trouvé presque haché dans sa boîte. La main et le bras commencent à enfler et à s'engourdir, tandis qu'il se dirige vers la ferme du Chabron ; on l'y connaissait, on lui fait bon accueil. Il demande du vin et une tasse de bouillon, momentanément il se trouve un peu mieux, mais ce n'est qu'un répit éphémère; on trouve qu'il n'a pas son allure habituelle, il est morne, presque égaré. Après avoir essayé de manger un peu, il demande à se reposer dans la grange. Malgré une ligature dont il avait entouré son poignet, mais qui ne pouvait arrêter la circulation, le venin que les crochets de la vipère avaient injecté dans une veine, accomplissait son œuvre, la paralysie avec refroidissement se généralisait; vers minuit, Courtol perdait connaissance et il mourait à trois heures, quinze heures après avoir été piqué.

A la ferme où on appréciait ses services, où on l'aimait, tout le monde le plaignait, et un ouvrier, qui le connaissait plus particulièrement, disait avec cette bonté naïve du peuple parfois éloquente en sa bonhomie : « Dire que le pauvre homme a perdu la vie pour sauver celle des autres! S'il n'avait fallu que 50 francs pour le guérir, je les aurais bientôt trouvés.... »

On l'enterra seulement quatre jours, après, et l'on m'a rapporté que le corps en dépit de ce séjour prolongé au fond d'une chambre plutôt petite, serait, jusqu'à la fin, resté dans un parfait état

Digitized by Google

de conservation. Ce phénomène est probablement dû à l'action du venin de vipère : mais pour l'affirmer, il faudrait avoir d'autres observations.

Ce qui est malheureusement bien établi, c'est qu'un homme des plus robustes peut mourir d'une piqûre vipérine. Sur cinq personnes que j'ai connues, blessées par ces affreux reptiles, trois sont mortes, et deux qui appartenaient à ma famille ne s'en sont tirées qu'après avoir longtemps souffert.

On ne saurait donc trop regretter l'homme intrépide qui, à force de faire des hétacombes de vipères pour nous préserver, a fini par trouver la mort.

Qu'il me soit permis en terminant d'insister sur ce chiffre énorme de quarante mille vipères détruites dans notre département par l'intrépide Courtol, car ce nombre m'a encore été déclaré par lui quelques jours avant son décès, comme s'il avait un pressentiment funèbre et voulut affirmer l'importance de son œuvre au moment d'en être le martyr.

Et dire que l'on aurait pu lui sauver la vie, car on avait plus que le temps, l'asphyxie ne s'étant produite que douze heures après la piqûre, il n'y avait qu'à aller à la préfecture où il y a en dépot du sérum antivenimeux du docteur Calmette que peut vous injecter le premier médecin venu. Et c'est heureux pour nous tous, car, maintenant que notre héroïque sauveteur n'est plus, le nombre de vipères va s'accroître de façon effrayante, et de longtemps nous ne retrouverons pas un intrépide Courtol.

Qu'est devenu son fameux costume de neuf cents peaux de vipères, pièce unique au monde? L'Amérique avait voulu l'acheter, mais M^me^ Courtol a préféré le céder à la ville du Puy où l'on peut le voir dans une vitrine de notre musée.

Docteur Pierre BOYER.

Digitized by Google

Digitized by Google

ARRIVÉE EN VELAY

DU MARÉCHAL DUC DE RICHELIEU

COMMANDANT EN CHEF DE LA PROVINCE DE LANGUEDOC

En fouillant dans les papiers d'un ancien consul du Puy, M. Bérard, j'ai découvert un compte des dépenses faites par la municipalité de cette ville à l'occasion de l'arrivée en Velay du maréchal duc de Richelieu, lieutenant-général du roi et commandant en chef de la province de Languedoc.

Ce haut personnage, accompagné d'une suite nombreuse, voyageait en litière et devait entrer dans nos murs le 19 janvier 1755. Il venait par la route du Vivarais et, parvenu à Costaros où il prit gîte, il y passa la nuit. Le froid sévissait alors d'une façon intense et, pour réchauffer l'appartement qu'il occupait, on fut obligé d'en condamner et boucher hermétiquement les fenêtres.

Ce voyage devint pour la municipalité du Puy, dont la bourse était beaucoup plus légère que de nos jours, une source de frais considérables. Pour faire honneur au maréchal, les consuls allèrent à sa rencontre à Costaros et lui offrirent un somptueux dîner.

Voici la note des dépenses effectuées par nos édiles :

Payé à M. Marcon, marchand cirier, pour l'indemniser de ce qu'il a repris les bougies cire blanche, torches de même cire et autres de cire jaune qu'il avoit délivrées à Messieurs les consuls pour illuminer les appartements préparés à

Digitized by Google

Costaros, pour raison du séjour de mondit seigneur le maréchal et de sa suitte, les fenètres ayant esté touttes fermées et condamnées à cause du froid excessif qu'il faisoit, ou pour éclairer dans la routte en arrivant au Puy, tant la littière de mondit seigneur le maréchal que celle de M. de Moncau et M. de Botteville, quittance cy rapportée. . . . . 12 livres

Payé à M. Brun, avocat, pour son honoraire du discours qu'il devoit prononcer à monseigneur le maréchal duc de Richelieu au nom de la communauté, douze livres par quittance, cy rapportée . . . . . 12 l.

Payé au sieur Dulac, marchand d'étain, pour huit plaques de fer blanc à contenir chacune deux bougies pour estre distribuées dans les appartements destinez à Costaros pour la réception de mon dit seigneur le maréchal, lesquelles ont esté placées dans la salle de l'hotel de ville du Puy comme acquises au profit de la communauté, douze livres par quittance cy rapportée, cy . . 12 l.

Payé au sieur Esbrayat, marchand de cette ville, tant pour les cocardes livrées à MM. les consuls qu'à MM. les officiers commandans la bourgeoisie qui s'estait mise soubs les armes et aux domestiques de l'Hôtel de Ville, trompettes, tambours et fifre suivant son compte quittancé prix convenu, cent vingt une livres dix huit sols. . . 121 l. 18 sols

(27 cocardes étaient fabriquées avec un ruban glacé argent, dix sept autres avec de la soie).

Payé au sieur Edde pour le montant de son compte dont tous les articles étaient convenus avec MM. les consuls pour l'alte (sic) destinée à Costaros pour monseigneur le maréchal et toutte sa suitte, tant militaire qu'autres, cent trente deux livres suivant son compte cy rapporté et quittancé . . 132 l.

(Le sieur Edde avait fait ces fournitures pour le dîner qui fut apporté à Costaros).

Payé au sieur Buffet, peintre, pour le montant de douze douzaines de cartouches sur cartons aux armes de monseigneur le maréchal duc de Richelieu, à raison de six livres la douzaine par prix

Digitized by Google

fait et pour les mêmes armes sur toille encadrées de six pieds de long sur cinq pieds d'hauteur, tant pour estre placées sur la porte de la ville que sur celle du palais ou mondit seigneur devoit loger, à raison de quinze livres lesdites deux armes, le tout prix convenu, quatre vingt sept livres, suivant sa quittance cy rapportée . . . . 87 l.

Payé au sieur Portal, architecte, pour le montant de l'arc de triomphe qui devoit estre posé à la porte Saint-Gilles, par prix fait relativement à son dessin et à la police passée avec MM. les consuls quatre vingt livres, suivant son reçu au pied de la police. . . . . 80 l.

M. Vaneau, premier consul, a payé au muletier qui a apporté à Costaros les tapisseries et autres meubles nécessaires pour orner les chambres qu'on y avoit préparé pour recevoir Monseigneur de Richelieu de même que Latte (1), torche de cire, vaisselle d'argent, fayance et autres choses necessaires, pour cela, 4 journées pour aller à Costaros et retourner, à raison de 40 sous par jour payés à Pierre Douys, muletier. 8 l.

Est deub à M. Vaneau, premier consul, pour seize journées de chevaux de louage, tant pour les domestiques que pour les tapissiers et menuisiers, à raison de 20 sols par jour. . . . . 16 l.

(Les loueurs de chevaux étaient Claude Besse, la Magarane, Berger, la Belonde, Beraud et Lhomme de la Chaussade).

Payé à Rouvier, pour louage de la tapisserie verdure pour tapisser à Costaros l'appartement de monseigneur de Richelieu douze livres, cy . . . 12 l.

Payé à Chambon, pour quatre donzaines de fusées, trente six livres, cy . . . . . 36 l.

Au Savoyard, hôte de Costaros, ou à M. Astier. . . 91 l.

Au sieur Sauron, tapissier, pour ses travaux à disposer deux appartements pour monseigneur le maréchal . . . . . 18 l.

A M. Payen, pour louage de son cheval cinq livres, cy . . . . . 5 l.

(1) La halte?

Digitized by Google

A Marguerite Chareyron, ferratière.	5 l.	
Au cordier.	4 l.	6 s.
A divers, dîner de Bénigne chez le sieur Tourrette	1 l.	10 s.
Aux voituriers qui ont porté et rapporté les effets.	18 l.	
Donné aux grenadiers dans la chapelle des pénitents	3 l.	
Payé par M. Astier, consul, et M. Bérard, à M. Buffet 78 livres.	78 l.	
Payé par M. Vaneau, consul, audit Buffet.	23 l.	16 s.
Au voiturier de Pradelles.	3 l.	
Aux menuisiers en partant et en revenant	4 l.	
Aux porteurs du (mot illisible).	0 l.	12 s.
Pour les chevaux 9 livres, cy	9 l.	
Pour le cheval du sieur Sauron.	3 l.	
Pour 33 journées de chevaux à 20 sols	33 l.	

Il eut été intéressant de connaître la relation de l'entrée du maréchal de Richelieu au Puy et de sa réception par les habitants. Malheureusement les délibérations consulaires de cette époque manquent aux archives de l'hotel de ville. L'histoire du Languedoc est muette sur ce point et notre fidèle historien Arnaud ne dit pas un mot de ce voyage qu'il a complètement ignoré et dont les documents d'ailleurs, au moment où il écrivait, avaient sans doute disparu depuis longtemps.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

PARTIE AGRICOLE

Digitized by Google

Digitized by Google

LA CULTURE RATIONNELLE

DE L'ORGE DE BRASSERIE

RAPPORTS DE MM. REYNAUD ET DREYFUSS

MESSIEURS,

Ayant eu la bonne fortune, au cours des derniers mois de l'année 1901, d'avoir avec M. Petit, directeur de l'école de Brasserie de Nancy, une assez volumineuse correspondance au sujet des orges de brasserie de notre région, je crois de mon devoir de faire profiter tous mes confrères en agriculture des renseignements qu'a bien voulu me fournir ce distingué professeur avec son indiscutable compétence dans ces questions qui intéressent à un si haut point les cultivateurs de la Haute-Loire. La crise agricole que nous traversons en ce moment est arrivée à une période trop aiguë pour que nous ne recherchions pas pour la combattre tous les moyens que la science met à notre disposition pour en pallier les désastreux effets. — Si, jusqu'à ces dernières années, la culture de l'orge nous a permis d'atténuer, dans une certaine mesure, les pertes causées par la mévente des blés et l'avilissement du prix du bétail, il est temps, pour l'orge aussi, de jeter le cri d'alarme, de mettre en garde contre des errements qui tendraient à diminuer la qualité de ce facteur si important de notre agriculture locale et à en ternir aux yeux des acheteurs la légitime réputation.

Par une lettre en date du 1er août 1901, M. Petit me priait de vouloir bien lui procurer des échantillons de nos orges pour les

Digitized by Google

analyser et en publier les analyses dans le bulletin de l'école de Brasserie où les malteurs puisent des indications quant à la qualité des diverses orges et peuvent ainsi être guidés dans leurs achats.

En effet, au point de vue du brasseur, le grain d'orge est un mélange de matières farineuses et de matières azotées. Les premières seules sont utiles à la brasserie, car seules elles peuvent fournir par germination les matières sucrées nécessaires à la fermentation de la bière ; les autres sont non seulement inutiles mais même nuisibles, en gênant cette même fermentation. On conçoit donc que le brasseur attache grand intérêt à la composition des orges et qu'il donne hautement la préférence à celles qui renferment la plus forte proportion de matières amylacées.

Je me suis donc empressé, pour déférer au désir qui m'était exprimé, d'envoyer à la station de Nancy trois échantillons d'orge composés chacun de plusieurs lots empruntés à des cultures d'altitude sensiblement égale. Ces trois échantillons représentent : le premier, l'orge de plaine, Le Puy, Brives et Coubon ; le second, l'orge des moyens plateaux, altitude de Loudes, de Saint-Paulien, d'Arsac et de Mons; et enfin le troisième, l'orge des hauts plateaux, Bains, Montbonnet, Cayres, le Bouchet, etc.

Dans ces conditions il était facile de se faire une idée d'ensemble de la qualité moyenne de nos orges en 1901.

Le 2 octobre, je recevais de M. le professeur Petit, la lettre suivante que je crois devoir transcrire intégralement.

« M. le baron REYNAUD, Le Puy.

« Je vous adresse ci-joint, aussitôt terminées, les analyses des trois échantillons d'orge que vous avez bien voulu nous envoyer.

Plaine : humidité. 15,93; amidon, 63,55; matières azotées, 25,28; matières solubles, 2,47; coagulation 0/0 du soluble, 12,5.

Demi-montagne : humidité, 14,62; amidon, 67,02; matières azotées: 12,72 ; matières solubles, 2,90 ; coagulation 0/0 du soluble 24,1.

Montagne: humidité, 13,91 ; amidon, 79,27; matières azotées, 12,56; matières solubles, 2,60 ; coagulation 0/0 du soluble, 21,8.

« De ces trois échantillons je considère la plaine comme étant très médiocre, trop riche en matières azotées, et très pauvre en amidon, plus une humidité excessive. La montagne et la demi-montagne me paraissent au contraire, surtout la montagne de bonne qualité.

Digitized by Google

« La couleur n'est pas non plus bien satisfaisante, il y a beaucoup de bouts bruns ; mais je crois néanmoins que les orges montagne et demi-montagne seront capables de donner, en les germant dans quelques semaines, des malts convenables.

« L'orge de plaine a dû recevoir des engrais chimiques en quantité excessive, d'où l'énorme excès de matières azotées totales et la faiblesse des coagulables.

« Vous rendrez un grand service à la culture de votre région et aussi à la malterie en réagissant contre l'emploi abusif des engrais chimiques qui augmentent, il est vrai, le rendement, mais au grand détriment de la qualité, et tendent à déprécier peu à peu des orges estimées. Cette année, spécialement, ces engrais étaient tout à fait défavorables, puisque l'année elle-même tendait déjà à accroître le taux d'azote des orges. Je me mets à votre entière disposition si je pouvais de quelque manière aider à la propagation des idées saines au point de vue des engrais appliqués à la culture de l'orge de brasserie, de façon à donner autant que possible satisfaction au légitime désir des producteurs d'avoir des rendements meilleurs, tout en conservant au grain sa qualité.

Veuillez agréez, etc.

A la réception de cette lettre, je crus devoir soumettre à M. Petit les réflexions que m'inspiraient le résultat de ces analyses et les observations dont il avait bien voulu les accompagner. Je lui dis d'abord qu'il se trompait singulièrement en attribuant à une dose exagérée d'engrais chimiques l'excès de matières azotées qu'il constatait dans nos orges de 1901. En effet, ces engrais sont encore si peu connus dans nos pays que l'on peut dire que leur emploi en est à peu près nul, et, spécialement pour les échantillons soumis à l'analyse, je suis absolument certain qu'ils n'avaient pas reçu la plus petite parcelle d'engrais chimiques. Mais, par contre, pour la culture de ces orges, il avait été fait très largement usage du fumier de ferme, seul engrais employé dans nos pays pour la culture de l'orge, mais engrais considéré, avec raison d'ailleurs, comme indispensable pour obtenir une bonne récolte. Dans ces conditions, la solution du problème qui nous était proposé se présentait comme particulièrement difficile, pnisque le fumier de ferme, engrais azoté par excellence, nuisait à la bonne qualité de l'orge, et cependant était considéré par nos cultivateurs comme nécessaire pour obtenir une récolte suffi-

Digitized by Google

samment rémunératrice. Les termes du problème étant ainsi posés, je priai donc M. Petit de vouloir bien m'en donner une solution acceptable Voici la réponse que j'en ai reçue à la date du 8 octobre 1901.

« Les plus belles orges connues au point de vue de la malterie sont certainement celles de Moravie et de Hongrie, qui sont cultivées dans des sols très peu riches en azote, et très peu fumés avec de faibles doses de fumier. Même les meilleures conditions sont réalisées par la culture sur vieille fumure : les phosphates et éventuellement la potasse dans les sols qui en manquent n'exercent pas d'effet sensible sur la teneur en azote, mais les engrais potassiques relèvent notablement le taux d'amidon.

« Je ne suis pas ennemi à priori des engrais chimiques azotés, mais j'estime qu'ils doivent être considérés comme des remèdes et non comme des aliments normaux. Ainsi, on emploie très bien et sans inconvénient trente à quarante kilos de nitrate à l'hectare lorsque l'orge une fois levée paraît souffrir. J'ai vu cette année sur les orges de Sarthe les composts produire les mêmes mauvais effets que le nitrate à haute dose, et pour le fumier l'accroissement d'azote était bien moindre.

« Il est presque indispensable, pour avoir de belles orges de malterie, de sacrifier tout espoir d'élévation de rendement. C'est aussi seulement dans les contrées pauvres et montagneuses que cette année l'orge a conservé sa composition habituelle. Ainsi, dans l'Ardèche et la Lozère, on a tous les ans des grains très riches en amidon et pauvres en azote, ce qui assigne à ces orges une composition et une qualité analogues à celles des orges de Moravie.

« A mon avis, il faut que l'orge soit cultivée sur une ancienne fumure modérée avec addition éventuelle de potasse et de phosphates dans les sols où ces éléments manquent sous forme assimilable ; mais quant aux engrais azotés, il faut en employer le moins possible.

« Veuillez agréer, etc. »

Je crois devoir rapprocher de cette lettre les observations suivantes que M. Petit voulait bien, sur ma demande, m'adresser à la date du 1er mars 1901, observations que je transcris littéralement.

« ... Pour ma part, je suis donc fort opposé aux engrais chimiques augmentant le rendement en grain. Il y a des régions d'orge où ces

Digitized by Google

engrais se sont répandus et où le taux des matières azotées va en croissant constamment. Cependant, comme il faut tenir un juste compte des desiderata des agriculteurs, et que malheureusement le prix de vente des orges n'est pas en rapport avec leur qualité, je crois qu'on peut, sans grand inconvénient, faire un usage modéré des engrais artificiels en se basant sur les observations suivantes:

« Les engrais potassiques ont une tendance à augmenter le taux d'amidon sans élever celui d'azote, et à élever aussi le rendement. Les phosphates assimilables notamment superphosphates associés à la potasse ne nuisent pas non plus sensiblement à la qualité. Enfin les engrais azotés et spécialement le nitrate de soude ont un effet très mauvais sur la qualité, s'ils sont utilisés comme engrais et non comme fortifiants. Employé aux doses massives de 150 à 200 kil. à l'hectare, il agit d'une façon malsaine sur la qualité; mais l'expérience a prouvé que si l'on employait seulement de 25 à 39 kil. de nitrate au moment où l'orge commence à piquer, non seulement il n'y aurait pas dépréciation sensible, mais encore accélération de la végétation et augmentation du rendement.

« Je peux dire que l'on peut indiquer comme engrais appréciés à la culture de l'orge de brasserie des doses de 25 à 30 kil. de nitrate à l'hectare, épandu au moment du piquage, de 100 à 150 kil. de sulfate de potasse ou sel de Stassurth et 10 kil. superphosphate. Ceci ne doit être, bien entendu, qu'un supplément à la fumure habituelle de fumier de ferme. D'autre part, les chiffres indiqués ne peuvent être considérés que comme un dosage approximatif, car je ne connais pas la composition des sols de votre région. Le mieux sera d'ailleurs de faire quelques champs d'expérience de manière à pouvoir déterminer utilement la meilleure fumure à adopter.

« Voilà, Monsieur, les principales choses que je connais au point de la culture des orges de brasserie, et vous rendrez un grand service à l'agriculture de votre région si vous lui évitez l'abus du nitrate de soude, et si vous lui indiquez les méthodes de culture qui, tout en augmentant légèrement le rendement accroissent la qualité de l'orge. Au cas où vous feriez faire pour les adhérents du syndicat une petite brochure relative à cette culture de l'orge, je vous serais très obligé de vouloir bien m'en envoyer un exemplaire et je serai aussi très heureux de connaître les résultats que vous donneront les champs d'expériences et de démonstrations.

« Veuillez agréez, etc. »

Il nous reste à tirer des conclusions pratiques des enseignements dont je viens de vous donner lecture. Pour obtenir des

Digitized by Google

orges aussi riches que possible en amidon et aussi pauvres que possible en azote, il est préférable, pour nous qui employons surtout le fumier de ferme, de l'appliquer abondamment l'année précédant la culture de l'orge et d'éviter l'épandage direct du fumier sur l'orge elle-même. La chose est facile pour la partie de nos orges qui vient dans l'assolement à la suite de la pomme de terre, de la rave ou de la betterave, récoltes auxquelles on peut faire un apport à doses de fumier de ferme. Pour les orges au contraire qui succèdent à un trèfle, la question est plus complexe, le trèfle ne comportant pas une fumure proprement dite, car on ne peut donner le nom de fumure à l'épandage de plâtre que nous avons coutume de faire au printemps. Dans ce cas, il faudra ou bien fumer très fortement la céréale, qui précède le trèfle, ou tout au moins défricher le trèfle de très bonne heure, fin octobre par exemple, et en profiter pour enfouir dès ce moment la dose de fumier que l'on juge convenable d'y appliquer. Dans tous les cas, il est très recommandable d'employer à la dose de 150 kil. à l'hectare, les engrais potassiques, soit chlorure de potassium, soit sulfate de potasse ou sel de Stassfurth, en les associant à une dose de 100 kil. de superphosphate.

Les engrais potassiques favoriseront dans une large mesure la formation des matières amylacées et parallèlement à l'augmentation de l'amidon dans le grain, nous verrons baisser le dosage des matières protéiques. C'est ainsi qu'à la station agronomique de Halle, dirigée par le professeur Maerker, nous constatons les différences suivantes dans les analyses de deux échantillons d'orge cultivée l'un avec engrais phosphatés sans potasse, l'autre avec engrais complet.

1° Sans potasse : amidon, 42,73; matières azotées, 21,88;
2° Avec engrais complet : amidon, 50,87; matières azotées, 13,21.

Soit, en faveur de l'engrais complet, une augmentation de 8,14 en amidon et une diminution de 8,67 en matières azotées, c'est-à-dire une amélioration notable de la qualité du grain au point de vue spécial de la brasserie.

Et non seulement l'engrais potassique donnera une amélioration sensible de la qualité du grain, mais il en augmentera le rendement dans les terres riches en calcaires et pauvres en potasse.

Digitized by Google

C'est ainsi que M. Gamichon a constaté en Champagne les résultats suivants :

Sans engrais, 1,785 kil, d'orge à l'hectare.
Avec superphosphate, sans potasse, 1,864 kil.
Même engrais avec 150 kil. de chlorure de potassium, 2,244 kil.

Soit une augmentation de 456 kil. sur la culture sans engrais, et une augmentation de 377 kil. sur la culture avec engrais *sans potasse*. Comme résultat pécuniaire, en prenant pour le chlorure de potassium le prix de 23 fr. les 100 kil., et pour l'orge le prix de 18 fr., nous constatons pour une dépense de 34 fr. 50 une recette de 67 fr. 85, c'est-à-dire un bénéfice de 33 fr. 95. Ces chiffres se passent de commentaire.

Enfin, il est un dernier point sur lequel je veux attirer votre attention ; je veux parler de la question si importante de l'assolement. Et si j'insiste sur ce sujet, c'est que je tiens à m'élever contre une opinion qui a été émise ici même, lorsqu'on a proposé de remédier, dans une certaine mesure, à la mévente des blés, en augmentant la surface de nos cultures d'orge. La terre n'est point une usine industrielle dont on peut augmenter indéfiniment le rendement en développant la valeur de son outillage et la puissance de sa main-d'œuvre.

Bien loin de là, et quelle que soit la somme de travail et d'engrais que nous lui apportions pour suffire à la production intensive dont la nécessité s'impose de nos jours, la terre est rapidement épuisée si on lui demande très fréquemment la même récolte, et si vous ne lui assurez pas, par un assolement bien compris, un suffisant repos faute duquel nous constatons infailliblement une diminution soit dans la qualité, soit dans la quantité de la récolte. Eh bien, interrogez nos malteurs, et ils vous diront qu'il y a dans ces dernières années une diminution notable de la qualité de nos orges, comparées avec celles que nous produisions il y a douze ou quinze ans. Une enquête faite auprès de nos principaux producteurs nous donnera facilement la raison de cette constatation fâcheuse.

Nous demandons trop souvent à la terre de nous produire de l'orge, et la terre fatiguée répond à nos exigences déraisonnables en nous donnant en moins grande quantité des orges de

Digitized by Google

qualité inférieure. Il est certaines régions, par exemple sur les hauts plateaux qui constituent la majeure partie des cantons de Cayres, Solignac, le Monastier et Pradelles, où il n'est pas rare que l'on voie demander *tous les deux ans* à la terre une récolte d'orge, et où il est en tout cas de pratique courante de voir intercaler l'orge dans un assolement triennal. Pour parer à la diminution de rendement, conséquence naturelle de ce régime, on applique des doses considérables de fumier de ferme qui provoquent dans la récolte un excès de matières azotées. Voilà la cause réelle pour laquelle nos orges baissent de qualité. Je crois fermement, quant à moi, qu'il est imprudent de faire revenir l'orge plus souvent que tous les quatre ans, et encore à la condition expresse d'avoir affaire à des terrains de bonne qualité et de leur donner les façons et les engrais nécessaires pour qu'ils puissent suffire à cette production que je considère déjà presque comme intensive.

Nous venons d'étudier longuement quels sont les devoirs de nos cultivateurs pour maintenir aux orges de nos régions leur vieille réputation comme orges de brasserie. Il nous reste, en terminant, à dire un mot des droits et des desiderata de ces mêmes agriculteurs. Et ceci s'adresse plus spécialement aux malteurs, et aux brasseurs qui viennent bien nous indiquer quelles sont les qualités que doit réaliser l'orge qu'ils emploient dans leur industrie, mais qui ne font rien pour nous indemniser des soins et des pertes que nous coûte le développement de ces mêmes qualités. Il nous recommandent de n'user qu'avec modération du fumier de ferme et de nous abstenir presque complètement de l'usage du nitrate. Résultat immédiat : qualité meilleure, mais rendement plutôt stationnaire. Eh bien, comme compensation, nous achètera-t-on cette orge de qualité supérieure un prix plus élevé que l'orge fumée et nitratée avec excès ? Nullement.

Nos acheteurs d'orge ne font porter leur attention que sur la couleur et la grosseur du grain, et vous pouvez fumer et nitrater à tour de bras, votre orge vous sera payée le maximum à la seule condition qu'elle soit bien blanche et que le grain en soit gros et bien nourri. Il ne suffit pas de montrer aux agriculteurs la voie qu'ils doivent suivre pour produire des orges de premier ordre, il faut leur fournir les moyens de persévérer dans

Digitized by Google

cette voie. Il faut, en un mot, qu'après avoir dépensé une mise de fonds supérieure et une somme de travail plus grande ils trouvent au bout de leur compte une juste rémunération de leurs dépenses et de leur travail. Pour cela il faut que les malteurs et brasseurs opèrent dans leur méthode d'achats une réforme radicale. Il faut qu'ils achètent non plus sur de simples apparences extérieures le plus souvent trompeuses, mais bien d'après les résultats de l'analyse chimique qui seule peut les renseigner d'une façon exacte et sérieuse sur les qualités réelles et intrinsèques de la marchandise que nous leur offrons. Il faut enfin qu'ils se décident à payer plus cher une orge peut-être moins belle au simple coup d'œil, mais plus riche en matières amylacées et plus pauvre en protéine. Alors, appuyés par l'irrésistible encouragement du bénéfice entrevu, les principes de culture rationnelle que nous venons de développer s'imposeront d'eux-mêmes ; alors, mais *alors seulement*, nos cultivateurs pourront généraliser dans la pratique les procédés scientifiques que nous indique avec tant d'autorité le directeur de l'école de Nancy, et maintenir, augmenter même encore, si possible, la réputation de nos orges de la Haute-Loire.

Baron L. REYNAUD.

***

MESSIEURS,

Avant de vous donner communication du petit travail relatif à la culture de l'orge que j'ai l'intention de vous soumettre, je désire m'élever contre une erreur très répandue, et malheureusement trop souvent entretenue. Les cultivateurs s'imaginent en général que la succession ininterrompue d'une même culture de céréales conduirait très rapidement à l'épuisement de leur sol. Il est certain qu'il en serait ainsi si aucun engrais n'était fourni à la terre pendant plusieurs années successives, l'agriculteur le plus inexpérimenté est évidemment au courant de ce résultat. Mais d'autre part, il est absolument prouvé qu'on pourrait théoriquement semer dans le même champ chaque année du blé par

Digitized by Google

exemple, tout en obtenant de belles récoltes, mais à la condition expresse de fournir au sol une abondante fumure pour chaque récolte. Ce résultat obtenu avec le fumier de ferme peut l'être aussi uniquement avec les engrais chimiques : nitrate de soude ou sulfate d'ammoniaque, superphosphate de chaux et chlorure de potassium. Il est bien peu de personnes en effet s'occupant d'agronomie qui ignorent les merveilleuses expériences poursuivies pendant plus d'un demi-siècle dans le célèbre domaine de Rothamsted situé près de Londres, par l'illustre agronome Lawes secondé par son fidèle collaborateur sir Joseph Gilbert.

Sans entrer dans le détail des nombreuses expériences faites dans la période comprise entre 1843 et 1900, et sans chercher à les interpréter, ce qui serait trop long, pour l'instant tout au moins, je vous indiquerai cependant, pour confirmer ce que j'ai avancé plus haut, quelques résultats obtenus par ces savants dans la culture du blé. Ils avaient divisé leur champ d'expériences en parcelles d'assez grande dimension et dont chacune reçut le même engrais, afin de leur permettre de déterminer l'influence spéciale due à l'un deux.

Les essais commencèrent en 1844, les illustres savants procédèrent d'abord à l'épuisement du sol par des cultures successives sans engrais, et à partir de 1852, leurs parcelles reçurent une fumure annuelle de 35,000 kg. de fumier de ferme à l'hectare. Ils obtinrent ainsi une moyenne annuelle de 30 hect. 15, tandis qu'une portion voisine fumée uniquement aux engrais chimiques, nitrate de soude, superphosphates etc., donna une récolte moyenne de 29 hect. 46 qui avec une dose plus forte d'engrais a été de 32 hect. 62. Des variétés de blés plus prolifiques auraient fourni encore de bien meilleurs rendements par l'emploi des engrais chimiques. Il ne nous paraît pas nécessaire de conclure, les résultats sont assez éloquents par eux-mêmes.

Je me hâte d'ajouter que des problèmes étudiés à Rothamsted, il ne résulte pas qu'en pratique la culture continue du blé ou de toute autre céréale soit à conseiller, il est en effet évident que les façons culturales seraient trop onéreuses. Les expériences de Rothamsted exigeaient, en effet, des sarclages répétés destinés à enlever toutes les mauvaises herbes. Mais rien ne s'opposerait, contrairement à ce qui a été avancé ici, à des cultures de céréales,

Digitized by Google

blé ou orge, pratiquées tous les deux ans, et entre lesquelles viendrait s'intercaler celle d'une plante sarclée. On n'aurait à craindre ni diminution dans la quantité et la qualité du rendement, ni ainsi que je l'ai montré, d'épuisement du sol.

Ceci dit, j'en arrive à la culture de l'orge. Je suis bien loin de partager les idées qui vous ont été soumises dans notre dernière réunion par notre collègue M. le baron Reynaud.

Vous vous rappelez, Messieurs, qu'il nous a été rendu compte de l'analyse de trois échantillons d'orges de la Haute-Loire, et provenant de trois régions différentes, l'une de la plaine, l'autre de la demi-montagne, et la troisième de la montagne,

	Humidité	Amidon	Matières azotées.
Le 1er renfermait	15,93	63,55	15,28
2me	14,62	67,02	12,72
3me	13,91	69,27	12,56

Le premier des échantillons a été qualifié par M. Petit, directeur de l'Ecole de Brasserie de Nancy de très médiocre par suite de sa grande teneur en matières azotées, de sa faible teneur en amidon et de l'humidité qualifiée d'excessive. Quant aux deux autres échantillons, ils sont tenus pour bons, vu leur composition. Je n'ai pour ma part aucune objection à faire cette dénomination. D'un autre côté, je ne m'arrêterai que pour mémoire et en passant à l'interprétation donnée de la présence des 15 parties, 28 de matières azotées et attribuées par M. Petit à l'emploi d'une quantité excessive d'engrais chimiques.

En présence de l'erreur manifeste commise en attribuant au nitrate de soude, non utilisé cependant, le taux excessif d'azote, M. Petit rend alors le fumier de ferme responsable de ce résultat, et c'est en partant de cette donnée que M. le baron Reynaud déduit en grande partie ses conclusions...

Eh bien ! Messieurs, il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau d'analyse précédent, et sur les conditions de culture pour montrer que cette nouvelle interprétation de la haute teneur en azote est fausse.

Les trois cultures d'orge n'ont-elles pas été placées dans les mêmes conditions de fumure, ne peut-on pas affirmer, en présence des pratiques agricoles de nos pays, qu'à peu de chose près,

Digitized by Google

l'orge placée dans les trois champs différents, a été fumée à peu près également; pourquoi alors l'une seulement présenterait-elle cette richesse excessive en azote et non les deux autres. Il est donc difficile d'accepter l'explication fournie.

En examinant d'autre part les résultats de l'analyse des deux autres orges, nous trouvons pour une même quantité d'azote dans les deux, des quantités différentes d'amidon.

Plus loin, M. Petit nous dit : « les plus belles orges connues au point de vue de la malterie, sont certainement celles de Moravie et de Hongrie qui sont cultivées dans des sols très peu riches en azote et très peu fumés. Même les meilleures conditions sont réalisées par la culture sur vieille fumure; les phosphates et éventuellement la potasse dans les sols qui en manquent n'exercent pas d'effet sensible sur la teneur en azote, mais les engrais potassiques relèvent notablement le taux de l'amidon.

Il est presque indispensable, ajoute-t-il, pour avoir de belles orges de malterie de sacrifier tout espoir d'élévation de rendement.

Je vous prie, Messieurs, de retenir cette dernière recommandation et de prêter une oreille attentive à ce qui suit, et que je tire d'un *document officiel*, le catalogue des sections autrichiennes de l'exposition universelle de 1900 relatif à l'agriculture :

Culture de l'orge a brasser en Autriche.

Dans une première partie de l'article, on nous dit que dans les pays où l'orge est plus spécialement cultivée pour l'exportation, c'est-à-dire en Bohême et en Moravie, la culture a progressé de 30,6 0/0 et de 26,7 0/0 en 20 ans dans ces deux contrées. En 1896, on comptait en Autriche 1,179,000 hectares plantés en orge. De 1888 à 1897, l'exportation a passé de 3,6 à 5,1 de millions de quintaux métriques, représentant une valeur variant de 33,9 à 51,2 millions de florins, et l'exportation du malt a progressé de 15,6 millions à 23,6 millions de florins.

Ces résultats, entre parenthèses, de même ceux relatifs à l'Allemagne, fortifient d'une façon toute particulière les arguments exposés devant vous par M. Sacher sur le développement à donner à la culture de l'orge.

Digitized by Google

Le rapporteur de la section autrichienne continue en disant que cette progression est due surtout *aux conditions favorables du climat et du sol* dans une grande partie de la Moravie. Mais il faut ajouter aussi que les *progrès réalisés dans la culture* et l'*emploi de plus en plus étendu* de la QUALITÉ de l'orge *spécialement appropriée au brassage*, ont leur part dans l'accroissement de la production de cette céréale. S'il était besoin de démontrer l'intérêt considérable qu'on prend en Autriche à la culture de l'orge à brasser, il suffirait de mentionner les nombreux essais tentés par des stations, des associations et des agronomes isolés, et de signaler les expositions d'orge organisées annuellement, etc.

A propos de l'*essai des engrais*, le rapporteur nous met au courant des expériences tentées. Il s'agit, dit-il, d'examiner les substances nutritives: l'*azote*, l'*acide phosphorique* et la *potasse* et de rechercher leur action sur le rendement et sur la qualité du produit obtenu. — L'effet de l'*azote* a été déterminé dans la totalité des 78 essais entrepris de *1885* à *1894*. *L'acide phosphorique* n'a augmenté le rendement que dans 50 sur 84 essais qu'il faut considérer comme ayant réussi. La *potasse* a été essayée quarante fois, mais dans quatorze cas seulement, il a été possible de constater un effet.

Les trois substances ont été appliquées sous forme de salpêtre du Chili, de superphosphate et de sulfate de potasse. On a fait des expériences: 1° avec le nitrate seul; 2° avec le nitrate et l'acide phosphorique et 3° avec le nitrate, l'acide phosphorique et la potasse.

Pour mieux interpréter les résultats des expériences, on a soumis le *sol des parcelles intéressées à une analyse chimique*. On a enregistré aussi avec un soin minutieux les *conditions météorologiques (température et pluie), aux stations d'essais*, afin d'élucider l'influence de ces éléments sur les résultats des essais.

Voici enfin des *conclusions qui nous intéressent au plus haut point et que je vous prie de retenir*. Je cite textuellement:

Quant à la qualité de l'orge obtenue *sans engrais* ou au moyen des divers engrais cités, les essais de chaque année ont positivement démontré que *plus le rendement a monté par l'emploi de la fumure*, plus *la qualité s'est améliorée*.

Digitized by Google

Plus loin on nous indique l'influence exercée sur le rendement par la variété d'orge soumise à l'expérience. *Le premier rang est attribué à l'orge de Hanna* qui montre une *très grande supériorité,* sur toutes les autres orges. Au *deuxième rang,* nous voyons figurer l'*orge Chevalier*, puis d'autres espèces soumises à l'expérience.

Je m'arrête un instant dans l'exposé de ce rapport pour vous rappeler que j'ai trouvé précisément les mêmes résultats dans les expériences que j'avais tentées, soit pour mon compte personnel, soit en m'occupant de votre champ d'expériences pendant l'intérim de la chaire d'agriculture départementale en 1897.

L'orge de Hanna m'avait fourni les meilleurs résultats, l'orge Chevalier venait en seconde ligne, puis l'orge du pays et enfin l'orge de Champagne ; c'était là le rang à attribuer à chaque espèce, aussi bien *pour la qualité que pour la quantité*.

Mais reprenons encore le même rapport qui est pour moi d'une importance si grande, qu'il serait à citer en entier, mais ne voulant pas abuser de vos instants, je me contenterai d'en extraire encore ce qui suit :

« *Les recherches faites sur l'orge de Hanna en particulier ont ensuite révélé ce fait que, en règle générale, un rendement supérieur va toujours de pair avec une augmentation du poids et du volume du grain et une diminution de balle* ET DE LA PROTÉINE ET UN ACCROISSEMENT DE SUBSTANCES EXTRACTIVES.

En ce qui concerne la qualité, on a trouvé que l'espèce Hanna se distingue par un grain plus lourd et plus volumineux, par une balle mince, peu de protéine et beaucoup de substances extractives. Un caractère particulier de l'orge Hanna est sa MATURITÉ PRÉCOCE que n'atteint aucune des autres espèces. — *Les essais faits en Allemagne ont confirmé complètement les expériences relatées ici et ont assigné à l'orge Hanna le* PREMIER RANG COMME ORGE A BRASSER ».

En poursuivant cette étude, pourrons-nous admettre qu'il est possible d'accroître la quantité d'amidon, dans une certaine mesure par l'addition à une fumure normale de sels de potasse. Pour répondre à la question, inquiétons-nous d'abord de la formation de l'amidon dans les céréales. Tous ceux qui se sont occupés quelque peu de physiologie végétale pourraient répondre

Digitized by Google

qu'on est assez mal renseigné sur la question. Si, d'une part, on sait que dans beaucoup d'espèces végétales, on voit s'accumuler de l'amidon dans les feuilles, ainsi que différentes réserves sucrées, il n'en est pas de même pour les céréales. Cependant, dans ces derniers temps, je crois bien que M. Deherain a prouvé que c'est dans la partie supérieure de la tige, verte encore, vers l'époque de la dernière phase de la végétation, que se produit l'amidon. Ce qu'on peut affirmer, en tous les cas sans pouvoir être contredit, c'est que cette formation est très tardive. Il en résulte nécessairement que la quantité de cet hydrate de carbone, contenue dans n'importe quelle céréale, par suite aussi dans l'orge est nécessairement variable d'une année à l'autre, avec les conditions climatériques qui jouent un rôle capital. Je laisse ici la parole à M. Deherain, membre de l'Institut, professeur de physiologie végétale au Muséum d'histoire naturelle.

L'été de 1888 a été pluvieux, la maturation du blé tardive et tandis que la récolte en France n'a été que passable elle a été superbe dans notre sol un peu sec de Grignon, les meilleures parcelles de mon champ d'expériences m'ont donné cette année la valeur de 69 hectolitres à l'hectare; le blé bien constitué renfermait *12,6 0/0 de gluten* et *77,20 d'amidon.*

En 1889 au contraire le *mois de juillet a été brûlant, la maturation précipitée;* on a moissonné trois semaines plus tôt que l'année précédente, le grain renfermait *15,3 0/0 de gluten* mais seulement *61,9 d'amidon.* Si on calcule la quantité *de matières azotées contenues dans les deux récoltes on les trouve à peu près semblables,* mais en 1889, *la quantité d'amidon produite à l'hectare a été beaucoup moindre;* l'élaboration de ce principe qui a lieu tout à fait à la fin de la végétation a été arrêtée par la dessication, aussi la quantité de grain récoltée à l'hectare s'est-elle trouvée moindre qu'en 1888, puisqu'on n'a récolté en 1883, sur les meilleures parcelles que la valeur de 43 hectolitres à l'hectare;

Le phénomène de transport et de *migration des matières azotées,* des feuilles et des tiges au grain, la production tardive de l'amidon *n'ont lieu que si la plante conserve une quantité d'eau notable.* Si les radiations d'un soleil implacable frappent un champ de blé dont les racines ne trouvent plus à s'abreuver dans un sol épuisé, la plante sèche, tout s'arrête, la dernière

Digitized by Google

phase de la vie du blé est brusquement interrompue, les grains restent vides et la récolte est manquée.

S'il est nécessaire d'appuyer encore sur le point capital que je viens de traiter : savoir que la formation d'amidon et même de protéine est fonction des conditions atmosphériques je vous citerai quelques résultats d'analyses que j'ai sous les yeux, et que je dois à l'obligeance parfaite de notre collègue M. Sacher. En 1889, quelques variétés d'orges choisies parmi les meilleures pour les usages de la brasserie ont fourni les nombres suivants :

Année 1889.

	Protéine	Amidon	Humidité
Neutra I	11,50	65,40	14,56
Bohème I	10,25	65,76	15,14
Bohème II	12,06	62,98	15,80
Moravie	11,18	65,93	13,39
Neutra II	11,62	66,11	14,49

Ces résultats représentent, j'ai à peine besoin de le faire remarquer, les moyennes d'un grand nombre d'analyses.

En 1888.

Hongrie	12,13	67,78	13,05
Neutra-Mercantil	10,35	69,94	14,17
Moravie	11,48	70,43	14,71
Orge de Hanna	10,55	70,08	15,06
Neutraer-Hen-Schaftsgerste	10,52	73,28	13,63

1887.

Neutra	9,44	67,78	12,43
Bohême	9,22	67,03	12,97
Le Puy	11,79	65,76	12,96

1886.

Orges blanches du Puy	9,06	67,07	12,98
Orges jaunes du Puy, I	8,63	68,38	12,12
Orges jaunes du Puy, II	8,39	69, »	15,60
Champagne	9,06	66,93	14,83
Neutra	9,24	66,66	13,59
Orléans	8,81	67,90	13,67

Digitized by Google

L'examen le plus superficiel de ce dernier tableau nous prouve jusqu'à l'évidence que la qualité de l'orge ne dépend en aucune façon de sa couleur et qu'il serait puéril d'admettre que les multeurs fassent entrer en ligne de compte cet élément d'appréciation pour l'établissement de leur prix d'achat.

1885.

Neutra I	9,75	63,04	13,64
Neutra II	8,63	57,69	14,08
Le Puy	9,187	61,25	13,21

Il ressort de l'interprétation des nombres inscrits dans ces différents tableaux que la teneur en amidon et protéine ainsi qu'en humidité est nécessairement variable d'une année à l'autre et avec des conditions de culture vraisemblablement pareilles.

Le principal facteur de la haute teneur en amidon, et par suite aussi de la richesse moindre en azote, tient en vertu de ce qui précède pour une part capitale aux influences climatériques.

D'un autre côté peut-on faire varier dans certaines limites, par des moyens artificiels : additions à la terre, d'engrais chimiques, *et à conditions climatériques égales,* les teneurs en amidon protéine, etc. ; c'est ce que j'examinerai dans ma prochaine note ainsi que différents autres points non moins intéressants, tels que la relation entre la fumure et la composition du sol, la succession des cultures, les rapports du producteur et de l'acheteur, les moyens pratiques à mettre en œuvre pour augmenter les rendements et les qualités, aussi parlerai-je de l'influence des variétés d'orge, de l'avantage qu'il y aurait à provoquer l'organisation d'expositions spéciales de cette céréale, de la formation d'un Syndicat de producteurs d'orge, etc.

A. Dreyfuss.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE CYCLONE DE JAVAUGUES

DU 3 JUIN 1902

Sous la signature de M. Bernard Brunhes, la Revue d'Auvergne a consacré, dans son numéro de mars-avril 1903, à cet événement désastreux l'article suivant que nous reproduisons in-extenso, étant donné l'importance du sujet.

On réserve en général le nom de *cyclones* aux gigantesques mouvements tourbillonnaires qui prennent naissance dans les régions tropicales et y exercent des effets destructeurs terribles. On donne de préférence, suivant les cas, le nom de *tornades* ou celui de *trombes* aux mouvements tourbillonnaires violents, mais limités à des régions beaucoup plus étroites qui, à des intervalles heureusement assez longs, viennent dévaster quelque coin de terre de la zone tempérée.

Pour me conformer à l'usage courant, et à l'exemple de plusieurs météorologistes, je conserve le nom de *cyclones* des régions tempérées aux mouvements *tourbillonnaires bien caractérisés* qui, nés en un point de nos pays, s'y propagent en semant la dévastation sur une bande de terre bien délimitée.

J'ai eu l'occasion d'observer les dégâts causés par un pareil cyclone, aux environs de Brioude, le 3 juin 1902. J'ai visité, quelques jours après, la région dévastée; je l'ai parcourue en tous sens, et j'ai recueilli sur place tous les renseignements désirables. On peut donc écrire la monographie de ce cyclone, qui permet de retrouver dans un cas particulier les lois bien connues des cyclones, et qui, de plus, nous fournit des indi-

Digitized by Google

cations exceptionnellement nettes sur l'origine du terrible phénomène.

Le 3 juin 1902 éclataient en Auvergne, et notamment dans les arrondissements de Brioude et d'Ambert, des orages très violents. Aux environs de Brioude, dans la riche vallée de l'Allier, la grêle a causé de véritables désastres en détruisant des vignes et des champs de céréales. Un orage venu du sud-ouest et qui a traversé l'Allier au sud de Brioude, en passant sur Vieille-Brioude, a particulièrement éprouvé les communes de Vieille-Brioude, Fontannes et Lavaudieu. Ces deux dernières communes ont une partie de leur territoire dans la bande qu'a balayée le cyclone, et une partie des dégats est due à ce cyclone; mais sur les 230,000 francs de dégâts qu'une première évaluation a attribués à la commune de Lavaudieu, 120,000 francs représentent les dégâts causés par la grêle aux vignes situées en dehors de la bande. Et à Vieille-Brioude qui n'a eu à souffrir que de l'orage à grêle et non du cyclone, on a évalué les dégâts à 70,000 francs, uniquement dus à la destruction de vignes et de champs de céréales. Ni à Vieille-Brioude, ni dans le chef-lieu des communes de Fontannes et de Lavaudieu, il n'y a eu de bâtiments détruits, de toits enlevés et d'arbres arrachés. La région éprouvée par cet orage qui a été l'un des facteurs du cyclone, est nettement distincte de celle qui a été atteinte par le cyclone lui-même.

Le 3 juin, à 3 heures de l'après-midi, le maire de Frugières-le-Pin déposait au bureau télégraphique de cette commune un télégramme adressé au sous-préfet de Brioude, annonçant la destruction complète de tout le village d'Aubagnat (commune de Frugières); le dommage de ce chef était évalué à 16,500 francs, intéressant 35 propriétaires; de plus, les dégâts dans la campagne de la commune de Frugières étaient évalués à 300,000 francs, à répartir entre 90 propriétaires.

(Nous notons ces évaluations, bien qu'à une enquête rectificative elles aient paru excessives, pour permettre d'apprécier dans une certaine mesure les dégâts dûs au cyclone et ceux qui étaient dus aux orages. « Le tiers des arbres fruitiers, essence de pins et peupliers, avaient été détruits », disait le premier rapport.)

Digitized by Google

M. le sous-préfet de Brioude a mis à notre disposition, avec la plus grande complaisance, les rapports officiels qui lui étaient parvenus. Nous lui en exprimons ici notre gratitude,

Mais c'est une commune voisine, située au centre même de la région parcourue, qui fut le plus éprouvée. A Javaugues, toutes les maisons furent démolies ou dégradées : le dommage total est évalué à 435,000 francs, dont 125,000 francs pour arbres fruitiers et autres, arrachés et abîmés; 95,000 francs pour dégâts aux bâtiments appartenant aux particuliers et 10,000 francs pour dégâts au clocher de l'église et à la maison d'école.

En dehors d'Aubagnat et de Javaugues, les agglomérations éprouvées sont le hameau de Chariol et le château de Cumignat, et le groupe de maisons situées au sortir de Javaugues, à droite et à gauche de la route de Brioude à la Chaise-Dieu ; de même, tous les hameaux que rencontre le chemin qui, d'Aubagnat, monte vers le nord et va rejoindre la route de la Chaise-Dieu. Le hameau de Pisse-Chien, où se fait cette rencontre de routes, est resté absolument indemne. La région caractérisée par des maisons aux toits enlevés et des arbres arrachés, est d'ailleurs nettement délimitée au nord et au sud ; au nord surtout où elle rencontre de grands bois de sapins : ces bois sont littéralement hachés au sud d'une ligne allant à peu près de l'est-sud-est à l'ouest-nord-ouest, les dégâts des bâtiments et des arbres cessent tout à fait. La région atteinte représente donc à peu près une bande de 6 à 7 kilomètres de long et de 2 kilomètres de large à son origine et de 3 kilomètres de large à son extrémité.

Rappelons maintenant en quelques mots les lois auxquelles obéissent les cyclones tropicaux.

Les cyclones sont circulaires ; le vent y tourne dans le sens inverse des aiguilles d'une montre dans l'hémisphère boréal. Le cyclone est comme une véritable meule aérienne qui, dans la zone torride, peut atteindre un diamètre de plusieurs centaines de kilomètres. Si l'on relève, d'après les livres de bord des navires, et d'après les observations sur les côtes, les directions du vent à un instant donné, on voit que partout le vent tourne autour du centre, et en sens inverse dans les deux hémisphères.

La pression est d'autant plus basse dans un cyclone que l'on est plus près du centre. On a pu observer, entre le bord du

Digitized by Google

cyclone et le centre, une différence de pression atteignant jusqu'à 40 millimètres. L'observation a été possible dans le cas où des navires munis de baromètres traversaient ainsi un cyclone tropical de part en part. Dans le cas d'une *trombe* de 50 mètres de diamètre environ qui traversa Paris le 10 septembre 1896, le baromètre enregistreur de la Tour Saint-Jacques indiqua une dépression brusque de 6 millimètres.

Les cyclones voyagent. Leurs trajectoires sont parcourues avec une vitesse de translation de 10 kilomètres à 60 kilomètres à l'heure. En avançant le cyclone s'élargit et s'affaiblit.

La combinaison du mouvement de translation et du mouvement de rotation montre que ces deux mouvements seront d'accord sur le bord *droit* du cyclone et en sens inverse sur le bord *gauche*. Les marins donnent au bord droit dans notre hémisphère le nom de *bord dangereux*, et au bord gauche le nom de *bord maniable*. Il y a, d'abord, une certaine différence dans les dégâts produits dans les deux moitiés ; mais cette différence est parfois assez peu sensible, la vitesse de translation étant généralement peu de chose, par rapport à la vitesse de rotation. Il y a surtout du côté maniable une plus grande diversité dans la direction des vents, tandis que sur le bord extrême, du côté dangereux, il y a beaucoup plus d'uniformité.

Nous allons retrouver l'application de ces lois dans le mouvement tourbillonnaire qui a dévasté cette bande de 2 à 3 kilomètres de large sur 6 à 7 kilomètres de long, au centre de laquelle était le village de Javaugues.

D'abord le mouvement est bien tourbillonnaire et les vents ont tourné dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

Abordons la bande dévastée par l'ouest, en venant de Brioude par Fontannes. Entre Fontannes et Javaugues, on rencontre d'abord, à gauche de la route, quelques petits arbres renversés dans le sens ouest-est; puis à droite un gros sapin de 30 centimètres de diamètre et 8 mètres de haut, complètement déraciné et couché aussi ouest-est. Ensuite et tout à côté, un autre moins gros couché à peu près sud-nord, puis plusieurs sud-est-nord-ouest (20° avec l'aiguille aimantée).

En suivant la route, à la borne 22 kilomètres 6 (1), un verger

(1) Distances comptées en venant de la Chaise-Dieu, à partir du point où la route de

Digitized by Google

où les arbres fruitiers (cerisiers) sont tous couchés ouest-est. La direction de quelques-uns est d'entre ouest et sud-ouest. Ils ont 10 centimètres de diamètre en moyenne, quelques branches sont emportées à 3 ou 4 mètres des arbres.

Sur une longueur de un kilomètre, les arbres sont également couchés dans des directions d'entre ouest et ouest-sud-ouest. A gauche, après le pont, il y en a un exactement sud. Un grand saule est couché par vent d'ouest-nord-ouest. Un peuplier déraciné est à angle droit de l'aiguille magnétique, couché ouest-est.

Au kilomètre 21-2, quelques arbres couchés sud-nord. Plus loin un peuplier nord-ouest-sud-est.

Je suis un moment le chemin de Frugières jusqu'à Chariol. A Chariol même, à 400 mètres du village, sur la gauche, de gros noyers couchés ouest-est, à angle droit de l'aiguille.

En revenant sur mes pas et remontant au nord, vers Javaugues, je trouve au kilomètre 20-5 des peupliers couchés suivant la direction de l'aiguille aimantée.

A Javaugues et au château de Cumignat, sur lequel nous allons revenir, on trouve des arbres couchés côte à côte dans des directions opposées. A Cumignat, à côté d'un toit qui a été transporté d'un seul bloc à 35 mètres dans la direction opposée au mouvement de translation du cyclone, on voit côte à côte deux gros arbres, couchés l'un de sud-est, l'autre de nord-ouest.

A la sortie de Javaugues, on entre bientôt dans les grands bois de sapins que traverse la route. Auparavant on trouve six noyers couchés de nord-nord-est, à moitié déracinés seulement. Plus loin, des arbres de nord-est. Et enfin, le bois, ou presque tous les arbres sont cassés ou déracinés, les directions d'inclinaison varient entre nord-nord-est et est-nord-est. A mesure qu'on s'élève, la direction s'approche de la direction franchement Est. Puis, brusquement, tout dégât cesse; une ligne rigoureusement droite sépare la région intacte de la région atteinte. Je continue la route jusqu'au hameau de Pisse-Chien; de là, je redescends vers le sud sur Aubagnat, en traversant à nouveau le bois.

Les premiers arbres couchés sont couchés par vent de sud-

Brioude par Javaugues se détache de la grande route allant de la Chaise-Dieu à Brioude, par Laval et Champagnac. (Cette bifurcation est voisine de Cistrières, à 6 kilomètres de la Chaise-Dieu).

Digitized by Google

est; au bout de 50 mètres environ, la direction Est domine, puis la direction nord-est. Entre Aubagnat et Frugières les dégâts sont visiblement moindres; en assez grand nombre, on trouve dans les champs de gros noyers entièrement déracinés, couchés par vents d'ouest et sud-ouest.

La limite sud de la région atteinte peut être fixée avec précision. Le chemin de fer de Clermont à Nîmes se dirige vers le sud-est en partant de Brioude. Au voisinage de Billange, il y a eu 16 poteaux télégraphiques renversés, 16 poteaux consécutifs et aucun autre : les poteaux sont placés sur la droite de la ligne quand on se dirige de Clermont vers Nîmes. Ils ont été renversés sur la voie et la circulation des trains a dû être interrompue, jusqu'à ce qu'on ait déblayé la ligne. Ils ont donc été couchés par un effort venant d'ouest ou sud-ouest.

Nous avons dit qu'au centre du cyclone la pression est très basse, par rapport à la pression aux bords et en dehors de la région atteinte. Ici l'on n'a pu faire d'observations barométriques; mais sur une ligne qui passe par Aubagnat, Cumignat et Javaugues, on a eu des effets qui ne peuvent être attribués qu'à un vide brusque.

A Aubagnat et à Javaugues, tous les toits ont sauté. Au château de Cumignat, le toit d'une écurie a été enlevé d'un seul bloc et transporté à 35 mètres, en passant au-dessus d'un bâtiment de hauteur égale qu'il n'a pas effleuré. Il y a donc eu là un effet de bas en haut. La pression ayant brusquement baissé au-dessus du toit, et la pression au-dessous, dans le bâtiment, n'ayant pas eu le temps de baisser aussi vite, tout a sauté; c'est l'expérience du crève-vessie en sens inverse. Remarquons qu'une baisse brusque de pression de 10 millimètres de mercure provoquerait un effort de bas en haut de 130 kilos au mètre carré.

Dans le jardin du château, des châssis en fer, vitrés, extrêmement lourds, posés au ras du sol pour couvrir des plantes cultivées en pots ou en terre dans des cavités rectangulaires creusées dans le sol, ont été soulevés et l'un d'eux porté à 20 mètres de distance.

Comment s'est produit le cyclone?

Digitized by Google

Plusieurs témoignages concordants indiquent qu'il y a eu deux courants, l'un venant du sud-ouest et amenant l'orage à grêle, l'autre venant de l'E-S-E. M. Nicolas, ancien conducteur de la navigation et qui fait des observations pluviométriques, a constaté que du 3 juin, à midi, au 4 juin à la même heure, il est tombé à Brioude, 36 millimètres d'eau; du 2 au 3 juin, à midi, il n'était rien tombé. A midi, le 3 juin, le vent, à Brioude, était sud, faible, le ciel nuageux; un peu après midi, *on apercevait deux groupes de nuages, les uns blancs, venant de l'est, les autres gris venant de l'ouest.*

M. Monier, garde des Eaux et Forêts, confirme que les dégâts étaient presque nuls à l'est d'Aubagnat, et que l'orage à grêle venait bien de Vieille-Brioude.

MM. Bagès et Raynaud, avocats, nous donnent des indications identiques. M. Raynaud était à Granat au moment même de l'orage. Le ciel était noir dès le matin; après midi, il était redevenu beau, puis il est devenu brusquement très noir, comme la fumée d'un incendie.

Au moment (vers deux heures) où s'est produit cet obscurcissement, il est tombé un peu de grêle, puis de la pluie, et un vent faisant un bruit terrible.

A Chariol, on nous indique encore qu'il y avait deux courants : « l'orage principal », venant de la direction de Frugières, et un autre venant de Lavaudieu. Un paysan croit avoir discerné trois orages, le précédent étant dédoublé en deux orages venant, l'un de Fontannes, l'autre de Lavaudieu. Nous croyons que ce dédoublement de l'orage venant des régions ouest, et qu'une seule personne a signalé, est une simple illusion dont M. Plumandon signale de nombreux exemples dans son livre sur les orages.

Mais la personne qui nous a fourni les renseignements les plus précis est une personne que les circonstances ont fait rester au centre même de la région éprouvée, et en plein air, durant tout le temps du cyclone, et qui, de plus, à l'habitude de l'observation minutieuse. M. Martin, jardinier-régisseur du château de Cumignat, était dans le jardin, à l'est du château, à 2 heures de l'après-midi, il y a été surpris par l'orage et y est resté, couché sur le sol jusqu'à la fin du cyclone. Il a nettement

Digitized by Google

vu un orage venant de Vieille-Brioude, amenant des nuages noirs à grêle; le vent venait de l'est, entraînant de gros nuages blancs. Les deux courants se sont rencontrés au-dessus d'Aubagnat; là, dit M. Martin, « les nuages se sont enroulés » et le mouvement tourbillonnaire a commencé. Moins de 5 minutes après, le tourbillon arrivait sur Cumignat. Au début, un peu de grêle est tombée sur Cumignat, mais très peu de chose, puis de la pluie; mais c'est le vent seul qui a fait tous les dégâts. Le tout a duré moins d'une demi-heure. L'évaluation du temps, remarque M. Martin, a dû être exagérée, parce qu'on a eu une frayeur terrible. Durant tout ce temps, on a été plongé dans une obscurité absolue. On entendait un fracas épouvantable, on se sentait effleuré par des débris d'arbres et de maisons projetés par le vent. Aucun éclair n'a été signalé. Dans le bruit terrible qu'on a entendu, personne n'a reconnu de coup de tonnerre proprement dit. L'électricité atmosphérique n'a donc pas joué ici de rôle, et ceci vient à l'appui des théories qui ne lui attribuent, en pareil cas, que le rôle d'un phénomène secondaire. Le cyclone a fait une seule victime, une femme du village d'Aubagnat.

De Brioude, située à 8 kilomètres environ, M. Laporte, répétiteur au Collège, a vu une colonne verticale noire, de grand diamètre, se déplacer de l'est à l'ouest, en subissant quelques oscillations latérales du nord au sud.

Sans raisonner sur les cyclones en général, il nous semble que l'origine de celui-ci est nettement due à la rencontre de deux courants aériens, situés entre 1,500 et 2,500 mètres d'altitude, c'est-à-dire dans la région où se tiennent les cumulus orageux. L'origine n'est ni dans les couches supérieures de l'atmosphère, ni dans celles qui sont au voisinage immédiat du sol.

Dans le cas particulier, le courant secondaire qui est venu heurter le courant principal déjà établi, l'a accroché sur sa gauche, ce qui devait donner un tourbillon dans le sens direct, comme l'observation l'a montré. Il ne semble donc pas ici que, dans la formation initiale du tourbillon, la rotation terrestre ait eu à intervenir pour en déterminer le sens. Seulement, on peut dire que le vide central étant une fois produit, la rotation terrestre intervient pour *favoriser* la circulation directe aux dépens

Digitized by Google

de la circulation inverse, et par suite pour rendre, toutes choses égales d'ailleurs, les cyclones à circulation directe plus fréquents et plus prolongés que les autres (dans notre hémisphère). Ceci correspond bien à ce fait d'observation qu'il y a eu des cyclones à circulation inverse, mais que c'est l'exception.

La formule complète reliant le vide central à la vitesse de circulation à la périphérie contient deux termes, l'un représentant *la force centrifuge proprement dite*, due à la vitesse de rotation de la masse d'air autour du centre de dépression, l'autre *la force centrifuge composée*, due à la rotation de la terre. Les deux forces agissent dans le même sens, pour les cyclones de l'hémisphère nord, qui tournent en sens inverse des aiguilles d'une montre, mais elles ont une importance inégale. Dans les mouvements tourbillonnaires qui sont dus aux larges dépressions de l'Irlande ou de la mer du Nord et qui nous donnent les bourrasques de nos régions, c'est la force centrifuge composée qui l'emporte et, par suite, ces mouvements tourbillonnaires ne peuvent avoir lieu que dans le sens direct (inverse des aiguilles d'une montre). Dans le mouvement tourbillonnaire des tornades ou trombes, au contraire, la force centrifuge proprement dite a l'importance prépondérante, la vitesse du vent étant plus grande et le rayon de trajectoire plus petit — mais le mouvement sera certainement plus stable si le terme complémentaire, dû à la rotation terrestre, est additif plutôt que s'il est soustractif. Or, l'importance relative des deux termes est, à un facteur près très simple, mesurée par le rapport de la durée d'un tour complet des molécules d'air autour du vide central à la durée de la rotation terrestre, c'est-à-dire un jour. Ici la durée d'un tour d'une molécule d'air, située à un kilomètre du centre de la dépression, doit être d'environ 80 secondes, si l'on admet pour la vitesse du vent la valeur de 80 mètres par seconde, qui, selon nous, a dû être atteinte pour provoquer les dégâts observés. (Nous avons, en effet, obtenu au puy de Dôme 70 mètres par seconde, ce qui est un vent qui, sans doute, empêchait de se hasarder dehors, mais n'emportait pas tout.) L'importance relative de la force centrifuge due à la rotation terrestre, à la force centrifuge proprement dite, serait donc ici mesurée par le rapport de 80 secondes à un jour. C'est peu de chose. Si c'était suf-

Digitized by Google

fisant pour expliquer la prépondérance d'un des sens de circulation sur l'autre, il en résulterait des conséquences importantes que nous nous réservons de développer ailleurs.

Dans le cas de Javaugues, le mouvement tourbillonnaire provoqué par le heurt accidentel de deux courants n'aurait sans doute pu durer et se propager si un vide central ne s'était produit pour une raison autre qu'une raison dynamique. Le mélange intime des deux couches de nuages a eu pour premier résultat d'établir un contact intime entre des nuages à grêle déjà formée, contenant de l'eau solide à 0° ou au-dessous, et un courant entraînant des cumulus de beau temps où la température moyenne devait être d'environ 15°. (C'est à peu près la température que nous avons relevée, durant l'été de 1902, au sommet du puy de Dôme, dans l'intérieur d'un cumulus orageux qui enveloppait l'observatoire.) Ce mélange a eu pour effet d'abaisser brusquement la tension de la vapeur d'eau de 10 à 12 millimètres. L'observation montre qu'on a bien eu chute d'une petite quantité de grêle, et chute d'une pluie abondante, ce qui correspond bien à notre hypothèse, où la chaleur provenant de la condensation brusque de l'eau a dû fondre la glace. Tant que le phénomène s'est prolongé par la fusion du nuage à grêle, le cyclone s'est « nourri » suivant l'expression reçue; puis ce nuage ayant fondu, le vide central ne s'est pas maintenu longtemps et l'énergie du cyclone a été vite épuisée. C'est ce qui explique que sa trajectoire ait été relativement courte.

Nous terminerons en adressant nos remerciements aux personnes qui, à Brioude et dans la région dévastée, ont mis la plus grande complaisance à nous fournir les renseignements nécessaire à cette étude.

BERNARD BRUNHES.

Digitized by Google

QUELQUES ESPÈCES DE POISSONS

MESSIEURS,

Je sais combien vous vous intéressez aux questions qui se rattachent de loin ou de près à l'agriculture, ainsi qu'à toutes celles qui touchent aux intérêts du pays.

La Pisciculture occupant d'une façon toute particulière quelques-uns d'entre vous, et m'y intéressant moi-même un peu, j'ai pensé que mes humbles essais en la matière pourraient intéresser les uns et les autres. J'ai cédé aux pressantes sollicitations de de notre honorable vice-président, M. Lascombe, et j'ai consenti, connaissant votre indulgence, à vous faire la communication suivante :

En 1900, j'ai créé un bassin de 20 mètres de longueur sur 1 m. 50 de large et autant de profondeur alimenté d'une façon permanente par les eaux de la Borne au moyen d'un orifice de 8 centimètres de diamètre.

Je le peuplai d'abord des espèces communes de notre pays sauf de la truite et de 200 anguilles que je reçus de Royan.

Tous ces poissons sans exception profitaient à l'envi lorsque survint en septembre 1901 une crue assez forte de la Borne. Ses eaux recouvrirent mon bassin, et tous les captifs qui s'y trouvaient enfermés en profitèrent pour recouvrer leur liberté, sauf toutefois quelques anguilles.

Connaissant la voracité de ces dernières, je résolus de les supprimer dans la crainte qu'elles ne devinssent nuisibles à l'élevage de la truite arc-en-ciel, auquel je voulais dorénavant me livrer, dans les eaux relativement chaudes de mon modeste bassin.

Digitized by Google

Je constatai que mes anguilles qui n'avaient à leur arrivée que 25 à 30 centimètres de longueur et étaient grosses tout au plus comme le petit doigt mesuraient à ce moment (c'est-à-dire un an plus tard) 45 c. de longueur et 8 cent. de tour et que leur poids avait presque doublé.

Quelques poissons rouges ordinaires et quelques tanches achetées au Puy et qui étaient encore dans le bassin avaient également prospéré, les tanches avaient doublé de poids.

Avant la crue de la Borne dont je viens de vous parler, le niveau de ce bassin n'atteignait que la surface du sol; il était taillé dans la terre de la prairie, ses parois n'étaient appuyées et maintenues que par des planches retenues par des pieux enfoncés dans le sol, et butées par des étrésillons.

Ce travail me parut insuffisant et je résolus de construire des murailles assez élevées pour le mettre à l'abri des éboulements et aussi de toute nouvelle invasion des eaux.

Je fis pratiquer dans le mur et dans la terre une douzaine de cavernes au fond du bassin pour permettre aux poissons de se mettre au frais pendant les chaleurs et pendant l'hiver de fuir les froids rigoureux.

Pendant cette construction, je fis la commande à M. Piou-Gand, pisciculteur à la Côte-Saint-André (Isère) de 100 truites arc-en-ciel qui, disait-il, pouvaient résister à une température de 26° centigrades.

Cet envoi m'étant arrivé avant la fin des travaux du bassin, je fus obligé de boucher le déversoir d'une façon provisoire et je fis glisser avec les précautions nécessaires mes alevins à l'eau.

Le lendemain je constatai que le déversoir s'était ouvert pendant la nuit, sous la pression d'une averse diluvienne, et que tous mes poissons s'en étaient allés dans le canal peupler la Borne.

Je me rendis sur ses bords dans l'espoir de retrouver mes minuscules poissons, mais je n'en vis que quelques-uns, une vingtaine environ que je repêchai comme je pus et que je réintégrai dans mon bassin.

Si je suis entré dans ces détails, c'est pour informer les amateurs de repeuplement ainsi que les pêcheurs à la ligne de l'existence probable de ces poissons dans la Borne et que, s'il leur arrivait d'en pêcher ou de les reconnaître sur le marché de vou-

Digitized by Google

loir bien indiquer leur grosseur actuelle et donner le signalement à M. le président de la Société amicale des Pêcheurs à la ligne du Puy.

Ces alevins avaient trois mois lorsque je les ai reçus et ils mesuraient vingt millimètres de longueur ; ceux qui me restent ont aujourd'hui 25 mois et mesurent 15 à 18 c. de longueur et se sont parfaitement comportés sans aucune perte.

Désireux de varier mes essais, je fis venir en janvier 1902 de la maison Brétemieux, pisciculteur à Roubaix (Nord), les différentes espèces de poissons suivantes :

52 tanches vertes de Russie de 12 cent. aujourd'hui 17 et 18 cent.

7 Cat-Fishes (ameiurus nébulosus) (Poisson-chat) à large gueule et à moustaches ; ces poissons de provenance américaine avaient 5 à 6 cent. ; ils ont doublé.

12 carpes à miroir de 10 à 11 mois et de 6 à 9 centimètres de long qui ont atteint une grosseur prodigieuse relativement et qui mesurent 16 et 17 cent. ;

14 ides mélanotes, poissons couleur carotte sur le dos blanc d'argent sous le ventre voyageant souvent en surface qui mesuraient de 7 à 10 cent. et qui ont atteint 16 et 17 cent. ;

14 poissons rouges ordinaires de 7 à 12 c. qui sont d'une croissance plus lente, mesurant 14 à 15 cent. actuellement. ;

7 tanches rouges mouchetées de Mongolie de 6 à 9 cent. et qui ont maintenant 16 à 17 cent.

Ces différents poissons, tous fort jolis, se sont parfaitement comportés dans nos eaux ; ils ont pris, en 15 mois, un développement remarquable, je pourrais dire énorme, en ce qui concerne les tanches et les carpes, et je n'ai constaté aucun cas de mortalité.

Quant à leur nourriture, elle est facile à trouver, attendu que tous les débris de la table ou de l'office leur sont bons ; ils sont friands des asticots que l'on se procure facilement, des vers de terre coupés en morceaux, le blé cuit, des croutes de fromage, de pain de tourteau d'arachides, déchets de viande, sang de boucherie ou de volaille coagulé, intestins de toutes sortes hachés, de son, etc., etc.

J'estime donc que toutes les espèces de poissons peuvent être

Digitized by Google

employées avec succès au repeuplement de nos cours d'eau, eu égard à leur rusticité à leur résistance à la chaleur, à la facilité avec laquelle ils se reproduisent et aussi à la finesse de leur chair.

J'ai, en effet, voulu me rendre compte de leurs qualités comestibles en faisant le sacrifice d'un spécimen de chaque espèce, et sauf la truite arc-en-ciel et le Cat Fishes que je n'ai pu prendre, la partie supérieure de mon bassin qui est divisé en deux ne se vidant plus complètement, j'ai constaté que leur chair était excellente et abondante car ces poissons sont ronds et charnus.

De toutes ces espèces, deux seulement sont visibles à toutes les heures du jour, ce sont les Cyprius ordinaires et les Ides mélanotes.

Voici la description de ces divers poissons extraite du catalogue de Bétrémieux, à Roubaix.

1° *Les tanches vertes* sont très jolies ; elles ont le corps fin et allongé, pas de ventre rebondi et la chair très épaisse sur le dos, elles sont, comme le nom l'indique de couleur verte émeraude, tandis que les tanches communes ont le corps très gros, surtout le ventre qui forme sac, et leur couleur est jaune doré.

2° Les Tanches vertes dont M. Bétrémieux, à Roubaix, est le seul importateur sont originaires des grands lacs russes, région du Caucase ; elles atteignent le poids maximum de 3 livres à 3 livres 1/2 et possèdent la chair la plus délicate et la plus savoureuse de tous les poissons d'eau douce (truite comprise).

3° Les Tanches vertes sont très rustiques elles s'habituent facilement et rapidement dans toutes les eaux et s'y reproduisent en grand nombre sans exiger aucun soin ; les ressources naturelles du plus petit des étangs sont suffisantes pour qu'elles se reproduisent aussi bien que dans n'importe quel cours d'eau.

4° Les Tanches vertes ne se nourrissent jamais d'œufs ni d'alevins de leur espèce ni d'aucune autre espèce de poisson ; elles ne sont aucunement destructives et la société des autres poissons ayant les mêmes mœurs qu'elle leur est agréable.

En résumé les avantages qu'elles réunissent sont la rusticité, le poids, l'excellence de la chair, facilité d'acclimatation, d'entretien et de reproduction.

Digitized by Google

Le Cat-Fishes, (Ameiurus nébulosus) (Poisson-chat sombre à large gueule).

Comme aspect, le poisson-chat tire sur le barbeau, il a une tête énorme, une large gueule munie de quatre grandes barbes en dessous, deux grandes moustaches, une de chaque côté, et deux cornes très longues, et se tenant très droites sur le dessus de la tête.

Le poisson-chat possède des nageoires latérales et dorsales qui sont très rapprochées de la tête, trois pointes longues et aiguës qui l'empêchent de devenir la proie des Voraces.

Ce qui fait, que n'étant pas lui-même destructeur, *il ne peut être détruit.*

La forme du corps est presque ronde et va en s'amincissant jusqu'à l'extrémité de la queue.

La couleur du poisson-chat, sombre à large gueule est vert-noir sur la tête et toute la longueur du dos, et jaune blanc sous le ventre.

Ce poisson peut atteindre en quelques années le poids de 4 à 5 livres, mais dès qu'il atteint celui d'un kilog sa chair a acquis toute sa saveur; il n'a ni arêtes ni écailles, c'est un poisson à peau dans le genre de l'anguille; il a la chair épaisse sur toutes les parties du corps, ce qui lui donne un poids supérieur aux autres poissons, à un volume égal. Sa chair est exquise et savoureuse. Enfin ce poisson a obtenu la médaille d'or en 1900 à l'exposition d'art culinaire à Bruxelles.

Les poissons-chats sont adultes à 3 ans, à cette époque ils pèsent une à deux livres; ils s'accouplent et se font un véritable nid dans les herbes aquatiques et vers la fin d'avril ils y déposent leurs œufs au nombre de 1,000 à 1,500. Au bout de 40 jours, les alevins naissent et sont l'objet de toute la sollicitude de leurs parents qui les gardent et les protègent, à 3 mois les pointes de défense étant poussées, les parents les abandonnent, mais toute la même famille reste groupée jusqu'à la fin de la saison.

Pendant l'hiver, les poissons chats s'envasent; à la seconde année ils se divisent en groupe de 15 à 30 individus puis vers la fin de l'année ils se subdivisent encore par groupes de 4 à 5 individus et à la troisième année ils s'accouplent et font nouvelle souche.

Digitized by Google

Le poisson-chat est assez abondant en Amérique et au Canada où on le désigne ordinairement sous le nom de Barbotte; il est voisin du Silure, un monstre qui dépasse souvent le poids de 200 kilos et qui est aussi laid qu'il est vorace et malfaisant. Le poisson-chat vit plutôt de larves, de vers et d'insectes et ne paraît pas s'attaquer aux autres poissons, il a la vie dure et peut rester hors de l'eau sans mourir.

Ce qui fait le mérite du poisson-chat, c'est qu'il est très difficile sur la qualité des eaux dans lesquelles il est appelé à vivre; il s'accommode des eaux vaseuses et résiste très bien, paraît-il, dans les eaux polluées par les déversements des usines, ce qui est un grand avantage à l'heure actuelle, où les industriels se gênent si peu pour empoisonner nos cours d'eaux. C'est un poisson de fond qui doit comme l'anguille se terrer en hiver. Il mord très bien au ver de terre, il attaque l'appât sur place sans même entraîner le flotteur qu'il fait enfoncer progressivement.

M. Henri Grosjean, inspecteur de l'enseignement agricole, envoyé en mission en Amérique, dit qu'en 1874 il a été importé de la rivière Raristan 74 de ces précieux poissons qui furent placés dans les lacs du Sacramento, maintenant il y en a des millions et ils constituent une immense ressource alimentaire.

Ils prospèrent partout même dans les tourbières et les marais saumâtres de la Camargue.

Le poisson-chat n'est pas un poisson de proie, car on n'a jamais rencontré dans son estomac de débris de poissons.

Les Carpes à miroir (à moustaches et à grandes écailles) sont les plus estimées de toutes les espèces de carpes, elles sont très prolifiques, toutes les eaux leur conviennent, elles croissent en poids avec une rapidité extrême, ce qui a été démontré après une pêche faite en étang. On a reconnu que la carpe ordinaire pesait 0,800 gr. à 1 kil. au bout de trois ans, tandis que la carpe à miroir pesait 2 à 3 kil. dans la même période.

Ce poisson est joli à l'œil et de plus sa chair a une saveur exquise et devient rose à la cuisson.

L'Ide Mélanote. (Idus melanotus).

L'Ide mélanote, c'est exactement le gardon ordinaire, mais ayant beaucoup de qualités en plus ; il est de couleur rouge carotte sur le dos et argenté au ventre; c'est donc un magnifique poisson.

Digitized by Google

Il est d'une agilité et d'une vivacité incomparables, il vit en bandes nombreuses et se tient en pleine eau ou en surface comme le dernier.

La pêche à la ligne de l'Ide mélanote est plus amusante que celle du gardon car il mord franchement et se défend avec une grande habileté.

L'Ide mélanote est de provenance européenne; on le rencontre en assez grand nombre dans certains cours d'eaux et étangs allemands.

Il est adulte à 3 ans et est excessivement prolifique; la quantité d'œufs et d'alevins qu'il donne est énorme et dépasse encore de beaucoup ce que peut rendre le gardon. Ce poisson a une chair d'une finesse et d'une légèreté extrême et sa croissance est six fois plus rapide que celle du gardon; ainsi à 7 mois le gardon mince et luret mesure à peine 2 ou 3 centimètres, tandis que l'Ide mélanote en mesure 7 ou 8 et en a déjà de la chair en proportion.

En quelques années, et suivant la richesse des eaux, il atteint 30 à 40 centimètres.

Ce poisson qui peut avec avantage être utilisé pour le repeuplement fait aussi, à cause de sa belle livrée, l'agrément de la pièce d'eau.

L. ESCOMEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

LE VIGNOBLE DE LA HAUTE-LOIRE

Notre ancien collègue M. E. Dupont, professeur d'agriculture de l'Allier, qui a laissé dans notre département un si profond souvenir, a publié dans la *Revue de viticulture*, une remarquable étude sur le vignoble de la Haute-Loire, qui constitue, par son étendue et ses observations et par la conscience de son auteur, une monographie complète de notre production viticole. C'est donc une page de notre histoire agricole; chacun la lira avec fruit et intérêt (1).

L'expérience pratique consommée de M. Dupont donne même à ses conseils et à ses observations une importance qui ne nous permettait pas de passer cette étude sous silence ou d'en détacher seulement quelques passages; aussi voulons-nous la publier dans son entier.

Aux lecteurs de la *Revue*, si bien renseignés cependant sur la viticulture mondiale, nous tentons aujourd'hui de présenter un inconnu.

Qui s'est jamais inquiété, en effet, du petit vignoble de ce petit département, bien qu'il soit des plus français et situé sous le même parallèle que le Bordelais, d'illustre réputation? Il a à peine compté 10,000 hectares au moment de sa plus grande prospérité, vers 1890, et ses produits aigrelets, très appréciés des indigènes, font souvent faire la grimace aux rares étrangers qui ont l'occasion de les déguster. Il convient d'ajouter, d'ailleurs, que tous ces vins ne sont pas dans ce cas; on trouve dans la Haute-Loire, comme partout ailleurs, des vins bien réussis, agréables

(1) Rappelons qu'en 1869, M. Paul Le Blanc a publié dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* une intéressante note sur la vigne du Puy.

Digitized by Google

à boire; mais ceux-ci sont toujours écoulés par le commerce comme vins du Puy-de-Dôme, et la Haute-Loire ne conserve pour elle que le monopole de ses piquettes accidulées (1).

C'est là un fait regrettable qui porte préjudice, pour l'écoulement de leurs produits, à nos petits vignerons, lesquels nous semblent d'autant plus intéressants qu'ils s'acharnent sur un sol ingrat, qu'ils sont plus pauvres et que beaucoup d'entre eux se trouvent, faute de ressources, dans l'impossibilité de reconstituer leurs vignes qui disparaissent rapidement sous les piqûres du Phylloxèra.

Nous essayerons donc, dans cette courte monographie, de remettre les choses au point et de rendre à la Haute-Loire ce qui lui appartient.

Topographie. — S'appuyant à l'Est sur les Cévennes centrales, à l'Ouest sur les monts de la Margeride, le département de la Haute-Loire est constitué, dans son ensemble, par un plateau élevé, d'une altitude moyenne de 900 mètres, hérissé de pics et de mamelons formés par les anciens volcans du Velay et découpé par des vallons au fond desquels coulent de nombreux ruisseaux.

Plus profondément creusées, formant des gorges sauvages ou s'épanouissant en plaines de faible étendue, les vallées de la Loire et de l'Allier le traversent obliquement, l'une du Sud au Nord-Est, l'autre du Sud au Nord-Ouest.

C'est uniquement sur les flancs de la partie inférieure de ces deux vallées que l'on rencontre les vignobles du département, qui constituent ainsi deux groupes nettement séparés.

Le groupe de la vallée de la Loire est le moins important. Il s'étend sur une étroite bande de terrain, dont la plus grande largeur n'excède pas 2 kilomètres et qui bien souvent est réduite à moins d'une centaine de mètres, sur les côtes qui bordent le fleuve, depuis Cussac, à quelque dix kilomètres en dessus du

(1) En 1864, M. le Dr Jules Guyot, délégué officiel du ministre de l'Agriculture et du Commerce, étant venu faire une tournée à Brioude, disait des vins du pays, dans une conférence qu'il fit à cette occasion : « Ils sont très substanciels, alimentaires et hygiéniques; ceux que j'ai dégustés chez M. Ernest Saint-Ferréol se rapprochent tellement du Bordeaux (*sic*) que, s'ils étaient connus des industriels marchands de vins de ce pays, je ne serais pas étonné qu'on vint vous les acheter pour vous les revendre quand ils auraient été *cuisinés*. » (*Journal de Brioude*, 30 mars 1864).

Digitized by Google

Puy, jusqu'à la limite du département de la Loire. Autour du Puy, la région vignoble s'épanouit un peu et remonte à quelque distance dans la vallée de la Borne.

Sur une longueur de 70 kilomètres environ, ce groupe ne comprend pas plus de 6,000 hectares susceptibles d'être plantés en vignes et n'en a jamais eu plus de 3,500 effectivement plantés.

Dans la vallée de l'Allier, nous rencontrons quelques parcelles de vigne à Monistrol-d'Allier (altitude 630 mètres), mais les flancs de la rivière, coupés à pic en aval de cette localité, reportent le commencement du vignoble environ à 12 kilomètres plus au Nord, dans les communes de Prades et de Saint-Julien-des-Chazes. A partir de ce point, les vignes suivent le cours de la rivière d'une manière à peu près continue, remontant dans les vallées de la Desges, de la Cronce (rive gauche) et de la Sénouïre (rive droite). Elles s'étalent largement au niveau de Langeac, pour se resserrer considérablement quelques kilomètres plus bas, continuant la région essentiellement vignoble connue dans le pays sous le nom de *la Ribeyre*, qui s'étend jusqu'auprès de Brioude. Là, les montagnes s'écartent et l'Allier coule au milieu d'une assez vaste plaine d'alluvions, avant-garde de la Limagne, bordée de chaque côté par des coteaux peu élevés que les vignes escaladent pour aller déborder sur le Cantal et le Puy-de-Dôme, en passant par-dessus les gorges de l'Allagnon.

Vers 1890, le vignoble de la vallée de l'Allagnon comptait 7,000 hectares en production. Le Phylloxéra l'a réduit aujourd'hui à 4,000 hectares à peine, et son étendue diminue tous les jours, sa reconstitution ne s'effectuant qu'avec une extrême lenteur. Et cependant plus de la moitié des terrains jadis plantés ne sont propres qu'à la culture de la vigne (ou au bois) et les surfaces qu'elle pourrait occuper utilement dans cette région s'élèvent à plus de 20,000 hectares.

Sol. — Sauf quelques exceptions que nous allons indiquer, tout le vignoble de la Haute-Loire repose sur les terrains primitifs : granit commun à base d'orthose dans la vallée de la Loire; gneiss sur les contreforts de l'Allier. Les terres qui ont l'une ou l'autre de ces origines sont légères; sablonneuses, *totalement dépourvues de calcaire*, de profondeur variable. Bien

Digitized by Google

souvent même, dans les côtes gneissiques de l'Allier, le sol n'existe pas et est créé de toutes pièces par les vignerons au moment de la plantation. Le gneiss, en effet, se délite assez rapidement à l'air lorsqu'il est brisé en morceaux peu volumineux, et c'est en concassant sa surface, sur une épaisseur de 70,80 centimètres ou un mètre, que le plus souvent on a pu constituer une couche meuble assez profonde pour planter la vigne. Le sous-sol est d'ailleurs généralement fendillé et la roche en partie décomposée; il permet aux racines de pénétrer très profondément.

Dans les environs immédiats du Puy l'on rencontre surtout des terres d'origine volcanique, pouzzolanes ou basaltes décomposés et quelques affleurements de marnes éocènes, très compactes, humides mais peu calcaires. Le sol est encore d'origine volcanique dans la partie supérieure de la vallée de l'Allier, au-dessus de Langeac. Enfin les marnes éocènes, souvent assez calcaires, reparaissent en dessous de Brioude, sur la rive gauche de l'Allier, en formant une bande étroite qui suit le cours de cette rivière jusqu'à son entrée dans le Puy-de-Dôme. Ces terrains divers, d'ailleurs, ne représentent qu'une fraction absolument minime de la surface totale du vignoble de la Haute-Loire, en dehors de ceux d'origine primitive. Les flancs des coteaux sur lesquels les vignes sont plantées ont, le plus souvent, des pentes excessivement rapides.

Sur les rives de la Loire et de l'Allagnon (groupe de l'Allier), les vignes sont étagées en terrasses superposées, plus ou moins étroites, soutenues par des murs en pierres sèches; mais dans la Ribeyre, sur les bords de l'Allier, elles épousent les pentes mêmes du sol, bien que celles-ci dépassent souvent 40 0/0 et soient cramponnées sur des côtes où elles ne semblent se tenir que par un miracle d'équilibre.

Cépages. — Les cépages qui étaient autrefois cultivés dans les vignobles de la Haute-Loire étaient fort nombreux. M. Michon, professeur spécial d'agriculture à Brioude, a eu la bonne fortune d'en retrouver la nomenclature dans un mémoire de M. Gueyffier-Talairat, subdélégué de l'intendant d'Auvergne, rédigé en 1783, et publié et annoté en 1874 par MM. A. Souligoux et Paul

Digitized by Google

Le Blanc. Nous y trouvons sommairement décrits : le *Langedet*, le *Langedet de chien*, le *Neyrou* (variétés de Pinots); le *Fort*, le *Fort fumé*, le *Bionnay*, cépages aujourd'hui disparus; le *Blanc de Beaune* (Chasselas), le *Saint-Péray*, l'*Aubin*, à raisins blancs; des *Muscats noirs*, *violets* et *blancs*, et d'autres cépages encore, aujourd'hui inconnus des vignerons, et dont l'énumération ne présente pas grand intérêt.

Il n'en est pas de même des trois suivants qui se trouvent encore, à l'état de pieds isolés, dispersés dans les vignobles de la Ribeyre et qui pourraient rendre des services dans la reconstitution de cette région.

Le Gros rouge (grec rose) est encore assez abondant. Toujours taillé à arceau, il mûrit difficilement ses fruits, et ses raisins sont presque exclusivement vinifiés en blanc. Très acide, très *vert*, son vin blanc est cependant recherché par les consommateurs du Cantal. Les faciles débouchés qu'il trouve dans la région de Saint-Flour ne pourraient que s'accroître, croyons-nous ,si on cherchait à améliorer sa qualité par une taille moins allongée, et en réservant à ses greffes sur 3309 ou 101[14] les coteaux les plus chauds et les plus ensoleillés, au lieu de les disperser un peu de tous les côtés, comme dans les vieilles vignes.

Le Brumeau. — Cépage très vigoureux donnant des vins alcooliques, très colorés et ne manquant pas d'une certaine finesse. Sa production, malheureusement, est un peu irrégulière, et il se montre fort sensible aux gelées d'hiver. Une bonne sélection des greffons, et sa localisation sur les côtes le mieux abritées suffiraient, croyons-nous, à faire disparaître ces légers inconvénients.

C'était autrefois un des cépages les plus estimés. « Les gour-
« mets et les communautés religieuses faisaient d'ordinaire une
« petite pièce de vin de Brumeau, disent MM. Soulignoux et
« Le Blanc dans la brochure précitée, et ce vin faisait les honneurs
« de la table lorsque quelqu'un *comme il faut* (*sic*) venait s'y
« asseoir... C'est encore avec du moût de Brumeau, lorsqu'elles
« pouvaient en avoir de pur, que nos grand'mères faisaient leur
« *vin cuit*, qui était si prisé à cette époque. Elles en étaient si
« ménagères qu'elle ne le faisaient paraître sur la table commune
« qu'aux fêtes de *grand carillon*. C'était le vin de Malaga des
« petites fortunes. »

Digitized by Google

Et plus loin, les mêmes auteurs ajoutent encore: « Nous ne « connaissons que fort peu de cépages que l'on puisse comparer « au Brumeau sous le rapport de la vigueur et de la fertilité, « vous diriez plutôt un arbuste qu'un cep. Nous avons entendu dire « aux vieillards que nous avons interrogés sur les bonnes et les « mauvaises qualités de ce plant, qu'il y avait des ceps assez « vigoureux pour supporter jusqu'à neuf verges; on nous a « aussi parlé d'un pied, isolé au milieu d'un champ, qui avait « pris un développement tel qu'il avait produit, plus d'une fois, « de cinquante à soixante litres de vin. »

Ce cépage, sous le nom de *Souvagnou*, se trouve encore aujourd'hui disséminé dans quelques vieilles vignes de la Ribeyre.

Le Noireau. — Cépage à grosse production, très régulière et très abondante, mais donnant le plus souvent des vins verts, âpres, et ayant un goût de terroir assez prononcé. Encore assez répandu dans les vignes de la Ribeyre, il y aurait intérêt à ne pas le laisser disparaître, la régularité et l'abondance de sa production le rendant des plus intéressants. Vers le milieu du XIX^e^ siècle, la plupart des anciens cépages du pays furent supplantés par le Gamay dont les vins étaient plus recherchés par le commerce, et qui constituait déjà, en 1864, lors de la visite du D^r^ Jules Guyot à Brioude, la presque totalité de l'encépagement du vignoble.

Deux variétés de Gamay se sont surtout propagées:

1° Le *Gamay d'Auvergne*, variété à grains allongés, surmoyens, à grappe ailée, à maturité un peu tardive mais à très grosse production;

2° Le *Gamay rondelet*, ou plus simplement le *Rondelet*, à grains petits, presque ronds et de grosseur irrégulière dans une même grappe; à grappe petite, arrondie, non ailée; d'une maturité plus précoce que le Gamay d'Auvergne et fournissant des vins plus fins et plus alcooliques, mais malheureusement en quantité restreinte.

Aujourd'hui, dans les quelques vignes reconstituées, l'encépagement est une véritable macédoine, dans laquelle les plants du pays voisinent avec ceux du Languedoc, de Provence, de Bourgogne et d'ailleurs, et aussi avec les producteurs directs les plus divers et les mois recommandables. Les vignerons, dans

Digitized by Google

leur ignorance de la pratique du greffage, se sont procuré des plants greffés au hasard de leurs relations, au Nord, et au Midi. Ils se sont jetés indistinctement sur tous les producteurs directs qui leur ont été proposés, prenant pour argent comptant les réclames et les boniments des marchands. L'an dernier encore, en pleine Ribeyre, dans la meilleure région vignoble du département, ils n'hésitaient pas à acheter, au prix de 0 fr. 50 l'une, quelques boutures d'*hybride Franc* qu'on leur présentait comme le plant unique, capable de rendre au pays sa prospérité passée.

Cependant, grâce aux efforts persévérants du service phylloxérique du département, aux écoles de greffage, aux vignes de démonstrations, tout ce désordre commence à s'organiser : le greffage n'est plus l'épouvantail et de nombreux vignerons commencent à produire eux-mêmes les greffés qui leur sont nécessaires, choisissant avec soin leurs greffons dans les meilleures vignes de leur entourage.

Les divers Gamays à jus incolore sont généralement préférés; mais les Teinturiers — Chaudenay et Fréaux surtout — sont aussi très recherchés et semblent devoir prendre une place de plus en plus considérable dans la reconstitution.

Quant aux porte-greffes, les divers Riparia × Rupestris (3309, 3306, et 101[14]) donnent toute satisfaction dans la plupart des sols de la Haute-Loire. Ce n'est qu'exceptionnellement dans les marnes éocènes des environs du Puy et de Brioude, qu'on a recours à l'Aramon × Rupestris Ganzin n° 1, au Mourvèdre × Rupestris 1202 ou au Solonis × Riparia 1616, ce dernier dans les terres très humides.

Plantation. — Sur les quelques points du département de la Haute-Loire où les vignes sont plantées en terrasses superposées soutenues par des murs en pierres sèches, dans la vallée de la Loire, sur les coteaux de l'Allagnon et dans la partie haute de la région de l'Allier, les plantations n'offrent rien de particulier et se font, comme elles se font partout, par la mise en place de boutures ou de racines, après défoncement du sol. Ces défoncements sont le plus souvent poussés jusqu'à 0 m. 80 ou 1 mètre. Les pierres extraites pendant ce travail servent à consolider les murs de soutènement et à accroître leur épaisseur. Les espacements

Digitized by Google

le plus fréquemment adoptés sont de 0 m. 80, 0 m. 90 ou 1 mètre de souche à souche en tous les sens.

Mais, sur tous les coteaux de gneiss qui bordent l'Allier depuis Langeac jusqu'au Puy-de-Dôme, plus particulièrement dans la Ribeyre et aux environs de Brioude, là où les vignes épousent les pentes mêmes des terrains, quelque raides qu'elles soient, le peu de profondeur de la couche arable, la facilité relative avec laquelle se délite la roche sous-jacente déjà à demi décomposée, ont donné naissance à un mode de plantation bien particulier, la plantation *par razes*, que les nécessités de la reconstitution de l'ancien vignoble détruit par le Phylloxéra en américains greffés, contraignent à abandonner en partie aujourd'hui.

Cependant nos vignerons tiennent à cette vieille méthode, et la possibilité d'en continuer la pratique est peut-être la raison principale de leur engouement pour les producteurs directs de tout acabit. Nous sommes donc amenés à la décrire.

On commence par ouvrir, dans le sens de la plus grande pente du terrain, à coups de pioche, de pic, de barre, des tranchées, parallèles ou *razes*. Ces tranchées, poussées jusqu'à une profondeur de 0 m. 45 ou 0 m. 50, ont une largeur moyenne de 0 m. 90. Elles sont plus ou moins espacées suivant la dureté de la roche, du sous-sol. Quand celle-ci est facilement attaquée par les outils ordinaires, pelle et pioche, on plante à *un rang*. Les tranchées sont alors espacées de 1 m. 80 de bord à bord. Quand le sous-sol est plus résistant, on plante à *deux rangs* et la distance laissée d'une tranchée à l'autre est de 2 m. 70; quand les difficultés sont encore plus grandes, on plante à *trois rangs* (3 m. 60).

Quoi qu'il en soit de la distance qui sépare les razes, la terre et les morceaux de roche plus ou moins volumineux qui en sont extraits sont rejetés sur l'intervalle qui les sépare et le surélèvent. Le fond des tranchées est alors pioché et ameubli le mieux possible sur une nouvelle profondeur de 0 m. 45 à 0 m. 50. On y enterre quelquefois du fumier, mais bien plus fréquemment des fagots de branches de pin (*garne*), qui constituent un excellent drainage, ou même simplement de la mousse ou des broussailles quelconques.

Le terrain étant ainsi préparé, on plante contre les bords mêmes de chaque tranchée, en les coudant à leur partie inférieure, des

Digitized by Google

boutures ou des racinés longs de 50 et 60 centimètres, que l'on distance de 0 m. 90 à 1 mètre.

Le premier établissement de la vigne est ainsi terminé. La plantation n'occupe que le 1/2, le 1/4 ou le 1/5 de la surface du sol selon qu'on a planté à un, à deux ou à trois rangs. La vigne sera complétée ultérieurement par des provignages successifs, qui rentrent dans les soins d'entretien et qui constituent l'originalité de cette méthode.

Travaux de culture. — *Provignages.* — Les soins d'entretien donnés à une jeune plantation se bornaient jusqu'à ces dernières années, à quelques piochages et binages pour maintenir le sol propre et exempt de mauvaises herbes.

Ces façons facilitent l'effritement des morceaux de roche rejetés dans les interlignes, en même temps qu'elles comblent peu à peu les razes qui, au bout de trois à quatre ans, sont presque nivelées.

Très souvent, on pratique, sur les ados, des cultures intercalaires de céréales, de pommes de terre et surtout des haricots.

Aussitôt que les pousses sont assez fortes, vers la deuxième ou la troisième année, les jeunes plants sont échalassés.

Les plantations ainsi effectuées produisent leur première récolte à la quatrième feuille, quelquefois à la cinquième seulement, rarement à la troisième.

La taille à coursons, toujours pratiquée sur les yeux supérieurs, allonge les souches très rapidement, et à la cinquième ou sixième année, si elles sont assez hautes et si leur vigueur est suffisante, on procède à un premier provignage destiné à garnir une partie des interlignes.

Sur l'un des côtés de la première tranchée ouverte, on en creuse une seconde et de la même façon : la partie supérieure, sur une épaisseur de 0 m. 45 à 0 m. 50, est rejetée à droite et à gauche, et le fond en est ameubli aussi bien que possible. On y enterre de nouveau soit du fumier, soit des fagots de *garne;* et enfin les souches situées au bord sont versées au fond de la nouvelle raze. On fait sortir l'extrémité d'un des sarments à la place occupée par la souche versée et un autre provin en face, sur le bord opposé de la tranchée.

Dans la plantation à un rang, ce premier versage garnit com-

Digitized by Google

plètement la surface du sol; mais dans les plantations à deux rangs, de beaucoup les plus pratiquées, il reste encore à garnir une ligne sur quatre. Ce travail se pratique trois ou quatre ans plus tard, lorsque les premiers provins se sont suffisamment élevés et que la seconde raze est à son tour presque complètement comblée. On en ouvre alors une troisième, le long des lignes de souches qui n'ont pas encore été versées, en opérant exactement de la même façon.

La vigne étant garnie de toutes ses souches, au bout d'un temps plus ou moins long, par suite de provignages successifs, il reste encore cependant, dans le milieu des interlignes, une bande de sous-sol rocheux qui n'a pas été ameubli. Pour l'attaquer et le diviser à son tour, on procède alors à un ultime provignage appelé *mariage*. En ouvrant une nouvelle raze sur l'emplacement de ce sous-sol dur, on couche au fond le provin de droite pour le faire sortir à gauche et le provin de gauche pour le faire passer à droite, les deux souches voisines se trouvant enlacées.

Dès lors, la vigne occupant la totalité du sol, il ne reste plus qu'à lui prodiguer les soins culturaux habituels, consistant; en taille, pratiquée à fin février-mars, à deux coursons de trois, quatre ou cinq yeux selon la vigueur des souches (1); un déchaussage en cuvette, donné à la pioche autour des souches dans le courant de mars; un piochage général nivelant la surface exécuté du 15 avril au 15 mai; un binage superficiel en juin.

L'échalassage se fait en avril, en même temps que le piochage, au moyen d'échalas de pin, de peuplier, de saule ou de frêne coupés sur les arbres d'alentour, d'une longueur de 1 m. 33 à 1 m. 50 et appointés aux deux bouts.

L'accolage des rameaux aux échalas se fait courant de juin, autant que possible avant la floraison, au moyen de liens de paille ou d'osier. En août, les sarments sont rognés à hauteur de l'échalas.

Il ne restait plus, autrefois, qu'à attendre la maturité du raisin pour en faire la vendange. Mais ici, comme partout ailleurs, le Mildiou est venu compliquer la pratique des travaux viticoles et imposer la nécessité des sulfatages.

(1) Parmi les anciens cépages du pays, les *Gros Rouges* (grec rose) et les *Pinots* sont toujours taillés à arceau avec ou sans courson de retour.

Digitized by Google

L'exécution des traitements cupriques ne s'est généralisée que depuis deux ou trois ans, et encore, aujourd'hui même, un grand nombre de vignerons se bornent-ils à donner un seul sulfatage à fin juillet, alors que trois traitements, appliqués en juin, juillet et août, semblent indispensables pour assurer, dans tous les cas, une protection réellement efficace. Bien rares sont ceux qui font usage du souffre.

Cette négligence paraît blâmable. Il faut cependant reconnaître que la culture de la vigne, dans notre département, est rendue particulièrement difficile par l'émiettement infini des parcelles. Tel, qui possède en totalité un à deux hectares de vigne les a dispersés en quinze ou vingt endroits différents, souvent fort éloignés les uns des autres. Les seuls déplacements pour leur surveillance et leur entretien entraînent des pertes de temps invraisemblables.

Toutes ces vignes, vieilles ou jeunes, sont aujourd'hui envahies par le Phylloxéra. Plus de la moitié d'entre elles ont été détruites ; les autres n'ont pas de longues années à vivre. La plupart de nos vignerons, pour qui la vente du vin était naguère une des principales ressources, n'ont même pas les moyens d'acheter des vins étrangers et en sont souvent réduits à boire l'eau des sources, qui sont, il est vrai, très nombreuses dans le pays, mais à laquelle ils semblent ne pouvoir s'habituer.

Aussi, acceptent-ils avec une faveur marquée tous les producteurs directs quelconques qui leur sont proposés, dans l'espoir de récolter seulement le vin de leur consommation, quelque détestable qu'en soit la qualité. Le Clinton, l'Othello, l'Hybride Franc, le Terras, etc., etc., se rencontrent aujourd'hui, de-ci, de-là, sur tous nos coteaux. Nous espérons cependant qu'ils ne finiront pas par les recouvrir entièrement. Quelques belles plantations de greffés, bien traitées et bien soignées, ont fort heureusement attiré une attention méritée par la qualité et la beauté de leurs récoltes, et les partisans du greffage augmentent tous les ans. Ce qui nous fait espérer que les vins de Gamay, légers, fruités et agréables, se maintiendront dans le pays ailleurs que dans le souvenir des vieux vignerons.

Mais la plantation des greffés exige des frais élevés, des soins méticuleux et le défoncement en plein, dont l'action sur la désa-

Digitized by Google

grégation des roches du sous-sol est bien moins efficace que celle des razes successives. Si ses avantages sont multiples, ses exigences doivent la faire repousser pour les terres éloignées, d'un accès difficile et pour les sols si médiocres où la couche meuble doit être constituée de toutes pièces par l'effritement du gneiss sous-jacent.

Les parcelles placées dans ces conditions sont cependant fort nombreuses. Le bois ou la vigne permettent seuls d'en tirer un produit, et c'est là que la plantation de BONS producteurs directs, capables de résister sans traitement à l'Oïdium et au Mildiou, de donner en quantité suffisante un vin buvable, d'une maturité assez précoce pour s'accommoder de la faible chaleur de nos altitudes, nous semble appelée à rendre quelques services, et où la plantation pour razes aura encore sa raison d'être.

E. DUPONT.

Digitized by Google

LE CONCOURS RÉGIONAL AGRICOLE

Du 20 au 28 juin 1903, la ville du Puy a été le siège d'un concours régional agricole placé sous la présidence de M. Magnien, inspecteur général de la huitième région.

A cette occasion, de brillantes fêtes ont eu lieu dont nous empruntons le compte rendu à *La Haute-Loire*.

LES FÊTES DES 26 ET 27 JUIN

Arrivée de M. Vassillière

L'après-midi de samedi a été occupée, par la plupart de nos concitoyens, à préparer le gîte et le couvert, pour les amis, les parents qu'ils avaient invités à venir assister aux fêtes du Puy.

Beaucoup avaient pavoisé et, à la nuit tombante, notre cité avait pris son grand air de fête.

Le dernier train de Clermont amène nombre d'étrangers. Les uns s'entassent dans le « tram » de la gare, d'autres cherchent la chambre où ils pourront passer la nuit. Ces derniers, et ils sont nombreux, courent le grand risque de coucher à la belle étoile.

L'animation en ville est à ce moment extraordinaire, les terrasses des cafés sont archi-bondées, le Casino est complètement garni, la foule est très dense dans les principales artères.

Vers neuf heures du soir, elle devient encore plus compacte.

Elle s'échelonne entre la gare et la place du Breuil, pour assister à l'arrivée du délégué du Ministre.

A neuf heures un quart, le corps municipal, auquel se sont joints, MM. Bonhoure, préfet de la Haute-Loire; Ch. Vallette,

Digitized by Google

secrétaire général; Ducros et Picheral, chefs de cabinet, quitte l'Hôtel-de-Ville, encadré de la Compagnie des sapeurs-pompiers.

L'esplanade de la gare est déjà garnie. L'on annonce bientôt que le train, par suite du nombre considérable des voyageurs recueillis de diverses localités, subit un retard important. C'est d'abord 27 minutes, qui sont signalées, puis, 40, bientôt une heure.

Le train stoppe exactement à 10 h. 40.

Avec MM. Félix Boudignon, maire de la ville du Puy, le préfet de la Haute-Loire et leur suite, nous remarquons sur le quai, un grand nombre de curieux, des commissaires chargés de fleurs, venant attendre leurs sociétés.

A la descente du wagon, M. Vassillière, directeur de l'agriculture, est reçu par M. le maire du Puy, qui, au nom de la population de la cité, lui souhaite une aimable et cordiale bienvenue.

M. Vassillière répond en remerciant des excellentes paroles qui viennent de lui être adressées; il se félicite d'avoir été choisi par M. le ministre de l'agriculture pour venir présider la distribution des récompenses du Concours.

Il termine en présentant les regrets de M. Mougeot, de n'avoir pu venir en personne assister à ces fêtes.

Le cortège s'est formé aussitôt, tandis que les diverses sociétés s'organisaient sur le quai de la gare.

Nous y avons remarqué les Harmonies de Montchat, de la Ricamarie, de Beaubrun, l'Étendard de Saint-Étienne.

Précédé des clairons et tambours des sapeurs-pompiers, le cortège se dirige vers la Préfecture, où M. Vassillière prend congé des autorités, qui lui ont fait escorte.

Sur tout le parcours, malgré le retard considérable du train, l'affluence était énorme.

Les principaux cafés avaient illuminé et des flammes de Bengale saluaient au passage, et les sociétés musicales, et les hôtes de la ville du Puy.

Jusqu'après minuit la circulation dans toutes les rues, dans tous les quartiers, a été très grande, ce n'est qu'au petit jour, qu'un calme relatif a régné en ville.

Digitized by Google

La Matinée du Dimanche.

Dimanche matin sont arrivés au Puy les derniers visiteurs.

Toutes les routes qui desservent le chef-lieu du département étaient sillonnées de nombreuses voitures, tandis que les trains du matin amenaient plusieurs sociétés et nombre de voyageurs.

On le sait des trains supplémentaires avaient été créés.

L'un d'eux, direction Clermont, était complet à Fix.

On dut en former un second à Darsac, qui arrivait au Puy quelques minutes après le précédent, bondé, archi-bondé.

Aussi, dès dix heures, lorsque cette foule s'épandait dans nos rues, dans nos boulevards, la circulation devint-elle de plus en plus difficile.

La Visite au Concours.

Les visites officielles devaient naturellement commencer par une visite au Concours. M. Vassillière ayant exprimé le désir de connaître les diverses sections dans la matinée, M. Magnien, commissaire général, entouré des divers membres des jurys, attendait le délégué du ministre dès 8 heures.

Celui-ci est arrivé vers 8 heures un quart. Il était accompagné de MM. les sénateurs Charles Dupuy et Vissaguet, Bonhoure, préfet, Boudignon, maire, de MM. les conseillers de préfecture, conseillers généraux et conseillers municipaux, et de diverses autres notabilités.

La visite a commencé par la galerie des bovins, et à mesure que le cortège suivait les divers groupes, M. Magnien montrait à M. Vassilière les meilleurs spécimens des races diverses représentées au concours.

Entre temps, M. Chaudier présentait au délégué de M. Mougeot les élèves de l'Ecole Ferme de Nolhac. M. Vassillière s'est longuement entretenu avec eux et leur a demandé de travailler beaucoup pour préparer, chacun dans sa sphère, le progrès agricole dont le concours est un si bel exemple.

Après les animaux et les produits agricoles, ce fut le tour des machines et enfin du concours hippique.

A 11 heures, le cortège franchissait le seuil du Musée pour se rendre à l'inauguration de l'Exposition de la Dentelle.

Digitized by Google

Cette magnifique exhibition rétrospective de notre industrie locale par excellence, est installée, comme l'on sait, dans les galeries de peinture au premier étage.

C'est là que M. Oudin, vice-président de la Chambre syndicale, a reçu M. Vassillière.

En quelques mots très heureux, notre compatriote a indiqué le but de cette Exposition et quelle leçon s'en dégageait et a remercié le représentant du ministre d'avoir bien voulu s'y intéresser.

Voici du reste le texte du discours de M. Oudin :

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MESSIEURS,

J'ai l'honneur de vous soumettre l'exposition rétrospective de la dentelle, et, en même temps le plaisir de vous présenter le comité d'organisation, MM. Ferry, Berard, Livernois, Chomelin.

Je vous présente aussi M. Lescure, qui a bien voulu mettre à notre disposition une partie de sa collection, d'un intérêt et d'une richesse inestimables.

M. Lescure, qui est parisien par les affaires et le goût, est notre compatriote par sa famille et par le cœur, et il a compris, dès notre première démarche, tout l'intérêt que la fabrique du Puy devait retirer d'une exposition de dentelles anciennes. Aussi, je suis heureux de dire que nous lui devons une partie de notre succès.

Je veux remercier publiquement et devant les représentants du Gouvernement et de la municipalité MM. Raimon, Marescot, Levé, de Paris, ainsi que le Musée des Arts décoratifs qui ont mis tous un empressement très grand à nous aider dans cette œuvre d'éducation artistisque.

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous présenter cette exposition, parce qu'elle est unique au monde par la variété et la richesse de ses spécimens.

La fabrique du Puy, si intéressante par ses succès précédents et actuels, avait besoin pour demeurer à la hauteur de sa renommée d'un exemple et, en même temps, d'un stimulant qui vint lui rappeler la perfection de la fabrique ancienne, et lui fournir les éléments pour se rapprocher de ses maitres qui furent si nombreux dans les Flandres, l'Italie et dans notre pays.

Je suis certain, et le succès de notre exposition, depuis le jour de l'ouverture, en est la preuve, que nos fabricants sauront puiser

Digitized by Google

dans ces richesses des documents pour faire vivre notre industrie et lui continuer son succès pendant de longues années.

Je remercie vivement M. le Préfet, qui est déjà notre ami, comme il le disait lui-même hier, de l'intérêt qu'il porte à notre fabrique.

Et je suis heureux de l'occasion qui m'est fournie, de remercier le Gouvernement dans la personne de son délégué, pour la loi dont il vient de doter l'industrie dentellière, à la Chambre et au Sénat, d'accord avec nos représentants. Ce résultat pratique est plus éloquent que tous les discours et prouve d'une façon indiscutable, sa sollicitude pour notre industrie.

Je n'aurais garde d'oublier ce que nous devons à la municipalité, si dévouée à ce qui touche notre dentelle, et je suis particulièrement heureux de la remercier en la personne de M. le maire et des conseillers présents.

M. Vassillière a répondu d'une manière charmante. Il a rappelé les efforts tentés en ces derniers temps pour réhabiliter l'art du fuseau et a souhaité que ce mouvement soit pour notre industrie un signe de réveil prospère et heureux.

A midi, la visite était terminée, et un déjeuner intime réunissait à la Préfecture avec M. Vassillière, les sénateurs et députés du département, les commissaires généraux des concours. M. Binachon, vice-président du Conseil général; MM. Boudignon, maire de la ville; Félix Alirol et Canard, adjoints, et diverses notabilités de la ville.

Mme et M. Bonhoure ont reçu leurs invités avec cette exquise amabilité et cette délicate courtoisie qui font le charme de leurs relations.

La Distribution des Récompenses.

La distribution des récompenses aux lauréats des concours agricole et hippique devait primitivement avoir lieu sur l'estrade plantée devant les grilles de la préfecture. En raison de la chaleur, la cérémonie s'est passée au théâtre.

Sur la scène, derrière une longue table, chargée de bronzes et d'objets d'art destinés à être remis dans un instant aux titulaires des primes, avaient pris place MM. Vassillière, délégué du ministre de l'agriculture; Bonhoure, préfet de la Haute-Loire; Félix Boudignon, maire du Puy; Ernest Vissaguet et Charles

Digitized by Google

Dupuy, sénateurs; Devins, Michel et Louis Vigouroux, députés, Magnien, Quinchez, commissaires généraux des concours agricole et hippique; Rumillet, ancien député; Alirol et Canard, adjoints au maire du Puy; Enjolras, président de la Chambre de commerce; Charles Péllissier, président du tribunal de commerce; de Canisy, directeur du dépôt d'étalons d'Aurillac; Caille, secrétaire général du Concours agricole; commandants de Villeneuve, Caldairou, Vignon; MM. Dr Vidal, Robert, Mauras, Eyraud, Binachon, docteur Marsset, Pagès, Olivier, Léon Faure, docteur Fabre, conseillers généraux, MM. Bréret, professeur départemental d'agriculture, chevalier de la Légion d'honneur; Charles Vallette, secrétaire général; du Breil, sous-directeur du dépôts d'étalons d'Aurillac; Lorain, directeur des postes; Sorel, directeur des contributions directes; Lagriffe, directeur des contributions indirectes; Victor Huriot, inspecteur de l'assistance publique; Goblet, directeur de la Banque de France; Levacher d'Urclé, trésorier-payeur général; Pozzi, inspecteur des forêts; Bretegnier, inspecteur d'Académie; Levavasseur, directeur de l'enregistrement; docteur Coiffier, président de la Société agricole et scientifique; Vaussan, Pierre, conseillers de préfecture; Ducros, chef de cabinet; Jacotin, président du Syndicat des agriculteurs; Boyer, président de la société des Amis des Arts; Verdier, architecte départemental; Chaudier, directeur de la Ferme-École de Nolhac; Chauvin, sous-directeur; Vidal-Galland, vice-président du Comice agricole; Dr Alirol, médecin en chef des hospices; Dupont, professeur départemental d'agriculture, Habriat, Furnon, Théret, vétérinaires; Pélissier et Michon, professeurs spéciaux; Picheral, secrétaire particulier de M. le Préfet; Sabatier et Nicolas, juges de paix; Cellier, commissaire de surveillance administrative; de nombreuses notabilités du monde agricole et administratif, etc., etc.

Les loges réservées à M. le Préfet et à M. le Maire étaient occupées par Mme Bonhoure et par Mme Boudignon et leurs familles.

A ces diverses personnalités sont venues se joindre de nombreuses dames de la ville et les galeries supérieures ont été envahies par la foule des cultivateurs des environs et des curieux.

Digitized by Google

Ceci donne un aspect très particulier à la salle dont l'effet serait charmant si nos bons montagnards pouvaient moins bruyamment chercher une place et plus discrètement échanger leurs réflexions.

Enfin, vers trois heures, M. Vassillière se lève et en déclarant la séance ouverte donne lecture du magistral discours suivant :

MESSIEURS,

Je dois tout d'abord vous exprimer les regrets de M. le Ministre de l'agriculture qui n'a pu, comme il en avait le réel désir, venir présider cette cérémonie. Il a dû, en effet, décliner, en raison d'un engagement antérieur, l'invitation qui lui avait été faite par la Municipalité du Puy et par M. le Préfet de la Haute-Loire.

Il m'a prié de vous dire qu'il aurait été particulièrement heureux de pouvoir admirer votre beau Concours, source d'enseignements précieux pour tous ceux qui l'ont visité en raison du grand nombre des produits, des animaux remarquables et des machines perfectionnées qui s'y trouvent. Il eut désiré surtout adresser lui-même ses félicitations les plus cordiales aux lauréats et aux organisateurs de cette belle manifestation agricole.

Pour ma part, je regrette avec vous que nous soyons privés aujourd'hui de la présence de M. le Ministre de l'Agriculture dont le dévouement à la cause agricole s'est affirmé dans de nombreuses circonstances.

Il vous aurait exposé avec la haute autorité qui s'attache à sa parole, tout l'intérêt que le Gouvernement de la République n'a jamais cessé de porter aux populations rurales. Il vous aurait dit les réformes qu'il se propose de réaliser en vue d'améliorer leur situation. Il serait enfin venu apporter ici ses encouragements aux agriculteurs dans la lutte incessante qu'ils ont à soutenir, soit contre les difficultés d'ordre technique, soit contre celles qui résultent de la concurrence de plus en plus grande que se font les produits du monde entier sur les marchés de la France et de l'étranger. Vous n'attendez certes pas de moi, Messieurs, que j'essaie de me substituer, dans cette circonstance, à M. le Ministre. Je me bornerai, si vous le voulez bien, à examiner les conditions culturales dans lesquelles vous êtes placés, ce que vous avez fait, ce qu'il reste encore à faire, pour le moment tout au moins, chaque jour devant amener des progrès nouveaux répondant à des conditions économiques différentes.

Digitized by Google

Éloigné des grandes masses d'eau qui sont pour les pays qui les bordent de véritables régulateurs de température, situé à une altitude élevée, présentant de hauts plateaux balayés par tous les vents, le climat de la Haute-Loire est particulièrement rude. Les pluies et les orages sont fréquents et la neige abondante. Les rivières qui l'arrosent sont nombreuses; mais alors qu'au loin dans les plaines leur cours est calme et tranquille, elles revêtent chez vous un caractère torrentiel nettement accusé. Pour prévenir les dégâts qui résultent de ce régime, les populations riveraines ont eu recours depuis longtemps à l'association pour exécuter en commun des travaux destinés à mettre leurs terres à l'abri de l'envahissement des eaux et le concours de l'État ne leur a pas fait défaut.

Le sol, d'origine volcanique ou sédimentaire est formé, ici, de la désagrégation des roches granitiques, basaltiques ou encore de gneiss et de micachistes, là, comme dans l'arrondissement de Brioude, d'argile, de calcaire et de sable.

Dans les vallées, les alluvions sont généralement d'une grande richesse. Pour obtenir de ces sols, dans les conditions climatériques que nous avons indiquées tout à l'heure, des rendements aussi satisfaisants que possible, il fallait répandre parmi les cultivateurs de cette région, si longtemps déshéritée au point de vue des moyens de communication, l'instruction agricole, source des améliorations culturales.

C'est dans ce but que fut créée, dès 1849, la Ferme-École de Nolhac aujourd'hui dirigée par un homme de haute valeur M. Chaudier, au savoir et au dévouement duquel je suis heureux de pouvoir rendre ici un public hommage.

Depuis sa création, cet Établissement n'a cessé de prospérer. Les bâtiments servant à loger les animaux de ferme, les magasins à fourrage, ont été agrandis pour loger un bétail plus nombreux et des récoltes plus abondantes. Le matériel d'exploitation a été amélioré et grâce à l'heureuse idée qu'a eu M. Chaudier d'établir une forge et un atelier de charronnage, les élèves s'habituent à pouvoir réparer eux-mêmes les instruments de la ferme.

Le personnel enseignant est presque entièrement composé d'anciens Élèves de l'Etablissement, ce sont des maîtres instruits, en même temps que de bons praticiens. Ils forment avec le Directeur, qui a été lui-même élève et professeur à la Ferme École, une véritable famille, où l'autorité n'a pour ainsi dire pas besoin de se faire sentir, et où chacun travaille avec cœur et dévouement à l'œuvre commune.

La comptabilité agricole est enseignée avec soin et c'est là un

Digitized by Google

point important, car il y a encore bien peu de cultivateurs qui soient initiés à la tenue des comptes les plus simples, et à l'établissement d'un inventaire pourtant indispensable. L'enseignement théorique et l'enseignement pratique sont donnés simultanément. En agriculture, la théorie et la pratique ne doivent jamais être séparées et depuis que les méthodes culturales nouvelles, étayées sur la science, nous ont ouvert de nouveaux horizons, il a fallu progressivement faire pénétrer dans les jeunes intelligences des connaissances fondées sur des principes certains, et les différents cours enseignés sont devenus plus scientifiques, plus nombreux.

Presque tous les élèves diplomés sortis de Nolhac sont restés dans l'Agriculture, soit qu'ils exploitent eux-mêmes leurs terres, soit qu'ils aient été pris comme chefs de culture, régisseurs, ou jardiniers. Actuellement, on connait si bien la valeur de cos apprentis de Nolhac qu'ils sont retenus à l'avance et parfois le Directeur ne peut suffire aux demandes qui lui sont adressées.

Grâce à l'Ecole de Nolhac et à son habile direction, un grand nombre d'enfants du pays ont donc pu recevoir une instruction agricole solide et pratique dont les heureux effets se sont fait sentir sur tous les points du département.

Développer chez la femme l'amour de l'agriculture, former des fermières habiles, bien préparées à remplir le rôle important qu'elles seront appelées à jouer dans les exploitations agricoles, les rendre capables de comprendre les améliorations nécessaires à introduire dans la ferme et de donner un conseil judicieux, les mettre à même de bien diriger tout ce qui est de leur domaine, tel est le but qui a présidé à la création de l'École ménagère du Monastier.

Ayant eu la bonne fortune de rencontrer un homme dévoué à l'éducation de la femme, M. le Docteur Bonhomme, M. le Ministre de l'Agriculture n'a pas hésité à lui confier la direction de ce nouvel établissement appelé à servir d'exemple à ceux qui : départements, communes ou particuliers, voudraient faire profiter les populations agricoles de leur région des bienfaits d'institutions de même nature.

Au Monastier, l'enseignement est à la fois théorique et pratique. Il joint à l'instruction générale une éducation plus spéciale comprenant l'exploitation laitière, les travaux de basse-cour et de jardinage, si souvent négligés, la couture, le blanchissage, le repassage, la préparation des conserves alimentaires et tout ce qui concerne la cuisine et la tenue du ménage.

Cet enseignement formera, nous en sommes certains, de bonnes ménagères agricoles, au grand profit de tous.

Mettant à profit les leçons et les avis de nos professeurs d'agricul-

Digitized by Google

ture, l'emploi des engrais chimiques, des machines agricoles, trieurs, pulvérisateurs, hache-paille, coupe-racines, herses, moissonneuses, faucheuses, écrémeuses centrifuges, etc., s'est largement développé, et par répercussion, vos rendements sont plus élevés qu'autrefois. Vos 18 à 19,000 hectares de froment donnent aujourd'hui un rendement moyen de 18 hectolitres et l'avoine 25 hectolitres. La pomme de terre qui occupe une surface de 22,000 hectares produit 13,000 kilos en moyenne.

Vous cultivez aussi la fève, les pois, les haricots et sur 2,500 hectares, cette lentille verte du Puy qui est si renommée.

Votre vignoble a été gravement atteint, mais vous vous efforcez de le reconstituer. Enfin, vos prés et pâturages qui présentent une importance considérable et bien naturelle dans un pays comme la Haute-Loire, permettent l'entretien d'un nombreux bétail, source de votre principale richesse.

Vos animaux de l'espèce bovine appartiennent à trois races différentes. Celle du Mezenc, que vous sélectionnez avec soin et qui donne des produits de plus en plus appréciés, exportés dans le Vivarais et le Forez, le Dauphiné et jusque dans la Basse-Provence, la race de Salers et la race forézienne qui domine dans l'arrondissement d'Yssingeaux. Il y a lieu de penser que, vos disponibilités fourragères augmentant, vous élèverez d'avantage que vous ne le faites et que vous destinerez à la boucherie moins de veaux qu'aujourd'hui.

Comme vous voyez, Messieurs, l'agriculture de la Haute-Loire a fait, aussi bien pour les productions végétales que pour les productions animales, un grand pas en avant.

Est-ce à dire qu'il ne vous reste plus de progrès à réaliser ? Il n'en est rien. Dans l'industrie agricole comme dans toutes les autres, on ne doit jamais s'arrêter, sous peine de rester bientôt en arrière. Les transformations d'ordre technique ou économique sont incessantes et si les premières ne laissent pas que d'avoir toujours une importance considérable, les secondes viennent aujourd'hui les primer.

Nous sommes actuellement à un tournant et il faut envisager la situation avec toute l'attention, tout le sérieux qu'elle comporte. Une mauvaise conception des conditions nouvelles qui nous sont faites peut entraîner des conséquences désastreuses pour notre agriculture. Par suite du percement des isthmes et des montagnes, autrefois insurmontables aux communications directes et par conséquent rapides, par suite du développement incroyable des moyens de transport dont la fin du siècle qui vient de s'écouler a été le témoin, par suite des perfectionnements apportés dans les procédés

Digitized by Google

de conservation et d'expédition des denrées de toutes sortes, le monde entier ne forme plus qu'un immense marché ouvert à tous, et sur lequel toutes les nations viennent se concurrencer et se livrer, sur ce terrain des batailles qui, tout en ayant une allure pacifique, n'en sont pas moins terribles.

En présence de cette situation où les efforts individuels ne sont plus suffisants, le groupement de tous nos moyens d'actions par l'association devient une nécessité. Vous en avez déjà senti et apprécié les bienfaits. Vous avez créé des syndicats parmi lesquels je puis citer le Syndicat des Agriculteurs de la Haute-Loire créé en 1890 qui procure à ses adhérents, dans des conditions avantageuses, des engrais, des produits anticryptogamiques, des semences, des denrées alimentaires pour le bétail, et des machines agricoles qui sont prêtées à ses membres (et cette initiative est des plus intéressantes), des trieurs, des pulvérisateurs, des hache-paille, etc...

Vous avez fondé des Caisses d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, dont l'une, celle du Puy, compte déjà 249 membres, et assure un capital bétail de 454,000 francs. C'est là ce que je me permettrai d'appeler un bon commencement et qui doit vous inciter à persévérer dans la voie de l'association.

Pour améliorer des méthodes de culture, il faut des capitaux, la loi sur les Caisses Régionales de Crédit agricole mutuel vous met à même d'obtenir de l'État, et sans avoir à en payer l'intérêt, des sommes qui ajoutées à celles que vous pouvez souscrire vous-mêmes, vous procureront de l'argent à un taux peu élevé. J'espère que vous y aurez recours.

Il vous faudra également vous organiser pour la fabrication en commun des beurres et du fromage, pour la vente de vos denrées. Ce n'est là, Messieurs, qu'un aperçu rapide et incomplet des matières sur lesquelles peut s'exercer votre activité. Connaissant votre esprit d'initiative, votre ténacité lorsqu'il s'agit d'accomplir œuvre utile, nous sommes certains que vous conduirez à bien les entreprises que vous fonderez dans cette voie.

Et maintenant, Messieurs, et puisque nous sommes dans un pays à bétail, je prendrai la liberté de vous entretenir un moment d'une question d'une grande importance pour vous : celle de la police sanitaire des animaux, dont le but exclusif est de défendre notre troupeau contre les maladies contagieuses qui le frappent et le déciment.

Comme vous le savez, Messieurs, à des époques très rapprochées de nous et aujourd'hui encore, bien qu'à un degré beaucoup moindre, notre bétail a été atteint par des maladies contagieuses qui ont causé à nos éleveurs des pertes se chiffrant par des centaines de millions.

Digitized by Google

Les unes entrainent la mort des animaux, les autres les mettent dans l'impossibilité de nous rendre les services que nous en attendons, ou encore, font courir à l'homme des dangers immédiats. Parmi les plus redoutables, nous pouvons citer les charbons bactérieux et bactéridiens, la péripneumonie contagieuse, la tuberculose, le rouget du porc, la fièvre aphteuse qui depuis quelques années a revêtu sur ce point de la France un caractère tout particulier de gravité, la rage dont le développement devient inquiétant et cela par suite des mesures insuffisantes de police prises à l'égard des chiens errants. Les études des savants les plus éminents, guidés par les travaux de notre immortel Pasteur, ont montré d'une façon incontestable que ces maladies sont d'origine microbienne et que, par suite, on peut arrêter leur propagation en prenant les mesures nécessaires pour éviter la contagion.

Toute notre législation sanitaire est basée sur cette constatation. Toutes les prescriptions édictées par la loi n'ont qu'un but : empêcher que des animaux malades ou contaminés ne soient mis en contact avec des animaux sains, ou que ces derniers soient placés dans des locaux ou des herbages dans lesquels ils pourraient contracter les germes de la maladie.

Ces mesures doivent se compléter, du reste, toutes les fois que la chose est possible, par des inoculations préventives pratiquées sur des animaux susceptibles d'être atteints. C'est en appliquant scrupuleusement ces principes que le sang de rate a disparu de la Beauce, et qu'aujourd'hui, en nous aidant des découvertes des Roux, des Chauveau, des Nocard, des Arloing, des Leclainche, nous pouvons combattre victorieusement la plupart de ces maladies.

Il est bien certain que l'application des prescriptions de la loi : déclaration de la maladie à la mairie, isolement et abatage des maladies, désinfection des locaux, etc... ne sont pas sans causer une certaine gêne aux éleveurs dont le bétail est atteint, mais le législateur a pensé que l'intérêt privé devait céder le pas à l'intérêt général, qu'il s'agissait, en l'espèce, de solidarité bien entendue, chacun s'imposant en faveur de son voisin, les sacrifices que ce dernier devra faire de son côté, le cas échéant.

Hâtons-nous, d'ailleurs, de dire que la diminution des cas de maladies, et par conséquent du montant des pertes subies, est en raison directe du soin avec lequel les mesures sanitaires sont appliquées. Il est donc indispensable d'une part, d'avoir dans chaque département un service sanitaire bien organisé et d'autre part, de déclarer sans retard à la Mairie les cas de maladies contagieuses qui viendraient à se déclarer. De même que, pour éteindre un

Digitized by Google

incendie, il faut s'efforcer de l'étouffer dans son foyer, il est nécessaire pour éviter la propagation des maladies contagieuses, d'éteindre le foyer de la contagion. Le jour où tout le monde sera pénétré de cette idée, nous serons bien près d'en avoir obtenu la disparition. Je ne vous citerai qu'un exemple des résultats qu'on peut obtenir dans cet ordre d'idées, c'est celui de la péripneumonie contagieuse. Cette maladie, qui a causé la ruine de tant d'agriculteurs et qui était répandue sur tout le territoire de la France, a aujourd'hui presque complètement disparu grâce aux mesures énergiques prises pour la combattre. On n'a pas hésité à procéder à des abatages nombreux, à pratiquer des inoculations préventives sur les troupeaux de communes entières.

Il y a lieu d'espérer que les crédits mis par le Parlement à la disposition de l'administration de l'Agriculture pour atteindre ce but deviendront disponibles dans une proportion suffisante pour que nous puissions nous attaquer à une autre affection d'autant plus redoutable qu'elle est transmissible à l'homme qui succombe toujours lorsqu'il est atteint : je veux parler de la morve et de sa manifestation spéciale connue sous le nom de farcin.

Vous nous aiderez, j'en suis persuadé, à atteindre ce but de la suppression des maladies contagieuses du bétail, car nous savons qu'on peut toujours compter sur le concours de la population si pratique, si éclairée de la Haute-Loire.

En terminant, M. Vassillière remercie au nom du Ministre de l'agriculture, M. Boudignon et les édiles de la ville du Puy, pour la façon dont le Concours a été aménagé.

Le chef-lieu du département de la Haute-Loire a voulu ainsi montrer que les intérêts des villes et des campagnes sont solidaires.

On applaudit vivement la péroraison de M. Vassillière, puis c'est M. Battanchon, rapporteur du jury des prix culturaux, qui a la parole.

M. Battanchon s'exprime de la manière suivante :

Nous n'apprendrons rien à personne en disant que le département de la Haute-Loire est un des plus intéressants du Massif central de la France.

Convulsé par le feu dans une grande partie de son étendue, recouvert par les laves, les scories et les cendres vomies par les volcans qui le hérissent encore, déchiqueté ensuite par les eaux qui l'ont

Digitized by Google

sillonné de ravins étroits et de gorges profondes, son aspect est souvent extraordinaire et presque toujours frappant.

D'autre part, en raison même de ce relief tourmenté, puis de son altitude moyenne atteignant 900 mètres et ayant pour conséquence un climat rigoureux, toute la région correspondant à l'ancien Velay est forcément restée pendant de longs siècles dans un état d'isolement relatif dont ses populations rurales et son agriculture devaient forcément ressentir les effets. Aussi serait-il injuste de comparer le Velay à d'autres parties de notre territoire plus favorisées.

Et néanmoins, nettement, le progrès s'y accuse.

C'est ainsi que les reboisements entrepris avec méthode et judicieusement conduits sont nombreux. Et à ce propos, il est à souhaiter que les lignes de chemins de fer nouvellement livrées ou sur le point de l'être, ne viennent pas stimuler outre mesure l'exploitation des massifs que leur difficulté d'accès avait jusqu'ici protégés. Dans un pays aussi raviné que le Velay, où les sécheresses estivales sont néfastes et les pluies parfois torrentielles, un déboisement inconsidéré produirait des effets désastreux.

Au contraire, tout ce qui sera de nature à régulariser le régime des eaux sera avantageux, en ce sens que, grâce à des prairies plus nombreuses et bien arrosées, le bétail et ses dérivés deviendront une source de plus en plus considérable de profits.

Il en est déjà ainsi en ce qui concerne le bétail lui-même ; mais les bénéfices que celui-ci procure pourraient être bien plus élevés encore en ce qui est de certains de ses produits. Pour cela, quelques améliorations suffiraient.

C'est ainsi, par exemple, que la fabrication du beurre réclamerait toute une série de modifications, dont l'une des premières serait peut-être bien l'adoption des méthodes basées sur la coopération. On obtiendrait ainsi, à moindres frais et dans de tout autres conditions de bonne confection, des produits incomparablement meilleurs et qui se vendraient à de meilleurs prix.

Il y aurait encore une autre source de profits que la Haute-Loire pourrait viser d'une façon particulière et sur laquelle, en passant, nous nous permettons d'attirer l'attention, parce qu'elle contribuerait à accroître l'aisance du pays : nous voulons parler des touristes que cette région a tout ce qu'il faut pour attirer. Or, le tourisme, par les débouchés qu'il crée à une foule de denrées et de produits locaux, par l'argent qu'il distribue si volontiers, peut procurer aux populations rurales, non seulement un surcroît de ressources appréciables, mais encore et par cela même constituer un réel stimulant du progrès.

Digitized by Google

Toutefois, pour que les choses soient susceptibles de se passer de la sorte, il sera indispensable — on nous permettra d'en faire l'observation — que le sentiment de l'ordre et de la propreté se développe et se généralise de plus en plus. Ce sera seulement si les fermes et les villages sont mieux soignés, les produits destinés à l'alimentation mieux présentés, si, en un mot, on sait donner au pays tout entier cet aspect de bonne tenue qui attire et qui retient que l'on retirera du tourisme tous les avantages qu'il est capable de légitimement procurer.

En somme, on ne peut nier que le département de la Haute-Loire, grâce au caractère laborieux de ses habitants, à leur tenacité au travail, à leur sobriété, à leur endurance, n'ait accompli déjà des progrès très grands. Une part importante en revient — le jury tient à mentionner — à l'influence exercée par celui qui dirige avec tant de compétence et de dévouement la Ferme École de Nolhac, influence que prolongent les nombreux élèves qu'il a formés.

A l'œuvre bienfaisante de M. Chaudier, nous adjoindrons celle qui revient aux professeurs qui se sont succédés à la chaire départementale d'agriculture et, en particulier, à son titulaire actuel, M. Dupont, dont tout le monde ici connaît l'activité et le dévouement.

Mais, à côté des progrès accomplis, le programme de ceux qu'il reste à effectuer est encore bien chargé.

C'est à ceux qui ont déjà pris les devants, à ceux qui tiennent à honneur de donner de bons exemples et d'employer utilement leur autorité, à ceux-là mêmes que nous allons récompenser, qu'il appartient d'éclairer les voies conduisant au but qu'il s'agit d'atteindre... nous, où les générations qui nous succéderont.

RÉCOMPENSES

Prix culturaux

Le domaine d'Alleret, commune de Saint-Privat-du-Dragon, a obtenu la prime d'honneur en 1860.

Après avoir traversé des vicissitudes diverses et en avoir souffert, il passait aux mains de M. le comte René de Gautret, qui, ayant pu constater, en Bourbonnais, les avantages du métayage, le divisait, à partir de 1895, en métairies confiées à des agriculteurs bien choisis. Les bâtiments furent réparés, d'autres construits; les prés furent assainis et irrigués, des chemins tracés, si bien qu'on peut considérer aujourd'hui le domaine d'Alleret comme totalement transformé.

Digitized by Google

Ajoutons qu'un bétail remarquable, comportant notamment un merveilleux ensemble de 120 à 130 bœufs et vaches de Salers et un troupeau de 300 brebis de race Bizet, digne de tous les éloges, a été introduit et multiplié.

Aussi, en présence de ce beau domaine, dans lequel règne partout l'ordre le plus parfait et où tout révèle l'action personnelle de son propriétaire, la Commission a été unanime à décerner à M. de Gautret la récompense en vue de laquelle il présentait l'exploitation d'Alleret : le rappel de prime d'honneur.

***

M. Buisson Mathieu exploite à Polignac, à titre de fermier, un domaine d'environ 98 hectares depuis 28 ans.

A la faveur de baux successifs de 9 ans, il y a effectué de nombreuses améliorations. C'est ainsi qu'il a été, à la fois, l'architecte et le directeur des travaux de reconstruction des bâtiments, et qu'il y a fait aménager une laiterie et des écuries bien comprises, peuplées de 32 têtes d'un excellent bétail d'Aubrac. En outre, les terres sont en parfait état de culture et un bel ensemble d'instruments agricoles perfectionnés permet d'exploiter le domaine dans les meilleures conditions.

Il y a là des exemples qui ont paru suffisants au Jury pour qu'il soit attribué à M. Buisson le prix cultural de la deuxième catégorie.

***

M. Bonnet Hippolyte, à Rosières, exploite depuis 1895, et à titre de propriétaire, un domaine qu'il a littéralement transformé. Grâce à l'extension considérable donnée aux cultures fourragères, un beau bétail de travail et de vente procure des bénéfices importants. De plus, une centaine de moutons bizets aident à la fumure des terres par le parcage, tout en coopérant avec une laiterie à la prospérité de l'exploitation, dont on peut dire, d'ailleurs, qu'entre les mains de son propriétaire, la valeur a largement doublé.

Aussi, en présence de pareils résultats, la Commission a été heureuse de décerner à M. Bonnet le prix cultural de la quatrième catégorie.

Spécialités.

A l'asile d'aliénés de Montredon, c'est véritablement un travail herculéen qu'il a été donné au Jury de contempler.

En effet, sur les pentes abruptes d'une poussée basaltique qui s'est

Digitized by Google

extravasée en une sorte de plateau circulaire, à partir de 1894, à force de murs de soutènement et de terrassements, on a tracé des routes; on a remonté et transporté des terres qui, aujourd'hui, plantées et arrosées, sont de véritables jardins. Trois citernes ont été construites, dont l'eau va partout porter la fertilité, et cela à tel point que cette non-valeur est devenue un domaine productif.

Disons encore que, avec l'aide de 20 hectares de prairies, une vacherie de 26 bêtes excellentes fournit le lait nécessaire aux nombreux pensionnaires de l'établissement.

Aussi, frappée de l'importance de l'œuvre accomplie, la Commission a demandé à M. le Ministre de l'Agriculture d'accorder à l'asile de Montredon *un diplôme d'objet d'art*, seule récompense que l'arrêté réglant la matière permette de décerner aux établissements publics du genre de celui-ci.

*
* *

En l'année 1900, M. le baron Lucien Reynaud était conduit à prendre personnellement en mains la direction d'un de ses domaines, nommé le domaine d'*En-Bas*, et situé à Chazelles, commune de Saint-Vidal.

Il comprit immédiatement que c'était du côté de la culture fourragère, puis du bétail et de ses dérivés, que ses efforts devaient être dirigés. Aussi des prairies importantes furent-elles crées bien irriguées à l'aide d'intelligentes captations d'eau. En même temps, les terres étaient soumises à un assolement quadriennal régulier; puis surtout tout un ensemble de bâtiments bien compris était construit et le bétail complètement renouvelé. Une laiterie, qui est un petit modèle, et où se confectionnent des beurres de choix, est annexée à cette exploitation.

Bien que cette œuvre soit encore jeune, elle a paru digne au jury d'une grande médaille d'or, transformée sur sa demande en un *objet d'art*.

*
* *

En même temps que M. de Gautret soumettait l'ensemble de son domaine d'Alleret au jury en vue du rappel de prime d'honneur, il attirait son attention d'une façon spéciale, sur ses constructions neuves, ses travaux de reboisement et d'irrigation et sur les améliorations dont son bétail a été l'objet.

Nous avons déjà dit à quel point la tâche accomplie par M. de Gautret avait paru remarquable à la commission, c'est pourquoi

Digitized by Google

celle-ci a été heureuse de pouvoir décerner au propriétaire d'Alleret une médaille d'or grand module, qui a été transformée en *objet d'art.*

*
* *

Chez M. Eyraud Louis, fermier aux Estables, nous sommes à 1,350 mètres d'altitude sur les hauts plateaux du Mezenc.

Là, le climat comme la vie sont rudes; et une seule spéculation s'impose : l'élevage. C'est pourquoi, sur 58 hectares composant la ferme, 40 sont en prairies et le reste, presque tout entier, en pâturages. C'est là que vivent les 45 têtes de vaches ou bœufs magnifiques qui constituent pour la famille Eyraud la source unique de ses revenus.

Aidé des siens et de son père, qui pour avoir 84 ans, n'est pas le moins actif de tous, M. Eyraud a apporté à ce domaine, qu'il cultive depuis 50 ans, de nombreuses améliorations que le jury a entendu récompenser en décernant à leur auteur une médaille d'or grand module, transformée sur sa demande en un *objet d'art.*

*
* *

M. Émile Néron-Bancel, propriétaire à Monistrol-sur-Loire, a voulu consacrer toute son activité à l'agriculture et à ses progrès.

Tout d'abord, ce fut le reboisement méthodique de 28 hectares de mauvaises terres; puis l'assainissement complet de 12 hectares de prairies formant cuvette et qui, aujourd'hui, bien et largement fumées, fournissent en abondance d'excellent foin.

En plus des animaux nécessaires aux travaux de la ferme, M. Néron-Bancel entretient 17 vaches laitières, dont le lait, sous l'habile direction de Mme Néron-Bancel, est transformé en beurre et en fromage à la crème spéciaux.

Très intéressé par l'œuvre accomplie, le jury a été heureux d'obtenir de M. le Ministre de l'agriculture, pour M. Néron-Bancel l'*objet d'art* qu'il lui a demandé.

*
* *

M. le baron Lombard de Buffières possède à Sanssac-l'Église, un domaine que, depuis 1876, il n'a cessé d'améliorer.

C'est ainsi que, aujourd'hui, 13 hectares de prairies arrosées, magnifiques ont été créés et que plus de 18 hectares de terrain montueux, d'accès difficile, ont été reboisés avec de tels résultats que ce qui valait 240 francs l'hectare avant le reboisement, trouverait certainement preneur au prix de 3,000 francs.

Digitized by Google

C'est pour récompenser cette importante création de richesse et le bon exemple donné que la commission décerne à M. de Bufflères une *médaille d'or grand module.*

***

M. Triouleyre Pierre est directeur depuis 54 ans de l'Asile des sourds-muets du Puy.

En vue d'aider à l'entretien des 60 personnes environ que loge l'établissement, deux clos sont annexés à celui-ci, et là on peut admirer ce qu'une direction intelligente, favorisée par la continuité, peut obtenir même de malheureux déshérités. Car, à l'asile du Puy, tout est exécuté par les sourds-muets qui, grâce à l'instruction pratique qu'on leur donne, arrivent à se comporter en jardiniers consommés.

Il y a là une œuvre qui a paru du plus haut intérêt au jury, et pour laquelle il attribue à M. Triouleyre une *médaille d'or grand module.*

***

M. Barry Auguste, à Tence, est un propriétaire qui s'est voué avec passion au reboisement. En une quinzaine d'années, il a créé ainsi environ 30 hectares de bois dignes de toutes les félicitations.

Ajoutons que M. Barry s'est fait construire une ravissante habitation, à la décoration intérieure de laquelle les bois de pin rouge provenant du domaine, ont fort agréablement concouru, prouvant ainsi quel parti on en pourrait tirer.

Une *médaille d'or* est décernée à M. Barry pour ces travaux intéressants.

***

M. Bonnet Ernest, receveur des finances à Toul, est propriétaire sur la commune des Estables de terres longées par un ruisseau. Leur transformatien en prairies irriguées lui a paru tout indiquée, et c'est ce qui a été fait à l'aide d'un bief qui n'a pas moins de deux kilomètres de long.

Une *médaille d'or* récompensera ce travail intelligent.

***

M. Bringuier Jean, à Yssingeaux, est propriétaire de deux fermes, assez éloignées l'une de l'autre. Sur toutes deux, il a tenu à avoir des bâtiments réalisant les conditions d'ampleur, de commodité et

Digitized by Google

d'hygiène que l'on aimerait, dans la mesure du possible, voir se généraliser.

En outre, M. Bringuier a consacré, en une douzaine d'années, des capitaux importants à la mise en état de ses diverses propriétés.

Une *médaille d'or* est attribuée à ce concurrent énergique et méritant.

***

M. Chauvin Auguste est propriétaire à Saint-Pal-en-Chalencon, du domaine de Pensier, dont en 1898, il fut amené à prendre personnellement la direction.

Aujourd'hui, 12 à 14 vaches remplacent les 6 bêtes à cornes entretenues jadis sur les 20 hectares de ce petit domaine; une porcherie y a été aménagée, un bon matériel agricole a été introduit, des constructions neuves ont été pratiquement édifiées, enfin les terres sont en bonne voie de transformation.

La Commission décerne à M. Chauvin une *médaille d'or*.

***

Chez M. Meyssonnet, à Laussonne, la Commission s'est trouvée en présence d'un instituteur qui, depuis 1886, entretient à ses frais un champ de démonstrations de 735 mètres carrés.

Un tel champ, bien dirigé, constitue pour le voisinage un excellent enseignement, aussi la commission est heureuse de récompenser M. Meyssonnet par une *médaille d'or*.

***

M. le Dr Olivier, à Tence, s'est appliqué à démontrer, par l'exemple, à quoi l'on peut arriver, en matière de reboisement, par des procédés bien compris. Aussi est-il à la tête, aujourd'hui, de magnifiques peuplements de résineux, qui servent de véritable école à tous les environs.

Une *médaille d'or* sera, pour M. le Dr Olivier, un encouragement à persévérer.

***

M. Thonat, instituteur à Auteyrac, est un passionné de l'apiculture. Il y occupe les quelques loisirs que lui laissent ses fonctions, tout en procurant à ses élèves et à son entourage les éléments d'une véritable et utile instruction.

Pour cette œuvre, une *médaille d'or* est attribuée à M. Thonat.

Digitized by Google

Prix d'irrigation.

M. Gagne Eugène, à Saint-Germain-Laprade, avait obtenu un prix d'irrigation en 1884.

Un *rappel* de ce prix est accordé à cet agriculteur, dont les travaux ont continué à procurer les mêmes avantageux résultats.

*
* *

M. Saugues Baptiste, à Grèzes, exploite, comme propriétaire, depuis 1876, un domaine de 25 hectares environ.

Cette propriété, sise en terrain accidenté, était ici marécageuse, ailleurs, encombrée de broussailles et de rochers.

Avec l'aide de son frère et leurs seules ressources, M. Saugues s'est mis en devoir de tout mettre en bon état. L'œuvre n'est pas achevée, mais déjà de superbes prairies bien arrosées ont remplacé les mauvaises pâtures d'autrefois. Bien plus, la maison a été reconstruite par ses propriétaires eux-mêmes en excellents moëllons de granit.

Il y a là un exemple remarquable de ce que peut accomplir un cultivateur modeste, mais actif, persévérant et travaillant pour lui et ses enfants.

Pour cette œuvre, si bien conduite, la commission décerne à M. Saugues une *médaille de bronze*, accompagnée d'une somme de 350 francs.

*
* *

Là ne se termine pas la liste des récompenses. Pour être complet, nous devrions énumérer les lauréats auxquels ont été attribuées des médailles d'argent et de bronze ; mais, on va les appeler tout à l'heure.

Quelques concurrents, cependant, parmi ceux que nous avons visités, ne seront pas mentionnés ; il n'en faut pas déduire qu'ils n'aient ni valeur ni intérêt. Leurs mérites n'ont simplement pas paru suffisamment consacrés par les résultats. Pour ces concurrents, il y aurait lieu de redoubler d'efforts, ou parfois de les mieux diriger.

Enfin, nous avons entendu exprimer l'étonnement que certaines exploitations réputées hors de pair, n'aient pas été récompensées. Pour celles-là, l'explication est bien simple : c'est que, soit par modestie, soit par ignorance, leurs propriétaires ne les ont pas présentées.

La Commission ne peut que le regretter, car elle eut été heureuse

Digitized by Google

de pouvoir signaler en aussi grand nombre que possible, les agriculteurs méritants.

Quant à la prime d'honneur, la Commission, après avoir examiné attentivement les titres des lauréats des prix culturaux de la deuxième et de la quatrième catégories, n'a pas trouvé qu'il y ait possibilité d'attribuer cette haute distinction.

A l'unanimité, et malgré tout son regret, le Jury a donc décidé que la Prime d'honneur devait être réservée.

Lecture est ensuite donnée du palmarès par le sympathique M. Caille, commissaire général. La nomenclature en est entrecoupée par quelques morceaux de musique joués par la *Lyre de la Dore,* installée dans le vestibule des premières galeries.

Le Banquet de la Municipalité.

Le banquet a eu lieu à 7 h. 1/2, dans les salons du Grand-Hôtel de l'Europe. L'organisation en avait été confiée à M. Galland et O. Anglade; ces Messieurs méritent les meilleures félicitations pour la manière dont ils se sont acquittés de leur tâche délicate.

M. Félix Boudignon, qui présidait, avait à sa droite :

MM. Bonhoure, préfet; Ernest Vissaguet, sénateur; Magnien, inspecteur de l'agriculture; Binachon, vice-président du Conseil général; commandant de Villeneuve, du 86e; Félix Alirol, adjoint; Jacotin, président du Comice agricole et du Syndicat des agriculteurs;

A sa gauche :

MM. Charles Dupuy, sénateur; Devins, député; Quinchez, inspecteur général des haras; Louis Vigouroux, député; A. Canard, adjoint.

Parmi les autres convives : MM. Charles Pellissier, président du tribunal de Commerce; F. Enjolras, président de la Chambre de commerce; de Canisy, directeur du dépôt d'étalons d'Aurillac; Charles Vallette, secrétaire général; Ducros, chef de cabinet de M. le Préfet.

MM. Eyraud, Ravoux, Dr Chaussende, Mauras, Dr Guignabert, Malartre, Édouard Néron, Gratuze, Léon Faure, Pagès, Dr Marsset, Valentin Robert, conseillers généraux.

Digitized by Google

MM. Chaudier, directeur de la Ferme-École de Nolhac; Chauvin, sous-directeur; de Lagrevol, maire d'Yssingeaux.

MM. Caille, Seltensperger, Massini, Gillin, Bréheret, Zacharewicz, Chapelle, du commissariat du Concours agricole.

MM. Beauvalot, de Belabre, Jacotin de Rosières, membres du jury du concours hippique; Battanchon, rapporteur du jury du concours musical.

MM. Rochette, Dr Abrial, Rumillet, Durieu-Achard, Lambert, Galland, Cornaire, Octave Anglade, Badiou-Demourgues, Arnaud, Dr Alirol, Gimbert, Sabatier, conseillers municipaux, Gallien, secrétaire général de la Mairie, Proy, architecte municipal, les représentants de la presse locale et régionale.

On a d'abord fait honneur au menu qui était ainsi composé :

Jambon d'York en belle-vue
Bouchées à la Duplessis
Filet de bœuf Richelieu
Bar sauce Niçoise
Petits pois à la Française
Chapons de Bresse
Vacherin suisse
Dessert varié
Vins : Grand ordinaire rouge et blanc
Saint-Georges
Champagne Moët et Chandon

Au champagne, M. le Préfet a prononcé le toast suivant :

MESSIEURS,

Je serais confus de prendre la parole à l'occasion d'un Concours régional, devant les représentants autorisés de l'Agriculture, de l'Industrie, du Commerce et des Arts, si je n'éprouvais une joie véritable à vous remercier, les uns et les autres, d'avoir contribué par votre infatigable collaboration à rehausser l'éclat des fêtes organisées, avec un dévouement si désintéressé, par la municipalité du Puy.

Je crois être votre interprète en exprimant, en particulier, notre gratitude à Monsieur le Maire pour la bonne grâce charmante avec laquelle il a su accueillir chaque visiteur, et pour le zèle qu'il a déployé afin d'assurer le succès de l'œuvre entreprise ! Il ne m'appartient pas d'ailleurs d'insister sur le bien que chacun pense de l'exposition que nous avons admirée, et qui a été, sans contestation possible, une remarquable leçon de choses. Tous les animaux qui

Digitized by Google

ont défilé devant nous, — je n'aurai garde d'oublier parmi eux, les chevaux réunis ici pour la première fois, si je ne me trompe, en une troupe brillante, — tous, dis-je, ont apporté la preuve vivante des efforts persévérants et du progrès continu des éleveurs de la région, — plus spécialement des éleveurs de la Haute-Loire. Les produits manufacturés ont mérité, eux aussi, les plus grands éloges, et la section des Beaux-Arts nous a procuré les jouissances les plus délicates. Tout cela, du reste, a été proclamé ces jours derniers et le sera ce soir encore par des voix plus compétentes que la mienne. En ce qui me concerne, je tiens simplement, à prendre acte, en quelque sorte, de la sollicitude du Gouvernement de la République, pour tout ce qui touche à l'amélioration du travail national; et sous une forme plus précise, au développement de l'Agriculture.

C'est la République qui a porté devant le pays, qui lui a soumis ce qu'un ancien ministre a pu justement appeler le programme de la défense de l'agriculture dans chacune de ses productions, de la transformation de ses méthodes, de la concentration de ses forces. C'est elle qui a bien mérité du cultivateur, depuis le jour, lointain d'un siècle, où elle en a fait le possesseur légitime du sol qu'il défrichait, jusqu'au jour, qui date d'hier, où elle fondait pour le soutenir et le diriger, cet établissement de l'Institut agronomique, éclatant de savoir et d'activité. Je confesse qu'il reste beaucoup à tenter, mais je dis que la République a honoré l'agriculture et qu'en l'honorant, elle a honoré la Patrie. C'est donc dans un sentiment de reconnaissance que je vous demande de porter un toast au ministre si distingué de l'agriculture, M. Mougeot, et au bon Français, laborieux et modeste, qui incarne la République, le Président Loubet!

Messieurs, un toast à M. Mougeot, un toast au Président Loubet!

LA SECTION D'HORTICULTURE.

L'organisation d'une section d'horticulture avait été confiée à la Société.

M. Jacotin, présidait la commission, composée de MM. Escomel, secrétaire, Otin, Chapoton, Chaudier et Valléry.

Les prix suivants ont été distribués :

PRIX DISTRIBUÉS.

Hors concours.

Grand diplôme d'honneur, décerné par la société agricole et scientifique de la Haute-Loire, à M. Otin, membre du jury, hor-

Digitized by Google

ticulteur à Saint-Étienne (Loire), pour son précieux concours, et pour sa magnifique exposition de conifères, houx, arbres rares, rododindrons, fleurs coupées, branchages divers, qui a donné le plus bel éclat à notre concours horticole.

Un diplôme d'honneur a également été décerné à M. Guy, son gendre, pour ses nombreux et remarquables plans de jardins et de paysages.

PREMIÈRE SECTION.

Établissements divers, Institutions et Orphelinats.

Établissement des sourds-muets de la ville du Puy, pour plantes d'appartements, plantes florales, fleurs coupées, et produits agricoles divers.

Vu l'importance des divers lots exposés, le jury croit devoir attribuer un *grand diplôme d'honneur* et adresser ses unanimes félicitations.

Horticulteurs.

Premier prix : *médaille de vermeil* à M. Ollier, père, à Aurec, pour une superbe collection de conifères, houx, et collection de fleurs coupées et branchages divers :

Deuxième prix : *médaille d'argent grand module*, offerte par la compagnie Suisse des assurances sur les accidents (la *Zurich*), décernée à M. Salat, maraîcher à Clermont-Ferrand, pour son beau lot de légumes divers, avec félicitations du jury.

Troisième prix : *médaille d'argent,* offerte par la ville du Puy, décernée à M. Touron, horticulteur à Tence, pour une collection très variée de conifères et pour ses plantes et fleurs d'appartements.

Quatrième prix : *une médaille d'argent,* offerte par la maison Vilmorin de Paris, décernée à M. Allemand, jardinier en chef de la Ville du Puy, et *diplôme d'honneur* offert par la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, pour ses écussons en mosaïque florale, reproduisant les jardins publics de la ville, et pour ses chaises et tables rustiques et la bonne tenue de ses jardins et parcs.

Cinquième prix : *une médaille d'argent,* offerte par la maison Vilmorin, de Paris, décernée à M. Lausson, jardinier de M. le comte de Gautret, à Alleret (Haute-Loire), pour l'ensemble de son exposition, consistant en de magnifiques lots de fleurs coupées, plantes florales, et légumes variés.

Sixième prix : *une médaille d'argent,* offerte par la ville du Puy, décernée à M. Ollier fils, d'Aurec, qui sort de l'école de Versailles, pour ses plans de jardins et de paysages.

Digitized by Google

Collaborateurs.

M. Jules Marondy et M. François Guillerm, jardiniers-chefs chez M. Otin, horticulteur à Saint-Étienne (Loire), ont obtenu chacun une *médaille d'argent*, offerte par la ville du Puy, pour leur collaboration méritante dans l'établissement de M. Otin.

M. Claude Degravel, chef jardinier des sourds-muets, au Puy, a obtenu une médaille d'argent, offerte par la ville du Puy, pour sa bonne direction, et pour l'installation de leur belle exposition.

Deux *médailles de bronze*, offertes par la ville du Puy, ont été décernées à MM. Julien et Étienne, aides-jardiniers de M. Otin, horticulteur à Saint-Étienne (Loire), pour les travaux d'aménagement, de sa magnifique exposition horticole.

Deux *médailles de bronze*, offertes par la ville du Puy, ont également été décernées à MM. Cindre Paul, Victor Anzalric, aides-jardiniers chez les sourds-muets au Puy, pour les travaux d'aménagement de leur belle exposition horticole.

Le jury adresse des félicitations générales à tous ceux qui ont pris part au concours horticole et qui l'ont embelli par leurs collections aussi belles que variées.

LES RÉSULTATS DU CONCOURS

Le concours, qui a été très intéressant, très instructif, a donné matière à un article fort complet publié dans *La Haute-Loire agricole* par notre distingué confrère M. Antoine Jacotin, président du Comice et du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire.

Nous ne saurions donner une appréciation plus autorisée de cette belle manifestation.

Favorisé par un temps exceptionnellement beau, le concours régional du Puy a obtenu un succès inespéré. Pendant une semaine trop vite écoulée, cette exhibition si parfaite dans son organisation, si instructive dans ses multiples détails, a réuni dans son enceinte tout un essaim de laborieux et honnêtes cultivateurs, désireux de s'instruire, tout en satisfaisant leur légitime curiosité. Nulle doute qu'une pareille leçon de choses n'ait laissé dans l'esprit de nos compatriotes des germes féconds et que, au contact de tant de progrès merveilleux, ils n'aient eux aussi le désir de suivre les exemples salutaires qui leur venaient des points les plus divers de la France.

Digitized by Google

Mais, au milieu de tant de productions qui étonnent l'esprit et parfois le déconcertent, il convient de faire une sélection autant que possible appropriée à nos régions et d'écarter avec soin tout ce qui semble impraticable pour notre département. C'est ce que nous avons tenté de faire, en reprenant le programme dans l'ordre des prix décernés et en signalant les points particuliers de nature à intéresser nos cultivateurs.

Le premier fait qui attire notre attention, est la parcimonie vraiment regrettable avec laquelle le jury de la grande culture a cru devoir reconnaître les améliorations, pourtant réelles, apportées par nos agriculteurs dans la tenue de leurs exploitations. Dans cette catégorie, la commission d'examen nous semble s'être fait un idéal théorique, réalisable peut-être dans des pays favorisés par le climat, d'un sol profond, pourvus de ressources abondantes, mais inapplicable à notre département, si souvent victime des intempéries, où la culture est particulièrement pénible et dans lequel d'incessants sacrifices ne produisent le plus souvent que de médiocres résultats. Pour nous qui, depuis de longues années, vivons au milieu des campagnes de la Haute-Loire. qui savons au prix de quelle persévérance tous nos agriculteurs, grands et petits, parviennent peu à peu à réaliser des progrès, nous aurions voulu qu'on récompensât généreusement plusieurs concurrents de cette catégorie, parce que nous connaissons leur mérite et la continuité de leurs efforts. L'agriculture souffre en général de l'indifférence et quand des hommes intelligents, patients et dévoués lui consacrent sans compter leur temps et leur argent, on ne doit pas se retrancher derrière une uniformité utopique, si l'on ne veut point amener de nombreux découragements,

Nous félicitons, tout au contraire les membres du jury de la petite culture de s'être si bien inspirés des besoins agricoles de notre département, en ne cherchant point à réaliser d'inopportunes économies sur les récompenses mises à leur disposition. Mieux que personne, ils étaient à même, par leurs situations ou leurs fonctions, d'apprécier les difficultés de toute nature que l'agriculteur rencontre dans l'accomplissement de sa tâche laborieuse et utilitaire et, en faisant de larges distributions, ils ont tenu non seulement à encourager des travaux méritoires, mais

Digitized by Google

aussi à exciter une généreuse émulation parmi nos classes rurales.

Nous arrivons maintenant au concours proprement dit, et pour commencer, nous résumerons d'abord nos impressions sur les animaux de l'espèce bovine, représentée par 453 sujets. Il est aisé de comprendre qu'à moins de faire un véritable cours de zootechnie, on ne saurait signaler les qualités ou défauts de chacune des races exposées.

D'une façon générale nous nous bornerons à constater que, contrairement aux sages dispositions de l'arrêté ministériel, les éleveurs ont une tendance à exagérer l'engraissement de leurs animaux, dans l'espérance sans doute de dissimuler les imperfections anatomiques. Ce procédé nous semble aussi préjudiciable à la propagation de l'individu qu'à la production du lait, et le vrai connaisseur ne saurait se laisser surprendre par ces supercheries enfantines. Nous devons ajouter que, bien qu'hostile en principe aux essais d'acclimatation des races bovines, nous serions cependant partisan de voir les propriétaires des environs du Puy rechercher plus particulièrement de bonnes laitières, comme les Schwitz, les Cottentines ou les Montbéliardes. Nous engageons aussi les éleveurs de la race d'Aubrac, pour lesquels M. Vidal-Galland a inutilement réclamé un classement spécial, à poursuivre leurs errements, car on ne saurait oublier que, dans les races françaises, comprises dans la neuvième catégorie, quatre premiers prix sur huit ont été attribués aux Aubrac. La Tarentaise nous semble aussi recommandable pour les pays de moyenne altitude.

Toutefois nous nous montrerons inflexible dans nos idées, lorsqu'il s'agira des régions cévénoles et, plus que jamais, nous ne cesserons de conseiller aux cultivateurs des cantons de Fay le-Froid, du Monastier et de Saint-Julien-Chapteuil de persévérer dans l'élevage de la race du Mézenc. Certes, nous ne croyons pas que cette race ait atteint ce degré de perfectionnement que nous trouvons dans les animaux de la Savoie ou du Cantal par exemple. Mais on ne saurait oublier que si les races Tarentaise et de Salers ont acquis une si grande réputation, cela tient uniquement aux encouragements financiers qu'on leur prodigue. Sans emprunter aussi loin nos termes de comparaison

Digitized by Google

et pour prouver combien notre département est oublié dans les distributions officielles, nous rappellerons que le Villard-de-Lans a touché dernièrement encore une allocation ministérielle de 3,500 francs, pour la tenue de son concours spécial, alors que le Mézenc, qu'on assimile à tort ou à raison au Villard-de-Lans, ne reçoit qu'une modeste subvention de 1,200 francs. Une pareille inégalité dans les traitements explique bien des défaillances et l'on doit encore s'estimer fort heureux que M. le Directeur de l'agriculture ait pu constater que les éleveurs de notre département sélectionnaient « avec soin » leur race locale, laquelle donnait « des produits de plus en plus appréciés ». Nous devons ajouter que, malgré son insuffisance numérique, le Mézenc a brillamment lutté contre son concurrent le Villard-de-Lans, puisque sur 2,900 francs de prix, il s'est vu attribuer 1,385 francs. Nul doute que si, conformément au vœu adopté par l'unanimité du Conseil municipal du Puy, sur notre proposition, on avait créé dans cette catégorie des troisièmes prix, les éleveurs de notre département seraient venus en plus grand nombre et leur succès se serait transformé en victoire. Chacun, dans la limite de ses attributions, doit désirer l'amélioration des races locales, mais encore faut-il que les récompenses ne soient pas disproportionnées et qu'on favorise également ceux qui se livrent à l'éducation du bétail.

Nous ne parlerons de l'espèce ovine que pour rappeler les lauriers moissonnés par la race de Bains et le prix décerné à M. le baron Reynaud, vice-président du Syndicat, pour son bélier de Bizet. Cette dernière race a pu déconcerter le jury, habitué surtout à voir des animaux de forte taille, mais pour nous qui en connaissons les aptitudes spéciales au point de vue de l'engraissement, de la rusticité, de la sobriété, de la laine et surtout de la qualité exquise de la viande, nous ne saurions trop préconiser son extension.

Dans l'espèce porcine, nos compatriotes se sont particulièrement distingués par des sujets des races Yorkshire et Craonnaise, et l'un d'eux Olagnol (Antoine), a remporté la prime de 300 fr. attribuée à celui des animaux de petite culture reconnu le meilleur parmi ceux présentés. Nous n'avons cessé de recommander l'introduction du sang anglais pour améliorer notre race locale,

Digitized by Google

haute de jambes, d'une ossature volumineuse et d'un engraissement lent et coûteux ; les événements viennent encore de nous confirmer dans notre manière de voir, et nous espérons bien que nos éleveurs porcins mettront à profit la leçon qui se dégage de ce concours sur l'utilité des croisements anglais.

Les animaux de basse-cour — coqs et poules principalement — nous ont suggéré des réflexions peu flatteuses sur l'opiniâtreté des ménagères de nos campagnes à poursuivre malgré tout l'élevage fort peu rémunérateur de la race locale. Cette race n'est plus représentée du reste que par des sujets abâtardis et, par conséquent, impropres à une bonne production des œufs et de la viande. Elle peut avoir des qualités de résistance ou vivre dans de déplorables conditions hygiéniques, mais quand on compare ses produits avec ceux de la Bresse, de la Flèche ou de Faverolles, on est bien obligé de confesser sa complète infériorité.

De l'emploi judicieux de l'outillage agricole dépend le bonheur et la prospérité de nos populations rurales. Elles ne sauraient trop se pénétrer de la nécessité absolue de remplacer la main-d'œuvre par la machine, et si, cette substitution indispensable leur impose d'assez lourdes charges, elles peuvent être assurées de trouver en peu de temps de larges compensations. Du reste, le bureau central s'efforcera par tous les moyens de faciliter la diffusion des instruments et, sans compter sa peine, il se tiendra toujours à la disposition de ses adhérents, pour leur indiquer les spécialités susceptibles d'une appropriation facile aux multiples conditions de culture de notre département. Soucieux avant tout de défendre les intérêts qu'il représente, il ne recommandera que des produits ayant fait leurs preuves et rejettera comme dangereux tous les articles de pacotille. Enfin, tout en suscitant des concurrences parmi les fournisseurs réputés les meilleurs et les plus consciencieux, il cherchera à obtenir de nouveaux et importants rabais, au profit exclusif des syndiqués et non dans le but de réaliser des bénéfices, car, contrairement aux maisons de commerce, le syndicat peut et doit vivre et prospérer à l'aide de ses propres ressources, sans majorer le prix de ses marchandises.

Parmi les produits agricoles, nous sommes heureux de constater que les beurres de la Haute-Loire ont fait excellente figure,

Digitized by Google

mais aussi que les premières médailles ont été très justement décernées aux exposants faisant usage d'écrémeuses, de barattes perfectionnées et de malaxeurs. Les ménagères de notre département sont réfractaires à l'usage de ces excellents appareils. Trop respectueuses de traditions séculaires, elles préfèrent l'écrémage naturel, malgré sa lenteur, son rendement sensiblement inférieur et sa tendance à l'aigrissement, aux procédés mécaniques qui permettent d'obtenir instantanément une crème fraîche et abondante. Elles usent leur patience et leur temps à barratter leur beurre dans de primitifs instruments à piston, et le pétrissent imparfaitement avec leurs mains, sans se douter des inconvénients anti-hygiéniques de ce procédé et de la facilité avec laquelle les beurres malaxés insuffisamment tendent à rancir. Aussi, alors que leurs produits se vendent au maximum 2 fr. 50 c. le kilo, ceux préparés à l'aide des appareils que nous venons d'énumérer atteignent jusqu'au prix de 4 francs. Nous aimons à croire que l'éloquence de ces chiffres convaincra les plus incrédules et que notre pays, dont les pâturages aromatisés sont susceptibles de donner au lait et à ses dérivés des qualités incomparables, comprendra enfin l'utilité et le profit de s'associer au progrès.

Nous signalerons, aussi dans cette section, les excellents fromages de la ferme de Martinas et de l'école ménagère de laiterie de Meymac, près le Monastier. Au temps jadis, le fromage local jouissait d'une juste renommée : il était bleu, gras et d'une saveur fort appréciée des gourmets. De nos jours, il est généralement blanc, dur et sec. En réagissant contre cette tendance rétrograde, les exposants susdits ont fait œuvre utilitaire et, pour notre part, nous applaudissons sans réserve à leurs heureuses tentatives, tout en désirant de voir leur exemple suivi par de nombreux imitateurs.

Nous avons aussi remarqué dans cette catégorie la variété et la qualité des produits maraîchers de printemps, malgré les rigueurs de la température et les pluies incessantes qui ont inspiré un moment les plus vives inquiétudes sur le sort des récoltes. Nous ne saurions cependant trop engager les amateurs de plantes potagères à se limiter aux bonnes espèces et à éviter surtout des essais trop nombreux sur les nouveautés. Les catalogues des marchands grainiers sont souvent encombrés d'an-

Digitized by Google

nonces... prometteuses, qui n'ont d'autres résultats que d'alléger la bourse du client naïf.

Les produits de l'horticulture et de l'arboriculture ont excité l'admiration de tous, connaisseurs et profanes. C'est que jamais au Puy on avait vu une telle diversité et une si grande profusion d'arbustes, de conifères, de plantes d'ornement et de jardin. Disposés avec un goût parfait, les massifs se succédaient sans interruption et sans monotonie, offrant tour à tour à l'œil charmé le poétique spectacle de feuillages et de fleurs se confondant dans une harmonieuse beauté.

Nous avons eu le très vif regret de constater l'abstention du corps enseignant de l'instruction primaire de notre département, dans l'exposition scolaire du concours régional. Pourtant les herbiers de MM. Chanal, instituteur au Monastier, et Cluzel, directeur de l'école d'Yssingeaux, exposés dans les bâtiments de l'école professionnelle de la rue Duguesclin, eussent certainement été l'objet de flatteuses récompenses. Nous nous hâtons d'ajouter qu'on ne saurait incriminer nos instituteurs de cet oubli fâcheux, car nous connaissons trop les bonnes dispositions du personnel de l'enseignement primaire à l'égard de l'agriculture, pour mettre en doute son zèle et ses intentions. Mais nous sommes bien obligé de proclamer, une fois encore, que les questions agricoles occupent, du moins dans les campagnes, une part trop superficielle dans l'instruction de l'enfant. On oublie dans les programmes officiels et dans les instructions académiques, que la science encyclopédique est plus encombrante que nécessaire, que les arts d'agrément ne conviennent qu'aux favorisés de la fortune et que le rôle de l'éducateur est de donner à l'enfance des connaissances scientifiques, qui lui permettent de gagner sa vie et non d'encombrer la société de ses prétentions administratives ou de ses rêveries encombrantes. Le Parlement vient d'édicter une sage mesure en instituant l'enseignement professionnel de la dentelle dans les écoles de filles, pourquoi des mesures législatives ne prescriraient-elles pas l'obligation de faire des cours pratiques et théoriques d'agriculture dans les écoles de garçons? Le syndicat se ferait un agréable devoir d'encourager et de favoriser cette initiative, à laquelle nos excellents instituteurs ne demanderaient qu'à s'associer.

Digitized by Google

Nous n'entreprendrons point de faire la critique du concours hippique, cette exhibition n'ayant malheureusement qu'un intérêt très secondaire pour les agriculteurs de la Haute-Loire. Ce n'est pas, en effet, avec des étalons arabes ou anglais qu'on parviendra à améliorer notre race chevaline, qui appartient exclusivement à l'espèce de trait léger et dont le manque d'ampleur et de taille pourrait être facilement corrigé par des croisements percherons ou bretons. Nous ne pouvons avoir la prétention de fournir des attelages de luxe ou des chevaux pour la remonte de la cavalerie. Tout ce que nous sommes en droit d'espérer, c'est de donner au service du train des équipages et de l'artillerie des animaux robustes, nets de membres, doux de caractère, susceptibles de franchir sans faux pas les pays les plus accidentés et assez vigoureux pour traîner de lourdes charges. D'ailleurs, les conditions défectueuses de l'élevage et les basses températures de nos contrées ne sauraient convenir à des races délicates, et ce serait l'exposer à des pertes et à des déceptions que de vouloir y acclimater le cheval léger.

Afin de compléter cette revue rétrospective de notre concours régional, nous devons mentionner la cérémonie de la distribution des récompenses qui a eu lieu, le dimanche 28 juin, sous la présidence de M. Vassillière, directeur au ministère de l'Agriculture. Dans son discours, M. le Directeur a rendu un très juste hommage au « savoir et au dévouement de M. Chaudier », et retracé à grands traits son influence prépondérante sur l'évolution agricole de notre département. L'école de laiterie de Meymac a valu aussi à son fondateur, M. le Dr Bonhomme, des félicitations parfaitement fondées. Puis, passant aux œuvres de mutualité, comme le Syndicat ou la Caisse d'assurance contre la mortalité du bétail, M. Vassillière a bien voulu en reconnaître l'utilité et les citer comme un exemple bon à suivre pour tous ceux qui comprennent la nécessité impérieuse de l'association.

Quant au rapport présenté par M. Battanchon, professeur départemental d'agriculture de Saône-et-Loire, au nom du jury de la grande culture, nous nous bornerons à dire qu'il prodigue les épithètes les plus élogieuses aux divers concurrents, en compensation probablement de leurs légitimes mécomptes.

Le jour même, un grand banquet réunissait les représentants du

Digitized by Google

département et de la ville, plusieurs notabilités et quelques membres du jury. Divers toasts ont été portés, notamment par M. Magnien, commissaire général du concours, qui, en termes excellents, a bu à la ville du Puy et au département de la Haute-Loire. Nous eussions désiré qu'on se montrât moins rigoriste à l'égard de bonnes intentions, car ce toast appelait la constatation publique de l'aimable affabilité, du dévouement incessant et de l'autorité conciliante avec lesquels M. Magnien avait dirigé cette fête du travail et de la solidarité.

En terminant, nous nous ferons volontiers l'écho des plaintes formulées autour de nous, sur la réserve observée à l'égard des associations agricoles de notre département. Aucune carte de circulation n'a été mise à la disposition des bureaux de ces sociétés, qui n'ont été convoquées ni à la visite officielle du concours par M. le Directeur de l'agriculture, ni à la distribution solennelle des récompenses. Ces oublis involontaires sans aucun doute, n'en sont pas moins regrettables, car dans une exposition agricole les premiers intéressés à en suivre pas à pas les phases successives sont certainement les représentants attitrés de l'agriculture.

Dans les lignes qui précèdent nous nous sommes efforcés de mettre en lumière les faits de nature à contribuer au développement agricole de la Haute-Loire, en décernant parfois le blâme ou l'éloge avec franchise et impartialité. Peu nous importe de susciter des mécontentements, si nos avertissements ou nos conseils parviennent à émouvoir ceux qui ont le devoir de stimuler le progrès et ceux qui ont intérêt à s'affranchir de la routine.

Digitized by Google

CONCOURS AGRICOLES

Chaque année, la Société participe à l'organisation de concours agricoles soit par l'envoi de subventions soit par la délégation de son bureau et des membres du Comice agricole.

Il est bon de consigner ici le souvenir d'une action destinée à faire triompher dans le département le Progrès et à assurer ainsi la prospérité du Velay.

17 MARS 1902. — LE PUY.

Voici le discours prononcé par M. Jacotin à la distribution des prix de ce concours que présidait M. Charles Vallette :

MESSIEURS,

Avant de vous résumer les impressions du jury sur le concours qui vient d'avoir lieu, je tiens à me faire votre interprète, en remerciant M. le Secrétaire général de ses paroles si pleines d'utiles enseignements et qui nous prouvent, une fois encore, que le gouvernement a été heureusement inspiré en lui décernant la croix de chevalier du Mérite agricole. Cette distinction honorifique est venue récompenser les longues années consacrées par M. Charles Vallette à la défense des intérêts de notre agriculture départementale et en adressant au nouveau promu nos bien cordiales et sincères félicitations, nous accomplissons un agréable devoir de légitime reconnaissance.

L'occasion nous semble aussi trop propice pour ne pas remercier

Digitized by Google

M. le Maire de la ville du Puy des témoignages de sympathie qu'il n'a cessé de nous prodiguer, en toutes circonstances, tant par sa présence assidue à nos divers concours que par son initiative et son intervention dans tout ce qui touche à notre œuvre de progrès.

Vous excuserez, j'en suis sûr, cette double digression car, elle répond trop à vos sentiments personnels, pour ne pas trouver auprès de vous un accueil favorable.

Que dirais-je maintenant de notre concours, si ce n'est que, en tous points, il a justifié et même dépassé nos plus ambitieuses espérances? En proie plus que tout autre aux mille entraves qui paralysent l'homme dans son existence, il semble que l'éleveur de notre pays puise, dans la difficulté même, de nouvelles forces pour lutter et pour vaincre. Son esprit s'ouvre chaque jour davantage aux découvertes scientifiques que le siècle qui vient de s'éteindre nous a léguées avec tant de prodigalité, son isolement stérile tend de plus en plus à faire place à des sentiments de solidarité, qui trouvent leur expansion naturelle dans nos institutions de réciproque et fraternelle mutualité.

Si l'on veut bien faire un rapide retour sur le passé, se rappeler combien ont été pénibles et lentes les améliorations apportées dans l'engraissement du bétail de notre département, on est bien obligé de convenir en présence d'une exhibition aussi brillante que celle à laquelle il nous a été donné d'assister aujourd'hui, que nos appréciations ne sont nullement exagérées et que nous avons tout lieu d'applaudir aux résultats obtenus. Il est bon d'ajouter qu'aucune ombre fâcheuse n'est venue se projeter sur ce concours et que, grâce à une sélection préliminaire, les animaux avaient été triés avec un soin qui fait honneur au zèle et à la compétence de nos dévoués commissaires, MM. Dupont et Vidal-Galland. Cette exclusion des non-valeurs, prononcée avec sévérité et discernement, a eu pour heureuses conséquences de donner à cette exposition un éclat inaccoutumé en même temps que de faciliter la tâche ardue de la commission d'examen. Nos éloges trouveront encore ample matière à se justifier si, après ce coup-d'œil d'ensemble, nous en arrivons à examiner de près et en détail chacune des catégories appelée à se départager les modiques récompenses réservées aux concurrents si nombreux qui avaient répondu à notre appel.

Dans l'espèce bovine, nous ne craignons pas d'affirmer que jamais on avait vu une telle affluence de sujets et que le nombre, contrairement aux usages reçus, ne nuisait en rien à la qualité. Plus de 308 bêtes, toutes dignes d'éloges, figuraient dans ces diverses sections et les bœufs vieux attiraient tout particulièrement l'attention des connaisseurs.

Digitized by Google

Parmi les porcins, nous tenons à signaler le sujet qui a obtenu le 1er prix et qui atteignait le poids énorme de 406 kilos. Pour notre part, nous préférons pour nos palais de gourmets un peu moins de graisse, mais de tels résultats n'en sont pas moins surprenants et méritent une mention toute spéciale.

Quant à l'espèce ovine, nous avons remarqué d'excellents lots, d'un engraissement précoce et de cette conformation ovoïde qui est le signe distinctif du mouton de boucherie.

En résumé, ce concours est notoirement supérieur à ses devanciers, et le seul regret qu'on puisse formuler est de ne pas avoir eu à sa disposition des ressources suffisantes pour récompenser tous les mérites et encourager tous les efforts. Il témoigne de l'évolution progressive des moyens d'éducation du bétail dans nos campagnes, de l'action bienfaisante que des œuvres, comme le Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire ou la Caisse contre la mortalité du bétail, exercent auprès de nos populations rurales. Il est aussi pour nous le sûr garant que les judicieux avertissements de M. le Secrétaire général seront écoutés, et que l'école de laiterie, dont il nous entretenait tantôt avec tant de communicative conviction, recueillera vos unanimes adhésions. Pour ma part, je ne mets pas en doute ni la bonne volonté de nos cultivateurs ni leur désir suprême de s'associer à toutes les manifestations susceptibles d'améliorer leur sort et leur bien être, et c'est ce qui me donne entière confiance dans leur avenir prospère et dans leur féconde activité.

Digitized by Google

30 AOUT 1902. — BRIOUDE

Samedi 30 août, a eu lieu, le Concours agricole départemental de Brioude.

Dès le matin, les bestiaux exposés étaient rangés le long des boulevards, attendant la visite des membres du jury.

Bien que les concours de ce genre à Brioude aient perdu beaucoup de leur éclat d'autrefois, il faut reconnaître qu'il y avait cependant de beaux spécimens des races bovine, ovine et porcine. Le nombre seul des animaux exposés était un peu maigre; mais la crise dont souffre l'agriculture en est une cause suffisante.

Il est à remarquer toutefois que la race des Salers était représentée par des échantillons fort beaux.

Les animaux de basse-cour étaient peu nombreux et ne présentaient rien d'extraordinaire.

A 4 heures du soir a eu lieu la distribution des prix du concours, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de la Haute-Loire, et la présidence effective de M. Gueyffier, assisté de M. Revillod, sous-préfet, de M. Raynaud, avocat, président du Comice agricole de Brioude, et de la plupart des membres du Comice.

M. Gueyffier a, dans un discours fort applaudi, encouragé les agriculteurs dans la voie du travail et de l'application des méthodes raisonnées de culture de la vigne et des champs.

M. Revillod, après avoir excusé M. le Préfet et M. Devins, député, retenus par leurs occupations loin du concours auquel ils auraient voulu assister, a aussi encouragé les cultivateurs, et les a assurés de la bienveillance effective du gouvernement de la République.

Digitized by Google

8 SEPTEMBRE 1902. — LE MONASTIER.

M. Minier, conseiller de préfecture, présidait.

Le Comice agricole du Puy et la Société agricole et scientifique, y avaient envoyé la plupart de leurs membres pour y former les diverses sections du jury.

Nous y avons notamment remarqué : MM. Jacotin, président du Comice; Rioufol, trésorier de la Société agricole et scientifique; Vidal-Galland, vice-président du Comice; Bringuier, président du Syndicat agricole d'Yssingeaux; Dupont, professeur départemental d'agriculture; Pélissier, professeur spécial; Édouard Gazanion, Sklénard, Théret, Furnon, etc., etc.

Les animaux étaient au nombre de deux cents environ.

Ils étaient placés dans un vaste emplacement, où le jury a opéré de neuf heures du matin à midi.

La Commission a trouvé l'ensemble du concours très satisfaisant.

Midi a réuni, à l'hôtel Arsac, tous les hôtes du Monastier, la municipalité et le Conseil municipal.

M. Minier présidait.

A ses côtés avaient pris place : MM. Liabeuf, maire, Gauthier, adjoint; Jacotin, président du Comice; en face M. Sénac, adjoint; Vidal-Galland, Bringuier.

Remarqué également : MM. Édouard Gazanion, Sklénard, Jouffre, Dupont, Rioufol, Pellissier, Théret et Furnon, vétérinaires; MM. Boulon, Martin-Rocher, Veyradier, Reynaud, ancien maire; Solvignon, Chaussende, Rome, Gential, etc., etc.

Au champagne, M. Minier, président d'honneur du concours, porte le premier toast.

Ses premières paroles seront pour remercier le maire et les membres de la municipalité, pour l'invitation courtoise qu'ils ont bien voulu lui faire. Il a été très heureux d'être leur hôte et il

Digitized by Google

éprouve un grand plaisir d'être au milieu de tant de gens utiles à leur pays.

Il lève son verre à M. Liabeuf maire, au canton du Monastier, au distingué président de ce comice, à ses collaborateurs.

M. Minier, demande en terminant, de vouloir bien se joindre à lui pour boire à la santé du chef de l'État, en qui s'incarne toutes les aspirations de la Démocratie.

Ce toast est très applaudi.

M. Antoine Jacotin, au nom du Comice, remercie M. Minier, de son amabilité. En même temps, il manifeste le regret que lui cause l'absence de M. Bonhoure, le distingué préfet de la Haute-Loire, si dévoué à la cause agricole, qui, fidèle aux traditions de ses prédécesseurs, lui apportera toujours aide, secours et protection.

M. Jacotin se déclare satisfait de ce concours; c'est une belle et variée exhibition de notre vieux Mezenc; c'est un excellent augure pour les grandes assises agricoles, qui se tiendront au Puy en 1903.

Le président du comice demande plus de propreté dans les étables, plus de soins dans l'alimentation. Il engage les éleveurs à adhérer au syndicat des agriculteurs, à la Caisse contre la mortalité du bétail; en passant, il fait l'éloge de la nouvelle création de l'école de laiterie.

M. Jacotin termine en disant qu'il a hâte d'accomplir un devoir d'agréable sympathie et de reconnaissance à l'égard de la ville et de la municipalité du Monastier.

Dans cette région, si pittoresque et si mouvementée, aux frais pâturages, d'honnêtes et laborieux cultivateurs cachent des qualités morales qui les font apprécier et aimer. Cette population sait surtout pratiquer l'hospitalité qui vient du cœur.

M. Jacotin lève son verre à la ville et à la municipalité du Monastier.

M. Liabeuf, maire, prend à son tour la parole en ces termes :

MESSIEURS,

Avant de nous séparer, en mon nom personnel et au nom de toute la municipalité, je tiens à vous adresser, pour le grand honneur que vous nous faites, nos remerciements les plus sincères et les plus chaleureux.

Digitized by Google

De cette fête locale, que nous devons à la générosité du gouvernement de la République et aussi, nous ne l'oublions pas, à une bienveillante attention de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, nous garderons un impérissable souvenir.

J'adresse d'une manière toute particulière, les remerciements de la population à Monsieur le conseiller de préfecture Minier, qui a bien voulu répondre à notre appel et représenter aujourd'hui un Gouvernement et une administration qui nous comblent de bienfaits.

A Messieurs les membres du comice agricole, à M. Jacotin, le vénéré président; à M. Dupont, le dévoué professeur d'agriculture et à leurs collègues dont les sages conseils en apportant aux cultivateurs un peu plus de bien être leur permettent de rompre avec la routine et d'améliorer insensiblement les cultures et les races locales.

Messieurs, je lève mon verre à l'éminent citoyen qui préside aux destinées du pays, Monsieur Émile Loubet, à la prospérité de notre cher canton et à la gloire et à la prospérité de la République.

A quatre heures, a eu lieu la distribution des récompenses; une estrade est dressée sur la place.

Aux côtés de M. Minier, nous remarquons : MM. Jacotin. président du Comice; M. le maire du Monastier; MM. les membres de la Commission et les membres de la municipalité.

Dans une courte allocution, M. Minier félicite les organisateurs de la fête et les vainqueurs de la journée.

Ses dernières paroles sont très applaudies :

« Vous êtes, Messieurs, les habitants laborieux et patients d'un beau pays, que le touriste admire; l'air salubre des sommets enfle vos poitrines comme d'un souffle de liberté. Votre endurance et vos efforts ont su triompher d'une nature rebelle et d'un rude climat. Gardez précieusement l'amour de cette terre que votre énergie a conquise. Ne désertez jamais vos champs, pour la bruyante agitation des villes. Demeurez ce que vous êtes et, croyez-moi, vous servirez bien votre pays, vous servirez bien la République. »

Digitized by Google

30 MARS 1903. — LE PUY.

Le Concours d'animaux gras aptes à la boucherie dit du lundi de la Passion a été favorisé par un temps splendide. Aussi, dès huit heures du matin, éleveurs et propriétaires des environs amenaient-ils nombreux les animaux qui devaient être soumis à l'appréciation du Concours et le Fer-à-Cheval (allée Nord) était-il bientôt rempli, ainsi que la partie orientale de la place Michelet.

A neuf heures les membres du jury se réunissaient dans la salle des archives à la Préfecture sous la présidence de M. Jacotin et se partageaient en trois sections.

1° Commission des bœufs : MM. Chaudier, Jouffre père, Chauvin, Hilaire, Gazanion, Pascal, Vidal, Pierre Michel.

2° Commission pour les vaches : MM. Dupont, Théret, baron Reynaud, Habriat, Livernois, Louis Eyraud.

3° Commission pour les ovins et les porcins : MM. Martin, Furnon, Escomel, O'Farrell, E. Rioufol, Vignon, Bonnet et Marie.

Les fonctions de secrétaires étaient remplies par MM. Jouffre fils et Marie.

Les Commissions se mettaient aussitôt en devoir d'examiner les animaux. Grâce au système adopté, entrée de l'exposition rigoureusement interdite aux non-exposants avant dix heures, les opérations ont pu se faire très rapidement et quand le public a pu avoir accès au Fer-à-Cheval, les choix étaient déjà terminés.

A 11 heures, M. Ch. Vallette, secrétaire général, entouré de M. Jacotin, président du Comice, Félix Boudignon, maire et divers membres du jury, a parcouru les expositions et félicité les éleveurs de leurs efforts pour maintenir la vieille réputation des produits vellaves.

A midi, un banquet a réuni les membres du bureau de la

Digitized by Google

Société scientifique et agricole, du Comice agricole et du jury, au grand hôtel Garnier.

M. Antoine Jacotin présidait.

Le distingué président du Comice avait à sa droite M. Charles Dupuy, ancien président du Conseil des ministres, sénateur de la Haute-Loire, et à sa gauche, M. Félix Boudignon, maire du Puy. M. Charles Vallette, secrétaire général, assistait également au banquet au nom de l'administration départementale.

Au dessert, M. Jacotin a donné la parole à M. Charles Vallette.

M. le Secrétaire général a présenté les excuses de M. Bonhoure et demandé à l'assemblée de porter un toast à la santé du premier magistrat de la République, à M. Émile Loubet, fils de paysan et ami du cultivateur français.

Après lui, M. Charles Dupuy a pris la parole pour remercier le Comice et son président de l'avoir convié à une réunion qui lui permettait de se trouver en l'agréable compagnie des réprésentants autorisés de l'agriculture vellave. M. Charles Dupuy a rappelé les récentes démarches faites à Paris par les représentants du département et ceux de la ville au sujet du prochain concours régional, en faveur des races du Mezenc et d'Aubrac.

Il a particulièrement insisté sur l'avenir de la race du Mezenc que notre Velay doit avoir à cœur de perfectionner en songeant que c'est d'elle que procède la race récemment classée dite de Villard-de-Lans, aujourd'hui sa rivale, à tout le moins son heureuse émule.

Faisant ensuite allusion à la campagne violente menée contre lui, il a dit qu'elle ne faisait que redoubler son zèle pour le bien public et qu'il était heureux de se sentir soutenu par des personnes comme celles qui l'entourent et qui savent juger les mobiles et les intentions qui se cachent sous les injures.

M. Charles Dupuy a terminé en levant son verre à la prospérité de l'agriculture et de l'élevage dans notre Haute-Loire et en buvant au Comice tout entier dans la personne de son distingué et dévoué président, dont il est le camarade et l'ami, M. A. Jacotin.

Notre sénateur a été très applaudi et les mains battaient encore lorsque M. Jacotin s'est levé. Il a exprimé les regrets

Digitized by Google

causés par l'absence de M. le Préfet et a remercié M. Charles Dupuy de l'honneur qu'il avait voulu faire à la société en acceptant son invitation. Il a affirmé les sentiments de sympathie de l'assemblée vis-à-vis du sénateur de la Haute-Loire et levé son verre en l'honneur des invités au banquet. Les paroles de M. Jacotin ont été couvertes d'applaudissements.

M. Félix Boudignon, maire du Puy, a enfin prononcé quelques paroles pour dire tout le plaisir qu'il avait à assister à cette réunion et a bu à la prospérité du Comice.

La distribution des récompenses a eu lieu à quatre heures à l'Hôtel-de-Ville.

En ouvrant la séance, M. Antoine Jacotin a prononcé quelques paroles pour annoncer la mort subite de M. Pascal et rendre un hommage ému de reconnaissance à celui qui mit, pendant de nombreuses années, son intelligence et son expérience au service de l'agriculture.

Voici les discours prononcés avant la lecture du palmarès :

Discours de M. Charles Vallette

Messieurs,

M. le Préfet, retenu pour la tournée de revision, n'a pu venir aujourd'hui remercier le jury et les organisateurs du concours, apporter aux lauréats avec ses félicitations personnelles les félicitations du Gouvernement de la République, vous dire enfin à tous sa profonde sympathie. Il aurait été certainement très heureux de constater personnellement les résultats de vos laborieux efforts et de vous encourager dans l'étude de cette science agricole à laquelle vous devez d'avoir réalisé, cette année, sur les concours précédents les très réels progrès que le Jury a constatés ce matin.

Puisque l'absence de M. le Préfet me vaut l'honneur de présider cette solennité, permettez-moi de vous retenir un instant et de signaler à votre attention l'école de laiterie qui fonctionne actuellement au Monastier et qui est appelée à rendre aux agriculteurs les plus précieux services.

Vous savez l'heureuse influence exercée dans le département par la Ferme-École de Nolhac si habilement dirigée avec la double compétence du savoir et de l'expérience par M. Chaudier. Vos fils trouvent là, réunis, tous les procédés que l'agriculteur de bonne volonté, mais prudent, peut étudier sur le terrain, il peut ensuite,

Digitized by Google

après cet examen et cette étude, adopter les méthodes dont l'emploi lui aura paru le plus pratique et le plus utile. C'est là qu'il ira regarder fonctionner ce semoir qui a le curieux mérite d'économiser la semence et de multiplier le produit, ces charrues si précieuses par la rapidité et la perfection du travail, soit qu'il s'agisse de déchaumages superficiels ou de labours profonds, ces faucheuses et ces moissonneuses qui offrent à l'agriculture en détresse leurs bras infatigables.

Eh ! bien, Messieurs, ce que le gouvernement de la République a fait pour vos fils à la ferme-école, il veut aussi le faire pour vos filles à l'école de laiterie. Vos filles y apprendront l'usage d'une méthode raisonnée, qui à la ferme, plus que partout, est la source d'une richesse nouvelle. Elles se perfectionneront dans cette science ménagère, malheureusement trop rare; elles étudieront cette comptabilité qui dans une exploitation agricole permet de découvrir les sources jusque-là ignorées de profits nouveaux.

Le gouvernement de la République, le département de la Haute-Loire, la Société agricole et scientifique entretiennent des bourses dans cette école et ce doit vous être, à vous agriculteurs, une nouvelle cause de la reconnaissance que nous devons à la République.

Je ne veux pas terminer sans dire un mot des efforts que tentent en ce moment M. le Préfet et vos représentants pour obtenir du ministère de l'agriculture, au prochain concours régional, des prix spéciaux pour la race du Mezenc. La question est à l'étude et tout nous fait espérer une solution favorable. J'ai tenu à vous le dire pour encourager vos efforts et apporter un réconfort à vos bonnes volontés.

Je tiens enfin, Messieurs, à exprimer les remerciements du Gouvernement à votre Comice et à la Société agricole et scientifique qui organisent chaque année ce concours. Ils font une œuvre utile, ils collaborent ainsi d'une façon éminente à l'œuvre de progrès que poursuit la République.

Jadis, chacun vivait à part, se jalousant, se dédaignant, se méconnaissant mutuellement. Combien tout cela a changé ! A présent le travailleur des champs se sent regardé, estimé. Grâce à la République il a pris conscience de l'importance de ses travaux, il aspire à populariser toutes les méthodes d'instruction, — aujourd'hui l'agriculteur agit, il pense, il vit.

Digitized by Google

Discours de M. Jacotin

Messieurs,

M. le Secrétaire général vient de vous exprimer, en des termes d'une persuasive éloquence, tout l'intérêt qu'il apportait à la grande cause de notre agriculture départementale et tout son souci de s'employer utilement à encourager et seconder nos efforts. Vos unanimes applaudissements ont accueilli, comme elles le méritaient, ces déclarations si bienveillantes et, pour ma part, je ne veux point, par d'inutiles commentaires, chercher à en atténuer la portée réconfortante. J'ai du reste un devoir à remplir et qui m'oblige à chasser de ma pensée tout ce qui pourrait me détourner du but que je poursuis, c'est-à-dire de résumer brièvement l'opinion du jury sur le concours d'aujourd'hui.

En parcourant tantôt l'exhibition si nombreuse et si variée de nos animaux gras, je ne pouvais m'empêcher de faire un retour en arrière et de songer qu'il y a vingt-cinq ans à peine, lors des débuts du Comice agricole du Puy, les pratiques de nos éleveurs étaient des plus défectueuses. Ils ignoraient alors que l'éducation du bétail réclame des soins incessants et raisonnés, qu'il ne suffit pas de faire preuve de bonne volonté, mais qu'il faut aussi montrer de la science et de l'intelligence, si l'on veut obtenir de ses étables un produit rémunérateur. Imbus de routines séculaires, ils s'attachaient bien plus à les respecter qu'à les combattre, sans songer qu'avec de l'énergie, de l'application et de la prévoyance l'homme parvenait à enchaîner les caprices de la fortune.

De nos jours, ces errements vicieux ont disparu, le discernement réfléchi a remplacé l'habitude inconsciente et, sans m'écarter de mon sujet, je n'apporterai d'autres preuves à ces affirmations que l'impression élogieuse que nous avons tous remportée en visitant ce matin ce concours. Nous avons pu, en effet, constater que chaque année affirmait un progrès et que nos éleveurs se montraient de plus en plus dignes de notre confiance et de la sollicitude des pouvoirs publics.

Dans l'espèce bovine, notamment, les 277 sujets exposés étaient dignes de tout éloge, malgré les effets désastreux d'une sécheresse persistante et la surelévation des prix de vente qui ont obligé les agriculteurs à vider le trop-plein de leurs étables. Les vieux bœufs surtout ont attiré l'admiration du jury et bien qu'hostiles en principe à l'engraissement trop dispendieux des animaux trop âgés, nous ne

Digitized by Google

pouvons néanmoins que constater les excellents résultats obtenus dans cette catégorie.

Les bœufs jeunes, composés en majeure partie de sujets de la race du Mezenc, se ressentaient un peu du manque de nourriture. Ils n'atteignaient peut-être pas cette finesse de graisse que, l'an dernier, notamment, nous avions été heureux de signaler.

Parmi les vaches, nous devons une mention toute spéciale aux lauréats des trois premiers prix et, dans les génisses, nous signalerons celle qui a obtenu le premier prix et qu'un boucher du Puy, M. Giraud Théodore, boulevard Gambetta, a eu l'heureuse inspiration d'acquérir, bien qu'elle se soit vendue 42 francs les 50 kilos, c'est-à-dire à un taux supérieur de 10 francs à celui de nos derniers marchés.

Les prix de bande manquaient peut-être de cette unité que nous espérions rencontrer, étant donnés les résultats des années précédentes ; mais, quoi qu'il en soit, l'ensemble était bon et nous ne doutons pas que si les intempéries des saisons ne viennent contrarier encore les efforts de nos éleveurs, ceux-ci ne nous fournissent pas l'occasion prochaine de racheter une défaillance indépendante de leur volonté.

L'espèce ovine, composée de 19 lots, comprenait beaucoup de notre excellente race dite du *Bizet de Chilhac*, recommandable par sa conformation, sa rusticité et l'excellence de sa viande.

Les porcins étaient au nombre de 75 et vu la qualité exceptionnelle de certains sujets, le jury a demandé que, contrairement au programme, des prix spéciaux puissent être attribués à des exposants qui n'avaient amené qu'un seul spécimen. Le Comice agricole a été particulièrement heureux de déférer à ce légitime désir de la commission, car son devoir est de tenir compte de tous les mérites et non de s'isoler dans l'esprit étroit d'un règlement.

En résumé, le jury a tout lieu de se déclarer satisfait et d'adresser ses bien vives félicitations aux exposants qui ont si bien répondu à notre appel et à nos espérances. Ce sont là de précieux indices d'un avenir de prospérité pour notre agriculture départementale en même temps que la preuve de l'attachement du paysan pour cette terre qu'il féconde de son travail et qui elle, du moins, est inaccessible aux passions dissolvantes de l'humanité et répond toujours, par sa fécondité, aux soins qu'on lui prodigue.

Digitized by Google

17 SEPTEMBRE 1903. — LAUSSONNE.

C'est par un temps magnifique, contrastant singulièrement, mais agréablement avec la température des précédents jours, qu'a eu lieu sous la présidence de M. Antoine Jacotin, président du Comice agricole du Puy, le concours de Laussonne.

Ce fut une véritable fête que rehaussaient de leur présence M. le sénateur Ernest Vissaguet, président du Conseil général, MM. Durand, député de la 2e circonscription, Chaussende, conseiller général, et Rivier, conseiller d'arrondissement.

A 9 heures, les membres du Comice arrivaient du Puy. A leur entrée dans la petite ville, coquettement parée de drapeaux et de verdure, voire d'arcs de triomphe, M. Antier, maire, entouré de son conseil, a souhaité la bienvenue aux arrivants en les assurant des bons sentiments de la population. M. Antoine Jacotin a remercié au nom de tous.

Le tirage au sort du jury a ensuite eu lieu. Ont été désignés pour en faire partie : MM. Jacotin, Emmanuel Rioufol, Vidal-Galland, Gazanion, Théret, Furnon, Pellissier, Michon, Jouffre, Chauvin, Ulysse Rouchon.

Un grand nombre de bêtes avaient été amenées. La belle race du Mezenc était représentée par quelques-uns de ses types les plus purs soit chez les mâles soit chez les femelles. Les animaux réunis sur la principale place du bourg ont été longuement examinés et sélectionnés avec soin.

A midi les opérations étaient terminées.

Après un banquet offert par la municipalité, on a procédé à la distribution des récompenses.

Avant la lecture du palmarès, le discours suivant a été prononcé par M. Antoine Jacotin.

MESSIEURS,

Avant de procéer à la distribution des récompenses, je tiens à

Digitized by Google

résumer succinctement les impressions du jury chargé d'examiner les mérites des concurrents qui ont pris part à ce Concours et, en même temps, à féliciter la municipalité de Laussonne de son heureuse initiative et à lui exprimer à nouveau notre reconnaissance pour sa bienveillante et courtoise hospitalité. Chacun de nous emportera le réconfortant souvenir de cette fête, que l'inclémence de la température n'a pu troubler, parce qu'on sentait autour de soi comme un courant de large sympathie et qu'on se réchauffait au contact de tant d'affable amabilité.

Notre satisfaction est, du reste, doublée par la preuve rassurante que nos éleveurs de la race du Mezenc tendent, de plus en plus, à s'affranchir des habitudes vicieuses et routinières. Ils apprennent chaque jour à tirer un meilleur parti des gras pâturages que la nature s'est plue à répandre dans leurs hautes régions et, suivant un conseil que nous n'avons cessé de leur prodiguer, ils abandonnent peu à peu les croisements irrationnels qui compromettent les races bovines lorsqu'ils ne les perdent pas irrévocablement.

Le fait saillant de cette exhibition est donc la constatation évidente du retour à de sages pratiques et, notamment, une propension à observer les lois naturelles de la sélection. Il est hors de doute que si les exposants d'aujourd'hui avaient affronté les récentes assises du Concours régional du Puy, notre vieux Mézenc aurait sans peine détrôné le Villars-de-Lans, car, pour nous, qui avons assisté comme juré à la lutte de ces deux races rivales, nous n'hésitons pas à proclamer en ce moment l'incontestable supériorité de la nôtre. C'est que les taureaux et les génisses, c'est à-dire les véritables continuateurs de l'espèce étaient dignes des plus grands éloges au point de vue de la forme et de la finesse, et que, sans attendre ce degré d'engraissement que nous critiquions, lors du Concours régional, comme contraire à une condition essentielle de la reproduction, ils étaient néanmoins dans un état satisfaisant d'embonpoint. De leur côté, les vaches offraient, pour la plupart, les signes distinctifs de bonnes laitières et, quant aux bandes, le meilleur éloge qu'on puisse en faire, c'est de constater que le jury a dû ajouter un prix supplémentaire pour arriver à récompenser tous les mérites. Ces constatations nous amènent à conclure que le Mezenc est digne de toute la sollicitude des pouvoirs.

Pourtant, il ne faudrait pas s'imaginer que, sans nouvel effort, on puisse aisément arriver à ce degré de perfectionnement que nous rêvons et prévoyons pour notre race locale. Son éducation et son amélioration ne tiennent pas seulement aux soins dont on peut l'entourer ou au choix judicieux des reproducteurs, elle dépend

Digitized by Google

aussi des mesures prévoyantes dont on l'entoure et, surtout, d'une alimentation saine et abondante. Mais, pour se procurer cette alimentation, il est indispensable de se livrer à une culture intensive, de rendre à la terre, sous forme d'engrais, les sels minéraux que la végétation lui enlève et de se procurer des ressources pécuniaires par une surproduction. De nos jours, les branches de l'activité agricole se répandent sous les formes les plus variées, et si l'on refuse de s'associer à ce mouvement qui pousse l'humanité entière à décupler ses forces, pour lutter avec avantage dans la vie, on ne doit nullement s'étonner que la fortune passe sourde et dédaigneuse à côté de l'humble chaumière.

Éleveurs du Mézenc, je vous convie à ce réveil de la France agricole, je vous adjure, au nom même de vos intérêts les plus sacrés, de sortir de cette dangereuse torpeur dans laquelle vous semblez vous oublier. Ne comptez que sur vous-même et dites-vous bien que le jour où vous renoncerez à votre isolement, vous pouvez être assurés de trouver une source féconde de bonheur et de prospérité. Unissez-vous dans un esprit de mutuelle confiance et, au lieu d'attendre du hasard ou de démarches humiliantes de légitimes compensations, adhérez en masse au Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire ou à la Caisse de prévoyance contre la mortalité du bétail, parce que là du moins vous avez la certitude de rencontrer des institutions susceptibles d'améliorer votre sort. Au Syndicat vous trouverez des semences de choix, des engrais chimiques qui fertiliseront vos terres et accroîtront leur rendement, des faucheuses et moissonneuses qui vous permettront d'éviter le concours onéreux d'une main-d'œuvre toujours plus exigeante, des écrémeuses et barattes qui vous donneront un beurre frais, abondant et de première qualité. Quant à la Caisse de prévoyance, je n'ai pas besoin de vous dire que les larges dividendes qu'elle assure aux sinistrés sont la meilleure preuve de son action utilitaire et que, moyennant un léger sacrifice, elle vous met à l'abri des dangers incessants qui peuvent anéantir en peu de temps vos plus chères espérances. Enfin, n'oubliez pas non plus que la prospérité d'une exploitation dépend de l'ordre, de l'économie et de l'entente réfléchie d'une bonne ménagère, et qu'en envoyant vos jeunes filles suivre les cours de l'école de laiterie du Monastier, vous pouvez leur assurer une instruction pratique qui les mette à même de remplir utilement leur mission.

C'est en marchant résolument dans la voie que je viens de vous tracer que vous parviendrez à surmonter les obstacles semés sur votre route, et que vous pourrez enfin recueillir le précieux héritage de vos labeurs et de votre persévérance.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dans les premiers volumes de nos *Mémoires,* sous la même rubrique que celle-ci, notre regretté collègue, le savant M. Rocher, avait pris l'heureuse initiative de signaler les ouvrages intéressant le Velay soit par la matière dont il y était traité, soit par le nom des auteurs, pour la plupart membres de la société. La coutume était bonne, car ce travail permettait au curieux de trouver sans fatigue les renseignements disséminés çà et là, difficiles ou longs à se procurer, tout en formant pour l'avenir un recueil bibliographique aux références précieuses.

M'inspirant des sentiments louables qui animaient l'aimable érudit, dans un but analogue au sien, je voudrais essayer de reprendre une tradition aussi excellente en récapitulant à cette place le mouvement de production intellectuelle le plus immédiat, en disant un mot des publications et des travaux de nos compatriotes et en citant les jugements auxquels ces labeurs ont donné lieu.

***

C'est par le souvenir d'un roman exquis de notre confrère Pierre Boyer que je dois commencer. A la vérité, les *Souvenirs d'une Doctoresse* (1) ont paru en 1901, mais ils sont « actuels » et les questions qui y sont traitées ont depuis défrayé la chronique, appelé les commentaires. La discussion n'a pas été défavorable et

(1) *Souvenirs d'une Doctoresse* par le Dr P. Boyer, un vol. in-18° E. Flammarion, éditeur. Prix, 3 fr. 50.

Digitized by Google

à la thèse développée par notre collègue et nombreux ont été les critiques qui ont conclu comme Valensol du *Petit Parisien :*

« Assurément, les *Souvenirs d'une Doctoresse,* recueillis par le docteur Pierre Boyer, n'augmenteront pas le contingent des candidates au doctorat. Il signale trop d'écueils où les mieux douées peuvent venir s'échouer. Mais c'est le livre qui raconte, par le menu, les souffrances d'une étudiante aux temps héroïques de son admission dans les Facultés, et à ce titre il gardera toujours la valeur documentaire qui lui a valu son premier succès. »

C'est aussi sa valeur documentaire qui assurera l'estime des sociologues à l'ouvrage de M. Louis Vigouroux sur l'*Évolution sociale en Australasie* (1).

Ainsi que le déclare l'auteur en tête de la préface du volume, cette étude est « le fruit d'une enquête menée sur place pendant plus de huit mois, de mars à novembre 1898 ». La lecture attentive permet de reconnaître que l'enquête a été active, intelligente et impartiale, bien de nature par conséquent à fournir les éléments d'une appréciation exacte. M. Ernest Vissaguet en a admirablement montré l'importance et l'intérêt dans un magistral article paru dans le numéro de *La Haute-Loire* du 11 juillet 1902. Il a indiqué l'exposé très clair fait par M. Vigouroux, passé en revue les divers problèmes traités par lui. Quelques-uns sont curieux et dignes de fixer l'attention.

C'est ainsi qu'il ne faut pas chercher en Australie, et même en Nouvelle-Zélande, les théories et les agitations socialistes de l'Europe ; on n'y songe aucunement à une refonte complète de la société, pas plus qu'à la concentration entre les mains de l'État de l'activité universelle, puisqu'il ne s'y est encore emparé d'aucun monopole ; l'esprit de révolution y est inconnu ; mais on ne peut supprimer nulle part les revendications ouvrières et c'est par le bulletin de vote qu'elles s'efforcent de triompher ; les nouveaux arrivés dans les parlements et au pouvoir ne tardent pas à se préoccuper avant tout pratiquement des intérêts du pays dont la prospérité n'est pas atteinte par ces changements

(1) L'*Évolution sociale en Australasie* par L. VIGOUROUX, député de la Haute-Loire, 1 vol. in-18, Armand Colin, éditeur. Prix : 4 francs.

Digitized by Google

de personne et de politique, pas plus que le droit de vote accordé aux femmes n'a modifié la situation des partis.

Le goût de l'indépendance et de l'égalité, le sentiment démocratique, l'esprit aventureux, même la prodigalité, l'insouciance avec lesquelles les premiers pionniers dissipaient leurs jours, persistent chez leurs successeurs; une bonne partie de la population, errante dans l'intérieur des terres, ne s'attache pas au sol et revient dans les villes où les travailleurs trouvent des salaires élevés, la vie à bon marché, relativement facile sous ce climat d'une douceur admirable, si propice aux amusements et aux spectacles en plein air, sans compter les théâtres très fréquentés, comme aussi les musées et de riches bibliothèques pour répondre à des goûts plus élevés. Mais cependant les artisans, les ouvriers, les colons consacrent mieux que jadis leurs loisirs à améliorer leur vie et leur éducation et moins à dissiper leurs profits. Tout en gardant leur esprit démocratique, beaucoup deviennent conservateurs, ceux là surtout qui s'attachent à la terre, par eux durement défrichée et cultivée; pour l'avenir de ce pays, c'est avec raison que les pouvoirs publics s'efforcent sans cesse de leur faciliter l'accès de la propriété du sol.

Moins étendu, l'objet de l'étude de M. Louis de Romeuf : *La crise agricole sous la Restauration* (1) n'est pas moins susceptible d'intérêt.

Notre département est essentiellement agricole; de la prospérité de l'agriculture ou de sa pauvreté dépend notre avenir; il importe donc de suivre soigneusement ceux qui prévoient la pauvreté en étudiant ses causes : c'est préparer la prospérité.

M. de Romeuf a écrit un livre qui traite la question dans toute son importance et dans toute son étendue. Après avoir constaté le fait à intervalles irréguliers de crises dangereuses, il en a étudié les causes. Froidement, de son scalpel, il a fouillé la plaie et en a extrait des enseignements qu'on ne peut pas dédaigner, puisque les mêmes phénomènes produisant les mêmes effets et l'histoire n'étant qu'une répétition nous pouvons nous trouver en face des mêmes accidents économiques.

(1) *La crise agricole sous la Restauration*, par M. Louis de Romeuf, un vol. in-8°, Larose et Forcel, 22, rue Soufflot à Paris. Prix, 5 francs.

Digitized by Google

Comment éviter les misères subites, comment empêcher « les rumeurs de mécontentement qui s'élèvent des diverses couches sociales, allumant les haines, favorisant les protestations vers quelque chose de mieux et de définitif »?

Il ne faut pas désespérer et être prudents.

En effet, le péril pour l'instant se trouve surtout dans la séduction toujours grandissante des facilités techniques qui peut nous conduire à la surproduction endémique. Armons-nous de confiance et reformons-nous dans le sens de la circulation et non de la surproduction des denrées. Pour y arriver, associons-nous.

L'association, voilà le grand remède aux maux présents et futurs.

Mais l'association ne peut réellement exister et porter des fruits que si elle pratiquée en toute connaissance de cause. Il faut donc lutter contre la routine.

« Le paysan de certains coins des Cévennes, dit à ce sujet M. de Romeuf (et il a été admirablement placé pour l'observer), ne s'aperçoit point assez que depuis un demi-siècle, des découvertes ont éclos, des débouchés immenses se sont faits, des applications nouvelles de la physique et de la chimie ont révolutionné l'art agricole. Ils poursuivent leur tâche séculaire avec l'obstination automatique du cheval que compriment les œillères. Des perfectionnements incessants passent à ses côtés. Il ne les voit pas. Il est resté un petit monde, comme volontairement isolé des autres et qui met sa fierté à ne les point connaître. Les terres ne produisent que ce qu'il croit pouvoir exiger d'elles, dans le cycle indéfini des mois et des années. Les errements ancestraux cheminent obscurément en lui, dominent sa volonté, l'étreignent tout entier. Il est leur esclave inconscient. »

Faisons cesser cet esclavage en apprenant au cultivateur à lutter par une adhésion intime, sans réserve, aux idées de solidarité et de mutualité et à leurs conséquences : Crédit agricole, Chambres d'agriculture, Caisses de secours, Assurances contre les incendie, contre la grêle, contre les accidents, contre la mortalité du bétail.

A ce prix, le paysan français, le cultivateur vellave comme les autres, verra l'aisance venir s'asseoir à son foyer avec la prospé-

Digitized by Google

rité matérielle et morale. Il n'y aura plus de crise à redouter, ce sera la bonne lutte pour plus de Bien-Etre et plus de Justice.

Si le péril agricole préoccupe certains esprits, d'autres ont raison d'envisager aussi le péril industriel et de chercher des ressources nouvelles pour maintenir au pays sa prospérité commerciale et sa richesse. Parmi ceux-ci, on rencontre l'un des nôtres, M. Félix Pitavy.

Voilà longtemps déjà que des intelligences supérieures, que des êtres épris de progrès se penchent vers la mer, cherchant à dérober le secret de son agitation et à utiliser les forces qu'elle prodigue, sous l'action des marées ou de la plus faible brise. Pour capter cette énergie latente et inutilisée jusqu'à nos jours, des inventeurs, des ingénieurs ont longuement élaboré des appareils qui n'ont hélas ! pas donné ce que l'on attendait d'eux. Chacune de ces découvertes cependant, était comme un jalon posé vers l'avenir et diminuait la longueur de l'étape à parcourir. Tout inventeur nouveau aplanissait la route dans laquelle s'engageaient ses successeurs; aujourd'hui le problème, si ardemment cherché, est résolu par un Vellave et c'est M. Pitavy.

Des expériences eurent lieu près de Marseille à la fin de mai 1903 et voici en quels termes *Le Petit Marseillais* les signala au public.

« L'appareil Pitavy a pour but de recueillir la force produite par les vagues en utilisant les mouvements d'élévation et de translation qu'elles produisent à la surface de la mer. Ces mouvements sont, à cet effet, transformés en un mouvement de rotation continue qui est communiqué à un arbre tournant toujours dans le même sens. Par des organes appropriés, on peut alors, et très aisément, utiliser sur place — ou transporter à distance, si c'est nécessaire — à l'aide d'accumulateurs électriques, l'énergie ainsi produite.

« L'appareil se compose de deux parties distinctes : la première comprend trois flotteurs, de forme quelconque, reliés par une armature rigide, et constitue la partie motrice ou, pour mieux dire, génératrice de l'appareil; celle-là seule est en contact avec l'eau.

« L'autre partie représente l'ensemble des organes chargés de

Digitized by Google

recevoir et d'utiliser, en vue de la production d'un mouvement de rotation continue, la force motrice produite par les vagues sur l'appareil récepteur-générateur. Ce dernier est, nous l'avons dit, un flotteur composé de trois tonneaux réunis entre eux par une solide armature et qui est relié lui-même par trois points aussi éloignés que possible l'un de l'autre à des chaînes ou câbles jouant tous un rôle identique et absolument analogue. Pour simplifier notre description, nous n'envisagerons qu'un seul des trois câbles, en ayant soin d'ajouter que les autres agissent pareillement.

« Ce câble glisse dans la gorge d'une poulie placée au fond de l'eau et solidement fixée à un bloc de maçonnerie ou à un corps mort. Il passe ensuite sur deux poulies de palan placées sur un bâti en maçonnerie construit en un point, convenablement choisi sur le rivage, et porte à son extrémité libre un contre-poids que l'on peut augmenter ou diminuer selon la surface du flotteur générateur. Ces deux poulies sont fixées sur deux arbres dont chacun porte une roue à rochet solidaire et tournant avec lui. Ces deux roues, centrées sur les axes, sont alors entraînées, mais dans un sens seulement. La première roue engrène une roue plus petite portée par un arbre qu'elle entraîne dans un mouvement de droite à gauche. La seconde roue engrène à son tour un pignon intermédiaire qui s'engrène lui-même avec la petite roue dont nous avons parlé.

« Ce pignon intermédiaire rectifie le sens de rotation de la seconde roue, de sorte que l'arbre est mû d'une façon continue et peut être utilisé de n'importe quelle manière. Cet arbre peut naturellement se prolonger et recevoir l'impulsion de tous les autres câbles reliés au flotteur. Qu'une vague survienne et déplace le flotteur, les chaînes sont entraînées, les poids soulevés, les poulies mises en rotation. Et, la vague passée, le flotteur reprend sa position première et les contre-poids s'abaissant, un effet identique se produit dans l'appareil. »

L'ingénieux appareil de notre compatriote va maintenant se généraliser. Espérons que les perfectionnements qu'on y apportera en feront une découverte utile à la science et à l'industrie. Le succès de l'inventeur sera le triomphe de la petite Patrie.

Digitized by Google

*
* *

Les ouvrages et études qui précèdent avaient une portée générale ; en voici qui ont trait plus spécialement à notre province. C'est d'abord une brochure sur Le Franc de Pompignan, ainsi signalée par M. Godard :

Si peu de travaux ont encore été consacrés à la biographie des évêques du Puy, que nous nous empressons de signaler aux amateurs d'histoire ce récent ouvrage (1). M. l'abbé Bouvier sait recourir aux sources, les mentionner avec soin, et exposer clairement une question sans digressions inutiles. Sa préface nous explique qu'il a voulu limiter son sujet, parler seulement de l'apologiste, et non pas faire une biographie complète du prélat. Ce n'est pas à dire que les érudits du Velay n'aient rien à tirer de cette étude consciencieuse. L'auteur a extrait quelques renseignements des papiers de M. Emery, conservés à Saint-Sulpice ; il a consulté les archives municipales du Puy, celles du département de la Haute-Loire, celles de l'hôpital du Puy, celles de la Visitation : la lecture des pages qu'il a écrites peut fournir par conséquent aux travailleurs d'utiles indications, leur inspirer le projet d'écrire telle ou telle monographie, sur un couvent, sur un personnage du XVIII[e] siècle, sur la situation économique du clergé du Velay à telle ou telle époque. Telle est la plus grande utilité d'un travail, volontairement incomplet, quand il est composé avec soin et écrit avec clarté. Voyez comment M. Bouvier nous explique pourquoi la vie du prélat ne lui permettait pas de faire des études scientifiques bien approfondies :

« Il se livre, dit-il, avec ardeur à tous les travaux du ministère épiscopal : mandements et lettres pastorales, prédications ordinaires et extraordinaires, règlements diocésains de toute espèce pour établir le bon ordre matériel et moral à tous les degrés de la hiérarchie, soit chez les réguliers, soit chez les séculiers, revi-

(1) *Jean-Georges Le Franc de Pompignan, évêque du Puy, archevêque de Vienne.* (1715-1730), conférences faites le 13 et le 20 février 1903 aux facultés catholiques de Lyon, par l'abbé Claude BOUVIER, professeur à l'école Saint-Maurice-de-Vienne. Lyon, Vitte, 1903, in-8, 124 pages.

Digitized by Google

sion du catéchisme et des livres de piété usités dans le Velay, tournées pastorales, visites supplémentaires aux paroisses et aux couvents, exercices religieux et missions, présidence hebdomadaire du conseil épiscopal, délibérations et procédures canoniques, cérémonies solennelles, instances pour une béatification, rapports avec le chapitre et le clergé, fondations, entretien, surveillance des écoles, des séminaires, encouragements et avis prodigués aux œuvres d'assistance...

« Il faut qu'il assiste, au moins d'ordinaire, aux États du Velay, dont il est le président-né, quelquefois aussi aux États du Languedoc ; qu'il entretienne des rapports assez suivis avec la ville, constituée en corps de communauté avec les consuls... » (1).

M. l'abbé Bouvier a eu le bon sens de ne pas faire un éloge continu de l'apologiste qu'il a étudié : il reconnaît que cet évêque, logicien assez remarquable, n'était ni un grand orateur, ni un homme d'esprit, et que son style, sans être incorrect, mérite le reproche de froideur, parce que l'auteur vivait trop au milieu de ses livres, et pas assez dans les salons que fréquentaient ses adversaires. Sa défensive, correcte et courageuse, ne suffisait pas en face de lutteurs aussi souples que Voltaire, Marmontel et les encyclopédistes.

Tout au plus pourrions-nous reprocher à M. l'abbé Bouvier de n'avoir pas plus clairement démontré cette infériorité du prélat par quelques citations tirées de ses œuvres, avec, à la suite, les vives répliques de Voltaire. L'auteur aurait dû pousser plus loin ses analyses. Sur Mgr. de Pompignan, administrateur et homme politique, il aurait certainement dit bien davantage, s'il n'avait pas restreint la question à étudier.

Au point de vue purement historique, l'ouvrage est excellent. A peine avons-nous pu relever une erreur, qui provient de M. Emery. M. l'abbé Bouvier a laissé en note cette assertion, que Mgr de Pompignan eut une grande part à l'introduction et au développement de l'industrie de la dentelle dans son diocèse. Cette industrie y était plusieurs fois séculaire ; quant à son développement, peut-être le docte écrivain aurait-il pu trouver quelques éclaircissements dans les délibérations des Etats du Velay et dans

(1) Page 44.

Digitized by Google

celles des États du Languedoc. Même dans le Velay, il existe des prêtres érudits, qui ne diront peut-être pas, comme M. Bouvier, que les bibliothèques des couvents, où sont « les munitions pour soutenir la guerre » sont restées « entre les mains des indifférents, des étrangers, quelquefois des ennemis » : elles forment au contraire le fonds le plus ancien de bibliothèques municipales ouvertes à tout chercheur sérieux.

Voici ensuite un volume relatif à *La Correspondance de Lafayette*.

La vie mouvementée de l'illustre général a fait le sujet, dans ces dernières années, de nombreuses et considérables publications. M. Jules Thomas, ancien rédacteur en chef de *La Haute-Loire*, professeur de philosophie au lycée de Pau, mettant à profit son séjour parmi nous, a heureusement recueilli une correspondance inédite de Lafayette qu'il a publiée en la faisant précéder d'une étude psychologique sur son caractère et sur l'influence qu'ont exercés sur sa destinée la nature de son esprit et les événements auxquels il se trouva mêlé jusqu'en 1799.

Cette correspondance, appartenant aux archives de M. de Romeuf dont le grand-oncle fut aide de camp du général, va du 15 décembre 1793 au 28 octobre 1799.

La première lettre en date est adressée par une voie secrète à la princesse d'Hénin, interrompant un long silence de six mois durant lesquels, gardé étroitement par la Prusse, dans la forteresse de Magdebourg, Lafayette n'a pu faire parvenir de ses nouvelles ni à sa famille, ni à ses amis; les autres se succèdent par la même voie, sauf quelques-unes pourvues du visa des géoliers; elles sont envoyées soit à la princesse d'Hénin, intermédiaire entre Lafayette et sa famille, soit aux amis, publicistes et diplomates, qui peuvent intéresser l'opinion et les gouvernements au sort du prisonnier; à ses anciens aides de camp Louis Romeuf et de La Colombe, il donne ses instructions sur la manière dont ils peuvent contribuer à le rendre libre et sur les conditions que sa dignité lui impose à l'égard des maîtres de sa personne; souvent il revient sur le passé et sur sa conduite publique pendant la Révolution, expliquant comment on doit la juger.

Digitized by Google

Les quarante mois de la détention d'Olmutz sont la période la plus tragique de la vie de Lafayette, adoucie par l'admirable dévouement de sa femme obtenant la triste faveur de partager les cruelles rigueurs de sa captivité. Sur ce temps douloureux, les *Mémoires* n'avaient donné que deux ou trois fragments de lettres; on en a dix maintenant et des plus importantes, deux entre autres sur une malheureuse tentative d'évasion en novembre 1794, mais surtout celles qui sont relatives aux négociations qui aboutirent enfin à la liberté.

Outre Lafayette, la forteresse d'Olmutz renfermait ses deux anciens collègues à la Constituante, Latour-Maubourg et Bureaux de Puzy, et les cinq commissaires de la Convention livrés par Dumouriez à l'Autriche, entre autres Camus, député de la Haute-Loire, qui furent échangés en 1795 contre la fille de Louis XVI; à cette époque, le négociateur du traité de Bâle, Barthélemy, qu'il ne faut pas confondre avec le conventionnel du même nom, député de la Haute-Loire, avait vainement tenté de faire aussi délivrer son ami Lafayette qui fut le dernier des prisonniers mis en liberté.

Quelques-unes de ces lettres sont d'autant plus intéressantes qu'elles nous livrent les idées de Lafayette sur l'ancien et le nouveau régime.

« Lafayette n'admit jamais ce qu'on appelle le bloc de la Révolution, a écrit à ce sujet M. Ernest Vissaguet; adversaire impénitent de l'ancien régime et des émigrés avec lesquels il n'a jamais voulu qu'on le confondît, « incorrigible, dit-il, dans sa passion pour la liberté qui eut ses premiers vœux et qui est l'objet de ses méditations solitaires dans sa prison », le cœur le plus républicain qui fût jamais, écrit-il à la veille du 18 brumaire, il a trop souffert dans son amour même de la liberté pour accepter sans indignation les excès de la tyrannie jacobine; il proteste contre elle avec d'autant plus d'énergie que longtemps, au fond de son cachot, il en a surtout connu les crimes, les meurtres de ses plus chers amis, l'échafaud où dans un seul jour ont péri l'aïeule, la mère et la sœur de sa femme. Cependant lorsqu'à Magdebourg ou à Olmutz, il descend au fond de sa conscience, jamais il ne transige avec son patriotisme pas plus qu'avec ses principes; il regrette que l'injustice du peuple ait fait évanouir

Digitized by Google

« cette délicieuse sensation du sourire de la multitude... le charme est détruit, mais la cause du peuple n'en est pas moins sacrée et pour elle il donnerait son sang goutte à goutte. » Jamais, non plus, il n'hésite entre la France et la coalition ; à son amour pour la patrie menacée il sacrifie son aversion pour le gouvernement qui la conduit dans sa lutte épique contre l'étranger ; « la résistance française est la meilleure chance pour la liberté, ...les rois détestent en lui l'ami constant et sincère de la liberté, de l'égalité, de l'ordre légal, l'ennemi de toute aristocratie et de tout despotisme ».

De l'étude de M. Thomas et des documents imprimés, une conclusion ressort. Je l'emprunterai encore à l'étude de notre clairvoyant sénateur :

« La nature impulsive, la sensibilité exagérée de Lafayette l'ont égaré sur ses devoirs à cette époque critique de sa vie, mais largement pourvu de tous les privilèges de la fortune et de la naissance sous l'ancien régime, il a dépensé sans compter tout ce qu'il avait en son pouvoir au profit des causes qu'il embrassait. Il n'a pu inspirer tant d'admirables dévouements sans les avoir mérités pas plu qu'il n'a pu concevoir pour Washington une admiration quasi-religieuse sans être digne de ce grand modèle, enfin il ambitionna toute sa vie « cet honneur qui vient de l'estime d'autrui... et cependant il eut le courage de sacrifier la popularité à la dignité morale. »

C'est encore Lafayette que M. Lavaud a choisi quelques semaines plus tard pour sujet d'un discours, le discours de distribution de prix au lycée de garçons.

Il a parlé de *Lafayette et la Liberté*, montrant tour à tour de quelle manière il aima cette vertu et comment il la servit.

Quelques passages de cette étude sont à citer.

« Des États-Unis, où Lafayette se rendit à trois reprises, il rapporta la plus simple et la plus belle des récompenses, le titre de citoyen américain pour lui et pour ses descendants ; il rapporta aussi une connaissance plus certaine de la liberté, qu'il aimait jusque-là d'instinct et par divination...

« Enfin et surtout, Lafayette apprend en Amérique quelles sont

Digitized by Google

les conditions de la liberté. Il a étudié dans Montesquieu la théorie des constitutions libres; il assiste aux efforts des législateurs américains pour en inaugurer la pratique; il observe l'admirable et original caractère du peuple des États-Unis; il reviendra en France avec cette idée que pour faire une nation libre, il faut d'abord y créer un esprit public, et que la liberté doit être inscrite autant dans les mœurs que dans les lois. Il puise dans l'amitié de Washington une autre idée capitale : c'est que la liberté ne se fonde que dans la légalité, et par le sacrifice des ambitions personnelles.

« Le 29 août 1792, préférant l'exil au premier rôle que lui laissaient entrevoir les commissaires de la Convention, il passa la frontière en compagnie de ses compatriotes, les trois Latour-Maubourg et les trois Romeuf. Il devait rester cinq ans dans les prisons de la Prusse et l'Autriche.

« Cette détermination de Lafayette en 1792 est l'acte capital de sa vie. Aussi faut-il bien la comprendre. Le plus récent historien de la Révolution française a dit de Lafayette : « Il se fit le patron de la royauté, et, de tous les Français, c'est peut-être celui qui contribua le plus à retarder l'avènement de la République dans notre pays. » Lafayette aurait fait appel de ce jugement. Il est vrai que, lorsqu'il quittait son uniforme américain, il redevenait monarchiste en France : c'est qu'il croyait la monarchie mieux accommodée aux mœurs et au passé de notre pays. Mais il la voulait constitutionnelle et vraiment populaire. Il ne sacrifiait que la forme de la République : il était passionnément attaché à ses institutions et à son esprit.

« Au reste, si Lafayette a refusé de devenir un homme de 93, il ne cessa jamais d'être un homme de 89. Pendant trente-sept ans, il va soutenir ce beau rôle. On est trop habitué à le considérer dans son attitude de héros populaire, et, comme on l'a dit spirituellement de « connétable de la Révolution », au premier rang des foules, cocarde en tête, flamme au cœur. Il fut peut-être plus grand durant les jours muets de l'Empire. Retiré à Lagrange, dans la Seine-et-Marne, il vivait au milieu des champs, comme un fermier et un patriarche, mais « on le savait là ». « Tout le monde en France est corrigé, disait un jour Bonaparte au Conseil d'État, il n'y a qu'un seul homme qui ne le soit pas, Lafayette!

Digitized by Google

il n'a jamais reculé d'une ligne. Vous le voyez tranquille; eh bien! je vous dis, moi, qu'il est tout prêt à recommencer. » Il recommença en effet. Rentré à la Chambre élective après 1818, il vit le parti libéral se former, et il y aida de tout son pouvoir. On le vit lui, l'homme de la légalité, faire partie des sociétés secrètes contre un gouvernement hypocritement rétrograde. Enfin, il fut un des auteurs de la Révolution de 1830.

« Ainsi, Lafayette mit toute sa vie à comprendre ce que la France devait comprendre bien longtemps après sa mort que, dans notre pays, la République seule peut être républicaine. En dehors de cette erreur de date, pour ainsi dire, il n'y avait rien dans ses idées qu'il ne faille approuver; et les principales réformes qu'il préconisait sont aujourd'hui acquises. Suffrage universel, établissement d'un sénat ou haute assemblée de caractère vraiment démocratique, administrations municipales et départementales franchement électives, liberté de la presse, liberté d'association, telles sont les garanties que Lafayette exigeait déjà de la monarchie bourgeoise de Louis-Philippe. On doit lui faire honneur de certaines idées plus larges et plus hautes encore. Il a combattu toute sa vie pour l'émancipation des noirs et l'abolition de l'odieuse traite des esclaves. »

Après avoir montré le désintéressement et le courage civique du général, M. Lavaud a conclu de la sorte :

« Messieurs, après tant de traits si sympathiques, il me reste à noter le plus précieux et le plus saillant, et qui donne à cette figure de Lafayette une force de séduction singulière et définitive. Lafayette, qui vécut 77 ans, fut toujours jeune. De la jeunesse, il eut toujours l'enthousiasme, la flamme sacrée : de 1776 à 1830, son cœur s'enrôla toujours du même mouvement spontané et sans réticences au service de la liberté. Il avait d'autant plus de mérite à rester ainsi hardi et chaleureux qu'il était un modéré. Je ne sais pourquoi, en politique, l'idée de modération éveille aussitôt l'image de la froideur calculatrice et qui cherche son équilibre. Lafayette, dès 1831, raillait ce juste milieu qui consiste à se tenir au centre de deux points variables, et de deux opinions quelconques. La modération de Lafayette, c'est de l'enthousiasme persévérant et réfléchi. Il aime la liberté avec sagesse, mais non

Digitized by Google

pas avec tiédeur; il attend avec une certitude pleine d'allégresse l'avenir qui doit réaliser les institutions républicaines. Enfin, il est enthousiaste parce qu'il est optimiste. Il ne croit pas aux moyens violents; il se refuse à les excuser. Il les a blâmés en 1792; il les blâme de nouveau sous Bonaparte et sous les Bourbons. Son optimisme est tout aussi incompatible avec le système de restrictions et de méfiance de la monarchie de Juillet. Se livrer à la liberté, telle est sa politique. Il pense qu'il viendra un temps pour la France où l'accord des partis se fera, et où aucun d'eux ne se refusera à subir l'attraction rayonnante de l'idéal de 89. Etait-ce là une chimère, ou plutôt une juste prophétie? »

L'histoire de notre temps nous le dira. Ainsi compris le discours de M. Lavaud constitue une belle page à ajouter à celles qui ont été écrites sur Lafayette; c'était d'autre part la meilleure « dernière leçon » à proposer aux méditations des jeunes gens. Ils ne pouvaient qu'y puiser un amour plus vif pour la grande et la petite patrie.

On peut en dire autant de l'Exposition artistique organisée par la Société des Amis des Arts et à laquelle ont participé plusieurs de nos collègues; ce fut une belle manifestation de progrès vers le Beau, une collaboration utile à la vulgarisation de l'Art dans notre pays.

D'une manière différente, c'est encore un enseignement qui se dégage du recueil somptueux édité par M. Régis Marchessou, imprimeur de la société, à l'occasion du concours régional, sous le titre *Velay et Auvergne* (1).

On se souvient que dans une circonstance analogue, en 1868, M. Pierre Marchessou eut l'heureuse idée de former en un luxueux volume, tiré à petit nombre d'exemplaires, une anthologie complète des poètes vellaves, anciens et modernes. Son fils,

(1) *Velay et Auvergne :* Contes et légendes, Légendes religieuses et Noëls vellaves, Contes patois, devinettes, formulettes, dictons populaires, Anciens Costumes de la Haute-Loire, les Muletiers en Velay, la Dentelle du Puy à travers les siècles, Quelques maisons à enseignes, Chansons et pastourelles, Danses et bourrées. Un volume in-8° raisin (16×25), de 350 pages, illustré de nombreuses gravures dans le texte, d'une couverture en trois couleurs d'après les tableaux de MM. Noël Beraud, Edouard Terrasse et Joseph Bernard, de deux reproductions hors texte, et comprenant la partition musicale d'un grand nombre de chansons et bourrées du pays.

Digitized by Google

M. Régis Marchessou, a voulu donner une suite à ce recueil pieusement élevé à la gloire de notre province, et les presses de la vieille maison du boulevard Carnot d'où sont sorties les belles éditions des *Chroniqueurs*, de *Guillaume Tardif*, des *Preuves de Polignac*, de l'*Architecture romane en Velay*, des *Vieilles Histoires de Notre-Dame du Puy*, des *Cartulaires* des Templiers, des Hospitaliers et de Chamalières, pour citer seulement des ouvrages locaux, ces presses ont livré au public intelligent un livre magnifique qui contribuera selon le désir de l'éditeur à « sauver de l'oubli les souvenirs et les croyances du passé qui vont chaque jour se perdant » et qu'il était urgent de fixer définitivement.

Dans *Velay et Auvergne*, on trouve, en effet, la mention de tout ce qui constitue la vie originale d'une province. Contes et légendes, noëls, devinettes, formulettes, dictons populaires, chansons et danses y sont rapportés avec la plus grande exactitude et ces expressions de l'âme populaire y sont complétées par des commentaires sur les anciens costumes, sur les lieux que fréquentaient les habitants, sur les visiteurs qu'ils recevaient ordinairement et sur leur industrie par excellence : la Dentelle.

L'ouvrage dans lequel ont mis tout leur effort des savants tels que MM. Paul Le Blanc et Lascombe, des chercheurs perspicaces et volontaires comme MM. Julien Peyriller, Dussaud et Rabeyrin, des artistes tels que MM. Edouard Terrasse, J. Bernard, Noël Beraud et Zan, a été du reste bien accueilli par la critique.

« Saluons, écrit au *Mémorial de la Loire* M. A. G., ce livre dans lequel un groupe d'hommes qui aimaient leur pays ont recueilli avec un soin pieux les légendes, les traditions et les anciens usages d'une des régions de la France, restée le plus longtemps fidèle aux anciennes coutumes et aux mœurs d'autrefois... Dans toutes ces légendes, dans ces monographies des anciens costumes et des anciennes industries, l'âme du pays s'exprime fidèlement et nous devons prêter l'oreille à sa voix. L'art y trouvera de précieux matériaux et la vie des leçons fécondes, quand ce ne serait que ces traditions de calme et de sérénité, d'endurance et de bonne humeur, qui étaient la caractéristique de nos ancêtres et auxquelles il serait bon de revenir ».

Digitized by Google

« Dans ces guirlandes de contes et légendes que tressèrent les mains qu'on sait, a écrit M. G. Martin, sont exprimées les tendances de notre pays dans ce qu'elles ont de plus général, de plus lointain peut-être. Elles nous vinrent par le canal de la tradition locale. Il était temps de les fixer, de les rassembler; l'unification des mœurs se fait avec une telle rapidité qu'il est à craindre que l'âme vellave ne vive bientôt plus que dans sa nature si particulièrement sauvage.

« L'œuvre pieuse est accomplie : je suis sûr d'être un fidèle interprète du plus cher désir des auteurs en leur souhaitant des lecteurs vellaves qui puisent dans la lecture de leur recueil le désir de raffermir les liens qui doivent les unir au sol du Velay. »

L'été dernier a du reste été particulièrement fécond en ouvrages d'histoire locale.

M. Henri Salveton, a écrit de son grand-père *Antoine Frédéric Salveton* (1) une biographie très documentée qui nous fait connaître intimement un compatriote plusieurs fois mêlé à l'histoire politique du département.

Salveton, né en 1801, était en effet originaire de Brioude. En 1837, il fut candidat aux élections législatives dans cet arrondissement et élu à une imposante majorité.

En 1839, le député était rendu aux fonctions judiciaires et placé à la tête du parquet d'Amiens pour être ensuite, le 28 avril 1844, nommé procureur général à Rouen.

Réélu député de Brioude en 1846, Salveton obtint du gouvernement des subsides importants pour la reconstruction de la tour carrée et la restauration de la façade occidentale de l'Église Saint-Julien; il fit classer l'église de la Chaise-Dieu et s'employa avec succès à faire attribuer sur les fonds de l'État des sommes considérables aux nombreuses victimes de l'inondation de l'Allier des 17 et 18 octobre 1846.

Salveton mourut à Riom, le 14 novembre 1870.

En même temps que la biographie de Salveton, paraissaient la

(1) Antoine Frédéric Salveton (1801-1870), par Henri SALVETON, docteur en droit, un volume in-18. Prix : 3 fr. 50.

Digitized by Google

monographie d'*Aurec* (1) due à M. Colly, curé, et celle de *Monistrol-sur-Loire* (2) par Pierre du Velay. Ces travaux, fruits de recherches nombreuses, contiennent des indications précieuses sur les principaux événements qui agitèrent le Velay et plus particulièrement l'arrondissement d'Yssingeaux depuis le moyen âge. L'ouvrage de M. Colly qui est en outre enrichi d'une liste sommaire très complète des évêques du Puy, et celui de M. P. du Velay forment des guides complets et intéressants qu'on voudrait voir se généraliser pour les villes comme pour les monuments.

Rien en effet n'est désagréable pour le visiteur comme d'entrer dans une immense salle, un musée par exemple, et de ne pas savoir l'origine de la galerie et des objets qu'elle contient; rien n'est déconcertant comme une collection archéologique ou minérale ou zoologique, ou ethnographique à laquelle manque le fil d'Ariane permettant de s'orienter. Le charme disparaît aux trois quarts et au lendemain de sa visite, on s'aperçoit qu'il n'en reste aucun souvenir précis.

Le Musée Crozatier présentait cette lacune regrettable. Sans doute, un catalogue avait bien été rédigé vers 1872 par les soins de M. Vibert, mais ce volume était devenu incomplet et insuffisant malgré sa prétention à remplacer définitivement le premier livret édité en 1841. Le nombre des numéros à cataloguer était de 307 en 1872, il a été de 790 en 1902. Et puis la peinture seule avait été examinée; or le Musée contient d'autres collections que celle des Beaux-Arts. L'archéologie, l'ethnographie, la mécanique, l'histoire naturelle, la dentelle avait droit à un intérêt égal. Grâce à l'initiative des nouveaux conservateurs, MM. Terrasse, Léon Giron, Hugon, Dreyfuss, c'est aujourd'hui chose faite. Un nouveau catalogue est imprimé (3) et les salles d'archéologie et d'ethnographie vont recevoir un classement définitif dont le détail sera prochainement publié par la commission spéciale qui en a reçu mis-

(1) *Aurec-sur-Loire*, par M. l'abbé Colly, ancien curé d'Aurec. Un vol. in-16 avec illustrations. Imprimerie Theolier, à Saint-Étienne. Prix 4 francs.

(2) *Monistrol-sur-Loire*, par Pierre du Velay, brochure in-8°, illustrée de 10 phototypies et d'une couverture tirée en couleurs. Imprimerie R. Marchessou. Prix 1 fr. 25.

(3) *Catalogue du Musée Crozatier*, un fort volume in-18 illustré de nombreuses reproductions de tableaux et des portraits des fondateurs. En vente au Musée.

Digitized by Google

sion. Au sujet de l'éthnographie, nous permettra-t-on d'émettre le vœu que la salle affectée à cette section rappelle davantage l'histoire du costume local, soit plus *vellave* et moins *cosmopolite*?

Que nous importe la manière dont s'habillent les Lapons ou les Chinois si nous ne pouvons surtout conserver le souvenir des vêtements si originaux de nos grands-pères? Que nous font les collections d'armes étrangères, si on néglige de garder des échantillons des ustensiles frustes dont se servaient autrefois nos paysans?

Qu'on se le persuade bien, cette salle est la plus originale de toutes ; elle doit être une évocation juste de notre passé et pas un bazar quelconque, un musée Carnavalet et non des galeries Grévin... Nous prendrons ainsi le sentiment de notre individualité provinciale et ceci nous aidera à comprendre notre histoire.

Nous y serons aidés aussi par l'*Inventaire sommaire de la série G* des archives départementales publié il y a quelques mois par M. Antoine Jacotin (1).

Le volume n'est pas le premier qui ait été consacré aux archives. Déjà, en 1865, M. Aymard donna la nomenclature de la série B : *Cours et juridictions, Parlements, Bailliages, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des Comptes, Cours des Aides, Cours des Monnaies*, où il analysait les cent quatre registres des Insinuations. Toutefois, le travail de M. Jacotin est peut-être plus intéressant en ce qu'il touche à des pièces plus curieuses et plus diverses, se rapportant à des manifestations plus attachantes de la vie sociale.

Il s'agit en effet ici spécialement des archives ecclésiastiques, des faits et gestes du clergé séculier dans le diocèse du Puy. Or, les fondations ou les personnages ecclésiastiques tiennent une place éminente dans notre histoire locale. Plus que partout ailleurs, le clergé fut puissant en ce pays où il eut presque jusqu'à la Révolution une prédominance qui s'exerçait à la ville aussi bien qu'à la campagne. Dès lors, pour connaître le passé, pour

(1) *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790*, rédigé par M. Antoine Jacotin, archiviste, officier du mérite agricole, un vol in-4°. Le Puy, R. Marchessou, éditeur.

Digitized by Google

juger la manière dont vécurent nos ancêtres, pour apprécier leurs efforts, leurs luttes et voir leurs misères, en face d'une faction redoutable, sachant faire sentir durement sur la région entière la force de son organisation féodale, reposant principalement sur la possession de la terre, il est utile de tirer de la poussière les parchemins où sont consignés les prérogatives et les actes de l'Évêché du Puy, du chapitre cathédral, des chanoines pauvres, de la riche université Saint-Mayol, de l'officialité, de la Cour de l'évêque, du Séminaire, des opulentes collégiales de Saint-Georges, de Saint-Agrève, de Saint-Vosy (du Puy), de Saint-Georges (de Saint-Paulien), de Saint-Julien (de Brioude), de Saint-Laurent (d'Auzon), de Saint-Gal (de Langeac), de Notre-Dame (de Montbrison), de Saint-Marcellin (de Monistrol-sur-Loire), de Saint-Médard (de Saugues), ainsi que ceux des vastes et bien rentés prieurés de Goudet et d'Alleyras.

En dépit de l'effort destructeur du temps et des hommes, malgré de « mystérieux » incendies et des mutilations intéressées, des anéantissements volontaires ou des disparitions désirées, les recherches auxquelles on peut se livrer dans cette série sont précieuses au point de vue historique et édifiantes au point de vue philosophique.

A côté des fonds de l'évêché, de l'Université Saint-Mayol, du séminaire, des collégiales et des prieurés, on rencontre des documents précieux se rapportant aux institutions locales, aux villes et villages, aux corporations et aux confréries, aux rues et aux places, aux maisons et aux gens, et cet ensemble constitue une mine très précieuse à laquelle il sera désormais facile de puiser. Après avoir analysé soigneusement et longuement les *sept cent trente portefeuilles ou registres* de la série, M. Antoine Jacotin a en effet joint à ce travail minutieux et patient une table alphabétique claire et commode à consulter, dont on sentira tout le prix à la seule vue de la disposition typographique.

Et tout ceci fait le plus grand honneur à l'initiative du distingué archiviste qui se révèle une fois de plus informateur averti en même temps que patriote convaincu et historien documenté et impartial.

Nous avons le devoir d'adresser le même éloge au colonel de

Digitized by Google

Pélacot pour son ouvrage sur l'*expédition de Chine de 1900* (1) et à M. Germain Martin pour l'étude captivante qu'il a donnée sous le titre de *Problèmes transatlantiques* (2).

« M. le colonel de Pélacot, a écrit M. Charles Dupuy dans *La Haute-Loire*, a raconté cette portion d'histoire dont il peut dire : *pars magna fui*.

« Le récit est simple, précis et entraînant. On y sent l'homme d'action, notant ce qu'il a vu, ce qu'il a fait et attentif au mérite des autres plus qu'au sien propre. Bien que trois années nous séparent de l'expédition de Chine, on peut dire que c'est toujours un sujet d'actualité, car les affaires de Chine sont toujours un sujet de préoccupation pour l'Europe dont l'action, pour beaucoup de causes, ne fut pas décisive en 1900. La Chine évolue, se transforme, s'agite et l'on peut craindre, sans pessimisme, que les Boxeurs n'aient pas dit leur dernier mot. »

Au cours de la campagne, notre compatriote sut se montrer digne de la tâche qui lui avait été confiée.

« Vous avez montré dans la défense des concessions et dans l'attaque de Tien-Tsin les plus brillantes qualités de commandement, tout en donnant l'exemple du courage personnel », écrivait le ministre de la marine à M. de Pélacot et la cravate de commandeur de la Légion d'Honneur venait récompenser un si beau zèle.

En ce qui concerne *Les Problèmes transatlantiques*, l'auteur a eu l'occasion de faire lui-même une enquête sur le sujet très actuel qu'il traite dans ce petit ouvrage. On se souvient que sur la désignation de M. Léopold Mabilleau, directeur du Musée Social, M. Germain Martin se rendit l'hiver dernier en Amérique, à la prière de M. James H. Hyde, président de la Fédération de l'Alliance française des États-Unis, pour faire des conférences dans les Universités et les nombreux centres de la Fédération de l'Alliance française. Si l'on songe aux précédentes

(1) *L'expédition de Chine en 1900*, par le colonel de PÉLACOT, ancien commandant du corps expéditionnaire, chez Henri-Charles Lavauzelle, éditeur militaire, 10, rue Danton, Paris.

(2) *Problèmes transatlantiques*, par G. MARTIN, un vol. in-16. Paris, A. Rousseau, éditeur. Prix 5 fr.

Digitized by Google

études du conférencier, à ses publications sur l'Industrie française, on comprendra qu'il était tout naturel qu'il profitât de son voyage pour examiner, pour comparer les phénomènes sociaux et économiques qu'il avait l'occasion d'apercevoir et nous donner son avis.

Ces observations, ces comparaisons, ces études sont des plus curieuses et des plus concluantes, surtout des plus concluantes, et il nous est agréable d'en citer les derniers feuillets car ils sont réconfortants autant qu'utiles.

« Malgré les grands avantages que la Nature offre à d'autres nations, plus riches en houilles, en minerais; aux fleuves profonds sur de longs parcours, aux sols plus vastes et plus aisément cultivables que le nôtre, la France n'est pas la nation décadente que d'aucuns pensent.

« C'est qu'il reste dans la vieille France une épargne riche en capitaux disponibles : résultat de l'effort de plusieurs générations.

« Il reste à la France, outre ses idées élevées et généreuses, exprimées par ses écrivains passés et présents, outre les découvertes de ses savants et de ses érudits, dans le domaine économique, la mise en valeur de sa capitale, de ses villes, de ses campagnes pleines de monuments anciens, de souvenirs historiques, de charmes pleins d'attraits pour les étrangers.

« Il lui reste la production de nombreux objets dans lesquels se révèle le soin et le goût de ses artisans et de ses artistes : étoffes de luxe, machines de précision, mobiliers, dentelles, objets d'art, bijoux, tableaux, etc.

« Il lui reste le produit du travail de ses vignerons : vins aux fumets savoureux de Bourgogne et du Bordelais, champagnes pétillants, cognacs vigoureux.

« Même dans les produits de la ferme s'accuse la note délicate du travail français. Aux États-Unis, tant à New-York qu'à Chicago, si l'on demande un fromage fin, on offre aussitôt une marque française — Roquefort, Brie, Camembert — venant chaque semaine par le paquebot du Havre. Même dans ce pays célèbre par ses charcuteries monstres, les saucissons de Lyon arrivent en droite ligne de France.

« Ainsi la tradition du bon goût — richesse du patrimoine français — s'accuse dans toute notre production, même dans les

Digitized by Google

objets les plus ordinaires; notre premier devoir, si nous désirons tenir une place dans le commerce international, est de rester avant tout Français de caractère et de tempérament.

« Non pas que je demande d'ignorer l'étranger. Au contraire, et notre défaut est de ne pas le connaître.

« Des relations avec l'Extérieur, appuyées sur une solide connaissance des langues étrangères, permettraient de multiplier les débouchés pour nos produits de luxe. L'œuvre en vaut la peine, car au-delà, au-dessus du commerce, il y a mieux. De même que le développement du marché de la ville fit sentir la nécessité d'une paix bienfaisante entre féodaux jusqu'alors toujours en lutte, de même des relations commerciales plus vastes et plus suivies aideront à la réalisation d'une paix dont le maintien sera assuré par le travail et l'estime réciproque des nations. »

Nous aimerions finir par cet appel à l'effort, mais nous serions incomplets si nous terminions sans dire un mot de l'étude consciencieuse et très nouvelle donnée sous la forme de conférence par M. C. Fabre, directeur de l'École normale d'instituteurs, sur les *trois Troubadours Vellaves*, *Guillaume de Saint Didier*, *Pons de Capdeuil* et *Pierre Cardinal* (1), dont la valeur tient « une place honorable dans la superbe, mais trop courte floraison de la littérature du midi », ainsi que du récent volume de M. P. Boyer. *Les Mémoires d'un séquestré* (2).

L'aventure presque tragique du journaliste anglais M. Bertie Mariott, enfermé sans qu'il fut fou, pendant cinquante-sept jours à Charenton, a ramené, l'été dernier, l'attention sur la loi imprudente et détestable de 1838. A ce propos, on a dit : « Il n'est pas possible qu'on enferme un individu dans un asile sur la foi d'un simple certificat délivré à un tiers par un médecin quelconque. Les journaux exagèrent toujours! » Les journaux n'exagèrent pas. Seulement, les Français ignorent admirablement les lois et les coutumes de leur pays; et les faits divers de la vie publique

(1) *Trois Troubadours Vellaves*, Conférence faite par C. Fabre, sous les auspices de la Société des Amis des Arts, une brochure in-16. Imprimerie R. Marchessou.

(2) Les *Mémoires d'un séquestré*, par le Dr P. Boyer, un vol. in-16, Joanin, éditeur à Paris. Prix 3 fr. 50.

Digitized by Google

ou privée leur fournissent sans cesse des sujets d'étonnement. Au moindre abus de pouvoir, au moindre déni de justice, ils s'alarment et s'indignent. Autant en emporte le vent ; le lendemain, ils n'y pensent plus ; et c'est pourquoi, sans doute, les réformes les plus urgentes mettent un temps infini à se réaliser... *Les Mémoires d'un séquestré* pourraient bien hâter le problème actuel.

Retiré dans l'ermitage fleuri qu'il s'est confortablement aménagé au bord de la Loire nonchalente, à Brives-Charensac, M. Boyer a voulu faire part au public des réflexions que lui inspiraient des prescriptions aussi irrationnelles que tatillonnes, aussi peu efficaces que tracassières, et s'aidant de souvenirs puisés à une longue expérience, il a écrit un ouvrage curieux au plus haut degré, intéressant par les renseignements spéciaux qu'il met sous les yeux, agréable grâce aux épisodes charmants dont il a su accompagner cette « douloureuse autobiographie ».

Dans l'histoire imaginée par le docteur, le tragique côtoie en effet le sentimental ; avant le malheur la plus belle des fleurs s'est développée et son souvenir embaume le triste cabanon...

Derrière le récit apparaît la thèse.

Après nous avoir conté la triste histoire de son héros et nous l'avoir montré à la fin *volontaire du bien pour le Bien*, l'auteur s'attaque à la loi, à la fameuse loi de 1838, et en s'aidant d'exemples, il en montre les abus évidents.

Il indique ensuite quels pourraient être les remèdes et demande : que toutes les maisons d'aliénés soient des établissements publics ; qu'en outre de l'aliéniste contrôleur et spécial que l'on attacherait à chaque parquet, tout prévenu d'aliénation soit d'office assisté par un aliéniste expert, défenseur discutant contradictoirement. On éviterait sans doute ainsi les erreurs épouvantables dont nous avons été témoins plus particulièrement en ces temps derniers.

La proposition de loi du docteur Dubief n'est pas différente des conclusions de notre distingué compatriote. Ce sont les mêmes théories qui vont être soutenues devant la Chambre. Le bon et beau livre de M. Pierre Boyer aura familiarisé d'avance le public avec des idées profondément humanitaires ; il contribuera certainement à marquer la fin d'un régime odieux, à démolir une

Digitized by Google

nouvelle Bastille où pleurent des larmes de sang les nombreuses victimes des rancunes familières et de la Fatalité...

*
* *

Je voulais faire très courte cette revue de la production intellectuelle en Velay et au moment de poser le point final, je m'aperçois qu'elle dépasse de beaucoup mes prévisions. La faute en est peut-être, il est vrai, moins au rapporteur qu'à la matière qui s'est trouvée nombreuse. On ne s'en plaindra pas trop, je l'espère, car cette abondance est un indice des plus agréables à relever. Il est la preuve éminente que le Velay continue à se conquérir lui-même en prenant conscience chaque jour davantage de sa glorieuse histoire et en donnant à la France des hommes intelligents, laborieux et utiles.

Ulysse Rouchon.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE

SÉANCE DU 9 JANVIER 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Bonhomme, Boudignon, Cellérier, Dreyfuss, Dupont, Enjolvy, Escomel, Furnon, Gueyffier, Gazanion, Gire, Hedde, Morel, Livernois, Martin, instituteur, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Rioufol, Robert Célestin, Siffre, Sklénard, Théret, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. le Président, avant de dépouiller la correspondance, présente à l'assemblée ses vœux de bonne année ; il espère que la Société continuera à prospérer, que l'union des divers membres ne fera que s'accroître à l'avenir et que tous continueront, par leurs efforts et leurs travaux, à augmenter encore l'importance et l'utilité de notre Société.

La correspondance comprend :

Une demande de M. Mauras, maire de Saint-Julien-Chapteuil, à l'effet d'obtenir une subvention pour le concours qui doit avoir lieu en 1902 dans cette localité : l'assemblée accorde une médaille d'argent et deux médailles de bronze.

Digitized by Google

Une lettre de remerciements de M. Michon, élu membre de la Société.

Une proposition de la Société de Tarare, pour échanger le titre de membre correspondant; à la prochaine séance M. Escomel fera connaître son avis sur cette proposition.

M. Martin annonce la lecture d'un travail sur une question sociale; cette lecture est renvoyée à la prochaine séance.

M. Escomel est désigné pour remplacer au secrétariat M. Hedde qui va s'absenter.

M. le président propose de souscrire à un ouvrage sur les églises romanes de la Haute-Auvergne, qui complétera l'ouvrage de M. Thiollier sur celles du Velay; cette proposition est adoptée.

Il est procédé au scrutin sur les candidatures présentées à la dernière séance : sont élus membres titulaires de la Société agricole et scientifique, MM. Schaffner (Hippolyte), propriétaire au Puy: Fay (Pierre), interne aux hôpitaux de Lyon; Lhôpital, professeur agrégé d'histoire au lycée du Puy.

MM. O'Farrell et Vidal-Galland présentent la candidature de M. Girard-Courtilhe, avocat au Puy; il sera statué sur cette admission à la prochaine séance.

M. Dreyfuss donne ensuite lecture d'un intéressant rapport sur les diverses opinions, tantôt favorables, tantôt défavorables, émises au congrès de Lyon sur les tirs grêlifuges. Adoptant les conclusions émises par M. Gastine, il pense que nous nous trouvons encore dans la période d'essais et que, s'il est permis de fonder beaucoup d'espoir dans l'utilité de ces tirs, il serait dangereux de proclamer dès maintenant leur efficacité complète. Notre société pourrait encourager la formation d'une station de tir, soit par un subside, soit par l'achat de quelques canons. Cette création recevrait également l'appui de la commission météorologique de la Haute-Loire, qui, par l'organe de son distingué président, M. le docteur Fabre, en donnait l'assurance au conseil général dans son dernier rapport à cette assemblée.

M. Vidal-Galland expose la comparaison entre les deux engins préconisés contre la grêle : les canons et les fusées. Ses préférences sont pour les fusées présentées par M. le docteur Émile Vidal, de Hyères; ce procédé lui paraissant le plus simple et le moins coûteux, il pense qu'il est du devoir de notre société d'en tenter l'expérience dans notre département.

M. Pellissier, également délégué de notre société au congrès de Lyon, se rallie aux conclusions présentées par M. Dreyfuss.

M. le président pense que le procédé préconisé par M. Vidal serait

Digitized by Google

très pratique. M. Hedde, partant pour le Midi, s'efforcera d'obtenir, sur les lieux mêmes où ont eu lieu les principales expériences, de nouveaux renseignements.

M. Rioufol expose la situation financière de la société, qui est très satisfaisante; M. Escomel est chargé d'examiner les comptes et de faire le rapport statutaire au nom du Conseil d'administration. Sur la demande de M. Dupont, une commission est nommée à l'effet de choisir les animaux de la race bovine du Mezenc, susceptibles de participer au Concours à Paris, dont le transport sera aux frais de notre société, jusqu'à concurrence de 500 francs. Sont élus membres de cette commission, MM. Dupont, Vidal-Galland, Furnon et Théret.

Au sujet du changement de local pour les réunions de la Société, plusieurs propositions sont présentées. Une commission, composée de MM. Morel, Rioufol, Cellérier et Verdier, est chargée d'examiner les divers locaux proposés, de choisir le plus convenable et de déterminer les mesures les plus favorables pour leur agencement.

PH. HEDDE.

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Assézat, Aulagnier, Dr Bonhomme, Dr Coiffier, Carmentrand, Dupont, Dreyfuss, Escomel, Gazanion, Gilbert, Gueyffier (Louis), Lascombe, Martin, instituteur, Michon, Dr Morel, Nicolas, Pellissier, Rioufol (Emmanuel), Robert, baron Reynaud, Siffre, Théret, Valléry-Michel, Verdier, Vidal-Galland.

M. Escomel donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Président donne communication de la correspondance qui comprend :

Une lettre de M. Philippe Hedde, datée de Decaprès, près la Crau (Var), le 1er février, fournissant des renseignements sur le tir des fusées contre la grêle. Parmi les documents transmis par notre confrère figurent une brochure de M. le docteur Vidal, relative à l'emploi de ces fusées, et une réponse au questionnaire ministériel concernant la mévente des vins.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des

Digitized by Google

Beaux-Arts qui fixe au mardi 1er avril 1902 l'ouverture de la 26e session des sociétaires des beaux-arts des départements.

Une lettre de M. Cellerier, accompagnée d'un exemplaire du remarquable rapport de M. Plumandon, rapporteur général au 3e Congrès international de défense contre la grêle, tenu à Lyon, les 15, 16 et 17 novembre dernier.

Au sujet d'une brochure de M. Beyssac, envoyée à la Société, M. Lascombe fait remarquer que c'est à M. Ludovic Perrin que l'on doit les médailles, or, argent et bronze, frappées à l'occasion de l'érection de la statue de la Vierge du Puy, sur le mont Corneille.

La Société procède ensuite à l'élection de M. Girard-Courtilhe, avocat au Puy, qui est nommé membre titulaire, à l'unanimité des suffrages.

M. de Bécourt, rédacteur en chef du journal *La Dépêche*, est présenté comme membre titulaire par MM. O'Farrell et Cellérier; il sera procédé sur cette nomination à la prochaine séance.

M. le baron Reynaud donne lecture d'un rapport sur la culture rationnelle de l'orge de brasserie.

M. Dupont demande à présenter quelques observations sur la très intéressante communication que la Société vient d'entendre.

Il remarque qu'il y a une contradiction entre les conseils que donne M. le baron Reynaud de ne pas employer d'engrais azotés, de modérer les doses de fumier de ferme et de ne ramener l'orge à la même place qu'à des intervalles plus longs, tout cela en vue d'obtenir des grains de grande qualité, et la constatation qui termine sa communication, que les acheteurs, dans les prix qu'ils offrent, ne tiennent aucun compte des qualités réelles des grains.

M. Dupont estime que les cultivateurs ne faisant de l'orge que dans le but de faire de l'argent, la culture la plus recommandable lui paraît être celle qui donne les produits en argent les plus élevés. Ce n'est pas au cultivateur à chercher à faire des grains de qualité qui ne lui sont pas payés plus cher. Si les malteurs attachent une si grande importance à la teneur en amidon, qu'ils commencent par payer les grains suivant ce qu'ils en renferment. Mais jusque-là, pour son compte et tant que le commerce maintiendra les errements actuels, il conseillera délibérément aux agriculteurs d'employer les engrais azotés, le fumier et tous les procédés qui leur permettront de réaliser un produit en argent plus grand, même en ramenant la culture de l'orge sur les mêmes terres, aux intervalles de deux ans blâmés par M. le baron Reynaud, ce qui ne présente aucun inconvénient, si on maintient la fertilité par des fumures suffisamment copieuses.

Digitized by Google

Quant à ce qui a trait à la difficulté de fumer une orge succédant à un trèfle, il ne voit pas bien où elle réside, attendu que la culture du trèfle laisse dans le sol une grande quantité de débris qui équivalent à une grande fumure et que, dans ces conditions, il suffit d'ajouter un phosphate avec ou sans un sel de potasse, selon les terrains, pour obtenir de très beaux résultats.

MM. Michon et Pellissier appuient ces observations.

En réponse aux observations de M. Dupont, M. Reynaud reconnaît très volontiers avec lui que si les malteurs veulent avoir des orges de qualité supérieure, c'est à eux à en fournir les moyens au cultivateurs en modifiant leur méthode d'achat, en payant plus cher les grains qui répondent mieux au besoin de leur fabrication. Mais de là à prétendre que l'on doit négliger absolument la question de qualité, et que l'on peut nitrater avec excès, répéter même l'orge tous les deux ans sur les mêmes terres, il y a un abîme qu'aucun cultivateur *praticien* réellement soucieux de ses intérêts ne saurait franchir.

L'exemple de ce qui arrive actuellement en Champagne est à ce point de vue particulièrement intéressant. Les orges de ces régions, autrefois très estimées comme orges de brasserie et comme telles payées de 18 à 20 francs les 100 kilos, ont tellement baissé de qualité par suite de l'emploi exagéré des nitrates que les malteurs ne veulent plus en entendre parler, et les cultivateurs champenois en sont réduits à vendre aujourd'hui leurs orges 13 et 14 francs comme orges de mouture. Par l'abus des engrais azotés, ils ont tout simplement tué la poule aux œufs d'or. — Gardons-nous d'en faire autant.

Quant à l'assolement biennal que M. Dupont paraît, sinon préconiser, du moins accepter en se basant sur des expériences qui semblent démontrer que l'on peut au besoin répéter chaque année la même récolte sur une même terre à la seule condition de lui fournir les engrais appropriés, M. Reynaud est d'avis que les expériences en question faites sous la direction et le contrôle de savants professeurs, ne sauraient être généralisées dans la culture courante de nos régions.

Nos cultivateurs, simplistes avant tout, sont sûrement incapables de réaliser dans la pratique quotidienne une synthèse chimique qui ne peut guère valoir que comme démonstration expérimentale. Dans ces conditions l'assolement biennal, avec les seuls moyens de fertilisation pratiquement applicables dans nos pays, serait appelé à très bref délai à amener la ruine irrémédiable des terres qui seraient soumises à un régime aussi désastreux.

M. le Président demande à l'assemblée de vouloir bien fixer la

Digitized by Google

date du Concours d'animaux gras qui doit avoir lieu au mois de mars prochain.

L'assemblée fixe le Concours au lundi 17 mars et renvoie à la séance suivante, la nomination du jury.

M. Martin, instituteur à Brives, lit une note sur l'influence de l'état social dans la production de la tuberculose.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 6 MARS 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Présents : MM. Dr Bonhomme, Carmentrand, Cellerier, Chauvin, Dr Coiffier, Dreyfuss, Dupont, Escomel, Furnon, Gazanion, Jacotin, Lascombe, Dr Morel, Nicolas, Pellissier, Pozzi, de Ribains, Rioufol, Sacher, Siffre, Sklénard, Théret, Vidal-Galland.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Escomel, est adopté sans observations.

M. le Président procédant au dépouillement de la correspondance donne communication :

1° D'une lettre de M. Albert Boudon qui, au nom du Comité de l'œuvre des jardins ouvriers du Puy, sollicite le bienveillant concours de la Société, afin d'obtenir la continuation de l'allocation de 50 fr. qu'elle accorde depuis quelques années à l'œuvre des jardins.

La Société décide qu'elle accordera, comme par le passé, la somme qui lui est demandée.

2° D'une lettre de M. le Dr Bonhomme annonçant l'ouverture prochaine de l'Ecole de Laiterie créée au Monastier, et demandant à la Société, si, conformément à sa décision du 7 mai 1896, elle veut bien accorder la somme de 400 fr. à payer pendant trois ans et annuellement, en vue de fournir une boursière à la dite école.

La Société confirme son vote précédent et alloue pour 1902 une somme de 400 fr. à la Laiterie du Monastier.

3° D'une lettre de M. l'abbé Theillière qui témoigne sa reconnaissance à la Société qui a bien voulu l'encourager dans ses travaux historiques.

M. de Bécourt, présenté à la dernière séance par MM. O'Farell et Cellerier, est nommé, à l'unanimité, membre titulaire.

M. le Président annonce qu'il a fait choix, pour la Société, d'un

Digitized by Google

local dans l'ancienne maison Jacob-Schwab. L'installation en est confortable et les dimensions assez vastes.

Une double entrée, l'une par la place Michelet, l'autre par la rue du pont Saint-Barthélemy permet d'y accéder.

L'assemblée procède ensuite à l'organisation du Concours d'animaux gras qui se tiendra au Puy, le lundi 17 mars courant, et à la nomination des membres qui doivent composer le Jury et dont les noms suivent :

MM. baron Reynaud, Habriat, vétérinaire, Marie, gérant du Syndicat, Dupont, professeur d'agriculture, Chauvin, Hilaire, Gazanion, Pellissier, professeur d'agriculture à Yssingeaux, Théret, vétérinaire, Furnon, vétérinaire, Pascal, vétérinaire, Livernois, Michon, professeur d'agriculture à Brioude.

Font en outre partie du Jury, MM. les membres des bureaux de la Société et du Comice agricole.

La Société fait connaître aux exposants que le bétail maigre sera rigoureusement refusé au Concours. MM. Vidal-Galland et Dupont, professeur d'agriculture, sont nommés commissaires à cet effet.

M. Dreyfuss donne communication d'un rapport sur la culture de l'orge.

La lecture de ce rapport si documenté et si rempli d'enseignements utiles est écoutée avec la plus profonde attention. Différents membres parmi lesquels MM. le docteur Coiffier, Dupont, Chauvin, etc., échangent des observations à son sujet et à la demande de M. le Professeur départemental d'agriculture, il est décidé qu'il sera inséré dans les Annales de la Société.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 3 AVRIL 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR MOREL.

Étaient présents : MM. Cellérier, Dr Coiffier, Dreyfuss, Dupont, Enjolvy, Escomel, Furnon, Gazanion, Gueyffier (Louis), Lascombe, Livernois, Dr Morel, Nicolas, O'Farrel, Pozzi, Rioufol, Sacher, Siffre, Sklénard, Théret, Valéry-Michel et Vidal-Galland.

En ouvrant la séance, M. le président rappelle à ses collègues que la Société est sur le point d'atteindre le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation, événement coïncidant avec l'inauguration de notre

Digitized by Google

nouveau local. Il serait bon, ajoute M. le président, de célébrer par un banquet cette double et heureuse circonstance.

L'assemblée adopte par acclamation la proposition du sympathique docteur Morel et décide que le banquet aura lieu le samedi 19 avril courant, au grand hôtel Garnier, à sept heures du soir.

Les membres présents félicitent chaleureusement le président qui, avec son dévouement et son bon goût habituels, a procédé à l'aménagement du nouveau local de la société, ayant été très utilement secondé par les membres du bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Notre confrère M. Mauras, maire de Saint-Julien-Chapteuil, s'excuse par télégramme de ne pouvoir assister à la séance et remercie la société des médailles qu'elle a bien voulu accorder pour le concours de Saint-Julien-Chapteuil.

A propos des monographies de M. Mallay sur Polignac, le Monastier et la cathédrale du Puy, la société a confié le soin de leur publication à M. Noël Thiollier; notre confrère fait part à M. Lascombe du projet qu'il a d'accompagner ces monographies de quelques illustrations. Il possède des clichés et en fera faire d'autres qu'il fournira gratuitement à la société, si elle partage sa manière de voir.

L'assemblée accepte avec empressement les offres de M. Thiollier et charge M. le secrétaire de lui transmettre ses remerciements.

L'ordre du jour appelle une communication sur le concours d'animaux gras qui a eu lieu au Puy le 17 mars dernier.

Plusieurs membres fournissent des renseignements sur ce concours, qui a été très brillant.

Le nombre des animaux présentés dépassait de beaucoup celui des années précédentes. Il est regrettable que les primes affectées aux exposants aient été si minimes, car la beauté d'un grand nombre d'animaux était remarquable et témoignait hautement des progrès accomplis par nos éleveurs.

M. Dupont déclare que la tâche que la Société lui avait confiée, ainsi qu'à M. Vidal, de refuser l'entrée du concours d'animaux gras aux animaux en mauvais état, n'a pu être menée à bien pour les raisons suivantes : Le concours est foire en même temps. Il est très fréquenté par les acheteurs qui tous se tiennent au Fer-à-Cheval. En renvoyant un certain nombre d'animaux au foiral, on mettait leurs propriétaires dans l'impossibilité de les vendre faute d'acheteurs et c'est pour cette raison qu'après avoir fait faire demi-tour à une douzaine d'animaux maigres et mal conformés, les commissaires ont dû les autoriser à rentrer par la porte du fond du jardin.

D'ailleurs, le concours d'animaux gras a obtenu cette année un tel

Digitized by Google

succès, l'affluence des animaux dans toutes les sections, ainsi que du public, était si grande que les opérations du jury ont été rendues entièrement difficiles malgré le zèle que les agents de police attachés au concours ont déployé.

Pour éviter à l'avenir tous ces inconvénients, il propose les mesures suivantes :

1° Fermer le jardin du Fer-à-Cheval. Tenir le concours sur le champ de foire où les diverses sections du jury opéreraient un premier choix.

2° Il serait délivré aux propriétaires des animaux choisis une fiche qu'ils devraient présenter à un agent de police placé à la porte du jardin pour y avoir accès.

3° L'entrée du jardin serait interdite au public jusqu'à ce que les opérations du jury soient terminées.

On aurait ainsi au Fer-à-Cheval les 40 ou 50 plus beaux animaux du concours, seulement le jury aurait toute facilité pour ses opérations qui pourraient être terminées à onze heures au plus tard.

M. le Président dit qu'il sera pris note de ces observations, mais que M. Dupont devra les présenter à nouveau, l'année prochaine, au moment de l'organisation du concours d'animaux gras, pour que la société prenne une décision ferme à leur sujet.

A propos de l'église des Estables dont la démolition est projetée, M. Louis Gueyffier lit la note suivante :

Messieurs,

Ceux d'entre vous qui connaissent le chef-lieu de la commune des Estables, ont pu voir la petite église du XI^e^ ou XII^e^ siècle qui s'y trouve.

Ce bijou architectural est menacé de disparaître si les projets du curé de la paroisse arrivent à exécution.

Il trouve cette église insuffisante aux besoins du culte, il veut en faire construire une plus vaste. Rien ne serait à reprendre à son projet s'il ne méditait la ruine du monument existant pour en faire des pierres à bâtir.

Notre société, qui tient à conserver au pays tout ce qui le rend curieux à visiter par les touristes qui s'y pressent, doit jeter le cri d'alarme et solliciter de l'autorité compétente, civile ou religieuse, les mesures à prendre pour la conservation de cette église. Votre intervention dans d'autres cas semblables a eu de bons résultats.

Permettez-moi, Messieurs, de vous lire une description sommaire, faite de l'église des Estables, par M. Louis Vissaguet, fils de notre sénateur; vous verrez que cette église est digne de votre sollicitude.

« La municipalité des Estables a décidé de reconstruire son église :

Digitized by Google

la disparition de ce monument serait trop regrettable ; c'est un type intéressant des églises de la partie montagneuse du Velay, très rudes, très frustes, mais très solidement et très bien bâties, avec une carrure massive, bien en harmonie avec l'aspect de ces hauts plateaux.

« Sévère, elle ne manque point pour cela d'une certaine élégance sobre d'un grand effet.

« Au point de vue de l'histoire de l'art, elle présente entre autres, cette particularité de posséder un portail qui, bien que conçu dans les données romanes, est très probablement de 1742, date inscrite sur la petite fenêtre qui le surmonte, tandis que le reste de l'église serait de la fin du XI[e] ou du XII[e] siècle (Opinion de M. Noël Thiollier, dans son ouvrage : *L'architecture religieuse à l'époque romane dans l'ancien diocèse du Puy*). Cette persistance des procédés de construction romane dans le Velay est un fait très curieux.

« Enfin, au point de vue pittoresque, l'aspect archaïque de cette église, sa parfaite concordance avec le paysage environnant aux grandes lignes sévères, sa construction en pierres rosées, très belles de teinte et patinées par le temps, sa couverture en lauzes dont le gris dru s'accorde très bien avec le vert pâle des pâturages du Mézenc et également avec les constructions avoisinantes, en font un type d'architecture bien locale qu'il est désirable de conserver.

« La Société agricole et scientifique, à laquelle on doit déjà la conservation de l'église de Rosières (Voir mémoires et procès-verbaux (1897-1898), note de M. Noël Thiollier, séance du 4 novembre 1897) pourra probablement, par des démarches auprès de la municipalité des Estables et au besoin auprès de M. le Préfet de la Haute-Loire, obtenir que le projet en question ne soit point mis à exécution.

« Si le motif qui a fait décider la reconstruction de l'église est son exiguité, il y a un moyen : c'est d'ajouter une travée de nef et de reporter la façade et le clocher en avant, en ayant soin de les reconstruire comme ils étaient, sans joints de chaux apparents, ainsi que cela s'est fait à Polignac et à Beaulieu. »

Une discussion s'engage entre différents membres au sujet de la note de M. Gueyffier et il est décidé, pour concilier tous les intérêts en présence, de faire une démarche auprès de l'autorité compétente pour que les travaux projetés de reconstruction soient suspendus provisoirement, afin de permettre à la société de prendre l'avis de personnes compétentes avant de formuler une opinion définitive sur la question. Différents noms sont prononcés à cet effet et en particulier celui de notre collègue : M. Verdier, architecte départemental chargé par la commune des Estables, des travaux de réédification de son église.

Digitized by Google

La parole est donnée ensuite à M. Dreyfuss, qui s'exprime dans les termes suivants, que nous avons essayé de reconstituer :

Messieurs,

J'avais demandé à la dernière séance d'inscrire à l'ordre du jour la suite de mon étude sur la culture de l'ordre de brasserie ; comme cette inscription n'a pas été faite par suite sans doute d'un oubli de la part du secrétaire, je rendrai compte de mon petit travail dans notre prochaine réunion ; mais cependant comme certains collègues s'attendaient à entendre aujourd'hui le développement de la question des orges, je vous donnerai :

1. Un aperçu d'études faites à ce sujet par le Syndicat des brasseurs des départements limitrophes de Paris ; vous y trouverez en particulier une monographie de l'orge de Hannah.

II. Un résumé d'une enquête que poursuit l'Union générale des Syndicats de la brasserie française pour arriver à l'amélioration de la culture en France de l'orge de malterie. Cette enquête porte actuellement sur les points suivants :

1° Nature du sol dans les différentes régions. Climat ; conditions météréologiques spéciales ;

2° Méthode de culture. Assolements habituels ;

3° Modes de fumure. Engrais végétaux. Engrais d'origine animale et engrais minéraux employés ;

4° Produits obtenus jusqu'ici. Constitution des grains au point de vue physique et chimique ;

5° Essais tentés dans le but d'améliorer la qualité ;

6° Valeur moyenne des orges.

III. L'analyse d'une étude sur la culture de l'orge en France par M. Edouard Kœll dont vous retiendrez plus spécialement le passage suivant. « Il faudrait indiquer au cultivateur de quel côté se portent les préférences de l'acheteur, lui apprendre qu'il existe une espèce d'orge dite « Chevalier » très recherchée parce que le grain en est rond et court et qu'il se désagrège toujours mieux que les grains allongés ; il faut lui dire que les brasseurs et les malteurs paieront facilement un franc ou deux de plus pour avoir ces qualités.

« Qui nous empêcherait de chercher à acclimater en France les fines orges de Moravie et de Hannah dont la réputation et la qualité ont contribué au développement et à la prospérité de nombreuses malteries autrichiennes. »

IV. Enfin le compte rendu d'une étude sur les orges françaises par M. Petit, directeur de l'école de brasserie de Nancy.

Vous vous rendrez compte ainsi de l'importance attachée par les

Digitized by Google

différents représentants de nos grandes industries de la malterie et de la brasserie à la question qui nous occupe, et j'aime à penser que vous vous efforcerez plus que par le passé encore d'étudier une question qui touche de si près une de nos plus importantes cultures régionales.

J'ai essayé de vous démontrer jusqu'ici que nos orges n'avaient pas dégénéré, bien au contraire ; il a été fait de grands progrès au sujet de la sélection de notre variété indigène, grâce au Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire qui a généreusement mis à la disposition des cultivateurs des centres producteurs d'orge une grande quantité d'excellents trieurs dont l'emploi a nécessairement donné de bons résultats.

D'autre part, des tentatives heureuses ont été également faites par cette association, ainsi que par le professeur départemental d'agriculture pour la propagation des variétés nouvelles telles que l'orge Chevalier et de Hannah dont j'ai déjà fait ressortir les précieuses qualités.

Il a été fait ainsi de multiples essais d'engrais chimiques, la plupart couronnés d'un entier succès. Actuellement, de nombreux champs d'expériences et d'essais sont établis en bien des localités et dans des terrains très différents au point de vue de leur constitution, et nous comptons, M. Dupont et moi, vous présenter plus tard un travail important sur la question qui passionne à juste titre tant de personnalités du monde scientifique, agricole et industriel.

J'ai de plus la satisfaction de vous annoncer qu'il a été mis à ma disposition, grâce à de généreux concours une somme importante pour être affectée en primes aux producteurs les plus méritants, dans un concours dont vous prendrez, je l'espère, l'initiative. Dès maintenant, j'ai également la promesse pour l'année prochaine d'une distribution très large d'orge de Hannah, venant du lieu d'origine même, faite à de nombreux agriculteurs. J'ai aussi la certitude que les orges récoltées et provenant de cette excellente variété seront achetées aux producteurs aux cours les plus élevés et en tenant compte de leur teneur en amidon et en azote.

Je serais heureux, Messieurs, que vous preniez vous-même, aussi l'initiative de mesures favorisant cette culture, et à cet effet, je vous proposerai la nomination d'une commission permanente d'études chargée d'élucider tous les problèmes se rattachant à l'amélioration d'un de nos produits agricoles les plus importants.

Je vous prierai en conséquence de discuter l'opportunité de ma proposition et si vous voulez bien me le permettre, je soumettrai les noms suivants à votre approbation :

Digitized by Google

MM. Chauvin, Dreyfuss, Dupont, Pellissier, Michon, e baron Reynaud, Rogues-Boyer, Sacher.

La Société, après une courte discussion, reconnaît l'extrême utilité de la proposition faite par M. Dreyfuss, et les noms indiqués, mis aux voix, sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 1er MAI 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER, VICE-PRÉSIDENT.

Présents : MM. Dr Bonhomme, Boudignon, Cellerier, Chaudier, Dr Coiffier, Dreyfuss, Dupont, Escomel, Enjolvy, Gazanion, Gueyffier (Louis), Jacotin, Lascombe, Mallat, Marie, Michon, O'Farrell, Pellissier, de Ribains, Rioufol (Emmanuel), Reynaud (le baron), Robert, Valléry (Michel), Verdier.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Escomel, est adopté.

M. Cellérier, chef de section de la Compagnie P.-L.-M., donne lecture de la lettre suivante, écrite à M. Charles Pellissier, président du Syndicat d'initiative du Velay, par le chef de l'exploitation de ladite Compagnie.

Paris, 19 avril 1902.

Monsieur le Président,

« Notre Compagnie vient de se mettre d'accord avec les Compagnies hollandaises de chemins de fer pour augmenter la publicité que nous faisons déjà dans leur pays afin de détourner, s'il est possible, vers les contrées pittoresques de la France, et, en particulier, vers celles desservies par notre réseau, une partie du flot de touristes hollandais qui, au moment de la belle saison, se rendent en Belgique, ou sur les bords du Rhin. Nous avons pensé qu'il y aurait intérêt pour votre région, à appeler l'attention des touristes hollandais sur les beautés naturelles qu'elle renferme et que vous seriez sans doute disposé à profiter de l'occasion qui s'offre de faire en sa faveur une publicité nouvelle.

De son côté, notre Compagnie va faire une publicité générale au moyen des affiches illustrées et des brochures qu'elle édite, en adressant un grand nombre d'exemplaires de ces affiches et bro-

Digitized by Google

chures aux chemins de fer hollandais qui exposeront les unes et feront distribuer les autres dans les gares de leurs réseaux.

Si vous voulez bien entrer dans nos vues, je vous serai obligé de nous remettre 500 exemplaires environ de vos publications que nous ferons parvenir aux chemins de fer hollandais pour être distribués dans les mêmes conditions que les nôtres.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le chef d'exploitation :
Signé : MAURIN.

A la suite de cette lecture la société décide, à l'unanimité, qu'il sera envoyé à titre gracieux à la Compagnie *250 guides de la Haute-Loire* pour faciliter la propagande déjà commencée en faveur du département.

M. O'Farrell fait remarquer que, malgré la loi punissant l'ébourgeonnement des sapins, on n'en continue pas moins à commettre de nombreux dégâts dans les forêts. Il ajoute que les plaintes à ce sujet sont fréquentes de la part des propriétaires.

M. le baron Reynaud ajoute que la récolte des cônes verts cause un grand préjudice aux arbres, parce qu'en attirant à eux au moyen de crochets les branches éloignées, ceux qui se livrent à cette cueillette en brisent un grand nombre.

En conséquence, MM. O'Farrell et Reynaud demandent qu'un vœu formulé par la Société soit transmis à M. le Ministre de l'agriculture et à M. le Préfet, afin d'apporter un remède efficace à la situation qui va toujours en s'aggravant et atteint sérieusement les intérêts du département.

L'assemblée est d'avis que ce vœu soit adressé sans retard à l'autorité compétente, afin qu'il produise son effet au début du printemps, époque à laquelle commence l'ébourgeonnement.

M. Jacotin, parlant de l'intention qu'a notre compatriote M. Jourde, ancien directeur du journal *Le Siècle*, de faire don de sa riche bibliothèque à la ville du Puy, propose à la Société de lui adresser ses chaleureux remerciements dans les termes ci-après :

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, réunie à l'occasion de sa réunion mensuelle, est heureuse d'exprimer à M. Philippe Jourde, sa profonde gratitude pour sa généreuse intention, de faire don à la ville du Puy de sa précieuse et importante bibliothèque. En se dessaisissant en faveur de son pays natal des livres qui ont été pour lui les témoins discrets et les amis consolants de son existence toute de labeur intellectuel, notre honorable et émi-

Digitized by Google

nent concitoyen nous a donné un éclatant témoignage de son attachement à la petite patrie, et ses compatriotes, justement touchés de cette affectueuse pensée, le prient d'agréer l'expression respectueuse de leur reconnaissance et de leur sympathique dévouement.

La Société adhère, à l'unanimité, au vœu exprimé par M. Jacotin et décide qu'il sera transmis à M. Jourde, dans une lettre signée par tous les membres du bureau.

A propos de l'état des récoltes, M. Chaudier constate qu'elles sont dans une situation des plus défavorables, en raison des pluies persistantes de ces temps derniers; il accuse, pour ces motifs, un retard considérable dans les semailles des grains et pommes de terre et dit que les orges et les trèfles vont jaunir, si le mauvais temps continue. M. le baron Reynaud et plusieurs autres membres s'associent aux observations de M. Chaudier, et ajoutent que l'humidité actuelle cause déjà l'éclaircissement des herbes dans les prairies.

M. Dupont, professeur d'agriculture, fait toutefois remarquer qu'il y a exception en ce qui concerne les terres légères et perméables comme celles avoisinant Yssingeaux et la Chaise-Dieu.

La municipalité du Puy a chargé M. Jacotin de consulter la Société sur la date la plus favorable pour la tenue du Concours régional qui doit avoir lieu au Puy en 1903.

Après une longue délibération, la Société serait d'avis d'adopter la date du 6 ou du 13 juin.

Le président dit un mot de la fête qui a eu lieu le 19 avril dernier en commémoration des 25 années de la Société.

On trouvera d'autre part un compte rendu du dîner.

Sont présentés comme membres titulaires de la Société :

1° M. Pitavy-Rogues, par M. le Dr Morel et M. Émile Faure;

2° M. Fernand Garnier, par MM. Escomel et Valléry-Michel.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 5 JUIN 1902.

PRÉSIDENCE DE M. ÉDOUARD GAZANION, DOYEN D'AGE.

Étaient présents : MM. Achard, Cellérier, Chaudier, Chauvin, Dreyfuss, Dupont, Enjolvy, Escomel, Gazanion, Lascombe, Mallat, Michon, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Vidal-Galland.

M. le docteur Morel retenu au lit par la maladie, n'a pu assister

Digitized by Google

à la séance. Interprète de toute la société, M. Dreyfuss prie le bureau de transmettre ses plus vives sympathies à notre honorable président, à l'occasion de l'épreuve douloureuse qu'il vient de subir avec tant de courage, et les vœux les plus ardents pour son prompt rétablissement, afin de le voir reprendre au plus vite son fauteuil de président parmi nous.

La Société tout entière s'associe à la proposition de M. Dreyfuss et charge son bureau d'en transmettre l'expression à M. le docteur Morel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Conformément aux instructions des ministres de la guerre et de l'agriculture, M. le Préfet de la Haute-Loire a adressé à M. le président de notre Société un questionnaire à remplir pour établir une enquête sur la vente commerciale des denrées agricoles.

Notre confrère, M. Noël Thiollier, chargé de la publication de monographies locales, annonce à M. Lascombe que son travail va prochainement paraître dans les Mémoires de la Société.

Sont proposés pour faire partie de la Société, à titre de membres actifs :

1° M. Martin Rocher, propriétaire, présenté par MM. Pellissier et Latour.

2° M. Cornaire, conseiller municipal, par MM. Vidal-Galland et Jacotin.

MM. Pitavy-Rogues, négociant à Espaly, et Fernand Garnier, maître d'hôtel, sont élus membres actifs de la Société, à l'unanimité des suffrages.

Suivant le désir exprimé par la Société à sa dernière séance, 250 exemplaires du Guide indicateur illustré, *Le Puy et ses environs*, ont été envoyés à M. Pellissier, conseiller municipal, président du conseil d'administration du Syndicat d'initiative du Velay. Il a bien voulu les faire parvenir gratuitement à la Compagnie des chemins de fer Paris-Lyon-Méditerrannée, qui s'est chargée de leur distribution en Hollande.

L'assemblée, reconnaissante de la mission dont il a bien voulu se charger, vote de chaleureux remerciements à M. Pellissier.

M. Michon, professeur spécial d'agriculture de l'arrondissement de Brioude demande la parole pour exposer l'état des cultures dans sa circonscription.

Le 3 juin dernier, un orage épouvantable a sévi sur de nombreux points de l'arrondissement de Brioude, et a été observé à Brioude même, de la façon suivante (1).

(1) Voir dans le volume la relation du cyclone par M. Brunhes.

Digitized by Google

« Il soufflait depuis quelques jours un vent frais du Nord, qui allait en augmentant d'intensité. Brusquement, vers 1 heure de l'après-midi, le ciel se couvre et quelques roulements lointains se font entendre. Une vague sud-ouest envahit les hautes régions et vers 2 heures il tombe une pluie violente chassée du nord. Il y a ensuite une accalmie d'une demi-heure; puis subitement la grêle se produit énorme et chassée du nord. Les grêlons avaient une forme spéciale, ils étaient discoïdes, présentant l'aspect d'une couronne, dont le milieu était occupé par un plan de glace peu épais et transparent. Ces grêlons atteignaient parfois 5 et 6 centimètres de diamètre. Le vent tourne ensuite légèrement vers le nord-ouest, puis vers l'ouest, le sud-ouest et le sud où il reste un moment, et la grêle redouble. Très rapidement ensuite il repasse au nord, la grêle continue et elle est bientôt remplacée par de la pluie. Le tout était terminé vers 3 heures 1/2 et le vent se remettait à souffler du nord. »

A Brioude, les dégâts ont été peu considérables, mais la « Ribeyre » a beaucoup souffert, les récoltes ont été saccagées dans les communes de Villeneuve-d'Allier, Saint-Ilpize, Vieille-Brioude et la portion Est de la commune de Saint-Just.

Mais, à côté de cette malheureuse région, qui est si souvent éprouvée par ce terrible fléau, il en est une autre où l'orage s'est manifesté sous forme d'une trombe, qui a tout anéanti sur son passage. Cette trombe semble avoir pris naissance un peu nord-ouest de Vals-le-Chastel, à la hauteur du hameau d'Aubagnat (1), dont une partie des maisons a été détruite et où les habitants sont restés sans abri contre la tourmente. D'Aubagnat, le cyclone a continué sa route sur Javaugues dont le chef-lieu de commune a extrêmement souffert. Pas un toit n'a été indemne, le clocher de l'église est tombé, emporté par le vent, et l'horloge, arrêtée à 3 h. 5 m. nous indique l'heure de la plus grande intensité de l'ouragan. Il y a même à déplorer la mort d'une pauvre femme écrasée par un arbre que le vent jetait bas. Le désastre est épouvantable; certains habitants sont actuellement sans asile et leurs récoltes hachées sont complètement perdues. Pas un arbre isolé n'est resté debout, tous ont été déracinés ou brisés et la torsion des fibres indique bien le sens de la rotation du vent. Les noyers, qui étaient une richesse du pays, gisent à terre, de même que les autres arbres fruitiers; quelques arbres en massifs ont mieux résisté, mais beaucoup sont ébranchés et tordus; le parc du château de Cumignac est saccagé et tout une colline couverte de pins en est dépouillée.

(1) Aubagnat, commune de Frugières-le-Pin.

Digitized by Google

Que vont faire ces cultivateurs ruinés par un fléau contre lequel la lutte est encore impossible ? M. Michon invite l'assemblée à émettre un vœu dans lequel, tout en s'associant au malheur de ces pauvres gens, elle priera les pouvoirs publics d'accueillir chaleureusement les demandes de secours. M. Michon ajoute que la Société agricole et scientifique pourrait voter, à titre d'indication, une certaine somme qui serait mise à la disposition des sinistrés.

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, désirant appeler l'attention des pouvoirs publics sur la déplorable situation des habitants de la commune de Javaugues et du hameau d'Aubagnat dont les habitations ont été en partie détruites par le cyclone du 3 juin, indépendamment de la perte totale des récoltes, par le fait de la grêle qui l'a accompagné, vote une somme de cinquante francs, à titre de secours, en regrettant bien vivement que ses ressources ne lui permettent pas de faire davantage.

M. Chaudier, directeur de la Ferme-École de Nolhac, dit que l'état des récoltes s'est sensiblement amélioré, mais que si la sécheresse continue, il est à craindre que les agriculteurs n'éprouvent de grandes déceptions.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 3 JUILLET 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Cellerier, Chaudier, Delande, Dupont, Dreyfuss, Escomel, Furnon, Louis Gueyffier, Ed. Gazanion, Hedde, Lascombe, Latour, Morel, Michon, Nicolas, Pozzi, Emmanuel Rioufol, Sklénard, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

M. le président ouvre la séance en remerciant la Société des vœux pour le recouvrement de sa santé qui lui ont été adressés par l'intermédiaire de M. Lascombe.

M. Escomel donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président propose de voter en faveur de la veuve de Courtol, le tueur de vipères, une allocation. Il ajoute quelques considérations sur les dangers que présente la présence de ces reptiles si nombreux dans notre région et l'utilité de leur destruction, souhaitant que Courtol ait bientôt des successeurs. Entrant dans ces

Digitized by Google

vues, l'assemblée vote une allocation de 25 fr. en faveur de la veuve Courtol, et émet le vœu que la prime, par tête de vipère, soit élevée dorénavant, de 0 fr. 25 à 0 fr. 50.

Sur la demande de M. le maire de Langeac, l'assemblée alloue une médaille d'argent et trois médailles de bronze, en faveur du Concours agricole qui doit avoir lieu le 2 octobre prochain, dans cette localité.

M. Lascombe informe la Société que notre confrère M. Noël Thiollier, a reçu de l'Académie des sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, sur les prix attribués cette année pour la fondation Chazières, un prix de 2,000 fr., pour son étude sur les monuments de l'architecture romane dans le diocèse du Puy.

Sur la proposition de M. Dreyfuss, la Société adresse ses félicitations à M. Thiollier, pour cette récompense si justement méritée.

M. Lascombe donne ensuite lecture des notices suivantes :

Vol dans l'église de Vorey. — Le 2 octobre 1791, à 6 heures du matin, le maire et les officiers municipaux de Vorey, constatèrent que 2 barres de fer de la fenêtre de la chapelle de Saint-Joseph avaient été brisées; que le tabernacle du maître-autel était ouvert, les hosties répandues dans le tabernacle et que le ciboire, l'ostensoir avec l'hostie, deux calices, deux reliquaires, le tout en argent avaient été soustrait; ils constatèrent de plus que la porte de la sacristie était ouverte ainsi que deux armoires dans ladite chapelle de Saint-Joseph, les fonts baptismaux et un petit tronc sur le devant. Le banc de la fabrique où est déposé l'argent de la marguillerie, ayant voulu être forcé, on y a trouvé une pointe de lame de couteau cassée dans le bois de la porte du tronc, etc.

Voyant qu'il ne restait aucun vase sacré pour célébrer la messe, les susdits prièrent les dames religieuses de Vorey de prêter leur calice, ce qu'elles firent. Mais comme le service de cette paroisse ne put être continué, ils prièrent MM. du directoire du département de vouloir bien fournir les vases sacrés nécessaires au culte religieux et d'employer les moyens en leur pouvoir, pour faire découvrir les auteurs du vol à leur faire subir les châtiments que méritent leurs crimes.

De tout quoi, procès-verbal signé avec les principaux habitants de la province.

SAVELON, administrateur, PELLISSIER, maire, VASSEL, MONTHELIARD, JOUVE, ROUDON, etc.

(Extrait d'un registre donné à la mairie de Vorey par M. Auguste Mauras.)

La bête du Gévaudan. — Le 22 février 1762, se constituait au Puy

Digitized by Google

une société connue sous le titre de Chevaliers de l'ordre du glorieux Saint-Hubert. Elle avait adopté pour base de son institution la religion, l'honneur, la probité et la charité. Son objet principal étant le plaisir de la chasse, elle possédait une meute de chiens courants et, d'après l'article 27 de ses statuts, organisait, chaque année, 4 chasses générales auxquelles étaient tenus d'assister, sous peine d'amende, tous les chevaliers de Saint-Hubert.

Dans les papiers de Jean-Joseph Bérard, premier grand veneur de cette Société, nous avons découvert la copie d'une lettre adressée par lui probablement au gouverneur militaire de la province de Languedoc, car la suscription manque, ainsi que la date, qui doit néanmoins remonter à l'année 1764.

C'était au moment où la Bête du Gévaudan, dont la première apparition avait eu lieu en 1764, exerçait de terribles ravages en Gévaudan et en Auvergne. Elle ne fut tuée qu'en 1767.

Voici la teneur de cette lettre :

« Il n'est jamais trop tard lorsqu'il s'agit de secourir des malheureux. La voix de la calamité qui afflige depuis si longtemps le pays du Gévaudan, vient enfin de réveiller de sa léthargie une société établie depuis deux ans dans notre ville, sous le vocable de chasseurs de Saint-Hubert, uniquement occupée à se choisir de bons sujets et à s'établir sur de bons fondements. Elle semblait ignorer le reste de l'univers, lorsque les nouvelles publiques et particulières touchant les ravages de la bête féroce dans votre contrée lui ont enfin déssillé les yeux et luy ont fait appercevoir qu'elle dérogeait pour ainsi dire à un des points les plus essentiels de ses statuts, qui est la charité, en négligeant d'offrir ses services et ses talents à tant de misérables, cruellement déchirés par cet animal antropophage. Le dessein formel où elle est de se conformer en tout aux intentions d'un monarque à qui elle a voué ses services et de secourir une patrie qu'elle regarde comme la sienne propre, l'engage, M^r^, à avoir recours à vous. C'est en son nom et en qualité de grand maître, dont j'ai l'honneur de remplir le poste, que je vous donne avis qu'un détachement de nos chasseurs les plus adroits et les meilleurs tireurs, gens de bonne volonté et bien résolus d'employer leurs talents à la destruction de cet animal, s'est enfin déterminé à partir de notre ville pour se rendre à l'endroit que vous leur indiquerés. Je vous supplie vouloir me donner en réponse à ce sujet les instructions nécessaires dont il était parlé dans la dernière ordonnance de Mgr l'intendant. J'ai l'honneur d'être, etc. »

Les chevaliers de Saint-Hubert marchèrent-ils à la poursuite de

Digitized by Google

la bête du Gévaudan? Il est difficile de le savoir. En tous cas, les abbés Pourcher et Fabre, dans leurs ouvrages si documentés sur l'animal féroce qui désolait les contrées voisines, ne disent pas un mot de nos Nemrods vellaves.

Le maréchal de Vaux, agronome. — Le public a pu admirer, ces jours derniers à la vitrine de M. Farigoules, un très beau dessin à la plume, œuvre de M. le vicomte Gaston-Jourda de Vaux.

Il représente le portrait en pied de Noël Jourda, comte de Vaux, commandeur de l'ordre de Saint-Louis, maréchal de France.

Né en 1705 au château de Vaux, commune de Saint-Julien-du-Pinet, mort à Grenoble le 14 septembre 1788, à l'âge de 84 ans, notre illustre compatriote, dit son biographe M. Truchard du Molin, comptait soixante années de services. Il avait assisté à 19 sièges, 10 combats et 4 batailles rangées ; son plus beau titre de gloire est d'avoir, en 1769, fait la conquête de l'île de Corse en trois mois.

Durant son séjour au pays de Paoli, il ne perdait pas de vue son pays natal et, dans l'intérêt de l'agriculture, adressait à Dubois, l'homme d'affaire de sa baronie de Roche-en-Régnier, des graines d'essences forestières recueillies en Corse et destinées à être semées dans sa vaste forêt de Mione.

Un document qui n'est autre que le registre de correspondance de Dubois et que notre confrère M. César Falcon a bien voulu nous communiquer, mentionne quelques notes relatives à des semis de pin prescrits par ordre du maréchal.

A la date du 8 juillet 1784, Dubois lui écrit : « Il y a très peu de sapins dans la partie de la forêt de Mione appelée le Sapet. Ils sont de mauvaise venue, de la grosseur d'un bras sur 4 à 5 pieds de hauteur. Quant aux petits pins de Corse que vous avez fait semer, je les aperçus et recommandai aux bûcherons de ne pas les fouler aux pieds et de les écraser en abattant le bois. La rigueur de l'hiver eu a détruit beaucoup, mais il en reste encore assez. »

Le 4 août 1783, nouvelle lettre de Dubois en réponse à celle du maréchal du 20 juillet de la même année : « Je vous promets de veiller et faire veiller à la conservation de votre forêt et des petits pins de Corse. Je me suis aperçu que, depuis que je m'y suis transporté quelquefois, cela a contenu bien des voleurs de bois.

Autre lettre de Dubois du 11 octobre suivant : « J'ai fait faire de l'écorce dans votre forêt et ne sais le nombre de quintaux qu'elle rendra. Je l'ai vendue à différents tanneurs d'Yssingeaux et de Monistrol, à raison de 55 sous le quintal. »

Enfin, le 10 décembre 1784, l'homme d'affaires du maréchal lui

Digitized by Google

écrit : « Votre garde de Roche m'a chargé de vous prier de lui prêter un piège pour prendre les renards ou loups que vous avez dans votre château de Vaux, comme il y en a beaucoup dans votre forêt de Mione, il pourrait s'en prendre quelques-uns en faisant ses tournées. »

Tels sont, Messieurs, les menus détails que j'ai relevé, au point de vue agricole dans le registre de correspondance de Dubois, manuscrit composé de 59 feuillets in-4°, commencé au mois de juin 1785 et terminé le 22 novembre 1787.

M. Pozzi ajoute quelques renseignement sur les différentes essences de pins de notre région.

M. le Président, mettant à l'ordre du jour la question des concours de cette année, invite M. Michon à entrer en relations avec la municipalité et le Comice agricole de Brioude où doit se tenir le concours départemental, de façon à en fixer la date vers la fin d'août et qu'à notre prochaine séance on puisse désigner le jury. Quant au concours de la race bovine du Mezenc, il est à désirer que les cantons intéressés, envoient leurs propositions au comice agricole ; M. Chaudier, vice-président de ce Comice, est invité à s'occuper de cette question, en l'absence de M. Jacotin, son président.

Il est ensuite procédé au scrutin sur les candidatures proposées à la dernière séance.

MM. Cornaire, conseiller municipal, et Martin-Rocher, propriétaire au Puy, sont élus membres titulaires de la société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Culture de l'orge. — A l'occasion des communications qui ont été faites dans les séances précédentes sur la culture de l'orge dans notre département, M. Dupont analyse rapidement un article du Bulletin mensuel, publié par le ministre de l'Agriculture, relatant des expériences faites en Autriche ; il résulte de cet article que, contrairement à l'opinion de M. Petit, et conformément aux communications faites par M. Dreyfuss, l'épandage du nitrate de soude, jusqu'à la dose de 150 kilogrammes par hectare, ne fait qu'améliorer le rendement de la culture de l'orge, tant en qualité qu'en quantité. Il ajoute que pour lui l'orge d'Hannah, qui n'est qu'une variété sélectionnée d'orge de Moravie, est la semence à recommander pour notre pays, étant à la fois plus précoce et plus productive et plus appréciée des malteurs que les orges d'autres provenances.

M. Dreyfuss fait un grand éloge de l'orge Chevalier, tout en maintenant ses conclusion précédentes en faveur de l'orge d'Hannah qu'il a été le premier à répandre dans la Haute-Loire, lorsqu'il a été chargé des champs d'expériences en 1897.

Digitized by Google

M. Chaudier, qui a essayé l'orge Chevalier, préfère l'orge de Moravie qui est plus précoce d'environ 15 jours et qui tend à s'améliorer depuis qu'il la cultive exclusivement.

PH. HEDDE.

SÉANCE DU 7 AOUT 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Présents : MM. Dr Bonhomme, Dr Boyer, Chauvin, Dupont, Enjolvy, Escomel, Gazanion, Louis Gueyffier, Hedde, Lascombe, Dr Latour, Martin-Rocher, Michon, Dr Morel, Pellissier, baron Reynaud, Emmanuel Rioufol, Robert, Sklénard, Théret, Vallery-Michel.

MM. Pozzi et Jouffre s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. Hedde, est adopté sans observations.

M. le Président dépouille la correspondance. Elle comprend :

1° Une circulaire fixant au 2 juin 1903 la date de la 27e réunion des sociétés des Beaux-Arts des départements ;

2° Une circulaire du gouverneur général de l'Algérie relative à la création des centres de colonisation dans cette région.

3° Une circulaire de l'administration des contributions indirectes concernant l'emploi des jus de tabac, soit pour l'horticulture, soit pour le traitement des maladies parasitaires des bestiaux, notamment pour ceux de la race ovine.

A cet effet, on étend le jus de vingt à cinquante fois son volume d'eau. On ajoute 200 grammes de cristaux de soude par litre de jus riche, et l'on pratique avec la solution diluée des lotions sur de petites surfaces. On recommande de ne pas employer des jus riches quand la peau présente des plaies ;

4° La réponse de M. le Préfet de la Haute-Loire à un vœu exprimé par notre Société sur la surveillance des bois particuliers en vue de prévenir l'enlèvement des cônes et l'ébourgeonnement des pins.

Le seul moyen pour les propriétaires de bois de se défendre contre les maraudeurs serait de nommer des gardes particuliers assermentés qui pourraient être pris, avec l'autorisation administrative, parmi les gardes des eaux et forêts.

Sur la demande du Comice agricole de Brioude, le Concours départemental sera tenu dans cette ville le samedi, 30 août.

Digitized by Google

Sont spécialement désignés, en outre, des membres de droit, pour faire partie du jury de ce concours :

Concours de Brioude. — MM. Louis Gueyffier, président ; Jacotin, E. Rioufol, Bringuier, Michon, Dupont, Chaudier, baron Reynaud, Pellissier, Chauvin, Vidal-Galland, Hilaire, Gazanion, Théret, Furnon, Roussel, Livernois, Martin-Rocher.

Concours du Monastier. — Sur la demande de M. le maire du Monastier et en raison de la proposition d'une subvention de 200 francs votée par le Conseil municipal de cette ville, le Concours de la race bovine du Mezenc sera tenu au Monastier le lundi 8 septembre, le lendemain de la fête patronale.

Jury de ce Concours : MM. Jacotin, président ; E. Rioufol, Bringuier, Chaudier, Dupont, Pellissier, Vidal-Galland, Théret, Furnon, Gazanion, Chauvin, Martin-Rocher, Jouffre.

Des affiches donneront les détails des prix affectés à ces concours.

Le départ des membres du jury pour Brioude aura lieu par le premier train du matin, sans autre convocation.

Le départ pour le Monastier sera fixé ultérieurement.

M. le docteur Morel, à la suite d'une promenade faite à Lavoûte-sur-Loire (promenade qui présente des aspects aussi pittoresques que certains sites les plus renommés de la Suisse), a fait les observations suivantes au point de vue agricole. D'abord, en divers endroits, il a constaté la présence de nombreux nids de chenilles, ce qui démontre que les prescriptions légales contre l'échenillage ne sont pas appliquées.

En second lieu, beaucoup d'arbres fruitiers ou autres sont infestés d'une plante parasitaire funeste à leur conservation : c'est le gui que les propriétaires devraient s'astreindre à détruire avec soin, en extirpant même les racines de cette plante.

Il a remarqué en outre que les platanes de la route étaient peu vigoureux ou malades, ce qui démontre que cette essence, très sensible aux gelées, ne convient pas aux plantations de notre pays et qu'il serait préférable d'y substituer l'érable-sycomore ou l'ormeau.

M. Hedde, à propos de la brochure transmise par le gouverneur général de l'Algérie, en expose les points principaux, sauf à fournir plus de détails aux personnes qui en auraient besoin :

Avantages. — Les terres concédées sont exemptes, pendant 10 ans, de tous impôts sur la propriété immobilière.

Les jeunes gens domiciliés en Algérie et effectuant leur service militaire sont renvoyés dans leurs foyers après une année de présence effectuée sous les drapeaux.

Digitized by Google

Conditions. — Pour être admis à demander une concession de terre en Algérie, il faut :

1° Etre Français ;

2° Etre chef de famille ;

3° Avoir des connaissances agricoles ;

4° Posséder au minimum 5,000 fr. ;

5° S'engager à résider pendant 5 ans sur les terres concédées.

Suivent divers renseignements relatifs aux obligations et aux droits des concessionnaires, à l'hygiène, au prix des constructions, salaires, prix du bétail, des instruments, et aux conditions de la vie matérielle, ainsi que tous les divers centres à peupler en 1902, situés dans les trois départements de l'Algérie.

M. Beyssac fait hommage à la Société d'une intéressante notice intitulée : *La confrérie des pénitents blancs* de Craponne. Des remerciements sont votés au donateur.

M. le docteur Boyer fait la communication suivante :

« Je vais exposer à notre Société, afin de lui donner une estampille scientifique, un curieux fait d'ornithologie dont j'affirme l'authenticité et qui, du reste, a eu des témoins.

« L'hiver dernier, en décembre, dès le premier froid, je vis un rouge-gorge rôder autour de la maison, il me suivait et me regardait avec insistance, comme un petit mendiant qui demande quelque chose. La terre était durcie par la gelée : il ne pouvait trouver sa nourriture habituelle qui consiste en lombrics et en vermisseaux, comme vous savez. Je vins à son secours, et, après avoir donné un coup de pioche, je découvre deux petits lombrics, les coupe en morceaux que je rassemble sur un papier, tandis que le rouge-gorge suit, en se rapprochant, toutes les phases de l'opération, et lorsque je dépose la provende à deux pas de moi, le petit mendiant se met à table du meilleur appétit, sans être le moins du monde gêné par ma présence.

« Je renouvelle l'expérience pendant plusieurs jours, en me tenant de plus en plus près du papier où je mets les fragments de lombrics, puis je prends cette assiette élémentaire à la main et je la présente à mon rouge-gorge qui, après m'avoir bien regardé dans les yeux, pour scruter sur ma physionomie s'il peut se fier à moi, finit par se mettre à table.

« Lorsque, par une cause quelconque, je retarde son déjeuner, mon hôte vient voler à ma fenêtre pour me rappeler à l'ordre.

« Un dimanche, que nous avions du monde à déjeuner, on oubliait le rouge-gorge ; alors, voyant que la porte ordinaire ne s'ouvrait

Digitized by Google

pas, il fit le tour de la maison et, par l'escalier de service, vint se montrer à la porte de la cuisine.

« Je lui porte la nourriture à l'endroit habituel et par la fenêtre du salon tous les invités sont témoins de la séance curieuse, car cette fois, j'ai supprimé le papier et fait manger le petit oiseau dans ma main, circonstance qui se présenta chaque jour depuis.

« Plusieurs fois aussi, je fis entrer mon protégé sur la table de la salle à manger.

« Certainement, j'ai vu à Paris ceux qu'on nomme les charmeurs d'oiseaux, soit pour les moineaux, soit pour les ramiers, mais ces oiseaux là sont civilisés, parisianisés, de plus, c'est par hérédité et par suggestion réciproque que ceux là se sont familiarisés.

« Dans ces jardins publics où depuis un temps difficile à apprécier, mais en tout cas qui peut se chiffrer par plus d'un siècle, ces oiseaux parisiens sont, pour ainsi dire, apprivoisés de génération en génération, tandis que mon rouge-gorge était, dès le début, absolument sauvage.

« Le fait m'a semblé assez curieux, assez intéressant, pour que notre société lui accorde son estampille et sa publicité, afin de pousser le plus possible à la sympathie active et à la protection utile des petits oiseaux. »

M. l'abbé Tronchère, curé de Chavaniac-Lafayette, adresse à la Société la copie d'une inscription relevée sur une vieille cloche de Jax (celle qui est placée du côté de l'Est).

Voici l'inscription, qui est en caractères gothiques :

IHS AVTEM TRANCIENS (pour transiens) PER MEDIVM ILLORVM IBAT.

SANCTE ANDREA ORA PRO NOBIS.

MIL CCCCC VI (1506).

Sous un baldaquin inférieur à l'inscription, on voit en relief, et également en relief, deux fois la figure de Jésus-Christ, la vierge-mère et saint Michel portant une épée.

Une guirlande de feuilles de chêne court de distance en distance et on lit, intercalés, en petits caractères gothiques, ces mots :

TE DEVM LAVDAMVS répétés quatre fois.

La séance est terminée à 3 heures 1/2 après la distribution aux membres présents du tome XI de nos Annales.

La prochaine séance est renvoyée, en raison des vacances annuelles, au jeudi 6 novembre.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER.

Présents : MM. Bonhomme, Coiffier, Chaudier, Chauvin, Delandes, Dupont, Escomel, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Lascombe, Martin-Rocher, Nicolas, O'Farrell, Pozzi, Emmanuel Rioufol, Tuja, Valléry-Michel.

En ouvrant la séance, M. Gueyffier explique, qu'après avoir pris l'avis de notre Président, M. le Docteur Morel, dont l'état de santé est malheureusement très inquiétant, on a dû avancer l'époque de la réunion avant la foire de la Toussaint, afin qu'on puisse délibérer définitivement sur l'achat des animaux reproducteurs, question qui avait été traitée à la dernière séance sans recevoir de solution.

Lecture est ensuite donnée du procès verbal de la dernière séance, qui est adopté.

La correspondance comprend : 1° une demande pour être reçu à titre de membre correspondant, laquelle demande est remise à M. O'Farrell pour examen et renseignements à prendre ; 2° une circulaire de la Société nationale d'agriculture de France relative à une statistique sur les livres généalogiques : renvoyée à M. Vidal-Galland, secrétaire de la commission du Herd book.

A signaler aussi parmi les ouvrages reçus :

1° *Grande Kabylie*. Légende et souvenirs. Ce volume est l'œuvre de notre confrère M. Fabre, directeur de l'École normale du Puy.

2° Liste des députés ou représentants nommés aux diverses assemblées de France par la province du Velay ou par le département de la Haute-Loire (Don de M. Régis Marchessou).

M. le Dr Coiffier dépose sur le bureau de la Société un exemplaire de la 3e édition de son Traité d'ausculation. M. le Président exprime les remerciements de notre Société pour le don de ce précieux et intéressant ouvrage.

MM. Chaudier et Chauvin présentent la candidature de M. Gibert Régis, négociant au Puy, boulevard Saint-Jean : il sera statué sur cette admission à la prochaine séance.

M. le Président rend compte des résultats du concours de Brioude et de la déception éprouvée par la Commission de notre Société. Après avoir entendu les explications de M. le Président et des membres de la Société qui sont allés assister au concours de Brioude,

Digitized by Google

constatant la réception peu sympathique qui leur a été faite et qui répondait si peu à l'empressement et aux sacrifices consentis par la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, celle-ci se réserve de tenir à l'avenir le concours départemental, lorsqu'il aura lieu dans l'arrondissement de Brioude, indépendamment du Comice agricole de cette ville et dans la localité qui lui fera les offres les plus avantageuses.

Passant à l'achat des animaux reproducteurs, de nombreuses propositions sont échangées sur cette question si importante pour l'amélioration de la race bovine du Mezenc par sélection, puisque c'est la méthode qui a été définitivement adoptée dans les précédentes discussions, en écartant les croisements avec les races étrangères. En vue d'obtenir des résultats plus favorables que ceux constatés jusqu'ici et en outre de préparer l'ouverture du Herd book pour notre race de montagne, il est décidé qu'au lieu de revendre les taureaux au Puy, ainsi que cela se faisait jusqu'ici, ce qui tendait à éloigner ces reproducteurs du centre de leurs opérations, toute latitude est laissée à la commission pour procéder à cette revente même des achats, sans s'écarter des limites et des formes administratives prescrites pour la subvention ministérielle. En outre la commission devra, après avoir marqué les animaux achetés, les suivre, autant que possible, pour s'assurer que les conditions imposées à la revente soient bien exécutées et de manière à obtenir des produits de race pure.

De plus il est décidé qu'on invitera les principaux éleveurs du Mezenc à se réunir lundi 3 novembre dans la salle des séances de la Société à 9 heures du matin ; pour communication relative à l'achat et à la vente des animaux reproducteurs.

M. Jules Tuja, fait la communication suivante :

Messieurs,

« Dans votre séance du 6 décembre 1900, notre honorable collègue, M. Vidal-Galland, signalait à votre bienveillante attention les faits et brutalités envers les animaux domestiques, qui malheureusement disait-il, s'exercent, depuis de longues années, dans notre département et qui n'ont subi aucune réprimande.

« La communication de notre collègue portait, principalement sur les veaux et les chevaux.

« Vous émettiez, ce jour-là, le vœu appuyé par notre vénéré président, M. le Dr Morel, que les autorités compétentes prennent les mesures pour faire cesser les abus qui se commettaient et veillent à l'application de la loi Grammont.

Digitized by Google

« Je viens, aujourd'hui, vous signaler des abus qui se commettent, dans notre pays, vis-à-vis des chiens ; pour peu que l'on aille se promener dans les environs, on rencontre très souvent de ces malheureuses bêtes attelées, en dehors de la ville (car leurs propriétaires redoutent la police locale) à des voiturettes chargées de marchandises de toutes sortes et sur lesquelles se font, en outre, la plupart du temps, traîner sans vergogne une et même plusieurs personnes.

« Ces faits constituent, non seulement les brutalités et des mauvais traitements envers ces fidèles amis de l'homme, mais, aussi des contraventions à la loi qui devraient être surveillées davantage et sévèrement réprimées.

« J'ai donc l'honneur de vous prier, tout en renouvelant votre vœu du 6 décembre 1900, en ce qui concerne les veaux et les chevaux, d'émettre celui que l'administration donne aux agents de la force publique l'ordre formel de surveiller très attentivement, les attelages de chiens et de poursuivre, en vertu de la loi Grammont, devant les tribunaux compétents de ces délits. »

Cette communication donne lieu à une vive et longue discussion pendant laquelle diverses opinions contradictoires sont émises ; comme conclusion, l'assemblée émet le vœu que l'attention des autorités soit appelée pour une application plus stricte de la loi Grammont.

État des récoltes : Celle du vin se présente assez bien comme qualité, mais la quantité est inférieure à la moyenne. Les ensemencements sont en retard par suite du mauvais temps.

M. le Dr Bonhomme donne ensuite quelques explications touchant les candidates aux bourses de l'École de laiterie de Meymac ; un délai précipité n'a pas permis à un nombre suffisant de se prononcer au sujet de la bourse accordée par notre Société. L'assemblée donne tout pouvoir au conseil de surveillance de l'Ecole de disposer, comme elle l'entendra, de cette bourse sur une ou plusieurs personnes.

Ph. HEDDE.

SÉANCE DU JEUDI 4 DÉCEMBRE 1902.

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS GUEYFFIER.

Présents : MM. Assézat, docteur Boyer, André Boyer, Bretegnier, Cellérier, Chauvin, docteur Coiffier, Delande, Dreyfuss, Dupont,

Digitized by Google

Dussaud, Enjolvy, Escomel, Furnon, Gazanion, Jacotin, Jouffre, Lascombe, docteur Latour, Marie, Martin, instituteur; Martin-Rocher, baron Reynaud, de Ribains, Emmanuel Rioufol, Robert, Rouchon, Sklénard, Théret, Tuja, Valéry-Michel, Vidal-Galland, Vignon.

MM. O'Farrell et Habriat s'excusent par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

En ouvrant la séance, M. le Président prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Depuis notre dernière réunion, un deuil cruel a frappé notre société. Son président M. le docteur Morel, que tous nous aimions, est mort laissant dans nos rangs un grand vide. Son dévouement à la prospérité de la société, son zèle, son activité étaient sans bornes; il avait à cœur de la voir grandir, elle était son œuvre préférée; jusqu'à son dernier jour il s'en est occupé — il était à sa tête depuis le 7 mai 1885.

« Atteint du mal incurable qui devait l'emporter, il en a suivi chaque jour les progrès, avec son intelligence fine et lucide, stoïquement, sans avoir eu la moindre défaillance, sans se plaindre, accueillant toujours ceux qui venaient voir avec sa bonté ordinaire, son esprit primesautier.

« Malgré ses vives souffrances, il a voulu remplir ses fonctions de président jusqu'à la fin. Nous l'avons vu au fauteuil, à la séance précédant les vacances, il nous les souhaitait bonnes, il doutait s'il les verrait finir.

« La mort du docteur Morel a causé à ses amis, à ceux qui l'ont connu, à la ville entière, une poignante tristesse, ses funérailles en ont été la preuve.

« Malgré la douleur que nous, ses collègues, en ressentons, il faut nous y arracher et nous occuper des intérêts de la société, conservant de notre bien aimé président, de ses mérites personnels, un souvenir impérissable. »

Cette allocution est soulignée d'applaudissements unanimes, et la parole est donnée à M. Ulysse Rouchon, qui donne lecture d'une notice sur la vie et les œuvres du Dr Morel.

Il constate d'abord que perpétuer le souvenir d'amis qui ne sont plus, est un adoucissement à de justes regrets et un devoir envers la société qui a su de leur vivant honorer les services qu'ils lui ont rendus. A ces deux titres il lui a paru utile de consacrer quelques

Digitized by Google

notes à celui qui sut être, tour à tour et sans effort, bon médecin, bon citoyen et faire de sa vie une chose utile et bienfaisante.

M. Rouchon passe en revue les diverses époques de l'existence de notre regretté président. Il le montre étudiant la médecine à Paris, en compagnie de compatriotes tels que Adrien Vissaguet, Émile Vibert, Guelle, etc., etc.

Le 16 avril 1855, Camille Morel obtient le diplôme de docteur en médecine et revient au Puy. Marchant sur les traces de son père, sa vie est alors entièrement consacrée au soin des malheureux et des malades pauvres ou riches. Ce dévouement allié au patriotisme, se manifeste plus particulièrement au cours de l'année terrible. M. Morel organise a lui seul le service d'une ambulance établie au château d'Ours-Mons et, malgré les rigueurs d'un hiver exceptionnel, il remplit avec une exactitude scrupuleuse des fonctions très pénibles qu'il avait acceptées sans se dissimuler leur importance et leur difficulté.

M. Rouchon fait alors l'éloge du médecin dont il montre la sûreté de méthode, alliée à la plus grande tolérance et surtout à la plus grande bonté.

Ces qualités pouvaient servir les intérêts généraux et les habitants de la ville du Puy le pensèrent en confiant à M. Morel de nombreux mandats municipaux ou législatifs. En 1878, le 9 février, le maire du Puy recevait la croix de la Légion d'honneur.

En 1882, M. Morel était rendu à la vie privée. Il ne se désintéressa pas pour cela de la prospérité de la cité et de ses institutions et, on le vit devenir successivement président de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, président de l'Association des anciens élèves du lycée de garçons, président de l'Association des médecins de la Loire et de la Haute-Loire. Les palmes d'officier d'Académie lui étaient décernées en 1890, puis, en 1895, la croix du Mérite agricole.

Et le médecin n'oubliait pas pour cela son devoir; malgré des occupations très abondantes, le docteur Morel continuait à soigner ses malades, à leur prodiguer les conseils qu'une expérience déjà longue lui avait enseignés comme les meilleurs.

Malheureusement, la douleur devait obliger cet ouvrier inlassable à prendre une retraite dont il reculait sans cesse la date, estimant que l'homme est né pour l'action. En dépit d'une volonté plus forte que le mal, ce dernier devait finir par rester victorieux. Le 1er novembre, le docteur Morel expirait, après avoir pu dire quelques instants auparavant : « J'ai 73 ans, je ne me souviens pas d'avoir fait sciemment du mal à quelqu'un ».

M. Rouchon dit un mot des funérailles magnifiques que la popu-

Digitized by Google

lation tout entière a faites au docteur et affirme que la mémoire de cet homme excellent ne saurait périr, car il nous lègue un exemple.

Cette communication est écoutée au milieu d'un religieux silence, et les marques de la plus vive adhésion accompagnent l'orateur dans les phrases vibrantes de sa péroraison. On ne pouvait parler, en termes plus justes, d'une vie faite surtout de bonté et exprimer plus heureusement les sentiments de respectueuse sympathie que professait la société tout entière et, on peut le dire aussi, la Cité, pour le docteur Morel.

M. Gueyffier adresse à notre collègue les remerciements chaleureux de l'assemblée, et propose de lever la séance en signe de deuil.

Au nom du Comice agricole, M. Antoine Jacotin dit qu'il veut s'associer à l'hommage qui vient d'être rendu à la mémoire de notre président et à la motion que vient de proposer M. Gueyffier.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU JEUDI 8 JANVIER 1903.

PRÉSIDENCE SUCCESSIVE DE M. LOUIS GUEYFFIER ET DE M. LE DOCTEUR COIFFIER.

Présents: MM. Assézat, Badiou de la Tronchère, Boudignon, propriétaire, docteur Boyer, Bretegnier, Canard, Chaudier, Chauvin, docteur Coiffier, Delande, Dreyfuss, Dupont, Dussaud, Enjolras, Enjolvy, Escomel, Furnon, Gatillon, Gazanion, Gueyffier, Jacotin, Jouffre, Lavastre, Livernois, Mallat, Marie, Martin, instituteur; Martin-Rocher, Mazat, Mey, Michon, Nicolas, O'Farell, Pozzi, baron Reynaud, Ribains (de), Rioufol (Emmanuel), Rouchon, Sacher, Siffre, Sklénard, Terrasse, Théret, Thiollier, Valéry-Michel, Verdier, Vidal-Galland.

M. Lascombe étant malade, M. Escomel est désigné pour le remplacer comme secrétaire; il procède, en conséquence, à la lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. Gueyffier demande à la Société si elle ne serait pas d'avis d'insérer, dans le prochain volume de ses Mémoires, l'éloge funèbre consacré au docteur Morel par M. Ulysse Rouchon et lu dans la dernière séance; M. Gueyffier pense qu'il serait également bon d'y

Digitized by Google

faire figurer le discours prononcé aux obsèques par notre vice-président, M. le docteur Coiffier.

M. Ulysse Rouchon fait remarquer que, puisque la Société consacre quelques pages de ses Mémoires à M. Morel, son ancien président, on pourrait utilement insérer, par la même occasion, tous les discours prononcés à ses funérailles.

L'assemblée se range à cet avis.

Une autre motion est faite par M. Dreyfuss, qui propose de faire imprimer en brochure spéciale la notice complète sur M. Morel, brochure qui sera distribuée à tous les membres de la Société.

M. O'Farrell fait observer que les Mémoires seront distribués à tous les membres, et que ce serait faire double emploi.

M. Edouard Terrasse demande la parole ; notre collègue s'exprime en ces termes :

MESSIEURS,

« Au nom de la famille de votre regretté président, le docteur Camille Morel, je viens vous apporter l'expression de notre profonde reconnaissance pour l'empressement que vous avez mis à lui rendre les suprêmes honneurs et la façon si touchante dont vous avez manifesté vos unanimes regrets.

« Je viens aussi vous demander s'il vous serait agréable de recevoir de la famille, à titre gracieux, un portrait de votre vénéré président que je fais exécuter en ce moment et que je vous adresserai sous peu, si vous l'acceptez.

« Retenu par les devoirs de la lourde charge qui m'incombe après le décès du docteur Morel, je n'ai pu assister à votre dernière séance je vous prie d'agréer toutes mes excuses et je vous réitère l'assurance de notre bien vive et bien sincère gratitude. »

Cette communication est favorablement accueillie de l'assemblée qui remercie par l'intermédiaire du président, la famille Morel et son interprète de leur généreuse initiative.

M. Gueyffier annonce ensuite qu'il va être procédé à l'élection du Président.

Avant d'ouvrir le scrutin, l'honorable vice-président déclare qu'il est d'un usage constant, dans les Sociétés, de nommer à la présidence, l'un des vices-présidents.

En ce qui le concerne, il prie ses collègues de ne pas le considérer comme candidat, et de reporter leurs suffrages sur M. le docteur Coiffier, dont le dévouement à la Société s'est affirmé à maintes reprises, depuis plus de quinze ans.

Le scrutin est ouvert, et M Coiffier ayant obtenu la majorité est

Digitized by Google

élu président pour le temps qui lui reste à courir, jusqu'à l'expiration du mandat de M. Morel.

M. le docteur Coiffier prend place au fauteuil de la présidence; avant de s'asseoir, il tient à remercier ses collègues de l'honneur qui vient de lui être fait.

Cet honneur lui crée des obligations assez lourdes, il ne s'y dérobera pas, et la Société peut-être assurée de tout son dévouement.

Cette allocution est soulignée d'applaudissements unanimes, et on passe à l'ordre du jour.

Il est procédé à la nomination des membres titulaires.

M. Régis Gibert, négociant au Puy, boulevard Saint-Jean, qui avait été présenté par MM. Chaudier et Chauvin, est élu membre de la Société à l'unanimité ainsi que M. Charles Paul, propriétaire au Puy, qui a été présenté par MM. Lascombe et Rioufol.

MM. Rioufol et Escomel présentent, en qualité de membre titulaire, M. Martin Louis, malteur au Pont-Neuf-Saint-Laurent au Puy.

MM. Jacotin et Marie proposent aussi MM. Bénézit-Michel, marchand de charbons au Puy, et Baptiste Brenas, cultivateur au Pont-Neuf-Saint-Laurent.

Enfin MM. Jouffre fils et Dupont proposent M. Jouffre père, maître d'hôtel au Puy.

M. Gueyffier communique à la Société les lettres suivantes :

M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts invite les Sociétés savantes des départements à adresser le plus tôt possible à M. de Lasteyrie, chargé d'en faire la bibliographie, tous les bulletins, mémoires, actes, etc., qu'elles ont fait paraître en 1902.

M. Lascombe, secrétaire de la société, a répondu à cette demande.

Comme suite à sa circulaire, en date du 16 juillet dernier, M. le ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts annonce que le 41e congrès des Sociétés savantes, s'ouvrira à Bordeaux, dans le grand amphithéâtre de l'Athénée municipal, le mardi 14 avril prochain, à 2 heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées de mercredi 15, jeudi 16 et vendredi 17 avril.

Des réductions de tarifs seront faites par les Compagnies de chemin de fer, aux délégués des sociétés savantes qui voudront se rendre à Bordeaux.

Une Exposition Internationale destinée à célébrer le centenaire de la cession par la France, à l'Union américaine du vaste territoire de la Louisiane, s'ouvrira à Saint-Louis, aux Etats-Unis au mois d'avril 1904. Les industriels français doivent, dès à présent, se préoccuper de leur participation et préparer une Exposition digne de leur réputation.

ESCOMEL.

Digitized by Google

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR COIFFIER.

Présents : MM. Assézat, Badiou de la Tronchère, Boudignon, Chauvin, Chaudier, Cellerier, Delande, Dreyfuss, Dupont, Dussaud, Escomel, Furnon, Faure, Gazanion, Gilbert, Habriat, Jacotin, Jouffre, Lavastre, Marie, Martin, instituteur, Martin, Roche, Michon, Mey, Nicolas, O'Farrel, Pélissier, Pozzi, Pitavy, Rioufol Emmanuel, Richard-de-Ribains, Ulysse Rouchon, Sacher, Sklénard, Théret, Tuja, Valléry-Michel, Verdier, Vidal-Galland, Vignon.

M. Lascombe, secrétaire, étant malade, M. Escomel est désigné pour le remplacer ; il procède en conséquence à la lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Dreyfuss demande la parole sur le procès-verbal.

Il fait observer qu'il a proposé à la Société l'impression immédiate de la notice consacrée au Dr Morel, et que sa proposition a été adoptée par l'assemblée ; il serait nécessaire que cette décision parût au procès-verbal. Il est donné acte à M. Dreyfuss de cette rectification, et la Société décide de confier à M. Rouchon le soin de faire exécuter immédiatement la brochure contenant l'éloge prononcé à l'avant-dernière séance ainsi que la relation des obsèques parue dans le journal *La Haute-Loire*. On décide en outre que la composition de la susdite brochure tirée à 200 exemplaires, sera réservée pour l'impression du prochain volume des *Mémoires*.

En ce qui concerne le portrait du Dr Morel qui doit y être inséré, MM. Jacotin et Dreyfuss demandent à ce qu'il soit exécuté en héliogravure, ce procédé étant le plus net et le meilleur.

M. le président lit des lettres d'excuses de M. Gueyffier vice-président, et de M. Lascombe, secrétaire, auxquels leur état de santé ne permet pas d'assister à la séance.

A cette occasion, il adresse des remerciements à M. Gueyffier qui a rempli les fonctions de président intérimaire, pour les nombreux services qu'il a rendus à la Société, et pour le dévouement et l'abnégation dont il vient de donner une nouvelle preuve en se dérobant à l'élection présidentielle ; il tient un langage analogue sur M. Lascombe qui est un des membres fondateurs de la Société et qui a rempli les fonctions de secrétaire depuis 1878.

L'assemblée vote à nos confrères d'unanimes félicitations.

Digitized by Google

M. Coiffier dépouille ensuite la correspondance.

Il donne lecture d'une lettre de M. Boudon qui demande si la Société est dans l'intention de maintenir, comme par le passé l'allocation de 50 fr. attribuée à l'œuvre des jardins ouvriers.

La Société décide que cette allocation sera maintenue pour l'année 1903.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, président de la Société Française d'archéologie, informe la Société qu'un Congrès archéologique se tiendra au Puy, au mois de juin 1904.

Ce Congrès qu'il présidera en personne, durera huit jours consacrés à la visite du Puy, des églises et des châteaux du Velay. Toutes les personnes qui voudront bien se faire inscrire l'année prochaine comme membres du Congrès, moyennant une cotisation de dix francs, profiteront du prix réduit des excursions et recevront le recueil illustré des planches et des Mémoires lus aux séances.

M. Coiffier remercie M. Eugène Lefèvre-Pontalis d'avoir bien voulu choisir notre ville pour la tenue de ce Congrès et déclare que les archéologues recevront au Puy le meilleur accueil.

M. Jacotin demande à associer à ces remerciements notre confrère M. Noël Thiollier dont les démarches ont contribué à l'heureuse décision de la Société archéologique. — Adopté.

Parmi les ouvrages reçus figure la *Nouvelle Revue rétrospective* qui contient un article intéressant de notre distingué confrère M. Paul Le Blanc, sur l'arrestation de M^me^ de Lafayette et de sa famille au château de Chavaniac en 1792. Cet article sera inséré dans les *Mémoires*.

A citer encore spécialement, le catalogue en trois volumes de la bibliothèque de feu M. Louis Chaleyer, bibliophile forézien, donné par l'entremise de M. Noël Thiollier et qui contient la nomenclature d'une foule d'imprimés et de manuscrits relatifs au Velay.

M. Coiffier annonce qu'il va être procédé à l'élection d'un vice-président.

Au dépouillement du scrutin, M. Adrien Lascombe, secrétaire, est élu.

M. O'Farrell présente à la Société les remerciements très vifs de notre ancien secrétaire pour l'honneur qui vient de lui être fait.

Il est décidé qu'un secrétaire sera nommé à la prochaine séance, en remplacement de M. Lascombe.

On procède ensuite au vote sur l'admission de membres titulaires. M. Martin Louis, malteur, M. Bénézit-Michel, négociant, M. Jouffre propriétaire éleveur, M. Brenas, cultivateur au Pont-Neuf, sont élus.

M. Alibert Louis, droguiste, est présenté par MM. Vidal-Galland et

Digitized by Google

le docteur Latour, M. Louis Buisson, représentant de la maison Osborne (machines agricoles) par MM. Chaudier et Rouchon.

Il sera statué sur ces deux candidatures à la prochaine séance.

M. Emile Faure, secrétaire de la Société d'encouragement de la culture des orges de brasserie de la Haute-Loire, donne lecture du rapport suivant, dans lequel il fait ressortir l'utilité de cette société et demande d'aider aux expériences entreprises par une contribution en argent.

« Nous avons l'honneur d'appeler l'attention de la Société agricole et scientifique sur la Société d'Encouragement de la culture des orges de Brasserie en France qui vient de se fonder à Paris.

« Dans tous les pays de production des orges de Brasserie, on s'est depuis longtemps attaché à en améliorer la qualité et le rendement, et il ne faut pas que notre pays, si renommé jnsqu'ici pour cette céréale, reste en arrière et se voit distancé par les autres régions, qui, comprenant l'importance des améliorations projetées dans le choix des semences et le mode de culture, s'efforcent par tous les moyens possibles d'intéresser à ces questions l'Agriculture et de l'associer à l'œuvre entreprise.

« C'est qu'en effet, nos cultivateurs ont le plus grand intérêt à ce que nos orges conservent le bon renom qu'elles ont eu jusqu'ici en Brasserie et nous ne devons pas leur cacher plus longtemps que s'ils continuent à suivre les anciens errements et à travailler leurs terres avec cet esprit de routine qui les caractérise, il est bien à craindre que les brasseurs, ne trouvant plus dans nos malts les éléments constitutifs d'une bonne boisson alimentaire, finissent par les délaisser pour s'adresser ailleurs; alors les orges du Puy, jusqu'ici toujours les plus haut cotées dans les mercuriales, ne pourront plus être vendues pour la fabrication de la bière, et les prix tomberont de trois ou quatre francs par 100 kilos.

« Les malteurs du Puy, voulant parer à cette fâcheuse éventualité, se sont donc rendus les premiers à l'appel venu de la capitale, et après s'être assuré le concours intelligent et dévoué de MM. Dreyfuss, professeur de chimie, Dupont, Michon et Pellissier, professeurs d'agriculture au Puy, à Brioude et à Yssingeaux et de quelques propriétaires, parmi lesquels M. le baron Reynaud et Bonneton, ils ont fondé une section régionale dont le bureau a été ainsi constitué :

Président : M. Sacher, malteur.
Vice-président : M. Bouvard, malteur.
Secrétaire : M. Emile Faure «
Trésorier : M. Louis Martin «

Digitized by Google

« Ces Messieurs après avoir décidé la création d'une quinzaine de champs d'expérience, choisis dans des conditions différentes d'altitude et de nature de terrain, et dans lesquels on cultivera parallèlement des orges exotiques (Moravie, Hannah, etc) et des orges sélectionnées de Puy, ont examiné la situation financière probable, et comme les frais seront assez élevés, ils ont décidé de demander le concours de votre Société.

« Ils sont d'ailleurs persuadés qu'il ne leur fera pas défaut, car ils savent que vous avez depuis longtemps étudié la question de la culture des orges et ils ont encore présents à la mémoire les rapports savamment motivés et les discussions courtoises qui ont été l'objet de plusieurs de vos réunions et qui ont été aussi comme le prélude des essais que nous voulons tenter pour le plus grand bien de notre population rurale.

« C'est dans ces conditions que nous venons, Monsieur le Président, vous demander de vouloir bien faire voter à la prochaine Assemblée de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, un crédit qui sera destiné à la faire participer d'une manière effective à nos travaux, nous mettant à votre entière disposition pour tous autres renseignements que vous jugeriez utiles.

A la suite de cette lecture, sur la proposition de M. Dreyfuss, et, après des observations de MM. Vidal et Jacotin, le principe d'une subvention est voté ainsi qu'une somme de 300 fr. à titre d'encouragement.

M. le Président présente à l'assemblée le portrait en photographie de M. le docteur Morel, portrait offert par M. Edouard Terrasse et remercie, au nom de la Société, son généreux donateur.

Il demande en outre qu'un crédit soit voté pour l'encadrement de cette fidèle reproduction qui sera placée dans notre salle des séances et y perpétuera le souvenir de notre vénéré et regretté président.

Toute latitude est accordée à ce sujet à M. Coiffier.

On passe ensuite au concours d'animaux gras qui aura lieu le 30 mars prochain.

M. Coiffier explique qu'il a déjà accompli auprès des autorités compétentes, les formalités préliminaires.

M. Dupont demande à ce sujet que des démarches soient faites pour augmenter, si possible, la somme de la subvention habituelle. M. Jacotin se joint cette motion qui est adoptée à l'unanimité.

M. le Professeur d'agriculture se plaint que des transactions ont lieu pendant l'examen du Jury et apportent du désordre dans les opérations. Il serait, dit-il, à désirer que les portes du Concours soient

Digitized by Google

fermées pendant ce travail. M. Jacotin s'associe à ce vœu et propose que le Fer-à-cheval soit fermé de 9 heures à 10 heures. Cette motion est adoptée.

M. Chauvin propose également de joindre aux sections du Jury un membre par section choisi par les exposants et pris parmi les non-exposants présents.

Cette proposition et la précédente sont adoptées à l'unanimité et il est indiqué qu'elles seront portées à la connaissance des intéressés par la voie des journaux et affiches.

En ce qui concerne le Concours régional qui doit avoir lieu au Puy au mois de juin prochain, la Société a été sollicitée par la municipalité pour savoir de quelle manière elle désire s'associer à cette manifestation agricole.

M. Dupont est d'avis que la Société organise un concours d'Horticulture et de Floriculture; M. Jacotin s'associe également à cette proposition, mais nos collègues demandent que cette exposition soit tenue dans l'enceinte du Concours, devant le Musée par exemple; c'est à cette condition qu'elle pourra obtenir quelque succès.

M. le Président propose de nommer une commission qui se chargera de l'organisation de cette exposition.

La nomination est renvoyée à la prochaine séance.

La séance se termine par quelques indications de M. Dupont sur l'état des récoltes.

ESCOMEL.

SÉANCE DU 5 MARS 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE DOCTEUR COIFFIER.

Présents : MM. Lascombe, docteur Coiffier, de Ribains, Viallet, Tuja, Sklénard, Delande, E. Gazanion, Dreyfuss, Escomel, Valéry, Sacher, Théret, Jouffre père, Jouffre fils, E. Rioufol, Rocher, Gueyffier, Paul, O'Farrell, E. Terrasse, Mallat, Enjolvy, Gibert, Martin-Rocher, Habriat, Martin, instituteur, Furnon, Brenas, Dupont, Chaudier, Ulysse Rouchon, A. Jacotin, Pozzi, Michon, Pellissier, Breschet, Mazat, docteur P. Boyer, Valentin Robert.

M. O'Farrell donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Digitized by Google

M. Coiffier procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. Vidal-Galland, qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

2° Une lettre du ministre de l'agriculture informant la société qu'un congrès des études économiques des emplois industriels de l'alcool se réunira à Paris, à la galerie des machines, pendant le concours général agricole du 11 au 17 mars 1903, auquel les sociétés, comices et syndicats agricoles, pourront se faire représenter.

3° Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire informant l'assemblée que la Société protectrice des animaux mettrait volontiers quelques récompenses à la disposition des associations dans le genre de la nôtre et demandant qu'un rapport soit fait sur l'action et le mode d'existence de la société, ainsi que sur la nature et le nombre des récompenses qu'elle désire obtenir.

M. J. Tuja est désigné pour faire le rapport demandé.

4° Une communication au sujet de l'expédition arctique française, commandée par le docteur Charcot.

5° Une lettre d'offres de service envoyée par un industriel parisien pour des insignes de société.

A ce sujet, plusieurs membres font remarquer que notre société n'a aucun insigne et qu'en vue du concours régional on pourrait en faire l'acquisition.

Deux propositions sont déposées : l'une par M. Dupont demandant à ce qu'un insigne soit choisi et payé par chaque sociétaire, l'autre de M. O'Farrell demandant à ce que la Société supporte les frais d'achat et remette l'insigne à chaque membre de l'assemblée. La motion de M. Dupont est adoptée.

M. le Dr Coiffier annonce qu'il va être procédé à l'élection d'un secrétaire-archiviste en remplacement de M. Lascombe, nommé vice-président.

M. Dupont fait observer que les statuts ont prévu la nomination d'un archiviste indépendamment des deux secrétaires ; il demande à ce que le scrutin soit double.

Il en est ainsi ordonné.

On vote d'abord pour un secrétaire.

Au premier tour M. Jouffre fils, obtient 13 voix, M. Ulysse Rouchon, 8 et M. Nicolas, 7. Il y a ballottage. Avant le deuxième tour, M. Jouffre déclare n'être pas candidat.

On reprocède au vote. M. Ulysse Rouchon est élu secrétaire.

On vote ensuite pour un archiviste.

Digitized by Google

Au premier tour, M. Delande obtient 17 voix, M. Escomel 14, M. Nicolas 6.

Il y a ballottage.

A la seconde épreuve, M. Escomel est élu archiviste-bibliothécaire.

M. le président installe les nouveaux membres du bureau dans leurs fonctions. MM. Rouchon et Escomel remercient leurs collègues du témoignage de confiance qui vient de leur être donné et offrent à la Société l'assurance de tout leur dévouement.

L'ordre du jour appelant la question des concours, M. le président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant que le ministère de l'agriculture accorde à la Société une subvention de 590 fr. pour le prochain concours d'animaux gras.

M. Jacotin fait remarquer à ce sujet que les affiches de ce concours porteront les avis nouveaux déterminés lors de la dernière séance et soumet une épreuve à l'assemblée.

La Société ayant ensuite décidé que le jury du dit concours se composerait de MM. le baron Reynaud, propriétaire, Habriat, Terret, Furnon, Pascal, vétérinaires, Dupont, Pellissier, Michon, professeurs d'agriculture, Chauvin, sous-directeur de la Ferme-Ecole de Nolhac, Livernois, Gazanion, propriétaires, Hilaire, marchand de bestiaux, Marie, ainsi que les membres des bureaux de la Société et du Comice agricole, M. Jacotin demande que M. Jouffre, père, éleveur, soit adjoint au jury. — Adopté.

En ce qui concerne le concours régional agricole, M. Jacotin a la parole pour donner lecture du vœu suivant déjà adopté par le Conseil municipal du Puy.

« Le soussigné, conseiller municipal, président du Syndicat des agriculteurs de la Haute-Loire et du Comice agricole du Puy, a l'honneur de demander au Conseil de vouloir bien émettre le vœu suivant :

« Le Conseil municipal de la ville du Puy ;

« Considérant que M. Vidal-Galland, vice-président du Comice du Puy et trésorier du Syndicat, a très justement attiré l'attention des pouvoirs publics sur la fâcheuse omission dont la race bovine d'Aubrac a été la victime, dans la rédaction du programme du concours régional qui doit se tenir au Puy du 20 au 28 juin courant ;

« Considérant que cette race est, aux termes mêmes des rapports officiels, fort recommandable par sa sobriété, l'ampleur de ses formes et la résistance à la fatigue et qu'elle justifie dès lors les préférences des éleveurs de l'arrondissement de Brioude et des

Digitized by Google

départements limitrophes, appelés par l'arrêté ministériel, à participer à ce concours;

« Que jusqu'ici, elle a remporté des succès nombreux dans toutes les exhibitions agricoles;

« Considérant que son éviction aurait pour conséquences non seulement de priver les agriculteurs de nos régions des récompenses dues à leurs mérites, mais aussi de porter un grave préjudice au commerce local, en écartant toute une nombreuse catégorie d'agriculteurs qui s'abstiendront fatalement de se rendre dans notre ville, au mois de juin prochain.

« Considérant en outre que, dans la répartition des primes affectées à l'espèce bovine, la catégorie comprenant les animaux du Villard de Lans et du Mezenc a été l'objet d'une distribution des plus parcimonieuses, puisqu'elle ne comprend que des premiers et seconds prix;

« Qu'il serait pourtant équitable, si l'on veut donner une réelle impulsion à notre race locale de stimuler généreusement et non de paralyser, par un traitement inégal, les efforts constants de ceux qui apprécient notre vieux Mezenc au triple point de vue de l'engraissement, du travail et du laitage;

« Que là encore, il résulterait pour tous, éleveurs et commerçants, des déceptions qui se traduiraient chez les uns par le découragement et chez les autres par de trop justes protestations des contribuables qui s'imposent de lourds sacrifices pour donner un éclat inaccoutumé à cette cérémonie agricole, sans y trouver de légitimes compensations;

Par ces motifs :

Emet le double vœu que M. le Ministre de l'agriculture veuille bien consentir à modifier son arrêté, de façon à comprendre la race d'Aubrac dans le concours régional du Puy et à mettre à la disposition du jury des troisièmes prix en faveur des diverses sections des races du Villars de Lans et du Mezenc.

M. Jacotin demande qu'à la suite de cette lecture, la Société émette le vœu suivant :

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, après avoir pris connaissance du double vœu émis par le conseil municipal de la ville du Puy, à sa séance du 25 février dernier, sur l'initiative de M. Vidal-Galland et la proposition de M. A. Jacotin, se rallie pleinement à son contenu et, en conséquence, prie M. le ministre de l'agriculture de vouloir bien réparer l'omission fâcheuse dont la race bovine d'Aubrac a été la victime, dans la rédaction du programme du

Digitized by Google

prochain concours régional du Puy, et de subventionner plus largement la section des races du Villars-de-Lans et du Mezenc.

M. Coiffier remarque que M. Vidal lui a déjà adressé un rapport dans ce sens et demande à la Société de s'associer à la proposition de M. Jacotin.

A l'unanimité, cette proposition est votée.

M. le président annonce qu'il a écrit à M. le ministre de l'agriculture une demande d'autorisation à prélever sur la subvention annuelle de 2,500 fr. une somme de 2,100 fr. pour l'organisation d'un concours régional d'horticulture et de floriculture qui coïnciderait avec le concours régional. Cette demande a été transmise à Paris par la préfecture. La nomination d'une commission spéciale pour ce concours est renvoyée à la prochaine séance.

M. Lascombe a la parole pour lire une notice sur le *prieuré et le pèlerinage de la Trinité* et sur *les cloches de Vissac et la Croix de Vissaguet.*

A ce dernier sujet, M. Lascombe s'exprime comme suit :

Notre confrère, M. Tronchère, curé de Chavaniac-Lafayette nous a transmis les inscriptions des cloches de l'église de Vissac.

L'une d'elles de 1601 surmontée du monogramme du Christ porte au dessous un baldaquin reproduit plusieurs fois sur la cloche et représentant tantôt un Saint-Michel, terrassant le dragon, tantôt un Christ garotté ; vient ensuite l'inscription suivante :

« Sancte Juliane, ora pro nobis ».

une autre inscription, reproduite plusieurs fois sur une croix et en caractères plus petits, a paru à M. Tronchère résumer tous les emplois de la cloche pour la joie, la douleur, l'appel à l'église et se traduire ainsi : Exulta, Geme, Jube, Chante, Gémis, Ordonne. Elle est ainsi conçue :

Ex. Gem. Jub.

La 2e cloche de 1538 est ornée de médaillons où figurent un évêque probablement Saint Julien, patron de la paroisse, un écusson à 3 fleurs de lys, une sainte à tête mutilée portant un ostensoir ou un ciboire. M. Tronchère pense que c'est Sainte-Claire.

M. l'abbé Tronchère signale en outre des inscriptions placées sur les quatre faces d'un socle, surmonté par une croix de pierre appelée la croix de Vissaguet située sur la vieille route de Langeac au Puy, route qui passe à mi-chemin entre Vissac et Malgascon.

Notre confrère fait remonter ce monument à l'époque des Croisades en s'appuyant sur une des inscriptions datée suivant lui de 1099.

Digitized by Google

Un chevalier, dit-il, originaire de Vissac, a bien pu très vraisemblablement graver l'année de son départ pour la Terre Sainte, sur la pierre.

La date de 1100, répétée deux fois sur le socle, marquerait, d'après M. Tronchère, le retour du croisé et quelque autre grâce signalée, comme la naissance d'un fils par exemple.

Une dernière inscription datée de 1600 rappellerait une victoire remportée en cet endroit par les catholiques contre les protestants, au dire des gens du pays.

Il faudrait pour être parfaitement fixé sur l'exacte authenticité des inscriptions les plus anciennes, en avoir une reproduction photographique ou un estampage.

En attendant, il y a lieu de remercier M. l'abbé Tronchère de son intéressante communication et de l'engager à persévérer dans ses recherches archéologiques.

Ces communications de notre savant confrère sont écoutées avec un vif intérêt et l'impression de la première dans le prochain volume des Annales est décidée.

M. Jacotin possède le manuscrit inédit d'une œuvre fort curieuse écrite à la fin du XVIII[e] siècle sur le Velay par *Duranson*. Il a l'intention d'en offrir la primeur à la Société, et pour donner une idée de la valeur de l'ouvrage, il lit la préface qu'il se propose de placer en tête de la publication. L'impression du manuscrit, accompagnée de notes de l'éditeur, est votée et des remerciements sont adressés à M. Jacotin pour la part qu'il veut bien laisser à la Société dans la vulgarisation d'un travail qui sera consulté avec profit par tous ceux qui sont curieux de l'histoire locale.

M. Ulysse Rouchon donne ensuite lecture d'une notice sur *Jean Soanen, évêque de Senez*, qui fut exilé à La Chaise-Dieu, à la suite du refus de recevoir la bulle *Unigenitus* en 1721. Cette notice, qui éclaire d'un jour nouveau la fin du prélat janséniste, sera imprimée dans les *Mémoires*.

A la suite de cette communication, M. Rouchon présente des épreuves de la brochure consacrée au D[r] Morel. En ce qui regarde le portrait, le secrétaire émet quelques observations, à la suite desquelles on décide de faire exécuter une héliogravure.

On procède à l'élection des membres titulaires, présentés à la dernière séance.

MM. Louis Alibert, droguiste au Puy, et Louis Buisson, représentant de la maison Osborne (machines agricoles), au Puy, sont élus à l'unanimité.

Digitized by Google

M. Dreyfuss fait part à l'assemblée de l'intention de M. Escomel archiviste, de se tenir chaque jeudi, de 2 heures à 5 heures, dans la salle des séances, pour y recevoir ceux de nos confrères qui désireraient emprunter des ouvrages à la bibliothèque de la Société. Cette déclaration est reçue avec satisfaction et acte en est donné à M. Escomel.

Après quelques explications de M. Dupont, sur l'état des récoltes, qui est satisfaisant, et la présentation, par le même, d'échantillons nombreux de vins récoltés à l'Hermitage, la séance est levée à 4 heures.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Lascombe, E. Gueyffier, Rioufol, Escomel, Vidal-Galland, Martin, Ulysse Rouchon, O'Farrell, Ch. Paul, Gibert, Buisson, Tuja, Nicolas, Delande, Boudignon, Livernois, Dreyfuss, Vignon, Cellerier, Chaudier, Théret, Dussaud, Pellissier, Chauvin, Alibert, Brenas, Martin, instituteur; A. Jacotin, Martin, minotier; Vallery, Dupont.

M. Ulysse Rouchon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sous la réserve d'une rectification demandée par M. Jules Tuja.

M. Jules Tuja fait observer qu'il a été chargé de se mettre en rapport avec la Société protectrice des animaux et non de fournir un rapport. Notre confrère informe en outre l'assemblée qu'il a écrit à la Société protectrice pour lui demander, d'accord avec M. Vidal, le plus grand nombre de récompenses possible tant en médailles qu'en diplômes.

M. le président procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une demande de subvention relative à des fouilles entreprises dans la Creuse.

Cette demande n'est pas prise en considération, nos ressources devant favoriser essentiellement les entreprises locales de ce genre.

2° Une demande d'accusé de réception de documents venant

Digitized by Google

d'Alsace-Lorraine et envoyés par le ministère de l'Instruction publique.

L'accusé de réception ne pourra être envoyé, les documents annoncés ne nous étant pas parvenus.

3° Une lettre de la *Kongl. Vitterehets Historie och antiquitets akademien* de Stockholm, demandant le 9me et 11me tomes des annales.

Ces volumes seront expédiés à la Société.

4° Une lettre de MM. Otin, de Saint-Étienne, demandant le règlement du concours d'horticulture.

La commission spéciale du concours sera chargée de cette réponse.

5° Une demande de renseignements faite par M. Doin, éditeur à Paris.

Le secrétaire est chargé de répondre à cette lettre.

6° Une demande de renseignements faite par la société française des Télégraphes et Téléphones sans fil.

Nos confrères, MM. Dreyfuss et Cellerier, répondront à MM. Branly, et Popp.

7° Une lettre de notre collègue M. Thiollier, de Saint-Étienne, relative à des tirages à part de son travail sur le Monastier, parus dans le dernier tome des Mémoires.

Satisfaction est donnée à M. Thiollier et bonne note est prise de l'annonce qu'il fait de sa collaboration au prochain volume.

La parole est donnée à M. Emmanuel Rioufol, trésorier.

Le rapport dont il donne lecture sur la situation financière est des plus concluants.

En dehors d'un titre de rente de 300 fr., les ressources actuelles de la société s'élèvent à 10,377 fr. 01.

L'exposé de M. le trésorier est approuvé à l'unanimité.

M. Jacotin, président du Comice agricole, rend sommairement compte du dernier concours. Ainsi qu'il l'a constaté dans le rapport lu à la distribution des récompenses, le jury a eu tout lieu de se déclarer satisfait et a pu recueillir de précieux indices d'un avenir de prospérité pour notre agriculture départementale.

Au sujet du concours, M. Chaudier fait remarquer qu'un certain nombre d'éleveurs de la région ont été induits en erreur par l'almanach des postes qui annonçait le concours pour le mardi de la Passion, alors qu'il avait lieu le lundi.

Afin d'éviter le retour de cette méprise, l'éditeur de l'almanach recevra en octobre une communication spéciale fixant la date du Concours.

M. le président annonce qu'il a reçu deux déclarations de candidatures au titre de membres titulaires de la Société, celle de

Digitized by Google

M. Charles Jacotin, présentée par MM. Lascombe et Ant. Jacotin et celle de M. Eynac, présentée par MM. Robert et Lascombe.

Il sera statué sur ces candidatures à la prochaine séance.

On procède ensuite à l'élection de la Commission d'organisation du concours horticole.

Sont nommés : MM. Jacotin, Pellissier, Vidal, baron Reynaud, Chaudier, Dupont, Habriat, Chauvin, Dussaud, Michon, Gazanion, Vallery.

Il est également décidé que le bureau de la Société fera partie de la Commission.

M. Lascombe, vice-président, donne lecture d'une notice sur *l'arrivée en Velay du Maréchal de Richelieu, commandant en chef dans la province du Languedoc*, en 1755.

Cette communication qui contient le relevé exact des dépenses occasionnées par la réception du maréchal, est écoutée avec le plus grand intérêt. L'impression dans les Annales en est décidée.

A la suite de cette communication, M. Lascombe fait encore part à ses collègues de mentions diverses se rapportant au Velay, glanées à travers les livres et journaux.

Sous le titre de *Histoire d'une petite ville au XVIII*e siècle par M. Mazon, la *Revue du Vivarais* du 12 février 1903 a consacré quelques lignes à notre compatriote, Jean-Bruno Frévol de La Coste, général de brigade, chevalier des ordres de Saint-Louis et de la Légion d'honneur.

Né à Pradelles le 24 janvier 1728, il mourut au Puy le 31 décembre 1808, âgé de 81 ans au moment, dit son biographe M. du Molin, où André Bruno, le second de ses fils, s'immortalisait sous les murs de Saragosse.

A la suite des guerres religieuses dont les Cévennes avaient été le théâtre, surgirent sur les confins de la Haute-Loire et de l'Ardèche des bandes de malandrins qui se livraient au pillage et à l'assassinat. Dès lors plus de sécurité nulle part et interruption des relations commerciales. Chargé par le gouvernement de maintenir l'ordre dans ces hautes régions, Frévol de La Coste, à la tête d'un détachement de dragons se mit à la poursuite de ces détrousseurs de grande route, en fit pendre un grand nombre et rétablit la paix dans les montagnes du Vivarais et du Velay.

Voici la note de M. Mazon :

En 1778, le commandant militaire de toute la région montagneuse depuis Largentière et Joyeuse, jusqu'à Langogne et Pradelles, était Jean Bruno de Frévol de la Coste qui, par son activité et son éner-

Digitized by Google

gie, était parvenu à y rétablir la tranquillité. Le 28 août, la municipalité de Largentière enregistrait dans ses archives un nouvel ordre de commandement donné par le roi à La Coste. Le 5 octobre suivant, elle recevait une demande de secours pour concourir à la réédification de la maison de La Coste qui avait été détruite par un incendie. La demande faisait valoir les services de La Coste, en ajoutant qu'il était sans fortune avec huit enfants.

On voit par le procès-verbal de l'assiette de 1789, que les états payaient encore, à cette époque, une pension viagère de 600 livres par an, accordée à M. de La Coste par deux délibérations de l'assiette en 1774 et 1784, pour le dédommager des frais auxquels il était exposé pour le maintien de l'ordre et de la tranquillité publique.

(Extrait de la *Revue du Vivarais* du 15 février 1903 — Histoire d'une petite ville au XVIII[e] siècle » (Largentière, 1701 à 1787), par M. Mazon.)

Efflat (Puy-de-Dôme), canton d'Aigueperse, possédait un château appartenant dès le XVI[e] siècle à l'illustre famille de ce nom. C'est là que Antoine d'Efflat, maréchal de France, fonda en 1719 un collège confié à des Oratoriens. Il voulut que douze gentilshommes choisis de préférence dans ses terres, sinon dans la province d'Auvergne, y fussent instruits gratuitement (1). « Louis XIV confirma cette fondation et, conservant les douze bourses, il l'érigea en école militaire, qui resta sous la direction des Pères de l'Oratoire. C'est de cette école que sortirent l'amiral de Villeneuve, Casabianca et le général Desaix (2). »

Parmi les pensionnaires d'Efflat, nés en Auvergne, je relève les noms suivants : (3)

Charles-Guillaume de Barentin de Montchal, né le 25 décembre 1770, fils de M. le vicomte de Montchal, sous-lieutenant des gardes du corps du roi demeurant au château de la Motte par Brioude, entré le 25 mars 1780, pension 700 livres.

De Montchal son frère, entra le 27 mai 1782. Les deux frères sortirent en 1783.

Marcellin de Chabron de Solilhac, né le 12 octobre 1769, de Saint-Polyen (*sic*) au Puy-en-Velay, entré le 4 novembre 1780, ~~section~~ suivi en 1786, pensions 700 livres ; menus plaisirs, 40 sols.

Charles-Jean de Navatte de Chassignoles, né le 20 janvier 1776,

(1) Legrand. Voyage fait en 1787 et 1708 dans la ci-devant haute et basse Auvergne t. 3, page 362.

(2) Rivière. Histoire des institutions de l'Auvergne, t. 2, pages 79 et 80.

(3) Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, 2[e] série, 1902, N, 5, mai.

Digitized by Google

fils de Claude-François et de dame Henriette de Champier, à Brioude : entré en 1785, sorti le 22 août 1789.

Louis-Pierre de Gay de Plagniol, né le 3 août 1776, fils de feu Claude, baron de Saleshuit (*sic*) et de dame Marie de Lôury, demeurant à Saleshuit, près Brioude, entré le 10 octobre 1786, sorti en 1792.

Parmi les boursiers du Maréchal il faut signaler Barthélemy-Léonard, Comte de Talobre, fils de messire Jean, écuyer, ancien officier au régiment de Chartres, infanterie, et de dame Louise Charlotte de Gennetines de Charpin, né dans la paroisse de Saint-Georges-d'Aurat, le 6 août 1781, en remplacement du sieur Jean-Jacques Sylvestre de la Fage. Entré le 16 septembre 1789.

Jean-Jacques Sylvestre de Mourgues de la Fage, fils de Joseph, écuyer, seigneur de la Fage et de dame Marie-Madgdeleine de Trumenge de Toussac, né le 31 décembre 1771, paroisse de Saint-Étienne-sur-Blesle, diocèse de Saint-Flour, en remplacement de Pierre-Amable de Combes de Miremont. Entré vers 1780.

Parmi les œuvres créées par nos missionnaires catholiques, celle qui assure à la France la plus grande influence parmi les populations de l'empire ottoman, c'est la faculté catholique et française de médecine et de pharmacie de Beyrouth.

Sous le titre d'*Enseignement français en Orient et en Chine*, la Revue politique et parlementaire du 10 février 1903, parlant de cette importante institution, cite dans le personnel des professeurs M. de Brun, né à Arlanc (Puy-de-Dôme), dont la famille est originaire de la Haute-Loire.

L'article de cette revue est ainsi conçu :

M. le docteur de Brun, ancien interne des hôpitaux de Paris, seconde le docteur Rouvier comme professeur de clinique médicale à la Faculté de Beyrouth. Il est en outre, médecin sanitaire du gouvernement français en Orient, membre correspondant national de l'académie de médecine de Paris, ainsi que de l'Institut (académie des sciences). Le gouvernement a récompensé ses travaux par la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

Le docteur de Brun est professeur de pathologie interne et de clinique médicale à la faculté de Beyrouth depuis 1885. Il exerce beaucoup dans cette ville où il jouit d'une grande réputation.

M. Jacotin expose ensuite qu'au cours de ses recherches il a trouvé l'œuvre d'un poète inconnu du Velay, *André Corailh*, qui était consul en 1570. Cette œuvre, intitulée *Discours en forme de chanson de la reprinse des villes et chasteaux occupés par les Rebelles du Viva-*

Digitized by Google

rais, *au pays de Velay*, etc., est curieuse par son inspiration, sinon par sa forme ; elle mérite qu'on la sauve de l'oubli.

L'assemblée décide que le poème de Corailh sera imprimé dans nos mémoires, précédé d'une préface de M. Jacotin.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU 7 MAI 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Louis Gueyffier, Lascombe, Hedde, Escomel, Ulysse Rouchon, Emmanuel Rioufol, Dupont, Benezit, Pellissier, Furnon, Louis Buisson, Robert, de Ribains, Enjolvy, A. Jacotin, Sklénard, Vallery, O'Farrel, Dreyfuss.

M. Ulysse Rouchon, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

M. le président procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de notre confrère M. Paul, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance de ce jour.

2° Une lettre de M. le Préfet relative à un envoi de récompenses accordées par la Société protectrice des animaux.

La Société a adressé à M. le Préfet une médaille d'argent et deux mentions honorables que celui-ci nous charge de distribuer aux personnes qui nous seront signalées comme coutumières de bons traitements à l'égard des animaux qui leur sont confiés.

A la suite d'observations de MM. O'Farrell et A. Jacotin, l'assemblée décide de prendre individuellement des renseignements sur les candidats que chacun pourrait connaître. Il est également décidé qu'un appel sera fait au public par la voie des journaux pour l'inviter à informer le président de la Société des faits susceptibles de récompense.

3° Une lettre, communiquée par notre collègue M. Habriat, dans laquelle on annonce une assemblée régionale du Syndicat des inspecteurs de la boucherie, à l'occasion du concours de juin, et dans laquelle on demande le local de la Société pour tenir une séance.

Pour faciliter l'organisation du Congrès, mais sous toutes réserves,

Digitized by Google

l'assemblée consent à prêter la salle des séances et décide que pour la circonstance, la clef en sera remise à M. Habriat.

4° Une circulaire, adressée par M. le directeur de la *Revue forézienne*, informant la Société de la fusion de cette publication avec *Velay-Revue*.

Le secrétaire est chargé de demander un abonnement à la Revue.

5° Une lettre du bibliothécaire de l'Université d'Upsala, accusant réception des tomes IX et XI de nos *Mémoires*.

6° Une lettre du président de la Ligue agricole de France, demandant à la Société de participer à l'œuvre d'intérêt général entreprise par cette réunion d'éleveurs français.

La Société décide de faire partie de la Ligue.

7° Diverses demandes pour l'Exposition horticole.

Ces demandes sont transmises à M. Escomel, bibliothécaire, secrétaire de la commission de l'Exposition.

M. Adrien Lascombe a ensuite la parole pour donner lecture de deux documents, se rapportant aux Torrilhon-Dubourg, de Craponne :

1° Une ordonnance de Louis XV, signée le 5 décembre 1726, nommant conseiller-maire de la ville de Craponne, Dominique de Torrilhon, office que son père, Ignace-Maurice, avait rempli, durant plusieurs années.

2° Une Commission conférant en 1780 à François-Joseph Torrilhon le grade de lieutenant-colonel.

Ce titre et le précédent ont été communiqués à M. Lascombe par M. Tinayre, propriétaire à Craponne.

Ils figureront dans le prochain volume des *Mémoires*, ainsi que les indications précieuses dont M. Lascombe a fait précéder le texte.

M. Ulysse Rouchon communique à ses collègues les principales parties d'un travail qu'il a consacré aux anciennes hôtelleries du Puy. S'aidant des chroniqueurs et des historiens locaux, il a pu faire revivre la physionomie curieuse des vieux logis où descendaient autrefois dévots, gens de marque, commerçants et muletiers. L'on trouvera dans cette étude de nombreuses indications se rapportant au *Faucon*, à *la Pomme*, au *Chapeau Rouge*, à la *Fleur de Lys d'or*, hôtelleries situées au XVI^e^ et XVII^e^ siècles rue des Farges, à la *Lune* et au *logis de Gibellin*, qu'on rencontrait à la même époque rue Saint-Gilles, enfin aux cabarets plus modernes : les *Trois-Mulets*, le *Levant*, etc.

On pourra enfin se rendre compte de quelle manière étaient agencées et meublées ces anciennes tavernes par la lecture de l'inventaire qui suit, pièce remontant à 1503 et se rapportant précisément à la *Lune*.

Digitized by Google

Ce travail sera imprimé dans les *Mémoires*.

M. Philippe Hedde donne d'intéressantes explications sur les fusées para-grêle. Notre confrère a récemment eu l'occasion d'assister à des expériences et a été émerveillé des résultats obtenus. Il communique les observations qu'il a pu faire et demande à ce que la Société préconise l'application d'appareils destinés à rendre les plus éminents services dans une région qui comme la nôtre est souvent le théâtre d'orages épouvantables et désastreux.

M. Dupont appuie les réflexions de M. Hedde. Il a éprouvé lui-même et à maintes reprises l'invention des fusées et a réussi à donner à ces expériences des conclusions très satisfaisantes. Des initiatives courageuses se sont du reste produites. M. Dupont cite les tentatives des maires de Domeyrat et de Saint-Paulien qui ont voulu donner l'exemple.

La Société, toujours soucieuse des intérêts du cultivateur, prête une vive attention aux paroles de MM. Hedde et Dupont et décide d'encourager de son mieux les essais tentés dans ce sens.

M. Escomel s'est livré avec succès à la pisciculture et il fait part à ses collègues des observations que ses essais lui ont permis de faire.

Il donne lecture, à ce sujet, d'un curieux et humouristique mémoire où il traite avec compétence de la vie et des mœurs des diverses variétés de poissons d'eau douce et indique les résultats pratiques que procure leur élevage.

A la veille de la transformation du bassin du Fer-à-Cheval en vivier, on ne peut que prendre intérêt aux renseignements si exacts fournis par M. Escomel sur les tanches vertes de Russie, sur le catfisch, les carpes à miroir, les ides melanotes, les tanches de Mongolie, etc. Notre sympathique bibliothécaire a du reste eu le soin d'appuyer ses dires d'exemples vivants et tandis qu'il parle, nous avons le plaisir d'apercevoir les frétillements argentés de tout un monde aquatique...

Après diverses explications au sujet d'un concours horticole, on procède au vote sur la nomination de deux membres titulaires.

MM. Ch. Jacotin et Eynac sont élus.

M. Dupont informe la Société que la Société viticole de Lyon a l'intention de décerner une médaille d'argent au meilleur élève du cours d'Agriculture, parmi les candidats au brevet supérieur de l'enseignement primaire, dans chaque département de la région. La Haute-Loire sera comprise dans cette distribution.

M. Dupont donne également quelques renseignements sur l'état des récoltes qui s'annoncent satisfaisantes malgré les dernières gelées.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

SÉANCE DU JEUDI 4 JUIN.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Louis Buisson, Brenas, Chaudier, Cellerier, Coiffier, Dreyfuss, Dupont, Delande, Eynac, Enjolvy, Escomel, Gazanion, Gueyffier, Hedde, Jacotin (Antoine), Jacotin (Charles), Lascombe, Livernois, Martin, Nicolas, O'Farrell, Pellissier, Paul, Robert, E. Rioufol, Ulysse Rouchon, Vidal-Galland, Vallery-Michel.

Le procès-verbal de la dernière séance et lu est adopté après que M. Dupont a expliqué qu'il n'entend pas poser dès à présent des conclusions définitives au sujet de l'efficacité des fusées para-grêle et que des expériences plus décisives sont encore nécessaires.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspendance.

Parmi les circulaires envoyées pour le concours horticoles, il s'est produit de nombreux retours par suite de décès ou d'adresses erronées.

Parmi les ouvrages reçus on remarque : la *Revue d'Auvergne*, dans laquelle M. le Président signale la description du *cyclone de Javaugues* du 3 juin dernier par M. Bernard-Brunhes, catastrophe qui causa à cette localité environ 500,000 francs de dégâts, démolissant ou dégradant toutes les maisons et couchant sur son parcours les arbres et les poteaux du télégraphe; puis le *Journal d'agriculture*, la *Revue Forézienne*, contenant divers articles concernant notre pays, notamment sur la *Bible de Théodulfe*, et *Nos poètes amis*, par nos collègues MM. Ulysse Rouchon et Maxime Rioufol.

M. le Président adresse des remerciements à MM. le docteur Chaussende et F. Rioufol, qui ont offert à la Société, le premier un travail sur *le langage mental*, et le second une brochure concernant la famille noble du Vivarais : *de Gumpertz, seigneurs de Gusten*, avec reproduction de documents à l'appui de cette notice généalogique, ainsi qu'à M. Ulysse Rouchon qui vient de déposer sur le bureau le premier exemplaire de la brochure consacrée par la Société à son regretté président, M. le Dr Camille Morel.

Ce dernier ouvrage sera envoyé aux sociétaires dans le courant du mois.

M. Adrien Lascombe donne ensuite lecture d'une très intéressante notice sur les *Combattants français de la guerre américaine* don-

Digitized by Google

nant les noms de nos compatriotes (du Velay ou de la Basse-Auvergne), qui figuraient dans les régiments français ayant pris part à cette expédition (1778-1783), d'après les listes publiées par les soins du ministre des affaires étrangères. Ce document précieux figurera in-extenso dans nos Annales.

M. Lascombe signale en outre un manuscrit de 24 pages, déposé aux archives départementales de la Haute-Loire, qui lui a paru plein d'intérêt et digne d'être imprimé dans les Annales. Il a pour titre : *Tableau statistique abrégé du premier arrondissement dans le département de la Haute-Loire*.

A l'occasion des réparations que nécessite l'état de la chapelle romane d'Aiguilhe, M. Ulysse Rouchon a eu l'occasion de copier aux archives des Hospices un document de 1408 se rapportant à la chapelle et renfermant de précieux renseignements sur l'état primitif du monument ainsi que sur la manière dont les ecclésiastiques prenaient autrefois possession de leurs bénéfices. Il demande l'impression de la pièce accompagnée d'une étude sur la chapelle dans les *Mémoires*. Adopté.

M. Rouchon parle ensuite sur le transport du poisson vivant.

Les personnes qui font commerce des variétés multiples de poissons ont cherché, dit-il, à éviter les désagréments de fournir à leur clientèle des sujets qui, partis en bonne santé, arrivaient à peu près morts malgré les précautions prises. L'expérience a prouvé que le seul moyen pratique était d'effectuer le transport dans des réservoirs à eau courante. On y est parvenu en réalisant des wagons-aquariums. On dispose le long des parois d'un wagon des citernes pleines d'eau contenant les poissons ; puis, tous ces réservoirs sont mis en communication entre eux au moyen de caoutchouc. Ces tuyaux sont de leur côté mis en relation avec une pompe qui prend l'eau dans le dernier réservoir pour la faire passer dans le premier, d'où circulation continue du liquide et renouvellement de l'aération. La pompe, actionnée par un moteur à benzine de deux chevaux, est ainsi susceptible de renouveler l'eau une fois par heure et de fournir toutes les conditions pour que le poisson n'ait pas trop à souffrir du voyage.

En Suisse on a trouvé mieux encore.

M. de Parville décrivait récemment le moyen ingénieux adopté chez nos voisins. « On a construit, dit-il, un appareil de transport ainsi agencé : deux cylindres accolés, un gros et un petit. Le gros cylindre est rempli d'eau jusqu'à un certain niveau. On y introduit les poissons et l'on ferme. Dans le petit, on a emmagasiné de l'oxygène sous pression. Or, par un robinet de communication, aussitôt

Digitized by Google

que le gros cylindre est clos, on fait passer par un débit réglé de l'oxygène dans l'eau du cylindre voisin. Et, selon la durée du voyage, l'oxygène accumulé sous pression s'en va peu à peu, et vient régulièrement aérer l'eau. L'appareil s'expédie comme une simple malle sans danger pour le poisson. »

Notre confrère signale le procédé aux amateurs. Il lui semble très pratique et de nature à réunir l'adhésion de tous.

Au sujet de la prochaine exposition horticole, une conversation s'engage sur les récompenses à décerner, à la suite de laquelle pleine latitude est laissée à la commission pour prendre une décision suivant les circonstances. Il est aussi décidé de commander une dizaine de diplômes, d'après le modèle créé par M. Bernard.

Sur l'état des récoltes, M. Dupont dit que jusqu'à présent on pouvait être satisfait, mais que si l'humidité actuelle venait à persister, il y aurait lieu de craindre la rouille pour les céréales ou même le mildiou pour la vigne, certaines traces étant déjà constatées.

PHILIPPE HEDDE.

SÉANCE DU JEUDI 2 JUILLET 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Lascombe, Emmanuel Rioufol, Escomel, Chaudier, Chauvin, Ulysse Rouchon, Antoine Jacotin, Charles Jacotin, Théret, Hedde, Valélry, Dreyfuss, Delande, Eynac, Robert, Furnon, Edouard Gazanion, Dr Bonhomme et Louis Buisson.

M. Hedde, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le président procède ensuite au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1° Une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire, priant l'assemblée de fournir au Conseil général, des renseignements relatifs aux bouilleurs de cru du département.

M. Antoine Jacotin est chargé de répondre à la demande de l'administration préfectorale. Il communiquera le résultat de ses recherches à la prochaine séance.

2° Une circulaire du ministre de l'instruction publique, demandant à la Société de participer à l'Exposition universelle de Saint-Louis, par l'envoi de quelques-unes de ses publications.

Digitized by Google

L'assemblée est d'avis de répondre au desideratum de M. le ministre, et décide d'envoyer à l'Exposition les deux derniers volumes des *Mémoires* ainsi que le tome troisième qui contient une étude très complète sur le château de Lafayette, par M. Henry Mosnier ;

3° Une lettre de M. le maire de Langeac, sollicitant l'allocation d'une subvention destinée au Concours d'animaux gras, qui se tiendra dans cette ville le jeudi 1er octobre,

La Société décide de mettre à la disposition de M. le Maire, trois médailles, une d'argent et deux en bronze.

M. Coiffier indique les ouvrages reçus dans le courant du mois et cite notamment :

Brioude agricole, nouvelle publication qui renferme entre autres un excellent travail de notre confrère M. Michon sur le morcellement de la propriété.

Au nom de M. Paul Le Blanc, M. Adrien Lascombe donne lecture des premières pages d'un travail consacré par notre vénéré confrère au *Collège de Brioude*.

A l'aide de documents nombreux et importants, M. Paul Le Blanc montre à la suite de quelle démarches l'établissement du collège fut décidé en 1583, de quelle manière on l'installa l'année suivante dans la maison de Claude de Rochefort d'Ally, seigneur de Jozeran, et quel fut le sort de l'institution à travers le dix-neuvième siècle.

Cette contribution très heureuse à l'histoire de la petite sous-préfecture sera imprimée in-extenso avec ses pièces justificatives et ses notes précieuses dans le prochain volume des *Mémoires*.

Relativement au Concours régional agricole qui vient de se terminer, M. le président constate que la section d'horticulture fut organisée par la Société. Il rappelle les efforts faits dans ce but par la commission spéciale, commission composée de MM. Jacotin, Chaudier, Dupont, Escomel, Vallery, Vidal-Galland, et adresse à chacun ses félicitations et ses remerciements pour le succès obtenu.

M. Escomel d'autre part donne lecture du résultat des opérations du jury. Ce palmarès sera imprimé dans le volume des Annales.

M. Coiffier rend hommage à ceux de nos collègues qui ont reçu des récompenses aux diverses expositions qui ont eu lieu à l'occasion du Concours. Il cite entre autres MM. Bonhomme, Vidal-Galland, Chauvin, Reynaud, Escomel, Orillon, dont les envois ont été fort appréciés et ont fait honneur au département.

Parlant des récompenses en général, M. Antoine Jacotin a constaté que la manière dont elles ont été attribuées, notamment en ce qui concerne les prix culturaux, n'a pu stimuler le zèle de nos paysans

Digitized by Google

mais qu'elle a parfaitement découragé tout le monde. Selon lui, les membres du jury ne se sont pas assez pénétré des difficultés du sol vellave et de la culture ; ils sont venus l'esprit meublé de belles théories, impraticables ici, et ont jugé d'après ces conceptions idéales. Ce n'est pas ainsi, conclut M. Jacotin, qu'on nous aidera à pousser le paysan dans la voie du progrès, et je le constate avec regret (1).

M. Chaudier donne quelques renseignements sur l'état actuel des récoltes.

L'ensemble est d'une bonne moyenne. Les lentilles, les seigles et les froments se présentent bien et si les plantes fourragères ne sont pas très serrées, les vesces et les pois sont splendides.

MM. Courtial, propriétaire, au Puy ; Ollier, horticulteur, à Aurec ; Touron, à Tence, sollicitent l'honneur de faire partie de la Société.

Il sera statué sur ces candidatures le mois prochain.

Sur la demande de M. Jacotin, la question du congrès archéologique qui doit se tenir au Puy en 1904, sous la présidence de M. Lefèvre-Pontalis, sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Avant cette séance, le Conseil d'administration s'entendra pour l'impression du prochain volume de *Mémoires*. Ceux de nos collègues qui ont présenté des travaux un peu importants depuis 1901, sont invités à les faire parvenir au président ou aux secrétaires, afin d'établir le volume.

ULYSSE ROUCHON.

SÉANCE DU JEUDI 6 AOUT 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Chaudier, Dupont, Dussaud, Furnon, Gazanion, L. Gueyffier, Hedde, A. Jacotin, Ch. Jacotin, Lascombe, Martin, Martin, instituteur, Em. Rioufol, Ulysse Rouchon, Théret, Valléry, Vidal-Galland.

M. Rouchon donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

(1) Voir l'appréciation générale du Concours par le même dans le corps du volume.

Digitized by Google

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance qui comprend :

1. Une lettre par laquelle M. Gatillon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance;

2. Une lettre de M. Noël Thiollier, communiquant un projet de programme au sujet du Congrès de la Société française d'archéologie qui doit se réunir au Puy l'année prochaine;

3. Une lettre de M. le Préfet avec envoi d'une médaille d'or à décerner lors du prochain concours, au nom du gouvernement de la République ;

4. Une lettre de M. le Préfet, au sujet de la date de l'ouverture de la chasse ; l'assemblée émet le vœu que cette date soit, s'il est possible, reportée du 23 août au 30 août, à cause du retard des récoltes cette année ;

5. Une lettre de M. le maire de Saugues au sujet du concours qui doit avoir lieu à Saugues le vendredi 14 août : l'assemblée accorde l'envoi d'une médaille d'argent et de deux médailles de bronze;

6. Une lettre du Ministre de l'Agriculture, accordant diverses subventions à notre Société;

7. Une circulaire préfectorale relative à la session du Conseil général ;

8. Une circulaire ministérielle relative au Congrès des sociétés savantes qui s'ouvrira à la Sorbonne le mardi 5 avril 1904, ainsi que le programme de ce Congrès ;

9. Programme du concours spécial de la race ovine de la Charmoise qui se tiendra à Montmorillon (Vienne) les 26 et 27 septembre 1903.

M. Coiffier annonce ensuite les ouvrages reçus et cite notamment *Velay et Auvergne*, ouvrage auquel ont collaboré divers membres de notre Société, notamment MM. Lascombe, Le Blanc et Ulysse Rouchon et dont M. R. Marchessou fait don à la Société.

Ce livre est une contribution importante à l'histoire ethnologique du Velay. On trouvera sur lui quelques appréciations dans la bibliographie.

M. Ch. Jacotin donne lecture d'une notice très intéressante relative à un document inédit : le *Procès-verbal de l'incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu en 1574*.

Ce document, plein d'intérêt pour notre histoire locale, sera inséré dans nos annales, ainsi que les plans à l'appui et la notice de notre collègue.

M. Ulysse Rouchon fait connaître en ces termes des *fragments archéologiques* conservés à Aiguilhe :

Digitized by Google

« Il n'est personne qui, traversant les vieilles rues des anciens quartiers de la ville du Puy, n'ait remarqué le grand nombre de fragments de sculpture enchâssés dans les murailles des édifices publics tels que chapelles, églises ou couvents, aussi bien que dans celles des habitations privées. Ici, c'est un bas-relief à demi effacé, là ce sont des fûts de colonne utilisés pour des destinations autres que celles qui les firent tailler; plus loin, ce sont des tronçons de pilastres, des chapiteaux enclavés dans le mortier résistant, des architraves modifiés par des maçons peu scrupuleux, ou encore des corniches, des gargouilles ébréchées par le marteau profane ou par les injures du temps.

« Autrefois, Aymard a voulu rédiger le catalogue des principaux morceaux ainsi offerts à une destruction fatale ; après lui Mandet et Malègue ont cherché à retrouver l'origine de ces membres épars de constructions diverses, mais leur science a été souvent déroutée par l'impossibilité de résoudre certaines énigmes. En attendant qu'un érudit veuille bien consacrer son temps à cette œuvre définitive, voici un numéro nouveau dont il n'a pas encore été parlé, du moins à ma connaissance.

« Il s'agit d'un bas-relief encastré dans la partie intérieure d'une des murailles de la maison de M. Vialet, ancien maire d'Aiguilhe.

« Le bas-relief, dont j'espère pouvoir placer à la rentrée de novembre une reproduction fidèle sous vos yeux, est divisé en trois morceaux. Leur longueur totale est de 0 m. 90, la hauteur des petits côtés est de 0 m. 30 et celle des sujets 0 m. 20.

« Ces sujets sont au nombre de quatre et représentent assez bien les quatre évangélistes, Mathieu, Marc, Luc et Jean, flanqués de l'animal qui symbolise leur manière : ange, lion, bœuf, aigle.

« Évidemment, nous nous trouvons en présence de sculptures du moyen âge. Le coup de ciseau, la manière dont sont traitées les anatomies ne laissent aucun doute à cet égard.

« L'ensemble, surmonté d'une corniche en pierre de Lapradette par le possesseur actuel, provient donc d'une église et d'une église ou chapelle du moyen âge. Il ne peut dès lors que s'agir de la cathédrale ou de l'église Saint-Michel.

« L'hypothèse est justifiée par les faits. Il était d'usage constant autrefois que l'entrepreneur de maçonnerie avait le droit de garder les matériaux de démolition. Or, précisément, vers 1830, M. Vialet père travailla pendant longtemps aux réparations de la cathédrale et à celles de Séguret. A ce moment, sans doute, quelque corniche fut remaniée, quelque fronton démoli. L'entrepreneur s'adjugea les

Digitized by Google

quatre évangélistes, tandis que d'autres gardaient des chapiteaux ou morceaux d'ancienne sculpture.

Et c'est ainsi que se sont dispersés aux quatre vents du ciel, quantité de souvenirs curieux et rares. Lorsque les possesseurs ont l'intelligence de les garder intacts comme M. Vialet, nous ne devons pas regretter les amputations à nos vénérables monuments ; malheureusement, il en est rarement ainsi. C'est peut-être une raison pour chacun de nos collègues de faire bonne garde autour de ce qui reste, d'empêcher les mutilations ou de les atténuer en préservant les vestiges. Agir ainsi, il me semble, c'est faire œuvre de bon vellave, de véritable ami de la Science et de l'Art ».

Au sujet du Congrès archéologique qui doit se tenir au Puy, en 1904, et sur la demande qui lui en a été faite, M. le Président propose la nomination d'une Commission de la Société à adjoindre aux membres déjà désignés par le Comité de Paris. Sont nommés MM. Coiffier, Paul Le Blanc, Lascombe et Hedde.

En vue de fixer la date et le lieu du prochain concours de la race bovine du Mezenc, il est décidé qu'on demandera à MM. les Maires des Estables, de Laussonne et de Fay-le-Froid, des renseignements sur la coopération financière que pourraient fournir ces communes au concours, après quoi il sera statué par M. le Président. (En outre des prix ordinaires, ce concours bénéficie d'une médaille d'or accordée par M. le Ministre d'Agriculture.)

Sont désignés pour faire partie du Jury, en outre des membres de droit, MM. Dupont, Chauvin, Hilaire, Gazanion, Habriat, Cortet, Richard, Furnon, Théret, Michon, Pellissier, Roussel, Bouix.

M. Vidal fait la communication suivante :

« Messieurs,

« Il y a quelques jours, M. le Président annonçait ici en séance, que la Société protectrice des animaux, par l'intermédiaire de M. le Préfet, tenait à la disposition de la Société plusieurs récompenses à distribuer aux personnes du département qui donnaient de bons soins aux animaux, et qui, par l'exemple et leurs conseils contribuaient à propager l'œuvre bienfaitrice de cette Société. Il engageait les membres de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire à présenter des candidats à ces récompenses.

« En qualité de membre de la société protectrice, dont j'ai été plusieurs fois lauréat, je crois de mon devoir de présenter deux candidatures qui, à mon avis, sont dignes de récompenses.

« 1° M. le docteur Paul Vibert, qui par son exemple et les conseils qu'il donne à ses domestiques de traiter avec beaucoup de douceur

Digitized by Google

ses chevaux et autres animaux, a obtenu des résultats merveilleux. En effet, tout le monde a pu remarquer que ses chevaux obéissent très bien à la voix.

« 2° M. Pierre Jouffre.

« Quand, dans le département et ailleurs, il est question de la race bovine du Mezenc (race locale), le nom d'un éleveur remarquable est aussitôt mis en avant.

« En effet, dans tous les concours, les animaux de M. Jouffre ont été remarqués pour leurs belles formes, leur finesse et leur parfait entretien ; il m'a été permis de constater, en ce qui concerne leur état d'entretien, que cela est dû surtout aux bons soins qui comportent : la douceur, l'hygiène et la grande propreté.

« J'estime que les soins donnés aux animaux de ferme, précieux auxiliaires du propriétaire, méritent plutôt ces récompenses que les personnes qui entourent un « toutou » ou un chat de leur meilleure sollicitude.

« Voilà, Messieurs, deux candidatures sérieuses que j'ai l'honneur de présenter à la société, convaincu qu'il n'y aura aucune hésitation de la part de mes collègues à reconnaître et récompenser ces bons serviteurs de l'œuvre si humanitaire que poursuit avec tant d'ardeur la Société protectrice des animaux. »

L'assemblée décide que la même récompense devra être décernée à ces candidats, tous deux très méritants, dès que M. Vidal aura obtenu de la Société protectrice des animaux une seconde médaille.

Sur la proposition de M. Dupont, la Société agricole adresse des félicitations à M. Vallat, élève de l'École normale de garçons. Ce futur instituteur, qui a obtenu son brevet supérieur à la session de juillet, a reçu la médaille d'argent grand module accordée par la Société régionale de viticulture de Lyon, au meilleur élève-maître du cours d'agriculture de notre école normale d'instituteurs.

M. Dupont rappelle qu'en novembre dernier, ayant remarqué près de Saint-Austremoine un foyer très intense de Black-Rot, il recommanda expressément de détruire par le feu les grappes malades, seul moyen d'empêcher la communication de ce redoutable fléau.

Malheureusement, un seul propriétaire a obéi à ces prescriptions ; d'autres ont trouvé plus commode de jeter les organes malades à la rivière, de telle sorte que de nouveaux foyers de la maladie se sont manifestés en aval jusqu'à Lavoûte-Chilhac, compromettant ainsi le bas vignoble d'Auvergne.

Il est de toute nécessité, déclare M. Dupont, *de brûler tous les*

Digitized by Google

organes atteints du Black-Rot, après les avoir enlevés à la main. afin d'éviter la propagation de cette maladie qui anéantit la récolte. — De plus, il faut pratiquer un sulfatage sérieux, le premier avant celui du Mildiou, et deux traitements de plus.

Dans le Midi, on est arrivé ainsi à éteindre tous les foyers de cette maladie.

Quelques explications sont données par MM. Dupont et Chaudier sur l'état des récoltes qui est excellent pour les avoines, froments et seigle d'hiver; variable pour les orges et les lentilles, selon les conditions de la semaille.

Il est enfin procédé au scrutin sur l'admission des candidatures présentées à la dernière séance :

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. Cortial Jules, propriétaire au Puy; Ollier, horticulteur à Aurec; Touron, horticulteur à Tence.

MM. A. Jacotin et Vidal présentent la candidature de M. Richard, gérant du Syndicat agricole; il sera procédé au vote sur cette admission à la prochaine séance, qui est renvoyée au premier jeudi de novembre.

PHILIPPE HEDDE.

SÉANCE DU JEUDI 5 NOVEMBRE 1903.

PRÉSIDENCE DE M. COIFFIER.

Présents : MM. Boyer, Boudignon, Chaudier, Chauvin, Coiffier, Dreyfuss, Delande, Escomel, Enjolvy, Furnon, Gatillon, Gibert, Gazanion, Hedde, Charles Jacotin, Lascombe, Martin, Ménard, Riou-fol, Richard de Ribains, Robert, Théret, Valléry-Michel, Vidal-Galland.

M. Hedde donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président annonce que la subvention de 1,500 francs allouée jusqu'ici à la Société par le Conseil général a été maintenue. Sur sa proposition, l'Assemblée adresse ses remerciements au Conseil général et particulièrement à MM. les sénateurs Dupuy et Vissaguet, ainsi qu'à MM. Binachon et Devins pour l'appui qu'ils ont bien voulu donner en cette circonstance à notre Société.

Digitized by Google

Sur la demande faite par M. le maire de Langeac, une troisième médaille de bronze sera accordée pour le Concours qui a eu lieu.

Sur la demande de M. A. Jacotin, il est accordé, pour le concours de Craponne, une médaille d'argent et trois de bronze.

La correspondance comprend encore une lettre par laquelle M. Rouchon s'excuse de ne pouvoir assister à la séance et une lettre de M. Thiollier au sujet de la monographie de la cathédrale du Puy, par Mallay, que notre confrère est chargé d'annoter. Ce travail, destiné à nos Annales, comprendra 30 ou 40 pages. M. Thiollier offre en outre de fournir les clichés d'impression des dessins y relatifs qui ont été faits à ses frais. Cette offre est acceptée avec reconnaissance.

Il est décidé de prendre un abonnement à l'Annuaire des Sociétés agricoles de Sylvestre, ainsi qu'aux agendas de la même provenance.

M. Hedde donne lecture d'une intéressante notice relative sur une inscription lapidaire qui se trouve dans l'église Saint-Laurent et dont il a fait un relevé aussi exact que possible.

Le travail de M. Hedde sera inséré aux Annales et un fac-similé de l'inscription sera joint à la notice.

Il est ensuite procédé au scrutin sur la candidature proposée à la dernière séance. M. Richard, gérant du syndicat agricole, est élu membre titulaire de la société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

M. le Président rend compte du Concours de Laussonne, qui a été très brillant.

Sur la demande de M. Vidal, on maintient l'allocation de 25 francs, allouée précédemment à la veuve de Courtol, le tueur de vipères, qui a succombé victime de la morsure de ces terribles reptiles.

M. le Dr Boyer fait part d'observations intéressantes touchant une couleuvre qu'il avait capturée. Il s'aperçut que l'animal avait déposé dans sa cage six petits corps olivâtres ; 24 heures après, de cinq de ces noyaux sortirent cinq petites couleuvres ; quant au sixième, ayant attendu quelque temps, il finit par l'ouvrir et vit qu'il ne contenait que des excréments de l'animal, ce qui était de nature à renseigner sur le genre d'alimentation de cet ophidien, la nourriture variant souvent selon les espèces. Il ne trouva que des élytres de sauterelles ou de criquets, paraissant prouver que le sujet était purement insectivore. Il essaya à maintes reprises de lui faire avaler du lait ou des insectes vivants, sans pouvoir y réussir, et il put s'assurer que cet animal peut vivre deux mois sans nourriture.

M. Gazanion cite par contre un exemple de couleuvres qui, dans le voisinage des ouvriers, avalaient parfois leur soupe et leur lait :

Digitized by Google

il est vrai qu'elles étaient en liberté : peut-être la claustration est-elle cause de la répugnance signalée par M. Boyer.

M. Chaudier dit que les ensemencements d'automne se sont faits dans d'excellentes conditions; la récolte des pommes de terre est moyenne, celle des raves très bonne ; en résumé, la situation agricole est bonne.

PHILIPPE HEDDE.

SÉANCE DU JEUDI 3 DÉCEMBRE 1903.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr COIFFIER.

Présents : MM. Lascombe, Rioufol, Rocher, de Ribains, Édouard Gazanion, Cellerier, Nicolas, Enjolvy, Vignon, Reynaud, Charles Jacotin, Pozzi, Philippe Hedde, Tuja, Ulysse Rouchon, Vallery, Dreyfuss, Delande, Richard, Robert, Escomel, Vidal, Buisson.

M. Philippe Hedde donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion qui est adopté.

M. le président ouvre la séance en faisant part à ses collègues du deuil récent qui a frappé la Société dans la personne de M. Edmond Gueyffier, vice-président. M. Coiffier rend hommage au dévouement du défunt et rappelle les services qu'il a rendus à la cause de l'agriculture dans le département. Son souvenir sera gardé pieusement par tous.

La correspondance reçue comprend :

1. Une lettre de M. Ernest Vissaguet remerciant le président des témoignages de sympathie dont M. Gueyffier a été l'objet.

2. La lettre suivante de M. Charles Dupuy :

« Monsieur le Président,

« Je suis bien touché de la lettre que vous venez de m'adresser au nom de la Société agricole et scientifique.

« En me joignant à mes collègues du conseil général pour faire maintenir la subvention allouée par le département à la Société, je n'ai pas seulement obéi au sentiment de confraternité qui m'unit à cette compagnie, mais j'ai voulu aussi témoigner pour ma part de l'estime dont elle est digne en raison du bien que depuis plus d'un quart de siècle elle fait dans notre cher pays.

« Charles DUPUY. »

Digitized by Google

3. Une lettre de notre collègue, le docteur Chaussende, demandant l'insertion dans le prochain volume des *Mémoires* de son travail sur *le langage mental*. Adopté.

M. Ulysse Rouchon fait rapidement quelques communications relatives à l'impression du tome douzième des *Mémoires*.

Il demande de faire figurer dans le volume le discours prononcé par notre président aux obsèques de M. Louis Gueyffier.

Rappelant ensuite l'usage tombé en désuétude d'insérer dans les Annales un compte rendu sommaire des concours agricoles patronnés par la Société et le Comice, il exprime l'avis de publier dans le prochain volume les rapports de M. Jacotin à ces concours ainsi que l'étude très complète du même sur le concours régional.

Ces impressions sont décidées.

Trois candidats demandent à faire partie de la Société en qualité de membres titulaires.

Ce sont MM. Godard, professeur au lycée, présenté par MM. Jacotin et Lascombe, Lavaud, professeur au lycée, présenté par MM. Fabre et Lascombe, et Savre, professeur d'agriculture, présenté par MM. Gazanion et Jacotin.

Il sera statué sur ces candidatures le mois prochain.

L'ordre du jour appelle encore d'autres communications.

Sur la proposition de M. Jules Tuja et afin d'honorer la mémoire de M. Gueyffier, la discussion en est renvoyée à la prochaine réunion.

ULYSSE ROUCHON.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE

AU 31 DÉCEMBRE 1903

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ.

Président d'honneur.

M. le Préfet de la Haute-Loire.

Président.

M. le Dr Henri Coiffier, ✿, maire du Puy.

Vice-Président.

M. Adrien Lascombe, ✿, directeur du Musée Crozatier, conservateur de la Bibliothèque publique.

M. Emmanuel Rioufol, notaire honoraire.

Secrétaires.

M. Philippe Hedde, ✻, ancien lieutenant de vaisseau.

M. Ulysse Rouchon, publiciste.

Trésoriers.

M. Léon Escomel, propriétaire.

M. Sklénard, conducteur principal des Ponts et Chaussées en retraite.

Bibliothécaire-archiviste.

M. Nicolas, ✿, professeur honoraire d'École normale.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

M. Coiffier, *président.*

MM. Lascombe, Rioufol, Hedde, Rouchon, Escomel, Sklénard, Gatillon, A. Jacotin, J. Chaudier, J. Vignon, *membres.*

Digitized by Google

COMMISSIONS DE LA SOCIÉTÉ.

COMICE AGRICOLE.

Président : M. Antoine Jacotin, ✱, O, président du Syndicat des Agriculteurs de la Haute-Loire.

Vice-Présidents : M. Jean Chaudier, ✱, ✱, O, directeur de l'École-Ferme de Nolhac.

M. Vidal-Galland, ✱, O, propriétaire.

Secrétaire : M. L. Jouffre, ✱.

COMMISSION ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE.

Président : M. Charles Godard ✱, docteur ès-lettres, professeur agrégé d'histoire au lycée.

Secrétaire : M. Ch. Jacotin de Rosières.

COMMISSION DES SCIENCES PHYSIQUES, NATURELLES ET MÉDICALES.

Membres : MM. Bonhomme, Boyer, Cellerier, Dreyfuss, Hedde, Pozzi, Vidal-Galland.

COMMISSION DE LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET FÉLIBRIGE.

Membres : MM. Lavaud, Delarbre, Godard, Delande, Rouchon, Terrasse.

MEMBRES TITULAIRES

MM. ALIBERT Louis, droguiste, Le Puy.
ALIROL Charles, négociant, id.
ANTIER Joseph, avocat, id.
AULAGNIER Martial, propriétaire, id.
BADIOU DE LA TRONCHÈRE, ancien notaire, Le Puy.
BAFFIE Ferdinand, propriétaire, au Tremoul, commune de Saint-Christophe-d'Allier.
BERNARD Casimir, ancien avoué, au Puy.
BÉNEZIT-MICHEL, négociant, id.
BLANC, conducteur des ponts et chaussées, à Saint-Paulien.
BLANC Henri, avocat général, Rouen (Seine-Inférieure).
BLANC Louis, négociant, 22, rue des Chappes, St-Étienne (Loire).
BONHOMME, docteur en médecine, Le Puy.
BONHOMME, fabricant de passementeries, à Lempdes.

Digitized by Google

MM. Bosc, ancien maire, à Saint-Front.
Boudignon Félix, ancien maire, Le Puy.
Boudignon Jean-Pierre, ancien instituteur, à Taulhac.
Bouix, propriétaire, à Laussonne.
Bretegnier, inspecteur d'académie, Le Puy.
Breschet Julien, notaire, Le Puy.
Boyer André, pharmacien, id.
Boyer Louis, ancien notaire, à Craponne.
Boyer Pierre, homme de lettres, à Brives-Charensac.
Brenas Joseph, cultivateur, au Pont-Neuf, Le Puy.
Bringuier, président du Syndicat agricole, Yssingeaux.
Carmentrand André, négociant à Saint-Remy, commune de Vergezac.
Canard Auguste, industriel, Le Puy.
Cellerier, chef de section au P.-L.-M., Le Puy.
Champavère, receveur des Finances, à Uzès (Gard).
Chatillon Frédéric, conseiller général, à Brioude.
Chaudier Jean, directeur de la Ferme-École, à Nolhac.
Chaurand Louis, avoué, Le Puy.
Chossegros, notaire, à Allègre.
Chaussende, docteur en médecine, au Monastier.
Chauvin Auguste, sous-directeur de la Ferme-École, à Nolhac.
Coiffier, maire du Puy.
Collard Camille, ancien maire, à Bas-en-Basset.
Cornaire, ancien conseiller municipal, Le Puy.
Delande, proviseur honoraire, rue Crozatier, Le Puy.
Descours, sous-inspecteur de l'Enregistrement, rue de la Favorite, 23, Lyon.
Dreyfuss, professeur au Lycée du Puy.
Dupuy Charles, sénateur, 18, quai de Béthune, Paris.
Durand, député, 4, rue de Conty, Paris.
Dussaud, secrétaire de l'inspection académique, Le Puy.
Delarbre, professeur au Lycée, Le Puy.
Enjolras Francisque, président de la Chambre de commerce, Le Puy.
Enjolvy-Alirol, ancien négociant, Le Puy.
Escomel Léon, propriétaire, id.
Eyraud Pierre, ancien avoué, id.
Eynac J.-M., professeur au Lycée, id.
Fabre, directeur de l'École normale, id.
Fabre Émile, chirurgien en chef des Hôpitaux, id.
Falcon César, propriétaire, à Espaly-Saint-Marcel.

Digitized by Google

MM. FALCON Régis, négociant en dentelles, Le Puy.
FARIGOULE Pierre, id. id.
FAY fils, interne aux hôpitaux de Lyon.
FAURE Émile, boulevard Gambetta, Le Puy.
FERRET-DESCHAMPS, propriétaire, à Serville, com. de Beaulieu.
FURNON, vétérinaire, Le Puy.
GARDE Gabriel, ancien notaire, Le Puy.
GARNIER Fernand, maitre d'hôtel, id.
GATILLON Alexandre, propriétaire, id.
GAZANION Edouard, propriétaire, id
GILBERT Régis, négociant, boulevard Saint-Jean, id.
GIMBERT DALLARD, négociant, id.
GILBERT Auguste, propriétaire, Lavoûte-Chilhac.
GIRARD-COURTILLE, avoué à Yssingeaux.
GIRE Jules, commis des ponts et chaussées, Le Puy.
GRELLET DE LA DEYTE, ancien maire, à Allègre.
GUELLE, docteur en médecine, à Allègre.
GUEYFFIER Edmond, conseiller d'arrondissement, Le Puy.
GODARD, professeur d'histoire au Lycée, id.
HABRIAT Michel, vétérinaire, id.
HEDDE Philippe, ancien lieutenant de vaisseau, id.
HENRY Antoine, rue de Sedaine, 5, Paris.
HILAIRE, marchand de bestiaux, Le Puy.
JACOTIN Antoine, archiviste départemental, id.
JACOTIN DE ROSIÈRES Charles, à Beaurepaire près Le Puy.
JEAN, juge de paix, à Saint-Genis-Laval (Rhône).
JOUFFRE père, propriétaire éleveur, faub. Saint-Jean, Le Puy.
JOUFFRE fils, sous-chef de division à la Préfecture, id.
JULIEN, pharmacien à Paulhaguet.
LACHENAL, ancien receveur particulier, à Brioude.
LASCOMBE Adrien, conservateur de la Bibliothèque, Le Puy.
LATOUR, docteur médecin, id.
LAVASTRE André, juge, id.
LE BLANC Paul, homme de lettres, à Brioude.
LIOGIER Waldeck, propriétaire, Le Puy.
LIVERNOIS, boucher, rue Chaussade, Le Puy.
LAVAUD, professeur au Lycée, id.
MALLAT Louis, ancien directeur des contributions directes, id.
MARIE, négociant, id.
MARTIN-ROCHER, propriétaire, id.
MARTIN Germain, professeur à l'Université de Dijon.
MARTIN Louis, malteur, Le Puy.

Digitized by Google

MM. MARCHESSOU Régis, éditeur, Le Puy.
MARSEIN Antoine, maire, Langeac.
MEYNAND, directeur de l'usine à gaz, Le Puy.
MEY Gustave, imprimeur, id.
MICHON, professeur d'agriculture, Brioude.
MOURGUES (de), procureur de la République, Clermont.
MARTIN, architecte, Le Puy.
MEYER, négociant, rue des Sept-Épées, id.
NÉRON Edouard, conseiller général, Monistrol-sur-Loire.
NÉRON Émile, ancien député, à Martinas près Monistrol.
NICOLAS, ancien professeur, Le Puy.
O'FARREL Arthur, juge au tribunal de Guéret.
OLIVIER Paul, étudiant en médecine, à Tence.
OUILLON, directeur de la Société Générale, Le Puy.
OLLIER, horticulteur, à Aurec.
OTIN, fils, id. à Saint-Étienne.
PAGÈS-RIBEYRE, conseiller général, Le Puy.
PASCAL Louis, homme de lettres, 26, rue de Strasbourg, à Courbevoie.
PASCAL André, publiciste, Le Puy.
PÉLISSIER, professeur d'agriculture, à Yssingeaux.
PEYROCHE Louis, conseiller général, à Craponne.
PIQUET Eug., ingénieur des ponts et chaussées, Brioude.
PITAVY-ROGUES, malteur, Espaly.
PLANCHET, notaire, Saint-Vincent.
POZZI, inspecteur des forêts, Le Puy.
PROY, architecte municipal, au Puy.
RANC Florimond, ancien conseiller général, à Cayres.
REPIQUET, vétérinaire, à Firminy (Loire).
REYNAUD (baron), propriétaire, Le Puy.
RECS, banquier, Brioude.
RICHARD DE RIBAINS, capitaine en retraite, Le Puy.
RICHARD, gérant du Syndicat, id.
RICHON Jules, propriétaire, id.
RIOUFOL Léonce, notaire. id.
RIOUFOL, avocat, Saint-Étienne.
RIOUFOL, ancien notaire, Le Puy.
ROBERT, directeur de l'assurance *l'Union*, id.
ROBERT Valentin, ancien conseiller général, à Cussac, commune de Polignac.
ROCHER, ancien magistrat, Le Puy.
ROGUES-BOYER, propriétaire, Espaly-Saint-Marcel.

Digitized by Google

MM. ROUCHON Ulysse, rédacteur à *La Haute-Loire*, Le Puy.
ROUSSEL Antoine, propriétaire, à Saint-Paulien.
RUMILLET-CHARRETIER, ancien député, Le Puy.
SACHER, directeur de la malterie F.-S. id.
SKLÉNARD, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, Le Puy.
SAVRE, professeur d'agriculture, Le Puy.
TERRASSE Edouard, adjoint au maire, id.
THÉRET, vétérinaire, id.
THIOLLIER Noël, archiviste paléographe, 28, rue de la Bourse, Saint-Étienne.
TUJA Jules, propriétaire, Le Puy.
TOURON, horticulteur, à Tence.
TRIOULEYRE, frère directeur des sourds et muets, Le Puy.
VALLERY Michel, propriétaire, à Espaly-Saint-Marcel.
VALETTE, secrétaire général à la Préfecture, Le Puy.
VERDIER, architecte départemental, id.
VERNIÈRE Antoine, à Ménétrol près Riom (Puy-de-Dôme).
VEYSSIÈRE Jean, conseiller général, Brioude.
VIALLET Ant., ancien maire, à Aiguilhe.
VIBERT Léon, substitut du procureur général, à Riom.
VIBERT Paul, docteur en médecine, Le Puy.
VIGOUROUX, député, avenue du Maine, 11, Paris.
VIDAL GALLAND, propriétaire, Le Puy.
VIGNON Joseph, avocat, id.
VISSAGUET Ernest, sénateur, 69, rue Madame, Paris.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

ACHARD Joseph, ancien instituteur, à Vazeille-Limandre.
BERT L., instituteur, à Malrevers.
BOFFY, id. à Saint-Haon.
DUCAT, id. à Lavaudieu.
MARTIN Jules, id. au Monteil.
MAZAT, ancien instituteur, à Coubon.
MONNIER François, instituteur, à Monistrol-sur-Loire.
POUILLE, id. à Nolhac.
TRONCHÈRE, curé, à Chavaniac-Lafayette.
MOURET, instituteur adjoint, Monistrol-sur-Loire.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU DOUZIÈME VOLUME DES MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE.

Pages.

Le Docteur Camille Morel. Éloge funèbre. Les Funérailles. Notes généalogiques, par Ulysse Rouchon. 1
M. Louis Gueyffier. Éloge funèbre par le Dr Coiffier. 35
Le vingt-cinquième anniversaire de la fondation de la Société. 39

PARTIE SCIENTIFIQUE

L'Église Saint-Laurent du Puy. Tableaux. Inscription lapidaire, par Philippe Hedde. 43
Mémoire de Antoine-Alexis Duranson sur le département de la Haute-Loire. Texte accompagné d'une introduction et de notes par Antoine Jacotin. . 47
La Chapelle octogonale d'Aiguilhe ou Temple de Diane, par Ulysse Rouchon. 113
Discours de Corailhe, avec un avant-propos par Antoine Jacotin. 143
Monographie de la Cathédrale du Puy, manuscrit de l'architecte Mallay, publié avec une introduction et des notes par Noël Thiollier. 157
Voyage de Fergon de la Pacaudière, mandataire du duc de Montpensier (1561). Roche-en-Régnier, Le Puy, Brioude, Vieille-Brioude, Léotoing, publié avec une introduction et des notes, par Ulysse Rouchon. 193
Les Anciennes Hôtelleries du Puy : L'*Écu de France, le Faucon, la Pomme, le Chapeau Rouge, la Lune,* etc. — Le mobilier d'une hôtellerie au XVIe siècle. — Notes généalogiques sur les Genestet et les Coubladour, par Ulysse Rouchon. 211
Procès-verbal de l'Incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1574), texte publié avec une introduction et des notes par Charles Jacotin de Rosières. . . . 255
Le Conseil général de la Haute-Loire. Le directoire et l'administration départementale de 1790 à 1800, par Charles Godard. 289
Le prieuré et le pélerinage de la Trinité, par Adrien Lascombe. 351
Arrestation de Mme de la Fayette et de sa famille au château de Chavaniac (1792), manuscrit inédit publié avec une introduction et des notes par Paul Le Blanc. 359
Pierre Julien, sculpteur. — Sa vie et son œuvre (1731-1801) par André Pascal. 389
Un Janséniste exilé à la Chaise-Dieu. — Jean Soanen, évêque de Sénez, par Ulysse Rouchon. 561

Digitized by Google

Deux documents sur les Thorillon de Craponne, par Adrien Lascombe.... 587
Les combattants français de la Guerre Américaine, par Adrien Lascombe.. 593
Courtol le vipéricide, par le Dr Pierre Boyer..... 599
Arrivée en Velay du Maréchal duc de Richelieu, commandant en chef de la province de Languedoc, par Adrien Lascombe..... 617

PARTIE AGRICOLE.

La culture rationnelle de l'orge de Brasserie. Rapports de MM. Reynaud et Dreyfuss..... 628
Le cyclone de Javaugues du 3 juin 1902, par Bernard Brunhes..... 641
Quelques espèces de poissons, par Léon Escomel..... 651
Le vignoble de la Haute-Loire, par E. Dupont..... 659
Le concours régional agricole..... 671
Les résultats du Concours, par Antoine Jacotin..... 690
Concours agricoles, Le Puy, 15 mars 1902. Brioude, 30 août 1902. Le Monastier, 8 septembre 1902. Le Puy, 30 mars 1903. Laussonne, 17 septembre 1903 705

Bibliographie, par Ulysse Rouchon..... 721

PROCÈS-VERBAUX.

Année 1902.

Séance de janvier — Les tirs grêlifuges. — Situation financière de la Société. — Race bovine du Mezenc..... 745
Séance de février. — *Les orges de brasserie.* — Concours d'animaux gras..... 747
Séance de mars. — Bourse à l'école de laiterie de Meymac. — Nouvelle salle des réunions..... 750
Séance d'avril. — Proposition de banquet. — *Monographies de Mallay.* — Le Concours d'animaux gras. — *L'église des Estables.* — Les orges de brasserie..... 751
Séance de mai. — Demande de guides. — Vœu de reconnaissance à M. Jourde, ancien directeur du *Siècle.* — Concours régional..... 757
Séance de juin. — Le *cyclone de Brioude.* — Vote d'une subvention. 759
Séance de juillet. — Allocation à la veuve Courtol. — Notices sur un *vol dans l'église de Vorey* (1791), la *bête du Gévaudan.* le *maréchal de Vaux*, agronome..... 762
Séance d'août. — Concours de Brioude et du Monastier. — Concessions en Algérie. — *Ornithologie.* — Inscriptions à Chavaniac-Lafayette..... 767
Séance d'octobre. — *Le Herd-book du Mezenc.* Les brutalités envers les animaux..... 771
Séance de décembre. — Eloge nécrologique de *M. le Dr Morel*..... 775

Année 1903.

Séance de janvier. — Don d'un portrait du Dr Morel par sa famille. — M. le Dr Coiffier est élu président..... 776
Séance de février. — *Congrès archéologique.* — M. Lascombe est élu vice-président. — *Société d'encouragement de la*

Digitized by Google

culture des orges de brasserie. — Exposition d'horticulture..... 779

Séance de mars. — M. Ulysse Rouchon est élu secrétaire et M. Escomel, archiviste. — Insignes. — Vœu relatif à la race bovine d'Aubrac et à celle du Mezenc. — *Les cloches de Vissac et la croix de Vissaguet.* — Le manuscrit de *Duranson.* — Un évêque exilé à la Chaise-Dieu, *Jean Soanen*..... 783

Séance d'avril. — Commission d'organisation du Concours horticole. — *L'arrivée en Velay du marechal de Richelieu* (1755). — Jean Bruno Frévol de Lacoste. — *Les pensionnaires d'Effiat.* — *André Corailh*..... 789

Séance de mai. — Deux documents sur les *Thorrillon-Dubourg.* — Les anciennes hôtelleries de la ville du Puy. — Les *Fusées para-grêles.* — Expériences de Pisciculture. 794

Séance de juin. — Les *Combattants français de la guerre americaine.* — Un document sur la chapelle d'Aiguilhe (1408). — Le transport du poisson vivant..... 794

Séance de juillet. — Le *Collège de Brioude.* — Le Concours régional. — Le Congrès archéologique..... 799

Séance d'août. — *Velay et Auvergne.* — L'incendie de l'abbaye de la Chaise-Dieu (1574). — Fragments archéologiques à Aiguilhe. — Récompenses de la Société protectrice des animaux. — Le *Black-Rot*..... 801

Séance de novembre. — Les subventions de la Société. — Observations sur des couleuvres..... 806

Séance de décembre. — Eloge de H. Gueyffier, vice-président. — Impression des Mémoires..... 807

Le Puy, imp. R. Marchessou. — J. Peyriller, Rouchon et Gamon, successeurs.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google